Digitized by the Internet Archive
in 2013

http://archive.org/details/documents6d6ms1891cana

Université d'Ottawa
DOCUMENTS OFFICIELS
GOVERNMENT PUBLICATIONS
University of Ottawa
BIBLIOTHÈQUE DE DROIT
U.d'O.
O.U.
LAW LIBRARY

DOCUMENTS DE LA SESSION.

VOLUME 6.

Université d'Ottawa
DOCUMENTS OFFICIELS
GOVERNMENT PUBLICATIONS
University of Ottawa

PREMIÈRE SESSION DU SEPTIÈME PARLEMENT

DU

CANADA.

SESSION 1891.

VOLUME XXIV.

OTTAWA :
Imprimé par BROWN CHAMBERLIN, Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.
1891.

☞Voir aussi la liste numérique, page 4.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES

DOCUMENTS DE LA SESSION

DU

PARLEMENT DU CANADA.

PREMIÈRE SESSION, SEPTIÈME PARLEMENT, 1891.

NOTE.—Pour trouver promptement si un document a été imprimé ou non, on a ajouté les lettres (p.i.) en regard de ceux qui ne sont pas imprimés ; on comprendra que ceux qui ne sont pas ainsi marqués sont imprimés. On trouvera de plus amples renseignements concernant chaque document dans la liste qui commence à la page 4.

A

Actionnaires des banques 2
Admiral, Steamer.....(p.i.) 52, 52*a*, 52*b*, 52*c*
Affaires des Sauvages, Rapport annuel..... 18
Agent des Sauvages à Sutton-Ouest ....(p.i.) 29
Agriculture, Rapport annuel 6
Amherstburg, cale sèche d'.. .....(p.i.) 40*d*
Analyse des boissons enivrantes.. .....(p.i.) 31
Annapolis, Edifices publics d'.. .....(p.i.) 71
Antilles, Commerce avec les..... 26, 26*a*, 38*b*
Araunah, Saisie de l'..... 8*c*
Archives du Canada 6*a*
Assurances, Compagnies d' 11*a*, 11*b*
Assurances, Rapport annuel sur les 11
Auditeur général, Rapport annuel de l'..... 3

B

Baie des Chaleurs, Chemin de fer de la, (p.i.).....86, 86*a*, 86*b*
Baie de Fundy, Pêcheries de hareng de la, (p.i) 54*d*
Banques chartées..... 2
Banques d'Epargnes .....(p.i) 39*d*
Baptêmes, mariages et sépultures.....(p.i.) 88
Bateaux à vapeur, Inspection des, rapport annuel 7*a*
Batterie "C," Colombie-Britannique ...(p.i.) 30
Bellechasse, Election de..... (p.i.) 45
Betteraves, Sucre de. ..... (p.i.) 84
Bibliothèque du parlement, rapport annuel... 15
Billets fédéraux.....(p.i.) 68
Blizzard, Goélette ... .(p.i.) 48

B

Bois, Chargements de, sur le pont des navires. 7*c*
Bois et billots de sciage..... 57
Boissons dans le Nord-Ouest.. . . ....(p.i.) 74
Boissons enivrantes, Analyse des.....(p.i.) 31
Boisvert, Georges .....(p.i.) 54*i*
Boîtes de scrutin 41
Bordereau de solde, camps militaires....(p.i.) 75
Brown, Adam, Rapport de 6*h*
Buckingham, Bureau de poste de.....(p.i.) 39*a*
Budget, 1891-92 1
Budget supplémentaire.... 1
Bureau de poste à Campbellton ....(p.i.) 39*b*

C

Caledonia, Barrage de..... 43*d*
Cale sèche d'Amherstburg..... (p.i.) 40*d*
Campbellton, Bureau de poste de ... ...(p.i.) 39*b*
Canal des navires de Manchester..... 62*a*
Canal Rideau.....(p.i.) 62*i*
Canaux, Statistique des..... 10*a*
Caouette, J.-B.....(p.i.) 39
Carleton, Chemin de fer d'embranchement de (p.i.) 34
Carroll, Débarcadère de... ... .(p.i.) 85
Chemin de fer Canadien du Pacifique—Rapport général..... 25
Chemin de fer Canadien du Pacifique—Terres vendues 25*a*
Chemins de fer et Canaux, rapport annuel.... 10
Chemins de fer subventionnés 34*e*
Chemins de fer, Statistique des..... 10*b*

C

Colombie-Britannique, Pénitencier de la, (p.i.) 65*b*
Commerce de bêtes à cornes du Canada.... 7*b*
Commerce de l'hémisphère occidentale..... 6*b*
Commerce et Navigation, Rapport annuel... 4
Commerce entre les Etats-Unis et le Canada. 38, 38*a*
Commissaire de la Police Fédérale..... (p.i) 35
Commissaire de l'industrie laitière, rapport annuel..... 6*d*
Commissions, aux officiers publics..... 24
Commission Géologique, Rapport de la..... 17*a*
Compagnie de prêts et de placements Britannique-Canadienne ..... (p.i.) 56
Comptes publics, rapport annuel..... 1
Conseil des Examinateurs du Service civil.... 14*b*
Cosgrove, John..... (p.i.) 36*a*
Crystal Beach..... (p.i.) 85

D

Dépenses et recettes.....22, 22*a*, 22*b*, 22*c*, 22*d*
Dépenses imprévues, diverses..... 21
Dépenses imprévues des directeurs de poste.. 39*c*
Desmarteau, Joseph..... (p.i.) 64
District militaire n° 1..... (p.i.) 50
District militaire n° 11..... (p.i.) 30*a*
Diverses dépenses imprévues 21
Douane de Montréal..... (p.i.) 83
Douane, officiers de ..... (p.i.) 85
Dragage, rivière Kaministiquia..... (p.i) 42
Droits d'auteur, Lois sur les..... (p.i.) 81
Dundas et Waterloo, Chemin macadamisé de..... (p.i.) 80

E

Ecoles séparées dans le Manitoba 63, 63*b*
Id. id. .....(p.i.) 63*a*
Edifices publics d'Annapolis..... (p.i.) 71
Election dans Bellechasse ..... (p.i.) 45
Election générale, 1891..... 27*a*
Elections, Rapport des, 1891 ..... 27, 27*a*
Elévateurs sur le chemin de fer Intercolonial (p.i.)..... 53
Elgin-Est, Circonscription électorale d'..(p.i.) 60
Ellis, William ..... (p.i.) 62*c*
Esquimalt, Bassin de radoub d'..... (p.i.) 40*a*
Etalons aux fermes expérimentales..... (p.i.) 72
Etats-Unis et le Canada, Commerce entre, 38, 38*a*
Exportation, Commerce de bêtes à cornes pour l'..... 7*b*
Exportations et importations..... 33

F

Falsification des substances alimentaires..... 5*b*
Fer en gueuse, Gratification sur le..... 67
Fermes expérimentales, Rapport annuel..... 6*a*
Ferme Logan, Propriété sur la..... (p.i.) 64
Fournier, Dame Julie..... (p.i.) 79
Fromage américain ..... (p.i.) 32

G

Genest, Samuel..... (p.i.) 36*a*
Gouverneur général, Mandats du..... 20, 20*a*
Graham, J. R..... (p.i.) 54*g*
Grand Jury, Système du..... 66
Grande-Baie, township de Keppel..... (p.i.) 46
Grande-Rivière ..... (p.i.) 43*b*, 43*d*
Gratification sur le fer en gueuse..... 67
Guyane anglaise..... 38*b*
Guysboro' et Antigonish, Sauvages de..(p.i.) 29*a*
Guysboro', Lois de pêche dans..... (p.i.) 54*f*

H

Habillements militaires..... 75*a*
Hareng, Pêcheries de, Baie de Fundy...(p.i.) 53*d*
Hartley, H. E..... (p.i.) 62
Haut Commissaire, Rapport du 6*e*
Hémisphère occidentale, Commerce de l'. ... 6*b*

I

Ile Verte ..... (p.i) 39
Imprimerie et papeterie publiques..... 14*c*
Industrie laitière, Rapport annuel du commissaire de l'..... 6*d*
Inondations par la rivière Richelieu.....(p.i.) 43
Inspection des bateaux à vapeur, Rapport annuel 7*a*
Intercolonial, Chemin de fer... .. (p.i.) 53 à 53*c*
Accident à St-Joseph de Lévis .....(p.i.) 53*a*
Elévateurs construits..... (p.i.) 53
Enquête tenue à Sainte-Flavie.....(p.i.) 53*c*
Propriété pour accommodation additionnelle.....(p.i.) 53*b*
Intérieur, Rapport annuel: 17
Inverness et Richmond, Chem. de fer d'. (p.i.) 34*c*

J

Jamaïque, Exposition à la 6*h*
Johnston, Samuel ..... (p.i.) 73*a*
Justice, Rapport annuel 12

K

Kaministiquia, Rivière ..... (p.i.) 42
Kingston, Bassin de radoub.... (p.i.) 40, 40*b*, 40*c*

L

Lachine, Canal ..... (p.i.) 62*e*
Laidlow, William..... (p.i.) 36*b*
Langue française dans le Manitoba 51
Le Canada, Journal ..... (p.i.) 39*e*
Leduc, Charles..... (p.i.) 36*a*
Lois de pêche, Infraction des..... (p.i.) 54*f*
Lowe, Bureau de poste de..... (p.i.) 39*f*

M

Machines pour l'exploitation des mines..(p.i.) 76
Mackenzie, Territoire du bassin de la...(p.i.) 87
Mandats du gouverneur général..... 20, 20*a*
Manitoba, Ecoles séparées dans le..... ...63, 63*b*
Id. id. (p.i.) 63*a*
Marie Eliza, Goélette..... (p.i.) 77

M

Marine, Rapport annuel sur la.... 7
Maurice, Joseph Antoine.....(p.i.) 79
Medmerly, Barque.....(p.i. 49
Mer de Behring, Saisies dans la..... 8*b*
Mesure uniforme de temps..... 44
Milice et Défense, Rapport annuel..... 13
Monro, Thomas, Rapport de..... 62*a*
Montréal, Douane de.....(p.i.) 83
Morrisburg, Canal de.....(p.i.) 62*h*
Munroe, Hugh, Réclamation de.....(p.i.) 34*b*
Muttart, William.....(p.i.) 73

N

Napierville et Saint-Rémi, Chemin de fer de (p.i.) 34*d*
Nicolet, permis de pêche dans.....(p.i.) 54*i*
Nord-Ouest, Boisson dans le.....(p.i.) 74
Nord-Ouest, Police à cheval du..... 19, 69

O

Obligations et Garanties.....(p.i.) 28
Officiers publics, Commissions aux..... 24
Ottawa, Rivière..... 43*c*
Ouillet, Hormisdas.....(p.i.) 53*c*

P

Pêcheries, Conférence des officiers des...(p.i.) 54*l*
Pêcheries de Richelieu et de Berthier....(p.i.) 54*h*
Pêcheries, Rapport annuel sur les..... 8
Pêcheries, Service de protection des ....(p.i) 54*c*
Permis de pêche.....(p.i) 54
Pénitencier de la Colombie-Britannique.(p.i.) 65*b*
Pensions du Service civil..... 23
Peterson, Capitaine.....(p.i.) 48
Pictou et New-Glasgow, Chemin de fer entre (p.i) 70
Poids, Mesures et Gaz, rapport annuel..... 5*a*
Pointe Abino.....(p.i.) 85
Police à cheval du Nord-Ouest, Commissaire de la.. ..... 19, 69
Police fédérale, Commissaire de la.....(p.i.) 35
Pommes de terre exportées..... 47
Postes, Dépenses imprévues des directeurs de. 39*c*
Postes, Rapport du directeur général des..... 16
Primes de pêche.....(p.i.) 54*a*, 54*b*
Id. 54*c*
Prince-Edouard, Chemin de fer de l'Ile du (p.i.) 55, 73
Provinces Maritimes et les Antilles, Commerce entre les..... 26, 26*a*

Q

Québec Oriental, Chemin de fer.....(p.i.) 59
Québec, Port sur le Saint-Laurent, à..... 61

R

Rapide Plat, Canal du..... 62*h*
Recensement, 1891..... ....82, 82*a*
Recettes et dépenses.....22, 22*a*, 22*b*, 22*c*, 22*d*
Relevés des pêcheries et rapports des inspecteurs..... 8*a*
Réserve d'or.....(p.i.) 68
Revenu de l'Intérieur, Rapport annuel..... 5
Richelieu et Berthier, Pêcheries dans...(p.i.) 54*h*
Richelieu, Inondations par la rivière ...(p.i.) 43
Rideau, Canal.....(p.i.) 62*i*
Rive Nord, Chemin de fer de la..... 34*a*

S

Saint-Emile de Suffolk et Saint-André-Avelin.....(p.i.) 39*f*
Sainte-Flavie, Enquête tenue à..... (p.i.) 53*c*
Saint-Jean Deschaillons..... (p.i.) 43*a*
Saint-Joseph de Lévis, Accident à.....(p.i.) 53*a*
Saint-Vincent-de-Paul, Pénitencier de...(p.i.)65,65*a*
Saisie de la goélette *Araunah*..... 8*c*
Saisies dans la mer de Behring..... 8*b*
Saunders, William..... (p.i.) 73
Sauvages de Guysboro' et Antigonish...(p.i.) 29*a*
Schreiber, Collingwood, Rapport de..... 61
Secrétaire d'Etat, Rapport annuel du..... 14
Service civil, Conseil des Examinateurs du... 14*b*
Service civil, Liste du..... 14*a*
Service civil, Pensions du..... 23
Soulanges, Canal de.....(p.i) 62*f*
Id. 62*g*
Statistique criminelle..... 6*g*
Statistique des canaux..... 10*a*
Statistique mortuaire..... 6*f*
Steamer *Admiral*..... (p.i.) 52, 52*a*, 52*b*, 52*c*
Steamer *Stanley*..... (p.i.) 58
Substances alimentaires, Falsification des.... 5*b*
Sucre de betteraves.....(p.i.) 84
Sutton-Ouest, Agent des Sauvages à....(p.i.) 29
Sydney, C.-B., et Oxford, Train entre...(p.i.) 70
Système du Grand Jury..... 66

T

Temps, Mesure uniforme de..... 44
Territoire contesté, Ontario, Bois sur le 57
Thurber, James..... (p.i.) 36
Toile à voile..... (p.i.) 37
Traité hispano-américain..... 38*c*
Transport des chargements de pont..... 7*c*
Travaux Publics, Rapport annuel..... 9
Travaux Publics, Employés du département des..... (p.i.) 78

V

Victoria, N.-E., Officier-rapporteur.....(p.i.) 60*a*

W

Welland, Canal.....(p.i.) 62*b*, 62*c*, 62*d*
Wellington, Aide militaire à.....(p.i.) 30

☞Voyez aussi l'Index alphabétique, page 1.

LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION

Arrangée par ordre numérique, avec leur titre au long ; les dates auxquelles ils ont été ordonnés et présentés aux deux Chambres du parlement ; le nom du député qui a demandé chacun de ces documents, et si l'impression en a été ordonnée ou non.

MATIÈRES DU VOLUME N° 1.

1. Comptes publics dn Canada pour l'exercice expiré le 30 juin 1890 ; présentés à la Chambre des communes le 4 mai 1891, par l'honorable G. E. Foster. Budget pour l'année se terminant le 30 juin 1892 ; présenté le 18 mai 1891. Budget supplémentaire pour l'année se terminant le 30 juin 1891 ; présenté le 4 juin 1891. Budget supplémentaire, 1891-92 ; présenté le 16 septembre 1891. Autre budget supplémentaire pour l'année se terminant le 30 juin 1892 ; présenté le 29 septembre 1891—
Imprimés pour la distribution et les documents de la session.

2. Liste des actionnaires des banques chartées du Canada, à la date du 31 décembre 1890. Présentée à la Chambre des communes le 12 mai 1891, par l'honorable G. E. Foster—
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

MATIÈRES DU VOLUME N° 2.

3. Rapport de l'Auditeur général sur les comptes des crédits, pour l'exercice expiré le 30 juin 1890. Présenté à la Chambre des communes le 4 mai 1891, par l'honorable G. E. Foster—
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

MATIÈRES DU VOLUME N° 3.

4. Tableaux du Commerce et de la Navigation du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1890, d'après les relevés officiels. Présentés à la Chambre des Communes le 5 mai 1891, par l'honorable M. Bowell... .... *Imprimés pour la distribution et les documents de la session.*

MATIÈRES DU VOLUME N° 4.

5. Rapports, relevés et statistique du revenu de l'intérieur du Canada pour l'exercice expiré le 30 juin 1890. Présentés à la Chambre des communes le 5 mai 1891, par l'honorable J. Costigan—
Imprimés pour la distribution et les documents de la session.

5*a*. Rapport sur l'inspectlon des poids et mesures et du gaz, supplément n° 2 du rapport du département du revenu de l'intérieur pour l'exercice expiré le 30 juin 1890. Présenté à la Chambre des communes le 5 mai 1891, par l'honorable J. Costigan—
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

5*b*. Rapport sur la falsification des substances alimentaires, supplément n° 3 du rapport du revenu de l'intérieur, 1890. Présenté à la Chambre des communes le 1er juin 1891, par l'honorable J. Costigan.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

6. Rapport du ministre de l'agriculture du Canada, pour l'année civile 1890. Présenté à la Chambre des communes le 5 mai 1891, par l'honorable John Haggart—
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

MATIÈRES DU VOLUME N° 5.

6*a*. Rapport sur les archives du Canada, 1891. . *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

6*b*. Rapport sur le commerce de l'hémisphère occidentale—
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

6*c*. Rapport du directeur et des officiers des fermes expérimentales, pour l'année 1890. Présenté à la Chambre des communes le 5 mai 1891, par l'honorable J. Haggart—
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

MATIÈRES DU VOLUME N° 6.

6*d*. Premier rapport annuel du commissaire de l'industrie laitière du Canada pour 1890. Présenté à la Chambre des communes le 12 mai 1891, par l'honorable J. Haggart—
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

6*e*. Rapport du Haut-commissaire du Canada, avec les rapports des agents dans le Royaume-Uni, pour 1890. Présenté à la Chambre des communes le 5 mai 1891, par l'honorable J. Haggart—
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

6*f*. Statistique mortuaire des principales cités et villes du Canada, pour l'année 1890—
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

6*g*. Statistique criminelle pour l'exercice terminé le 30 septembre 1890—
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

6*h*. Rapport du commissaire honoraire, M. Adam Brown, représentant du Canada à l'exposition de la Jamaïque. Présenté à la Chambre des communes le 26 juin 1891, par l'honorable J. Haggart—
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

MATIÈRES DU VOLUME N° 7.

7. Rapport annuel du département de la marine, pour l'exercice terminé le 30 juin 1890. Présenté à la Chambre des communes le 4 mai 1891, par l'honorable C. H. Tupper—
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

7*a*. Rapport sur l'inspection des bateaux à vapeur, etc., pour l'année civile finissant le 31 décembre 1890. Présenté à la Chambre des communes le 4 mai 1891, par l'honorable C. H. Tupper—
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

7*b*. Preuve faite sur le commerce d'exportation du bétail du Canada. Présenté à la Chambre des communes le 4 mai 1891, par l'honorable C. H. Tupper—
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

7*c*. Rapport sur la preuve relative au transport des chargements de bois et de planches sur le pont durant les mois d'hiver. Présenté à la Chambre des communes le 4 mai 1891, par l'honorable C. H. Tupper ... . *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

MATIÈRES DU VOLUME N° 8.

8. Rapport annuel du département des pêcheries, pour l'année 1890. Présenté à la Chambre des communes le 6 mai 1891, par l'honorable C. H. Tupper—
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

8*a*. Relevés des pêcheries et rapport des inspecteurs pour 1890, supplément n° 1 du rapport annuel du département des pêcheries. Présentés à la Chambre des communes le 4 juin 1891, par l'honorable J. A. Chapleau ..... *Imprimés pour la distribution et les documents de la session.*

MATIÈRES DU VOLUME N° 9.

8*b*. Correspondance relative à la saisie de navires britanniques dans la mer de Behring, par les autorités des Etats-Unis en 1886-91..... *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

8*c*. Correspondance relative à la saisie de la goélette britannique *Araunah* au large de l'île Copper par les autorités russes, 1888-90..... *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

MATIÈRES DU VOLUME N° 10.

9. Rapport annuel du ministre des travaux publics, pour l'exercice 1889-90, sur les travaux placés sous son contrôle. Présenté à la Chambre des communes le 4 mai 1891, par sir Hector Langevin—
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

MATIÈRES DU VOLUME N° 11.

10. Rapport annuel du ministre des chemins de fer et canaux, pour le dernier exercice, du 1er juillet 1889 au 30 juin 1890, sur les travaux placés sous son contrôle. Présenté à la Chambre des communes le 5 mai 1891, par sir John A. Macdonald. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

10*a*. Statistique des canaux, pour la saison de navigation 1890. Présentée à la Chambre des communes le 4 juin 1891, par l'honorable M. Bowell—
Imprimées pour la distribution et les documents de la session.

10*b*. Rapports, statistique, et capital, trafic et frais d'exploitation des chemins de fer du Canada, 1890. Présenté à la Chambre des communes le 24 juin 1891, par l'honorable M. Bowell—
Imprimés pour la distribution et les documents de la session.

MATIÈRES DU VOLUME N° 12.

11. Rapport du surintendant des assurances du Canada, pour l'année expirée le 31 décembre 1890. Présenté à la Chambre des communes le 10 septembre 1891, par l'honorable G. E. Foster—
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

11*a*. Relevé préliminaire des opérations des compagnies d'assurances sur la vie faisant affaires au Canada, pour l'année civile 1890. Présenté à la Chambre des communes le 12 mai 1891, par l'honorable G. E. Foster..... *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

11*b*. Sommaire des relevés des compagnies d'assurances au Canada, pour l'année civile 1890. Présenté à la Chambre des communes le 12 mai 1891, par l'honorable G. E. Foster—
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

12. Rapport du ministre de la justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'exercice terminé le 30 juin 1890. Présenté à la Chambre des communes le 6 mai 1891, par sir John Thompson—
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

MATIÈRES DU VOLUME N° 13.

13. Rapport annuel du ministre de la milice et de la défense du Canada, pour l'année civile 1890. Présenté à la Chambre des communes le 11 mai 1891, par sir Adolphe Caron—
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

14. Rapport du secrétaire d'Etat, pour l'année expirée le 31 décembre 1890. Présenté à la Chambre des communes le 5 mai 1891, par l'honorable J. A. Chapleau—
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

14*a*. Liste du service civil du Canada, 1890. Présentée à la Chambre des communes le 5 mai 1891, par l'honorable J. A. Chapleau..... *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

14*b*. Rapport des examinateurs du service civil du Canada pour l'année civile 1890. Présenté à la Chambre des communes le 5 mai 1891, par l'honorable J. A. Chapleau—
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

14*c*. Rapport annuel du département de l'imprimerie et de la papeterie publiques, pour l'année terminée le 30 juin 1890, avec un rapport partiel des services pendant le semestre terminé le 31 décembre 1890. Présenté à la Chambre des communes le 4 juin 1891, par l'honorable J. A. Chapleau—
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

15. Rapport des bibliothécaires conjoints du parlement sur l'état de la bibliothèque. Présenté à la Chambre des communes le 30 avril 1891, par M. l'Orateur—
Imprimé pour les documents de la session seulement.

MATIÈRES DU VOLUME N° 14.

16. Rapport du directeur général des postes, pour l'exercice terminé le 30 juin 1890 Présenté à la Chambre des communes le 4 mai 1891, par l'honorable J. Haggart—
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

17. Rapport annuel du département de l'intérieur, pour l'année 1890. Présenté à la Chambre des communes le 4 mai 1891, par l'honorable E. Dewdney—

Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

17*a*. Rapport sommaire de la commission géologique, pour l'année 1890. Présenté à la Chambre des communes le 4 mai 1891, par l'honorable E. Dewdney—

Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

MATIÈRES DU VOLUME N° 15.

18. Rapport annuel du département des affaires des Sauvages, pour l'année terminée le 31 décembre 1890. Présenté à la Chambre des communes le 4 mai 1891, par l'honorable E. Dewdney—

Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

19. Rapport du commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest, 1890. Présenté à la Chambre des communes le 18 mai 1891, par sir John A. Macdonald—

Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

20. Relevé des mandats émis par le Gouverneur général et des dépenses faites sous leur autorité, depuis la dernière session du Parlement, conformément à l'Acte du Revenu Consolidé et de l'Audition. Présenté à la Chambre des communes le 4 mai 1891, par l'honorable G. E. Foster—

Imprimé pour la distribution seulement.

20*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 18 mai 1891—Relevé détaillé des items suivants de dépenses mentionnées dans l'état des mandats du Gouverneur général émis depuis la clôture du parlement.

1890—10 juillet—Acte du cens électoral	$ 4,000 00
1891—28 mars—Bassin de radoub de Kingston	6,006 14
1890—30 août—Nouveau matériel de dragage	5,991 91
1891—26 mars—Brise-lames à Southampton	38,022 39
do —28 avril—Coût d'affaires en litige	10,468 79
do —31 janvier—Grains de semence aux colons des Territoires du Nord-Ouest	2,288 18

Présentée à la Chambre des communes le 22 mai 1891.—*M. Mulock*—

Imprimée pour la distribution seulement.

21. Relevé des déboursés à compte des dépenses imprévues, du 1er juillet 1890 au 30 avril 1891. Présenté à la Chambre des communes le 6 mai 1891, par sir John A. Macdonald—

Imprimé pour la distribution seulement.

22. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date 6 mai 1891—Relevé détaillé des recettes et des dépenses imputables sur le fonds consolidé, du 1er mai 1890 au 1ermai 1891 ; et des états comparatifs, du 1er juillet 1889 au 1er mai 1890. Présentée à la Chambre des communes le 12 mai 1891.—*Sir Richard Cartwright*.. *Imprimée pour la distribution seulement.*

22*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 15 mai 1891—Etat comparatif des recettes et dépenses, du 1er juillet 1890 au 10 mai 1891, et du 1er juillet 1889 au 10 mai 1890. Présentée à la Chambre des communes le 18 mai 1891.—*Sir R ichard Cartwright*—

Imprimée pour la distribution seulement.

22*b*. Relevé détaillé des recettes et dépenses imputables sur le fonds consolidé, du 1er juillet 1889 au 20 mai 1890 ; et un état semblable, du 1er juillet 1890 au 20 mai 1891. Présenté à la Chambre des communes le 22 mai 1891, par l'honorable G. E. Foster.... *Imprimé pour la distribution seulement.*

22*c*. Relevé détaillé des recettes et dépenses imputables sur le fonds consolidé, du 1er juillet 1889 au 31 mai 1890 ; et un état semblable, du 1er juillet 1890 au 31 mai 1891. Présenté à la Chambre des communes le 1er juin 1891, par l'honorable G. E. Foster.... *Imprimé pour la distribution seulement.*

22*d*. Relevé détaillé des recettes et dépenses imputables sur le fonds consolidé, du 1er juillet 1889 au 10 juin 1890 ; et un relevé semblable du 1er juillet 1890 au 10 juin 1891. Présenté à la Cambre des communes le 17 juin 1891, par l'honorable G. E. Foster..... *Imprimé pour la distribution seulement.*

MATIÈRES DU VOLUME N° 16.

23. Etat de toutes les pensions et indemnités de retraite accordées dans le service civil pendant l'année expirée le 31 décembre 1890, donnant le nom et l'emploi de chaque personne mise à la retraite ou retirée, ses appointements, son âge, la durée de son service, l'indemnité à elle accordée lors de sa

retraite, la raison de sa mise à la retraite, et si la vacance a été remplie par promotion ou par une nomination. Présenté à la Chambre des communes le 11 mai 1891, par l'honorable G. E. Foster—
Imprimé pour les documents de la session seulement.

24. Liste des fonctionnaires publics auxquels des commissions ont été délivrées aux termes du chapitre 19 des Statuts Revisés du Canada, pour l'année 1890. Présentée à la Chambre des communes le 12 mai 1891, par l'honorable J. A. Chapleau..... *Imprimée dans le n° 14.*

25. Réponse (partielle) conformément à une résolution de la Chambre des communes, adoptée le 20 février 1882, sur tous les sujets affectant le chemin de fer du Pacifique Canadien, et donnant les détails concernant : 1. Le choix de la route. 2. Le progrès des travaux. 3. Le choix ou la réserve des terres. 4. Le paiement de deniers. 5. La construction des embranchements. 6. Le progrès des travaux sur les embranchements. 7. Les tarifs de transport des voyageurs et des marchandises. 8. Les conditions particulières requises par l'Acte refondu des chemins de fer et ses amendements, jusqu'à la clôture de l'exercice précédent. 9. Les mêmes conditions particulières jusqu'à la date la plus rapprochée possible de la production de l'état. 10. Copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer ou aucun des membres ou officiers des deux parties, touchant les affaires de la compagnie. Présentée à la Chambre des communes le 14 mai 1891, par l'honorable E. Dewney—
Imprimée pour les documents de la session seulement.

25*a*. Liste des terres vendues par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, du 1er octobre 1889 au 1er octobre 1890. Présentée à la Chambre des communes le 27 mai 1891, par l'honorable E. Dewdney..... *Imprimée pour les documents de la session seulement.*

26. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 14 mai 1891—Sommaire des manifestes des chargements transportés à chaque voyage par les steamers subventionnés pour faire le service entre les provinces maritimes et les Indes Occidentales, cette année, donnant le caractère et la valeur des cargaisons transportées et indiquant le port ou les ports de chargement et de déchargement, ainsi qu'un sommaire de toutes autres informations données dans ces manifestes ; aussi, un état indiquant combien de voyages ont été faits par les steamers subventionnés pour le service à vapeur entre les provinces maritimes et les ports des Indes Occidentales en 1890 ; quelles sont les dates de ces voyages et quelle somme a été payée pour chaque voyage ; quelle personne ou compagnie exécute ce service cette année ; et si un contrat a été passé pour ce service cette année, et quel est le prix payé et à qui ? Présentée à la Chambre des communes le 18 mai 1891.—*M. Davies*—
Imprimée pour les documents de la session seulement.

26*a*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général en date du 27 mai 1891 : 1. Copie de toute correspondance et de tous rapports au conseil concernant le paiement de subventions à la Compagnie de Steamers du Canada, des Indes Occidentales et de l'Amérique du Sud, et à MM. Pickford et Black ou à l'un des deux, et de tous contrats conclus en 1890 entre la dite compagnie de steamers et MM. Pickford et Black ou l'un des deux pour un service de steamers entre le Canada et les Indes Occidentales. 2. Etat donnant les noms des personnes ou compagnies auxquelles les subventions pour le service de steamers entre Saint-Jean, N.-B., et les Indes Occidentales ont été payées antérieurement à l'exécution du contrat par la Compagnie de Steamers du Canada, des Indes Occidentales et de l'Amérique du Sud, et les montants ainsi payés et les dates ; aussi, les montants payés et les dates, lorsque le paiement a été fait à la dite compagnie de steamers après avoir commencé l'exécution du contrat. Présentée à la Chambre des communes le 13 juillet 1891.—*M. Davies*..... *Imprimée pour les documents de la session seulement.*

27. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 6 mai 1891—Etat donnant les dates des déclarations dans chaque division pendant la dernière élection générale, et indiquant, dans chaque cas, si le temps fixé lors de la nomination a été prorogé ou étendu, où ce fait s'est-il produit, quand, combien de fois et la raison à l'appui, le nom et l'adresse de l'officier-rapporteur là où ces faits se sont produits. Aussi, le nom, la profession et le domicile de chaque officier-rapporteur, et indiquant la date du rapport de l'officier-rapporteur au greffier de la couronne en chancellerie et celle de sa réception par le dit greffier. Aussi, le nom du district électoral, celui du député élu et la date de la publication de son élection dans la *Gazette du Canada*. Aussi, copie de toutes lettres écrites par ou pour aucun membre du gouvernement à aucun membre élu ou à toute autre personne ou personnes suggérant que quelque officier-rapporteur soit requis de retarder à faire son rapport au greffier de la couronne en chancellerie. Présentée à la Chambre des communes le 19 mai 1891.—*M. Landerkin*..... *Imprimée pour les documents de la session seulement.*

27*a*. Rapport sur la septième élection générale pour la Chambre des communes du Canada, par Samuel E. St.-O. Chapleau, écr., greffier de la couronne en chancellerie du Canada. Présenté à la Chambre des communes le 19 mai 1891, par l'honorable J. A. Chapleau—

Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

28. Relevé détaillé de toutes les obligations et garanties enregistrées dans le département du secrétaire d'Etat depuis le relevé de 1890 en conformité de l'article 23, chap. 19, des Statuts revisés du Canada. Présenté à la Chambre des communes le 20 mai 1891, par l'honorable J. A. Chapleau—

Pas imprimé.

29. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 11 mai 1891—Relevé détaillé de toutes les dépenses occasionnées pour une enquête sur la conduite de l'agent des Sauvages à Sutton-Ouest. Présentée à la Chambre des communes le 21 mai 1891—*M. Mulock*..... ... . *Pas imprimée.*

29*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 18 mai 1891—Etat donnant la liste et les prix de tous les articles achetés pour les Sauvages des comtés de Guysboro' et d'Antigonish, y compris les bestiaux et les instruments aratoires achetés pendant les trois dernières années. Aussi, relevé des sommes réalisées par suite de la vente des bestiaux ou autres articles achetés pour l'usage des Sauvages des dits comtés. Aussi, état complet des articles appartenant au département de l'intérieur dans les dits comtés pour l'usage des dits Sauvages. Présentée à la Chambre des communes le 27 mai 1891—*M. Fraser*..... ....*Pas imprimée.*

30. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général en date du 11 mai 1891—Etat donnant : 1. Copie de toute correspondance et télégrammes entre le département de la milice et de la défense ou aucun de ses officiers et le commandant de la batterie C, au sujet de l'envoi à Wellington d'un détachement sous son commandement, le 4 ou le 5 août dernier, dans le but ostensible d'aider les autorités civiles de ce district. 2. Copie de la réquisition remise au dit commandant demandant l'aide de la troupe à Wellington, ainsi que les noms des magistrats signataires de la réquisition et la distance existant entre leur domicile et Wellington. 3. Copie des rapports de l'officier commandant, confidentiels ou autrement, sur la nécessité d'occuper militairement Wellington et d'y séjourner jusqu'à date de son rappel. 4. Copie de toute correspondance, par voie télégraphique ou autrement, entre le département de la milice et de la défense ou aucun officier du gouvernement du Canada et les autorités provinciales de la Colombie anglaise, ou avec aucun de leurs fonctionnaires, s'il en est, ou avec toute autre personne, au sujet de l'envoi de la dite troupe à Wellington. 5. Relevé détaillé de tous deniers déboursés par le gouvernement canadien ou par aucun de ses départements, pour solde régimentaire ou comme allocation de service actif aux officiers et soldats de la batterie C ou aux officiers et soldats de l'artillerie de place de la Colombie anglaise, pendant leur service à Wellington, ou pour leur entretien pendant leur séjour en cet endroit, ou pour leur transport à Wellington et retour. 6. Copies de tous ordres généraux ou spéciaux de milice émis par le département de la milice pour la gouverne des officiers de la batterie C depuis son établissement dans la Colombie anglaise. Présentée à la Chambre des communes le 22 mai 1891—*M. Gordon*.. ... .*Pas imprimée.*

30*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 3 juin 1891—Copie de tous rapports du sous-adjudant général du district militaire n° 11 au ministre de la milice depuis janvier 1888 au sujet :—1. Des casernes de la batterie C ; 2. De la salle d'exercices de Victoria ; 3. De l'enlèvement du magasin du parc Beacon Hill ; 4. De la condition des canons, munitions, affûts, etc. Aussi, copie de toute correspondance échangée sur ces divers sujets, entre le dit sous-adjudant général et le ministre de la milice, depuis la même date. Présentée à la Chambre des communes le 1er juillet 1891—*M. Prior*..... .. ..*Pas imprimée.*

31. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général en date du 14 mai 1891—Etat donnant toutes les pétitions adressées au gouvernement demandant l'analyse des boissons enivrantes fabriquées ou offertes en vente en gros et en détail dans l'étendue du Canada. Présentée à la Chambre des communes le 22 mai 1891.—*M. Curran*... .. ..*Pas imprimée.*

32. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 14 mai 1891—Copie de toute correspondance, papiers et documents concernant les mesures prises par le gouvernement au cours de la dernière session ou depuis lors, pour empêcher le fromage américain d'être expédié par la voie des ports du Canada, ou de ces ports mêmes avec la marque des fromages canadiens. Aussi, copie des instructions actuelles données aux autorités compétentes ou aux officiers de douane. Présentée à la Chambre des communes le 26 mai 1891.—*M. Marshall*..... .. .. *Pas imprimée.*

33. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 6 mai 1891—Etat dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la *Gazette* des exportations et importations du 1er

mai 1890 au 1er mai 1891, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays, et des états comparatifs du 1er juillet 1889 au 1er mai 1890. Présentée à la Chambre des communes le 27 mai 1891.—*Sir Richard Cartwright..... Imprimée pour la distribution seulement.*

34. Copie des papiers relatifs à la vente du chemin de fer d'embranchement sur Carleton à la ville de Saint-Jean. Présentée à la Chambre des communes le 29 mai 1891, par l'honorable G. E. Foster—
Pas imprimée.

34*a*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général en date du 18 juin 1891—Copie de tous ordres en conseil, correspondance, papiers, rapports et documents relatifs à la remise des débentures de la Compagnie du chemin de fer du Nord. Présentée à la Chambre des communes le 10 août 1891.—*M. Langelier—*
Imprimée pour les documents de la session seulement.

34*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 20 juillet 1891—Copie de tous papiers concernant la réclamation de Hugh Munroe, de la Rivière-Jean, comté de Pictou, pour dommages causés à sa ferme par la construction du chemin de fer de la Ligne Courte. Présentée à la Chambre des communes le 10 août 1891.—*M. Fraser..... .... Pas imprimée.*

34*c*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général en date du 20 juillet 1891—Copie de toute correspondance, pétitions et mémoires, jusqu'à date, concernant la construction d'une ligne ferrée par la Compagnie du chemin de fer d'Inverness et Richmond (limitée), dans le comté d'Inverness. Présentée à la Chambre des communes le 10 août 1891.—*M. Cameron (Inverness) .... Pas imprimée.*

34*d*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général en date du 20 juillet 1891—Copie de toutes pétitions, lettres ou communications quelconques des différentes municipalités du comté de Napierville ou d'aucune personne de ce comté, et des réponses du gouvernement à aucune de ces communications, jusqu'à la date du 5 mars dernier, concernant l'octroi d'un subside pour aider la construction d'un chemin de fer entre le village de Napierville et le village de Saint-Rémi. Présentée à la Chambre des communes le 10 août 1891.—*M. Monet—*
Pas imprimée.

34*e*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 18 juin 1891—Etat indiquant :—1. Les noms des diverses lignes de chemins de fer du Canada auxquelles l'aide du gouvernement fédéral a été accordée, à l'exception de la ligne principale du Pacifique. 2. Les provinces dans lesquelles les lignes sont situées en tout ou en partie ; et si elles sont situées dans deux provinces ou plus, le nombre de milles dans chaque province. 3. Le comté ou les comtés traversés par les dites lignes dans chaque province. 4. Le montant d'argent réellement payé à chacune jusqu'au 1er janvier 1891. 5. Les lignes ferrées construites en Canada par le gouvernement fédéral depuis la confédération, à l'exception de la ligne-mère de l'Intercolonial et de celle du Pacifique. 6. Les provinces dans lesquelles elles ont été construites. 7. Le coût total de chaque ligne construite ou subventionnée par le Canada dans chaque province, y compris l'équipement. 8. La somme entière dépensée jusqu'au 1er janvier dernier pour la construction de lignes fédérales dans chaque province, à l'exception des lignes-mères de l'Intercolonial et du Pacifique. Présentée à la Chambre des communes le 14 septembre 1891.—*M McMullen—*
Imprimée pour les documents de la session seulement.

35. Rapport du commissaire de la police fédérale pour 1890, aux termes du chap. 184, article 5, des Statuts Revisés du Canada. Présenté à la Chambre des communes le 1er juin 1891, par sir John Thompson .... *Pas imprimé.*

36. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général en date du 12 mai 1891—Copie de tous ordres en conseil, lettres, correspondance et documents de toutes sortes concernant la résignation de M. James Thurber, lieutenant-colonel de la milice sédentaire, dans le comté de Lotbinière ; la nomination de son fils, M. William Thurber, comme gardien d'un phare dans la paroisse de Sainte-Croix, et le refus du gouvernement d'accorder au dit James Thurber, le montant qu'il réclame pour pension de retraite. Présentée à la Chambre des communes le 1er juin 1891.—*M. Rinfret..... ....Pas imprimée.*

36*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 11 mai 1891—Copie de toute correspondance et de tous papiers concernant la démission et la réinstallation des fonctionnaires suivants : Samuel Genest, John Cosgrove et Charles Leduc. Présentée à la Chambre des communes le 4 juin 1891.—*M. Devlin..... .... Pas imprimée.*

36*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 18 juin 1891—Copie de toutes lettres, correspondance et papiers concernant le motif de la démission et le renvoi de William Laidlow

d'Arthur, de la police à cheval du Nord-Ouest, et de tous papiers et correspondance au sujet de la demande d'indemnité qu'il a formulée par la perte d'un pouce pendant qu'il était au service, avec le montant d'indemnité (s'il en est) qui lui a été payé. Présentée à la Chambre des communes le 6 juillet 1891.—*M. McMullen* ..... *Pas imprimée.*

37. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 12 mai 1891 État indiquant combien de verges de toile à voile ont été importées à Halifax du 30 juin 1889 au 30 juin 1890, et de cette dernière date au 30 décembre 1890, et le chiffre respectif de ces importations. Présentée à la Chambre des communes le 2 juin 1891.—*M. White (Shelburne)*..... *Pas imprimée*

MATIÈRES DU VOLUME N° 17.

38. Papiers concernant l'extension et le développement du commerce entre les États-Unis et le Canada, y compris la colonie de Terreneuve. Présentés à la Chambre des communes le 3 juin 1891, par sir John Thompson..... *Imprimés pour la distribution et les documents de la session.*

38*a*. Autres papiers concernant l'extension et le développement du commerce entre les États-Unis et le Canada, y compris la colonie de Terreneuve. Présentés à la Chambre des communes le 22 juin 1891, par sir John Thompson ..... *Imprimés pour la distribution et les documents de la session.*

38*b*. Copie d'un rapport de l'honorable Conseil Privé, du 4 novembre 1890, au sujet des propositions faites par le gouvernement du Canada aux gouverneurs des îles des Indes Occidentales anglaises et de la Guyane anglaise pour l'extension du commerce, ainsi que la correspondance, etc., se rapportant au même sujet. Présentée à la Chambre des communes le 29 juillet 1891, par l'honorable G. E. Foster..... *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

38*c*. Correspondance et télégrammes concernant le traité hispano-américain. Présentés à la Chambre des communes le 22 septembre 1891, par l'honorable G. E. Foster—

Imprimés pour les documents de la session seulement.

39. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 27 mai 1891—Copie de l'enquête tenue par J.-B. Caouette, en 1890, au sujet de l'enlèvement, du bureau de poste de l'Ile-Verte, d'un papier-nouvelles adressé à un résidant de cette paroisse ; de toute correspondance adressée à ce sujet par le département des postes au dit Caouette, et de toute réponse et de tout rapport fait par ce dernier ; aussi, de toute la correspondance officielle concernant la dite enquête. Présentée à la Chambre des communes le 16 juin 1891.—*M. Amyot* ..... *Pas imprimée.*

39*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 18 mai 1891—Copie de toutes lettres, pétitions et mémoires concernant et demandant la construction d'un bureau de poste convenable dans la ville de Buckingham, comté d'Ottawa. Présentée à la Chambre des communes le 16 juin 1891.—*M. Devlin*..... *Pas imprimée.*

39*b*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général en date du 27 mai 1891—Copie de toutes pétitions, mémoires, rapports et ordres en conseil concernant l'établissement d'un bureau de poste à Campbellton, dans le comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse. Présentée à la Chambre des communes le 19 juin 1891.—*M. Laurier*.. ..... *Pas imprimée.*

39*c*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 5 mai 1891—Relevé indiquant les dépenses imprévues des divers directeurs de poste salariés du Canada pendant les exercices 1888, 1889 et 1890.—*M. McMullen*.. ..... *Imprimée pour les documents de la session seulement.*

39*d*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 15 mai 1891—Relevé des montants déposés dans chacune des banques d'épargnes postales et fédérales à la date du 30 juin 1891. Présentée à la Chambre des communes le 12 août 1891.—*M. McMullen*..... *Pas imprimée.*

39*e*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 20 juillet 1891—Copie de la correspondance échangée entre le ou les propriétaires du journal *Le Canada* publié à Ottawa et aucun membre du gouvernement, aussi bien qu'entre tout membre du gouvernement et toutre autre personne au sujet de la suspension de la publication dans le dit journal *Le Canada* du tableau de l'arrivée et du départ des malles au bureau de poste d'Ottawa. Présentée à la Chambre des communes le 12 août 1891.—*M. Beausoleil*..... *Pas imprimée.*

39*f*. Réponse à ordre de la Chambre des communes en date du 18 mai 1891—Copie de toutes lettres, correspondance et pétitions concernant l'établissement d'un bureau de poste dans le township de Lowe, dans le comté d'Ottawa, et de toutes pétitions, mémoires et documents se plaignant du service des malles entre Saint-Emile de Suffolk et Saint-André Avelin, dans le comté d'Ottawa. Présentée à la Chambre des communes le 17 août 1891.—*M Devlin*..... *Pas imprimée.*

40. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 5 mai 1891—Copie des soumissions demandées pour la construction d'un bassin de radoub à Kingston, des soumissions reçues, des rapports et des calculs des ingénieurs du département des travaux publics sur ces soumissions, du contrat qui en est résulté, des rapports des ingénieurs qui ont pu avoir été faits sur l'exécution des travaux, ou les modifications qui ont pu y être apportées ; aussi, un état des sommes payées jusqu'à ce jour aux entrepreneurs. Présentée à la Chambre des communes le 4 juin 1891.—*M. Guay.*
Pas imprimée.

40*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 8 juillet 1891—Production des soumissions reçues et acceptées pour la construction d'un caisson pour le bassin de raboub d'Esquimalt, du rapport de M. H. F. Perley à ce sujetde, toute et autre correspondance se rattachant à ce contrat. Présentée à la Chambre des communes le 4 août 1891.—*M. Tarte.* ....*Pas imprimée.*

40*b*. Papiers concernant le bassin de radoub de Kingston. Présentés à la Chambre des communes le 6 juillet 1891, par sir Hector Langevin ....*Pas imprimés.*

40*c*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général en date du 1er juillet 1891—Copie des plans originaux et des changements faits à la cale sèche de Kingston, indiquant les excavations additionnelles, caissons, maçonnerie supplémentaire et ouvrages en fer additionnels dans les caissons, ainsi que les quantités de chaque classe de travaux supplémentaires payés ou à payer, et les taux de paiement pour les dits travaux supplémentaires ; aussi, copie de l'ordre en conseil du 5 juillet 1890, concernant le contrat pour la construction de la dite cale sèche. Présentée à la Chambre des communes le 19 août 1891.—*M. Amyot*..... ... .*Pas imprimée.*

40*d*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 3 août 1891—Copie de toutes pétitions, correspondance, rapports d'explorations et autres documents concernant la construction d'une cale sèche à Amherstburg. Présentée à la Chambre des communes le 20 août 1891.—*M. Allan—*
Pas imprimée.

41. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 14 mai 1891—Copie du rapport de M. J. R. Arnoldi, ingénieur-mécanicien du département des travaux publics, au comité spécial nommé à la dernière session pour examiner les boîtes de scrutin. Présentée à la Chambre des communes le 4 juin 1891.—*M. Landerkin*..... *Imprimée pour les documents de la session seulement.*

42. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 11 mai 1891—Copie de tous papiers, correspondance et documents concernant le dragage de la barre de la rivière Kaministiquia, baie du Tonnerre, depuis juillet 1890, y compris l'avis dans les journaux, les soumissions reçues, ainsi que le contrat de ces travaux ; aussi, le rapport des ingénieurs du département indiquant quels progrès ont été faits dans les travaux jusqu'au 1er décembre dernier ; aussi, un relevé des montants payés à compte des dits travaux, à qui ils ont été payés, et les dates et montants de tels paiements. Présentée à la Chambre des communes le 4 juin 1891.—*M. Campbell.* .....*Pas imprimée.*

43. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 5 mai 1891—Copie du rapport de M. H. F. Perley, ingénieur en chef du département des travaux publics, sur les causes de l'inondation des propriétés des riverains de la Richelieu, dans les comtés d'Iberville, Saint-Jean et Missisquoi. Présentée à la Chambre des communes le 4 juin 1891.—*M. Béchard*..... ..... *Pas imprimée.*

43*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 18 juin 1891—Copie de la correspondance et des lettres, rapports et documents de toutes sortes concernant le creusement du fleuve et l'enlèvement des cailloux sur la batture de Saint-Jean Deschaillons. Présentée à la Chambre des communes le 22 juillet 1891.—*M. Rinfret*..... ....*Pas imprimée.*

43*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 13 juillet 1891—Copie des rapports d'ingénieurs sur l'amélioration de la navigation de la Grande-Rivière. Présentée à la Chambre des communes le 4 août 1891.—*M. Montague*..... .. .. *Pas imprimée.*

43*c*. Réponse supplémentaire à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général en date du 21 janvier 1890, demandant copie de tous rapports et autres communications sur le sujet des dépôts formés par les sciures, dosses et autres matières nuisibles déversées dans la rivière Ottawa et autres cours d'eau en Canada, ainsi qu'une lettre du sous-ministre des pêcheries a ce sujet. Présentée au Sénat le 19 août 1891.—*Honorable M. Clemow..Imprimée pour les documents de la session seulement.*

43*d*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 3 août 1891—Copie des pétitions, de la correspondance, etc., concernant la reconstruction, par des particuliers, du barrage de Caledonia dans la Grande-Rivière. Présentée à la Chambre des communes le 14 septembre 1891.—*M. Montague*..... .. ..*Pas imprimée.*

44. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 15 mai 1891 – Copie de toutes lettres, communications et rapports adressés au gouvernement concernant la fixation et la légalisation d'une mesure uniforme de temps. Présentée à la Chambre des communes le 4 juin 1891.—*M Kirkpatrick*—
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

45. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date 13 mai 1891 – Copie de toutes lettres et correspondance entre le gouvernement et aucun de ses membres ou tout département public et M. Solyme Forgues, de Saint-Michel de Bellechasse, officier-rapporteur dans le district électoral de Bellechasse. Présentée à la Chambre des communes le 4 juin 1891.—*M. Amyot*.....*Pas imprimée.*

46. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 18 mai 1891 – Etat indiquant quelle somme d'argent a été dépensée pour réparer le quai de Grande-Baie, dans le township de Keppel, Grey-Nord, pendant l'été de 1890 ; si le contrat a été donné par voie de soumission ou à l'entreprise privée ; qui a exécuté les travaux ; qui a agi comme inspecteur, et quelle compensation a reçue ce dernier. Présentée à la Chambre des communes le 4 juin 1891.—*M. Somerville*.....*Pas imprimée.*

47. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 27 mai 1891—Etat donnant le nombre de boisseaux de pommes de terre exportés du Canada du 1er octobre 1890 au 1er mai 1891, et le nom du lieu où ils sont exportés. Présentée à la Chambre des communes le 6 juin 1891.—*M. McMullen*—
Imprimée pour les documents de la session seulement.

48. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 3 juin 1891—Copie de toute correspondance échangée entre toutes personnes et le département de la marine et des pêcheries, recommandant ou concernant la récompense donnée au capitaine Paterson, de la goélette américaine *Seigfried*, pour avoir opéré le sauvetage du capitaine et de l'équipage de la goélette *Blizzard*, de Lunenburg, en octobre dernier. Présentée à la Chambre des communes le 16 juin 1891.—*M. Flint*—
Pas imprimée.

49. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 3 juin 1891—Copie de toute correspondance avec le département de la marine concernant la présentation de lunettes marines aux volontaires qui ont sauvé l'équipage de la barque *Medmerly*, qui s'est perdue sur l'île Ray, comté de Pictou, en novembre dernier. Présentée à la Chambre des communes le 16 juin 1891.—*M. Fraser*—
Pas imprimée.

50. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 18 mai 1891—Copie de toute correspondance, papiers et rapports en la possession du gouvernement concernant l'emplacement du camp de brigade du district militaire n° 1 en 1890 et 1891. Présentée à la Chambre des communes le 16 juin 1891.—*M. Hyman*.....*Pas imprimée.*

51. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur general en date du 5 mai 1891—Copie de toute correspondance, pétitions, mémoires et autres documents soumis au Conseil privé au sujet de l'abolition de l'usage officiel de la langue française dans la province du Manitoba par la législature de la dite province. Aussi, copie des rapports au Conseil ou des ordres en conseil à ce sujet. Aussi, copie de l'acte ou des actes s'y rapportant. Présentée à la Chambre des communes le 18 juin 1891.—*Mr. LaRivière*—
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

52. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général en date du 5 mai 1891—Copie de l'ordre en conseil du 10 mai 1888, accordant un subside de $12,500 par année à M. Julien Chabot pour le service du bateau à vapeur *Admiral*, entre Dalhousie et Gaspé, en rapport avec le chemin de fer Intercolonial, et tous autres ordres en conseil qui ont pu être adoptés subséquemment au sujet du même bateau à vapeur. Présentée à la Chambre des communes le 19 juin 1891.—*M. Guay*.....*Pas imprimée.*

52*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 5 mai 1891—Copie du contrat entre les propriétaires ou le propriétaire ou le possesseur du bateau à vapeur *Admiral* et le gouvernement, à la suite d'un ordre en conseil en date du 10 mai 1888 ; aussi, copie des contrats, actes ou transferts qui ont pu être faits ou signifiés au gouvernement depuis la dite date du 10 mai 1888 ; aussi, un état des sommes payées pour le service du dit bateau à vapeur, les noms des personnes auxquelles ces sommes ont été payées, la date des paiements, et les reçus qui ont été donnés. Présentée à la Chambre des communes le 24 juin 1891.—*M. Guay*.....*Pas imprimée.*

52*b*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général en date du 13 juillet 1891—Copie de l'ordre en conseil ou des ordres en conseil adoptés depuis 1883 jusqu'à 1888, au sujet du bateau à vapeur *Admiral* et du service qu'il a fait entre Dalhousie et Gaspé ou autres points, en rapport avec le chemin de fer Intercolonial. Présentée à la Chambre des communes le 10 août 1891.—*M. Tarte*.....*Pas imprimée.*

52*c*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général en date du 13 juillet 1891—Copie du contrat ou des contrats entre les propriétaires ou le propriétaire ou le possesseur du bateau à vapeur *Admiral* et le gouvernement, depuis 1883 jusqu'à 1888; aussi, copie de tous actes, transferts, etc., qui ont pu être signifiés au gouvernement au sujet de ce bateau à vapeur; aussi un état des sommes payées durant cet intervalle de temps, pour le service du dit bateau à vapeur, les noms des personnes auxquelles ces sommes ont été payées, et la date des paiements. Présentée à la Chambre des communes le 10 août 1891.—*M. Tarte*..*Pas imprimée.*

53. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 6 mai 1891—Etat donnant le coût de construction des divers élévateurs placés sur la ligne de l'Intercolonial et ses embranchements, la localité où ils ont été construits, la contenance de chacun, la date de la construction, et la quantité de grain qui a passé par chacun, chaque année, depuis leur installation. Présentée à la Chambre des communes le 19 juin 1891.—*M. McMullen* ..... *Pas imprimée.*

53*a* Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 13 mai 1891—Copie de toute correspondance, documents, etc., échangés entre les officiers du chemin de fer Intercolonial à Moncton et le département des chemins de fer, concernant l'accident de Saint-Joseph de Lévis, le dix-huit décembre mil huit cent quatre-vingt-dix. Présentée à la Chambre des communes le 19 juin 1891. —*M. Carroll*..... *Pas imprimée.*

53*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 1er juillet 1891—Copie de toute correspondance et de tous télégrammes, lettres, rapports et autres papiers concernant le projet d'"agrandissement des propriétés" du chemin de fer Intercolonial à Saint-Jean, N.-B. Présentée à la Chambre des communes le 12 août 1891.—*M. Davies*..... .... *Pas imprimée.*

53*c*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 8 juillet 1891—Copie de tous papiers, documents, dépositions, etc., relativement à l'enquête tenue dernièrement à la station de Sainte-Flavie, chemin de fer Intercolonial, sur la conduite de M. Hormidas Ouellette, surintendant des ateliers du dit Intercolonial, ainsi que sur le compte de quelques autres employés. Présentée à la Chambre des communes le 26 septembre 1891.—*M. Choquette*..... *Pas imprimée.*

54. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 11 mai 1891—1. Etat de toutes les licences de pêche accordées en 1890 dans les comtés suivants, savoir: Berthier, Maskinongé, Saint-Maurice, Champlain, Nicolet, Yamaska et Richelieu, indiquant les noms de ceux qui ont obtenu telles licences, le montant payé par chacun d'eux, et la date de tels paiements. 2. Etat de la quantité et de la valeur des diverses espèces de poissons qui ont été pris par tels licenciés, suivant les rapports des divers gardes-pêche de ces comtés. 3. Copies de toutes instructions envoyées aux gardes-pêche de ces divers comtés en 1890 et 1891, jusqu'à cette date. 4. Copies de toute correspondance, requêtes et remontrances qui ont pu être reçues à ce sujet durant les années 1890 et 1891 jusqu'à cette date, aussi bien que des réponses qui ont pu y être faites. 5. Etat indiquant le salaire des gardes-pêche des comtés ci-dessus mentionnés et des autres frais et dépenses qui ont été encourus par le gouvernement, en rapport avec les pêcheries des comtés de Berthier, Maskinongé, Saint-Maurice, Champlain, Nicolet, Yamaska et Richelieu, pendant l'année 1890. Présentée à la Chambre des communes le 22 juin 1891.—*M. Beausoleil*..... ..*Pas imprimée.*

54*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 3 juin 1891—Etat donnant les noms de toutes personnes dans le comté de Queen, N.-E., auxquelles des primes de pêche ont été payées pendant les derniers cinq ans, avec le montant payé à chacune et les dates de paiement; et le montant non encore payé, avec les noms des personnes auxquelles ces primes sont encore dues. Présentée à la Chambre des communes le 23 juin 1891.—*M. Forbes*..... *Pas imprimée.*

54*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 18 mai 1891—Etat donnant les noms de toutes personnes dans le comté de Guysboro' auxquelles des primes de pêche ont été payées pendant les trois dernières années, et le montant payé à chacune; le montant non encore payé, et les noms des personnes auxquelles ces primes sont encore dues. Présentée à la Chambre des communes le 23 juin 1891.—*M. Fraser*..... *Pas imprimée.*

54*c*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 27 mai 1891—Etat indiquant le montant payé pour les approvisionnements nécessaires aux équipages des divers navires du gouvernement faisant le service de protection des pêcheries dans la province d'Ontario pour l'exercice 1889-90, les noms des fournisseurs et les prix payés. Présentée à la Chambre des communes le 24 juin 1891. —*M. Somerville*..... ..*Pas imprimée.*

54*d*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 3 juin 1891—Copie de tous papiers, correspondance, rapports et autres documents en la possession du gouvernement concernant les pêcheries de hareng de la baie de Fundy et des eaux voisines durant l'année dernière, y compris le

rapport de la conférence des gardes-pêche tenue à Ottawa à ce sujet. Présentée à la Chambre des communes le 30 juin 1891.—*M. Bowers* ..... *Pas imprimée.*

54*e*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 13 mai 1891—Etat indiquant le coût et les dépenses pour ajuster les sommes réclamées comme primes de pêche et pour préparer et distribuer les chèques des primes, chaque année, depuis 1883. Aussi, les noms des personnes autorisées à distribuer les chèques de primes dans la Nouvelle-Ecosse en 1889, 1890 et 1891. Présentée à la Chambre des communes le 16 juillet 1891.—*M. Flint*—

Imprimée pour les documents de la session seulement.

54*f*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 13 mai 1891—Etat donnant les noms de toutes personnes du comté de Guysboro' poursuivies pour contravention aux lois des pêcheries depuis le 1er janvier 1890, le montant de chaque amende et des frais, la somme perçue dans chaque cas, les noms des personnes dont les amendes ont été remises, avec la raison de la remise, et les noms des personnes dans le dit comté contre lesquelles des amendes sont encore à percevoir, avec le montant de chaque amende et les frais. Présentée à la Chambre des communes le 22 juin 1891.—*M. Fraser*—

Pas imprimée.

54*g*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général en date du 15 mai 1891—Copie de tous papiers, lettres et documents se rapportant en quelque manière à la dispensation des services de J. R. Graham, de Fenelon Falls, en qualité d'inspecteur ou de surveillant des pêcheries dans le comté de Victoria, et de toutes communications adressées à un représentant du gouvernement ou à quelqu'un de ses membres, ou à quelque officier ou commis du département de la marine et des pêcheries se rapportant au dit J. R. Graham et à l'exécution de ses devoirs avant son renvoi du service, et de toutes règles et règlements, s'il en est, au sujet de la nomination d'inspecteurs des pêcheries dans le dit comté et de l'exécution de leurs devoirs. Présentée à la Chambre des communes le 3 août 1891.—*M. Barron* ..... *Pas imprimée.*

54*h*. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général en date du 30 avril 1890—Copie de tout ordre départemental relatif aux pêcheries des comtés de Richelieu et de Berthier, et copie de toute correspondance échangée depuis 1887 entre le département des pêcheries et les gardes-pêche de ces comtés sur ce sujet. Présentée au Sénat le 14 juillet 1891.—*Honorable M. Guévremont* ..... *Pas imprimée.*

54*i*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 27 juillet 1891—Copie de toute correspondance se rapportant à la nomination de George Boisvert comme garde-pêche sur le fleuve Saint-Laurent vis-à-vis le comté de Nicolet. Aussi, copie de toutes correspondances se rapportant à l'établissement de licences de pêche dans le comté de Nicolet, entre M. Fabien Boisvert, alors membre de la Chambre des communes, ou toutes autres personnes et le gouvernement. Présentée à la Chambre des communes le 21 août 1891.—*M. Leduc* ..... *Pas imprimée.*

55. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 18 mai 1891—Etat pour les années 1889 et 1890, donnant copie de tous rapports ou correspondance avec le surintendant du chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard au sujet de la condition de la chaussée ou des rails de ce chemin, et de tous rapports ou représentations au sujet de telle chaussée ou de tels rails adressés par les chefs de section ou autres officiers du dit chemin. Aussi, état indiquant combien de milles de ce chemin ont été refaits avec des rails d'acier depuis l'achèvement de ce chemin. Présentée à la Chambre des communes le 2 juillet 1891.—*M. Davies* ..... *Pas imprimée.*

56. Etat d'affaires de la Compagnie de prêts et de placements Britannique-Canadienne, pour l'année expirée le 31 décembre 1890; aussi, une liste des actionnaires au 31 décembre 1890. Présenté au Sénat le 4 mai 1891, par M. l'Orateur ..... *Pas imprimé.*

57. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 5 mai 1891—Etat donnant les quantités et essences de bois et billots abattus annuellement dans le territoire récemment en dispute dans la province de l'Ontario, sous l'autorité de permis de coupes émis par le gouvernement du Canada, et les noms des porteurs de permis ; aussi, indiquant comment les droits ont été imposés et le montant par mille pieds, mesure de planche, retiré par le gouvernement du Canada de chaque personne ou association commerciale ayant reçu tels permis, chaque année, depuis 1875 jusqu'à 1887 inclusivement, ou quel droit régalien ou autre revenu a été perçu par le gouvernement des dits porteurs de permis sur les quantités abattues ou vendues. Présentée à la Chambre des communes le 6 juillet 1891.—*M. Barron* ..... *Imprimée pour les documents de la session seulement.*

58. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 12 mai 1891—Etat indiquant la date à laquelle le steamer *Stanley* a commencé ses voyages entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme dans l'automne de 1890, le nombre de voyages accomplis, la date de chaque voyage, le nombre de

passagers, et le montant de fret expédié à l'Ile du Prince-Edouard ou rapporté de cette île, e montant des recettes du trafic-passagers et du trafic-marchandises, les frais d'exploitation du dit steamer pendant l'hiver de 1891, et la date de la cessation du service du dit steamer entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme. Aussi, le rapport du sous-ministre de la marine, daté le 5 mars 1891, au sujet de ce steamer ; et copie de toute correspondance, télégrammes et représentations faites aux département de la marine et des postes concernant le service des malles et le service à vapeur entre l'île et la terre ferme. Présentée à la Chambre des communes le 13 juillet 1891.—*M. Perry*.....*Pas imprimée.*

59. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général en date du 8 juillet 1891—Copie de toute requête, correspondance et document de toutes sortes concernant l'octroi d'un subside au chemin de fer "Québec Oriental." Présentée à la Chambre des communes le 20 juillet 1891. *M. Vaillancourt*.....*Pas imprimée.*

60. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 1er juillet 1891—Copie de toute correspondance, lettres ou télégrammes adressés à l'auditeur général au sujet du paiement des comptes tels que rendus à l'auditeur général par l'officier-rapporteur du district électoral de la division-est d'Elgin. Aussi, les noms et adresses postales de l'officier-rapporteur, des sous-officiers-rapporteurs, greffiers de bureaux de votation et constables pour le district électoral de la division d'Elgin-Est. Aussi, les montants respectifs tels que réclamés par chacun, le montant réellement payé à chacun jusqu'à date, y compris le chiffre de la balance, s'il en est, tels que rendus par l'officier-rapporteur dans son rapport original à l'auditeur général. Présentée à la Chambre des communes le 14 juillet 1891.—*M. Ingram*.....*Pas imprimée.*

60*a*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général en date du 27 juillet 1891—Copie de toute correspondance échangée entre John A. McDonald (Victoria, N.-E.), ou aucunes autres personnes dans le comté de Victoria, N.-E., et le gouvernement ou aucun département ou fonctionnaire du gouvernement, avant la dernière élection générale, au sujet de la nomination d'un officier-rapporteur à la dite élection pour le dit comté. Présentée à la Chambre des communes le 3 août 1891.—*M. Flint*.....*Pas imprimée.*

61. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 18 juin 1891—Copie du rapport de M. Collingwood Schreiber, sur les études hydrographiques du Saint-Laurent faites par lui vis-à-vis et dans le voisinage de la cité de Québec, afin de constater s'il était possible d'y jeter un pont de chemin de fer. Présentée à la Chambre des communes le 14 juillet 1891.—*M. Laurier*—

Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

62. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général en date du 11 mai 1891—Copie de toute correspondance entre aucun département et H. E. Hartley, ci-devant gardien d'écluse sur le canal Carillon et Grenville, au sujet de sa mise à la retraite, et de tout rapport au conseil ou ordre en conseil à ce sujet, et de tous papiers relatifs à la destitution de M. Hartley. Présentée à la Chambre des communes le 26 juin 1891.—*M. Christie*..*Pas imprimée.*

62*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 1er juillet 1891—Copie du rapport de Thomas Munro, ingénieur du gouvernement, sur le canal à navires de Manchester. Présentée à la Chambre des communes le 21 juillet 1891.—*M. Mulock*—

Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

62*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 18 mai 1891—Copie de toutes lettres, correspondance, documents et papiers indiquant le nombre supplémentaire d'hommes employés sur le vieux et le nouveau canal Welland entre le 10 février 1891 et le 7 mars 1891. Aussi, les noms de ces hommes, les travaux à exécuter, et le montant d'argent payé à chaque homme. Présentée à la Chambre des communes le 28 juillet 1891.—*M. German*.....*Pas imprimée.*

62*c*. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général en date du 17 juin 1891, demandant un état de compte indiquant les sommes reçues et retenues en sus de ce qui était juste et légitime, par William Ellis, surintendant du canal Welland, (s'il y en a eu) entre le 29 décembre 1879 et le 11 septembre 1889 ; aussi un état indiquant les sommes restituées par M. Ellis (s'il y en a eu) et les dates de remboursements ; aussi une copie du cautionnement donné comme garantie par M. Ellis, (s'il en existe un) sur lequel on pourrait se fonder pour exiger le remboursement des dites sommes à restituer. Présentée au Sénat le 29 juillet 1891.—*Honorable M. McCallum*—

Pas imprimée.

62*d*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général en date du 17 juin 1891—Copie de toutes pétitions, lettres ou communications venant de la cité de Sainte-Catherine et autres municipalités le long du canal Welland, ou d'aucunes personnes ou corporations

demandant qu'il leur soit permis de se servir du surplus des eaux du dit canal pour des fins manufacturières ou autres. Aussi, copie du rapport de l'ingénieur des canaux à ce sujet, et des réponses faites par le gouvernement à toutes ces demandes. Présentée à la Chambre des communes le 12 août 1891.—*M. Gibson*.......... *Pas imprimée.*

62e. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 13 juillet 1891—1. Copie des devis préparés par le gouvernement et sur lesquels ont été basées les demandes de soumissions pour les travaux d'un égout, depuis Lachine jusqu'à la Côte Saint-Paul, le long du canal Lachine. 2. Copie des soumissions produites par les divers soumissionnaires pour les dits travaux, avec le rapport des officiers du département des chemins de fer et canaux à leur sujet. 3. Copie du rapport accordant le contrat pour les dits travaux ainsi que copie du contrat. Présentée à la Chambre des communes le 12 août 1891.—*M. Préfontaine*.......... *Pas imprimée.*

62f. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 1er juillet 1891—Copies des rapports d'ingénieurs concernant le canal projeté de Soulanges, indiquant le nombre de sections dont sera divisé le travail, la longueur de chaque section, les quantités des diverses classes de travail dans chaque section, et les estimés détaillés du coût de chaque section. En outre, le tout accompagné d'un tracé de plan ou carte continue, et le profil de toute la route, distinguant les différentes sections et les particularités de chaque section. Présentée à la Chambre des communes le 12 août 1891.—*M. Mousseau*.......... *Pas imprimée.*

62g. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 27 mai 1891—Etat des dépenses, ainsi que les rapports et les plans faits par les ingénieurs du gouvernement, s'il en est, concernant le canal de Soulanges, depuis 1873 jusqu'à 1889 inclusivement ; et depuis 1889, inclusivement, jusqu'à juin 1890. Aussi, état des plans et devis faits par des ingénieurs et terminés par eux à la susdite date de juin 1890 et se rapportant au dit canal de Soulanges. Présentée à la Chambre des communes le 12 août 1891.—*M. Mousseau*....*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

62h. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général en date du 27 mai 1891—Copie de toutes soumissions demandées la première et la seconde fois pour l'exécution respectivement des sections une, deux et trois de l'élargissement du Rapide Plat ou canal de Morrisburgh, l'une des divisions des canaux du Saint-Laurent, y compris les quantités des divers items mentionnés dans la cédule des prix d'après lesquel les soumissions ont été calculées, et le montant collectif de chaque soumission. Aussi copie de toute correspondance, ordres en conseil, rapports des ingénieurs sur les soumissions ou contrats ou travaux, ou sur les changements dans le tracé ou dans les plans, et copie de toutes estimations, en détail, du coût des dits travaux, et la raison pourquoi les premières soumissions reçues ont été mises de côté. Présentée à la Chambre des communes le 21 août 1891.—*M. Murray*.......... *Pas imprimée.*

62i. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 3 juin 1891—Copie de toutes lettres et mémoires se plaignant de la hauteur de l'eau dans le canal Rideau entre Kingston et Jones' Falls, et de toutes lettres du colonel By et autres, indiquant la profondeur d'eau allouée aux navires passant le canal pendant les premiers quarante ans qui ont suivi sa construction et pendant les dix dernières années. Aussi, copie des plans et rapports des ingénieurs chargés d'étudier le niveau de l'eau aux moulins de Kingston, indiquant le coût estimatif de l'abaissement du niveau de l'eau et l'étendue de terre qui serait recouvrée si l'eau était plus basse. Présentée à la Chambre des communes le 26 septembre 1891.—*M. Kirkpatrick*.......... *Pas imprimée.*

63. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général en date du 5 mai 1891—Copie de toute correspondance, pétitions, mémoires, brefs, factums et autres documents soumis au Conseil privé au sujet de l'abolition des écoles séparées dans la province du Manitoba par la législature de cette province. Aussi, copie des rapports au conseil et des ordres en conseil à ce sujet. Aussi, copie de tout ou de tous actes de la dite législature abolissant les dites écoles séparées ou modifiant en quelque manière le système en vigueur avant 1890. Présentée à la Chambre des communes le 20 juillet 1891.—*M. LaRivière*—
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

63a. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général en date du 5 mai 1891—Copie de toutes pétitions présentées à Son Excellence au sujet des Actes des écoles du Manitoba, et de tous mémoires, rapports, ordres en conseil et correspondance s'y rapportant. Présentée à la Chambre des communes le 20 août 1891.—*M. Devlin*.......... *Pas imprimée.*

63b. Réponse supplémentaire à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 5 mai 1891—Copie de toute correspondance, pétitions, mémoires brefs, factums

et autres documents soumis au Conseil privé au sujet de l'abolition des écoles séparées dans la province du Manitoba par la législature de cette province. Aussi, copie des rapports au conseil et des ordres en conseil à ce sujet. Aussi, copie de tout acte ou de tous actes de la dite législature abolissant les dites écoles séparées ou modifiant en quelque manière le système en vigueur avant 1890. Présentée à la Chambre des communes le 4 septembre 1891.—*M. LaRivière.*

Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

64. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 13 juillet 1891—Copie de la pétition de droit présentée au ministre de la justice pour son *fiat*, par Joseph Desmarteau, pour des améliorations qu'il prétend avoir faites sur " un lopin de terre formant partie de la propriété ci-devant connue " comme ' Ferme Logan ' et étant partie du lot numéro onze cent trente-six (1136) du plan officiel " et livre de renvoi du quartier Sainte-Marie, dans la cité de Montréal, mesurant cent cinquante- " six pieds de large par quatre cent cinquante-deux pieds (452) sur le côté sud-ouest, et quatre cent " quatre-vingt-sept pieds (487) sur le côté nord-est, mesure anglaise, plus ou moins, et étant bornée " sur le côté nord-est par la grande route connue sous le nom de ' Chemin Papineau,' sur le côté " sud-ouest par une partie du dit lot numéro onze cent trente-six (1136), sur le côté sud-ouest par le " lot numéro onze cent (1100) du dit plan et livre de renvoi, et sur le côté nord-ouest par la rue " Sherbrooke (étant une autre partie du dit lot onze cent trente-six) "; aussi, copie de la décision du ministre de la justice et de toute correspondance à ce sujet. Présentée à la Chambre des communes le 21 juillet 1891.—*M. Laurier*..... *Pas imprimée.*

65. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général en date du 12 mai 1890—Etat des dépenses faites par l'inspecteur des pénitenciers lors de ses visites ordinaires et extraordinaires au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul au cours des dix dernières années, tant de ses dépenses personnelles chaque jour de ces visites, que des dépenses occasionnées chaque jour par ses voyages de Montréal à Saint-Vincent-de-Paul et *vice versâ* pour chevaux, domestiques et leur pension.—*Hon. M. Bellerose*..... *Pas imprimée.*

65*a*. Réponse supplémentaire, *re* pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul. Présentée au Sénat le 19 juin 1891 par l'honorable M. Abbott..... *Pas imprimée.*

65*b*. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général en date du 30 juillet 1891—Copie de la soumission acceptée de McPherson et Thompson, de New-Westminster, Colombie-Britannique, pour médicaments à fournir au pénitencier de la Colombie-Britannique au cours de l'année qui expirera le 30 juin 1892, avec le détail des quantités et des prix de ces fournitures, et l'indication de la somme totale à laquelle elles s'élèveront. Présentée au Sénat le 12 août1891.—*Honorable M. McInnes (Victoria, C.-B)*- ..... *Pas imprimée.*

66. Réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur général en date du 28 juin 1891—Copie de toute correspondance échangée entre le département de la justice, les juges ayant juridiction en matières criminelles, et les procureurs généraux des provinces, relativement à l'opportunité d'abolir les fonctions du grand jury dans l'administration de la justice criminelle. Présentée au Sénat le 8 juillet 1891.—*Honorable M. Gowan..... Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

67. Relevé des montants payés à titre de réclamations pour primes sur le fer en gueuse fabriqué en Canada, donnant les quantités pour lesquelles les réclamations ont été faites, les noms des réclamants et le montant payé dans chaque cas. Présenté à la Chambre des communes le 28 juillet 1891, par l'honorable M. Bowell..... *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

68. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général en date du 1er juillet 1891—Relevé du montant de billets fédéraux en circulation à la date du 31 mai 1891, et du montant d'or et de débentures garanties tenu en réserve à la dite date pour le rachat des dits billets. Aussi, un état faisant connaître la proportion de cette réserve d'or aux mains du ministre des finances et receveur général et de celle détenue par toute banque chartée pour les fins de tel rachat. Aussi, un état indiquant les arrangements faits avec les dites banques, en vertu desquels elles détiennent cette réserve d'or. Présentée à la Chambre des communes le 29 juillet 1891.—*M. Mulock*.. ..... *Pas imprimée.*

69. Rapport administratif sur les accusations portées contre le commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest. Présenté à la Chambre des communes le 30 juillet 1891, par sir John Thompson—

Imprimé pour les documents de la session seulement.

70. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 13 mai 1891—Copie de toute correspondance adressée depuis le 1er juillet 1890 par la Chambre de Commerce de New-Glasgow et autres institutions ou personnes au sujet du train d'entier parcours entre Sydney, C.-B., et Oxford,

comté de Cumberland, *via* le chemin de fer de la Ligne Courte. Aussi, copie de toute correspondance adressée durant la même période par toute personne ou personnes demandant de meilleures facilités par voie ferrée entre Pictou et New-Glasgow jusqu'à Halifax. Présentée à la Chambre des communes le 31 juillet 1891.—*M. Fraser*..... *Pas imprimée.*

71. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 27 mai 1891—Copie de toutes soumissions pour la construction des édifices publics à Annapolis ; du contrat passé avec le gouvernement pour la construction de ces édifices, et de l'acte de transfert à la Reine du terrain sur lequel ces édifices sont construits. Aussi, états de tous montants payés à l'entrepreneur à compte des travaux et la date des paiements. Présentée à la Chambre des communes le 4 août 1891—*M. Lister*— *Pas imprimée.*

72. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 1er juillet 1891—Copie de toute correspondance et documents ou autres informations en la possession du gouvernement au sujet des étalons stationnés à la Ferme Expérimentale Centrale ou à toute autre ferme expérimentale au Canada. Présentée à la Chambre des communes le 4 août 1891.—*M. McMullen*..*Pas imprimée.*

73. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 27 juillet 1891—Copie de toute correspondance et instructions concernant la destitution de William Sanders et William Muttart, chefs de sections sur le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard, en mars ou avril derniers. Présentée à la Chambre des communes le 10 août 1891.—*M. Perry*..... ...*Pas imprimée.*

73*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 27 juillet 1891—Copie de toute correspondance, lettres ou papiers se rapportant en quelque manière à la destitution, en juin 1884, de Samuel Johnston, officier des douanes de Sa Majesté pour le district s'étendant de Clifton à Dunnville. Présentée à la Chambre des communes le 23 septembre 1891.—*M. German*— *Pas imprimée.*

74. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 27 mai 1891—Etat faisant connaître : 1. Copie de tous rapports et correspondance concernant le système de permis et sa réglementation, de tous règlements en vertu desquels des liqueurs ont été introduites et vendues dans les Territoires du Nord-Ouest, et de tous mémoires adressées au gouvernement au sujet du système des permis et de la vente des liqueurs sur les trains de voyageurs dans les dits Territoires du Nord-Ouest et dans les limites du Parc de Banff, et un état indiquant les espèces et quantités de liqueurs ainsi vendues. Présentée à la Chambre des communes le 12 août 1891.—*M. Watson*..... .....*Pas imprimée.*

75. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 18 juin 1891—Copie des bordereaux de paye des derniers camps de manœuvres de Sorel et de Saint-Jean, P.Q. Présentée à la Chambre des communes le 18 août 1891.—*M. Lépine*..... .....*Pas imprimée.*

75*a*. Etat indiquant les noms des soumissionnaires, des entrepreneurs, et les prix de contrat des habillements millitaires pour 1891-92. Présentée à la Chambre des communes le 21 août 1891, par sir Adolphe Caron..... *Imprimé pour les documents de la session seulement.*

76. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 17 juin 1891—Copie de toute correspondance échangée entre le ministre des douanes et le percepteur au lac Kootenay, et entre le susdit ministre et toute autre personne au sujet de l'admission en franchise dans le district du lac Kooteney de machines nécessaires à l'exploitation des mines. Aussi, copie des instructions du ministre des douanes au percepteur des douanes sur la rivière Kootenay, concernant l'admission en franchise de machines pour les mines. Présentée à la Chambre des communes le 20 août 1891.—*M. Mara* ....*Pas imprimée.*

77. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 1er juillet 1891—Copie de toute correspondance, rapports, papiers et documents se rapportant à la saisie et vente de la goélette *Marie Eliza*, en 1887, par le percepteur de la douane à Rimouski. Présentée à la Chambre des communes le 20 août 1891.—*M. Langelier*..... .....*Pas imprimée.*

78. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 1er juillet 1891—Etat donnant—1. Les noms de tous les employés permanents du département des travaux publics, leurs fonctions et leurs appointements annuels. 2. Les noms de tous les surnuméraires du dit département, leurs appointements et le genre de travail qu'ils ont à faire, et copie de leurs certificats d'examen. 3. Les noms de toutes les personnes faisant du travail supplémentaire en dehors de l'édifice, et la nature des travaux, donnant les noms des hommes et des femmes séparément. 4. Les noms des ouvriers et autres employés dans les ateliers du gouvernement à Ottawa. 5. Les noms de tous les messagers employés dans le dit département, temporairement ou permanemment. 6. Les noms et le nombre de tous les journaliers employés par le dit département, depuis janvier dernier, dans ou autour des

édifices publics sous le contrôle du gouvernement à Ottawa, y compris Rideau Hall, avec le genre de travail à faire et les gages payés. Présentée à la Chambre des communes le 21 août 1891.—*M. McMullen* . . . . . *Pas imprimée.*

79. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 13 mai 1891—1. Copie des réclamations faites au gouvernement depuis 1880 par M. Joseph Antoine Maurice, commerçant du village du Bassin de Chambly, et Dame Julie Fournier, son épouse, pour dommages soufferts par eux en rapport avec des terrains acquis par eux du gouvernement en 1875. 2. Copie des lettres et correspondances à ce sujet, adressées aux divers départements par diverses personnes relativement à cette question. 3. Copie de la correspondance intervenue entre ces divers départements soit avec les réclamants ou avec des personnes agissant pour eux ou dans leur intérêt. 4. Copie de la référence faite par le gouvernement des dites réclamations à Joseph Simard, alors arbitre fédéral, ainsi que de son rapport. 5. Copie de la correspondance qui a suivi tel rapport. 6. Copie des opinions données sur la question par l'honorable ministre des travaux publics, ainsi que l'opinion de l'honorable ministre de la justice. Présentée à la Chambre des communes le 4 août 1891.—*M. Préfontaine*—*Pas imprimée.*

80. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général en date du 18 juin 1891—Copie de tous ordres en conseil, correspondance et rapports, état des réclamations, reçus ou comptes avec ou par le Dr Walker ou de sa part, ou avec ou par toute autre personne concernant le chemin macadamisé de Dundas et Waterloo, depuis la fin de la session de 1889. Présentée à la Chambre des communes le 24 août 1891.—*M. Bain.* . . . . . *Pas imprimée.*

81. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général en date du 3 juin 1891—Copie de toute correspondance entre le gouvernement impérial et le gouvernement du Canada au sujet des lois canadiennes sur les droits d'auteurs et de tous autres papiers s'y rapportant qui n'ont pas encore été produits. Présenté à la Chambre des communes le 24 août 1891.—*M. Edgar* . . . . . *Pas imprimée.*

82. Troisième recensement du Canada. Relevé de la population comparé avec les recensements précédents, 1891. Présenté à la Chambre des communes le 26 août 1891 par l'honorable J. Haggart.
Imprimé pour la distribution seulement.

82*a*. Recensement du Canada, 1891—Divisions électorales—Relevé de la population par districts. Aussi, bulletin de recensement n° 1 et relevés de la population des cités, villes et villages. Présenté à la Chambre des communes le 27 août 1891, par l'honorable J. Haggart—
Imprimé pour la distribution seulement.

83. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 août 1891—Rapport donnant: 1. Les noms de tous les employés de la douane à Montréal; la date de leur nomination; leurs fonctions respectives; les salaires de chacun d'eux; leur nationalité; leur lieu de naissance, et dans le cas où ils ne seraient pas nés au Canada, depuis quand ils habitaient le pays lors de leur nomination, et sur la recommandation de qui ils ont été nommés. 2. Ont-ils tous subi l'examen du service civil, et quels sont ceux, s'il en est, qui n'ont pas passé cet examen depuis que cette loi est en vigueur? 3. Quels sont ceux, s'il en est, qui ont reçu des salaires ou émoluments autres que ceux attachés à la charge à laquelle ils ont été nommés; les montants reçus et pour quels travaux additionnels? 4. Les noms des employés supplémentaires pour les services desquels on a payé en 1889-90 la somme de $12,176.25, telle que consignée au rapport de l'auditeur général pour l'année 1889-90, à la page C—254? 5. A qui a été payé la somme de $5,939.29, pour charroyage à la douane de Montréal, telle que consignée au dit rapport de l'auditeur général, à la page C—254? Présentée à la Chambre des communes le 14 septembre 1891.—*M. Lépine*. . . . . *Pas imprimée.*

84. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 27 mai 1891—Copie de toute correspondance, mémoires, documents, lettres, requêtes, et généralement de tous papiers relatifs à l'encouragement de la culture de la betterave à sucre et à la protection de la fabrication et au raffinement du sucre de betterave en Canada, échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres et aucune personne ou compagnie. Prcsentée à la Chambre des communes le 23 septembre 1891.—*M. Beausoleil*. . . . . *Pas imprimée.*

85. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 1er juillet 1891—Copie de toute correspondance, papiers et documents concernant la nomination des officiers de douane à Crystal Beach et Point-Albino, dans le township de Bertie, et Carroll's Landing, dans le township de Humberstone, comté de Welland. Présentée à la Chambre des communes le 23 septembre 1891.—*M. German*. . . . . *Pas imprimée.*

86. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général en date du 14 septembre 1891, pour toute correspondance échangée entre Son Excellence le gouverneur général et le lieutenant-gouverneur de la province de Québec relativement au chemin de fer de la Baie des Chaleurs, et tous autres papiers et correspondance en la possession du gouvernement sur ce sujet. Présentée au Sénat le 16 septembre 1891—*Honorable M. Miller* ..... *Pas imprimée.*

86*a*. Réponse supplémentaire à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général en date du 14 septembre 1891, pour toute correspondance échangée entre Son Excellence le gouverneur général et le lieutenant-gouverneur de la province de Québec relativement au chemin de fer de la Baie des Chaleurs, et tous autres papiers et correspondance en la possession du gouvernement sur ce sujet. Présentée au Sénat le 23 septembre 1891—*Honorable M. Miller* ..... *Pas imprimée.*

86*b*. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général en date du 21 août 1891, demandant un état faisant voir les sommes dépensées à titre de subvention ou autrement sur le chemin de fer de la Baie des Chaleurs depuis le commencement des travaux jusqu'à ce jour, indiquant les noms de ceux à qui ces sommes ont été payées, et le montant restant impayé sur les crédits affectés à ce chemin par le gouvernement du Canada. Présentée au Sénat le 24 septembre 1891– *Honorable M. McInnes (Victoria, C.B.)* ..... *Pas imprimée.*

87. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général en date du 29 mai 1891, demandant copie de tous ordres en conseil, commissions et instructions, en vue de nommer une ou plusieurs personnes spécialement chargées d'examiner la position et les ressources de cette partie du Canada connue comme le Grand-Bassin du McKenzie ; aussi copie des rapports faits par telles personnes pour permettre au gouvernement de décider les mesures nécessaires pour la protection et le développement de ce territoire. Présentée au Sénat le 23 septembre 1891. *Honorable M. Girard* ..... *Imprimée pour les documents de la session seulement.*

88. Etats et rapports généraux des baptêmes, marriages et sépulture dans les districts de Chicoutimi, Gaspé, Montmagny et Iberville ..... *Pas imprimés.*

ANNEXE AU RAPPORT DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE.

PREMIER RAPPORT ANNUEL

DU

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE

POUR LA

PUISSANCE DU CANADA.

(AFFILIÉ À LA FERME EXPÉRIMENTALE CENTRALE.)

RAPPORTS DE

JAMES W. ROBERTSON, COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE,—OTTAWA.
J. C. CHAPAIS, SOUS-COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE,—SAINT-DENIS, Q.

POUR

1890.

IMPRIMÉ PAR AUTORITÉ DU PARLEMENT.

OTTAWA:
MPRIMÉ PAR BROWN CHAMBERLIN, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE.

1891.

TABLE DES MATIÈRES.

PRÉLIMINAIRE.—PAGES 1 à 8.

Mouvement originaire, 1 ;—convention à Ottawa ;—comité sur l'agriculture, 3 ;—députation au gouvernement ;—mémorandum au premier ministre, 4 ; — nomination, 8 ;—titres des chapitres du rapport.

CHAPITRE I.—DEUXIÈME CONVENTION DE L'ASSOCIATION LAITIÈRE DE LA PUISSANCE DU CANADA.—PAGES 9 à 14.

Noms sur le programme, 9 ; — rapport publié ; — discours de Son Excellence le gouverneur général, lord Stanley de Preston ;—avantages de l'association et de la coopération; — nécessité de renseignements, 10 ; — progrès agricole ; épousez votre fille de laiterie ; — le système des fabriques ; — marchés et vente, 11 ;—tarifs de fret ;—exportation de produits de laiterie, 12 ;—fermes expérimentales, 13 ;—mentions de personnes ;—bons souhaits.

CHAPITRE II.—PREMIER VOYAGE POUR ASSISTER A DES CONVENTIONS ; — NOUVELLE-ÉCOSSE ET NOUVEAU-BRUNSWICK. — PAGES 14 à 44.

Convention à Halifax, 14 ; — conférences à Frédéricton (N.-B.) ; — première conférence : *L'Industrie laitière* : — association laitière de la Puissance ; — nécessité d'associations laitières provinciales ; — travail du commissaire de l'industrie laitière, 15 ; — utilité des conventions ; — fermes expérimentales de la Puissance, 16 ; — importance de l'état d'agriculteur ; — la connaissance, c'est le meilleur capital, 17 ; — les conditions ont changé ; — marchés du pays, 18 ; — débouché des îles Britanniques ; — profit et prix de vente, 19 ; — produits agricoles alimentaires ; — choix des plantes à cultiver, 20 ; — essais de graines ; valeur du fumier ; — utilité du drainage, 21 ; — l'air et le soleil ; — éléments de la nourriture des plantes, 22 ; — fumier de ferme, 23 ; — maïs-fourrage, 24 ; — vaches en pension ;—traite des vaches en hiver, 26 ; — eau et sel.

Deuxième conférence : *La coopération et l'engraissement des porcs*, 27 :—législature du Nouveau-Brunswick ; — l'état d'agriculteur ; — fumure, 28 ; — sol dérivé des rochers ; — l'eau, omnibus universel, 29 ; — faire le gros ouvrage ; — coopération et coalitions ; — folle jalousie, 30 ; — exploitation de beurreries ; — la coopération assure bonne vente ; — enthousiasme que fait naître l'action en commun, 31 ;—le bœuf bon marché ;—coût d'une fabrique, 32 ;—penser sagement, ; — crème d'Halifax ; — le porc méprisé ; — porcs enivrés, 33 ; — propreté dans la porcherie ; — propreté de la nourriture ; — petit-lait ; — caractères du porc, 34 ; — sel pour les porcs ; — tableaux d'alimentation expérimentale, 35 ;—tableau de la diminution dans les porcs abattus, 38 ;—conclusions, 39 ;—les cochons de la Caroline du Sud, 40.

Troisième conférence : *Education agricole*, 40 ; — écoles en Europe ; — habileté, résultat de l'éducation, 41 ; — connaissance n'est pas éducation ; — état, métier, profession ; — ce qu'on apprend à l'école primaire, 42 ; — comices agricoles ; — stations expérimentales ; — savoir vendre, 43 ; — hommes de loi ; — chant et force dans les nids rustiques, 44.

CHAPITRE III.—TRAVAIL DES INSPECTEURS ET INSTRUCTEURS DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE AMBULANTS.—PAGES 44 à 52.

Progrès de l'industrie laitière, 44 ;—utilité d'instructeurs ambulants, 45 ;—effet de produits de qualité inférieure ; — falsification du lait ; — instruction et inspection ; — contribution aux dépenses, 46 ; — formulaires de demande ; — syndicats, 47 ;—inspection des beurreries, 48 ;—notes pour la direction des inspecteurs de l'industrie laitière ; — rapports d'instructeurs, 49 ; — formulaire de rapport sur une fromagerie, 51.

CHAPITRE IV.—SECONDE VISITE POUR DONNER DES CONFÉRENCES DANS LES PROVINCES MARITIMES.—PAGES 53 à 56.

En bas le Saint-Laurent, 53 ; — en haut le Saguenay ; — l'industrie laitière dans le comté de Chicoutimi, 54 ; — côte de Bonaventure et Gaspé ; — réunions dans Nouveau-Brunswick ; — réunions dans la Nouvelle-Ecosse, 55 ; — Ile du Prince Edouard, 56.

CHAPITRE V.—LE MANITOBA, LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.—PAGES 56 à 77.

Conférence à Shoal Lake, 56 :—travail du commissaire de l'industrie laitière, 57 ;—fausses descriptions du pays ; — le sol et les colons, 58 ; — approvisionnement d'eau ; — le climat ; — signes de progrès, 59 ; — animaux de ferme, 60 ; —

agriculture mixte ; — nourriture produite par la ferme ; — entretien de la fertilité, 61 ; — emploi pour une nombreuse population ; — alimentation du bétail en hiver, 62 ; — produits de laiterie ; — fermes expérimentales de la Puissance ; — ferme expérimentale centrale, 63 ; — ferme expérimentale de Brandon; — ayez davantage de bétail, 64; — alimentation en hiver, 65 ; — globules gras dans le lait ; — séparation de la crème ; — influence de la température, 66 ; — la crème ;— le barattage ; — beurre granulé, 67 ; — le salage ; — industrie laitière coopérative ;—moutons et porcs ;—conclusion.

Manitoba, 68 :—Manitou ;—Glenboro';—les Islandais ;—*Territoires du Nord-Ouest*, 69 :—Moosomin ;—Broadview ;—Wolseley ;—Vallée de la Qu'Appelle ;—ferme expérimentale d'Indian-Head ;—brise-vent ;—Regina, 70 ;—Wascana ;—discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur Royal ;—M. Nicholas Flood Davin, M.P.;—production du lait et de la viande ;—Maple-Creek, 71 ;—fermes à bétail ; —*round up* de bétail ;—district de Calgary ;—Montagnes Rocheuses, 72 ;—*Colombie-Britannique* :—ferme expérimentale d'Agassiz ;—Victoria ;—exploitation des forêts et des mines, 73 ;—culture fruitière ;—réunions dans l'île Vancouver ;—New-Westminster ;—caractères de la qualité du beurre et du fromage, 74 ;—réunion à New-Westminster, 75 ;—modestie de la population ;—ce qu'enseigne l'exposition ;—Prince-Albert, 77 ;—Fort Qu'Appelle ;—conclusion.

CHAPITRE VI.—BULLETINS SUR L'INDUSTIE LAITIÈRE.—PAGES 77 à 105.

Nombre de bulletins parus, 77 :—N° 1, *Le lait et la fromagerie*, 78 :—nourriture, eau, sel, 79, abris, traite, aération, refroidissement, 80, précautions, lait fourni honnêtement, conseils essentiels à suivre.—N° 2, *Conseils aux fabricants de fromage pour le mois de mai*, 81 :—fromageries et leurs alentours ; lait et fabrication, patrons.—N° 3, *Fabrication du beurre*, 83 :—globules gras dans le lait, séparation de la crème, 84, influence de la température, crème, 85, barattage, beurre granulé, salaison, préparation du lait pour les beurreries, 86, qualité de la crème, baratte pour doser l'huile de la crème, 87, fabrication du beurre dans les laiteries et les beurrerie, beurre de magasins, 88; beurre en rouleaux, empaquetage du beurre.—N° 4, *Le maïs ou blé-d'Inde-fourrage et le silo*, 89 : — Blé-d'Inde, 90, sa culture, 91, le silo, 92, construction d'un silo, 93, esquisses, 94, remplissage du silo, 97, couverture de l'ensilage, 98, grandeur et coût des silos.—N° 5, *Conseils aux fabricants de fromage pour le mois de juillet*, 99.—N° 6, *Conseils aux fabricants de fromage pour le mois d'août*, 101.—N° 7, *Conseils aux fabricants de fromage pour le mois d'octobre*, 103 :—lait, fabrication du fromage, 104, affinage du fromage, 105, aux régisseurs de fabriques.

CHAPITRE VII.—TYPES DE LAIT ET LÉGISLATION AYANT RAPPORT À L'ADULTÉRATION.—PAGES 106 à 119.

Le lait des vaches; 106;—composition du lait;—crème, 107; valeur des constituants;—nature du type requis;—différence des besoins pour la maison et pour la fabrique, 108;—types dans d'autres pays, 109;—lait pour les villes et les cités, 110;—tableaux d'analyses extraits de bulletins du département du revenu de l'intérieur;—mise en force de la loi pour les convictions, 113;—application de l'Acte sur la santé publique;—règlements de London (Ontario); — prévention des maladies, 114; — conservation du lait sans odeur; — lait pour l'usage des fabriques;—Actes à l'effet de prévenir les fraudes, 115;—inspecteurs, 118;—estimation d'après la qualité, 119;—beurreries;—fromageries.

CHAPITRE VIII.—MARQUE CANADIENNE DISTINCTIVE.—PAGES 119 à 131.

Etendue du commerce, 119;—le fromage comme aliment, 120;—conservation de notre réputation, 121;—rapport du comité sur le fromage de la Société d'échange de produits de New-York, concernant le "fromage falsifié," 122;—correspondances sur le même sujet, 125;—résolution adoptée par la convention d'industriels de laiterie, 127;—députation au ministre de l'agriculture;—mesures prises;—Acte sur les marques de commerce frauduleuses, 128;—mesures prises par le département des douanes, 129;—recommandations;—marque nationale canadienne.

CHAPITRE IX.—CHAMBRES DE COMMERCE.—PAGES 131 à 135.

Dispositions du statut, 131;—formules;—chambres de commerce des industriels de laiterie, 133;—règlements d'association;—statuts, 134.

CHAPITRE X.—STATIONS EXPÉRIMENTALES DE LAITERIE.—PAGES 136 à 138.

La nécessité de ces stations, 136;—leur but;—le plan, 137.

CHAPITRE XI.—FABRICATION DU BEURRE EN HIVER—PAGES 138 à 144.

Conférence à Berlin (Ontario):—travailleurs des villes et des campagnes, 138;—travaillez hiver et été, 139;—beurre plus cher en hiver;—longue saison de lactation, 140;—caractères d'une bonne vache;—rentes des vaches par an, 141;—stations expérimentales de laiterie, 142;—fabrication du beurre dans les laiteries privées;—élaboration du lait, 143;—odeurs d'étable;—barattage, 144;—vente de produits concentrés.

CHAPITRE XII.—LA TÊTE ET LES BRAS EN AGRICULTURE.—PAGES 144 à 147.

Conférence à Brockville (Ontario) :—penser mûrement, 144 ;—persévérance, 145 :—travail de construction ;—bon emploi de la connaissance ;—livre d'école sur l'agriculture, 146 ;—presse agricole, 147 ;—comices agricoles ;—conventions ;—stations expérimentales ;—coopération.

CHAPITRE XIII.—L'ÉTABLISSEMENT DE FROMAGERIES ET DE BEURRERIES.—PAGES 148 à 180.

Préliminaire, 148 ;—la base commerciale ;—entreprise privée ;—compagnies et associations coopératives ;—formations des syndicats et sociétés coopératives, 149 ;—Acte pour leur incorporation dans l'Ontario, 150 ;—organisation, 151 ;—statuts ;—actionnaires et parts ;—officiers, 152 ;—pouvoirs des directeurs ;—devoirs du secrétaire, 153 ;—devoirs du trésorier ;—devoirs de l'agent-vendeur, 154 ;—assemblée annuelle ;—assemblées spéciales.—*Fromageries*, 155 :—règles et règlements ;—construction, situation et emplacement, 157 ;—plans, 158 :—figures I, II, III, IV, V, VI ;—bâtisses, 163 ;—équipement ;—administration, 164 ;—devoirs des fabricants de fromage ;—charroyeurs de lait, 165 ;—conseils.—*Beurreries basées sur le système de collection de la crème*, 166 :—règles et règlements ;—construction ; situation et emplacement, plans, 167 ;—figures VII, VIII ;—bâtisses, 169 ;—équipement, 170 ;—ustensiles nécessaires à la ferme, 171 ;—administration ;—devoirs des fabricants de beurre ;—collecteurs de crème, 172 ;—sous-produits ;—rapports.—*Beurreries fonctionnant d'après le système centrifuge*, 173 :—règlements et conventions ;—construction, 175, situation et emplacement, plans, 176 ;—figures IX, X ;—bâtisses, 177 ;—équipement, 178 ;—administration ;—devoirs du fabricant de beurre ;—charroyeurs de lait, 179 ;—sous-produits ;—rapports ;—tableau du nombre de pouces de petit-lait dans les bidons, 180.

CHAPITRE XIV.—RAPPORT DU SOUS-COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE, J. C. CHAPAIS.—PAGES 181 à 186.

Résumé du travail accompli, 181 ;—conférences données ;—programme pour le développement de l'industrie laitière, 182 ;—cultivateurs sur terres neuves ;—cultivateurs sur terres épuisées, 183 ;—cultivateurs améliorant des terres épuisées —industriels et fabricants, 184 ;—récapitulation, 185.

ANNEXE

AU

RAPPORT DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE

RAPPORT DU COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE.

OTTAWA, 30 janvier 1891.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le premier rapport annuel du commissaire de l'industrie laitière pour la Puissance du Canada.

Le mouvement originaire qui a dans la suite amené la création du bureau du commissaire de l'industrie laitière, n'avait pas dès l'abord ce but en vue. Afin que le souvenir des circonstances qui y ont conduit soit conservé d'une manière permanente, j'en donnerai ici un résumé, Dans une série de lettres adressées à la presse, M. W. H. Lynch de Danville (Québec), qui s'était acquis auprès et au loin une honorable réputation par son livre "*Scientific Dairy practice*" (L'industrie laitière pratique et scientifique), avait commencé une agitation en faveur de l'organisation d'une association laitière pour la Puissance du Canada. Le résultat fut en définitive une réunion de délégués des Associations laitières des différentes provinces, laquelle se tint à Ottawa, le 9 avril 1889.

CONVENTION À OTTAWA.

Grâce à la courtoisie de l'Orateur de la Chambre des communes, les sessions eurent lieu dans l'une des salles de comités. Les associations suivantes étaient représentées :—

L'Association laitière de l'Ouest de l'Ontario ;

L'Association laitière de l'Est de l'Ontario ;

L'Association laitière de la province de Québec ;

L'Association des beurreries de l'Ontario ;

L'Association laitière de la Nouvelle-Ecosse ;

L'Association laitière du Manitoba ;

L'Association des cultivateurs de la province du Nouveau-Brunswick.

M. H. S. Foster de Knowlton (Québec), fut choisi président provisoire et M. J. de L. Taché de Québec, secrétaire de la convention.

Après discussion, une résolution fut unanimement adoptée en faveur de l'organisation d'une *Association laitière fédérale.* Un comité d'organisation fut formé, composé de :

MM. D.M. Macpherson, Louis Beaubien, W. H. Lynch, J.C. Chapais, E. Casswell, P. B. de la Bruère, Ed. A. Barnard, et le major Boulton.

Dans une session subséquente les recommandations suivantes du comité furent adoptées :—

I. " Le nom de la nouvelle association sera ' L'Association laitière de la Puissance du Canada ' (*The Dairymen's Association of the Dominion of Canada*).

II. " Le but de l'Association sera d'avancer les intérêts généraux de l'industrie laitière dans la Puissance du Canada.

III. " Pour devenir membre de cette Association, il faudra que le candidat soit membre de l'une des associations de districts ou de provinces, excepté pour les sénateurs et les membres de la Chambre des communes qui seront *ex-officio* membres de l'Association.

IV. " L'Association sera régie par un président, un vice-président pour chaque association provinciale, un secrétaire, un trésorier et trois directeurs par province, en conformité avec l'acte d'incorporation ; ensemble tous ces officiers composeront une chambre de directeurs de l'Association, et feront rapport à la dite Association à sa session générale."

(Une modification à ces recommandations fut ensuite que quatre directeurs seraient nommés pour la province d'Ontario et quatre pour celle de Québec.)

Il fut ensuite procédé à l'élection des officiers de la nouvelle association, et les choix furent :—

Président :—M. D. M. Macpherson, Lancaster (Ontario).

Vice-présidents :—Les présidents de toutes les associations laitières provinciales.

Secrétaire :—M. J. C. Chapais, Saint-Denis (Québec).

Trésorier :—M. H. S. Foster, Knowlton (Québec).

DIRECTEURS.

Ontario :—

M. Wm H. Eager, South-Mountain.
M. James Haggarty, West-Huntingdon.
M. E. Casswell, Ingersoll.
M. Thomas Ballantyne, M.L.A., Stratford.

Québec :—

Honorable Louis Beaubien, Montréal.
Colonel Ora N. Patton, Brome-Corners.
M. M. Bernatchez, Montmagny.
Professeur Ed. A. Barnard, Québec.

Nouveau-Brunswick :—

M. Julius N. Inches, Fredericton.
M. Arthur C. Fairweather, Rothsay.
M. George Fawcett, Sackville.

Nouvelle-Ecosse :—

M. L. C. Archibald, Antigonish.
M. Paul C. Black, Falmouth.
M. John McKeen, Mabou, Cap-Breton.

Ile du Prince-Edouard :—

Honorable Alexander Laird, Bedeque.
Honorable D. Ferguson, New-London.
M. John Hamilton, New-Perth.

Territoires du Nord-Ouest :—

M. J. P. Dill, Wolseley.

A une session subséquente il fut " proposé par le major Boulton, appuyé par M. E. Casswell, et résolu que prière fut faite au gouvernement de nommer un *Commissaire de l'industrie laitière* dont le devoir serait de veiller aux intérêts de l'industrie laitière de la Puissance du Canada. Adopté à l'unanimité."

Comité sur l'Agriculture.

Le second jour de la convention au matin, une invitation reçue de M. Peter White, M.P., président du comité sur l'agriculture de la Chambre des communes, accorda à l'association le privilège d'exposer ses vues devant ce comité à l'une de ses sessions.

MM. D. M. Macpherson, Louis Beaubien, D. Derbyshire, E. Casswell, Ed. A. Barnard et James W. Robertson portèrent la parole devant le comité et répondirent aux questions qui leur furent adressées.

Action fut prise par le comité sur l'agriculture, comme il est exprimé dans les résolutions ci-après, qui furent adoptées à l'unanimité.

" Proposé par M. Thomas S. Sproule, M.P., appuyé par M. Samuel R. Hesson, M.P., et résolu : Qu'en vue de l'extension et de l'importance de l'industrie laitière en Canada et de la nécessité d'en protéger les intérêts, le comité croit de son devoir de recommander la nomination d'un Commissaire de l'industrie laitière, dont le devoir sera de veiller aux intérêts des différentes branches de cette importante branche de l'industrie nationale et de travailler à son avancement.

" Proposé par M. S. A. Fisher, M.P., appuyé par M. Alex. McNeil, M.P., et résolu : Que le comité a appris avec satisfaction qu'il s'est organisé une Association laitière de la Puissance du Canada et qu'il est d'opinion que, considérant les avantages généraux qui doivent résulter des travaux de cette association et l'étendue du programme qu'elle s'est dressé, il convient de lui donner tous les encouragements qu'il sera possible."

Députation au Gouvernement.

Le soir du second jour, audience fut accordée à une députation de l'association par le premier ministre, le très honorable sir John A. Macdonald et par les honorables MM. Carling, Mackenzie Bowell et Costigan.

MM. T. S. Sproule, M.P. et Adam Brown, M.P. présentèrent aux ministres les membres de la députation et parlèrent aussi en faveur des demandes qui furent ensuite présentées par MM. Macpherson, Foster, Larivière et le professeur Robertson.

Le Très honorable sir John A. Macdonald discuta les sujets sur lesquels son attention était ainsi appelée. En effet, il était, dit-il, bien au courant des progrès de l'industrie laitière dans la Puissance du Canada; il savait que le succès en était intimément lié avec la prospérité des cultivateurs sur de vastes étendues de pays, et que par suite en se développant elle était un facteur de la prospérité nationale; il savait qu'il y avait eu plus d'amélioration dans la fabrication du fromage que dans celle du beurre, et il conseillait à la nouvelle Association de s'efforcer d'améliorer la qualité du beurre produit dans la Puissance; il reconnaissait qu'un *Commissaire de l'industrie laitière* serait probablement utile et il conférerait avec ses collègues sur la convenance qu'il y aurait à en nommer un. Il pria le professeur Robertson de lui soumettre un mémorandum sur les sujets présentés par la députation.

Suit une copie du mémorandum que j'eus l'honneur de rédiger et de soumettre:—

Mémorandum des arguments présentés par la députation de l'Association laitière de la Puissance du Canada, qui a eu l'honneur d'être introduite devant le Très honorable sir John Macdonald, G.C.B., l'honorable John Carling, l'honorable Mackenzie Bowell et l'honorable John Costigan, afin d'exposer au gouvernement:—

1. Qu'il conviendrait d'accorder à la dite Association une somme de $3,000 à employer à augmenter l'extension et le développement de l'industrie laitière dans l'intérêt des cultivateurs du Canada; et

2. Qu'il serait utile de nommer un Commissionnaire de l'industrie laitière pour la Puissance du Canada.

La députation s'est estimée très heureuse d'avoir eu l'honneur de présenter les désirs et les besoins de l'Association laitière de la Puissance du Canada devant le gouvernement dans une entrevue avec deux de ses illustres membres, le Très honorable sir John A. Macdonald et l'honorable John Carling, ministre de l'agriculture, dont on connaît partout le profond intérêt dans tout ce qui concerne la prospérité de la communauté agricole.

Il serait superflu d'insister sur l'importance sans égale des intérêts agricoles de la Puissance. Toutefois, la députation saisit cette occasion de rappeler en quelques mots au Gouvernement la grande importance de l'industrie laitière pour les cultivateurs et pour toutes les classes de la population. Comme branche de l'exploitation agricole, on reconnaît de plus en plus que, sans épuiser aucunement la fertilité des terres, elle contribue à assurer des profits permanents sur l'ensemble des produits de la ferme.

L'industrie laitière, telle que représentée par plus de 1,300 fabriques coopératives de fromage et de beurre, n'est pas la moindre des industries du Canada.

Puisque c'est spécialement aux cultivateurs, dans la poursuite de leurs occupations, à fournir la nourriture et la matière première de l'habillement du reste de la race, tout ce qui leur aide à le faire de la meilleure manière possible, travaille à leur gain et à leur avantage.

(*a*) L'industrie laitière augmente le rendement utilisable de chaque acre en matière nutritive. Si nous considérons par exemple la récolte de blé, il est évident que la farine préparée pour la nourriture de l'homme renferme tout au plus la moitié de la matière nutritive contenue dans la récolte. Les autres parties de la récolte,—paille, balle et son—qui sont immangeables et indigestes pour l'homme, peuvent être données avec profit aux animaux de laiterie qui les transforment en lait, en beurre, en fromage, en viande. De cette manière, par cette récolte seule, à l'aide de vaches, le cultivateur peut se procurer pain et beurre.

(*b*) L'industrie laitière met les cultivateurs à même de vendre leur labeur et leur savoir-faire à plus grand profit, tout en gardant sur leur terrain les substances qui font la nourriture des plantes. En exportant un million de boisseaux de blé, on enlève de la fertilité des terres dans le grain pour une valeur d'au moins $240,000. D'autre part, si l'on exporte pour un million de dollars de beurre, on enlève au pays tout au plus pour $750 de ces précieux éléments de la nourriture des plantes.

(*c*) L'industrie laitière procure une occupation rémunératrice à une population agricole plus nombreuse. Puisque c'est la population seule qui donne valeur à la propriété, l'industrie laitière, si elle devient générale, augmente la valeur de toutes les propriétés.

(*d*) Grâce à l'industrie laitière, on peut rendre aux sols épuisés leur fertilité, et conserver aux sols vierges toute leur richesse naturelle en fécondité. On peut citer des exemples de ces avantageux résultats obtenus par le système d'exploitation agricole que nous recommandons ici, dans les comtés des provinces de Québec et d'Ontario où l'on s'est occupé en grand de l'industrie du lait. L'état actuel des terres dans nombre d'autres sections du pays, où l'on n'a pas maintenu un nombre suffisant de têtes de bétail pour consommer les fourrages et les grains grossiers, parle bien haut aux colons établis dans les territoires de l'Ouest et au Manitoba.

(*e*) L'industrie laitière augmente la capacité de gain de chaque acre de terrain. Elle fait que les fermes deviennent davantage pour les cultivateurs le moyen d'utiliser avec profit leur travail et leur savoir-faire et sont moins comme des mines dont les produits sont mis en sacs à mesure et dont la richesse est expédiée à l'étranger.

(*f*) L'industrie laitière augmente aussi par le fait, la valeur marchande des terres où on la pratique. On peut déjà affirmer sans crainte qu'une ferme à moins de trois milles d'une fromagerie ou d'une beurrerie se vendra à raison de $10 de plus par acre qu'une toute semblable à vingt milles d'une de ces fabriques.

(*g*) L'industrie laitière ajoute au revenu direct en argent des cultivateurs par leur lait, beurre, fromage, bœuf et porc, sans diminuer en rien leurs recettes par la vente des céréales. Une moindre superficie en culture donnera un plus fort rendement en grain. Une amélioration judicieuse des vaches laitières rendra possible l'élève de taureaux et la production de la viande à un coût moindre. Si l'on retire d'une vache un bon profit net par la vente des produits de son lait, on pourra élever ses veaux plus économiquement que si ceux-ci consommaient tout son lait, ce qui est le cas quand la vache est mauvaise laitière.

(*h*) L'industrie laitière encourage et développe la coopération entre cultivateurs pour leur profit commun. La confiance que chacun acquiert ainsi dans les autres, fait naître le désir d'échanger des renseignements et des opinions sur tous les sujets qui se rapportent à l'agriculture. Les comices agricoles (*Farmers' Institutes*), maintenant si nombreux sur tout ce continent, doivent en grande partie leur origine aux associations laitières coopératives et on les trouve partout le facteur le plus important pour l'avancement de cette industrie.

(*i*) Dans l'élevage et l'alimentation du bétail, libre carrière est offerte à l'application des plus hautes intelligences au travail agricole, et par ce moyen on peut développer dans l'esprit des jeunes gens l'amour pour les travaux des champs, et les retenir ainsi à des occupations par lesquelles ils pourront plus certainement aider au développement de leur pays et se créer à eux-mêmes une position indépendante.

(*k*) L'industrie laitière peut être un moyen de consolider les factions de la Puissance en un seul peuple prospère, satisfait de ce qu'il possède et marchant de progrès en progrès.

(*l*) Les produits de l'industrie laitière ont fait plus que tous les experts et que toutes les réclames, pour faire connaître d'une manière adéquate et effective ce qu'est notre pays et les avantages dont on peut y jouir. A ce propos, il y a lieu de mentionner ici le merveilleux succès de l'Exposition des colonies et des Indes, dans laquelle des millions d'Anglais ont pu juger par leurs propres yeux de la variété et de l'excellence de nos produits agricoles. Sans aucune question une bonne partie de ce réjouissant succès a été due à l'énergie et au tact de sir Charles Tupper. L'exposition des produits de la laiterie n'a pas peu contribué à donner une idée

favorable du Canada à maint émigrant de ceux que nous désirons voir venir se fixer parmi nous.

(*m*) Bien que l'industrie laitière puisse ainsi être d'une telle utilité pour notre pays, tant chez nous qu'à l'étranger, elle a langui jusqu'à ce que les associations laitières provinciales se fussent formées pour en hâter le développement. Dans les provinces de Québec, d'Ontario, du Manitoba et de la Nouvelle-Ecosse, ces associations se sont efforcées par des conventions et par l'emploi d'hommes experts, de répandre la connaissance des meilleurs moyens d'enrichir les terres, de produire les meilleurs fourrages et les meilleures récoltes, de tirer plus de profit des vaches et de perfectionner le traitement, l'alimentation et les soins du bétail, en même temps que les procédés de fabrication et de transport des produits. En fournissant des renseignements, les associations ont donné de l'encouragement aux districts reculés et ont créé de l'enthousiasme pour l'extension de l'industrie.

Ce que ces associations ont fait dans chaque province, et ce qu'elles continuent à faire pour chaque cultivateur et chaque comté, c'est ce que l'Association pour la Puissance se propose de faire pour les différentes provinces.

(*n*) Par le moyen de conventions annuelles, de rapports et autrement, elle s'occupera à disséminer dans les autres provinces la connaissance des découvertes, des améliorations dans les méthodes et dans l'outillage.

(*o*) Elle communiquera de temps en temps aux cultivateurs des renseignements sur les nouveaux besoins, les nouvelles demandes de produits de la laiterie sur les divers marchés. Ainsi se fera un travail également utile et nécessaire, sans qu'il empiète aucunement sur celui des associations provinciales. Les présidents des différentes associations provinciales sont vice-présidents de l'Association de la Puissance.

(*p*) Elle recevra des exporteurs des rapports sur les qualités ou les défauts en général des produits expédiés annuellement à l'étranger, et elle s'efforcera de répandre les renseignements qui mettront les fabricants de fromage et de beurre à même de conserver à leurs produits leurs bonnes qualités, d'y ajouter même, ou bien d'éliminer les mauvaises en évitant ce qui en était la cause.

(*q*) Elle deviendra l'intermédiaire pour faire connaître aux producteurs la meilleure manière de disposer leurs produits pour le marché afin de s'assurer les prix les plus élevés. Ainsi pour ce qui s'agit de l'emballage du beurre, soit l'apathie soit l'incapacité chez les marchands pour faire adopter l'emploi exclusif d'emballages sûrs, d'un aspect propre et net, cause annuellement une perte très considérable au pays.

(*r*) L'Associatton prendra à tâche par des articles de journaux ou par d'autres publications de dissiper les préjugés qui existent encore dans quelques marchés contre les produits de laiterie du Canada en comparaison avec ceux de l'Angleterre et du Danemark. De fait, on vend encore souvent du fromage du Canada sous le nom de Cheddar d'Angleterre. Le profit qu'on fait ainsi sur le consommateur, ne revient point à nos producteurs.

(*s*) Pour donner une idée de ce qui a déjà été fait pour le fromage et de ce qui pourrait l'être pour le beurre, je puis mentionner ce fait que, 99 pour cent de tout notre fromage étant fabriqué dans des fromageries coopératives, nous sommes à même d'expédier du Canada environ un tiers de tout le fromage que la Grande-Bretagne importe du dehors. C'est principalement parce que nous fabriquons moins de 3 pour cent de notre beurre dans les beurreries, que nous fournissons à la Grande-Bretagne moins de 2 pour cent de tout le beurre qu'elle importe; et la Grande-Bretagne importe du beurre en tout pour une valeur deux fois et demie celle du fromage.

(*t*) L'Association laitière de la Puissance cherchera à encourager et à développer le commerce de beurre du pays. Elle ne fera ni ne devrait faire aucun effort pour remplacer l'industrie de la fabrication du fromage par celle de la fabrication du beurre. Notre pays offre des ressources toutes spéciales pour la production du fromage pendant l'été, si par contre il se trouve moins bien situé que nombre d'autres pays concurrents pour la production du beurre pour l'exportation pendant l'été. Il y a un immense champ ouvert pour développer l'industrie de la fabrication du beurre pendant les mois d'hiver de manière à la rendre plus importante et plus rémuné-

ratrice aux agriculteurs que celle des mois d'été. Il a été prouvé d'une manière décisive que dans l'ensilage on a un fourrage bon marché et excellent pour l'hiver, si bien que l'on peut maintenant en hiver produire du lait pour un prix de revient moindre que sur pâturage seul en été. Pendant l'hiver, le prix moyen du beurre est presque double de ce qu'il est en été, et par les froids, le transport se fait plus sûrement et plus économiquement.

(*u*) Ainsi des sommes considérables d'argent, que l'Angleterre paie à des pays de l'Europe pour des produits de laiterie, pourraient dans une proportion agréablement appréciable être détournées vers notre pays en échange contre de beau beurre pur fabriqué ici pendant l'hiver dans les beurreries.

(*v*) Le développement de cette industrie pendant l'hiver aurait un autre avantage important quoique moindre, celui de procurer un emploi rémunérateur aux ouvriers agricoles pendant toute l'année.

Pour ces raisons et d'autres que l'on pourrait avancer, la députation demande respectueusement qu'une subvention de $3,000 soit accordée à l'Association pour la mettre à même d'exécuter les projets esquissés ici. Les dépenses de la convention, qui a été ici en session pendant deux jours, ont été payées par les délégués et les membres eux-mêmes afin que la somme qui pourra être votée reste entière pour les buts spécifiés. Grâce à l'aide reçue des associations locales et à l'esprit d'entreprise ainsi qu'au savoir-faire de nos concitoyens, le fromage du Canada est réputé l'emporter sur tous les autres par son excellence. Les pays qui nous font concurrence sur les marchés de denrées alimentaires du monde se rendent parfaitement compte des avantages de cette réputation qui est pour notre pays honorable en même temps qu'avantageuse au point de vue commercial.

(*w*) Le gouvernement danois est venu généreusement en aide à la population agricole de ce pays en faisant des lois pour empêcher la falsification des produits de laiterie.

La législature de l'Etat de New-York a voté l'année passée $82,500 pour les travaux de son commissaire de laiterie et de son association laitière, Son but avoué est de l'emporter sur le Canada dans les marchés anglais. D'autres Etats ont aussi alloué des subventions annuelles très élevées dans le même but.

(*x*) Afin que nous puissions ne point perdre de terrain, il y a vraiment besoin d'un compétent commissaire de laiterie.

(*x*2) L'habitude de falsifier légèrement le lait fourni aux fromageries est beaucoup trop générale. D'après une série de rapports reçus l'année passée des fromageries, les régisseurs de ces fromageries pensaient que huit pour cent du nombre total des *patrons* fournissaient du lait de qualité douteuse.

(*y*) Beaucoup se garderaient de se laisser aller à ces petites fraudes, à la pensée qu'un commissaire de laiterie ou son représentant pourrait arriver à l'improviste dans leur localité.

(*z*) Empêcher les quelques-uns de frauder le grand nombre d'honnêtes cultivateurs serait un avantage dont se ressentiraient tous les intérêts agricoles du pays. La crainte qu'on aurait du commissaire de laiterie tendrait à empêcher de mal faire et ainsi à diminuer sensiblement la nécessité d'infliger des punitions.

(*a*2) Le commissaire de laiterie pourrait aussi sous la direction du ministre de l'agriculture être très utile en aidant à l'Association laitière de la Puissance à encourager, développer et étendre les intérêts de l'industrie laitière en Canada surtout quant à ce qui s'agit de fournir des renseignements sur les moyens de transport, sur les débouchés nouveaux à essayer et sur la dissémination des détails sur les avantages et les besoins de tous les nouveaux marchés accessibles. Par exemple, on dit, et je crois que le fait est vrai, qu'il a déjà été expédié du beurre du Danemark au Japon par voie de l'Angleterre et à travers notre continent par le chemin de fer du Pacifique canadien. Les producteurs du Canada devraient pouvoir acquérir et conserver ce débouché-là. Quelques renseignements donnés à propos aux producteurs dans le pays et aux consommateurs à l'étranger stimuleraient l'esprit d'entreprise et le dirigeraient dans un commerce qui nous serait d'un immense avantage.

(*b*2) Le commissaire de laiterie pourrait répandre de la meilleure manière possible, les renseignements réellement utiles aux fabricants de beurre et de fromage, qui résulteront des travaux et des investigations des stations expérimentales d'agriculture de la Puissance.

Les deux points dont la députation sollicite la considération aussi prochaine que possible et sur lesquels elle espère que le gouvernement donnera une réponse favorable, sont une subvention de $3,000 pour l'Association laitière et la nomination d'un Commissaire de l'industrie laitière.

Les officiers de l'Association laitière de la Puissance du Canada sont :—

Président.—D. M. Macpherson, Lancaster (Ontario).
Secrétaire.—J. C. Chapais, Saint-Denis (Québec).
Trésorier.—H. S. Foster, Knowlton (Québec).
Avec les vice-présidents et les directeurs de chaque province.

NOMINATION.

Depuis lors j'ai eu l'honneur d'être informé par ordre du ministre de l'agriculture qu'un ordre en conseil avait été passé, par lequel j'étais nommé Commissaire de laiterie pour la Puissance du Canada, et aussi Agriculteur de la ferme centrale expérimentale à Ottawa. L'ordre en conseil sus-mentionné dit que : " Considérant la grande importance des intérêts de l'industrie laitière pour le Canada et le fait de la très grande extension tant dans la production que dans le commerce qui résulte dans la province d'Ontario des perfectionnements dans les procédés de fabrication, en particulier pour le fromage, il est à propos de nommer un commissaire de laiterie en connexion avec la ferme expérimentale centrale à Ottawa, dans le but de répandre des renseignements pratiques parmi les cultivateurs de la Puissance, par le moyen de bulletins et de conférences sur les méthodes les plus perfectionnées et les plus économiques de fabriquer le beurre et le fromage, et de nourrir le bétail pour amener les meilleurs résultats dans la production du lait."

Ma nomination prit effet le 1er février 1890, et à cette date j'entrai en fonction comme *commissaire de l'industrie laitière* pour la Puissance et comme *agriculteur* de la ferme expérimentale centrale. Par la courtoisie du professeur Saunders, directeur des fermes expérimentales de la Puissance, je fus déchargé de la plus grande partie du travail et de la responsabilité comme *agriculteur* jusqu'à ce que les travaux officiels du *commissaire de l'industrie laitière* fussent organisés et inaugurés dans les différentes provinces du Canada. On trouvera dans le rapport de la ferme expérimentale centrale un court rapport de mes travaux comme agriculteur. Pour aider à la clarté et faciliter les références à ceux qui y chercheront renseignements ou instruction, les sujets sont classés dans ce rapport sous les chefs suivants :—

I. Deuxième convention de l'Association laitière de la Puissance du Canada.
II. Premier voyage pour assister à des conventions dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick.
III. Travail des inspecteurs et instructeurs de l'industrie laitière ambulants.
IV. Seconde visite pour donner des conférences dans les provinces maritimes.
V. Le Manitoba, les territoires du Nord-Ouest et la Colombie-Britannique.
VI. Bulletins sur l'industrie laitière.
VII. Types de lait et législation sur les falsifications.
VIII. Marque distinctive canadienne.
IX. Chambres de commerce.
X. Stations expérimentales d'industrie laitière.
XI. Fabrication du beurre en hiver.
XII. La tête et les bras en agriculture.
XIII. L'établissement de fromageries et de beurreries.
XIV. Rapport de l'assistant commissaire de l'industrie laitière.

J'ai l'honneur d'être, monsieur
Votre obéissant serviteur,
JAS. W. ROBERTSON,
Commissaire de l'industrie laitière.

CHAPITRE I.

DEUXIÈME CONVENTION DE L'ASSOCIATION LAITIÈRE DE LA PUISSANCE DU CANADA.

La deuxième convention de l'Association se tint dans l'hôtel de ville d'Ottawa les lundi, mardi et mercredi, 17, 18 et 19 février 1890.

Des discours y furent prononcés par Son Excellence le Gouverneur-général, lord Stanley de Preston, l'honorable John Carling, ministre de l'agriculture, le professeur Saunders, directeur des fermes expérimentales, le professeur I. P. Roberts de l'université Cornell (New-York), MM. D. M. Macpherson, Ed. A. Barnard, A. A. Ayer et moi comme commissaire de l'industrie laitière. Plusieurs membres du parlement assistèrent aux sessions de la convention, et prirent une part active aux discussions. Il fut publié un rapport complet des actes, et comme le parlement en commanda 50,000 exemplaires pour l'usage de ses membres, il s'en est fait une distribution considérable. A la date actuelle, il en reste encore un nombre limité, et tant qu'il y en aura, je me ferai un plaisir d'en expédier un exemplaire à tout cultivateur qui m'en fera la demande. La présence de Son Excellence le Gouverneur-général, qui honora la convention en lui adressant un discours à l'une de ses sessions, fut un compliment rendu par un homme d'état aux intérêts de l'industrie laitière du Canada et aux cultivateurs de la Puissance. Dans toutes les occasions où cet événement a été rappelé dans des réunions d'agriculteurs, il a donné lieu à de nouveaux témoignages de la plus cordiale appréciation. Afin de faire mieux connaître parmi les cultivateurs l'intérêt vif, éclairé et compétent que prend le représentant de Sa Majesté aux détails de leurs occupations et à ce qui peut leur être avantageux, je reproduis ici tout le discours de Son Excellence lord Stanley de Preston.

DISCOURS DE SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL.

" MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MESSIEURS :—Votre président m'a prié de prononcer " les quelques mots traditionnels. Je lui ai demandé si je pourrais me prévaloir de " la règle—règle des plus sages—qui dit qu'après les discours ceux qui veulent parler " ne doivent pas dépasser cinq minutes. Votre président, avec une courtoisie dont " je ne lui suis pas reconnaissant comme je le devrais, refuse de me répondre sur ce " point; c'est pourquoi, si j'empiète au-delà de cette limite, j'espère que vous en blâ- " merez qui de droit. C'est avec grand plaisir que je me trouve présent à votre " convention. Je crois que personne aujourd'hui ne mettrait en doute les avantages " de réunions telles que celle-ci, ni ceux d'associations telles que la vôtre. En premier " lieu, par une telle coopération vous obtenez un champ immense d'expérience sous " différentes conditions de climat et de sol, et dans les circonstances variées de " chaque cultivateur. En second lieu, vous obtenez plus de renseignements que " ne le pourrait un seul individu; et troisièmement peut-être, mais avantage tout " aussi grand, vous acquérez la faculté d'agir en commun dans tout ce qui affecte les " intérêts de l'industrie laitière soit en bien soit en mal. Je comprends que l'objet de " cette convention est de réunir ceux qui dans les différentes provinces de la Puis- " sance s'intéressent à ce qui concerne l'industrie de la laiterie. Comme représentant " de Sa Majesté, je n'ai nul besoin de dire que je considère cette réunion comme " d'importance capitale; c'est pourquoi comme son représentant et comprenant que " votre réunion n'avait aucun caractère politique, j'ai volontiers et de tout cœur con- " senti à y assister. Ce m'est en effet un plaisir sincère que de me trouver parmi " ceux que je pourrais me risquer à appeler confrères agriculteurs, car en Angleterre " j'ai été pendant plus de vingt ans en connexion intime avec des commettants pour " la plupart agriculteurs, et j'ai aussi eu, quoique moins que vous, quelque expé-

" rience pratique dans ces sujets qui sont d'un intérêt commun. Je suis ici ce soir " plutôt pour apprendre que pour enseigner. Je ne puis qu'écouter les hommes " d'expérience qui vous parlent. Mais il y a, ce me semble, certains points sur " lesquels même un homme du dehors peut essayer de dire quelques mots. D'abord, " il est de la plus grande importance que dans cette convention nous obtenions de " nouveaux renseignements sur tout ce qui touche à l'industrie de la laiterie, non " seulement quant à ce qui se fait sur la ferme (ceci s'applique à vous) mais aussi " quant à ce qui se passe dans le monde alentour (ceci s'applique à ceux qui s'inté- " ressent à l'agriculture en général). Pour m'expliquer maintenant, je dirais par " exemple au sujet des renseignements que fournissent les échanges d'opinions " dans des réunions telles que celles-ci ; l'attention est attirée sur la classe de " bétail qu'il vaut le mieux élever, sur les meilleurs soins à donner suivant les diffé- " rentes conditions de climat, et ajouté à cela, personne ne pourrait écouter les entre- " tiens d'hommes pratiques entre eux sans recueillir quelque chose de propre à " inculquer ces habitudes d'exactitude, de propreté, d'attention aux détails qui, " chacun et tous l'admettront, forment en grande partie le fonds de l'industrie " laitière. Pour moi, ayant précédemment élevé du bétail, je voudrais insister forte- " ment sur la première nécessité d'élever du bon bétail plutôt que du mauvais. " Quand on voyage sur toute la longueur et la largeur de ce pays, comme j'ai eu le " plaisir de le faire récemment, on ne peut qu'être frappé des grands progrès de " l'agriculture accomplis en si peu de temps. Mais on ne peut qu'être frappé aussi " des quantités de bétail pauvre, et positivement mauvais, que l'on voit en certains " endroits. Bien plus, j'ai été dans des districts où il me semblait que l'on avait " voulu réunir dans un seul animal tous les caractères qu'un éleveur condamnerait. " Heureusement c'est là l'exception, nullement la règle ; mais que ce soit là entre " autres choses, le but de notre convention de faire disparaître entièrement un tel " état de choses. Ensuite, je voudrais insister sur l'importance du système des " fabriques. J'ai ici quelques chiffres qui montrent la grande importance du com- " merce des produits de la laiterie, et ils font aussi voir que, si les exportation sous " le chef de fromage augmentent graduellement et rapidement, pour le commerce du " beurre, je suis peiné de le voir, il en est tout au contraire. Votre président faisait " il y a un instant une remarque qui me semble pleine de sens, féconde en suggestions, " que pour le fromage le système des fabriques est presque le seul connu, mais que " pour le beurre c'est tout l'opposé. Dans les temps qui ont précédé l'établissement " des fabriques en Angleterre, les efforts individuels du fabricant de fromage ou de " la fille de laiterie étaient considérés si essentiels qu'on avait l'habitude de dire : " 'Si vous voulez de bon fromage, épousez votre fille de laiterie.' Autrement dit, " ceux qui ont le plus d'intérêt en jeu doivent être ceux qui s'intéressent directe- " ment aux procédés suivis. Mais on fait maintenant mieux que cela sur ce conti- " nent-ci. Le système des fabriques, si généralement adopté, a tendu à amener " cette régularité, cette exactitude et cet avantage qui résultent pour tous quand un " travail quelconque se fait sur une grande échelle et non sur une petite, et sans nul " doute ç'a été l'une des causes qui ont suscité un intérêt public dans l'industrie de la " fabrication du fromage. Je me permets très humblement d'appuyer ce que votre " président a déjà dit sur la question de savoir si l'on ne pourrait pas en faire autant " dans la fabrication du beurre. J'ai parlé de renseignements fournis aux culti- " vateurs eux-mêmes ; j'ai aussi parlé de ceux qui ont trait à ce que je puis appeler

" le monde du dehors. Je crois qu'il est bon que chacun sache non seulement ce " qu'il fait lui-même, mais aussi ce que font les autres; surtout en ces jours de com- " munications faciles et de débouchés plus nombreux, on devrait se tenir au courant " de ce qui se passe tout autour de soi. Si je voulais l'exprimer en deux mots, je " dirais, surtout à ceux qui s'occupent de l'exportation: Trouvez votre marché, " satisfaites-le, conservez-le. Le marché peut être près, et on y dispose alors des " qualités de beurre qui se vendent cher, le beurre non salé, etc. Mais d'autre part, " pour la grande majorité, et en tous cas pour plusieurs années encore, il me semble " que c'est vers des marchés éloignés qu'ils doivent diriger leurs regards. Il est " remarquable combien on arrive à faire en soignant un peu les détails. Le Danemark " est un pays comparativement petit, nullement riche, qui ne possède aucun avan- " tage de climat ou de sol; mais grâce à l'attention donnée aux petits détails, à un " soin scrupuleux et à beaucoup de science, il occupe une position relativement " élevée sur le marché européen et, je suis peiné d'avoir à le dire, il écarte plus d'un " de ses voisins qui devrait mieux se maintenir à sa place. Quant à ce qui s'agit de " satistaire son marché, remarquez que vous ne devez pas seulement vous occuper de " votre mode de fabrication à vous, mais que vous devez aussi contenter vos pratiques. " Or, avec tout respect, je ne puis que répéter ce que j'ai entendu dire ailleurs et " dont j'ai vu des preuves ici dans le pays, que l'on ne soigne peut-être pas assez une " bonne partie du beurre qui s'exporte. Généralement parlant, une mauvaise mar- " chandise coûte autant à transporter qu'une bonne; et aujourd'hui que vous devez " faire face à la concurrence sur les marchés éloignés, surtout en fournissant une " meilleure qualité qu'on n'en peut trouver sur les lieux, on ne saurait trop insister " sur la nécessité d'améliorer la qualité de nos produits. La propreté et le soin dans " l'emballage y font une grande différence. Les Français se sont acquis une bonne " réputation par le soin qu'ils mettent dans les laiteries de la Normandie et des " autres provinces du nord de la France à satisfaire le marché où ils expédient. Un " peu de goût déployé dans l'emballage fait une grande différence, et même l'ache- " teur en gros apprécie, je suppose, ce qui plaît à l'œil et donne de l'attrait à sa " marchandise. Mais il est fort regrettable que dans beaucoup de cas ceux qui " envoient au marché ne font pas assez attention à ce point-ci; le résultat en sera, par " exemple dans le cas de mélange ou d'un mauvais emballage surtout pour le beurre, " que le consommateur n'aura pas de bon beurre et le producteur n'aura pas de " profit.

" Liée de très près à la question du marché est la question délicate des tarifs du " fret. Je ne vais point me lancer dans aucune controverse sur ce point. Dans les " dernières fonctions que j'ai remplies dans la mère patrie, j'ai eu comme ministre " d'État à m'occuper de cette question—la question des tarifs du fret par chemins de " fer, surtout en ce qu'ils affectent les agriculteurs. J'aime bien à penser que je fis " alors ce que je devais faire, que je partageai le différend le plus équitablement " possible, car j'ai toujours entendu dire que la meilleure définition d'un partage de " différend c'est 's'attirer des gros mots de la part des deux parties'; or à juger par ce " critérium, le partage que je fis doit avoir été le meilleur possible. Mais il est " toujours difficile d'ajuster équitablement les tarifs. Généralement parlant, je serais " porté à dire que ce qui rémunère le cultivateur, à la longue rémunérera aussi les " compagnies de chemin de fer et je crois que l'action collective d'une convention " telle que celle-ci peut faire beaucoup en faisant arriver la lumière de nouveaux

" renseignements, en faisant agir le poids de l'opinion publique sur ceux qui doivent " transporter vos produits. Je dois expliquer ce que j'entends par action collective; " c'est qu'une convention telle que celle-ci parle avec une grande autorité comme " parlant au nom d'une des branches des intérêts agricoles. Elle parle au gouver- " nement ou au parlement; elle a davantage le moyen de s'adresser à de grandes " associations, telles que compagnies de chemin de fer, de messageries, etc., et elle " peut aussi, si elle agit avec sagesse et intelligence, parler avec grande autorité sur " des questions telles que celles qui affectent les lois sur les maladies contagieuses " des animaux, etc. Sur toutes ces questions, vous avez devant vous beaucoup à " faire. Quant à l'importance de la question des exportations des produits de laiterie,— " non que j'eusse le moindre doute de sa réalité, mais je désirais être pleinement " renseigné à cet égard,—je me suis procuré, grâce à la courtoisie du staticien du " gouvernement et à celle du sous-ministre de l'agriculture, une liste des chiffre des " exportations de beurre et de fromage ces dix dernières années.

" Pour plus de commodité, je vous prierai de considérer ces chiffres comme vous " ayant été lus et j'en citerai seulement quelques-uns comme exemples de ce que j'ai " à dire :—

PUISSANCE DU CANADA—Exportations de produits de laiterie du Canada.

BEURRE.

Année.	Quantité.	Valeur.	En Grande-Bretagne.	Aux Etats-Unis.	En France.	En Allemagne	Autres pays étrangers.	Provinces du Canada.	Indes Britanniques.
	Lb.	$	$	$	$	$	$	$	$
1868....	10,649,733	1,698,042	544,707	1,015,702	.....	1,496	14,870	95,777	26,986
1880....	18,535,362	3,058,069	2,756,064	111,158	.....	.....	24,710	163,290	2,847
1881....	17,649,491	3,573,034	3,333,419	58,522	.....	.....	30,574	143,935	6,584
1882....	15,161,839	2,936,150	2,195,127	529,169	.....	.....	32,052	169,270	10,538
1883....	8,106,447	1,705,817	1,330,585	206,154	.....	.....	29,446	131,341	8,291
1884....	8,075,537	1,612,481	1,395,652	46,618	.....	.....	16,455	151,224	2,532
1885....	7,330,788	1,430,905	1,212,768	16,795	.....	15,172	21,473	161,862	2,835
1886....	4,668,741	832,355	652,863	17,545	.....	.....	17,577	142,485	1,885
1887....	5,485,509	979,126	757,261	17,207	.....	.....	23,789	180,238	631
1888....	4,415,381	798,673	614,214	13,468	.....	.....	5,226	164,329	1,436
1889....	1,780,765	331,958	174,027	7,879	.....	.....	22,921	124,349	2,782

FROMAGE.

1868....	6,141,570	620,543	548,574	68,784	.....	.....	891	1,954	340
1880....	40,368,678	3,893,366	3,772,769	114,507	.....	.....	170	5,710	210
1881....	49,255,523	5,510,443	5,471,362	28,500	.....	.....	14	10,027	540
1882....	50,807,049	5,500,868	5,471,676	18,436	.....	.....	242	8,196	2,318
1883....	58,041,387	6,451,870	6,409,859	24,468	.....	.....	202	15,480	1,863
1884....	69,755,423	7,251,989	7,207,425	24,866	.....	.....	188	19,248	262
1885....	79,655,367	8,265,240	8,178,953	68,978	.....	.....	205	15,899	1,207
1886....	78,112.927	6,754,626	6,729,134	15,478	80	90	156	9,139	549
1887....	73,604,448	7,108,978	7,065,983	30,667	.....	.....	211	11,982	165
1888....	84,173,267	8,928,242	8,834,997	83,153	5	.....	828	9,087	172
1889....	88,534,887	8,915,684	8,871,205	31,473	.....	.....	1,582	11,208	216

" Je trouve ici que la quantité de beurre exportée avait été en 1880 de plus de " 18,000,000 de livres et sa valeur plus de $3,000,000, mais qu'elle a diminué jusqu'à " l'année passée où elle était de 1,780,765 livres valant $331,958. Voilà qui n'est

" point satisfaisant. D'autre part, heureusement, il y a du bon à côté du mauvais : " les exportations de fromage qui en 1868 étaient seulement de 6,141,570 livres, valant " $620,543 s'étaient élevées en 1880 à 40,368,678 livres valant $3,893,366. L'année " passée les exportations de fromage se sont élevées jusqu'à 88,534,887 livres, valant " $8,915,684. Ce relevé montre qu'il y a eu progrès satisfaisant dans les exporta- " tions de fromage d'une part mais de l'autre une diminution dans les exportations " de beurre. Ce sont ici des chiffres qui font connaître les dimensions du commerce, " et montrent quelle œuvre importante cette convention a sans doute devant elle " tant pour les intérêts de l'industrie laitière elle-même que pour l'avenir du pays. " Je suis entièrement d'accord avec votre président quant à ce qu'il a dit des avan- " tages d'une exploitation agricole mixte. Par une telle exploitation vous ne dépendez " plus comme dans la culture exclusive du grain sur un seul genre de produits, et de " plus, si l'on s'occupe avec intelligence de l'industrie de la laiterie on rend " au sol une grande partie de ce qu'on lui avait enlevé, et, en réalité, dans beaucoup " de cas on transforme de mauvaises terres en bonnes terres. Ce sont tous " là des sujets d'expérience et de pratique. Je suis aise que le gouvernement ait " jugé bon d'établir des fermes expérimentales dans différentes parties de la Puis- " sance. Je les considère comme des institutions où l'on pourra dans l'avenir obtenir " beaucoup de renseignements précieux et où les expérimentations, que les " personnes privées n'ont ni le temps ni les moyens d'exécuter, et qui seraient pour- " tant nécessaires pour le bien public, peuvent être effectuées par des hommes qui " réunissent les connaissances pratiques et les connaissances scientifiques et n'ont " d'autre objet, comme je crois entièrement que c'est ici le cas en Canada, que de " développer la science agronomique et l'utilité du département auquel ils sont " rattachés. Je m'associe aux félicitations que l'on peut présenter au sujet de la " nomination d'un commissaire de l'industrie laitière, aussi bien à ceux qui ont des " intérêts dans cette industrie qu'à l'homme distingué lui-même qui a été choisi pour " remplir cette position, Je suis aussi aise de reconnaître les services et les témoi- " gnages de courtoisie personnelle que j'ai reçus en toutes occasions du professeur " Saunders, le digne directeur des fermes expérimentales. Comme agriculteur moi- " même, non comme homme politique, j'oserai ajouter un mot de félicitation au " ministre de l'agriculture, l'honorable M. Carling, pour les résultats déjà obtenus " par les fermes expérimentales, qu'il a si activement travaillé à établir et me joindrai " à vous pour lui souhaiter une longue vie afin qu'il puisse continuer ces utiles tra- " vaux. Je suis revenu il y a peu de temps d'un voyage dans le Nord-Ouest et " jusqu'aux rivages du Pacifique. J'ai traversé la plus grande partie de la Puissance, " bien que je n'ai pas vu, tant s'en faut, tout ce que j'aurais désiré voir, mais je puis " dire qu'en traversant tant de terres et de climats différents, en voyant l'immense " étendue du pays qui attend seulement l'arrivée de la main du cultivateur pour le " bénir et le féconder, en voyant les millions d'acres encore en friche, je ne puis " douter que les intérêts agricoles du Canada ne soient appelés à un grand avenir. " Il pourra falloir de nombreuses années, des siècles mêmes avant que toutes ces " terres à présent inutiles soient colonisées; mais sûrement, tôt ou tard, le temps " viendra où vos immenses plaines, vos solitudes incultes, vos vastes forêts se peuple- " ront d'agriculteurs heureux, prospères et satisfaits. J'espère qu'alors ceux qui " viendront après nous, reporteront leurs regards en arrière sur des pionniers tels " que nous qui dans les commencements s'efforçaient de résoudre les problèmes qui

" s'offraient à eux et de projeter la lumière de la science sur le sentier du progrès " Je désire tout succès à la convention." (*Applaudissements.*)

CHAPITRE II.

PREMIER VOYAGE POUR ASSISTER À DES CONVENTIONS; NOUVELLE-ÉCOSSE ET NOUVEAU-BRUNSWICK.

Les 18 et 19 mars, la convention annuelle de l'Association laitière de la Nouvelle-Ecosse se tint à Halifax. Je fus aise de pouvoir y assister. Il a été publié un rapport officiel des transactions préparé par le secrétaire M. Paul C. Black de Falmouth. Pendant le même voyage, j'eus l'occasion de parler dans des sessions à Sackville (N.-B.), New-Glasgow (N.-E.), Antigonish (N.-E.), Nappan (N.-E.) et Frédericton (N.-B.)

J'ai cru utile de présenter à l'attention de beaucoup de cultivateurs hors de la portée de ma voix la substance des discours prononcés pendant l'année dans différentes occasions; et à cet effet j'insère sous le titre ci-dessus trois discours que j'ai eu l'honneur de prononcer à Frédéricton (N.-B.) J'en dois les rapports textuels à la courtoisie de M. C. H. Lugrin, secrétaire de l'agriculture pour le Nouveau-Brunswick.

PREMIER DISCOURS.—L'INDUSTRIE LAITIÈRE.

Monsieur le président, mesdames et messieurs :—

C'est avec bien du plaisir que je viens dans la province du Nouveau-Brunswick porter la parole devant une audience qui est intéressée dans l'agriculture. Pendant longtemps, dans notre pays et ailleurs, les cultivateurs ne comprenaient pas et n'appréciaient pas leur profession, comme ils auraient dû le faire. Cet état de choses les laissait lutter isolés et désunis pour l'amélioration de leur condition; et les cultivateurs au lieu de se réunir souvent ensemble pour discuter leurs affaires et les moyens de les conduire avec succès, se tenaient à part et éloignés les uns des autres,—étaient jaloux et ne coopéraient pas—quand seuls de toutes les classes ils pouvaient coopérer avec le plus d'avantage pour eux-mêmes et pour le plus grand bien de toute la communauté. Avant de commencer à parler sur l'industrie laitière, j'aimerais dire quelques mots d'explication sur la raison qui fait que je m'intéresse d'une manière spéciale au développement de cette industrie dans votre province.

ASSOCIATION LAITIÈRE DE LA PUISSANCE.

Il y a peu de temps une Association laitière pour toute la Puissance du Canada a été organisée, non point pour faire le travail qui ressort des associations provinciales, mais partout où il est possible, pour encourager et stimuler les cultivateurs des différentes provinces à organiser et entretenir des associations provinciales et à s'en servir pour leur propre avantage. Une convention de cette Association laitière de la Puissance du Canada s'est tenue il y a peu de temps à Ottawa, et les délégués du Nouveau-Brunswick m'ont pressé fortement à faire sans retard quelque chose pour essayer d'exciter les cultivateurs de cette province à s'occuper davantage de l'industrie laitière. C'est principalement en réponse à ces instances que j'ai consenti à venir ici. Le ministre de l'agriculture, l'Honorable M. Carling, désirait aussi que je vinsse dans les provinces maritimes essayer d'initier les cultivateurs à quelques-unes des méthodes qui ont réussi dans l'Ontario. Le désir et l'objet ne sont point comme je l'ai dit que l'Association laitière de la Puissance essaie de faire le travail qui est réellement celui des associations provinciales.

NÉCESSITÉ D'ASSOCIATIONS LAITIÈRES PROVINCIALES.

Mais je voudrais vous entretenir de l'utilité, ou mieux du besoin, qu'il y a de former une association laitière pour la province du Nouveau-Brunswick. Dans l'On-

tario avant que l'Association laitière fût organisée et eût avec intelligence et enthousiasme pris en main les intérêts de l'industrie de la laiterie, cette industrie était languissante, ne faisait aucun progrès et rapportait un petit profit. Mais dès que l'Association laitière s'en occupa avec jugement et avec système, les affaires commencèrent à progresser et à prospérer, et elles s'accroissent maintenant plus rapidement encore qu'à aucune époque précédente. Permettez-moi de vous donner un exemple de la sagesse du gouvernement en employant de petites sommes avec intelligence pour encourager et développer l'industrie laitière. Après tout ce qui avait été fait dans l'Ontario pour donner un élan à la fabrication du fromage, il se faisait encore une très grande quantité de fromage de qualité inférieure. Notre fromage s'en allait en Angleterre où il trouvait la concurrence du fromage fabriqué dans la grande et florissante république au sud de notre pays. Il y a quelques années le fromage américain était coté à un prix moyen un peu plus élevé que celui du Canada. Le gouvernement commença à augmenter tant soit peu ses subventions aux associations laitières, les mettant ainsi à même de fournir davantage de renseignements et de conseils, dont tout fabriquant de fromage pouvait profiter et dont la plupart ne pouvaient manquer de le faire ; aussi l'année dernière le fromage de l'Ontario se vendait sur les marchés anglais $475,000 de plus qu'il n'aurait fait à la même date au prix moyen du fromage fabriqué le même mois dans l'Etat de New-York, notre grand concurrent. Le gouvernement de la province d'Ontario a accordé l'année passée des subventions s'élevant à $6,500 pour aider à payer des instructeurs, et comme produit immédiat de ce peu de semence nous avons recueilli en argent $470,000 de plus que si notre fromage s'était vendu au prix du fromage américain. Mais les $475,000 ne sont pas tout ce qui nous revient pour ce déboursé de $6,500. Nos gens ont appris à faire de plus beau fromage, et les fruits de cette instruction leur resteront dans les années à venir. De plus, le fait même que notre fromage a une telle réputation à l'étranger, fait que nos cultivateurs sont fiers de cette industrie, et la conséquence en est que par fierté un plus grand nombre aident à la soutenir. Les cultivateurs sont quelquefois portés à croire que ce qu'ils appellent sentiment n'appartient qu'aux gens de lettres, à ceux qui laissent croître leurs cheveux et les font reluire à force d'huile parfumée. Mais inspirez seulement à un cultivateur le sentiment convenable, inspirez-lui la fierté de ses occupations, ses occupations n'en iront que mieux et ce genre de sentiment lui revaudra du profit. Le sentiment même de fierté qu'éprouvent les cultivateurs de l'Ontario à savoir que leur fromage l'emporte sur tous dans le marché anglais leur aide à faire de plus beau fromage et à en faire davantage, et si telle est l'expérience dans la plus riche province du Canada, je crois que nous pouvons tous en profiter. Le déboursé du gouvernement a produit de grands bénéfices pour cette classe de la communauté dont la prospérité fait la prospérité de toutes les autres.

TRAVAIL DU COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE,

Ensuite, le gouvernement du Canada reconnaissant de plus en plus l'importance de l'industrie laitière, et comprenant que les occupations agricoles priment toutes les autres dans notre pays, a établi l'office de Commissaire de l'industrie laitière. Les fonctions de cet officier sont de fournir des renseignements,—des renseignements applicables dans toutes les parties du pays—des renseignements pratiques, utiles, de sorte que quiconque lit les bulletins qu'il publie et en suit les directions dans la pratique, est sûr de ne point faire fausse route. Mais ce dont les cultivateurs ont un plus grand besoin que de renseignements, c'est de stimulation. Ils leur faut quelqu'un pour les réveiller et les amener à reconnaître l'importance, la dignité de leur occupation et la valeur de l'industrie laitière, afin de leur aider à poursuivre cette occupation avec profit.

UTILITÉ DES CONVENTIONS.

Une raison pour laquelle il sera tenu des conventions dans tout le pays, est qu'ainsi je me mets en contact avec les cultivateurs et les mets davantage en contact les uns avec les autres. Si vous pouvez réunir 500 personnes dans une salle pour

discuter de l'agriculture, chacune d'elle sera ensuite plus satisfaite de son occupation et s'y livrera avec plus d'enthousiasme,—et ceci n'est pas peu de chose, car il arrive quelquefois à certains de trouver beaucoup de peine à s'enthousiasmer de l'agriculture. J'étais samedi à Antigonish (N.-E.); le temps était favorable, la salle fut comble et quelques-uns ne purent entrer. Après ma conférence, quelqu'un de la ville vint me raconter qu'un bon vieux cultivateur était venu lui demander, au commencement de la séance, ce que c'était que toute cette foule,—il n'avait pas entendu parler de la réunion. On lui dit que c'était une réunion où l'on s'occupait d'agriculture, voulant dire par là, d'industrie laitière. "Ah! Ah! dit-il, et moi qui pensais que c'était pour de la politique!" et il ajouta un sarcasme à l'idée que tant de gens fussent réunis pour parler agriculture: bien d'autres cultivateurs auraient été tout aussi étonnés que celui-ci. Si nous pouvons amener les agriculteurs à se réunir plus souvent pour discuter de l'agriculture, non seulement nous les rendrons fiers de l'agriculture, mais nous augmenterons leurs profits dans l'agriculture.

FERMES EXPÉRIMENTALES DE LA PUISSANCE.

L'office de Commissaire de l'industrie laitière a été affilié à l'administration des fermes expérimentales de la Puissance dans le but de rechercher le moyen le plus économique d'élever et d'entretenir le bétail sur les terres fertiles qui se trouvent dans toutes les parties de notre pays. C'est pour cela que nous avons des fermes expérimentales dans différentes parties du Canada, afin de savoir ce qui convient aux différents climats, dont il y a une grande variété dans ce vaste pays. Un autre objet, est de découvrir, si possible, quels sont les aliments les plus économiques pour les vaches, les brebis et les porcs, de manière à donner les plus grands profits. Une autre raison pour laquelle l'office de Commissaire de l'industrie laitière a été rattaché aux fermes expérimentales est afin d'obtenir, autant que possible, l'uniformité dans leurs instructions au sujet des soins du bétail dans tout le pays. Le Canada est réellement le pays du beau bétail; dans aucune autre partie de la terre on n'en voit d'une santé si excellente, si vigoureuse. Ensuite, ceux qui réussissent avec le gros bétail devraient aussi avoir des brebis, nourrir des porcs et élever des chevaux, afin que toutes les branches de l'économie du bétail soient liés en un seul tout harmonieux; de manière à ce que chacune ne nuise point aux autres, mais leur vienne en aide, et qu'en fin de compte la *ferme* s'enrichisse en matière nutritive pour les plantes et que le *maître de la ferme* s'enrichisse des profits qui en résulteront.

IMPORTANCE DE L'ÉTAT D'AGRICULTEUR.

Ayant dit ce qui précède comme introduction, j'aimerais ajouter que les agriculteurs ne savent pas reconnaître la valeur de leur occupation, parce qu'ils se sont rarement demandé à quoi sert leur occupation dans le monde. J'ai vécu la plus grande partie de ma vie au milieu de cultivateurs et j'en ai très peu trouvé qui eussent une conception claire de ce à quoi ils travaillaient sur leur ferme. Un cultivateur dans l'Ouest voyageait avec un de mes amis qui fut très intéressé par son intelligence et finit par lui demander: "Mon cher monsieur, à quoi donc vous occupez-vous chez vous? quel est votre état?—Eh bien, fut la réponse, moi, je n'ai pas d'état; je suis simplement cultivateur." C'est là l'idée trop commune, que le cultivateur résumait ainsi: "Je n'ai pas d'état; je suis simplement cultivateur." Or si un cultivateur se faisait une juste idée de ce qu'est son occupation, il verrait qu'elle est la plus importante de toutes celles auxquelles les hommes consacrent leur énergie et donnent leur attention au point de vue matériel. Ce sont les agriculteurs qui fournissent au monde la nourriture, à l'exception du poisson. Vous ne pouvez penser à quoi que ce soit qui se mange, sauf le produit des travaux des pêcheurs, qui ne vienne de quelque ferme. Vous avez *porridge* et lait—*porridge* et crème, ils l'appellent à Halifax, mais la crème y est si bleue que vous y verriez un maringouin à six pouces de profondeur. Crème de Halifax! je n'oublierai jamais ce liquide. Vous avez peut-être pommes de terre, jambon et œufs, thé et café, tout ce que vous mangez est le produit du travail, du savoir-faire de quelque agriculteur. Or si les

agriculteurs produisent toute la nourriture du monde, ils font un ouvrage très important. Mieux on est nourri, mieux on vit. Les agriculteurs n'ont point été les traînards dans le progrès de la civilisation; si vous examinez l'histoire avec soin, vous trouverez que là où les agriculteurs ont amélioré la nourriture d'un peuple, ce peuple a acquis plus de puissance et d'influence. Les anciens riches pâturages de l'Angleterre produisent les beefsteaks, qui comptent pour beaucoup dans l'influence actuelle de l'Angleterre dans le monde. Mieux un homme vit à sa table mieux il vit ailleurs et de toutes manières. Donnez mauvaise nourriture à un homme et le voilà brouillé avec le monde, et il serait difficile de lui prêcher un sermon qui lui aidât à devenir homme de bien. Vivre bien dans ce sens-là signifie bien vivre dans les autres. Non seulement les agriculteurs fournissent la nourriture du monde—ce n'est que la moitié de ce qu'ils font—ils fournissent aussi la matière première pour habiller le monde. La laine, le coton, le cuir sont en premier lieu les produits du travail de l'agriculteur; ensuite les fabricants les transforment en effets propres à notre bien être et à notre service. L'agriculteur lui-même devrait être à la fois producteur et fabricant. Il ne peut s'occuper à confectioner des habits, non seulement soignant les brebis, mais encore lavant, filant, tissant la laine: ce n'est pas son métier. Il ne peut pas cela, mais il peut autre chose, il peut produire des fourrages: maïs, avoine, orge, pois; et avec ces fourrages fabriquer la nourriture que le monde lui paiera au prix le plus élevé. L'homme qui vend seulement la matière brute ne reçoit qu'une moitié du profit qui devrait lui revenir s'il faisait tout ce qu'il peut faire, s'il produisait et fabriquait aussi.

LA CONNAISSANCE, C'EST LE MEILLEUR CAPITAL.

Pour être bon producteur et habile fabricant, il faut qu'un agriculteur sache son métier, et j'espère que parmi les agriculteurs de notre pays, il n'y en aura bientôt plus qui croient qu'il n'est pas besoin d'aucune connaissance en agriculture. Il a fallu ci-devant aux cultivateurs des mains très calleuses pour manier la hache du matin au soir, pour enlever les obstacles physiques, pour construire routes et ponts et faire d'autres travaux manuels de ce genre, mais maintenant les conditions sont changées et l'on fait faire aux chevaux les durs travaux, et à la vapeur les plus pénibles de tous. Il faut moins des mains calleuses qu'une tête intelligente. Le cultivateur de l'avenir doit être un homme qui fera diriger ses mains par sa tête, et ne travaillera point de ses mains si fort que sa tête soit trop fatiguée pour penser pour elle-même. Aucun système, aucune machine sur la ferme ne peut remplacer la réflexion personnelle et le sain jugement chez le cultivateur. Mais comme je me propose de parler ce soir sur une des faces de ce sujet, je le laisse pour le moment. Je me bornerai à dire que ce qui aujourd'hui se trouve le plus rarement et cependant a le plus de valeur sur les fermes de notre pays, c'est le sens commun joint au savoir-faire. Cet homme n'a pas le sens commun qui fait fi de la connaissance appliquée à son métier. Parce que tel homme a force connaissance sur le dos ou dans la tête, tellement qu'il est un homme fatigué et fatigant, il ne s'ensuit pas que la connaissance n'est pas utile à qui en fait bon usage; et les agriculteurs devraient avoir une connaissance spéciale, exacte et pratique de leur état. Ils devraient savoir comment bien labourer, pour que les gelées aient effet sur et dans le sol pendant tout l'hiver. Ils devraient savoir quel grain semer pour que le soleil et la pluie fassent le plus de bien aux récoltes. Ils devraient savoir quelle vache nourrir, qui ne vive pas à leurs dépens sans payer pour son entretien. Ils devraient savoir quels sont les meilleurs produits pour le marché, qui n'y soient pas cotés comme de seconde ou de troisième qualité. La connaissance, dis-je, est la chose la plus essentielle aujourd'hui pour les cultivateurs de notre pays.

LES CONDITIONS ONT CHANGÉ.

Ils n'en a pas toujours été ainsi. C'est la force des bras qu'il fallait surtout précédemment; mais les choses ont changé et il nous faut nous adapter nous et notre travail aux nouvelles conditions. Non seulement il s'est fait des changements, mais il s'en fait encore. Il s'en fait ici dans ces provinces mêmes, si bien que des hommes qui habitent

à l'ouest de Chicago fournissent de beefsteaks les hôtels de cette ville, au lieu que ce soit ceux qui habitent sur le fertile sol qui nous entoure. On nous dira : "Oh ! nous ne pouvons faire concurrence au bœuf à vil prix de l'Ouest." Pourquoi donc cela ? C'est que nous n'avons pas assez de connaissance, et la connaissance que nous avons, nous ne la mettons pas en pratique pour nous aider dans notre travail. D'où vient ce bœuf à bon marché ? Moi, j'ai été dans l'Ouest, j'ai causé avec les cultivateurs, j'ai été sur les fermes et j'ai trouvé des hommes qui nourissaient des taureaux sur des terres valant $100 l'acre, avec du maïs fourrage ensilé qui revenait à 2½ centins par tête et par jour—les bêtes gagnant d'un jour à l'autre d'une livre à une livre et demie. Ils pouvaient les vendre à Chicago à un profit de 3 centins par livre. Le bœuf qui arrive ici, ne vient point seulement des terres à bon marché de l'Ouest, il vient de terres valant autant que les nôtres, et après avoir payé fret et commissions, il nous chasse du marché, faute de savoir-faire et de connaissance de notre part. Je ne vois point de raison qui nous empêche de produire ici du bon bœuf avec avantage, aussi économiquement qu'on peut le faire en aucun autre lieu du monde, et si nous le faisons nous garderons nos propres marchés et donnerons du travail aux hommes de notre pays.

MARCHÉS LOCAUX.

Permettez-moi de dire quelque mots quant à vos marchés et à ce qui y fait défaut. Vous avez dans ces provinces maritimes un marché qui manque de beurre. Il y a bien abondance de beurre valant dix centins la livres, et très cher à ce prix, car, au contaire de certaines autres choses, les gens ne paient pas le beurre en raison de sa forte odeur. Mais il y a ici grande demande pour du beurre à douce odeur à 25 centins la livre; or la demande n'est pas satisfaite et ne le sera jamais jusqu'à ce qu'on fasse du meilleur beurre. Ensuite vous avez ici un marché pour le fromage. Il n'y a pas de raison pour que vous n'envoyiez pas de beurre en Angleterre (après avoir pourvu à vos propres besoins) et ne receviez pas en retour de l'or anglais tout comme fait l'Ontario maintenant. Ensuite il y a un marché pour le porc et le lard. Je trouve qu'on importe ici des Etats de l'ouest une quantité considérable de porc et de lard. Cependant il n'y a rien tant à dire contre le cochon quant on le nourrit bien et le traite bien. C'est à lui que la grande république américaine doit surtout sa richesse.

DÉBOUCHÉ DES ILES BRITANNIQUES.

Ensuite il y a une grande demande de bœuf dans les îles Britanniques. Remplissez tous les marchés du pays, celui-là vous reste encore, le meilleur dans le monde entier pour les denrées alimentaires. Il n'est pas tellement loin. On nous dit quelquefois qu'il est hors de portée. Mais à quelle distance est-il donc d'ici dans le Nouveau-Brunswick ? Pour le beurre, il n'est pas à plus d'un centin par livre. J'ai été dans des endroits du comté de Chester en Angleterre qui étaient exactement aussi loin du marché de Londres que je l'étais là-bas à Guelph (Ontario). Vous le voyez, dans le commerce on ne doit pas compter les milles, on doit compter ce que cela coûte. Des marchés anglais nous sommes à moins d'un centin par livre de beurre et de fromage, et les Anglais eux-mêmes sont quelquefois tout aussi loin de leurs propres marchés. Je serais prêt à expédier du beurre à l'homme dans la lune si je pouvais l'y envoyer avec avantage, et qu'il pût y arriver sûrement à un centin par livre.

Pendant de nombreuses années encore, les marchés anglais recevront tous les produits alimentaires que nous pourrons leur envoyer. Vous n'avez jamais à craindre d'obstruer ces marchés, si ce sont de beaux produits que vous avez à envoyer. Chaque année le Canada envoie en Angleterre 90,000,000 de livre de fromage et l'Angleterre en achète à l'étranger 216,000,000. Ainsi notre contingent est de 42 pour cent. Chaque année nous lui expédions 2,000,000 de livres de beurre et elle en achète à l'étranger 216,000,000. Ainsi nous lui envoyons moins d'une livre et demie sur chaque cent qu'elle achète à l'étranger. Nous pourrions lui en envoyer davantage, et c'est ce que nous ferons quand nous mettrons à la fabrication plus de connaissance et d'habileté. Nous envoyons annuellement 100,000 têtes de bétail en Angleterre, et

elle en achète 500,000; nous ne fournisons que 20 pour cent de son bétail importé. Le privilège de pouvoir envoyer notre bétail à travers les îles Britanniques sans qu'il doive être abattu au débarquement nous vaut au moins un demi-centin par livre. Avec cette prime sur notre bétail—en raison de sa condition généralement saine dont j'ai déjà fait mention—pourquoi ne pourrions nous pas exporter davantage? Il faut qu'il y ait empêchement dans la Providence, dans le pays ou en nous-mêmes. Je suis assez modeste pour croire que la faute est à nous-mêmes. Ensuite nous envoyons en Angleterre 8,530,000 livres de porc et de lard, et elle en importe 545,000,000 de livres. Nous devrions continuer à lui envoyer au moins un tiers du fromage qu'elle achète au dehors, et augmenter notre contingent des produits que j'ai énumérés, ce qui nous donnerait profit, enrichirait le sol et donnerait un emploi rémunérateur à nos ouvriers. Or c'est à quoi nous aidera l'industrie laitière.

Notre but dans nos efforts pour developper l'agriculture devrait être triple: produire des denrées alimentaires, maintenir la fertilité du sol et fournir un travail rémunérateur à nos ouvriers. Tout système d'agriculture qui fera cela sera rémunérateur pour ceux qui le suivront avec énergie et habileté.

PROFIT ET PRIX DE VENTE.

Il est une autre proposition que j'aimerais énoncer et élucider, c'est que pour avoir *profit* il faut s'efforcer bien plus d'obtenir le *profit* en réduisant le *coût* qu'en essayant de faire monter le *prix* sur le marché. Il n'y a qu'un seul moyen au monde par lequel un homme peut pour lui-même, avec certitude et justice, faire monter le prix de ce qu'il vend: c'est en en améliorant la qualité. Pour tout le monde, suivant la qualité le prix de vente. En voici un exemple. Dans toutes les grandes villes de notre pays, le prix du beurre varie entre 20 et 25 centins la livre. Aucun cultivateur à lui seul, aucune alliance de cultivateurs ne peut faire hausser ou baisser le prix du beurre. Le force-t-on trop haut, le beurre qui sans cela aurait été exporté, reste au pays; le force-t-on trop bas, le beurre est expédié à l'étranger. Nous ne pouvons donc commander le prix sur le marché. Mais chacun peut de 10 centins la livre monter à 25, en envoyant au marché du beurre dont les acheteurs voudront donner 25. Chacun peut changer la cote quand il lui plaît: il n'a qu'à améliorer la qualité de son produit. On va toujours chercher à faire le profit au mauvais bout, au marché et non à la laiterie; l'effort porte à faux et le succès est peu de chose. Dans toute fabrication le profit est la différence entre le prix obtenu et le coût de la production. Réduisons le coût de la production, nous augmentons d'autant par un bout le champ du profit: nous diminuons le coût; et que la cote s'élève encore sur le marché, nous avons deux profits: l'un par notre habileté, l'autre par la hausse. Si la cote baisse, nous avons encore notre profit du bon côté, en ce que nous avons réduit le coût de la production. Ainsi celui qui réduit le coût de la production, est celui qui exploite sa ferme avec le plus de profit, car réduction dans le *coût* de la production ne réduit point le *prix* qu'il peut obtenir. Un autre exemple: Supposez deux cultivateurs voisins l'un de l'autre: l'un a des vaches de pauvre race, mal nourries de foin et de farine; le beurre qu'il fait lui revient à 25 centins la livre. L'autre a des vaches plus aptes à la production du beurre, il leur donne la nourriture convenable le meilleur marché, entre autre du maïs ensilé, et il produit du beurre tout aussi beau qui lui revient à 15 centins la livre. Ils vendent au même marché. Celui qui a produit son beurre pour 15 centins, doit-il accepter un prix moindre que l'autre auquel le beurre a coûté 25 centins?—Assurément non. Il reçoit au moins *même prix*, mais il a *plus grand profit*. Il a un *profit*; son voisin n'en a peut-être point.

Nos efforts doivent donc tendre à diminuer le coût de la production plutôt qu'à hausser le prix de vente, sauf en ceci, que l'on peut modifier le prix en améliorant la qualité. Le cultivateur travaillera à son propre salut économique bien plus sûrement s'il fait attention à cela, que s'il regarde seulement au marché.

PRODUITS AGRICOLES ALIMENTAIRES.

Le cercle des occupations de l'agriculteur est de produire des substances alimentaires et de se faire aider pour cela de toutes les ressources de la nature. Il faut

aujourd'hui au monde de la nourriture de nature animale; et le cultivateur qui veut réussir dans son travail doit avoir du bétail, qui lui permettra de fournir ce qu'on lui demande et que l'on est prêt à lui payer un bon prix. Celui qui veut exploiter sa ferme autant qu'elle peut l'être et avec le plus de profit, devrait cultiver les plantes nécessaires pour ses animaux; et il y a là de quoi exercer son habileté. Il lui faut un jugement sain et des mieux exercés pour cultiver toujours dans ses champs les plantes qui conviennent aux animaux qu'il a à nourrir, afin que soit directement soit indirectement par les animaux il puisse fournir toutes les substances alimentaire dont il y a besoin. Si l'on entretient des animaux, on peut toujours augmenter le rendement alimentaire par acre de la ferme. Dans une récolte de blé, à peine moitié de toute la substance propre à entretenir la vie réside dans la farine; l'autre moitié est contenue dans la paille, la balle et le son. L'homme, il est vrai, ne peut se nourrir de ces derniers produits, mais celui qui fournit la farine pour la nourriture du monde, et donne ces produits à sa vache—non comme nourriture exclusive, puisqu'il peut y ajouter ce qui y manque pour en retirer du profit—retirera ainsi de son blé pain et beurre. C'est ainsi qu'avec du bétail on peut toujours augmenter le rendement alimentaire par acre d'une ferme.

CHOIX DES PLANTES À CULTIVER.

L'agriculteur doit toujours s'assurer quelles cultures conviennent le mieux pour le but qu'il se propose. Celui qui ne produirait que du foin pour fourrage, oubliant que le foin n'est nullement le fourrage au moyen duquel il peut retirer le plus de profit de ses animaux, cet homme serait bientôt par terre. Vous ne trouveriez guère sage celui qui, s'occupant exclusivement à nourrir des porcs ne produirait rien que du foin pour les engraisser avec. Ce ne serait pas adapter la matière première de sa ferme à son métier de fabricant de produits animaux. On pense quelquefois que parce qu'une vache mangera presque toute espèce de plante, par conséquent toute espèce de nourriture convient à la vache. Il n'en est point ainsi. En donnant une nourriture chère, on augmente le coût de la production; la vache consomme pour une valeur plus grande qu'elle ne produit et elle ne rapporte rien. On ne gagne rien à nourrir de fraises une vache. Je l'essayai moi-même une fois. Pendant que j'étais un soir à causer avec une demoiselle, une vache me mangea deux pleins paniers de fraises que j'avais sur ma voiture; malgré cela elle ne donna pas plus de lait ni ne produisit de meilleur beurre. Il y en a qui nourrissent tout le temps leurs vaches de plantes trop chères en proportion de la valeur des produits de ces animaux.

ESSAIS DE GRAINES.

Très spécialement dans l'exploitation laitière, il faut habileté et jugement pour se procurer des graines des meilleures variétés. Il y a maintenant dans ce pays plus de 75 variétés connues de maïs. Elles n'ont pas toutes les mêmes propriétés nutritives—ne sont pas équivalentes pour l'usage—et l'on a effectué ces dernières années de nombreuses expérimentations pour arriver à savoir quelle variété serait la plus avantageuses en vert. C'est aussi là l'un des objets des stations expérimentales: de découvrir pour l'avantage des cultivateurs quelles variétés de graines de toute espèce il faut préférer. C'est aussi à quoi servent les stations d'essais de graines; dans ces provinces maritimes l'état de choses est très déplorable à l'égard des céréales. Dans quelques-uns des essais qui ont été faits, la vitalité ne s'élevait pas à plus de 47 à 48 pour 100; et c'est peut-être pourquoi vous semez ici 4 boisseaux d'avoine à l'acre au lieu de 2 ou 2¼ comme ailleurs. Chaque agriculteur avant de semer devrait s'assurer de la faculté germinative de son grain de semence. Nous allons essayer à la ferme expérimentale de Nappan, de nous occuper de la question et de voir si les agriculteurs ne se trouveraient pas mieux d'importer quelque temps leur semence de manière à la régénérer et à avoir des grains de semence de toutes sortes qui leur donnent au moins 95 plantes pour 100 grains semés.

VALEUR DU FUMIER.

Le grain une fois en terre, le cultivateur doit s'occuper de fournir des substances nutritives en abondance et telles qu'il convient aux plantes afin qu'elles croissent et

emmagasinent en elles-mêmes de la nourriture propre à l'homme et aux animaux. C'est tout du long une question de nourriture: nourriture pour les animaux, nourriture pour les plantes; et celui qui manque à nourrir ses plantes par l'intermédiaire du sol, finira lui-même par manquer de trouver par son travail agricole sa propre nourriture. Nombre de cultivateurs ont tellement négligé de fournir la nourriture à leur sol, que le sol est devenu pauvre et eux le sont aussi devenus nécessairement; qui appauvrit son terrain, ne peut, s'il y reste, que devenir lui-même pauvre à la longue. C'est là en agriculture une loi inévitable, inexorable.

L'agriculteur doit considérer le sol de sa ferme principalement comme un magasin de matière nutritive pour les plantes qui y puisent ensuite selon leurs besoins. L'eau est le véhicule par lequel la nourriture est transportée à l'endroit où il y en a besoin dans la plante où l'animal. On peut se faire une idée de la fonction de l'eau dans la nature comme véhicule,—omnibus merveilleux de la nature, où celle-ci place choses petites et grandes pour les transporter facilement,—quand il considère les grands fleuves et les grandes rivières, canaux naturels du commerce des nations. Mais voici une comparaison plus simple encore. Si je m'écorche un peu la main, je ne vais pas trouver un médecin ou un cordonnier pour faire rapporter un morceau. Je continue simplement à manger comme d'ordinaire et l'eau de mon sang continue à circuler et à déposer à l'endroit précisément le genre de matériel convenable, jusqu'à ce que la peau soit reformée comme elle était auparavant. L'eau est comme l'aide-maçon qui porte ici et là les matériaux que le maître ouvrier met en place ; et ma vie est le maître architecte qui dans ce cas-ci a reconstruit ma peau.

UTILITÉ DU DRAINAGE.

Peut-être diriez-vous : Si l'eau est donc si utile et si nécessaire, on ne pourrait avoir trop d'eau pour les plantes ? Mais, si sur cette conclusion hâtée vous alliez plonger et tenir un homme dans l'eau pendant quelques minutes, quel serait le résultat ? Vous auriez noyé votre homme. Dès qu'un homme est entièrement plongé dans l'eau ; l'eau du corps ne peut plus s'écouler à l'extérieur ; la peau écorchée reste écorchée, même si l'estomac est plein. Couvre-t-on d'eau les racines d'une plante, la circulation de l'eau dans les tissus de la plante s'arrête ; peu importe qu'il y ait abondance de nourriture autour des racines, elle ne peut s'en nourrir, il y a trop d'eau. Ceci fait comprendre l'un des nombreux avantages du drainage : il élimine l'excès d'eau et en laisse juste ce qu'il en faut pour que la circulation continue dans la plante. Trop peu d'eau est aussi fatal que trop d'eau. Si ma nourriture est toute sèche, tout à fait dépourvue d'eau, je ne puis la mâcher, je ne puis l'avaler ; il lui faut un véhicule pour la faire descendre dans l'estomac. Si je ne bois de l'eau, je ne puis m'entretenir en vie. Voilà pourquoi les plantes ne peuvent végéter dans un sol sec et par un temps sec : l'omnibus fait défaut pour transporter la nourriture du bas en haut du système. Un bon drainage fait que les plantes ont toute l'eau qu'il leur faut, assez et pas davantage. Je recommanderais donc, partout où la chose est faisable et n'a pas été faite par la nature, drainez votre terrain pour le débarrasser de tout excès d'eau, ce qui n'empêchera point qu'il y en arrive assez tant de l'atmosphère que du grand réservoir au-dessous.

L'AIR ET LE SOLEIL.

L'air est l'autre magasin de nourriture pour les plantes. C'est de l'air que vient aux plantes de 92 à 98 pour cent de leur substance. Dans une bonne exploitation agricole, les plantes sont convenablement espacées, afin qu'autant que possible l'air puisse circuler librement et la lumière du soleil pénétrer partout, et qu'ainsi les plantes puissent prendre dans l'air la nourriture qu'il contient pour elles. C'est là une raison pour laquelle il n'y a point de profit à semer le maïs à la volée : les tiges croissent alors si dru, que l'air ne circule pas assez, les plantes ont moins de vigueur et le sol s'épuise. * * *

Le ressort dans ma montre est comme les aliments des plantes dans le sol. L'effort de ma main quand je le remonte emmagasine de l'énergie dans le ressort ;

les aliments des plantes sont ce dans quoi le soleil emmagasine sa force, son énergie. Et ensuite, quand un cheval mange une botte de foin, il ne fait que transformer en énergie musculaire, l'énergie que le soleil avait enfermée dans la plante comme dans un ressort. C'est ainsi que le soleil fait tout le travail qui s'acccomplit dans le monde. Il y a des âges de cela le soleil dardait d'une manière continue ses chauds rayons sur la terre. D'année en année, de siècle en siècle il répandait son énergie sur des arbres, des planfes qui s'en emparaient avidement et l'emmagasinaient en substance. Puis survinrent de grands changements sur le globe, et ces énormes végétaux tout pleins de l'énergie solaire furent enfouis dans les entrailles de la terre, mais toujours retenant cette énergie. Maintenant l'homme creuse des mines, et ramène des profondeurs du sol cette énergie solaire concentrée sous forme de houille ; on remplit la fournaise de cette houille ; on y applique le feu, ce libérateur magique, et la puissante machine commence à se mouvoir ; les roues aujourd'hui tournent par l'effet de l'énergie solaire que les végétaux de la terre avaient emprisonnée il y a des siècles et des siècles.

Celui qui ne fournit à la jeune plante aucun aliment dans le sol, laisse ainsi le soleil à ne rien faire du matin au soir. Aussi devrait-il trouver son plaisir, comme c'est son privilège, à faire travailler chaque jour le soleil à son ouvrage agricole, à l'utiliser comme un serviteur qui fait passer sa force dans telle ou telle plante. Nul ne s'en va engager des hommes sur sa ferme et puis les laisser flâner du matin au soir, tandis que lui-même se tue de travail. Mais celui qui se tue de travail et laisse le soleil inoccupé du matin au soir, fait une bien plus grande folie. Le cultivateur devrait donc comprendre qu'il a le droit, qu'il a les moyens de se faire servir par le soleil, de le faire travailler dans ses champs, et de ne point s'exposer au reproche de laisser la plus importante source d'énergie au monde rester perdue pour lui sur sa ferme. Il faut au cultivateur savoir-faire, il lui faut connaissance, il lui faut surtout jugement pour employer et diriger convenablement les forces dont il peut disposer.

Je vais vous dire le sens de tout ceci dans l'exploitation laitière pratique. Celui qui réussit dans cette industrie aura toujours abondance d'aliments pour les plantes dans son sol, et ainsi il fera constamment travailler le soleil pour lui en lui fournissant la matière première pour en construire les plantes. Laissez le soleil sans les matériaux, il ne fera rien pour vous ; sans argile il ne fera des briques pour personne. Il y a des hommes qui vont tout le temps à l'encontre de ces lois fondamentales de l'agriculture. Tel pense qu'il n'importe s'il a peu ou beaucoup de soleil. Cela fait toute la différence au monde, et voilà pourquoi nous avons en Canada les meilleurs avantages du monde pour rendre l'agriculture payante, car nous avons plus de soleil qu'on n'en a nulle part ailleurs dans des circonstances également favorables sous les autres rapports.

ÉLÉMENTS DE LA NOURRITURE DES PLANTES.

Trois des éléments de la nourriture des plantes deviennent rares en Canada : ce sont ceux qui leur sont le plus essentiels, l'azote, l'acide phosphorique et la potasse. Ils deviennent rares. Les cultivateurs pensent quelquefois que ces mots ayant pour eux un son étrange, ils n'ont rien à faire avec ces substances. Ce que l'agriculteur est appelé à faire c'est à pourvoir nourriture pour lui-même, pour sa famille et pour l'humanité, puis nourriture pour les animaux, puis nourriture pour les plantes. Les plantes ne peuvent vivre avant d'avoir dans leur nourriture ces trois substances ; c'est sur quoi repose tout le travail de l'agriculteur ; il devrait donc connaître le sens de ces termes, et quels sont les principaux ingrédients dont la nourriture des plantes consistes. Il n'a nul besoin d'analyser la nourriture ni d'épeler les noms, mais il devrait savoir ce que signifient les choses elles-mêmes ; s'il ne le sait pas, il devrait l'apprendre. Je n'ai point d'excuses à faire à un agriculteur pour lui avoir dit qu'il devrait savoir ce que c'est que l'azote, l'acide phosphorique et la potasse. Les plantes ne peuvent vivre sans ces substances et par conséquent, les cultivateurs devraient en savoir quelque chose.

Si quelqu'un vend toute la récolte de son champ, il se défait de tout ce que les plantes ont puisé dans le sol. Ces substances qui ont de la valeur pour lui, il les

envoie à quelqu'un d'autre. Au lieu de cela, qu'il donne les plantes comme fourrage à la vache; il vendra le lait produit et non plus les plantes. En vendant le lait, il perdra moins de 20 pour cent de ces précieux éléments que contenaient les plantes, et il aura 80 pour cent à rendre au sol dans le fumier. Voilà pourquoi il y a profit à vendre les animaux et leurs produits, plutôt que la récolte du champ.

La portion *azotée* du grain ou de la plante, c'est ce qui forme les muscles, la viande du bœuf à l'engrais. L'*acide phosphorique* entre dans la structure des os et des tissus nerveux. La *potasse* stimule la matière colorée verte qui sécrète l'amidon, le sucre et la gomme dans la plante qui se développe. Vous voyez donc que ces substances sont nécessaires pour la formation des muscles, des os, des nerfs et de nouvelles substances qui produisent la chaleur animale. Ce sont des éléments indispensables à toute plante, à tout animal. Les animaux retiennent une partie de ce qu'ils en ont trouvé dans les plantes, le reste retourne dans le fumier pour servir de nouveau aux plantes. Nous avons par là une rotation, non de récoltes, mais de fertilité qui entretient la richesse du sol et en enrichit le propriétaire; mais celui qui vend toute sa récolte, empêche la rotation de fertilité, il ne fait travailler le soleil qu'à moitié et perd ainsi son profit.

FUMIER DE FERME.

Un mot ou deux sur la composition du fumier de ferme. Les cultivateurs ne lui donnent pas assez d'attention. C'est un point généralement omis dans les ouvrages d'agriculture; je veux dire quant aux détails pratiques. Il est des gens si excessivement délicats dans l'emploi des mots qu'en parlant ils tachent de cacher leurs idées au lieu de les exprimer; et ainsi parce que certains ont trouvé que discuter le fumier de ferme ne serait pas très poli, on a donc laissé cet engrais hors de vue, et les cultivateurs en ont souffert. Dans tout le monde il n'est aucune chose vulgaire, vraiment vulgaire, si ce n'est l'ignorance stupide, et elle l'est toujours. Je ne m'excuserai donc point de vous parler sur le fumier de ferme. Vous le voyez, c'est une capacité particulière de la nature de prendre les substances les plus viles, de les raffiner, les reglorifier et en reconstruire des plantes et de la nourriture pour l'humanité. Et celui qui veut bien faire ce qu'il fait, doit s'instruire sur ce sujet, comme sur toutes ses autres occupations. Voici sur le mur un tableau représentant les compositions moyennes du fumier des divers animaux de ferme et dans chaque tonne de leur fumier il y a autant de livres d'azote, d'acide phosphorique et de potasse que ces lignes contiennent de demi-pouces. Je n'ai pas le temps d'étudier en détail toute cette liste: quelque mots devront suffire. En moyenne dans une tonne de fumier de cheval ou de bêtes à cornes sans mélange il y a en tout de 29 à 19 livres de ces trois substances. Si par manque de soin ou par négligence vous perdez ces 19 à 29 livres, le reste n'a plus de valeur pour nourrir les plantes. Le reste peut peser le poids ordinaire du fumier, et avoir tout à fait la même apparence que le fumier ordinaire, mais pour l'agriculteur il n'est plus bon à rien. C'est pourquoi, faute de savoir, les cultivateurs laissent souvent la portion de leur fumier qui a de la valeur s'écouler à la mer avec les eaux de pluie; ils n'en retirent absolumement rien, tandis que s'ils retenaient ces substances, le soleil vivifiant en multiplirait la valeur mille fois.

Celui qui vend pour $1,000 de beurre, vend pour moins de $1 de ces substances. Par suite s'il dirige son exploitation habilement et intelligemment, il sera un fabricant qui augmente autant qu'il lui est possible la valeur de sa matière première. De beaucoup la plus grande partie de l'azote contenu dans les déjections des animaux se trouve dans l'urine. Celui qui maintient son écurie ou son étable propre par le moyen commode d'un trou percé dans le plancher derrière chaque cheval ou chaque vache, *perd plus des deux tiers* de la valeur de son fumier. Ce liquide devrait être tout absorbé par la litière et mis au fumier. Les vapeurs qui se dégagent du fumier emportent l'azote et le seul moyen de prévenir cette perte est de bien mêler ensemble tout le fumier après l'avoir saupoudré de gypse ou plâtre. Le gypse absorbera l'ammoniaque qui se dégage et ainsi empêchera la perte de l'azote. Le lessivage du fumier constitue aussi une grande perte. Si le fumier est entassé sous les gouttières, l'eau de pluie le traversera emportant la potasse sans laquelle les plantes ne peuvent végéter.

Si un cultivateur veut faire du savon et n'est pas encore prêt à s'en occuper, il n'ira pas, s'il est sage, placer son baril de cendre à l'angle de deux bâtiments pour y faire arriver toute l'eau qui tombe des toits. Cette eau délaverait la cendre et quand il serait prêt à faire son savon, sa lessive serait déjà bien loin. De même en est-il de celui qui traite ainsi son fumier : il aura beau attendre de bons résultats. Vous ne vous étonnerez pas de l'entendre dire, comme le disent beaucoup de cultivateurs, que le fumier ne semble pas du tout rendre la terre plus riche. Les cendres lessivées ne feront point de savon et le fumier lessivé ne donnera point de vigueur aux plantes.

MAÏS-FOURRAGE.

De plus il faut drainer et cultiver son terrain de manière à en rendre les constituants aussi assimilables que possible aux plantes qu'on cultive. Il faut encore user de jugement dans le choix de la variété de semence qui lui sera le plus avantageux. Je m'arrêterai ici un moment sur le maïs-fourrage et le silo. Le maïs-fourrage est la plus utile de toutes les plantes cultivées dans notre pays. Ceux qui s'imaginent ne pouvoir le cultiver avantageusement sur leur terrain, n'ont jamais essayé la variété convenable. Dans notre pays on peut récolter 16 tonnes de maïs-fourrage par acre, dans beaucoup d'endroits bien davantage ; mais c'est là la moyenne pour tout le pays. A Nappan (N.-E.), le maïs a, l'année passée, atteint une hauteur de 14 pieds ; à Guelph, l'année passée, il n'y en a point eu qui dépassât 12 pieds, et là, dans une pièce nous avons récolté plus de 22 tonnes par acre. De toute la province d'Ontario, des agriculteurs m'ont rapporté avoir obtenu de 22 à 27 tonnes par acre, sans que les tiges fussent ni si grandes ni si vigoureuses que celles que j'ai vues hier à Nappan. On peut très avantageusement cultiver le maïs dans cette province, pourvu qu'on choisisse la bonne variété. Le maïs-fourrage est essentiellement une plante à laquelle il faut abondance de soleil et libre circulation de l'air. C'est aussi une plante qui pousse profond dans le sol, et par suite elle a sa valeur dans la rotation des récoltes. Les longues racines vont chercher la subsistance où celles de beaucoup d'autres plantes ne peuvent atteindre. C'est pourquoi, si on le fait plusieurs fois succéder à lui-même, le maïs-fourrage n'épuise pas le sol autant que les navets, l'avoine ni même l'orge, parce que ses racines vont très profond et ameublissent le sol. Au premier coup-d'œil les racines paraissent tout à fait courtes, mais si vous prenez la peine d'enlever la terre des racines en les lavant vous trouverez qu'elles s'étendent jusqu'à 14 à 22 pouces en général obliquement. A chaque nœud il se forme une feuille et seulement une feuille, quoique dans la plupart des gravures que j'en ai vues, la plante soit représentée avec deux feuilles de part et d'autres de chaque nœud. Je n'en ai jamais vu ainsi. Parce que certains enseignements contenus dans des livres étaient erronés, les agriculteurs sont portés à se méfier de tout ce que disent les livres. Quand j'ai voulu préparer mes diagrammes, je n'ai pas pu trouver dans toutes les collections que j'avais une seule figure qui n'eût pas deux feuilles à chaque nœud, quoique je n'aie jamais vu une tige de maïs ainsi. La presse agricole du jour n'est toutefois pas remplie d'assertions fondées sur des conjectures. Il fut un temps où c'était le cas, mais aujourd'hui on a partout des fermes expérimentales qui fournissent des renseignements exacts à la presse agricole, et celle-ci est maintenant un facteur important pour élever l'esprit de l'agriculteur et améliorer sa position. J'ai ensendu parler d'hommes qui essaient de faire toute espèce de choses d'après les enseignements des livres, et ils ne réussissent pas toujours. Ceux qui se font un passe-temps d'écrire et d'adresser toute espèce de questions aux rédacteurs de ces journaux en les priant de leur répondre, ne tronveront pas toujours que les réponses soient paroles d'évangile. Mark Twain fut une fois, semblerait-il, rédacteur d'un de ces journaux, et quelqu'un lui ayant demandé quel était le meilleur moyen de récolter les navets, il répondit : " Faites monter un jeune garçon sur l'arbre pour les faire tomber en secouant." Il ne faut pas toujours suivre aveuglément ce que dit un livre, même si le contenu en est en général bon : à tous les conseils qu'il donne il est bon d'ajouter une dose de sens commun avant de les mettre en pratique.

VACHES EN PENSION.

Quand on sait produire économiquement le fourrage, il faut en outre devenir habile et expert à fabriquer à profit avec sa matière première des produits vendables.

En nourrissant vaches, bœufs, porcs ou brebis, ce qu'on tâche de faire, c'est de concentrer la matière première produite dans ses champs et d'en augmenter la valeur. L'animal est donc pour l'agriculteur ce qu'est la machine au fabricant : comme le fait la machine, il élabore la matière première, il ajoute à son prix.

Mais prenons une autre comparaison. Une vache mange la nourriture qui lui est fournie par celui à qui elle appartient ou qui la soigne. La vache est donc comme en pension alimentaire. Or je ne pourrais garder dix hommes en pension pour l'amour de leur compagnie ; je n'aime pas assez la compagnie pour faire cela. Si je prenais en pension dix hommes qui doivent me payer, et que cinq payassent et les cinq autres pas, je laisserais bientôt ces derniers se chercher une autre maison de pension. Je ne vois aucune différence à la question au point de vue économique, si vous remplacez les hommes par des vaches. Si j'ai dix vaches dans mon étable, c'est moi qui leur fournis la nourriture et je m'attends à être payé pour leur pension. Je ne vais pas les maintenir là pour l'amour de leur société, ou simplement de leur compagnie. Si je trouve que cinq de ces vaches ne paient rien pour leur pension, il n'est guère probable que je les garde pour le plaisir de leur société ou celui de les regarder. Je ne crois pas non plus que ce fût juste à moi, quoique beaucoup voulussent le faire, de les faire acheter par mon voisin : ce ne serait pas avoir l'amour du prochain. Une vache qui ne donne aucun profit devrait être envoyée au boucher afin de donner en viande ce qu'elle ne veut pas donner en lait. Vous avez besoin de savoir quelle espèce de vache vous paiera probablement pour sa pension. Voici cinq caractères par lesquels on peut reconnaître une bonne vache, car toute bonne vache peut donner du profit, et on peut d'ordinaire juger des qualités par certains signes extérieurs. Une vache laitière vraiment bonne doit avoir le pis long dans le sens du corps et il doit être très élastique. L'élasticité implique place pour beaucoup de lait. Elle doit avoir la peau douce, moelleuse, couverte d'un poil fin, soyeux. Il va de soi qu'une vache n'a qu'une seule peau, et cependant la plupart des gens n'y pensent presque jamais ; elle n'a qu'une peau autour du corps et à travers le corps par voie de l'estomac. La peau est-elle grossière ou dure, cela veut dire digestion paresseuse à l'intérieur, et c'est une vache qui revient cher celle qui ne digère pas sa nourriture ou ne profite pas bien. Ensuite une vache doit avoir une grande et vaste panse qui puisse contenir une quantité de bon fourrage, grossier, volumineux, économique ; cette panse il faut la remplir deux fois par jour. On se trouvera bien si on ne l'a jamais fait, d'essayer de donner deux fois par jour à manger aux vaches ; ceux qui l'ont fait, n'ont plus jamais voulu faire autrement. De plus, si une grande panse est un signe de la faculté de donner des profits, il est bon de voir que les veines sous le ventre de la vache soient proéminentes. Leur proéminence est un indice bien plus important que ne le serait leur grosseur. Des muscles fermes sont signes d'une bonne constitution, ils témoignent de la capacité de longue résistance à la fatigue de la production continue du lait. Une vache doit avoir les reins larges et la croupe longue. Elle doit avoir le cou long, mince ; la face finement dessinée, les yeux proéminents. Ces caractères annoncent qu'elle ne sera nullement affaiblie par une longue saison laitière. Une vache présentant ces cinq caractères rendra d'ordinaire bon service :—Pis long, large et élastique ; peau douce, moelleuse, couverte d'un poil fin, soyeux ; panse grande avec côtes larges très espacées et muscles de l'abdomen très fermes ; reins larges avec longue croupe et hanches saillantes ; long cou, face nettement dessinée et yeux gros.

Il faut traiter la vache aussi bien que possible, afin qu'elle puisse payer pour sa pension. Il lui faut un logement confortable. Que l'étable soit de pierre, de brique ou de bois, le confort est l'essence d'un bon logement pour le bétail. Tout est également bon, pourvu que la vache soit également à l'aise. Si on la tient dans un lieu inconfortable, on lui enlève pour autant la faculté de donner du profit. Il faut étriller la vache tous les jours. Mes pensées se reportent à la vieille maison paternelle où nous avions quarante vaches ; chacune était étrillée une fois par jour. Une vache donne plus de lait si elle est bien logée. On devrait la faire payer pour sa pension à mesure : c'est le meilleur moyen. C'est une faute dans la conduite de vos affaires de laisser votre vache vivre à vos dépens pendant six mois de l'année sans rien payer,

espérant que pendant les autres six mois elle paiera pour sa pension de toute l'année. Vous ne pouvez guère vous attendre à ce que pendant l'été la vache paiera pour sa pension de l'hiver.

TRAITE DES VACHES EN HIVER.

C'est folie d'entretenir votre vache pendant six mois sans être payé et de lui demander au printemps de payer ou de partir. C'est chaque semaine que je demanderais une offrande à ma vache. Bien des églises ont leurs affaires bien administrées par des hommes de tact et de sens. Quelqu'un donnera un dollar par semaine à son église quand rien ne saurait le conduire à donner $50 à la fois. Que l'offrande de la vache soit faite chaque semaine. Une vache donnera plus de lait si sa traite commence en octobre que si elle commence entre mars et mai. Si elle vêle en mars ou avril, elle ne manquera pas de tarir aux premiers froids de l'automne et en hiver elle vivra trop longtemps sans rien payer pour sa pension, ce sera pure perte. En automne et en hiver, le beurre est plus cher; le lait écrémé vaut davantage, et si nos vaches vêlaient généralement en automne nous pourrions grandement développer le commerce d'exportation de nos produits de laiterie. Le beurre fabriqué en hiver vaut davantage et se conserve plus longtemps; et les veaux qu'on élève alors sont plus vigoureux; on les soigne aussi plus facilement, car le cultivateur a alors tout le temps de s'en occuper.

EAU ET SEL.

La vache doit avoir à sa portée toute l'eau qu'elle peut boire. Nous voyons quelquefois du lait qui contient trop d'eau, mais ce n'est pas la vache qui l'y a mis. Si une vache a abondance de bonne nourriture, plus elle boit d'eau, plus elle donne de lait et meilleur il est. Il faut tous les jours du sel aux vaches, moins ici près de la mer qu'à l'intérieur des terres, mais cependant il leur en faut. J'essayai une fois et trouvai, en retranchant le sel successivement à différentes vaches du troupeau, que pendant les deux semaines où elles ne recevaient point de sel elles donnaient en moyenne $14\frac{1}{2}$ pour 100 moins de lait que quand elles en avaient; et de plus le lait des vaches qui ne recevaient point de sel se conservait 24 heures de moins. C'est quelque chose qui ne paie pas de jeter une fois toutes les semaines un peu de sel à sa vache. Il y en a qui font ainsi, mais ce ne sont pas les Ecossais. Ils ne sont jamais bien sûrs qu'ils ont parfaitement observé le sabbat, s'ils ne s'en sont allés au pâturage un petit seau de fer-blanc au bras. Le sel donné régulièrement aux vaches fait produire plus de lait et meilleur lait; et de les traiter avec douceur en tout temps augmente la production du lait. Si la vache est maltraitée ou effrayée ou privée des soins ordinaires, elle donne moins de lait. Une vache à laquelle on donne une nourriture bon marché dans une étable confortable à des heures régulières, qui a de l'eau en abondance à sa portée et une ration de sel tous les jours, peut payer et paiera pour sa pension si elle est de bonne race. Bonne race ne veut pas dire long arbre généalogique: cela signifie bonne conduite chez les vaches de même que chez les hommes. Celui qui réussira en agriculture, c'est un homme né pour gouverner, pour gouverner la nature, pour gouverner les plantes et les assujettir à ses besoins, pour gouverner les animaux, les développer et satisfaire à ses besoins et à son plaisir. Un tel homme ne sera pas une simple bête de somme; il emploiera son habileté et son savoir-faire à l'avancement de son bien-être matériel et de la noble profession à laquelle il appartient. Connaissance appliquée dans le travail avec habileté et enthousiasme, voilà ce qu'il faut; et alors l'agriculture sera rémunératrice, et l'agriculteur aura plaisir en même temps que profit.

SECONDE CONFÉRENCE.—LA COOPÉRATION ET L'ENGRAISSEMENT DES PORCS.

CONFÉRENCE DONNÉE DEVANT LES MEMBRES DE LA LÉGISLATURE DU NOUVEAU-BRUNSWICK, ETC.

Monsieur le président, mesdames et messieurs:—

Je suis bien aise de cette occasion de m'adresser ce soir à un auditoire aussi distingué, et je dois remercier les membres du parlement ici présents pour l'honneur qu'ils font aux agriculteurs du Nouveau-Brunswick en venant écouter quelques remarques sur un sujet d'une telle importance pour eux. Quand les législateurs dans toutes ses provinces du pays ne trouveront point indigne d'eux de discuter les travaux des agriculteurs, chacun de ceux-ci prendra courage pour poursuivre ses travaux avec une nouvelle énergie.

J'ai quelquefois pensé que si les hommes distingués du pays donnaient davantage leur attention aux travaux de l'agriculteur, à sa place dans la société et à son progrès au point de vue économique, il y aurait parmi eux un plus grand nombre de véritables chefs d'action.

Quand le cultivateur voit des hommes, qui ont eu plus que lui les moyens de former des jugements sains, ignorer ses droits, oublier sa vocation et s'occuper uniquement d'autres choses, il est conduit à considérer sa profession comme étant un métier purement manuel; et souvent il cherche à quitter la ferme. Au contraire si l'on considérait sa vocation comme elle devrait l'être, elle en recevrait un élan bienfaisant, et tout le pays en bénéficierait. Votre province a la première donné l'exemple aux autres, en ce que vos législateurs vous accordent ce soir leur présence aux dépens d'autres devoirs publics,—proclamant par leur présence ici ce soir l'intérêt qu'ils éprouvent pour la prospérité de cette classe honorable d'hommes qui vivent de l'agriculture.

* * * * * * * *

L'état d'agriculteur n'est point méprisable; son occupation n'est point vile. Il ne demande pas seulement des efforts laborieux et de la force musculaire; de nos jours il exige avant tout un jugement exercé et l'application raisonnée de l'intelligence à tous les détails de ses occupations. C'est pourquoi dans le tableau que voici j'ai placé "l'homme," le type de la race au-dessus de sa nourriture; et il doit, je pense, en être ainsi toujours et partout. L'occupation de l'agriculteur c'est de procurer de la nourriture pour lui-même et pour sa race, d'employer pour l'obtenir toutes les ressources de la nature que le Créateur lui a données, afin d'avoir domination sur elle. L'homme qui exploite sa ferme et l'exploite bien, celui-là gouverne; mais il faut pour cela beaucoup de jugement et les plus hautes qualités intellectuelles. Quant il a appris à gouverner animaux et plantes, il n'a point gouverné en vain; et alors cet agriculteur peut s'élever et gouverner dans une sphère supérieure. C'est ainsi que de progrès en progrès les agriculteurs en viendront à gouverner le monde. Après avoir appris à gouverner sagement les formes inférieures de la vie, ils peuvent arriver à en gouverner de plus élevées à leur avantage. Comme partie de ses travaux l'agriculteur doit élever des animaux, car pour la nourriture du monde il faut des produits nombreux et variés. L'Angleterre et ce continent-ci consomment plus de nourriture par tête de leur population qu'ils ne faisaient il y a 25 ans. Nous mangeons plus de beefsteak, plus de mouton, plus de lard qu'on ne faisait il y a 25 ans. Les produits végétaux sont remplacés par des produits animaux; en conséquence, l'agriculteur doit nourrir des animaux propres à fournir de la nourriture, et il faut nécessairement qu'il les nourrisse à profit. Un cultivateur qui prend à ses terres plus qu'il ne leur donne, ne fait pas de l'agriculture; une vache qui mange plus qu'elle ne lui rapporte est pour lui un fardeau, au lieu de lui être un secours. Celui qui nourrit une bonne vache, nourrit une bonne amie; et c'est en leur donnant bonne nourriture, qu'un homme pauvre peut nourrir le plus grand nombre de vaches. Quand il saura élever

de bonnes vaches, alors il réussira. Le marché du monde n'aura jamais trop de nourriture de qualité supérieure; des produits de qualité inférieure il y en a souvent trop dans tous les marchés et sous tous les climats; de ceux de qualité supérieure, rarement; et les gens sont prêts à en donner un bon prix, dès qu'on leur en offre.

* * * * * * * *

Les seuls éléments qui donnent au fumier de la valeur comme nourriture pour les plantes sont l'azote, l'acide phosphorique et la potasse, et ces trois éléments sont les seuls dont j'ai indiqué la valeur sur ce tableau. Si on les laisse perdre, comment aura-t-on de quoi acheter d'autres matières fertilisantes. Permettez-moi une comparaison qui fera saisir ce que je veux dire. Un homme dit: "Il me faut quelque chose à manger pour mes enfants, ils sont affamés." Il va donc leur chercher à manger, il se rend chez le boulanger en portant sur son dos un sac de farine dont le fond est percé et tout en marchant il perd autant de farine qu'il en faudrait pour faire le pain. Il rapporte le pain à la maison en se félicitant: "Me voici fourni; j'ai le pain qu'il faut à mes enfants." En effet il l'a, mais il a perdu deux fois la quantité de farine nécessaire pour faire le pain qu'il apporte. C'est une bonne chose que d'acheter du pain, mais non point de semer sa farine par la rue en allant l'acheter. Voilà pourtant ce que font les agriculteurs qui achètent des engrais industriels et négligent leur fumier de ferme. En laissant ou faisant échapper l'azote, l'acide phosphorique et la potasse, ils perdent les trois seules choses qui donnent de la valeur comme engrais au fumier de ferme.

Le sol est surtout un entrepôt de nourriture pour les plantes. Dans les âges passés, quand l'Eternel faisait la terre, il mettait en œuvre de grandes forces pour pulvériser les roches; et le résultat il le prononça très bon. Le cultivateur devrait en savoir assez pour continuer ce travail, pour opérer de la même manière que la nature. Examinez le sol, vous verrez qu'il est composé de particules séparées par des espaces et elles-mêmes sont pleines de pores. Il faut à toute plante lumière, chaleur, air et eau. Si en façonnant le sol, on laisse les particules noyées dans l'eau, le sol en perd une partie de ses propriétés nutritives, et si on enlève toute l'eau, aucune plante ne pourra y vivre. Pour bien exploiter ses terres il faut poser des drains sous terre afin que l'eau s'écoule mais laisse dans le sol l'azote qui autrement se perdrait à la surface; il faut laisser travailler les gelées; on laboure en automne afin qu'ensuite la gelée émiette quelque portion du sol et la divise plus finement.

Un exemple: quand vous marchez au printemps au pied d'une falaise escarpée et voyez les débris de rochers dispersés sur votre chemin, vous vous demandez ce qui a amené là ces débris. Vous comprenez que l'eau s'était introduite dans les petites crevasses du rocher et par l'effet de la gelée les a élargies comme le ferait un coin et a fait détacher les morceaux qui sont tombés. Examinez la surface d'un de ces morceaux de rocher, vous trouverez que les mêmes forces y ont été à l'œuvre; naturellement la surface est plus petite, mais il s'en est détaché de petits morceaux, et les mêmes effets se continuent indéfiniment. Les particules détachées restent dans le sol, la succession des gels et des dégels les pulvérise encore jusqu'à ce qu'elles soient propres à être absorbées par les plantes. Au printemps suivant ce serait folie que d'enfouir cette fine terre à huit pouces de profondeur; un sage agriculteur au printemps cultivera, binera la surface. Les racines de certaines plantes pénètrent profondément dans le sol, et finissent par mourir, se décomposer et devenir nourriture pour d'autres plantes. J'ai vu de petites plantes croître sur une pierre funéraire dans un cimetière, plantes si petites qu'à peine l'œil les distingue. Elles meurent et deviennent aliments pour d'autres. Au bout de quelques générations de plantes, la pierre disparaît sous la couche qu'elles ont formée. Ces changements sont continus. Une plante meurt, elle sert à en nourrir d'autres. Plus les racines décomposées sont loin de la surface, plus celles des générations suivantes pourront aller loin. Avec des soins on augmente l'activité des plantes. C'est seulement quand on profite de tous les avantages qu'offre la nature que l'on réussit en agriculture. Chacun doit s'efforcer de le faire, car si l'on n'augmente pas les facilités pour que la plante trouve sa nourriture dans le sol, on les diminue, et le sol s'appauvrit, diminue de profondeur; on devrait faire tout le contraire travailler à laisser à ses successeurs un sol plus

riche, plus profond qu'il n'était. Piller le sol défriché, c'est ce qu'aucun homme n'a le droit de faire, ce n'est point de l'agriculture.

L'eau est l'agent de la circulation, l'omnibus de la nature pour effectuer ses transports. Je ne vous parlerai pas de son action, mais vous donnerai un exemple de ce que peut la coopération. L'eau, si utile dans la nature, se compose de molécules si petites que l'œil à nu ne peut les voir. Je m'assieds pour regarder un petit garçon faire des bulles de savon,—vous allez trouver que c'est une pauvre occupation pour lui et pour moi. Mais je regarde une bulle se former ; je ne puis voir l'eau, mais je m'efforce en considérant la bulle de me faire une idée des molécules qui composent l'eau de sa pellicule. J'entrevois la conception de la grosseur de ces molécules, si importantes, si utiles dans le monde. Supposez,—suivant, je crois, le professeur Tyndal,—que cette bulle de savon fût grossie jusqu'à avoir le même diamètre qu'une roue de voiture, vous vous imaginez que vous pourriez voir les molécules à la surface. Ce n'était pas là ce qu'il considérait, mais je me sers de sa supposition pour développer ma pensée. Si vous grossissiez encore cette bulle jusqu'à ce qu'elle pût servir d'étui à la terre, vous pourriez alors en voir les molécules de la grosseur du plomb nº 6, c'est-à-dire lorsque la bulle aurait atteint cette inconcevable ténuité. Vous pouvez par là concevoir ce que ces choses infinitésimales peuvent faire quand elles agissent toutes ensemble. Mettez une pinte d'eau dans un vase clos, fabriqué avec le meilleur fer, le meilleur acier, qui soit aussi solide aussi tenace que pourraient le rendre toute l'habileté et l'expérience des siècles, toute l'ingénuité de l'art. Faites-le de 6 pouces d'épaisseur ; remplissez-en l'intérieur d'eau, de l'eau que composent ces petites molécules. Fermez-le parfaitement et puis laissez geler le tout. Qu'arrive-t-il ? Ces molécules ont toutes un même but. C'est comme des hommes se tenant de côté épaule contre épaule ; et ces atomes font éclater le solide vase comme s'il eût été une coquille d'œuf. Je vois dans le vaisseau de fer un type des coalitions qui cherchent à écraser ; dans la puissance de l'eau je trouve une conception de ce que peuvent faire les agriculteurs quand ils apprennent à coopérer pour développer leur industrie.

Je ne vous parlerai pas de l'air et du soleil, ni ne vous dirai comment le soleil aide à former la structure de la plante et de la nourriture, comment sa force merveilleuse est emmagasinée à la disposition de l'homme. Faites le gros ouvrage vous-même, le soleil fera son travail. Ce bon vieillard, l'honorable Harris Lewis, qui venait de New-York dans l'Ontario nous causer laiterie et agriculture, dit un soir dans une conférence plusieurs choses qui ne ménageaient pas les préjugés de quelques-uns de l'auditoire. Il n'était pas homme à encourager les préjugés ; allait droit à la racine de ce dont il parlait ;—c'est là la meilleure espèce de discours. Quand il eut fini, un des récalcitrants de l'assemblée lui dit : " M. Lewis, chez vous vous ne cultivez pas la terre, vous faites du vinaigre, n'est-ce pas ? " Le vieillard se leva d'un air des plus affables pour répondre à son grossier interpellateur. " Oh ! non, dit-il, je ne fais jamais de vinaigre. J'ai sur ma ferme une fabrique de vinaigre et pendant que je fais le gros ouvrage, le Seigneur fait le vinaigre." Ce n'est point un travail vulgaire que de faire le gros ouvrage ; de le faire ne nous rabaisse pas le moins du monde. Vous pouvez voir le besoin de la coopération et de l'éducation, de sorte que l'on puisse faire bien ce travail en étant le plus utile possible au monde, tout en se donnant à soi-même le plus de loisir possible pour apprendre encore davantage.

Il y a une différence entre la coopération et les coalitions commerciales du jour. Nul ne peut prétendre que désirer que les cultivateurs coopèrent, c'est les pousser à se coaliser. La coalition a toujours un élément de tyrannie commerciale. La coopération a pour but d'aider plusieurs à agir ensemble afin de *donner davantage* au monde ; la coalition a pour but de *prélever davantage* sur le monde et de lui rendre aussi peu que possible. Je crois que les agriculteurs font bien de coopérer dans leurs travaux, et il leur reviendra davantage parce qu'ils auront donné davantage. Ils peuvent coopérer plus qu'aucune autre classe. Vous trouvez des marchands qui coopèrent ; que l'un acquière une pratique, c'est en partie aux dépens d'un autre ; malgré cela ils coopèrent, bien qu'ils se fassent concurrence, qu'ils se fassent presque la guerre.

Mais dans l'exploitation agricole, que l'un apprenne à élever mieux les chevaux, les autres l'apprennent aussi : ils créent une demande et les prix haussent parce que les acheteurs sont attirés et paient davantage pour de meilleures bêtes. La coopération est pour le bien de chacun et pour le bien de tous. Par conséquent ceux qui s'occupent d'agriculture méritent bien du pays en coopérant.

Cela m'amuse quelquefois, plus souvent me peine, de voir les folles manières et actions de certains cultivateurs. Ils devraient s'entr'aider, s'encourager les uns les autres ; souvent ils cherchent à s'entraver. Que John Brown se bâtisse une grande grange, aussitôt Jones de demander s'il a fait endosser son billet par quelqu'un afin de se procurer le bois de construction. Un tel se procure-t-il de meilleurs chevaux pour avoir de meilleures bêtes, on dira qu'il veut faire le beau, etc., etc. ; et au lieu de cette coopération de bon vouloir qui leur serait en aide, ils s'éloignent réciproquement par la jalousie, l'envie, les paroles blessantes. Ceux qui coopèrent deviennent économes. La coopération réduit le coût et elles peut s'appliquer à presque toutes les branches de l'agriculture et spécialement à la laiterie.

Il y a du temps de cela, on battait dans la grange à l'aide d'un instrument,—plutôt qu'un outil—lequel était la propriété de chacun, souvent fabriqué sur les lieux : chacun battait son grain avec son fléau à lui. Voilà ce que j'appellerai " effort individuel "; mais on ne peut plus agir ainsi maintenant. Il faut des machines à battre à vapeur et autres appareils, il faut se réunir plusieurs pendant deux jours sur une ferme pour y faire tout le battage. La coopération résulte en économie de travail, et cela pour tous les travaux agricoles.

En fabriquant du beurre, 10 livres ou moins à la fois, les femmes ne coopèrent pas. Chacune fait seule son travail, et elle a six fois plus de peine qu'on n'en a dans une beurrerie pour en faire 200 livres à la fois ; mais peut-être après tout, cela ne revient-il pas plus cher, car un grand nombre engagent leurs femmes pour la vie, leur fournissant tout juste la pension. C'est une perte de temps et un travail cruel, sans nécessité, que l'on impose aux femmes du pays, quand il leur faut faire un travail qui ne rapporte rien, faire du beurre en petites quantités, quand le même beurre fabriqué dans une beurrerie rapporterait plus qu'assez d'extra pour payer le coût de la fabrication. Quant les femmes du pays n'auront plus ce travail sur les bras, leurs fils ne quitteront plus les fermes en aussi grand nombre. Ils s'en vont parce que trop souvent ils ont un travail harrassant et point de rémunération. Quand les femmes n'auront plus trop à faire, alors les fils resteront à la maison,—leur maison embellie,—et de leurs bras vigoureux ils allégeront les fardeaux des femmes et leur procureront plus de loisir, de liberté pour se livrer aux véritables soins de la ménagère.

En outre, la coopération en laiterie augmenterait le prix du produit. Le beurre fabriqué à la ferme n'est point d'une qualité uniforme ; et l'uniformité est un point essentiel, si nous voulons obtenir les prix les plus élevés pour notre beurre et lui faire acquérir la même importance commerciale qu'à notre fromage.

Dans l'Ontario, plus de 99⅘ pour cent de tout le fromage se fabrique dans les fromageries. Il en est de même dans le reste du Canada : plus de 99 pour cent de tout le fromage fabriqué en Canada, sort des fromageries conduites sur le système de la coopération. Le résultat est que notre fromage est le plus estimé sur les marchés anglais et nous y envoyons plus de fromage par habitant qu'aucun autre peuple sur toute la terre. Nous fournissons aux Anglais 42 pour cent de leur fromage ; et la raison, c'est que nous avons coopéré et avons donné à notre fromage la qualité de l'uniformité. Quant à notre beurre nous leur envoyons moins de 2 pour cent de tout celui qu'ils importent ; mais nous faisons notre fromage sur le système coopératif et nous leur envoyons 42 pour cent de tout leur fromage importé. Quand nous ferons notre beurre de même et aurons établi un type d'uniformité pour le beurre, alors nous en enverrons probablement plus encore que de fromage. Je dois ajouter que l'Angleterre achète à l'étranger deux fois plus de beurre que de fromage, et quand nous leur enverrons 42 pour cent de leur beurre, il y aura nécessairement un plus fort courant de richesse dans notre direction. La coopération nous aiderait à y établir une réputation, et la réputation a sa valeur en toutes choses,—on ne peut pas

la peser, mais elle est d'un grand prix. On n'en mesure pas les dimensions, mais elle s'applique à tout. Réputation n'est pas qualité. Si vous avez une fabrique à réputation bien établie et expédiez une fois en Angleterre des produits inférieurs, ces produits inférieurs se vendront relativement au même prix que les précédents de qualité supérieure. On achète d'après la réputation établie d'une fabrique, on s'attend à ce que la qualité sera uniforme ; et ainsi la réputation n'aura pas été ébranlée pour cette fois, mais il ne faut pas que la chose se répète trop souvent. C'est pour cela que nous essayons d'établir la règle que tout Canadien marque son fromage ; nous comptons que l'on estimera être délit l'emploi de la même marque sur un fromage inférieur ou sur du fromage des Etats-Unis traversant le Canada en transit. Nous avons une réputation excellente et certainement nous devrions avoir assez de fierté pour veiller et la garder pour nous-mêmes. La coopération a été le moyen par lequel nous avons assis notre réputation et nous sommes assuré une demande pour nos produits.

Je crois qu'il conviendrait d'organiser une Association laitière pour la province du Nouveau-Brunswick et qu'une telle association devrait recevoir une subvention libérale du trésor public de cette province. Je ne pense pas, autant que je puisse voir, qu'une province puisse dépenser de l'argent public plus utilement qu'à l'éducation agricole de ses propres cultivateurs.

L'Association une fois formée et la coopération pour les fabriques donneront aux cultivateurs plus d'enthousiasme pour leurs travaux. Si quelqu'un a à faire un travail particulièrement difficile, il faut qu'il éveille son enthousiasme et se mette tout de bon à l'œuvre ; c'est ainsi que les agriculteurs doivent faire leur ouvrage. Cet enthousiasme aidera aux cultivateurs à mieux faire leur travail, et ils en auront plus de profit. La coopération hausserait la valeur de tout ce que possèdent les agriculteurs. Je ne raisonnerai point là-dessus, mais je citerai un exemple. Si l'on désire vendre ou affermer une ferme point trop éloignée d'une fromagerie ou d'une beurrerie, on mentionnera le fait, et pourquoi ? c'est que par ces fabriques il voit qu'il peut accroître son revenu et ainsi leur proximité ajoute à la valeur de sa propriété. Que chacun fasse son possible pour maintenir la fromagerie de sa localité, il recevra davantage pour sa ferme, s'il veut la vendre, et que chacun maintienne la beurrerie, celle-ci ne risquera pas de faillir, et elle sera une source encore plus grande de profit pour tous ses patrons.

Il y a un autre point que je voudrais mentionner. Je donnerai un exemple auquel allusion a été faite cet après-midi dans une conversation, celui d'une coopération d'hommes qui administrent un canton pour eux-mêmes. Cette coopération formera ces hommes dans le conseil du canton, ensuite dans celui du comté ; et ainsi des hommes d'un mérite, d'une capacité réelle sont mis en lumière, desquels on n'avait auparavant jamais entendu parler. Ceci est aussi vrai de ces fromageries coopératives. Nous n'aurions jamais eu ces comices agricoles, n'eussent été les fromageries et la coopération pour l'établissement de beurreries.

Dans le royaume du Danemark on a eu grand'peine à rendre l'agriculture lucrative, mais on y a adopté ce qu'on appelle la laiterie sociétaire ; et le succès a été si grand que les Danois fournissent à l'Angleterre le meilleur beurre et le plus de beurre de tous les pays du monde. Mais ce n'est pas tout ; ils ont appris à coopérer et à produire le beurre à si peu de frais et à faire un tel profit qu'ils élèvent leur bétail en lui donnant le lait écrémé, si bien qu'ils exportent maintenant plus de bœuf que nous dans notre immense Canada. Nous ne pouvons lutter avec les vastes champs de blé de l'Ouest, mais nous ne devrions pas abandonner la partie et nous retirer ignominieusement du commerce de bestiaux du monde.

D'où vient le bœuf bon marché ? Beaucoup vient de terres qui valent $100 l'acre, dont les cultivateurs paient $45 par mois à leurs ouvriers, et j'ai vu des bœufs nourris de maïs ensilé à 2½ centins par tête et par jour sur des terres d'un prix élevé. Dans la vieille Angleterre, où les terres valent $500 l'acre, ils font concurrence au monde entier pour le blé, parce qu'ils nourrissent du bétail et entretiennent la richesse du sol. Nous avons ici moins de concurrence et nous avons de bonnes

terres. Il n'y a point de raison pour que nous ne réussissions pas à élever à bon marché du bétail dans toutes les parties de notre pays.

Si dans une section quelconque, les agriculteurs veulent coopérer, ils peuvent élever une fromagerie pour 500 vaches à un coût de $2,000 pour un bâtiment des mieux construits et agencés, outillé avec les meilleurs ustensiles de l'industrie moderne, et le coût de la fabrication du fromage, y compris le transport du lait, peut être de deux centins à deux centins et demi par livre.

En Nouvelle-Ecosse où ils ont quelques fabriques coopératives, ils paient le lait plus cher en moyenne que dans l'Ontario; si l'on peut le faire en Nouvelle-Ecosse, pourquoi pas en Nouveau-Brunswick. Vous avez votre propre marché et les Anglais sont toujours prêts à payer un bon prix pour du bon fromage. Pour environ $1,500 on peut installer une beurrerie pour 500 vaches sur le système de collection de la crème. La collection de la crème et la fabrication du beurre reviendront à environ 4 centins par livre, et les personnes qui enverront leur crème à la fabrique s'épargneront tout le travail de fabriquer le beurre, ainsi que le coût des appareils, etc. Plus la production est grande, moindre est le coût pour l'amener sur le marché. Je crois que la meilleure exploitation laitière pour nous, c'est de faire du fromage surtout pendant les mois d'été où les agriculteurs élèvent beaucoup de bétail, et de faire en hiver du beurre, le même bâtiment servant pour les deux fabrications. En faisant le beurre pendant l'hiver, on peut élever plus de bétail, et les trois industries se donnent la main; elles augmenteront considérablement les profits et la richesse de l'agriculteur qui pourra ainsi produire à la fois, beurre, bœuf, fromage et porc. Dans les petits districts où la superficie est grande et le nombre des vaches petit, on se trouve bien d'établir la beurrerie sur le système de la collection de la crème.

On ne peut jamais mettre trop d'eau dans son lait, pourvu qu'on l'y fasse passer par la bouche de la vache. Il y a dans le lait 3.75 pour cent de matière grasse. Les fabricants de fromage doivent apprendre comment empêcher cette matière de se perdre dans le petit lait, afin que la plus grande partie passe dans le fromage. Si le lait n'a pas été bien aéré, il en sera moins retenu dans le fromage. Si le lait n'a pas été parfaitement caillé, il y a perte de caséine. Le lait contient 4 pour cent de sucre et ·07 pour cent de cendre. Si l'on empêche le petit lait de devenir sur, il est bon pour les veaux et les porcs, mais si on le laisse corrompre, il peut devenir poison.

Je crois que pour réussir dans son métier, tout fabricant de fromage devrait étudier ces problèmes de manière à pouvoir donner des réponses intelligentes quant au pourquoi il veut que l'on donne tel ou tel soin aux vaches. Il faut qu'il étudie la vache, l'animal qui fait le lait, et aussi l'alimentation de la vache, de sorte que si quelqu'un lui dit: "Mon lait est aussi bon que celui de mon voisin," il puisse lui prouver en quoi le manque de soin dans quelque détail a causé l'infériorité du lait, et lui faire adopter les méthodes nécessaires pour assurer la bonne qualité du lait. Il fera de meilleur fromage et communiquera à tout son entourage ses aptitudes aux recherches et aux observations. Il faut dans notre pays des hommes qui regardent les choses en face, les voient telles qu'elles sont et conduisent les autres à penser. Faites-les penser sagement, ils réussiront dans l'industrie du lait, ils feront des citoyens de poids, des hommes de bien.

Vous pouvez voir que le lait contient précisement ce qu'il faut à l'animal pour se développer, et tout dans les proportions convenables pour la nourriture; la crème est simplement une portion du lait contenant une plus forte proportion de globules de matière grasse. Ainsi la crème n'a aucun rapport défini avec la quantité de lait. On peut mettre le lait à crémer dans des vases profonds et prendre à la surface 16 ou 18 pour cent, ou la moitié s'il vous plaît, et appeler cela de la crème. Je sais qu'à Halifax ils appellent la moitié du fond *la crème*, et vous le servent avec le *porridge* (gruau d'avoine).

L'animal qui est le complément de la vache dans la production de la nourriture et les services qu'il rend, c'est le cochon. Rarement les agriculteurs comprennent cet animal méprisé, autrement ils en nourriraient davantage sur leur ferme. Il n'est point avantageux d'importer pour $2,000,000 de porc et d'exporter à l'étranger de la nourriture pour les cochons. Si nous nourrissions nous-mêmes les porcs et vendions

la viande, nous aurions le profit du producteur et celui du fabricant. Nous ne gagnons rien d'acheter le porc et d'appauvrir notre sol par la production de toute espèce de grains, afin de donner à d'autres le profit de la fabrication. D'ailleurs, les cochons eux-mêmes sont intéressants à d'autres points de vue. J'ai beaucoup étudié le cochon. Autrefois j'en nourrissais beaucoup—600 par an ; et je n'étais pas disposé à la prodigalité pourtant. Ils méritent d'être observés quant à leur conduite en général.

Je m'en allai un lundi matin il y a quelques années à une cour à cochons. L'homme qui en avait la charge, avait laissé une fermentation alcoolique se produire dans leur petit lait: elle était très prononcée. Je mis mes coudes sur la barrière et me mis à étudier 70 cochons ivres à la fois. C'était une combinaison d'observations en zootechnie et en philosophie morale. Il y avait "le porc espiègle" qui chatouillait les autres puis se sauvait en riant, "le porc batailleur" qui montrait ses crocs et se hérissait, "le porc indolent" qui restait couché dans le bourbier et grognait et grognait. J'en conclus que c'était très bête même pour un porc de laisser ses appétits l'emporter sur son jugement et sa volonté.

Nourrissez bien vos porcs et vous réussirez. N'oubliez pas que le porc préfère être propre. L'année dernière dans une grande porcherie, on maintint propre pendant une semaine un côté de chaque compartiment; dans la suite les cochons eux-mêmes maintinrent ce côté propre pour s'y coucher. Une semaine d'éducation avait suffi, et si le porc a bon avantage et bon exemple, il ira bien. Tout agriculteur qui possède 100 acres devrait nourrir de 20 à 100 porcs. La manière ordinaire de disposer le plancher des porcheries n'est pas bonne. Si le côté le plus élevé du plancher est vers l'auge, le plancher est toujours humide, par suite les porcs sont maladifs, ne profitent pas. Je préfère faire pencher le plancher vers l'auge. On a deux fois plus de profit quand on tient le porc au sec tout le temps ; en outre, la santé de l'animal est bien meilleure. De plus, l'auge pour la nourriture doit être longue mais pas profonde.

Il vaut la peine de donner une bonne nourriture propre ; c'est là ce qui fait la différence entre profits et pertes. Qu'on utilise tous les restes de la table. Mais il ne faut pas, comme on le fait ordinairement, les mettre dans un baquet ou un baril que l'on ne nettoie jamais. Il s'y forme du poison, le contenu fermente, s'aigrit, ce qui est malsain pour les cochons. Donnez-en à la truie et à ses petits, ceux-ci mourront dans les dix jours. Tout animal devrait avoir sa nourriture propre, et même les petits cochons ont le droit d'être bien élevés. Les porcs nourris proprement devraient gagner au moins une livre pour chaque quatre livres et demie de grain qu'ils consomment. Chacun doit considérer s'il lui vaut mieux en nourrir ou s'occuper à autre chose. En nourrissant les porcs trop longtemps, ils reviennent plus cher qu'on n'en peut retirer. Je cite ce qui suit de mon dernier rapport comme professeur d'exploitation laitière au collège d'agriculture de l'Ontario :—

"Les agriculteurs négligent un des meilleurs serviteurs qu'ils peuvent avoir dans les animaux, s'ils ne profitent pas du porc pour faire de l'argent avec les produits accessoires du lait. La manière de faire des cultivateurs avec le cochon a été peu bienveillante. C'est un dicton populaire, quoique faux, que "le seul bon sauvage, c'est le sauvage mort," et les cultivateurs semblent entretenir la même opinion sur le cochon. Cette opinion est à l'encontre des meilleurs intérêts de ceux qui nourrissent des vaches pour la fabrication des produits de laiterie. Si l'on a dix vaches, qu'on engraisse vingt porcs en été, dix en hiver : on sera peut-être étonné que cette petite industrie rapporte plus d'argent et de profit qu'on ne l'aurait cru possible. Le petit lait est une excellente nourriture pour les porcs. Dans cent livres de petit lait il y a près de sept livres que le porc peut utiliser. Voici la composition centésimale du petit lait sur :—

	Pour cent.
Eau	93·00
Substances azotées	1·00
Matière grasse	·50
Sucre de lait	4·25
Acide lactique	·50
Cendre	·75
	100·00

" Ces éléments nutritifs du petit lait devraient produire au moins deux livres de poids vif dans les porcs. Cent livres de petit lait, données de la manière la plus judicieuse, devraient produire deux livres de porc; pour cela il faut le combiner avec d'autres nourritures. Les truies, comme les vaches, devraient être choisies suivant qu'elles sont profitables. Tel sait fort bien qu'à moins d'avoir sa vache bonne laitière, il n'a aucun profit à en attendre, et souvent il agit comme s'il croyait que tout ce qui grogne lui rapportera de l'argent s'il le nourrit: mais les grognements sont le principal chez certains cochons. Dans le choix d'une truie, il faut se guider sur sa longueur, sur sa profondeur et ensuite sur sa largeur. C'est dans cet ordre qu'il faut estimer les trois qualités: longueur, profondeur, largeur. Une truie devrait mettre bas en mars, ou avril et en septembre. Il ne faut jamais donner de nourriture gâtée à une truie pleine. Les restes de la cuisine et de la table font une nourriture saine pour les cochons, si elle est propre et n'a pas commencé à se décomposer; mais un baril à lavure de vaisselle qui n'est jamais tout vidé, jamais nettoyé est une menace pour la santé des porcs et un obstacle au profit. Une truie pleine doit toujours avoir autant de sel qu'il lui plaît; sa nourriture doit être salée et il faut en outre qu'elle ait du sel à sa portée; elle ne peut prospérer sans cela. Il faut en hiver une étable comfortable aux truies pleines. Trop souvent on les laisse coucher dans ou sous des meules de paille ou dans des hangars ouverts, et les autres porcs en hiver couchent avec elles ou sur elles pour se réchauffer. Le résultat en est des porcelets morts ou maladifs. L'endroit où elles couchent doit être sec et bien ventilé.

" Il faut choisir un verrat d'après sa longueur, sa profondeur et sa largeur. Il doit avoir les os proportionnellement gros, car de petits os indiquent une faible constitution et la disposition à prendre de la graisse plutôt que de la chair. Une abondance de soies est un indice d'une forte constitution et de prédisposition à prendre de la chair.

" Les porcelets doivent être laissés environ trois mois avec la mère; sevrés à cinq ou six semaines, ils ne profitent pas si bien. La truie si elle est bien nourrie ne se trouve pas plus mal d'allaiter, et les petits croîtront et prospèreront d'autant. Le lait écrémé, le lait de beurre et le son devraient entrer dans la ration d'une truie qui allaite. Il y a avantage à échauder ou faire bouillir ce qu'on lui donne jusqu'après le sevrage des petits.

" Ceux-ci doivent toujours avoir de l'eau fraîche à boire à leur portée. L'auge pour leur nourriture doit être longue, mais peu profonde. Je vois dans les campagnes beaucoup d'auges à porcs qui semblent avoir été faites dans le but de servir de baignoires aux cochons, tant elles sont larges et profondes. Pour porcs de toutes grosseurs, la capacité doit être en longueur et non surtout en profondeur, et l'auge doit être tenue propre. Les cochons ont la réputation d'être des animaux sales, mais un cochon se tiendra propre si pendant une semaine on lui enseigne à le faire et si on lui donne le bon exemple. La nourriture des porcelets doit être douce, non sure. Une partie du petit lait suri, s'est transformée en acide lactique, acide qui n'a aucune propriété nutritive. Il aide quelque peu la digestion de sorte que le petit-lait ou le lait surs ne font point de mal à un cochon, mais ils ont perdu une partie de leur valeur comme nourriture. Du petit-lait entièrement sur est tout-à-fait impropre à l'alimentation des porcs. Toute la farine qu'on donne avec le petit-lait devrait être d'un mélange de grains: pois, blé, recoupe et son par exemple. Je ferai remarquer en passant qu'un agriculteur peut souvent produire trente boisseaux de blé " goose " (Kubanka) à l'acre en ce temps de blé bon marché et il ne peut s'en mieux défaire au marché autrement que par l'intermédiaire de ses porcs. Avec leur nourriture mélangée, on devrait donner une ration libérale de sel tous les jours; du charbon ou des cendres de bois sont excellents quand la nourriture des porcs est surtout le petit-lait. Une très petite quantité de salpêtre et de soufre une fois par semaine aide à les maintenir en santé quand on ne peut leur donner le petit-lait avant qu'il surisse, ce qu'on ne peut quelquefois éviter malgré tous les soins. On peut faire un mélange de huit livres de sel, huit livres de charbon, demi-livre de salpêtre et une livre de soufre, et en laisser prendre aux porcs autant qu'ils veulent. Les cochons tenus enfermés doivent avoir en été quelque peu de fourrage vert: un demi-acre de trèfle donnera

bon profit en porc si on ajoute du trèfle au petit lait et aux grains qu'on donne aux cochons.

" L'endroit où couchent les porcs à l'engrais doit être sec, propre et bien ventilé. C'est quand le poids vif est de 150 à 200 livres qu'on obtient les prix les plus élevés et le plus de profit sur la nourriture consommée."

Les tableaux suivants présentent les résultats observés dans cinq des parcs aux cochons qui ont été engraissés pendant la saison :—

Le 9 août seize porcs ont été séparés dans trois parcs contenant respectivement 6, 5 et 5, choisis de sorte qu'il y eût autant d'uniformité que possible pour l'âge, la grosseur et la race. Aucun n'était de race pure, quoique la plupart présentassent des caractères de races de Berkshire ou de Chester blanche. On leur donnait trois fois par jour du remoulage seulement avec sel et eau autant qu'ils en pouvaient manger. On mélangeait la recoupe dans de l'eau froide immédiatement avant de la leur donner.

	Nombre de porcs.	Poids, 9 août.	Poids, 13 sept.	Gain.	Recoupe consommée.	
					Total.	Par livre d'augmentation du poids vif.
		livres.	livres.	livres.	livres	livres.
Parc 1	6	586	924	338	950	2·81
2	5	465	726	261	836	3·20
5	5	399	673	274	908	3·31
	16	1,450	2,323	873	2,694	3·08

Le poids moyen des porcs le 9 août était 96.6 livres chacun.

Le poids moyen des porcs le 13 septembre était 145.2 livres chacun.

Le but de l'alimentation à la recoupe était de préparer les trois lots pour une expérimentation d'alimentation à la farine de maïs seule, à la farine de pois seule et à un mélange de farine d'orge et de recoupe. Les porcs des parcs 1, 2 5 étaient pesés toutes les semaines. Dans chaque cas la farine et la recoupe étaient mélangées avec de l'eau froide dans l'auge, immédiatement avant d'y laisser venir les porcs. On leur donnait trois fois par jour et autant qu'ils voulaient manger. Dans les tableaux j'ai arrangé les chiffres sous *quatre* périodes d'alimentation de quatre, quatre, quatre et trois semaines chacune.

Parc 1.—Six porcs nourris de farine de maïs seule avec eau et sel, 13 septembre au 28 décembre.

Période d'alimentation.	Poids 13 sept.	Poids, 28 déc.	Gain.	Farine de maïs consommée.	
				Total.	Par livre d'augmentation du poids vif.
	lb.	lb.	lb.	lb.	lb.
Du 13 septembre au 12 octobre	924	1,184	260	1,111	4·27
Du 12 octobre au 9 novembre	1,184	1,447	263	1,174	4·46
Du 9 novembre au 7 décembre	1,447	1,666	219	1,161	5·30
Du 7 décembre au 28 décembre	1,666	1,842	176	911	5·17
Du 13 septembre au 28 décembre	924	1,842	918	4,357	4·74

Parc 2.—Cinq porcs nourris de farine de pois seule avec eau et sel, 13 septembre au 28 décembre.

Période d'alimentation.	Poids, 12 sept.	Poids, 28 déc.	Gain.	Farine de pois consommée.	
				Total.	Par livre d'augmentation du poids vif.
	livres.	livres.	livres.	livres	livres
Du 13 septembre au 12 octobre	726	945	219	1,049	4·79
Du 12 octobre au 9 novembre	945	1,140	195	931	4·77
Du 9 novembre au 7 décembre	1,140	1,390	250	1,126	4·50
Du 7 décembre au 28 décembre	1,390	1,534	144	815	5·66
Du 13 septembre au 28 décembre	726	1,534	808	3,921	4·85

Parc 5.—Cinq porcs nourris d'un mélange de farine d'orge et de recoupe avec eau et sel du 13 septembre au 18 décembre.

Période d'alimentation.	Poids, 13 sept.	Poids, 28 déc.	Gain.	Consommé.		Mélange consommé par livre d'augmentation du poids vif.
				Orge.	Recoupe.	
	lb.	lb.	lb.	lb.	lb.	lb.
Du 13 septembre au 12 octobre	673	877	204	399	399	3·91
Du 12 octobre au 9 novembre	877	1,070	193	436	419	4·43
Du 9 novembre au 7 décembre	1,070	1,275	205	486	489	4·75
Du 7 décembre au 28 décembre	1.275	1,403	128	351	361	5·56
Du 13 septembre au 28 décembre	673	1,403	730	1,672	1,668	4·57

Le tableau suivant est disposé de manière à ce qu'on puisse comparer les quantités de nourriture consommées par livre d'augmentation du poids vif:—

Période d'alimentation.	Farine de maïs.	Farine de pois.	Mélange de farine de pois et de recoupe.
	lb.	lb.	lb.
Du 13 septembre au 12 octobre	4·27	4·79	3·91
Dt 12 octobre au 9 novembre	4·46	4·77	4·43
Du 9 novembre au 7 décembre	5·30	4·50	4·75
Du 7 décembre au 28 décembre	5·17	5·60	5·56
Du 13 septembre au 28 décembre	4·74	4·85	4·57

Le 9 novembre, après une période préparatoire d'alimentation, huit porcs de même âge et même race furent pesés et séparés dans deux parcs. Ils n'étaient pas de race pure, mais auraient passé pour être des Berkshire. Le but de l'expérimentation était d'acquérir quelques renseignements sur la valeur de la navette ensilée pour l'engraissement. Les quatre porcs dans le parc 6 n'ont reçu que de la recoupe mélangée avec de l'eau froide immédiatement avant d'y laisser arriver les porcs. On leur donnait trois fois par jour et autant qu'ils voulaient manger. Les quatre porcs dans le parc 7 ont reçu environ un tiers de la quantité de recoupe consommée par ceux du parc 6 et toute la navette ensilée qu'ils voulaient manger. Sous les autres rapports, le traitement était identique. La période d'alimentation a été du 9 novembre au 21 décembre où l'approvisionnement de la navette ensilée a été épuisée.

Le tableau suivant présente les quantités comparatives de recoupe et de navette ensilée consommées :—

——	Période.	Poids, 9 novembre.	Poids, 21 décembre.	Gain.	Recoupe et navette ensilée consommées.		Recoupe consommée par livre d'augmentation du poids vif.
					Recoupe.	Navette ensilée.	
		livres.	livres.	livres.	livres.	livres.	livres.
Parc 6 : 4 porcs	9 nov. au 21 déc.	905	1,164	259	1,491	.....	5·75
Parc 7 : 4 "	" "	905	1,084	181	487	2,840	

D'après cette expérimentation, une livre de recoupe équivaut pour la production porc à 5·12 livres de navette ensilée. Le *coût* de la navette ensilée n'a pu dans ce cas-ci être exactement estimé.

Je désire ici appeler l'attention sur les fait que dans l'alimentation des porcs dans les parcs 1, 2 et 5 du 9 août au 13 septembre à la recoupe, pour un poids moyen de 90·6 livres chacun monté à 145·2 livres chacun, il avait été consommé *seulement* 3·08 livres de recoupe pour chaque livre d'augmentation du poids vif,

tandis que dans l'alimentation des porcs du parc 6 à la recoupe seule, pour un poids moyen de 226·2 livres chacun monté à 291 livres chacun, il a été consommé 5·75 livres de recoupe pour chaque livre d'augmentation du poids vif.

Les vingt-quatre porcs des parcs 1, 2, 6 et 7 ont été tués le 31 décembre et le 1er janvier. On leur avait donné à manger pour la dernière fois le 30 décembre au matin. Les porcs du parc 1 et les numéros 4 et 5 du parc 2 ont été tués le 1er janvier. Le tableau suivant fournira des renseignements intéressants et probablement utiles. Chaque porc a été pesé avant d'être tué, et après qu'il a eu cessé de saigner. Ils ont tous été échaudés, raclés, ouverts, vidés et suspendus où ils ne pourraient geler. Ils ont été ensuite pesés le 6 janvier.

Parc.	Numéro de l'animal.	Nourris de	Poids vif.	Poids mort.	Poids, vidé.	Poids de la graisse abdominale.		Taux de diminution du poids vif, au poids, vidé.
			livres.	livres.	livres.	liv.	onces.	
7	1	Recoupe et navette ensilée.	.....	.....	218½	5	2	14·3 pour 100.
	2		.....	.....	254½	5	10	
	3		260	254	224	6	2	
	4		249	242½	212	4	14	
6	1	Recoupe.	298	292	257	7	0	13·3 pour 100.
	2		282	273	245	6	11	
	3		259	252	225	6	2	
	4		305	300	264⅕	6	11	
5	1	Farine d'orge et recoupe.	273½	26[illegible]½	229½	7	9	15·6 pour 100.
	2		283	277	242½	10	1	
	3		238	232	201½	7	14	
	4		298	291	251	6	4	
	5		253½	246½	211	6	0	
5	1	Farine de pois.	289½	282½	238½	7	14	17·0 pour 100.
	2		288	282½	242	9	12	
	3		301	293½	246	9	0	
	4		279½	273½	232½	7	12	
	5		312½	305½	261½	6	15	
2	1	Farine de maïs.	295	290½	257½	6	2	14·1 pour 100.
	2		342½	336½	293½	9	0	
	3		241	235½	206½	6	10	
	4		332½	326	287½	5	13	
	5		283	276½	238½	8	11	
	6		277½	271½	237	7	4	

Un porc de chaque lot a été coupé en travers en avant des épaules, derrière les épaules et en avant des cuisses. Nous nous proposions de photographier les sections s'il y avait eu une différence marquée dans les quantités relatives de lard et de maigre suivant les différentes alimentations, mais la différence n'aurait pu être appréciable à l'œil dans une photographie. Je transcris quelques notes prises alors.

Nourri à la farine de maïs.—Le maigre de couleur plutôt plus vermeille que chez les autres ; fermeté et proportion du lard et du maigre égales à celles du porc nourri à la farine de pois ; graisse d'une nuance plus crayeuse que chez les autres.

Nourri à la farine de pois.—Le maigre de couleur à peine aussi vermeille que chez le porc nourri à la farine de maïs.

Nourri à la farine d'orge et à la recoupe.—Couleur du maigre plutôt pâle, plus de maigre proportionnellement au lard que chez les autres ; chair et lard moins fermes que chez les deux autres.

Dans le tableau suivant les cinq lots sont arrangés par ordre de qualité sous les trois chefs 'couleur,' 'plus grande proportion du maigre au lard' et 'fermeté de la chair et de la graisse.'

Ordre.	Couleur.	Plus grande proportion du maigre au gras.	Fermeté de la chair et de la graisse.
Premier.	Maïs.	Recoupe et navette.	Egaux. Maïs.
Second.	Pois.	Recoupe.	Egaux. Pois.
Troisième.	Orge et recoupe.	Orge et recoupe.	Orge et recoupe.
Quatrième.	Recoupe.	Egaux. Maïs.	Recoupe.
Cinquième.	Recoupe et navette.	Egaux. Pois.	Recoupe et navette.

D'autres alimentations ont aussi été essayées. D'après les données de ces tableaux et d'après les sûres conclusions obtenues par l'observation, je désire le faire remarquer, à mesure que le porc devient plus vieux et plus pesant, il consomme graduellement davantage de nourriture pour augmenter d'une livre son poids vif. Il ne serait pas prudent de baser sur ces quelques essais une échelle du taux d'augmentation de la consommation, mais je puis mentionner ceci, que dans le cas des porcs nourris à la recoupe seule, pendant que leur poids s'élevait de 226.2 livres chacun à 291 livres chacun (parc 6), ils consommaient QUATRE-VINGT-SIX POUR CENT de plus pour chaque livre d'augmentation du poids vif, que ne faisaient les porcs dont le poids s'élevait de 90.6 livres chacun à 145.2 livres chacun.

En comparant les quantités de nourriture consommée pour une livre d'augmentation du poids vif chez les porcs des parcs de 1, 2 et 5, pendant les huit premières et pendant les sept dernières semaines, on obtient les résultats ci-après :—

Période d'alimentation.	Quantité consommée par livre d'augmentation du poids vif.		
	Farine de maïs.	Farine de Pois.	Mélange de farine d'orge et de recoupe.
	lb.	lb.	lb.
13 septembre à 9 novembre	4·36	4·78	4·16
9 novembre à 28 décembre	5·24	4·92	5·06

L'augmentation du taux de la consommation de nourriture pour une livre d'augmentation du poids vif dans la seconde période, 9 novembre à 28 décembre, sur le taux de la consommation pendant la période 13 septembre à 9 novembre est, pour une livre d'augmentation du poids vif :—

Chez les porcs nourris à la farine de maïs ..... 20 pour cent.
" " à la farine de pois ..... 3 "
" " à la farine d'orge et à la recoupe ... 21 "

Par un mélange judicieux de grain dans la nourriture des porcs, je crois possible d'obtenir une livre d'augmentation du poids vif jusqu'à 200 livres, pour chaque quatre livres de grain.

Tous les planchers de notre porcherie ont leur pente dirigée vers l'auge; l'arrière où l'animal couche se trouve ainsi toujours sec.

Le fumier de porc est un des meilleurs engrais; en nourrissant des porcs, on enlève très peu à la ferme, on y laisse beaucoup de matières fertilisantes et avec cela on peut réaliser de bons bénéfices en argent. Pour ces raisons, je crois que les porcs de ce pays sont une source de richesse qui n'a pas encore été reconnue ni développée, mais qui le sera pour ceux qui tâchent de les bien comprendre et de les bien traiter.

Ce n'est point trop de donner trois fois le jour à manger au porc. Il ne s'en trouverait nullement plus mal si l'on entretenait son auge toujours remplie. Il ne ressemble pas au cheval ou à la vache sous ce rapport.

Quant à la meilleure race à nourrir, les uns préfèrent les dos longs; d'autres aiment qu'un porc soit large, et il y en a dont la longueur en avant des oreilles est le caractère favori; ce n'est point là mon opinion, mais je vais vous raconter une histoire:—

Un Américain—un Yankee typique—s'en alla voir une fois une exposition dans la Caroline du Sud, et il ne fut pas peu étonné de voir cette dernière espèce obtenir les prix. Il avait lui-même des porcs et il se frottait les mains, pensant en lui-même que l'année suivante il allait emporter tous les prix. Revenu chez lui, il racontait à ses voisins à quoi ressemblaient ces animaux au long nez: "Là-bas, dans la Caroline du Sud, dit-il, ils n'ont qu'un moyen de voir quand leurs cochons sont bons à tuer; ils les soulèvent par les oreilles, et quand les cuisses font équilibre au groin, ils les tuent; c'est assez gras." Le Yankee amena donc ses cochons à l'exposition suivante; ils furent dûment inscrits. Arrive le jury, qui eut assez d'un coup-d'œil et passa outre. "Mais avez-vous vu mes cochons, cria leur maître,—courtes jambes, large dos?—Oh! oui! nous les avons regardés.—Et pourquoi donc ne leur donnez vous pas un prix? Ils ont le dos large, cuisses rondes, courtes jambes, os minces....." Et, suivant la modeste habitude des Américains, il en débitait à n'en plus finir sur leur excellence, sans ajouter un mot sur leurs défauts, quand il fut interrompu par un juge du Sud à parole lente, qui le prit en compassion. "Etranger, vous n'avez pas l'air de comprendre les besoins de notre contrée. Vos cochons n'iraient pas tout à fait pour nos gens. Ils ne sont pas bâtis pour répondre à nos besoins; car, voyez-vous, un cochons qui ne court pas deux fois plus vite qu'un nègre, ne vaut rien pour nous; on ne le reverrait plus."

TROISIÈME DISCOURS—EDUCATION AGRICOLE.

Je n'ai pas ce soir l'intention de discuter avec vous ce sujet d'une manière complète ou comme je l'aimerais, et je devrai me contenter de mentionner quelques points sur lesquels on pourrait mieux faire dans l'éducation agricole. Il serait bon sous certains rapports pour les agriculteurs de ce pays qu'on adoptât ici la manière de faire des pays de l'ancienne Europe, celle d'aller étudier l'agriculture dans des écoles d'agriculture. En Allemagne, en Angleterre, en Ecosse, les jeunes gens vont apprendre quelles sont les meilleures méthodes agricoles et puis ils font appliquer leur savoir-faire et leurs connaissances par les bras d'autres hommes, souvent par ceux de leurs fermiers. Là ceux qui ont l'éducation agricole n'exécutent pas les travaux des champs; eux travaillent de leur tête, les autres de leurs bras.

Dans notre pays nous avons une perspective plus heureuse. Ici nous avons ou essayons de réunir la compétence dans les deux sphères d'action; et celui dont la tête dirige ses propres bras a besoin d'une meilleure éducation, afin de les diriger bien et sagement. Il faudrait inculquer aux agriculteurs qu'ils dirigent leurs fermes et leur force corporelle pour eux-mêmes et pour d'autres. Il y a sûrement besoin

d'éducation en cela. Je ne puis en parler que brièvement ce soir. Le savoir-faire est toujours le fruit de l'éducation. Celui qui n'est pas habile fait moins dans le monde que celui qui est habile. Beaucoup ne comprennent pas que le savoir-faire, l'habileté, est le fruit de l'éducation. Qu'un homme apprenne à bien abattre les arbres, il a dès lors l'éducation nécessaire pour abattre les arbres, c'est-à-dire il a les moyens d'appliquer sa connaissance, mais acquérir la connaissance de tête parce qu'on a facilité de mémoire, voilà qui n'est point de l'éducation.

Je rencontre des hommes qui se sont surchargés de connaissances qui vont par le monde pliés sous le faix de leur science, et qui en sont harassés tout le temps, trop harassés, fatigués pour rien faire d'utile et trop fatigants à entendre parler pour encourager les autres à rien faire. L'éducation fait que l'homme élevé sur le fondement de ses connaissances a les bras libres et l'esprit éclairé pour entreprendre sa tâche et l'accomplir bien. Celui qui a sous lui le solide fondement de l'éducation a un grand avantage sur ceux qui ne l'ont pas.

Celui qui a reçu l'éducation nécessaire pour abattre les arbres sait se servir et se sert de la hache. Moi j'ai appris à abattre les arbres. Vous pourriez lire beaucoup sur le sujet, mais toute la lecture du monde ne vous aiderait pas à savoir abattre les arbres. Celui qui ne sait pas lire du tout, peut avec de l'énergie et en s'étudiant à manier ses outils, arriver à savoir abattre les arbres. Vous pourriez être plus savant, mais pour ce qu'il s'agit de faire, il aurait une meilleure éducation que vous. Dans tous les efforts pour encourager l'éducation, je crois que tout homme qui désire le bien de ses semblables, doit se rappeler que le but de l'éducation est de mettre l'homme à même d'être utile en raison de son existence et de sa capacité.

Pour son état et ses occupations l'agriculteur a besoin de cette espèce d'éducation. Il lui faut connaître ce qu'il va entreprendre afin de savoir comment il peut avoir profit entre le coût et le prix qu'il peut retirer. Plus d'un cultivateur échoue dans son exploitation parce que son père ne lui a pas fourni l'occasion de travailler et de résoudre les problèmes de la réalité pour lui-même avant qu'il ait été laissé entièrement à ses propres ressources; il n'était conséquemment pas à la hauteur des difficultés faute d'éducation pratique. Savoir bien acheter et bien vendre à profit, produire des récoltes, élever des animaux, réduire le coût de la production et profiter d'autant, voilà des branches de l'éducation d'un fils d'agriculteur qui ne devraient pas être négligées.

L'agriculture n'est pas seulement un état, c'est un métier; il faut à l'agriculteur autant d'habileté dans son art, qu'il en faut aux charpentiers et autres ouvriers dans le leur. On ne dira pas d'un charpentier qu'il a achevé son éducation s'il ne sait pas joindre ses planches et faire de bonnes mortaises. Je n'estime pas qu'un agriculteur a achevé la sienne s'il ne sait pas labourer droit et uniformément. Il est bon d'encourager les jeunes hommes à bien labourer, à bien soigner le bétail, et ils auront la fierté de le bien faire, car s'ils trouvent à employer utilement leur ingénuité ils sentent qu'ils font un travail d'homme, et ce ne leur est plus un vil labeur. A l'ouvrage on reconnaît l'ouvrier. Il en est qui croient que la seule chose qui ennoblisse c'est de bien exprimer ses pensées de bouche ou avec la plume, et ils sont encouragés à le croire par des hommes qui devraient en savoir davantage. Je vous donnerai des exemples.

Quand j'étais jeune, j'eus une fois l'occasion d'entendre parler le général Grant. C'était quand il avait déjà été deux fois président. Il ne parla pas plus de cinq minutes Je restai sans mouvement à écouter. Je ne trouvai rien de remarquable dans son discours. Il se reprenait et bredouillait un peu, et enfin il s'assit comme couvert de confusion. Aurais-je raison de dire qu'il n'avait pas le pouvoir de s'exprimer ? Vous le voyez, le génie, la volonté de cet homme ont su se manifester d'une manière bien plus énergique que par quelques paroles. Il a été l'instrument qui des deux partis antagonistes d'une grande nation a fait un tout.

Un peintre ne parle peut-être guère, mais de son pinceau il s'exprime sur la toile. Tel sculpteur ne peut vous entraîner par son éloquence, mais son idée subsistera dans son œuvre pendant des siècles, tandis que les paroles du plus brillant orateur s'envolent au vent. Et le fermier aussi devrait apprendre à s'exprimer par son œuvre; sa ferme

devrait représenter son idée ; en s'exprimant ainsi dans son travail, en s'y livrant, il trouve pour soi une carrière. Un tel exercise, c'est l'éducation. Il lui faut quelque connaissance pour commencer, puis l'éducation l'amène à accomplir son œuvre et fait de lui un homme dans toute la force du terme.

Mais l'agriculture est aussi une profession. L'opinion prévaut que les devoirs les plus élevés sont les devoirs professionnels. Au commencement de la colonisation de ce pays, il s'agissait de renverser les obstacles naturels, les obstructions physiques, il fallait appliquer la torche ardente et devenir dévastateur. Il y avait les arbres à abattre et il fallait l'éducation requise pour manier la hache à cet effet, ensuite est venu le temps où l'occupation a été plutôt de construire. Les plantes détruites devaient être remplacées par d'autres d'une plus grande utilité. Pour construire il y a besoin de connaissance, d'éducation ; et les conditions sont tellement changées que les cultivateurs doivent s'appliquer avec habileté à leur nouveau travail.

Celui qui vend ses statues ne les vend pas à tant la tonne ; en les vendant, il se vend lui-même ; à l'aide de son ciseau et de son maillet il s'est incorporé dans le marbre. Il se vend lui-même dans l'expression de beauté qu'il a fait passer dans un bloc sans vie. Semblablement l'homme qui vend un cheval élevé par lui a fait passer son savoir-faire dans l'animal et par l'exercice de son savoir-faire à produire un cheval de qualité supérieure, il en obtient un prix plus élevé.

L'école a fait quelque chose par le passé, mais il faut à l'homme plus de connaissance de son travail qu'il ne peut y acquérir. Si les fils des agriculteurs savent davantage sur leur travail et sur leur état, il pourront d'autant mieux le rendre lucratif. C'est ce que l'école n'enseigne pas jusqu'ici. Mais tandis que le jeune garçon apprend à lire, pourquoi n'apprendrait-il pas comment croissent les plantes et les méthodes d'agriculture ? Il apprend à lire quelquefois en étudiant un récit sur la manière dont quelque illustre scélérat il y a mille ans ou moins, coupa la tête à plusieurs de ses femmes et se rendit aussi inutile qu'il le put. Au lieu de cela, pourquoi ne pas lire quelque chose qui serait utile plus tard dans la vie ? Enseignons à nos enfants à lire et à écrire ; donnons-leur à lire du bon et du noble ; ils en deviendront meilleurs. Je ne voudrais pas priver nos garçons de leurs héros et de leurs grands hommes, mais j'aimerais qu'il pussent apprendre l'histoire de leur pays dans des livres qui leur parlent des grands hommes qui ont précédé, ceux qui ont contribué à rendre nos habitations confortables, nos vêtements meilleurs et moins chers, qui ont fait connaître comment nous nourrir plus facilement et mieux, qui ont élevé le peuple par de nobles pensées et par l'exemple de leur vies utilement dépensées.

Dans l'Ontario nous allons bientôt avoir un livre de lecture sur l'agriculture pour les écoles. L'enfant a besoin d'apprendre quand il va à l'école, l'homme âgé ne pourrait espérer d'y profiter s'il y retournait. Toutefois, un comice agricole (*Farmers' Institute*) est une école pour les grands enfants des fermes ; là ils peuvent acquérir instruction, trouver stimulation, inspiration, direction. Un journal d'agriculture aide encore à l'extention de la connaissance, au développement de l'esprit, il fait connaître bien des choses dont sans cela le cultivateur n'aurait jamais l'occasion d'entendre parler.

Un comice ou un club agricole est une espèce de collège où les agriculteurs apprennent à comprendre de nouvelles phases de leur état : ils y discutent les sujets qui se rapportent aux améliorations agricoles et tous en reçoivent du profit. Nous avons ensuite des fermes expérimentales dans presque toutes les provinces. Celles du Gouvernement de la Puissance sont la clef de voûte de l'arche de nos institutions pour l'éducation des agriculteurs. Par leur moyen le public est instruit des résultats des expérimentations, et leurs travaux font pénétrer la bienfaisante lumière de la connaissance jusque chez le plus pauvre, le plus humble cultivateur du pays, aussi bien que chez son plus riche voisin qui a de plus grandes ressources.

Par suite, une station expérimemtale d'agriculture où l'on peut aller voir de beaux champs, de beaux bâtiments est simplement une école, un lieu où trois millions d'élèves externes peuvent aller chercher instruction ; et s'il est une chose plus qu'une autre qui contribue à rendre les officiers de ces stations diligents et zélés, c'est de penser que 3,000,000 de personnes ont leurs regards tournés vers eux comme vers

des maîtres dont ils peuvent recevoir des enseignements utiles. Ces stations sont des établissements d'éducation ayant pour but d'aider à ces élèves externes à faire mieux leur travail; mais si abandonnant leur but, elles essayaient de gagner directement de l'argent, ce qu'il faudrait faire ce serait les abolir sur le champ.

Je ne vous entretiendrai pas de la ferme expérimentale centrale à Ottawa. Mais ces institutions en général ont pour but d'instruire, de stimuler, de diriger et d'inspirer d'enthousiasme les cultivateurs. En faisant cela, elles sont des établissements d'éducation de la meilleure espèce pour faire bénéficier même ceux qui ne désirent pas d'instruction.

L'éducation enseigne à l'agriculteur quel est le coût de ses produits et quelles sont ses perspectives de gain. On ne saurait trop insister sur l'importance de la coopération et de l'éducation. Il nous faut coopérer si nous voulons maintenir notre position dans le monde agricole. On dira: "Un agriculteur seul ne peut rien faire, et par conséquent seul il ne veut rien faire". Si l'on dit: "Je ne veux pas" c'est bien pire que si l'on dit: "Je ne peux pas." Quant nous disons: "Nous avons envie de bien faire en agriculture," si nous disons "nous le pouvons" et "nous le voulons," nous nous serons réveillés à la perspective de la prospérité. Le moyen, c'est la coopération. Certains veulent la division. Ils peuvent avoir raison, mais la coopération est toujours bonne et réussit toujours, quand le but en est bon. On dit que les agriculteurs n'ont pas de cohésion, et qu'ainsi ils veulent rester isolés. Qu'ils apprennent à coopérer, toutes les coalisions de fabricants et de marchands qui nuisent à leurs intérêts et les font se plaindre de misère, seront brisées, et ils auront liberté et richesses parce qu'ils ont savoir-faire. Celui qui vend un produit agricole, vend plusieurs choses à la fois: matière, labeur, savoir-faire et énergie du soleil. Il vend 200 boisseaux de blé, c'est $48 de matière qu'il enlève à ses champs; si c'est à $1,00 le boisseau, il a pour lui $152. S'il a récolté 10 boisseaux par acre, il a dû cultiver 20 acres. Il reçoit $152 pour l'intérêt, les impôts, la semence et les autres dépenses; le reste est pour son travail et son savoir-faire. Calculez, vous verrez qu'il lui revient 30 centins par jour pour lui-même: un ouvrier habile devrait gagner davantage. Qu'il applique son savoir faire au sol en le fumant, qu'il cultive avec soin, il peut récolter 30 boisseaux par acre. J'en sais un qui en 1888 a eu 32 boisseaux à l'acre pesant 66 livres le boisseau: son voisin sur terre meilleure en avait 19, et cette énorme différence provient de ce que le voisin n'avait point appliqué de savoir-faire au sol. Si l'on vend des porcs pesant 250 livres à 12 mois, on n'a pas mis du savoir-faire dans cette industrie; on les a gardés trop longtemps en pension. Si l'on nourrit une pauvre race de porcs, dont le grand travail est courir par la cour et de fournir la musique pendant que la famille est à dîner, on ne vendra pas son savoir-faire avec; cette espèce de musique n'a pas de valeur sur le marché. Vendre savoir-faire est bien plus difficile que de vendre matière; mais ce qu'il est difficile de faire, il vaut la peine de le faire. Celui qui dispose de son savoir-faire par l'industrie du lait, enrichit non seulement sa terre, mais aussi lui-même, et de plus il acquiert davantage de savoir-faire, ce qui est sa récompense la plus élevée. Encourageons les jeunes agriculteurs du pays à vendre du savoir-faire, instruisons-les à cela, et en vendant du savoir-faire, ils deviendront un peuple prospère, satisfait, influent, si influent que nos cousins américains voudront lier leur sort au nôtre, et se placer sous notre protection. N'allez pas croire que le savoir-faire, les lois peuvent l'infuser dans un peuple; il est le résultat de l'éducation et de la volonté.

Ceux qu'on suppose plus que tous les autres vendre leur savoir-faire sans travail physique, ce sont les hommes de loi. Telle est la nature de leur occupation et c'est là une raison pour laquelle j'honore un homme qui pratique le droit honorablement. Il faut du savoir-faire pour bien conseiller. Tel avocat peut prendre la parole et parler pendant des heures en faveur de son client; il travaille pour son client, mais peut-être ne met-il point de savoir-faire dans son travail et son travail ne vaut plus que tant par heure, quelquefois, je pense, 200 fois moins que rien. Mais un avocat qui sait faire, réfléchit à sa cause. C'est son savoir-faire qu'il vendra; il peut ne parler que demi-heure, mais dans ce temps il déploie son savoir-faire et il dépense moins de labeur. Un tel homme vaut bien plus en raison de son savoir-faire que

celui qui parle sans savoir-faire. De même il faut du savoir-faire pour produire du fromage, pour élever des bœufs ou des porcs. C'est le savoir-faire qui rémunère le mieux en toute chose, et le savoir-faire est le fruit de l'éducation.

Je dois m'arrêter, l'heure est avancée. Mais je voudrais que les jeunes dans ce pays sussent que ceux qui vivent sur les fermes et qui viennent des fermes ont les plus grands avantages pour devenir des hommes qui comptent pour quelque chose, et obtenir tout ce que le cœur de l'homme peut honnêtement désirer. Je ne voudrais pas qu'ils eussent la pensée que ces choses sont à la portée des riches seulement. En règle générale, ce sont les jeunes gens de la classe agricole qui peuvent le mieux rendre d'utiles services au monde; ils ont appris le travail.

Je vais à la campagne, je me promène le long des bords enchanteurs d'une belle rivière. Je remarque d'élégants arbustes suspendus: aussitôt j'y cherche un nid que je trouve bientôt légèrement suspendu à une branche, joli, mollet, garni de tout ce que le père et la mère oiseaux ont pu trouver de plus délicat. Mousse, plumes, duvet, tout y est luxueux. J'attends pour voir s'envoler les oiseaux. C'est au bord de la rivière qu'ils vont chercher leur nourriture en gazouillant. Mais ils ne savent que gazouiller. Je traverse un champ et là trouve un autre nid, un trou sans abri dans le sol; là rien de luxueux, à peine quelques brins de paille. Voilà les petits qui quittent leur nid et, en s'élevant dans les airs, ils charment l'oreille de leur chant joyeux, bien qu'ils viennent d'un nid tout rustique. Je continue à marcher et au sommet d'un rocher nu, je découvre encore un nid, quelques petites branches en tas; là point de luxueux confort. Mais de cette aire, plus tard s'élèveront de jeunes aigles qui regarderont le soleil en face et que l'œil humain ne pourra suivre dans leur essor audacieux. Les oiseaux qui ont en partage le chant ou la force sortent de nids sans ornements. La ferme paternelle, quand l'amour est associé au labeur, et l'amour est loin d'y faire défaut, est sans pareille comme lieu d'où prendre son essor dans la vie. Je voudrais que les fermes paternelles fussent telles que les fils y restassent, y fussent instruits à aimer la noble profession, à s'y livrer, à avoir ainsi les meilleurs avantages pour employer le plus utilement leur vie et s'assurer les moyens de vivre à eux-mêmes et à ceux qui dépendent d'eux.

CHAPITRE III.

TRAVAIL DES INSPECTEURS ET INSTRUCTEURS DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE AMBULANTS.

La croissance rapide et continue de l'industrie du fromage en Canada, tant quant au volume des affaires que quant à la superficie où l'on s'y livre, montrent péremptoirement qu'elle s'adapte bien aux conditions de nos agriculteurs et qu'elle est appelée à augmenter les bénéfices de ceux qui s'en occupent avec intelligence. Les fromageries sont d'introduction comparativement récente dans l'exploitation agricole. La première sur ce continent fut établie en 1851 près de Rome (N. Y.) par M. Jessé Williams. En 1863 M. James Burnett de Farnham Centre (Québec) construisit le bâtiment nécessaire et inaugura une fromagerie coopérative. Le défunt et très regretté H. Farrington de Norwich (Ontario), introduisit le système des fabriques dans l'Ontario. Sa fromagerie fut établie près de sa demeure et les opérations y commencèrent en 1864. Depuis ces petits commencements, la fabrication et l'exportation du fromage ont augmenté au point que le fromage occupe le premier rang pour la valeur entre tous les produits agricoles. N'eussent été les secours que l'industrie reçut parfois à ses débuts des associations laitières, des conventions tenues et de la dissémination de renseignements utiles par des individus entreprenants et intéressés au bien public, elle aurait pu languir et serait peut-être devenue une chose du passé, comme ç'a été le cas dans quelques districts qui y sont tout aussi bien adaptés par leurs ressources naturelles que ceux où elle a réussi. On a généralement reconnu la valeur du secours que ces organisations laitières d'instruction ont donné dans le passé; et au point de vue des affaires ceux qui s'en occupent ne peuvent le surestimer. Les fabri-

cants dans d'autres pays qui nous font maintenant une concurrence redoutable, se sont assuré les services d'*instructeurs ambulants* qui sont d'experts spécialistes et dont quelques-uns sortis de notre jeune pays sont allés dans les centres les plus actifs de l'industie laitière dans les îles Britanniques, et cela afin d'y améliorer la qualité de leurs produits. Nous sommes ainsi forcés, et c'est notre devoir si nous voulons maintenir notre réputation et retenir la première place que nous avons conquise sur les marchés anglais, de fournir à nos fabricants au moins les mêmes secours pour leur travail afin qu'ils puissent lutter avec succès contre les difficultés nouvelles et croissantes qu'ils ont à rencontrer. Les fabricants de l'Ontario furent les premiers à retenir les services d'un instructeur ambulant dans la personne de feu le professeur L. B. Arnold. Depuis lors cet utile travail d'instruction s'est amélioré et étendu dans les provinces d'Ontario et de Québec, et jusqu'à un certain point dans celle du Manitoba.

Chaque livre de fromage ou de beurre de qualité inférieure qui arrive sur la table d'un consommateur, réduit la consommation et la demande; de même la fabrication en fait tort à tous les fabricants de produits de laiterie. La réputation du fromage du Canada dans son ensemble, modifie quelque peu les prix relatifs qui reviennent à chaque fromagerie. A un moindre degré il en est de même pour les beurreries. Notre réputation se maintient, non d'après le type de nos meilleures fabriques, mais d'après la qualité moyenne de tous les produits livrés. Quelques-unes des meilleures fabriques nous acquirent d'abord notre réputation maintenant indiscutable de supériorité surtout pour la qualité du fromage; et cela est dû surtout aux fréquentes visites de quelques personnes capables d'instruire, d'aviser et de guider les fabricants dans les meilleures manières d'opérer. Si les inspecteurs et instructeurs remplissent bien leurs fonctions, les fabriques qui ont la meilleure réputation peuvent en attendre autant d'avantage pour leurs patrons que celles dont la réputation est moins haute ou moins bien établie. Tout ce qui peut contribuer substantiellement à l'avantage général de l'industrie laitière, profite plus ou moins à chacun des patrons des fabriques.

Je désire faire ressortir ici quelques-unes des raisons pour lesquelles il sera avantageux que l'inspection des fabriques, celle du lait et l'instruction des fabricants de fromage soient plus foncières et plus générales.

1° Il y a lieu de croire que quelques patrons apportent aux fabriques du lait qui n'est point tel que sorti du pis de la vache. Rien ne fera plus vite un tort sérieux à une fabrique, qu'un soupçon bien fondé dans l'esprit de quelques-uns des patrons que quelques autres font un injuste profit en fournissant du lait falsifié ou inférieur, qui leur est compté au prix commun, tandis qu'eux-mêmes fournissent leur lait pur et en bonne condition. Une législation adéquate a maintenant pourvu à la punition de tout patron qui se rendrait coupable de fournir à une fromagerie, une beurrerie ou une fabrique de lait condensé, du lait dont il aurait été enlevé de la crème, dont on aurait retenu les égouts, ou auquel on aurait ajouté de l'eau. Il sera traité plus en détail dans un chapitre subséquent des sujets sur lesquels porte la législation.

Les instructeurs officiels devraient toujours être pourvus d'instruments à l'aide desquels ils pussent commodément et sûrement découvrir les fraudes dont je viens de parler. Le plus nouveau des appareils pour faire l'épreuve du lait, qui a été imaginé par le docteur Babcock de la station expérimentale du Wisconsin, fournit un moyen rapide, facile, sûr et bon marché de déterminer le taux de la matière grasse dans le lait. Dans le court intervalle de 15 minutes on peut éprouver avec exactitude deux douzaines d'échantillons ou plus.

2° Les fabricants de fromage profiteraient avant tout de l'instruction qu'ils recevraient dans les visites des instructeurs ambulants. Les occasions qu'ont ces instructeurs de visiter chaque jour une fabrique différente les met à même de faire dans leurs visites officielles mainte suggestion utile même aux fabricants les plus experts et qui réussissent le mieux. D'ailleurs le travail du fabricant de fromage est si assujettissant, qu'il a peu le moyen de visiter des fromageries voisines pour conférer avec ses confrères. Il peut facilement se laisser aller à quelque mauvaise méthode, quelque mauvais procédé, sans découvrir son erreur avant

d'avoir causé beaucoup de dommage et de perte. Le lait s'altère si facilement, est si périssable de sa nature, qu'une légère différence dans quelque manipulation ou traitement peut produire un changement très sérieux dans la qualité du fromage qui en résultera. Un autre avantage pour les patrons et les fabricants de fromage serait la surveillance qu'exerceraient ces instructeurs ambulants qu'on pourrait *s'attendre* à voir arriver à la fabrique dans un moment *inattendu*. Cette incertitude quant au moment où un individu compétent du dehors examinerait l'état de la fabrique et de ses ustensiles, auraient une influence salutaire et stimulante sur le fabricant, de manière à lui faire entretenir en tout temps sa fromagerie dans le meilleur état possible. De plus on pourrait consulter les instructeurs et inspecteurs dans tous les cas particulièrement difficiles qui surgiraient à la fabrique ou dans le voisinage.

CONTRIBUTIONS AUX DÉPENSES.

Pour faire face aux dépenses encourues en retenant les services d'instructeurs et inspecteurs ambulants, chaque fabrique devrait s'engager à contribuer annuellement une faible somme. Quelques-uns ont maintenu que les patrons et les fabricants de fromage désirant un profit immédiat du travail de ces instructeurs d'industrie laitière ambulants, c'est eux qui devraient les payer entièrement. Cela semble juste théoriquement, mais une difficulté théorique s'élève en ce que les cultivateurs qui ont le plus besoins de secours, si on leur laissait entièrement le soin de se procurer ce secours, ne le rechercheraient pas du tout. Les gouvernements des différentes provinces ont par le passé fait voir par leurs actes qu'ils étaient disposés à aider financièrement pour assurer l'emploi de ces instructeurs; et les bénéfices additionnels immédiats des cultivateurs, ainsi que la meilleure réputation acquise pour les produits exportés, ont abondamment justifié l'allocation des petites sommes accordées pour cet objet.

FORMULAIRES DE DEMANDE.

La rédaction adoptée dans les différentes provinces pour l'engagement des fromageries à payer ces inspecteurs, varie légèrement. Le formulaire suivant est celui qui est en usage dans l'ouest de l'Ontario:

Renvoyer ce formulaire après en avoir convenablement rempli les blancs à

M. LE PROFESSEUR J. W. ROBERTSON.

Au nom de la fromagerie de..... .....située dans le rang .....du canton de.....comté de..... ....., je vous avise que cette fromagerie contribuera aux fonds pour l'emploi d'instructeurs dans la fabrication du fromage et inspecteurs du lait, la quote-part telle que prescrite par le comité exécutif de l'Association laitière de l'ouest de l'Ontario, savoir :— Pour toute fromagerie fabriquant soixante tonnes de fromage ou moins, $8 ; pour toute fromagerie fabriquant de soixante à quatre-vingts tonnes de fromage, $10 ; et pour toute fromagerie fabriquant plus de quatre-vingts tonnes de fromage, $12 ; la production de l'année passée étant prise pour base. Cette fromagerie a fabriqué l'année passée..... tonnes de fromage, et je m'engage à payer..... ..... piastres, payables le 1er août 1889, au secrétaire de l'association laitière à..... (Ontario).

(Signature)..... .....

(Adresse postale).....

Veuillez envoyer à..... ....
à.....(Ontario), ... exemplaires du Bulletin sur le lait pour fromageries, à distribuer gratuitement parmi les patrons de la fromagerie de..... .....

(N.B.—Ecrire très distinctement l'adresse, et ne demander qu'autant d'exemplaires qu'il y a de patrons.)

Dans l'est de l'Ontario, la règle adoptée a été que chaque fabrique qui désirait avoir les services de l'instructeur et inspecteur ambulant contribuerait $5 par visite.

Dans le district de Bedford (Québec), le formulaire suivant était employé par ceux qui demandaient les services de l'inspecteur retenu par cette association :

AU SECRÉTAIRE, ASSOCIATION LAITIÈRE DU DISTRICT DE BEDFORD,

COWANSVILLE (QUÉBEC).

La fromagerie de....., située sur le lot.....
dans le canton de....., dans le comté de....., demande par la présente les services d'un inspecteur et instructeur pendant la saison de 1890 pour l'association laitière du district de Bedford ; et il est convenu par la présente au nom des patrons ou du manufacturier de la dite fromagerie, qu'il sera payé au plus tard le 1er août 1890 au secrétaire-trésorier de l'association la somme de cinquante centins pour chaque tonne de fromage fabriquée pendant la saison de 1890, en considération des services du dit inspecteur et instructeur dont le devoir sera de visiter chaque fabrique qui souscrit au fonds, aussi souvent que possible pour examiner la qualité du lait, et pour donner conseils, instruction et secours au fabricant de fromage dans la fabrication d'un produit de qualité uniformément belle d'après les méthodes les plus nouvelles et reconnues les meilleures.

....(Québec), le.....1890.

Bureau de poste de .....

SYNDICATS.

Dans d'autres parties de la province de Québec, il fut pourvu à la formation de syndicats de fabricants de fromage et de beurre. Par un accord entre eux, ceux-ci retenaient pour la saison les services d'un inspecteur et instructeur ambulant, qui devait être dûment qualifié pour son travail dans la surintendance des fabriques placées sous sa direction. Suivant les règlements décrétés, les syndicats devaient être de 10 fabriques au moins et de 30 au plus, et quand un syndicat avait souscrit une somme d'au moins $150 pour couvrir le coût des services d'inspection et d'instruction, le ministère de l'agriculture et de la colonisation pour la province de Québec convenait de payer une subvention égale au montant souscrit par les membres du syndicats jusqu'à la concurrence de $250 par syndicat.

Certains règlements avaient été rédigés par le ministère, et les syndicats devaient s'y conformer et les observer pour avoir droit à recevoir la subvention du gouvernement. Les principales règles pour la conduite de chaque inspecteur exigeaient qu'il visitât chaque fabrique au moins six fois dans le courant de la saison de fabrication. Les fonctions de l'inspecteur sont indiquées dans les règlements suivants.

" L'inspecteur par ses conseils et sa direction fera tout son possible pour obtenir dans les fabriques de son syndicat : (*a*) qualité bonne et uniforme des produits ; (*b*) attention scrupuleuse a la propreté ; (*c*) attention constante à l'épreuve du lait fourni

par les patrons ; (*d*) méthode suffisamment exacte de tenir les registres pour prouver l'exactitude du rapport annuel sur les opérations, lequel chaque fabrique soumettra au ministère. "

Chaque fabrique incorporée dans un syndicat quelconque devait payer une souscription annuelle comme membre de l'Association laitière de la province de Québec ou de quelque association laitière du district. Chaque syndicat était tenu de nommer un président, un vice-président et un secrétaire-trésorier afin que par l'intermédiaire de ces officiers, communications pussent être échangées avec le ministère de l'agriculture et de la colonisation.

Suit une copie de la déclaration faite par les différentes fabriques composant un syndicat :

" Nous soussignés, représentant la fabrique de..... .....ci-après mentionnée,
" déclarons nous organiser en un syndicat selon le programme que nous a fourni le
" ministère de l'agriculture et de la colonisation et déclarons que nous promettons
" payer et souscrire pour les exigences de notre service d'inspection une somme
" totale de..... à répartir selon que convenu par les fabricants."

INSPECTION DES BEURRERIES.

Les règlements de l'Association beurrière de l'Ontario pour leur travail d'inspection pendant 1890, étaient :—1° Toute beurrerie dans l'Ontario devait avoir droit à deux visites gratuites de l'instructeur pendant la saison ; 2° Après ces deux visites ou entre ces deux visites, toute beurrerie pouvait s'assurer ses services en payant à l'association $5 par jour et les frais de route de l'inspecteur, tel étant le coût net a l'association ; 3° Toute beurrerie était requise d'envoyer au trésorier $5 pour les souscriptions de cinq membres de l'association qui auraient chacun droit à un rapport des conventions annuelles des trois associations laitières de l'Ontario ; 4° Toute beurrerie était requise de coopérer avec l'association dans l'effort de fabriquer du beurre d'une qualité uniforme et de l'emballer d'une manière uniforme soit pour la consommation dans le pays soit pour l'exportation ; ce sont pour nous des points essentiels afin de nous assurer pour notre beurre la même haute réputation que pour notre fromage.

Il me semble que la fabrication du beurre et les intérêts des fabricants de beurre ont tout autant besoin d'instructeurs ambulants que c'est le cas pour l'industrie sœur de la fabrication du fromage, et je suggérerais aux associations laitières provinciales qu'il serait à désirer d'organiser ce travail d'inspection et d'instruction d'une manière encore plus effective d'après un plan uniforme qu'on pourrait modifier légèrement suivant les besoins particuliers des différents districts. Il semblerait nécessaire d'avoir un inspecteur et instructeur provincial pour surveiller le travail dans chaque province, afin qu'il y ait unité dans le travail et résultats satisfaisants dans les différents districts. Des instructeurs de laiterie, fournis d'un assortiment complet d'ustensiles pour la fabrication du beurre, pourraient aussi être utilement employés à passer quelques jours dans chacun des cantons ou chacune des paroisses des différentes provinces, pour faire connaître pratiquement aux cultivateurs et autres qui seraient présents, les meilleures méthodes de fabriquer le beurre dans une ferme ou une laiterie.

A tous ces instructeurs, fabricants de fromage et de beurre dont ils visitent les fabriques, aux personnes qui peuvent être présentes aux séances de fabrication du beurre dans ces cantons ou paroisses, nous serons aises au bureau du Commissaire de l'industrie laitière à Ottawa de fournir des bulletins pour instruction et référence dans tous les détails de ces deux industries du beurre et du fromage.

NOTES POUR LA DIRECTION DES INSPECTEURS DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE.

J'ai réuni les notes suivantes pour la direction des inspecteurs de l'industrie laitière dans leur visites aux fabriques. Les autorités des différentes associations pro-

vinciales, associations de districts, ou des syndicats, qui emploient les inspecteurs, peuvent avoir besoins de leur propre district.

1° Passez dans chaque fabrique et inviter les représentants à souscrire au fonds de l'association pour retenir vos services.

2° Quand vous visitez une fabrique n'oubliez pas d'inviter le fabricant de fromage à coopérer avec vous dans l'examen et l'épreuve du lait.

3° A chaque fabrique où vous faites des épreuves d'échantillons, laissez au représentant une copie du bulletin des épreuves.

4° Donnez autant que possible au fabricant de fromage instruction dans les méthodes pour éprouver le lait, afin qu'il puisse les appliquer parfaitement en votre absence.

5° Conférez avec le fabricant de fromage sur le mûrissage du lait et tous les détails de la fabrication du fromage.

6° Insistez auprès de chaque fabricant de fromage sur le grand avantage qu'il y a à entretenir toutes parties de la fabrique et tous les ustensiles parfaitement propres.

7° Insistez auprès du fabricant sur la nécessité de tenir le fromage 20 heures dans la presse, et le matin de tourner chaque fromage en moule. Condamnez le manque de soin qui donne lieu aux bourrelets ou cordons en relief sur les bords. Encouragez l'ordre et la propreté.

8° Recommandez au fabricant d'entretenir la chambre à sécher en ordre et bien aérée. Les fromages doivent être rangés en ligne droite sur les rayons et être disposés de manière à ce que les surfaces supérieures soient de niveau.

9° Vous êtes prié de ne faire de poursuites à l'occasion du lait frelaté, que si vous en être prié par le représentant autorisé de la fabrique. Vous verserez dans le fonds de l'association la moitié de l'amende qui revient au dénonciateur.

10° Faites rapport une fois par semaine à....., et indiquez votre adresse ou vos adresses pour la semaine suivante.

11° Il est entendu que vous ne devez exprimer aucune opinion ni renseignement *confidentiels* à aucun acheteur de fromage, au sujet de la qualité du fromage dans les différentes fabriques que vous visitez.

RAPPORTS D'INSTRUCTEURS.

Entre les rapports des instructeurs ambulants, qui ont été soumis aux associations respectives sur leur travail de l'année passée, j'ai choisi le suivant, comme faisant ressortir le travail qu'ils ont à faire:—

COWANSVILLE (QUÉBEC), 30 octobre 1890.

A MONSIEUR H. SEWELL FOSTER,

Président, Association laitière du district de Bedford.

CHER MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon premier rapport annuel comme instructeur dans la fabrication du fromage et inspecteur de lait pour l'association laitière du district de Bedford.

Suivant les instructions que j'avais reçues, j'ai visité autant et aussi souvent que j'en ai eu le temps les fromageries des comtés de Bedford, Missisquoi et Brome, lesquelles avaient conveuu de contribuer aux fonds de l'association.

Mon but en visitant les fromageries était d'aider au fabricant de fromage à produire la plus belle qualité de fromage, uniforme, d'un aspect propre et se gardant longtemps.

Ma manière de procéder était d'examiner la condition et d'éprouver la qualité du lait fourni par les patrons afin de faire comprendre au fabricant de fromage et aux patrons comment ils pouvaient avoir le vrai produit de la vache et l'avoir en bonne condition; ensuite par l'examen du fromage, par conversation avec le fabricant et une inspection soigneuse de la fabrique, de son outillage, ses ustensiles et ses environs, j'essayais de découvrir la cause des défauts que pouvait présenter le fromage; ensuite par conseils, exemples, pratique et instruction en général, je tâchais d'aider au fabricant à modifier et améliorer sa manière d'opérer de manière à corriger les défauts et en faire disparaître les causes.

Suivant la suggestion du commissaire de l'industrie laitière à Ottawa, le professeur Robertson, je faisais un rapport sur l'état particulier où je trouvais chaque fabrique, ses ustensiles et aussi son fromage. Je vous ai envoyé ces rapports dans le courant de la saison, et aux renseignements qu'ils fournissaient, j'ajouterai ici un sommaire des travaux de la saison et quelques conclusions générales auxquelles je suis arrivé par l'expérience de la saison.

J'avais sur ma liste 30 fromageries, entretenues par 750 agriculteurs comme patrons.

J'ai fait du fromage et donné instruction aux fabricants 130 jours; j'ai fait de plus 42 courtes visites et ai donné instruction.

J'ai examiné 3,030 échantillons de lait au lactomètre, au pioscope et avec les éprouvettes à crème. J'ai aussi fait 2,020 épreuves de lait au lactoscope.

J'ai écrit 205 lettres aux patrons des fabriques au sujet de lait d'une qualité douteuse, qui avait été apporté dans leurs bidons. J'ai constaté 125 cas de lait falsifié ou dont on avait retenu la crème ou les égouts. Sur ce nombre 25 des cas les plus graves ont été réglés à la satisfaction des comités des fabriques auxquelles se rattachaient ceux qui étaient en faute; la plupart des autres ont simplement été avertis de cesser leur fraude.

J'ai assisté à six réunions du soir pour discuter avec les patrons la meilleure manière de soigner le lait et de le préparer pour la fabrication du fromage.

Dans l'exercice de mes fonctions, j'ai fait environ 1,000 milles de chemin et ai été fréquemment occupé depuis quatre heures du matin à huit heures du soir.

J'ai constaté du progrès dans l'état des fabriques ou dans la qualité du fromage dans tous les cas sauf trois.

J'ai été dans presque tous les cas traité avec bonté et considération par les agriculteurs et les fabricants de fromage, quoique d'abord le travail fût un peu décourageant, par suite de l'indifférence de quelques-uns des fabricants de fromage et des acheteurs de fromage.

J'ai appris que beaucoup de cultivateurs ne soignaient aucunement le coulage du lait, ou son aération en le transvidant, le transvasant ou le brassant ou à l'aide d'un aérateur convenable. Dans beaucoup de ces cas aussi on n'a pas veillé à garder le lait dans un lieu où l'air fût sans mauvaises odeurs. On faisait trop peu attention à ce que les vaches eussent une eau pure et une nourriture salubre; on les laissait quelquefois boire de l'eau sale, stagnante, parce qu'elles ne pouvaient trouver mieux.

Ensuite je pense que le lait du district de Bedford est plus riche en matière grasse que la moyenne du lait de l'Ontario et il faut modifier légèrement le procédé de fabrication du fromage afin d'obtenir les meilleurs résultats. Je crois qu'il faut que le lait soit plus doux, moins mûr, lors de l'emprésurage; il faut couper le caillé plus fin, et ensuite brasser continuellement le caillé pendant qu'il reste dans le petit lait, élever un peu la température (par exemple à 99 ou 100° en été et à 100 ou 102° en automne):—après que l'on a fait écouler le petit lait, il faut encore brasser le caillé parfaitement et soigneusement.

J'ai trouvé la couleur du caillé et du fromage légèrement plus blanche ou plus crayeuse que dans l'Ontario; mais le fromage est moins sujet à être poreux. Il paraît plus difficile d'en faire disparaître l'humidité; c'est la raison pour laquelle j'ai recommandé les traitements dont je viens de parler.

Il a paru y avoir une amélioration marquée quand les fabricants ont suivi mes conseils, et quand les patrons ont suivi les instructions données dans les bulletins distribués par le bureau du Commissaire de l'industrie laitière.

Dans beaucoup de cas il y a aussi eu amélioration sensible dans la tenue des fabriques, la propreté, le luisant des ustensiles et des appareils de service. Quelques fabriques ont donné du fromage tout aussi beau que le meilleur de l'Ontario, et ce que quelques-unes ont fait, je crois que toutes peuvent le faire, si patrons et fabricants font de leur mieux. J'ai toutefois le regret de dire que dans quelques cas, il n'a pas encore été fait grand effort pour exceller.

Le travail ne fait encore que commencer à avoir des résultats visibles, et les cultivateurs honnêtes aperçoivent l'avantage qu'il y a à empêcher ceux qui seraient disposés à agir déshonnêtement, de frauder leurs voisins en ne fournissant pas de bon lait.

Je pense qu'un grand nombre de fabriques chercheront la saison prochaine à profiter des avantages de l'instruction et de l'inspection. On m'a dit que quelques fabricants sont allés auxfabriques où j'avais donné instruction pour avoir les conseils de seconde main ; et j'espère que la saison prochaine ils demanderont franchement et ouvertement à payer leur part des frais.

Je ne puis parler avec trop de gratitude des secours et de l'encouragement que j'ai reçus des officiers de l'Association. Ils ont fait tout ce qui pouvait se faire pour m'être en aide dans mon travail. Le président, M. H. S. Foster, a été particulièrement bienveillant, et je crois qu'il fait pour les cultivateurs des cantons de l'Est un travail semblable en dignité et en importance à celui qu'à fait M. Thomas Ballantyne de Stratford pour les cultivateurs de l'ouest de l'Ontario au commencemet de l'industrie du fromage dans ce district, quant à ce qui s'agit de les mettre à même d'y réussir en leur fournissant instruction et encouragement.

Somme toute, je considère l'avancement accompli pendant la saison passée comme passablement encourageant, et il faudra continuer le travail d'instruction et d'inspection jusqu'à ce que les progrès les plus grands possibles aient été faits et que le fromage des cantons de l'Est ne soit surpassé par aucun autre en Canada.

Le tout respectueusement soumis,

(Signé.) ROBERT WHERRY.

On trouvera les rapports des autres inspecteurs des provinces d'Ontario et de Québec pour la plupart dans les rapports imprimés des actes des diverses associations, sous les auspices desquelles ils étaient employés.

Suit un formulaire qui peut être employé avec avantage par l'inspecteur pour le rapport de chaque visite qu'il fait à chaque fabrique sur sa liste.

RAPPORT SUR LA FROMAGERIE DE..... .....

.....189

Nom du fabricant de fromage..... ....

Adresse postale..... .....

Nom du représentant..... ....

Adresse postale .....comté de.....

Nombre d'échantillons de lait trouvés non satisfaisants..... ....

Nombre de cas dont j'ai fait l'investigation..... ....

Nombre de cas où j'ai recommandé des poursuites .....

Nombre de cas où j'ai visité le patron ou lui ai écrit..... .....

J'ai trouvé le drainage de la fromagerie..... ....

J'ai recommandé..... ....

Le bâtiment de la fromagerie..... ....

J'ai recommandé..... ....

Etat des bassins, égouttoirs, tranche-caillé, chaudière pour le pesage, dalle pour faire couler le lait, thermomètres et petits ustensiles..... .....

.....

.....

J'ai recommandé.....

.....

J'ai trouvé la manière de faire et les méthodes du fabricant de fromage... .. ..

....

J'ai recommandé..... ....

.....

RAPPORT SUR LE FROMAGE.

Fabrication par jour..... ; coloré..... ; blanc..... .....

Fabrication par jour à la précédente visite le.....189...

Saveur..... ....

Corps..... ....

Texture..... ....

Couleur.....

Apparence..... ....

REMARQUES :—.....

.....

.....

.....*Inpecteur.*

CHAPITRE IV.

SECONDE VISITE POUR DONNER DES CONFÉRENCES DANS LES PROVINCES MARITIMES.

Le 24 juin je quittai Québec par le vaisseau à vapeur "Union," accompagné par M. J. C. Chapais, assistant commissaire de l'industrie laitière. Le but de notre voyage était d'abord de donner instruction pratique dans la fabrication du fromage à ceux qui dirigeaient des fabriques dans le district du Saguenay (Québec), et ensuite de donner dans des réunions d'agriculteurs dans le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et l'île du Prince-Edouard, des conférences sur l'exploitation laitière et les branches de l'agriculture qui s'y rapportent.

Pour rendre la lecture plus intéressante et plus utile à ceux qui y chercheraient des renseignements sur l'exploitation agricole dans ces provinces et sur les facilités qu'il y aurait à s'y occuper d'avantage de l'industrie du bétail, je raconterai en résumé ce voyage à la suite, d'après les notes prises de jour en jour.

EN BAS LE SAINT-LAURENT.

Au dessous de Québec, le noble Saint-Laurent prend une majesté tout à fait en rapport avec sa responsabilité comme canal du commerce entre le Canada et les nations de l'ancien monde. La conduite pétulante et impétueuse de ses commencements a fait place au calme de l'âge mûr. Cependant son clapotage et sa rapidité près de ses bords attestent que son eau est encore en sympathie avec la conduite désordonnée de son cours supérieur.

Le cap Tourmente est noble et imposant. Sans doute la solennelle sévérité de son aspect lui a fait attribuer par les Peaux-rouges toutes les désastreuses tempêtes qui arrivaient de derrière ses flancs.

La baie de Saint-Paul est une crique qui a l'air paisible derrière l'île qui à un mille du rivage lui forme comme une jetée. Le terrain mouvant s'étend jusqu'à moitié de cette distance. Murray Bay est un endroit tranquille, entouré de terres légères et sableuses, plus propres à la récréation et au plaisir qu'à une agriculture rémunératrice.

EN HAUT LE SAGUENAY.

Les paysages en haut le Saguenay sont sans pareils et d'une beauté grandiose. L'origine du lit de la rivière est sans doute due à quelque bouleversement volcanique des anciens âges. Ses eaux brunâtres ont un aspect perfide, elles semblent parfois bouillonner sans le moindre bruit. Ça et là le bord est une falaise abrupte et nue. Ailleurs les montagnes à gauche et à droite sont régulièrement arrondies respirant un calme tranquille que n'a encore troublé aucun de ces étranges changements sans nombre que la civilisation moderne et le développement industriel ont apportés dans d'autres parties du Canada. Entre les flancs des collines reposent à l'aise de tranquilles maisons de ferme qui semblent avoir été détachées de la face escarpée de quelque rocher, quand les ouragans de l'eau et du vent étaient occupés à préparer le sol qui les entoure pour servir plus tard à la subsistance des habitants humains. La marée se fait sentir jusqu'à quinze milles au-dessus de Chicoutimi. A Chicoutimi nous entrevîmes pour la première fois les sauvages chutes de la rivière du Moulin, tandis que nous gravissions la colline pour examiner jusqu'à quel point le pays est propre pour l'élevage et l'entretien du bétail. Le district nous parut être admirablement adapté pour cela. L'été est un peu court, mais la végétation se développe rapidement et l'agriculture mixte et la laiterie prospéreraient dans cette localité. Au point de vue industriel, Chicoutimi ne s'occupe que du commerce des bois. Une grande cathédrale occupe une hauteur; avec l'évêché, un couvent, un collège et un hôpital, elle forme un groupe imposant de bâtiments au sommet de la colline qui fait face à la jetée. L'intérieur de la cathédrale n'est pas achevé, et le grossier plâtrage des murs porte trop de marques de l'effet des intempéries.

L'INDUSTRIE LAITIÈRE DANS LE COMTÉ DE CHICOUTIMI.

A la baie des Ha Ha, qui semble plutôt être le cours principal de la rivière qu'un tributaire, nous nous arrêtâmes trois jours. Nous désirions en particulier visiter la beurrerie de M. Couture, M.P., à Laterrière. D'après l'arrangement selon lequel les affaires se font, le propriétaire reçoit 20 pour cent du prix de vente du beurre en considération de ce qu'il fabrique le beurre et fournit tout l'outillage nécessaire. Les patrons apportent le lait à la beurrerie et pour chaque 100 livres qu'ils fournissent reçoivent en retour en moyenne 90 livres de lait écrémé. Les vaches laitières du voisinage sont en partie des Jersey de Québec et en partie des Ayrshire. J'en vis un bon exemple dans le troupeau d'un agriculteur dont les 7 vaches de Québec produisaient chacune en moyenne 22 livres de lait par jour. Dans le voisinage on estimait cette production comme très bonne. Les granges des agriculteurs sont proprement blanchies à la chaux et leur aspect extérieur est charmant.

A Saint-Alphonse (baie des Ha Ha) nous passâmes un jour à la fromagerie, donnant instruction et exemples pratiques dans l'art de la fabrication du fromage aux fabricants du district environnant qui s'étaient rendus au nombre de vingt. A deux réunions tenues à Laterrière et à Saint-Alphonse, M. Chapais donna d'utiles instructions sur les méthodes économiques de nourrir et de soigner le bétail.

CÔTE DE BONAVENTURE ET DE GASPÉ.

Depuis la baie des Ha Ha, nous allâmes à Dalhousie par voie de Rivière du Loup et du chemin de fer Intercolonial. Depuis Dalhousie je montai à la baie de Gaspé par le vapeur "Admiral". La côte est colonisée sur une largeur d'un mille. Dans quelques endroits, qui se sont développés en centres commerciaux pour recevoir les produits de la population agricole et lui fournir les denrées nécessaires, les terrains cultivés s'étendent jusqu'à trois ou quatre milles du rivage. La population est pour la plus grande partie originaire de Jersey, du nord de l'Irlande et de l'Ecosse. On a trouvé du pétrole, et on dit qu'il se trouve près de Gaspé un filon de minerai de plomb de plus d'un pied d'épaisseur. On pêche pendant l'été de grandes quantités de saumons, qui sont emballés entiers dans des caisses où l'on a tassé de la neige, et ainsi expédiés directement au marché. Les principaux produits agricoles de la côte sont de l'avoine et du beurre.

Nous avons depuis envoyé dans ce district un grand nombre de bulletins d'instruction. Par un plus grand développement de l'industrie du bétail et de la beurrerie, les colons retireraient de beaucoup plus grands profits de leurs fermes par l'expédition de produits de laiterie, que l'on peut transporter sur les marchés à bien moins de frais proportionnellement que d'autres produits.

RÉUNIONS DANS LE NOUVEAU-BRUNSWICK.

Nous visitâmes ensuite *Sussex* (Nouveau-Brunswick), et y tînmes deux réunions qui ne furent pas très nombreuses. Il y a dans le village une fromagerie qui donne un produit de bonne qualité. Les fertiles vallées et les belles collines qui se succèdent dans cette partie du Nouveau-Brunswick sont riches en belles vues et en fermes productives. Le district étant bien pourvu d'eau on pourrait y entretenir beaucoup plus de betail; les bénéfices en augmenteraient et les cultivateurs et autres habitants en seraient encouragés à rester au pays et à développer les ressources de leur province natale.

Depuis Sussex par le chemin de fer du Pacifique canadien à St. John et par le bateau à vapeur "May Queen" en remontant le fleuve St. John, nous arrivâmes à *Gagetown*, village bâti sur une pente douce à maisons dispersées sur un demi-mille ou plus le long du ruisseau de Gagetown. Ses perspectives de grandeur future ont croulé entièrement quand la voie du trafic ordinaire vers la ville de St. John a quitté le fleuve pour suivre le chemin de fer distant de quelque vingt milles. On trouve d'excellent bétail dans les environs, mais pour que l'industrie laitière y devienne lucrative il faut que le système de la coopération y soit adopté par les cultivateurs.

Nous nous rendîmes ensuite à la session semi-annuelle de l'Association agricole provinciale du Nouveau-Brunswick à *Woodstock*. Sur la route par voie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick, en sortant de Fredericton nous passâmes une estacade qui ne contenait pas moins de vingt-trois millions de pieds de billots. Si ces parties du Nouveau-Brunswick ne sont pas propres à donner de fortes récoltes aux agriculteurs, elles ont un rapport non moins rémunérant pour les travailleurs, sous forme de billots et de bois marchand. Les ressources du Canada sont si variées et si différentes que ceux-là seuls qui en connaissent bien les ressources, peuvent former une juste appréciation sur ses sections diverses. Les agriculteurs, qui sont habitués aux riches champs comparativement plats du jardin de l'Ontario, parlent avec mépris des régions accidentées et à l'aspect sauvage du Nouveau-Brunswick ; mais on n'a qu'à voir les magnifiques produits des forêts qui garnissent les flancs de ses collines pour être convaincu que le rapport par mille carré de terrain n'en est pas inférieur, quelque différent que soit le produit. Les environs de *Woodstock* donnent d'excellentes récoltes de foin, et comme résultat de la correspondance avec quelques fabricants de fromage experts de la province de Québec, ces fabricants ont décidé de visiter ce district et de tâcher d'y inaugurer la laiterie coopérative avec fromageries ou beurreries.

RÉUNIONS DANS LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

De Woodstock par voie de St. John nous arrivâmes dans la fameuse vallée de l'*Annapolis*. La baie de Fundy, dont il a été dit tant de mal par ceux qui portent envie à la prospérité de St. John comme port de mer, était unie et calme. Nous tînmes des réunions dans la vallée de l'Annapolis à *Bridgetown*, à *Middleton* et à *Kentville*. Les cultivateurs de la vallée s'occupent de la culture fruitière sur une grande échelle. Le succès a couronné leurs efforts et je ne pense pas que la laiterie coopérative trouvât grand faveur dans cette région ; toutefois la dissémination des connaissances sur les meilleures méthodes de fabriquer le beurre pour la famille serait appréciée et porterait du fruit.

Amherst, (N.-E.) fut le lieu suivant pour lequel une réunion avait été annoncée. Les terrains conquis sur la mer produisent une herbe si excellente pour pâturage et pour foin, que l'on nourrit dans les environs de grandes quantités de bétail. Cependant en m'informant j'ai appris que le nombre de têtes est considérablement inférieur à ce qu'il était il y a dix ou quinze ans. Les agriculteurs de la localité disaient aussi que la qualité est aussi moins bonne. On a donné trop d'attention à la fenaison et à la vente du foin, et trop peu au nourrissage du bétail de manière à entretenir la fertilité des terres élevées des fermes.

La *ferme expérimentale* succursale pour les provinces maritimes à *Nappan* est à environ sept milles d'Amherst. Nous y restâmes un jour et la parcourûmes en compagnie du régisseur, le colonel Blair.

De Nappan nous allâmes à *Truro* où il y a une grande fabrique bien conduite de lait condensé. La qualité du produit en a été examinée depuis mon retour à Ottawa. Elle a été aussi comparée avec celle du lait condensé dont il se vend des quantités considérables en Angleterre, et mon opinion est que le produit de l'établissement de Truro est tout à fait égal au meilleur que j'aie reçu d'Angleterre et est supérieur à celui d'un grand nombre de marques.

La *vallée de l'Antigonish*, où M. L. C. Archibald dirige plusieurs fromageries, fut le district que nous visitâmes ensuite. Dans la ville d'*Antigonish* nous eûmes deux nombreuses réunions ; les cultivateurs du voisinage paraissent très satisfaits des résultats de leur expérience de trois années à maintenir des fromageries. Un comité local avait été nommé pour faire tous les arrangements préalables pour les réunions, et avait annoncé un pique-nique à Lochaber, qui est à quelque vingt milles de distance. Le pique-nique eut lieu sur une petite île de cette belle nappe d'eau. Ceux du voisinage s'étaient tellement intéressés à cette réunion champêtre qu'ils avaient construit un pont pour l'occasion. Beaucoup de cultivateurs étaient présents avec leurs familles et des discours furent prononcés sur des sujets agricoles par M. le juge Lynch de Québec, M. H. S. Foster de Knowlton, le colonel Ora P. Patton de

Montréal, et le commissaire de l'industrie laitière. On s'attend à ce que dans le courant de l'année plusieurs nouvelles fabriques seront inaugurées dans la vallée de l'Antigonish et les portions environnantes de la Nouvelle-Ecosse.

D'Antigonish je passai dans l'île du *Cap Breton* et y tins des réunions à *Mabou* et à une salle de tempérance à quelques milles de là. Les vallées bien arrosées et les riches pentes des collines du *comté d'Inverness* proclament cette section comme adaptée à une exploitation laitière avantageuse. Quelques détails de la vie—ou du manque de vie—dans ce quartier m'ont paru étranges. Sur les toits des granges et des maisons d'habitation, les tasseaux dont on s'est servi il y a vingt ans pour mettre les bardeaux, sont encore en place. Je n'ai pu savoir si on les a laissés dans un but ornemental ou utile. De laisser les choses imparfaitement finies est une faiblesse chez les habitants qui les a conduits à faire peu de cas du pays où la Providence les a placés. C'est à un manque d'énergie dans la bonne direction chez ceux dont le droit, le privilège est de faire tout leur possible pour leur héritage, qu'il faut attribuer la condition arriérée de l'agriculture au Cap Breton, plutôt qu'à un désavantage inhérent du sol ou du climat ou même qu'à l'éloignement des marchés.

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

Du Cap Breton en passant par Pointe-du-Chêne, je me rendis à l'*Ile du Prince-Edouard*, ce joyau entre nos provinces sur la côte de l'Atlantique. Le beau vert de ses champs et de ses arbres, le rouge brillant de son sol et le bleu foncé de nombreuses baies présentent des coups-d'œil merveilleusement agréables. Je tins des réunions à *Kensington*, *Eldon*, *New Perth*, *St. Peter's*, *Tignish* et *Charlottetown*. L'île présente de très grands avantages pour l'agriculture. Elle a proportionnellement beaucoup moins de terrain inculte qu'aucune des autres provinces. Dans plusieurs sections on avait inauguré des fromageries il y a douze ou quatorze ans. En conséquence de quelques malheurs non expliqués dans leur conduite, on a presque entièrement abandonné l'industrie du fromage. Dans le cours de mes conférences, je pris occasion de mentionner que si des jeunes gens voulaient me faire des demandes de places dans des fromageries de l'Ontario, je serais très heureux de faire ce que je pourrais pour les faire entrer dans des fabriques où ils apprendraient les meilleurs procédés et ils pourraient revenir chez eux et réétablir l'industrie laitière sur une base sûre et ferme. Plusieurs jeunes gens m'ont adressé des demandes dans ce but.

CHAPITRE V.

LE MANITOBA, LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Je m'étais arrangé pour visiter les provinces de l'Ouest du Canada, afin d'y développer un plus grand intérêt et en même temps d'apprendre à connaître par observation personnelle comment je pourrais établir et diriger le travail de mon bureau de manière à pouvoir être le plus utile aux citoyens du Manitoba, des Territoires du Nord-Ouest et de la Colombie-Britannique. Le rapport qui suit d'un discours que je fis à Shoal Lake (Manitoba) le 21 août 1890, expose le but de mon voyage et la nature des sujets qui furent discutés dans les réunions d'agriculteurs. Son insertion fera éviter quelque peu des répétitions.

DISCOURS À SHOAL LAKE (MANITOBA).

21 *août* 1890.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MESDAMES ET MESSIEURS,—

Je m'estime heureux de pouvoir parcourir la province du Manitoba à cette saison de l'année, où les champs déploient leurs richesses de grain qu'on est mainte-

nant occupé à moissonner. Peut-être nulle part ailleurs dans tout le monde on ne pourrait trouver quant à la beauté de l'excellence et de l'uniformité de si vastes superficies couvertes de blé ondoyant, mûrissant, mûr et en partie moissonné, qu'on n'en trouve cette année dans cette province du Canada et les autres plus au nord-ouest. Je savais bien avant de quitter Ottawa, avant même d'avoir formé et arrangé aucun plan pour ce voyage à travers le Manitoba et les provinces du Nord-Ouest, que ce moment de l'année n'était point celui où il fallait visiter cette portion du Canada, si le principal objet de ma visite eût été de parler devant de nombreuses assemblées de cultivateurs. A cette saison la moisson presse et demande tout le temps de la plupart des agriculteurs. Je comprends bien que du point du jour à la nuit on doit entendre le cliquetis de la lieuse automatique, et que pendant toute la durée de la moisson, réunions publiques ni discours ne sont aux yeux des agriculteurs ni des plaisirs ni des nécessités. Néanmoins, je suis aise des occasions que j'ai de me rencontrer avec un certain nombre d'agriculteurs dans les lieux que je visite afin de discuter avec eux quelques points de vue de l'exploitation agricole mixte et laitière et l'adaptation du Manitoba pour ces travaux. Le but de mon voyage est plutôt d'apprendre à connaître les conditions et les possibilités de l'agriculture dans l'Ouest que d'enseigner du nouveau en fait de méthode ou de pratique. Mon désir est plutôt d'observer que de conseiller, de recueillir des renseignements que d'exprimer mes opinions.

TRAVAIL DU COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE.

Les instructions que j'ai reçues de l'honorable John Carling, ministre de l'agriculture, sont que je dois rendre le bureau et le travail du commissaire de l'industrie laitière aussi utiles que possible pratiquement aux agriculteurs dans toutes les parties du pays. Avec cet objet en vue il m'a suggéré qu'il serait bon que je visse par moi-même le Manitoba et le Nord-Ouest, afin qu'après avoir discuté la situation et les ressources du pays avec autant de cultivateurs éclairés que je pourrais rencontrer, je pusse essayer de leur aider à développer l'industrie laitière en rapport avec l'élevage, l'alimentation et l'entretien de nombreux troupeaux de bétail et autres animaux de ferme. C'est dans ce but que je continuerai à tenir des réunions et à y prendre la parole, à distribuer des brochures et à faire des expérimentations. Je dirai dans un moment un mot sur les utiles et importants travaux qui se poursuivent dans les fermes expérimentales de la Puissance sous la direction du professeur Saunders. J'ai la bonne fortune d'être associé avec lui à la ferme expérimentale centrale à Ottawa, et par tous ceux qui le connaissent, le professeur Wm Saunders, directeur des fermes expérimentales de la Puissance, est reconnu comme un homme d'une habileté sans égale, qui travaille avec dévouement et succès à améliorer la condition de l'agriculture et des agriculteurs en Canada en poursuivant des investigations scientifiques, produisant de nouvelles variétés de céréales, de plantes-racines et de fruits, distribuant de nouvelles variétés de semences qui fait leurs preuves, faisant des essais de semences et dirigeant d'autres travaux du même genre J'ai eu le plaisir de sa compagnie en parcourant le sud du Manitoba où nous avons fait quelque 150 milles en voiture, outre les trajets par chemin de fer. Quand je retournerai dans l'est du Canada, j'aurai fait provision d'une telle connaissance de ce pays-ci que je pourrai répondre aux questions de jeunes agriculteurs et autres qui, même s'ils ont dans leur lieu de résidence actuel des terres bonnes sous quelques rapports, veulent coûte que coûte venir ici ou passer à l'ouest. Je puis avoir l'occasion de vous être utile à vous et à tout le Canada en dirigeant l'attention de ceux qui pour une raison ou une autre désirent quitter la monotonie de l'Est, sur les avantages particuliers et les ressources immenses du Manitoba et du Nord-Ouest. Certains cultivateurs et leurs fils dans l'est du Canada, faute de connaître ce qui en est réellement du sol, du climat et de l'agriculture dans notre Ouest canadien, sont induits à passer dans les Etats-Unis, pour se lamenter probablement plus tard d'avoir accepté sans s'assurer de leur mérite, les extravagantes déclarations de circulaires et d'agents des Etats-Unis sur des terrains de chemins de fer.

FAUSSES DESCRIPTIONS.

Ce qu'on entend dire sur le Manitoba dans l'Est, et aussi dans les îles Britanniques, le nord de l'Europe, est en général assez loin de la vérité, bien qu'à certains

égards il y ait extraordinaire exagération. Cette herbe ondoyante de *prairie* de six pieds de hauteur ou plus, je trouve que, comme Jack le tueur de géants et sa perche de haricots, c'est un pur mythe. A l'exception des laiches au bord des rivières ou dans les lieux humides je n'ai pas remarqué d'herbe sauvage qui atteignît en moyenne plus que les deux tiers de la hauteur ordinaire de la fléole des prés (timothy). Il est vrai certaines tiges de l'herbe à bidet (*pony grass*) et autres herbes sont plus élevées mais en général l'herbe des *prairies* n'a rien qui rappelle une jeune forêt. La surface du pays est d'un aspect plus agréable que je ne m'attendais à le trouver; et je n'ai vu que peu de cette fatigante uniformité de *prairie* plate dont on a tant écrit et tant parlé. Je n'ai vu que paysages agréables à horizon ondulant, avec massifs d'arbres ou d'arbustes toujours en vue. On croirait à le voir, que comme les pâturages et les champs cultivés de l'Angleterre, le terrain a été aplani par des siècles de bonne culture, et qu'à peine la surface en a changé pendant tous les âges où il ne connaissait que les buffles et les sauvages. "Le noble Peau-rouge de l'Ouest," c'est pittoresque, mais plutôt une autre création des écrivains de romans. Il paraît faire quelques progrès, et les types les plus nobles que j'en ai vus, en même temps que les mieux occupés étaient ceux qui travaillaient à la moisson à une piastre par jour".

LE SOL ET LES COLONS.

Le sol paraît être généralement fertile, quoique en différentes localités il varie en qualité et en nature. Sous le pied il est dans les champs de blé d'un spongieux, d'une élasticité particulière qui provient, je suppose, de la forte proportion de matière végétale en décomposition qu'il contient. Sa fécondité pour la culture du grain est incontestablement grande, mais on en a trop dit à cet égard, on a négligé de mentionner combien il est propre à produire des fourrages en riche abondance. La réputation de l'excellent blé du Manitoba a, je crois, plutôt nui à la province qu'elle ne lui a été utile. On a tant vanté les moissons du Manitoba, que beaucoup ont cru qu'il n'était bon à rien d'autre. Ceux qui dans le nord de l'Europe se proposent d'émigrer préfèrent généralement aller dans un lieu où ils puissent poursuivre des travaux agricoles quelque peu semblables à ceux auxquels ils sont habitués. Ils aiment en général l'entretien du bétail et l'agriculture mixte. C'est à quoi ils réussissent admirablement dans beaucoup de parties du Manitoba. Dans ma visite à l'établissement islandais, au sud de Glenboro, en compagnie du professeur Saunders et de M. Fredericksen, j'ai eu beaucoup de plaisir à voir le beau bétail bien nourri des cultivateurs. En deux jours de temps, un acheteur a pu y faire un choix de 70 bœufs de deux à trois ans. Les Islandais ont une fromagerie qui produit environ 300 livres de fromage par jour ; ils ont cette année la perspective d'une excellente moisson de blé et ils fortifient encore leur position en multipliant leurs sources de revenus.

APPROVISIONNEMENT D'EAU.

Dans la plupart des districts il y a évidemment un abondant approvisionnement d'eau pour l'usage de la maison et pour le bétail. La chute de pluie cette année a été plus forte que d'ordinaire, mais en creusant des puits et construisant des citernes pour recevoir l'eau des toits, etc., on peut s'assurer un approvisionnement suffisant pour tous les temps. Je ne puis parler de cette condition climatologique que d'après les opinions d'autres personnes.

LE CLIMAT.

L'activité et l'énergie que déploient partout les habitants de la contrée témoignent hautement de la salubrité du climat dont on jouit durant l'hiver aussi bien qu'en été. L'abondance de l'ozone que l'on a signalée peut expliquer leur manière de parler et leurs expressions véhémentes et amplifiées au sujet des circonstances où ils se trouvent ici, et qui surprennent et amusent les nouveaux venus. "Ici, en hiver, me disait l'un par exemple, il fait froid, puissamment froid ; le thermomètre descend à 40° au-dessous de zéro, mais alors on ne le sent pas, non, monsieur ! on ne le sent pas du tout." Eh bien, j'espère que je ne le sentirai pas, quoique j'aie l'intention de venir

en hiver au Manitoba pour me rencontrer avec les agriculteurs, quand ils auront du loisir.

Les lieux où ont vécu des troupeaux de buffles sans nombre ne peuvent manquer à nourrir en santé et à l'aise des milliers et des milliers de têtes de bétail. Le Canada est avant tout le pays pour l'élève et le nourrissage de la meilleure qualité de bétail pour les grands centres de consommateurs dans les pays où les principales ressources sont les manufactures et les mines plutôt que l'agriculture.

Le bétail est ici remarquablement exempt de maladie et le climat a pour effet de développer de vigoureuses constitutions. Les céréales atteignent à l'excellence d'autant plus qu'elles approchent de la limite septentrionale du territoire où elles peuvent bien mûrir. On en peut dire autant du bétail, si l'on s'en occupe avec intelligence.

Le soleil est le maître-ouvrier sur la ferme; c'est lui qui fait tout l'ouvrage l'homme n'a à faire que les travaux manuels. Avez-vous jamais pensé à la puissance du soleil en agriculture ? Il y a des gens qui ne pensent jamais à la vertu ou valeur de la lumière du soleil dans les opérations agricoles. C'est le soleil qui transforme les aliments morts des plantes en substance de la plante vivante. Quand le soleil éclaire un champ, son effort constant est d'y trouver quelque chose où il puisse s'emmagasiner, et laisser là sa propre force pour le service de l'homme dans la suite; et si l'on ne laisse dans son champ aucune substance où le soleil puisse s'emmagasiner, il ne laisse rien après lui. Il a brillé du matin au soir, et le propriétaire a perdu le travail de toute une journée de soleil, travail qu'il aurait ensuite pu vendre. Je remonte une montre : par là en une demi-minute ou moins, j'enferme ma propre force dans le ressort et ma force y reste tout le long du jour à faire mouvoir les aiguilles de la montre. Mais s'il n'y a point de ressort dans la montre, je n'y puis laisser aucune force, je ne puis faire passer de mon énergie dans la montre, à moins qu'il n'y ait un ressort ou quelque autre artifice par lequel je puisse y accumuler de ma force. Mais s'il y a un bon ressort, le ressort emmagasine ma force pour un jour, ou une semaine, ou une année. Cette force peut être employée à un moment quelconque pour faire jouer le mécanisme de la montre d'une manière régulière. Le ressort de ma montre est simplement ce que sont les aliments des plantes dans le sol. Le ressort est ce dans quoi j'emmagasine ma propre force; les aliments des plantes sont ce dans quoi le soleil peut emmagasiner sa force et son énergie. Ensuite quand un cheval mange une botte de foin, il ne fait que transformer en force de cheval la force que le soleil avait enfermée dans cette plante particulière qui a fait l'office de ressort. Ainsi le soleil fait tout le travail du monde. Il y a longtemps le soleil brillait sur la terre avec force, vigueur et d'une manière continue. D'année en année, de siècle en siècle il s'enfermait dans des plantes qui emmagasinaient avidement son énergie. Puis survinrent de grands changements dans la nature; ces grands arbres, toutes ces plantes pleines de l'énergie du soleil furent ensevelis dans les entrailles de la terre, mais toujours ils conservaient la force du soleil mystérieusement emmagasinée dans leurs tissus. Aujourd'hui on perce des mines, on ramène à la surface les rayons et l'énergie du soleil solidifiés sous forme de houille, on en remplit les fourneaux, on applique le feu ce magique libérateur, la puissante machine se met en mouvement, et ses roues sont activées en ce moment par l'énergie que le soleil avait enfermée dans les végétaux il y a des âges et des âges. Mais pour en revenir à l'exemple de la montre, si la chaîne entre les engrenages et le barillet du ressort était faible à un bout, je me trouverais mieux d'avoir une chaîne plus courte mais assez forte, même si je dois en conséquence remonter plus souvent le ressort. La saison de végétation au Manitoba et dans le Nord-Ouest est quelquefois si courte qu'une gelée peut causer grand dommage au blé tardif. Il vaudra mieux que les agriculteurs sèment des variétés à maturation précoce que de courir trop de risque avec la variété ordinaire.

SIGNES DE PROGRÈS.

L'esprit d'entreprise et l'élan des habitants de l'ouest sont passés en proverbe. Un peu de la prudente lenteur des communautés plus anciennes ne serait pas un élément de faiblesse ni un frein inutile pour l'avancement de ces nouveaux établisse-

ments. On peut se laisser aller à une témérité qui n'est point un esprit sain d'entreprise, et au désir de se lancer dans de grands projets qui finissent en pertes, sinon en désastre. Tel se hâte de défricher tout son terrain afin de l'emblaver, il joue gros jeu, il vise à d'énorme profits; mais celui qui petit à petit et sans cesse multiplie les sources de son revenu, c'est celui qui s'est assuré un succès durable. Qu'il vienne une saison sèche ou une gelée précoce, le fermier spéculateur n'a plus que paroles de dépréciation pour le pays; pendant ce temps, celui qui n'a pas fondé tous ses profits sur une récolte ou un produit, aura passablement chaque année.

Les bâtiments substantiels que j'ai vus achevés ou en construction dans les cités, les villes, les villages, les campagnes, me convainquent que les habitants du Manitoba ont foi dans l'avenir de leur province et dans la prospérité croissante du Canada. Les bâtiments publics de Winnipeg font honneur à la métropole de l'Ouest. Brandon semble avoir été frappé d'une fièvre de construction comme suite à l'exemple et à l'élan qu'a donné l'érection d'un magnifique nouveau bâtiment des postes. Les commodes et beaux édifices destinés aux établissements d'éducation à Portage-la-Prairie font honneurs aux habitants de l'endroit et de la province. La gloire et la force d'une nation résident dans les institutions pour l'éducation et en découlent: le Manitoba ne néglige pas ces bases de prospérité. Les maisons d'école, commodes et même élégantes dans leur architecture et leur fini, ne coûtent pas réellement plus que celles de l'Est, comme je l'avais supposé. Une école simple, propre, d'apparence confortable, contenant quatre salles avec installations comme il les faut pour maîtres et élèves en ces jours de méthodes et de fournitures modernes a été dernièrement bâtie à Manitou pour un coût total, me dit-on, de $2,900. Dans le même endroit, une fromagerie prospère, qui reçoit environ 3,000 livres de lait par jour, aide à avancer l'éducation des agriculteurs pour leur faire entretenir davantage de vaches et d'animaux de toute espèce. On peut ainsi éviter le risque et l'incertitude qui s'attachent toujours à la culture exclusive du grain.

Que le Manitoba ait une superficie cultivée d'environ un million d'acres est un signe de l'industrie de ses agriculteurs. La qualité sans pareille du blé qui a été mis sur le marché ces années passées a donné à l'ouest du Canada une suprématie de réputation dans la production de cette céréale.

ANIMAUX DE FERME.

Le nombre d'excellents chevaux que l'on a importés dans la province forment un bon noyau pour la production des chevaux nécessaires dans la province et plus tard pour l'exportation. Le grand nombre de jeunes poulains qu'on voit dans les enclos et les cours à côté des maisons dans les campagnes montre que l'on ne néglige pas cette espèce d'animaux. La proportion de chevaux inférieurs est moindre que dans aucune des autres provinces où j'ai voyagé. Il en est de même du bétail à juger aussi parce qu'on voit. Evidemment c'est de savoir que le fret pour un cheval ou pour une vache de pauvre qualité serait le même que pour de bons animaux, qui a fait choisir les meilleurs pour les amener ici.

AGRICULTURE MIXTE.

Le bétail étant d'une qualité si excellente, je crois que les agriculteurs ne courraient aucun risque à s'occuper de l'élevage du bétail et de la laiterie. L'agriculture mixte a beaucoup d'avantages sur la culture exclusive du grain. Je désire faire quelques remarques sur les profits que l'on trouverait je crois, au Manitoba à s'y livrer davantage. Le premier objet de l'agriculture est de fournir la nourriture pour l'homme; mais toute exploitation agricole judicieuse doit s'occuper de trois choses. Il faut pourvoir de la nourriture, mais en même temps entretenir la fertilité du sol et donner sur les fermes un emploi rémunérateur à une population aussi grande que possible.

NOURRITURE PRODUITE PAR LA FERME.

Sur ce premier chef, la nourriture produite, je ne dirai que quelques mots. En produisant une récolte de blé, le cultivateur pourvoit du pain pour les hommes, et en

échange de ce qu'il donne il reçoit telles autres nécessités de la vie qu'il désire. Mais toute la valeur nutritive du blé ne réside pas dans la farine. Quand il fait manger à une vache laitière le son, la balle et même la paille du blé, il obtient de ces sous-produits du beurre pour mettre sur son pain. On peut aussi facilement cultiver des récoltes qui se vendent avec plus de profit sous forme d'animaux et de leurs produits. L'herbe des *prairies*, si abondante encore dans certaines parties du pays peut ainsi se placer sur la liste des nourritures. Ensuite l'excédant des produits agricoles du Manitoba devra nombre d'années encore chercher un marché éloigné. Les frais de transport d'une tinette de beurre ou d'une boîte de fromage d'ici à Liverpool n'est guère plus élevé que celui d'un boisseau de blé. Les premiers produits rapporteraient de dix à cinq fois plus à l'agriculture que le dernier. Heureusement, les admirables facilités de transport que donne le chemin de fer du Pacifique canadien, ont permis au Manitoba de lutter avec avantage avec les pays qui lui font concurrence dans les produits de même nature.

ENTRETIEN DE LA FERTILITÉ.

Quelques-uns peuvent se sentir disposés à faire peu de cas de mon conseil, quand je dis que les agriculteurs du Manitoba doivent prendre garde à la manière dont ils exploitent le sol de peur qu'ils n'épuisent la riche provision de fertilité que la nature a laissée dans leur sol. C'est, dira-t-on, un dépôt en banque incroyablement considérable qui ne peut s'épuiser avec le temps malgré les fréquentes demandes de fonds d'un prodigue qui ne fait jamais de versement. Cependant beaucoup de champs commencent à donner signe qu'il leur faudrait une couche de fumier de ferme; qu'on la leur donne, on en sera payé. A une réunion l'autre soir à Portage-la-Prairie, M. Glennie des plaines de Portage, qui ne sont pas réputées les terres les moins fertiles du Manitoba, racontait qu'il avait appliqué l'hiver dernier une forte couche de fumier à l'un de ses champs. C'est un homme, soigneux observateur, un agriculteur qui a eu une expérience pratique dans l'Ontario et qui réussit sur sa ferme. Il dit que le blé mûrissait dans ce champ quelque huit jours plus tôt que le reste de son blé: il évitait tout risque de dommage par la gelée et il avait une plus forte et meilleure récolte. Les cultivateurs du Manitoba se trouveront bien de s'y prendre à temps pour conserver la merveilleuse fécondité de leurs terres en nourrissant beaucoup d'animaux et ramenant aux champs le fumier de ferme. Il vaut mieux dans la vieillesse avoir une réputation et une constitution qui n'ont pas été ruinées par la folle dissipation et les vices du jeune âge; de même dans les années plus avancées de l'agriculture d'un pays il vaut mieux avoir un sol qui n'ait jamais été "poussé à bout" par une culture et une vente continues de grain, qui lui ont enlevé ses éléments de fertilité sans qu'on ait essayé de rien lui rendre en retour.

EMPLOI POUR UNE NOMBREUSE POPULATION.

Ensuite le nombre des travailleurs qui peuvent trouver un emploi rémunérateur sur une ferme à culture exclusive de grain est limité, comparativement à ce qu'il serait si l'exploitation était mixte et que l'industrie de la laiterie y fût jointe. La population est ce qui donne surtout de la valeur à la propriété. Une section de pays où la population est rare a peu de valeur comparativement à un acre ou deux au centre de Toronto et de Montréal où la population est dense. Le genre d'agriculture qui occupe le plus de bras à gages rémunérateurs est le meilleur pour tout le pays. Naturellement un peuple ni un pays ne peut avec succès aller à l'encontre de ce à quoi il est naturellement adapté. Je crois que le Manitoba est surtout adapté pour l'agriculture mixte avec adjonction de l'exploitation laitière, de l'élevage du cheval et de celui du mouton. Quand le bétail sera plus nombreux, on pourra donner toute l'année du travail aux ouvriers de ferme. Il faut que les hommes mangent douze mois par an, même s'ils n'ont d'emploi que six seulement. Ainsi les dépenses et les recettes d'une ferme ordinaire seraient également réparties sur toute l'année et le profit serait plus assuré.

ALIMENTATION DU BÉTAIL EN HIVER.

Je n'ignore pas qu'il y a des difficultés à s'occuper de laiterie et de bétail au Manitoba. Mais ce ne sont pas des difficultés insurmontables. On a craint de ne pouvoir se procurer aucun fourrage d'hiver convenable et bon marché. Quand le foin sauvage n'a pas été abondant, la nourriture pour le bétail a été rare. Mais une récolte mêlée obtenue en semant ensemble de l'avoine, de l'orge et des pois ou des vesces, donne un bon fourrage qui est aussi très bon marché. A la ferme expérimentale à Brandon, on en a récolté, m'informe le régisseur Bedford, quatre tonnes par acre. Je croirais que chaque tonne a une valeur nutritive égale à celle d'une tonne de foin bien conditionné. La sétaire italique (*Hungarian grass*) et les millets croissent admirablement ici. Quelques variétés de maïs fourrage ne mûrissent assez que pour ensilage. Dans la suite on pourra cultiver avec avantage beaucoup des graminées indigènes, quand on les aura suffisamment étudiées et qu'on aura recueilli un approvisionnement de graines. A propos des travaux des fermes expérimentales, je mentionnerai ce qui se fait à cet égard.

PRODUITS DE LA LAITERIE.

Les nuits fraîches de l'été, les froids de l'hiver sont les unes et les autres favorables pour la production d'excellent beurre et d'excellent fromage. Il y a quelques années quand l'exposition provinciale de l'Ontario se tenait à Ottawa, j'eus le plaisir d'adjuger le premier prix au beurre du Manitoba en raison de sa supériorité. Il n'est nul besoin de longs arguments pour prouver que l'on peut réussir dans l'industrie laitière coopérative quand ici à Shoal Lake vous avez une beurrerie qui a jusqu'ici pendant la saison produit chaque jour en moyenne 475 livres d'excellent beurre. Son entreprenant propriétaire, M. Scott se prépare même à expédier du beurre dans les pays étrangers dans l'Ouest lointain. L'esprit d'entreprise de la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien, qui nous procure un service à vapeur sur l'océan Pacifique, nous donne lieu d'espérer que nous pourrons conquérir de nouveaux marchés importants en Chine, en Japon, etc.

Ensuite l'Association laitière du Manitoba est une organisation qui peut rendre très grand service à la province. Nous avons l'honneur d'avoir ici ce soir M. Wagner, qui en a été président et qui en est le véritable et vénérable père. L'existence et l'utilité de cette association sont d'une importance bien plus grande que celles de mainte organisation d'un nom plus prétentieux. Les associations laitières de l'Ontario ont fait de grandes choses pour cette province, et les facilités pour l'œuvre d'une semblable association ne sont pas moins grandes ici; le besoin n'en est pas moindre. C'est souvent sans ostentation que travaillent les bienfaiteurs du peuple.

FERMES EXPÉRIMENTALES DE LA PUISSANCE.

Je désire maintenant vous entretenir quelques instants des fermes expérimentales qui ont été établies par le gouvernement du Canada, pour l'avancement de l'agriculture dans toutes les parties du pays. Il y a quelques années le ministre de l'agriculture, l'honorable M. Carling, conçut le plan des fermes expérimentales de la Puissance. Leur établissement marque une ère d'intérêt plus vif pour une agriculture intelligente et judicieuse en Canada. Leur travail est en somme de faire pour les agriculteurs du pays ce qu'ils ne pourraient faire pour eux-mêmes individuellement et avec leur propre ressources. Le professeur Wm Saunders en est le directeur, et ceux qui le connaissent le mieux savent le dévouement, le zèle avec lequel il a employé ses talents remarquables à leur établissement et à en rendre les travaux pratiquement et autant que possible immédiatement utiles aux agriculteurs des différentes provinces de notre vaste Canada.

La ferme centrale expérimentale est située près d'Ottawa. Les différentes conditions climatologiques et autres des diverses parties du Canada sur sa largeur de 3,500 milles ont nécessité l'établissement de fermes succursales. La ferme pour les provinces maritimes est près de Nappan en Nouvelle-Ecosse à quelques milles de la limite du Nouveau-Brunswick. La ferme du Manitoba est à moins d'un mille de

Brandon dans votre province. A Indian Head est celle pour les territoires du Nord-Ouest, et la Colombie-Britannique à la sienne à Agassiz (C.-B.).

FERME EXPÉRIMENTALE CENTRALE.

A la ferme expérimentale centrale à Ottawa il y a un personnel d'homme d'expérience et de science. Vous serez peut-être intéressés de connaître quelque chose sur les travaux qui s'y poursuivent maintenant. Dans la division de l'agriculture propre, nous cultivons pour les étudier 300 variétés de céréales, plus de 200 variétés de pommes de terres, toutes les variétés ordinaires et beaucoup d'autres, de navets, carottes, betteraves fourragères, etc. Une série de six rangs de six parcelles chacun, est consacrée à l'investigation des effets de semailles hâtives et tardives. Dans le premier rang, dès qu'on peut travailler le sol, nous semons blé, orge et avoine dans des parcelles séparées. Une semaine après, le rang suivant est ensemencé des mêmes grains, et ainsi de suite jusqu'au sixième rang. Un autre rang de parcelles est destiné aux épreuves des ensemencements dru ou clair. Nous nous occupons aussi d'étudier l'effet de la fauchaison des différents grains à différentes périodes de leur végétation et de leur maturité. Nous avons du bétail de cinq races. La ration de chaque animal est pesée et il est tenu un registre exact du rendement ou du gain en poids. Nous étudierons à fond la valeur comparative de l'ensilage et des autres fourrages, et nous publierons nos résultats. Cette année une laiterie et une grande porcherie sont en voie de construction. Dès qu'elles seront achevées, nous inaugurerons des recherches sur les méthodes les plus économiques pour la production et la manipulation du lait, du beurre, du fromage, etc.

Ensuite M. Fletcher, qui est botaniste et entomologiste dirige des investigations pour constater les valeurs comparatives de quelque 100 graminées de prairie—beaucoup indigènes dans votre propre contrée et dont la culture n'a pas encore été essayée. Quelques-unes, surtout celles du Manitoba et du Nord-Ouest paraissent devoir être très utiles pour formation de prairies là où les graminées ordinairement cultivées telles que la fléole des prés (timothy) et la fétuque des prés ne résistent pas aux hivers. M. Craig, l'horticulteur, a plus de 200 variétés de pommiers de Russie plantées ; sur le nombre nous espérons que quelques-unes feront bien au Manitoba et dans le Nord-Ouest, et qu'on pourra y ajouter la culture des arbres fruitiers à celle des arbustes fruitiers. M. Shutt, qui est chimiste en chef, effectue les investigations analytiques des terres, plantes, engrais, produits animaux, etc. Dans le département de la basse-cour, M. Gilbert fait sur ses élèves emplumés les mêmes études que nous faisons ailleurs sur le gros bétail de la ferme. Son travail n'est pas le moins intéressant ni le moins important.

Dans le département des essais de semences, plus de 1100 échantillons de graines ont été éprouvées pour les cultivateurs et rapport leur a été adressé des résultats, indiquant le taux de vitalité et la vigueur de végétation des plantes. Tout cultivateur peut envoyer franco par la poste un petit paquet de graine de semence et le faire ainsi éprouver. Le département de la distribution des graines expédie un nombre considérable de sacs de 3 livres de blé, orge et avoine de variétés promettantes. Plus de 72,000 sacs ont été envoyés au printemps. Chaque cultivateur qui reçoit un sac est prié de renvoyer une livre au moins du grain qu'il récoltera ainsi qu'un rapport indiquant la date de la semaille, celle de la maturation, le rendement obtenu, etc. Le temps me manque pour entrer dans plus de détails sur la ferme centrale, mais un court exposé de ce que j'ai observé à la ferme succursale de Brandon dans votre province quand j'y ait fait ma visite cette semaine, peut avoir un intérêt particulier pour des Manitobains.

FERME EXPÉRIMENTALE DE BRANDON.

Le régisseur, M. Bedford, est un homme d'une longue et vaste expérience sur les intérêts agricoles de cette province, et il paraît avoir le don de donner des renseignements aux cultivateurs qui visitent la ferme et de leur inspirer de son propre enthousiasme pour étudier des graminées indigènes et planter des arbres à fruit, arbres brise-vent et arbres d'ornement. Tout cultivateur du Manitoba qui en a la

facilité, devrait visiter la ferme expérimentale et voir de ses propres yeux la nature et l'importance des travaux qui s'y poursuivent. Une journée passée à observer les différentes parcelles de grain, de graminées, de maïs, de plantes-racines et d'arbres sera plus profitable que la lecture d'un rapport de cinquante pages. Les épreuves portent sur les nombres suivants de variétés de grains, etc.

Blé, 123 variétés ; avoine, 83 variétés ; orge, 65 variétés ; maïs, 33 variétés ; graminées, 24 variétés d'espèces cultivées ; graminées, 25 variétés de graminées de *prairie* ; navets, 7 variétés ; carottes, 8 variétés ; pommes de terre, 100 variétés (cinquante semis nouveaux obtenus sur la ferme) ; pois, 18 variétés ; haricots (fèves), 22 variétés ; betteraves, 5 variétés ; betteraves fourragères, 5 variétés.

Nous avons soigneusement étudié les effets des divers modes de culture. Nous avons comparé les semailles au semoir, ou semoir avec roue de recouvrement et à la volée ; semaille d'automne au 3 novembre avec semaille de printemps au 5 avril ; différentes méthodes de jachère d'été sur la même espèce de terrain. En un mot nous avons fait tous nos efforts pour découvrir quelles sont les méthodes de culture et les variétés de semences qui paraissent devoir donner les meilleurs résultats aux cultivateurs du Manitoba. Nous avons très bien réussi dans la culture de diverses céréales mêlées, pour fourrage d'hiver qu'on obtient ainsi d'une manière commode et suivant les besoins. Nous avons eu jusqu'à quatre tonnes par acre de fourrage sec d'avoine et de pois. La récolte de la sétaire italique (*Hungarian grass*) ne pourrait être surpassée dans aucune partie du Canada; et bon nombre des graminées indigènes donnent promesse de répondre au besoin qu'on éprouve sur les fermes du Manitoba d'un mélange de graminées à semer pour foin cultivé. Sur les 33 variétés de maïs essayées, six environ donnent promesse de pouvoir atteindre la période où le grain se lustre, moment où le maïs est le mieux à point pour l'ensilage.

Entre les nombreux autres sujets intéressants, je n'en mentionnerai plus que quelques-uns. Les légumes ordinaires de jardin étaient gros et paraissaient sains. Les tomates ne mûrissent pas, mais on peut en avoir de vertes, bonnes pour conserves. Les brillantes masses de fleurs dans le jardin sont une réponse péremptoire à ceux qui ont dit qu'il était impossible d'avoir des fleurs en plein air au Manitoba. Il y avait des pétunias en profusion ; les vigoureux pourpiers rivalisaient de beauté avec les groupes de balsamines ; les bordures luxuriantes de lin sauvage encadraient des asters, des verveines, des giroflées et autres fleurs aux gaies couleurs ; les caliopsis, les phlox, les œillets et les modestes pensées étaient abondante, et les zinnias relevaient fièrement leurs nombreuses têtes au-dessus des doux alyssons et s'entremêlaient avec les pompeux pavots doubles. J'ai compté plus de trente espèces de fleurs qui toutes semblaient prospérer.

Les arbustes fruitiers, framboisiers, ronces, gadeliers à fruits noirs, blancs et rouges, groseilliers, avaient très belle apparence.

Quelques-uns des arbustes d'ornement n'ont nullement souffert de l'hiver et ont poussé vigoureusement cet été. Les lilas blancs sont en meilleur état que les autres variétés de cet arbuste favori. Une haie vive d'érables du Manitoba à deux pieds les uns des autres a été plantée comme brise-vent: ces érables semés il y a trois ans sont vigoureux et ont déjà quatre pieds de hauteur. Quelques sorbiers ont poussé de trois pieds cette saison ; l'orme indigène, l'érable tendre d'Ontario, les bouleaux, les peupliers sont rustiques et prospèrent. Un bouleau à feuilles découpées, un des plus beaux arbres d'agrément, montre une vigueur remarquable. Je vous conseille de vous procurer le rapport annuel de M. Bedford quand il paraîtra et de le lire soigneusement.

AYEZ DAVANTAGE DE BÉTAIL.

Avant de dire quelques mots sur le travail et les méthodes de la laiterie, je voudrais insister sur la nécessité d'augmenter le nombre des têtes de bétail. Toutefois mieux vaut un petit nombre d'animaux supérieurs et avantageux qu'un grand troupeau dont on ne retire pas un profit passable. On ne peut prendre trop de soin à bien choisir les mâles. La communauté se trouvera bien si des sociétés agricoles introduisent des taureaux de race laitière pure, à moins que d'entreprenants parti-

culiers ne le fassent ou ne doivent le faire. La valeur des bonnes qualités héréditaires est si grande qu'aucun cultivateur ne devrait avoir recours à un mâle qui n'a pas bons caractères individuels et bonne race.

L'élevage des veaux peut s'associer avec profit à la fabrication du beurre. Les veaux précoces sont dans la règle ceux qui se développent le mieux. En outre, une vache qui vêle de bonne heure donne dans le courant de l'année plus de lait que si elle vêle au commencement de l'été. On fait bien de donner aux veaux pendant les dix premiers jours du lait non écrémé. On ajoute ensuite du lait écrémé doux et chaud dont on augmente peu à peu la quantité pendant une semaine à la fin de laquelle il ne recevra plus que du lait écrémé. On remplace la crème enlevée par un mélange d'avoine et de son. Il faut donner le grain ou le son secs après que le veau a fini de boire: cela le conduit à avaler de la salive qui aide à la digestion du lait. La diarrhée est quelquefois causée par la farine donnée crue dans le lait, mais jamais, si elle est donnée sèche après le lait.

ALIMENTATION EN HIVER.

Pendant l'hiver il faut voir au confort du bétail. Les étables ne doivent pas être nécessairement grandes, mais il les faut chaudes et confortables; plus elles le seront, plus les propriétaires en auront de profit. Dans une étable froide le bétail consomme davantage de nourriture et se trouve affaibli au printemps. Les vaches surtout doivent être fortifiées pour une longue saison laitière en étant bien nourries en hiver dans des étables chaudes. L'abondance de la paille devrait mettre les cultivateurs à même de construire des étables où la température ne s'abaisserait jamais guère au-dessous du point de congélation de l'eau.

GLOBULES GRAS DANS LE LAIT.

Pendant que le lait s'élabore dans la vache, les extrémités des cellules qui tapissent l'intérieur des canaux lactifères et des vésicules de son pis semblent se distendre. Chacune forme un petit globule qui finit par tomber dans le sérum du lait. Chaque globule est un globule gras, un globule de beurre. Chacun semble se produire à la surface de la cellule en partie par la destruction de la cellule et en partie par la conversion de la substance du sang en matière grasse. Les globules restent ensuite en suspension dans le lait, non en solution comme les autres solides qu'il contient. Ils arrivent surtout avec la dernière partie de la traite, probablement parce qu'ils ne circulent pas aussi vite et aussi facilement que la partie liquide du lait. L'état du sang et du système nerveux de la vache influe beaucoup sur la qualité du lait qu'elle donne. Mauvaise nourriture, eau corrompue ou absence de sel rendent la vache incapable de donner du bon lait; le même effet est produit par la négligence, les intempéries, les mauvais traitements ou l'excitation. La vache a une organisation particulièrement délicate et doit être traitée avec douceur; quiconque maltraite une vache, réduit son profit, car en conséquence elle lui fournira moins de lait, et son lait sera de plus pauvre qualité. Les globules gras sont sinombreux qu'un plein dé en contient des millions. On estime qu'il y en a au moins mille millions dans chaque pouce cube de lait. C'est de ces atomes qu'est fait le beurre.

SÉPARATION DE LA CRÈME.

Séparer ces globules d'avec le lait est la tâche du fabricant de beurre; ils sont trop minuscules pour qu'on puisse les retenir sur le plus fin tamis; quinze cents des plus gros rangés en ligne comme des billes, ne mesuraient pas plus d'un pouce. Si on laisse reposer le lait, ils s'élèvent à la surface parce qu'ils sont plus légers que le liquide dans lequel ils flottent. Les parties les plus pesantes du lait sont entraînées au fond par la force de la pesanteur, et le sérum du lait, composé d'eau, de caséine, de sucre, d'albumine, etc., à mesure qu'il descend, déplace les globules de crême et les refoule vers la surface. Il y a deux manières de séparer ces globules gras du lait: l'une naturelle, l'autre mécanique. Dans la méthode naturelle, on utilise la force de la pesanteur pour faire descendre la partie du lait la plus pesante, ce qui

fait refluer vers le haut, la partie la plus légère, les globules gras. La méthode mécanique est une application de la force centrifuge pour atteindre le même résultat. Quand on fait tourner rapidement un vase, un cylindre contenant du lait, les parties les plus pesantes sont lancées loin de l'axe de révolution contre la surface intérieure de la paroi résistante du vase avec une force suffisante pour refouler les particules plus légères, les globules gras vers l'axe de révolution. Par là, l'eau, la caséine, l'albumine et les autres constituants plus pesants du lait se réunissent dans la portion extérieure du lait ainsi traité dans le cylindre qui tourne, tandis que les globules gras se réunissent en couche concentrique à la surface intérieure de la masse du lait. Telle est la loi, que la crème, composée principalement des globules gras légers est poussée dans la direction opposée à la direction de la force qui agit sur le lait, que ce soit la force centrifuge ou celle de la pesanteur.

INFLUENCE DE LA TEMPÉRATURE.

Si on laisse du lait ordinaire dans un seau profond à la température de 60° Fahr., il faut à ces minuscules globules avec leur vitesse de mouvement à cette température de trois à six jours pour se réunir à la surface. On peut accélérer ce mouvement. A une température entre 90° et 98° le lait augmente légèrement de volume ; qu'on le mette à cette température dans un seau profond, on aura l'avantage résultant de l'abaissement de la température de 90° à 48° à 45°. Par ce traitement on accélère et facilite le mouvement d'ascension des globules gras. On croit aussi que le rapide refroidissement du lait empêche la formation d'un délicat réseau de lacto-fibrine, qui empêcherait les globules de s'élever librement.

LA CRÈME.

La crème elle-même n'est autre chose que la portion du lait où se sont réunis en grand nombre les globules gras. La teneur de la crème en matière grasse n'est pas constante ; elle varie entre 8 et 75 pour cent. Dans cent livres de crème il peut n'y avoir que huit livres de beurre ; il peut y en avoir soixante-quinze ; cela dépend de la richesse de la crème, Les globules gras n'ont pas de pellicule ou membrane organique d'une constitution différente de celle de leur propre substance. Elles sont comme des globules de mercure qui se sont séparés les uns des autres. Mais quelquefois le sérum du lait devient tellement visqueux qu'il en adhère une couche à la surface des globules, comme une couche gommeuse, ce qui les empêche de s'élever quand on met crémer le lait, ou les arrête dans leur mouvement vers l'axe de révolution lorsqu'on traite le lait dans une machine centrifuge. Si on mélange bien une pinte d'eau chaude dans chaque seau de lait qui arrive de l'étable à la laiterie, la séparation de la crème en sera facilitée. L'eau qu'on ajoute peut être à une température quelconque entre 150° et 180° Fahr., suffisante pour élever celle du lait à 90° au moins.

LE BARATTAGE.

En hiver surtout, on éprouve quelquefois de la difficulté à baratter la crème. L'addition à la crème, pendant qu'elle est encore douce, d'un quart de son volume d'eau à la température de 70°, lui fera céder son beurre en moins de temps et plus complètement. Il faut ajouter l'eau avant que la crème ne soit sure et au moins 20 heures avant de commencer le barattage. Il faut ensuite déterminer la production de l'acide lactique. Que l'on baratte d'une part une certaine quantité de *crème douce* et d'autre part une quantité de *crème sure* de même qualité quant à la composition : Pour chaque 100 livres de beurre qu'il serait possible d'obtenir de l'une ou de l'autre, on obtiendra de la crème douce en moyenne seulement 77 livres de beurre, tandis que de la crème sure on pourra en obtenir 97 livres. Il se perd annuellement en Canada des milliers de livres de beurres parce que dans la même baratte et tout en une fois on bat souvent de la crème de deux qualités différentes. La seule manière d'opérer avec sûreté est de mélanger parfaitement toute la crème de 12 à 20 heures avant le barattage. Pour qu'elle puisse devenir sure, il faut la maintenir à une température de 60° à 70° Fahr. suivant la saison. La plus haute de ces températures est néces-

saire en hiver, et aussi même en été si la crème a été séparée dans l'appareil centrifuge. Le but du barattage est de faire frapper les globules gras les uns contre les autres et s'unir par le contact. Si deux globules frappent l'un contre l'autre à la température convenable, ils restent agglomérés ; quand un grand nombre se sont ainsi unis, on dit que le beurre "prend," et l'on peut alors laver et enlever les grumeaux. Dans le barattage, le tout est de traiter convenablement le sérum ou milieu : 1° en ajoutant de l'eau au besoin, comme je l'ai dit, 2° en déterminant la production de l'acide, 3° en maintenant la température entre 57° et 59° en été et entre 62° et 66° en hiver. Un thermomètre est indispensable pour indiquer la température.

BEURRE GRANULÉ.

Quand les grumeaux de beurre sont moitié aussi gros que la graine de trèfle, on peut ajouter un dixième d'eau froide au contenu de la baratte. Lorsqu'ils se sont réunis en granules moitié la grosseur d'un grain de blé, on peut arrêter le barattage ; on fait écouler le lait de beurre et on le remplace par de l'eau pure à la température de 50° à 55° Fahr. On peut ainsi le laver en granules. Quand l'eau qui s'écoule n'est plus laiteuse, il faut laisser le beurre granulé s'égoutter pendant une demi-heure dans la baratte.

LE SALAGE.

On peut ensuite saler le beurre dans la baratte ou quand on l'a placé pour cela sur le malaxeur à beurre. On ne doit employer que du sel pur à grains fins veloutés. Il faut pour la quantité de sel se guider sur le goût et les exigences des pratiques. Trois quarts d'once à une once par livre satisferont la plupart de ceux qui achètent du beurre du Canada. En le préparant pour le marché il faut s'efforcer de lui donner un aspect propre et net, qu'on le mettre en jattes ou en tinettes, qu'on le moule en pains étampés ou en fasse des rouleaux.

INDUSTRIE LAITIÈRE COOPÉRATIVE.

Aussitôt que possible on devrait établir un plus grand nombre de beurreries et de fromageries coopératives. On obtiendra gratis par demande faite au commissaire de l'industrie laitière à Ottawa, des renseignements détaillés, des esquisses de plans pour bâtiments, des détails sur l'outillage et la gestion. Quand le beurre sera fabriqué dans des beurreries, il sera d'une qualité et d'une excellence uniforme qui en feront un produit d'une importance commerciale. La fabrication du beurre par des ouvriers experts fera que l'on pourra jusqu'à un certain point passer sans augmenter le nombre des vaches, tant que les gens à gages seront si rares. Les fromageries devraient bien réussir dans les localités où les établissements de colons sont assez rapprochés pour que la collection du lait puisse se faire économiquement.

MOUTONS ET PORCS.

Ensuite à l'exploitation de la laiterie on peut ajouter celle des moutons. On me dit que les moutons font bien avec les graminées de vos *prairies* et sous votre climat. Le nourrissage d'un grand nombre de porcs serait sans doute une source de bénéfices dans les fermes. Quelquefois le grain qui ne rapporterait pas en nature le prix le plus élevé sur le marché, peut y être porté plus avantageusement sous forme de porc.

CONCLUSION.

En conclusion permettez-moi d'exprimer l'espoir que les hommes d'affaires, les hommes de profession, ainsi que les cultivateurs du Manitoba, viseront à avancer la prospérité de l'agriculture dans votre province en donnant plus d'attention aux branches de l'exploitation mixte et laitière pour lesquelles votre contrée est adoptée. Toute occupation dépend ici directement ou indirectement de l'agriculture pour son paiement et son bénéfice, et tout ce qui fortifiera les mains du cultivateur dans ses efforts pour rendre son travail rémunérateur et pour assurer la constance de ses

profits, sera à l'avantage de chaque citoyen. Nul besoin d'un nouvel évangile. Au Manitoba comme ailleurs, on n'a rien pour rien, si l'on est honnête. Attention intelligente à leurs propres affaires, bonne gestion et diligents labeurs ont valu l'aise et l'indépendance à beaucoup de vos cultivateurs. D'autres qui sont ici, ou qui n'y sont pas encore ne peuvent s'attendre à rencontrer mieux ni plus mal. J'ai foi dans l'avenir de cette vaste partie de l'ouest de la Puissance du Canada. Elle est destinée à être peuplée par des millions d'hommes énergiques, robustes, satisfaits et prospères, qui trouveront ici tout ce qui est essentiel pour un heureux foyer domestique avec la jouissance de toutes les institutions chères à tout sujet britannique canadien.

MANITOBA.

J'avais quitté Owen Sound le 9 août par le vaisseau à vapeur *Alberta*. Ce vaisseau et les autres de la même compagnie font sur les grands lacs un service fort apprécié par tous ceux qui voyagent vers l'ouest pour leur plaisir, leurs affaires ou toute autre raison.

Winnipeg, la métropole de l'Ouest, fut le premier lieu où je me rencontrai avec des cultivateurs assemblés. De la *capitale du Manitoba* je me dirigeai vers le sud par voie de Morris jusqu'à *Manitou*.

Manitou a une fromagerie qui produisait par jour six fromages de bonne qualité. Le propriétaire reçoit 2¾ centins par livre de fromage pour collection du lait, fabrication du fromage et tout l'outillage nécessaire. Il retient aussi le petit-lait pour nourrir des porcs à une distance commode de la fabrique. La contrée est bien pauvre d'eau. Des puits de 18 à 20 pieds fournissent l'eau nécessaire aux besoins de la maison et du bétail. Une quinzaine de jours environ avant ma visite, on avait expédié de ce district vingt-deux pleins wagons d'animaux vifs. Les agriculteurs réalisaient en moyenne 2¼ centins par livre du poids vif. Dans ce voisinage et de fait dans la grande partie du sud du Manitoba, on peut acheter de bonnes terres pour $6 à $8 l'acre. Une réunion à l'hôtel de ville manifesta beaucoup d'intérêt dans le travail des fermes expérimentales à l'égard des distributions de grain ; il y fut fait des questions auxquelles je répondis, sur la possibilité de cultiver les fourrages convenables et d'élever des silos dans ce voisinage, afin qu'on pût en hiver nourrir le bétail plus avantageusement et plus économiquement.

De Manitou je pris une voiture à deux chevaux pour me rendre par Pilot Mound à *Glenboro*. La première partie de la distance est à travers une contrée ondoyante avec des bouquets de petits peupliers de loin en loin. Le grain était un peu court de paille en raison de la sécheresse du commencement de la saison, mais paraissait devoir donner plus qu'une récolte moyenne. La route traverse deux fois la rivière Pembina. Entre ses bords et les tranquilles et belles collines au Tigre, nous traversâmes une contrée à surface ondulée. Dans le district des collines au Tigre les récoltes étaient uniformément belles, mais plutôt moins avancées que dans les alentours de Morris, Manitou et Pilot Mound. En sortant de Glenboro nous visitâmes quelques troupeaux de bétail et arrivâmes ensuite aux prospères établissements d'Islandais dont mention est faite dans le discours qui précède. La plupart sont établis dans cette localité depuis neuf à trois ans. Les premiers venus avaient en culture de 150 à 200 acres et possédaient de nombreux troupeaux de bétail et de bons chevaux. Quelque temps auparavant dans la saison, il avait été acheté dans ce voisinage soixante-dix bœufs de deux à trois ans à un prix moyen de $33 par tête.

De Glenboro j'allai en voiture à *Wawanesa*, nouvelle ville sur le bord de la rivière Souris et sur le chemin de fer du Pacifique du Nord. Elle n'avait que six mois d'existence, mais paraissait devoir rivaliser d'importance avec d'autres plus anciennes sur la ligne. De Wawanesa à *Brandon*, le chemin traverse une contrée ondulée qui paraît bien adoptée pour une nombreuse population agricole dans l'avenir prochain. Après Brandon, la tournée de mon programme de réunions au Manitoba fut ensuite complétée par des visites au lieux suivants dans l'ordre où ils sont nommés : *Portage-la-Prairie*, *Shoai Lake*, *Minnedosa*, *Rapid City* et *Brandon*.

Mossomin est le premier endroit où je m'arrêtai dans les Territoires. Il est entouré d'un beau district agricole. Comme exemple je puis mentionner le fait que sur la ferme de M. Bobier à quelque trois milles de la station, je vis un champ de 14 acres de beau blé uniforme de la variété Assiniboia, qui était le produit *d'un seul grain* semé par M. Bobier quatre ans auparavant. L'extrême fécondité du sol du Nord-Ouest est presque au dessus de toute exagération possible, pourvu qu'on sème la variété de grain convenable, que l'on cultive bien et que le temps soit favorable.

A *Broadview*, les cultivateurs des environs avaient apporté à l'hôtel de ville un étalage de racines et de grain qui faisait honneur à leur district et aussi à leur industrie. Dans une course en voiture jusqu'aux collines de Weed je passai à travers plusieurs grandes étendue de blé, que l'on était occupé à moissonner dans des conditions favorables et seulement légèrement endommagé par la gelée du 22 août. Dans cet endroit, comme ailleurs dans le Nord-Ouest, les bourbiers, les mares et les rivières se sont remarquablement desséchées ces quelques dernières années. Le lac Weed, qui a 8 milles de longueur sur moins d'un mille de largeur est de 8 pieds plus bas qu'il n'était il y a 8 ans. Une tradition dans le Nord-Ouest dit que les périodes de sécheresse et de temps pluvieux alternent tous les 7 ans; et l'on pense que les pluies abondantes de 1890 sont le commencement des saisons pluvieuses et par suite des fortes récoltes. Un obstacle insurmontable au succès des opérations agricoles dans l'Ouest c'est l'insuffisance des pluies pour remplir le réservoir du sous-sol pour l'entretien des récoltes pendant l'été. Le choix de variétés à maturation hâtive et un travail plus soigné de la terre, mettront sans doute les agriculteurs à même de vaincre tous les désavantages qu'ils ont éprouvé par le passé en raison des gelées d'été ou d'automne; et l'adjonction d'agriculture mixte et laitière à la culture du grain, sera pour les agriculteurs une protection et une source de revenu quand les récoltes de grain sont moins profitables.

De *Wolseley* le sénateur Perley me conduisit à la vallée de la rivière Qu'Appelle. Cette rivière qui de mémoire de colons vivants, avait presque un mille de largeur, n'est plus qu'un mince filet d'eau qui serpente dans la large et profonde vallée, son lit d'autrefois. La rive sud est seule boisée; les étranges collines nues, arrondies et découpées en formes fantastiques par les pluies et les vents fait penser, jusqu'à ce qu'on atteint leur sommet, que tout au delà doit être désolation.

La vallée de la Qu'Appelle et la contrée qui s'étend entre elle et la ligne principale du chemin de fer est admirablement adaptée pour l'industrie du bétail. Le sénateur Perley a élevé une substantielle laiterie en pierre; et de sa ferme le beurre est expédié jusqu'à New-Westminster (C.-B.).

De Wolseley à *Indian Head*, où est située la ferme expérimentale succursale pour les Territoires du Nord-Ouest, la distance est d'environ 12 milles. A ma première visite à la ferme le 18 août, le blé, l'orge et l'avoine sur pied étaient aussi beaux qu'on peut en voir nulle part ailleurs sur ce continent ou en Europe. Une gelée funeste a frappé les champs avant que tout le grain fût mûr, et il en est résulté dommage et perte. M. Angus Mackay, l'expérimenté régisseur de la ferme a le plus grand enthousiasme pour son travail d'agriculture instructive et expérimentale. Il n'a pas essayé pendant la saison moins de 31 variétés d'*orge*, 16 d'*avoine*, 7 de *pois*, 30 de *maïs*, 8 de *navets*, 5 de *betteraves fourragères*, 5 de *carottes*, 15 de *graminées cultivées*, 8 de *graminées indigènes*, 3 de *betteraves à sucre*, et 102 de *pommes de terre*, outre des *millets* et des *récoltes mêlées* pour fourrage.

En arrière de la ferme expérimentale sur la ferme de M. Harvey j'ai remarqué un brise-vent d'un nouveau genre et facile à élever; il consistait en minces perches plantées très rapprochées les unes des autres et reliées fermement ensemble par du houblon sauvage qu'on y avait fait grimper. Ce brise-vent entourait un jardin où croissaient en profusion, *rhubarbe*, *pommes de terre*, *haricots* (*fèves*), *céleri*, *persil*, *tomates*, *citrouilles*, *chicorée*, *cassis*, *groseilliers sauvages* et *gourdes*, outre nombre *d'autres légumes* et *plantes à fruit*.

M. MacKay m'accompagna à *Régina*, où le comité local avait arrangé de tenir deux assemblées pique-nique, où seraient prononcés des discours sur l'agriculture. J'emprunte au journal le *Regina Leader* le récit suivant de la première partie de la réunion à *Wascana*, qui fut la première :—

"Malgré la presse de la saison il y a eu nombreuse réunion à la vieille Traverse. La musique de la police à cheval du Nord-Ouest était présente sous la direction du sergent Huntley. Son Honneur le lieutenant-gouverneur, accompagné du capitaine Allen arriva à temps pour la collation généreusement pourvue par les hospitalières dames du voisinage.

"M. Jelly, M.L.A., comme président du comité, dit que la réunion était honorée par la présence du lieutenant-gouverneur, qui prenait beaucoup d'intérêt dans la prospérité des cultivateurs de cette contrée, et que le désir du comité était que Son Honneur voulût bien présider. (Applaudissements.)

"Le lieutenant-gouverneur exprima le plaisir qu'il avait eu à accepter l'invitation au pique-nique qui devait avoir un but pratique. Il félicita les dames de s'être rendues en si grand nombre, car dans une telle assemblée les hommes étaient des légumes ordinaires tandis que les dames étaient les fleurs. Il parla sur le profond intérêt que le gouvernement de la Puissance avait manifesté pour l'agriculture, et rappela qu'il avait lui-même introduit au Manitoba la première écrémeuse centrifuge. Maintenant il n'y avait pas moins de sept fromageries et de six ou sept beurreries. Le représentant des assistants au parlement, M. Nicholas Flood Davin prenait naturellement un grand intérêt à la prospérité de ses commettants et à leur progrès en général. Il montra que la Colombie-Britannique deviendrait le grand débouché pour les produits du Nord-Ouest. Il termina son allocution qui fut fort applaudie, puis invita le professeur Robertson à prendre la parole.

"Le professeur Robertson :—Votre Honneur, mesdames et messieurs, la seule profession à laquelle notre reine s'occupe est celle de l'agriculture ; et je suis vraiment heureux de me trouver à Régina la cité reine et capitale du Nord-Ouest. Elle est célèbre au loin pour la fertilité de son sol et l'attachement de sa boue. Mais mieux encore, Régina est connu dans toute l'étendue du Canada comme étant la résidence d'un de nos concitoyens de talent, qui vous a acquis une réputation non seulement dans la Puissance mais aussi à l'étranger. Parmi tous les hommes qui se réunissent chaque année à Ottawa pour faire les lois du pays et discuter des voies et moyens par lesquels le gouvernement peut avancer le développement de ses ressources, nul n'est mieux connu pour la brillante pénétration de son esprit et la légéreté, la grâce de sa parole spirituelle et persuasive que ne l'est votre digne représentant. Il a un profond intérêt pour l'agriculture ; ses commettants ne sont-ils pas à peu près tous agriculteurs ? et il sait bien que c'est des produits du sol que tous doivent vivre.

* * * * * * *

"Qu'il y a de considérables difficultés dans les territoires du Nord-Ouest à nourrir de grandes quantités de bétail pour la laiterie et la production de la viande, je le sais très bien ; mais elles ne sont point insurmontables. Les facilités pour le pâturage n'ont pas leurs pareilles dans aucune autre partie du monde. Les graminées des *prairies* sont non seulement abondantes mais extrêmement nutritives. Si l'approvisionnement de foin sauvage devient insuffisant pour les besoins des troupeaux, on peut obtenir pour l'hiver un fourrage excellent et économique en cultivant un mélange d'avoine, d'orge et de pois. Ensuite la sétaire italique (*Hungarian grass*)

et les millets se développent parfaitement bien. On peut élever un abri confortable pour l'hiver en construisant des étables en mottes de gazon avec perches et paille pour couverture, en attendant que la bourse du cultivateur permette l'achat de bois de construction.

" Le Canada est le pays du monde le plus indemne des maladies du bétail et où la vigueur des animaux peut être du plus grand service et rapporter le plus de profit aux agriculteurs. Le Nord-Ouest est fort éloigné des grands centres de population où vivent les consommateurs de ses produits. Il sera donc avantageux de concentrer autant que possible la substance des produits agricoles, de sorte que les frais de transport absorbent le taux le plus faible possible de leur valeur. Il ne doit pas coûter beaucoup plus pour transporter en Angleterre une tinette de beurre qu'un boisseau de blé, lorsque les expéditions sont considérables.

" En outre l'entretien d'une plus grande quantité de bétail fournirait pendant l'hiver un emploi avantageux à la population rurale. Quand les bras ne sont actifs que durant les mois d'été, la prospérité est moins permanente."

La seconde assemblée pique-nique se réunit le jour suivant aux *Buttes* (Bluffs.) Le district environnant semble être admirablement adapté à l'industrie du bétail et à l'élevage des chevaux.

Le lieu de réunion suivant fut *Maple Creek*. De là, grâce à la courtoisie de l'inspecteur Saunders de la police à cheval du Nord-Ouest, je pus visiter en voiture le district de Fish Creek et j'y vis d'excellent bétail en très bonne condition. D'après toutes les informations que j'ai prises, les fermes à bétail sur une petite échelle avec des troupeaux de 200 à 300 têtes ont été très avantageuses dès le commencement où on les a essayées. Avec un petit troupeau, le propriétaire peut recueillir assez de foin pour l'alimentation pendant la période des chutes de neige. Le bétail s'accoutume à chercher quand il neige fort, l'abri des hangars construits en mottes de gazon. Ils ne prennent alors pas l'habitude d'errer à de grandes distances, et l'on peut surveiller les vaches qui vêlent pendant l'hiver et l'augmentation annuelle en est d'autant plus grande. Somme toute, les bénéfices de ce genre d'exploitation du bétail avec de petits troupeaux ne dépassant pas 350 têtes, ont été très satisfaisants. La contrée vers les monts aux Cyprès (*Cypress Hills*) est ondulée et donne d'excellente pâture été et hiver, à l'exception des périodes neigeuses dont j'ai déjà parlé.

Deux fois par an on tient un " round up " ou rassemblement pour marquer au fer chaud tous les veaux. L'association du bétail vif (Live Stock Association) de chaque district dirige cette opération. Quelques veaux qu'on n'a pas trouvés avec leurs mères peuvent y échapper ; on les appelle des " Laverock." (Laverock était un homme trop cupide qui avait l'habitude de réunir tous ces veaux-là à son troupeau et dont le nom se trouve ainsi perpétué d'une manière peu digne d'envie.) Avant la fin du marquage, ces veaux sont mis à l'encan et adjugés au plus offrant. Le prix en est destiné à aider à couvrir les frais du " round-up." Le reste des frais, de fait la principale partie, est couvert par une taxe prélevée sur ceux dont le bétail a été marqué.

Je m'arrêtai ensuite à *Medicine Hat*, puis à *Calgary*. De *Calgary*, je me rendis en voiture vers le sud jusqu'à *Davisburg*, bureau de poste à environ 24 milles. Le pays est admirablement adapté pour l'industrie du bétail. Le pâturage est sur terre profonde et peut nourrir d'immenses troupeaux. Les colons sont encore trop éloignés entre eux pour que l'on pût adopter la coopération en laiterie, mais le temps approche pour cela. Les longues distances jusqu'aux marchés à l'est et à l'ouest font qu'il est nécessaire de concentrer les produits sous le plus petit volume possible, et de leur donner ainsi la plus haute valeur possible. Les céréales ordinaires font bien dans le district de Calgary et on peut facilement y obtenir des plantes-racines d'une énorme grosseur et d'un rendement extraordinaire par acre.

C'est à Calgary qu'on aperçoit pour la première fois les montagnes Rocheuses. Cette chaîne de géants aux cimes et aux flancs neigeux apparaît comme les extrêmes limites du monde où des piliers auraient été laissés pour supporter le bord de l'horizon. Une vue plus rapprochée des montagnes Rocheuses rend l'émotion causée par leur première vue, plus intense, la change presque en vénération. Quand leurs puissantes masses se dressent sublimes au-dessus des minces aiguilles d'acier sur lesquelles le train de chemin de fer s'avance, vous tressaillez au contraste entre la *grandeur de la nature* et la *petitesse de l'homme matériellement parlant*. Une des plus grandes œuvres que l'art de l'ingénieur ait accomplies sur ce continent en construisant le chemin de fer du Pacifique canadien à travers ces montagnes, a à peine fait une légère trace sur leurs flancs ; et néanmoins la *supériorité de l'esprit de l'homme* sur la *matière en masses des plus gigantesques* se révèle par la manière dont il en fait servir la substance en maître pour accomplir son but et servir ses fins. La houille, l'argent, l'or sont arrachés aux durs flancs des pentes rocheuses. Depuis les contreforts de l'est des montagnes Rocheuses jusqu'au penchant occidental de la chaîne de la côte, la voie de fer, les stations, les mines, toute trace laissée par la main ou le pied de l'homme révèle la *supériorité de l'esprit sur la matière*; que les cultivateurs dans les plaines unies, les campagnes ondulées ou les régions montagneuses aient foi dans des méthodes analogues selon les mêmes principes, qu'ils les appliquent ; ils ennobliront l'agriculture, ils en ennobliront les travaux à la hauteur des travaux les plus élevés.

Dans la région de montagnes je m'arrêtai en quelques endroits, à *Banff*, *Field* et *Glacier*; mais comme ce rapport traite surtout de l'aspect agricole du pays, je m'abstiens de dire ce que je pourrais dire de l'effet qu'éprouve tout homme qui aime le beau et le sublime de la nature, quand il parcourt cette région grandiose. Si un abîme infranchissable s'ouvrait entre les montagnes Rocheuses et Ottawa, il y en aurait de ceux qui les ont vues une fois, qui feraient au besoin le tour de la terre dans l'autre sens afin de jouir de nouveau de leur beauté.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

A *Kamloops* (*C.-B.*), je n'eus point de réunion, par suite de quelque malentendu sur la date de la réunion, la personne avec qui j'avais correspondu se trouvant absente.

Je visitai à *Agassiz* la *ferme expérimentale pour la Colombie-Britannique.* La rapide, luxuriante végétation des plantes de la Colombie-Britannique surprend et rappelle celle des tropiques. Les énormes fougères qui croissent parmi les broussailles atteignent souvent jusqu'à 6 ou 7 pieds de hauteur. Le rapport sur la *ferme* d'Agassiz sera plein d'intérêt et d'utiles renseignements pour l'avenir prochain, surtout pour la culture fruitière.

Je fis une visite à *New-Westminster* où j'appris que la réunion des cultivateurs avait été renvoyée à l'un des jours où devait se tenir l'exposition annuelle, à laquelle je me proposais d'assister à mon voyage de retour.

Le voyage de *Vancouver* à *Victoria* fut promptement fait sur le vaisseau à vapeur l'"*Islander*." A *Victoria* une réunion fut tenue dans la salle Philarmonic Hall ; j'extrais ce qui suit du commencement d'un rapport de journal sur cette assemblée. Je l'insère ici parce qu'il présente quelques-unes des mes vues au sujet du commerce du bois et d'autres industries de la Colombie-Britannique, sujet non moins important pour le peuple du Canada que celui de l'agriculture :—

"Le professeur J.W. Robertson, commissaire de l'industrie laitière, a donné hier une conférence sur un sujet, de fait sur plusieurs sujets, d'un profond intérêt pour les cultivateurs de la Colombie-Britannique. * * * Il dit qu'il avait été réjoui des signes d'esprit d'entreprise, de prospérité et de rapide extension partout visibles dans la cité de Victoria. Il s'était attendu à trouver une tranquille ville entourée de forêts où de riches Anglais venaient se retirer du monde; mais ici il trouvait le peuple canadien avec tous leurs traits, avec leurs désirs, leurs efforts pour aider au

développement des magnifiques ressources de cette riche province, dont la cité reine, Victoria, est très dignement la capitale. Le sujet de l'agriculture n'a encore reçu que peu d'attention de la part des citoyens établis dans cette partie occidentale du Canada, car ils pouvaient obtenir à d'autres sources les nécessités et les agréments de la vie. Les vastes entreprises dans le commerce des bois de cette province font l'orgueil du Canada et peuvent être une source intarissable de bénéfices. Le soigneux aménagement des forêts et une attention judicieuse à entretenir l'approvisionnement en protégeant les jeunes arbres des ravages du feu conservera ce qui par la suite nous revaudra des millions de revenus. Non seulement une dévastation irréfléchie dénudera les belles pentes des montages, mais encore elle diminuera le trésor public. Le professeur ne s'arrêta pas sur les mines ; il dit simplement qu'étant Ecossais il ne se souciait nullement de l'or. (Rires.) Il devait reconnaître qu'il avait en venant ici des doutes sur la vérité des histoires qu'on racontait sur la culture fruitière dans la Colombie-Britannique, mais il en avait assez vu pour croire que la Colombie-Britannique pouvait produire plus de fruits par arbre et par acre qu'aucune autre partie de notre riche Canada. Les marchés du Nord-Ouest sont ouverts aux fruits de ce fécond climat. On n'a guère jusqu'ici essayé quels profits on peut attendre de cette culture. Un climat qui produit de si beaux fruits et fait atteindre aux arbres une taille vraiment si gigantesque, doit être bien adapté à la culture de fourrages qui permettront aux cultivateurs de nourrir des chevaux et du bétail aussi économiquement que possible. La salubrité du climat est déjà connue au loin, mais on n'a peut-être pas bien fait connaître aux cultivateurs de l'est du Canada qui désirent venir dans l'Ouest combien cette contrée est adaptée à l'exploitation agricole. Un des buts du professeur, but qui n'est pas le moins important, est de recueillir les renseignements nécessaires pour les cultivateurs de l'Est afin de leur aider à se former une juste idée des avantages des provinces de l'Ouest."

Dans l'*île Vancouver*, je donnai aussi des conférences à *Saanix Hall* et dans la vallée de *Comox*. Les superficies propres à l'agriculture dans l'île sont petites comparativement à la grande étendue des montagnes abruptes. La plupart des établissements agricoles se trouvent dans les vallées des rivières *Saanich, Cowichan* et *Comox*. Ces vallées n'ont pas en moyenne plus de 50 milles carrés chacune, mais la nature y est merveilleusement féconde et généreuse en produits du sol à ceux qui la cultivent. On y fait des quantités considérables de beurre qui, lorsqu'il est de bonne qualité, se vend toute l'année de 30 à 50 centins la livre.

A *Nanaïmo*, il n'y avait pas moins de 8 grands vaisseaux de 2,000 à 4,000 tonneaux qui attendaient dans le port des chargements de la houille d'une qualité supérieure que l'on trouve en beaucoup d'endroits sur cette côte.

A mon voyage de retour, j'eus la bonne fortune d'assister, à *New-Westminster*, à l'exposition agricole. Dans tous les départements les produits étaient magnifiques. Le bétail des races de Holstein et de Jersey était remarquablement beau. Les produits de la laiterie ne le cèdent en rien pour la qualité aux meilleurs qu'on puisse voir aux grandes expositions des provinces d'Ontario et de Québec. La tâche me fut donnée de juger de ces produits à l'exposition, et leur qualité supérieure me fit encore mieux concevoir l'adaptation de notre province la plus occidentale à un grand développement de l'industrie du lait et de celle du bétail.

La valeur des expositions agricoles dépend pour une très grande partie du degré auquel elles peuvent servir à l'éducation tant par l'arrangement des produits que par les jugements portés sur ces produits. Le mécontentement des exposants de toute espèce de produit résulte fréquemment de ce qu'ils ignorent les caractères qui ont guidé le jury dans les décisions. Toutes les fois que la chose est possible, je crois qu'on devrait remettre à l'exposant un bulletin exposant les caractères d'excellence

du produit ou de l'animal; et pour les jugements sur le beurre et le fromage, j'insère ici des formulaires que les associations d'expositions pourraient faire imprimer et placer entre les mains du jury pour les remplir comme je l'ai dit:—

Exposition de

1891.

DÉPARTEMENT DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE,

Lot de BEURRE_____

*Section*_____ *N°*_____

*Exposant*_____

*Résidence*_____

RAPPORT DU JURY.

	Perfection.	Points awarded.
Saveur	40	
Grain	30	
Couleur	15	
Salage	10	
Aspect	5	
Total	100	

*Pour le jury*_____

Remarque _____

Exposition de

1891.

DÉPARTEMENT DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE.

Lot de **FROMAGE**_____

*Section*_____ *N°*_____

*Exposant*_____

*Résidence*_____

RAPPORT DU JURY.

	Perfection.	Points accordés.
Saveur.....	35	.....
Qualité.	25	.....
Texture.....	15	.....
Couleur..	15	.. ..
Aspect	10	.....
Total.....	100	

*Pour les juges*_____

*Remarques*_____

Le rapport suivant sur le commencement de la réunion à New-Westminster, tel qu'emprunté à la presse locale présentera quelques vues sur la Colombie-Britannique pour renseigner les Canadiens de l'Est qui en chercheraient dans les pages de ce rapport :—

" M. Thomas Cunningham présidait et par quelques paroles a présenté le conférencier qui a été bien reçu. Le professeur a dit qu'il était venu dans la province et avait visité l'exposition plutôt pour apprendre que pour enseigner, pour apprendre à connaître les avantages de la Colombie-Britannique et en porter la connaissance dans l'est du Canada. Les cultivateurs avaient ici un pays magnifique pour l'exploitation laitière, bien que dans leur modestie, ils ne se fussent pas encore rendu compte de la grandeur de leurs ressources à cet égard. Leur province est l'une des plus belles de

la Puissance, comme le reconnaîtront les habitants quand ils auront appris à bien profiter de toutes leurs ressources. Il avait été très frappé par beaucoup de choses dans l'exposition et il en avait remarqué d'autres en dehors ; il désirait, ce soir, parler de quelques-unes d'entre elles. On se soucie souvent trop peu de sa bonne réputation. Que les Colombiens-Britanniques veillent donc à la leur, excellente comme elle l'est. Il avait dans sa visite remarqué l'énorme développement de leurs industries des mines. Ils exportent leurs minéraux et ils importent une bonne partie de la nourriture des ouvriers, et cependant ils pourraient dans les fertiles vallées entre leurs belles montagnes récolter toute la nourriture nécessaire pour cela. De plus, leur commerce de bois augmente aussi rapidement, et dans l'est du Canada, au moins jusqu'au Manitoba, on connaît le beau produit des scieries de New-Westminster. Mais dans l'exploitation du bois il y a trop de gaspillage et pas assez de protection des forêts. On détruit quelquefois, pensait-il, par manque de soin, de bons arbres et on laisse à ne rien faire beaucoup de terrains propres seulement à être plantés d'arbres. 'Plantez à mesure que vous abattez,' était son conseil. Néanmoins, ce qu'il a appris, ce qu'il ira dire dans l'est du Canada, c'est qu'il n'est nul besoin pour les Canadiens d'aller chercher des bonnes terres au sud de la frontière. Réellement les Colombiens-Britanniques, au contraire de leurs voisins des Etats-Unis, parlent trop modestement de leurs ressources. Il est faux de dire comme il l'a entendu répéter dans l'Est, que la Colombie-Britannique n'est qu'une mer de montagnes. Elle a de vastes étendues de pays propres à nourrir une vaste population occupée dans ses limites aux pêcheries, aux mines, à l'exploitation des forêts et à d'autres industries. Ensuite, quant à New-Westminster lui-même, il peut leur dire que leur district est l'un des plus fertiles du beau Canada ; et la prospérité doit donc en être permanente. Mais les cultivateurs de leurs côtés prennent trop de terrain. Qui trop embrasse, mal étreint. Mieux vaudrait cultiver parfaitement de petites surfaces ; mieux vaut bien cultiver cinq acres, qu'en mal cultiver 25. Nulle part au monde, pensait-il, il n'y a plus grande facilité pour produire bon marché et à profit. Certainement nulle part ailleurs en Canada, l'avancement n'est si rapide, ni le rendement du sol si généreux que dans la Colombie-Britannique. 'Mettez-y du savoir-faire et ne cultivez pas trop de terrain ; sachez qu'ici peu de terrain produit beaucoup. Vous avez aussi de bons marchés locaux et vous recevez davantage pour vos produits que les cultivateurs du Nord-Ouest, de Québec et du Manitoba. Produisez économiquement en produisant beaucoup.' Il y a, ajouta le conférencier, trop peu de produit par acre, et trop de cultivateurs s'attendent trop à ce que la province fasse produire leurs fermes. Il y a sur les fermes de leur province trop d'hommes de loisir. Leur exposition devrait leur enseigner beaucoup de choses quant aux méthodes perfectionnées d'alimenter et de traiter le bétail, quant aux meilleures races de chevaux et de moutons, quant aux meilleures variétés de blé. Il peut, après avoir visité leur exposition nier catégoriquement l'assertion qu'on entend souvent dans l'Est que la Colombie-Britannique ne peut produire de grain. On y en produit d'une qualité vraiment très supérieure. Cependant, les cultivateurs pourraient même en produire de meilleur en apprenant à connaître pourquoi tel grain rapporte plus que tel autre. Le jury, dans des expositions telles que la leur devraient spécifier particulièrement les caractères de supériorité d'une tête de bétail sur une autre, des produits d'une ferme sur ceux des autres. Une telle exposition fait du bien en réveillant l'enthousiasme du cultivateur et lui montrant qu'il n'est point un facteur sans im-

portance dans la communauté. Elle est réellement partie du système d'éducation du peuple ; quelques-uns pensent que les Canadiens manquent de culture ; toutefois, il ne trouve nulle part ailleurs des hommes qui en sachent et aiment à en savoir plus long sur leurs propres affaires—et qui cependant ne le mettent pas tout en pratique."

PRINCE-ALBERT ET FORT QU'APPELLE.

De *New-Westminster* mon voyage de retour vers l'est se fit avec peu d'arrêts ou de délais. De *Régina* je tournai par *Prince-Albert* faisant le trajet sur le nouveau chemin de fer long de 247 milles. Dans le *district de Prince-Albert* je me rencontrai avec les délégués des British Tenant Farmers (fermiers britanniques), et dans leur compagnie je parcourus rapidement le district qui entoure la ville. Nous y trouvâmes d'excellents échantillons d'orge à deux rangs et de blés Ladoga et Fife rouge. Depuis mon retour à Ottawa nous avons reçu à la ferme expérimentale de M. William Plaxton, M.L.A., de Prince-Albert, un exemple de blé Ladoga, presque parfait d'aspect et pesant 66 livres le boisseau. La région de Prince-Albert est bien arrosée et offre beaucoup d'avantages à ceux qui désirent s'assurer une prospérité durable en s'occupant d'agriculture mixte et de l'exploitation du bétail dans le Nord-Ouest.

Je poursuivis mon voyage de *Prince-Albert* à *Fort Qu'Appelle*, par voie de *Régina* et d'*Indian Head*. A *Fort Qu'Appelle* avait lieu une exposition agricole ; et il ne m'est jamais arrivé de visiter un bâtiment d'exposition où la proportion de produits inférieurs fût si petite. La qualité des plantes-racines et des légumes était des plus excellentes. Le beurre était supérieur pour la saveur et le grain. Les céréales, bien que les échantillons en fussent peu nombreux, étaient de première qualité ; et un bœuf de trois ans, nourri principalement de paille et de foin, pesait 1,895 livres.

CONCLUSIONS.

Je suivis en revenant la route de la rive nord et arrivai le 13 octobre à la *ferme expérimentale centrale* à *Ottawa*. Après avoir traversé deux fois notre pays dans toute sa longueur, je suis plus que jamais convaincu que *l'exploitation laitière* avec plus forte production de beurre en hiver, de fromage en été, avec production de bœuf et de porc toute l'année, sont les branches de l'agriculture auxquelles nos cultivateurs peuvent se livrer dans la plupart des régions avec la plus grande certitude de bénéfices et de succès durable. La vaste étendue de terrain d'environ 3,500 milles dans un sens et 1,400 dans l'autre offre une infinité de champs favorables aux agriculteurs qui voudraient venir d'autres pays. Notre climat est fortifiant et sain ; nous nous rendons encore à peine compte de nos ressources ; en bois, en minéraux, en poisson la nature a été plus libérale pour nous que pour aucune autre nation de même population et de même âge ; et les facilités pour le succès de l'agriculture sont sans pareilles. Le progrès, la prospérité du Canada doit dépendre presque entièrement de la manière dont ses habitants s'appliquent à tirer le meilleur parti de ces avantages en mettant hardiment leur habilité en exercice dans diverses sphères d'activité.

CHAPITRE VI.

BULLETINS SUR L'INDUSTRIE LAITIÈRE.

Dans le courant de l'année j'ai publié sept bulletins sur l'industrie laitière. Le but principal était de répandre au profit des cultivateurs des renseignements utiles sur l'*industrie du lait* en Canada. L'objet était d'aider à l'éducation des cultivateurs ordinaires et de ceux qui se rattachent aux occupations de l'exploitation laitière, plutôt que de fournir des données intéressantes seulement, ou principalement, aux hommes de science. Afin de donner à leur matière la plus grande publicité possible, je les ai écrits de manière à ce que le contenu fût acceptable pour publication

par les journaux du pays. Une édition spéciale *pour journaux* a été envoyée à la presse, imprimée sur un côté seulement du papier; et dans presque tous les cas, les bulletins ont été reproduits en entier ou en grande partie avec des commentaires d'une application générale ou locale. Il a été distribué en tout 106,080 exemplaires des sept bulletins. Ils ont été envoyés gratuitement à toute personne qui en a fait la demande. Si le désir en est exprimé, nous plaçons les noms des cultivateurs et de ceux qui s'intéressent, sur la liste permanente d'adresses postales pour que les publications subséquentes leur soient expédiées à mesure qu'elles paraissent.

Les bulletins ont été :—

1° Le lait et la fromagerie.
2° Conseils aux fabricants de fromage pour le mois de mai.
3° Fabrication du beurre.
4° Le blé-d'Inde fourrage et le silo.
5° Conseils aux fabricants de fromage pour le mois de juillet.
6° Conseils aux fabricants de fromage pour le mois d'août.
7° Conseils aux fabricants de fromage pour le mois d'octobre.

N° 1.—LE LAIT ET LA FROMAGERIE.

LA NOURRITURE.

Le lait est la sécrétion ou la tranformation directe du sang dans la vache. Tout ce qui entrave un bon état de santé ou le confort de l'animal influe aussi sur la qualité et la quantité de son lait. On ne peut prendre trop de soin à donner aux vaches une nourriture qui réunisse les conditions de bon marché, de succulence, de disgestibilité, de salubrité et de richesse en éléments nutritifs.

La première herbe de l'été est trop aqueuse et trop peu riche pour être donnée seule avec profit. Une bonne ration supplémentaire de son, de lentilles et d'avoine, de farine de graine de coton, ou de tourteau de lin, augmente considérablement le rendement en lait, fortifie l'animal et le prépare à une période de lactation plus longue et plus abondante pour l'été, l'automne et l'hiver qui doivent suivre. Le blé-d'Inde semé à la volée n'est pas suffisamment nutritif pour des vaches à lait. On devrait toujours avoir un morceau de réserve de fourrage vert pour les temps de sécheresse, où le pâturage sera presque brûlé. Le blé-d'Inde, cultivé dans les conditions favorables à son développement, en longueur et en qualité, en rangs espacés de 3 à $3\frac{1}{2}$ pieds, semé de 2 à 6 grains par pied courant dans le sillon, fera produire par acre d'étendue, à vos vaches, plus de lait, de beurre et de fromage que toute autre culture. Le blé-d'Inde-fourrage ne constitue cependant pas une nourriture complète. Il produit ses meilleurs résultats, et de la manière la plus économique, quand on associe à la ration de l'herbe, du son, de la moulée d'avoine et de lentilles, du tourteaude lin ou de la farine de graine de coton ;—cette nourriture composée coûte moins cher, en proportion des rendements, que si on ne donnait que du blé-d'Inde.

L'EAU.

L'eau est le véhicule dans lequel la nature transporte ce qu'elle doit déplacer. C'est l'eau qui a tranquillement, du nord au sud de notre pays, transporté les cailloux qu'on y trouve. Les atomes de matières nutritives, qui serviront à reconstituer les tissus consumés du corps, seront de même transportés par l'eau. Cette eau même, qui aura ainsi été le facteur de la nutrition chez l'animal, remplira dans son lait un rôle analogue. Si l'eau est impure dès l'origine, en toute probabilité, elle sèmera les germes de contamination partout où elle passe, depuis son absorption par la vache jusqu'à sa consommation par l'homme ou l'animal qui se nourrira des produits dans lesquels elle entrera. L'eau, surtout, qui contiendra des débris décomposés de

matières animales sera plus spécialement redoutable sous ce rapport. Le lait de vaches qui boivent de pareille eau est un danger pour la santé publique et déprécie grandement la valeur des produits qui en sont fabriqués.

Il faut donc abondance d'eau pure et d'un accès facile pendant les grandes chaleurs de l'été. Cette eau doit être donnée à une température moyenne (*dégourdie*) pendant les froids de l'hiver. Les vaches qui n'ont pas d'eau en abondance, avec une nourriture abondante et saine, ne donneront pas autant de lait ni d'aussi bon lait que si rien ne manque sous ce rapport.

SEL.

Le bétail laitier doit toujours avoir du sel à sa portée et le sel doit entrer dans la ration quotidienne. Une série d'expériences, en 1886, a prouvé que la privation de sel, pendant une semaine, chez des vaches laitières, entraînait une diminution de rendement variant de 14½ à 17½ pour cent, et une diminution dans la qualité du lait. Le lait, quand les vaches ne reçoivent pas de sel, surira 24 heures plus tôt que quand elles en reçoivent la ration ordinaire,—toutes les conditions du traitement restant égales d'ailleurs. Ceci ne s'applique à la rigueur qu'aux endroits éloignés du littoral de la mer. De Québec aux Montagnes Rocheuses, une vache laitière consommera, pendant l'été, une moyenne de quatre onces de sel par jour.

ABRIS.

Le confort est essentiel a la bonne santé de la vache. En hiver les étables doivent être tenues à une température de 40° à 55° Fahrenheit. En été, dans le pâturage, on devra préparer des abris pour que le bétail trouve un peu d'ombre contre le soleil épuisant de juillet et août. La règle, sur ce point du confort de l'animal, est que l'on doit ne rien négliger de ce qui lui assurera un état de bonne santé et de contentement manifeste.

LA TRAITE.

Autant que possible la traite doit être faite par la même personne et à des intervalles réguliers. L'homme qui trait les vaches doit avoir les mains nettes ; si je dis "l'homme," c'est que ce sont les hommes qui doivent faire la traite au moins pendant l'hiver. Il n'est pas plus difficile de traire une vache avec les mains sèches qu'avec les mains humides ; c'est certainement plus propre et le lait en est d'autant plus convenable pour l'usage de la table ou pour être manufacturé. L'atmosphère des étables doit être saine, pour empêcher que le lait soit contaminé. Il importe de couler le lait avec soin et au plus tôt, afin d'enlever les impuretés qui finiraient par se dissoudre dans le lait, à son grand détriment.

AÉRATION

Après le tamisage du lait il faut l'aérer. Trop souvent on jette le lait dans un canistre et on l'y laisse tel que la vache l'a donné. Cette négligence aura trois résultats bien fâcheux dans la fabrication du fromage :—1° L'odeur particulière que l'animal donne au lait s'y fixera. 2° Les germes de décomposition que renferme le lait et ceux qu'il reçoit de l'air se trouveront dans les meilleures conditions pour leur développement. 3° Le lait deviendra réfractaire à l'action parfaite de la présure. De là, trois raisons pour appuyer la nécessité de l'aération du lait.

1° Le brassage du lait, le tamisage, le transvasement éliminent les odeurs volatiles qu'il renferme.

2° Les germes de fermentation qui se trouvent dans le lait, ont ce caractère général qu'ils se développent surtout dans les milieux où il n'existe que peu ou point d'oxygène libre Quand on laisse le lait fraîchement trait sans le brasser ou l'agiter, il se produit à l'intérieur de l'acide carbonique, et ce gaz favorise le développement de germes infiniment petits. Une fois développés, ils peuvent continuer leur action même en présence de l'oxygène. Il est impossible, avec du lait dans de pareilles conditions, d'obtenir cette coagulation parfaite qui donne un fromage de conserve de

belle qualité. La coagulation parfaite par la présure, de lait légèrement avancé (*ripe*) n'est pas possible, si ce lait n'a été aéré immédiatement après la traite. *Si les patrons n'aèrent pas le lait, les fromages prendront toujours* plus de livres de lait pour faire une livre de bon fromage.

3° L'aération du lait semble favoriser l'action de certains ferments, qui sans rendre le lait acide, lui donnent un caractère de maturité nécessaire. Ceci est tellement vrai, qu'on a trouvé par la pratique qu'il n'est pas possible de faire du *Cheddar* de qualité vraiment supérieure si le lait n'a été préalablement aéré.

REFROIDISSEMENT.

Refroidir le lait, retarde le moment où il sera sur. Il existe dans le lait des ferments dont l'action est de changer le sucre de lait en acide lactique ; d'un atome du premier, ces ferments font quatre de ce dernier. Retarder l'action de ces ferments empêche par conséquent ce qui en résulte, le lait reste doux plus longtemps. Le refroidissement ne doit jamais être fait avant l'aération. Une température de 60° à 70° suffira à conserver le lait doux pour la livraison du matin, *pourvu que l'aération ait eu lieu.*

PRÉCAUTIONS.

Le lait a une grande tendance à absorber les gaz qui l'environnent. Il faut bien éviter de le laisser dans une atmosphère impure. On fait bien de construire un abri pour le lait ; on peut faire servir aussi cet abri pour voitures, rien de mal à cela ; mais par exemple, sous prétexte de s'épargner du trouble, il ne faut pas que cet abri serve aux cochons, comme cela arrive quand on installe près de l'abri des canistres une auge à petit-lait pour les cochons et dont une extrémité sert de marchepied. Ces deux dernières additions à l'abri aux canistres sont de trop.

LAIT FOURNI HONNÊTEMENT.

La nomination d'inspecteurs de fabriques de beurre et de fromage améliore la qualité du lait de certains patrons dont les aspirations morales sont satisfaites par l'observation de ce commandement nouveau ; " A être découvert ne t'exposeras ! " Nos lois punissent sévèrement l'addition d'eau au lait, l'écrémage ou la soustraction des *égouts* de la traite. Les inspecteurs des sociétés d'Industrie laitière sont pourvus d'instruments avec lesquels il est facile de découvrir la fraude ; et ils ont reçu instruction d'aider autant que possible les fromagers à empêcher ces fraudes, et au besoin à faire punir les coupables.

CONSEILS ESSENTIELS À SUIVRE.

Je réunis les conseils essentiels à suivre dans le résumé suivant qu'on devra ne pas perdre de vue :

1. N'employer à toutes fins que du lait de vaches qui ont toutes les apparences de la bonne santé et du bien être.
2. Ne pas envoyer le lait à la fabrique avant la huitième traite.
3. La nourriture doit être abondante, bon marché, appétissante, de digestion facile, salubre et nutritive
4. Donner de l'eau pure et fraîche tant que l'animal en voudra.
5. Tenir à portée des vaches une boîte ou une auge contenant du sel, ceci augmentera vos profits.
6. Empêcher à tout prix les vaches de boire de l'eau stagnante, impure—à chacun d'y voir.
7. Les poireaux sauvages et d'autres herbes assez communes dans les pâturages à broussailles, donnent une odeur désagréable au lait.
8. Laver avec soin, aussitôt qu'ils ont servi, tous les vaisseaux et instruments qui servent aux manipulations du lait. Laver d'abord à l'eau tiède, avec un peu de soude à laver, ébouillanter, et après cela exposer à l'air,—voilà la vraie manière de procéder pour avoir des vaisseaux vraiment propres.

9. Traire les vaches avec les mains sèches, après que le pis a été lavé ou brossé.
10. Ne se servir que de vaisseaux de fer-blanc pour la traite.
11. Couler le lait immédiatement après la traite.
12. Ne traire les vaches que dans un endroit où l'air est pur ; autrement le lait s'imprégnera de toutes les mauvaises odeurs.
13. Aérer le lait aussitôt qu'il a été coulé ; ceci s'applique également à la traite du soir et à la traite du matin.
14. Dans les temps chauds, refroidir le lait à la température de l'atmosphère, *après* l'aération, jamais *avant*.
15. Mettre plutôt le lait dans plusieurs petits vaisseaux que dans un seul grand vaisseau ; il se conservera mieux.
16. Faire servir les abris au lait, non seulement contre le soleil, mais de même contre la pluie.
17. Ne livrer que du lait pur et *honnête*. Le coupable finit toujours par être puni.

N° 2.—CONSEILS AUX FABRICANTS DE FROMAGE POUR LE MOIS DE MAI.

FROMAGERIES ET LEURS ALENTOURS.

1. C'est cette semaine-ci, et non la semaine prochaine qu'il faut voir à ce que les égouts et le drainage de la bâtisse du terrain soient bien établis et fonctionnent bien.
2. Les conduits, tuyaux de décharge et réservoirs à petit lait doivent être parfaitement étanches.
3. S'il se produit, dans les planchers ou dans les tuyaux de conduite, une fuite qu'il est impossible d'arrêter de suite, il faut aussitôt procurer un écoulement pour ce qui s'échappera ainsi, fût-ce même au moyen d'un fossé ouvert. On devra répandre du plâtre ou de la chaux sur ces endroits en quantité suffisante pour empêcher l'infection qui en résulterait. Ne manquez pas d'acheter un baril ou deux de plâtre ou de chaux pendant ce mois, pour vous en servir à l'époque des chaleurs.
4. Si les bâtisses ne doivent pas être peinturées, blanchissez-les au moins, pendant ce mois.
5. Si les propriétaires ou les directeurs de la fabrique ne veulent pas faire exécuter ce travail, ayez au moins la permission de le faire et faites-le vous-même. Une chambre à fromage même mal construite, mais blanchie, peut être maintenue, à l'époque des chaleurs, à une température de 10 degrés plus basse que si elle ne l'était pas. Si le fromage se gâte pendant les chaleurs, les acheteurs ni les propriétaires ne blanchiront pas votre réputation, qu'il y ait de votre faute ou non.
6. Tâchez de rendre propres et nets les alentours de votre fabrique. Plantez-y des arbres et cultivez-y des fleurs en abondance.
7. En ajoutant ainsi à votre réputation de bon goût et de propreté, que l'intérieur de la fabrique témoigne encore plus de votre horreur de ce qui est malpropre et dégoûtant. Que chaque coin de votre fabrique soit bien nettoyé et soit conservé dans cet état pendant toute la saison.
8. Avant de commencer à mettre du fromage dans la chambre à sécher, faites-y des fumigations en y brûlant du soufre (avec un peu d'alcool). Ceci préservera plus ou moins l'extérieur du fromage de la moisissure.
9. Les heures de loisirs que vous aurez en mai,—l'abondance du lait n'arrivant que plus tard,—devraient être employées à mettre bien en ordre toutes les pièces de votre outillage de fabrication.
10. Voyez à ce que le plancher de la chambre de fabrication soit bien solide et ne tremble pas pendant l'emprésurage

LE LAIT—FABRICATION DU FROMAGE.

1. Procurez-vous un exemplaire du bulletin " Le lait et la fromagerie," pour chacun de vos patrons, en indiquant le nombre que vous voulez en avoir et l'adresse

à laquelle ils doivent être expédiés. Ecrivez au Commissaire de l'Industrie Laitière, Ferme Expérimentale Centrale, Ottawa. On vous les enverra gratuitement en français ou en anglais.

2. Veillez bien sur le lait qui sent mauvais; ne le mettez pas avec le lait des autres patrons; fabriquez-le plutôt à part, si vous le pouvez, et donnez-en le fromage à celui qui vous aura fourni ce lait, pour son usage personnel.

3. Arrangez-vous pour tenir un petit journal sur l'ouvrage de chaque jour; notez les incidents de la fabrication, quand ils sortent de l'ordinaire, et notez aussi lors de la vente la qualité du fromage qui en est résultée.

4. Le lait, dans la période qui suit immédiatement le vêlage, est sujet à *changer* rapidement, et cela pendant quelques semaines. Par suite, le lait a rarement besoin de *mûrissage*, avant la mise en présure, pendant le mois de mai.

5. Mettez ce qu'il faut de présure pour rendre le caillé prêt à être coupé en 17 à 20 minutes, à une température de 80° à 88° Fahr.

6. Coupez assez tôt, lentement et avec beaucoup de soin.

7. Coupez avec le couteau à lames horizontales d'abord.

8. Ensuite attendez que le petit lait apparaisse à peu près sur toute la surface du bassin.

9. Coupez ensuite avec le couteau vertical.

10. Aussitôt le coupage fini, commencez à brasser le caillé bien lentement et continuez jusqu'à ce que le caillé soit cuit.

11. On ne commence à chauffer que 10 minutes après le coupage fini et le brassage commencé.

12. On chauffe graduellement, à peu près d'un degré par 4 ou 5 minutes, jusqu'à ce qu'on ait atteint 98° Fahr.

13. Tirez la plus grande partie du petit lait au plus tôt, pour n'être pas surpris par une acidification rapide du petit lait.

14. N'enlevez pas définitivement le petit lait avant que le caillé appliqué sur le fer chaud ne donne des fils, signe d'acidité; autrement le fromage de mai sera insipide

15. L'enlèvement du petit lait terminé, brassez avec précaution le caillé en le maintenant à une température au-dessus de 94°.

16. Ne coulez pas le fromage épais pendant ce mois; égouttez-le bien. c'est le point important.

17. Quand le caillé commence à se déchirer comme du caoutchouc et à sentir le beurre frais, on doit le passer au moulin.

18. L'acidité se développe si rapidement à cette époque que tous vos soins doivent tendre à ne pas vous laisser devancer par elle; faites tous vos procédés au moment où le changement qui le rend nécessaire va se produire.

19. Après le passage au moulin, brassez pendant 10 à 15 minutes, avant de saler.

20. Salez dans la proportion de $1\frac{1}{2}$ livre au commencement du mois, en augmentant jusqu'à 2 livres, par 1,000 livres de lait, dans les derniers 10 jours, et en variant la quantité suivant le degré d'humidité du caillé.

21. Mettez en moule dans les 20 minutes après le salage fait.

22. Ne vous servez que d'eau pure en trempant vos linges pour la mise en moules.

23. Ayez bien soin de ne pas laisser se produire de *rebords* au fromage, comme cela arrive quand le couvercle du moule (le *fouleur*) est trop petit. Pressez graduellement, de manière à n'appliquer toute la pression possible que 4 heures après la mise en moule.

24. Laissez les cotons sur les meules, et tournez les meules dans le moule le matin; n'enlevez pas un fromage de la presse à moins que sa forme ne soit parfaite, son apparence propre.

25. Ne pressez jamais l'éclisse ronde (*scale-board*) sur le fromage.

26. Les cotons enlevés, huilez bien les deux bouts du fromage, avec de bon beurre ou de l'huile de petit-lait, dans lequel vous aurez bien mêlé une cuillerée à thé de soude par tasse de beurre ou d'huile.

27. Ne laissez pas descendre la température de la chambre au-dessous de 60° Fahr.

28. La chambre au fromage (séchoir) doit être maintenue à une température constante de 65° à 70° Fahr.

29. Ayez des boîtes fortes, non rugueuses et de la grandeur exacte de votre fromage.

30. Marquez distinctement sur le côté de chaque boîte, *avec une étampe*, le poids de la meule.

AUX PATRONS.

1. Faites bien comprendre à tous qu'ils sont intéressés personnellement à avoir bien soin de leur lait.

2. Encouragez tous les cultivateurs de votre voisinage à semer de l'avoine et des lentilles ou des vesces à donner en vert aux vaches pendant la saison d'été, comme supplément au pâturage.

3. Conseillez sans relâche à vos patrons de semer plusieurs arpents de blé-d'Inde fourrage en rangs espacés de 3 à 3½ pieds.

4. Demandez au Commissaire de l'Industrie Laitière, à la ferme Expérimentale Centrale, Ottawa, de vous transmettre un bulletin traitant de la culture du blé-d'Inde fourrage, de la construction des silos et de la manière de faire de l'ensilage.

Toute personne qui remplira le blanc qui suit et le renverra au Commissaire de l'Industrie laitière à Ottawa, recevra mensuellement les Bulletins traitant de l'Industrie laitière.

Nom de la fromagerie.....

Paroisse de .....

Comté de.....

Province de.....

Station de chemin de fer la plus rapprochée .....

Nom du propriétaire.....

Adresse.....

Nom du vendeur.....

Adresse.....

Nom du fabricant.....

Adresse.....

No 3.—FABRICATION DU BEURRE.

GLOBULES GRAS DANS LE LAIT.

Pendant que le lait s'élabore dans la vache, l'extrémité des cellules dont sont revêtues intérieurement les conduits lactifères et les vésicules de son pis semble grossir. Chacune d'elles forme un petit globule qui, lorsqu'il est complet, tombe dans le sérum du lait. Chaque bouton ou globule ainsi formé est un globule gras ; ce sont ces globules qui constituent tout le beurre du lait de la vache. Ces délicats globules gras semblent croître à la surface des cellules, et provenir, partie de la destruction de ces cellules, partie par le changement d'une portion de la substance du sang en gras. Ils coulent dans le lait et s'écoulent avec lui, et ils y sont en suspension et non en solution comme le sont les autres parties solides du lait. Ils se présentent surtout pendant les derniers moments de la traite, probablement parce qu'ils ne circulent pas aussi vivement ni aussi facilement que la partie liquide du lait.

Le premier lait est plus pauvre que le dernier de la traite (*les égouts*), parce que les globules gras ne se séparent pas des membranes intérieures des canaux lactifères aussi promptement que le liquide du lait. Si l'on découvre qu'un homme qui envoie du lait à une fabrique de fromage a un caractère tellement timide et modeste qu'il qu'il n'ose pas garder, pour l'usage de la famille, une portion de tout le lait donné par la vache, mais qu'il ne garde toujours que la dernière pinte qu'il trait, ne portez pas trop de respect ou ne vous fiez pas trop à sa modestie; il peut arriver qu'une telle modestie soit incompatible avec l'honnêteté. L'état du sang et du système nerveux de la vache influe énormément sur la qualité du lait qu'elle donne. La mauvaise nourriture, l'eau malsaine ou l'absence de sel mettront la vache dans des conditions telles qu'elles ne donnera pas de bon lait; elle peut venir dans ces mêmes conditions produisant les mêmes effets par suite de négligence, de misère, de mauvais traitement ou d'excitation. La vache a une organisation particulièrement délicate, et doit être traitée avec bonté, et quiconque maltraite une vache en perd le profit, car elle paiera ses mauvais traitements par une quantité moindre de lait, et celui-ci sera de plus pauvre qualité. Les globules gras mentionnés plus haut sont tellement nombreux que plein un dé de lait en contient des millions. On a calculé qu'il y en a au moins mille millions dans chaque pouce cube de lait. De ces atomes de gras provient le beurre.

SÉPARATION DE LA CRÈME.

Faire sortir ces globules du lait est la tâche du fabricant de beurre; ils sont trop petits pour qu'on puisse les enlever même avec le tamis (*sas*) le plus fin; quinze cents des plus gros rangés côte à côte, comme un rang de marbres, n'occuperaient pas plus d'un pouce de longueur. Si on laisse le lait en repos, ils montent à la surface parce qu'ils sont plus légers que le liquide dans lequel ils flottent. Les parties les plus pesantes du lait sont entraînées au fond par la force de la pesanteur, et le sérum du lait, composé d'eau, de caséine, de sucre, d'albumine, etc., à mesure qu'il descend, déplace les globules de crème et les fait refluer vers la surface. Il y a deux manières de séparer ces globules gras du lait: une méthode naturelle et une méthode mécanique. Dans la méthode naturelle, on utilise le pouvoir de la pesanteur pour faire descendre la partie la plus pesante du lait, ce qui a l'effet de faire monter la partie la plus légère, les globules gras. Dans la méthode mécanique on se sert de la force centrifuge pour atteindre le même résultat. Lorsqu'on met une certaine quantité de lait dans un vaisseau ou un cylindre tournant rapidement, les parties les plus pesantes sont projetées avec force contre son côté ou sa surface intérieure résistante avec une pression suffisante pour presser les particules plus légères, les globules gras, vers le centre de révolution. De cette façon, l'eau, la caséine, l'albumine et les autres éléments pesants du lait font leur chemin vers l'extérieur de la portion du lait ainsi traitée dans un cylindre tournant, tandis que les globules gras sont rassemblés sous une forme concentrique à la surface extérieure du lait ainsi traité. La crème, composée principalement de globules gras, obéit à une loi qui veut qu'elle marche dans une direction opposée à celle de la force exercée sur le lait, que cette force soit la force centrifuge ou la pesanteur.

INFLUENCE DE LA TEMPÉRATURE.

Si on laisse du lait ordinaire dans un seau profond à une température de 60° Fahr., il faudra aux globules de trois à six jours pour gagner la surface, suivant leur vitesse de mouvement. Ce mouvement peut être accéléré. Le lait placé à une température de 90° à 98° augmente un peu en volume, et en le mettant dans des vases profonds, à cette température plus élevée (90° à 98°), on retirera de l'avantage d'une température de 90° à 98° s'abaissant à 40° ou 45°. Ce traitement facilitera et accélèrera le mouvement montant des globules gras. On croit aussi que le refroidissement rapide du lait empêche la formation d'un délicat réseau de lacto-fibrine dans le lait, réseau qui empêcherait les globules de monter librement.

LA CRÈME.

La crème elle-même n'est que cette partie du lait dans laquelle les globules de gras se sont réunis en grand nombre. La crème n'offre pas de taux constant ni régulier de gras; ce taux peut varier de 8 à 75 pour cent. Dans cent livres de crème il peut n'y avoir que huit livres de beurre, et il peut aussi y en avoir jusqu'à soixante-quinze livres, suivant sa qualité ou sa richesse. Les globules gras n'ont pas de peau ni de membrane organique de nature distincte de celle de leur propre substance. Ils n'ont point de pellicule et sont comme des globules de mercure (*vif-argent*) qui se sont séparés les uns des autres. Mais quelquefois le sérum du lait devient tellement visqueux qu'il adhère en certaine quantité à la surface des globules et s'y concentre en une espèce de gomme qui empêche leur mouvement ascendant lorsqu'on met crémer le lait, ou leur mouvement vers l'intérieur lorsque le lait est traité par une machine centrifuge. Si on brasse en la mêlant dans chaque seau de lait une pinte d'eau chaude, lorsqu'on l'apporte de l'étable à la laiterie, cela facilitera la séparation de la crème. Cette eau chaude pourra avoir une température de 150° à 180° Fahr. et devra être assez chaude pour faire élever la température du lait à environ 90°.

BARATTAGE.

On éprouve quelquefois de la difficulté à baratter la crème, surtout pendant l'hiver. L'addition d'eau ayant une température de 70° à la crème, lorsqu'elle est encore douce, dans la proportion de 25 pour 100 de la quantité, lui fera céder son beurre plus complètement et en moins de temps. Il faut ajouter l'eau avant que la crème ne soit sure et au moins 20 heures avant de commencer le barattage. La première chose à faire ensuite est de faire développer l'acide lactique. Si une certaine quantité de *crème douce* est barattée, et qu'une quantité égale de *crème sure* de la même qualité quant à la composition, soit aussi barattée, on n'obtiendra en moyenne de la crème douce que 77 livres de beurre pour chaque cent livres possibles à obtenir de la crème sure. On perd chaque année, dans la Puissance, des milliers de livres de beurre par le fait qu'on baratte deux qualités de crème dans la même baratte et d'un même barattage. Le seul bon plan est de mêler parfaitement toute la crème pour chaque barattage douze à vingt heures avant de baratter. Il faut la tenir à une température de 60° à 70° Fahr., suivant la saison, afin qu'elle devienne sure. La température la plus haute indiquée est nécessaire en hiver et en été aussi si la crème provient d'un séparateur centrifuge. Le barattage est pratiqué pour amener les globules de gras à se frapper les uns les autres et à s'agglomérer par contact. Si deux globules se frappent l'un l'autre à une température convenable, ils se colleront ensemble; quand un grand nombre d'entre eux sont ainsi réunis, on dit que le beurre "se fait" et on peut laver et enlever les particules. Tout ce qui est exigé pour le barattage de la crème est que le sérum ou matière première soit amené à l'état convenable: (1) par l'addition d'eau, si nécessaire, tel que décrit plus haut; (2) par le développement de l'acide; (3) par le maintien de la température de 57° à 59° en été et de 62 à 66°. Il est indispensable qu'on se serve d'un thermomètre pour constater la température.

BEURRE GRANULÉ.

Lorsque les particules de beurre sont moitié aussi grosses que de la graine de trèfle, on peut ajouter dix pour cent d'eau froide au contenu de la baratte. Lorsque les particules sont réunies en grains moitié aussi gros que des grains de blé, on peut arrêter le barattage; on enlève le lait de beurre qu'on remplace par de l'eau pure ayant une température de 50° à 55° Fahr. On peut ainsi le laver à l'état granulé. Lorsque l'eau s'écoule sans aucune apparence laiteuse, on laisse le beurre granulé dans la baratte pendant une demi-heure pour l'égoutter.

SALAISON.

On peut alors le saler dans la baratte ou le mettre sur le malaxeur (*table pour travailler le beurre*) pour le saler. Il ne faut employer que du sel pur ayant un beau

grain velouté. La proportion de sel doit être réglée d'après la demande et le goût des acheteurs. De trois-quarts d'once à une once par livre seront des quantités suffisantes pour la plupart des acheteurs de beurre canadien. En préparant le beurre pour le marché, il faut agir en vue de lui donner une apparence attrayante, soit qu'on le mette dans des tinettes ou des barils, soit qu'on en fasse des pains étampés ou des rouleaux.

Au risque de répéter un peu ce que nous avons déjà dit, j'ai réuni dans de courts paragraphes quelques données et avis supplémentaires qui pourront aider à atteindre le but proposé, savoir: l'amélioration du beurre et du commerce du beurre.

PRÉPARATION DU LAIT POUR LES BEURRERIES.

1. Voyez à ce que les vaches aient une abondante provision de bonne nourriture saine. Ajoutez à l'herbe du son ou du grain. Le blé-d'Inde et les pois rendent le beurre ferme. Si l'herbe est sèche ou rare, donnez du fourrage vert. La qualité de la nourriture détermine jusqu'à un certain point la qualité des globules gras du lait. Le bon beurre se compose, pour la plus grande partie, de ces globules. Le fourrage vert a un meilleur effet sur la qualité du beurre, si on le fait manger un jour ou deux après qu'il est coupé.

2. Voyez à ce que les vaches aient une abondante quantité d'eau pure et froide. Une cuisinière pourrait aussi bien s'attendre à faire de bon gruau ou *porridge* avec de la farine d'avoine moisie et de l'eau croupie qu'on a droit d'espérer avoir du lait pur et sain, de saveur douce, lorsque la nourriture consommée par la vache est mauvaise et sa boisson infecte.

3. Voyez à ce que les vaches aient accès à un endroit où il y a du sel, chaque jour. Elles savent mieux que n'importe qui quand elles en ont besoin.

4. Voyez à ce que les vaches ne soient ni inquiétées ni tourmentées. Tout mauvais traitement qui excite une vache diminue la quantité et nuit à la qualité de son lait.

5. Lorsque la chose est praticable, que les vaches soient traites régulièrement au même temps et par la même personne.

6. Il faut brosser le pis et le frotter avec une serviette rude avant de traire la vache.

7. Le lait doit toujours être coulé avec soin immédiatement après que la traite est finie.

8. L'aération parfaite du lait pendant quelques minutes qu'on peut obtenir en le transvasant ou le brassant améliore la saveur du beurre.

9. Lorsque le lait est mis à crémer, il faut qu'il soit à une température de plus de 90° Fahr.

10. Lorsqu'on se sert de vases profonds pour faire crémer, il faut que l'eau du réservoir soit tenue au-dessous et aussi près que possible de 45° Fahr.

11. Le réservoir doit être à l'abri du soleil.

12. Lorsqu'on n'a pas d'eau de source, on économise le pouvoir réfrigérant de l'eau froide, si on amène cette dernière par le fond du réservoir et si l'on fait écouler l'eau réchauffée par le haut. Si l'eau est rare, on peut faire écouler cette dernière dans une auge pour servir au bétail de la ferme.

13. Les bidons au lait doivent être lavés d'abord dans de l'eau froide ou tiède, et ensuite rincés dans de l'eau bouillante avant qu'on les expose à l'air. On augmentera le pouvoir nettoyant de l'eau chaude en y ajoutant un peu de soude ou de borax.

QUALITÉ DE LA CRÈME.

14. Depuis que des directeurs de beurreries ont adopté le plan de payer la crème suivant son rendement en beurre, il s'est produit du mécontentement parmi les patrons à cause des différences que la comparaison a rendue évidentes. Dans la plupart des cas, la difficulté a pour cause l'idée erronée que la crème la plus riche est la meilleure pour faire du beurre et la plus profitable pour les patrons. Ce n'est pas le patron fournissant de la crème qui donne le plus grand nombre d'onces de beurre par pouce, qui obtient toujours le plus grand rendement du lait qu'il a mis crémer.

Le lait qui a été mis à crémer dans des vases profonds, à une haute température, et qui n'a pas été refroidi au-dessous de 60° Fahr., donnera une crème très riche au point de vue du rendement en beurre ; mais on en obtiendra une plus petite quantité de crème et une moindre quantité de beurre que lorsque le lait est refroidi jusqu'à 45° Fahr. Plus longtemps la crème reste sur le lait après qu'elle est vraiment toute montée à la surface, moins elle occupe d'espace. A mesure qu'elle diminue en volume elle devient plus riche, pour chaque pouce proportionnel, mais la quantité totale de crème retirée du lait ne rendra pas plus de beurre qu'elle n'en aurait rendu avant d'être devenue plus compacte par suite de sa station prolongée sur le lait. (Le pouce de crème des crèmeries est égal à 113 pouces cubes ou à un pouce d'épais dans un vase cylindrique de 12 pouces de diamètre.) Lorsque le lait est écrémé toutes les 12 heures, la crème ne rendra pas autant d'onces de beurre par pouce qu'elle n'en rendra si le lait n'a été écrémé qu'au bout de 24 heures ou plus, mais le surplus de crème qu'on peut obtenir au bout de 12 heures de lait mis à crémer dans l'eau à la glace permettra de faire autant de beurre que si l'on avait laissé crémer plus longtemps le même lait.

15. On ne doit pas remettre l'écrémage du lait à plus de 24 heures après qu'il a été mis à crémer,. Il faut enlever du lait la crème avant qu'elle ait suri. Sa valeur à la beurrerie, pour la fabrication du beurre, ne dépend pas seulement de sa richesse en gras ; elle doit encore être pure, douce et de bonne saveur.

BARATTE POUR DOSER L'HUILE DE LA CRÈME.

16. La baratte pour doser l'huile de la crème est employée pour déterminer la quantité de gras qu'on peut retirer par le barattage de la crème de chaque patron. Pour s'en servir avec succès, voici les conditions à observer :—

(*a*) S'assurer d'un bon échantillon de crème, et pour cela transvider au moins deux fois celle-ci d'un vase dans un autre avant de prendre l'échantillon destiné au tube d'essai.

(*b*) Mesurer d'une manière exacte ;

(*c*) Faire surir la crème (pour obtenir un degré uniforme d'acidité pour tous les échantillons de crème, il faut chauffer ces derniers à 70° Fahr. et les garder à cette température pendant 24 heures avant le barattage) ;

(*d*) Chauffer les échantillons à une température de 135° Fahr. après qu'ils ont été barattés ;

(*e*) Refroidir subséquemment à 65° ou 70° Fahr.

(*f*) Baratter, réchauffer et refroidir.

17. Au cas où l'huile de beurre d'un échantillon ne se séparerait pas de manière à montrer une ligne distincte de démarcation entre elle et les autres éléments de la crème, il faudra de nouveau refroidir à 70°, baratter et rechauffer.

FABRICATION DU BEURRE DANS LES LAITERIES ET LES BEURRERIES.

18. Lorsqu'on se sert de casseroles (*pans*) ouvertes et peu profondes pour faire crémer, il faut que l'air environnant soit pur ; une cave humide et à odeur de moisi n'est pas un bon endroit pour mettre le lait.

19. La crème de chaque barattage doit être recueillie dans un vase et conservée froide et douce. C'est une bonne coutume en automne et en hiver de mêler 25 pour cent d'eau pure à la crème avant qu'elle ne devienne sure.

20. Toute la crème doit être bien brassée chaque fois qu'on y ajoute de la crème fraîche et encore une demi-douzaine de fois par jour, en sus.

21. Deux fois avant le barattage, il faut mettre à part environ une pinte de crème pour chaque quatre seaux de crème à baratter (soit à peu près deux pour cent) et la tenir à une température de 70° Fahr. lorsqu'on l'a ainsi mise à part.

22. Une journée avant le barrattage, cette petite quantité de crème, appelée agent de fermentation, qui sera alors sure, sera ajoutée et bien mêlée à la quantité totale de crème qu'on se propose de baratter.

23. Il faut ensuite tenir la crème à une température de 60° Fahr.

24. Pendant l'été, la meilleure température pour le barattage est 57° ou 58° ; pendant l'automne et l'hiver, celle de 62° à 64° est préférable.

25. La baratte doit être tenue en mouvement, jusqu'à ce que le beurre se montre en particules plus grosses que de la graine de trèfle.

26. On doit alors retirer le petit lait et ajouter à sa place de l'eau pure à 55°.

27. En barattant ensuite ce mélange pendant une ou deux minutes, le beurre sera débarrassé de son lait et lavé tout en étant encore à l'état granulé.

28. L'eau chargée de lait peut alors être retirée et remplacée par une saumure faible, de la même température.

29. Après un barattage d'une minute, il faut laisser le beurre s'égoutter dans la baratte pendant une demi-heure avant qu'on l'enlève pour le presser et le saler.

30. Il faut se servir de sel pur, modérément fin, velouté au toucher.

31. Trois quarts d'once de sel pour une livre de beurre est à peu près la bonne quantité à employer pour la consommation immédiate, sur la plupart des marchés, et une once à la livre pour le beurre mis en tinette est suffisant.

32. Il faut tenir le beurre froid pendant qu'on le travaille et aussi durant les quelques heures de repos qu'on lui laisse pour permettre au sel de se dissoudre.

33. Aussitôt que le sel est dissous, on peut travailler le beurre une seconde fois pour faire disparaître tout bariolage que le premier mélange du sel aurait pu y laisser.

34. On empaquette ensuite le beurre proprement et avec goût, en lui ajoutant *le moins possible* de ces frisures et ornements que les femmes aiment à lui prodiguer.

BEURRE DE MAGASINS.

Je me hasarde à ajouter quelques conseils aux marchands qui échangent des effets pour du beurre dans les magasins des villes et des villages. Je désire qu'on comprenne bien que je ne veux rien écrire qui encourage la pratique d'empaqueter du beurre de magasins, mais je veux contribuer un peu à diminuer les pertes qui continueront à être le résultat de cette manière de traiter le beurre.

BEURRE EN ROULEAUX.

1. Le beurre est apte à prendre les odeurs ou saveurs de l'air ambiant; il faut le garder dans un endroit où l'air est pur.

2. Si on doit l'envoyer en rouleaux sur le marché du consommateur il faut le manier le moins possible; chaque fois qu'on le manie on augmente sa mauvaise apparence et on le déprécie en conséquence.

3. Chaque rouleau doit être enveloppé dans un coton à beurre propre, qu'on a trempé dans une forte saumure composée de 16 parties de sel et d'une partie de chacune des substances suivantes : sucre blanc, salpêtre et borax, dissoutes dans l'eau.

EMPAQUETAGE DU BEURRE.

4. Le beurre qu'on réunit pour l'empaqueter peut se conserver en bonne condition dans une boîte nette; il est mieux de le plonger dans une bonne saumure forte.

5. En l'assortissant il faut rechercher plutôt la similitude de texture et de saveur, que l'appareillage de couleurs.

6. Le malaxeur, ou table à travailler le beurre, doit être tenu avec une stricte propreté; après qu'on l'a parfaitement lavé avec de l'eau contenant du borax, il faut l'ébouillanter et ensuite le refroidir avec de l'eau froide.

7. Il faut travailler le beurre à une température qui l'empêchera de devenir graisseux. La température à laquelle on le travaille ou le mêle a plus d'effet sur le grain et la texture du beurre que n'en ont les opérations qu'il subit. La fraîche atmosphère du matin et une provision d'eau froide dans laquelle on fait flotter le beurre sont des éléments nécessaires au succès.

8. On ne doit se servir pour l'empaquetage que de vases propres et d'apparence attrayante.

9. Il faut recouvrir la surface du beurre avec un linge propre, préparé de la même manière que celui dont on se sert pour le beurre en rouleaux.

10. On met sur ce linge une couverture de sel mouillé de l'épaisseur d'un demi-pouce ou plus.

11. Il faut souvent ajouter de la saumure au beurre en tinettes ou en barils, et ne jamais laisser se dessécher la couverture de sel ; on peut se servir sans ménager, d'une saumure semblable à celle mentionnée pour les linges à beurre.

N° 4.—LE MAÏS OU BLÉ-D'INDE FOURRAGE ET LE SILO.

Lorsque, dans les siècles anciens, l'on considérait l'art de détruire la vie humaine comme une œuvre plus noble que celle de pourvoir à sa subsistance et à son bien-être, par la production d'une nourriture saine et de vêtements convenables, les chefs avaient coutume, pour stimuler le peuple et le préparer à atteindre avec succès le but de leur entreprise déplorable et barbare, de lui conseiller la prudente mise en pratique de la maxime :—" En temps de paix prépare-toi à la guerre." Les cultivateurs du Canada ont besoin, aujourd'hui, d'être stimulés, pour se bien préparer et se mettre en état d'atteindre le succès dans la noble voie qu'ils parcourent, dans ces temps de lutte ardente et de concurrence de production dans lesquels nous vivons. Une fausse appréciation des causes des mauvaises années ont induit certaines personnes à vue étroite à attribuer ces temps durs à un excès de production. La trop grande production de certains articles d'un emploi général peut, pour un temps, amener une période de stagnation pour l'industrie manufacturière qui s'occupe de leur production. Dans l'ordre des choses, cette stagnation doit réagir jusqu'à un certain point sur toutes les autres industries et la société en général ; mais l'excès de production de bonne nourriture est un bienfait qui n'a jamais encore gravement affligé le monde. Le but et l'objet du travail des cultivateurs, dans les années à venir, doivent être la production en abondance d'une nouriture excellente, coûtant si peu cher en comparaison du travail dépensé pour sa production, qu'elle puisse être à portée facile du pauvre aussi bien que du riche.

La nourriture du peuple se classe en deux sortes : celle fournie par les plantes et celle fournie par les animaux. Cette dernière tire nécessairement son origine de la première. Partant, tout système de culture, toute espèce de récolte, tout de genre d'élevage, qui permettra au cultivateur de produire la plus grande quantité nourriture convenable pour la société, avec la plus petite dépense de travail possible, concourra au bien général de tous. Il faut, toutefois, que le travail soit entrepris et accompli avec jugement et habilité. Comme la culture du *blé-d'Inde fourrage* et l'usage du *silo* sont propres à améliorer l'état du cultivateur et de la société dont ils forment, dans notre pays, la plus importante partie, tant en nombre qu'autrement, je désire attirer de nouveau leur attention sur la culture du blé-d'Inde et la construction des silos. Aucun sujet tenant de près à l'agriculture ne reçoit autant d'attention de la part de la presse agricole que celui de l'ensilage ; et la culture du blé-d'Inde pour fourrage et son utilité sous forme d'ensilage sont discutés par les cultivateurs avec un zèle et un intérêt marqué qui ne sont pas seulement le résultat de la nouveauté de la chose ou de la curiosité excitée par le mode de sa préparation.

Dans la Puissance, il est reconnu que le blé-d'Inde est de beaucoup la récolte la plus propre à la confection de l'ensilage. Nous donnons ici l'énumération de quelques-uns des avantages que présente sa culture :—

LA RÉCOLTE DU BLÉ-D'INDE.

1. La récolte de foin et de paille a été un facteur tellement important pour l'hivernement économique du bétail que s'il est arrivé qu'elle ait été pauvre et peu considérable, on s'est trouvé à court de nourriture à bon marché. Une partie du blé-d'Inde peut être semée assez tard pour que le cultivateur puisse en proportionner la quantité suivant la perspective d'une forte ou légère récolte de foin, perspective que la plupart du temps on peut estimer assez approximativement vers le milieu de juin.

2. Le cultivateur qui compte uniquement sur le pâturage pour nourrir son bétail pendant les mois d'été, a deux alternatives. Ou il lui faut mettre sur ses pâturages moins de bétail qu'ils ne peuvent en nourrir au mois de juin et au commencement de juillet, ou il lui faut faire souffrir son bétail faute d'herbe à pâturer dans la saison sèche et chaude du milieu de l'été. Le système de stabulation permanente partielle permet au cultivateur de mettre sur ses pâturages en juin, tout le bétail qu'ils peuvent nourrir. On peut cultiver du fourrage vert pour nourrir ensuite ce bétail pendant la période de rareté d'herbe dans le pâturages. Le seigle, le trèfle, les pois et les vesces, l'avoine et les pois, tout en faisant d'excellent fourrage vert, ne donnent qu'un bien faible rendement à l'acre, comparé avec celui obtenu d'une récolte de blé-d'Inde.

3. Un fourrage à bon marché pour l'hivernement du bétail est indispensable à celui qui se livre à l'industrie laitière et à l'engraisseur de bétail qui veulent retirer du profit de leur terre dans la période des prix relativement bas et de rude compétition. On peut nourrir le bétail au moyen d'un silo, à au moins la moitié du coût, pour chaque tête de bétail, par jour, auquel revient la ration lorsqu'elle se compose surtout de foin. Cela est vrai pour presque toutes les parties de la Puissance. Dans les saisons où l'on n'a qu'une faible récolte de foin ou de paille, le blé-d'Inde vient très abondamment. C'est pourquoi, il a une valeur spéciale comme récolte supplémentaire lorsqu'on a un grand nombre de têtes de bétail à nourrir en hiver et en été.

4. Par suite de la grande quantité de nourriture qu'on peut obtenir sur un petit espace de terrain d'une récolte de blé-d'Inde, cette récolte permet au petit cultivateur de se livrer avec succès à l'élevage du bétail. Sur 50 acres de bonne terre arable un cultivateur peut avec une rotation de récoltes et la culture de 10 acres de blé-d'Inde pour fourrage, nourrir avec profit 25 têtes de bétail en bon ordre toute l'année, en outre du complément ordinaire de jeune bétail. Il faut en augmenter le nombre à mesure que leurs déjections lui permettent d'enrichir le sol de manière à lui faire produire de plus fortes récoltes et à y cultiver une plus grande étendue de blé-d'Inde.

5. Les binages du sol en été pendant la croissance du blé-d'Inde favorisent grandement sa fertilité. Les longues racines de la plante ameublissent le sol, et par leur action et leur décomposition développent quelques-uns des éléments requis pour la croissance des récoltes qui doivent suivre. Elles contribuent aussi à débarrasser la terre des plantes nuisibles et à empêcher celles-ci de prendre pied de nouveau.

BLÉ-D'INDE OU MAÏS.

Cette plante, qui est maintenant cultivée dans toutes les parties du globe, est regardée comme originaire de l'Amérique du Sud. On croit qu'elle a été introduite de ce continent en Europe, pour la première fois, par l'entremise des vaisseaux des Scandinaves, longtemps avant les voyages de Colomb. Des ports de la Méditerranée elle s'est répandue par toute l'Europe : et, comme, dans ce temps-là, tout ce qui était étranger à la civilisation européenne portait l'épithète de " Turc," elle a reçu le nom de blé de Turquie qu'elle conserve encore dans plusieurs pays européens. Dans les premières annales de la colonisation de ce continent il est question de champs de blé-d'Inde vers l'embouchure de la rivière Kennebec, dans le Maine, en 1605.

En 1535, Cartier trouva des champs de blé-d'Inde ondulant entretenus par les Sauvages d'Hochelaga, près du site où est maintenant situé Montréal. C'est un produit agricole qui a eu beaucoup de valeur et a été d'une grande utilité aux cultivateurs de ce continent ; son énorme rendement à l'acre, qui ne paraît pas causer au sol un épuisement sérieux de sa fertilité en ont fait l'instrument par lequel les districts et les pays où on l'a cultivé en grand et avec succès se sont rapidement enrichis. Contrairement à ce que croient bon nombre de cultivateurs canadiens, il peut être cultivé avec avantage, comme fourrage, dans toutes les provinces de la Puissance. Dans les comtés de l'Ontario où l'on en a estimé la valeur au point de vue de la production du grain, le rendement moyen par acre en 1888 a été de 72·2 minots de grain en épis, contre un rendement de 26·3 minots de grain écalé, d'après les

statistiques officielles des Etats où se cultive le blé-d'Inde. Pour cette récolte comme pour les céréales plus ordinairement cultivées, les diverses variétés atteignent leur plus grande valeur et sont les plus avantageuses à la limite la plus septentrionale de la zone dans laquelle elles peuvent atteindre leur maturité. Néanmoins, sa principale utilité pour les cultivateurs canadiens réside dans sa valeur comme fourrage plutôt que comme récolte de grain.

Ses nombreuses variétés sont le résultat des différences de climat, de la sélection, de l'hybridation, de la culture et de la diversité de sol. En apportant toute l'attention possible au traitement qui entre sous leur contrôle, les personnes qui sont à la tête des fermes expérimentales de la Puissance parviendront sans doute à découvrir et à developper pour nous certaines variétés plus utiles et plus convenables que celles qui nous sont déjà bien connues. La longueur atteinte par les plantes des diverses sortes, varie de 2 à 10 pieds. La feuille unique développée à chaque nœud varie en grandeur, et les nœuds ou joints de la tige varient en nombre. Il peut se produire des épis à chaque nœud. Il s'en trouve parfois 2 ou 3 à chaque nœud, et quelquefois une tige porte jusqu'à 10 épis. Sous le climat de la Puissance, les variétes qui portent plus de 2 ou 3 épis par tige, n'atteignent pas avec succès la maturité. Le nombre de rangs sur les épis peut se diviser par 2 sans reste. On on compte de 8 à 36. Les grains des diverses variétés diffèrent beaucoup entre eux quant à la forme, la grosseur, la qualité ou la couleur. On en a cultivé soixante et onze variétés sur les parcelles de la Ferme Expérimentale Centrale d'Ottawa, l'an dernier.

CULTURE DU BLÉ-D'INDE.

Au Canada, la récolte de blé-d'Inde est, sans conteste, la plus propre aux fins de l'ensilage. La manière dont on le cultive influe beaucoup sur la possibilité de l'ensiler avec certitude et succès. On doit viser à l'amener tout près de sa maturité. Alors les plantes ont acquis leur plus grande quantité de substance nutritive pour l'alimentation du bétail et sont dans le meilleur état pour être conservées longtemps sans perte ni déchet. La valeur nutritive par acre atteint un plus haut degré lorsque la plante est presque mûre au moment où on la coupe. Les conditions nécessaires pour permettre au blé d'Inde d'arriver à ce point de maturation dans la Puissance sont: 1° semer de bonne heure; 2° variétés convenables; 3° ensemencement clair, et 4° binages fréquents.

1. *Semis de bonne heure.*—Quoiqu'un sol meuble et chaud soit reconnu comme le meilleur pour sa culture, on en obtient de fortes récoltes sur les terres argileuses aussi bien que sur les terrains sablonneux. La terre doit être égouttée, soit naturellement, soit par un drainage artificiel souterrain. Il faut qu'elle soit parfaitement préparée pour recevoir la semence. Pour arriver à cela, je recommande pour presque tous les sols un profond labour d'automne et un binage soigné surface au printemps. Si la terre est couverte de mauvaises herbes, un binage fait deux fois, à 10 jours d'intervalle, donnera aux mauvaises herbes la chance d'entrer en végétation et d'être détruites ensuite lorsqu'on donnera la dernière façon à la terre avant le semis. De cette manière, les jeunes plantes de blé-d'Inde auront l'avantage de commencer à pousser sur un sol passablement propre. En suivant cette méthode au printemps, on diminuera beaucoup le travail nécessaire pour tenir la terre propre pendant l'été. Le semis doit être fait assez tard dans les différents districts pour éviter les gelées tardives du printemps, et assez tôt cependant pour obtenir tout le bénéfice de la saison de végétation. Lorsqu'on sème de bonne heure, il ne faut pas semer profondément, afin que le soleil puisse réchauffer la terre où se trouve la graine et empêche celle-ci d'y pourrir; lorsqu'on sème plus tard, on peut semer plus profondément afin d'obtenir plus d'humidité pour la germination de la graine. Il sera avantageux d'incorporer au sol une bonne quantité de fumier. Le blé-d'Inde cultivé sur une parcelle de terre ainsi engraissée aura, en moyenne, une tige de 2½ à 3 pieds plus longue, fera ses fils (*styles*) d'une semaine à 10 jours plus tôt, et aura beaucoup plus d'épis sur chaque tige que celui cultivé sur une partie du sol du même champ qui n'aura pas reçu de fumier.

2. *Variétés convenables.*—Les renseignements à ce sujet sont encore fort rares. On peut conseiller sans crainte d'ensemencer au moins la moitié de la surface destinée au blé-d'Inde d'une variété qui mûrit dans la localité. L'autre moitié peut être ensemencée de quelqu'une des grandes variétés de blé-d'Inde à ensilage, telles que le "Mammoth sucré du sud" (*Mammoth Southern sweet*), "le Prolifique Géant" (*Giant Prolific*), "le blé-d'Inde sucré à ensilage" (*sweet ensilage*), "le blé-d'Inde d'ensilage à rafle rouge" (*Redbob ensilage*), "le Mammoth sucré à ensilage" (*Mammoth sweet ensilage*), etc., etc. D'après des observations et des analyses faites sous ma direction, l'an dernier, au collège agricole d'Ontario, on a constaté qu'au-dessus de 42 pour 100 de la matière sèche totale et au-dessus de 56 pour 100 de la protéine brute totale sont contenus dans les feuilles de la plante qui n'avait pas alors dépassé le degré de maturation où le grain est en lait. Ceci semblerait indiquer que les variétés dont la végétation est plus feuillue seront plus riches en éléments nutritifs.

3. *Ensemencement clair.*—Il est admis dans la pratique d'après le jugement de ceux qui ont eu la plus longue et la plus heureuse expérience, que le blé-d'Inde pour ensilage doit être cultivé en buttes ou en rangs, espacés de 3 à $3\frac{1}{2}$ pieds. Si l'on sème en rangs, on ne doit pas mettre plus de 3 grains par pied de longueur. Lorsqu'on sème du grand blé-d'Inde blanc à ensilage, les grains doivent être espacés de 6 à 8 pouces dans les rangs; il y a assez de trois grains par butte. On peut se servir d'un semoir semant en lignes ordinaires, dont on a bouché tous les tubes excepté deux, pour semer en rangs. On peut laisser traîner un des tubes sans graine, sur le sol, pour faire une marque destinée à guider le semeur, afin que tous les rangs soient à égale distance.

4. *Binages fréquents.*—La culture à plat est préférable à celle en sillons. Si la surface du sol devient croutée, il faut herser le blé-d'Inde avec une herse légère aussitôt qu'il a deux pouces de long. Cette opération empêche toute croissance de l'herbe et détruit les mauvaises herbes naissantes. On peut répéter une ou deux fois ce hersage avant que le blé-d'Inde ait plus de 8 pouces. Un binage fréquent superficiel entre les sillons ou buttes empêchera ensuite les mauvaises herbes de croître et favorisera la végétation. Le binage doit être continué tant qu'il est possible, même jusqu'au moment où les tiges sont plus hautes que l'homme et les chevaux. Lorsque les feuilles inférieures commencent à jaunir, et que les épis du blé-d'Inde ont leur grain en lait, il est temps de couper la récolte.

LE SILO.

Le préjugé qui existait contre la construction et l'usage des silos disparaît rapidement de l'esprit des cultivateurs qui sont observateurs. L'insuccès partiel des premières tentatives faites pour introduire dans ce pays le système de l'ensilage pour la conservation des fourrages a été cause d'une timidité et d'une opposition qui n'ont plus de raison d'être. Les causes de ces insuccès sont comprises, et peuvent être si bien évitées, empêchées ou écartées, qu'on est certain d'obtenir des résultats satisfaisants. Lorsqu'on trafique en denrées périssables, le dommage et les pertes qu'on est exposé à subir sont proportionnés à l'absence d'habileté et de connaissance qu'on y apporte. Tout effort humain raisonné et qui réussit est le résultat de l'observation attentive et du jugement sain d'une personne quelconque. Une connaissance certaine du "comment faire une chose" et l'action de la faire de la manière voulue permettra aux cultivateurs, aussi bien qu'aux autres hommes, de réussir à faire les choses les plus difficiles. La conservation en silo d'une récolte de blé-d'Inde est maintenant un travail facile et qui donne invariablement satisfaction au cultivateur qui suit la bonne direction avec assez de prudence. On avait coutume de dire que les fourrages perdaient de leur valeur nutritive soit dans le silo, soit après en être sortis. Lorsque l'ensilage était infect et décomposé, comme de raison, c'était le cas; mais une dépréciation semblable dans la qualité et la perte qui s'ensuit quant à la valeur nutritive se manifesteraient de même si le foin, le grain et la paille étaient exposés à pourrir en meule ou en grenier. La décomposition était et est toujours le résultat de conditions défavorables ou d'un mauvais procédé. Le silo a pour but de se mettre en garde contre cela et d'y remédier. Qu'on me permette de définir ici les nouveaux termes suivants: *un silo* est simplement une

bâtisse, une boîte, un réservoir, un compartiment ou une fosse, dont l'air est exclu et dans lequel sont mis les fourrages succulents pour y être conservés. *La conserve (silage)*, ou comme on l'appelle quelque fois, *l'ensilage* est la substance nutritive après qu'elle a été ainsi traitée et conservée. C'est ainsi qu'on a de la *conserve* de blé-d'Inde, de la *conserve* de trèfle, de la *conserve* de pois et avoine, etc., etc.

CONSTRUCTION DU SILO.

Si le silo doit être une bâtisse à part, la fondation peut consister en un mur bas en pierre ou en béton, ou en des longrines de bon bois, goudronnées ou carbonisées à la surface pour les empêcher de pourrir au contact du sol. Un pavé en terre est le moins coûteux et le meilleur. Les alentours immédiats du silo doivent être bien drainés pour empêcher l'eau de pénétrer sur le plancher. Les gravures qui suivent ont été préparées pour montrer le mode de construction.

La figure I représente une section d'un silo extérieur qu'on érige comme bâtisse séparée :

FIG. I.

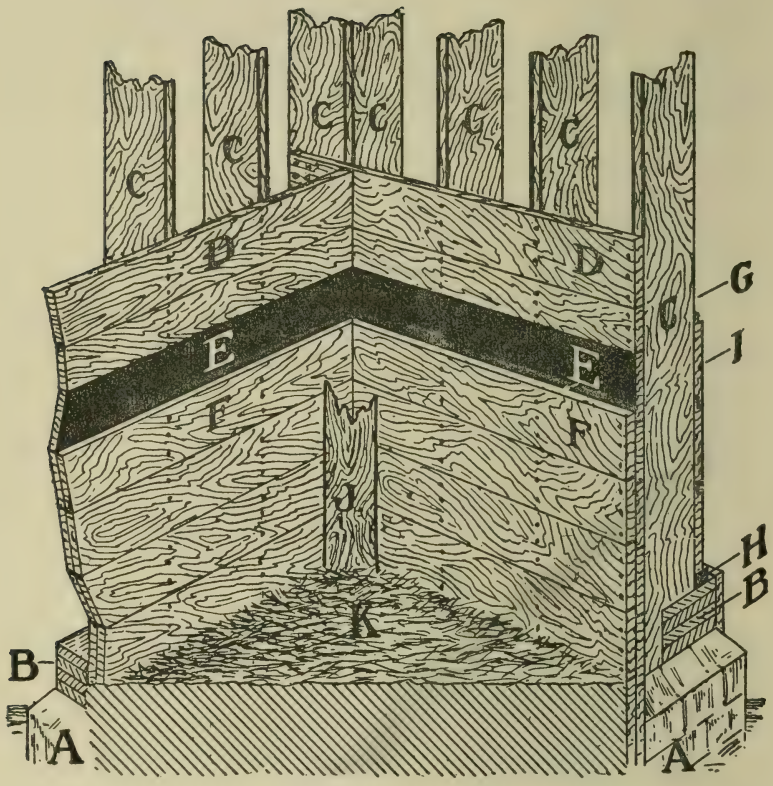

A. *mur de fondation* ; B, *longrine ;* C, *montants* (2 pouces x 10 pouces, ou 2 pouces x 12 pouces ; espacés de pas plus de deux pieds) ; D, *lambris de planches d'un pouce, blanchies d'un côté ;* E, *doublure de papier goudronné ;* F, *lambris de planches d'un pouce, blanchies d'un côté ;* G, *papier goudronné ;* I, *lambris extérieur ;* H, *tringle clouée à la base des montants ;* J, *planche d'un pouce et de* 10 *pouces de large placée dans les coins intérieurs du silo, et dont l'espace en arrière est rempli de sciure de bois ;* K, *paille hachée sur le plancher du silo.*

La gravure II représente une section d'un silo intérieur construit dans une grange bâtie sur un terrain en pente.

FIG. II.

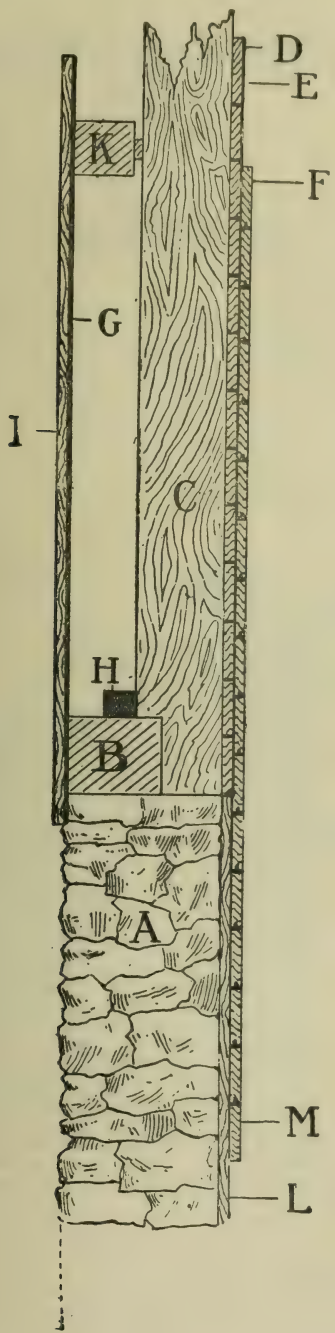

A, *mur en pierre de la grange*; B, *longrine*; C, *montant du silo*; D, *lambris de planches d'un pouce, blanchie d'un côté*; E, *doublure de papier goudronné*; F, *lambris de planches d'un pouce, blanchies d'un côté*; G, *papier goudronné à l'intérieur du lambris de la grange*; H, *tringle cloutée à la base des montants*; I, *lambris de la grange*; K, *poutre*; L, *tringles d'un pouce d'épais et de 4 pouces de large, placées de haut en bas sur le mur de pierre*; M, *planches d'un pouce, embouvetées.*

La gravure III indique une manière simple de construire une porte dans le silo.

Fig. III.

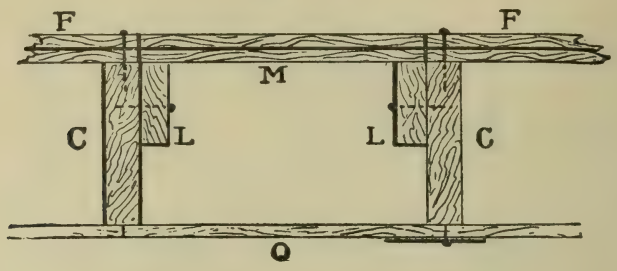

C C, *montants;* F M, *les deux doubles de planches avec du papier goudronné entre, à l'intérieur du silo, qui doivent être sciés à l'affleurement du côté des montants;* L L, *taquets à clouer sur le côté des montants;* Q, *porte intérieure en sections de* 3 *ou* 4 *pieds, supportée par des pentures.*

La gravure IV représente un silo extérieur, cousistant en une bâtisse isolée.

Fig. IV.

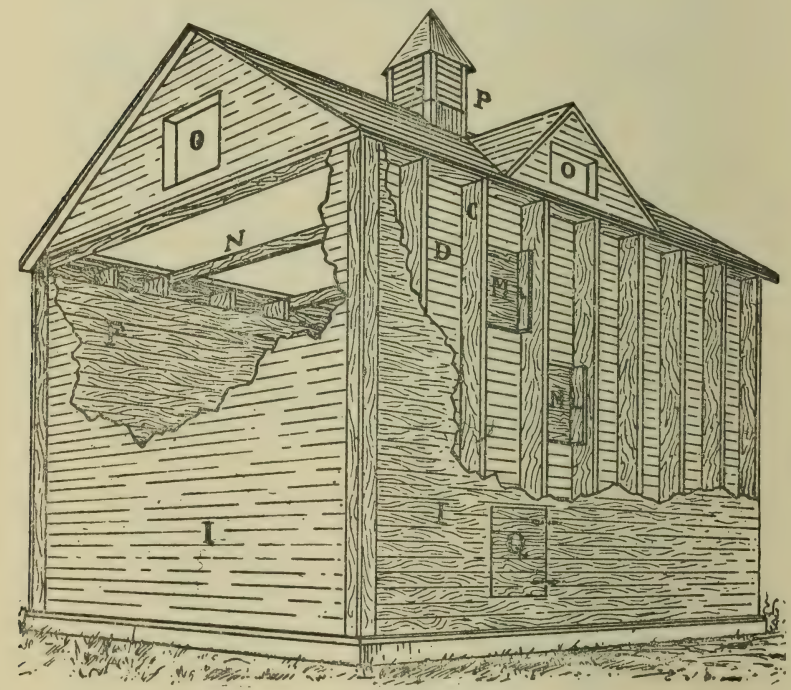

C, *montants;* D, *lambris sur les montants;* F, *lambris intérieur du silo;* I, *lambris extérieur;* M, *planches de la porte qui doivent être enlevées à mesure que le silo se vide;* N, *traverses pour renforcer la bâtisse;* O, *ouvertures pour remplir le silo;* P, *ventilateur;* Q, *l'une des portes extérieures, supportée par des pentures.*

Pour empêcher le bois de se décomposer à l'intérieur, il faut l'enduire d'une couche d'huile de charbon non raffinée qui est d'une application beaucoup plus facile que le *coal tar* et semble laisser en bon état la conserve qui se trouve en contact immédiat avec elle. J'extrais ce qui suit de mon dernier rapport annuel comme professeur d'industrie laitière au Collège agricole d'Ontario, pour montrer l'effet produit sur la conserve par différentes manières d'aménager l'intérieur d'un silo :—

" Chacun des quatre côtés du silo à l'intérieur a été disposé d'une manière différente des autres.

" *Sur un des côtés du silo* on a cloué sur les montants un lambris de planche d'un pouce blanchie d'un côté; ce lambris a été recouvert d'un double de papier goudronné; sur le papier goudronné on a mis un lambris de planche d'un pouce blanchie d'un côté et embouvetée.

" *Sur un autre côté du silo*, on a procédé de la même manière pour garnir les montants à l'intérieur, avec cette seule différence que la planche du lambris intérieur n'était pas embouvetée.

" *Sur le troisième côté du silo*, on a garni les montants à l'intérieur avec du papier goudronné; sur ce papier on a cloué horizontalement un lambris de planche d'un pouce embouvetée, et blanchie sur la surface exposée à l'intérieur du silo.

" *Sur le quatrième côté du silo*, on n'a mis à l'intérieur des montants qu'un lambris de planche d'un pouce ni blanchie ni embouvetée, cloué horizontalement sur les montants.

" Le résumé concis que voici rendra plur clair la différence des dispositions intérieures à l'esprit des personnes qui ne sont pas au fait de la construction d'un silo :—

" *Premier côté* : Montants 2" × 10"; planche d'un pouce blanchie d'un côté ; papier goudronné; planche d'un pouce blanchie d'un côté et embouvetée.

" *Second côté*: Montants 2" × 10"; planche d'un pouce blanchie d'un côté ; papier goudronné; planche d'un pouce d'un côté, mais *non* embouvetée.

" *Troisième côté*: Montants 2" × 10"; papier goudronné; planché d'un pouce blanchie d'un côté et embouvetée.

" *Quatrième côté* : Montants, 2" × 10"; planche d'un pouce telle que sortant du moulin à scie.

" La planche a été clouée horizontalement sur tous les côtés. Les *différences* dans la construction des côtés du silo avaient pour but de faire reconnaître quelle est la manière la moins coûteuse d'en construire un qui conserverait bien l'ensilage.

" Je puis ici dire par anticipation que, à venir jusqu'au moment où j'écris, à l'exception d'une mince couche sur la surface supérieure de la conserve, il n'y a réellement eu aucune décomposition ni perte sur les *premier*, *second* et *troisième* côtés. Sur le *quatrième* côté, la conserve était décomposée ou noircie sur une épaisseur variant de 4 à 6 pouces le long de ce côté, sur une distance de 6 pieds à partir du haut du silo en descendant; plus bas la décomposition ne portait que sur 4 pouces le long du joint entre chaque deux planches."

Dans les derniers 4 pieds du bas du silo, il n'y a pas eu de décomposition, même près des joints. Si l'air pénètre à travers un trou de nœud, une fissure, ou le long des côtés, faute d'un foulage suffisant, ou par suite d'une autre cause, il amènera avec lui des spores qui seront une cause de décomposition et de moisissure.

REMPLISSAGE DU SILO.

Il y a trois conditions ou opérations à suivre absolument si l'on veut obtenir la meilleure qualité de conserve, sans perte appréciable résultant de la fermentation, de la moisissure et de la décomposition :—

1. La récolte à ensiler doit être coupée lorsqu'elle est presque mûre;
2. Il faut la laisser faner au soleil jusqu'à ce que l'eau qu'elle contient soit réduite à moins de 75 pour cent de son poids total;
3. Il faut fouler et tasser parfaitement la conserve le long des côtés et dans les coins pendant le remplissage.

Pour remplir économiquement un silo, il faut que les outils, les instruments et les accessoires soient, autant que possible, tels qu'ils puissent permettre de faire l'ouvrage facilement et à bon marché. Pour couper le blé-d'Inde sur le champ je préfère et recommande le couteau à blé-d'Inde ordinaire ou l'ancienne faucille. Une forte moissonneuse à cheval peut être employée ; mais si la récolte est forte et si le blé-d'Inde est long de 10 à 12 pieds, le rateau ne pourrait pas le dégager de la table, et les tiges traîneront par derrière.

Une charrette ou camion à roues basses et muni d'une plateforme large est ce qu'il faut. On peut mettre une plateforme basse sur les roues d'une charrette ordinaire, en la suspendant par devant au-dessous de l'essieu de devant et en l'attachant par derrière en dessous de l'essieu de derrière. On construit à bon marché une plateforme propre à cet usage en plaçant le bout de deux perches de 14 à 16 pieds de long sur la traverse du devant d'une charrette ordinaire et en attachant l'autre bout des mêmes perches en dessous de l'essieu de derrière au moyen d'une forte corde. Si l'on cloue des planches en travers sur ces deux perches entre les roues de devant et celles de derrière, la plateforme ainsi construite peut être facilement chargée et peut porter de une à deux tonnes de tiges, si l'on fixe un poteau à chacun de ses coins. Lorsque le blé-d'Inde est coupé, il faut le laisser faner pendant un ou deux jours en petites veillotes, sur le champ. On peut le mettre dans le silo sans être coupé ; mais cela donne plus d'ouvrage et le rend très difficile à manier lorsqu'on veut le faire manger. Pour le coupage on peut se servir de n'importe quel coupe-paille, pouvant couper une grande quantité par jour. Il faut y attacher un élevateur, à moins que la coupe-paille ne se trouve de niveau avec le haut du silo, ce qui n'est pas praticable ordinairement et n'est pas non plus à désirer. On se sert d'un manège ou d'un engin. Il faut étendre au fond du silo de 6 à 12 pouces de paille coupée ou non coupée, avant de commencer à l'emplir. Au silo on peut faire passer le blé-d'Inde directement de la plateforme dans le coupe-paille. On peut, pendant cette opération, dételer les chevaux pour les atteler à une charrette vide. Il faut deux hommes au coupe-paille. Il n'est pas nécessaire de couper le blé-d'Inde en tronçons plus courts que deux pouces. Pendant le remplissage, il faut avoir soin d'étendre les plus gros morceaux des tiges le long des côtés du silo, de temps en temps. On peut procéder au remplissage plusieurs jours de suite, tous les deux jours ou tous les trois jours, suivant qu'on le juge convenable. En tout cas, il faut fouler l'ensilage autour des côtés et dans les coins avant d'ajouter une nouvelle couche. Quand même les tiges de blé-d'Inde auraient été mouillées par la pluie, on peut les mettre dans le silo sans qu'il en résulte aucun dommage.

COUVERTURE DE L'ENSILAGE.

Lorsque le silo est plein, au bout de deux jours, on foule de nouveau avec soin les coins et les côtés, et on recouvre ensuite toutes la surface d'une couche de 2 à 4 pieds de n'importe quelle paille coupée ou non coupée. Il faut la fouler soigneusement sur les côtés et dans les coins ; et pour cette raison la paille coupée est préférable. On peut laisser l'ensilage en cet état et le garder jusqu'à ce qu'on en ait besoin, que ce soit au bout de quatre semaines ou de 10 mois. Lorsqu'on découvre la conserve pour la faire consommer, à moins que le silo soit à l'épreuve de la gelée en dessus, il se refroidit, et alors la conserve n'est plus dans les meilleures conditions pour servir de nourriture au bétail. On peut remédier à cela en mettant des perches mobiles sur le haut du silo et en plaçant dessus une couche de paille.

GRANDEUR ET COÛT DES SILOS.

Un silo de 18 pieds sur 20, et 18 pieds de profondeur, mesuré en dedans, peut contenir environ 100 tonnes de conserve foulée. Cet espace permet à la conserve de s'abaisser à 14 pieds en se foulant. Toute ferme de 100 acres devrait avoir un silo de cette contenance. Le coût probable est facile à calculer. S'il est construit dans une grange, le coût total (en calculant le bois à $10 le mille et le papier goudronné employé à 2½ ou 3 centins la verge carrée,) ne doit pas dépasser $7 pour un silo d'une contenance de 100 tonnes. S'il est bâti à l'extérieur, le coût

dépendra de la manière dont le bâtiment est fini, de la qualité du bois, du prix des matériaux, etc., etc. On peut calculer sur douze tonnes de conserve à l'acre, avec certitude, dans presque tous les districts de la Puissance. Deux tonnes de conserve de blé-d'Inde en bon état de maturité ont une valeur égale à une tonne de foin ordinaire, pour la production du lait ou l'entretien du bétail, des chevaux et des moutons; et on peut récolter et ensiler 100 tonnes de conserve au prix de $1.75 la tonne, y compris la rente de la terre, la semence, la main-d'œuvre, etc., pour presque toutes les parties de la Puissance.

No 5.—CONSEILS AUX FABRICANTS DE FROMAGE POUR LE MOIS DE JUILLET.

Le fromage de juillet, de même que le beurre de ce mois, a la réputation d'être le moins bon de l'été. Il devrait être exceptionnellement bon cette année. L'abondance d'herbe en juin, et la surabondance de pluie, vont laisser le pâturage garni d'une herbe plus riche qu'à l'ordinaire. Les conditions pour la production, la préparation et la conservation du lait dans l'état convenable pour la manufacture de bon fromage peuvent être maintenues, si les patrons veulent se conformer aux simples règles qui suivent:—

1. Les vaches ont besoin de soins attentifs de la part de leur propriétaire pour ce qui concerne les points suivants, savoir:—

(*a*) Une abondante ration de nourriture succulente ou d'aliments analogues;

(*b*) La facilité de boire de l'eau pure au moins deux fois par jour;

(*c*) Distribution quotidienne de sel;

(*d*) Abri dans le pâturage pour se soustraire à l'influence débilitante du soleil de juillet;

(*e*) Régularité observée pour les heures de la traite;

(*f*) Bons soins et bons traitements continuels, avec le profit pour but.

2. Il faut empêcher les vaches de boire de l'eau impure et d'être molestées par les chiens.

3. (*a*) On doit couler le lait aussitôt après que la vache est traite;

(*b*) On doit l'aérer au moyen d'un appareil à aérer ou en le transvidant, l'agitant ou le brassant;

(*c*) On doit le refroidir pour l'amener à la température de l'atmosphère;

(*d*) On doit le mettre à l'abri de l'infection causée par l'air impur ou vicié.

On obtiendra un avantage immédiat et durable en attirant l'attention de tous les patrons sur ces divers points, par l'envoi d'une note courte, claire et polie leur disant quel est leur devoir sous ces divers rapports.

Lorsque le rendement des vaches en lait commence à diminuer, la tentation de suppléer d'une manière quelconque au déficit dans la quantité augmente. L'Acte passé par le gouvernement fédéral pour combattre les fraudes dans l'approvisionnement du lait dans les fabriques de fromage, de beurre, ou de lait condensé, est un acte de saine législation.

Il défend d'envoyer dans ces fabriques (1) du lait étendu d'eau ou (2) falsifié de quelque manière, ou (3) du lait dont on a enlevé de la crème, ou (4) du lait connu sous le nom de lait écrémé, ou (5) du lait dont la dernière partie extraite du pis de la vache (*les égouts*) a été gardée, ou (6) tout lait infecté ou partiellement sur. La pénalité pour chaque offense commise contre les diverses sections de cet acte, après conviction devant un ou des juges de paix, consiste en une amende n'excédant pas cinquante piastres, et de pas moins de cinq piastres, avec en sus les frais de poursuite.

L'amende, lorsqu'elle est touchée, est payable, une moitié au plaignant ou dénonciateur, et l'autre moitié au représentant de la fabrique où le lait a été envoyé, pour être distribuée parmi les patrons dans la proportion de leur part respective dans le produit de la fabrique.

Que chaque fabricant de fromage fasse publier le contenu de ce bulletin dans le journal de sa localité, et voie de plus à ce que chaque patron reçoive un exemplaire sur lequel il sera publié.

Voici quelques-unes des qualités qu'on exige du fromage de juillet et qu'il doit avoir:—

1. Saveur riche, nette et goût de crème;
2. Corps solide, ferme et onctueux;
3. Substance fine, floconneuse et douce;
4. Couleur brillante et uniforme;
5. Apparence attrayante, symmétrique et agréable à l'œil.

Afin qu'on puisse manufacturer d'une manière régulière du fromage ayant toutes ces qualités, je conseille de se diriger d'après les conseils suivants:—

1. Obtenir un mélange parfait de la présure avec le lait en diluant l'extrait de présure et en brassant vigoureusement.

2. Mettre assez de présure pour faire coaguler le caillé bon à couper au bout de 35 à 40 minutes à une température de 80° à 90°. Lorsqu'on emploie plus de présure qu'à l'ordinaire, il faut ajouter une quantité proportionnellement plus grande de sel dans le caillé.

3. Laisser à l'état de repos parfait le contenu du bassin (*vat*) lorsque la coagulation commence. Les vibrations du plancher et du bassin pendant l'épaississement du lait est une source de perte.

4. Employer pour le coupage le couteau horizontal le premier, et ne pas commencer activement le brassage avant que les cubes de caillé commencent à être un peu chauds.

5. Elever graduellement la température de 96° à 98°.

6. Continuer le brassage jusqu'à ce que les particules de caillé soient si bien "cuites" ou "asséchées" que lorsqu'on presse une poignée pendant quelques instants, les particules de cette poignée puissent se séparer de nouveau à la moindre secousse.

7. Enlever le petit lait aussitôt qu'on peut constater au moyen de l'épreuve du fer chaud la présence de l'acidité. S'il y a du gaz dans le caillé, il faudra prolonger le développement de l'acidité avant de retirer le petit lait.

8. Brasser avec la main jusqu'à ce que le caillé soit ferme, est avantageux.

9. Maintenir la température à 94° ou au-dessus.

10. Laisser le caillé se prendre en masse.

11. Le tourner assez fréquemment pour que le petit lait ne se réunisse pas ni ne séjourne en petites mares dans ou sur le caillé.

12. Aérer le caillé s'il devient gazeux (en le brassant ou en le passant au moulin si c'est nécessaire) et le tenir ensuite à une température au-dessus de 94°.

13. Le gaz développé dans le caillé gazeux empêche le développement de l'acidité; et la présence de l'acidité prévient la formation du gaz. Il faut opérer de manière à enlever le gaz par l'aération et à maintenir la température en ajoutant de l'eau chaude au caillé, ou en introduisant de la vapeur dans le bassin ou le vase dans lequel il est.

14. Il n'est bon de ne laisser le caillé se bien prendre en masse que lorsque celui-ci est suffisamment sec et bien aéré.

15. Lorsque la texture du caillé devient d'une nature fibreuse, il faut le passer dans le moulin à couper.

16. On pratique l'aération en brassant le caillé avant d'y mettre le sel. Il suffit de le brasser pendant 15 minutes.

17. On met le sel dans la proportion de $2\frac{1}{2}$ à $2\frac{3}{4}$ lbs par 1,000 lbs de lait, suivant que le caillé est plus ou moins humide. Il faut varier la quantité de sel avec jugement, suivant la plus ou moins grande quantité d'humidité.

18. On doit commencer le moulage du caillé lorsque la surface rude produite sur chaque morceau de caillé par le sel, commence à disparaître pour faire place à une surface douce et lisse.

19. Les meules de fromage qui présentent sur leurs bords des cordons en relief sont des indices de négligence apportée dans le moulage, et diminuent la valeur du fromage de 2 à 3 chelins par quintal, sur le marché anglais. Du soin dans le pressage et l'application des bandages, et de l'attention à tourner le fromage en moule le matin empêchera la formation de ces cordons. Le pressage doit durer au moins 20 heures. Traité de cette façon, le fromage aura une apparence attrayante, propre, symmétrique et agréable à l'œil.

20. On abaisse la température des chambres à sécher en les arrosant d'eau froide le matin et le midi.

21. La chambre à sécher doit être parfaitement aérée et tenue propre.*

N° 6—CONSEILS AUX FABRICANTS DE FROMAGE POUR LE MOIS D'AOUT.

La réputation d'une fabrique de fromage se base en grande partie sur la qualité de ses produits d'août, septembre et octobre. Le commencement d'août est l'époque propice, à laquelle, tout fabricant qui n'a eu qu'un succès partiel pendant la saison chaude, peut rétablir sa réputation et celle de sa fabrique. Une comparaison des prix réalisés pour le fromage d'été d'Ontario avec celui du marché des Etats-Unis fait voir que le fromage canadien est en demande à des taux plus élevés que le fromage américain. Il est évident que notre réputation est devenue meilleure sur le marché, et que nous sommes plus en faveur auprès des importateurs et des consommateurs d'Angleterre. Ceux qui visitent nos fabriques et qui trafiquent de leurs produits savent parfaitement que ce progrès et cet avantage sont le résultat de l'habileté pratique de moins de la moitié de nos fabricants de fromage. Il est presque impossible d'entrer en communication avec ceux qui travaillent dans le fabriques de fromage sans aucune ambition ni aspiration au progrès et de leur venir promptement en aide.

Néanmoins nous désirons agir de façon à ce que l'aide de nos conseils soit non seulement à la portée de ces indifférents, mais inévitable pour eux.

Bientôt, il nous viendra d'Angleterre, de nombreuses commandes par le câble, demandant "du fromage frais dans les temps frais du mois d'août," (*cool August cheese*). Cette brève indication suppose une saveur douce et riche qui permet de conserver le produit pour la vente d'hiver, une texture ferme, solide, "pleine de substance," une belle apparence extérieure, avec croute nette, luisante, sans fissures, des bandages sans moisissure et ayant l'air neufs.

Pour faciliter aux fabricants de fromage la fabrication de produits qui puissent servir à remplir ces commandes d'une manière satisfaisante, je vais mentionner certains points, qui soit à l'extérieur, soit à l'intérieur des fabriques, exigent leur attention personnelle, spéciale et immédiate.

Autour des fabriques.—Un système de drainage imparfait ou insuffisant, produit les plus mauvais résultats pendant ce mois, si on ne l'améliore pas ou si l'on ne remédie pas à ses défectuosités. Quelques heures d'ouvrage et quelques piastres de dépense seulement, permettront de mettre les entourages immédiats d'une fabrique à l'abri des odeurs nuisibles qui émanent des mares d'eau sale stagnante. Le grand nombre et la fétidité de ces mares aux environs des fabriques sont, dans certaines régions, non seulement un danger menaçant la prospérité permanente de l'industrie de la fabrication du fromage, mais un déshonnenr pour ceux qui tiennent les fabriques.

Dans les fabriques où le petit lait est reporté chez les patrons dans les voitures, le liquide qui coule ou est renversé près du réservoir au petit lait, en rend trop souvent les approches presque impraticables. Quelques charges de gravier combleront les creux et rendront les abords accessibles pendant le mois suivant, lorsque les chemins seront devenus mauvais.

La diminution dans la quantité du lait fournie a pour effet de diminuer aussi le contenu du réservoir à petit lait. Il faut nettoyer à fond et laver au moins une fois par semaine le réservoir, afin que le petit lait ait une plus grande valeur alimentaire.

Dans les fabriques où l'on engraisse des porcs, il faut s'arranger de manière à leur donner chaque jour un repas de fourrage vert quelconque, tel que du trèfle, de l'avoine avec des vesces, de l'avoine avec des pois, des tiges de blé-d'Inde. Il faut aussi leur donner du sel abondamment pendant ce mois.

Dans la chambre de fabrication.—C'est dans ce mois que les mouches semblent le plus nombreuses et le plus importunes. Par une après-midi quelconque, après que le fromage est en presse, il sera bon de fermer les fenêtres et les portes de la chambre de fabrication et d'y faire brûler un peu de soufre, pour faire une fumigation dans cette chambre. En ajoutant une cuillérée d'alcool au soufre, on le fera brûler plus facilement.

Il faut veiller à ce que les vapeurs ne pénètrent pas dans la chambre à sécher. Il faut laver les parties en fer-blanc des bassins au lait et l'intérieur des égouttoirs après qu'on a fini de s'en servir. Tous les bassins, les presses et les ustensiles doivent être l'objet d'un nettoyage à fond, au commencement de ce mois. En se servant d'une solution de borax pour laver les moules on préviendra la moisissure sur les côtés des meules.

Tous les fabricants de fromage doivent s'appliquer à combattre constamment le désordre et la malpropreté sous toutes leurs formes, et ils doivent avoir la même passion qu'une femme pour la propreté et détester comme elle la malpropreté.

Dans la chambre à sécher.—Il sera difficile de faire mûrir le fromage fait en juillet à une température suffisamment basse. On trouvera avantageux de ventiler la chambre tous les matins de bonne heure, de même que le soir et la nuit. On doit arroser les planchers avec de l'eau froide, matin, midi et soir. Pendant qu'on retourne les meules sur les tablettes, il faut laisser pénétrer la lumière en abondance. C'est pendant le mois d'août que les vers à fromage peuvent causer des dommages. Une bonne application de poudre insecticide dans la chambre avant de la fermer pour la journée détruit les mouches à fromage.

On ne doit pas emmagasiner les boîtes à fromage dans la chambre à sécher. L'odeur de l'orme imprègne le fromage et en altère la saveur.

Les patrons.—Comme le lait est plus riche et moins abondant, la tentation de remédier au défaut d'abondance en ajoutant de l'eau et de mitiger la richesse en enlevant de la crème, augmente. Ce sera rendre un service à la société et faire du bien au commerce de fromage que de rappeler aux patrons que l'acte de la Puissance contre la falsification est en force et sera invoqué contre tous les délinquants qui seront découverts.

Les patrons sont plus portés dans ce mois que dans tout autre à oublier de donner du sel à leurs vaches, et à négliger de leur assurer de l'eau froide et pure en abondance. La fraîcheur des soirées n'est pas une excuse pour négliger l'aération. Tout le lait doit être parfaitement aéré immédiatement après avoir été coulé.

C'est pendant les deux premières semaines de ce mois qu'on fait généralement le fromage destiné aux expositions. Envoyez une circulaire à chaque patron, mentionnant tous les points traités dans ce buletin, et leur demandant sa coopération afin qu'il vous aide à manufacturer un fromage qui soit propre à l'exposition et digne de remporter des prix. Si quelques patrons n'en tiennent pas compte, et qu'il n'en résulte aucune amélioration, ne vous découragez pas. Continuez à insister pour obtenir un meilleur état de chose dans leur manière de faire.

Fabrication du fromage.—Lorsque les nuits sont fraîches et que le lait a besoin d'être avancé, ne négligez pas de le laisser dans le basin jusqu'à ce qu'il soit assez avancé, avant d'y mettre la présure. Employez assez de présure pour que le lait assez avancé caille suffisamment pour être bon à couper au bout de quarante minutes à 88° Fahr. Délayez l'extrait de présure dans un seau d'eau pour chaque bassin de lait, et mêlez-le parfaitement par un brassage rapide et vigoureux.

Lorsque le caillé se trouve rempli de gaz, laissez développer l'acidité jusqu'à ce que les fils sur le fer chaud soient d'un quart de pouce, avant d'enlever le petit lait.

C'est une bonne pratique d'enlever la plus grande partie du petit lait plus tôt et de n'en laisser sur le caillé que juste ce qu'il faut pour pouvoir le brasser facilement. Après que le petit lait est enlevé, aérez le caillé parfaitement et arrangez-vous pour le tenir chaud. Lorsqu'on se sert d'un égouttoir pour le caillé, si l'on veut garder la chaleur, on remet le caillé dans le bassin, mais en gardant la température au-dessus de 94°. En retournant et aérant souvent le caillé, on facilite le développement de l'acidité, pourvu que la température soit maintenue. Après qu'on a procédé au coupage au moulin, il faut brasser et aérer le caillé pendant quinze à vingt minutes avant de mettre le sel. On met de $2\frac{1}{2}$ à $2\frac{3}{4}$ livres de sel par mille livres de lait dans le caillé qui a été bien desséché par le brassage antérieur. On met le caillé dans les moules moins de vingt minutes après qu'on y a mis le sel.

On applique la pression graduellement. On arrange avec soin les bandages lorsqu'on tourne le fromage dans les moules au bout de deux heures après qu'il a été mis en presse. On le tourne de nouveau dans les moules à un moment quelconque du matin suivant. Lorsque la chose est praticable, on laisse le fromage en presse au moins vingt heures.

Efforcez-vous d'obtenir de tous ceux qui envoient du lait à votre fabrique, ou qui y ont quelque intérêt, qu'ils travaillent à la mettre au premier rang de la bonne réputation par l'excellence de la qualité de ses produits. Travaillez consciencieusement dans ce but, faites valoir votre fabrique partout et toujours, et que vos patrons fassent de même. En résumé, travaillez de tête et d'action à rendre votre fabrique et ses produits dignes d'une plus haute réputation, spécialement pour le fromage d'août.

No. 7.—CONSEILS AUX FABRICANTS DE FROMAGE POUR LE MOIS D'OCTOBRE.

Il y a quelques années "le fromage d'octobre" de fabrication canadienne avait une mauvaise réputation, méritée, sur les marchés anglais. Sa texture molle et poreuse le rendait sujet à perdre sa saveur promptement; il n'avait pas les qualités de conservation combinées avec cette richesse de texture et de saveur que recherchent tant les marchands et les consommateurs anglais. Pendant les deux ou trois dernières années, il s'est produit une amélioration prononcée dans la qualité, et cette meilleure qualité a produit une meilleure réputation sur les marchés. Si les fabricants de fromage apportent le soin voulu pendant le reste de cette saison, la réputation de notre "fromage d'octobre" peut devenir tellement bien établie que dorénavant il sera considéré comme égal au "fromage de septembre." On peut faire en octobre du fromage aussi *ferme* et aussi *bon* qu'en aucun autre temps de l'année. Il faut pour cela faire les arrangements nécessaires pour contrôler la température du caillé depuis qu'il se forme dans le bassin au lait jusqu'à la maturité du fromage.

Le lait livré aux fabriques en octobre contient un taux plus élevé de gras et d'autres solides que pendant les mois d'été. Sa saveur sera également riche et bonne, si les vaches sont mises à l'étable pendant les nuits froides et sont libéralement nourries avec du blé-d'Inde fourrage ou tout autre aliment succulent et nutritif convenable. Il ne faut pas faire manger de déchets de navets ni de navette aux vaches dont on porte le lait à une fabrique de fromage. Après que le lait est trait, il faut le couler immédiatement et l'aérer tout de suite aussi parfaitement que pendant la chaude température de juillet. L'aération améliore sa saveur et le rend propre à la fabrication d'une qualité de fromage meilleure que celle qu'il est possible d'obtenir si l'on a négligé cette opération. Il ne faut pas refroidir le lait au-dessous de 60° Fahr. Une laiterie, ou la cuisine de la ferme, constitue un meilleur local pour conserver le lait pendant la nuit que la plateforme en plein air, lorsque la température de l'air descend au-dessous de 50°.

FABRICATION DU FROMAGE.

La construction et l'agencement des chambres de fabrication de certaines fabriques sont encore défectueux. Avec un peu de travail et l'emploi de papier-feutre à bâtisse, les murs de presque toutes les chambres peuvent être assez bien clos pour qu'on puisse y régulariser à volonté la température intérieure au moyen d'un poêle ou de tuyaux à vapeur. Il faut pouvoir les ventiler parfaitement une fois par jour. Les paragraphes suivants auront pour effet de rafraîchir la mémoire du fabricant de fromage expérimenté et serviront à enseigner aux autres la meilleure pratique à suivre.

1. Provoquer la maturité du lait par l'application de la chaleur avant d'y mettre la présure. Il faut l'avancer ou le faire mûrir de manière à ce qu'il ne faille pas qu'il s'écoule plus de trois heures entre la mise de la présure et le développement de l'acide, de manière à ce qu'il soit perceptible au goût ou au moyen du fer chaud.

2. On doit éviter d'avoir recours au petit lait sur pour faire avancer le lait. Du lait vieux sur le point de devenir sur peut être employé, mais jamais du lait coagulé ou épais.

3. Il faut mettre assez de présure pour faire coaguler le caillé de manière à le rendre bon pour le coupage en 35 ou 45 minutes à la température de 86° à 88° Fahr. Il faut diluer la présure avec de l'eau dans la proportion d'au moins un gallon de liquide pour chaque bassin.

4. Lorsque la coagulation est parfaite, il faut couper le caillé plus fin que pendant l'été. Il faut retarder d'un quart d'heure l'application de la chaleur après que le brassage est commencé, et la température doit être élevée à 98° et maintenue à ce point jusqu'à ce qu'on retire le petit lait. Après le milieu du mois, il vaudra mieux porter la température à 100°.

5. Il faut prendre soin d'appliquer la chaleur et de faire le brassage de manière à ce que les particules de caillé soient suffisamment sèches avant que le développement de l'acide soit perceptible, pour que si on en presse une poignée pour les réunir ensemble, elles se séparent facilement à un léger attouchement.

6. Le caillé doit être brassé avant et après l'enlèvement du petit lait, jusqu'à ce que ce dernier ait si bien cessé d'être combiné avec les particules du caillé que ces particules fassent entendre un son aigre si on les froisse entre les dents ou autrement.

7. Lorsque le petit lait est enlevé, il faut tenir le caillé à une température de 94°. Si elle baisse au-dessous de 94°, le développement de l'acide est entravé et il reste un excès d'humidité dans le caillé pendant le développement de l'acidité. La présence de cet excès d'humidité dans le caillé à cette période de la fabrication laisse le fromage avec une texture molle, "pâteuse," "graisseuse," suivant le degré d'acidité qu'on aura laissé développer.

8. Un couvert sur le bassin et un égouttoir à caillé muni de tuyaux à vapeur constituent un moyen simple et efficace de garder le caillé chaud. Lorsqu'on ne se sert pas d'une claie (*rack*), on maintient la température en mettant quelques seaux d'eau chaude dans l'extrémité abaissée du bassin.

9. Aussitôt après l'enlèvement du petit lait, il faut brasser le caillé jusqu'à ce que le petit lait qui s'en échappe soit enlevé. *Après que le caillé est sec et ferme* on peut le laisser prendre en masse, *mais seulement après qu'il est dans cette condition.* Tout le brassage doit être opéré de manière à éviter de briser inutilement le grain du caillé.

10. On peut alors le tourner fréquemment et bien le tasser jusqu'à ce qu'il y ait quatre ou cinq couches de caillé d'épaisseur. A cette période il ne faut pas laisser le petit lait se réunir en petites mares à la surface. En le tassant ainsi en quatre ou cinq couches de profondeur et en le tournant fréquemment, on empêche l'extérieur des morceaux ainsi entassés de se refroidir ou de prendre une couleur plus foncée que celle du reste du caillé sous l'influence de l'air.

11. L'épreuve au moyen du fer chaud est presque indispensable, pour déterminer avec certitude, de jour en jour, le moment précis où l'acidité est assez développée pour qu'on enlève le petit lait. Les filaments—semblables à des fils—doivent avoir

environ un quart de pouce de longueur. Le degré de changement voulu pour le coupage et la salaison est atteint lorsque le caillé est moelleux, velouté et " visqueux " (*slippy*), et que sa texture cesse d'être floconneuse ou feuilletée pour devenir filandreuse et fibreuse. S'il est trop humide ou trop mou, il faut le couper ou le piler plutôt un peu, et le brasser à la main jusqu'à ce qu'il soit assez sec, avant d'y ajouter le sel. Le brassage à la main doit se faire surtout avant qu'on sale.

12. On ne doit pas mettre moins de 3 lbs de sel par 1,000 lbs de lait, et lorsque le caillé a une tendance à être mou ou humide, on doit mettre 3¼ lbs par 1,000 lbs de lait ; l'application de 3¼ lbs est aussi préférable pendant la dernière partie du mois, vu la température froide qui prévaut.

13. Aussitôt après l'application du sel, les morceaux de caillé deviennent rudes et âpres à la surface ; puis au bout de 15 à 25 minutes cet âpreté fait place à une condition moelleuse. Lorsqu'il est dans ce dernier état—la température ne devant pas être au-dessous de 88°—le caillé doit être mis en moule et placé en presse.

14. Il faut prendre un soin particulier de ne se servir que d'eau chaude, pure, en tournant le fromage pour y mettre les bandages avant que la croûte ne soit entièrement formée.

15. Surtout dans une chambre à presser froide, il faut prendre peine pour appliquer une forte pression au fromage avant de le laisser pour la nuit.

16. Tout fromage doit prendre une forme symmétrique et rester en moule jusqu'à ce que la croûte soit lisse et que les bords de la meule ne laissent pas voir de " cordons en relief " (*shoulders*).

SÉCHAGE ET MATURATION DU FROMAGE.

La température de la chambre à sécher doit être tenue aussi régulièrement que possible à 65°. Là où l'on garde le fromage de septembre dans la même chambre que celui d'octobre, celui-ci doit être mis sur les tablettes les plus chaudes. Un léger refroidissement, après qu'un fromage a été à une température de 65° pendant deux semaines, cause peu de dommage ; mais une température régulière et une maturation constante produisent de meilleurs résultats. Le fromage amer est ordinairement produit par le refroidissement, soit dans la chambre de fabrication, soit dans la chambre de pressage, soit dans la chambre à sécher. Si l'on enlève la cause, on ne connaîtra pas l'effet.

AUX RÉGISSEURS DE FABRIQUE.

Comme ceci est le dernier bulletin de CONSEILS AUX FABRICANTS DE FROMAGE pour la présente saison, je désire mettre les régisseurs de fabriques en garde contre trois abus qui paraissent menacer le succès permanent de nos fabriques de fromage, savoir :—

1. L'emploi d'hommes inexpérimentés, incompétents, pour faire le travail intérieur dans les fabriques.

2. La diminution systématique et sans scrupule du salaire des fabricants poussée jusqu'au point de forcer les fabricants compétents d'abandonner cette occupation.

3. Le ménagement de bouts de chandelles qui consiste à employer des substances nécessaires à la fabrique, de qualité inférieure, simplement parce qu'elles se trouvent à coûter un peu moins cher.

L'on éprouve tant de pertes, de tracasseries et de désappointement en mettant des hommes sans aptitude ni expérience à la tête de grandes fabriques que j'engage fortement les propriétaires à apporter le plus grand soin et les plus grandes précautions, et à s'informer de la capacité du postulant en s'adressant à un expert digne de foi ou à un acheteur de fromage. Aucune fabrique ne devrait encourir le risque inutile de perdre quelque chose, soit sous le rapport de la réputation ou celui du patronage, du prestige, du prix ou du profit.

CHAPITRE VII.

TYPES DU LAIT ET LÉGISLATION AYANT RAPPORT À LA FALSIFICATION.

Pendant les années dernières, il s'est élevé de fréquentes discussions sur le besoin et l'avantage de l'établissement d'un type légal de qualité pour le lait. Ces discussions ont fait ressortir tant d'idées différentes sur la nature, le but et l'application de ces types, qu'il paraît difficile de tous les concilier avec les exigences des conditions dans lesquelles l'on se trouve dans la Puissance. Pour aider à la solution de ce problème dans un sens pratique et utile, je me propose de faire quelques suggestions et des recommandations montrant comment l'on peut surmonter quelques-unes des difficultés et y obvier, tout en prenant soin de protéger les intérêts et des acheteurs ordinaires et des producteurs de lait.

LE LAIT DES VACHES.

Le lait des vaches, comme doit le savoir le producteur de lait, est composé de substances partie en solution et partie en suspension. On peut le définir comme étant une émulsion claire de matière grasse dans une solution aqueuse ou séreuse de substances albumineuse, sucrée et minérale. Lorsqu'il vient d'une vache en santé, dans son état normal, il a une tendance constante à l'acidité. Il rougit le papier de tournesol, avant que l'acide lactique se soit produit. Il dégage un peu d'acide carbonique peu de temps après qu'il est trait, si on le garde chaud ; mais cet acide disparaît sous l'influence de l'agitation et de l'aération. La véritable acidité du lait est causée par le développement de l'acide lactique. La pesanteur spécifique du lait varie entre 1029 et 1035 à 60° Fahr.; c'est-à-dire que, une quantité de lait égale en volume à ce qu'il faut d'eau pour peser 1,000 livres à 60° Fahr. pèsera de 1029 à 1035 livres à la même température. L'effet de l'augmentation du taux de matière grasse est de diminuer le poids spécifique, la matière grasse du lait étant plus légère que ses autres constituants.* Le total des solides du lait ordinaire varie entre 12 et 16 pour 100. Dans quelques cas exceptionnels on a constaté une variation dans la quantité du total des solides de 11 à 20 pour 100, et dans la quantité de matière grasse de 2 à 10 pour 100. Les solides du lait sont ses seuls constituants qui aient une valeur réelle ou appréciable. L'eau que la vache met dans son lait pendant que l'élaboration s'en fait dans son pis, ne vaut pas plus par livre ou par gallon, que l'eau qu'y mettrait quelqu'un une fois qu'il l'a en mains pour son usage ou pour la vente. L'étendue de variation des solides autres que la matière grasse est ordinairement moindre que la moitié d'un pour 100 chez une même vache à différentes époques de la saison de lactation. Diverses vaches d'une même race, offrent rarement une variation de plus d'un pour cent dans les solides autres que la matière grasse contenus dans leur lait. La plus grande différence se rencontre entre les vaches de diverses races; elle peut atteindre jusqu'à deux et demi pour cent, entre le lait de vaches donnant un lait extraordinairement riche et celui de vaches donnant un lait très pauvre. Les solides autre que la matière grasse, ou les solides dans la partie séreuse du lait augmentent aussi légèrement pendant la saison de lactation ; cette augmentation est d'environ .04 pour cent de solides autre que la matière grasse par mois.

Composition du lait.

La composition moyenne du lait des vaches peut s'établir comme suit :—

	Colostrum pour cent.	Lait normal pour cent.
Eau	75·8	87
Matière Grasse	2·6	3·75
Caséine	15	3·80
Albumine		·75
Sucre	3·6	4
Cendre	3	·70

*L'augmentation du taux des solides autres que la matière grasse est d'augmenter le poids spécifique

Les égouts du lait sont la dernière partie retirée du pis de la vache à chaque traite, et ils sont plus riches en matière grasse que le premier lait trait. Le premier lait trait peut contenir moins d'un pour cent de substance butyreuse, tandis que le lait trait en dernier lieu peut en contenir plus de dix pour cent.

Crème.

La crème n'a pas de composition définie ou invariable. C'est un mot dont on se sert pour définir cette partie du lait dans laquelle une forte partie de la matière grasse a été réunie soit par la mise à crémer ordinaire, soit par la force centrifuge. Elle est composée des mêmes constituants que le lait, mais ces derniers n'y sont pas dans la même proportion ni dans une proportion relative constante. Souvent la crème donnée dans les hôtels est d'une belle couleur bleue, mais ce liquide ne se classe pas dans les produits du producteur de lait. Le résultat d'un grand nombre d'analyses montre que la crème du commerce peut varier de 8 à 70 par cent en substance grasse. Toute la matière grasse du lait est tenu en suspension dans sa partie liquide ou séreuse, sous forme de très petits globules qui n'ont aucune enveloppe de nature organique, mais qui se présentent sous forme d'émulsion.

Valeur des constituants.

Les divers constituants du lait ont différentes valeurs, suivant l'usage final auxquels ils sont destinés. La matière grasse a sa principale valeur dans le fait qu'elle donne à la crème sa qualité, au beurre la plus grande partie de sa substance et à la texture du fromage, sa richesse.

La caséine est cette partie qui se coagule sous l'influence de la présure dans la fabrication du fromage. L'albumine se présente sous la forme d'une légère écume blanche sur le lait qui a été ébouillanté et qu'on a fait bouillir; en composition elle est semblable au blanc d'œuf. Le sucre est un des constituants du lait qui produit de la chaleur et fournie le développement de la graisse. L'acide lactique n'a aucune valeur nutritive, mais comme il est fébrifuge dans son action et qu'il a des propriétés qui facilitent légèrement la digestion, une petite quantité dans le lait que l'on boit ou que l'on donne à boire dans les étables n'est pas nuisible. La cendre du lait fournit la matière minérale absorbée dans la charpente osseuse et la chair des animaux qui le consomment. Que le lait soit consommé dans sa forme liquide, ou qu'il soit utilisé réduit de volume sous forme de l'un de ses produits, tel que le beurre, le fromage, le veau ou le porc, les seuls de ses constituants qui aient de la valeur sont ses solides.

L'eau est toujours le véhicule dont se sert la nature pour faire circuler dans les règnes animal et végétal les éléments qui servent au soutien de la vie sous ses diverses formes. Le véhicule en lui-même sert à transporter les constituants que le consommateur cherche à s'approprier.

Les demandes et les préférences constamment changeantes des marchés, rendent impossible de fixer une valeur définie pour les différents constituants du lait. Le travail d'un manipulateur habile peut toujours donner à chacun d'eux une augmentation de valeur. Le sucre de lait à l'état brut dans le lait a véritablement très peu de valeur, car il peut être remplacé dans l'alimentation des veaux par des substances qui existent en abondance et qui sont bon marché, mais lorsqu'il est raffiné, et propre aux usages pharmaceutiques, il vaut peut-être 75 centins la livre.

En jugeant le lait au seul point de vue de l'industrie laitière, je crois que dans les circonstances présentes, si la substance butyreuse du lait vaut 16 centins la livre à l'état brut et non manufacturé, le total des solides dans le lait, autres que la matière grasse, peut raisonnablement être évalué à $2\frac{1}{2}$ centins la livre. Cette dernière évaluation de $2\frac{1}{2}$ centins la livre est basée sur une échelle d'évaluation qui place la caséine à $4\frac{1}{2}$ centins, l'albumine à 3 centins et le sucre à 1 centin la livre.

NATURE DU TYPE REQUIS.

La variabilité de la qualité du lait est due à tant de causes dont quelques-unes sont hors du contrôle du producteur de lait, qu'à première vue, il peut sembler

injuste d'établir arbitrairement un type de qualité, dans le but d'empêcher la vente du lait qui n'aurait pas les caractères voulus par ce type. On peut qualifier le lait de *pur*, lorsqu'il vient de vaches saines qui ont été bien nourries et tenues dans de bonnes conditions tant sous le rapport de leur milieu que sous celui du soin, que rien n'y a été ajouté et qu'aucune de ces parties ou constituants n'en a été gardé ni enlevé. Le lait *pur* n'est pas nécessairement du lait d'une qualité d'un type établi, d'après l'estimation de la moyenne du lait provenant de troupeaux de bétail bien tenu et bien nourri. Il peut y avoir du lait *pur* non altéré qui soit en même temps du lait *pauvre* non altéré. Sa pauvreté ou sa maigre qualité peut prevenir de l'individualité des animaux, du genre et de la qualité de la nourriture, du défaut d'abri, du manque de sel, du mauvais traitement ou de quelque autre manque de soin.

L'expérience des maîtres de maisons et des consommateurs de lait est telle qu'elle indique la nécessité indubitable d'une inspection du lait fourni aux villes et aux cités; et pour que cette inspection soit quelque peu efficace et utile, il semble nécessaire qu'un type légal de qualité applicable à cette branche de l'industrie laitière soit établi.

Si plusieurs types de qualité étaient établis, et que la détermination de la qualité du lait d'après l'un de ces types fût laissée à un arrangement entre le vendeur et l'acheteur, le public qui ne réfléchit pas et ne se défie pas recevrait quelquefois du lait qui n'aurait pas les caractères du type qu'il serait sensé représenter. Par exemple, on pourrait appeler n° 2 ordinaire le lait contenant 12 pour cent de solides, n° 1 ordinaire celui contenant 13 pour cent de solides, n° 1 extra celui contenant 14 pour cent de solides et qualité n° 3 celui contenant 11 pour cent de solides. Mais même un tel arrangement nécessiterait l'emploi d'un inspecteur qualifié pour déterminer que le lait écrémé est de la qualité correspondant au type sous le nom duquel il est vendu.

Prohiber entièrement la vente du lait qui serait au-dessous d'un certain type de qualité, même s'il était vendu comme contenant ce qu'il possède vraiment de solides, semblerait arbitraire et participant de la nature d'une loi somptuaire qui déplaît toujours au peuple et est par conséquent difficile à mettre en force. Cependant la santé et le bien-être public sont d'une telle importance et dépendent tellement, dans bien des cas, de la qualité du lait vendu, que la prohibition totale de toute vente aux consommateurs, de lait contenant moins de 12 pour cent de solides, —dont $3\frac{1}{2}$ pour cent doit être de la substance butyreuse—semble avantageuse et nécessaire. Le lait d'une qualité inférieure—vendu d'après son véritable mérite—pourrait être utilisé sans aucune mauvaise conséquence pour la cuisine ou par les adultes, sans détriment pour le vendeur ou l'acheteur.

Le but légitime et recommandable d'un type légal semble être:—

1° De prévenir la fraude qui consiste à altérer le liquide qui a été donné par les vaches;

2° De garantir au consommateur sans défiance qu'il reçoit dans le liquide qu'il achète sous le nom de lait un produit au moins semblable à un certain type reconnu de qualité.

La législation ayant trait à la fourniture du lait aux fabriques pour la fabrication de produits plus concentrés de la laiterie, tels que le beurre, le fromage, devrait donc avoir également deux objets en vue; mais comme la nature de ce dernier emploi du lait est un peu différente, l'application du type ne peut être absolument la même que celle concernant le lait pour les villes et les cités.

DIFFÉRENCE DES BESOINS POUR LA MAISON ET POUR LA FABRIQUE.

Il paraît nécessaire d'établir aussi clairement que possible la distinction qui existe et qui devrait être reconnue entre l'industrie qui consiste à fournir du lait pour la table et celle qui consiste à fournir du lait aux fabriques pour le faire manufacturer. Dans le premier cas chaque transaction est une vente directe qui se fait entre le vendeur de lait et le consommateur, dans l'autre cas, la fourniture du lait se fait généralement d'après un arrangement par lequel le patron d'une fabrique participe

pro rata, suivant la qualité du lait qu'il fournit, au revenu des ventes du produit ou des produits de ce lait.

Pour *l'approvisionnement des cités*, le but que cherche à atteindre la législation et sa mise en force est la fourniture d'un lait sain, d'un lait *honnête*, d'un lait pur, d'un lait doux, d'un lait d'une qualité certifiée, afin que l'acheteur reçoive la juste valeur de ce qu'il paie.

Pour *l'approvisionnement des fabriques*, le but de toute législation et de tous les règlements doit être d'assurer la fourniture d'un lait honnête, pur et salubre. Puis, pour assurer l'évaluation juste et équitable du lait fourni par chacun des patrons de toute fabrique, il semblerait avantageux et nécessaire, que tout le lait fut égal ou à peu près égal en valeur par chaque unité de mesure, ou que deux systèmes d'évaluation fussent en force; savoir, le système ordinaire du poids et un autre de la qualité ou du taux des solides, par lequel la véritable valeur relative par cent livres de lait de différentes qualités pourrait être établie.

La nature de tout type qui pourrait être établi, devrait pourvoir aux besoins de ces deux branches absolument différentes du commerce du lait et à ceux du public dans ses rapports avec elles. Si un individu quelconque offre directement en vente aux maîtres de maisons du lait qui est au-dessous du type de qualité prescrit par la loi, ce lait devra être considéré *invendable comme lait du type ordinaire*, que sa mauvaise qualité dépende du fait qu'il a été additionné d'eau ou écrémé soit par l'homme, soit par la vache.

Les pays de l'ancien monde et, de fait, presque tous les gouvernements des sociétés civilisées, ont des lois plus ou moins rigoureuses contre l'altération de la nourriture qu'on appelle complète. Les substances servant à l'altération qu'on a découvertes dans le lait sont si variées et si nombreuses, que je vais me dispenser de donner ici une liste de leurs noms; mais plus de 90 pour 100 de tous les cas d'altération consistent simplement dans l'addition d'eau ou l'enlèvement partiel de la crème.

Les types suivants pour le lait pur ont été adoptés:—

	Total des solides, pour cent.	Substance butyreuse, pour cent.	Autres solides, pour cent.
Société des analystes publics, Angleterre.	11·5	3	8·5
France	13	4	9
Massachussetts	13	....	....
Minnesota	12	3	9
New Jersey	12	....	....
New-York	12	3	9
Wisconsin	....	3	....
Pour le Canada, M. Thomas Macfarlane, analyste en chef, a recommandé comme type	12	3·5	8·5

Tout en reconnaissant les différences naturelles qui existent entre le lait de différentes vaches, et à différentes saisons de l'année, M. Macfarlane base son jugement sur le résultat d'un grand nombre d'analyses de lait provenant de différentes parties de la Puissance.

La matière grasse est le constituant le plus variable du lait, et il y a une si grande différence entre la qualité du premier lait trait de la vache à chaque traite et celle des égouts ou du dernier lait trait du même animal, que si les égouts sont gardés, cette pratique équivaut absolument par son effet en affaiblissant la qualité du lait, à l'enlèvement d'une grande partie de la crème. Les chiffres suivants peuvent être regardés comme indiquant le taux relatif de matière grasse qu'on trouve dans les différentes portions d'une traite:—

Premier lait trait	½	pour cent de	matière grasse.
Lait du milieu de la traite	2	"	"
Egouts ou dernier lait trait	8	"	"

En présence de ces données, on a droit de se plaindre que, puisqu'un homme est incapable de forcer sa vache à lui donner du lait d'une force et d'une qualité uniformes, il serait injuste de le rendre passible d'une pénalité pour la vente d'un produit honnête. Une loi qui rendrait possible qu'on infligeât l'emprisonnement ou tout autre déshonneur à un honnête homme, parce que sa vache l'a trompé, doit être une loi injustifiable, à moins qu'on ne prouvât que dans chaque cas qu'une vache donne du lait de qualité inférieure, son propriétaire y a contribué par sa négligence ou sa cruauté. Si cela était la seule cause qui rendait le lait pauvre en éléments solides, je lèverais des deux mains, et m'efforcerais de ma voix et de ma plume de faire passer aussi vite que possible une loi sévère pour punir les coupables. Mais, s'il est injuste de punir un homme d'après la loi, parce qu'il garde des vaches qui donnent du lait pauvre, il est tout-à-fait juste et même nécessaire qu'un tel homme soit empêché de fournir son lait à un consommateur de bonne foi comme son lait étant ce qu'il n'est pas, savoir, d'une bonne qualité moyenne.

Si l'on établissait un type légal assez bas pour admettre le lait le plus pauvre donné par les plus pauvres vaches, soignées par les plus pauvres producteurs de lait, de la manière la plus pauvre possible, alors tout le lait pourrait être altéré au point qu'il serait de la même qualité que ce lait pauvre et serait cependant vendu légalement comme du lait de qualité type. L'établissement d'un type aussi bas serait une invitation—et une telle tentation de plus n'est pas nécessaire—à diluer tout le lait jusqu'à la limite permise par la loi.

La loi devrait certainement d'abord pourvoir à la punition des pratiques déshonnêtes, telles que l'altération, la dilution, l'enlèvement du gras, soit par l'écrémage soit par la soustraction des "égouts," et ensuite déclarer illégale l'offre en vente sans indication spécifique, de tout lait qui est au-dessous du type de qualité qui a été recommandé par l'analyste en chef de la Puissance. Le lait écrémé, le lait de beurre ou le lait de qualité inférieure pourrait être vendu d'après son mérite, et avec l'indication de sa véritable qualité.

LAIT POUR LES VILLES ET LES CITÉS.

Le lait consommé dans les villes et les cités de la Puissance augmente annuellement en quantité et en valeur. Nous n'avons point de moyens de constater avec exactitude l'étendue de ce commerce annuellement, mais je calcule que $4,000,000 donnent une idée exacte de la valeur du lait détaillé et consommé dans les six cités du Canada dont l'analyste en chef a obtenu des échantillons pour faire des analyses servant de base à la recommandation d'un type de 12 pour 100 de solides. Il est bien nécessaire en vue du commerce, et encore plus en considération de la santé publique que le lait soit salubre et honnête dans sa nature. Au point de vue du taux de substance butyreuse trouvée dans les échantillons de divers districts, voici un tableau emprunté au bulletin n° 1 du Département du revenu de l'intérieur:—

	Taux le plus élevé de matière grasse.	Taux le plus bas de matière grasse.	Taux moyen de matière grasse.
Halifax	5·40	3·00	4·24
St. John	4·62	3·43	3·91
Québec	4·18	3·02	3·54
Montréal	5·17	2·80	3·82
Ottawa	5·29	3·62	4·26
Toronto	4·50	2·52	3·38
Moyenne générale			3·86

" Il appert donc, qu'on offre en vente dans les cités de la Puissance des laits, " probablement à un prix égal, dont le taux de matière grasse varie de 2.52 à 5.40. Cette " variation est sans doute due aux différences de race, à la condition et à l'alimenta- " tion des animaux. Le nombre d'échantillons inférieurs est, cependant petit; parmi " les 162 échantillons analysés à Ottawa, 35 sont entre 3 et 3.5 par cent, et seulement " 11 sont au dessous de 3. Néanmoins, le fait reste que les plus riches échan- " tillons pourraient être dilués avec une égale quantité d'eau, et être encore aussi " bons, au point de vue du beurre, que quelques échantillons inférieurs de lait naturel. " La dilution, même légérement pratiquée, peut être facilement découverte et punie " selon la loi actuelle. Il en est de même lorsque le lait est écrémé, mais " il ne semble pas juste qu'un producteur de lait qui mêle, disons cinquante pour " cent de lait écrémé avec un lait naturel de 4.5 par cent, réduisant ainsi à 3.2 la " substance butyreuse, soit puni, tandis qu'un homme qui a de pauvres animaux, " les nourrit d'une manière insuffisante et vend du lait contenant seulement 2.75 " pour cent de substance butyreuse, qui peut passer légalement pour du lait naturel, " échappe à l'action de la loi."

* * * * * * * * *

" Le " total des solides " ou " substance sèche " comme l'appellent les Allemands, " s'obtient en ajoutant ensemble la substance butyreuse et les " autres solides " " donnés dans les tableaux. Les moyennes trouvées dans les différents districts sont " les suivantes:—

Halifax	12·72
St. John	12·45
Québec	12·39
Montréal	12·29
Ottawa	12·93
Toronto	12·08
Taux moyen du total des solides	12·48

* * * * * * * * *

" La moyenne des taux de substance butyreuse trouvés dans tous les 162 échantil- " lons est 3·86 pour cent, ce qui, déduit de la moyenne du total des solides, 12·48 pour " cent, laisse pour les solides autres que la matière grasse 8·62 pour cent. Dans le " cas ou des types seraient établis pour le Canada, il paraîtrait sage d'adopter le " principe que le lait doit être d'une bonne qualité moyenne, et d'établir les chiffres " suivants comme les plus basses limites de sa richesse en substances nutritives:—

Total des solides	12·0 pour cent.
Substance butyreuse	3·5 "
Solides autres que la matière grasse	8·5 "

" Puisque le lait écrémé contient au moins 0·5 pour cent de substance butyreuse, " il s'en suit que, lorsqu'on le vend, on devra voir à ce qu'il contienne 9 pour cent de " total des solides.

" Les chiffres ci-dessus serviront à montrer que le public ne doit s'en rapporter " entièrement au Département pour prévenir la vente de qualités inférieures de lait " naturel, mais doit exercer lui-même son discernement. La valeur des différents " laits sur le marché dépend du montant de beurre qu'ils contiennent."

Dans un bulletin subséquent, daté du 30 octobre, 1889, M. Macfarlane donne quelques renseignements sur le lait d'été:—

" Si l'on prend la moyenne des laits des vingt-quatre troupeaux ci-dessus men- " tionnés (à l'exception de celui indiqué comme Jersey) on trouve 12·62 pour son " taux de total des solides, et 3·66 pour celui de la substance butyreuse. Le der- " nier chiffre est plus bas que la moyenne des échantillons mentionnés dans le bulletin " n° 1 qui est de 3 et 6 pour cent, puisque le total des solides ne montre pas de diminu- " tion. Néanmoins, la différence de substance butyreuse n'est pas suffisante pour

" nécessiter aucun changement dans la recommandation déjà faite de 12 pour cent " de total des solides et 3·5 pour cent de beurre comme étant les plus basses limites pour " du lait d'une ouuoqqualité moyenne."

Dans un bulletin encore plus récent, n° 17, M. Macfarlane parle du lait fourni aux villes. Le but de ce bulletin est énoncé dans sa préface.

" Dans des rapports antérieurs touchant l'approvisionnement de lait, des détails " ont été donnés surtout au sujet des cités et des grandes villes de la Puissance. " Dans plusieurs de ces dernières—telles que Montréal, Toronto, Hamilton et London— " l'examen du lait est fait soit par un inspecteur spécial des substances alimentaires " nommé par la municipalité et agissant sous l'empire de la loi d'altération, soit " par les officiers sanitaires médecins exerçant les pouvoirs qui leur sont conférés par " des statuts tels que le chapitre 205 des statuts refondus d'Ontario. En raison de " ces circonstances, on a jugé bon, pendant le premier trimestre de la présente année " fiscale de collecter des échantillons du lait vendu dans quelques-unes des villes " moins considérables d'Ontario. Afin d'agir impartialement, et d'obtenir un estimé " correct de la qualité du lait fourni dans les villes visitées, les collecteurs ont reçus " instruction d'obtenir des échantillons d'un aussi grand nombre de vendeurs que " possible à chaque endroit. Les détails touchant ces échantillons et les résultats " obtenus par les analyses sont donnés dans le tableau suivant ":—

Les conclusions sont présentées dans le sommaire suivant :—

" Le sommaire donné ici indique le nombre d'échantillons pris dans chacune des " villes visitées, et le nombre d'échantillons de lait naturel obtenus, ainsi que le " nombre de ceux qu'on a trouvé altérés ou inférieurs, au point de vue des faits " résumés dans le tableau suivant " :—

	Nombre d'échantillons pris.	Nombre naturel.	Nombre altérés ou inférieurs.
Hull, P.Q	15	10	5
Alexandria	12	7	5
Cornwall	9	9	0
Prescott	7	4	3
Cardinal	2	0	2
Morrisburg	9	6	3
Peterborough	7	2	5
Lindsay	5	3	2
Beaverton	5	1	4
Orillia	8	7	1
Barrie	7	2	5
Bradford	6	1	5
Newmarket	4	2	2
Aurora	4	2	2
Toronto	12	2	10
Harriston	10	8	2
Walkerton	5	3	2
Paisley	5	4	1
Southampton	4	1	3
Listowel	5	4	1
Stratford	10	7	3
Seaforth	4	4	0
Clinton	4	4	0
Goderich	6	4	2
	165	97	68 "

De ces faits, que j'ai cités comme se rencontrant dans notre propre Puissance, il semble que le commerce d'approvisionnement du lait dans certains endroits, est dans

un état absolument déplorable; et il en ressort un besoin urgent de la promulgation et de la mise en force d'une législation telle qu'elle puisse assurer la fourniture d'un lait honnête d'une bonne qualité type à tous ceux qui désirent se le procurer. L'industrie laitière, au point de vue du producteur de lait, en tirerait un grand avantage et une grande amélioration, et les intérêts du consommateur seraient protégés. Devant les tribunaux des autres pays, la vente du lait de qualité inférieure, bien qu'il soit honnête, tel que donné par les vaches et pur, quant à sa condition—à des personnes de bonne foi qu'on n'a pas mises au fait de son infériorité, est regardée comme une fraude. L'établissement du type de qualité de chaque troupeau aurait pour résultat la suppression de toute pratique d'altération malhonnête, mais ne protégerait pas le consommateur contre le lait de qualité inférieure.

Mise en force de la loi pour les condamnations.

Au cas de l'établissement d'un type légal pour le lait, il semblerait raisonnable, étant donnée la variabilité du lait des vaches qu'aucun vendeur ne pût être condamné en vertu de la loi, avant qu'au moins deux échantillons de son lait à différentes dates eussent été trouvés réellement inférieurs au type fixé.

Application de l'acte sur la santé publique.

L'acte sur la santé publique d'Ontario de 1884, pourvoit à l'inspection des étables à vaches, des laiteries, des endroits où le lait est vendu ou gardé pour l'usage général, par le règlement suivant, qui est la clause 10 de la Cédule A, ayant force de loi dans toute municipalité tant qu'elle n'a pas été amendée par le conseil municipal :—

" Toutes les vaches à lait et les étables à vaches, et toutes les laiteries et autres " endroits ou le lait est vendu ou gardé pour l'usage général, et toutes les beurreries " et fromageries seront soumises à une inspection générale sous la direction du dit " bureau; et les propriétaires seront requis d'obtenir du bureau une permission par " écrit, pour tenir une laiterie ou autre endroit où le lait sera vendu ou gardé, tel que " dit plus haut, ou pour tenir une fromagerie ou une beurrerie, et aucune ne sera " tenue par personne sans une telle autorisation qui sera accordée, lorsque les lieux " auront été approuvés après inspection, étant entendu que tous les lieux susdits " seront entre tenus de manière à ce que le lait ne contienne aucune substance ou " chose quelconque propre à être une cause de maladie, soit par altération, contamination provenant des égouts, absorption de germes de maladie, infection des vaches, " soit par toute autre cause généralement reconnue, et que, si ces conditions cessent " d'exister, la dite autorisation pourra être révoquée par le dit bureau."

L'acte amendant l'acte sur la santé publique d'Ontario, 1887, dans la clause 5, pourvoit à ce qui suit :—

" L'officier sanitaire médecin sous la direction du bureau sanitaire local, aura le " pouvoir de faire ou de faire faire par un médecin vétérinaire, ou toute autre personne " compétente, suivant que les circonstances l'exigeront, une inspection périodique " de toutes les laiteries, fromageries, et beurreries, fermes à vaches laitières, " abattoirs, qui se trouvent dans la limite de sa ou leur juridiction."

Règlements de London, Ontario.

En ce qui concerne les cités, ces règlements sont mis en force sous la direction du bureau sanitaire local. Un plan qui semble efficace et avantageux a été mis en opération par l'inspecteur de London, Ont., avec des résultats satisfaisants. A cet effet, le conseil de ville a passé un règlement qui pourvoit à l'inspection et à l'examen par l'inspecteur, et à ce que toute personne qui offre du lait en vente, obtienne d'abord de l'officier sanitaire, un certificat que ses animaux sont propres et en santé, que ses étables et dépendances sont aussi propres, que sa voiture porte son nom et son numéro peints, et qu'il s'est conformé à toutes les exigences du règlements. Sur l'obtention de ce certificat, une licence est accordée par le trésorier de la cité pour un an, la dite licence pouvant être révoquée en tout temps, si quelque infraction

du règlement est commise. L'honoraire payé pour cette licence est d'une piastre par année. Près de 100 vendeurs et 1,200 vaches sont maintenant soumis à ce système d'inspection. Le lait est examiné par l'inspecteur officiel deux fois dans l'année, et un rapport du résultat de l'examen ainsi que des observations faites pendant l'inspection des dépendances, des étables et du bétail, de même que de l'eau et de la nourriture données, est fait dans les colonnes des journaux de la cité. Comme conséquence, la qualité du lait s'est graduellement améliorée pendant les dernières années. Si d'autres villes et cités voulaient agir de la même manière, un changement pour le mieux dans la qualité de l'approvisionnement de lait s'effectuerait rapidement.

Prévention des maladies.

Il est reconnu que certaines maladies peuvent être transportées dans le lait à la résidence des consommateurs qui le reçoivent. Les règlements officiels qui suivent touchant la production du lait en Prusse paraissent nécessaires et avantageux :—

(1) Il faut ôter au lait la tendance à surir lorsqu'il est apporté au marché ou au dépôt en le refroidissant ou par l'usage d'un appareil réfrigérateur quelconque.

(2) Il est défendu de garder le lait dans des vases où il peut se souiller de substances étrangères (vases de cuivre, de laiton, de zinc, de terre mal vernissée, de fonte dont l'émail contient du plomb).

(3) Dans le cas ou des maladies contagieuses se développeraient dans la maison du producteur de lait ou du vendeur, ou dans leur voisinage, il faut pourvoir à ce qu'aucune extension de la maladie ne puisse se produire. Les personnes qui viennent en contact avec les malades ne doivent avoir rien à faire avec la manipulation du lait. Tous les endroits qui sont destinés à la conservation du lait doivent être tenus spécialement propres et bien aérés et être loin des chambres à coucher et des chambres des malades. Ces mesures préventives s'appliquent aussi aux dépôts, où il est aussi requis que ces vases soit tenus fermés.

La promulgation d'une loi semblable, par les autorités provinciales en Canada, serait opportune et favorable à la prospérité publique.

Conservation du lait.

On a essayé plusieurs méthodes pour conserver le lait sans odeur ; mais dans la pratique ordinaire, la plus sûre méthode est d'observer la plus scrupuleuse propreté dans les étables et en ce qui regarde les ustensiles, et de faire refroidir le lait à 40 dégrés. La question du transvasement fréquent du lait, pendant le transport, avant ou pendant sa livraison aux pratiques, est une de celles qui méritent qu'on y donne plus d'attention. Autant que possible, le lait devrait être livré sans être souvent changé de vases, depuis le moment où il est mis dans le seau où on le trait jusqu'à celui où on le livre au domicile de la pratique. Chaque changement expose le lait à une atmosphère trop souvent impure. Cela compromet sa salubrité et ses qualités de conservation.

LAIT POUR L'USAGE DES FABRIQUES.

Il y a deux difficultés existantes à combattre et à vaincre dans la réglementation de la fourniture du lait qui doit être converti en produit manufacturé dans les fabriques. Dans certains cas, il se produit, lorsque le lait est sous la garde des patrons qui le fournissent, une altération intentionnelle faite par quelqu'un qui a évidemment un but malhonnête. Puis il y a la différence naturelle qui existe dans la qualité du lait de différents troupeaux, et plus particulièrement de différentes vaches ; et il est nécessaire qu'une règle soit posée et mise en force, pour pourvoir au paiement équitable de ce lait, suivant sa valeur réelle pour les fins de la fabrication. Une valeur qui ne consiste pas entièrement dans le taux des solides réside dans la saveur particulière et les conditions de qualité qui résultent du traitement et de la nourriture de la vache. Pour prévenir l'altération malhonnête à laquelle il vient d'être fait allusion, il a été passé des Statuts par les gouvernements de la Puissance et de la province d'Ontario. Voici le texte de ces Statuts :—

CHAP. 43.

Acte à l'effet de prévenir les fraudes dans la fourniture du lait aux fromageries, beurreries et fabrique de lait condensé.

[*Sanctionné le 2 mai* 1889.]

SA Majesté, par et avec l'avis et le consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :—

LE LAIT FOURNI AUX FABRIQUES NE SERA PAS FALSIFIÉ.

1. Personne ne vendra, ne fournira ou n'enverra à une fromagerie, beurrerie ou fabrique de lait condensé, ou à son propriétaire ou gérant, ou à un fabricant de beurre, de fromage ou de lait condensé pour être fabriqué, du lait dilué, ou en aucune manière falsifié, ou du lait dont la crème a été enlevée, ou du lait communément appelé lait écrémé.

UNE CERTAINE PARTIE DU LAIT NE SERA PAS RETENUE.

2. Aucune personne qui fournira, enverra, vendra ou apportera à une fromagerie, beurrerie ou fabrique de lait condensé, ou à son propriétaire ou gérant, ou au fabricant de fromage, de beurre ou de lait condensé, du lait pour être fabriqué en beurre, en fromage ou en lait condensé, ne retiendra aucune portion de cette partie du lait connue sous le nom d'égouts ou dernier lait.

LAIT SUR.

3. Personne ne vendra, ne fournira, n'apportera ou n'enverra sciemment à une fromagerie, beurrerie ou fabrique de lait condensé, ou à son propriétaire ou gérant, du lait impur ou partiellement sur.

QUANT AUX ANIMAUX MALADES.

4. Personne ne vendra, n'enverra ou n'apportera à une fromagerie, beurrerie ou fabrique de lait condensé, ou à son propriétaire ou gérant, ou au fabricant de beurre, de fromage ou de lait condensé, du lait provenant ou trait d'une vache qu'il savait être malade au moment où elle a été traite.

AMENDE POUR CONTRAVENTION.

5. Toute personne qui, par elle-même ou par toute autre personne à sa connaissance, violera quelqu'une des clauses des précédents articles du présent acte, encourra, pour chaque infraction, sur conviction devant un juge ou des juges de paix, et paiera une amende de cinquante piastres au plus et de cinq piastres au moins, ainsi que les frais de la poursuite, et, à défaut du paiement de l'amende et des frais, sera passible de l'emprisonnement avec ou sans travaux forcés pendant un terme n'excédant pas six mois, à moins que la dite amende et les frais n'aient été payés plus tôt.

RESPONSABILITÉ.

6. La personne pour laquelle du lait est vendu, envoyé, fourni ou apporté à une fromagerie, beurrerie ou manufacture de lait condensé pour aucune des fins susdites, sera *primâ facie* responsable de l'infraction aux clauses du présent acte.

PREUVE DE CULPABILITÉ.

7. Pour établir la culpabilité de toute personne accusée de la violation d'une clause quelconque des articles un et deux du présent acte, il sera suffisant comme preuve *primâ facie* devant servir de base à une conviction, de démontrer que le lait

ainsi envoyé, vendu, fourni ou apporté à une fabrique tel que dit plus haut pour être fabriqué en beurre, en fromage ou en lait condensé, est réellement inférieur en qualité au lait pur, pourvu que l'épreuve en soit faite au moyen d'un lactomètre, crémomètre ou par toute autre épreuve convenable et suffisante, et par une personne compétente. Toutefois, une conviction pourra être établie sur toute autre preuve légale suffisante.

SPÉCIFICATION DE LA NATURE DE L'ALTÉRATION NON NÉCESSAIRE.

8. Dans toute plainte ou dénonciation déposée ou portée en vertu du premier ou du second article de cet acte, et dans toute condamnation en résultant, le lait dont on se plaint peut-être désigné comme lait altéré, sans spécification de la cause de son altération, et d'après cela, toute preuve d'une cause ou mode d'altération quelconque mentionnés dans les deux articles susdits, sera suffisante pour baser la condamnation. Et, dans toute plainte, dénonciation ou conviction sous l'empire du présent acte, l'infraction pourra être déclarée et sera réputée avoir été commise au sens de *l'acte des convictions sommaires*, dans l'endroit où le lait dont on se plaint devait être converti en produit manufacturé, nonobstant le fait que l'altération ait eu lieu ailleurs.

APPEL.

9. Il n'y aura aucun appel d'une conviction en vertu du présent acte excepté à un juge d'une cour supérieure, de comté, de circuit ou de district, ou au juge ou président de la cour des sessions de la paix, ayant juridiction au lieu ou a été obtenue la conviction ; et tel appel sera porté, avis d'appel donné par écrit, l'obligation souscrite, ou le dépôt fait dans les dix jours après la date de la conviction, et cet appel sera entendu, instruit, jugé et décidé, sans l'intervention d'un jury, à tel temps et lieu que la cour ou le juge saisi fixera, dans les trente jours qui suivront la date de la conviction, à moins que les dits juge ou cour ne proroge au delà des dits trente jours l'époque fixée pour l'audition et la décision ; et pour tous les autres points non prévus dans le présent acte, la procédure d'après " *l'acte des convictions sommaires*," en autant qu'elle sera applicable, sera suivie.

QUI POURRA TÉMOIGNER.

10. Toute personne accusée d'infraction au présent acte et le mari ou la femme de telle personne sera admise et pourra être contrainte à servir comme témoin.

PARTAGE DES AMENDES.

11. Toute amende imposée en vertu du présent acte, lorsqu'elle sera perçue, sera payable moitié au dénonciateur ou au plaignant, et l'autre moitié au propriétaire, au trésorier ou au président de la fabrique où le lait a été envoyé, vendu ou fourni pour l'une quelconque des fins ci-devant mentionnées, en contravention à l'une quelconque des clauses du présent acte, pour être distribuée entre les patrons de telle fabrique proportionnellement à leur intérêt respectif dans le revenu de la dite fabrique.

CHAPITRE 32.

Acte à l'effet de prévenir les fraudes dans la fourniture du lait aux beurreries et aux fromageries.

[*Sanctionné le* 23 *mars* 1888.]

SA Majesté par et avec l'avis et le consentement de l'Assemblée Législative de la province d'Ontario, décrète ce qui suit :—

AVIS À DONNER LORSQUE LE LAIT EST DILUÉ, ETC.

1. Personne ne vendra, fournira, apportera ou enverra sciemment et volontairement à une fromagerie ou beurrerie, ou à son propriétaire ou gérant, pour être converti en produit manufacturé, du lait additionné d'eau, ou altéré aucunement, ou du lait dont la crème a été enlevée, ou du lait communément appelé " lait écrémé," sans notifier formellement, par écrit, le propriétaire ou gérant de telle fromagerie ou beurrerie que le lait ainsi vendu, fourni ou apporté a été ainsi additionné d'eau, ou altéré, ou privé de sa crème, ou est devenu du lait communément appelé " lait écrémé," suivant le cas.

AVIS À DONNER LORSQUE LES " ÉGOUTS " ONT ÉTÉ GARDÉS.

2. Toute personne qui, au cours de ses affaires vend, fournit, apporte ou envoie à une fromagerie ou beurrerie, ou à son propriétaire ou gérant, pour être converti en produit manufacturé, le lait de vaches, ne retiendra sciemment et volontairement, dans le cours de cette transaction ou affaire, aucune portion de cette partie connue sous le nom " d'égouts," sans notifier formellement, par écrit, le propriétaire ou le gérant de telle fromagerie ou beurrerie, qu'il a ainsi retenu les dits " égouts."

AVIS LORSQUE LE LAIT A PRIS DE L'ODEUR.

3. Personne ne vendra, fournira, apportera ou enverra sciemment et volontairement à une fromagerie ou beurrerie, ou à son propriétaire ou gérant, pour être converti en produit manufacturé, du lait impur, ou partiellement sur, sans notifier formellement, par écrit, le propriétaire ou gérant de telle fromagerie ou beurrerie que ce lait a pris de l'odeur ou est partiellement sur.

PÉNALITÉ POUR LA VIOLATION DES ARTICLES 1–3.

4. Toute personne qui par elle-même ou par son employé, ou agent, viole l'une des clauses quelconques des articles précédents de cet acte, sur conviction de telle offense devant un ou plusieurs juges de paix, encourra et paiera une amende de $5 au moins et de $50 au plus, avec les frais de la poursuite, à la discrétion du ou des dits juges de paix, et à défaut du paiement de telle amende et des frais, sera passible de l'emprisonnement dans la prison commune du comté, avec travaux forcés pour une période n'excédant pas six mois, à moins que la dite amende et les frais pour les recouvrer n'aient été payés plus tôt.

DROIT DE FAIRE L'ÉPREUVE DU LAIT.

5. Le propriétaire ou gérant d'une fromagerie ou beurrerie aura le droit d'exiger du propriétaire ou gardien de toute vache ou vaches dont le lait est apporté, fourni ou envoyé à la fabrique, qu'il soumette telle ou telles vaches à sa ferme, ou à tel autre endroit, où les dites vaches sont ordinairement gardées, à n'importe quelle épreuve du lait faite par des personnes nommées par le dit propriétaire ou gérant

que les dites personnes jugeront nécessaire pour s'assurer de la quantité du lait de la ou des dites vaches, à n'importe quel jour, et à telle heure de tel jour qui aura été indiqué par le dit propriétaire ou gérant; et, dans le cas ou le dit propriétaire ou gardien des vaches refuserait de les soumettre à l'épreuve, ou entraverait dans l'exécution de la dite épreuve les personnes occupées à la faire, ou interromprait la dite épreuve, ou y mettrait obstacle de quelque manière, ou empêcherait d'en obtenir le résultat voulu, il encourra et paiera, sur conviction devant un ou plusieurs juges de faire pour chacune des dites offenses une amende de $10 au moins et de $100 au plus, à la discrétion du ou des juges de paix qui entendront la plainte, avec les frais de la poursuite, si l'ordre en est donné, et à défaut du paiement de la dite amende et des frais, pourra être condamné par le ou les dits juges de paix ayant entendu la plainte, à l'emprisonnement dans la prison commune du comté, avec travaux forcés, pour une période de six mois au plus, ou jusqu'à ce que les dites amendes et les frais encourus pour la recouvrer aient été payés.

DROIT DE PRENDRE DES ÉCHANTILLONS DE LAIT.

6. Le propriétaire ou gérant de toute fromagerie ou beurrerie qui soupçonne quelqu'un vendant, fournissant, envoyant ou apportant du lait à la fabrique, d'être coupable de quelque offense sous l'empire du dit acte, aura le droit d'aller sur la propriété ou de nommer une ou quelques personnes pour aller sur la propriété de la personne soupçonnée; et telle personne nommée pourra aller sur la propriété de la dite personne soupçonnée, avec ou sans avis, et prendre des échantillons du lait de la ou des vaches, dont le délinquant supposé a obtenu immédiatement auparavant le lait ou une partie du lait ainsi vendu, fourni, envoyé ou apporté, tel que dit plus haut, et toute personne ainsi soupçonnée qui empêche ou refuse de permettre de prendre les dits échantillons sera passible, sur conviction de l'offense, d'une amende de $10 au moins et de $50 au plus avec les frais de la poursuite, et à défaut du paiement de telle amende, sera passible de l'emprisonnement dans la prison commune du comté où l'offense aura été commise, pour une période n'excédant pas trois mois, aux travaux forcés.

PREUVE DE CONTRAVENTIONS AUX ARTICLES 1–3.

7. Afin d'établir la culpabilité tout délinquant sous l'opération des trois premiers articles du présent acte, il sera suffisant de démontrer par une preuve *prima facie* que telle personne, par elle-même, son domestique ou son agent a vendu, fourni, envoyé ou apporté pour être converti en produit manufacturé à une fromagerie ou beurrerie, du lait réellement inférieur à la moyenne du lait trait, ou prétendu par le dit accusé avoir été trait de la même ou des mêmes vaches pendant la semaine précédente, pourvu que la comparaison ou l'épreuve soit faite au moyen d'un lactomètre ou d'un crémomètre, ou de quelque autre méthode adéquate de faire cette comparaison.

DISPOSITION DES AMENDES.

8. Toute amende imposée sous l'empire du présent acte, une foi recouvrée, sera payable moitié au dénonciateur ou plaignant et l'autre moitié au trésorier de la municipalité locale dans les limites de laquelle l'offense aura été commise.

Inspecteurs.

Il est bien nécessaire qu'un ou deux hommes pour la Puissance soient nommés et munis des appareils nécessaires afin de voir à ce que les dispositions de ces statuts

soient mises en force. La grande publicité donnée aux détails de quelques condamnations aurait, sans aucun doute l'effet d'empêcher la commission d'actes malhonnêtes semblables.

Estimation d'après la qualité.

Quant à la seconde difficulté, savoir, la nécessité de pouvoir à l'établissement d'une base équitable prête pour la répartition des revenus d'une fabrique d'après la valeur réelle du lait ou de la crème fournis, il n'y a eu que très-peu de chose de fait, excepté pour lès beurreries.

Beurreries.

Pour les beurreries fonctionnant sous le système de collection de la crème, la baratte pour déterminer la quantité de substance butyreuse semble permettre une répartition équitable des revenus, d'après la véritable valeur de la crème pour de la fabrication du beurre. Là où l'on reçoit le lait naturel, l'appareil Babcock pour l'épreuve du lait, ou le contrôleur Fjord permettront au gérant de la fabrique d'évaluer chaque quantité, d'après ses véritables qualités pour la fabrication du beurre.

Fromageries.

Pour le lait destiné à la fabrication du fromage, quant à sa teneur en matière grasse, il n'a pas été encore officiellement établi de terme de comparaison. Le taux qu'il en contient pourrait ne pas être un indice certain et invariable de sa qualité pour la fabrication du fromage. Il est probable que des recherches sur ce sujet seront faites pendant la prochaine saison, sous le contrôle de ce département, afin de régler la question pour la gouverne des fromagers. En même temps, les instruments qu'a à son service le fromager—le lactomètre, le crémomètre le lactoscope et le pioscope—lui permettront, par une épreuve facile à faire, d'examiner et de comparer la qualité de différents laits avec assez de précision. L'emploi du lactomètre et de l'appareil Babcock pour établir le taux de la matière grasse permettra à tout fromager de faire l'épreuve de 25 échantillons de lait ou plus avec exactitude, en une heure.

CHAPITRE VIII.

MARQUE CANADIENNE DISTINCTIVE.

ÉTENDUE DU COMMERCE.

Le commerce d'exportation du fromage et du beurre est un des plus avantageux pour les cultivateurs du Canada. Pour ce qui est du fromage, le développement rapide de nos transactions d'exportation peut se voir dans les tableaux suivants. La diminution de l'exportation de beurre est due à plusieurs causes. L'une des causes qui n'est pas la moindre, a été l'importation de la butterine et d'autres composés d'imitation venant d'autres pays sur le marché anglais, comme substitution au véritable beurre de laiterie. On ne saurait trop insister pour convaincre les consommateurs européens que nos produits de laiterie sont tous purs et naturels.

Les exportations de beurre et de fromage du Canada pendant cinq années ont été :—

		1885.	1886.	1887.	1888.	1889.
Beurre	lb.	7,330,788	4,668,741	5,485,509	4,415,381	1,780,765
Valeur	$	1,430,905	832,355	979,126	798,673	331,958
Fromage	lb.	79,655,367	78,112,927	73,604,448	84,173,267	88,534,887
Valeur	$	8,265,240	6,754,626	7,108,978	8,928,242	8,915,684

En 1885, cinquante-deux pour cent du beurre et quatre-vingt-dix-neuf et demi pour cent du fromage exportés du Canada ont été envoyés dans la Grande-Bretagne.

Le rapport suivant des rapports du bureau du commerce de la Grande-Bretagne pendant cinq années (finissant au 30 juin) indique la quantité totale et la valeur de ces produits importés dans la Grande-Bretagne :—

——	1885.	1886.	1887.	1888.	1889.
Beurre.....quint. (112 lb.)	2,401,373	1,543,566	1,513,134	1,671,433	1,927,842
Valeur ..... £	11,563,508	8,141,438	8,010,374	8,913,045	10,244,636
Butterine .....quint. (112 lb.)	Compris avec beurre cette année.	887,974	1,276,140	1,139,743	1,241,690
Valeur..... £		2,962,264	3,880,327	3,268,313	3,655,061
Fromage..... .quint. (112 lb.)	1,833,832	1,734,890	1,836,789	1,917,616	1,907,999
Valeur..... £	4,069,344	3,871,359	4,514,382	4,546,408	4,490,970

On peut voir, d'après ces chiffres, que le Canada fournit maintenant à la Grande-Bretagne 41 pour cent du fromage et moins d'un pour cent du beurre qu'elle importe des pays étrangers. La concurrence entre les pays qui font une spécialité de l'industrie laitière, pour obtenir la suprématie sur les marchés anglais, devient de plus en plus vive chaque année. Il y a deux facteurs, tous les deux entièrement sous notre contrôle en Canada, qui peuvent nous procurer la plus grande partie de ce commerce, et nous permettre de le garder une fois que nous l'aurons. Dans la lutte actuelle afin d'obtenir une alimentation à bon marché pour nourrir les grandes agglomérations d'ouvriers des centres manufacturiers, la tendance est d'abaisser le prix par livre des différentes denrées alimentaires. Une plus grande économie dans leur production nous permettrait de lutter avec succès avec nos rivaux en production et en commerce, surtout sous le rapport des articles concentrés de nourriture. Ce point de vue de la question a été traité dans d'autres parties de ce rapport. L'autre facteur qui nous permettra d'obtenir un plus grand succès et de maintenir notre position sur les marchés étrangers, sera de produire la meilleure qualité des choses que nous envoyons à l'étranger, et de veiller avec un soin jaloux à notre réputation pour cette production, une fois qu'elle sera acquise.

LE FROMAGE COMME ALIMENT.

L'ignorance de la masse des consommateurs touchant la position relative que doit occuper le fromage dans la liste des aliments ordinaires a empêché qu'on le consommât plus généralement et en plus grande quantité. Le dicton " pain et fromage " est connu dans plusieurs pays comme synonyme de ce qui suffit pour soutenir la vie d'une manière saine et agréable. Dans notre propre pays il est rare qu'il ait aucune signification locale. L'opinion prévaut parmi un grand nombre de nos citoyens que le fromage n'est pas un aliment sain, et que c'est une friandise ou un luxe coûteux et dangereux. Quelques-uns le regardent comme indigeste. Les idiosyncrasies dont souffrent quelques individus peuvent le leur faire considérer comme tel, d'après leur expérience; et comme ces personnes sont généralement les plus loquaces dans la société, l'impression de leur opinion fait son chemin, et cet élément de l'humanité qui a la manie de l'imitation se revèle en ce qu'on suit en un corps l'opinion de ceux qui savent s'affirmer avec le plus de force, soit dans la bonne soit dans la mauvaise direction.

Le fromage est un aliment des plus sains et des plus nourrissants. Il est comparativement bon marché, d'un emploi commode et, lorsqu'il est bon, il aide plutôt qu'il n'entrave la digestion. Le but principal de l'alimentation de l'homme

est de lui fournir les éléments ou matériaux qui sont nécessaires à la nutrition des tissus du corps et de fournir la chaleur ou l'énergie nécessaire à l'activité de la vie. Ces tissus ont la faculté de retirer de la nourriture avalée, les éléments dont ils ont besoin, et de les transformer en leur propre substance. La matière épuisée, après qu'elle a rempli son but, est rejetée. L'utilité d'un aliment dépend de son adaptabilité à maintenir dans ces tissus l'équilibre entre le travail de dépense et celui de réparation. Les principales substances nécessaires sont les substances "*azotées*," les substances "*non azotées*" ou les "*hydrocarbonés*" et les "*sels*" ou "*matières minérales*." Pour retirer le plus grand avantage de la nourriture, il faut qu'elle contienne 1 partie de matière "azoté" pour 3½ ou 4 parties, en poids, de matière "non azotée." Le tableau suivant de Letheby, indique les quantités relatives de ces matières contenues dans quelques-unes des principales substances alimentaires.

	Matière azotée.	Matière non-azotée.			Sels.
		Amidon.	Sucre.	Matière grasse.	
	pour cent	pour cent	pour cent	pour cent	pour cent
Bœuf maigre	19·3	....	.....	3·6	5·1
Bœuf gras	14·8	....	.....	29·8	4·4
Fromage	34·59	....	4·	29·75	4·25
Lait	4·1	.....	4·4	3·3	0·7
Pain	8·1	47·4	3·6	1·6	2·3
Pommes de terre	2·1	18·8	3·2	0·2	0·7

On calcule que le fromage peut donner au moins une fois et demie autant de nutrition par livre que le bœuf ordinaire. Puis le sens du goût a la faculté de stimuler la sécrétion des fluides digestifs; et la saveur piquante, agréable du fromage bien mûri, en fait un aliment de digestion facile, même au point d'activer la digestion des autres aliments consommés. Le déchet causé par les os dans le bœuf est d'au moins de 8 à 10 pour cent, et lorsqu'on prend ceci en considération, on peut concevoir aisément l'économie qu'il y a à acheter du fromage pour au moins une partie de l'alimentation d'une famille ordinaire. Le commerce du fromage sur nos marchés du pays pourra prendre une plus grande extension, lorsque ceux qui pourvoient aux besoins du public et ceux qui fournissent le fromage pour la consommation du pays auront décidé de changer la pratique actuelle qui consiste à garder le fromage rebuté ou inférieur pour le commerce du pays.

CONSERVATION DE NOTRE RÉPUTATON.

Nous pouvons aussi développer notre commerce au dehors surtout en maintenant la bonne qualité et le renom du fromage qui a été envoyé à l'étranger et en élevant la qualité et la réputation de notre beurre au même degré d'excellence. La conservation de notre réputation en produits de laiterie bons, purs et honnêtes, nous permettra de poser les bases d'un commerce toujours croissant et à profits certains et assurés. Il faut donner aux marchés ce qui leur convient: les exigences particulières doivent satisfaites; les préférences de ceux qui achètent aux plus hauts prix doivent être étudiées et contentées; et une fois nos pratiques satisfaites de nos produits, il faut les conserver en soutenant notre réputation qui a été obtenue après une lutte longue et vive; et si maintenant, nous la laissons se perdre, notre indifférence sera inexcu-

sable. Ce serait le vrai comble de la folie commerciale d'avoir assez peu de considération pour notre renom national, pour le mettre en péril en négligeant de prendre les mesures nécessaires pour le protéger. Il est d'autant plus juste de les prendre, que cela ne sera ni coûteux pour nous, ni nuisible aux autres.

Lorsque du fromage inférieur arrive d'ailleurs en passant par les ports canadiens, l'acheteur sans défiance de la Grande-Bretagne, n'ayant pas de renseignement positif du contraire, suppose que ce fromage est de fabrication canadienne. Dans ce cas il s'élève et se perpétue aisément un préjugé nuisible aux intérêts de l'industrie laitière canadienne. On prétend et il est de fait que des composés malsains ont été envoyés des Etats-Unis en Grande-Bretagne, sous le nom de fromage et cela en les faisant passer par nos ports, sans marque spéciale pour les faire distinguer du pur fromage de fabrication canadienne. La correspondance suivante extraite d'un des rapports officiels des Etats-Unis, fait voir le danger qui existe :—

RAPPORT DU COMITÉ SUR LE FROMAGE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCHANGE DE PRODUITS DE NEW-YORK, CONCERNANT LE "FROMAGE FALSIFIÉ."

"L'ASSOCIATION DE COMMERCE DE DENRÉES ALIMENTAIRES ET COMPAGNIE D'ÉCHANGE DE LIVERPOOL, LIMITÉE.

LIVERPOOL, 8 janvier 1890.

"CHER MONSIEUR.—Les directeurs de cette association désirent respectueuse
" ment attirer l'attention de votre gouvernement sur l'exportation des Etats-Unis au
" Royaume-Uni de ce qui est appelé "Fromage Falsifié" (*filled cheese*).

" Cet article est un composé de lait écrémé et de graisse, telle que du vieux
" beurre, de l'oléomargarine, du saindoux, l'ingrédient préféré actuellement étant du
" beurre passé, parce que les fabricants croient, en l'employant, défier les recherche
" de l'analyste.

" Nos directeurs croient que ce produit est très nuisible aux producteurs de lai
" de votre pays. Ce n'est pas le produit naturel de la vache, connu sous le nom d
" fromage. C'est un fait bien reconnu que, dans les cinq dernières années, depui
" que cette fraude se pratique, le prix du vrai fromage, au lieu de hausser dans le
" mois du printemps, a régulièrement baissé.

" Ce produit n'est ni salubre, ni savoureux, mais il est nuisible au commerce d
" fromage américain, car il restreint la consommation du véritable article et dégoût
" le public du fromage américain comme élément de nourriture.

" Nous croyons que le vrai remède à apporter consiste à défendre la productio
" du fromage falsifié qui est fabriqué dans les Etats de l'ouest, principalement dan
" l'Ohio, l'Illinois et le Wisconsin. Nous sommes informés que l'état de New-Yor
" a défendu cette production.

" Nous demandons votre aide à ce sujet; nous espérons que non seulement vou
" saisirez votre gouvernement de cette question, mais que vous lui conseillere
" d'appeler l'attention des sociétés d'industrie laitière et des gouverneurs des diff
" rents Etats où cet article est produit.

" Votre obéissant serviteur,
" J. L. HARMOOD BANNER,
" *Secrétaire.*

" M. THOMAS H. SHERMAN, consul américain, Liverpool."

Après avoir passé par la filière régulière des documents officiels ou diplomatiques, cette lettre du secrétaire de la Société de commerce de denrées alimentaires et compagnie d'échange de Liverpool fut envoyée à la Société d'échange de produits de New-York, de la ville de New-York. Cette compagnie la transmit à son tour à son comité sur le fromage; et ce dit comité fit à la Société d'échange de produits, le rapport suivant qui fut reçu et approuvé par elle, le 27 février 1890 :

"NEW-YORK, 26 février 1890.

"M. C. G. BURKE,

"*Président de la Société d'échange de produits.*

"CHER MONSIEUR.—Votre comité a l'honneur d'accuser réception de plusieurs "communications concernant l'altération du fromage, venant de la Société de com- "merce de denrées alimentaires et compagnie d'échange de Liverpool, limitée. "Ce sujet a été l'objet d'une profonde et complète investigation en raison de son "importance. La question a reçu l'attention des membres de cet échange le 23 "février 1887, et à cette occasion, le préambule et les résolutions suivantes ont été "adoptées :

"ATTENDU que de grandes quantités de fromage sont fabriquées dans quel- "ques parties des Etats de l'ouest avec du lait dont la crème a été entièrement "enlevée au moyen des séparateurs, et que d'autres substances grasses animales et "végétales sont substituées au beurre ainsi enlevé; et,

"ATTENDU, que ces marchandises sont presque entièrement exportées dans la "Grande-Bretagne sans être marquées, afin de faire connaître leur véritable carac- "tère, et qu'elles sont de nature à tromper; et

"ATTENDU que ces substances falsifiées font un tort considérable au commerce "légitime du fromage; Qu'il soit donc

"*Résolu*, que le commerce de fromage du "New-York Produce Exchange" juge à propos d'exposer et de dénoncer de telles fraudes par tous les moyens en leur pouvoir.

Résolu, que nous condamnons la coutume de falsifier le fromages avec des matières grasses animales ou végétales, comme étant de nature à créer des préjugés sur les marchés étrangers.

Résolu que l'attention des commissaires de l'industrie laitière soit attiré sur les résolutions sus-mentionnées, avec prière qu'ils fassent tout en leur pouvoir pour que les lois concernant la fabrication et la vente des imitations de fromage soient mises en rigueur.

Depuis lors, la surveillance pratiquée par les sous-commissaires de l'industrie laitière de cette ville, a mis fin au commerce de fromage falsifié sur ce marché. Votre comité s'est entendu avec les différents commissaires d'insdustrie laitière et de denrées des Etats suivants savoir; New-York, New-Jersey, Ohio, Wisconsin. Iowa, Minnesota et Connecticut. L'Etat de l'Illinois, autant que nous avons pu nous en assurer, n'a pas de commissaire d'industrie laitière. Les lettres que nous avons reçues traitent complètement et à fonds le sujet en question, et nous en reproduisons quelques extraits qui s'y rapportent.

J. K. Brown, commissaire de l'industrie laitière de New-York le 19 février, écrit: "Les statuts de cet Etat ne défendent pas positivement la fabrication et la vente du

fromage falsifié. Je suis d'avis qu'il devrait y avoir une loi nationale, aussi bien qu'une loi d'Etat. La première serait appliquable dans bien des cas, où la dernière ne le serait pas, et, de quelque nature que fussent ses dispositions, elles seraient uniformes et auraient une influence égale dans tous les Etats. Toute législation qui tendrait à arrêter la falsification des produits laitiers, est de la plus haute importance non-seulement pour l'acheteur, mais aussi pour le fabricant, comme aidant à rétablir et à maintenir la confiance nécessaire pour la consommation normale du fromage.

Wm. K. Newton, commissaire de l'industrie laitière et de denrées alimentaires du New-Jersey écrit en date du 17 février : "J'inclus une copie marquée, des lois de cet Etat concernant les substances alimentaires. Vous remarquerez que le fromage falsifié peut être vendu si la boîte est duement marquée "Imitation de fromage" et l'acheteur doit en être averti lors de la vente."

Henry Talcott, sous-commissaire de l'industrie laitière et des denrées alimentaires pour l'Ohio, écrit en date du 15 février : "En réponse à vos questions; D'abord —Notre loi ne permet la fabrication du fromage, qu'avec du lait pur, du sel et des matières colorantes non nuisibles ; et je punirais sur le champ un fabricant de fromage falsifié si j'en trouvais un dans l'Ohio. En second lieu, j'approuverais cordialement une loi nationale défendant cette fabrication. L'Ohio est exempt de cette fraude de fromage falsifié."

H. C. Thom, commissaire de l'industrie laitière et des denrées alimentaire du Wiscousin, déclare dans une lettre datée du 3 février, que "les lois de cet Etat ne défendent pas la fabrication du fromage falsifié quand l'addition consiste en beurre. Les lois de l'Etat exigent que le fromage naturel seulement soit marqué. Je suis en faveur d'une loi nationale qui défende la falsification du fromage en aucune façon. Nous avons agi avec une telle rigueur envers quelques particuliers du Wisconsin qui ont falsifié leur fromage avec du beurre inférieur, que cette industrie a cessé, et je puis dire en toute sûreté que pas une livre de fromage falsifié ne se fait actuellement dans cet Etat."

H. D. Sherman, commissaire de l'industrie laitière de Iowa, écrit le 17 février : " Je vous transmets aujourd'hui par la malle, une copie de la loi concernant l'industrie laitière de notre Etat. Comme vous pouvez voir, cette loi a trait à la falsification du fromage aussi bien que du beurre. Je favorise de tout cœur et de la manière la plus énergique, la loi nationale qui atteindrait cette pratique pernicieuse de falsifier le fromage, ce qui n'est guère meilleur que l'oléomargarine et devrait par conséquent être sujet à la même loi."

Warren J. Ives, commissaire de l'industrie laitière et des denrées alimentaires de l'Etat du Minnesota, écrit comme suit le 19 février. " Notre loi ne permet pas la fabrication de fromage falsifié, même avec du beurre ; j'approuve très-certainement une loi d'Etat aussi bien qu'une loi nationale ayant rapport au fromage falsifié et cette loi devrait être, si cela est possible, plus rigoureuse que celle qui regarde l'oléomargarine."

J. B. Tatem, commissaire de l'industrie laitière de l'Etat de Connecticut écrit en date du 21 février : "Notre Etat n'a pas de loi qui s'applique au fromage. Je crois qu'une loi semblable à celle intitulée loi sur l'oléomargarine, appliquée au fromage serait très-avantageuse pour le fabricant comme pour l'acheteur."

D'après ces extraits il appert que les lois des états de New York, New Jersey et Wisconsin ne défendent pas la fabrication du fromage falsifié ou enrichi de beurre ; tandis que ceux d'Ohio, Iowa, Minnesota, et nous pouvons ajouter la Pennsylvanie, défendent toute espèce de falsification.

Comme nous comprenons, l'Illinois n'a pas de statuts sur ce sujet important, et d'après les meilleurs renseignements que nous avons pu obtenir, il y a plusieurs sociétés qui y fabriquent du fromage falsifié de toutes grandeurs et formes voulues pour le commerce du pays ainsi que pour l'exportation, ce fromage est consigné et expédié par les manufacturiers directement aux agents à commission de la Grande-Bretagne qui en font la vente, et favorisé par de meilleures conditions de fret, il est expédié *via* Portland, Boston, Philadelphie et Baltimore, bien peu cependant passant par ce dernier port. Quant à la quantité de fromage falsifié fabriquée dans cet état, nous sommes d'avis qu'elle est de beaucoup moindre que par les années précédentes.

C'est l'opinion de votre comité que ce fromage peut avoir du mérite comme produit à prix modéré quand le prix de la qualité supérieure est élevé et il a été admis avec approbation scientifique en Europe. On fabrique considérablement le fromage falsifié, paraît-il, en Norvège et en Ecosse. Nous recommanderions assurément l'adoption d'une loi nationale réglant la fabrication et la vente de ce produit, imposant une taxe sur les manufacturiers qui ferait face aux dépenses encourues, et pourvoyant à ce que cette taxe et l'inspection soient payées de la manière actuellement en force sous l'acte réglant la fabrication et la vente de l'oléomargarine.

Nous donnons ici la correspondance dont nous parlons ainsi qu'une copie des différentes lois d'état telles qu'elles nous ont été fournies, le tout vous étant respectueusement soumis.

M. Folsom,
W. E. Smith,
S. W. Doty,
Thomas Bamber,
Alfred C. H. Froemcke,
Comité sur le fromage.

Pas une seule boîte de fromage falsifié ne se fabrique dans la Puissance du Canada et cependant les intérêts de nos fromageries sont mis en danger par le fait que ces fromages factices ou falsifiés font, sur les marchés anglais, une concurrence injuste à nos produits supérieurs et salubres. Nous avons reçu la circulaire suivante de l'Association Commerciale de Denrées, et Compagnie d'Echange de Liverpool, limitée.

ASSOCIATION COMMERCIALE DE DENRÉES, ET COMPAGNIE D'ÉCHANGE DE LIVERPOOL, LIMITÉE.

"Bureau du Secrétaire, 24 North John Street."
" Liverpool, 26 mars 1890.

"Mon cher monsieur,—Nous désirons vous informer qu'un comité se composant des soussignés, vient d'être nommé par cette Association pour surveiller les intérêts

du commerce du fromage qui sont gravement exposés par l'augmentation alarmante de la fabrication du produit connue sous le nom de "fromage falsifié".

"Nous désirons coopérer avec vous dans le but d'obtenir une législation qui puisse amener la suppression de la fabrication de ce produit. Les intérêts légitimes du commerce sont sérieusement compromis, et l'acheteur est trompé dans son attente raisonnable, et nous sommes d'avis que la vente de ce fromage falsifié a pour effet de détourner la population anglaise de l'achat du fromage supérieur, et que notre commerce ainsi que nos intérêts respectifs sont par là en danger de souffrir des dommages permanents. Nous sommes en communication avec les autorités du Bureau sanitaire, et nous exposons ces faits au Département de l'agriculture du Gouvernement, et aux membres de la Chambre des Communes.

"Nous osons suggérer que vous fassiez appel à votre Gouvernement et à votre Législature d'Etat pour défendre la fabrication de ces produits. Nous vous demandons de nous faire connaître les précautions que vous prendrez de votre côté, et quelles mesures nous devrions, dans votre opinion, prendre pour atteindre le but que nous nous sommes proposé. Nous attendons la faveur d'une réponse.

"Bien à vous,

W. CARSON,
A. W. DUNN,
J. L. GRANT,
C. HOLLAND,
T. LONSDALE,
SAMUEL WHITE,
J. S. HARMOOD BANNER,
Secrétaire.

Lettre d'un importateur anglais.

Un des membres d'une société de Liverpool, qui fait des importations considérables de produits canadiens, écrivit en ces termes à son agent, en date du 13 février 1890 :

"Afin d'augmenter la valeur du fromage canadien, en général, il est nécessaire, vu la concurrence actuelle que nous font les Etats-Unis, de marquer tout le fromage de cette manière :—"Fromage canadien naturel, étant le produit de lait pur seulement." Cette marque doit être étampée une fois sur le fromage même et deux fois sur les boîtes.

Toutes les manufactures du pays, devraient avoir un numéro enregistré qui fût aussi étampé sur le fromage. Toutes les manufactures où les patrons se permettent d'écrémer le lait doivent être privées du droit de se servir de cette marque pour le temps où il sera prouvé qu'ils ont pratiqué cet écrémage. On devrait aussi suggérer au gouvernement de défendre l'exportation du fromage falsifié. Dans l'état de choses actuel, le détaillant peut offrir en vente un fromage écrémé ou à margarine comme étant du fromage canadien de première qualité si on ne réprime cette fraude. C'est pourquoi, à mon avis, le Canada ne retire certainement pas le bénéfice auquel il pourrait prétendre en faisant un produit honnête.

Ceci devrait être considéré par la Chambre fédérale pendant la session, et devenir loi avant le commencement de la saison. Cela est d'une importance considérable pour les vendeurs et pour les acheteurs. Nous souffrons beaucoup par suite de la con-

currence de cet affreux fromage falsifié. Mardi dernier un de nos voisins ici a pu disposer de 1,500 boîtes de ce fromage frauduleux, tandis que nous n'avons pu vendre que 25 boîtes de fromage supérieur; ceci s'explique facilement. Les détaillants cherchant à faire le plus de profit possible, achètent ces fromages inférieurs, les vendent à raison de six pence la livre et par là restreignent la consommation et nuisent à la vente du fromage de la meilleure qualité.

Résolution adoptée par la Convention de l'industrie laitière.

La résolution suivante a été passée à une convention des manufacturiers de fromage tenue à Lancaster, Ont., le 13 mars 1890 :—

Proposé par M. D. M. Macpherson, appuyé par C. C. McDonald et adopté à l'unanimité—

Que, attendu que le fromage canadien fabriqué avec le lait naturel s'est acquis par ses qualités supérieures une excellente réputation en Angleterre; et

Attendu que quelques fromages falsifiés sont fabriqués et expédiés du Canada aux marchés d'Angleterre et faussement représentés comme étant purs et sans falsification ; et

Attendu qu'une quantité de fromage américain est importé en Canada et marqué comme étant de fabrication canadienne,

Qu'il soit résolu que des mesures soient prises afin de supplier le gouvernement fédéral de passer une loi permettant l'emploi d'une marque spéciale sur tout le fromage naturel fabriqué en Canada, tel que " Fromage Naturel Canadien," (" *Canadian Full-cream Cheese* ") Et que toute personne faisant usage d'une telle marque sur du fromage falsifié ou du fromage importé des Etats-Unis en Canada soit exposée à payer une amende de $100 au moins ou de $500 au plus.

RECOMMANDATIONS DE LA DÉPUTATION.

Une députation se rendit auprès de l'honorable ministre de l'agriculture le 18 août 1890 et présenta ses vues au sujet d'une certaine manière de marquer le fromage des Etats-Unis traversant le Canada en transit (*In bond*). Leur requête se résume comme suit :

(*a*) Le fromage avant d'être expédié d'un port canadien devrait porter une certaine marque spéciale indiquant le nom du pays où il a été fabriqué. Il fut expliqué que lorsque le fromage parvient à sa destination d'outre-mer, on le croit naturellement le produit du pays de l'un des ports duquel il a été expédié. Les connaissements sur ces fromages qui ont été emmagasinés ou entreposés soit à Québec ou à Montréal sont datés du havre canadien. Le fromage désigné par ces connaissements peut très facilement être vendu comme produit canadien, s'il n'est pas marqué d'une marque distincive et facile à voir, sur le fromage même ainsi que sur les boîtes.

(*b*). Il fut demandé instamment qu'on passât une lui pourvoyant à l'emploi d'une marque distinctive canadienne, sur tout fromage fabriqué de lait pur et entièrement naturel et que la protection de la loi fût assurée aux industriels de laiterie faisant usage de cette marque, de sorte que celui qui s'en servirait frauduleusement soit puni.

MESURES PRISES.

D'après ces lettres et ces documents il est évident que l'exportation du fromage falsifié venant de ce côté de l'Atlantique, se fait au détriment de notre commerce de produits laitiers purs et sans mélange. Ces marchandises de qualité inférieure font tort aux intérêts des fabricants honnêtes, en détournant les consommateurs de l'usage de produits supérieurs pour les remplacer par d'autres aliments, et le Canada est exposé au blâme et à la condamnation des gens qui ne savent

faire aucune distinction entre l'origine des produits qu'on nomme "Américains," puisque le nom "Amérique" embrasse le Canada, les Etats-Unis, le Mexique, le Brésil et plusieurs autres pays; la désignation "Américain" est beaucoup trop étendue pour être acceptée comme terme exact ou d'aucune utilité pour une nation quelconque. *En conséquence, je suis d'avis que tout fromage ou autre produit portant une ressemblance avec les produits du Canada, expédié de nos ports pour l'étranger, devrait porter une désignation distinctive et facilement reconnaissable de sa nature, et de plus être marqué du nom du pays où il a été fabriqué.*

Application du statut.

L'*Acte sur les marques de commerce frauduleuses*, 1888, paraît contenir des dispositions suffisantes pour obliger à marquer les produits, soit passant par la Puissance, soit offerts en vente ici. J'ai eu occasion au mois de juillet, d'attirer l'attention des exportateurs de fromage et de beurre, sur les questions ci-dessous mentionnées.

Les personnes qui se trouvent intéressées dans le commerce du fromage, se rappelleront qu'une députation influente se rendit auprès de l'honorable John Carling ministre de l'agriculture, avant la fin de la session du Parlement, et lui soumit quelques faits et suggestions au sujet de la protection qui devait être accordée aux industriels de laiterie du Canada, contre toutes pertes et dommages, résultant de la pratique frauduleuse de certains individus qui se servent à tort de leur marque spéciale sur le fromage fabriqué aux Etats-Unis traversant le Canada, en transit. Etant actuellement à la saison où l'exportation du fromage *via* le Canada, commence, le commissaire de l'industrie laitière de la Puissance, le professeur Robertson considère les voies et moyens de mettre en force les clauses de l'Acte sur les marques de commerce frauduleuses, 1888, en tant que ces clauses peuvent s'appliquer au commerce du fromage et du beurre du Canada. Il a été démontré au département qu'une petite quantité de fromage falsifié importé des Etats-Unis, (cette falsification étant faite en substituant du saindoux, de l'huile de lin, ou autre graisse à la place de la crème qu'on a enlevée) a été reçue ici l'année dernière, et qu'ensuite ce fromage a été expédié de nos ports avec connaissements datés d'un endroit du Canada où il avait été mis en magasin. On affirme aussi que du fromage naturel des Etats-Unis et fabriqué aux Etats, a été exporté par voie du Canada et a été marqué frauduleusement par l'exportateur qui le désignait faussement comme étant du fromage de manufacture canadienne. Bref, les clauses de l'Acte sur les marques de commerce frauduleuses, 1888, qui s'appliquent directement au commerce du fromage et du beurre, sont:—

I. Quiconque appose une fausse désignation de fabrique sur des marchandises est coupable d'infraction au présent acte.

II. Quiconque vend, ou met en vente, ou a en sa possession pour les vendre, ou dans un but de commerce ou de fabrication, des marchandises ou choses sur lesquelles est apposée une marque de commerce contrefaite ou une fausse désignation de fabrique, est coupable d'infraction au présent acte.

III. Toute personne coupable d'infraction au présent acte est passible—

(*a*) Sur conviction à la suite d'un acte d'accusation, d'un emprisonnement, avec ou sans travaux forcés, de deux ans au plus, ou d'une amende, ou d'emprisonnement et d'amende; et

(*b*) Sur conviction par voie sommaire, d'un emprisonnement, avec ou sans travaux forcés, de quatre mois au plus, ou d'une amende de $100 au plus; et, en cas de récidive, d'un emprisonnement, avec ou sans travaux forcés, de six mois au plus et d'une amende de $250 au plus.

(*c*) Dans tous les cas, tout effet mobilier, article, instrument ou chose au moyen ou à l'égard duquel l'infraction aura été commise, sera confisqué.

IV. L'expression "désignation de fabrique" signifie toute description, représentation ou autre indication, directe ou indirecte,—

(1) Du nombre, de la quantité, de la mesure, de la jauge ou du poids de marchandises, ou—

(2) Du lieu ou du pays où des marchandises ont été fabriquées ou produites, ou —

(3) Du mode de fabrication ou de production de marchandises, ou —

(4) Des matières dont sont composées des marchandises.

V. L'expression "fausse désignation de fabrique" signifie une désignation de fabrique qui est fausse sous quelque rapport essentiel à l'égard des marchandises sur lesquelles elle est appliquée, et comprend toute altération d'une désignation de fabrique, soit au moyen d'addition, de retranchement ou autrement, lorsque cette altération rend la désignation mensongère sous quelque rapport essentiel; et le fait qu'une désignation de fabrique est une marque de commerce ou partie d'une marque de commerce, n'empêche pas que cette désignation de fabrique soit regardée comme étant une fausse désignation de fabrique dans le sens du présent acte.

VI. Une personne sera réputée avoir apposé une marque de commerce, ou une marque, ou une désignation de fabrique sur des marchandises, si —

(*a*) Elle l'appose sur les marchandises mêmes; ou —

(*b*) L'appose sur quelque enveloppe, étiquette, bobine ou autre chose dans ou avec laquelle les marchandises sont vendues ou mises en vente, ou sont en sa possession dans un but de vente, de commerce ou de fabrication.

Il est très probable qu'une telle surveillance sera maintenue sur les importations et exportations de fromage, que, s'il se trouvait un lot de fromage des Etats-Unis portant une marque spéciale qui donnerait l'impression que ce fromage est un produit canadien, les coupables seront poursuivis rigoureusement pour contravention au statut.

Mesures prises par le département des douanes.

Du Bureau du commissaire des douanes à Ottawa, des instructions ont depuis été envoyées au député percepteur des douanes au port de Montréal. Voici un extrait de ces instructions:

"Je désire attirer votre attention sur la lettre de l'assistant commissaire, du 15 août dernier, et vous informer que j'ai reçu instruction de l'honorable ministre des douanes, de vous dire que quoique le mode d'action relativement à la marque d'exportation appliquée sur le fromage en transit soit correct sous plusieurs rapports, il est certainement fautif sous le rapport de l'emploi de ces mots: "Produits américains," et au lieu de ce terme on devra substituer "Produits des Etats-Unis"; la marque mentionnée en premier lieu pouvant être mal interprétée sur le marché anglais. La population des Etats-Unis ne possède pas plus de droit à l'appellation "Américain" que ceux qui habitent les autres pays de ce continent.

"Je dois donc vous donner instruction d'ordonner l'emploi des mots que j'ai mentionnés, au lieu de ceux dont vous faisiez usage ci-devant."

RECOMMANDATIONS.

En vue des pratiques en vogue par le passé et de l'état actuel du commerce de laiterie, il paraît à désirer qu'on fasse des règlements pourvoyant à ce qu'on marque le fromage de fabrication canadienne d'une manière tellement distincte qu'on puisse facilement le distinguer d'avec les produits des autres pays, et aussi que cette marque particulière soit visible à l'acheteur, qu'il s'en informe ou non. Je conseillerais que chaque manufacturier de fromage se servant de lait pur et naturel qui ne contient

pas moins de 3½ pour 100 de matière butyreuse, soit autorisé à se servir sur ce produit d'une marque telle que: "Fromage naturel canadien." L'emploi de cette marque peut-être facultatif, mais on devrait en défendre l'usage, ne faisant exception qu'en faveur des manufacturiers fabriquant le fromage de cette espèce. On devrait infliger une amende de $20 par boîte de fromage, dans chaque cas d'infraction à cette règle.

De plus, chaque fromagerie devrait recevoir un numéro enregistré. Des marques uniformes, ainsi que le numéro d'enregistrement devraient être fournis par le Bureau du commissaire de laiterie de la Puissance. Cette marque (au complet) pourrait être comme ci-dessous:

FROMAGE
NATUREL CANADIEN.
Fabrique No .

L'adoption de cette mesure aurait pour effet des avantages très sensibles pour le producteur de lait honnête. Le produit de chaque manufacture pourrait par là être suivi depuis le comptoir du détaillant jusqu'à la manufacture qui l'a fabriqué. Ces manufactures qui font une qualité supérieure de fromage, recueilleraient un avantage direct, et la différence de prix qui en résulterait en comparant la marchandise de fantaisie avec la marchandise ordinaire, aiderait matériellement à l'amélioration de tous nos produits manufacturiers, et en conséquence ajouterait à notre réputation et à notre influence sur les marchés anglais. Il est probable que pendant un certain temps quelques acheteurs et exportateurs s'opposeraient à l'usage de cette marque. Lorsque le détaillant de fromage, établi dans une ville d'Angleterre, trouve que ses pratiques aiment une certaine espèce de fromage, il tient naturellement à s'en procurer de nouveau de la même manufacture, il ira même jusqu'à le payer à un prix relativement plus élevé que tout autre fromage, La maison en gros qui lui fournit ses denrées peut de son côté autoriser ses employés dans notre pays, à acheter le fromage en question à n'importe quel prix, vu que la demande pour les produits de cette manufacture s'augmente de plus en plus chez les personnes qui le détaillent. Le résultat serait certainement une concurrence plus active dans les produits des meilleures manufactures, ainsi qu'une différence marquée dans les prix obtenus pour les diverses qualités, et ces résultats seraient, sans contredit, pour le plus grand avantage des patrons de fromageries.

La préférence qu'obtiendrait sur les marchés anglais tout fromage portant notre marque spéciale, nous serait d'autant plus avantageuse, vu que la marque en question servirait de garantie aux consommateurs, que ce serait réellement un fromage pur, sans adultération quelconque. Les meilleurs fromages Cheddars anglais et écossais, sont encore dans bien des cas vendus en gros à quatre centins de plus que le fromage canadien. Cependant le fromage canadien par quelque procédé magique du commerce, se trouve en vente aux comptoirs des meilleurs magasins de détail étant représenté comme le fameux *Cheddar* anglais et écossais pour lequel on demande des prix très élevés.

Notre fromage est recherché en vue de ses propres qualités, conséquemment s'il portait notre marque spéciale de fromage CANADIEN cela ne manquerait pas de nous valoir une large part de ce profit immense qui revient actuellement au marchand détaillant, car il achète le fromage canadien reconnu comme tel, et n'étant pas marqué, ce fromage est vendu aux consommateurs pour le fameux produit *Cheddar* écossais ou anglais, à un profit très considérable. L'emploi de cette marque ne serait pas nécessairement obligatoire, mais je crois que les $\frac{9}{10}$ des manufactures de la Puissance en feraient usage, s'ils avaient l'assurance ou garantie que d'autres personnes ne s'en serviraient pas frauduleusement en l'apposant sur des marchandises qui n'ont pas droit.

Il est à espérer que notre commerce d'exportation de beurre se développera par la fabrication, pendant les mois de l'hiver, de beurre frais en quantité qui puisse rencontrer les demandes des marchés étrangers. En commençant ce commerce, il nous serait avantageux d'avoir une marque distinctive canadienne de crainte que notre beurre choisi de beurrerie n'en souffre pas de fausses représentations—Un paquet distinctif Canadien, ayant la forme d'un baril, augmenterait nos chances de succès sur les marchés indiqués.

Donc il paraît avantageux qu'une marque comme celle-ci soit mise en usage

BEURRE DE BEURRERIE
CANADIEN.
Fabrique No

pour le beurre de beurrerie, et qu'une protection semblable à celle accordée aux personnes se servant de la marque ci-devant mentionnée, "Fromage Naturel Canadien," leur soit aussi accordée. Un numéro enregistré pour chaque beurrerie serait utile, et bien vu des fabricants et autres personnes faisant commerce des produits laitiers, soit pour le marché local ou pour celui à l'étranger.

CHAPITRE IX.

CHAMBRES DE COMMERCE.

RÈSUMÉ DES CLAUSES DE L'ACTE, S. R. C., CONCERNANT LA CONSTITUTION DES CHAMBRES DE COMMERCE (AVEC FORMULES)

Un nombre quelconque de personnes (pas moins de trente) composé de marchands, commerçants, courtiers, industriels, fabricants, gérants de banque ou agents de compagnies d'assurance, domiciliées dans un district ayant une population d'au moins deux mille cinq cents âmes, pourront s'associer ensemble comme chambre de commerce, et nommer un secrétaire.

Les personnes s'associant ainsi pour cette fin, devront sous seing et sceau faire un certificat déterminant le nom adopté par l'association et sous lequel elle doit être connue, de plus, celui du district dans lequel elle est située, et où ont lieu ses transactions commerciales, ainsi que le nom de la personne que l'association a chargé pour en être le secrétaire. Cette déclaration sera attestée par le secrétaire de la chambre de commerce, devant un notaire public, commissaire autorisé à recevoir les affidavits ou juge de paix, et sera transmise au secrétaire d'Etat qui la fera consigner dans un registre tenu à cet effet; et une copie de cette déclaration dûment certifiée par le secrétaire d'Etat, fera foi de l'existence de cette association.

L'expression "district" à moins que le contexte n'exige une interprétation fiifférente, veut dire la ville, le comté, village ou district judiciaire, dans et pour lequel une chambre de commerce est fondé en vertu du présent acte.

L'expression "chambre de commerce" comprend un conseil de commerce.

Avec le certificat, les requérants doivent transmettre un honoraire de cinq piastres au secrétaire d'Etat et cette somme doit être payée argent comptant ou par un chèque accepté payable à l'ordre de l'honorable secrétaire d'Etat, et si on le transmet par la malle, il faut avoir soin de le lui expédier dans une lettre enregistrée.

FORMULES.

Formule de la déclaration d'Association.

Avis est donné par ces présentes, que nous, les diverses personnes, dont les signatures et sceaux sont attachés à ce document, et dont les diverses occupations sont spécifiées vis-à-vis de nos signatures respectives, déclarons que nous nous

sommes associés pour former une chambre de commerce, corformément aux clauses du chapitre 130, des Statuts revisés du Canada intitulé "Acte concernanf l'Incorporation des Chambres de Commerce".

Le nom par lequel la susdite chambre sera connue est: "La.....
....."

Le nom du district où elle est située, et où ont lieu ses transactions commerciales est le district de..... .....qui contient une population de deux mille cinq cents âmes au moins.

Le nom de la personne désignée pour en être le secrétaire est.....
.....de la.....de..... .....dans le comté de
.....et la province de.....

En foi de quoi, nous avons apposés nos signatures et sceaux ce..... .....
jour de.....A. D. 18 .

Témoin.		Nom.	Occupation.	
.....	1	.....	....	[S.L.]
.....	2	.....	....	[S.L.]
.....	3	.....	.....	[S.L.]
.....	4	....	....	[S.L.]
.....	5	....	.....	[S.L.]
... .	6	.....	... ...	[S.L.]
....	7	....	....	[S.L.]
.....	8	....	....	[S.L.]
.....	9	....	.....	[S.L.]
.....	10	....	....	[S.L.]
....	11	....	....	[S.L.]
.....	12	.. ..	.. ..	[S.L.]

Au sujet de l'incorporation de la chambre de commerce de..... .....
1..... .....du.....de.....
dans la province d..... .....reconnais et déclare par la présente que le certificat ci-joint a été signé et scellé en ma présence par les diverses personnes, tel qu'affirmé sur le dit certificat, et que leurs occupations sont mentionnées vis-à-vis leurs noms respectifs, et que toutes les personnes indiquées résident dans le dit district, qui contient une population de de 2,500 âmes au moins.

2. Que je suis le secrétaire dûment nommé de la dite.....
chambre de commerce de.....
En foi de quoi j'ai signé.

Pris et reconnu en ma présence
au.....de.....
dans le.....de .....
ce.....jour de.....
A.D. 18 .

(Un commissaire ou notaire public, etc.)

CHAMBRE DE COMMERCE DES INDUSTRIELS DE LAITERIE.

L'établissement des chambres de commerce des industriels de laiterie dans différents endroits, d'accès facile aux représentants des fabriques d'un district étendu, est sans contredit d'un grand avantage aux intérêts de l'industrie laitière. Afin d'encourager dans d'autres localités où elles n'existent pas encore, la formation de ces institutions commerciales si utiles, la formule suivante de conventions et de statuts, a été préparée. Les personnes intéressées dans la vente des produits laitiers, verront par la lecture attentive de ces statuts la nature des services que ces chambres de commerce sont appelées à rendre au public.

La coutume de faire vendre le fromage à l'encan aux assemblées du chambre de commerce a été introduite dans quelques endroits. A Brockville, Ont., cette pratique a été adoptée pour la première fois en Canada, et j'apprends que ce système a donné satisfaction entière aux vendeurs et aux acheteurs. On n'est pas encore rendu au point de vendre le beurre en Canada, par le même procédé, c'est-à-dire par encan, mais c'est le moyen le plus propre au commerce d'effectuer la vente des produits qui ont été affichés à cette fin. La manière d'agir du temps passé ressemblait plutôt aux jeux d'enfants qu'à des transactions commerciales. On faisait des marchés de part et d'autres, promettant le secret inviolable qu'on ne tardait pas à violer, et les transactions franches et ouvertes n'avaient aucun encouragement, de crainte que les prix offerts, acceptés ou refusés eussent pour effet d'induire un vendeur ou acheteur quelconque à retirer ses marchandises ou ses enchères.

RÈGLEMENTS DE L'ASSOCIATION.

1. Cette organisation sera connue sous le titre de "Chambre de commerce des industriels de laiterie de....."

2. Les officiers en seront :—Un président, un premier vice-président, un second vice-président, un secrétaire-trésorier, et..... ..... directeurs. Ces officiers formeront un bureau de direction et cinq d'entre eux formeront un quorum pour gérer les affaires.

3. Les officiers seront élus pour un an, et seront en charge jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les places devenues vacantes pendant le cours de l'année devront être remplies par élection à une assemblée régulière de la chambre de commerce.

4. Le paiement d'une souscription annuelle de.....au secrétaire trésorier, donne droit d'en être membre pour une anuée.

5. Une carte d'admission comme membre autorisant tout commis vendeur à participer aux privilèges de la Chambre de Commerce sera accordée par le secrétaire trésorier, sur paiement annuel de.....pour chaque manufacture de fromage, ou beurrerie, représentée par le postulant.

6. Tout acheteur est autorisé à jouir de tous les privilèges accordés aux membres de la chambre de commerce, sans être obligé de payer le prix d'abonnement annuel.

7. Les membres seuls auront le droit de vote.

8. Les membres auront droit à tous les privilèges de la salle des ventes, ainsi qu'à tout renseignement que pourra leur donner ou procurer le secrétaire-

trésorier, en sa qualité officielle ; mais il doit être entendu et compris que, lorsque, dans une manufacture, plusieurs commis-vendeurs sont employés, un seulement peut la représenter, et agir dans ses intérêts aux assemblées de la chambre.

9. Il est permis à un membre de la chambre de commerce d'amener avec lui à la salle des ventes, un ami qui ne soit pas directement intéressé à la vente ou l'achat des marchandises affichées; cependant il doit être compris que ce privilège est accordé comme acte de courtoisie, et, toute violation de la bonne foi, sera considérée comme infraction des règlements de la chambre.

STATUTS.

1. Il n'y a que les membres dûment qualifiés suivant les règlements de la chambre de commerce qui auront droit aux privilèges de la salle de vente.

2. Un registre sera tenu, et il sera placé dans une position bien visible dans la salle un tableau à bulletins, sur lequel seront affichés les télégrammes et tout autre renseignement reçu, auquel tous les membres auront accès facile. Ils auront de plus le privilège d'inscrire sur ce registre et ce tableau tout avis de vente de leurs produits de laiterie.

3. Il sera du devoir du secrétaire-trésorier de se renseigner soit par dépêche ou par câble, sur l'état des autres marchés, et d'afficher sans retard les renseignements obtenus dans l'endroit le plus visible de la salle de vente. Il recevra aussi les souscriptions des membres, et il leur distribuera leurs billets de membre et sous le contrôle du président il aura la surveillance générale de la salle de vente.

4. Le président sera autorisé à ordonner l'expulsion de la salle de toute personne qui n'a pas le droit de s'y trouver comme membre et d'expulser quiconque ne se conformera pas aux règlements de la chambre.

5. Chaque assemblée de la chambre de commerce sera déclarée ouverte par le président ou le vice-président à..... heures. ou à toute autre heure fixée de temps à autre par la majorité des membres.

6. Les assemblées régulières de la chambre de commerce seront tenues le..... de la..... semaine du mois.

7. Aussitôt que possible après que l'assemblée est déclarée ouverte le président ou toute autre personne nommée par le bureau des directeurs pour cette fin, mettra en vente au plus haut enchérisseur des lots de fromage ou de beurre choisis par un *acheteur* quelconque.

8. Les *acheteurs* qui offriront un prix sur une quantité du beurre ou du fromage mise en vente doivent le faire publiquement, et doivent aussi dire quelle quantité ils désirent acheter à ce prix.

9. Aussitôt que le président ou l'encanteur en charge a déclaré un *acheteur* autorisé à faire son choix, celui-ci commencera sur-le-champ à déclarer publiquement les quantités qu'il est disposé à prendre au prix offert et à mesure que chaque *commis-vendeur* entendra nommer les lots qu'il doit vendre, il acceptera ou refusera les offres qui sont faites.

10. Lorsque deux *acheteurs* ou plus, feront une offre simultanée ce sera au président ou à l'encanteur en charge à décider immédiatement lequel des deux aura la préférence.

11. Un *commis-vendeur* aura le droit de refuser toute offre même la plus élevée qui lui sera faite si les conventions de transport et de paiement ne lui donnent pas satisfaction. Et le refus d'accepter une offre quelconque n'empêchera pas le *commis* d'accepter la même offre ou aucune autre, du même ou d'un autre acheteur.

12. Du moment de l'ouverture de cette vente jusqu'à sa clôture, il ne se fera pas de transactions privées ni d'achat ni de vente, ni d'achat public à des conditions privées, du fromage ou du beurre inscrit sur le tableau.

13. Toutes les transactions inscrites sur le tableau seront considérées comme étant à argent-comptant. On paiera le fromage sur livraison, à moins que l'*acheteur* et le *vendeur* se soient entendus autrement.

14. Tout marché conclu dans la salle de vente ou ailleurs, soit verbalement ou autrement, sera considéré comme obligatoire pour les personnes intéressées et sera

achevé par elles, et dans le cas ou l'une ou l'autre y manquerait, ce manquement sera suffisant pour faire prononcer l'expulsion des personnes en faute de la chambre de commerce ou de la salle de vente.

15. Le *commis* dont le nom paraît sur le tableau à bulletins sera reconnu comme le *commis* de la manufacture pour cette journée, et ses transactions seront obligatoires pour l'autre commis (s'il y en a un autre) de cette manufacture.

16. Qu'il soit bien entendu et convenu que toutes les marchandises quant à leur poids et leurs qualités, sont soumises à l'inspection de l'*acheteur* à.....à moins que par suite de conventions mutuelles, elles ne soient examinées et acceptées par l'*acheteur* à l'endroit de leur livraison, endroit dont l'*acheteur* et le *commis* sont convenus entre eux.

17. Le *prix dominant* sera le prix moyen des trois lots qui auront réalisé le plus haut montant; et le *prix courant* doit être considéré comme celui auquel on a vendu le plus grand nombre de lots.

18. Un bureau d'arbitration sera institué dans le but d'entendre et de régler tous les différends qui peuvent de temps à autre s'élever entre les acheteurs et les vendeurs par et entre les membres actifs de la chambre de commerce, et il est expressément compris et convenu que les jugements rendus par un bureau d'arbitration dûment nommé, seront définitifs et seront maintenus. Le dit bureau d'arbitration sera choisi et constitué comme suit:—

Dans le cas d'un malentendu entre deux parties, celles-ci choisiront chacune un membre de la chambre de commerce; ceux-ci, à leur tour choisiront un troisième membre, et ces trois constitueront un bureau d'arbitrage, et ils auront juridiction. Si les deux membres nommés pour former ce bureau d'arbitration ne choisissaient pas un troisième pour ce bureau d'arbitration, alors le président de la chambre de commerce des industriels de laiterie nommera un membre pour agir en conjonction avec eux, et leur décision sera sans appel.

19. Au cas où il s'éleverait des discussions, l'individu qui se croit lésé doit s'en plaindre au secrétaire-trésorier de la chambre de commerce dans la première quinzaine depuis la date convenue pour la livraison des produits; et dans toutes les poursuites par le bureau de direction ou le bureau d'arbitration, les personnes contre lesquelles jugement est rendu, devront payer tous les frais nécessaires encourus par telle action.

20. Toute infraction apparente ou supposée de ces statuts constituera une raison suffisante pour qu'un comité soit nommé par le bureau de direction; ce comité examinera et prendra connaissance des faits qui se rapportent à cette infraction apparente ou supposée, et il devra donner un compte-rendu exposant de quelle manière, à leur avis, doit procéder la chambre de commerce au sujet des ces infractions.

21. Des amendements ou des suppléments à ces articles d'association et à ces statuts pourront être ajoutés dans toute assemblée régulière de la chambre de commerce, par une majorité de voix, pourvu qu'avis de ces amendements projetés ait été donné à une assemblée régulière antérieure.

Officiers pour l'année 1891.

Président.....

Premier vice-président.....

Second vice-président .....

Secrétaire-trésorier.....

Directeurs.

.....

.....

.....

.....

CHAPITRE X.

STATIONS EXPÉRIMENTALES DE LAITERIE.

La valeur de tout travail expérimental est double. Toute recherche a en soi une double utilité. Elle peut faire découvrir ce qui était auparavant inconnu. Elle peut servir aussi à renseigner et à instruire par des exemples et des démonstrations. Pour les cultivateurs et les fabricants de produits de laiterie, la valeur principale des expériences ne consiste pas dans les découvertes, mais dans l'instruction ; la plupart d'entre eux sont si arriérés dans les connaissances et la pratique scientifique qu'ils ont besoin de l'assistance et de la direction qu'on peut leur donner par des exemples de la manière dont les vérités bien établies et reconnues peuvent être mises en pratique dans leur industrie avec le plus d'avantage pour eux. Ainsi les stations expérimentales de laiterie, tout en pourvoyant au travail d'investigation originale, doivent aussi être des centres d'où rayonne une instruction dans les meilleures méthodes et qu'on puisse accepter avec toute confiance. On retirerait plus d'avantage encore si l'on répétait les démonstrations des résultats obtenus par des méthodes et des procédés différents, et en conséquence les manufacturiers, même les plus indifférents à l'extension et aux intérêts de l'industrie laitière au Canada, en bénéficieraient.

Voici quelques suggestions prises d'un mémorandum que j'ai eu l'honneur de soumettre à votre considération le 5 janvier.

LA NÉCESSITÉ DE CES STATIONS.

I. L'importance des intérêts de l'industrie laitière au Canada surpasse celle de toute autre branche de l'agriculture et de toute manufacture dans la Puissance. Le succès de l'industrie fromagère d'Ontario et de Québec a été satisfaisant pour les cultivateurs. Les autres provinces sont, sous bien des rapports, aussi bien adaptées à l'exploitation de cette industrie, mais elles ont besoin d'un peu d'encouragement venant du dehors pour leur donner l'élan.

Je citerai le cas de l'île du Prince-Edouard qui est admirablement adaptée au développement de l'industrie laitière sur une grande échelle. Il y a plus de douze ans des fromageries y furent établies. Elles ont eu si peu de succès, que maintenant les cultivateurs sont portés à croire qu'il y a quelque chose d'inhérent à leur situation, leur sol, leurs bestiaux, ou leurs circonstances qui les empêche de réussir.

Une station expérimentale succursale de laiterie dans cette île servirait à diriger, à éclairer et à démontrer, et serait ainsi en aide aux manufacturiers et aux cultivateurs.

II. En outre, le lait provenant des vaches de la province de Québec diffère en qualité de celui de l'Ontario. La recherche des meilleures méthodes d'exploitation de cette industrie dans chaque province, rendrait un service signalé aux industriels laitiers dans leurs provinces respectives. Comme preuve de ce que j'avance, permettez-moi de vous raconter ce qui m'est arrivé dans une courte visite que j'ai faite l'an dernier dans le district du Saguenay. Un fabricant de fromage a fait 60 milles en voiture pour venir recevoir mes instructions pendant un jour dans une fabrique à la baie des Ha ! Ha ! Par la suite ses patrons ont déclaré que le fromage fabriqué par lui se vendait un centin de plus par livre qu'auparavant. Un grand grand nombre de fabricants de fromage pourraient visiter, au moins une fois par an, une station expérimentale succursale de laiterie.

LEUR BUT.

III. De plus, les instructeurs des fabricants de fromages dans les diverses provinces, en conséquence du privilège qu'ils auraient de visiter ces stations, arriveraient à l'uniformité dans leurs méthodes d'enseignement. Ainsi disparaîtraient ces différences de qualité et de noms, tels que "fromage d'Ontario," "fromage français"—et ainsi nous acquerrions une meilleure réputation comme produisant un "fromage canadien" uniformement excellent.

IV. Ensuite la fabrication de petits fromages de fantaisie qui sont généralement en grande demande en Angleterre ainsi que sur nos propres marchés, pourrait être introduite en Canada par ces stations expérimentales. On pourrait essayer l'exportation de quelques-uns de ces fromages sur les marchés étrangers, ce qui procurerait des renseignements utiles qui guideraient les manufacturiers et feraient développer leur commerce.

V. De plus, dans beaucoup d'endroits les cultivateurs commencent à s'occuper de la fabrication du beurre en hiver. Le commerce de l'exportation du beurre du Canada, nous a été presque entièrement enlevé, et à mon avis, le seul moyen d'établir un vaste commerce en beurre est d'en encourager la fabrication pendant l'hiver. Nul effort ne sera fait ni ne devrait l'être pour substituer l'industrie du beurre à celle du fromage. Notre pays est tout particulièrement adapté à la production du fromage pendant l'été, quoique pour la fabrication du beurre pour l'exportation pendant cette saison, il ne le soit pas autant que d'autres pays qui nous font concurrence. Il me semble très possible de faire arriver au même point le volume de la fabrication du beurre pendant l'hiver, et même avec plus grands profits pécuniaires aux agriculteurs qu'ils n'en ont par la fabrication du fromage pendant l'été. La facilité d'avoir du fourrage à bas prix, par l'ensilage, a été si bien démontrée, que l'on peut maintenant fournir le lait pour un coût moindre pendant l'hiver qu'au moyen du pâturage seul en été. Pendant l'hiver le prix moyen du beurre est presque double de ce qu'il se vend en été. Le transport assuré peut se faire économiquement durant les froids.

VI. Les acheteurs en Angleterre savent à peine ce que c'est que le beurre frais de beurrerie du Canada. Les quantités expédiées sont souvent rances avant d'arriver au consommateur. Ce fait a conduit les membres de la Convention de l'industrie laitière de la Puissance à Ottawa l'année dernière à passer une résolution insistant auprès du gouvernement sur la convenance d'allouer au moins $5,000 pour qu'il se fît des envois hebdomadaires en vue d'inaugurer ce commerce. Le gouvernement danois a surveillé les envois de beurre pendant longtemps; l'un des gouvernements de l'Australie donne maintenant des subventions pour le développement du commerce d'exportation.

VII. Ces stations expérimentales succursales de laiterie encourageraient les cultivateurs à fournir du lait pendant l'hiver et fabriqueraient de petites quantités de beurre de qualité supérieure à expédier à l'essai afin de faire connaître sur les marchés étrangers notre beurre frais de beurrerie. Le beurre a été transporté à travers le continent jusqu'aux marchés de l'Asie par le chemin de fer du Pacifique canadien et les Canadiens devraient être en état de fournir ces marchés-là. Aux Indes Occidentales les Canadiens pourraient facilement s'assurer des débouchés en faisant quelques expéditions d'essai en paquets spécialement préparés. La publication des résultats de ces envois fournirait des renseignements très utiles, et l'entreprise commerciale ferait le reste.

LE PLAN.

VIII. Le plan est très faisable et tout à fait selon les principes de gouvernements qui étudient les intérêts des cultivateurs, et du commerce du Canada à l'étranger aussi bien que dans le pays.

IX. On devrait organiser des stations expérimentales succursales de laiterie dans les diverses provinces pour stimuler et guider les cultivateurs laitiers. Par elles il serait facile de disséminer des renseignements utiles sur les meilleures méthodes. Chacun y serait bien accueilli pour les visiter et pour y apprendre. La publication fréquente de bulletins faisant connaître les résultats des expériences maintiendrait les stations en vue du public, et cela peu de mois après leur établissement.

X. On fabriquerait du fromage, de variétés nouvelles et de fantaisie, et en petites meules.

XI. On ferait des recherches sous la direction du commissaire de l'industrie laitière, et on porterait une partie de ce fromage à la salle de conserve de la laiterie

à la ferme expérimentale centrale, pour étudier les causes du mauvais goût dans le fromage, qui menace depuis quelques années de nuire au succès du commerce.

XII. Le beurre se ferait aux stations surtout pendant l'hiver dans le but déjà mentionné, savoir, pour développer l'industrie laitière chez les cultivateurs et pour faire naître à l'étranger une demande de beurre canadien à des prix élevés. Je donnerai un exemple de ce que je veux dire. A l'exposition des colonies et des Indes, en 1886, j'avais à mes soins pour plus de $10,000 de beurre et de fromage qui y avaient été envoyés par le gouvernement provincial d'Ontario. Le beurre frais de beurrerie fut vendu à la place de beurre danois, et pendant les années qui ont suivi cette exposition, plusieurs importateurs m'ont demandé de ce même beurre, disant qu'ils payeraient au prix du beurre danois, la même qualité qu'ils reçurent alors. Jusqu'à présent, il n'a été rien fait pour développer le commerce du beurre.

XIII. J'aurais à suggérer qu'on louât à l'année dans les diverses provinces des bâtiments convenables pour fromageries ou beurreries. Le commissaire de l'industrie laitière garantirait aux cultivateurs qui fourniraient le lait, un prix égal ou un peu supérieur au prix moyen payé par les manufactures voisines.

XIV. Les stations expérimentales ne seraient pas nécessairement fixes dans un district d'une province. Après avoir servi dans un district pendant un an ou deux, la station pourrait être transférée a un autre endroit, et si après quelques années de travail les stations avaient parfaitement accompli leur œuvre, on pourrait les discontinuer complètement, et disposer de l'outillage.

XV. Le parlement impérial alloue une subvention de £5,000 sterling pour le maintien de stations semblables et pour l'instruction qu'on y donne.

XVI. C'est maintenant le moment favorable pour l'établissement de ces stations. Des événements récents qui ont nui au commerce, ont dirigé l'attention des agriculteurs sur la possibilités de rendre l'agriculture plus rémunérative par l'adoption de méthodes nouvelles et en trouvant de nouveaux débouchés. Le moment est propice pour diriger les cultivateurs dans la bonne voie. Ces stations seraient utiles et excessivement populaires chez les agriculteurs. Si provision est faite pour leur établissement, nul effort ne sera épargné pour leur faire accomplir plus encore qu'il n'est exposé dans ce court mémorandum.

CHAPITRE XI.

FABRICATION DU BEURRE EN HIVER.

Voici le compte-rendu d'un discours que j'ai prononcé à la convention annuelle de l'Association des beurreries de l'Ontario, tenue à Berlin (Ontario), les 13 et 14 janvier 1891.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MESDAMES ET MESSIEURS,—J'ai éprouvé une grande satisfaction, ce matin, en parcourant en voiture les rues de votre ville si prospère de Berlin. Nous qui pensons surtout et travaillons la plus grande partie du temps à nous efforcer de pourvoir de la nourriture pour la classe ouvrière—qui de son côté nous fournit d'autres produits qui nous sont nécessaires,—nous oublions trop souvent le fait que la prospérité de notre pays ne dépend pas seulement du succès de nos cultivateurs, mais encore de l'industrie et de l'esprit d'entreprise des personnes qui fabriquent jusqu'aux boutons d'habits du cultivateur, ses chemises, ses chaussures, en un mot tous ces objets que nous avons vus en cours de fabrication ce matin. Hier, je disais à un ami que la population de Berlin était d'environ six mille âmes, et il me semblait alors que j'exagérais un peu, mais maintenant, je trouve que vous avec une population de 8,000 âmes et que vos entreprises manufacturières en pleine vie vous permettent de mettre à contribution tous les cantons et tous les comtés du Canada, car vos marchandises sont portées d'un côté du continent à l'autre. A ce propos, je dirais que plus il y a de sympathie entre ceux qui travaillent dans les villes et ceux qui travaillent sur les terres—plus ils pourront s'aider mutuellement et jouir de privilèges égaux. Très souvent le paysan croit que le citadin est un homme qui cherche constamment à le mettre dedans, et de l'autre côté le citadin s'imagine

souvent qu'il a le droit de plumer le campagnard chaque fois qu'il en a l'occasion. Lorsque nous nous connaîtrons mieux de part et d'autre, nous travaillerons avec plus d'harmonie à l'avancement des intérêts de notre pays à tous.

Je vous parlerai, ce matin, sur un côté d'un sujet qui pourra contribuer à notre bonheur et notre prospérité commune, je veux dire celui de préparer pendant l'hiver une plus grande quantité de nourriture meilleure. La tâche, le travail du fermier, est d'employer son talent et son énergie à la solution des problèmes qui se présentent à lui de manière à forcer la nature à lui rendre autant que possible toutes les espèces d'aliments nécessaires au soutien de la race humaine. Or, celui qui s'occupe de l'industrie laitière et qui pourvoit de la nourriture aux ouvriers seulement en été, est semblable au propriétaire d'une manufacture de boutons qui la fermerait pour l'hiver disant: "Fermé parce qu'il fait froid." Avec tout l'outillage à ne rien faire, tous les ouvriers congédiés, nul revenu en hiver, il ne serait jamais en position de faire concurrence à un autre fabricant de boutons à Port-Elgin qui fait marcher sa manufacture toute l'année. Un cultivateur de Waterloo qui travaille à profit pendant la moitié de l'année seulement, ne pourra pas davantage faire concurrence à un cultivateur du Wisconsin ou d'Angleterre qui travaille l'année entière sans interruption et réalise un bénéfice tous les mois. L'industrie laitière d'hiver n'a en soi rien qui soit hostile à la même industrie en été, pas plus que la fabrication de chemises en hiver n'est, sous aucun rapport, hostile à la fabrication de chemises en été; il peut se faire que vous fabriquiez un genre de marchandises différent, voilà tout. Toujours est-il que les deux industries ne doivent point être discontinuées pendant le cours de l'année.

Les cultivateurs en sont venus à ce point que leurs profits sont menacés de destruction complète. Les temps sont durs, il n'y a pas a en douter, durs pour ces cultivateurs dont les travaux à profit sont limités à la moitié de l'année seulement. Les cultivateurs de l'Ontario qui travaillent sans relâche, disposent de leurs produits en été, et engraissent du bétail, etc., en hiver et au printemps, ne trouvent pas les temps durs—ces cultivateurs ont été prospères ces dix dernières années nonobstant les temps durs. Celui qui s'occupe de l'industrie laitière et n'a pas de bœufs gras à vendre peut faire autre chose.

La question à résoudre est celle-ci :—Pouvons nous sans beaucoup plus de capital nous mettre à nous occuper de laiterie en hiver ? Une association beurrière est l'organisation qui devrait chercher la solution de ce problème, et aider aux cultivateurs à la résoudre. Un fabricant de beurre qui n'en fabriquerait que pendant cinq mois de l'année, trouverait certainement que ses "patrons" seraient très-mécontents du peu de profit qu'ils retireraient de leurs vaches. Il n'y a pas de profit à nourrir des vaches pendant une année entière si on n'en recueille la crème que pendant cinq mois, et celui qui dirige une beurrerie ne peut jamais être en état de réaliser des profits aux dépens de ses "patrons". C'est un fait positif: celui qui fournit son habileté et son aide à l'augmentation des profits de ses "patrons" en retirera une part plus considérable pour lui-même. Si le propriétaire d'une beurrerie s'efforce de prolonger la saison manufacturière de quelques mois, il se trouvera à recueillir si peu de crème que les dépenses courantes absorberont son profit. Il vous sera impossible de vous livrer à l'industrie du beurre en hiver avant que vous ayez instruit les cultivateurs à nourrir leurs vaches de manière à ce qu'elles puissent en hiver donner du lait à envoyer aux beurreries. Il nous faudra pour cela, commencer au commencement et instruire les cultivateurs à nourrir leurs vaches afin qu'elles donnent le lait, que vous enverrez à la beurrerie. Alors, quand ils se trouveront à recevoir une bonne rente régulière pendant tout l'hiver, ils auront de l'argent pour faire face à leurs dépenses courantes, il ne leur faudra pas l'été entier pour payer les dettes accumulées de l'hiver, ils seront au printemps dans leurs avances et la saison d'été leur laissera un surcroît de profit. Je dis tout ceci par préambule afin d'empêcher aucune méprise qui porterait à croire que l'industrie laitière en hiver soit aucunement préjudiciable ou hostile à la même industrie en été.

Remarquez bien en second lieu que dans l'exploitation rurale le prix du beurre en été est un facteur qui n'est presque aucunement sous le contrôle du cultivateur,

ni un homme, ni vingt, ni cinquante, ni cinq cents ne parviendront jamais par aucun procédé à hausser d'un centin le prix du beurre de beurrerie, en été; mais ce même beurre se vendra en hiver à raison de plus de moitié par livre que s'il était vendu entre les mois de juin et septembre. Ceci donc est sous le contrôle du cultivateur parce qu'il peut fabriquer le beurre depuis le mois de juin jusqu'au mois de septembre, et accepter les prix courants à cette saison, ou bien encore, il peut le fabriquer depuis septembre jusqu'au mois d'avril, et en recevoir les prix courants de ce temps-là. Une troisième considération,—celui qui laisse tarir ses vaches pendant cinq mois de l'année en retirera moins de lait pendant les sept autres mois que celui dont les vaches donnent du lait non seulement pendant sept mois, mais pendant dix mois de l'année. Quelques uns prétendent que si leurs vaches donnent du lait tout l'hiver, cela aura pour effet d'en diminuer la quantité pendant l'été, mais c'est justement le contraire, ils en auront davantage. Une vache qui tarit en hiver, c'est-à-dire une vache nourrie d'aliments secs, en souffrira tellement dans son système lactifère qu'elle donnera moins de lait en été. Jetez un coup-d'œil sur ces tableaux. Je prends par exemple la vache Jersey, non parce qu'elle est meilleure, mais parce que la forme idéale est plus facile à décrire sur cette esquisse. D'un coup-d'œil, un connaisseur en voyant la forme d'une vache, jugera de sa capacité laitière. Elle est proprement une machine à lait, même relativement à la structure économique de son corps, qui fait entrer des aliments volumineux par la bouche, ces mêmes aliments ressortant ensuite sous la forme concentrée de lait par le pis. Si on la laisse tarir, cette partie-ci ne sera pas si bien développée, et sous peu, vous vous apercevrez qu'elle donne graduellement moins de lait parce qu'il lui manque le développement de forme nécessaire pour en donner beaucoup. Pour vos taures, ayez soin dès la première saison de bien veiller au développement de ces parties de leurs corps, ceci aidera en grande partie à faciliter votre travail. D'abord, laissez-moi vous décrire les qualités d'une vache et vous montrer en même temps comment on peut lui venir en aide afin d'augmenter sa capacité pour fournir le lait en hiver. Pour commencer au point le plus important vous savez qu'il est désirable que le pis soit d'une grosseur considérable; il faut aussi qu'il soit long, large et élastique; ces traits marquant l'excellence de sa qualité. Le pis est un laboratoire mystérieux et singulier où la vache transforme le sang de son système en lait qu'elle livre aux laitiers. Ce qui est à rechercher encore, c'est une peau douce et moelleuse, vous n'ignorez pas qu'un jeune taureau profitera davantage s'il a une peau douce et souple. Celui qui en hiver donne des aliments succulents à ses vaches, verra bien qu'elles ont par suite une peau beaucoup plus douce, plus flexible et onctueuse. La peau de la vache est un organe de première importance; cette peau entoure son corps, le traversant en entier, sauf quelques interruptions dans son estomac. La digestion dépend de l'activité des parois intérieures de ce canal à fournir des sucs aux aliments dans l'estomac, et à assimiler ces aliments après qu'ils ont été en partie digérés. Tout procédé qui aura pour effet d'amollir et de rendre plus flexible la peau extérieure, vous donnera une meilleure vache. Il faut ensuite qu'une vache soit large de forme avec les côtes larges et bien ouvertes. L'usage d'aliments volumineux et nutritifs vous servira à développer et à conserver sa capacité digestive ainsi qu'à en augmenter la vigueur. Une vache qui vit de paille tout l'hiver se trouvera au printemps réduite à un tel point dans sa qualité de production ayant été obligée d'arracher son alimentation de cette paille, qu'elle aura contracté l'habitude de gaspiller sa nourriture; il est certain que cette vache ne donnera pas autant de lait pendant tout l'été. Ensuite il faut qu'une vache ait les reins larges et la croupe allongée; cette partie est naturelle à une vache, vous ne pouvez y changer il est vrai; mais si vous développez chez une vache ses qualités laitières, vous verrez que sa progéniture aura bientôt les reins larges et la croupe allongée, et vous aurez alors un genre de bétail plus capable de donner du lait. De plus, la vache doit avoir le cou long et fin, une bonne face tranquille et les yeux grands. Avez-vous jamais vu une vache au cou épais et court qui donnât longtemps du lait? Je ne saurais me rappeler avoir jamais rencontré une vache à cou de bœuf donnant longtemps du lait. L'objet que j'ai en vue est tout simplement de vous démontrer qu'un homme en donnant la moindre chance à ses vaches ne manquera pas de développer

en elles la forme voulue et qu'il lui faut pour donner la plus grande quantité de lait pendant le plus longtemps possible. Ceci est une pratique recommandable parce qu'elle est d'accord avec les lois de l'univers, et lorsqu'on les suit on s'en trouve toujours bien.

Les vaches donnant du lait tout l'hiver ou pendant dix mois de l'année en donneront plus par tête que celles qui n'en donnent que pendant six ou sept mois, et quand un homme se trouve à avoir plus de lait par vache, il verra bien que cela lui est bien plus profitable et en conséquence il en gardera un plus grand nombre ; je répète ce que je disais hier. Je suis d'avis que tout homme qui possède cent acres de bonne terre devrait garder au moins vingt-cinq bonnes vaches laitières. Maintenant, comment se procurer ces vaches ? La difficulté est que s'il trait seulement en été, il n'élèvera pas un grand nombre de veaux, ceci se voit dans tous les endroits du pays. Un homme élèvera le veau d'hiver sept fois sur huit. Je ne voudrais pas conseiller à celui qui possède douze vaches d'en acheter treize de plus, mais s'il élève des veaux d'hiver il pourra au bout de trois ans avoir vingt-cinq vaches. Je voudrais arranger les récoltes de manière à nourrir ces vaches en cultivant du blé-d'Inde et en remplissant les silos. Par là j'entendrais que chacune des vaches dans l'année gagnât au moins $50.00 en moyenne.

Un homme demeurant près de Brampton, faisant du beurre et le détaillant à Toronto pendant trois années de suite, a fait des recettes à raison de $73.00 par tête en moyenne ; une année ce fut $72, une autre, $75. Il avait vingt-huit vaches. Il avait une clientèle privée à laquelle il vendait du beurre à vingt-huit centins par livre. Il faut donc remarquer que vous n'aurez pas seulement davantage de vaches laitières. La moitié des veaux sont des mâles. Quelle raison le cultivateur a-t-il de tuer ceux-ci lorsque toute l'année on entend demander à grands cris du bœuf de bonne qualité ? Je me rappelle l'histoire d'un homme qui suggérait que l'on classât le bœuf de la même manière qu'on le fait pour le blé au Manitoba. Cet individu avait été servi d'un morceau d'un vieux bœuf qu'il essaya de couper, mais il ne put réussir à faire pénétrer le couteau. Alors il suggéra au propriétaire d'hôtel que si l'on classait le bœuf comme on classait le blé, ce bœuf-là devrait être classé *Numéro un dur*. On réussit mieux avec les veaux élevés en hiver, ils engraissent plus rapidement et à deux ans ils seront parfaitement à point pour le marché. Celui qui s'occupe d'industrie laitière et qui sème du blé d'Inde en quantité peut engraisser un grand nombre de jeunes taureaux et ajouter par là au printemps aux revenus qu'il a retirés des produits de sa laiterie en été et en hiver. J'ajouterai encore que celui qui vend son beurre pendant tout l'hiver, aura une demande continuelle à un bon prix. Il peut se faire qu'il éprouve des difficultés au début, mais il verra bien que dans les grands centres de population la demande pour l'excellent beurre est illimitée.

M. Moyer dit qu'on payait 23 centins à Toronto du beurre qui satisfait les pratiques et qu'on y en apporte d'autre qui ne trouve point d'acheteur à cinq centins la livre ni même pour rien. En attendant si nous pouvions faire chaque semaine un envoi de beurre en Angleterre, on nous donnerait là les prix danois qui sont actuellement d'environ vingt-six centins par livre net. En 1886 j'ai été à l'exposition coloniale, j'avais alors du beurre de beurrerie de l'Ontario qui n'était pas arrivé à destination en très bonne condition et qui fut retenu à l'exposition si longtemps qu'il ne pouvait plus se vendre comme beurre de première qualité et cependant je crois qu'il se vendît à 108 ou 110 schillings par cent livres. Un autre lot de beurre, expédié dans la suite se vendit au prix du beurre danois, et depuis lors, tous les ans, la maison de commerce qui a acheté cet envoi, m'a prié de leur en expédier de trois à cinq cents tinettes, et de plus, m'a autorisé à porter à leur compte tout ce que je devais le payer. Je n'étais pas limité quant au prix. Maintenant, encore un autre point. Il est difficile de persuader aux agriculteurs d'entreprendre cette industrie, je vais vous dire quel est selon moi le meilleur moyen de s'y prendre, vous trouverez d'abord que le plus grand nombre d'entre eux ne se risqueront pas volontiers à se préparer pour faire produire du lait à leurs vaches pendant l'hiver pour l'envoyer à la beurrerie sans avoir bonne garantie que le succès des beurreries qui travaillent en hiver est assuré.

Les cultivateurs sont d'ordinaire craintifs lorsqu'il s'agit de se lancer dans ce qu'ils ne comprennent pas. Qu'on leur présente un attrape-nigaud quelconque, beaucoup s'y laissent prendre aussitôt. Mais s'il se présente quelque chose de réellement avantageux, alors ils sont on ne peut plus *conservateurs*. Ils diront: "Nous ne savons pas comment le beurre canadien se vendrait en Angleterre, peut-être ne se vendrait-il que comme du beurre de seconde classe." Ils craignent aussi que de fournir en hiver du lait aux beurreries ne rémunérât guère. Ils disent: "Nous ne savons pas si en Angleterre on nous donnerait bon prix pour notre beurre frais d'hiver." Pour triompher de cette difficulté et dissiper tout doute et toute hésitation à cet égard, j'aimerais voir établir dans l'Ontario (en deux endroits peut-être) ainsi que dans chaque province de la Puissance une station expérimentale de laiterie qui s'efforcerait de découvrir la meilleure méthode de fabriquer le fromage, et qui chercherait la solution des problèmes qui se présentent dans cette difficile fabrication. Je proposerais aussi d'utiliser les mêmes bâtiments pour la fabrication du beurre tout l'hiver ; les cultivateurs y enverraient leur lait et le beurre serait expédié en Angleterre; il pourrait être expédié chaque quinzaine ou plus souvent, et si de prime abord il ne rapportait pas un prix élevé, je crois que le gouvernement possède assez de ressources et qu'il s'intéresse assez à l'industrie laitière pour pouvoir supporter pendant cinq ou vingt semaines, toutes les pertes résultant des envois hebdomadaires de beurre frais, jusqu'à ce que notre réputation fût établie en Angleterre et qu'on y connût l'excellence de notre beurre. Tous les avantages ne seront pas apparents dès le début, mais lorsqu'on verra le succès de ces stations, alors je ne doute pas que vingt autres seront en opération l'année suivante. Elles deviendront une source d'influence et de secours pratique pour les cultivateurs dans toute l'étendue du pays. Je ne vois aucune raison pour empêcher l'exécution de ce plan l'hiver prochain, de 1891-92. Si les agriculteurs disaient unanimement aux hommes qu'ils envoient à Ottawa pour gérer leurs finances, pour faire leurs lois, pour aider au développement des ressources de la Puissance, s'ils leur disaient: "Nous voulons ceci," "nous devons avoir cela," les membres du parlement de leur côté diraient: "Oui, vous l'aurez." Dans cette association de beurreries appuyée de toute l'influence des cultivateurs, nous avons une organisation qui peut dire que les stations devraient être inaugurées cette année même. Si vous les voulez, s'il vous les faut à tout prix et que vous ne puissiez les avoir, alors je suppose qu'il ne vous restera plus qu'à vous consoler à la manière de la bonne vieille dans ses difficultés. Lorsque tout lui faisait défaut, elle se reposait sur la promesse : "Fais bonne figure et prends patience."

Permettez-moi de vous dire un peu comment sur les fermes on peut retirer avantage de cette industrie laitière d'hiver, car, en vue d'aider aux agriculteurs à fabriquer le beurre en hiver en fournissant de la crème aux beurreries je voudrais qu'on leur aidât d'une manière pratique à en faire chez eux en plus grande quantité et de meilleure qualité. Nonobstant l'importance de l'industrie du beurre et les avantages qui dérivent de son développement, je pense que la moitié du beurre se fabriquera encore un certain temps dans les laiteries de ferme, du moins tant que je vivrai. Par suite de la position isolée des fermes ainsi que pour diverses autres raisons, environ la moitié du beurre fabriqué ici au pays, se fera dans les laiteries privées ; or je crois que les femmes des cultivateurs sont très disposées à apprendre lorsqu'elles en ont l'occasion ; de plus, je sais qu'elles peuvent fabriquer ce qu'il y a de mieux en fait de beurre pourvu qu'elles en aient les moyens. Mais le mal a été que les hommes ont toujours eu tous les avantages. Eux avaient les chevaux, les moissonneuses, les faucheuses, les remises et tout le reste, enfin tout ce qu'ils désiraient avoir, tandis que leurs femmes étaient obligées de s'arranger de leur mieux avec *une* dépense seulement où il leur fallait conserver le lait, le beurre, les légumes froids, les pâtés et tout le reste. Il s'en suit que la crème s'imprégnait des odeurs mélangées. Si le cultivateur voulait donner à sa femme une petite laiterie, elle la maintiendrait certainement bien plus proprement que l'homme sa remise, et elle en serait si fière que l'homme mettrait plus de soin à sa part des affaires. Voyez ces femmes se démener avec une baratte du temps passé, travaillant deux fois plus longtemps à faire le beurre qu'il n'est nécessaire, et le beurrre n'est pas d'aussi bonne qualité que si le

barattage avait été plus rapide, et tout ceci parce que l'*homme* voulait s'acheter une voiture couverte neuve, qu'il lui fallait une nouvelle remise, etc., sans jamais considérer qu'il devrait ménager la santé, les forces de sa femme en pourvoyant ce dont elle a besoin dans son département. Défaites-vous donc de ces barattes antiques, de ces vieilles cabanes à lait et par là vous opérerez aussitôt une révolution complète dans le commerce du beurre. Je ne suis pas en faveur des grèves, cependant si je pouvais me faire entendre de celles qui sont l'ornement et la joie des ménages du Canada, je leur conseillerais de se mettre en grève et de dire aux hommes. "Nous ne ferons rien, que vous ne nous ayez donné des barattes et des laiteries toutes neuves." Les hommes résisteraient probablement quelque temps, mais ils seraient obligés de céder. Je voudrais voir s'inaugurer dans notre province et sur le continent entier un plan par lequel un homme ou deux de chaque province iraient avec un outillage complet de laiterie qu'ils transporteraient dans une voiture d'un canton à l'autre, y passant une journée à un bout, une autre journée au milieu et une troisième à l'autre bout après avoir annoncé d'avance aux cultivateurs leur venue afin de leur faire voir les plus beaux moules à beurre et les autres parties de l'outillage d'une laiterie, et aussi pour montrer par la pratique le meilleur moyen de faire le beurre. Combien pensez-vous que coûterait un tel essai? Pour chaque homme $800 et pour deux $1,600. Dans cette province il y a environ deux cent mille cultivateurs intéressés plus ou moins à l'industrie laitière. Combien cela coûterait-il à chacun? Moins qu'un centin. Je crois qu'ensuite le cultivateur donnerait à sa femme une nouvelle laiterie et une baratte neuve. Lorsqu'une femme se procure une belle robe neuve peu coûteuse, une vingtaine d'autres veulent avoir la même robe ou quelque chose de mieux: qu'une femme ait une belle laiterie et une baratte neuve, une vingtaine d'autres femmes tourmenteront leurs maris et ne leur laisseront aucune paix qu'elles n'aient réussi à avoir aussi la laiterie et la baratte neuves. Ceci ferait beacoup de bien à l'industrie laitière.

Permettez-moi quelques remarques au sujet de la fabrication du beurre arrivée à ce point. La vache élabore le lait dans le pis. Le sang entre par les artères au haut du pis qui est composé de deux glandes sur la longueur, des cellules particulières tapissent l'intérieur des conduits lactifères par lesquels le lait coule goutte à goutte dans les vésicules au haut des mamelles. Dans chaque cellule il se forme comme un petit bouton, qui plus tard se détache et est entraîné avec le lait liquide. Ces boutons sont les globules de matière grasse dont le beurre est fait; ils flottent dans le lait. Le lait est pratiquement tout soluble à l'exception de ces globules qui demeurent en suspension dans le liquide du lait, et qui s'élèvent à la surface lorsque la crème monte parce qu'ils sont plus légers que le sérum. Si après avoir trait on laisse le lait dans l'étable jusqu'à ce que la température s'abaisse à 60 degrés, alors ces globules ne s'élèvent plus avec autant de rapidité. Des changements se produisent par lesquels il est presque impossible pour ces globules gras de se réunir à la surface aussi rapidement et aussi complètement que si on plaçait aussitôt le lait dans de l'eau froide. Voici par exemple ce qui arrive. Un homme se laisse aller à l'habitude de ne rien faire pendant une heure chaque jour après son déjeuner, plus tard il voudra prendre une heure et demie, enfin il finira par devenir pour toute la journée un paresseux et un bon-à-rien. De même qu'il prenne l'habitude de laisser là son seau de lait pendant une demi-heure après qu'il a trait, alors les globules suivront son exemple, puisque celui qu'elles essaient de servir ne paraît pas essayer se dépêcher. Vous voyez par ceci que la nature inanimée répond toujours, soit à l'activité de l'homme, soit à sa lenteur. L'appareil centrifuge est destiné à la séparation de la crème; tandis qu'il tourne avec rapidité, les parties les plus lourdes du lait sont lancées vers le dehors obligeant les plus légères à prendre la direction contraire vers le dedans. En attendant si on n'en a pas un à sa disposition (et pour quelque temps encore cet appareil ne sera pas d'un usage général) on peut du moins en hiver se procurer de l'eau froide en quantité, la glace n'étant pas rare. On peut facilement avoir de l'eau froide. Si vous mettez votre seau de lait dans l'eau froide vous en obtiendrez rapidement la crème.

II. Qu'y a-t-il à dire au sujet de cette odeur désagréable d'étable qu'on ne trouve jamais au lait provenant d'une vache nourrie d'aliments salubres? Nourrissez une

vache de navets en hiver, le lait aura une odeur de navets. L'étable devra être bien ventilée, mais pas à l'excès—pas au point qu'au mois de janvier nos zéphyrs d'hiver viennent se jouer sur le dos de la vache, mais une étable convenablement ventilée où la vache sera maintenue en santé.

En sortant de la vache le lait est chaud, d'une température de 97 à 98 degrés. A cette température le lait s'évapore lentement et l'odeur de l'écurie ne peut s'y arrêter dessus tant qu'il est fumant; mais si vous l'y laissez jusqu'à ce qu'il soit froid, il absorbera l'odeur de l'étable. Si vous avez soin de mettre aussitôt crémer le lait, vous y gagnerez deux choses, plus de crème et de beurre, et aussi une meilleure qualité de l'un et de l'autre. On ne fait jamais les choses de la bonne manière sans en être récompensé deux ou trois fois. On ne saurait dire tous les avantages qu'il y a à faire les choses qu'il faut et à les faire quand il faut.

Encore quelques mots concernant l'effet du barattage. En faisant du beurre à la ferme, on peut au besoin ne baratter qu'une fois par semaine, et toutefois, avoir du beurre exquis. Vous voyez donc que l'on s'épargne par là beaucoup de travail en ne barattant qu'une fois la semaine au lieu de trois. Voici comment on peut s'y prendre. Si vous faites refroidir votre crème rapidement jusqu'à ce qu'elle soit à 40 degrés et que vous la laissiez ainsi jusqu'à la veille du barattage, puis si vous la réchauffez jusqu'à 70 degrés, et que vous y ajoutiez une petite quantité de crème sure ou de lait sur écrémé, votre crème alors se travaillera facilement et vous vous épargnerez la peine de baratter et de laver les ustensiles trois fois par semaine. Gardez votre crème à une température de 40 degrés, élevez-là jusqu'à 70 la veille du barattage et ajouter environ 2 pour 100 de crème sure ou de lait écrémé sur. On ne peut nullement bien faire le beurre sans thermomètre. Il serait aussi facile d'essayer de deviner les yeux fermés quelle est la couleur de la cravate de votre voisin. Estimer la température par le sens du toucher ne vaut rien. Si vous suivez ces conseils, vous trouverez que l'industrie laitière s'élèvera bientôt dans notre pays. Elle prendra la place qui lui appartient en agriculture et deviendra le centre vers lequel tendront principalement tous les travaux de la ferme, car la vente de produits concentrés payera mieux que la vente du foin et des grains grossiers. On peut concentrer plus d'habileté et de travail dans une tonne de beurre (qui à raison de vingt-cinq centins par livre vaut $500) qu'on n'en peut mettre dans le même poids de foin, et d'ailleurs, pour réaliser la somme de $500 sur du beurre, il ne faut pas un dixième de la peine nécessaire avec le foin pour réaliser le même montant. Il nous restera plus de temps pour réfléchir, et la réflexion se vend toujours cher sous forme de produits. Ainsi, au lieu de travailler aveuglément, marchant simplement sur les traces de ceux qui nous ont précédés, nous trouverons que le Canada est certainement le lieu le plus favorable pour produire le lait, le fromage et le beurre—en été le fromage principalement, et en hiver le beurre principalement. On peut combiner avec cette production l'élevage des bestiaux en hiver, et l'engrais des porcs en été. On peut aussi élever des moutons et des chevaux. Plus nous aurons de ces produits et de ces animaux, et moins nous vendrons de foin, d'avoine, de grains et de paille, plus nos terres deviendront riches, et nos cultivateurs s'enrichiront. Je crois donc que nous parviendrons à établir l'industrie laitière d'hiver, et lorsqu'elle sera établie, nous nous étonnerons pourquoi nous avons tant tardé à la mettre en pratique.

CHAPITRE XII.

LA TÊTE ET LES BRAS EN AGRICULTURE.

Ce qui suit est extrait d'un discours que j'ai prononcé à la convention annuelle de l'Association laitière de l'est de l'Ontario à Brockville (Ontario) les 7 et 8 janvier 1891:—

"Les cultivateurs du Canada ont besoin de penser davantage et non de travailler plus dur de leurs bras. C'est en vue de stimuler l'activité intellectuelle des cultivateurs et de leur donner des idées plus larges que les stations expérimentales du pays ont été établies. Il faut nécessairement que quelqu'un pense d'abord luci

dement et que sa pensée soit mise en pratique pour arriver à alléger le labeur et à augmenter les profits. Les cultivateurs ne donnent pas assez de temps à la réflection pratique. Les hommes qui se livrent à d'autres professions se recueille pour penser à ce qui se rapporte à leurs affaires, mais le cultivateur est souvent trop fatigué pour penser et former des plans à suivre. Cependant il devrait résoudre les problêmes qui se présentent à lui et les ayant résolus dans son esprit, il devrait mettre ses plans à exécution. Il en est trop qui se contentent d'exister d'une année à l'autre d'une manière aride et monotone, n'ayant aucune aspiration plus élevée que de gagner juste de quoi ne pas mourir de faim et deux onces de tabac par semaine. Si chacun d'eux s'efforçait de devenir le premier fermier de sa localité, ses profits seraient plus assurés et plus faciles que s'il se bornait à désirer d'être une espèce d'animal qui mange et dort à son aise. J'ai eu du plaisir à entendre dire au ministre de l'agriculture que les gouvernements ne peuvent pas décréter les temps de prospérité pour les cultivateurs. Ils ne peuvent pas davange décréter les temps d'adversité pour les agriculteurs. Si un homme s'aide lui-même, il peut s'assurer la prospérité, mais s'il s'attend à ce que tout vienne de soi, s'il laisse s'engourdir ses bras et sa tête, il n'arrivera jamais à rien. L'ambition personnelle est recommandable chez le cultivateur et la persévérance aussi. Or souvent les cultivateurs ne peuvent joindre les deux bouts, parce qu'il leur manque l'élément de la persévérance. Je vous en donnerai un exemple dans une partie de la Puissance que j'ai visitée dernièrement. J'ai remarqué sur les toits des maisons les tasseaux dont on s'était servi il y a vingt ans, pour poser les bardeaux. Il y avait des granges neuves qu'on avait laissées devenir vieilles sans y poser les portes ; la plupart des travaux étaient restés là inachevés, et ces gens se demandaient pourquoi la faveur du Seigneur ne reposait pas sur eux. Ils se plaignaient des temps durs et quittaient le pays ; cependant selon moi, cette localité possède le double avantage d'un sol fertile et d'un climat très favorable, mais le fait est que ces gens manquaient de persévérance, de vouloir, d'aspiration et de réflexion. L'agriculture comme occupation demande un talent particulier ainsi qu'une éducation spéciale. Les hommes qui vivent dans les villes n'ont d'ordinaire qu'un métier, un état ou une profession, tandis que le cultivateur a trois genres d'occupations différentes. Il doit être artisan habile, et savoir manier les outils : il doit être bon homme d'affaires pour savoir quand il doit vendre et acheter, et en troisième lieu, il doit être homme de profession pour deviser quand et comment et quoi semer et donner à ses animaux afin de recueillir du profit de ses labeurs. Il faut, s'il doit réussir, qu'il soit capable pour sa vocation. La culture de la terre pour tous, à l'exception des Ecossais, a pour objet de faire de l'argent. Les Ecossais eux ne visent par là qu'à donner bon exemple.

Je ne vous parlerai pas de l'importance de savoir manier les outils, etc., je ne ferai que la mentionner en passant. Vous savez tous que dans les endroits où ont lieu annuellement des concours de labourage, la récolte est plus forte, et le jeune homme qui surpasse les autres en labourant en vient généralement à aimer les travaux agricoles. Dans une terre labourée uniformément, la récolte a meilleure chance de succès, ainsi il est profitable d'encourager le bon labourage. Il n'est pas nécessaire de m'arrêter au point de vue commercial de la vie d'un cultivateur. Il n'arrive que trop souvent que le cultivateur fait toutes ses affaires domestiques, même après que ses fils sont devenus grands. Ces jeunes gens ne connaissent rien de la manière de vendre sur les marchés, jusqu'à ce que rendus à l'âge de vingt-cinq ans ou à peu près, ils sont obligés de commencer à leur compte, sans plus d'expérience qu'un enfant de dix ans. Faites plutôt mener au jeune garçon un voyage de grain au marché et qu'il perde même un peu au commencement, cela ne sera jamais beaucoup, et il acquerra par là une expérience qui sera pour lui une partie très utile de son éducation.

Un fermier devrait comprendre son métier à fond. L'homme qui sait *pourquoi* il enfonce sa pioche dans le sol, travaillera mieux en raison de cette connaissance. S'il ne sait pas pourquoi il doit faire égoutter son terrain, il ne pourra ajuster ses efforts à ses circonstances avec la même certitude de succès. Parlez à quelques cultivateurs de leur rang dans la société, et vous verrez qu'ils ne prétendent jamais avoir

de l'influence, du pouvoir, ou de l'autorité. Mais si un homme peut gouverner la vie animale et végétale en bien, il pourra probablement influencer ses semblables dans les travaux plus élevés de la vie. Il ne manque pas d'hommes qui se perdent parce qu'ils ne veulent pas réfléchir pour eux-mêmes, mais le font faire par d'autres. Quand un homme commence à réfléchir et se dit: "Je veux savoir," il fait acte d'homme, et ce seul fait le distingue du rustre. Dans les pays où l'agriculture est arriérée, un homme est appelé rustre, l'intermédiaire entre l'homme et la brute. Mais à mesure que le cultivateur du sol réfléchit, il établit, ou plutôt il reprend ses droits naturels d'homme prospère. Dans ce pays nous en avons un excellent exemple. D'abord, nous avions la forêt immense et presque impénétrable, et alors le cultivateur était un dévastateur. Ces magnifiques monarques des bois tombèrent sous les coups de sa hache, et il n'en resta plus que les ruines. Tant qu'il s'agissait de détruire, il n'y avait pas beaucoup besoin de réflexion ni d'habileté, mais quand on commença à remplacer par de nouvelles plantes celles qu'on avait abattues, le besoin d'une intelligence claire se fit sentir. Alors vint la construction de chemins, de ponts, de maisons et un développement général. Pour cette espèce de travail, un travail qui imite la création, il faut qu'un homme réfléchisse et qu'il se mette de tout cœur à l'œuvre. D'abord, les cultivateurs retiraient des moissons considérables des champs vierges, mais plus tard les terres s'appauvrirent, les rendements devinrent insuffisants et les hommes eurent besoin d'instructions nouvelles pour faire à nouveau fructifier la terre. Il s'agit pour les cultivateurs de retirer leur profession d'un état de décadence. Nous ne craignons pas les attaques d'une calamité ou d'une maladie, mais l'agriculture souffre d'un affaiblissement lent, les cultivateurs ont à se remettre sur pied, et ce relèvement doit être l'œuvre de l'esprit.

Nombre de cultivateurs ont des préjugés contre l'éducation, mais je suis heureux de savoir qu'il n'y a maintenant plus besoin d'insister auprès d'eux sur l'importance d'une éducation, car ils disent qu'il ne faut pas que leurs enfants commencent au même point qu'eux. La fausse idée qu'on se faisait était que l'éducation empêchait un homme de se rendre utile en pratique, mais de nos jours ces préjugés d'autrefois tombent et l'on reconnaît que l'éducation aide l'homme à devenir capable de conduire les choses à bonne fin, que ce soit dans un bureau ou sur la ferme. Le but de celui qui se voue à la culture de la terre doit être de conduire la nature à lui rendre une part généreuse de ses produits, en raison de son activité. Quelques cultivateurs déprécient encore l'éducation, parce que, disent-ils, "Cela rend fier," ou bien : "Oh ! c'est un pédant de première force, mais il n'a point de nerf." Quand vous rencontrez un homme qui se bourre de connaissances pour en faire parade dans sa tenue ou ses discours, vous trouverez cet homme véritablement fatigant. Mais quand un homme n'acquiert de la science que pour s'en servir et pour élever sa virilité, il mérite le respect. Je veux dire ici aux plus jeunes que la science est à l'homme ce qu'est le combustible à une machine. Vous pouvez avoir une grande machine magnifiquement préparée par des mécaniciens des plus habiles, mais s'il n'y a pas de combustible dans le foyer, elle n'aura aucun pouvoir. Le jeune homme qui avance dans la vie sans recevoir d'instruction touchant sa vocation, est tout aussi magnifiquement construit, mais il n'a pas de pouvoir, parce qu'il ne s'est pas pourvu de l'énergie de la connaissance. Acquérez la connaissance non pas pour faire parade de votre savoir, mais afin de rendre vos semblables meilleurs, plus utiles et de leur procurer tout le bien être possible. Voilà le but et la nature d'une véritable éducation.

Maintenant quelques mots sur les besoins actuels et le moyen d'y répondre. Le gouvernement de l'Ontario a sanctionné l'introduction dans les écoles publiques d'un livre classique intitulé " Les premiers principes de l'agriculture." C'est là à mon avis un des plus grands pas dans la bonne voie que le gouvernement ait jamais fait. C'est un petit volume qui ne coûte que 40 centins, mais c'est un recueil de renseignements agronomiques qui est sans égal parmi nos publications. La jeunesse de cette province et de la Puissance entière retirera profit de la lecture de ce petit livre qui aidera à mieux cultiver. J'espère que chaque bureau de commissaires d'écoles veillera à ce qu'il soit introduit dans leur école pour l'avancement des petits et des grands élèves, aussi bien que de tous ceux qui ont quitté l'école. Je ne connais pas de

meilleur moyen de dépenser 40 centins que d'acheter ce petit livre, et je n'ai aucun profit dessus.

Ensuite il y a la presse agricole, mais parmi 200,000 cultivateurs, elle n'a une circulation que de 20,000 ce qui revient à un dixième sur le total et c'est là un très pauvre état de chose. L'esprit de l'homme a besoin d'aliment, mais cet aliment de l'esprit, on ne devrait pas plus l'emprunter de son voisin, qu'emprunter son déjeuner: un tel déjeuner ne serait pas très appétissant. N'empruntez pas votre journal agricole, abonnez-vous-y et payez-le. Nous avons aussi nos comices agricoles (Farmer's Institutes), dont l'existence ces dix années passées a fait plus que toute autre chose pour l'amélioration de la culture. De plus nous avons nos conventions de laiterie et de fromagerie, et finalement nos stations expérimentales, pour propager la lumière bienfaisante de l'enseignement dans les demeures des pauvres aussi bien que dans celles des riches et prospères. Le gouvernement de l'Ontario a depuis seize ans à Guelph une station expérimentale qui a rendu de grands services à la Province. Les stations expérimentales de la Puissance de leur côté font un travail également utile à toutes les provinces. Relativement à ce système il y a nombre d'élèves qui ne demeurent pas auprès et que nous pouvons appeler des élèves externes. On s'attend à ce qu'ils fassent tout en leur pouvoir pour coopérer aux travaux de ce département. Ces élèves externes, ce sont les cultivateurs du Canada, et un homme se sent inspiré à la seule pensée que 3,000,000 d'élèves externes ont recours à lui pour leur donner les enseignements et les connaissances nécessaires.

On dit que les cultivateurs forment les sept-dixièmes de la population, et si vous pouvez réussir à leur inspirer une confiance mutuelle qui les fera coopérer entre eux, dans leurs études et leur travail, vous les aurez liés en une nationalité qui les rendra forts et grands. Individuellement, chaque agriculteur ne peut faire grand'chose. Je regardais un jeune enfant faire des bulles de savon, et les faire s'élever en l'air; c'était bien peu de chose, de petites pellicules brillantes, ténues, qui finissaient par s'évanouir. Il y avait si peu d'eau dans leur pellicule que lorsqu'une éclatait je n'en pouvais voir même une gouttelette. Je me suis mis à réfléchir à ce que serait une bulle aussi grande qu'une roue de voiture. Peut-être pourrais-je alors voir de ces molécules merveilleuses. Mais Tyndall nous dit que si une bulle était grossie au microscope à l'égal de la terre, ces molécules apparaîtraient de la grosseur du plomb n° 6. Prises individuellement ces unités infinitésimales de matière ne peuvent faire grand'chose, mais qu'on les réunisse et on verra leur puissance. Qu'on mette une pinte d'eau, toute composée de ces molécules inconcevablement petites, dans un vase en fer qu'elle remplit. Les parois de ce vaisseau sont aussi fortes et épaisses qu'a pu les rendre l'expérience des siècles. La petite ouverture est fermée hermétiquement. On fait geler l'eau. Les petites molécules semblent changer de position, et quand, étant toutes côte à côte, elles font un mouvement simultané pour se donner plus de place, le solide vase éclate comme une coquille d'œuf.

Que les cultivateurs coopèrent pour des fins justes et honnêtes, et en vue du bien général, et rien ne pourra les empêcher de réussir. L'éducation pour agir de concert est leur grand besoin,—non pas pour en faire l'application par la force mais afin de se secourir mutuellement et d'améliorer leur vocation, leurs circonstances et eux-mêmes. Nous avons dans ce pays toutes les ressources naturelles que le cœur d'homme peut désirer, et pour les faire servir à notre développement national nous n'avons qu'à mettre en œuvre notre savoir faire. J'espère que toutes les suggestions offertes ce soir sur l'agriculture porteront abondance de fruits. Alors cette réunion n'aura pas eu lieu en vain. Puissions-nous travailler tous unis à rendre notre Canada prospère pour qu'il se remplisse de demeures heureuses, de cœurs généreux, et d'hommes forts et robustes.

CHAPITRE XIII.

L'ETABLISSEMENT DE FROMAGERIES ET DE BEURRERIES.

L'industrie laitière, lorsqu'elle est pratiquée avec intelligence et jugement, assure aux agriculteurs un retour lucratif pour leurs travaux. Le système coopératif de fabriquer le fromage dans les manufactures a remplacé presque entièrement la pratique laitière chez soi ou privée. L'économie dans l'application du travail et l'uniformité dans la qualité des produits, furent les principaux facteurs qui donnèrent un élan vigoureux au système manufacturier. Depuis l'année 1863, où la première manufacture coopérative au Canada fut ouverte, l'art de la fabrication du fromage a été étudié et expliqué à un tel point que le résultat de ces recherches approfondies et de cette habileté acquise, a été de mettre nos fabricants de fromage au premier rang à l'étranger par l'excellence de leurs produits en général. La renommée du fromage et sa qualité, sur laquelle celle-ci est fondée sont encore susceptibles d'amélioration. Un des obstacles dans la voie du progrès de l'industrie fromagère au Canada, provient de l'état pauvre et et tout-à-fait inconvenable des bâtisses dans lesquelles, dans bien des cas, on essaye d'exploiter cette industrie. L'un des objets en vue dans ce bulletin est d'aider à remplacer ces bâtisses d'une laideur répugnante, malsaines, mal construites et mal arrangées, par des édifices propres, convenables et compactes, dans lesquels la propreté règnera, et où la température pourra, par l'exercice d'un soin raisonnable, être gouvernée. Les gravures, les descriptions, les renseignements généraux et les suggestions ont aussi pour objet de guider ceux qui désirent établir des fromageries dans les endroits où jusqu'à présent elles n'ont pas été introduites.

Le commerce du beurre au Canada n'avance pas d'une manière satisfaisante. La fabrication du beurre dans les laiteries privées n'a pas encore été transférée aux beurreries où cette fabrication se fait pour tout le voisinage par un seul fabricant habile. Le changement de la fabrication du beurre des laiteries privées aux beurries publiques sera plus lent, et ne sera jamais si général que lorsqu'il s'agit du fromage. Les laiteries privées pourront parfaitement satisfaire les besoins des marchés locaux, aussitôt qu'elles seront pourvues d'appartements convenables et d'ustensiles appropriés à leur travail : mais il ne nous semble pas que le commerce du beurre du pays atteigne jamais une importance considérable sous le rapport commercial, en fournissant une marchandise se cotant à des prix élevés sur les marchés étrangers, tant que le système des beurreries ne sera pas adopté. Nous recevons, de temps en temps, au bureau, des demandes réitérées de renseignements au sujet de l'architecture et des dimensions des constructions nécessaires ainsi que les ustensiles nécessaires. Afin de satisfaire aux besoins exprimés, nous avons préparé ces gravures, ces descriptions et ces renseignements généraux, tant pour les beurreries que pour les fromageries.

LA BASE COMMERCIALE.

La base sur laquelle on peut établir une fromagerie ou une beurrerie et la gérer, peut être :

I.—Une entreprise privée par laquelle un particulier, ou une association s'engage à fournir les bâtiments et diriger l'entreprise.

II.—La formation d'un syndicat ou association co-opérative.

I.—ENTREPRISE PRIVÉE.

En pareil cas on peut suivre un de ces quatre procédés :

(1.) Le particulier ou l'association, que pour les fins de ce Bulletin nous appellerons le "manufacturier" peut convenir avec les *patrons* qui fournissent le lait ou la crème d'exiger un certain taux par livre de fromage ou de beurre ; à ce taux le ma-

nufacturier s'engagera à fabriquer, selon la demande, du fromage ou du beurre, de bonne condition et de qualité supérieure, et de fournir tous les accessoires pour la fabrication de cette marchandise ainsi que pour son empaquetage.

NOTE.—Quelquefois la collection du lait ou de la crème se fait au frais du "manufacturier" et quelquefois ils sont livrés à la manufacture par les *patrons*. Dans l'un ou l'autre cas le fabricant doit charger un taux différent. Lorsque la collection du lait se fait par le "manufacturier," pour la fabrication du fromage, le prix varie depuis deux centins à deux centins et trois quarts par livre de fromage, selon la quantité du produit, le trajet à faire pour collecter le lait, et autres circonstances locales et particulières. Lorsque la collection de crème ou de lait, pour faire le beurre se fait par le fabricant, le prix varie depuis trois centins et demi à cinq centins par livre de beurre.

(2.) Le fabricant peut diriger le commerce moyennant un percentage convenu du profit qui lui permettra de rencontrer toutes les dépenses encourues pour fournir l'appareil nécessaire.

NOTE.—La disposition des sous-produits, le petit lait, le lait-de-beurre ou le lait écrémé, sont des questions qui doivent s'arranger entre le fabricant et les *patrons*. Nous discuterons ce sujet d'une manière plus étendue dans une autre section.

(3.) Le fabricant peut acheter le lait ou la crème des *patrons* à un prix convenu. Le prix peut être uniforme par 100 livres de lait, ou par unité de crème, pour la saison entière, ou bien il peut changer pendant quelques mois.

NOTE.—Nous ne saurions recommander ce procédé comme étant prudent, vu que le fromage ou le beurre peuvent atteindre des prix tellement élevés sur le marché que les patrons deviendront mécontants de leur marché et cesseront de s'intéresser dans la manufacture, ou bien encore, le marché peut baisser à un point tel que le fabricant se verra dans l'impossibilité de réaliser sur le produit le montant qu'il a convenu de payer. Dans les deux cas la manufacture y perd. Une base juste et honnête, et participant le moins possible de la nature d'une spéculation, est celle qui offre le moins de risque.

(4.) Un prix pour le lait ou unité de crème, selon une cote quelconque du marché reconnu pour le lait, le fromage, le beurre, etc., peut-être établi de temps en temps (durant la saison) d'après une échelle variable.

NOTE.—On nomme aussi quelquefois une unité de crème "un pouce de crème" et ceci devra représenter toute quantité qui donnera une livre de beurre.

II.—COMPAGNIES ET ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES.

Une compagnie ou société coopérative peut se former pour opérer comme un manufacturier avec les attributions et suivant les mêmes conditions qui ont été mentionnées sous le titre "d'*Entreprise privée*," ou bien encore, elle peut agir d'une manière spéciale dans l'intérêt de ses actionnaires qui fournissent le lait ou la crème à la manufacture sous son contrôle. Dans le dernier cas l'un ou l'autre des procédés sous-mentionnés peut être adopté.

(5.) Un certain montant par livre de produit peut être chargé par le compagnie ou société, ci-après appelée le "manufacturier" selon le plan mentionné dans (1.) La balance entre les recettes et les dépenses de la compagnie ou association dans sa qualité d'association manufacturière peut être distribuée comme dividende parmi les actionnaires en proportion du capital qu'ils auront déposé, ou bien encore, ils peuvent disposer de la balance autrement.

(6.) Chaque actionnaire peut être autorisé à fournir à la manufacture une certaine quantité de lait ou de crème pour chacune de ses parts dans la compagnie. Les produits en question peuvent être travaillés à un certain taux par livre suffisant pour rencontrer les dépenses courantes dans la manufacture, et de plus on devra charger, disons $\frac{1}{4}$ de centin par livre pour le fromage, ou un demi centin par livre pour le beurre sur les montants qui seront fournis en sus.

Un taux égal, ou plus élevé que celui exigé des actionnaires pour leurs montants en sus, peut être aussi chargé pour la manufacture du produit du lait ou de la crème fournis par ceux qui ne sont pas eux-mêmes actionnaires.

NOTE.—D'après cet arrangement $12.00 de parts dans le stock (ou fond de commerce) de la fromagerie, pourront autoriser l'actionnaire à fournir 9,000 livres de lait par année, au plus bas prix pour la fabrication, $10.00 dans une beurrerie et $15.00 dans une beurrerie à séparateur centrifuge, pourront autoriser le teneur à fournir de la crème ou du lait en quantité suffisante pour rendre 350 livres de beurre au plus bas prix de fabrication.

(7.) D'après les arrangements mentionnés dans les sections (1), (2), (5), et (6) une assemblée générale des patrons, convoquée à cette fin devra désigner quelqu'un en particulier pour remplir les fonctions d'agent-vendeur pour disposer des produits de la manufacture. Le système de l'emploi d'un agent seulement au lieu de deux ou trois investis du même pouvoir est beaucoup plus satisfaisant. Cependant l'agent peut s'associer un comité de conseil.

FORMATION DES SYNDICATS ET SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES.

Ils peuvent être organisés et obtenir une charte d'incorporation en vertu des Statuts de la Puissance ou des provinces. Dans tous les cas, le fonds de commerce doit atteindre un montant suffisamment considérable pour permettre à la compagnie ou association d'ériger et de monter des bâtisses convenables ; et elle devrait être autorisée à fabriquer le fromage ou le beurre. Il est à souhaiter qu'on puisse trouver un titre plutôt distinctif que descriptif pour la société. Dans la province d'Ontario l'acte suivant a été passé.

CHAPITRE 24ME.

Acte pour pourvoir à l'incorporation des Sociétés Manufacturières de Fromage et de Beurre.

(Sanctionné le 23 mars 1888.)

SA MAJESTÉ, par l'avis et du consentement de l'Assemblée législative de la province d'Ontario statue comme suit :

1.—1° Dorénavant lorsque *cinq personnes ou plus* désirant s'associer pour fabriquer le fromage ou le beurre, feront, signeront, et reconnaîtront devant un *notaire public*, commissaire ou *juge de paix*, et déposeront au bureau du *régistrateur*, du district d'enregistrement où est situé leur commerce, un *certificat écrit* (en duplicata) conformément à celui mentionné dans la cédule de cet acte, ou ayant la même signification, ainsi que les règlements signés par chacun des associés individuellement.

2°—Les signatures apposées aux règlements seront vérifiés par le serment d'un témoin signataire, prêté devant un notaire public, un juge de paix, ou autre commissaire autorisé à enregistrer les serments, ou encore devant un régistrateur ou son député.

3°—Sur dépôt du certificat et des règlements sus-dits, les membres de l'association deviendront une institution incorporée portant le titre donné, avec pouvoir de posséder les terres qui leur sont nécessaires pour bien diriger leur commerce.

4°—Le régistrateur ou son député devra, à la demande de la personne qui dépose le certificat, apposer sur le dos de l'autre certificat en double et sur le duplicata des règlements, des certificats que les autres duplicata ont été déposés dans son bureau, avec la date de leur dépôt et chacun de ces certificats fera preuve *prima facie* des faits qu'ils renferment et de l'incorporation de l'association.

5°—Toutes les règles faites par l'association peuvent être révoquées, changées, ou amendées par d'autres règles adoptées à une assemblée régulière, convoquée à cette fin, pourvu que telle autre règle nouvelle n'ait ni force ni effet avant qu'une copie certifiée par le serment du président, ou autre chef de l'association, pour être une vraie copie de la règle, ou des règles adoptées par l'association, à une assemblée spécialement convoquée dans le but de considérer les dites règles, ait été déposée au bureau d'enregistrement dans lequel le certificat d'incorporation a été déposé.

6°—L'association fera tenir un registre par le secrétaire, ou par un officier quelconque particulièrement chargé de ce devoir, dans lequel sera inscrit :

(a.) Un duplicata du certificat et des règles déposés comme sus-dit au bureau du régistrateur, afin que les personnes devenant membres de l'association puissent signer les dits certificats et règles.

(b.) Toute personne désirant devenir membre ou actionnaire dans la dite Association après incorporation comme ci-devant mentioné, peut signer les dits certificat et règles dans le dit livre, et deviendra par lui membre et il aura droit au privilèges de l'association et comme membre il prendra sur lui la même reponsabilité que s'il eût signé le certificat avant que l'association fût incorporée.

2. Nulle association ne sera enregistrée sous le même titre que l'a été aucune autre association existante, ou sous un titre assez ressemblant pour être à même de tromper le public.

3. Tout certificat devant être ainsi déposé peut désigner un endroit ou plus où les affaires se feront ; mais si elles doivent se faire dans plusieurs différentes divisions d'enregistrement, alors un duplcata doit être déposé au bureau d'enregistrement de chaque division.

4. Un membre d'une association incorporée sous cet acte peut y avoir des parts pour un montant mentionné dans les statuts de l'association et qui ne doit pas excéder $1,000.

5. Avant de commencer à fonctionner, l'association d'après cet acte devra s'entendre sur la rédaction d'un code de règles pour la gouverne et la gestion de l'association, ce code devant renfermer (1) : Un mode de convocation des assemblées générales et spéciales ; (2) des dispositions pour l'audition des comptes ; (3) la manière dont les membres peuvent se retirer ; (4) nomination des gérants et autres officiers et leurs devoirs respectifs, ainsi qu'une disposition pour pourvoir à remplir les positions vacantes, par suite de mort, démission ou autres causes.

6. Les règles de toute association enregistrée sous cet acte obligeront l'association et ses membres dans la même étendue que si chaque membre les eût signées et y eût apposé son sceau, et tous les argents payables, par un membre à l'association conformément aux dites règles seront considérés comme une dette due par tel membre de l'association.

7. Le capital de l'association sera partagé en parts du montant mentionné dans les règles.

8 Les parts de l'association seront transférables, d'après le consentement et l'approbation de l'association

9. Les élections se feront toujours au scrutin, et chaque membre aura une voix pour chacune de ses parts, sur lesquelles il n'y a pas d'arrérages.

10. Toute discussion entre les membres eux-mêmes ou entre ceux-ci et l'association établie en vertu de cet acte, ou toute réclamation d'une personne quelconque par l'entremise d'un membre ou en vertu des règlements de l'association, contre les directeurs, le trésorier ou ses autres officiers, seront décidées par arbitrage, de la manière ordonnée par les règles de l'association, et la décision ainsi prononcée sera obligatoire, définitive et sans appel pour toutes les personnes intéressées.

11. La responsabilité des actionnaires sera limitée c'est-à-dire nul actionnaire dans cette association ne sera de quelque manière que ce soit, tenu responsable pour le paiement d'une dette due par l'association au delà du montant des parts pour lesquelles il aura souscrit, et tout actionnaire ayant complétement payé le montant de sa dite part, sera dégagé de toute responsabilité ultérieure.

12. Les taux exigés par le régistrateur pour dépôt de certificat sera de cinquante centins, et pour toute recherche qui s'y rapporte, de dix centins.

CÉDULE.

(1ère Section, (1).)

FORMULE DE CERTIFICAT.

Province d'Ontario } Nous *(Insérez les noms des souscripteurs, pas moins de cinq,)* certifions par les
SAVOIR : } présentes que nous désirons former une compagnie ou association suivant les provisions de "l'Acte pour l'incorporation des associations Manufacturières de Fromage et de Beurre."

Le nom officiel de l'association doit être *(Insérez le nom de l'association,)* et le but pour lequel l'association doit être formée, est *(Insérez les fins proposées par l'association.)* Le nombre de parts doit être illimité, et le capital doit consister de parts de *(Insérez le montant des parts.)* chaque, ou de tout autre montant qui sera spécifié, de temps en temps, par les règles de l'association. Le nombre des administrateurs qui doivent diriger les affaires de l'association sera *(Insérez le nombre d'administrateurs)* et les noms de ces administrateurs sont *(Insérez les noms des administrateurs)* et le nom de l'endroit (*ou* des endroits) où doivent se faire les opérations de la dite association, est (*ou* sont) *(Insérez le nom d'une place ou de plusieurs places où doivent se faire les opérations de la dite association.)*

Daté le jour de

(Signatures.)

Le jour de A.D. 18 , ont comparu en personne devant moi, *(Insérez les noms des signataires du certificat)* connus par moi comme étant les personnes décrites dans le certificat précédent, et chacun d'eux a signé devant moi le dit certficat, et ils ont reconnu l'avoir signé pour les fins y mentionnées.

A. B.
Juge de paix *ou* Commissaire pour
enregistrer les serments *ou* Notaire public.

ORGANISATION.

Les formules de statuts et de règlements qui suivent, ou du moins, celles qui peuvent s'appliquer, pourront être remplies et modifiées suivant les besoins locaux ou particuliers d'un syndicat ou association quelconque pour la fabrication du beurre et du fromage.

STATUTS.

Actionnaires et parts.

I. La compagnie ou association se composera d'actionnaires ayant sous leur contrôle une ou plusieurs parts de $ chaque, et qui ont enregistré leurs noms dans un livre que le secrétaire de l'association tient pour cette fin.

II. Le paiement des parts se fera de la manière et dans le temps désignés par les directeurs, mais dans chaque cas, il est de rigueur que les directeurs avertissent, (par écrit) au moins trente jours d'avance, les actionnaires, d'une telle demande sur le capital ; mais on ne doit pas exiger d'une fois plus de vingt pour cent (20 p.c.) sur la valeur du capital souscrit, et pas plus de trente pour cent (30 p.c.) ne devra être exigé dans les limites d'une année.

III. Les directeurs feront un appel pour au moins vingt pour cent sur le capital souscrit de la compagnie ou association, lors de, ou avant la dernière distribution des résultats de la vente des produits chaque année, jusqu'à ce que toutes les obligations de la compagnie (ou association) qui n'ont pas de garanties par hypothèque, soient payées et remplies.

IV. Faute de paiement de ces versements demandés, (soit en entier ou en partie) les directeurs prendront des mesures pour recouvrer ces paiements par une pour-

suite légale, ou ils peuvent dans l'exercice de leur pouvoir vendre ces parts, et les produits de cette vente pourront être appliqués à rencontrer les montants non payés, et s'il y a surplus après le paiement de ces arrérages ainsi que de toutes les dépenses encourues par les directeurs dans cette poursuite, ce surplus sera déposé dans une banque incorporée au crédit de l'actionnaire insolvable, et par là cessera toute responsabilité pour les directeurs.

V. Nul ne sera accepté comme actionnaire ni autorisé à avoir des parts dans la compagnie (ou association) avant que cette autorisation lui ait été accordée par le bureau des directeurs.

VI. Les actionnaires peuvent vendre ou transférer leurs parts, mais ces ventes ou transferts ne peuvent se faire qu'avec le consentement ou l'approbation des directeurs de la compagnie (ou association).

VII. Les livres du secrétaire pour le transfert du capital seront fermés pendant quinze jours précédant chaque assemblée annuelle des actionnaires. Tout transfert de capital sera enregistré par le secrétaire dans les livres de la compagnie (ou association) lorsque celui-ci sera pourvu de documents de transfert dûment exécutés, et signés par celui qui remet et celui qui reçoit. Il sera payé 25 centins dans la caisse générale de la compagnie (ou association) pour chaque part transférée. On ne tiendra pas comme valables les transferts qui n'auront pas été enregistrés dans les livres de la compagnie (ou association).

VIII. Les actionnaires auront droit de vote pour chacune de leurs parts, et ils peuvent se faire représenter par une personne dûment nommée. Nul n'aura droit d'agir comme représentant, s'il n'est lui-même actionnaire dans la compagnie (ou association).

IX. Nul actionnaire n'aura droit de vote sur aucune part sur laquelle il y a des arrérages. Nul actionnaire n'aura droit de vote sur aucune partie du capital à moins que ce capital n'ait été enregistré en son nom dans les livres de la compagnie (ou association) au moins quinze jours avant cette assemblée générale annuelle de la compagnie (ou association.)

X. Nul ne sera autorisé à souscrire, ni ne pourra voter pour plus de.....parts de la compagnie, soit qu'il vote lui-même ou qu'il se fasse représenter.

Officiers.

XI. La compagnie (ou association) se composera des officiers suivants, un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier et... directeurs. Les directeurs seront élus à l'assemblée générale annuelle de la compagnie (ou association) et seront en charge pour un an, et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les actionnaires seulement seront éligibles pour l'office de directeurs de la compagnie (ou association).

XII. Le président, le vice-président et les directeurs formeront le bureau des directeurs. Tous les membres se retireront chaque année, et une élection aura lieu à l'assemblée générale annuelle pour la nomination de leurs successeurs, et tous les membres du bureau des directeurs qui se retirent peuvent être ré-élus s'ils possèdent les qualifications requises.

XIII. Le président et le vice-président de la compagnie (ou association) seront élus à l'assemblée générale annuelle de la compagnie (ou association), ou bien ils seront choisis parmi les directeurs à la première assemblée du bureau des directeurs, tenue après l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Pouvoirs des directeurs.

XIV. La présence de quatre directeurs constituera un quorum pour négocier les affaires à une assemblée des directeurs. Le président, ou au cas de son absence, un directeur quelconque qui serait choisi par une majorité de ceux qui y sont présents, présidera et décidera toutes les questions à l'ordre du jour, décision qui pourra être l'objet d'un appel au bureau.

XV. Si, à l'assemblée annuelle des actionnaires ou des *patrons*, on n'a pas nommé d'agent-vendeur, alors le bureau des directeurs choisira parmi ses membres ou parmi les actionnaires ou les *patrons* de la manufacture, une personne pour la vente des produits de la fabrication.

XVI. Les directeurs devront aussi nommer un secrétaire et un trésorier, dont les devoirs respectifs peuvent être remplis par la même personne, si les directeurs en décident ainsi.

XVII. Le président aura sa voix comme directeur à toutes les assemblées, et outre celle-ci, dans le cas d'égalité des voix, il aura voix prépondérante comme président.

XVIII. Le bureau des directeurs aura plein pouvoir d'entrer en négociation, ou de faire des contrats avec une ou plus d'une personne pour gérer les affaires de la compagnie (ou association), et les salaires et rémunération des dites personnes seront spécifiés par le bureau des directeurs auxquels elles seront toujours directement responsables.

XIX. Les directeurs auront aussi plein pouvoir de déterminer tous les salaires et rémunérations accordés aux officiers et employés de la compagnie (ou association), mais les directeurs ne pourront réclamer plus de..... pour chaque assemblée à laquelle ils assisteront, hormis que le contraire ne soit sanctionné à l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

XX. Les directeurs pourront emprunter de l'argent pour les besoins de la compagnie (ou association), et leur *bon*, billet promissoire ou autre obligation liera la compagnie (ou association); et ils sont autorisés à hypothéquer ou engager la propriété réelle ou personnelle de la compagnie (ou association), afin de recouvrer les montants empruntés pour les besoins de la compagnie (ou association).

XXI. Le sceau officiel de la compagnie (ou association) et la signature du président ou autre officier désigné pour cette fin à l'assemblée régulière du bureau des directeurs, le contre-seing du secrétaire et du trésorier seront apposés aux documents engageant le crédit de la compagnie (ou association).

XXII. Le bureau des directeurs pourra nommer d'entre ses membres un conseil exécutif qui comprendra, ou auquel on peut ajouter l'agent vendeur et le secrétaire de la compagnie (ou association) à qui seront confiés des pouvoirs exécutifs qu'ils exerceront à la discrétion du Bureau. Ils peuvent aussi nommer des comités permanents.

XXIII. Les directeurs nommeront un auditeur pour agir de compagnie avec un autre auditeur qui sera élu à l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour l'audition des comptes de la compagnie (ou association).

XXIV. Dans le cas où il se présenterait une vacance au bureau des directeurs, dans l'intervalle des assemblées générales annuelles de la compagnie (ou association), elle peut être remplie par quelque actionnaire qualifié, au gré du bureau des directeurs.

Devoirs du secrétaire.

XXV (1) Le *secrétaire* devra tenir des procès-verbaux exacts et véridiques des assemblées annuelles, des assemblées spéciales des actionnaires et des assemblées du bureau des directeurs.

(2) Il devra aussi tenir un compte exact de toutes les transactions financières de la compagnie (ou association).

(3) Il tiendra un livre dans lequel il enregistrera les noms des membres-propriétaires, et le transfert de leurs parts dans la compagnie (ou association).

(4) Il donnera un état de compte exact à chacun des *patrons* de la compagnie (ou association), de sa position financière selon que le président l'ordonnera de temps à autre.

(5) Il préparera un compte-rendu annuel pour chacun des *patrons* de la manufacture, aussi un autre compte-rendu donnant un résumé des affaires de la compagnie (ou association) qui seront présentés à l'assemblée annuelle, et de plus rendra compte annuellement des affaires de la compagnie (ou association) au bureau du commissaire de l'industrie laitière pour la Puissance à Ottawa.

Devoirs du Trésorier.

XXVI (1) Le *trésorier* déposera dans la banque tout l'argent qu'il aura reçu, en son nom, et qualité de trésorier.

(2) Il devra payer le dit argent seulement sur l'ordre du président dûment contre-signé par le secrétaire.

(3) Il présentera aux auditeurs, des pièces justificatives pour toutes ses dépenses, et il doit aussi donner lors de l'assemblée générale des actionnaires, un état de compte des recettes et des dépenses de la compagnie (ou association.)

Devoirs de l'Agent-Vendeur.

XXVII (1). L'*agent* devra travailler de son mieux dans l'intérêt des *patrons*, usant de toute son intelligence et son habileté, afin de vendre avantageusement les produits de la manufacture.

(2). Aussitôt que possible après toute vente, il devra donner avis au président et au secrétaire du montant vendu, du prix convenu des détails de la vente, de la date de l'expédition et de toute autre condition ou particularité du marché qui intéressent les *patrons* ou le manufacturier.

Assemblée annuelle.

XXVIII. L'assemblée annuelle générale des actionnaires aura lieu à..... ou à tel autre endroit dans..... selon la décision des directeurs, le..... dans.....chaque année.

XXIX. Avis sera donné du temps ainsi que de l'endroit où aura lieu la dite assemblée annuelle générale, au moins dix jours d'avance, dans deux journaux ayant circulation dans la localité, ainsi qu'un avis par malle remis à chaque actionnaire à son adresse enregistrée au bureau de la compagnie (ou association).

XXX. Si, pour quelque raison, l'assemblée annuelle générale de la compagnie (ou association) n'avait pas lieu, ou qu'on n'eût pas donné avis légal à ce sujet, alors les directeurs seront tenus de convoquer une assemblée spéciale des actionnaires aussitôt que possible, afin de régler les affaires de l'assemblée annuelle générale, et à cette assemblée spéciale on pourra procéder exactement comme si celle-ci était véritablement l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la compagnie (ou association).

XXXI. Le programme pour l'assemblée annuelle générale sera comme suit:—

1. L'assemblée appelée à l'ordre du jour par le président ou son représentant.
2. Lecture et discussion des minutes de la dernière assemblée.
3. Lecture et discussion des communications.
4. Rapports des comités permanents nommés par une assemblée générale de actionnaires.
5. Rapports des comités spéciaux, nommés par une assemblée générale de actionnaires.
6. Rapports des officiers y compris le rapport de l'agent-vendeur.
7. Rapports des auditeurs.
8. Affaires non terminées.
9. Nomination et élection des officiers pour l'année suivante.
10. Nomination d'un auditeur.
11. Affaires nouvelles.

Assemblées spéciales.

XXXII. Des assemblées spéciales des actionnaires peuvent être convoquées p le président ou quatre des directeurs ou sur une requête (par écrit) des actionnai de la compagnie (ou association) ayant sous leur contrôle un quart du capital souscr de la compagnie (ou association), et à l'occasion de chacune de telles assemblées, i expliquera particulièrement l'objet définitif de la convocation de cette assemb spéciale, et on ne s'occupera pas d'autres affaires à cette assemblée spéciale, que celles mentionnées dans les avis donnés, convoquant cette assemblée.

XXXIII. Avis sera donné au moins dix jours d'avance, de chaque assemb spéciale, en l'annonçant dans deux journaux, au moins, ayant circulation dans localité ainsi que par un avis par la malle, remis à chaque actionnaire à son adre enregistrée au bureau de la compagnie (ou association.)

XXXIV. Aucun changement ne pourra être fait dans les statuts de la compagnie (ou association) que par les deux tiers des votes des actionnaires, à leur assemblée annuelle générale.

XXXV. Une copie des statuts sera tenue à la manufacture, sujette à l'inspection des actionnaires, à toute heure raisonnable.

FROMAGERIES.

NOTE.—Les règlements I jusqu'à XXXV, de page 151 à page 155 peuvent aussi s'appliquer aux manufactures de fromage ou aux beurreries. On doit y ajouter ceux qui suivent pour les manufactures de fromage.

RÈGLES ET RÈGLEMENTS.

1. La compagnie (ou association) intitulée ci-après *le manufacturier* devra collecter le lait, fabriquer le fromage, le surveiller pendant sa maturation, fournir les boîtes et toutes les fournitures requises, à raison de..... pour chaque livre de fromage qui sera fabriquée.

ou bien

1*a*. Le *manufacturier* chargera à chaque Actionnaire la somme de.....par livre de fromage pour la fabrication du lait qu'il aura fourni au montant de..... livres par part de.....dans le capital (ou stock) qu'il possède dans la compagnie (ou association) et les non-actionnaires paieront à raison de.....par livre de fromage, à ces conditions le manufacturier fabriquera le fromage, le surveillera pendant la maturation, fournira les boîtes, etc., et toutes les fournitures requises.

2. Les *patrons* qui auront à se plaindre du poids de leur lait, tel qu'enregistré à la manufacture, devront en faire rapport aux directeurs afin qu'ils aient soin de régler cette affaire.

3. Le lait fourni par chaque *patron* sera mis à l'épreuve dans un temps quelconque pendant la saison, et à la discrétion des directeurs, un rapport ou exposé de la qualité du lait appartenant aux patrons, sera placé dans un endroit de la manufacture, à la vue de tous, patrons et actionnaires.

4. Dans le cas où le lait fourni serait d'une qualité tellement douteuse, qu'il serait permis de le croire frelaté, un comité nommé par les directeurs visitera la ferme du *patron*, sera présent lorsqu'on traira les vaches matin et soir, et, comparant la quantité de ce lait avec celui déjà fourni par ce même patron, et dont le rapport de l'essai aura été enregistré, si on aperçoit une différence palpable dans la qualité des deux échantillons, alors les directeurs décideront à leur gré s'ils doivent (1) poursuivre le patron suivant la loi, (2) effectuer un arrangement avec lui, moyennant un certain montant d'argent qu'il devra verser au capital du manufacturier, ou, (3) priver le *patron* des privilèges accordés aux membres de la compagnie, pendant un certain nombre d'années.

5. Chaque *patron* étant averti, transportera en voiture, ou autrement, de la manufacture au lieu convenu avec l'agent vendeur sa part du fromage qui a été fabriqué, et l'infraction à cette règle assujettira le patron à une amende de $2.00 qui seront déduites de sa part de recettes provenant de la vente du fromage. Tout *patron* est libre de se faire remplacer pour le transport du fromage.

6. Si un des *patrons* se servait des voitures engagées par le manufacturier pour remettre à la manufacture du lait qui serait sur ou impropre à la fabrication du fromage, ce lait devrait être reporté à sa plate-forme, et, en règle générale, on chargera un montant suffisant en compensation au manufacturier pour la dépense encourue en transportant ce lait à la manufacture, ainsi que pour payer celui qui l'a transporté et remis sur la plate-forme. La décision des directeurs sur ce point sera définitive.

7. Chaque *patron* aura droit au fromage dont il peut avoir besoin chez lui au prix du gros, cependant il ne sera pas permis de couper des morceaux de moins de 5 livres.

8. Dans le cas où l'un des patrons ne continuerait pas de fournir le lait de ses vaches à la manufacture jusqu'à la fin de la saison de fabrication, un montant équivalant à.....centins par livre, de tout le fromage fabriqué avec le lait qui aura été

fourni pendant la saison, sera déduit de sa part des recettes, à moins qu'il n'ait préalablement obtenu le consentement des directeurs, l'autorisant à discontinuer.

9. Le manufacturier fera assurer le fromage pour un montant quelconque dans une ou plus d'une compagnie d'assurance; mais le manufacturier ne sera pas responsable du fromage qui serait détérioré ou gaspillé, pour plus du montant qu'il recevra des compagnies d'assurance.

Soins à prendre du lait.

10. Le lait fourni ne doit provenir que de vaches parfaitement saines, qui sont nourries d'aliments sains, et qui ont libre accès à de l'eau pure, et à du sel.

11. On ne devra laisser dans les pâturages, les cours et les allées, etc., aucune charogne ou autres matières en décomposition qui peuvent exhaler des odeurs malsaines.

12. Chaque *patron* est tenu de fournir du lait doux et pur auquel rien n'a été ni ajouté ni retranché, et celui qu'il se réserve doit être de la qualité ordinaire provenant de son troupeau de vaches.

13. Le lait des vaches doit être trait proprement; le pis doit être brossé ou lavé, et traire avec les mains sèches est préférable à la coutume de tremper les doigts dans le seau pour les mouiller.

14. Aussitôt que le lait est trait, on doit le passer dans un couloir de linge ou de toile métallique.

15. Tous les seaux et autres ustensiles avec lesquels le lait doit venir en contact doivent être en fer-blanc; l'emploi de seaux en bois pour la traite ou pour garder le lait est sévèrement défendu, et toute contravention à cette règle exposera le patron au risque de perdre tous les privilèges auxquels il a droit à la fabrique.

16. Le lait sera aéré soit en le transvidant, soit en le versant dans un autre vase, soit en le brassant, ou bien en se servant d'un aérateur; pendant un temps chaud, lorsqu'il a été aéré, il devra être rapidement refroidi à une température au moins égale à celle de l'atmosphère; il ne faut jamais laisser passer la nuit à un bidon dans une cuve d'eau, à moins que le lait n'ait été préalablement refroidi au-dessous de 60 degrés.

17. Le lait doit être gardé dans un endroit où l'atmosphère ne contient aucune odeur putride ou nuisible.

18. Le lait qui n'est pas mis à l'abri d'un toit quelconque doit être protégé contre la pluie, soit en plaçant sur le bidon le couvert renversé, soit par quelque autre moyen efficace; et si, lorsqu'il aura plu, le fabricant découvre, au moyen de ses appareils pour l'épreuve du lait qu'un certain taux d'eau additionnelle s'y trouve, il déduira du poids de ce lait un nombre de livres égale à la quantité d'eau ainsi ajoutée qui aura été indiquée par le lactomètre.

19. Les traites du matin et du soir seront tenues séparées dans des vaisseaux différents jusqu'à l'arrivée de la voiture au lait.

Bidons et plate-forme.

20. Les bidons à lait seront tenus de manière à ce qu'ils soient nets et sans odeur; et lorsque le fabricant trouvera que le bidon d'un patron n'est pas dans l'état voulu pour le transport du lait en bonne condition, il en notifiera le patron et en fera rapport aux directeurs. Après la première offense, le patron sera sujet à une amende de 50 centins chaque fois que le bidon sera envoyé à la fabrique en mauvais état.

21. Les directeurs, ou n'importe lequel des patrons, ont le droit d'examiner les bidons sur n'importe quelle voiture ou plate-forme en tout temps et de faire un rapport de cet examen au fabricant ou autre employé du propriétaire.

22. Tous et chacun des bidons seront lavés à l'eau froide ou tiède, puis échaudés à l'eau bouillante une fois par jour; ils seront ensuite aérés.

23. Tout le lait qui doit être transporté à la fabrique sur les voitures au lait publiques sera livré sur le bord du chemin public (à moins qu'une autre convention ait été faite par les directeurs), sur une plate-forme de hauteur suffisante, et qui sera construite de façon à protéger le bidon contre le soleil et la pluie.

24. Les environs de la plate-forme devront être tenus propres et sans mauvaise odeur; et il est strictement défendu de garder des cochons à moins de 100 pieds de cette plate-forme.

25. Le lait devra être livré sur la plate-forme pour le temps où le charroyeur de lait doit l'y prendre, et ce dernier ne devra jamais passer à la plate-forme avant 5.30 a.m., ni arriver à la fabrique avec sa charge plus tard que 9 a.m.

26. On disposera du petit lait suivant ce qui aura été décidé par les patrons à l'assemblée annuelle.

27. Le fabricant refusera tout lait qu'il ne considèrera pas propre à la fabrication de la meilleure qualité de fromage; et sa décision à ce sujet sera finale.

28. Tout patron qui fournit du lait à la fabrique est par là-même censé avoir consenti aux conventions et règlements qui précèdent.

CONSTRUCTION.

SITUATION ET EMPLACEMENT.

Pour ériger une fabrique de fromage et établir le système coopératif d'industrie laitière, il faut choisir un *emplacement* central et commode pour un district propre à l'industrie laitière et porté à s'y livrer.

Le *site* doit,

(1.) Se prêter à un drainage facile et efficace,

(2.) Être bien fourni d'une abontance d'eau froide et pure,

(3.) Être d'accès facile par de bons chemins.

PLANS.

Les esquisses et plans ci-joints indiquent les dimensions et la nature des constructions requises pour des établissements de capacité différente :—

FIG. I.

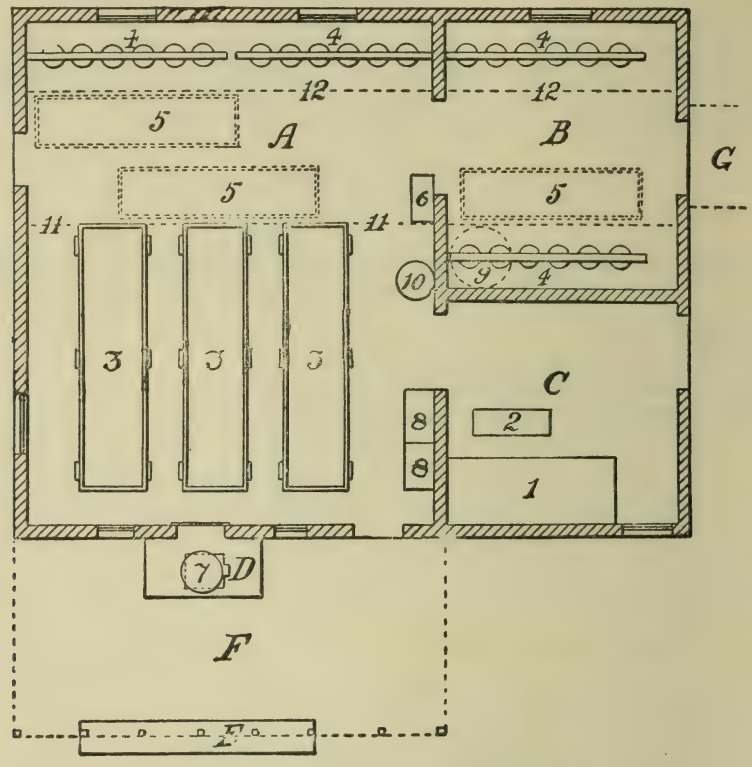

Plan d'une fromagerie pour 500 à 700 vaches.

A.—Chambre pour fabriquer le fromage, 30 pds x 24 pds ;
B.—Chambre pour les presses, 16 pds x 14 pds ;
C.—Chambre de la bouilloire et de l'engin, 13 pds x 14 pds ;
D.—Plate-forme pour le pesage du lait, 3½ pds x 7 pds ;
E.—Tablette pour mettre les bidons vides ;
F.—Chemin couvert pour les voitures au lait ;
G —Passage couvert pour aller à la chambre à sécher.

1. B. Bouilloire à vapeur ; 2. Engin ; 3. Bassins pour le lait ; 4. Presses à fromagee 5. Egouttoirs pour le caillé ; 6. Moulin à couper le caillé ; 7. Chaudière pour pesag; et balance ; 8. Appareil pour l'essai du lait et table ; 9. Réservoirs pour l'eau, placé en haut ; 10. Baril pour l'eau ; 11. Rigole, 3 pouces x 4 pouces, qui descend de 6 vers l'autre côté de la chambre de fabrication ; 12. Le plancher en A et B entre 11, 11 et 12, 12, est convexe et a une pente d'un pouce, du centre vers 11, 11 et d'un pouce du centre vers 12, 12 ; il y a aussi une pente d'un pouce sur le plancher de derrière, 4 4, 4, 4, en allant vers 12, 12, mais il n'y a pas de rigole à 12, 12 ni à 11 entre 6 et G.

FIG. II.

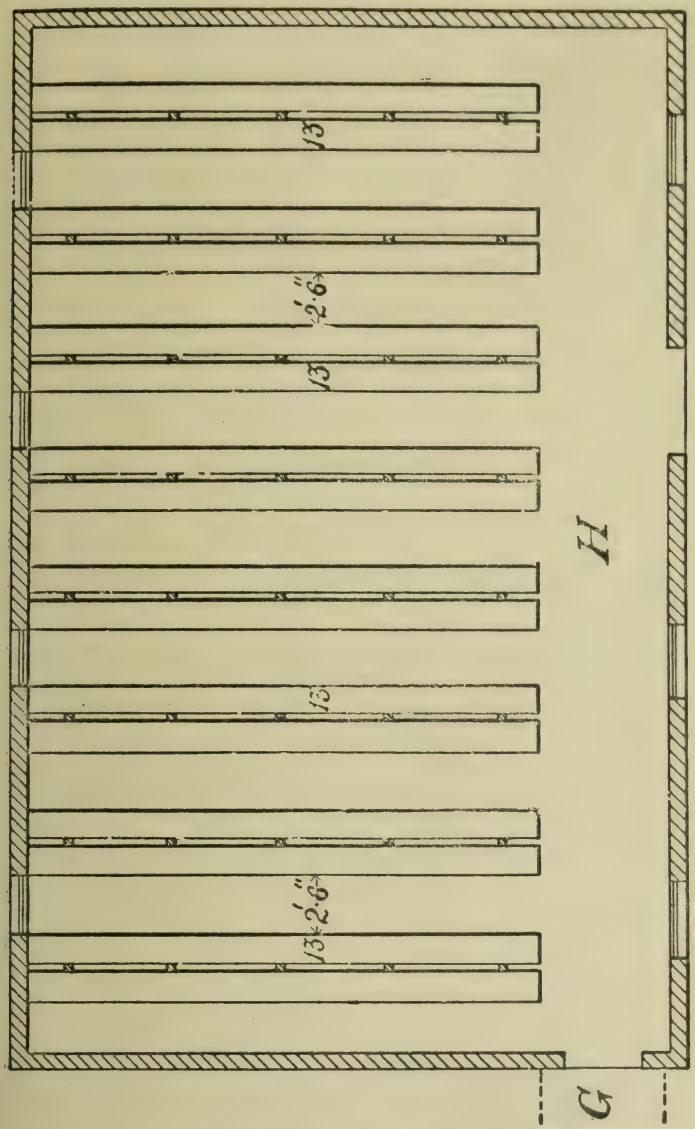

Plan d'une chambre à sécher le fromage de 48 pds x 30 pds.

G.—Passage couvert venant de la chambre des presses ;
H.—Passage à l'extrémité des tablettes à fromage ;
13.—Tablettes à fromage dont le détail est donné dans la fig. V.

FIG. III.

Plan d'une fabrique de fromage pour 300 à 500 vaches.

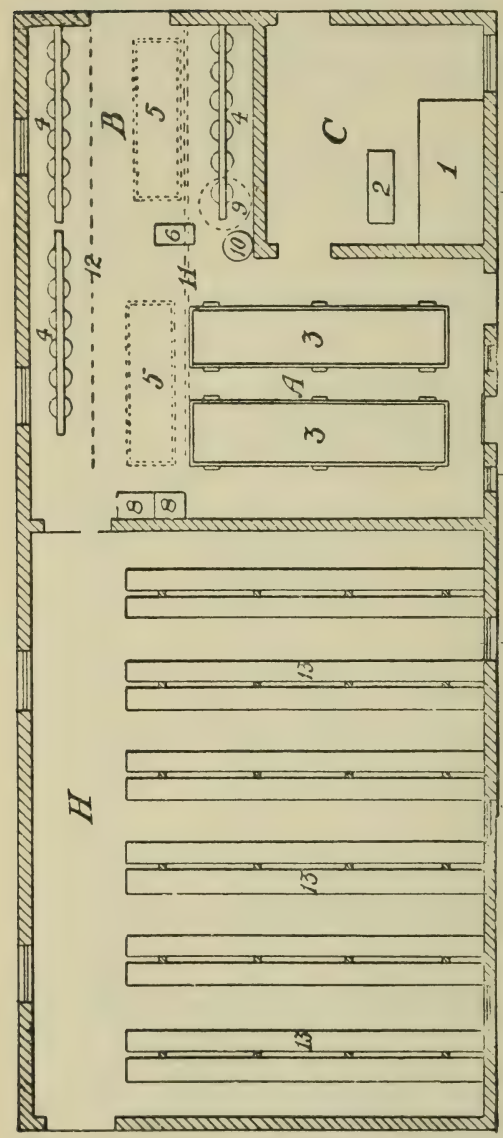

1. Bouilloire à vapeur; 2. Engin; 3. Bassin pour le lait; 4. Presses à fromage; 5. Egouttoir pour le caillé; 6. Moulin à couper le caillé; 7. Chaudière pour pesage et balance; 8. Appareil et table pour l'épreuve du lait; 9. Réservoir pour l'eau placé en haut; 10. Rigole 3" x 4", avec pente de 3, 3, vers 6; 12. Ligne vers laquelle le plancher s'incline de deux côtés; 13. Tablettes à fromage.

FIG. IV.

Plan d'une fabrique de fromage pour 150 à 300 vaches.

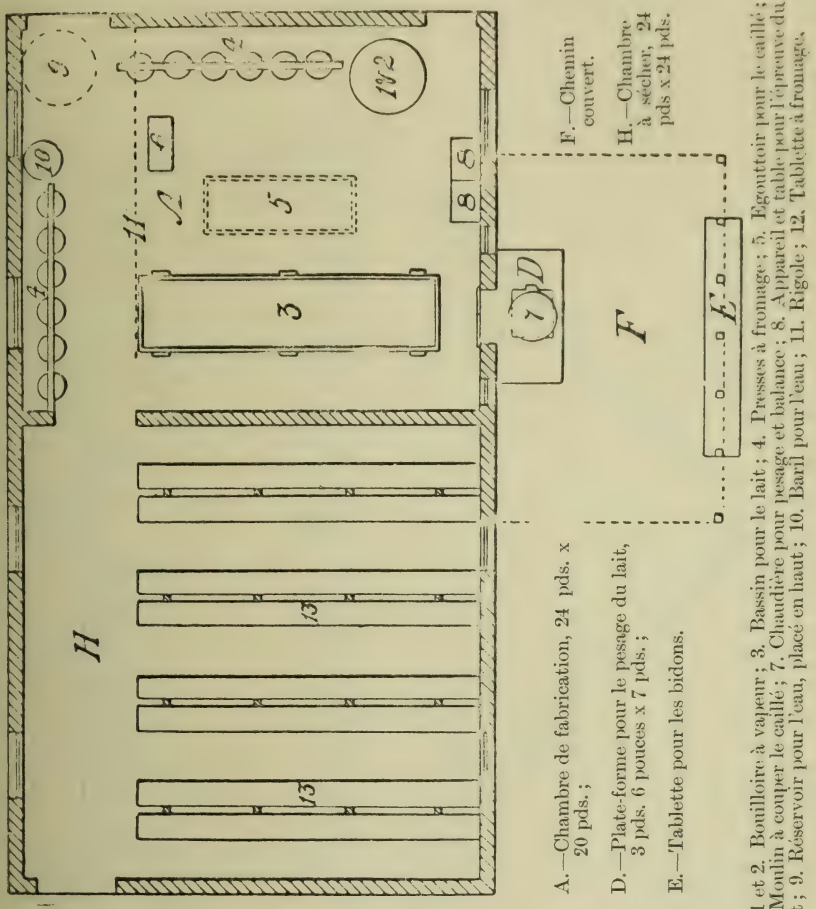

FIG. V.

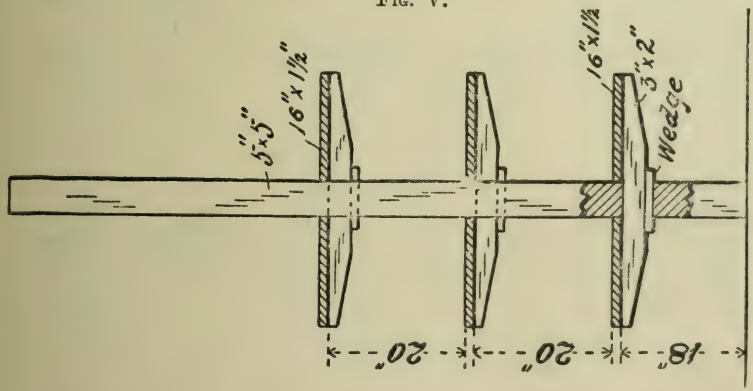

La figure V montre le poteau, les bras, pour trois étages de tablettes, et les extrémités des tablettes à fromage, qu'on peut faire de n'importe quelle espèce de bois qui ne travaille pas.

FIG. VI.

La figure VI montre une section de la chambre de fabrication.

A.—Chambre de fabrication, 9 pieds entre les planchers. Le plancher a une pente de 2 pcs de gauche à droite vers la rigole 11, il est convexe entre 11 et 12 avec pente d'un pouce de part et d'autre, et l'extrémité de droite a une pente d'un pouce vers 12.

D.—Plate-forme pour le pesage du lait, 2 pieds 8 pouces de haut, avec portes à coulisse à l'intérieur, et des marches mobiles.

E.—Tablettes pour les bidons.

BATISSES.

Les constructions peuvent être faites au moyen d'une charpente en bois carré assemblé par mortaises, ou d'un assemblage (*Balloon frame*) de montants (*studs*) de 2 pouces x 6 pouces, placés sur des sablières de 8 pouces x 8 pouces.

Murs.—On finit les murs en :—

(1.) Posant des montants (*scantlings*) de 2 pouces x 6 pouces espacés de 16 pouces ;

(2.) En clouant sur l'extérieur de ces montants de la planche d'un pouce, horizontalement ;

(3.) En couvrant la planche de papier à bâtisses ;

(4.) En finissant l'extérieur, pardessus le papier, en planche et en latte (*boards and battens*) ou par lambris à déclin (*V siding*) ;

(5.) En clouant à l'intérieur des montants de la planche d'un pouce, horizontalement ;

(6.) En couvrant la planche avec du papier à bâtisses ;

(7.) En finissant l'intérieur, pardessus le papier, avec du bois blanchi.

Les murs de la chambre à sécher doivent être finis de la même manière que ceux de la chambre de fabrication ; et les plafonds des deux doivent être en planche blanchie posée sur du papier. On doit réserver un endroit pour emmagasiner les boîtes à fromage dans le grenier au-dessus de la chambre à sécher. Il est bon de peinturer la bâtisse en dehors et en dedans.

Planchers.—Le plancher de la chambre de fabrication et de la chambre des presses doit être en pin rouge de $1\frac{1}{2}$ pouce embouveté et cloué sur les solives. On lui donnera deux couches d'huile appliquée chaude ; on peut colorer la dernière de manière à teindre le plancher d'une couleur sombre. Le plancher de la chambre à sécher sera de planche de 1 pouce clouée sur les solives, et recouverte de papier à bâtisses ; pardessus cela on mettra du madrier de $1\frac{1}{4}$ pouce embouveté.

Portes.—La porte indiquée en G dans la fig. I et les portes correspondantes dans les fig. III et IV seront de 4 pieds 6 pouces de large, pour pouvoir livrer passage au bassin à lait, etc. La porte entre la chambre de la bouilloire C, et la chambre de fabrication A, et celles entre les chambres des presses B, et la chambre de fabrication A, dans les fig. I et III, sont des portes à coulisses.

Fenêtres.—Toutes les fenêtres doivent avoir des volets, pouvant s'ouvrir du haut et du bas ; et ceux des fenêtres de la chambre à sécher doivent avoir des contrevents au moyen desquels la chambre peut être assombrie au besoin.

Ventilation.—Un ventilateur devra partir du plafond de la chambre de fabrication et deux de la chambre à sécher et traverser le toit. Dans la chambre à sécher, on fera arriver à travers le plancher l'air frais par un conduit à air d'au moins cent pieds de longueur.

Dans le cas où il faudrait un logement pour le fabricant, on y pourvoiera en mettant les montants (*studs*) des murs de côté assez hauts pour permettre de convertir à cet effet l'étage du grenier au-dessus de la chambre à sécher ou au dessus de la chambre de fabrication et de la chambre à sécher.

EQUIPEMENT.

Appareils et ustensiles d'une fabrique pour 500 à 700 vaches :—

1 bouilloire à vapeur de la force de 8 chevaux.
1 engin de la force de 6 chevaux.
1 injecteur d'eau.
3 bassins pour le lait de 5,000 lbs de capacité chacun.
24 presses à fromage (verticales ou horizontales.)
3 égouttoirs pour le caillé.
1 moulin à couper le caillé.
1 grue pour hisser les bidons.

1 chaudière pour le pesage d'une capacité de 500 livres.
1 dalle pour faire couler le lait.
1 couteau à caillé (perpendiculaire.)
1 couteau à caillé (horizontal.)
Balances pour peser : 1 pour le lait, 1 pour le fromage et 1 pour le sel.
2 thermomètres, 2 thermomètres flottants.
Appareil pour l'épreuve du lait.
1 appareil Babcock pour l'épreuve du lait.
1 verre à mesurer gradué de 8 onces et 1 de 16 onces.
24 cercles de presse.
3 rateaux pour brasser le caillé.
1 sceau à caillé avec côté plat.
1 appareil à poser des bandages.
2 brosses à plancher et un grattoir (*scraper*) en caoutchouc.
3 seaux en fer-blanc, un grand sceau à transvider, un petit, un couloir.
Tubes à vapeur, tubes pour l'eau et boyaux pour les connections.
Marque, étampe à marquer et pinceau pour marquer.
1 sonde à fromage.
1 réservoir à eau de la capacité de dix barils.
1 baril pour l'eau.
1 réservoir à petit lait de la capacité de 55 barils.
1 aspirateur ou pompe pour monter le petit lait.

Pour une fromagerie de 300 à 500 vaches, il faut le même équipement; mais avec les changements suivants :

1 bouilloire à vapeur de la force de 6 chevaux.
Pas d'engin.
2 bassins pour le lait de 5,000 lbs de capacité chacun.
18 presses à fromage.
2 égouttoirs peur le caillé.
18 cercles de presses.
2 râteaux pour brasser le fromage.
1 réservoir à petit lait de la capacité de 40 barils.

Tous les autres appareils et ustensiles sont les mêmes que pour une fabrique plus considérable.

ADMINISTRATION.

Les règlements ont indiqué la nature de l'administration et les devoirs et pouvoirs de la plupart des officiers. On peut y ajouter les notes que voici au sujet des devoirs des fabriquants de fromage et des charroyeurs de lait.

Devoirs des fabricants de fromage.

1. Ce sera le devoir du fabricant de faire tous ses efforts pour manufacturer un fromage uniformément bon et marchand.

2. Il sera responsable de toute perte qui peut résulter de la fabrication de fromage inférieur provenant de manque de soin, de négligence ou d'incapacité, et devra payer ces pertes en argent.

3. Il tiendra un compte correct du poids du lait fourni par chaque patron et remettra ce compte au secrétaire de la compagnie ou de la société.

4. Il fera l'épreuve du lait de chaque patron de temps en temps, pour s'assurer par lui-même que ce lait est pur, sain, honnête et de bonne qualité ordinaire.

5. Il inspectera les bidons au lait et fera un rapport de leur état, aux directeurs.

6. Il examinera les voitures dans lesquelles sont transportés les bidons et fera un rapport de leur état, au point de vue de la propreté, etc., aux directeurs.

7. Il entrera dans un livret, pour chaque patron, le compte du poids de lait reçu en son son.

8. Il tiendra propres la fabrique et ses ustensiles.

9. Il aura soin du fromage jusqu'à ce qu'il soit mûr, ou jusqu'au bout d'un mois après la clôture de la saison de fabrication; et il prendra toutes les précautions en son pouvoir pour maintenir la température de la chambre à sécher au degré le plus convenable pour la maturation du fromage dans les différentes saisons de l'année.

10. Il verra à ce que le réservoir au petit lait soit bien nettoyé au moins une fois par semaine.

11. Il veillera à ce que les environs des bâtisses soient exempts de mauvaises odeurs.

12. Il fera tout en son pouvoir pour avancer les intérêts du manufacturier et des patrons.

13. Dans tous les cas où les patrons ou les directeurs trouveront la chaudière à peser, la dalle au lait, les bassins au lait, les égouttoirs à cailler, le moulin à couper le caillé, les presses à fromage ou tout autre ustensile, dans un mauvais état de propreté, pouvant être la cause de dommage pour le lait ou le fromage, la somme de $1.00 pour chaque offense et pour chaque ustensile sera retenue sur les argents revenant au fabricant de la part du manufacturier ou de celle des patrons.

Charroyeurs de lait.

L'engagement des charroyeurs de lait devra contenir les stipulations suivantes :

1. Ils devront tenir leurs voitures à lait propres et exemptes de mauvaises odeurs.

2. Ils devront éviter que les bidons à lait soient endommagés.

3. Ils devront se servir de courroies ou de cables pour empêcher le lait de se renverser ou de se gaspiller.

4. Ils seront responsables de toute perte résultant de leur négligence ou de leur faute.

5. Ils seront sujets à une amende de $1.00 chaque fois qu'ils manqueront d'arriver à la fabrique avant ou dans le temps stipulé de 9 heures A.M., à moins qu'ils ne donnent de bonnes et de suffisantes raisons aux directeurs.

6. Dans le cas où le petit lait est rendu aux patrons, ils répartiront à chaque patron et lui livreront sur la plate-forme au lait telle quantité de ce petit lait qu'aura fixé le fabricant de fromage.

NOTE.—A ce bulletin est annexé un tableau indiquant la quantité de petit lait qui doit être rendue dans chaque bidon proportionnellement à une quantité donnée de lait reçu.

CONSEILS.

Des bulletins devront être envoyés à chaque patron contenant des instructions sur le soin du lait destiné aux fromageries. On peut se les procurer gratis en en faisant la demande au commissaire de l'industrie laitière, Ottawa. Une petite notice suplémentaire donnant quelques avis sur le soin du lait peut être préparée par le manufacturier ou le fabricant et envoyée une fois par mois à chaque patron dans son bidon.

Un comité spécial sur la falsification du lait devrait être nommé pour chaque fabrique; et ce comité devrait remplir ses attributions de manière à éliminer complètement les pratiques frauduleuses de mettre de l'eau dans le lait, de l'écrémer, ou de garder les égouts du lait (*strippings*).

Des livrets contenant un état des quantités de lait créditées à son nom, à la fabrique, devront être envoyés à chaque patron une fois par semaine ou par quinze jours.

Chaque fois qu'il sera fait une distribution de deniers, on devra fournir à chaque patron un état constatant tous les détails de son compte dans cette distribution.

A la fin de chaque saison, un état annuel des affaires de l'année sera donné à chaque patron. Il sera constaté dans cet état:

(1.) Le nombre de jours pendant lesquels la fabrique aura été en opération ;

(2.) Le nombre de patrons qui auront fourni du lait;

(3.) La quantité totale de lait reçu ;

(4.) La quantité totale de fromage fabriqué ;
(5.) Le prix moyen auquel a été vendu le fromage chaque mois ;
(6.) La quantité moyenne de lait qu'il a fallu pour faire une livre de fromage pendant chaque mois.
(7.) La valeur total du fromage vendu ;
(8.) Le montant total d'argent distribué aux patrons ;
(9.) Un résumé du rapport annuel du trésorier de la compagnie ou société.
Un état semblable des affaires de la compagnie ou société, ainsi qu'un résumé du rapport du trésorier devrait aussi être fourni chaque année au bureau du commissaire de l'industrie laitière à Ottawa.

BEURRERIES BASÉES SUR LE SYSTÈME DE COLLECTION DE LA CRÈME.

NOTE—Les règlements I à XXXV des pages 151 à 155 s'appliquent aux fromageries et aux beurreries ; il faut ajouter les suivants pour les beurreries basées sur le système de collection de la crème :—

RÈGLES ET RÈGLEMENTS.

(1.) La compagnie ou société, ci-après appelée le "*Manufacturier*" collectera la crème, manufacturera et emmagasinera le beurre, fournira l'empaquetage et toutes les fournitures nécessaires, au prix de.....pour chaque livre de beurre manufacturée ;

1*a*. Le "*manufacturier*" chargera à chaque actionnaire pour la munufacture de la crème fournie par lui, le prix de.....par livre de beurre, jusqu'à.....livres de beurre par action de $.....dans le capital de la compagnie ou société, qu'il possède, et chargera à tous ceux qui ne sont pas actionnaires le prix de.....par livre de beurre ; en considération du prix, le *manufacturier* manufacturera le beurre, l'emmagasinera, fournira l'empaquetage et toutes les fournitures nécessaires.

2. Les patrons qui ne seront pas satisfaits de la manière dont leur crème sera mesurée devront s'en plaindre aux directeurs, qui entendront et règleront le litige.

3. La crème de chaque patron sera mise à l'épreuve au moins deux fois par semaine pendant la saison ; et la valeur de cette crème sera établie suivant la qualité indiquée par l'épreuve.

4. Chaque patron, après avis reçu à cet effet, transportera dans une voiture ou autrement, sa part de beurre manufacturé, de la fabrique à l'endroit où il doit être livré tel qu'entendu avec l'agent vendeur ; et le patron qui manquera à ce règlement sera sujet à une amende de $2.00 qui seront déduites de sa part du revenu des ventes du beurre. Il est loisible à chaque patron de se faire remplacer pour ce transport du beurre.

5. Chaque patron aura droit à avoir au prix du gros le beurre dont il aura besoin pour la table, mais il n'en sera pas ainsi livré moins de...livres à la fois.

6. Dans le cas où un des patrons ne continuerait pas à fournir à la beurrerie la crème de son troupeau jusqu'à la clôture de la saison de fabrication, une somme égale à.....centins par livres de tout le beurre manufacturé avec la crème fournie pendant la saison sera déduite de sa part du revenu, à moins qu'ils n'ait préalablement obtenu du directeur la permission de se retirer.

7. Le manufacturier assurera le beurre pour un certain montant dans une ou plusieurs compagnies d'assurance, mais le manufacturier ne sera responsable d'aucune quantité de beurre qui pourrait être détruite, pour plus que le montant reçu par lui des compagnies d'assurance.

Lait et crème.

8. La crème fournie ne devra provenir que du lait de vaches en santé qui reçoivent une nourriture saine, boivent de l'eau pure et ont du sel à volonté ; on les empêchera de prendre aucune nourriture qui peut communiquer une mauvaise saveur ou des qualités délétères au beurre.

9. Les pâturages, les cours, et les allées seront débarrassés de toute charogne ou substance en décomposition susceptibles de développer des mauvaises odeurs.

10. La crème fournie par chaque patron devra être propre, pure et douce ; et dans le cas où ils y aurait lieu de soupçonner que toute la crème fournie par le patron n'est pas sous tous les rapports semblable à l'échantillon pris pour en faire l'épreuve, un comité nommé par les directeurs visitera la ferme du patron et fera un examen à ce sujet, et s'il découvre que quelque manœuvre déloyale ou déshonnête a été commise, il sera loisible aux directeurs de (1) poursuivre légalement le patron ou de (2) prendre arrangement avec lui pour le paiement d'une certaine somme à être mise dans la caisse du manufacturier, ou de (3) enlever au patron les priviléges de la fabrique pour un certain nombre d'années.

11. Le lait des vaches doit être trait proprement ; le pis doit être brossé ou lavé, et il vaut mieux traire les mains sèches que de les tremper dans le seau pour humecter les doigts comme cela se pratique.

12. Immédiatement après que le lait est trait, il faut le passer dans un couloir en toile métallique ou en toile ordinaire.

13. Tous les seaux ou autres ustensiles avec lesquels le lait vient en contact doivent être en fer-blanc ; il est strictement défendu de se servir de seaux de bois pour traire ou conserver le lait; et toute contravention à cette règle rendra le patron sujet à être privé des privilèges de la fabrique.

14. Le lait doit être tenu dans une atmosphère exempte de toute odeur malsaine et nuisible.

15. Les vases dans lesquels on met crémer le lait doivent être propres et sans odeur, et le réservoir dans lequel seront mis ces vases sera exempt de toute mauvaise odeur ; et si un collecteur de crème découvre que ces vases et ces réservoirs chez quelque patron sont dans un état pouvant nuire à la qualité du lait, il informera de ce fait, le fabricant de beurre, qui en informera le patron et les directeurs. Après la première offense, le patron peut être puni d'une amende de 50 centins pour chaque fois qu'un vaisseau à crémer ou un réservoir sera trouvé en mauvais état

16. On disposera du lait de beurre à la beurrerie, suivant ce qui aura été décidé par les patrons à l'assemblée annuelle. Le collecteur de crème, d'après les instructions du fabricant de beurre, refusera toute crème qu'il considèrera comme impropre à la fabrication de la meilleure qualité de beurre et le jugement du fabricant à ce sujet sera final.

17. Chaque patron qui fournit de la crème à la beurrerie est par le fait même considéré avoir consenti aux conventions et règlements qui précèdent.

CONSTRUCTION.

SITUATION ET EMPLACEMENT.

Pour ériger une beurrerie et établir le système coopératif d'industrie laitière basé sur le mode de collection de la crème, il faut choisir un emplacement central et commode pour un district propre à l'industrie laitière et porté à s'y livrer.

Le *site* doit,

(1) Se prêter à un drainage facile et efficace,

(2) Etre bien fourni d'une abondance d'eau froide et pure,

(3) Etre d'accès facile par de bons chemins.

PLANS.

Les esquisses et plans ci-joints indiquent les dimensions et la nature des constructions requises pour les établissements de ce genre.

FIG. VII.

Plan d'une beurrerie fonctionnant sur le système de collection de la crème, pour 700 à 1,000 vaches.

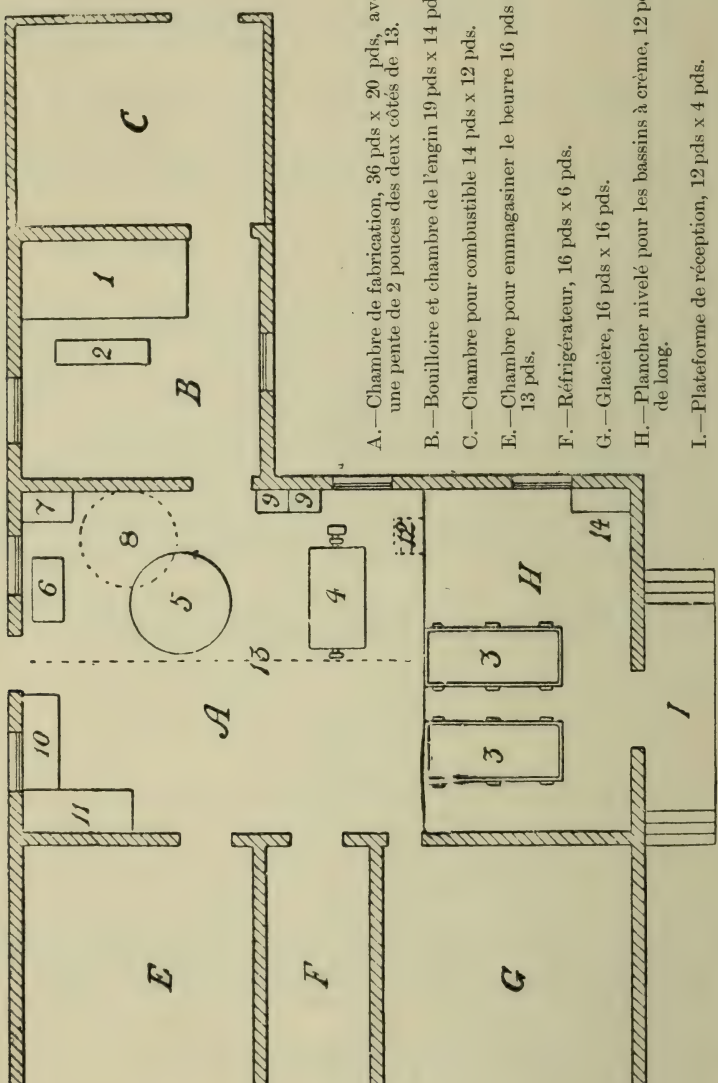

A.—Chambre de fabrication, 36 pds x 20 pds, avec une pente de 2 pouces des deux côtés de 13.

B.—Bouilloire et chambre de l'engin 19 pds x 14 pds.

C.—Chambre pour combustible 14 pds x 12 pds.

E.—Chambre pour emmagasiner le beurre 16 pds x 13 pds.

F.—Réfrigérateur, 16 pds x 6 pds.

G.—Glacière, 16 pds x 16 pds.

H.—Plancher nivelé pour les bassins à crème, 12 pds de long.

I.—Plateforme de réception, 12 pds x 4 pds.

1. Bouilloire à vapeur ; 2. Engin ; 3. Bassins à crème ; 4. Baratte ; 5. Malaxeur ; 6. Baratte pour déterminer la richesse du lait en matière grasse ; 7. Table pour le sel ; 8. Réservoir pour l'eau placée en haut ; 9. Réservoir à eau froide et à eau chaude ; 10. Réservoir pour le lait de beurre ; 11. Table ; 12. Escalier mobile ; 14. Pupitre.

FIG. VIII.

Section de la beurrerie fonctionnant sur le système de collection de la crème.

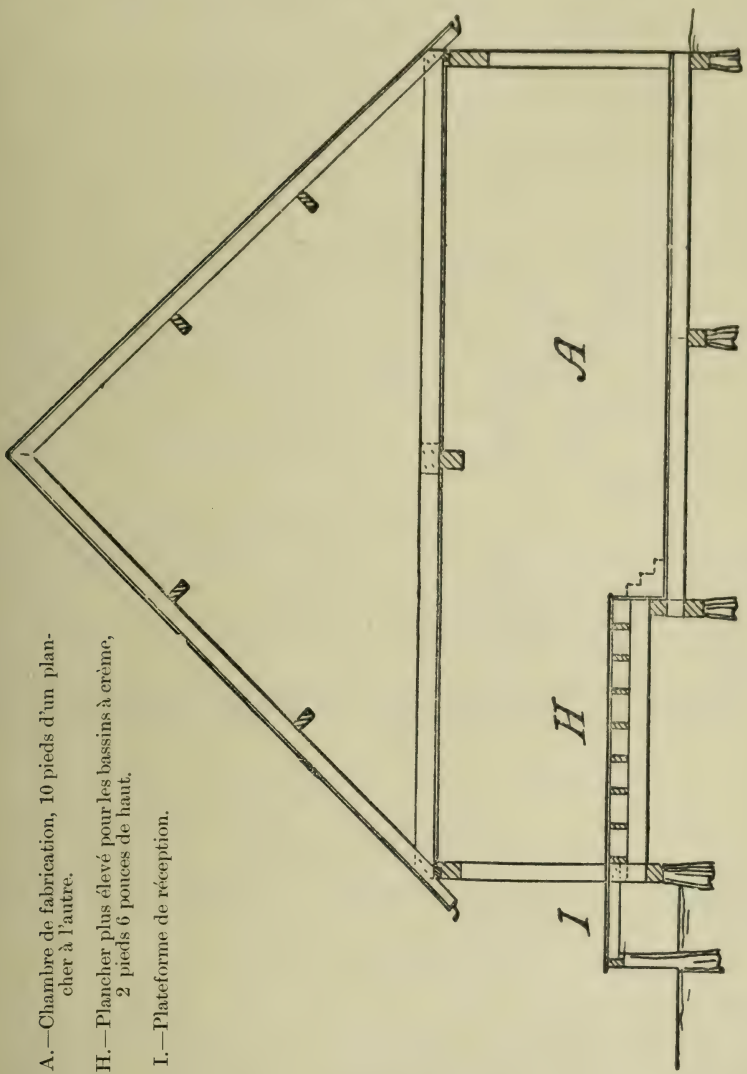

A.—Chambre de fabrication, 10 pieds d'un plancher à l'autre.

H.—Plancher plus élevé pour les bassins à crème, 2 pieds 6 pouces de haut.

I.—Plateforme de réception.

BATISSES.

Les bâtisses peuvent être construites en charpente de bois carré assemblé par mortaises, ou au moyen de montants de 2 pouces x 6 pcs. placés sur des sablières de 8 pcs. x 8 pcs.

Murs.—On peut finir les murs.

(1.) En plaçant des montants (*scantlings*) de 2 pcs. x 6 pcs. espacées de 16 pcs.;

(2.) En clouant à l'extérieur de ces montants de la planche d'un pc. d'épaisseur.

(3.) En couvrant cette planche de papier pour les bâtisses;

(4.) En finissant l'extérieur, par-dessus le papier, avec de la planche et des lattes, ou par un lambris à déclin;

(5.) En clouant à l'intérieur de ces montants, de la planche d'un pouce sur le travers ;

(6.) En couvrant cette planche de papier pour les bâtisses.

(7.) En finissant l'intérieur, par-dessus le papier, avec du bois blanchi.

Pour la construction des murs de la glacière G, du refrigérateur F, et de la chambre pour emmagasiner le beurre E, de se servir de montants de 2 pcs. x 4 pcs. espacés de 16 pcs. sur un côté de ces montants, on posera avec des broquettes du papier pour les bâtisses, et on clouera ensuite des lattes de 2 pcs. x 2 pcs. sur le long de chacun des montant. On peut finir ensuite les murs à l'extérieur et à l'intérieur comme le reste de la bâtisse, savoir,—un lambris de planche avec du papier à bâtisse, en-dessus, de chaque côté des montants. La boîte à glace K au-dessus de E et F, indiquée dans la fig. 10, devra être construite de la même manière que les murs G, E et F.

Planchers.—Le plancher du refrigérateur et de la chambre pour l'emmagasinage du beurre doit être de planche d'un pouce clouée sur les solives. revêtu de papiers pour les bâtisses, et par-dessus lequel l'on met du madrier de pin rouge embouveté. Le plancher de la chambre de fabrication A et H devra être de pin rouge de 1½ pouce embouveté, cloué sur les solives. On devra lui donner deux couches d'huile chaude, et colorer la dernière couche pour teindre le plancher d'une couleur sombre.

Un sol en terre glaise est suffisant en G, B et C.

On ménagera de l'espace dans le grenier au-dessus de la chambre de fabrication pour emmagasiner les tinettes pour le beurre, etc. La bâtisse devra être peinturée à l'intérieur et à l'extérieur.

Portes.—La porte en I, de la fig. VII, et les portes des coins de la chambre de fabrication A, fig. IX, doivent avoir 4 pds. 6 pcs. de large, pour qu'on puisse y passer les bassins à crème ou à lait, etc. Les portes entre la chambre de la bouilloire B, et la chambre de fabrication A, dans les figs. VII et IX, doivent être suspendues, de même que celles entre A et H dans la fig. IX.

Fenêtres.—Toutes les fenêtres doivent avoir des châssis pouvant s'ouvrir du haut et du bas.

Ventilation.—Un ventilateur partant du plafond de la chambre de fabrication et passant dans le toit et un autre partant du plafond surélevé de la glacière G devront être posés.

ÉQUIPEMENT.

Appareils pour une beurrerie fonctionnant sur le système de collection de la crême, pour 700 à 1,000 vaches :—

1 bouilloire à vapeur de la force de 8 chevaux.

1 engin à vapeur de la force de 8 chevaux.

1 injecteur.

2 bassins pour la crème de la capacité de 300 gallons chacun.

1 dalle pour la crème.

Des couloirs pour le bassin à crème, pour la baratte et un tamis en crin pour le lait de beurre.

1 baratte de la capacité de 200 gallons.

1 malaxeur.

Balances pour peser :—1 à plateforme pour le beurre, 1 de comptoir pour le beurre et 1 pour le sel.

2 spatules à beurre, 1 palette à beurre, 2 cuillères à beurre en bois.

1 baratte pour déterminer la richesse du lait en matière grasse avec des cases pour les collecteurs de crème.

2 thermomètres, 2 thermomètres flottants.

1 étampe à beurre.

1 verre gradué pour mesurer, de 8 onces.

Plaque pour marque de fabrique et pinceau pour marquer.
1 sonde à beurre.
3 seaux en fer-blanc
1 grand vase à transvider, 1 petit et 1 pour couloir (*dipper*).
Arbres et courroies de transmission, tuyaux à vapeur et à eau reliés par des coyaux.
Brosses à plancher et grattoir en caoutchouc.
1 réservoir à eau de la capacité de 20 barils.
1 réservoir à eau froide et 1 réservoir à eau chaude.

USTENSILES NÉCESSAIRES SUR LA FERME.

Outre les ustensiles et appareils à la beurrerie il sera nécessaire que chaque atron ait ce qu'il faut pour opérer la séparation de la crème et du lait. Là ou l'on a n gros troupeau de vaches, on trouvera économique de se servir d'une crémeuse entrifuge marchant à la main. Dans les autres cas, la mise à crémer dans des vases rofonds donnera le meilleur rendement, si l'on prend en considération le coût des stensiles, le travail nécessaire, et la quantité et la qualité de la crème obtenue. Le eau ordinaire pour le système de mise à crémer a 20 pouces de profondeur et $8\frac{1}{2}$ de iamètre. Il contient facilement 35 livres de lait. N'importe quel producteur de ait peut, d'après cette donnée, calculer le nombre de seaux qu'il lui faut, en se rappeint qu'il en faut assez pour contenir la traite de lait du matin et celle du soir. Il aut aussi un ou deux seaux de plus pour contenir la crème. Deux pouces de proondeur dans un seau de $8\frac{1}{2}$ pouces de diamètre contiennent 113 pouces cubes, quantité laquelle l'on donne le nom de " pouce de crèmerie."

Il surgit quelquefois une rivalité folle entre les patrons qui fournissent de la rème aux beurreries, qui les fait s'efforcer de fournir de la crème qui rendra une rande quantité de beurre par " pouce." Il faut attirer l'attention des patrons sur a nécessité d'obtenir *la plus grande quantité possible de beurre* du lait qui a été mis à rémer tout en *fournissant la crème dans la meilleure condition* pour la fabrication de on beurre. Il n'est que rarement possible d'obtenir à la fois que la plus grande uantité possible de beurre soit obtenue du lait et de la crème étant dans la meilleure ondition, et que la crème qui est envoyée à la beurrerie soit en même temps nécesairement riche en matière grasse.

Le lait doit être mis à crémer aussitôt que possible après que les vaches sont raites. Il faut placer les seaux ou vases à crémer dans de l'eau froide, de manière à e que leur contenu soit vite abaissé à 45 degrés ou plus bas. Après qu'ils sont ainsi lacés, il ne faut pas qu'ils soient remués jusqu'au moment de l'écrèmage. Il faut ordiairement les laisser dans un repos complet pour plus de 20 heures. Lorsque la crème été enlevée du lait, elle doit être gardée aussi froide que possible jusqu'à ce que le ollecteur la reçoive ou jusqu'à ce qu'elle soit livrée à la beurrerie.

ADMINISTRATION.

Les statuts, règlements et dispositions ont indiqué la nature de l'administration, t les devoirs et pouvoirs de la plupart des officiers. Il convient d'y ajouter les notes uivantes touchant les devoirs des fabricants de beurre et des collecteurs de rême :—

Devoirs des fabricants de beurre.

1. Ce sera le devoir du fabricant de beurre de faire tout son possible pour manucturer une qualité de beurre uniformément bonne et marchande.

2. Il sera responsable de toute perte qui pourra provenir de la fabrication d'un eurre inférieur dû a son manque de soin, à sa négligence ou à son incapacité, et il evra payer ces pertes en argent.

3. Il tiendra un compte correct de la quantité de crème fournie par chaque atron ainsi que de sa qualité telle qu'indiquée par la baratte pour déterminer la chesse du lait en matière grasse, ou tout autre appareil pour faire les épreuves, et ransmettra ce compte au secrétaire de la compagnie ou société.

4. Il fera l'épreuve ou fera faire l'épreuve de la crème fournie par chaque patro au moins.....fois pendant chaque semaine de la saison.

5. Il fera l'inspection des voitures pour la collection de la crème et des bidons o réservoir servant à la collection de la crème, et fera rapport de leur état au point d vue de la propreté, etc., aux directeurs.

6. Il tiendra la beurrerie et ses ustensiles propres.

7. Il prendra soin du beurre jusqu'à la clôture de la saison de fabrication ; i verra à ce que tout le beurre qui n'est pas hermétiquement empaqueté soit saumur au moins une fois tous les quinze jours, et il prendra toutes les précautions ordinaire pour maintenir la température de la chambre où le beurre est emmagasiné au degr qui convient le mieux pour la conservation ;

8. Il verra à ce que les alentours des bâtisses soient exempts de mauvais odeurs.

9. Il fera tous ses efforts, pour avancer l'intérêt du manufacturier et de patrons.

10. Dans le cas où quelqu'un des patrons ou des directeurs trouveraient quelque uns des ustensiles ou le plancher de la beurrerie malpropres, et pouvant nuire à l bonne qualité du beurre, une somme de $1.00 pour chaque offense et pour chaqu ustensile en mauvais ordre sera déduite des argents qui doivent revenir au fabrica de la part du manufacturier.

Collecteurs de crème.

Il faudra pourvoir les collecteurs de crème de bidons ou de réservoirs pour collection de la crème. Outre leur intérieur en fer-blanc, ces bidons devraient avo leur extérieur composé de quelque substance non-conductrice, afin de protéger la crèm contre l'influence du temps chaud pendant le transport. Des doubles parois séparé par un vide de $\frac{3}{4}$ de pouce, suffisent pour des bidons cylindriques. Des parois en bo séparées par des espaces vides ménagés au moyen de papier doivent recouvrir l'int rieur en fer-blanc des réservoirs collecteurs. Dans les deux cas il faut qu'un flotte porte sur la crème, pour empêcher que le mouvement en effectue le barattage.

Chaque collecteur de crème doit avoir un bidon pour mesurer 12 pouces de di mètre. Un pouce de profondeur dans un bidon de 12 pouce contient en pratiq autant de crème que deux pouces dans un bidon de $8\frac{1}{2}$ pouces ; ce qui constitue mesure de " un pouce de crèmerie."

Il devra avoir aussi un assortiment de tubes pour l'épreuve de la crème po employer dans la baratte à épreuve. Ces tubes sont numérotés.

Lorsque la crème a été mesurée telle que voulu dans le bidon de 12 pouces diamètre, toute la quantité en est bien mélangée, en la transvidant au moins tr fois d'un vase dans un autre. Après cette opération un échantillon de cette crèm est mis dans un des tubes à éprouve et le numéro de ce tube est inscrit en regard numéro ou du nom du patron.

NOTE.—Lorsque ces échantillons représentent vraiment la crème qui est fournie par n'importe q patron, le fabricant de beurre peut découvrir et calculer la quantité de beurre que peut produire la cre dont provient l'échantillon, de manière à faire une distribution équitable du produit.

Le collecteur de crème devrait aussi entrer sur un livret qui reste entre les mai de chaque patron, le nombre de pouces de crème qui lui a été crédité ; et il doit au être donné à chaque patron un état mensuel de la quantité de beurre obtenue chaque pouce de crème qu'il a fourni.

PRODUITS ACCESSOIRES.

On disposera du lait de beurre de la manière qui sera préférée par les patrons le manufacturier. Pour la nourriture des cochons, on peut calculer que 100 liv de lait de beurre représentent une augmentation de 5 livres du poids vif.

RAPPORTS.

Il sera fourni à chaque patron des états donnant les détails de son compte a le manufacturier chaque fois qu'une répartition du produit d'une vente se fera.

devrait aussi être envoyé un rapport annuel au bureau du commissaire de l'industrie laitière à Ottawa. Ce rapport devrait mentionner:—

(1.) Le nombre de jours pendant lequel la beurrerie a été en opération ;

(2.) Le nombre de patrons qui ont fourni du lait ;

(3.) La quantité totale de crème reçue—soit en pouces, soit d'après tout autre unité de mesure ;

(4.) Le nombre de ces unités qu'il a fallu pour produire une livre de beurre, pendant chaque mois ;

(5.) La quantité totale du beurre fabriqué ;

(6.) Le prix moyen auquel s'est vendu le beurre fabriqué pendant chaque mois ;

(7.) La valeur totale du beurre vendu ;

(8.) Le montant total d'argent distribué aux patrons ;

(9.) Un résumé du rapport annuel du trésorier de la compagnie ou société.

BEURRERIE FONCTIONNANT D'APRÈS LE SYSTÈME CENTRIFUGE.

NOTE.—Les statuts I à XXXV, contenus depuis la page 151 jusqu'à la page 155 s'appliquent aux fromageries ou aux beurreries ; on devra ajouter les clauses qui suivent pour les beurreries fonctionnant d'après le système centrifuge.

RÈGLEMENTS ET CONVENTIONS.

1. La compagnie ou société, ci-après appelée le *manufacturier* collectera le lait, manufacturera et emmagasinera le beurre, et fournira l'empaquetage et toutes les fournitures nécessaires, moyennant le prix de ..... pour chaque livre de beurre manufacturée ;

ou

1*a*. Le manufacturier chargera à chaque actionnaire pour manufacturer le lait fourni par lui, la somme de.....par livre de beurre, jusqu'à .....livre de beurre par part de..... dans le capital de la compagnie ou société qu'il possède, et il chargera à tous ceux qui ne sont pas actionnaires.....par livre de beurre ; moyennant lesquels taux le manufacturier fabriquera le beurre, l'emmagasinera et fournira l'empaquetage et toutes les fournitures nécessaires.

2. Les patrons qui ne seront pas satisfaits du poids de leur lait tel que porté à leur compte à la fabrique, devront s'en plaindre aux directeurs afin qu'ils puissent examiner la question et la régler.

3. Le lait de chaque patron devra être soumis à l'épreuve dans n'importe quel temps de la saison ; et, au jugement des directeurs, un état de la qualité du lait de tous les patrons sera affiché dans un endroit où il pourra être vu de tous les patrons et actionnaires.

4. A moins que le lait soit soumis à l'épreuve et évalué d'après son taux de substance butyreuse, la clause suivante sera en force :—Dans le cas où du lait fourni serait d'une qualité assez douteuse pour faire soupçonner qu'il a été frelaté, il sera nommé par les directeurs un comité qui visitera la ferme du patron, verra traire les vaches matin et soir, et fera comparer la qualité de ce lait avec le rapport des épreuves faites avec le lait qu'il ou qu'elle a fourni antérieurement ; et si une différence évidente dans la qualité se manifeste, les directeurs pourront à leur discrétion ou (1) poursuivre le patron suivant la loi, ou (2) prendre un arrangement avec lui ou elle par lequel il ou elle s'engage à payer un montant convenu au manufacturier ou (3) priver le patron des priviléges de la beurrerie pendant un certain nombre d'années.

5. Chaque patron, sur avis reçu à cet effet, transportera en voiture ou autrement la part de beurre manufacturé, de la beurrerie à l'endroit où il doit être livré d'après l'indication de l'agent-vendeur ; et le patron qui négligera de remplir ce devoir sera sujet à une amende de $2.00 qui seront déduites de sa part du revenu des ventes de beurre. Il est loisible à chaque patron de se faire remplacer pour le transport du beurre.

6. Si un patron quelconque envoie à la beurrerie par les voitures du lait du m nufacturier, du lait sur ou impropre à la fabrication du beurre, ce lait sera reporté sa plate-forme et il sera payé un montant suffisant au manufacturier pour couvrir l frais du transport de ce lait à la fabrique, et au charroyeur de lait pour le report à la plate-forme, dans chacun de ces cas. La décision des directeurs à ce sujet se finale.

7. Chaque patron aura droit d'avoir le beurre pour sa table au prix du gro mais pas en quantité de moins de.....livres.

8. Dans le cas où un patron ne continuerait pas à fournir le lait de son troupe à la beurrerie jusqu'à la fin de la saison de fabrication, une somme de .....centi par livre sur tout le beurre fabriqué avec le lait qui a été fourni pendant la saiso sera déduite de sa part de revenu, à moins qu'il n'ait préalablement obtenu des dire teurs la permission de discontinuer.

9. Le manufacturier assurera le beurre dans une ou plusieurs compagnies d'a surance pour un certain montant ; mais le manufacturier ne sera responsable po aucune quantité de beurre qui pourrait être détruite, au-dessus du montant reçu d compagnies d'assurances par le dit manufacturier.

10. On ne devra pas fournir d'autre lait que celui de vaches en santé, receva une nourriture saine et ayant à volonté du sel et de l'eau pure en abondance.

11. Il ne devra y avoir dans les pâturages, les cours et les allées, aucune charog ni autre matière en décomposition qui puisse dégager des odeurs nuisibles.

12. Chacun des patrons fournira du lait pur et doux, auquel rien n'a été ajou et dont rien n'a été enlevé ni gardé; et si l'on en garde une certaine quantité, e devra être de la qualité moyenne du lait donné par tout le troupeau de vaches.

13. Le lait doit être tenu proprement; le pis doit être brossé ou lavé ; il va mieux traire les mains sèches que de recourir à la pratique de se mouiller les doig en les trempant dans le seau.

14. Immédiatement après que le lait est trait, il faut le couler dans un coul de toile, ou de toile métallique.

15. Tous les seaux et autres ustensiles avec lesquels le lait vient en cont doivent être en fer-blanc; il est strictement défendu de se servir de seaux de b pour traire le lait ou le garder, et toute contravention à cette défense rend le patr sujet à être privé des privilèges de la beurrerie.

16. Le lait doit être aéré en le transvidant, en le versant d'un vase dans un au vase ou en le brassant, ou bien au moyen d'un aérateur ; pendant les chaleurs, ap qu'il a été aéré, il faut le refroidir promptement à au moins la température l'atmosphère ; le bidon au lait ne doit jamais passer la nuit dans une cuve d'eau moins que le lait n'ait été préalablement refroidi au dessous de 60 degrés.

17. Le lait doit être tenu dans un endroit dont l'atmosphère est exempte de to odeur putride et nuisible.

18. A moins que le lait soit soumis à l'épreuve et évalué d'après son te de substance butyreuse, la clause suivante en sera en force:—On devra protéger le lait qui n'est pas placé sous l'abri d'un toit contre la pluie, soit en plaçant le couv du bidon à l'envers sur l'ouverture, soit par tout autre moyen efficace; et si, cha fois qu'il a plu, le fabricant de beurre découvre au moyen des appareils pour f l'épreuve du lait, qu'il s'y trouve une certaine quantité d'eau ajoutée, il déduira poids du lait un nombre de livres égal à la quantité d'eau ajoutée qu'aura indiqué lactomètre.

19. Les traites du matin et du soir seront gardées dans des vases séparés jusq l'arrivée de la voiture au lait.

20. Les bidons devront être tenus propres et sans odeur, et lorsqu'un fabric de beurre découvrira que le bidon d'un des patrons est dans un état tel qu'on puisse transporter le lait dedans sans nuire à sa qualité, il devra informer le pat de ce fait et en faire rapport aux directeurs. Après la première offense, le pat sera passible d'une amende de 50 centins pour chaque fois que le bidon sera env à la beurrerie en mauvaise condition.

21. Les directeurs ou n'importe qui des patrons peuvent inspecter les bidons sur n'importe quelle voiture ou plate-forme en tout temps, et faire rapport de leur état au fabricant, ou aux autres officiers des manufacturiers.

22. Chacun des bidons au lait sera lavé avec de l'eau froide ou tiède ou échaudé avec de l'eau bouillante une fois par jour; les bidons seront ensuite aérés.

23. Tout le lait qui est destiné à être envoyé à la beurrerie sur les voitures au lait du manufacturier sera placé à côté du chemin public (à moins d'une autre convention avec les directeurs) sur une plate-forme de hauteur convenable, et qui présentera un abri contre le soleil et la pluie.

24. Les environs de la plate-forme au lait doivent être tenus propres et exempts de mauvaise odeur; et il est strictement défendu de garder des porcs à moins de 100 pieds de cette plate-forme.

25. Le lait sera placé sur la plate-forme au temps qui convient au charroyeur de lait qui ne devra partir d'aucune plate-forme avant 5.30 a.m. et qui ne devra pas arriver à la beurrerie plus tard que 9 a.m.

26. On disposera du lait écrémé et du lait de beurre, d'après ce qui aura été convenu par les patrons à l'assemblée annuelle.

27. Le fabricant de beurre refusera tout le lait qu'il considèrera impropre à la fabrication de la meilleure qualité de beurre; et son jugement sous ce rapport sera final.

28. Tout patron qui fournit du lait à la beurrerie est par là-même considéré comme ayant accepté ces statuts et règlements.

CONSTRUCTION.

EMPLACEMENT ET SITE.

Pour ériger une beurrerie et établir le système coopératif d'industrie laitière sous l'opération des écrémeuses centrifuges, il faut choisir un endroit central et commode pour une région propre à l'industrie laitière.

Le site doit,—

(1.) Pouvoir être drainé facilement et efficacement.
(2.) Être pourvu d'une abondance d'eau pure et froide.
(3.) Être d'un accès facile par de bons chemins.

PLANS.

Les figures et plans qui suivent indiquent les dimensions et les détails des constructions requises pour l'exploitation d'un établissement de ce genre.

FIG. IX.

Plan d'une beurrerie fonctionnant d'après le système des séparateurs centrifuges, pour 500 ou 700 vaches.

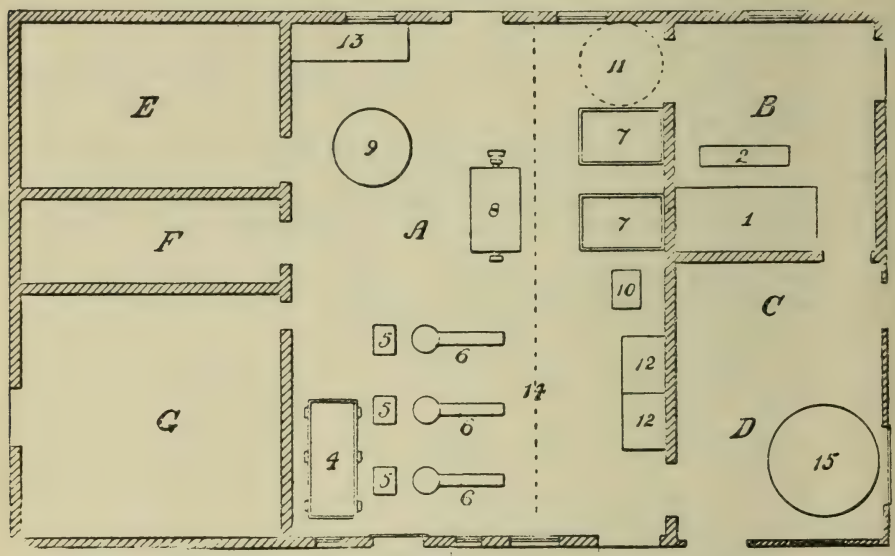

F.—Chambre du réfrigérateur, 18 pds. x 6 pds. ;

G.—Glacière, 18 pds. x 17 pds. ;

H.—Plateforme pour le pesage du lait, 3 pds. 6 pcs. x 4 pds. 6 pcs. de haut. ;

I.—Chemin couvert;

A.—Chambre de fabrication, pds. x 26 pds. ; 36

B.—Chambre de la bouilloire et de l'engin, 16 pds. x 14 pds. ;

C. et D.—Remise pour le combustible et le réservoir pour le lait écrémé, 19 pds. 6 pcs. x 19 pds.

E.—Chambre pour l'emmagasinage du beurre, 18 pds. x 12 pds. ;

1. Bouilloire à vapeur ; 2. Engin ; 3. Chaudière pour le pesage du lait et balances ; 4. Bassins pour recevoir le lait ; 5. Appareil pour chauffer le lait ; 6. Séparateurs centrifuges ; 7. Bassins à crème ; 8. Baratte ; 9. Malaxeur ; 10. Appareil pour faire l'épreuve du lait ; 11. Réservoir pour l'eau, placé en haut ; 12. Réservoir pour l'eau froide et l'eau chaude ; 13. Table ; 14. Ligne partant de laquelle le plancher s'incline en pente de chaque côté ; 15. Réservoir pour le lait écrémé ; Réservoir pour le lait de beurre en D.

FIG. X.

Section des beurreries, figures IX et VII.

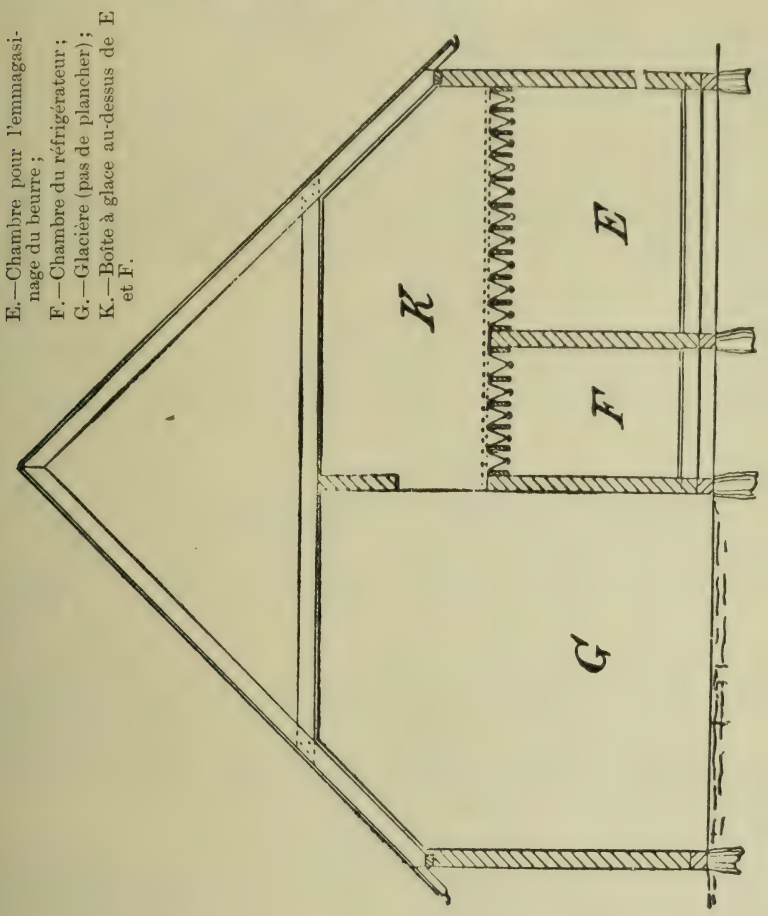

NOTE.—Le plafond en E et F est à 7 pds 6 pcs. de hauteur et est fini en solives de 2 pcs. x 10 pcs., espacées de 12 pouces ; entre les solives sont placées des dalles de fer galvanisé en forme de V soudées sur le dessus de chaque solive pour prévenir les fuites. A la partie la plus basse des dalles sont des petites dalles de 1½ pc. de large destinées à recevoir l'écoulement dû à la condensation de l'eau qui a lieu sur le côté E et F du fer galvanisé ; les dalles ont toutes une pente d'un pouce vers l'un des côtés de la bâtisse où l'eau provenant de la glace fondue et de l'écoulement dans les petites dalles de dessous se dirige et sort. Une porte entre G et K sert à introduire la glace dans la boîte à glace K. La cloison entre E et F empêche le beurre qui est dans la chambre d'emmagasinage E d'être affecté par les changements de température, qui résultent de la fréquente ouverture de la porte entre F et la chambre de fabrication, pendant les heures de travail.

BATISSES.

On peut construire les bâtisses, planchers, portes, etc., de la manière décrite pour une beurrerie fonctionnant d'après le système de collection de la crème, tel qu'indiqué aux pages 170 et 171.

EQUIPEMENT.

Appareils pour une beurrerie fonctionnant d'après le système d'écrémage centrifuge, pour 500 à 700 vaches.

Une bouilloire à vapeur de la force de 10 chevaux.

Un engin à vapeur de la force de 10 chevaux.

Un injecteur.

Une chaudière pour le pesage du lait d'une capacité de 500 lbs.

1 dalle pour le lait.

1 bassin pour la réception du lait d'une capacité de 300 lbs.

Écrémeuses centrifuges d'une capacité totale de 300 à 400 lbs. à l'heure.

1 appareil Babcock pour l'épreuve du lait, ou 1 contrôleur de Fjord.

Des couloirs pour le bassin à crème, pour la baratte, et un tamis en crin pour le lait de beurre.

1 baratte d'une capacité de 200 gallons.

1 malaxeur.

Des balances pour peser—1 balance à plateforme pour le beurre, une de comptoir pour le beurre et une pour le sel.

2 spatules à beurre, une palette à beurre, 2 cuillères à beurre en bois.

2 thermomètres, 2 thermomètres flottants.

1 étampe à beurre.

1 verre gradué pour mesurer, de 8 onces.

Plaque pour marque de fabrique et pinceau pour marquer.

1 sonde à beurre.

3 seaux en fer-blanc.

1 grand vase à transvider, 1 petit et 1 pour couloir (*dippers*).

Arbres et courroies de transmission, tuyaux à vapeur et à eau reliés par des boyaux.

2 brosses à plancher et grattoir en caoutchouc.

1 réservoir à eau de la capacité de 20 barils.

1 réservoir à eau froide, 1 réservoir à eau chaude et 1 réservoir pour le lait de beurre.

1 appareil pour chauffer et refroidir le lait écrémé.

1 réservoir pour le lait écrémé de la capacité de 6,000 lbs.

1 aspirateur ou pompe pour monter le lait écrémé.

ADMINISTRATION.

Les statuts, règlements et dispositions ont indiqué la nature de l'administration et les devoirs et pouvoirs de la plupart des officiers. Il convient d'y ajouter les notes suivantes touchant les devoirs *des fabricants de beurre et des charroyeurs de lait* :—

Devoirs du fabricant de beurre.

1. Ce sera le devoir du fabricant de beurre de faire tout son possible pour manufacturer une qualité de beurre uniformément bonne et marchande.

2. Il sera responsable de toute perte qui pourra provenir de la fabrication d'un beurre inférieur dû à un manque de soin, à sa négligence ou à son incapacité, et il devra payer ces pertes en argent.

3. Il tiendra un compte correct du poids du lait fourni par chaque patron et transmettra ce compte au secrétaire de la compagnie ou société.

4. Il fera l'épreuve du lait de chaque patron de temps en temps, pour s'assurer par lui-même qu'il est pur, sain, honnête et d'une bonne qualité ordinaire.

NOTE.—Il devrait y avoir dans toute beurrerie fonctionnant d'après le système d'écrémage centrifuge un appareil pour l'épreuve du lait, pour vérifier qu'elle est la qualité du lait pour la fabrication du beurre. L'emploi de l'appareil Babcock est un moyen efficace, exact, simple et peu coûteux de trouver le taux de matière butyreuse dans le lait.

5. Il inspectera les bidons au lait et fera un rapport de leur état aux directeurs.

6. Il inspectera les voitures au lait et fera un rapport de leur état au point de vue de la propreté, etc., aux directeurs.

7. Il entrera sur un livret restant dans les mains de chaque patron un état du poids du lait reçu à son nom.

8. Il tiendra propres la beurerie et ses ustensiles.

9. Il prendra soin du beurre jusqu'à la clôture de la saison de la fabrication ; il verra à ce que tout le beurre qui n'est pas hermétiquement empaqueté soit saumuré au moins une fois tous les quinze jours et il prendra toutes les précautions ordinaires pour maintenir la température de la chambre où le beurre est emmagasiné au degré qui convient le mieux pour sa conservation.

10. Il verra à ce que le réservoir pour le lait écrémé soit parfaitement nettoyé au moins une fois par semaine.

11. Il verra à ce que les alentours des bâtisses soient exempts de mauvaises odeurs.

12. Il fera tous ses efforts pour avancer les intérêts du manufacturier et des patrons.

13. Dans le cas où quelqu'un des patrons ou des directeurs trouveraient quelqu'un des ustensiles ou le plancher de la beurrerie malpropres et pouvant nuire à la bonne qualité du beurre, une somme de $1.00 pour chaque offense et pour chaque ustensile en mauvais ordre sera déduite des argents qui doivent revenir au fabricant de la part du manufacturier.

Charroyeurs de lait.

Il devra être signalé dans l'engagement des charroyeurs de lait que :—

1. Ils tiendront leurs voitures au lait nettes et exemptes de mauvaises odeurs.

2. Ils verront à ce que les bidons à lait ne soient pas endommagés.

3. Ils se serviront de courroies ou de câbles pour empêcher le lait de se renverser ou de se perdre.

4. Ils seront responsables de toute perte provenant de leur négligence ou de leur faute.

5. Ils seront passibles d'une amende de $1.00 chaque fois qu'ils n'arriveront pas à la beurrerie au temps ou avant le temps convenu de 9 a.m., à moins qu'ils ne donnent aux directeurs une raison bonne et suffisante de leur retard.

6. Dans le cas où l'on remet le lait écrémé aux patrons, ils répartiront et porteront sur la plate-forme de chaque patron la quantité qui leur sera départie par le fabricant.

SOUS-PRODUITS.

On disposera du lait écrémé et du lait de beurre de la manière qui sera préférée par le patron et le manufacturier. Pour la nourriture des cochons, on peut calculer que cent livres de lait écrémé et de lait de beurre représentent une augmentation de cinq livres du poids vif. Là où l'on remet le lait écrémé aux patrons pour la nourriture des veaux, on peut le passer dans un appareil à chauffer et refroidir, ce qui le fera rester doux pendant 12 ou 20 heures, au retour.

RAPPORTS.

Il sera fourni à chaque patron des états donnant les détails de son compte avec le manufacturier chaque fois qu'une répartition du produit d'une vente se fera. A la fin de la saison, un état annuel des affaires de l'année sera donné aux patrons. Cet état devra mentionner :—

(1.) Le nombre de jours pendant lequel la beurrerie a été en opération ;

(2.) Le nombre de patrons qui ont fourni du lait ;

(3.) La quantité totale du lait reçu ;

(4.) La quantité totale du beurre fabriqué ;

(5.) Le prix moyen auquel s'est vendu le beurre fabriqué pendant chaque mois ;

(6.) La quantité moyenne de lait qu'il a fallu pour faire une livre de beurre pendant chaque mois ;

(7.) La valeur totale du beurre vendu ;

(8.) Le montant total d'argent distribué aux patrons.

Ces renseignements seront supplémentaires à ceux donnés dans le rapport annuel du trésorier de la compagnie ou société. Un état semblable des affaires de la com-

pagnie ou société avec un résumé du rapport du trésorier devrait être envoyé annuellement au bureau du commissaire de l'industrie laitière, à Ottawa.

On peut obtenir gratuitement des exemplaires anglais ou français de ce bulletin, en en faisant la demande au "Commissaire de l'Industrie Laitière," Ferme Expérimentale Centrale, Ottawa.

TABLEAU indiquant le nombre de pouces, en profondeur, de petit lait qu'il faut compter dans des bidons à lait de différentes grandeurs, pour des quantités de lait depuis 30 jusqu'à 360 livres. Les chiffres dans les colonnes indiquent les pouces de petit lait.

POIDS DU LAIT EN LIVRES.	DIAMÈTRES DES BIDONS À LAIT EN POUCES.								
	20 in.	19 in.	18 in.	17 in.	16 in.	15 in.	14 in.	13 in.	12 in.
30	2	2	3	3	3	3	4	5	6
35	2	3	3	3	3	4	5	6	7
40	3	3	3	4	4	5	6	6	7
45	3	4	4	4	4	5	6	7	8
50	**3**	**4**	**4**	**5**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**
55	4	4	5	5	6	7	8	9	10
60	4	5	5	6	6	7	8	9	11
65	4	5	5	6	7	8	9	10	12
70	5	5	6	7	7	8	10	11	13
75	**5**	**6**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10**	**12**	**14**
80	5	6	7	8	8	10	11	12	15
85	6	6	7	8	9	10	12	13	16
90	6	7	7	9	9	11	12	14	17
95	6	7	8	9	10	11	13	15	18
100	**7**	**7**	**8**	**9**	**10**	**12**	**14**	**16**	**19**
105	7	8	9	9	11	13	15	16	19
110	7	8	9	10	11	13	15	17	20
115	8	9	10	10	12	14	16	18	21
120	8	9	10	11	12	14	17	19	22
125	**8**	**9**	**10**	**11**	**13**	**15**	**17**	**19**	**23**
130	9	10	11	12	13	16	18	20	24
135	9	10	11	12	14	16	19	21	
140	9	10	12	13	14	17	20	22	
145	10	11	12	13	15	17	20	23	
150	**10**	**11**	**12**	**14**	**15**	**18**	**21**	**24**	
155	10	11	13	15	16	19	22		
160	11	12	13	15	16	19	22		
165	11	12	14	16	17	20	23		
170	11	12	14	16	17	20	23		
175	**12**	**13**	**15**	**16**	**18**	**21**	**24**		
180	12	13	15	17	18	22	24		
185	12	14	15	17	19	22			
190	13	14	16	18	19	23			
195	13	14	16	18	20	23			
200	**13**	**15**	**17**	**18**	**20**	**24**			
205	14	15	17	19	21				
210	14	16	18	19	21				
215	14	16	18	20	22				
220	15	16	18	20	23				
225	**15**	**17**	**19**	**21**	**24**				
230	15	17	19	21	24				
235	16	18	19	22					
240	16	18	20	22					
245	16	18	20	23					
250	**17**	**19**	**21**	**23**					
260	17	19	22	24					
270	18	20	22						
280	19	21	23						
290	19	22	24						
300	**20**	**23**	**24**						
310	21	23							
320	21	24							
330	22								
340	23								
350	**23**								
360	24								

CHAPITRE XIV.

RAPPORT DE L'ASSISTANT-COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE.

SAINT-DENIS, 31 décembre 1890.

M. le professeur JAMES W. ROBERTSON,
Commissaire de l'industrie laitière,
Ottawa,

MONSIEUR,—Suivant les instructions que j'ai reçues de vous, j'ai l'honneur de vous soumettre le présent rapport concernant l'accomplissement de mes fonctions comme assistant-commissaire de l'industrie laitière de la Puissance.

J'ai été appelé à occuper ce poste le premier avril dernier, de sorte que mon rapport embrasse une période de huit mois.

Pour plus de clarté, j'ai divisé ce rapport en deux parties distinctes: l'une, relativement courte, contenant un résumé de mon travail depuis la date de ma nomination; l'autre, étant l'exposé d'un programme déjà en voie d'exécution, montrant ce qu'il y a à faire pour avancer les intérêts de l'industrie laitière.

RÉSUMÉ DU TRAVAIL FAIT DEPUIS LE PREMIER AVRIL JUSQU'AU TRENTE ET UN DÉCEMBRE.

Pendant ces huit mois, j'ai consacré une bonne partie de mon temps à répondre aux invitations que j'ai reçues de donner des conférences sur l'industrie laitière, dans différentes parties de la province de Québec et du Nouveau-Brunswick. La plupart des conférences que j'ai données dans la province de Québec l'ont été sur l'invitation de l'Association laitière de cette province, et celles dans le Nouveau-Brunswick à la demande du département de l'agriculture de cette province. Elles ont été données en français dans les deux provinces, car j'ai été appelé à remplir la position d'assistant-commissaire de l'industrie laitière pour répondre aux besoins de la population française de la Puissance, pour ce qui touche à cette industrie.

Dans les huit mois écoulés, j'ai donné trente-six (36) conférences, dans trente-cinq (35) paroisses et treize (13) comtés dans la province de Québec; dans neuf paroisses et quatre (4) comtés dans la province du Nouveau-Brunswick.

Je me suis rencontré, au cours de ces conférences, avec environ sept mille (7,000) cultivateurs, ce qui donne une moyenne d'environ cent quatre-vingt-quinze (195) auditeurs à chaque conférence.

Voici le détail de mes visites:

PROVINCE DE QUÉBEC.

COMTÉS.	PAROISSES.	COMTÉS.	PAROISSES.
Beauce.	Saint-Ephrem.	Portneuf.	Cap-Santé.
"	Saint-Victor.	"	Deschambault.
"	Sainte-Marie.	"	Portneuf.
Champlain.	Saint-Maurice.	"	Saint-Raymond.
Chicoutimi.	Notre-Dame de Laterrière.	Richelieu.	Sorel.
"	Saint-Alphonse.	Rimouski.	Bic.
Compton.	Cookshire.	"	Sacré-Cœur.
Dorchester.	Saint-Isidore.	"	Saint-Fabien.
"	Sainte-Marguerite.	"	Saint-Mathieu.
L'Assomption.	L'Assomption.	"	Saint-Simon.
L'Islet.	Saint-Eugène.	Stanstead.	Ayer's-Flat.
"	Saint-Jean Port-Joli.	Témiscouata.	Saint-Arsène.
Lotbinière.	Saint-Patrice de Beaurivage.	"	Saint-Epiphane.

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

COMTÉS.	PAROISSES.	COMTÉS.	PAROISSES.
Kent.	Bouctouche.	Victoria.	Edmundston.
"	Cocagne.	Westmoreland.	Fox Creek.
"	Saint-Louis.	"	Memramcook.
"	Saint-Mary.	"	Shédiac.
Northumberland.	Rogersville.		

J'ai eu lieu d'être satisfait de la manière dont ont été écoutés et acceptés l conseils que j'ai donnés dans ces conférences. On a partout paru très anxieux d s'informer sur tout ce qui peut contribuer à faire sortir le cultivateur de l'ornière d la routine dans laquelle est tombée l'agriculture dans beaucoup d'endroits.

A part le temps consacré aux voyages et conférences, j'ai préparé une traductio française du rapport des délibérations de la seconde convention de l'Association laitièr de la Puissance du Canada qui s'est tenue à Ottawa. J'ai aussi travaillé à la prépa ration des éditions françaises des bulletins du département de l'industrie laitière, et j' dû aussi correspondre avec bon nombre de cultivateurs désireux d'avoir des re seignements sur l'industrie dont nous sommes chargés de développer les intérêts.

PROGRAMME POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE.

Ce que je vais dire, dans cette seconde partie de mon rapport, s'applique au établissements français des provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick, les seul que j'aie visitées cette année.

On peut classer en quatre différentes catégories les cultivateurs et les industrie de la Puissance avec lesquels nous sommes appelés à avoir des rapports dans l'exerci des devoirs qui incombent à la position que nous occupons, savoir :

1° Les cultivateurs qui occupent des terres nouvellement défrichées, et auxque il importe d'indiquer un mode de culture qui leur fasse éviter l'épuisement de terre.

2° Les cultivateurs qui, occupant la terre depuis un certain nombre d'anné l'ont épuisée par un mauvais mode de culture, et auxquels il importe d'indiquer moyen de rendre à leurs terres la fertilité perdue.

3° Les cultivateurs qui, ayant des terres ruinées, sont entrés dans la voie de réforme, ont commencé le travail d'amélioration et ont besoin d'avoir des rens gnements sur les meilleures méthodes à suivre pour obtenir le plus grand profit p sible de leurs terres.

4° Enfin, les industriels, les propriétaires de fabriques de beurre ou de fromage, les fabricants de beurre et de fromage, auxquels il importe d'indiquer les plus sû méthodes d'exploitation de leur industrie, la meilleure manière d'en préparer l produits pour le marché, et enfin les meilleurs débouchés pour disposer de c mêmes produits.

Je vais, maintenant, parler en détail de chacune de ces catégories, en menti nant le travail à faire pour améliorer leur position :

1° *Les cultivateurs qui occupent des terres neuves.*

Il y a trois choses importantes à inculquer à cette classe de cultivateurs : première, c'est que toute terre à laquelle on fait produire sans repos, d'année année, des récoltes continues de grain que l'on porte sur le marché, est condamné un épuisement certain et rapide. La seconde, c'est que, dans les provinces dont est maintenant question, la modification de ce système de culture continue de gr sur grain, en un autre système qui consisterait dans l'élevage du bétail pour la b cherie, n'est pas encore profitable pour le cultivateur, parce que la nourriture q faut amasser pour nourrir le bétail à l'étable pendant sept mois d'hiver revient t cher pour permettre de vendre ce bétail engraissé, avec profit, au prix où il faut vendre aujourd'hui, en face de la concurrence des éleveurs de l'Ouest, qui, eux, procurent la nourriture nécessaire à l'engraissement de leur bétail à un coût t minime. La troisième, c'est que l'industrie laitière, qui permet une exploitat agricole mixte et de faire consommer sur la ferme tous les produits grossiers, t d'en manufacturer, au moyen des vaches laitières, des produits condensés qui s toujours d'un débit profitable sur le marché, tout en laissant pour la terre, com sous-produit de cette industrie, les engrais fournis par la consommation sur la fer de tous les produits directs de la terre, est la seule industrie qui permette aux cu vateurs qui occupent des terres neuves de les cultiver avec profit sans épuise sol, et qui, lorsqu'elle commence à se fatiguer, leur fournisse un bénéfice suffisant p

endre à la terre, sous forme d'engrais chimiques, cette partie de sa richesse que 'on exporte en vendant le beurre et le fromage.

J'ai été appelé à en faire la démonstration dans un ou deux endroits où la uestion m'a été posée. Il n'y a pas de doute que, au moyen de bulletins, tels que eux que nous avons commencé à publier, dans lesquels cette question serait traitée n détail et de la manière la plus simple possible, on peut éviter à un grand nombre de olons de tomber dans l'erreur de leurs devanciers qui, en suivant l'ancien système e sont vus obligés d'abandonner leurs terres ruinées et d'émigrer.

2° *Les cultivateurs qui occupent des terres épuisées.*

Il ne faut pas se dissimuler qu'il est plus difficile de faire adopter une méthode ouvelle à un cultivateur de cette catégorie qu'à ceux de la précédente. En effet, elui qui s'est laissé aller à la ruine, par routine et ignorance, ne constate que les auvais effets de sa routine et de son ignorance sans remonter à la cause. Il ttribue aux mauvaises années, aux saisons défavorables, à l'emploi de mauvaises emences, un mal dont il est lui le seul auteur. Il faut donc lui faire soigneusement tudier son propre cas pour l'amener à voir en quoi il a mal fait ; lui faire con- aître la valeur de l'engrais, la nécessité qu'il y a de le produire et de bien le con- erver pour l'appliquer à la terre, le moyen de se le procurer en transformant sur la rme tous les produits récoltés directement, au lieu de les vendre bruts ; la loi natu- elle inexorable veut qu'on rende à la terre l'équivalent de ce qu'on lui enlève. nfin, il faut l'amener à la conviction que l'industrie laitière est la seule industrie ui, dans l'état actuel des marchés, peut régénérer l'agriculture, pour les raisons xposées dans le paragraphe précédent.

Si, pour arriver à cette démonstration, des conférenees données dans un langage mple et clair sont bonnes, il n'y a pas de doute que les bulletins énonçant les mêmes ègles et venant à l'appui des leçons du conférencier, sont appelés à faire un grand ien. Leur effet se fait surtout sentir dans les endroits où l'on parvient à amener s cultivateurs à agir en commun, à former des associations où ils sont appelés à dis- uter entre eux les questions nouvelles qui leur ont été indiquées par les conférenciers dans les bulletins.

3° *Les cultivateurs qui, ayant des terres ruinées, sont entrés dans la voie de l'amélioration.*

Cette classe de cultivateurs est bien plus accessible au progrès que la précédente. yant acquis la conviction, par leurs premiers essais de réforme, qu'il existe des éthodes qui permettent de rendre à la terre sa fertilité perdue, ils aiment à étu- er ces méthodes et à les mettre en pratique. L'important, pour le conférencier, rsqu'il s'adresse à cette classe de cultivateurs, c'est de procéder par démonstration par des exemples. Il n'est pas d'endroit si arriéré qu'il soit, dans lequel on ne ouve pas un cultivateur mieux avisé que les autres, qui cultive, sinon à la perfec- on, du moins d'une meilleure manière que ses voisins. Il suffit de démontrer ourquoi il réussit mieux, comment il pourrait encore mieux faire, en perfection- nt ce qu'il a amélioré, et comme quoi ceux qui l'imiteront sont certains du succès. es premières choses à réformer sont, généralement, le manque de drainage ou égouttement, le manque d'engrais et le manque de bétail.

Généralement, les cultivateurs de cette catégorie sont ceux qui viennent le us volontiers assister aux conférences, qui demandent les bulletins, qui s'abonnent un journal agricole, et sont ceux qu'il est le plus facile de réunir en associations, rtant le nom, soit de cercles agricoles, comme il en existe un grand nombre dans province de Québec, où ils constituent des associations de paroisse, soit de comices ricoles (*Farmers' Institutes*), comme on les rencontre dans la province Ontario, où ils constituent des réunions de comtés. Dans ces réunions, on profite l'expérience des autres, on discute ses propres essais, on lit et commente en mmun les bulletins et les journaux agricoles, on se cotise pour acheter des semences uvelles, des instruments agricoles perfectionnés, des animaux de bonne race, et,

une fois arrivé à ce point, on réalise rapidement un progrès immense dans la voie d l'amélioration agricole.

Ce sont ces cultivateurs qui ont déjà senti le bienfait de l'association qui conse tent le plus facilement à mettre en pratique ce mode d'association pour la fabricatio des produits de l'industrie laitière. Ils ouvrent des fabriques de beurre, de fromag y apportent leur lait, s'occupent d'avoir des fabricants de première classe pour manu facturer leurs produits, cherchent des marchés pour les vendre, et, rendus à ce poin ils sont sûrs du succès et voient la prospérité prendre la place de la ruine. U exemple ici ne sera pas de trop:

En 1880, il n'existait pas une seule fabrique de beurre ou de fromage dans l'e de la province de Québec. Partout, à peu près, dans cette région, l'agriculture éta dans le plus triste état possible. Cette année-là, une première fabrique de fromag fut ouverte dans une des paroisses situées en bas de Québec. Cette paroisse, ayant peu près six milles de front sur trois de profondeur, comptait à peu près deux cen vaches, dont le lait venait à la fabrique. A cette époque, chaque vache donnait c lait pendant environ six mois de l'année, et rapportait, en moyenne, quarante livr de beurre. Ce beurre, généralement de mauvaise qualité, se vendait de douze quinze centins la livre. Il est aisé de calculer quel était le maigre profit, ou plut la perte réelle éprouvée par le cultivateur, comme résultat d'un tel état de choses. I fabrique a eu ses épreuves: il y avait des préjugés à vaincre, de la routine à détruir mais, les mauvais jours ont passé, et, dans cette même paroisse où il y avait de cents vaches il y a dix ans, il y en a aujourd'hui six cents ; au lieu de rapporter chacu environ six piastres à leur propriétaire, elles en rapportent au moins vingt, et, po toute la paroisse, la production du beurre et du fromage, au lieu de rapport douze cents piastres, en rapporte aujourd'hui douze mille. Voilà un résultat auquel o su arriver des cultivateurs intelligents et auquel peuvent tendre tous ceux qui veule les imiter.

4° *Les industriels, les propriétaires de fabriques et les fabricants de beurre et de froma*.

Lorsqu'on est parvenu à inculquer au cultivateur les saines idées de réfor agricole mentionnées plus haut, et la nécessité pour lui de se livrer à l'indust laitière, il faut le mettre en état de retirer de cette industrie des produits de premi qualité et d'en disposer avec le plus grand profit possible. Pour arriver à obtenir derniers avantages, il faut s'adresser à une autre classe qui, bien qu'elle ne soit une classe de cultivateurs, n'en est pas moins un facteur des plus importants dans fonctionnement du système de l'exploitation laitière.

Une fois les cultivateurs amenés à produire beaucoup de lait, il faut leur prou qu'on est plus en mesure de tirer tout le profit possible de ce lait dans des fabriq que dans les laiteries privées. Cette preuve, c'est un travail qui est encore à fai dans beaucoup d'endroits. Pour arriver à le faire efficacement, il n'y a pas de m leur moyen que de provoquer la création d'une première fabrique dans les endro où il n'y en a pas. Le gouvernement dût-il même fournir un octroi en argent po faire ouvrir cette première fabrique, qu'il serait de bonne politique de le faire. a chose s'est déjà faite et a produit les meilleurs résultats. En effet, lorsque les c tivateurs n'ont pas été entièrement convaincus des bienfaits du système par les c férences et par les bulletins qui leur sont distribués, alors, il ne reste plus qu moyen, c'est de leur faire toucher du doigt ces bienfaits. Lorsque la fabrique st ouverte, que quelques cultivateurs se sont décidés à y porter leur lait, l'attention s autres est vite éveillée. La femme du voisin n'a plus à passer à la laiterie un ti de sa journée, et souvent plus. Le beurre ou le fromage fait à la fabrique est e première qualité. Le prix qu'on en retire est plus élevé. L'argent qu'il proc arrive chaque mois au lieu d'arriver à la fin de la saison seulement. La quan de beurre ou de fromage obtenue pour cent livres de lait est plus considérable. En le voile est déchiré, l'on voit clair et les conversions s'opèrent rapidem t Voilà le premier pas fait. Mais, ce n'est que le premier pas, et, que de fois mall reusement il a été suivi d'une reculade,. Et pourquoi? Parce qu'après être l

parti, on a mal conduit l'affaire. On avait, la première année, un bon fabricant. On a voulu ensuite économiser. L'année suivante, on a payé moins cher un fabricant moins habile et, comme résultat, on a eu un produit inférieur. De là, des plaintes bien fondées, des récriminations, et enfin la ruine de l'entreprise.

Il faut donc que les propriétaires et les fabricants soient à la hauteur de leur mission. Il faut qu'ils sachent ce que c'est qu'une fabrique modèle, et que la leur en soit une. Il faut donc leur enseigner ce que c'est qu'une installation complète, quels sont les appareils les plus perfectionnés, les méthodes les plus rationnelles de fabrication, les meilleurs systèmes pour établir la valeur du lait, et pour le payer suivant cette valeur, de manière à rendre justice à tous. Il faut leur montrer comment découvrir et empêcher les fraudes que commettent trop souvent les patrons.

Et puis, au point de vue général, il faut arriver à avoir non seulement un produit de première classe dans chaque fabrique, mais encore une uniformité dans la qualité et l'apparence des produits de tout un comté, de tout un district, de toute une province.

Il faut encore savoir comment empaqueter ce produit de manière à ce qu'il satisfasse les exigences du marché. Il faut bien connaître ce marché, et savoir lui donner ce qu'il demande, au temps qu'il le faut.

Pour arriver à tout cela, il faut d'abord former les fabricants, et pour les former, il faut des écoles. Pour pouvoir donner dans ces écoles un enseignement pratique et théorique correct, il faut, dans des stations expérimentales, former des professeurs qui iront ensuite communiquer leur science dans les écoles. Une fois les fabricants formés, il importe de les tenir au courant des progrès de la science, les empêcher de se négliger, et, pour cela, il faut avoir des inspecteurs chargés de les visiter, de les mettre au courant des méthodes nouvelles qui se développent chaque année et de constater leur négligence, s'il y en a.

Un exemple fera voir combien des inspections de ce genre sont utiles et produisent de bons effets: En juin dernier, le commissaire de l'industrie laitière avait réuni à Saint-Alphonse, comté de Chicoutimi, dans la province de Québec, une vingtaine de fabricants de la région, pour leur donner une leçon de fabrication théorique et pratique. La journée entière fut consacrée à ce travail et chacun s'en retourna chez lui. En octobre dernier, j'eus occasion de rencontrer un patron d'une fromagerie dont le fabricant avait assisté à la leçon mentionnée plus haut. Je lui demandai si le fromage s'était bien vendu dans le district pendant la saison. Il me dit: "Les prix ont été satisfaisants, surtout pour notre fromagerie dont le fromage s'est vendu depuis juillet un centin la livre de plus que celui des fabriques voisines.—A quoi cela est-il dû? demandai-je.—A ce que, me dit-il, notre fabricant a assisté en juin dernier à une leçon de fabrication donnée à Saint-Alphonse par le commissaire de l'industrie laitière; il en a tellement profité qu'il a amélioré sa fabrication suffisamment pour obtenir ce surplus de profit d'un centin par livre de fromage fabriquée depuis." En voilà assez pour montrer quel peut être le résultat d'une inspection stricte faite régulièrement.

Pour arriver à la fabrication de produits de qualité et d'apparence uniformes pour un comté, pour un district, pour toute une province, il faut une action uniforme que l'on obtient en formant des syndicats de fabriques, ayant à leur tête un inspecteur pour chaque syndicat, lesquels inspecteurs ont à leur tête un inspecteur général pour chaque province, lesquels inspecteurs généraux devraient s'inspirer des travaux faits et des connaissances acquises dans le département dirigé par le commissaire de l'industrie laitière.

Enfin, pour réunir ensemble tous ceux qui ont des intérêts dans l'industrie laitière, il importe d'organiser par districts des associations d'industriels de laiterie, où se rencontrent dans des conventions locales ou générales les cultivateurs, les fabricants, les propriétaires, les inspecteurs et les professeurs.

Pour résumer cette partie de mon rapport, voici le programme, suivi en grande partie, dans quelques districts de la Puissance, mais qui est encore inconnu dans un trop grand nombre de districts :

Conférences dans les réunions de cultivateurs pour enseigner à ceux qui ont des terres neuves comment leur conserver leur fertilité; à ceux qui ont

des terres ruinées, comment les améliorer ; à ceux qui sont dans la voie de l'amélioration, comment avoir recours au système coopératif ou d'association pour arriver plus vite et plus sûrement au progrès, au moyen de cercles agricoles, de comices agricoles, d'associations de cultivateurs, pour la fabrication en commun du beurre et du fromage, d'associations d'industriels de laiterie et de syndicats de fabriques.

Conférences aux associations de cultivateurs ainsi régulièrement formées afin de leur donner une bonne direction.

Conférences théoriques et pratiques aux propriétaires de fabriques et aux fabricants de beurre et de fromage pour les tenir au courant des progrès de leur industrie.

Création d'écoles de laiterie pour former des fabricants de première classe.

Création de stations expérimentales pour faire les essais, analyses et expériences nécessaires pour tenir les professeurs et inspecteurs au courant des progrès que la science fait faire chaque année à l'industrie laitière et mettre les écoles à même de les enseigner.

Publication et distribution par le département de l'industrie laitière, de bulletins traitant de tout ce qui intéresse ceux qui se livrent à cette industrie.

Développement des débouchés et des marchés étrangers pour disposer avantageusement des produits de l'industrie laitière.

Encouragement au développement de l'industrie laitière par des octrois judicieusement distribués et des primes offertes à ceux qui travaillent à son avancement.

Le programme est vaste et pour être mené à bonne fin demande le concours de tous, depuis le moins avancé des cultivateurs jusqu'au plus puissant de nos gouvernants. Il a déjà été esquissé en partie dans de précédentes occasions et il pourra paraître oiseux que je le répète dans ce rapport. Mais, s'il est bien connu des cultivateurs qui se distinguent dans la voie du progrès, il ne l'est guère ou pas du tout de ceux qui en ont le plus besoin, et c'est pour qu'il atteigne ceux-là, que je l'ai développé un peu au long dans le présent travail.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. C. CHAPAIS,

Assistant-commissaire de l'industrie laitière.

INDEX.

PAGE.

Acte à l'effet de prévenir la fraude du lait,—
Statuts du Canada 115
Statuts de l'Ontario 117
Acte pour l'incorporation des sociétés manufacturières de beurre et de fromage 150
Acte sur la santé publique (Ontario), application 113
Acte sur les chambres de commerce 131
Acte sur les marques de commerce frauduleuses 128
Actionnaires de compagnies coopératives 150
Agassiz (C.-B.), ferme expérimentale 72
Agent ou commis-vendeur 134, 154
Agricole, l'éducation, conférence sur 40
Agricole, mode d'exploitation, changé 17, 146
Agriculteur,—
importance de sa profession 16
noblesse de sa profession 27
ce qu'il doit savoir 145
il procure la nourriture du genre humain .. 16, 19
Agriculture mixte, avantages de l' 60
Air (l'), source de nourriture des plantes 21
Alimentation,—
expérimentale de porcs 35
des animaux, principes de l' 19, 24
des vaches en hiver 62, 65
des veaux 65
Antigonish (N.-E) 14
Association laitière du Canada, organisation de l' 2
Associations laitières,—
fonctions et nécessité des 15, 150
coopératives 149

Barattage 66, 144
Base commerciale de laiteries coopératives 148
Bedford, S. A., régisseur, ferme succursale du Manitoba 63
Berlin (Ontario), convention à 138
Bétail,—
alimentation, en hiver 62, 65
fermes à, petits troupeaux avantageux 71
exempt de maladies, Canada 59, 71
Beurre,—
du Canada en Angleterre 141
échelle de points pour exprimer la qualité. 74
économie à le fabriquer dans des beurreries 29
exportation de 12, 119
granulé 67
importation de, en Grande-Bretagne 30, 120
marque nationale pour le 131
salage 67
Beurre, fabricants de, devoirs des 171, 178
Beurre, fabrication du,—
bulletin sur la 83
dans les laiteries privées 142
en hiver, conférence 138
Beurrerie, coût d'une 32
Beurreries, inspections de 48

PAGE

Beurreries basées sur le système de collection de la crème,—
appareils pour 170
bâtiments pour 169
construction de 167
équipement de 170
établissement de 148
gestion de 171
plans de 168, 169
règles et règlements 166
ustensiles nécessaires à la ferme 171
Beurreries fonctionnant d'après le système centrifuge,—
appareils pour 178
bâtiment pour 177
construction de 175
équipement de 178
gestion de 178
plans de 176
rapports des 179
règles et règlements 173
Blair, col. W. M., régisseur, ferme succursale de Nappan 55
Blé-d'Inde, bulletin sur le 89
Bœuf, bon marché 17, 31
Bonaventure et Gaspé 54
Brise-vent pour le Nord-Ouest 69
Broadview (T.N.-O.) 69
Brockville (Ontario), convention à 144
Bulletin, spécial, sur l'établissement de fromageries et de beurreries 148-180
Bulletins sur l'industrie laitière,—
publication des 77
N° 1. Le lait et la fromagerie 78
N° 2. Conseils aux fabricants de fromage pour mai 81
N° 3. Fabrication du beurre 83
N° 4. Le blé-d'Inde-fourrage et le silo 89
N° 5. Conseils aux fabricants de fromage pour juillet 99
N° 6. Conseils aux fabricants de fromage pour août 101
N° 7. Conseils aux fabricants de fromage pour octobre 103

Calgary, (T. N.-O.) 71
Chambres de commerce,—
acte sur les 131
formule d'association 131
Chambres de commerce des industriels de laiterie,—
établissement de 133
règlements d'association 133
statuts des 134
Chapais, J. C.,—
assistant commissaire de l'industrie laitière 53, 54
conférences par 181
rapport de 181-186
chevaux au Manitoba 60

PAGE.

Chicoutimi, Québec, l'industrie laitière à..... 54
Colombie-Britannique, réunions dans la 72
Comices agricoles 5, 42, 147
Comité sur l'agriculture, de la Chambre des communes,—
résolutions adoptées 3
Commis ou agent-vendeur, devoirs du.....134, 154
Commissaire de l'industrie laitière,—
nomination du 8
rapport du..... 1-180
travail du..... 15, 57
Compagnies et associations coopératives..... 148
officiers des 152
pouvoirs des directeurs des 152
Condition des cultivateurs changée..... 17
Conférences par le commissaire de l'industrie laitière,—
Coopération (la) et l'engraissement des porcs 27
Education agricole 40
Fabrication du beurre en hiver..... 138
Industrie (l') laitière 14
Shoal Lake, Manitoba, à. 56
Tête (la) et les bras en agriculture 144
Connaissance (la),—
le meilleur capital..... 17, 145
n'est pas science théorique.....41, 146
Conventions,—
dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick..... 14
utilité des..... 15, 147
Coopération,—
conférence sur la..... 27
effet de la, sur l'industrie fromagère, Ont. 30
dans l'industrie laitière 67
Craig, John, horticulteur..... 63
Crème,—
nature de la..... 66, 107
douce ou sure 66
qualités de la crème 66
relation entre la, et le lait..... 32
séparation de la..... 65
collecteurs de la, pour beurreries 172
Cultivateur, *voir* Agriculteur.

Danemark, l'industrie laitière en..... 7, 11
Davisburg (T. N.-O.) 71
Députation au gouvernement au sujet de l'Association laitière et d'un commissaire de l'industrie laitière..... 3
Députation au ministre de l'agriculture sur les marques de fromage..... 127
Discours de S. E. le gouverneur général..... 9

Eau,—
pour les vaches..... 26, 78
rôle de l'..... 21, 29
coopération comparée à l'..... 29, 147
Education, valeur de l', pour les cultivateurs. 145
Education agricole, conférence sur l'..... 40
Ensilage..... 17, 89, 92, 93, 98
Epreuve du lait 50
Essais de graines..... 20
Exploitation laitière, conférence sur l'..... 14
Exportation de beurre et de fromage....12, 30, 119

Fabricants de beurre, devoir des..... ...171, 178
Fabricants de fromage,—
devoirs des..... 164
conseils aux, pour mai. 81
conseils aux, pour juillet..... 99
conseils aux, pour août. 101
conseils aux, pour octobre..... 103
Fabrication du beurre,—
bulletin sur la..... 83
dans les laiteries privées 142
en hiver, conférence..... 138

PAGE.

Fabrication du fromage, bulletins....81, 99, 101, 103
Fabriques, système des..... 10, 184
Ferme, la nourriture vient de la.....16, 19, 60
Ferme expérimentale centrale, Ottawa..... 63
Fermes expérimentales succursales,—
Agassiz (Colombie-Britannique)..... 72
Brandon (Manitoba) 63
Indian Head (territoires du Nord-Ouest). 69
Nappan (Nouvelle-Ecosse)..... 23, 55
Fermes expérimentales de la Puissance 16, 62
Fletcher, James, botaniste et entomologiste.. 63
Formules,—
de bulletin sur qualité de beurre exposé.. 74
de bulletin sur qualité de fromage exposé. 75
de demande d'incorporation. 151
de rapport sur fromagerie..... 51
pour chambre de commerce..... 131
pour demander visite d'instructeur..... 46
Fort Qu'Appelle (T.N.-O.), exposition à..... 77
Fourrages,—
pour vaches.....20, 78
maïs ou blé-d'Inde.....78, 89
Frédéricton, (N.-B.), conférences à..... 14
Fret, tarifs du..... 11
Fromage,—
du Canada en Angleterre.....6, 14, 130
échelle de points pour exprimer la qualité. 75
exportation de..... 12, 119
importation de, en Grande-Bretagne 18, 30, 119
marque nationale pour le..... 130
nourriture économique..... 120
rapport sur le fromage falsifié (New-York) 122
recommandation sur les marques de..... 129
recommandations sur le fromage en transit 127
règlements sur le fromage en transit..... 129
résolution au sujet des marques de..... 127
Fromage, fabricants de—
devoirs des 164
conseils aux, pour mai..... 81
pour juillet..... 99
pour août..... 101
pour octobre..... 103
Fromage, fabrication du, bulletins...81, 99, 101, 103
Fromagerie, coût d'une 33
Fromageries,—
appareils pour..... 163
bâtiment pour..... 163
construction de..... 157
équipement de..... 163
établissement de 143
gestion de..... 163
plans de..... 163
rapports des..... 173
règles et règlements..... 163
Fumier de ferme,—
conservation des éléments utiles..... 2
éléments importants du..... 2
valeur du..... 2

Gagetown (N.-B.), réunion à 5
Gaspé 5
Gilbert, A. G., régisseur de la basse cour..... 6
Glenboro (Manitoba)..... 6

Ha Ha, baie des..... 5
Hiver,—
alimentation du bétail en..... 6
exploitation laitière en..... 2
fabrication du beurre en, conférence..... 13

Indian Head (T. N.-O.)..... 6
Industrie laitière (l'),—
avantages de..... 1
conférence sur..... 1
comment développer. 1
coopérative 1
Inspecteurs du lait..... 1

PAGE.

Inspecteurs et instructeurs de l'industrie laitière—
avantages du service des 45
formule pour demander les services des 46
notes pour la gouverne des 48
paiement des 46
travail des 44
Instructeur, spécimen de rapport d' 49

Lait,—
Acte à l'effet de prévenir la fraude du,
(Canada) 115
(Ontario) 117
analyses, tableaux 110
approvisionnement des cités 110
approvisionnement des fabriques 108, 114
classé sous différents noms 108
composition du 106
conservation sans odeur 114
constituants du, leur valeur 107
élaboration du 65, 143
épreuve du, par l'inspecteur 50
estimation d'après sa qualité 119
falsification du lait, résultats de la 45
odeur d'étable 143
pour fabriques de lait condensé 115
pour fromageries et beurreries 115, 117, 119
pour l'usage de la maison 108
règlements sur la vente, London, Ontario 113
en Prusse 114
soins à prendre du 78, 86, 103
type de, requis 107
types adoptés en différents pays 109
Lait, charroyeurs de, devoirs des 165, 179
Lait de beurre 172, 179
Lait écrémé,—
sous-produit de beurrerie 179
pour l'alimentation des jeunes veaux 65
Législation ayant rapport à l'adultération du lait 106
Législation du Nouveau-Brunswick, intérêt pour l'agriculture 27
Lochaber (Nouvelle-Ecosse), pique-nique à 55

Mackay, Angus, régisseur, ferme succursale des territoires du Nord-Ouest 69
Maïs, bulletin sur le 89
Manitoba,—
agriculture mixte 60
alimentation du bétail en hiver 62, 65
animaux de ferme, chevaux 60
association laitière 62
bétail, besoin de davantage 64
climat 58
descriptions fausses 57
eau, approvisionnement 58
fertilité, entretien de la 61
moutons et porcs pour le 67
produits de laiterie 62
réunions dans le 68
signes de progrès 59
sol du 58
superficie cultivée 60
voyages et réunions dans le 56, 68
Manitou (Manitoba) 60, 68
Maple Creek (T.N.-O.) 71
Marchés,—
de la Grande-Bretagne 18
du pays 18
Maritimes, provinces, conférences dans les 14, 54
Marque canadienne distinctive 119
Marques de commerce frauduleuses, acte sur 128
Mémorandum au gouvernement sur l'Association laitière et le commissaire de l'industrie laitière 4
Minnedosa (Manitoba) 68
Moosomin (T.N.-O.) 69

PAGE.

Nappan (N.-E.) 14
New-Glasgow (N.-E.) 14
New-Westminster (N.-B.),—
exposition à 73
réunion à 75
Nord-Ouest, Territoires du,—
bétail, exempt de maladies 71
réunions dans les 69
voyage et réunions dans les 69
Nourriture plus riche 27
Nourriture, produit de la ferme 16, 19, 60
Nouveau-Brunswick, réunions dans le 14, 54
Nouvelle-Ecosse, réunions dans la 14, 55

Petit-lait,—
composition du 33
tableau des quantités correspondant au lait 180
Plantes, nourriture des,—
dérivée de plantes en décomposition 28
éléments de la 22
éléments et nature de la 28
Porcs,—
comme richesse d'un pays 18
conduite après avoir bu du petit-lait alcoolique 33
diminution du poids quand ils sont abattus 38
effet de différentes alimentations 38
pour le Manitoba 67
propreté, une nécessité 33
tableaux d'expérimentations en alimentation 35
Porcheries, construction des planchers 33
Portage la Prairie (Manitoba) 60, 68
Pouce de crème ou de crèmerie 149, 171, 172
Prince-Albert (T.N.-O.), réunion à 77
Prince-Edouard, île du, réunions dans l' 56
Profit et prix de vente 19

Qu'Appelle, vallée de la 69

Rapid City (Manitoba) 68
Rapport d'instructeur, spécimen de 49
Rapport du commissaire de l'industrie laitière, titres des chapitres 8
Rapport sur une fabrique, formule de 51
Régina (T.N.-O.) 70
Regina Leader, extrait du journal le 70
Réputation, valeur de la 31
conservation de notre 121
Rocheuses, montagnes 72

Sackville, (N.-B.) 14
Saguenay, rivière 53
Saint-Laurent, fleuve 53
Santé publique, acte sur la, application 113
Saunders, prof. W 8, 62
Sécheresse dans le Nord-Ouest 69
Sel,—
dans la fabrication du beurre 67
pour vaches laitières 26
pour porcs 34
Shoal Lake (Manitoba) 68
conférence à 56
Shutt, F. T., chimiste 63
Silos, bulletins sur les 89, 92, 99
construction des 93
grandeur et coût des 98
remplissage des 97
Sol 21, 28
action de la gelée sur le 28
Soleil, comme source d'énergie 21, 59
Sous-produits,—
lait de beurre 172
lait écrémé 179
petit-lait 33

	Page.
Stations expérimentales du Canada	147
Stations expérimentales de laiterie,—	
mémorandum sur les	136
avantages pour l'industrie laitière	142
Statuts,—	
pour chambres de commerce	131
pour compagnies coopératives	151
Sussex (N.-B.), réunion à	54
Syndicats, formation de	149
Syndicats de beurreries et fromageries	47
Tableau indiquant les quantités de petit-lait relativement au lait	180
Tête (la) et les bras en agriculture	144
Travail, le gros, faire	29, 59
Types de lait,—	
discussion sur les	106
requis	107
Types de lait,—	
adoptés en différents pays	109
Vaches,—	
alimentation	79
en pension	24
caractères des bonnes vaches	25
qualités des vaches laitières	140
Vancouver, île, (C.-B.), réunions dans l'	73
Veaux, alimentation des	65
Verrats	34
Victoria (C.-B.)	72
Wascana (T.N.-O.)	70
Wawanesa (Manitoba)	68
Winnipeg (Manitoba)	60, 68
Wolseley (T.N.-O.)	69

ANNEXE AU RAPPORT DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, 1890.

RAPPORT

DU

HAUT COMMISSAIRE

POUR LE CANADA

ET

RAPPORTS DES AGENTS DANS LE ROYAUME-UNI

POUR L'ANNÉE 1890.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT.

OTTAWA:
IMPRIME PAR BROWN CHAMBERLIN, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE.

1891.

ANNEXE DU RAPPORT DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE

POUR L'ANNÉE 1890.

RAPPORTS SUR L'IMMIGRATION DU ROYAUME-UNI ET DE L'EUROPE.

RAPPORT DE SIR CHARLES TUPPER, Bart., C.C.M.G.,

Haut-Commissaire pour le Canada.

Bureau du Haut-Commissaire,
9 Victoria Chambers,
Londres, S.W., 31 décembre 1890.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre, comme d'habitude, les rapports annuels des agents de votre département en Angleterre, savoir : M. John Dyke, de Liverpool ; M. Thomas Grahame, de Glasgow ; M. Thomas Connolly, de Dublin ; M. Henry Merrick, de Belfast, et M. John Down, de Bristol.

Vous direz, j'en suis sur, avec moi, que ces rapports sont remplis de renseignements intéressants et qu'ils méritent d'être lus attentivement par ceux qui s'intéressent au développement du commerce entre la mère patrie et aux efforts qu'on fait pour promouvoir l'immigration vers les terres fertiles du Dominion. C'est pourquoi j'espère qu'on leur donnera une grande circulation.

Le domaine des devoirs de ces messieurs s'est graduellement étendu depuis plusieurs années ; et non seulement consacrent-ils l'habileté et l'énergie, qu'ils possèdent tous à un haut degré, à répandre des renseignements sur les immenses ressources et richesses du Canada, en Angleterre, en Irlande et sur le continent, mais ils comprennent parfaitement la nécessité de faire tout en leur pouvoir pour créer de nouveaux marchés pour les produits canadiens de diverses sortes. Leurs bureaux deviennent, dans leurs districts respectifs, presque des centres reconnus où l'on peut obtenir des renseignements du toutes sortes et dignes de foi se rapportant au Canada, et à cette fin les marchands d'un bout du pays à l'autre ainsi que les journaux en profitent. En outre, les voyageurs canadiens qui visitent le Royaume-Uni et le continent, par affaire ou par plaisir, se servent beaucoup de ces bureaux.

Je n'ai guère besoin de dire aussi que ces remarques s'appliquent au bureau de Londres. J'aurai occasion d'en parler de nouveau un peu plus loin, en traitant la question de l'importation dans le Royaume-Uni des produits de la ferme et de la laiterie. Toutefois, je puis dire en attendant, pour montrer jusqu'à quel point le bureau de Londres est mis à contribution, que pendant l'été deux commis sont presque continuellement occupés à se procurer, pour des Canadiens, des billets d'admission pour les diverses institutions d'intérêt dans ce pays, et en rapport aussi à des

lettres de présentation, tant pour ici que pour le continent, aux passe-ports, etc. Le bureau devient plus que jamais le pied-à-terre des Canadiens et d'autres personnes qui, ayant des intérêts dans des entreprises commerciales d'une sorte ou d'une autre en Canada, désirent obtenir des renseignements et des conseils.

Je cite les chiffres suivants se rapportant au Canada, extraits du relevé des immigrants et publié par le conseil du commerce et qui indique le nombre de personnes qui ont quitté le Royaume-Uni en 1890, en mettant ces chiffres en regard de ceux de 1889 :

Nationalités.	1890.	1889.
Anglais	18,434	22,417
Ecossais	2,409	3,649
Irlandais	1,705	2,203
Total d'origine britannique	22,548	28,269
Etrangers	9,382	9,787
Total	31,930	38,056

Ainsi que je l'ai fait remarquer en plusieurs circonstances, ces chiffres ne donnent pas une idée exacte de l'immigration véritable qui a lieu vers le Canada, et, pour cette raison, ils ne pourront s'accorder avec les états détaillés publiés dans le livre bleu annuel de votre département. Ils n'indiquent que l'immigration au Canada par les lignes directes de steamers et ne comprennent pas les personnes qui passent par le port de New-York ou les autres ports des Etats-Unis. On ne peut nier le fait que la concurrence pour les immigrants est plus vive que jamais, et qu'une parties considérable du trafic des passagers entre l'Europe et le Canada passe par les Etats-Unis, par suite de la plus grande rapidité des vapeurs qui suivent cette route, et que depuis un certain temps les lignes canadiennes n'ont pu obtenir aucun avantage relativement aux taux des passages.

Je puis dire que l'immigration totale de ce pays, pendant l'année, accuse une baisse considérable. Le total des émigrants d'origine britannique était, en 1889, de 253,795, tandis qu'en 1890 il est de 218,229, soit une réduction égale à 14 pour 100. Les étrangers qui ont passé par le Royaume-Uni étaient, dans l'année précédente, au nombre de 83,466, et de 94,560 dans l'année suivante. Conséquemment, dans l'ensemble, l'émigration totale pendant les deux années a été de 342,641 et de 316,145 respectivement, ou soit une diminution de 8 pour 100. Le mouvement de l'émigration britannique vers les Etats-Unis accuse une baisse de 10 pour 100, (168,771 à 154,450) vers l'Australie de 25 pour 100 (28,294 à 21,212), vers le Cap et Natal de 28 pour 100 (13,884 à 10,341), et vers le Canada de 20 pour 100 (28,269 à 22,548). On verra que nous obtenons autant d'immigrants que toute l'Australie, et que, bien que la population des Etats-Unis soit de 12 fois plus considérable que celle du Canada, l'émigration vers ce pays n'est que de 7 fois plus considérable que celle vers le Canada. Ce calcul est basé sur les rapports de la chambre du commerce, lesquels, ainsi que je l'ai dit, ne contiennent pas tout ce qu'il faut pour les fins que nous nous proposons. L'émigration *véritable* vers le Canada mise en regard de celle qui se fait vers les Etats-Unis et d'autres pays paraîtra avec beaucoup plus d'avantages.

On verra aussi qu'il nous faut encore signaler un ralentissement dans le mouvement des émigrants qui se dirigent vers le Canada, de même que pour l'émigration vers tous les pays. Le commerce s'est sensiblement amélioré en Angleterre depuis

quelques années, et lorsque cet état de choses existe il est inévitable que le nombre de ceux qui émigrent ne soit pas aussi considérable que lorsque les affaires sont mauvaises. Il y a, dans le Royaume-Uni, un attachement au pays qui n'existe pas dans une aussi grande mesure dans des contrées nouvelles; et on persistera à rester, dans l'espoir de meilleurs jours, jusqu'à ce que la position devienne telle qu'un changement devient plus ou moins une nécessité absolue. Mais, en outre, nous devons aussi jeter nos regards du côté du Canada, et nous y trouverons des raisons qui peuvent expliquer jusqu'à un certain point ce ralentissement.

En 1888 et en 1889 le Canada, en commun avec presque tous les autres pays, a eu à subir un temps très défavorable, bien que dans le Dominion les effets n'aient pas été aussi graves que dans un bon nombre d'autres parties du monde. Il n'y a pas de doute que, dans le cours de ces années là, les lettres que les colons en Canada ont envoyées à leurs amis au pays n'étaient pas aussi encourageantes que celles qu'on écrit ordinairement dans une bonne année, et ceci a dû contribuer à retenir la population chez elle. De plus, dans certains quartiers, en Canada, il existe des dispositions pour décourager l'immigration, et par suite de l'énergie avec laquelle on a propagé ces idées, on a créé un sentiment de défiance dans l'esprit d'un grand nombre de personnes qui avaient l'intention d'émigrer et qui, en général, subissent très facilement l'effet de remarques décourageantes qui arrivent à elles, sans examiner l'affaire avec cette attention qui démontrerait le plus souvent que leurs craintes n'ont pas raison d'être. En outre les journaux publient de temps à autre, sous forme de lettre ou autrement, des détails d'une nature dénigrante, transmis, peut-être, sans avoir eu l'intention de les voir répéter à l'extérieur. Toutefois, nos concurrents et les personnes qui préfèrent prendre le mauvais côté des choses, s'emparent souvent de ces renseignements, dont la circulation est de nature à retarder pendant un certain temps le travail que vos agents font en répandant des informations dignes de foi sur les avantages indéniables que le Canada offre aux colons de la bonne catégorie. Après tout je crois que le Canada occupe une position raisonnable cette année, si l'on tient compte de l'état de l'émigration en général ; et on admet partout que la catégorie d'émigrants qui se sont dirigés vers le Canada est supérieure en tout, et qu'ils sont destinés à faire de bons colons.

En Canada on se plaint quelques fois dans les journaux et à la tribune de ce qu'avec ses ressources indéniables notre pays n'attire pas vers lui une immigration aussi forte qu'il devrait le faire, et on fait fréquemment des réflexions injustes sur le travail qu'accomplissent dans ce sens les agents de votre département. Afin que le public puisse comprendre exactement ce qui se fait pour faire connaître les ressources du Canada en ce pays, je ne saurais trouver un meilleur moyen que de donner dans ce rapport une idée générale des agences qui travaillent pour votre département.

Les bureaux du gouvernement, ainsi que je l'ai déjà dit, deviennent de mieux en mieux connus d'année en année d'un bout du Royaume-Uni à l'autre, et il y a toujours en marche une correspondance volumineuse en sus des nombreuses demandes personnelles de renseignements ; il est aussi nécessaire de faire remarquer que l'émigration est tout autant une question d'affaire que toute autre entreprise qu'on puisse mentionner. Si l'on veut attirer l'attention sur le pays et si l'on veut obtenir des immigrants pour s'établir sur les terres, il faut dépenser de l'argent continuellement et systématiquement. Comme vous le savez, et bien que je l'ai dit dans des rapports

antérieurs, la faible quantité de fonds qu'on à mis à ma disposition dans les dernières années à considérablement paralysé les efforts de nos agents, et ceci s'est accentué encore plus que jamais depuis qu'on a cessé de donner de l'aide pour le paiement des passages. Autrefois le gouvernement avait l'habitude d'annoncer, sur une assez grande échelle, dans les journaux de tout le Royaume-Uni, qu'on pouvait se procurer aux divers bureaux du gouvernement des brochures concernant les différentes provinces, les concessions gratuites de terre, la demande de la main-d'œuvre, le taux des salaires, etc.; mais, à raison de la politique suivie dans le cours des années dernières et des sommes modiques accordées par le parlement pour l'immigration, cet excellent moyen d'attirer l'attention publique sur la meilleure manière d'obtenir des renseignements de toutes sortes sur le Canada a été jusqu'à tout récemment discontinué. Vous avez en l'obligeance de m'autoriser, dans le cours de la saison dernière, d'employer une petite somme pour des objets d'annonces, et j'ai pris des arrangements pour faire publier des annonces du genre de celle dont je parle dans une centaine de journaux du Royaume-Uni. D'après les rapports que je vous ai faits sur ce sujet vous aurez conclu que les résultats de ces annonces ont été très sensibles. Des lettres demandant des renseignements et qui antérieurement arrivaient en nombre relativement faible, ont augmenté d'une manière étonnante, et j'ai pu entrer en communication avec un nombre considérable de personnes qui désiraient obtenir des informations sur le Canada. Si nous ne publions pas d'annonces et que nous attirions par ce moyen des demandes d'informations, il nous faut nous contenter des demandes ordinaires et générales et nous reposer sur une circulation de brochures faite à profusion, dans l'espoir que bon nombre de ces brochures pourront arriver aux personnes intéressées à ce sujet. Je n'ai guère besoin de vous faire remarquer, toutefois, que la distribution de brochures parmi ceux qui prennent la peine de les demander par lettre devra avoir de meilleurs résultats qu'il est possible d'en espérer d'une distribution confuse. Je n'hésite pas à dire que, dans le cours des dix dernières années on a reçu plus de lettres demandant des renseignements sur les différentes provinces du Canada qu'au sujet d'aucun autre pays du monde, et c'est encore le cas. Mais, bien qu'une somme considérable de renseignements généraux soit transmise par ce moyen au lecteur ordinaire, il ne met pas celui qui à l'intention d'émigrer en communication avec ceux qui peuvent et veulent donner la véritable information requise, ou répondre aux questions spécifiques qu'on pose généralement. On verra donc immédiatement que de cette manière les annonces ont une très grande valeur, en ce sens qu'elles servent de supplément aux articles que publient les journaux. Je puis dire que grâce à la courtoisie du directeur général des postes, des affiches sont posées périodiquement dans chaque bureau de poste du Royaume-Uni, indiquant les avantages offerts aux colons en Canada et les noms et les adresses de fonctionnaires avec lesquels on peut se mettre en communication. De plus il se publie constamment dans les journaux beaucoup de correspondances dans lesquelles il est fait une mention spéciale des bureaux du gouvernement, et ceci provoque aussi de nombreuses demandes. En sus, les personnes qui ont visité le Canada et qui subséquemment donnent volontairement des conférences dans différentes parties du pays, communiquent invariablement avec moi ou avec vos agents locaux. Nombre de personnes sont renvoyées aux agences par ceux qui ont émigré ou par des institutions qui s'occupent d'émigration. Je parle de cette partie de la question pour démontrer qu'ordinairement et par les voies ordinaires, il se fait une somme considérable de demandes aux bureaux du gouverne-

ment de la part de ceux qui désirent obtenir des renseignements sur le Canada. Je crois que les demandes pourraient s'augmenter presque à l'infini si l'on donnait une publicité convenable aux avantages que le pays offre et à l'existence des bureaux du gouvernement; mais ceci ne peut se faire efficacement que par des annonces continuelles dans les journaux et par les autres moyens dont on pourra disposer, et le tout nécessite des dépenses.

A part les agents de votre département, je n'ai guère besoin de vous rappeler que les compagnies de vapeurs océaniques et les grandes compagnies canadiennes de chemins de fer sont toutes intéressées à favoriser l'émigration vers le Canada. Les premières ont des milliers d'agents répandus dans tout le Royaume-Uni, de fait on trouve un agent dans presque chaque hameau. Ils touchent une petite commission sur les prix de passages par voie ferrée, de sorte que nous avons dans tout le Royaume-Uni un grand nombre de personnes intéressées à expédier du monde en Canada, et à distribuer de la littérature dans le pays. Les compagnies transatlantiques et de chemins de fer dépensent aussi en annonces des sommes considérables d'argent annuellement. En tant que j'ai pu m'en assurer il n'est pas offert de plus grands avantages à ces agents pour expédier les émigrants vers les Etats-Unis que les lignes et les compagnies canadiennes de chemins de fer n'en offrent. Ils réaliseront peut-être plus sur les passagers inscrits pour l'Australie, le Cap ou la République Argentine, à raison du fait que les frais pour atteindre ces pays sont plus considérables que ceux pour se rendre en Canada, et que la commission se calcule d'après le système de tant pour 100. Il n'y a pas de doute que la cessation de l'aide accordée pour les passages a enlevé un précieux levier des mains de ces agents dans les efforts qu'ils font pour favoriser l'émigration vers le Canada. Ils ont en main un peu de littérature que leur fournissent les compagnies transatlantiques et les compagnies de chemins de fer, et ils distribuent aussi de la littérature préparée par le gouvernement. Dans ces dernières années les compagnies m'ont instamment demandé de leur laisser avoir des brochures en nombre plus considérable qu'elles n'en ont eu jusqu'ici, et de temps à autre j'ai attiré votre attention sur leur demande. Vous saurez toutefois que la somme mise à notre disposition n'a pas suffi pour répondre, dans chaque cas, aux demandes de brochures, de cartes, d'affiches, etc.

Outre les compagnies océaniques et de chemins de fer, il y a plusieurs institutions qui, s'occupant d'émigration, dirigent considérablement leur attention vers le Canada. La plupart sont appuyées de souscriptions volontaires, et elles favorisent le Canada parce qu'il est plus rapproché. L'attention de tous les souscripteurs est ainsi attirée sur le pays, lequel, dansbon nombre de cas, est l'objet de la publicité de la part de ces sociétés. Je vous transmets un extrait d'un petit livre publié par le bureau des renseignements pour les immigrants, qui contient des informations sur ce sujet:—

"*Sociétés d'Artisans.*

"Il existe plusieurs sociétés d'artisans qui aident leurs membres à émigrer. Conséquemment toutes les personnes qui appartiennent à ces sociétés et désirent émigrer devraient s'assurer si leur société les aidera ou leur donnera des lettres de présentation.

"La société des compositeurs de Londres a dépensé, en 22 ans, £5,001 pour des membres émigrants, (21 ayant émigré en 1888); l'*Alliance Cabinet Makers' Society*, £240 en 19 ans; l'*Amalgamated Cabinet Makers*, £262 en 12 ans; les impri-

meurs lithographiques, £303 en 7 ans ; les fileurs de coton, £2,034 en 10 ans ; les fondeurs en fer, £4,712 en 12 ans ; les journaliers de Kent et Sussex, £2,094 en 17 ans ; les mineurs de Northumberland, £1,293 en 4 ans ; les mécaniciens de locomotive et les chauffeurs, £261 en 1887 et £125 en 1888 ; et d'autres sociétés ont aidé de leurs membres à émigrer en différents temps.

" Les contributions accordées varient selon l'ancienneté des membres. En général elles varient de £3 pour les membres de deux ou trois ans dans la société, à £8 et £10 pour ceux de sept à dix ans et plus.

" *Sociétés Britanniques d'Emigration.*

" Cette liste est inépuisable, et le comité en la publiant ne garantit pas et ne se rend pas responsable de l'état ou du travail d'aucune société. Elle n'est destinée qu'à aider aux personnes qui demandent des renseignements sur l'émigration, soit pour elles-mêmes ou pour d'autres.

" *Sociétés d'émigration d'enfants.*

" Birmingham.—*Childrens' Emigration Homes.*—St. Luke's Road, Birmingham. Trésorier et directeur général, John T. Middlemore, auquel on devra s'adresser.

" Ces refuges ont été fondés par M. J. T. Middlemore en 1872 pour empêcher les petits garçons et les petites filles de tomber dans le crime ; 1,852 petits garçons et petites filles ont été admis dans ces institutions ; sur ce nombre 1,731 ont été amenés en Canada, y compris 271 en 1888. On les expédie directement à la succursale ou refuge de Guthrie, à London, Ontario, et de là on les distribue parmi les cultivateurs et autres. Ils sont visités tous les ans.

" Glasgow.—Orphelinats d'Ecosse, et refuges d'enfants dans la misère, par l'émigration.—On devra s'adresser à William Quarrier, 13 rue James Morrison, Glasgow.

" Les enfants dans la misère, âgés de 1 à 14 ans, peuvent être admis dans ces refuges. Une division de l'œuvre consiste à dresser pour l'émigration au Canada quelques petits garçons et petites filles et les jeunes gens qui y sont admis. Environ 3,000 ont été expédiés dans le cours des derniers 18 ans. Ils vont directement au refuge de distribution, Fairknowe, Brockville, Ontario, d'où ils sont placés chez les cultivateurs et autres et visités périodiquement ; la somme de £10 suffit pour payer le passage d'un enfant et lui donner ce qu'il faut.

" Liverpool.—Société protectrice des enfants catholiques de Liverpool.—Président, M. Richard Yates ; secrétaire-hon., J. A. Doughan, 99 Shaw Street.

" Cent soixante-huit enfants ont été amenés dans une communauté de Sœurs à Kingston. Ontario, Canada, en 1888 (soit un total de 1,100 depuis le commencement de la société) ; de là on les plaça dans de bonnes maisons qu'on avait trouvées pour eux.

" Liverpool.—*The sheltering Homes for Orphan, Fatherless and Destitute Children.*—Président, S. Williamson, M. P. ; secrétaire, Mlle Birt, à laquelle on devra s'adresser, aux refuges, 1 Sugnall Street, et 28 Byron Street, entre 11 et 4 heures ou par lettre.

" Le but de ces refuges est d'admettre les orphelines de 4 à 14 ans et les orphelins de 10 à 14 ans, leur donner une instruction industrielle, les instruire et leur enseigner la religion pour les expédier ensuite en Canada. Les frais d'émigration

pour les enfants de Liverpool—auxquels les refuges sont destinés—sont de £10 par tête; le prix pour d'autres enfants est de £15; 136 enfants ont été expédiés en 1887.

Londres.—Refuges du Dr Barnardo.—S'adresser à lui aux refuges, de 18 à 26 Stepney Causeway, London, E.

"Une partie de l'œuvre de ces refuges est de dresser les petits garçons et les petites filles et de les expédier en Canada. Ils vont directement aux refuges de distribution à Toronto (les petits garçons seulement) et à Peterboro', Ontario (les petites filles seulement), d'où on les place chez les cultivateurs et autres. L'institution a aussi une ferme industrielle au Manitoba, sur laquelle on dirige les plus âgés. Le nombre total expédié jusqu'à l'expiration de 1889 a été de 4,150; les frais sont de £9 par tête et de £11 pour les plus vieux.

Londres.—*The Boys' Home.*—Gouverneur, J. W. C. Fegar, 95 Southwark Street, S.E., auquel on devra s'adresser. Heures de bureau, 10 a.m. à 5 p.m.

"Le refuge élève les petits garçons abandonnés et dans la misère, les fait émigrer lorsqu'ils sont propres à l'émigration, au Canada, où il possède une succursale de distribution à Toronto, Ontario. Le *Little Wanderers' Home*, Greenwich, et le *Boy's Orphan Home*, Ramsgate, sont les succursales.

"Londres.—Société centrale de l'Eglise d'Angleterre pour recueillir les enfants abandonnés et perdus.—Président, l'évêque de Wakefield; secrétaire-trésorier, E. de R. Rudolf, 32 Charing Cross, S. W.

"L'émigration des enfants propres à cela est un des moyens qu'emploie cette société dans son œuvre. Les enfants sont expédiés aux refuges de la société, Benyon et Gibbs, à Sherbrooke, Québec, Canada, et une fois qu'ils ont reçu une certaine instruction ils sont placés à l'extérieur. Le refuge de Benyon contient 12 petits garçons et le refuge de Gibb contient 12 petites filles.

"Londres.—Refuge d'industrie de Mlle Macpherson, 60 Commercial Street, Spitalfields, E. S'adresser au secrétaire au refuge.

"Une partie de l'œuvre de ce refuge est de dresser les petits garçons et les petites filles et les faire émigrer en Canada. On les amène au refuge de distribution de Stratford, Ontario, d'où on les place chez des cultivateurs et autres.

"Londres.—Refuge d'émigration pour les petites filles dans la misère.—Président du conseil, sir Rutherford Alcock. Secrétaire, Melle Lizzie Still, du refuge, Avenue House, High Street, Peckham, S.-E.

"On a dirigé 109 enfants, en 1887, vers le refuge de distribution de Niagara, Canada, d'où on les a fait sortir pour les mettre en service.

"Manchester.—*Manchester and Salford Boys and Girl's Refuges and Home and Children's Aid Society.*—S'adresser aux secrétaires, l'honorable Leonard K. Shaw et Albert R. Kirlew, au refuge Central, Frances Street, Strangeways, Manchester. Heures de bureau, 9 a.m. à 6 p.m.

"Comme partie de son œuvre, la société donne une éducation et une instruction industrielle aux enfants du district âgés de moins de 16 ans, et les fait ensuite émigrer au Canada. Chaque groupe est expédié sous bonne surveillance au Marchmont Home, Belleville, Ontario, d'où ils sortent pour être mis en place par M. et Mde Wallace; ils sont régulièrement l'objet de visites et de rapports; 400 enfants ont été expédiés en tout.

" SOCIÉTÉS D'ÉMIGRATION POUR FEMMES.

" ABERDEEN.—*Aberdeen Ladies' Union.*—Division de l'émigration : Secrétaire l'honorable Mde Miller, 10 Queen's Terrace, Aberdeen, N.-B. ; présidente de l'union la comtesse d'Aberdeen.

" Dix-neuf jeunes filles ont été expédiées en 1888. Elles ont depuis fait remis de £29.

" IRLANDE.—*Irish Female Emigration Fund.*—S'adresser à Vere Foster, éc Belfast.

Aider à l'émigration de jeunes filles d'un bon caractère et âgées de 18 à 30 an appartenant à la catégorie qui travaillent sur les fermes où s'engagent comme dome tiques dans l'ouest de l'Irlande. Ces émigrantes vont principalement aux Etats-Un d'Amérique, mais quelques-unes vont au Canada, à Queensland, Australie méridi nale et à la Nouvelle-Zélande. L'œuvre est temporairement suspendue par suite c manque de fonds ; plus de £31,000 ont été dépensés. De janvier 184 au mois d novembre 1889, 22,615 jeunes filles ont reçu de l'aide pour émigrer, la moyenne d leur âge étant de 20¼ ans.

" LONDRES.—*Colonial Emigration Society*, avec fonds à prêts pour les femm instruites. Vice-présidente, Mde Leo Schuster ; secrétaire hon. et trésorière, M Blanchard, Albert Mansions, 114 Victoria Street, S.W. On devra d'abord s'adress par lettre.

" Aider l'émigration de femmes vers les colonies britanniques au moyen prêts garantis pour le prix du passage seulement, les arrangements des groupes, l présentations, etc.

" LONDRES.—*Girl's Friendly Society.*—S'adresser à l'honorable Mde Joyce, S John's Croft, Winchester, qui est le chef du département. Il y a aussi 48 aut coopératrices dans différentes parties de l'Angleterre.

Ce n'est pas strictement parlant une société d'immigration, mais elle prend d dispositions pour l'émigration des membres qui le désirent, en les groupant en pe nombre sous la surveillance de femmes âgées à bord du navire, et elle voit à l réception, à leur distribution et leur surveillance après leur arrivée dans les coloni On leur fait des prêts dans certaines circonstances.

" LONDRES.— *United British Women's Immigration Association.*—Présidente, l'h Mde Stuart Worthy ; vice-présidente, l'hon. Mlle Joyce ; secrétaires, les hon. M Lefroy, 17 Eldon Road, Kensington, et Mlle Bromfield, Ivy Corner, Winchester.

" Ne faire émigrer que les femmes et les filles capables de travailler et de bo caractère ; (2) Obtenir pour elles une protection convenable pendant le voyage et une réception en rapport avec leur état à l'arrivée ; (3) ne pas les perdre de vue si c'est possible, pendant un ou deux ans après leur départ : L'association a un refu d'émigrants à 27 Colquitt Street, Liverpool, où les jeunes filles et femmes peuv passer la nuit qui précède leur embarquement pour le Canada. Le revenu total de l'association, en 1887-8, a été de £70 13s. 2d. Dans le cours de l'année expirée le 0 juin 1889, 155 femmes sont parties sous la protection et munies de lettres d'in ductions de la société ; sur ce nombre 46 sont parties pour Queenstand et 68 pou Canada.

" Il y a plus de 70 dames coopératives dans différentes parties du Royaume-U auxquelles les émigrants pourront s'adresser. On pourra obtenir des secrétaires la liste de ces dames.

" LONDRES.—*Women's Immigration Association.*—Présidente, la princesse Louise, marquise de Lorne; vice-présidente et présidente du comité, lady Jane Taylor; secrétaire, l'hon. Thomas Tully, 12 Carteret Street, Queen Anne's Gate, S.W.

" N'aider qu'aux femmes instruites non mariées à trouver des positions convenables dans les colonies, au moyen de prêts ne dépassant pas le prix de passage, soit un *maximum* de £20. On devra s'adresser par lettre à l'adresse précitée.

" SALISBURY.—*Salisbury Diocesan Ladies Association for the care of Friendless Girls.*—Secrétaire, l'hon. Mme Torrance, Norton House, Warminster.

" L'association n'aide que les jeunes filles sans amis, d'un bon caractère, et les orphelins ou les enfants abandonnés, à émigrer aux colonies. L'œuvre appartient exclusivement au diocèse, et les aspirants doivent demeurer dans le diocèse.

" SOCIÉTÉS GÉNÉRALES D'EMIGRATION.

BRIGHTON.—*Brighton Emigration Society.*—Président, H. Willett; secrétaire, John B. Haynes, 1 New-England Road. Les émigrants devront s'adresser à lui, au No 47, Market Street, le lundi à midi.

" La société aide un grand nombre de personnes d'un bon caractère à émigrer aux colonies, en payant un tiers des frais.

BRISTOL.—*Bristol Immigration Society.*—Secrétaire, H. C. Barstow. Les émigrants pourront s'adresser au bureau, 27 Queen Square, Bristol, tous les jours, sauf le mercredi, avant 10 a.m., et de 7 à 8 p.m.; les mardis, aussi, de 3 à 5 p.m.

" En 1888, la société a aidé à 152 femmes à émigrer (89 au Canada et 41 aux Etats-Unis d'Amérique) à raison de £5 3s. 7d. en moyenne par tête; les émigrants ont eux-mêmes contribué de £221 19s. 5d.

" CRYSTAL PALACE.—La *Crystal Palace Self-Help Immigration Society.*—Président, le Rvd. J. Rice Byrne; secrétaire et trésorier, Alfred Chesham-Strode, Wairuna, Lowbray Road, Upper Norwood, S. E., auquel les émigrants pourront s'adresser le samedi soir entre 7, 8 et 9 heures.

" Toute peasonne demeurant dans un rayon de deux milles du palais de Crystal peut devenir membre émigrant de la société et recevoir une aide en argent pour émigrer à une colonie britannique. En 1888, 76 personnes ont reçu de l'aide par-elle.

" LIVERPOOL.—*Liverpool Self-Help Emigration Society.*—Président le comte de Derby; secrétaire Thomas F. Roberts, 5 Tower Gardens, Water street. Heures de bureau, de 10 a.m. à 5 p.m.; le mardi pendant le temps de l'émigration, de 10 a.m. à 1 p.m.; le samedi, de 10 a.m. à 1 p.m.

" La société aide les personnes recommandables à émigrer principalement au Canada; elle fait des prêts dont la somme ne s'élève pas plus à la moitié de la totalité des frais. La société commença au mois d'avril 1888. En 1889 elle a aidé 149 personnes à émigrer, contre 75 en 1888,

" LONDRES.—*La Central Emigration Society.*—Président, J. Rankin, M.P.; secrétaire, A. B. Stoney, 15 Old Square, Lincoln's Inn., W.C.

" Cette société n'aide pas les émigrants par de l'argent, mais elle donne des conférences, des lectures, etc., sur l'émigration et la colonisation faite sous la direction de l'Etat.

" LONDRES.—*Charity Organization Society.*—Président du sous-comité de l'émigration, John Martineau; secrétaire, F. E. Haigh, 15 Buckingham street, Adelphi, W.C.

"Les émigrants devront d'abord s'adresser à un des comités de district de société.

"Les personnes recommandables vivant à Londres reçoivent de l'aide pour émigrer principalement aux colonies britanniques; en 1888–89 on a aidé 242 personnes à émigrer principalement au Canada, contre 458 en 1887–88. Des informations minutieuses sont prises dans chaque cas. La société a dépensé la moitié des £1,12 fonds d'émigrants, dont £306 ont passé pour les frais de bureau.

"LONDRES.—*Church Emigration Society.*—Président, Thomas Salt, M.P.; secrétaire, le rév. E. M. Tomlinson; secrétaire de l'org. C. E. Jemmett; secrétaire lt-colonel Cooper, 49 Victoria street, Westminster, S. W.; heures de bureau de 10 à 4; samedi, de 10 à 1. Secrétaire des dames auxiliaires, Melle. C. E. Denison, 196 Cromwell Road, S.W., à laquelle les filles non mariées devront s'adresser.

"La société fournit des aumôniers à quelques-uns de ses groupes et des directrices pour les filles non mariées. Elle a des succursales rurales en Angleterre et des correspondants dans les colonies qui viennent au secours des émigrants à leur arrivée. En 1889 des passages ont été achetés pour une somme de £2,300, la société reçevant £145 à titre de commission. Les dépenses de la société même ont été de £908, dont £218 sont portés au "compte des émigrants" et £486 pour les frais de bureau.

LONDRES.—*East End Emigration Fund.*—Président, le rév. John R. Kitt secrétaires, W. E. Mann et le capitaine G. Le M. Gretton, 137 Whitechapel Road, Heures de bureau, de 10 à 1 et de 2 à 4, tous les jours, et le vendredi soir de 8 10 p.m.

"Le fonds a aidé 522 personnes à émigrer en 1889. Les dépenses ont été £3,121, dont £613 ont été versés par les émigrants mêmes dans la caisse d'économ hebdomadaire tenue au bureau, et le reste par la société et des amis; les dépenses bureau ont été de £121.

"LONDRES.—*Jewish Board of Gardians.*—13 Devonshire Square, Bishopgate, Secrétaire-président du comité de l'Emigration, A. Rosenfeld. Secrétaire, l'honorab William Gross. S'adresser à l'adresse susdite, le lundi, le mercredi ou le vendred de 9 à 11 heures.

"En 1888 le bureau a aidé à partir à 701 cas en tout, représentant 1,254 âme Sur ces 701 cas, 676 étaient des étrangers, dont 518 étaient Russes et Polonais. S les 701 cas, 317 allèrent aux Etats-Unis d'Amérique, 18 en Australie, 1 au Cap Bonne-Espérance, 25 à d'autres parties de l'Angleterre et 340 retournèrent au continent. Les dépenses totales du bureau se sont élevées à £964. Les émigrants o versé eux-mêmes des sommes considérables.

"LONDRES.—*Jews' Emigration Society.*—Président, Leopold de Rothschild. Honorable M. Stephaney; secrétaire, G. L. Lyon, 8 South Street, Finsbury, E.C. L émigrants devront s'adresser au n° 5 Duke street, Aldegate, E.C., le mardi, de midi 2 heures.

"La société a aidé à 268 personnes à émigrer, en 1888, principalement aux Etat Unis d'Amérique, à raison de £2 18s. 9d. en moyenne par tête. Depuis la fondati de la société 7,099 personnes ont obtenu de l'aide.

"LONDRES.—*National Association for promoting State Colonization.*—Présider le comte de Meath. Secrétaire, le lieutenant H. T. C. Knox, M.R., 84 Palace Chambers, Westminster, S.W.

"Cette association est formée dans le but d'engager le gouvernement colonial impérial et les gouvernements coloniaux à se joindre ensemble pour adopter un système de colonisation volontaire sous la direction de l'État, c'est-à-dire, avancer à des familles choisies dans ce pays une somme d'argent suffisante pour leur permettre d'aller s'établir dans les colonies britanniques, et se lancer dans des exploitations agricoles, les fonds avancés devant être remis avec intérêt.

"LONDRES.—*St. Andrew's Waterside Church Mission.*—Président, C. E. Hunt; secrétaire, W. Evan Franks, 65 Fenchurch street, E.C.

"En coopération avec la société pour l'avancement des connaissances chrétiennes, elle pourvoit au bien-être spirituel des émigrants (entre autres) en leur donnant des informations, en trouvant autant que possible des aumôniers pour accompagner des groupes spéciaux, et en donnant des livres, revues, etc., pour lire pendant le voyage. Il y a des succursales à Gravesend, Tilbury, aux docks Victoria, aux docks Albert, aux docks Millwall, et à Liverpool.

"LONDRES.—*St. Katharine's Mission Emigration Fund.*—On peut s'adresser au secrétaire, l'honorable Melle Charrington, Mayfield, Chislehurst, ou aux bureaux de *East End Emigration Fund*, 137 Whitechapel Road. (*Voir* ce qui précède.)

"C'est la succursale de Londres-Sud de l'*East End Emigration Fund.* Dans le cours des quatre dernières années cette société a aidé à émigrer une moyenne annuelle de 47 personnes de Londres-Sud. Les émigrants sont tenus de payer une partie du passage.

"LONDRES.—*Self-Help Emigration Society.*—Secrétaire, le Rd. R. Mackay, 4 Fleet Lane, Farringdon street. Heures de bureau pendant le temps de l'émigration, de 10 à 2 heures tous les jours, et les lundis et mercredis de 6 à 8 heures p.m.

"En 1889 la société a aidé à émigrer aux colonies 816 personnes, dont 702 au Canada. Les dépenses se sont élevées à £4,707, somme sur laquelle les émigrants et ceux qui étaient personnellement intéressés ont fourni les trois quarts; dépenses de bureau, $409. Cette société a une cinquantaine de correspondants honoraires en Canada, vers lesquels les émigrants sont dirigés. Il y a des comités auxiliaires à Hitchin, Bromley (Kent) et à Wadhurst.

"LONDRES.—*Society for promoting Christian Knowledge.*—S'adresser au Rév. J. Bridger, Saint-Nicholas Vestry, Liverpool.

"Cette société fournit des aumôniers pour rencontrer les émigrants dans les ports impériaux et coloniaux. Des aumôniers accompagnent aussi des groupes d'émigrants à bord des bâtiments dans le but de les protéger en route et de les aider à trouver de l'ouvrage une fois débarqués. Ceux qui désirent se joindre à ces groupes devront s'adresser à l'adresse ci-dessus.

"LONDRES.—*Tower Hamlets Mission Emigration and Colonisation Fund.*—Secrétaire honoraire, le capitaine Andrew Hamilton. Les émigrants devront s'adresser au bureau de la mission, Great Assembly Hall, Mille End Road, E. à 8 heures le samedi soir ou à 11.30 le lundi matin, si c'est possible; sinon entre 10 et 4 heures tous les jours, le samedi excepté.

"La société aide les personnes recommandables à émigrer aux colonies britanniques en leur fournissant des effets de voyage et en ne payant pas plus en général que la moitié du passage.—Un nombre considérable d'émigrants ont obtenu de l'aide.

"MANCHESTER.—*Young Men's Emigration advice Society*, de Manchester.—Secrétaire et fondateur W. A. Newett, 56 Peter street, au bureau de la *Young Men Christian Association*. Heures de bureau de 10 à 7.

"Donner aux jeunes gens et à leurs amis qui désirent émigrer des conseils et d lettres de présentation. On ne donne pas de secours en espèce.

WELLINGTON.—*Wellington and District Association for Helping and advising Em grants.*—Président, J. Beattie, J.P.; secrétaire honoraire, Mlle Montgomery Campbe Leaton, Wrockwardine, Wellington, Salop, à laquelle on pourra s'adresser, ou secrétaires adjoints, Mlle Wrigt, Broklyn House, Wellington, et M. J. Birch, Rege Street, Wellington.

"Aider l'émigration de personnes recommandables vers les colonies britanniqu au moyen de prêts ou de dons d'argent et de vêtements et en fournissant des moye de protection, particulièrement aux femmes et aux filles, en route—107 personn ont émigré en 1887–88–89.

"WIMBLEDON.—*Wimbledon Emigration Society.*—Secrétaire honoraire et inté maire, J. C. Hughesdon. Les hommes devront s'adresser au Coffe Palace, Wimbled Hill, le vendredi soir, entre 8 et 9 heures, et les femmes à Mlle Whittuck à la mais de la mission, Wimbledon sud, le matin des jours de semaine entre 9 et 10 heures.

"La société donne des informations sur l'émigration, reçoit les économies d émigrants et aide les personnes qui demeurent à Wimbledon et à Merton à émigr aux colonies britanniques, de dons de pas plus de 2s. par tête ; 36 ont obtenu 1888 de l'aide pour émigrer.

"WINCHESTER.—*Winchester Emigration Society*—Président, le doyen (*dea* de Winchester. Les émigrants devront s'adresser au secrétaire, le Rév. A. G. Joy au St. Maurice Hall, High Street, Winchester, le lundi, de 8 à 9 heures du soir, par lettre seulement, adressée à lui à St. John's Croft, Winchester.

"En 1888 la société a aidé 40 émigrants de Winchester et des environs en l faisant des prêts et des dons de vêtements; et elle a choisi 68 colons libres pour Canada, l'Afrique du Sud et Queensland, soit un total de 108 personnes."

Le bureau de renseignements pour les émigrants publie et vend des peti feuilles et des petits livres sur le Canada, imprimés aux frais du gouvernem impérial, et on en distribue un grand nombre tous les ans.

En sus des compagnies que je viens de mentionner, la Compagnie de la B d'Hudson annonce ses terres en vente et fait un peu d'emigration. La Compag Canadienne des Terres du Nord-Ouest est lancée dans des opérations semblables; i est de même de la Compagnie de chemin de fer Manitoba et Nord-Ouest; et en ou les gouvernements de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de la Colombie-Bri nique ont des agents à Londres, dont le devoir est d'attirer l'attention publique les ressources de chacune de ces provinces. On dit aussi que la province du M toba a l'intention d'établir une agence.

L'émigration vers le Canada a aussi un allié très précieux dans les gra sociétés religieuses. La Société pour l'avancement des connaissances chrétienn un comité d'émigration à la tête duquel se trouve l'archevêque de Canterbury, et publie périodiquement un petit livre spécial pour être distribué parmi le clergé tout le Royaume-Uni. Le secrétaire organisateur du comité est le Rév. J. Brid de Liverpool, dont les aides énergiques et capables non seulement veillent aux é grants à Liverpool, mais organisent chaque année plusieurs partis qu'ils acc

pagnent pour la traversée. Ils donnent aussi des centaines de lectures dans différentes parties du pays et entretiennent une correspondance volumineuse, principalement sur le Canada, et en somme on ne peut trop apprécier la valeur de l'œuvre qu'ils accomplissent.

Cependant, le fait même que les efforts de toutes ces différentes agences, toutes importantes qu'elles soient, et toutes intéressées, comme la plupart le sont, pour favoriser l'émigration vers le Canada, n'ont pu réussir à obtenir autant de monde que nous le désirons, démontre la nécessité de faire de nouveaux efforts et d'offrir aux colons de meilleurs avantages que nous ne donnons maintenant. C'est pour cette raison que, dans le cours de l'été, je me suis hasardé à vous faire des recommandations sur les moyens qu'à mon avis, et après avoir consulté les principales autorités intéressées dans l'affaire, on pourrait adopter avec avantage pour atteindre le but que nous nous proposons tous. Ceci va entraîner une augmentation de dépenses, je le sais, mais je ne puis croire qu'il soit possible de mieux employer de l'argent qu'en encourageant la catégorie convenable de personnes à aller coloniser des terres qui attendent la culture dans les différentes parties du Dominion. Les dépenses totales de votre département pour l'émigration, en 1889, se sont élevées à $126,043. Répartie sur une population de cinq millions cette somme représente une taxe d'un peu plus de 2 cents par tête, et elle signifie aussi que, cette année-là, les émigrants venus au Canada, d'après votre rapport (91,600), ont coûté au pays moins de $1.50 par tête. Je n'hésite pas à dire qu'il n'y a pas de pays au monde qui obtienne ses immigrants à aussi bon marché que le Canada. Vous avez bien voulu, avec l'approbation du gouvernement, adopter quelques-unes des suggestions que je vous ai faites, avec certaines modifications, mais je dois aussi insister auprès de vous sur la nécessité d'adopter une politique ininterrompue pendant quelques années. Si nous commençons une politique cette année et que nous la modifions ou diminuons de quelque manière l'année suivante, il s'en suit que tous nos arrangements sont renversés et qu'une certaine somme de démoralisation surgit chez ceux qui travaillent pour nous et chez ceux qui font des efforts pour attirer l'émigration.

Je n'ai pas besoin de revenir ici sur la question des dépenses autorisées pour les annonces, ayant parlé au long de ces sujets dans la première partie de ce rapport. Je puis cependant repéter que cet emploi de fonds va permettre à ce bureau et aux agents de votre département de se mettre en communication directe avec un grand nombre de personnes qui, sans les annonces, ne pourraient tout propablement savoir à qui s'adresser. Le public éprouve beaucoup plus de confiance à communiquer avec les fonctionnaires du gouvernement qu'avec les agents ordinaires d'émigration. Ainsi que je l'ai déjà dit, l'effet des annonces sur notre correspondance est presque toujours sensible et immédiat. Le nombre des lettres et demandes de renseignements faites personnellement dans les circonstances ordinaires est considérable, mais dès que des annonces sont insérées dans les journaux le nombre des communications est triplé et quadruplé.

Il est aussi très essentiel que les agents de votre département dans ce pays et les compagnies transatlantiques soient mieux munis de brochures qu'ils ne l'ont été jusqu'ici. Les brochures dont on a besoin sont celles dont nous nous servons présentement ; mais chaque année la statistique et les autres détails divers qu'ils contiennent devraient comprendre ceux de la date la plus récente possible. Je crois aussi qu'on pourrait aussi les améliorer en y mettant de meilleures et un plus grand nombre

d'illustrations, pourvu toujours que le volume de la brochure n'en soit pas augmenté. Les feuilles pliées sont admirablement propres à la distribution que font les compagnies transatlantiques, et on devrait aussi leur donner un nombre raisonnable de brochures plus grandes, en leur recommandant de les distribuer avec discrétion. Elles pourraient aussi employer un nombre plus considérable de cartes dressées d'une manière attrayante. Je suis décidément d'avis que la plus grande partie des impressions pour des fins d'émigration devrait se faire ici. Ce système épargne nécessairement beaucoup de retard, est décidément meilleur marché, et la composition peut se changer quand c'est nécessaire, selon que l'expérience le suggère sans perte de temps.

On a beaucoup besoin d'une affiche claire et attrayante, mais pas trop grande. Les compagnies de vapeurs et de chemins de fer pourraient les distribuer par l'entremise de leurs agences dans les différentes parties du pays, et par d'autres voies qui contribueraient à faire connaître le Canada. J'ai parlé en détail de cette question dans les rapports que je vous ai fait, et je vous ai transmis des échantillons d'affiches.

Chaque année on prépare à Londres une petite feuille volante de couleur pour être distribuée dans tous les bureaux de poste du Royaume-Uni, ainsi que je l'ai déjà dit. Ceci ne nécessite qu'une dépense de £20 à £25 pour impression, et quand je vous dit qu'il y a environ 25,000 bureaux de poste dans le Royaume-Uni, dans chacun desquels ces circulaires sont exposées très en vue, vous comprendrez l'excellence et le bon marché de l'annonce qu'elle constitue.

Un trait particulier de l'émigration vers le Canada c'est qu'il y a si peu de passages payés d'avance, comparé à d'autres pays—je veux parler naturellement de billets achetés et payés en Canada et expédiés de ce côté-ci à des amis qui partent pour le Dominion. Au moins 50 pour 100 des émigrants pour les Etats-Unis partent m'assurent des personnes dignes de foi, munis de billets de passage payés d'avance, tandis que la proportion des personnes qui vont au Canada et ayant de ces billets n'est pas plus de 5 pour 100. M'est avis que votre département pourrait faire beaucoup en Canada en pressant les compagnies de steamers et de chemins de fer d'organiser un système de ce genre. En Canada, comme en Angleterre, les compagnies transatlantiques ont des agents dans presque toutes les petites villes et villages, et si vous pouviez vous arranger avec les compagnies transatlantiques de manière à offrir une petite gratification à leurs agents pour chaque famille au compte de laquelle elles donnent des billets payés d'avance, cette gratification serait un attrait et elle stimulerait leurs efforts dans ce sens. On se demande aussi s'il ne serait pas bon d'aider les personnes ainsi amenées à payer leur passage, car c'est la meilleure catégorie d'immigrants que nous puissions avoir.

L'offre, que vous avez autorisé, d'accorder une gratification aux agents des compagnies transatlantiques pour tous les adultes qui prennent des terres dans l'ouest du Canada, aura, à mon avis, un effet considérable, en leur faisant faire de plus grands efforts, pour ce qui est de l'avancement de l'émigration des colons agriculteurs vers le Canada. Comme la gratification ne doit être versée que sur la preuve formelle de l'établissement du colon sur la terre, preuve qui se fera par l'emploi de formules appropriées, par l'entremise du bureau des terres fédérales, les dépenses ne seront absolument qu'en proportion des résultats véritables. A mon avis ce système ne prête pas aux objections des organisations qui s'offrent à l'émigration vers le Canada, et d'un autre côté il est dégagé des difficultés d'identification qui accompagnaient jusqu'à un certain point les passages réduits.

Présentement rien n'engage les agents de paquebots, au nombre de 10,000, à travailler pour le Canada plutôt que pour les Etats-Unis ou d'autres pays ; mais en leur donnant un encouragement pécuniaire les avantages qu'offre le Canada occuperaient une place bien en vue dans leurs annonces de la presse locale, sans frais pour le gouvernement canadien. Nous devrions avoir nos pancartes affichées dans les positions le plus en vue, et distribuer à profusion nos brochures, dans les endroits et de la manière les plus propres à nous faire atteindre le but que nous nous proposons, c'est-à-dire l'émigration d'une bonne classe d'agriculteurs vers le Manitoba, le Nord-Ouest et les autres provinces. Ce versement ne se fera qu'après que l'émigrant se sera établi sur la terre, de sorte que le système n'est tout simplement qu'un paiement fait en proportion des résultats.

L'autre proposition que je vous ai faite et que vous avez adoptée avec quelques modifications, relativement à l'offre d'une petite gratification aux immigrants qui prennent des terres au Manitoba, au Nord-Ouest et dans la Colombie-Britannique, aura aussi d'heureux résultats. Elle est garantie en tout point par le fait que le versement n'aura lieu que sur la preuve de l'établissement de l'émigrant sur sa terre. La publication de ces propositions servira beaucoup a attirer l'attention sur le Canada, et je serai surpris si elle n'engage pas un grand nombre de personnes à songer à émigrer au Canada. Ce système ne prête pas aux objections soulevées à l'endroit des passages réduits, vu qu'il ne gène en rien les prix exigés par les compagnies de paquebots.

Nous savons par expérience qu'une réduction dans le prix du passage amène une augmentation considérable dans notre immigration, mais d'une catégorie peu désirable plutôt que désirable. D'après le présent système, toutefois, les prix de passage ne sont pas gênés. La gratification n'est versée que lorsque l'émigrant est établi sur la terre et qu'il a produit son reçu de *homestead*, et c'est conséquemment un paiement en proportion des résultats; et on ne peut dire que le paiement de quelques louis est une extravagance si cette somme obtient l'établissement d'une famille avec un petit capital sur la terre. On a dit qu'en réalité nous obtenons chaque année un certain nombre d'immigrants, et qu'il nous faudra leur payer la gratification tout comme au surcroît d'immigrants que la proposition pourrait engager à partir. Ceci serait inévitable dans n'importe quel plan qu'on pourrait présenter ; mais si nous pouvons amener un nombre plus considérable d'émigrants à s'établir dans le pays pendant quelques années, ce mouvement aura un effet sensible sur l'émigration à l'avenir. Si ceux qui émigrent s'établissent d'une manière satisfaisante et s'ils font de bon progrès, ils communiqueront avec leurs amis et les engageront à se joindre à eux ; il se formera ainsi des noyaux de colons dans différentes parties du pays ; et, après quelques années, ils attireront tous les ans un nombre considérable de personnes dans leur voisinage. On a dit aussi que la gratification devrait accorder tout autant aux anciennes provinces du Canada qu'aux nouvelles, et qu'on devrait offrir de l'encouragement aux personnes qui émigrent dans l'intention de prendre les fermes améliorées qu'on trouve dans les diverses provinces. On doit cependant se rappeler que ceux qui ce dirigent vers le pays à l'ouest de Winnipeg ne possèdent invariablement que de faibles moyens, tandis que ceux qui prennent une ferme améliorée ont généralement plus d'argent. D'un autre côté il y aurait beaucoup de difficulté à exécuter un plan devant repondre à des cas de ce genre, et,

après tout, il n'y a pas de parallèle entre eux. En outre les anciennes provinces sont déjà mieux connues, ont plus de population et obtiennent plus d'immigrants que le pays plus à l'ouest, pour arriver auquel il faut à l'immigrant payer en sus un prix de passage plus élevé sur le chemin de fer. J'ai entendu dire aussi que la proposition de gratification est considérée en certains lieux comme une preuve que le gouvernement donne une basse estimation aux ressources de l'ouest. Cette prétention ne pourra, je crois, subir l'épreuve d'un examen même succint. La concurrence en matière d'immigration de toutes sortes est très vive et les frais de voyage pour se rendre aux prairies du Canada sont très lourds pour une famille ayant peu de capital et il est nécessaire de fixer l'attention du public sur le pays au moyen de quelque proposition particulièrement attrayante. En tenant compte des avantages qu'en retirera le revenu du Canada et le marché considérable qui en résultera pour les fabriques industrielles du Canada-Est à raison du développement de la colonisation des prairies, il me semble qu'on ne peut trouver à redire des modiques propositions que vous m'avez autorisé à publier.

On se demande aussi, si l'on ne devrait pas offrir des avantages supplémentaires aux bonnes servantes recommandables. On en a un grand besoin partout en Canada, mais nous ne pouvons espérer en obtenir un grand nombre tant que les colonies Australiennes offriront des avantages spéciaux. Des passages gratuits pour Queensland sont donnés aux servantes non mariées, et d'autres colonies accordent des passages reduits ainsi que le fait la colonie du Cap à Natal. Je crois qu'il serait bon d'offrir aux sociétés d'émigration dans ce pays, et aux sociétés d'immigration à Montréal et à Québec, et dans les autres villes où de semblables institutions existent, une gratification pour les servantes qu'elles coopéreraient à amener, une preuve satisfaisante que ces jeunes filles sont en place. La publicité qu'on donnerait à ces offres produirait, j'en suis sûr, d'heureux résultats en activant cette catégorie très importante d'émigrants.

Dans le cours de l'été dernier, j'ai pris occasion, à raison des circonstances favorables qui existaient alors, de recommander qu'un certain nombre de délégués de fermiers fussent invités à visiter le Canada pour faire rapport sur les ressources agricoles des différentes provinces et les avantages qu'elles offrent aux colons. Vous avez eu l'obligeance d'approuver cette suggestion, et en conséquence j'ai demandé à la presse du Royaume-Uni de publier une lettre dont voici un extrait:—

" J'ai l'honneur de vous demander la permission de déclarer dans vos colonnes que j'ai été autorisé par le ministre de l'agriculture du Canada de prendre des dispositions pour qu'un certain nombre de délégués de fermiers se rendent au Canada, le plus tôt possible, dans le but de préparer un court rapport sur les ressources agricoles des différentes provinces canadiennes. Il est proposé de choisir sept personnes pour représenter l'Angleterre ; une de la Galles (laquelle devra parler et écrire le gallois), deux de l'Ecosse (une du nord et l'autre du sud), et deux de l'Irlande (une du nord et une du sud). Je suis prêt à recevoir la demande de ceux qui désirent profiter de l'invitation. Les lettres devront contenir les détails suivants: l'âge du requérant, l'étendue de terre à ferme et la date la plus rapprochée à laquelle le requérant peut quitter. Les demandes appuyées par un certain nombre de fermiers vivant dans la même région, recevront la préférence. Le gouvernement canadien fournira les passages aller et retour, et sur les chemins de fer du Canada, ainsi qu'une somme

raisonnable pour les frais de voyages. A leur retour, les délégués devront préparer de courts rapports qui seront publiés aux frais du gouvernement."

En réponse à cette lettre, près de 300 demandes me sont arrivées, et je puis dire que dans le plus grand nombre de cas les requérants avaient éminemment les qualités requises pour remplir la charge. Après un minutieux examen, je choisis les messieurs suivants: M. George Brown, Watten Mains, Caithness; M. Arthur Daniel, 172 Dereham Road, Norwich; M. William Edwards, Bathafarm, Ruthin; le colonel Francis Fane, Fulbeck Hall, Grantham; M. G. Hutchinson, Brougham Castle, Penrith; M. E. R. Murphy, the Kerries, Tralee; M. Robert Pitt, Crickett Court, Ilminster; M. Wm. Scotson, Rose Lane, Mossley Hill, Liverpool; M. Henry Simmons, ferme Bearwood, Wokingham; M. John Speir, ferme Newton, North Glasgow; le major Stevenson, Knockbrack, Goshaden, Londonderry; et M. John T. Wood, the Court, Halewood, près Liverpool.

Je crois que vous admettrez avec moi que les délégués étaient tous d'une catégorie supérieure. Ils sont bien connus des districts d'où ils viennent et d'une position reconnue dans le monde de l'agriculture. Non seulement ils avaient qualité pour donner beaucoup d'informations précieuses aux cultivateurs du Canada, mais aussi leurs rapports seront lus avec attention et intérêt dans tout le Royaume-Uni. J'ai eu personnellement relation avec tous ces messieurs depuis leur retour, et je puis dire qu'ils ont une impression favorable des avantages du Canada. Plusieurs d'entre eux ont exprimé la surprise qu'ils ont éprouvée en trouvant le pays si différent de ce qu'ils s'attendaient, et je n'ai aucun doute que leurs rapports contribueront à faire disparaître une bonne partie des craintes qui existent au sujet du climat, du sol et des produits du Canada. Ainsi que vous le savez, la plupart d'entre eux ne sont revenus que vers la fin de novembre, ou dans la première quinzaine de décembre, et enfin trois ne sont arrivés que depuis quelques jours. Les rapports qui me sont arrivés me justifient de dire, après les avoir parcourus, qu'ils produiront de très heureux résultats pour l'œuvre à laquelle nous travaillons. J'espère que les autres rapports m'arriveront dans quelques jours, et je crois que nous pouvons les publier vers la fin du mois; dans tous les cas, il n'y aura pas de retard de ma part. On se propose d'en expédier des copies à la presse, au clergé, aux banquiers, aux courtiers et aux membres des diverses sociétés d'agrigulture, et on va essayer aussi d'en mettre une copie dans les mains de chaque cultivateur du Royaume-Uni. Je crois que les résultats de cette visite se feront ressentir pendant de nombreuses années à venir dans l'augmentation du nombre de bons colons qui vont se diriger vers le Canada. Depuis leur retour et pendant qu'ils étaient à préparer leurs rapports, les délégués ont fait des conférences dans diverses parties du pays, et de nombreux rapports de leur opinion ont été publiés dans la presse de la province. Je suis peiné de ce que le temps que les délégués ont pu consacrer à leur visite au Canada n'ait pas permis à un bon nombre d'entre eux d'aller dans les provinces maritimes. Des délégués d'Irlande ont passé quelques jours dans la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et à l'Ile du Prince-Edouard, et auront sans doute un mot à dire de ces provinces dans leurs rapports. J'ose suggérer qu'il serait bon d'inviter un ou deux cultivateurs pour l'année prochaine à aller particulièrement visiter les provinces maritimes pendant un mois ou six semaines pour faire examiner les ressources agricoles et en faire rapport. Je recommande cette question à votre examen.

On a beaucoup remarqué l'absence du Canada de l'exposition royale d'agricul-ture l'année dernière et l'année avant celle-ci, et personnellement je l'ai regretté, vu que cette démonstration nous offre une excellente occasion de faire voir à la classe agricole des échantillons des produits variés du Canada ; et c'est aussi une excellente voie pour répandre des informations sur le pays, et engager les agriculteurs à porter une plus grande attention aux ressources du Canada qu'ils ne le feraient probable-ment autrement. Je suis très heureux de remarquer, cependant, que vous êtes à prendre des dispositions pour que le Canada soit représenté à Doncaster l'été pro-chain. C'est un endroit très central, et les cultivateurs de toutes les parties du Roy-aume-Uni vont y venir en grand nombre. Je n'ai pas de doute que nombre de délé-gués des fermiers seront présents, et qu'ils seront consultés sur les chances de succès qu'il y aurait à aller dans les diverses parties du Canada. Conséquemment cette ci-constance, conjointement avec l'exposition des produits de ferme et de laiterie d Canada, nous permettra de distribuer avantageusement une quantité de littérature e d'attirer vivement le Dominion à l'attention des agriculteurs.

Dans le cours de l'année je me suis efforcé à stimuler dans les écoles du Royaume-Uni l'étude de la géographie économique du Canada. J'ai fait publier dans le organes de l'instruction publique une lettre attirant l'attention des lecteurs sur cett question et promettant d'expédier une collection littéraire sur ce sujet, à chaque in-tituteur qui m'en faisait la demande. J'ai reçu des centaines de demandes, dont bo nombre disaient qu'on se proposait de mettre le Canada au nombre des sujets d'étud dans les écoles cette année, et, dans chaque cas de ce genre, j'ai offert d'envoyer u nombre suffisant de nos petits livres officiels d'informations aux écoles afin qu'o puisse en remettre une copie à chaque élève. Des milliers de nos brochures on été distribués de cette manière et j'espère que l'effet en sera très avantageux, et qu les brochures seront lues non seulement dans les écoles, mais aussi par les parents d enfants auxquels on les a distribués.

Comme vous le savez, un comité spécial de la Chambre des Communes a mis l'étude, pendant les deux dernières sessions du parlement impérial, la possibili de la colonisation. Le comité a entendu un bon nombre de précieux témoignag et il m'a fait l'honneur de m'inviter à y assister. J'ai donné au comité toutes l informations que j'ai pu, relativement aux avantages qui s'offrent dans les divers provinces du Canada aux immigrants d'une catégorie convenable, et j'ai particuliè-ment parlé de l'immense étendue de terre qui attend le colon, et des avantages q l'acte des terres fédérales offre aux colons. Mon témoignage a été longueme reproduit dans la presse et considérablement attiré l'attention.

M. J. G. Colmer, mon secrétaire, qui est aussi secrétaire du conseil de coloni-tion, a été appelé à rendre témoignage sur la condition des colonies de *crofters* Manitoba et au Nord-Ouest. Vous vous souvenez qu'avec votre approbation il visi ces établissements en 1889 et vit chaque famille, et qu'il a pu faire un rapport t satisfaisant au conseil de colonisation, lequel rapport fut subséquemment prése au parlement.

Ce rapport avait trait non seulement à la condition et à la perspective des *crofte* mais il contenait aussi beaucoup de renseignements utiles sur l'émigration et la co-nisation en général. Pendant son séjour dans le pays, M. Colmer a visité nomb

d'établissements étrangers ainsi que divers endroits au Manitoba, au Nord-Ouest, dans la Colombie-Britannique et les autres provinces, afin d'obtenir les renseignements les plus récents pour s'en servir en rapport avec l'œuvre de l'émigration de ce département. Le comité spécial n'a pas encore fait son rapport, on espère l'avoir d'ici à quelques semaines, et selon ce qu'il contiendra dépendra totalement la question de savoir si la colonisation prendra de plus grandes proportions sous la sanction du parlement ou non.

Pendant un certain temps on a cru qu'on pourrait peut-être essayer de mettre en vigueur la 32e clause de la loi agraire (Irlande) de 1881, en vertu de laquelle on peut disposer d'une somme de deux cent mille louis pour la colonisation, mais rien ne semble encore avoir été décidé à ce sujet. On parle constamment d'émigration et de colonisation comme un des moyens qu'on doit adopter pour soulever l'agglomération de population qui existe dans plusieurs parties de l'Irlande et de l'Ecosse, et il n'y a pas de doute que, tôt ou tard, le Canada recevra de ces régions une excellente catégories de colons en nombre considérable et d'après un plan convenablement organisé.

Je n'ai rien de particulier à ajouter sur l'émigration du continent. Vous saurez que nos efforts dans les divers pays européens sont quelque peu gênés par la législation en vigueur et dirigée contre l'émigration, et nous sommes aussi entravés par le nombre immense d'étrangers qui se sont établis aux Etats-Unis avant qu'on put disposer des prairies canadiennes. Ils attirent naturellement leurs amis vers la République. Il fait cependant plaisir de savoir que sous l'empire de la politique que vous avez adoptée relativement à cette question, les colonies du Manitoba et du Nord-Ouest augmentent continuellement. Les colons appartiennent à la meilleure catégorie qu'on puisse trouver dans le pays, et je n'ai pas de doute qu'avec le temps ils augmenteront considérablement la force et la richesse du Canada. Je m'occupe spécialement de cette question.

Il est très agréable de remarquer le nombre de plus en plus grand de visiteurs qui, chaque année, vont au Canada de ce pays et du continent pour passer les vacances. Ceci indique un désir de plus en plus vif d'arriver à connaître convenablement le Canada ; et les conférences et les correspondances qui paraissent subséquemment dans la presse ont une grande valeur. Il est en vérité surprenant de voir les mentions d'un genre ou d'un autre qui paraissent chaque semaine dans la presse du Royaume-Uni sur le Canada. Il y a quelques années c'était l'exception de voir le Canada mentionné ; aujourd'hui c'est l'exception de prendre un journal et de ne pas trouver une mention du Dominion dans ses colonnes : je parle de ce sujet avec connaissance de cause, parce qu'une proportion considérable des articles qui paraissent sont recueillis et me sont expédiés. Il y a encore dans ce pays beaucoup d'ignorance au sujet du Canada ; mais on doit se rappeler, cependant, que dans cette époque d'activité, à moins que les gens aient quelque intérêt particulier dans un pays, ils ne lisent rien à son sujet ; et il est difficile d'attirer pour ainsi dire de force l'attention de cette catégorie de personnes sur cette question. Il existe tout autant d'ignorance en Angleterre, sur l'Ecosse et l'Irlande, qu'il en existe au sujet du Canada ; mais on peut dire sans crainte d'être contredit qu'à raison de la construction du chemin de fer Canadien du Pacique, du travail qui a été fait par ce bureau et par vos agents, grâce à l'augmentation du commerce entre les deux pays et à l'attention qu'on porte maintenant aux colonies dans les écoles, les connaissances pratiques de l'histoire, de la

géographie et des ressources du Canada, sont beaucoup plus étendues aujourd'hu qu'elles ne l'ont jamais été. Je prendrai occasion de faire comprendre aux personne qui, établies en Canada, viennent du Royaume-Uni, l'opportunité de communique fréquemment avec la presse locale des districts d'où elles viennent, faisant part de qu'elles pensent du pays et de leur expérience, et donnant des conseils à ceux qu sont sur le point d'émigrer. Des lettres de cette sorte seraient très utiles, vu qu dans la plupart des cas les auteurs seraient connus, et tout ce qui peut venir d'eu attirerait naturellement beaucoup d'attention.

Je me suis étendu sur la question d'émigration beaucoup plus longuement qu'o a l'habitude de le faire dans un rapport de ce genre, mais en présence de tout ce q a été dit de temps à autre sur ce sujet, il est à désirer que les renseignements les pl complets soient mis sous les yeux du public, vu que, particulièrement, j'espère q des sommes plus considérables seront à l'avenir consacrées annuellement à l'émigr tion, à raison de son importance pour le Canada. Les frais qu'il faut faire po obtenir des émigrants sont presque rien comparés aux résultats qu'amène l'augme tation de population, pour le revenu, les industries, l'étendue de terre en culture, pour la force et la position du Canada. Je puis dire que je travaille à cette affai en harmonie avec les diverses compagnies de paquebots et de chemins de fer, et q j'ai l'intention d'avoir des réunions périodiques pour discuter cette question, afin stimuler autant que possible les efforts de ceux qui y sont intéressés, dans le b d'augmenter le nombre d'émigrants qui partent tous les ans pour le Canada.

Comme d'habitude, je joins à ce rapport des extraits de tableaux de la chamb de commerce, qui offrent un certain intérêt à votre ministère et à la population ag cole du Canada. En ce faisant j'attirerai l'attention spécialement sur les rappo des agents de votre département qui traitent de la question du commerce de ce pa Ils renferment une somme considérable de renseignements précieux pour les culti teurs et les expéditeurs du Canada, et que pour la préparation desquels il a dû fall beaucoup de peine et de temps. Pour cette raison, j'espère qu'on leur donnera u grande circulation et que leurs remarques seront citées au long dans la presse.

Le tableau suivant se rapporte à l'importation du blé, de la farine de blé, et e la fleur de farine, dans le cours de l'année dernière.

BLÉ.

Pays.	Quantités.			Valeur.		
	1888.	1889.	1890.	1888.	1889.	1890.
	Qtx.	Qtx.	Qtx.	£	£	£
Russie	21,368,793	21,321,628	19,389,025	8,097,723	8,004,438	7,481,537
Allemagne	3,264,815	2,538,629	1,100,846	1,298,675	1,000,048	437,619
France	20,235	126,440	590	7,209	45,824	182
Turquie	182,441	667,372	900,258	65,892	234,406	310,112
Roumanie	1,419,079	2,862,487	4,653,735	550,119	1,089,028	1,815,770
Egypte	729,781	325,150	425,455	234,349	103,817	145,852
Etats-Unis—						
Par l'Atlantique	6,224,040	5,044,960	6,427,253	2,405,560	1,927,825	2,571,551
Par le Pacifique	8,423,155	11,971,290	10,773,810	3,278,482	4,894,413	4,323,256
Chili	1,485,710	572,953	24,000	570,566	226,115	9,626
Indes anglaises	8,188,698	9,217,332	9,111,582	3,066,803	3,404,940	3,461,845
Australasie	2,315,700	1,406,060	3,057,693	1,013,186	614,454	1,270,368
Amérique B. du Nord	1,089,080	1,168,320	1,128,349	434,385	466,877	463,080
Autres pays	2,513,407	1,379,650	3,481,584	948,382	518,653	1,296,818
Total	57,224,934	58,602,271	60,474,180	21,971,331	22,530,838	23,584,616

FARINE DE BLÉ ET FLEUR DE FARINE.

Allemagne	1,109,179	1,155,189	894,838	667,728	693,699	532,960
France	101,864	90,613	102,763	60,519	56,841	62,778
Territoires autrichiens	1,946,038	1,838,115	1,369,887	1,333,622	1,288,922	969,512
Etats-Unis	12,557,096	10,067,827	12,025,800	6,835,276	5,677,009	6,734,008
Amérique B. du Nord	785,163	1,168,892	933,422	452,400	622,722	523,287
Autres pays	413,433	378,565	446,626	181,255	220,370	251,745
Total	16,912,773	14,699,201	15,773,336	9,530,800	8,559,563	9,074,290

Articles.	Quantités.			Valeur.		
	1888.	1889.	1890.	1888.	1889.	1890.
	Qtx.	Qtx.	Qtx.	£	£	£
Orge	21,277,477	17,415,943	16,677,988	6,069,190	4,968,947	4,985,406
Avoine	18,737,436	15,999,060	12,727,186	4,588,712	4,472,598	3,908,497
Pois	2,420,849	1,688,512	1,842,488	705,747	553,503	605,099
Fèves	3,010,144	3,585,473	3,344,918	920,088	1,123,233	993,505
Maïs	25,338,551	36,203,069	43,437,834	6,881,307	8,580,080	9,863,034
Farine de maïs	14,846	24,066	57,145	8,046	19,365	30,060

D'après ce qui précède, on verra que, pour le Canada, l'importation du blé est stationnaire, et que la même chose peut se dire de la farine. Ces chiffres ont toutefois de la valeur, en ce sens qu'ils font voir les proportions du marché qui existe dans ce pays pour ces produits; et en tenant compte de l'excellence générale du blé et de la farine qui viennent du Canada, il y aura sans doute une demande illimitée pour ces produits dès qu'on pourra se les procurer en grandes quantités.

Relativement à l'orge, on verra que l'importation, l'année dernière, s'est élevée à 16,677,988 qtx, évalués à près de cinq millions sterling. Jusqu'ici le Canada n'a

guère pris à ce commerce une part qu'il vaille la peine d'en parler. Sur votre demande j'ai plusieurs fois soumis à l'examen des malteurs et des brasseurs de ce pays des échantillons d'orge à quatre rangs et à six rangs qu'on a cultivés jusqu'ici dans les provinces de l'Est. Bien que les épreuves qu'on lui a fait subir aient été satisfaisantes, et qu'en général on en ait dit du bien, on n'a pas jugé que le grain était d'une variété et d'une qualité qui lui attirerait beaucoup de faveur ici, si ce n'est pour des objets d'aliments ou de distillerie, la difficulté étant qu'on ne pouvait le mêler, pour le malt, avec l'orge ordinaire à deux rangs qu'on cultive et qu'on importe dans ce pays, les deux variétés ayant des périodes différentes pour germer. La seule manière de surmonter cette difficulté serait par l'expédition de grandes quantités d'orge à quatre rangs à quelques maisons qui n'emploieraient rien autre chose, mais ceci n'est guère praticable. Les expériences qu'on est à faire sous votre direction pour obtenir la production, en Canada, d'une variété d'orge convenable pour ce marché sont suivies avec beaucoup d'intérêt dans le marché ici, et l'acte du gouvernement en important, le printemps dernier, 10,000 boisseaux de la meilleure orge pour semence qu'on ait pu trouver pour les distribuer parmi les cultivateurs, a été l'objet d'éloges dans la presse et dans les cercles de brasseurs. Les échantillons de cette orge et des autres grains que vous avez expédiés au mois d'octobre, j'ai pu les exposer dans un endroit bien en vue à l'exposition des brasseurs et des malteurs, grâce à l'obligeance de M. A. T. Dale, directeur gérant. Ainsi que vous avez pu en conclure de mes rapports sur ce sujet, l'orge est arrivée trop tard pour prendre part au concours, et cela n'a peut-être pas été un désavantage, à raison du fait que les échantillons ont été recueillis à la hâte, tandis que ceux avec lesquels ils auraient eu à concourir ont été choisis avec soin et bien nettoyés. M. Dale, cependant, a eu l'obligeance de dire qu'il prendrait des dispositions pour que les juges du concours de l'orge à malt fissent un rapport spécial sur les échantillons canadiens, faisant connaître non seulement leur opinion sur la valeur du grain, mais donnant aussi leurs conseils sur la manière dont on pourrait améliorer le grain. Je vous expédiai immédiatement une copie du rapport dès qu'il fut fait. Je crois ne pouvoir faire mieux que de le citer de nouveau dans le présent rapport. Il se lit comme suit:—

Exposition et marché des brasseurs, "Royal Agricultural Hall," Londres, octobre 1890
—Rapport des juges, transmis à sir Charles Tupper, bart., C.-B., C.C.M.G., haut commissaire du Canada, sur l'orge canadienne qui n'a pas pris part au concours.

(Juges; concours de l'orge à malt:—MM. J. Brutton, J. Flinn, H. Mackeson, W. J. Seals, et H. Stopes.)

En présentant un rapport sur l'orge soumise par le gouvernement du Canada les juges ont tenu compte non seulement de la question de la qualité des échantillons particuliers qui ont été soumis, mais ils ont jugé essentiel d'examiner les conditions dans lesquelles se fait la culture de l'orge, et les fins auxquelles elle est destinée.

Dans le but de déterminer cette question avec plus d'exactitude qu'on ne peut l'espérer d'un examen ordinaire, le grain a été soumis à une variété d'épreuves, et sa véritable propriété pour des fins de maltage et de brassin est plus exactement connue qu'elle ne l'aurait été si on eut eu à faire le rapport plus tôt. Comme résultat des opinions qu'on s'est en conséquence formées les juges croient opportun de faire un plus long rapport qu'ils ne l'auraient autrement jugé nécessaire.

En premier lieu, l'orge, pour être utile aux malteurs et aux brasseurs, doit avoir certaines qualités caractéristiques qui peuvent n'exister que dans des rares circonstances.

Les qualités caractéristiques essentielles de l'orge se résument en ceci: il lui faut pouvoir se cultiver, et, une fois convertie en malt, contenir les éléments nécessaires

pour produire de la bière brillante en apparence et d'une nature ferme. En conséquence les qualités essentielles d'une orge quelconque doivent nécessairement être sa vitalité et la nature de ses éléments de nitrogène.

Ceci implique que le grain doit être mûr et qu'il doit être sucré et en bonne condition.

D'autres qualités de l'orge qui ne sont peut-être pas absolument essentielles, mais qui, néanmoins, sont très à désirer, consistent dans la grosseur, la pesanteur, la couleur, et l'apparence et la nature de l'enveloppe. Ces qualités sont tout de même modifiées par l'uniformité de l'échantillon.

Toutes les qualités dépendent nécessairement de l'âge du grain.

L'orge soumise par le gouvernement canadien possède à un haut dégré plusieurs qualités. La plus importante, celle de vitalité, a subi une première épreuve dans la température irrégulière qui s'est fait sentir pendant l'exposition, alors que, par suite du nombre immense de personnes, la température de l'édifice est devenue extraordinairement élevée à plusieurs occasions.

Afin que ce facteur ne pût pas exercer une influence quelconque sur le jugement formé quelques juges ont soumis le grain à des épreuves complètes et entières dans les conditions convenables de température et d'air, et on lui a fait subir l'opération du mouillage et du germage dans un germoir ordinaire un de ceux dont on se sert communément dans le pays, et dans un des meilleurs germoirs pneumatiques en opération en Angleterre.

Les résultats de ces expériences peuvent brièvement se résumer.

Un certain nombre d'échantillons manquaient de vitalité. Les indices offerts par ces échantillons particuliers révélèrent que le grain avait une croissance inégale, qu'il avait mal mûri sur le champ ou qu'on l'avait moissonné à un mauvais moment, qu'on l'avait laissé exposé sur le champ et qu'on ne l'avait pas mis en meulon.

On ne peut trop faire comprendre que l'orge une fois mise en grenier, subit ce qu'on appelait autrefois une phase de "fermentations" qui produit des résultats très utile dans les opérations subséquentes du maltage et du brassage. On peut dire en toute sureté que le grain qui n'a pas ainsi fermenté ne peut se travailler aussi bien qu'il le ferait s'il eut fermenté.

Les juges avaient en l'intention de faire un rapport quelque peu au long sur chaque échantillon en particulier. Mais il y a plusieurs raisons pour ne pas le faire, et on a jugé que des rapports sur chaque échantillon mettraient de la confusion et seraient en conséquence impraticables. Il fut finalement resolu de parler généralement de tous les échantillons, sauf le cas où une mention serait nécessaire pour recommander les variétés qu'on jugerait particulièrement bonnes.

A deux échantillons on donne les noms "d'orge sans barbe" et d'orge *duck-bill*. Ces deux variétés sont impropres à la culture pour produire du malt devant servir dans ce pays.

Sur tous les échantillons soumis à l'épreuve, le *Chevalier et le Melon d'or* (*Golden Melon*) se recommandent par leur apparence, leur vigueur et leurs autres qualités inhérentes. Il serait cependant d'un grand avantage si, grâce à une bonne culture et après leur avoir fait subir un bon traitement après la moisson, leur vitalité se développait, et ces deux espèces auraient une plus grande valeur dans la cuve-matière si le sol sur lequel ils poussent était définitivement traité avant de l'ensemencer.

Toutefois ces échantillons rivalisent très favorablement avec les orges françaises, danoises et autres orges européennes, et si on l'expédiait en bon état on pourrait en faire une grande consommation dans ce pays, à la grande satisfaction des brasseurs et des consommateurs de bière.

Il ne peut y avoir de doute que le climat et le sol du sud du Canada conviennent excessivement bien à la production d'une qualité supérieure d'orge pour le malt. Mais pour atteindre ce but il est de première nécessité,

1. D'employer de l'engrais convenable ou c'est nécessaire ;
2. De bien préparer le sol pour recevoir la semence ;
3. De semer le meilleur grain ;
4. De conduire la culture avec intelligence ;

5. Il faut apporter une attention spéciale à la récolte du grain, c'est-à-dire qu'il faut le couper lorsqu'il est suffisamment mûr, et ne pas le laisser inconsidérément sur le champ.

6. Tout contraire que cela soit à la coutume et à la pratique en Canada, il est très à désirer, sinon essentiel, que pour une période de pas moins de six semaines le grain soit tenu gardé en meulon d'une largeur et d'une hauteur suffisantes, afin de le soumettre à un système convenable de fermentation naturelle.

7. Une fois battu on devra lui faire subir un nettoyage efficace afin d'en faire sortir toutes les matières étrangères; et les cargaisons devront être uniformes quant à la grosseur et à la qualité du grain.

Si l'on se soumet à ces différentes conditions, il ne peut y avoir de doute qu'il y aura, dans ce pays, une demande considérable et de plus en plus grande pour l'orge qu'on pourra produire en Canada. Une autre qualité en faveur de l'orge canadienne c'est qu'elle est présentement exempte de la calandre et autres insectes semblables.

Conséquemment les juges s'accordent à faire l'éloge d'un bon nombre d'échantillons qui ont été soumis et, en vérité, à parler en très hauts termes de deux ou trois des meilleures sortes.

Ils prennent aussi la liberté d'attirer l'attention du gouvernement canadien sur l'opportunité de se procurer d'autres variétés d'orge pour semence afin d'en faire l'expérience, et sur la nécessité de suivre les observations qu'on fait dans ce rapport.

La culture faite selon les conditions qu'on vient d'établir produira une orge capable de rendre tout ce que les brasseurs peuvent demander, et particulièrement cette variété qui contient le principe essentiel, c'est-à-dire les éléments azotés, dans de telles proportions et d'une nature telle qu'il peut influer sur le germage du grain dans le germoir et donner au brasseur un moût capable d'alimenter les cellules du levain lorsqu'il se fait et de le convertir en bière avec une proportion raisonnable d'alcool, les éléments de la bière étant dans une proportion si exacte que le brillant, la pureté et la stabilité sont assurés.

Signé au nom des juges,

ARTHUR T. DALE, directeur-gérant, H. STOPES, *président.*

Exposition annuelle et Marché des brasseurs.
24 Wellington Street, Strand, Londres.
Novembre 1890.

Ce document précieux parle de lui-même. Il n'y a pas de doute qu'il y a ici un marché illimité pour de la bonne orge, et si l'on suit le conseil des juges, qui sont tous des hommes éminents dans leur état, je n'hésite pas à dire que l'orge canadienne commandera un prix aussi élevé que toute autre orge sur le marché. Il faudra toutefois porter une attention particulière à sa culture, à sa mise en meulon pendant un certain temps avant de la battre, et au battage, afin que les extrémités du grain ne soient pas enlevées, comme en contenaient, en si grand nombre, les échantillons dont nous parlons. L'orge qu'on a exposée a été partout mentionnée dans les journaux lors de l'exposition, et nombre de malteurs et de brasseurs m'ont demandé où ils pourraient obtenir ce grain en grandes quantités et à quel prix. De fait une maison a offert de payer le prix du marché pour 100 quarts (*quarters*), c'est-à-dire 800 boisseaux, si l'on pouvait obtenir cette quantité, dans le but de faire l'épreuve du grain pour des objets immédiats de brassage. Depuis que le projet du présent rapport a été mis sur le papier, j'ai reçu un message, disant que vous étiez à expédier à ce pays environ 50 quarts (*quarters*) d'orge pour des fins de brassage.

Cette orge sera reçue par M. Flinn, Bishops Stortford, un des juges à l'exposition de l'*Agricultural Hall*, et dont on a déjà parlé, et il va prendre des dispositions pour que l'orge soit travaillée par un des meilleurs brasseurs, et afin d'en obtenir un rapport sur la valeur de l'orge pour ces objets. J'ai la certitude que cette expérience va être suivie avec beaucoup d'intérêt tant dans ce pays qu'en Canada.

L'augmentation du nombre de bestiaux exportés du Canada en Angleterre a beaucoup attiré l'attention. Une partie considérable de ces animaux était ce qu'on appelle des *stockers* (bétail importé en Angleterre pour être engraissé); et bien que dans les années précédentes les chargements aient été débarqués à Liverpool, Glasgow, Bristol et Londres, de nouveaux marchés ont été ouverts cette année à Dundee, Aberdeen et Newcastle.

Le tableau suivant indique les importations d'animaux vivants dans le cours des trois dernières années :—

Animaux.	Pays.	Quantités.			Valeur.		
		1888.	1889.	1890.	1888.	1889.	1890.
(Pour consommation.)		No.	No.	No.	£	£	£
Bœufs et taureaux	Danemark	27,385	30,047	21,238	334,451	359,245	245,578
	Allemagne	10,304	.....	.....	176,347	.....	.....
	Espagne	11,484	11,587	8,071	188,614	190,754	132,450
	Canada	58,761	82,207	109,610	1,036,269	1,424,731	1,739,718
	Etats-Unis	142,865	294,128	384,198	2,840,911	5,793,366	7,351,981
	Autres pays	36,467	23,842	13,401	554,245	365,372	213,051
	Total	287,266	441,811	536,518	5,130,837	8,133,468	9,682,778
Vaches	Danemark	35,439	47,895	32,699	410,867	539,436	357,584
	Suède	3,061	2,887	1,600	34,648	32,409	18,551
	Allemagne	4,239	.....	.....	66,415	.....	.....
	Canada	2,216	2,237	10,859	40,354	39,342	152,580
	Etats-Unis	630	262	441	12,415	4,285	7,234
	Autres pays	4,139	7,085	3,487	70,283	116,913	59,229
	Total	49,724	60,366	49,146	634,982	732,385	595,178
Veaux	Danemark	4,235	10,911	22,021	15,959	39,474	79,308
	Hollande	35,494	41,214	33,424	128,863	160,282	143,781
	Canada	167	144	840	454	249	1,683
	Etats-Unis	.....	33	7	.....	111	17
	Autres pays	202	742	637	879	3,338	2,802
	Total	40,098	53,044	56,929	146,155	203,454	227,591
Moutons et agneaux	Danemark	94,454	153,362	139,465	134,949	226,163	203,449
	Allemagne	299,589	193,191	.....	536,851	318,939	.....
	Hollande	498,458	198,035	119,669	954,268	422,129	319,490
	Canada	45,339	55,857	42,640	89,272	111,128	83,656
	Etats-Unis	1,203	18,690	3,904	1,956	36,288	7,900
	Autres pays	17,167	58,923	52,780	23,253	80,760	81,817
	Total	956,210	678,058	358,458	1,740,549	1,195,407	696,312
Cochons	Danemark	16,325	19,719	1,420	56,521	79,036	5,671
	Hollande	8,173	1,675	362	18,230	3,183	1,205
	Canada	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Etats-Unis	.....	.....	1,086	.....	.....	4,054
	Autres pays	11	3,930	1,168	33	13,154	3,544
	Total	24,509	25,234	4,036	74,784	95,373	14,474
Total d'animaux vivants		.....	.....	.....	7,727,307	10,360,087	11,216,333

Le tableau qui précède démontre d'une manière concluante qu'il y a presque un marché illimité dans ce pays pour le commerce d'animaux sur pieds et de viande. Il est à désirer, cependant, de porter plus d'attention à la qualité du bétail qu'on expédie. Les frais pour le transport d'une bête de premier ordre sont les mêmes que pour le transport d'un animal de qualité inférieure, et il va de soi qu'il doit y avoir plus de profit à faire sur la première que sur le dernier. Mais il y a aussi une autre raison pour qu'on fasse preuve de soins dans ce sens, c'est la nécessité d'affermir et de maintenir la réputation du bétail canadien dans les différentes parties du pays. Si les animaux ont un mauvais nom le commerce diminue ainsi que les prix. D'un autre côté, si on en dit du bien, la demande en est constamment de plus en plus grande, et les prix hausseront par suite de la concurrence.

Le Canada est un des rares pays d'où on peut importer du bétail sans absolument aucunes restrictions. Ceci place le cultivateur et l'exportateur canadiens dans une position très avantageuse, et à raison de l'importance de cette chose on ne peut faire trop d'efforts pour conserver cet avantage. Il faut que le bétail américain, et cela depuis quelques années, soit abattu dans les quatorze jours de son arrivée dans les ports de débarquement. Il suffit de voir le travail qu'ils font pour faire disparaître cette restriction pour démontrer combien ils apprécieraient le privilège dont le Canada jouit maintenant. Ils déploient la plus grande énergie possible pour faire disparaître la pleuro-pneumonie, et, outre que chaque animal est numéroté, ce qui permet de dire d'ou vient l'animal qu'on soupçonne atteint de maladie, des inspecteurs vétérinaires ont été nommés par le gouvernement des Etats-Unis pour surveiller l'arrivée de chaque cargaison ici, et pour s'enquérir des cas de maladies ou de ceux où l'on soupçonne la maladie qu'on pourrait signaler. On a dit publiquement qu'il n'est pas arrivé de cargaison d'animaux atteints de maladie des Etats-Unis depuis plusieurs mois, bien qu'il en soit arrivé quelques chargements au commencement du printemps, mais le ministre anglais a fait rapport que la maladie a éclaté dans les Etats de l'Est au mois de septembre. Les troupeaux d'Angleterre ont tous souffert de la terrifiante maladie de la pleuro-pneumonie par le passé, et cette calamité à coûté tant d'argent au pays qu'il n'est pas probable qu'on enlève d'ici à un certain temps les présentes restrictions sur le bétail américain, du moins jusqu'à ce qu'on puisse démontrer sans l'ombre d'un doute que la maladie est absolument disparue des Etats-Unis. Toutefois, on doit prévoir en Canada que cette éventualité fera tôt ou tort une concurrence énorme au bétail canadien sur les marchés ici. Ceci doit être une autre raison de faire tous les efforts pour améliorer la qualité et la race des troupeaux canadiens et pour conserver pour le Canada les avantages dont il jouit maintenant par l'entrée libre du bétail.

Ceci m'amène à attirer l'attention sur les chargements venus du Canada et qui ont été retenus sous soupçon, dans le cours de l'année dernière, à Liverpool, à Dundee et à Newcastle. Les personnes intéressées dans ce commerce en Canada ont semblé disposées à blâmer les autorités vétérinaires ici pour ces mesures, et à accuser la classe agricole de vouloir empêcher l'entrée du bétail canadien qui vient faire concurrence au produit du pays. L'expérience m'a convaincu que la première accusation n'a absolument aucun fondement et que l'autre n'en a guère, Il n'y a pas de doute qu'un certain nombre d'animaux faisant partie des chargements qui ont été retenus, ont fait voir, à leur arrivée, des symptômes très suspects de maladie. Il est très difficile pour un expert de dire si un animal souffre ou non de pleuro-pneumonie avant d'avoir

fait l'examin des poumons, et, en présence du sentiment qui existe dans ce pays sur ce sujet, nous ne pouvons blâmer les autorités si, dans le doute, elles exigent de se convaincre que les animaux soupçonnés ne souffrent pas de la terrifiante maladie avant de leur permettre de circuler librement parmi les troupeaux anglais. Dans des assemblées tenues en Canada, on a recommandé que les fonctionnaires placés dans les ports de débarquement aient le pouvoir de dire si oui ou non l'animal est atteint de maladie, et d'ordonner le relâchement des chargements sans en obtenir la permission de Londres. Si cette recommandation était mise à exécution elle ne serait pas, à mon avis, dans l'intérêt du Canada, vu que je considère que la garde de cette permission entre les mains des autorités de Londres est une de nos grandes sauvegardes. Les experts de Londres sont au nombre des meilleures autorités du monde en matière de pleuro-pneumonie ; et bien que les poumons des animaux qu'on a examinés fissent voir des symptômes qui auraient pu tromper (et qui ont de fait trompé) des autorités moins expérimentées, ils ont pu déclarer immédiatement après examen que la maladie n'était pas de la pleuro-pneumonie et qu'elle n'était pas contagieuse, et conséquemment les animaux furent dans chaque cas relâchés après quelques heures de quarantaine. Profitant de cette occasion j'éprouve beaucoup de plaisir de dire que j'ai été l'objet de beaucoup d'obligeance et de considération et que j'ai reçu tout le concours possible dans les fréquentes représentations que j'ai eu à faire au conseil de l'agriculture à Londres relativement aux chargements soupçonnés de maladie. Les membres du conseil sont favorables au commerce canadien, à sa continuation et à son développement, et dans les mesures qu'ils ont adoptées l'année dernière ils n'ont tout simplement fait que leur devoir. Bien que les détentions aient pu causer des inconvénients, elles ont été avantageuses plutôt que dommageables au commerce de bétail canadien en général, car les examens qui ont eu lieu ont dû démontrer d'une manière concluante aux autorités ici, que la pleuro-pneumonie n'existe pas en Canada.

Je n'ai pas besoin d'ajouter des observations à ce qui se trouve dans les rapports de vos agents relativement à la possibilité de développer le commerce des vaches à lait dans ce pays. On est heureux de remarquer que l'importation des vaches du Canada accuse une augmentation sensible sur 1889, et il est à espérer que ce commerce continuera à se développer avec une égale rapidité.

J'ai attiré votre attention, au mois de novembre dernier, sur l'arrivée d'un certain nombre de moutons à Newcastle, parmi lesquels quelques-uns étaient atteints de la gale. Dès que le cas fut signalé je me suis rendu auprès du conseil de l'agriculture et l'on me fit voir, au moyen du microscope, de la laine enlevée aux animaux malades, et il n'y avait pas de doute que la maladie existait; conséquemment on a dû abattre le chargement. C'est le premier cas qu'on ait signalé depuis quatre ou cinq ans. Vous vous souvenez que dans le temps plusieurs chargements arrivèrent, l'un après l'autre, et que le conseil de l'agriculture attira particulièrement l'attention sur l'affaire. En conséquence votre prédécesseur fit passer une loi très rigoureuse qui eut apparemment l'effet de faire disparaître la maladie. Je n'ai pas de doute que vous ayiez fait faire des recherches pour savoir d'où venaient les moutons en question, afin de circonscrire la maladie et la soumettre à des mesures rigoureuses.

Avant de terminer sur cette partie de la question, je prends la liberté d'insister auprès de vous sur la nécessité de prendre tous le soin possible d'empêcher que la maladie ne s'introduise des Etats-Unis au Canada. Je sais les précautions qu'on

prend relativement aux animaux qu'on transporte par le Canada d'un point des Etats-Unis à un autre, et je connais les quarantaines et les règlements qui existent. M'est avis qu'il serait peut-être avantageux de faire une enquête complète sur cette affaire, et que des précautions particulières soient prises pour empêcher de passer en contrebande des animaux des Etats-Unis au Canada.

Vous n'ignorez pas que le transport du bétail par l'Atlantique a attiré considérablement l'attention cette année, à raison d'une brochure dont M. Samuel Plimsoll est l'auteur, et des lourdes pertes qu'ont subis certains navires qui font ce commerce. Un comité départemental a été nommé pour s'enquérir de toute la question et pour se rendre compte des mesures que l'on peut adopter dans le but d'obtenir un transport plus sûr et plus humain des animaux. Je suis heureux de dire que les lignes transatlantiques régulières qui font ce commerce en Canada sont suffisamment payées de la manière la plus satisfaisante et que leur rapport n'accuse qu'une très faible perte à raison du nombre de bétail; de fait, à l'exception d'un ou deux cas extraordinaires, la moyenne des pertes ne s'élève pas plus qu'à une demie d'un pour cent. Il me fait peine de dire que les rapports de quelques navires qui ne font ce commerce qu'irrégulièrement sont loin d'être aussi satisfaisants, et, en conséquence, le conseil de l'agriculture, sous l'empire du pouvoir législatif dont il est revêtu, a rendu un arrêt défendant au *Linda* de transporter davantage des bestiaux dans ce pays. Il n'y a pas de doute que le gréement de ce navire n'était pas ce qu'il aurait du être, et on soupçonne aussi qu'il était surchargé. A tout événement, je puis dire avec sûreté, ayant pris connaissance des témoignages qui ont été donnés dans l'affaire du *Linda* devant le comité spécial, que les souffrances des animaux à bord de ce navire étaient terribles. Je suis heureux de constater que le gouvernement du Canada s'occupe de l'affaire.

Les règlements en vigueur pourvoyant à l'inspection des animaux qui sont expédiés et des vaisseaux qui les transportent, sont excellents en eux-mêmes; mais il semblerait que des mesures plus accentuées sont nécessaires afin de mettre le commerce dans un état parfaitement satisfaisant. J'espère qu'avant le printemps prochain on se sera parfaitement enquis de l'affaire, et que les choses seront disposées de manière à empêcher qu'aucun des cas qui ont causé tant de difficultés et d'inconvénients l'année dernière ne se présente pas. Je n'ai pas de doute que les terribles tempêtes qui ont eu lieu en octobre et en novembre ont été en grande partie les causes des pertes subies; mais, tout de même, comme les vapeurs réguliers ont transporté leur cargaison relativement sans danger, il n'est que juste de supposer que si les vapeurs irréguliers avaient porté autant d'attention au transport leurs pertes auraient été loin d'être aussi considérables qu'elles ne l'ont été. Une chose importante est la question de la ventilation. Si le temps n'est pas beau, ou s'il faut fermer les panneaux des écoutilles pendant le mauvais temps, il est évident qu'à moins que les différentes parties du navire soient efficacement aérées, il se produira des embarras et des difficultés. Dans cet âge de science on peut assurément remédier à cette chose. Je suis sous l'impression que ce manque de ventilation joint au fait que quelques animaux ont pu souffrir du froid pendant la traversée, peut expliquer les symptômes suspects qu'un certain nombre d'entre eux ont donné à leur arrivée. Il est à désirer aussi que les expéditeurs se tiennent en garde d'envoyer des animaux qui ne sont pas en bonne santé lors de l'embarquement. La même remarque s'applique aussi au

animaux de conditions inférieures. Ce bétail est exposé à contracter des maladies pendant le voyage et peut amener la détention de tout un chargement jusqu'à ce que les animaux malades soient abattus et qu'on en ait fait l'examen après leur mort. Prenez par exemple le cas du chargement détenu à Liverpool. L'animal qui a été la cause des difficultés était une vieille vache tuberculeuse et qui assurément ne valait pas la peine d'être expédiée, et qu'on n'aurait pas dû expédier. Cet animal mit bas pendant la traversée et offrit des symptômes graves, ce qui eut pour effet de faire détenir le chargement pendant deux jours et manquer le marché. Dans plusieurs circonstances j'ai dû attirer l'attention sur une affaire en rapport avec le bétail et qui a été pour moi une cause de beaucoup de difficultés et de peines, et je crois que je ne puis mieux faire que de citer un extrait d'une lettre que je vous adressais il y a quelque temps.

Relativement au commerce d'exportation du bétail canadien vers ce pays, les chefs d'équipe qui ont sous leurs soins le bétail à bord du navire, ont l'habitude d'engager les hommes nécessaires pour veiller aux animaux pendant la traversée, et ces conditions comprennent, règle générale, un passage gratuit de retour pour le Canada à l'expiration de leur contrat.

Le chef d'équipage est apparemment seul responsable envers ses hommes de la solde de ceux-ci; et il arrive fréquemment qu'une fois le bétail livré il est appelé ou il part avant que tous les hommes aient obtenu de lui leur passage ou leur solde complète. Dans certains cas un paiement en espèce est donné à la place du passage, et cette somme n'est pas toujours l'équivalent du passage de retour.

Ces hommes, incapables de trouver du travail sur place, à raison de la concurrence ou pour d'autres causes, vu que généralement ils ne sont pas des marins habiles, restent sur le pavé jusqu'à ce que leurs moyens soient épuisés, et finalement viennent à mon bureau demander du secours et de l'aide pour retourner en Canada. Même quand les hommes parlent l'anglais leur position est déjà assez difficile ; mais dans le cas des bouviers Canadiens-français, dont le plus grand nombre ne parlent l'anglais qu'imparfaitement, et quelques-uns pas du tout, c'est infiniment pis.

Dans nombre de cas qui sont venus à ma connaissance les hommes seraient devenus un lourd fardeau pour les contributions, n'eut été l'existence bienveillante d'une ou deux compagnies transatlantiques qui, sur ma recommandation, leur ont aidé à retourner en Canada.

D'un autre côté, il n'est ni juste ni sage que les erreurs et la négligeance de ceux qui sont responsables retombent impunément sur les hommes, et finalement sur ce bureau et sur ceux dont on a obtenu de temps à autre l'aide à titre de faveur.

Cette question a été soumise plus d'une fois à votre département, dans l'espoir que des mesures seraient prises pour empêcher que ces pratiques ne se continuent, mais le mal dont on se plaint grandit avec les progrès du commerce de bétail, malgré tout ce qu'on ait fait pour décourager ceux qui demandent du secours.

Je suggérerais qu'un moyen efficace de tempérer le mal serait d'exiger que les hommes qui s'engagent fissent des conventions avec leurs patrons, stipulant des conditions arrêtées avec eux, par l'entremise du chef d'équipe, au nom des expéditeurs des bestiaux, et indiquant le nom de la compagnie de steamers au bureau de laquelle ils pourront obtenir leur billet de retour, de manière que, quoi qu'il arrive,

leur passage pour retourner sera assuré, et qu'ils pourront réclamer leur solde dan ce pays s'il surgit des difficultés en ce pays à ce sujet d'une personne qui en ser responsable.

Présentement la convention est tout simplement verbale et les hommes n'on aucun recours si, a tout événement on ne leur tient pas parole.

On est d'avis que ces conventions auraient l'effet de restreindre les abus qu existent indubitablement en ce moment, et elles permettraient aussi de faire la dis tinction entre les cas d'indigence véritable et les cas faux lorsqu'il se présenterai quelque chose de ce genre, ce qui est présentement difficile de faire. J'espère qu l'enquête qui se poursuit en ce moment aura pour effet de voir à ce que les homme qui sont expédiés pour prendre soin du bétail ont les qualités requises pour rempli les devoirs qui leur incombent, et à ce qu'il ne s'élève pas de difficultés relativement leur retour en Canada.

Il est à votre connaissance qu'un comité départemental a été nommé par l conseil de l'agriculture pour s'enquérir de la question du transport transatlantiqu du bétail et que ce comité poursuit son travail depuis quelque temps. Des témo gnages d'une nature très favorable pour le commerce du Canada en général ont dé été donnés, et il va en venir d'autres de la part des propriétaires des navires d'autres personnes, lesquels auront une grande valeur, je l'espère. A quelques excep tions près, telle que celle du *Linda*, il n'y a pas eu de difficulté à établir que le com merce du Canada a été en somme conduit d'une manière satisfaisante. Je dirai qu M. Chaplin, président du conseil de l'agriculture, m'a prié d'assister à une assemble du comité pour rendre témoignage sur cette question. A cette fin, je suis présent ment occupé à recueillir des informations, et je n'ai pas de doute de pouvoir démo trer qu'il ne reste que peu de chose à faire pour mettre le commerce canadien dan une position parfaitement inattaquable.

Plusieurs personnes m'ont représenté qu'il existe un marché considérable dan ce pays pour les chevaux. Un certain nombre sont expédiés chaque année et l bonnes bêtes se vendent facilement à de bons prix; cependant nombre de chevau n'étaient pas de la sorte pour laquelle il y ait une demande considérable, et je cro que ces expéditions n'ont pas toujours été rémunératrices. Il est très certain, tout fois, qu'on élève présentement de bons chevaux de trait dans les ranches du Nor Ouest, et que de bons chevaux pour la voiture et la chasse peuvent se vendre facil ment; et je remarque que plusieurs cultivateurs et éleveurs canadiens dirigent leu attention vers cette question importante. Plusieurs chevaux pour voiture so arrivés d'Ontario il y a quelques jours; et des personnes intéressées dans ce com merce m'ont dit que ces animaux appartiennent à une excellente catégorie et qu'i se vendent à de bons prix.

J'ai pris des informations pour voir s'il est possible d'ouvrir un commerce po le foin pressé. Mais la récolte du foin, cette année, a été abondante, et les prix so bas présentement, variant de £3·10s, pour la meilleure qualité. Conséquemment, ne crois pas qu'il soit possible de faire un commerce profitable à ces prix; ma l'affaire mérite l'attention et je vais continuer de m'en occuper.

Sur ma demande, M. Y. G. Colmer, mon secrétaire, a pris des informations po s'enquérir du marché qui existe ici pour les viandes en conserve, les fruits en co

serve, le poisson, le lard fumé (*bacon*), le jambon, le fromage, le beurre, la volaille, etc. Il semble exister un désir véritable de donner la préférence aux articles coloniaux si on peut les produire à un prix et d'une qualité égaux à ceux qui se vendent maintenant. Une partie considérable de ce commerce est en ce moment entre les mains des Etats-Unis, mais on pourrait produire nombre de ces articles tout aussi bien en Canada, et peut-être même d'une meilleure qualité. A la vérité, les marchandises qui se vendent présentement sur ce marché s'écoulent principalement à raison du fait que les Etats-Unis sont le seul pays qui les exporte, et on dit partout qu'il y a lieu d'en améliorer la qualité. En présence du sentiment qui existe en faveur des produits coloniaux, le moment semble opportun pour qu'on porte plus d'attention à cette affaire en Canada.

Lard fumé et jambon.

Aujourd'hui le Canada n'exporte qu'une faible quantité de produits en lard. Les Etats-Unis, d'un autre côté, ont exporté ici du lard fumé et du jambon, l'année dernière pour une valeur de £7,474,737, les importations totales de tous les pays se chiffrant par £9,847,176. On dit de très bonne source que le lard fumé et que le jambon américain sont ce qu'il y a de pis sur le marché, et que les articles canadiens de la même sorte, et dont on ne reçoit qu'une quantité restreinte, sont beaucoup plus appréciés. Le marché a été quelque peu encombré, dans le cours des derniers mois, par la production peu ordinaire d'articles irlandais d'une très bonne qualité, et, pour cette raison, les prix ont été considérablement réduits. Toutefois le lard fumé et le jambon américain tiennent encore la queue sur la liste. Je suis d'avis que l'immense quantité de fromage et de beurre qui se produit en Canada, non seulement dans les fabriques, mais aussi sur les fermes, offre une excellente occasion d'élever un nombre beaucoup plus considérable de cochons qu'on en élève maintenant. Il n'y a pas de doute qu'une industrie de ce genre, établie sur de bonnes bases et exploitée dans le désir de produire du bon lard fumé et du bon jambon, trouvera ici un marché illimité. Je puis dire que les prix en gros pour la meilleure qualité de lard fumé (les côtés) sont aujourd'hui de 55s. à 70s. par qtl; le prix du jeune jambon d'York étant de 90s. par qtl.

Viandes en conserve.

Il y a une immense consommation de viandes en conserve dans les classes pauvres de ce pays, particulièrement une consommation de bœuf. L'article est mis dans des boîtes attrayantes de ferblanc, de 1 lb, 2 lbs, 4 lbs, 6 lbs, et 14 lbs, et le prix en gros est d'environ 4d. la livre. Ceux que j'ai consulté sont d'avis que les avantages qui existent en Canada sont très favorables pour le développement d'un commerce de ce genre. Il doit y avoir en Canada un nombre considérable d'animaux qui ne sont guère propres à l'exportation comme bétail sur pied, et qui d'un autre côté conviendraient à ce commerce. Le Canada devrait pouvoir très avantageusement faire la concurrence aux Etats-Unis, car non seulement le prix de la viande est plus bas qu'aux Etats-Unis, mais comme le ferblanc est admis en franchise la mise en boîte devrait aussi être moins coûteuse que dans le pays voisin.

Chaque année il s'exporte de ce pays et du continent une quantité considérable de beurre aux Indes, en Chine et en Orient généralement, ainsi qu'à l'Amérique du Sud. Le beurre est généralement mis en boîtes de ferblanc de 1 lb, 2 4lbs, lbs, et.

7 lbs. hermétiquement fermées, et ce commerce est en grande partie entre les mai de maisons danoises et belges.

Il peut se faire que l'immense développement du commerce de fromage e Canada ait amené une baisse dans la production du beurre ; mais en présence d désir qu'on a d'ouvrir de nouveaux débouchés pour le commerce canadien, le gra marché dont je viens de parler pour le beurre en boîte me semble digne de l'attenti des beurreries du Canada, vu que particulièrement ce marché offre des prix tr élevés.

Fruits secs et en conserve.

Les fruits secs et en conserve grandissent considérablement en faveur en pays, particulièrement pendant l'époque où l'on ne peut se procurer les fruits n veaux. Il se fait un immense commerce de pommes qui sont taillées en cercle séchées. Elles se vendent environ 10 cts la livre. Ceci semble offrir une excelle occasion pour un grand commerce.

Aux Etats-Unis les pommes sont préparées d'une manière à peu près sem ble au produit connu sous le nom de Reinettes de Normandie, c'est-à-dire, que le c est enlevé et le fruit séché. Si l'on portait une attention convenable à la préparati d'articles de cette sorte, de manière à produire une marchandise de la meille qualité, je n'ai pas de doute qu'un commerce considérable se développerait bien Ces pommes sont mises en boîtes et se vendent 10 cts la livre.

Il y a un marché considérable en hiver pour les pommes mises en conserve d le sirop. Les pommes sont taillées en morceaux et les cœurs sont enlevés ; on fait un usage considérable pour les poudings, les sauces, etc. On dit que l'offre loin d'être égal à la demande, et pour démontrer que ce commerce est profitable je d que le prix en gros pour les boîtes d'un gallon est de 1s. 6d. Il y a nombre variétés de pommes qui ne se conservent pas et qui ne se transportent pas bien ces pommes serviraient assurément à l'inauguration d'un commerce du genre celui dont je parle.

Il n'est guère nécessaire de parler du commerce de pommes qui se fait en ba Ce commerce a pris d'immenses proportions dans le cours des dernières année il peut se développer à l'infini. Il y a, dans ce pays, une grande consommation nuelle de pommes, et le temps est si incertain qu'une bonne année n'arrive que temps à autre. Les pommes canadiennes se sont fait une réputation dans ce pay elles obtiennent un prix plus élevé que celles des Etats-Unis. Le choix des pom de même que l'empaquetage se sont beaucoup améliorés, mais ce travail peut en mieux se faire.

Les pêches en conserve sont aussi très populaires et chaque année il s'en v d'immenses quantités. Vu le nombre qu'on produit généralement en Canada et s'en gaspille tant à raison de l'insuffisance de la demande sur place, je suis d'avis c'est encore là une question qui mérite l'attention dans le pays. Ce fruit est pré avec du sirop dans des boîtes de ferblanc, et il se vend en boîte de 3 lbs pour env 16 à 18 cts en gros. Il n'est pas nécessaire de faire un transport rapide dans ce les articles de meilleure qualité arrivent ici en février, étant expédiés de Calif par des voiliers. On dit que la présence du sucre donne au fruit une saveur e

lente, et qu'en somme l'article s'améliore grâce aux quelques mois qu'il faut pour arriver en ce pays de la manière dont je parle.

La demande des poires en conserve est aussi très forte, et comme ce fruit ne se transporte pas bien en barils il vaut la peine d'examiner si l'on ne peut pas établir un commerce en le mettant en conserve. Les poires arrivent ici a peu près de la même manière que les pêches, et le prix en gros est d'environ 28 cts par boîte de 3 lbs. Les remarques que j'ai faites relativement au transport pour ce qui est des pêches s'appliquent aussi aux poires.

Le commerce de tomates est aussi une industrie qui s'est considérablement développée dans le cours des quelques dernières années, et on est sous l'impression que ce commerce va augmenter. Que la tomate soit préparée en sauce piquante en bouteilles ou qu'elle soit en boîtes, il existe un marché considérable. Il s'expédie de grandes quantités de tomates de France et du Portugal, le tout en boîtes de ferblanc avec un peu de jus pour la conservation. Il y a, dit-on, une demande considérable pour des produits de ce genre, et la question mérite l'attention en Canada; les boîtes de 3 lbs à 4 lbs se vendent en gros pour 5d.

Relativement à toutes espèces de conserves, on devra garder en mémoire les observations suivantes si l'on veut travailler à créer un commerce :

1° Les articles doivent être de première qualité.

2° On doit maintenir la qualité au même niveau et ne pas la laisser se détériorer.

3° On devra adopter des marques qui attireront l'attention publique et les produits devront être mis dans des boîtes attrayantes.

Il est inutile pour moi de parler du homard ou du saumon en conserve. Le Canada a une large part de ce commerce; ses produits ont déjà une excellente réputation et on les recherche de préférence à d'autres. Tout de même ce commerce peut encore se développer indéfiniment.

Le commerce du fromage s'est developpé avec une telle rapidité qu'aujourd'hui le Canada en expédie sur le marché anglais presque autant que les Etats-Unis. L'Article canadien, toutefois, a une bien meilleure réputation, et commande à un prix plus élevé, et une des plus grandes maisons de détail à Londres me dit que depuis deux ans elle n'a pas acheté de fromage américain, vu la supériorité du produit canadien. On m'a dit que ce commerce pourrait indéfiniment se développer, particulièrement le commerce d'exportation vers l'est et l'Amérique du Sud, si les fromages canadiens pouvaient être faits en meules de 4 lbs ou 5 lbs. Dans les pays chauds le public ne tient pas a acheter de gros fromages, parce qu'il se gâtent vite à cause de la chaleur; mais si l'on pouvait faire des fromages de ce poids et d'une aussi bonne qualité que les gros, ils obtiendraient, je crois, très rapidement un marché considérable dans les diverses parties du monde.

L'opération du tarif McKinley a créé en Canada le désir de rendre le pays plus indépendant des Etats-Unis pour la volaille et les œufs; et les recherches et l'expérience ont démontré qu'il existe en Angleterre une demande illimitée pour ces produits. Avant l'arrivée de M. Saunders, commissaire expédié dans ce pays par le gouvernement et avec mission de faire rapport sur le sujet, on avait recueilli beaucoup

d'informations relativement à ce commerce, et j'espère que la publication de ce renseignements a été utile aux expéditeurs canadiens. Je suis heureux de remarque que M. Saunders a fait un rapport qui indique combien il existe dans ce pays u marché illimité pour les produits canadiens. Ceci confirme tous les renseignement que j'ai recueillis sur cette question. Plusieurs consignations considérables d'œuf sont arrivées, et leur qualité était si bonne et leur empaquetage si excellent qu'ils s sont vendus facilement à des prix plus élevés qu'on en offrait pour les œufs d continent. Ils acquirent rapidement une réputation par eux-mêmes, à raison de remarques favorables qui ont paru dans la presse ; et la confiance maintenant e telle qu'ils sont achetés et vendus avant leur arrivée, tout comme les consignation d'autres articles qui ont un nom bien établi sur les marchés. Les chiffres cités préc demment serviront à indiquer l'étendue du commerce et combien celui-ci est illimi et j'ai l'espoir que l'expérience qu'on a faite avec succès amènera des consignatio plus considérables l'année prochaine, et l'établissement d'un commerce régulier.

Un nombre considérable de dindons sont aussi arrivés récemment et ont é vendus facilement à de bons prix ; en tant que j'ai pu m'en assurer auprès des pe sonnes qui font ce commerce, la demande sera illimitée à l'avenir. On trouve qu'i ressemblent plus au gibier que le dindon engraissé sur les fermes en Angleterre, qui provient sans doute de la quantité du sang sauvage qu'ils ont et de la manièr avec laquelle ils sont nourris. On a fait l'essai de ces volailles à plusieurs gran hôtels, et ils ont donné satisfaction.

La plus grande partie des dindons vendus sur ce marché et qu'on élève Angleterre et sur le continent, ont toutes les plumes enlevées, à l'exception de cel du cou et de celles qui se trouvent sur les parties les plus délicates du corps. Cepe dant les dindons canadiens sont arrivés avec leurs plumes. Il y a une divergenc d'opinion sur la question de savoir si cette volaille devrait être exportée avec ou sa plumes, et sur la manière dont on devrait l'empaqueter. M. Saunders s'est compl tement renseigné sur cette question lors de son voyage ici. Il est très à désirer qu porte une attention spéciale à la qualité des dindons qu'on expédie. Ceci contribue considérablement à déterminer les proportions que ce commerce devra prendre. les premières consignations sont reçues avec faveur, les dindons canadiens se fer un nom et seront recherchés. Un autre fait dont on devra se souvenir c'est que p la volaille est grosse plus le prix est élevé, mais il n'est guère nécessaire de remarq r qu'on ne devrait pas expédier de vieux dindons. Le meilleur marché est de décem e à février, les prix les plus élevés se donnant vers la Noël.

Je remarque que dans son rapport M. Saunders donne une place spéciale u marché de Liverpool pour la volaille, par la raison que c'est le port de débarquem t et parce que, dans un rayon de 50 milles il y a une population de 4,000,000 d'â s. En conséquence, des consignations considérables ont été expédiées à Liverpool. J prouve une grande partie de ce qu'il dit, mais je suis fortement d'avis qu'on dev partager des consignations de ce genre entre Liverpool, Londres et plusieurs gra villes provinciales en Angleterre et en Ecosse. Londres, par exemple, est un ma beaucoup plus considérable que celui de Liverpool ou du district environnant, et contient une proportion plus considérable de la population en état d'acheter volaille. Il n'y a pas de doute que les dindons sont de bonne qualité, et qu'ils peu arriver en bon état, et, puisqu'il en est ainsi, il n'y aura probablement pas de

sultés à disposer de ceux qu'on pourra expédier s'ils arrivent à temps voulu dans aucune partie du Royaume-Uni.

TABLEAU indiquant l'importation des provisions dans le cours des trois dernières années.

ARTICLES.	PAYS.	QUANTITÉS.			VALEUR.		
		1888.	1889.	1890.	1888.	1889.	1890.
		Qtx.	Qtx.	Qtx.	£	£	£
Lard fumé	Danemark	321,173	575,304	465,866	1,374,659	1,639,753	1,334,096
	Allemagne	253,016	63,639	1,390	666,599	184,659	3,459
	Etats-Unis	1,865,130	2,547,643	2,934,465	2,852,961	4,810,458	4,890,992
	Autres pays	215,217	311,558	388,849	498,740	752,337	749,514
	Total	2,854,536	3,498,144	3,790,570	6,392,959	7,287,207	6,978,061
Bœuf	Etats-Unis	213,376	253,585	263,052	352,134	352,284	358,512
	Autres pays	13,160	10,957	11,674	24,125	19,296	22,822
	Total	226,536	264,542	274,726	349,250	371,580	381,734
Bœuf frais	Etats-Unis	785,224	1,269,680	1,693,148	1,814,923	2,812,475	3,629,939
	Autres pays	52,230	109,831	161,445	105,924	202,705	293,076
	Total	837,444	1,379,511	1,854,593	1,920,847	3,015,180	3,923,015
Jambons	Etats-Unis	646,672	873,304	1,094,383	1,696,871	2,217,097	2,583,745
	Autres pays	81,633	104,304	115,063	227,065	284,397	285,370
	Total	720,305	977,608	1,209,446	1,923,936	2,501,484	2,869,115
Viande, non énumérée							
Salée et fraîche	Etats-Unis	3,254	21,849	16,818	6,269	47,532	32,578
	Autres pays	33,527	69,133	87,063	114,282	149,485	194,994
" Conservée autrement que dans le sel—	Total	56,781	90,982	103,881	120,551	197,017	227,572
*Bœuf				551,098			1,424,419
*Mouton				78,409			181,482
*Autr. sortes				105,304			340,294
	Total	542,599	642,857	734,811	1,377,023	1,632,333	1,946,195
Mouton, frais	Hollande	87,779	77,720	116,152	116,152	174,853	275,385
	Australie	543,117	612,578	897,148	4,104,173	1,291,944	1,823,478
	République Argentine	346,806	394,779	435,084	627,888	749,810	822,486
	Autres pays	11,383	141,392	208,035	18,691	362,014	526,427
	Total	989,085	1,226,669	1,656,419	1,940,979	2,578,621	3,447,776
Lard—							
Salé (pas des jambons)	Etats-Unis	149,525	191,767	204,577	237,633	282,816	282,174
	Autres pays	95,366	67,820	50,280	122,288	107,449	59,250
	Total	244,891	269,587	254,857	359,921	390,265	341,424

*Non énumérés séparément avant 1890.

TABLEAU indiquant l'importation des provisions dans le cours des trois dernières années—*Suite.*

ARTICLES.	PAYS.	QUANTITÉS.			VALEUR.		
		1888.	1889.	1890.	1888.	1889.	1890.
		Qtx.	Qtx.	Qtx.	£	£	£
" Frais	Hollande	191,218	90,015	25,994	433,056	218,123	61,95
	Belgique	34,939	14,929	10,788	82,131	37,625	27,39
	Etats-Unis	8	7	60	18	10	9
	Autres pays	16,613	11,895	8,353	41,749	30,381	20,39
	Total	242,778	116,846	45,295	556,954	286,139	109,83
Lapins	Belgique	91,675	112,564	129,362	250,237	309,265	357,24
	Autres pays	9,197	11,210	14,279	26,325	32,218	40,85
	Total	100,872	123,774	143,641	276,562	341,483	398,09
Total des viandes					15,218,991	18,601,309	30,622,85
Beurre	Suède	205,847	212,141	224,235	1,128,939	1,141,218	1,175,7
	Danemark	604,512	677,491	824,749	3,335,064	3,743,576	4,422,2
	Allemagne	160,915	111,027	104,450	813,198	588,660	544,2
	Hollande	155,020	151,073	156,069	784,523	767,457	792,7
	France	439,993	566,524	525,105	2,378,835	3,073,473	2,847,1
	Canada	9,173	22,634	15,155	40,797	95,167	60,7
	Etats-Unis	23,207	110,187	84,553	93,243	448,825	322,3
	Autres pays	70,647	76,392	93,401	327,594	385,352	433,5
	Total	1,669,314	1,927,469	2,027,717	8,902,193	10,243,728	10,598,8
Margarine	Norvège	7,784	11,051	15,084	25,045	33,399	45,5
	Hollande	1,0[illegible]3,401	1,137,094	1,001,968	2,951,522	3,280,628	2,804,6
	Belgique	6,676	10,257	1,684	18,130	30,269	4,4
	Autres pays	80,313	82,088	61,260	269,629	308,426	229,0
	Total	1,138,174	1,240,760	1,079,996	3,263,826	3,652,722	3,083,7
Fromage	Hollande	328,801	327,384	292,215	822,498	807,037	723,1
	France	29,304	32,941	40,364	92,428	103,057	127,8
	Canada	697,461	675,900	837,890	1,523,833	1,565,526	1,914,2
	Etats-Unis	812,430	827,626	919,408	1,905,776	1,899,864	2,081,7
	Autres pays	79,545	45,694	54,197	197,743	116,070	128,3
	Total	1,917,541	1,909,545	2,144,074	4,542,278	4,494,554	4,975,2
			G. Cents.				
Œufs	Allemagne	3,707,091	2,998,865	2,915,491	1,146,739	893,902	868,0
	Belgique	1,582,929	1,817,353	1,927,477	490,011	565,057	585,4
	France	2,692,057	2,950,566	3,089,255	1,053,309	1,181,335	1,270,9
	Autres pays	1,338,540	1,649,855	2,359,023	387,050	482,519	705,4
	Total	9,320,617	9,416,639	10,291,246	3,077,100	3,122,813	3,428,7
			Qtx.				
Saindoux	Etats-Unis	832,126	1,151,372	1,248,947	1,705,339	2,097,419	2,049,7
	Autres pays	51,343	42,459	24,289	110,081	80,989	41,7
	Total	883,469	1,193,831	1,273,236	1,815,420	2,178,408	2,091,4

TABLEAU indiquant les importations de provisions pour les trois dernières années—*Fin.*

ARTICLES.	PAYS.	QUANTITÉS.			VALEUR.		
		1888.	1889.	1890.	1888.	1889.	1890.
		Qtx.	Qtx.	Qtx.	£	£	£
Volaille et gibier (morts ou vivants)..	Belgique.....	.....	.....	.....	74,347	103,814	119,981
	France.....	.....	.....	.....	198,707	195,582	180,820
	Autres pays	.....	.....	.....	130,143	173,290	197,057
	Total.....	.....	.....	.....	403,197	472,686	497,858
Fruits—			Boiss.				
Pommes, vertes....	.....	3,821,946	3,617,997	2,574,957	1,037,084	976,118	786,072

ARCHIVES.

Le personnel des copistes attaché à ce bureau a été activement occupé dans le bureau des archives publiques pendant l'année dernière à copier et à comparer les divers documents, cartes, plans, etc., destinés aux archives canadiennes, ainsi que le trouveront les nombreux volumes qui vous ont été expédiés de temps à autres. Il reste encore une somme considérable de travail à faire comprenant les archives du Haut et du Bas-Canada, et des provinces maritimes, ce qui prendra beaucoup de temps à terminer à raison des progrès qu'on fait présentement et si l'on tient compte du nombre restreint des copistes qu'on emploie. Je vois fréquemment au travail, et vos désirs à cet endroit ont été exécutés avec soin et d'une manière satisfaisante.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

CHARLES TUPPER,
Haut commissaire.

RAPPORT DE L'AGENT DE LIVERPOOL.

(M. John Dyke.)

15 Water Street,
Liverpool, 31 décembre 1890.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon cinquième rapport annu sur les affaires de cette agence. Voici le nombre et la nationalité respective de immigrants partis de Liverpool durant l'année 1890, et le nombre de ceux qui or émigré en 1889 :—

	1889.	1890.	Augmentation.	Diminution.
Anglais	113,638	102,360	.....	11,278
Ecossais	1,888	1,160	.....	728
Irlandais	9,113	8,338	.....	775
Etrangers	68,852	76,155	7,303	.....
Origine non mentionnée	5,405	3,463	.....	1,942
Totaux	198,896	191,476	7,303	14,723
Moins—Augmentation				7,303
Diminution nette				7,420

ou soit une diminution de 3·73 pour 100 dans le nombre total des immigrants partis Liverpool.

Les immigrants qui sont partis directement pour le Canada étaient au nomb de 26,764, nombre sur lequel 16,120 ont été transportés par la ligne Allan, 6,711 p la ligne Dominion et 3,933 par la ligne Beever. Sur ce, 4,956 étaient des passage de cabine et 21·808 d'entrepont, contre 4,619 passagers de cabine et 25,942 d'entr pont en 1889, ce qui accuse une diminution dans l'immigration de Liverpool vers Canada de 12.42 pour cent. Ce qui est dû presque entièrement à la baisse génér de l'immigration britannique, et tous les autres pays ont été affectés de la mêm manière. Ainsi que je l'ai souvent indiqué, le nombre de cultivateurs et de journ liers purement agricoles diminue tous les ans, et je regrette beaucoup qu'il n' parte pas un plus grand nombre pour le Canada, au lieu d'émigrer vers les gran centres populeux. Pour ce qui est des petits cultivateurs ceci s'explique par le f qu'ils se cramponnent à leur foyer jusqu'à ce que leur capital soit épuisé. Qua aux garçons de fermes on sait communément qu'ils ont commencé à émigrer en gra nombre vers les villes quelque temps après l'adoption de la loi qui a rendu l'instr tion obligatoire. Antérieurement, une proportion considérable ne pouvait ni lire écrire et ne connaissait rien de ce qui se passait en dehors de leur voisinage imm diat. Maintenant qu'ils peuvent communiquer par lettre avec leurs amis et l dans les journaux les chances qu'offrent les centres populeux pour gagner de m leurs salaires ils quittent rapidement les districts ruraux. On dit avec assuran que le prochain recensement fera voir une diminution de près de 50 pour 100 de population rurale dans le cours des derniers vingt ans. On a tout mis en œuv pour tenir le Canada sous les yeux de ces classes au moyen d'articles et de paragraph spéciaux dans les journaux ruraux, et sous ce rapport je suis très heureux d'appren que le gouvernement fédéral doit être de nouveau représenté à l'exposition de société royale, qui l'année prochaine aura lieu à Doncaster. Cette ville occupe u position très centrale, étant à distance presque égale de Londres, d'Edimbourg et

Dublin, et au cœur d'un des plus beaux districts agricoles du monde; et l'exposition attirera assurément un très grand nombre des classes agricoles. La présence de produits agricoles produira beaucoup plus d'impression sur ses visiteurs que n'importe quelle quantité de littérature officielle ou des conférences. La concurrence des autres pays relativement aux émigrants s'est continuée; bien que, par suite de la crise financière la république Argentine se soit ralentie dans ses efforts, les compagnies agraires et de chemins de fer et les autres corporations des Etats-Unis ont déployé une activité inusité, et leurs annonces, leurs affiches et leurs brochures ont été largement distribuées non seulement en Angleterre mais aussi sur le continent.

La catégorie d'immigrants partis pour le Canada a été le sujet de remarques flatteuses de la part des fonctionnaires officiels et d'autres personnes intéressées à l'immigration, qui ont été témoins de leur départ de semaine en semaine, et je puis dire en toute sûreté que la qualité des immigrants qui sont allés au Canada dans le cours de l'année a été tout aussi bonne que celle de l'année dernière, et d'un caractère beaucoup plus supérieur que celle d'il y a 10 ou 15 ans. Un grand nombre avait les moyens de se faire un commencement dans le Nord-Ouest, tandis que plusieurs avaient suffisamment de capitaux pour acheter des fermes dans le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et Ontario, et à en juger d'après les récentes demandes de renseignements je suis porté à croire qu'il se fera une immigration encore plus considérable de ces personnes dans le cours de 1891.

Tandis que l'immigration des Iles Britanniques accuse une diminution si considérable, je suis heureux de dire que celle du continent a été plus satisfaisante. D'après les ordres de sir Charles Tupper j'ai été activement occupé à ce travail dans le cours de l'année, et les rapports très favorables que transmettent à toutes les parties de l'Europe les colons étrangers établis en Canada, et qui me sont arrivés d'amis et d'agents de steamers, me portent à croire que dans le cours de la saison prochaine nos progrès dans cette branche très importante vont se maintenir et à espérer que le nombre de colons venant du continent et établis en Canada va considérablement augmenter. Comme vous le savez, une proportion considérable de ces immigrants possède quelques capitaux, peut-être pas en sommes aussi considérables que celles que possèdent les immigrants des Iles Britanniques, mais suffisamment pour leur permettre de faire des établissements tout aussi bons sinon avec plus de succès. Le domaine de mes opérations sous la direction du haut commissaire s'étend de plus en plus tous les ans, et bien que, ainsi que je l'ai indiqué dans les rapports des années précédentes, il ne soit pas opportun dans un rapport public comme celui-ci d'en expliquer la nature, je puis dire avec confiance qu'elles sont d'une catégorie plus parfaite et plus pratique qu'aucune de celles qui ont été faites soit au nom de votre département ou soit par aucun de vos concurrents. Dans les efforts déployés pour obtenir la bonne sorte d'immigrants de ce pays, rien ne pouvait être plus utile que la visite au Canada des fermiers délégués, mais on ne doit pas trop tôt en anticiper les effets. Dans le temps, lorsque les premiers délégués partirent, le professeur James Caird, autorité agricole bien connue, écrivait au *Times*, disant qu'il s'écoulerait quatre ou cinq ans avant que les heureux résultats de leurs rapports ne se fissent sentir, et il se trouve avoir dit vrai. Les messieurs qui sont partis cette année sont bien connus dans les cercles agricoles et ils sont considérés comme étant des autorités dignes de foi. J'apprends qu'ils seront en état de parler très favorablement des avantages que le Canada offre aux agriculteurs, et j'ai la certitude que leurs rapports auront une valeur tout aussi grande pour le Canada que ceux des messieurs qui ont visité le pays comme délégués il y a dix ans.

Nombre de Canadiens ont de nouveau visité ce pays dans le but d'établir différentes branches de commerce, et au nombre desquelles s'est trouvé M. Saunders, expédié par le gouvernement pour développer le commerce des volailles et des œufs canadiens. Ce monsieur a déjà reconnu le concours que je lui ai prêté. Mes devoirs au rapport avec le commerce et d'autres affaires continuent d'augmenter.

Dans plusieurs parties de l'Angleterre plus particulièrement dans les régions laitières, ou à pâturages, la très grave dépression qui s'est fait sentir au milieu des agriculteurs semblerait avoir atteint sa dernière phase, et, pour la première fois,

depuis 10 ans, il se produit aujourd'hui une légère augmentation dans la demande de fermes de la catégorie en question qui sont mises sur le marché. Dans les régions strictement arables, et dans les districts éloignés et qu'on n'atteint pas facilement par chemin de fer, des milliers d'acres de terres sont abandonnées. Comparé à celui de 1889 le territoire cultivable en Angleterre est de 117,000 acres moins étendu en 1890, tandis que les pâturages permanents se sont augmentés de 152,000 acres. L'étendue totale cultivée en Angleterre et en Irlande est de 48,045,755 acres, soit une augmentation sur 1889 de 114,590 acres. L'augmentation des pâturages permanents est de 299,333 acres de terre arable, soit une diminution de 184,743 acres. La diminution annuelle du territoire arable va continuer naturellement à déplacer un grand nombre de laboureurs et autres journaliers en rapport avec les exploitations agricoles.

Comme contraste frappant de ce qui se passait les années précédentes, il y a cette année une augmentation du nombre de moutons, le nombre de ceux âgés d'un an et plus étant porté à 16,757,000, soit 894,000 de plus qu'en 1889. Le total du troupeau de moutons en Angleterre est maintenant de 27,272,000, nombre beaucoup plus grand que celui de 1879, mais tout de même de 1,126,000 moindre qu'en 1870. Pour saisir parfaitement ces chiffres, on devra comprendre que pendant la même période la population a considérablement augmentée, gagnant relativement de plus forts salaires et conséquemment ayant plus de moyens pour acheter.

Le bétail de moins de 2 ans fait voir l'augmentation remarquable dans le cours de l'année de 279,000 têtes, portant le total à 2,532,000; le nombre des bêtes à cornes en 1890 est de 6,509,000, comparé à 5,403,000 en 1870.

Le nombre des génisses ou de veaux est porté à 2,538,000, chiffre qui n'a pas été atteint depuis 1887.

Le nouveau ministre de l'agriculture met énergiquement en vigueur la loi qui ordonne d'abattre tous les animaux atteints de pleuro-pneumonie, et comme l'échelle des compensations est plus élevée qu'elle ne l'a jamais été, le nombre de cas rapportés a considérablement augmenté. Il n'y a pas eu de maladies de pieds ou de bouche dans les Iles Britanniques, mais plusieurs cas ont été récemment découverts sur le continent, notamment en Bavière, en Hongrie et en Italie, et on a fermé la porte à toutes les importations de ces pays. L'importation des moutons à la Hollande a aussi été prohibée, parce que le gouvernement hollandais ne veut pas garantir que le bétail sur pied de l'Allemagne ne passera pas par le pays.

Le nombre total de bêtes à cornes importées vivantes de tous les pays s'est élevé en 1889, à 502,177, et en 1890, à 585,664, soit une augmentation de 88,487 têtes; d'un autre côté, l'importation du Danemark accuse une diminution de 24,005 têtes, comparée à l'importation de 1889; et de l'Espagne, de 3,516. L'augmentation de l'importation du Canada, comparée à celle de l'année dernière, est de 36,025, et des Etats-Unis, 90,249.

La masse du bétail canadien d'engraissement a été expédiée aux divers ports d'Ecosse, vu que l'engraissement se fait sur une plus grande échelle en Ecosse qu'en Angleterre, et bon nombre de ces animaux canadiens engraissés en Ecosse ont été exposés sur les marchés de Noël à Londres. J'ai rencontré plusieurs Ecossais à l'exposition du bétail gras de Smithfield à Londres dans le courant de ce mois, et ils se sont dits plus que satisfaits des achats de bétail canadien d'engraissement. M. Cran, d'Inverness-shire, m'a dit qu'il n'en avait pas acheté moins de 1,200 pour lui-même, ses amis et les fermiers qui occupent les terres avec lesquelles il est en rapport, et tous ont été satisfaits des profits qu'a produit leur entreprise.

Nous avons eu plusieurs expéditions de bestiaux des ranches, dont quelques-uns étaient d'une qualité supérieure et les commerçants ont remarqué que le bétail des ranches du Nord-Ouest s'améliorait chaque année. Une consignation du ranche de Cochrane était d'une qualité telle qu'elle a été l'objet de l'attention particulière du commerce, et les acheteurs ont été si satisfaits que si d'autres consignations semblables étaient faites l'année prochaine elles seraient assurément l'objet de faveurs encore plus grandes.

Je suis heureux de pouvoir faire rapport qu'une autre branche de commerce relativement à laquelle j'ai insisté depuis si longtemps auprès des Canadiens, s'est établie sur un pied solide. Je veux parler du commerce des vaches à lait. Nul

autre catégorie de bétail exportée du Canada dans le cours de la saison dernière n'a probablement rapporté de plus grands profits que celle-ci. Le nombre de vaches à lait importé en Angleterre dans le cours de l'année s'élèvera probablement a plus de 3,000. Relativement à ce sujet, je ne puis faire mieux que de citer le passage suivant d'une lettre reçue de M. John Sullivan, de Toronto et Liverpool.

" Dans le cours de la saison 1890, 2,560 vaches ayant eu ou près d'avoir veaux m'ont été consignées et ont été vendues par moi. Sur ce nombre 3 seulement sont mortes pendant la traversée, et les autres sont arrivées en parfait état. Tous ces animaux ont été achetés dans Ontario, aux environs de Toronto et de London.

" Le prix de ces vaches ici a varié de £7 à £26, la moyenne étant de £14. Un grand nombre étaient de bonne race et égales en qualité aux meilleures laitières anglaises. Cette catégorie de bétail s'est toujours facilement vendue, mais pour ce qui est des vieilles vaches et des catégories mitoyennes il y avait une faible demande, et le prix auquel elles se sont vendues ferait perdre de l'argent à l'expéditeur.

" En somme les laitiers et les cultivateurs sont bien satisfaits de ces vaches, leur bonne santé extraordinaire et leur qualité comme laitières font qu'elles constituent un placement profitable.

" A l'exposition de la *Cow Keeper's Association*, de Liverpool, le 10 décembre dernier, la vache canadienne qui a remporté le prix Dyke a aussi concourue dans une classe avec 26 vaches anglaises, et elle a remporté la palme."

La plupart de ces vaches viennent d'Ontario, mais je dois signaler particulièrement plusieurs consignations qui ont été faites par M. Rufus Pope, M. P., des townships de l'Est. La qualité extraordinaire de ces animaux a été appréciée, et j'ai la certitude que les résultats obtenus seront le signal d'un nouveau commerce profitable du district que M. Pope représente dans le parlement canadien.

J'ai moi-même assisté à plusieurs ventes de M. Sullivan, et je puis dire qu'un grand nombre des vaches était d'une qualité extraordinairement bonne, et elles ont dû rémunérer les expéditeurs. Tout de même, dans quelques-unes des consignations il y avait une proportion considérable d'animaux très vieux et faibles, et nombre de ces vaches souffraient de la tuberculose. Permettez-moi de suggérer respectueusement que les inspecteurs exercent une surveillance plus stricte dans les ports d'embarquement et que pouvoir leur soit donné d'empêcher l'expédition d'animaux de cette sorte. C'est chez des animaux de cette catégorie qu'il a surgi des cas de soupçon de pleuro-pneumonie. L'expédition de ces sortes d'animaux doit assurément amener des pertes aux exportateurs, et il est pénible que tous les intérêts du commerce de bétail canadien soient paralysés à cause de la cupidité de quelques commerçants sans scrupule.

Les tentatives qu'a faites M. Plimsoll pour restreindre, si non en vérité pour arrêter complètement, le commerce du bétail vivant, ont occasionné beaucoup d'excitation tant dans ce pays qu'en Canada; mais comme le sujet a été discuté d'un bout à l'autre de la presse et ailleurs je n'ai pas besoin d'y entrer, et je me contenterai de dire que j'ai donné toute l'aide possible à ceux qui ici cherchent à frustrer les efforts de M. Plimsoll, et que mon témoignage sera donné au comité départemental qui fait une enquête sur la question. On comprendra facilement que le travail et l'anxiété qui s'en est suivie ont été très considérables. A en juger des témoignages que j'ai vu et que j'ai aidé à préparer, j'ai confiance que les intérêts du bétail vivant canadien seront protégés avec succès, et qu'à la clôture de l'enquête on constatera que les desseins de M. Plimsoll ont eu le même sort que celui qu'a obtenu la loi sur le bétail du duc de Richmond, laquelle, à raison de la preuve que j'avais préparée, fut défaite en 1878.

Tout le bétail venu dans ce port a dû subir l'inspection la plus rigoureuse de la part des autorités impériales, et comme plusieurs cas suspects ont été signalés, la plus grande anxiété a régné d'une saison à l'autre. Dans aucun cas les soupçons qu'on avait sur l'existence de cette terrifiante maladie de la pleuro-pneumonie n'ont été confirmés ; mais il m'a fallu encore une grande vigilance dans le but d'informer le plus tôt possible le haut commissaire de ce qui transpirait, afin de lui permettre de prendre les mesures convenables pour sauvegarder les intérêts canadiens.

Avant d'abandonner ce sujet, je désire déclarer combien je suis redevable au docteur May, inspecteur vétérinaire à ce port pour le gouvernement impérial, pour la courtoisie et la bienveillance incessante avec lesquelles il m'a traité dans le cours de l'année.

En 1889 il a été importé 678,058 moutons et agneaux ; cette année il n'en a été importé que 358,458, soit une diminution de 319,600. Le Canada n'a expédié que 42,642, contre 55,855 l'année dernière ; les Etats-Unis n'ont exporté que 3,904, contre 18,690. Les exportations de l'Allemagne, qui en 1889 se chiffraient par 193,191, ont complètement cessé à raison d'une maladie de pieds et de bouche qui a éclaté, tandis que l'exportation du Danemark a diminuée de 153,362 à 139,465. De la Hollande, pays qui a toujours exporté un nombre considérable de moutons, l'exportation est tombée de 189,035 à 119,669.

Dans les consignations de moutons venant du Canada que j'ai examinées, j'ai constaté qu'il y avait une proportion considérable d'agneaux. Ces agneaux ont soutenu le voyage excessivement bien et j'attirerai de nouveau l'attention sur l'opportunité de cultiver ce commerce. Dans le but de démontrer ce qu'on pourrait faire en croisant les brebis canadiennes avec les béliers pur sang shropshire, j'ai expédié un très joli mâle à l'exposition de la Société d'agriculture à Ottawa. Je regrette cependant de constater que mes désirs n'ont pas été exécutés, et qu'au lieu de démontrer aux cultivateurs ce qu'on pourrait obtenir de l'introduction de ces béliers dans leurs troupeaux, le gagnant a vendu le bélier à un propriétaire de moutons de races. Ceci est un très grand désappointement pour moi. Un grand nombre de béliers shropshire sont exportés tous les ans aux Etats-Unis, et cette année un nombre encore plus considérable a été expédié. Un cultivateur entreprenant du Michigan qui est en même temps lancé dans l'exploitation forestière a acheté 150,000 béliers shropshire cette année, et les a transportés sur ses coupes de bois pour les croiser avec ses brebis mérino ou métisses sur les parties défrichées de sa propriété. On dit que les brebis sont des laitières extraordinaires, et les agneaux mâles et femelles sont vendus tous les automnes. On constate que le produit du premier croisement est le plus profitable, et on évite ainsi la nécessité de garder pendant l'hiver un surcroît de moutons. Le même expéditeur m'a dit qu'il pourrait réaliser tout autant d'argent et si non plus, par la vente des agneaux produits ainsi que pour les moutons ordinaires de deux ou trois ans.

Je crois qu'il existe nombre d'endroits dans Ontario et les provinces maritimes où une entreprise semblable pourrait se faire avec de très grands profits.

Les importations de viandes fraîches de tous les pays accusent une augmentation de 1,379,511 qtx en 1889 à 1,854,593 en 1890, la principale augmentation se portant du côté des Etats-Unis et se chiffrant par 423,468 qtx.

Le mouton frais importé accuse une augmentation de 429,750 qtx, le total en 1889 étant de 1,226,669 qtx, et en 1890 de 1,686,419 qtx, l'Australie expédiant 284,570 qtx de plus que l'année dernière et la République Argentine, 40,105 qtx.

Je dois signaler l'arrivée d'un nombre considérable de moutons vivants de la République Argentine. Les premières consignations étaient de très bonne qualité, mais il fut bien évident que la fourniture de ces animaux ne pouvait se continuer, car les chargements qui suivirent étaient d'une catégorie très médiocre et dans chaque cas les moutons étaient gravement atteints de la gale. Dans le cours d'une conversation avec les principaux commerçants j'ai appris qu'ils espéraient peu de voir ce commerce se développer pour le moment.

La même chose peut se dire des bêtes à cornes de la Rivière Platte. Quelques chargements arrivèrent et un ou deux étaient de très bonne qualité, mais les autres classes d'animaux venant directement des plaines ne pouvaient apparemment se faire à l'exiguité du local à bord ; il s'en suivit qu'un très grand nombre moururent et le reste arriva dans un pénible état, et il a dû en résulter de très lourdes pertes pour les importateurs.

Relativement aux chevaux les importations se sont élevées à 19,404, contre 13,87[illegible] en 1889 et 11,505 en 1888. Les importations du Canada ont été de 225 contre 1[illegible] l'année dernière. Il est à regretter qu'il n'y ait pas une plus grande augmentation

mais probablement l'opération du tarif McKinley aura l'effet de stimuler ce commerce. En Angleterre les prix des chevaux inférieurs, tels que les chevaux pour tramway et pour ce qui est connu en Canada comme chevaux destinés à un service général, n'ont jamais été aussi bas dans le cours des 10 dernières années qu'ils ne le sont présentement, tandis que les prix pour les chevaux de voiture et pour la chasse n'ont jamais été aussi élevés. De fait il est si difficile d'obtenir des chevaux de cette dernière catégorie que les commerçants qui ont jusqu'ici restreint leurs opérations à l'Angleterre et à l'Irlande ont été obligés de visiter les marchés du continent, et dans le cours de l'année un commerce assez important a surgi entre le nord de l'Allemagne (plus particulièrement à Berlin) et Londres, Liverpool et les autres villes du nord de l'Angleterre. Les chevaux achetés à Berlin sont des chevaux de voiture et de bataille, et le plus grand nombre ont été élevés en Russie. Par l'introduction d'étalons convenables et l'exercice d'un jugement sain, il n'y a pas de raisons pour que le Canada ne prenne pas une part active à ce commerce, sinon commander de fait le marché. J'ai parlé si longuement de cette question dans des rapports antérieurs que je ne puis rien ajouter. Je pourrais suggérer cependant que bien que l'introduction d'étalons clydesdale et shire puisse être laissée à l'initiative particulière on pourrait avec avantage prendre des mesures spéciales pour encourager l'importation en Canada d'étalons pur sang et d'étalons *Hackney*, ces derniers étant universellement reconnus comme étant les meilleurs mâles pour obtenir des chevaux pour voitures. Jusqu'ici le cheval Hackney a été presque entièrement négligé en Canada. Le nombre total de transports accordés par la *Hackney Horse Society* a été de 491—301 pour les étalons et 190 pour les juments. Sur ce nombre 258 ont quitté le pays pour être distribués comme suit :

Pays.	Etalons	Juments.	Total.
Etats-Unis	79	46	125
Italie	75	...	75
France	18	1	19
Buenos-Ayres	10	8	18
Australie	7	...	7
Indes	6	...	6
Canada	3	...	3
Allemagne	2	...	2
Hollande	1	...	1
Russie	...	1	1
Suède	1	...	1

Comme vous le verrez il n'y en a que trois de portés en regard au nom du Canada. Il y a quelques Hackneys d'un grand mérite personnel à Toronto, au Manitoba et dans les Territoires, mais il faut espérer que dans l'intérêt de notre commerce d'exportation, on portera plus d'attention à l'avenir à cette race de chevaux.

Il y a eu deux ou trois consignations de chevaux venant de la Rivière Platte, mais les bêtes étaient d'une qualité très médiocre et excessivement vicieux. Des personnes bien renseignées disent que d'ici à plusieurs années la République Argentine ne peut faire avec succés concurrence au Canada pour l'alimentation des marchés européens.

La quantité de beurre importée accuse de nouveau une augmentation considérable ; en 1889 l'importation s'est élevée à 1,927,469 qtx, et en 1890 à 2,027,717 qtx, soit une augmentation de 100,248 qtx et de £355,120 quant à la valeur. La valeur totale du beurre importé de tous les pays dans le cours de l'année s'est élevée à l'énorme somme de £10,598,848. Je suis peiné de constater encore une baisse dans la quantité reçue du Canada. Voici l'état comparatif : en 1889 il a été reçu du Canada 22,634 qtx, représentant une valeur de £95,167 ; en 1890, 15,155 qtx ont été importés, représentant une valeur de £60,739, soit une diminution de 7,479 qtx, et de £34,428. L'importation de cet article des pays scandinaves prend tous les ans de plus grandes proportions. La Suède est indiquée la première dans la liste des pays séparés pour 1887 ; l'importation de ce pays pour cette année là est portée à 163,559

qtx, représentant une valeur de £881,098. Pour la présente année les chiffre donnent 224,235 qtx d'une valeur de £1,175,722, soit une augmentation sur 1889 d 12,094 qtx et £34,504. Le Danemark, ce petit pays dont la population n'est que d 2,170,000 âmes (à peu près la population de la province d'Ontario), accuse de nouvea des grands progrès dans ce commerce, son exportation en Angleterre dans le cour de l'année n'étant pas moins que 824,749 qtx, contre 672,491 en 1889. La valeur e 1890 était de £4,422,257, soit une augmentation de £678,681 sur l'année précédent Tandis que le Danemark accuse un développement aussi considérable dans ce com merce particulier, il y a une diminution sensible dans les importations de l'All magne, du Canada, des Etats-Unis et de la France, ce dernier pays accusant un baisse de 44,419 qtx quant à la quantité, et de £226,329 quant à la valeur. Grace la courtoisie de mon ami le consul de la République Argentine, je suis en état d donner les importations de beurre dans son pays, venant de la France et des pay Scandinaves dans le cours de 1889. La République Argentine a importé de France 9,770,320 lbs, et des pays Scandinaves 32,780,160 lbs.

J'espère que les chiffres qui précèdent seront l'objet de l'attention qu'ils méritent car les marchés de cette catégorie offrent des bénéfices incalculable aux cultivateu canadiens, et conséquemment au Canada en général.

Dans des rapports antérieurs j'ai souvent parlé au long de la question des profi que produirait l'établissement d'un commerce de beurre en boîtes de ferblanc ave des pays étrangers. J'ai aussi fait remarquer que malgré leur voisinage rappr ché du marché anglais pour le beurre frais, les Irlandais s'étaient lancés dans c commerce avec de grands succès; ainsi qu'on le verra par l'extrait du rapport d MM. T. J. Clancy et Cie, marchands de beurre bien connus de Cork, ils disent que "le commerce de beurre de l'Irlande (mis dans des boîtes en ferblanc pour l climats chauds et pour les entrepôts des navires) accuse une augmentation en 189 des commandes considérables ayant été reçues en Irlande des pays tropicaux, o l'on a constaté que le beurre irlandais possède de meilleures qualités de conservatio que certains produits étrangers. Ce débouché pour le beurre irlandais est relativ ment récent. On devrait l'encourager, car il apporte tant en Angleterre qu'e Irlande de l'argent qui depuis des années s'en allait aux producteurs de beur étrangers."

Le *Grocer*, principal organe du commerce des provisions, dans sa revue annuel du commerce du beurre irlandais, dit: "Le commerce du beurre irlandais conser dans des boîtes, accuse de nouveau une augmentation considérable sur les anné précédentes. Cette branche du commerce, relativement jeune en Irlande, se dév loppe avec une grande rapidité; le beurre irlandais en conserve a maintenant pr pied à l'étranger. On a reçu en Irlande, dans le cours de l'année, des command considérables de presque tous les pays tropicaux. Nombre de ces commandes étaie des répétitions de précédentes, car on a constaté que le beurre irlandais était n seulement meilleur marché que certaines marques étrangères de première qualit mais aussi qu'à raison de sa grande fermeté et de ses propriétés de conservation convenait mieux aux climats chauds."

Il est excessivement difficile d'obtenir des renseignements exacts sur le volu de ce commerce particulier du Danemark et de la Hollande, car les gouvernemen de ce pays sont excessivement jaloux de leur commerce d'exportation, et ils publient aucun chiffre sur ce sujet. Autrefois, un commerce très considérable faisait par des marchands de Liverpool, soit comme agents pour des maiso danoises, suédoises ou françaises, ou comme expéditeurs pour leur propre compt

Dans ces dernières années, toutefois, les maisons danoises et françaises ont éta des agences à elles propres dans des pays tels que la République Argentine, l'Ur guay, le Brésil, les Antilles, la colonie du Cap, les Indes et la Chine, et pour cela commerce de Liverpool ne s'est pas développé comme il l'aurait fait autreme Néanmoins, MM. R. Harrison et Cie, de cette ville, ont exporté dans le cours l'année du beurre en conserve pour une valeur de £50,000, et quatre autres prin paux marchands en ont exporté pour une valeur approximative de £100,000, faisa en tout une exportation d'environ trois quarts d'un million de piastres. Po

démontrer la valeur de ce beurre, je cite l'extrait suivant d'une récente circulaire de MM. Harrison et Cie, agents pour le beurre de première qualité.

Pour l'expédition des mois de mai, juin, juillet et août:—

Beurre de choix de la meilleure qualité.

Boîtes de 2-lbs, 16½ deniers la lb, l. à b., Copenhague.
" 1 18 " " "
" ½ 19½ " " "

De la meilleure qualité.

Boîtes de 28-lbs, 13½ deniers la lb, l. à b., Copenhague.
" 14 14 " " "
" 7 14½ " " "
" 5 19 " " "
" 4 15½ " " "

Pour l'expédition en juin, juillet et août:

Beurre salé.

Boîtes de 28-lbs, 13 deniers la lb, l. à b., Copenhague.
" 14 13½ " " "
" 7 14 " " "

"Les prix sont soumis aux changements du marché. Lorsque des contrats sont passés il faut prendre des quantités proportionnelles chaque mois. Le beurre peut être livré *c.o.f.* à Londres, à Liverpool, à Glasgow, à Amsterdam et à Rotterdam, à raison d'un supplément de ½d. par lb, et au quai d'Altona à ¼d. par lb. Force majeure exceptée. Après le mois d'août et pendant les mois d'hiver, les prix sont généralement plus élevés. Conditions: argent comptant."

Comme le prix du transport et la durée du voyage doivent être a peu près les mêmes du Canada que des pays Scandinaves, il n'y a pas de raisons pour que les Canadiens n'expédient pas par Liverpool à ces pays chauds avec lesquels ils n'ont pas de communication directe par steamer. Les rapports d'Irlande relativement au commerce général du beurre disent que le résultat de la dernière saison démontre que le beurre irlandais à grandi en faveur en Angleterre, et qu'on en demande dans les régions qui avaient cessé d'en faire venir sous les anciennes formes et d'après l'ancienne manière de l'empaqueter. MM. Cleeve et frères, de Limerick, dans le sud de l'Irlande (lesquels, je dirai incidemment, sont natifs de Toronto, mais ils ont succédé il y a quelques années à leur oncle dans son commerce), ont fait de grands pas dans cette industrie. Ils ont présentement en exploitation plus de 80 beurreries dans les comtés de Lemerick, Tipperary, Clare et Cork, et leur beurre étant d'une qualité uniforme et supérieure et joliment empaqueté dans des seaux américains, ils ont créé une demande à laquelle ils ne peuvent faire face, et il leur faut acheter une grande quantité de beurre danois pour alimenter leur clients ordinaires.

Les machines dont ils se servent son d'une nature très simple et peu coûteuse, et elles peuvent s'installer dans une ferme sans aide professionnelle. Leur beurre irlandais commande 140 pour 100, contre 120 pour 100 pour le beurre du Danemark. J'ai eu plusieurs entrevues avec la maison et j'espère pouvoir annoncer bientôt qu'un membre de cette maison partira pour le Canada dans le but d'établir des fabriques tant pour la fabrication du beurre que pour la fabrication du lait condensé. Je parlerai plus tard de cette dernière question. Les fabriques de MM. Cleeve varient en dimension, dans les unes, les plus petites, on y emploie le lait de 100 vaches et dans les autres celui de 7,000 à 8,000, et ils paient argent comptant à la livraison, ce qui est le contraire de ce qui se pratique en Canada et dans les pays scandinaves, où les fabriques s'exploitent d'après le principe coopératif.

Je suis heureux de pouvoir vous informer qu'il y a eu une réduction considérable dans le volume du commerce de la margarine. Les importations de cet article se sont élevées en 1890, à 1,099.996, représentant une valeur de £3,083,731, soit une diminution sur 1889 de 160,764 quintaux en quantité, et de £568,991 en valeur.

Les importations du fromage ont augmenté de 1,909.545 quintaux, évalués à £4,494.554, en 1889, et à 2,144.074 quintaux, représentant une valeur de £4,975.234 en 1890. Sur l'augmentation de 234.529 quintaux le Canada à fourni pas moins de 161.990 quinteaux. Sur l'augmentation de la valeur £480.680, le Canada à reçu £348.706. Les Etats-Unis accusent une augmentation en quantité de 91,782 quintaux, et en valeur de £181,682. Il y a une diminution pour ce qui est de la Hollande de 35.169 quintaux, et de £83.932.

Le commerce de lait condensé, sur les détails duquel je me suis étendu au long dans des rapports antérieurs, prend tous les ans de plus grandes proportions, et si on y prêtait attention je suis sûr que les résultats seraient aussi satisfaisants que ceux qui ont couronné l'établissement du commerce d'œufs, de volailles et de vaches laitières. MM. Cleeve et frères, dont j'ai déjà parlé, s'occupent depuis plusieurs années de cette industrie dans le sud de l'Irlande, mais ce n'est que depuis un an ou deux qu'ils ont obtenu quelques succès. Le produit fabriqué par eux remplace sur le marché le lait mis en boîtes de ferblanc en Suisse et dans d'autres pays. Leur commerce s'étend très rapidement, mais ils craignent qu'en augmentant davantage leurs opérations dans les fabriques qu'ils possèdent présentement ils n'augmentent le coût du lait et ils se disposent à voir ce que l'on peut faire en Canada sous ce rapport. Ils ont une grande expérience dans la préparation du lait, ce qui est très important et ils ont les moyens de disposer de l'article fabriqué, de sorte que si on peut les engager a établir une fabrique en Canada, je crois qu'ils y créeront un commerce très heureux.

Le commerce d'œufs continue à donner des signes de progrès incessants. Il en a été importé dans le cours de cette année 10,291,246 grosses de 10 douz., contre 9,416,639 grosses de 10 douz. en 1889, soit une augmentation de 874,607 grosses de 10 douz. La valeur des importations pour 1890 est portée à £3,428,802, ou pas moins de £305,989 de plus qu'en 1889. Depuis 12 ou 13 ans je n'ai cessé de signaler aux Canadiens l'opportunité d'établir un commerce d'œufs avec ce pays, et je suis heureux de pouvoir faire rapport que cette année le commerce de cet article venant du Canada a été établi sur ce que je puis appeler un pied profitable et permanent.

J'ai donné dans mes rapports antérieurs les directions relativement à l'empaquetage. Quelques consignations ont été expédiées dans des caisses en papier dont on a fait convenablement usage aux Etats-Unis et en Canada, mais ces caisses ne conviennent pas au commerce transatlantique, et les consignations ainsi empaquetées sont arrivées en mauvais état ; le nombre d'œufs cassés a prouvé au delà de tout doute que cette forme d'empaquetage est absolument impropre aux exigeances du commerce. Depuis le mois d'octobre dernier on a reçu à ce port 1,003 boîtes d'œufs du Canada. M. Saunders, expert du Canada, à visité le pays en rapport avec le commerce et son rapport a été publié dans tout le Dominion. Son avis relativement à l'adoption de Liverpool pour en faire le centre de distribution est incontestablement juste. En premier lieu les communications par steamers sont plus rapides et plus fréquentes, et probablement meilleur marché avec ce port qu'avec tout autre. De plus, dans un rayon d'accès facile de Liverpool il y a de 8 à 9,000,000 d'âmes, population dont la plus grande partie appartient aux classes industrielles, lesquelles comme on le sait sont celles qui consomment le plus d'œufs. En outre : bien que le marché de Londres puisse fréquemment offrir les prix les plus élevés il arrive souvent que par suite de son voisinage rapproché du continent d'ou vient la grande partie des œufs destinés aux marchés anglais, on y trouve les prix les plus bas du pays. Comme preuve de ce que je dis je mentionnerai le fait que la semaine dernière encore, 120 caisses d'œufs canadiens qui avaient été expédiées directement à la métropole n'ont pu y être vendus avec profit, et on a dû les expédier de nouveau à Liverpool, où on les a immédiatement vendus à de bons prix. Croyant bon que vous ayiez l'avis d'un homme qui a probablement manipulé plus d'œufs canadiens qu'aucun autre marchand d'Angleterre, et qui de plus fait un très grand commerce d'œufs irlandais, je prends la liberté de citer la lettre suivante :

" Nous avons reçu environ 1,000 boîtes d'œufs canadiens dans le cours des deux derniers mois. Ces œufs étaient empaquetés de la seule manière qui convient à

marché, savoir : en longues boîtes contenant 120 œufs chacune. Il n'y avait presque pas d'œufs cassés et l'état du produit était satisfaisant sous tout rapport. L'amélioration au point de vue de l'empaquetage et de l'état du produit à son arrivée ici sur les dernières consignations que nous eûmes du Canada il y a quelques douze ans, est très considérable. La qualité des récentes consignations d'œufs canadiens rivalise très favorablement avec les plus beaux œufs importés du continent en Angleterre. Les prix que nous avons réalisés ont donné entière satisfaction aux expéditeurs."

Il semblerait que les prix du transport, que ce soit relativement aux œufs, au beurre, ou à tous autres articles, sont loin d'être défavorables aux produits canadiens. Le *Freeman* de Dublin, en date du 18 novembre, dit, au sujet des importations qui ont eu lieu, que les œufs canadiens venant de petites villes d'Ontario sont arrivés à Liverpool à raison de 1d. à 1½d. par 120 meilleur marché que les œufs venant de l'ouest de l'Irlande, et je constate, renseignements pris, que les prix comparés à ceux venant de plusieurs pays du continent sont de 5c. à 10c. par 120 en faveur du Canada.

Les importations de la volaille et du gibier accusent une légère augmentation, mais par suite des prix élevés qu'on exige, la volaille reste encore un article de luxe au lieu d'être un aliment ordinaire, comme en Canada et aux Etats-Unis. Les importations de tous les pays ne se sont élevées qu'à £497,858, contre £472,686 l'année dernière. On a récemment donné des chiffres intéressants sur les volailles élevées ici. On dit que le nombre des volailles de toutes sortes dans le Royaume-Uni est de 41,000,000, soit 117 pour chaque cent de la population. Prise séparément l'Irlande en a 13,000,000, soit 255 pour chaque cent de sa population, et elle expédie tous les ans près de 2,000,000 d'oies et 7,500,000 volailles ordinaires sur les marchés anglais. Par suite de l'humidité du climat on élève guère de dindons et elle n'en expédie dans ce pays que 700 ou 800 chaque année. L'Angleterre même est la grande source pour ce qui est de la production des dindons, on en élève plus d'un million et quart dans les comtés de Devon, Essex, Hereford, Hampshire, Shropshire, Suffolk, Somerset et York. La valeur totale de la volaille élevée est portée à £3,000,000 sterling, et les importations de l'Irlande et du continent à £2,000,000, tandis que nous recevons aussi pour £1,000,000 de gibier. Dans son rapport, M. Saunders a, avec raison, indiqué Liverpool comme point de distribution le plus avantageux pour les dindons canadiens; la quantité fournie par l'Irlande est très faible, et le marché de Londres est toujours exposé à être encombré par les produits de la France, de la Belgique et de la Hollande. A tout événement le prix de transport par dindon de Liverpool à Londres est très peu de choses si la demande se faisait sentir dans la métropole.

En 1888 j'ai préparé et publié une circulaire donnant des instructions sur les moyens à prendre pour arriver à transporter avec succès les volailles dans ce pays. Un ou deux expéditeurs ont agi en conséquence, et l'un d'eux, demeurant dans l'ouest du Canada, a expédié depuis des consignations annuelles à Liverpool, avec les meilleurs résultats. Les dindons particulièrement sont arrivés ici en parfait état; sur toutes les douze consignations annuelles il n'y a eu qu'un ou deux paquets qui se soient quelque peu détériorés. La saveur et la qualité supérieures des dindons canadiens sont maintenant bien connues à Liverpool et dans les environs, comme le prouve le fait que les prix qui ont été volontiers donnés dans le détail pour ceux arrivés au commencement de ce mois, étaient comme suit :—

Pour ceux pesant 9½ lbs et au-dessous	9½	d. la lb.
" 10 lbs à 14½	10	"
" 15 lbs à 19½	15	"

avec ou sans plumes. Ainsi que je l'ai déjà dit, le moment le plus profitable pour l'arrivée des dindons se compte à partir de la dernière semaine de novembre jusqu'à quelques jours avant Noël. En présence de l'opposition qu'on a éprouvée dans les années dernières de la part des commerçants de volailles en gros à Liverpool, à Edinbourg et à Londres, M. Saunders a transmis une consignation de 50 tonnes de dindons (qui sont arrivés en parfaite condition) à MM. J. Nelson et fils, importateurs bien connus de bétail et de viandes, et à M. William Bankes, qui est aussi un importa-

teur considérable de viandes et de bétail. Ces maisons ont à elles deux 500 ou 600 boutiques à Liverpool, à Londres, à Glasgow, à Edinbourg, à Leeds, à Manchester, à Swansea, et dans d'autres grandes villes manufacturières. De petits lots ont été expédiés à la plupart des principaux centres populeux, et les rapports qu'on en reçoit sont un peu plus satisfaisants. Maintenant qu'on a acquis l'expérience et qu'on a fait disparaître le préjugé qui existait contre le commerce, je crois que les perspectives pour le développement de ce qui à mon avis doit être une entreprise très profitable pour le cultivateur canadien sont excessivement bonnes.

J'ai plus d'une fois parlé du commerce progressif des lapins élevés par les cultivateurs en Belgique et en Hollande. Ce commerce a augmenté en valeur dans le cours de l'année et s'est élevé à £398,098, soit une augmentation de £57,255 sur 1889, ou plus d'un quart de million de piastres. Si en commençant ainsi humblement on a pu édifier un commerce d'exploitation aussi considérable d'un article comme le lapin, j'ai la certitude que ce n'est pas trop espérer que le Canada dans un avenir rapproché peut faire un commerce d'une importance égale sinon plus grande en dindons ou en volailles. La demande ici pour une variété d'aliments autres que la viande est presque illimitée.

Les intérêts agricoles et le succès des cultivateurs au Canada sont si intimement liés à l'immigration que j'ai toujours cru de mon devoir de donner au commerce d'exportation du Canada toute l'aide que je pourrai, et c'est pourquoi j'ai parlé si longuement dans mes rapports des occasions qui s'offrent pour le développement des affaires dans les diverses branches de l'agriculture.

Je dois encore remercier M. George Blackwell, courtier bien connu en minéraux de Liverpool, pour les informations suivantes relativement au commerce des phosphates:

"Phosphates.—Il est admis que les dépôts de la Floride doivent être la clef de la question à l'avenir, mais jusqu'ici la production n'a servi qu'à mettre les acheteurs en suspens entre le vif espoir d'obtenir à des prix plus faciles, une abondante quantité, et le désappointement amené par la lenteur avec laquelle se font les expéditions, Il ne peut y avoir de doute que les dépôts sont suffisants pour faire face à la consommation pendant plusieurs années, de sorte qu'il n'y pas lieu de s'inquiéter pour un avenir rapproché. Mais il s'écoulera un temps assez considérable avant que ces dépôts soient complètement ouverts, et de plus les conditions défavorables du climat et les frais de transport pour atteindre la mer auront toujours l'effet de rendre les frais d'exportation et d'expédition beaucoup plus considérables que pour le minerai de Charleston. En outre, pour contrecarrer l'influence de ce nouveau dépôt sur les prix, il faut tenir compte de la baisse rapide de la production de la somme et de la consommation de plus en plus considérable des Etats-Unis, de sorte que, pour ce qui est de l'année qui vient de commencer on n'a pas raison de s'attendre à ce que les prix soient beaucoup plus bas pour les phosphates qui sont entre les 50 et 60 pour 100 et qui sont en réalité les phosphates par excellence du Royaume-Uni. Le minerai de la Bull River a varié de 10½ à 11d. pendant toute l'année, et 11d. sont la valeur à la fermeture. Le minerai de Sable s'est vendu tout le temps à ½d. par unité de moins. La valeur des 70 pour 100 canadiens a variée de 12d. à 12½d.; les 35 pour 100 de 13½d. à 14d. et les 80 pour 100 de 15½ à 16d., par unité, avec une hausse de ⅕, et on peut dire que les chiffres plus élevés sont des cotes nominales pour la saison prochaine, bien qu'elles soient au delà de l'idée des valeurs que se font les acheteurs. Les meilleures qualités des phosphates de la Somme et de la Belgique n'ont pas beaucoup changées, vu que l'offre n'a jamais été abondante, mais les qualités inférieures ont considérablement changé, selon qu'elles sont arrivées en abondance sur le marché, et la plupart du temps les vendeurs ont fait à meilleur marché que les producteurs."

Je dois remercier de nouveau le haut-commissaire et mes collègues dans les Iles Britanniques et en Canada pour la courtoisie et concours dont ils ont fait preuve en tout temps, et je suis redevable aux représentants des compagnies de steamers et de chemins de fer de l'aide qu'ils m'ont prêtée; et je dois encore plus d'obligation aux membres de la presse agricole, de la presse de la province et du continent pour les faveurs qu'ils ont accordées au Canada.

Avec l'espoir que mon travail sera l'objet de votre approbation et avec l'assurance que je redoublerai d'énergie pendant la session prochaine,

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JOHN DYKE,
Agent du gouvernement canadien.

ANNEXE A.

RELEVÉ comparatif du nombre d'émigrants partis du port de Liverpool durant les douze mois expirés le 31 décembre 1889 et 1890.

Destination.	1889.	1890.	Augmentation.	Diminutfon.
ats-Unis	163,280	160,059		3,221
ébec	22,910	20,596		2,314
lifax	7,651	6,168		1,483
uérique du Sud	1,849	1,446		403
les Orientales et Chine	2,031	1,977		54
lonie du Cap et Natal	29	7		22
te Occidentale d'Afrique	1,082	1,144	62	
tilles anglaises	61	52		9
stralie	3	27	24	
Total	198,896	191,476	86	7,506
MOINS—Augmentation				86
Diminution nette				7,420

ANNEXE B.

RELEVÉ du nombre d'émigrants et de steamers partis de Liverpool pour le Canada durant l'année expirée le 31 décembre 1890.

Date.	Steamers.	Québec.		Halifax.		Total.		Total.
		Cabine.	Entre-pont.	Cabine.	Entre-pont.	Cabine.	Entre-pont.	
1890.	*Ligne Allan.*							
2 janv.	Parisian			20	73	20	73	9
7 do	Circassian			6	28	6	28	3
16 do	Polynesian			17	79	17	79	9
23 do	Peruvian			3	56	3	56	5
30 do	Nova Scotian			16	55	16	55	7
13 fév.	Caspian			24	125	24	125	14
27 do	Sardinian			48	169	48	169	21
6 mars	Peruvian			28	185	28	185	21
13 do	Polynesian			55	490	55	490	54
22 do	Nova Scotian			24		24		2
27 do	Parisian			81	622	81	622	70
3 avril	Buenos Ayrean				136		136	13
10 do	Circassian			41	362	41	362	40
15 do	Caspian			14	43	14	43	5
17 do	Sardinian	100	855			100	855	95
24 do	Polynesian	34	557			34	557	59
29 do	Carthaginian			14	71	14	71	8
1er mai	Parisian	128	640			128	640	76
10 do	Nova Scotian		401				401	40
13 do	Buenos Ayrean			15	40	15	40	5
15 do	Circassian	50	483			50	483	53
22 do	Sardinian	80	514			80	514	59
27 do	Caspian			25	50	25	50	7
29 do	Polynesian	28	294			28	294	32
5 juin	Parisian	129	591			129	591	72
10 do	Carthaginian			18	29	18	29	4
13 do	Corean		273				273	27
19 do	Circassian	50	501			50	501	55
24 do	Nova Scotian			32	47	32	47	7
26 do	Sardinian	45	323			45	323	36
3 juillet	Polynesian	31	233			31	233	26
8 do	Caspian			23	27	23	27	5
10 do	Parisian	98	309			98	309	40
17 do	Corean		188				188	18
22 do	Carthaginian			24	40	24	40	6
24 do	Circassian	54	271			54	271	32
31 do	Sardinian	110	298			110	298	40
5 août	Nova Scotian			34	29	34	29	6
7 do	Polynesian	70	242			70	242	31
14 do	Parisian	189	423			189	423	61
19 do	Caspian			57	17	57	17	7
21 do	Corean		150				150	15
28 do	Circassian	68	227			68	227	29
2 sept.	Carthaginian			35	49	35	49	8
4 do	Sardinian	151	239			151	239	39
11 do	Polynesian	74	190			74	190	26
16 do	Nova Scotian			44	23	44	23	
18 do	Parisian	194	376			194	376	57
26 do	Corean		131				131	13
30 do	Caspian			47	41	47	41	
4 oct.	Circassian	53	151			53	151	20
9 do	Sardinian	55	188			55	188	24
15 do	Carthaginian			19	30	19	30	
17 do	Polynesian	53	172			53	172	22
23 do	Parisian	112	261			112	261	37
28 do	Nova Scotian			23	31	23	31	
30 do	Corean		189				189	18
6 nov.	Circassian			22	97	22	97	11

ANNEXE B—Relevé du nombre d'émigrants et de steamers partis de Liverpool pour le Canada, durant l'année expirée le 31 décembre 1890.—*Suite.*

Date.	Steamers.	Québec.		Halifax.		Total.		Total.
		Cabine.	Entre-pont.	Cabine.	Entre-pont.	Cabine.	Entre-pont.	
1890.	*Ligne Allan*—Fin.							
11 nov.	Caspian	.....	.....	7	94	7	94	101
20 do	Sardinian	.....	.....	31	159	31	159	190
25 do	Polynesian	.....	.....	21	41	21	41	62
4 déc.	Parisian	.....	.....	35	133	35	133	168
9 do	Nova Scotian	.....	.....	13	35	13	35	48
18 do	Circassian	.....	.....	16	24	16	24	40
23 do	Caspian	.....	.....	4	28	4	28	32
	Total, ligne Allan	1,956	9,670	936	3,558	2,892	13,228	16,120
	Ligne Dominion.							
9 janv.	Oregon	.....	.....	12	56	12	56	68
16 fév.	Sarnia	.....	.....	18	70	18	70	88
20 do	Vancouver	.....	.....	26	133	26	133	159
13 mars	Sarnia	.....	.....	36	703	36	703	739
3 avril	Vancouver	.....	.....	46	382	46	382	428
7 do	Oregon	15	269	.....	.....	15	269	284
16 do	Dominion	8	144	.....	.....	8	144	152
8 mai	Vancouver	83	487	.....	.....	83	487	570
16 do	Sarnia	9	260	.....	.....	9	260	269
3 do	Oregon	30	266	.....	.....	30	266	296
31 do	Dominion	6	35	.....	.....	6	35	41
2 juin	Vancouver	80	446	.....	.....	80	446	526
10 do	Toronto	16	63	.....	.....	16	63	79
17 do	Sarnia	17	105	.....	.....	17	105	122
4 juillet	Oregon	13	121	.....	.....	13	121	134
11 do	Dominion	19	49	.....	.....	19	49	68
17 do	Vancouver	89	200	.....	.....	89	200	289
25 do	Toronto	17	44	.....	.....	17	44	61
1er août	Sarnia	42	147	.....	.....	42	147	189
8 do	Oregon	48	93	.....	.....	48	93	141
15 do	Dominion	19	43	.....	.....	19	43	62
21 do	Vancouver	204	234	.....	.....	204	234	438
29 do	Toronto	31	34	.....	.....	31	34	65
5 sept.	Sarnia	58	149	.....	.....	58	149	207
12 do	Oregon	59	121	.....	.....	59	121	180
19 do	Dominion	22	43	.....	.....	22	43	65
26 do	Vancouver	102	191	.....	.....	102	191	293
3 oct.	Toronto	9	35	.....	.....	9	35	44
10 do	Sarnia	26	45	.....	.....	26	45	71
18 do	Oregon	26	48	.....	.....	26	48	74
30 do	Vancouver	70	192	.....	.....	70	192	262
5 do	Dominion	9	46	.....	.....	9	46	55
14 nov.	Sarnia	.....	.....	4	55	4	55	59
28 do	Toronto	.....	.....	10	38	10	38	48
1 déc.	Vancouver	.....	.....	17	37	17	37	54
15 do	Sarnia	.....	.....	1	30	1	30	31
	Total, ligne Dominion	1,127	3,910	170	1,504	1,297	5,414	6,711
	Ligne Beaver.							
1 avril	Lake Nepigon	.....	44	.....	.....	.....	44	44
2 do	Lake Ontario	40	492	.....	.....	40	492	532
7 do	Lake Winnipeg	5	169	.....	.....	5	169	174
13 mai	Lake Superior	40	194	.....	.....	40	194	234
19 do	Lake Huron	10	175	.....	.....	10	175	185

ANNEXE B.—Relevé du nombre d'émigrants et de steamers partis de Liverpool pou le Canada, durant l'année expirée le 31 décembre 1890.—*Fin.*

Date.	Steamers.	Québec.		Halifax.		Total.		Total
		Cabine.	Entre-pont.	Cabine.	Entre-pont.	Cabine.	Entre-pont.	
1890.	*Ligne Beaver*—Fin.							
20 mai....	Lake Nepigon	12	205	.....	.....	12	205	21
23 do ..	Lake Ontario	40	138	.....	.....	40	138	17
30 do ..	Lake Winnipeg	.....	182	.....	.....	.....	182	18
6 juin....	Lake Superior	18	136	.....	.....	18	136	15
13 do ..	Lake Huron	5	47	.....	.....	5	46	5
20 do ..	Lake Nepigon	.....	137	.....	.....	.....	137	13
27 do ..	Lake Ontario	26	42	.....	.....	26	42	6
4 juill ...	Lake Winnipeg	.....	48	.....	.....	.....	48	4
11 do ..	Lake Superior	26	47	.....	.....	26	47	7
18 do ..	Lake Huron	15	47	.....	.....	15	47	6
25 do ..	Lake Nepigon	.....	109	.....	.....	.....	109	10
1er août .	Lake Ontario	66	29	.....	.....	66	29	9
8 do ..	Lake Winnipeg	11	107	.....	.....	11	107	11
15 do ..	Lake Superior	76	32	.....	.....	76	32	10
22 do .	Lake Huron	25	192	.....	.....	25	192	21
29 do ..	Lake Nepigon	.....	131	.....	.....	.....	131	13
5 sept....	Lake Ontario	99	46	.....	.....	99	46	14
12 do ..	Lake Winnipeg	19	102	.....	.....	19	102	12
19 do ..	Lake Superior	101	88	.....	.....	101	88	18
26 do ..	Lake Huron	14	47	.....	.....	14	47	6
3 oct	Lake Nepigon	.....	32	.....	.....	.....	32	3
10 do ..	Lake Ontario	74	44	.....	.....	74	44	11
17 do ..	Lake Winnipeg	.....	18	.....	.....	.....	18	1
24 do ..	Lake Superior	34	46	.....	.....	34	46	8
31 do ..	Lake Huron	11	41	.....	.....	11	41	5
	Total, ligne Beaver	767	3,166	.....	.....	767	3,166	3,9

SOMMAIRE.

Ligne Allan	1,956	9,670	936	3,558	2,892	13,228	16,1
Ligne Dominion	1,127	3,910	170	1,504	1,297	5,414	6,7
Ligne Beaver	767	3,166	.....	.....	767	3,166	3,9
Total	3,850	16,746	1,106	5,062	4,956	21,808	26,7

LAIT CONDENSÉ.

Non seulement les compagnies anglaises et irlandaises de lait condensé augmentent leurs opérati mais leurs importations du continent prennent tous les ans de plus grandes proportions. Ainsi, tan que la quantité reçue en 1888 était de 462,618 boîtes, et en 1889 de 598,840, elles étaient en 1890 de moins de 717,084 boîtes, chacune contenant 48 lbs en boîtes d'une livre et d'une demi-livre.

RAPPORT DE L'AGENT DE DUBLIN.

(M. Thomas Connolly.)

Agence du gouvernement canadien,
Northumberland House, Dublin, 31 décembre 1890.

Monsieur,—J'ai l'honneur de faire rapport que dans le cours de l'année dernière j'ai fait tout en mon pouvoir pour favoriser l'immigration et que j'ai veillé avec soin aux intérêts commerciaux du Canada dans ce pays. Mais bien que j'eusse acquis une longue experience et un peu d'aptitude à l'endroit de l'immigration, je me suis laissé invariablement guider par sir Charles Tupper, C.B., haut commissaire, lequel je désire maintenant remercier pour les conseils qu'il m'a donnés et l'aide qu'il m'a prêtée dans l'accomplissement des devoirs de ma charge.

Je n'ai guère besoin de dire que le travail d'un agent d'immigration en Irlande est tout à la fois difficile et impopulaire, à cause de l'agitation prolongée et acrimonieuse qui existe relativement à la question agraire et autres.

Lorsque je pris l'agence de Dublin, en 1880, je constatai bientôt qu'il était impossible d'adresser la parole dans des assemblées publiques sur la question de l'immigration au Canada, comme je l'avais fait précédemment en Angleterre avec beaucoup de succès, à plus de cent endroits différents, car on a fait d'excellents rapports de toutes ces assemblées. Toutefois je me pliai aux circonstances et je distribuai largement des brochures dans toute mon agence, partout où la poste arrivait, et les nombreux amis que j'ai dans tout le pays m'ont transmis des listes de personnes convenables, tandis que ces mêmes amis ont distribué de grandes quantités de littérature et cela gratuitement, sauf les frais de transport.

Les administrateurs de chemins de fer m'ont donné de temps à autre la facilité de visiter nombre d'endroits du pays, et, depuis plusieurs années, avec la permission du haut commissaire, j'ai exposé des produits canadiens aux expositions de la Société royale de Dublin, où j'ai rencontré, venus de toutes les parties de l'Irlande, des cultivateurs que j'ai intéressés à l'immigration canadienne.

J'ai aussi employé un peu d'argent à la publication d'annonces, et bien que la presse en Irlande ne favorise pas l'émigration, les éditeurs de journaux m'ont souvent ouvert leurs colonnes pour répondre aux observations injustes et fausses faites sur le Canada; et ils ont aussi publié nombre de lettres excellentes que j'ai reçues d'immigrants qui avaient réussi. D'un autre côté, aux réunions de la *Statistical Society* et d'autres corps publics, j'ai attiré l'attention sur le bon gouvernement, les progrès et la prospérité du Canada. Et je crois, monsieur, que vous serez satisfait du résultat de mon travail lorsque je vous dirai que le nombre d'Irlandais qui ont émigré au Canada en 1876 et pendant les trois années subséquentes a été de 862; mais en 1880, ma première année à l'agence de Dublin, le nombre s'est élevé à 3,052; en 1881, à 3,566; en 1882, à 8,048, et en 1883, les émigrants irlandais qui se sont embarqués pour l'Amérique Britannique du Nord étaient au nombre de 12,191.

Pendant plusieurs années depuis cette date il s'est fait une active immigration vers le Canada. Et je suis convaincu que le nombre considérable d'émigrants que j'ai expédiés directement de cette agence étaient précisément de la catégorie de personnes dont le Canada a besoin. Plusieurs ayant des capitaux se sont lancés dans les ranches et le commerce, et un bon nombre sont maintenant des cultivateurs bien installés dans le Manitoba et le Nord-Ouest; et les garçons de ferme et les domestiques que j'ai expédiés étaient jeunes et prêts à travailler.

Cependant, depuis ces quelques dernières années l'émigration de l'Angleterre e de l'Irlande a subi une baisse considérable, mais je crois que cela s'explique e grande partie par la concurrence que font les autres colonies, l'abandon des passage réduits accordés aux émigrants, et la grande prospérité du commerce en Angleterre

Je crois que malgré cette baisse récente, il se fera une bonne émigration d l'Irlande cette année. Ceux qui ont l'intention d'émigrer dirigent leurs regards ave faveur du côté de la Colombie-Britannique. Les nouvelles du Manitoba sont excellentes et je n'ai pas de doute que les rapports des délégués qui ont visité le Canada seron très encourageants et des guides très utiles pour les colons.

Je crois qu'en somme, ce pays est assez prospère, sauf dans les régions populeuse du sud et de l'ouest, où la récolte de pommes de terres, principal aliment du peuple a manqué. Mais dans ces régions le gouvernement est à construire des chemins d fer et d'autres travaux pour donner de l'emploi à la population. Le gouvernemen expédie aussi de grandes quantités de vivres là où le besoin se fait le plus senti et il est probable qu'à l'ouverture de la saison, il aidera aussi des personnes con venables à sortir et à émigrer de ces régions populeuses.

De même aussi le gouvernement fait beaucoup par une législation utile pou améliorer la condition des cultivateurs irlandais. Depuis l'adoption de la loi agrair de 1887 (*The Land Purchare Act*) et à venir jusqu'au 21 août dernier, 13,721 tenan ciers ont acheté les biens qu'ils avaient affermés, à un prix évalué en moyenne à seiz ou dix-sept fois la rente qu'ils payaient, le prix total s'élevant à £57,558,137. Ma ceci n'est qu'un commencement, vu qu'il y a présentement un projet de loi devant parlement demandant £33,000,000 pour l'achat des terres, et on espère qu'avec temps chaque cultivateur irlandais sera propriétaire de la terre qu'il cultive.

Les cultivateurs admettent généralement que 1890 à été meilleure que l'ordinair des années. Bien que l'été ait été froid et humide, la plupart du temps, ce qui rendu difficile la récolte du foin, le beau temps revint au moment propice pour mûr et sauver la récolte des céréales. Les navets et les betteraves ont dépassé la moyenn et nous avons eu, ce qui arrive rarement, une bonne année pour le grain et les racin en même temps, à l'exception d'une région où la récolte des pommes de terre manqué. La récolte du blé à été près de deux boisseaux de plus que le rendemen moyen des six dernières années, et l'avoine de deux boisseaux et demi. On a eu d l'herbe en abondance, mais elle était pleine d'eau, et, avec cela, les bestiaux avaien des lieux de repos si froids et si humides qu'ils n'ont pas prospéré aussi bien qu'i l'eussent fait si on avait eu un été plus chaud. Le bétail a mieux fait à l'automne on en a un grand nombre en hivernement.

Ainsi qu'il en est depuis plusieurs années, les prix subissent une baisse. Le b se vend au bas prix ordinaire, et les autres grains, à l'exception de la meilleure or à malt, se sont vendus à bon marché. La moyenne des prix pour la semaine qui pris fin le 24 décembre est comme suit: le blé, 16s. 10½d. le baril de 280 lbs; l'avoin 12s. 8d. le baril de 196 lbs, la farine d'avoine, 13s. 9d. le qtl, l'orge, 14s. 1½d. le ba de 224 lbs, les pommes de terre, 3s. 7d. le qtl, le foin, 2s. 2d. le qtl, et la paille, 1 4d. le qtl.

Relativement au bétail sur pied, les engraisseurs disent encore que le prix d bétail d'engraissement est hors de proportion avec celui du bétail gros, et bon nomb disent qu'ils n'ont rien retiré des pâturages de l'été. En effet, cette année a é excellente pour les éleveurs, et on a payé pour des veaux et des animaux de l'ann des prix que le bétail d'un ou deux ans n'aurait guère réalisé il y a quelques anné La valeur du bœuf s'est maintenue, variant généralement de 55s. à 60s. le qtl, ma les qualités inférieures ont été lentes à se vendre.

Pour ce qui est des moutons, les éleveurs ont aussi eu le dessus, le prix d moutons d'engraissement a été si élevé au commencement de l'année qu'on n'a réaliser de profits. Le mouton ne s'est vendu que 7d. la lb, en moyenne, subissa considérablement l'effet des bas prix du lard, qui à baissé à 32s 6d. et 33s. le qtl, l plus bas prix qu'on ait eu depuis plusieurs années. La saison a aussi été mauvai pour les cultivateurs qui s'occupent de laiterie, à raison des prix élevés des vaches.

L'état suivant, obtenu de la commission agraire d'Irlande, fait voir les ventes faites sur le marché de Dublin, pendant la semaine expirée le 19 décembre 1890, les animaux étant pesés avant ou après la vente :—

BÉTAIL.

Nombre de bêtes.	Description.	Prix moyen par tête	Poids moyen de l'animal vivant	Prix moyen le qtl.
	Bétail gras.	£ s. d.	Qtx. qrs. lbs.	£ s. d.
2	Veaux, jeunes	21 10 0	10 2 14	2 0 5
4	do do	21 10 0	11 1 0	1 18 2
5	do do	21 0 0	11 0 16	1 17 8
8	do do	19 15 0	10 2 10	1 17 3
3	do bons	23 10 0	12 3 0	1 16 10
8	do do	19 0 0	10 1 24	1 16 5
4	do do	19 0 0	10 3 14	1 14 11
9	do ordinaires	13 12 6	8 3 14	1 10 8
7	Bœufs, bons	21 10 0	12 0 24	1 15 2
8	do moyens	13 5 0	7 3 14	1 13 7
6	do do	18 10 0	11 3 0	1 11 6
10	do ordinaires	13 0 0	8 8 0	1 9 8
16	do do	13 0 0	9 0 0	1 8 10
1	Vaches, bonnes	21 10 0	13 1 0	1 12 5
1	do moyennes	18 0 0	12 1 0	1 9 4

MOUTONS.

	Moutons gras.			
27	Agneaux, jeunes	2 10 0	1 1 0	2 0 0
22	do do	2 5 0	1 0 16	1 19 4
24	do do	2 9 6	1 1 4	1 18 6
15	do do	2 18 6	1 2 3	1 18 3
13	do bons	2 17 6	1 2 0	1 18 4
12	do do	3 0 0	1 2 10	1 17 9
13	do (*Cheviot*) bons	1 17 0	1 0 0	1 17 0
30	do (des montagnes) bons	1 14 0	0 3 19	1 16 11
39	do moyens	2 10 0	1 1 14	1 16 4
8	Brebis, bonnes	2 13 0	1 2 0	1 15 4
6	do moyennes	2 4 0	1 1 4	1 14 2
19	do ordinaires	2 3 0	1 1 12	1 11 8

Les rapports pour 1890 nous font voir que le nombre des bestiaux, des vaches à lait, des moutons, des cochons, des chevaux et des mulets en Irlande, était comme suit :—bétail d'un an et au-dessous, 1,023,066 ; un an et au-dessous de deux ans, 899,583 ; deux ans et plus, 917,678; vaches à lait, 1,400,426 ; total des bestiaux, 4,240,753. Moutons, 4,323,805 ; cochons, 1,570,279, et chevaux et mulets, 615,681.

L'expédition des bestiaux vivants exportés des divers ports Irlandais pendant l'année dernière, a subi une baisse de plus de 8,000 quant au nombre, mais il y a eu une augmentation pour tous les autres animaux, 42,000 moutons, 166,000 cochons et 1000 chevaux ont été exportés en sus de ceux qui ont été exportés en 1889. Voici les chiffres :—

Exportés des ports Irlandais.	Bétail.	Moutons.	Cochons.	Chevaux.
Total pour 1890	649,279	647,082	598,840	34,950
Total pour 1889	657,877	604,492	482,048	31,908

L'élevage des chevaux, particulièrement ceux destinés à la chasse et à l'arm se fait depuis longtemps avec succès en Irlande; mais il est devenu plus populaire plus profitable chaque année depuis que la Société Royale de Dublin a commencé tenir sa grande expositien annuelle de chevaux à Ball's Bridge, et qu'on lui a con l'administration de l'octroi de £5,000 fait par le gouvernement pour l'amélioration la race des chevaux en Irlande. Les terrains et les édifices de la société à Bal Bridge sont considérables et ses expositions sont très attrayantes, de sorte que l visiteurs viennent en grand nombre de toutes les parties des Iles Britanniques et continent; on remarque aussi parmi eux plusieurs Américains et plusieurs Canadie Lors de la dernière exposition du mois d'août il y avait 1,256 in scriptions, et je crois pas qu'il y ait un autre pays d'égale grandeur où l'on pourrait réunir en exp sition un aussi grand nombre de beaux chevaux. On a donné en prix plusieurs m liers de louis, et durant les concours il est arrivé plusieurs accidents aux chevaux à leurs écuyers en sautant des murs de pierre, des haies et des fossés. L'expositi a duré quatre jours, et après la clôture des centaines des meilleurs chevaux ont é achetés pour l'Angleterre et le continent à des prix élevés.

A toutes les grandes expositions de chevaux, tel qu'à Cahirmee et à Limeric on a constaté une amélioration sensible dans la race des animaux mis en vente, l'exposition de chevaux tenue le 9 octobre à Ballinasloe a été la plus considérable q ait jamais eu lieu. La qualité des chevaux était tout ce qu'on pouvait désirer mieux, et tout ce qui valait la peine a été acheté à des prix très élevés. Les cheva de chasse se sont vendus pour £100 à £150, et les poulins sains pour 50 à 75 guinée La demande des chevaux pour l'armée était très considérable, et un grand nombre sont vendus pour £30 à £40 chacun.

Avec les avantages naturels sans égaux que possède l'Irlande, elle devrait avo la première place sur le marché du monde pour le beurre. Mais ses cultivateurs sc trop lents à reconnaître les nouvelles méthodes améliorées de production. Mais q le séparateur soit devenu une machine commerciale pratique dès 1878, et que fabriques laitières munies d'appareils nouveaux et améliorés, aient été érigées grand nombre en Allemagne, en Suède, au Danemark et à d'autres endroits, avec conséquence naturelle que le commerce du beurre est vite tombé dans les mains ces pays, l'Irlande a conservé son ancien système et a continué de produire du beu individuellement et à le vendre sur les marchés publics. La production individue du beurre, avec sa variété de couleur, de tissu et de qualité, jointe à la fraude da l'empaquetage qu'offre le système de marché, a amené des prix ruineux pour beurre du cultivateur. Enfin, après y avoir été forcément conduits, quelques-uns cultivateurs les plus intelligents se sont réunis et formés en sociétés laitières sur plan de celles du continent. Le succès de ces sociétés en a amené d'autres, et fabriques sont maintenant assez nombreuses. A Limerick, MM. Rivers ont u grande fabrique où on emploie quatorze séparateurs danois, et entre la jonction Limerick et Mallow et la ligne qui conduit à Waterford il y a un grand nombre fabriques florissantes. Tout de même, dans bon nombre d'endroits le nouve système est envisagé avec soupçon, bien qu'on commence à reconnaître que le cu vateur ne peut rivaliser avec la fabrique d'où sort un beurre fabriqué par des ma habiles. Cependant le beurre que produisent les cultivateurs dans ce pays est me leur aujourd'hui qu'il ne l'a jamais été, résultat redevable principalement, je crois la propagation des connaissances et au grand nombre d'élèves dressés dans les éco laitières de Minster et de Glasnevin; et, à l'aide des transports rapides, le beu frais irlandais, sortant de la baratte, et préparé en pains proprets et commodes, pe être délivré dans la plupart des endroits en Angleterre, où il a rapidement gagné faveur. Le commerce du beurre irlandais mis en boîtes pour les climats chauds les compartiments de navires s'est considérablement développé en 1890; on a re en Irlande des commandes considérables de plusieurs pays tropicaux, où on a co taté que le beurre irlandais possède au point de vue de la conservation plus qualités que les produits étrangers.

En 1889, il y avait 1,363,781 vaches à lait en Irlande, mais en 1890 il y en av 1.400,426; de sorte qu'avec d'abondants pâturages, et grâce au climat doux e

l'augmentation de 36,645 vaches à lait, la fabrication du beurre a été considérable; mais les prix ont été bas tout l'été.

Les tableaux suivants donnent le prix par quintal au marché de beurre de Cork, de la première et de la seconde qualités de beurre frais et de beurre salé, pour 1889 et 1890, le 15 de chaque mois.

1889.	Salé.		Frais.		1890.	Salé.		Frais.	
	Première.	Seconde	Superfin	Bon.		Première.	Seconde	Superfin	Bon.
	s.	s.	s.	s.		s.	s.	s.	s.
Janvier.....	.....	120	148	138	Janvier.....	117	113	.....	118
Février.....	136	113	132	129	Février.....	119	104	.....	113
Mars.....	126	122	124	117	Mars.....	112	90	120	97
Avril.....	89	84	103	99	Avril.....	98	81	100	87
Mai.....	87	76	93	85	Mai.....	78	72	87	79
Juin.....	84	83	87	84	Juin.....	74	70	77	72
Juillet.....	88	82	94	90	Juillet.....	71	67	77	70
Août.....	91	85	98	94	Août.....	71	64	85	72
Septembre.....	89	82	98	88	Septembre.....	82	74	98	84
Octobre.....	96	87	103	97	Octobre.....	96	83	105	97
Novembre.....	105	88	112	104	Novembre.....	108	91	117	107
Décembre.....	118	97	127	116	Décembre.....	119	95	122	115

En 1889, le nombre de volailles en Irlande était de 14,856,517, soit une augmentation sur 1888 de 370,117. Sur ces 14,856,517, il y avait 985,456 dindons, 2,150,581 oies, 2,911,737 canards, et 8,808,743 volailles ordinaires. Comparé au chiffre de 1888, le nombre des dindons a augmenté de 59,402, les oies de 38,224, les canards de 49,993, et les volailles ordinaires de 222,498. On n'a pas de rapports qui indiquent le commerce de volaille qui se fait avec l'Angleterre; mais un correspondant qui s'est enquis des besoins de la grande métropole pendant la semaine de Noël, dit :— l'Irlande a le droit de se féliciter de sa contribution pendant les fêtes de Noël. Des trente-deux comtés irlandais, le nombre probable de dindons expédiés à Londres sera de 46,400, représentant une valeur de £18,200; des oies, de 23,500, évaluées à £5,875, et un joli petit chargement de 49,200 volailles ordinaires, valant £3,690. L'Irlande expédie aussi 125,900 lbs de beurre, valant £6,295, et 353,200 œufs qui à une moyenne de 1s. 1½d. la douzaine, ont produit £1,655 11s. Un des marchands les plus considérables de Cork expédie au marché de Noël 4,100 dindons, 1,600 oies, 3,000 volailles ordinaires, 10,506 lbs. de beurre et 72,000 œufs.

Pendant l'année expirée le 31 décembre 1890, il a été importé dans le Royaume-Uni 2,915,491 grosses douzaines d'œufs d'Allemagne, représentant une valeur de £868,655; de Belgique, 1,927,477 grosses douzaines, représentant une valeur de £585,032; de France, 3,089,255 grosses douzaines, représentant une valeur de £1,270,082; d'autres pays, 2,359,023 grosses douzaines, représentant une valeur de £905,023, soit un total de 10,291,246 grosses douzaines, représentant une valeur de £3,428,802, ce qui est égal à près de 8d. la douzaine.

L'étendue totale de l'Irlande est de 20,328,753 acres, dont un quart se compose de bois et de plantations, de fondrières, d'eau, etc., et elle renfermait 566,975 fermes de différente grandeur, en 1889; sur ce nombre, 49,929 étaient de moins d'un acre; 61,590 au delà d'un acre et moins de 5 acres; 156,561 au delà de 5 acres et au dessous de 15 acres; 135,096 au delà de 15 acres et au-dessous de 30 acres; 73,402 au delà de 30 acres et au-dessous de 50 acres; 56,520 au delà de 50 acres et au-dessous de 100, et 32,877 fermes étaient d'au delà de 100 acres chacune.

Le nombre de fermes qui ont plus d'un acre et qui ne dépassent pas 5 ont diminuée depuis 1841, dans toute l'Irlande, à raison de 80·2 pour 100, dans la même période les fermes d'au delà de 5 acres, et qui ne dépassent pas 15 ont diminué à raison de 33·1 pour 100, les fermes de plus de 15 acres et qui ne dépassent pas 30 ont

augmenté à raison de 7·8 pour 100 dans le Leinster ; de 116·3 dans l'Ulster, et d 428·8 pour 100 dans le Connaught. Elles ont diminué de 12·0 pour 100 dans l Munster, tandis que dans toute l'Irlande elles ont augmenté de 70·3 pour 100. Le fermes de 30 acres ont augmenté de 119·3 dans le Leinster, de 240·4 pour 100 dan le Munster, de 353·0 dans l'Ulster, de 426·2 dans le Connaught, et de 234·08 pou 100 dans toute l'Irlande.

Le nombre total de fermes de plus d'un acre a diminué, de 1841 à 1889, à raiso de 22·4 pour 100 dans le Leinster, de 32·5 dans le Munster, de 21·8 dans l'Ulster, e de 25·7 dans le Connaught.

Le nombre total de fermes dans toute l'Irlande d'au delà d'un acre était d 526,743 en 1881 et de 516,046 en 1889, soit une diminution de 10,697 de 1881 à 188

L'étendue totale en culture, en Irlande, était de 4,918,965 acres en 1880, soi une diminution sur l'étendue de 1889 de 137,051 acres, ou 2·7 pour 100. Il y ava 2,221,980 acres en prairies ou en foin, 780,801 en pommes de terre, 1,220,241 e avoine, 93,208 en blé, 181,840 en orge, soit une diminution de 3,940 sur l'étendu en orge en 1889 ; semés en navets il y avaient 295,321 acres, en choux 45,957 acres, e lin 96,871 acres, soit une diminution de 16,781 acres sur l'étendue semée en lin en 188

Cette diminution du nombre d'acres semé en lin est presque inexplicable lorsqu nous constatons que la valeur du lin par acre est près du double de la valeur de l'avoin et que le producteur de lin en Irlande a à sa porte le meilleur marché du monde.

En 1889 le rendement par acre a été de 26·48 meules par acre, et le prix de £4 la tonne. Tout de même la production du pays n'a été que de 18,812 tonnes, et 28,0 ont du être importées du continent européen pour faire face aux besoins du commer de toile en Irlande.

La culture du lin en Irlande est presque complètement restreinte à la provinc d'Ulster, mais on dit que le climat et le sol du Munster conviennent bien à cette cu ture, et l'Association pour l'approvisionnement du lin s'occupe en ce moment à fav riser la culture du lin dans plusieurs comtés de cette province.

On a établi au dela de tout doute qu'un excellent lin peut se cultiver en Canad là où il y a abondance de terre riche, propre à sa culture, et il existe des milliers d personnes du nord de l'Irlande qui ont acquis une longue expérience dans la cultu et la préparation du lin pour le marché irlandais.

En terminant je désire déclarer que le Canada n'a jamais été plus populaire e ce pays qu'aujourd'hui, particulièrement à cause de l'attitude ferme que les Canadie ont prise à l'égard du tarif McKinley. La presse et la population ici applaudissent la détermination de votre gouvernement de trouver de nouveaux marchés pour les pr duits du Canada, et elles disent que vous ne pouvez rien produire qui ne puisse tro ver un marché facile pour ces produits dans les Iles Britanniques. Il devient de pl en plus évident que bientôt les Etats-Unis auront besoin de tout le blé et de tout bétail qu'ils produisent pour la subsistance de leur population, et l'Angleterre dev diriger ses regards du côté du Canada pour s'alimenter dans l'avenir. On n'est pas tout surpris du nombre énorme de bestiaux que vous expédiez ; et on a l'assuran que dans un avenir rapproché vous en exporterez un nombre encore plus considérab Déjà le bétail canadien occupe le premier rang pour la taille et la qualité, et les bricants de fromage canadiens n'ont pas de concurrents sauf les Anglais. L pommes canadiennes sont toujours en grande demande, et vous ne pouvez ma quer de trouver des instruments aratoires et d'autres produits canadiens dans l principaux établissements de commerce de Dublin.

Je dois de nouveau remercier le haut commissaire, sir Charles Tupper, C.B., po sa courtoisie et son bienveillant concours, ainsi qu'à mes collègues du département d deux côtés de l'Atlantique, et je ne dois pas oublier de dire que je suis très rec naissant aux fonctionnaires de chemins de fer en Canada, pour le soin et l'attenti avec lesquels ils ont veillés au confort des nombreux immigrants que j'ai expédiés cette agence.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

THOMAS CONNOLLY,

Agent du gouvernement canadien.

A l'honorable

Ministre de l'agriculture,

Ottawa.

RAPPORT DE L'AGENT DE BELFAST.

(M. Henry Merrick.)

Victoria Chambers.
Coin des rues Victoria et Waring.
Belfast, 31 décembre 1890.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel. Si je ne puis accuser dans ce rapport une augmentation des émigrants qui sont partis du nord de l'Irlande pour le Canada pendant l'année, je puis au moins dire avec confiance qu'il n'est pas parti de ces rives dans ces dernières années, tout au moins depuis que j'occupe cette charge, une classe plus industrieuse, plus vigoureuse et plus à l'aise.

Je doute fort qu'en proportion du nombre il en ait émigré au Canada qui possédassent autant d'espèces sonnantes et effets précieux en aucune saison, et je crois sincèrement que si l'on peut obtenir un état exact, on constatera que la somme totale dépasse de beaucoup celle de toute autre année antérieure.

On comprendra facilement la grande difficulté qu'il y a à se procurer d'un émigrant un état complet et exact de l'argent et des effets qu'il possède lorsqu'il arrive sur une terre nouvelle et pour lui étrangère ; c'est pourquoi je crois que la somme indiquée chaque année sous le titre de "argent et effets des émigrants" est beaucoup au-dessous du chiffre réel. Il y a deux ans j'expédiai un groupe de jeunes gens à la Colombie-Britannique, les uns restèrent à Vancouver et les autres allèrent à Victoria, tous étaient des fils de familles dont les moyens sont considérables, ils apportaient avec eux un peu d'argent, mais cette somme étant loin de représenter les fonds réellement apportés dans le pays en rapport avec leur immigration, car presque tous ont reçu depuis assez d'argent pour leur permettre de faire ou d'exercer le commerce ou l'état qu'ils avaient choisi. Le père d'un ces jeunes gens a visité la Colombie Britannique en juillet dernier, et depuis son retour il m'a informé que pendant son séjour là-bas, qu'il avait placé au nom collectif de son fils et de lui-même plusieurs milliers de piastres, et il a ajouté qu'en dehors de ceux qui sont intéressés dans l'affaire personne n'en connaissait quoique ce fut. Je ne crois pas que le Canada ait beaucoup raison de se plaindre de la catégorie d'immigrants dont il a le plus besoin et qui lui viennent des Iles Britanniques, lorsqu'on se rappelle qu'à raison du nombre de ceux qui émigrent il reçoit une proportion beaucoup plus considérable de fermiers et de garçons de ferme que les Etats-Unis. Naturellement ce dernier pays, numériquement, reçoit une émigration plus considérable mais dans ce nombre il y a près de 90 pour 100 d'ouvriers et d'artisans, qu'on n'encourage pas à aller au Canada, et nos agents ici dirigent particulièrement leurs efforts a obtenir en aussi grand nombre que possible des fermiers, des garçons de ferme et des servantes. Bien que le gouvernement américain n'offre aucun avantage particulier pour favoriser l'immigration, je ne crois pas que les Etats-Unis souffrent beaucoup de l'absence d'un travail actif et énergique. Non seulement ils ont des représentants de grandes compagnies de chemins de fer et de steamers qui innondent le pays de littérature, mais en outre il y a des agents de compagnies agraires qui n'hésitent pas à décrier notre Nord-Ouest canadien, et ils ont aussi le grand avantage de pouvoir à l'aide de leurs citoyens étrangers expédier tous les ans des sommes très considérables à des amis ici pour leur aider à émigrer. Dans le *News-Letter* de Belfast en date du 8 avril, on lit le paragraphe suivant :—

"DÉPART DES ÉMIGRANTS DE DRAPERSTOWN.

(*News-Letter, Belfast, 8 avril* 1890.)

"Hier matin le premier détachement d'émigrants de Draperstown et de la région environnante est parti par le train de 10 heures, en route pour Liverpool, dans le but de s'embarquer à bord du paquebot transatlantique le *British Prince*, pour les

Etats-Unis; ce détachement se composait de plus de 40 personnes, particulièrement des jeunes gens et des jeunes filles de la classe agricole, et en général leurs billets de passage leur avaient été expédiés par des amis en Amérique. Depuis longtemps il n'est pas parti le même jour un aussi grand nombre d'émigrants. Ils ont été accompagnés à la gare du chemin de fer par plusieurs amis et connaissances. Au moment où le train se mettait en marche la scène était touchante."

Je n'ai pas de doute que par ce moyen seul cinq fois la somme que le Canada applique à l'immigration est employée ainsi au bénéfice des Etats-Unis. Vos agents ont aussi à lutter contre les efforts que font Queensland et la République Argentine cette dernière offrant d'avancer tout l'argent du passage pour être remboursé par versements, ainsi qu'on le verra par le paragraphe suivant du *Irish Times* de Dublin en date du 15 janvier 1890:

"ÉMIGRATION POUR L'AMÉRIQUE DU SUD.

"Le ministre des colonies a informé l'association de la presse qu'en vertu du système d'immigration subventionné récemment sanctionné par le gouvernement de la République Argentine, des passages seront avancés aux immigrants ayant les qualités requises, et chaque immigrant sera tenu après son arrivée à Buenos Ayres de rembourser, par versements, la somme qui lui aura été avancée, plus l'intérêt. Deux mille de ces passages ont été réservés pour des agriculteurs de la Galles."

En présence de tous ces faits je ne crois pas que l'immigration canadienne ait été moins considérable qu'on pouvait raisonnablement s'y attendre, vu l'activité déployée par les agents des autres pays et les sommes considérables fournies pour acheter des billets aux immigrants et provenant de sources particulières. En outre nous avons eu à lutter contre la plus sérieuse difficulté résultant de nouvelles défavorables publiées dans la presse et provenant de personnes en Canada desquelles on aurait droit de s'attendre à de meilleures choses. Naturellement on ne peut pas toujours se fier aux nouvelles télégraphiques, et l'autorité citée est loin d'être de celle sur lesquelles on doive toujours se reposer, mais néanmoins ces nouvelles arrivent aux journaux et elles font beaucoup de mal si elles ne sont pas promptement contredites. Au mois de février dernier la plupart des journaux ont publié ce qui suit:

"Un télégramme d'Ottawa dit que le Rév. M. Robertson, surintendant des missions presbytériennes au Nord-Ouest, qui avait été expédié là-bas pour faire rapport sur la condition des *crofters* écossais, a publié un rapport foudroyant dont les détails font voir que présentement les colons sont absolument dans la misère la plus noire. Il fait appel à la charité pour obtenir des secours immédiats."

Ce télégramme aurait fait beaucoup de mal au Nord-Ouest canadien parmi ceux qui ont l'intention d'émigrer, n'eussent été les mesures promptes adoptées par le haut commissaire.

ÉMIGRATION DES INDIGENTS.

Je suis bien convaincu, après une expérience de plus de 3 ans, qu'il y a très peu de chose dans le cri qu'on a lancé relativement à l'émigration des indigents. Je n'ai pas eu connaissance que même un seul indigent soit parti pour le Canada. Il est très vrai que nombre d'émigrants n'ont pas beaucoup d'argent, mais ce ne sont pas du tout des indigents, au contraire ce sont des hommes industrieux, travaillants et honnêtes, et s'ils ne sont pas à l'aise ce n'est pas dû à leur fait autant qu'à leur infortune; en Canada, avec ses avantages en contraste avec les difficultés ici, ces immigrants démontreront rapidement qu'ils sont des citoyens industrieux et prospères dans leur nouveau pays.

Je puis dire avec assurance que je ne crois pas que les indigents puissent émigrer ou qu'ils émigrent en Canada ou ailleurs en nombre quelque peu considérable et particulièrement en Canada, à cause de la question des dépenses si ce n'est pour d'autres raisons. Le passage pour Québec seul est de huit louis, et pour Ontario beaucoup plus, somme qu'un indigent ne peut facilement prélever, et aucune société ou organisation que je connaisse, sachant le profond sentiment d'antagonisme qu'

xiste en Canada à cet endroit, n'oserait, même à titre d'expérience, en glisser un ns le pays en fournissant l'argent nécessaire pour son passage. La presse, de ce té-ci de l'Atlantique, a condamné, en termes non équivoques, une politique de ce enre faisant voir combien elle serait dommageable à ceux qui, bien que pauvres, nt loin d'être des indigents et qui pourraient désirer aller chercher un nouveau yer au-delà de la mer.

La correspondance de ce bureau a été très considérable dans le cours de l'année, elle est loin de diminuer ; mais dans le cours du dernier mois elle a sensiblement gmenté à cause des nombreuses personnes qui désiraient apprendre quelque chose s résultats de la visite des fermiers délégués." Au delà de 75 pour 100 de leur rrespondance se fait avec les cultivateurs et les garçons de ferme, lesquels manistent presque tous le désir de prendre des terres et veulent avoir des conseils sur la artie du pays qui convient le mieux à leurs besoins.

L'AVENIR.

Je suis convaincu que dans le cours des cinq prochaines années il se fera vers le nada une bonne immigration de fermiers du nord de l'Irlande, et bien qu'au point vue du nombre il puisse y avoir une diminution sur l'immigration de 1888, il y ra une proportion beaucoup plus considérable de fermiers avec leurs familles, dont plupart apporteront avec eux suffisamment d'argent pour les mettre sur le emin du succès dans leur nouveau pays.

Par suite de la récente législation sur la question des transports et des achats de rres nombre de fermiers achètent les propriétés qu'ils avaient à ferme, et dans mbre de cas ils prennent simultanément des arrangements pour vendre à leurs isins; ceci est particulièrement le cas pour ceux qui ont de grandes familles, car croient que dans les pays nouveaux les chances sont plus grandes pour leurs fants qu'ici, où les bonnes terres à ferme sont d'un prix très élévé, et ils désirent si est possible avoir leurs familles sous leur main. Conséquemment je n'ai pas de ute que pour ces raisons et pour d'autres, le Canada recevra un grand nombre émigrants de la meilleure catégorie d'ici à quelques années.

DÉLÉGUÉS DES FERMIERS.

J'attends avec beaucoup de confiance les résultats satisfaisants que produira la culation des rapports des délégués des fermiers. Celui qui a été fait par le délégué nord de l'Irlande est bien connu et favorablement connu, l'opinion qu'il donne du nada sera reçue, je n'en ai pas de doute, avec parfaite confiance. Ses connaissances l'agriculture lui permettront de discuter avec intelligence cette question devant avec les cultivateurs de manière à leur donner des détails exacts et complets sur perspectives d'un émigrant en Canada, et comme on a beaucoup répandu la nouelle que le Canada faisait venir des fermiers délégués pour faire rapport sur le pays a manifesté un très grand intérêt à ce sujet. Le *Times* de Dublin, en date du 1er ût dernier, publie ce qui suit:

"Ceux qui parlent à leur aise de l'époque qui doit bientôt arriver où les colonies plus progressives de l'Empire britannique caresseront l'espoir de se détacher de mère-patrie, feraient bien de jeter un regard sur l'important document officiel qui nt d'être présenté au parlement de la part de lord Stanley de Preston, vice-roi Canada. Ce document contient une adresse a Sa Majesté venant de la Chambre s Communes fédérale. Elle contient l'expression de sentiments de loyauté et d'attaement envers le trône britannique, et repudiant l'idée de séparation, elle prie que les nfaits de Sa Majesté puissent longtemps se continuer. Lord Stanley, dans le cours sa dépêche, mentionne le fait que l'adresse a été proposée par un membre de pposition secondée par un Canadien français et appuyée par le premier ministre le chef de l'opposition. Elle a été adoptée unanimement, et ordre a été donné de transmettre à la reine, qui a donné instruction a lord Knutsford d'exprimer le isir qu'a éprouvée Sa Majesté de la réception de cette adresse. Ce qui rend l'incident core plus remarquable c'est sa parfaite spontanéité. C'est une rebuffade aux rêves

jaloux de ceux qui s'attendaient à une rupture du lien d'amitié qui existe entre l'A gleterre et le Canada. Loin d'entretenir une idée de cette sorte les politiciens bie posés du Canada font preuve d'un désir sincère d'affermir ces liens. Comme preuv de cette disposition on apprendra avec intérêt que le gouvernement canadien décidé d'inviter de nouveau un certain nombre de fermiers de différentes parties d Royaume-Uni à aller visiter le pays dans le but de préparer des rapports pratique sur ses ressources agricoles. On dit maintenant que sir Charles Tupper, hau commissaire, est à prendre des dispositions relativement à cette affaire, et qu'o choisira deux ou trois fermiers d'Angleterre et de la Galles, deux d'Irlande et deu d'Ecosse. On a l'intention de procurer les passages sur l'Atlantique et sur l chemins de fer, et de donner une somme raisonnable pour les dépenses personnelle

"C'est donner une preuve remarquable d'esprit d'entreprise. Ceux qui sor choisis pourront, avec les avantages et des informations aussi exceptionnels, fair rapport sur les méthodes suivies en agriculture dans les différentes provinces d Canada et sur les améliorations les plus récentes des instruments aratoires. Il a é établi dans différentes parties du Canada des stations agronomiques sous le contrô du gouvernement, et il sera du plus haut intérêt d'apprendre comment progresse ces institutions en particulier. Toute l'affaire est de la plus grande importance pou les agriculteurs de ces pays, et ils attendront le résultat du projet avec beaucoup satisfaction. Comme moyen de promouvoir mutuellement des intérêts avantageu c'est une heureuse conception, et, nous l'espérons, le projet portera des fruits exce lents et profitables."

J'ai l'intention de répandre sans retard le rapport du major Stevenson dans pre que tous les villages du nord de l'Irlande et de ne rien épargner et d'employer l'a gent qu'il faut en annonces pour le mettre entre les mains des fermiers et autres pe sonnes ; convaincu que pour obtenir tout l'avantage de la visite des délégués en C nada une large distribution des rapports est absolument nécessaire.

Je suis heureux de pouvoir dire que le rapport des juges du "concours des org à malt," a attiré l'attention d'un bon nombre de brasseurs et de distillateurs s l'orge canadienne, et plusieurs ont demandé quand cette orge serait en quanti suffisante pour être mise sur le marché anglais. Evidemment, l'impression créée été très favorable, et l'orge devra se vendre facilement à de bons prix lorsqu'elle se mise sur le marché. Je crois que le résultat de l'expérience qu'on a faite p l'expédition d'œufs sur le marché anglais ne peut être que très satisfaisant. U grand marchand de provisions de cette ville en a acheté une quantité considérab à Liverpool et les a apportés sur ce marché, et il ma dit que non seulement les œu donnaient entière satisfaction quant a la qualité, mais ils a pu les vendre au pr ordinaire du marché et réaliser un joli bénéfice, et d'un autre coté ses clients en o été satisfaits. Il a l'intention de prendre des mesures pour en avoir régulièreme lorsque le commerce sera bien établi entre l'Angleterre et le Canada.

Je désire attirer de nouveau l'attention sur l'importance de la culture du l dans le Nord-Ouest, je suis convaincu qu'on pourrait facilement rendre très prospè et profitable une industrie très importante si on l'entreprenait énergiquement. Il a présentement nombre de colons dans le Nord-Ouest qui comprennent parfaitement culture et la rouissage du lin, et si l'on adoptait des moyens pour pouvoir l'exporter Irlande afin que les colons pussent vendre leurs produits, je n'ai pas de doute que b nombre le cultiveraient, car c'est un grain très profitable, et avec le sol riche qu'on trou au Nord-Ouest on pourrait maintenir un système de rotation et garder à la terre sa fe tilité. Sir John Lester-Kaye a démontré sur sa ferme qu'on peut cultiver du lin bonne qualité et propre aux marchés anglais et irlandais, et je crois en réalité qu' devrait développer la culture de tous les grains qui peut se faire en Canada et q peuvent s'exporter avec assez de profit. L'Angleterre importe environ deux millio et trois quarts de tonnes de lin, principalement de Riga, et le prix moyen de la ton de cette année, qui est le plus bas prix depuis plusieurs années, a été de £21 à £23 ; certaines années précédentes il s'est vendu jusqu'à £28 la tonne. L'extrait suiva donne une description complète de la manière de cultiver le lin, et je crois qu'il v la peine de le citer au long :

CULTURE DU LIN.

"On est présentement en pleine récolte dans la plus grande partie du pays, et n entend dire généralement que la récolte de cette année est la meilleure qu'on ait aite depuis 22 ans. La récolte l'année dernière était beaucoup meilleure que celle e plusieurs saisons précédentes, mais on verra que celle-ci la dépasse de beaucoup. Reste à savoir si le rendement des fibres sera en proportion de la masse de grain sur champ, mais on peut prédire en toute sûreté qu'elle ne fera pas défaut en quantité u en qualité. La saison a été très favorable. Les semences ont été excellentes, et ien que la chaleur de la fin du mois de mai ait pu nuire au grain sur les sols légers t inférieurs, pour la plus grande partie la pluie est arrivée à temps; et elle n'a as été trop abondante en aucun moment. Un peu de temps chaud avant la récolte urait donné plus de satisfaction à un bon nombre, mais un jour ou deux en meules vant le rouissage lui donnera toute la fermeté requise, convaincu que cette maturité e la tige donnera un plus fort rendement. La surabondante maturité du grain est ne grande erreur dans laquelle tombent la plupart des producteurs de lin. Le cultvateur expérimenté sait qu'il y a un point au delà duquel une grande somme de ualité est sacrifiée pour obtenir une légère augmentation en rendement. Il n'y a as de meilleurs moyens pour faire les preuves de la maturité de la plante que celui u'on connait depuis si longtemps, savoir: couper quelques balles avec un couteau ien tranchant, et lorsqu'on constate que la graine est formée d'une substance solide erte, commencez à arracher immédiatement si le temps le permet. Il est quelque u désavantageux que la main-d'œuvre supplémentaire requise pour la récolte ne uisse pas s'obtenir aussi facilement qu'autrefois. Cependant lorsqu'un cultivateur trouve incapable de tout arracher en temps voulu parce que la main-d'œuvre lui anque, ou qu'il y a rareté d'eau ou pour toute autre raison, nous recommanderions rtement un essai de ce qu'on appelle le mode de culture Courtrai, c'est-à-dire, ettez le lin vert en meulon et faites rouir la saison suivante. Ce plan exige que le roducteur doit attendre le prix de sa récolte 9 ou 10 mois plus longtemps; mais ombre de cultivateurs mettent ainsi en meulon leur lin roui pendant des mois après oir perdu la graine et manipulé le grain alors que la main-d'œuvre était le plus re. Le mode à suivre est de laisser le grain sécher suffisamment en gerbe pour u'il se conserve sans danger en meulons de grandeur ordinaire, qu'on peut immédiament recouvrir avec le lin même qui se détériore quelque peu par cet usage; plus quantité qu'on y met est considérable moins grands sont les dommages. On n'aurait à prendre particulièrement soin de mettre un lit de pierre suffisant ou d'autres atériaux pour empêcher le fond du meulon de se gâter par l'humidité. Nous savons u'il y a la crainte que la qualité de la fibre soit détériorée par ce mode, mais ceci pourrait arriver que s'il se présentait une surabondance de maturité, qui ainsi ue nous l'avons dit, rend, dans chaque cas la fibre inférieure; mais lorsque grain est arraché en temps voulu, la détérioration est si faible qu'elle est de beauup compensée par la commodité du travail. Il y a aussi le grain qu'on sauve, et ui, s'il n'est pas bon ou assez mûr pour la semence, fait un aliment précieux pour le tail. Il n'y a pas de difficultés à enlever les balles au moment propice, sans rouver les embarras qu'offrait l'ancien tillage. Le mode à suivre est le même que ur le battage de la paille. Elever le rouleau supérieur suffisamment manière à introduire aisément les poignées de lin, et non seulement les balles nt enlevées, mais la graine sera égrenée en même temps. Un garçon habile peut ire les gerbes assez vite pour fournir deux hommes à la machine; la présence une quatrième personne est nécessaire pour retirer le lin qu'on peut engranger ou ettre en meulon jusqu'à ce que l'on puisse le faire rouir au mois de mai, de juin ou juillet suivant. Mais revenons au point de départ. Il faut, avec soin, arracher étendre le lin sur le champ, et, avec la même attention, le reprendre, de manière e les extrémités soient aussi nettes et aussi égales que possible, car les tiges romes ne pourront jamais se vendre. S'il est trop serré dans le routoir il faudra plus de nps pour que le lin prenne l'eau, et si en même temps on met trop de pierre de nière à empêcher la fermentation de le travailler, et la libre circulation de l'eau,

le lin ne s'imbibera pas convenablement. S'il était facile de se procurer une certain quantité d'herbe ou de paille de rebut, il serait très bon d'en répandre un peu su le routoir afin d'empêcher le dessus d'être brûlé par le soleil. On devrait enfoncé surface supérieure sous l'eau une ou deux fois par jour, soit avec les pieds ou ave des fourches. L'arrosage convenable est l'opération la plus critique en rapport ave le grain, dont la valeur dépend considérablement. Il ne faut pas laisser couler plu d'eau dans le routoir qu'il n'en faut pour maintenir la quantité nécessaire ; une plu grande quantité le laverait trop. Généralement le lin est prêt à être enlevé enviro deux jours après que la fermentation a cessé. Un bon moyen de savoir s'il est suf samment imbibé, c'est lorsque la chénevotte se rompt si l'on plie quelques tiges sur doigt. Le moyen bien connu qui consiste à tirer un pouce ou deux de chénevotte e dehors de la fibre est aussi très bon, pourvu que cela soit la condition moyenne toutes les tiges. Si on l'enlève trop tôt du bain, la fibre sera rude et inférieur mais en remettant le lin sur l'herbe quelques jours de plus on pourrait quelque pe remédier à cela. On devra toutefois l'enlever de dessus l'herbe aussitôt que possibl exposée de rester étendue là sous l'action amolissante de la pluie, et du moment qu la fibre est trop molle elle devient tendre et n'a plus de valeur. On verra donc qu est de la plus grande importance que le lin soit arrosé au point voulu. Il faut aus manipuler et étendre le lin roui avec soin, car, ainsi que nous l'avons déjà dit tout les tiges brisées sont perdues. Lorsqu'on l'enlève de terre on met généralement grain en meule sur le champ et il faut une certaine habileté pour faire ces meul Faites la meule assez large et évitez de la charger trop au sommet, de manière qu'el ne penche pas facilement sur aucun côté. On devrait aussi mettre un toit incli pour que la pluie s'écoule, et le dernier rang devrait être libre et bien disposé manière à servir de couverture en chaume, car très fréquemment une averse de plu donne deux fois plus de difficultés pour faire sécher de nouveau. Assujettissez l meules avec des cordes, pour empêcher qu'elles soient emportées. On devra maintena le mettre en meulon le plus tôt possible, et il est avantageux de le garder ainsi pe dant quelques mois. Il y a au moins l'avantage d'aller au moulin à l'époque où n'est pas trop encombré, car il n'y a pas alors d'excuse de faire un tillage av négligence et d'une manière peu satisfaisante. Il faut beaucoup d'habileté pour vend le lin avec avantage, car il n'y a pas d'autre produit de la ferme auquel il faille co sacrer tant de temps et de travail pour devenir parfaitement juge de la valeur."

Je dois exprimer mes sincères remercîments au haut commissaire pour son ob geance et sa courtoisie et la promptitude avec laquelle mes demandes d'informatio ont reçu des réponses, ainsi que pour les précieux conseils et le concours qu'il n prêtés de temps à autre.

Je dois aussi reconnaître l'aide que j'ai toujours reçu de mes collègues.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

H. MERRICK.
Agent du gouvernement canadien, Belfast.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

RAPPORT DE L'AGENT DE BRISTOL.

(M. J. W. Down.)

Bath Bridge, Bristol, 31 décembre 1890.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel pour l'année 1890.

Le tableau suivant fait voir le nombre de passagers partis de ce port pour Québec et Montréal.

Cabine	43 personnes	43 adultes.
Entrepont	204 "	175 "
Total	247	218

Les chiffres indiquent le nombre de ceux qui sont partis de Bristol, mais il y en a beaucoup plus qui sont embarqués de cette région pour le Canada, par voie de Liverpool. On a éprouvé cette année plus de difficultés que d'ordinaire à obtenir une bonne catégorie d'émigrants pour le Canada, mais je suis heureux de pouvoir dire que mon travail a obtenu des résultats satisfaisants, et, bien que le nombre accuse une légère diminution, la catégorie des émigrants a été exceptionnellement bonne. Le plus grand nombre de ceux qui sont partis pour le Canada cette année, de cette agence, étaient des gens à l'aise, la plupart ont pris la seconde classe et ont payé leur passage directement jusqu'à destination. Le nombre de ceux qui se sont dirigés directement vers la Colombie-Britannique et les provinces du Nord-Ouest a encore augmenté. Je puis maintenant dire avec orgueil que j'ai expédié plus de quatre mille âmes dans les diverses parties du Canada, et je n'ai pas eu une seule plainte pendant toute l'année. J'ai reçu cette année plusieurs visites de ceux que j'ai expédiés depuis 5 à 10 ans, et tous se sont dits très satisfaits du pays. Dans plusieurs cas ils ont amené des amis avec eux.

La presse a souvent parlé de la visite des délégués anglais au Canada cette année, et le public attend leurs rapports avec anxiété. On m'a déjà plusieurs fois demandé des renseignements à leur sujet, et je crois qu'il résultera beaucoup de bien de cette mesure. J'ai plein espoir d'avoir le plaisir d'expédier plusieurs bonnes familles l'année prochaine. On ne peut trop répandre ces rapports dans les régions agricoles. Le meilleur moyen d'y arriver est celui de la poste, en prenant les adresses des cultivateurs dans les indicateurs ruraux, et aussi en distribuant largement les rapports sur les marchés, dans les foires, dans les expositions de bestiaux, etc.

Dans cette région, nombre de cultivateurs désirent, depuis plusieurs années, quitter leur pays pour aller s'établir dans les colonies, mais comme la presse a publié de temps à autre, tant de nouvelles décourageantes sur la prospérité des colonies, la classe agricole a beaucoup hésité à s'aventurer à l'étranger, craignant de tomber de mal en pis. Dans le cours de la saison dernière, je suis heureux de dire, cependant, que c'est par exception et non en règle générale que mon attention a été attirée sur des rapports dommageables relativement à l'état des interêts agricoles en Canada, et le mal fait au pays par des nouvelles défavorables autrefois, disparaît maintenant heureusement. De fait, une réaction semble avoir commencé, car plusieurs journaux et revues qui, autrefois, étaient hostiles à nos intérêts, contiennent souvent aujourd'hui des articles et des paragraphes qui reconnaissent en termes non équivoques le magnifique champ que le Canada offre aux agriculteurs, aux capitalistes et aux hommes qui ont de la tête et de l'énergie. Le pouvoir de la presse est toujours considérable en tout temps. En ce moment je suis d'avis que le penchant qu'elle a de notre côté sera excessivement avantageux pour le Canada, et je compte sur cet élément pour obtenir une aide énorme pour le travail que je fais dans le but de mettre en évidence le Canada dans toute cette région.

Dans les efforts que je fais pour obtenir des colons pour le Canada, un des plus grands obstacles que j'ai eu a surmonter a été les avantages qu'offrent les Etats-Unis en opposition. Il a été distribué une quantité considérable de littérature se rapportant aux Etats de l'Ouest, et plusieurs agents d'Amérique ont séjourné ici dans le but de mieux faire connaître les avantages qu'offrent aux cultivateurs les Etats qu'ils représentaient. Il a été en réalité étonnant de voir le nombre de personnes qui se sont présentées à mon bureau cette année pour me demander des informations sur le Canada, alors qu'elles s'étaient déjà prononcées en faveur des Etats-Unis. Pour les quatre colons que les Etats-Unis obtiennent de ces régions le Canada n'en a qu'un; conséquemment la correspondance entre les Etats-Unis et ces parages est plus considérable qu'avec le Canada, et des lettres favorables venant d'amis dont l'établissement dans un pays a été couronné de succès exerce une influence prépondérante sur les esprits de ceux qui songent sérieusement à l'émigration.

Les attraits des Etats-Unis ont toujours été une influence puissante qu'il a fallu combattre. Cette année je suis venu en contact avec un nombre de personnes beaucoup plus considérable qu'à l'ordinaire qui, ayant des parents aux Etats-Unis, désirent y aller de préférence qu'au Canada pour nulle autre raison que le pays, comme champ de colonisation, a été recommandé par des amis qui y sont déjà établis. Dans le cours de ma longue expérience de l'émigration canadienne j'ai été mainte fois témoin de la perte de plusieurs familles pour le Canada par le fait d'une seule lettre venant de personnes aux Etats-Unis.

Il est arrivé souvent qu'après avoir suivi une famille pendant plusieurs mois dans l'espoir de l'engager à émigrer au Canada, tout mon travail a été perdu à cause de l'arrivée d'une lettre d'amis des Etats-Unis, lui demandant d'aller s'établir dans ce pays et lui assurant qu'elle ne pourrait faire autrement que réussir. Cependant je suis très heureux de dire que plusieurs fois l'arrivée d'une lettre canadienne m'a permis de persuader les gens d'aller planter leur tente en Canada, alors que, avant l'arrivée de la lettre de leur ami ils avaient à peu près résolu d'aller s'établir aux Etats-Unis. Quel effet la diminution des frais postaux entre l'Angleterre et le Canada aurait indirectement sur l'émigration est peut-être difficile à dire, mais dans mon jugement serait un moyen efficace. Tout ce qui peut contribuer à aider ou à faciliter la correspondance entre les deux pays devrait être vu favorablement et encouragé.

Les garçons de fermes n'ont pas émigré en grand nombre cette année. Il semble exister parmi eux un désir de plus en plus grand de rester dans le pays. Dans nombre de cas leur état s'est considérablement amélioré, et ils peuvent en général trouver du travail dans les grandes villes. Nombre de sociétés d'agriculture commencent à reconnaître les pertes que fait subir aux régions rurales cet exode continuel de leurs meilleurs travaillants, et elles offrent des avantages particuliers pour engager les garçons de ferme à rester dans le pays. On donne de l'argent et d'autres prix pour le service bien fait, on offre des petits lopins de terre à rente modique, et on fait beaucoup d'autres efforts pour améliorer la position des garçons de ferme et les rendre satisfaits de leur sort. De temps à autre on verra des fermiers et des journaliers travailler ensemble d'après une sorte de système de coopération. La récolte ayant manqué, ou pour toute autre raison, le cultivateur n'a pu payer le salaire des journaliers, et les hommes ont laissé là leurs arrérages comme autant de capital placé sur la ferme. Tout de même il reste encore un grand nombre de cette classe vigoureuse qu'on peut obtenir, mais si le Canada veut en avoir davantage il doit être prêt à autoriser certaines dépenses dans ce sens, car tout est mis en œuvre dans le village natal, et les colonies rivales font à leur endroit une rude concurrence.

GRAND MARCHÉ DE GLASTONBURY.

Le marché annuel de Noël s'est tenu le mardi, 9 décembre. Dans la matinée la société pour l'encouragement de l'industrie parmi les journaliers agricoles et les servantes s'est reunie dans les salles de l'assemblée, sous la présidence de l'amiral sir Arthur W. A. Hood ; l'assistance était très nombreuse.

Le président, en ouvrant les délibérations, dit que l'objet que la société avait en vue était de récompenser l'habileté et d'encourager l'industrie et la bonne conduite

parmi les garçons de ferme et les domestiques. Il a examiné les divers articles de la liste des concours, et il a été beaucoup impressionné de la nature utile et de la manière encourageante avec laquelle les concurrents avaient repondu a l'invitation du comité. Passant en revue plusieurs concours, le président a attiré l'attention sur celui qui offrait des prix aux parents d'enfants dont l'assiduité moyenne à l'école était la meilleure, et il remarqua qu'il n'attachait pas un mérite aussi élevé à ce concours maintenant que l'assiduité de l'école est obligatoire qu'il lui en donnait autrefois lorsque cette assiduité était volontaire. Un concours d'une très grande valeur est celui qui offre un prix aux garçons de ferme et aux servantes qui ont travaillé sur la même ferme, ou sous le même maître et la même maîtresse pendant le plus grand nombre d'années consécutives, et qui ont tout le temps conservé un bon caractère, et en rapport avec cela il doit mentionner le prix offert au garçon de ferme où à la servante qui a travaillé pendant le plus grand nombre d'année sans prendre de boissons enivrantes. Relativement à la question de l'éducation, il croit de la plus grande importance que les enfants de tous les journaliers agricoles et de tous les domestiques, reçoivent une bonne éducation pratique à l'école. On admet généralement aujourd'hui que le but qu'on se propose est de développer l'intelligence des enfants, et de les préparer à suivre, lorsque l'occasion s'en présentera, une position beaucoup plus élevée que les parents, à raison du manque d'instruction, ne pourraient espérer atteindre. Le garçon de ferme est un élement très important dans la vie sociale et politique en ce moment, et il est très à désirer qu'il comprenne bien ce qui se passe dans le pays, et qu'il puisse y prendre intérêt, se former lui même une opinion sur les progrès et les travaux accomplis par le gouvernement du jour, et ne pas être laissé à la merci de ces agitateurs sans scrupule qui parcourent le pays et cherchent à faire partager de force aux journaliers leurs idées fausses pour l'unique avantage du parti politique auquel ils peuvent appartenir pour le moment. (Appl.) En second lieu, étant assuré que les patrons de toutes les classes s'accorderont avec lui pour dire qu'il est à désirer qu'ils emploient aussi longtemps que possible des travaillants d'un caractère réellement bon, ceci doit créer chez les patrons un intérêt à l'égard de leurs travaillants, et il en résulte aussi que les travaillants s'intéressent à ce qu'ils font pour leurs patrons. Relativement aux prix donnés au garçon de ferme ou au domestique qui a travaillé pendant le plus grand nombre d'années sans faire usage de boissons enivrantes et qui s'en abstient encore aujourd'hui, le président dit que c'est un but très désirable. Ainsi qu'ils le savent tous, les salaires des garçons de ferme et des domestiques ne sont pas élevés, et ça doit être infiniment mieux pour eux et leur famille d'économiser leur argent pour leur femme et leurs enfants au lieu de dépenser à boire une partie considérable de ce qu'ils gagnent. On doit beaucoup d'éloges aux MM. Clark, qui en offrant des primes ont travaillé à favoriser la tempérance parmi les classes industrielles. L'instruction technique devient aussi un élément très important dans le système de leur éducation, ainsi que dans leur région agricole. Les enfants de leurs journaliers agricoles ont de magnifiques occasions d'étudier la nature du sol et ce qu'on pourrait lui faire produire.

Il ne peut y avoir de doute sur la nécessité d'expédier en Canada de bonnes servantes intelligentes et honnêtes. Quant à cette catégorie d'émigrants je suis peiné de dire qu'il y a eu une diminution, et je crains que les choses vont continuer ainsi à moins qu'on adopte des mesures énergiques pour les attirer en Canada. Les servantes respectables peuvent trouver du travail en abondance dans toutes les villes, car la demande du pays est très considérable et les salaires sont bons ; de plus les nombreuses fabriques absorbent tout le travail des femmes qu'on peut obtenir. Toutefois le Canada pourra peut-être bientôt obtenir ce dont il a besoin d'une source légèrement différente. Parmi les classes mitoyennes il existe un désir de plus en plus grand de faire des domestiques des jeunes filles et de les habituer et de les rendre utiles pour le travail de la maison. Plusieurs jeunes filles fortes, bien élevées, à esprit cultivé, et parfaitement capables, ont quitté cette région pour l'Australie et les Etats-Unis, et les journaux de la localité ont publié des lettres dans lesquelles elles parlent hautement de la démarche qu'elles ont prise et conseillent à leurs amies d'en faire autant. Je crois que ces jeunes filles, à bonnes manières, ayant une bonne éducation, une

bonne santé et l'habitude des travaux domestiques, seraient un bienfait pour les maîtresses de maison en Canada, et je serais heureux de voir le département autoriser l'emploi d'une légère somme d'argent dans le but d'attirer sur le Canada l'attention de ces émigrants, qui démontreraient combien elles sont supérieures à la classe ordinaire des servantes.

J'ai reçu d'Ontario, de Québec, et des provinces maritimes, une quantité considérable de brochures, de listes de propriétés à vendre, etc., etc., et j'ai fait de mon mieux pour les distribuer dans les endroits voulus.

Les documents de la session et d'autre littérature que votre département m'a transmis m'ont été d'un très grand concours au point de vue de l'émigration et des affaires commerciales.

J'ai distribué aussi libéralement que possible les brochures, cartes, etc., bien que je regrette que certaines parties de mon domaine soient insuffisamment travaillées, à raison de la modicité de la somme que je suis autorisé à employer pour cette partie de mon travail.

Je crois fermement que le temps est arrivé pour le Canada d'adopter une politique d'immigration beaucoup plus libérale, car j'ai la certitude que tout indique que bientôt il se fera une émigration active de ce pays. Le calme qui existe dans les affaires d'émigration depuis quelques saisons va bientôt se rompre, et cette période de calme sera suivie d'une grande activité. Le Canada devrait adopter des mesures promptes afin d'être un des premiers à inviter les émigrants à se diriger sur ses rives, et en annonçant libéralement les avantages qu'il offre il ne peut manquer d'attirer d'ici à quelques années un nombre consolant de colons supérieurs qui iront ouvrir et cultiver ses immenses étendues de terre fertile.

Je désire exprimer ma reconnaissance pour les services que m'a rendu le haut commissaire sir Charles Tupper, et offrir mes remerciements à vos agents en Canada pour l'attention prompte qu'ils ont apportée à toutes les affaires que je leur ai soumises.

J'annexe ici un rapport sur le commerce de la région de Bristol.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
JOHN W. DOWN,
Agent du gouvernement canadien.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

RAPPORT SUR LE COMMERCE DE BRISTOL POUR L'ANNÉE 1890.

AGRICULTURE DE LA LOCALITÉ.

L'expérience d'une autre année en agriculture dans ce district a démontré que de plus en plus on abandonne la culture des céréales pour l'élevage des animaux. Les rapports établissent que, comparées à l'année précédente, les récoltes des céréales et des produits verts ont diminué considérablement, tandis que les chevaux, le bestiaux et les moutons ont augmenté dans tous les environs. Notamment, dans les comtés de Gloucester, de Somerset et Wilt, les pâturages ont remplacé la culture du grain. Le cultivateur, tel que situé présentement, abandonne petit à petit l'espoir de tenir tête aux grains importés de l'étranger, et dirige son attention principalement à l'élevage du bétail, des moutons et des cochons. Dans ces localités, il y a eu plusieurs milliers de bestiaux, de moutons et de cochons de plus que l'année dernière. Les chances de l'élevage profitable des animaux offrent une perspective beaucoup plus attrayante que la culture des produits alimentaires provenant du sol. Les moyens par lesquels les céréales venant de l'extérieur peuvent être mises sur le marché local en quantité presque illimitée n'ont pas cesser de se développer, et à moins qu'il ne se fasse dans la position de l'agriculteur un changement qui rendra la lutte plus égale, il doit diriger son attention principalement sur la productio

d'articles plus favorables, représentés non seulement par la viande, mais aussi par les produits laitiers, les fruits, les volailles et tous les petits produits de l'industrie agricole qu'une administration économe peut convertir en argent. L'opinion générale de la presse est qu'à moins que les difficultés qui entourent le cultivateur relativement aux céréales ne se présentent de nouveau lorsqu'il tentera de démolir le concurrent étranger dans la fourniture d'autres produits, il semble y avoir ample place pour un travail intelligent appliqué à obtenir un commerce qui enlève tous les ans à cette région environ un million et demi sterling pour le beurre, un demi-million pour la margarine, un million pour le fromage et pas loin d'un demi-million pour les œufs. L'adoption d'une politique qui permet de développer les petites industries en rapport avec l'agriculture indique que les cultivateurs considèrent que ce champ est le meilleur pour l'exercice de leur travail et de l'esprit d'entreprise. L'encouragement qu'on a donné afin de développer la culture des fruits n'a pas été aussi sans influence, car l'étendue de terre réservée à la culture des petits fruits seuls s'est augmentée, pendant les derniers douze mois, de plusieurs centaines d'acres, et comme la somme qu'on expédie d'ici chaque année pour acheter des fruits étrangers n'est pas loin d'un million sterling, on peut s'attendre à ce que ce mouvement fasse de nouveaux progrès. Le nombre de ceux qui désirent entreprendre les travaux que nécessite une sole, augmente considérablement, et à mesure que la population grandit, l'armée rafraîchie des agriculteurs sera une garantie qu'on obtiendra de meilleurs résultats des champs relativement petits en disponibilité.

COMMERCE DU BÉTAIL.

Bristol devient un centre du commerce de bétail étranger, grâce aux avantages que donnent à ce trafic les autorités des docks. En somme, l'importation du bétail est à peu près la même que celle de 1889, ainsi qu'on le verra d'après les chiffres suivants :—

	1889.	1890.
Bétail des Etats-Unis	12,900	10,500
" du Canada	4,900	7,300
	17,800	17,800
Moutons du Canada	4,600	3,100

Le commerce du bétail américain a en réalité commencé en février, les prix variant de 60s. à 65s. le quintal, mais ils tombèrent de nouveau en juin à 56s. et à 58s. Du mois de janvier au mois de juillet le commerce a subi une baisse subite générale dans toute cette région. Les prix étaient nombreux, et des bestiaux se sont vendus à un chiffre non profitable pour les exportateurs. Après cela l'offre fut naturellement plus légère, et vers la fin de juillet les prix variaient de 56s. à 58s., et au mois d'août ils montèrent à 60s. Les dernières consignations d'août et de septembre amenèrent le bétail de qualité médiocre, et la saison se ferma à 56s. et 58s. Bien que l'offre du bétail américain fût plus faible qu'en 1889, elle se trouva suffisante pour la demande, car l'importation des viandes combla le déficit.

Bien que le nombre du bétail canadien ait augmenté, la qualité n'était pas en général au niveau de l'article réglementaire, quoiqu'au commencement de la saison elle fut meilleure que vers le milieu de l'été. On pourrait attribuer l'augmentation du nombre à l'ouverture du commerce de bétail d'engraissement entre le Canada et cette région. Ce commerce va assurément se développer, car je reçois d'excellentes nouvelles du bétail canadien d'engraissement. On me dit qu'il s'améliore plus vite que le bétail anglais. Je recommanderais aux cultivateurs canadiens qui ne sont pas en état de compléter l'engraissement de leur bétail, de s'occuper de l'élevage de bestiaux de trois ans pour les exporter ici; on préfère le jeune bœuf. Il y a ici un excellent marché pour les vaches à lait, et celles qui sont arrivées ont été vendues rapidement à un bon prix. Il n'y a pas de doute qu'à l'avenir le commerce de bétail canadien avec ce port s'occupera considérablement du bétail d'engraissement, une fois que l'offre du bétail engraissé aura été

épuisée. Il y a si peu de différence entre le prix du bétail moyen engraissé à l'herbe et celui du bétail d'engraissement de bonne qualité, qu'il n'y a pas de doute que le commerce, après qu'on aura épuisé le bétail engraissé, se lancera dans l'importation considérable, par tout cette région, du bétail d'engraissement du Canada. Il est admis ici, en présence de ce fait, que certains ports pour lesquels le commerce du bétail canadien d'engraissement est neuf, ont pris toutes les mesures pour en faciliter le développement, et, à moins qu'on ne fasse la même chose à Avonmouth, on ne peut s'attendre à ce que Bristol obtienne une part convenable de ce commerce. Présentement on ne peut loger qu'une bonne cargaison. La commission des docks a résolu d'agrandir du double les moyens de logement, mais elle ne sera prête pour ce commerce qu'au mois de juin, si elle commence immédiatement les travaux en question. Il est douteux que, même dans ce cas là, cela suffirait. Bristol est un centre reconnu pour la distribution du bétail d'engraissement anglais et irlandais, et les autorités locales font en sorte qu'il occupe la même position que le bétail canadien, car il y a tous les moyens nécessaires de communication par chemin de fer à Avonmouth, où les gros steamers débarquent ces bestiaux.

Le commerce du bétail américain va probablement commencer au mois de janvier, alors que les steamers de la ligne *Dominion* quitteront Portland sans doute avec du bétail pour Avonmouth. Relativement à la mortalité du bétail en destination d'Avonmouth et de Bristol, elle n'atteint guère un pour cent, et je suis heureux de dire qu'aucun cas de maladie n'a été signalé. Malgré l'importation du bétail canadien d'engraissement, cette année a été remarquablement bonne pour ce qui est du bétail d'engraissement irlandais, et pendant les six derniers mois il en est arrivé plus de 2,000 par semaine, et les prix se sont bien maintenus. Les prix ont été relativement plus élevés que la valeur du bétail gras, et ceci est peut-être dû à ce que le bétail était moins abondant dans les années antérieures, et aussi à l'abondance de la nourriture, des aliments d'hiver, des racines, du foin, etc., dans le pays.

MOUTONS.

Relativement aux moutons canadiens, le nombre arrivé à ce port a été quelque peu moindre que celui de l'année dernière, mais tout en étant suffisant pour la demande de la localité; de fait le plus grand nombre ont été expédiés à d'autres marchés, car, pendant toute la saison, il y a eu généralement un bon approvisionnement de moutons gras anglais et irlandais. On devra remarquer que pendant la plus grande partie de la saison les prix de transport ont été considérablement plus élevés que l'année dernière, et il s'en est suivi que les prix n'ont pas été aussi profitables. Je recommanderais aux cultivateurs canadiens de porter attention à la race qu'ils élèvent pour l'exportation à ce marché. Je recommande les nez noirs, les *Downs*. Je remarque que les moutons à nez noirs se vendent le mieux dans ces environs. Les Downs à nez blancs et les Downs produisent un croisement magnifique. Le mouton s'est très bien vendu pendant la plupart du temps cette année. Le bon mouton anglais s'est vendu de 8d. à 9d. la livre en moyenne toute l'année.

CHEVAUX.

Je désirerais attirer l'attention des cultivateurs canadiens sur l'importance d'étudier la catégorie d'animaux pour lesquels il y a un excellent marché dans toute cette région, et d'élever en conséquence. On peut facilement vendre ici tous les ans un nombre indéterminé d'une certaine sorte de chevaux, tels que les chevaux pour carrosse, en paires assorties, les chevaux pour omnibus, la chasse, etc. Les cultivateurs canadiens pourraient facilement élever les chevaux de chasse, et je crois que cela les paierait bien. Un bon cheval de chasse, disons de cinq ans, commande un très haut prix. Sur ce point, toutefois, il ne serait pas sage d'expédier autre chose que des animaux sains de quatre à six ans. C'est un commerce qui, j'en suis sûr, va bientôt se développer et prendre une grande importance.

MARCHÉS DE NOEL.

Sodbury—Le marché de Noël pour la vente du bétail expressément engraissé pour les fêtes de Noël, a eu lieu à Sodbury le 9 décembre; il y avait un grand nombre de bouchers et de commerçants de Bristol, de Bash, de Gloucester et des régions environnantes. Il y avait environ une centaine d'animaux gras. La concurrence a fait preuve d'une vivacité sensible. Les animaux de qualité supérieure se sont vendus jusqu'à 70s. le quintal; le plus grand nombre des jeunes bœufs ont rapporté 65s. à 68s., tandis que d'autres n'ont obtenu que 60s., chiffre au-dessous duquel bon nombre n'ont pas changé de mains; il n'y avait que très peu d'animaux inférieurs sur le marché. La demande du mouton était bonne, et la bonne qualité s'est facilement vendue à 9d. la livre; les brebis et les gros moutons ont réalisé 1d. de moins la livre.

La bête dont le prix a été le plus élevé sur le marché était un énorme bœuf qui s'est vendu pour £33, 15s. Deux autres beaux animaux ont rapporté £33, 15s et £33, respectivement. Six Galloways sans cornes ont réalisé £115, 5s., onze jeunes bœufs, £157, 15s.; deux gros bœufs ont rapporté £63, 5s., huit génisses, £239, 5s.; un gros taureau £27. Au nombre des moutons il y en avait plusieurs qui avaient gagné des prix. Les prix variant de 60s. à 66s. la pièce.

Yatton.—A ce marché de Noël il y avait réunion de plusieurs cultivateurs et commerçants. Nombre de magnifiques animaux étaient en vente. Les plus beaux ont rapporté 65s. à 68s. le quintal, et les qualités moyennes de 56s. à 60s. Les moutons étaient en nombre modique, mais les transactions étaient lentes. En vertu des règlements les marchés étaient fermés à la vente des cochons. Il s'est fait plusieurs transactions en fromage de Cheddar, les prix étant de 5½d. a 6½d. la lb.

Glastonbury.—Le marché de Noël a attiré un grand nombre de visiteurs, mais le nombre d'animaux en vente était moindre que celui des années dernières. Les affaires ont été tranquilles et les prix étaient en général médiocres. La meilleure qualité de bœuf n'a réalisé que 55s., et le mouton, dont il n'y avait qu'une faible quantité, n'a rapporté que 7d. a 8½d.; pour les meilleurs Downs et les meilleurs brebis 6d. Le bétail d'engraissement était quelque peu chaud et la demande n'était pas considérable.

FROMAGE.

Dans le cours de la présente année il a été importé du Canada 441,136 boîtes de cet article, et en tant que j'ai pu m'en assurer la qualité était aussi bonne qu'aux années précédentes. Le préjugé qui existait autrefois contre le fromage canadien est aujourd'hui heureusement disparu, et le Canada va probablement chasser du marché le produit américain. L'importation des Etats-Unis cette année a été de 110,921 boîtes de sorte qu'il existe un champ encore très vaste pour le travail des fabricants de fromage canadien, qui, s'ils veillent à ce que la qualité des produits qu'ils expédient ne se déteriore pas, trouveront ici un marché profitable et de plus en plus considérable.

BEURRE.

Je regrette beaucoup de dire que le beurre qu'on exporte est d'une qualité très médiocre, et que, dans certains cas, il est tout a fait inférieur. On a mis sur le marché du beurre qui a considérablement préjudicié à cette industrie, laquelle, avec de l'habileté, du soin dans la fabrication et dans l'empaquetage, devrait immensément se développer. Environ 10,000 tinettes ont été expédiées du Canada à Bristol.

LARD FUMÉ (*bacon*).

Ce commerce est susceptible de développement considérable. Le Canada n'a expédié cette année à ce port que 7,323 boîtes, tandis que les Etats-Unis ont trouvé ici un marché pour 21,164 boîtes de lard fumé, 634 barils de lard et 216 boîtes de jambon, il serait de l'avantage des exportateurs d'améliorer la qualité de leurs marchandises, car la plus grande partie arrive dans un état très humide dans ce marché, et exhalant une odeur désagréable. Une fois arrivé ici, on le lave, le sèche, et on le fume. Je suggérerais que le *bacon* soit convenablement séché et fumé avant de quitter le Canada,

et marqué du mot "*Canadien*". Je crois fermement que ceci serait d'un secours considérable pour le commerce, commerce que les cultivateurs canadiens ne devraient assurément pas ignorer vu qu'une grand nombre d'entre eux, particulièrement au Nord-Ouest, ont de magnifiques avantages pour l'élevage du cochon.

VOLAILLES.

Il s'est fait très peu de transactions dans les volailles cannadienes, aucune consignation directe ayant eu lieu. En présence de la consommation énorme de toutes sortes, de volailles dans cette région, je suis fortement d'avis que pendant certains mois on pourrait en faire un commerce très satisfaisant. On peut facilement expédier des volailles mortes, et avec des soins convenables il n'y a que très peu de pertes à faire. Mon expérience personnelle de ce commerce date de 1874, époque où je me fis expédier à moi-même 500 oies et dindons d'Ontario, et tous arrivèrent en splendide état. Voici les instructions que je donnai aux expéditeurs :—"Les dindons et les oies devront être attachés pendant un jour, puis tués et suspendus pour refroidir ou geler pendant une nuit, pour être ensuite mis dans des barils d'une manière aussi compacte que possible, avec leurs plumes et la tête en haut." Ainsi expédiés je constatai que les dindons qui avaient été dans des barils pendant quatre semaines, étaient encore aussi frais qu'on put le désirer, de fait un bon juge ne pouvait dire qu'ils avaient été tués depuis plus de 48 heures. Ce mode, simple comme il l'est, mérite l'attention des exportateurs.

PRIX DE LA VOLAILLE—DÉTAIL.

	s.	d.			
Dindons (la lb.)	0	10	à	1	0
Oies do	0	8	à	0	10
Canards (le couple)	4	6	à	6	0
Jeunes volailles (le couple)	4	6	à	6	0

ŒUFS.

La grande partie de la quantité énorme d'œufs qui se consomment dans cette région viennent d'Irlande et du continent, et le prix moyen pendant toute l'année est d'environ 8d. la douzaine.

Le prix est trop bas pour engager les marchands à tenter des consignations d'œufs canadiens, bien que dans mon opinion ce commerce les rémunérerait si les expéditeurs canadiens n'exportaient que leurs meilleurs œufs, car je suis convaincu que les œufs canadiens d'une bonne grosseur et en bon état se vendraient de 2d à 3d. la douzaine de plus que la qualité ordinaire d'œufs qu'on importe en nombre si considérable de France d'Allemagne et du Danemark. C'est avec assurance que je recommande l'exportation de gros œufs frais, mais le commerce de petits œufs ne serait que désastreux, vu qu'on peut se procurer n'importe qu'elle quantité de ces œufs dans le pays ici à un prix nominal.

ORGE.

Il n'est pas venu du Canada de consignations d'orge directes à ce port, bien que les Etats-Unis aient expédié 42,615 qtx. Les cultivateurs canadiens feraient bien de diriger leur attention sur la culture de ce grain, car souvent il vaut plus que le blé il est plus facile à cultiver et son rendement est plus fort. Les malteurs et les brasseurs ici préfèrent la variété à deux rangs, et on doit apporter une attention toute particulière au battage, au nettoyage et à la classification, afin d'obtenir les meilleurs prix.

POMMES.

Les consignations ont été très ordinaires, il n'est arrivé que 2,185 barils. Les pommes canadiennes sont préférées à celles qui viennent des Etats-Unis, les commerçants disent qu'elles se conservent mieux, qu'elles arrivent dans un meilleur état su

le marché. Les exportateurs devraient avoir soin de maintenir la qualité au même niveau et de n'exporter que les variétés les plus saines ayant les meilleures qualités de conservation.

CIDRE.

Le cidre est un article que le Canada peut facilement produire et avec de bons profits. Les Etats-Unis ont exporté à Bristol cette année 775 barils de cidre, et l'année prochaine ils expédieront probablement de plus grandes quantités, vu que la demande de cet article a été très bonne. A l'aide d'une ligne directe de steamers entre Bristol et Montréal, j'ai la certitude qu'il peut se faire un commerce satisfaisant de cidre canadien. Le bon cidre se vend en gros, par tonneau ou par futaille, 1s. le gallon. Ce commerce progressif ne devrait pas être assurément négligé et laissé entièrement aux Etats-Unis.

DOCKS.

La commission des docks a mis à l'étude un projet pour la construction de plusieurs nouveaux quais à Avonmouth, et elle a favorisé un mouvement progressif qui coûtera des sommes considérables. Elle a aussi résolu de recommander des plans dont l'exécution va nécessiter l'emploi d'environ £13,000. La plus grande partie de cet argent sera appliquée à la construction d'un bassin de radoub dont l'absence fait d'Avonmouth manquer un des éléments principaux d'un port de première classe. Et le public est d'avis qu'on ne pourra jamais attirer à Bristol le commerce océanique de premier ordre, à moins de fournir des moyens de logement aux plus gros vaisseaux sur mer. Le commerce passe de plus en plus entre les mains de ceux auxquels appartiennent ces vaisseaux, et ils patronisent naturellement les ports qui offrent les plus grandes facilités. On croit que le développement du commerce entre cette région et le Canada sera toute une surprise dans le cours de la prochaine décade. Et les habitants de Bristol désirent vivement devenir des concurrents sérieux pour tout le commerce additionnel.

JOHN W. DOWN.

TABLEAU indiquant les importations du Canada et des États-Unis.

Articles.	Canada.	Etats-Unis.
Fromage	441,135 boîtes	110,921 boîtes
Beurre	9,736 tinett.	3,633 tinett
Lard fumé	7,323 boîtes	21,164 boîtes
Jambons	....	216 "
Provisions	....	5,379 "
Viandes en conserves	2,000 caisses	65,520 caisse
Farine	26,681 sacs.	489,622 sacs.
Poudre à boulanger	....	60 caisse
Blé	76,395 qtx.	815,294 qtx.
Maïs	309,604 "	1,162,626 "
Avoine	4,096 "	152,000 "
Orge	....	42,617 "
Pois	48,570 qtx.	39,822 "
Sarrasin	636 "	
Farine d'avoine	....	1,232 sacs.
Tourteaux de lin	....	27,834 "
Tourteaux	....	69,328 "
Saumon	....	250 caiss
Pommes	2,184 brls.	1,353 brls.
Fruis en conserves	8,297 caisses	230 caiss
Cidre	....	775 brls.
Tomates	....	400 caiss
Bétail	7,300 têtes.	10,500 têtes.
Moutons	3,100 "	
Cuirs	657 balles.	8,754 balle
Minerai de cuivre et de nickel	972 brls.	
Scories de zinc	1,200 "	8,913 sacs.
Eclisses	1,500 caisess	
Bois	450,611 morc.	12,714 morc.
Huile de phoque	20 brls.	
Huile à lubrifier	....	10,983 brls.
Saindoux	16,935 seaux	81,801 seat
Huile de saindoux	....	1,254 brls.
Résine	....	5,439 "
Confiserie	....	200 caiss
Jaunes d'œufs	....	2½ brls
Lard	....	634 "
Epingles à linge	....	4,000 boîte
Epingles en bois	....	1,120 "
Planches à savonner	....	500 paq.
Rais	....	148 caiss
Chevilles pour chaussures	....	247 brls.
Douves de tonneau	....	15,155
Manches en bois	....	10,085 caiss
Fourches do	....	150 "
Broches do	....	104 brls.
Peaux vertes	....	2,431 "
Huile de poisson	....	288 "
Pétrole raffiné	....	3,000,000 galls.
Bœuf	....	245 trcs.
do	....	30,049 qrs.
Langues de bœuf	....	25 brls.
Graisse	....	160 "
Suif	....	2,000 "
Cornes	....	439 sacs.
Peaux de veau	....	216 paq.
Eau minérale	....	410 boît
Carbone	....	25 brls.
Os	....	1,373 sacs.

BRISTOL, 31 décembre 1890.

RAPPORT DE L'AGENT DE GLASGOW.

(M. Thomas Grahame.)

40 St. Enoch Square,
Glasgow, 31 décembre 1890.

Monsieur.—J'ai l'honneur de vous transmettre mon dix-neuvième rapport annuel pour l'année expirée le 31 décembre 1890.

Comme d'habitude pendant les mois d'hiver j'ai profité de toutes les occasions pour distribuer toutes nos sortes de littérature, aux divers expositions, foires, marchés, etc., auxquels j'ai assisté. J'ai aussi rencontré plusieurs personnes à la suite de conventions a cet effet, tant ici qu'à divers autres endroits, dans le but de leur donner tous les renseignements que je pouvais sur les sujets dont ils s'informaient. Ces demandes de renseignements étaient plus particulièrement dirigées sur la Colombie-Britannique et le Nord-Ouest, ainsi qu'il en a été depuis quelques années; et ces informations étaient demandées par toutes les classes, particulièrement par celles qui s'occupent d'agriculture. Comme par le passé on s'est aussi beaucoup occupé des anciennes provinces, et plus particulièrement de la province d'Ontario, où l'exposition industrielle de Toronto continue d'être un bien, où tous ceux qui sont en rapport avec l'agriculture ici peuvent obtenir des renseignements, et particulièrement ceux qui s'occupent de l'élevage des animaux de toutes sortes.

Relativement à la question des délégués fermiers, je puis dire que lors de la conférence convoquée par le haut commissaire à Liverpool au mois de juin dernier, on s'est très généralement prononcé en faveur de l'envoi de quelques personnes cette année. J'ai été très heureux de voir conséquemment que ce qui avait été conseillé sous ce rapport avait été exécuté, car j'ai toujours considéré que c'est un des moyens les plus efficaces, si non le plus efficace, d'engager la meilleure catégorie d'émigrants à se diriger vers nos diverses provinces. Depuis que les premiers délégués ont été expédiés il y a 11 ans, j'ai constamment recommandé de continuer ce système, ainsi qu'on pourra le voir dans mes rapports divers depuis cette époque. Ayant eu tant à faire dans le choix de ceux qui ont été délégués en 1879 et en 1880, j'avais la certitude que les mêmes bons résultats suivraient l'application d'une mesure semblable dans la suite, car dans toutes ces circonstances, la publication des rapports, les réunions tenues dans les cercles de cultivateurs, et les mentions qu'en fait la presse du pays, contribuent à diriger une vive attention sur tout ce qui se rapporte au Canada. Je suis constamment en contact avec ceux qui ont fait le voyage autrefois, et tous continuent à prendre beaucoup d'intérêt dans tout ce qui a trait à nos différentes provinces, et ils contribuent directement, d'année en année, à engager particulièrement les classes agricoles à émigrer. Ayant moi-même acquis de l'expérience en matière agricole en Canada pendant un certain nombre d'années, j'ai pu avec plus de connaissance de cause parler des avantages du pays avec les délégués qui y sont allés. Relativement aux deux messieurs qui ont été choisis en Ecosse cette année, MM. Spier et Brown je les crois tous deux capables de remplir la charge qui leur est confiée, et depuis leur retour j'ai eu plusieurs entrevues avec eux. En tant que j'ai pu en juger ils ont éprouvé une impression très favorable de ce qu'ils ont vu, et de la manière avec laquelle ils ont été traités. Quand à cela leurs rapports parleront d'eux-mêmes; ils viennent d'arriver juste au moment où j'écris celui-ci. Lorsqu'ils seront publiés, j'ai la certitude, d'après les demandes de renseignements que j'ai reçues, qu'ils seront excessivement recherchés.

J'ai été très heureux d'apprendre le choix de M. Hutchinson comme un des délégués du nord de l'Angleterre; c'est un monsieur que je connais très bien et que

j'ai choisi comme un des délégués en 1879. Les deux délégués écossais m'en ont fai de grands éloges.

On m'a suggéré, et la chose me semble digne d'être mise à l'étude, savoir, s dans le cas ou d'autres délégués seraient expédiés à l'avenir, il ne serait pas oppo tun d'en choisir quelques-uns parmi les petits fermiers, disons parmi ceux qui cu tivent des fermes de moins de 50 acres et dont les familles, règle générale, travaille véritablement sur la terre. On a suggéré la même chose relativement aux directeu de fermes, ce qu'en Ecosse on appelle *grieves*. Un très grand nombre de personne sont venues me demander des renseignements sur toutes sortes de sujets en rappor avec le Canada, et particulièrement des personnes ayant des moyens et qui ont l'i tention de se livrer à des exploitations agricoles. Dans nombre de cas elles désiraier vivement s'enquérir parfaitement de la salubrité du climat, et sur ce point je cro bon de citer un paragraphe qui a paru dans le *Scotsman* du 25 février dernier, e que j'ai souvent lu à ceux qui me demandaient des renseignements. Il se lit comm suit :

"La longévité des pensionnaires de l'Etat est souvent le sujet de remarque mais ce n'est que rarement qu'on puisse obtenir des données exactes sur ce sujet. Tout fois, en lisant le rapport annuel du ministre de la milice et de la défense du Canad qu'on vient de présenter au parlement canadien, il m'est tombé sous les yeux d chiffres intéressants qui méritent, je crois, d'être publiés. Il appert qu'il y a 45 pe sionnaires vivants dans la province d'Ontario et un dans la province de Québec, q ont été blessés en 1812 pendant la guerre entre l'Angleterre et les Etats-Unis, et i touchent encore leur traitement. Il y a en outre 104 vétérans de la même guer qui n'ont pas été blessés et qui reçoivent une pension pour leurs services. Tous c hommes doivent avoir de 90 à 100 ans. Les Canadiens doivent être vigoureusemen constitués et le Canada un pays très sain."

Relativement à la question de l'émigration de crofters, au sujet de laquelle il a eu beaucoup de discussion et des opinions divisées ont été exprimées dans la pres et ailleurs pendant l'année, j'ai l'honneur de dire que c'est une chose à laquelle j' toujours pris un intérêt très actif et très vif.

Là où j'ai été élevé, dans le township de Vaughan, comté d'York, Ontario, u grand nombre de montagnards écossais, qui appartenaient en somme à la classe c erofters, sont venus s'établir dans mon jeune âge. Ils vinrent dénués de to moyens, et dans la plupart des cas, étant obligés de travailler constamment po vivre, ils finirent par réussir ; bon nombre d'entre eux devinrent en quelques anné propriétaires de bonnes fermes, vivant à l'aise, et leurs descendants occupent mai tenant de bonnes positions dans tout le pays. Je ne vois pas pourquoi, en prena les précautions requises, on n'obtiendra pas les mêmes bons résultats pour les émigran de la même catégorie qui partent aujourd'hui, si l'on tient compte des modificatio qui ont pu se présenter dans la condition de cette population dans l'espace de tem qui s'est écoulé depuis 40 et 50 ans et aujourd'hui. La question me semble résoudre à celle-ci : quel est le meilleur moyen de les habituer aux usages du pay dans le but de les voir finalement établis sur des terres, afin que, grâce à un trav honnête et persistant ils puissent arriver a gagner leur vie d'une manière confo table et indépendante en aussi peu de temps que possible ? Je puis dire qu'il y a ans lady Cathcart m'a consultée à ce sujet, et, comme résultat de nombreus entrevues et conversations que j'ai eues avec elle et son agent, il fut décidé d'ex dier un certain nombre de ces gens sur ses terres à des conditions très libérales so forme de concessions d'argent pour leur permettre de commencer confortablemen D'après ce que j'ai appris, la très grande partie de ces individus ont réussi d'u manière satisfaisante. Naturellement il y a des brebis galeuses dans tous les tr peaux ; la seule question que je me pose est de savoir si dans le cas de lady Cathc et dans les autres cas semblables qui ont suivi dans le cours des dernières années n'ont pas été traités trop généreusement sous certains rapports, si, par le fait qu' les a entourés de tant de soins, ils ne sont pas portés d'attendre trop de ceux qui i ont aidés, si, que ce soit grace à l'aide des particuliers ou des gouvernements, ce protection n'est pas pour eux une raison de conserver cette vie sans but à laque

ils étaient habitués dans ce pays, n'ayant pas d'état fixe. J'ai porté beaucoup d'intérêt et j'ai été plus ou moins en rapport avec tous les autres projets d'immigration de crofters, à compter du projet de lady Cathcart jusqu'à celui de l'année dernière, et dans toutes les circonstances je crois que c'était une catégorie d'émigrants toute aussi bonne que celle qui partit il y a 40 ou 50 ans, ainsi que je l'ai dit. Je crois qu'il vaudrait bien mieux de les mêler plus qu'on ne l'a fait dans le passé aux autres colons établis dans les régions vers lesquelles ils peuvent se diriger, et de plus ils sont plus portés à imiter leurs voisins qui ont acquis plus d'expériences et de connaissances qu'eux-mêmes en matières agricoles, et en les imitant ils deviendront à s'établir plus rapidement d'une manière confortable ; en outre, en adoptant ce système, les membres de la famille en état de travailler et dont on n'a pas besoin sur la ferme toute l'année, auront plus d'occasions et pourront plus facilement obtenir du travail à des salaires rémunérateurs. Je suis aussi d'avis, que si on pouvait adopter un plan autre que celui qu'on a déjà mis en pratique pour ceux qui ne sont pas propres à un système de colonisation, en vertu duquel un grand nombre d'individus d'une catégorie convenable pourraient être expédiés non seulement au Manitoba et au Nord-Ouest, mais aussi dans les anciennes provinces, sur le même principe que l'émigrant ordinaire de la plaine d'Angleterre et d'Irlande, ou sur un pied semblable, la chose serait d'un avantage inestimable pour tous les intéressés.

Il ne peut y avoir le moindre doute qu'il est absolument essentiel qu'un grand nombre de ceux qui vivent dans les régions encombrées doivent aller quelque part, et il me suffira de citer sur ce point les opinions qu'exprime le rapport de la commission nommée pour s'enquérir de certaines choses relatives aux intérêts de la population des montagnes de l'ouest et des îles de l'Ecosse, cette année, là où il est dit à la page 21 : " Il ne nous appartient guère d'engager la population de ces régions à se diriger vers des districts moins populeux ; mais nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer l'opinion qu'on devrait prendre tous les moyens pour expliquer les avantages de l'émigration, et que le gouvernement devrait donner des moyens à ceux qui sont disposés à se déplacer pour commencer une nouvelle vie ailleurs ; et nous désirons proclamer notre conviction qu'à moins de prendre des mesures dans ce sens la condition de la population ne peut subir d'améliorations importantes." Et c'est là l'opinion exprimée par des hommes d'une haute capacité et dont l'expérience en ces choses est considérable. Je ne crois pas qu'il soit possible de trouver après mûre réflexion un plan du genre de celui dont je parle, bien que sans doute il y ait de grandes difficultés à accomplir quelque chose qui fonctionne d'une manière parfaitement satisfaisante. Naturellement, la difficulté principale est la question de finances. Je ne crois pas que dans un seul cas que les individus d'une catégorie convenable (et j'entends par là des familles dont le père et la mère sont relativement jeunes et en bonne santé, n'ayant que quelques enfants ou pas du tout ou des jeunes gens, garcons et filles, qui voudraient et désireraient partir de bon gré) puissent fournir les fonds nécessaires pour arriver à destination, état de chose qui les met dans une position différente de celle de l'émigrant ordinaire, lequel, règle générale, a ce qu'il faut sous ce rapport. Or, j'oserais suggérer que pour exécuter d'une manière satisfaisante des opérations de ce genre, un plan basé sur les suggestions suivantes serait peut-être possible. D'abord je crois qu'il sera admis que le gouvernement impérial doit faire quelque chose pour soulager la misère qui résulte de l'agglomération de population dans les *highlands* de l'ouest en question. Pour faire quelque chose il va falloir dépenser une somme considérable, et cet emploi de fonds, s'ils sont appliqués à des travaux dans les régions où vit cette population, ne fera que surmonter temporairement la difficulté. Le simple déplacement dans le pays deviendrait plus coûteux que l'émigration faite à la manière dont je parle, outre qu'il ne porterait pas remède au mal, et dans certains cas, tel que diviser des fermes pour les partager parmi les crofters, ce moyen ne ferait que l'aggraver. Conséquemment il me semble que le meilleur plan à adopter pour le gouvernement impérial c'est de rendre à ses frais les familles ou les individus vivant dans ces régions encombrées, dans le port ou la gare de chemin fer en Canada vers lesquels ils veulent se diriger, et là où ils pourront obtenir du travail, nommant un fonctionnaire pour aller dans ces parages à cette fin,

dans le but de voir à ce que ceux qui en font la demande sont des gens propres à l'émigration, le tout en relation avec l'agent du gouvernement canadien, afin que ce émigrants n'obtiennent leur billet qu'une fois rendus à bord du vaisseau, au momen où celui-ci est prêt à mettre à la voile, et obtenir de chaque chef de famille, ou d chaque particulier, une obligation écrite pour la somme nécessaire à leurs passage e transport pour leurs destinations diverses, cette obligation devant être faite en double, l'une que conservera le dit fonctionnaire et l'autre sera expédiée à l'agent d gouvernement canadien le plus rapproché du lieu de destination de ces familles ou d ces particuliers, afin de leur aider à obtenir du travail si la chose n'a pas déjà été faite et à les surveiller autant que possible, ayant en vue de garantir la somme ainsi avancée par le gouvernement impérial au moyen de versements, et la dite obligation devra aussi stipuler que la totalité de cette somme devra être remboursée dans les deux ans. Je sais fort bien qu'on éprouvera des difficultés à exécuter ce plan, qu quelques-uns mourront, d'autres disparaîtront, et que l'agent de l'autre côté n'en entendra plus jamais parler, mais j'ai la certitude que dans la plupart des cas la dette sera honorablement acquittée, et à tout événement le gouvernement impérial ne peut aborder cette question qu'au prix de beaucoup d'embarras, de difficultés et de frais.

Relativement aux crofters établis au Manitoba et au Nord-Ouest, il me suffit de citer ce qu'en dit le comte d'Aberdeen et d'autres personnes sur les qualités qui les rendent, règle générale, propres à la colonisation de ces régions, et de citer aussi une lettre de Mlle Helen E. Gregory adressée au *Globe* de Toronto, et datée de Winnipeg le 4 août, dans laquelle elle parle fortement sur l'opportunité d'établir dans le Manitoba le plus grand nombre de ces immigrants.

Je n'ai pas assisté cette année à l'exposition de la Société royale, dont je fais partie depuis 12 ans, mais je suis d'avis qu'il serait bon d'exposer nos produits à cet en droit et à toutes les expositions importantes, comme autrefois, car j'ai la certitude qu la chose produirait de très bons résultats. Il y a dix ans j'ai communiqué cette idé à la Société royale à Carlisle, et on l'a mise en pratique pendant un certain nombr d'années avec de très bons résultats pour ce qui s'agit des intérêts du Canada. J'a assisté comme d'habitude à l'exposition de la *Island Society*, qui a eu lieu à Dund cette année, et j'en ai profité pour faire distribuer une grande quantité de notre litt rature parmi les cultivateurs et les autres personnes qui ont visité l'exposition. J'a rencontré un grand nombre de personnes qui ont des intérêts dans le Canada, ave lesquelles j'ai longuement conversé, et je leur ai donné tous les renseignements e mon pouvoir.

Relativement à ceux qui nous font la concurrence pour obtenir des émigrants d la meilleure catégorie, je puis dire que dans le cours de la saison dernière se trouvaien au premier rang les colonies australiennes et la République Argentine. A l'égar d'un bon nombre des premiers il se fait un grand travail dans ce pays pour obteni les immigrants en question, et pour ce qui est de la dernière il en a été ainsi à veni jusqu'à une date récente.

Je me suis fait expédier une certaine quantité de notre littérature, et j'ai tou mis en œuvre pour en faire une distribution la plus avantageuse, et je m'attends à c que l'année prochaine la demande en soit plus considérable, particulièrement à raiso du désir que manifestera la population d'en avoir lorsque les rapports des délégué fermiers auront été publiés. Comme toujours par le passé je continue d'agir en pa fait accord avec les différentes compagnies de steamers qui ont des relations avec l Canada, leur mettant toujours en main des brochures, rencontrant souvent de agents pour converser avec eux, et nous trouvons tous que ce système est avantageu

Le chemin de fer Canadien du Pacifique continue d'occuper considérablemen l'attention dans ce pays, et à raison du fait que leurs trois magnifiques steamers pou le commerce du Pacifique seront bientôt terminés, et comme il est très probable qu ce sera une ligne de steamers très supérieure, dont la vitesse sera très grande, emm nagés pour le service de la poste par l'Atlantique pour le Canada, grâce aux diverse lignes de la compagnie non seulement le voyage en Chine, au Japon et en Australi sera beaucoup plus court que par toute autre ligne, mais le voyage autour du mond par cette route sera beaucoup plus expéditif et beaucoup plus confortable.

Relativement à la route de la Baie d'Hudson l'intérêt sur ce sujet dans ce pays continue d'être considérable, et on espère qu'avec le temps l'intérêt relativement à ces parages se développera de manière à autoriser les capitalistes à organiser une ligne de steamers pour faire le commerce avec un des ports qui se trouve dans la baie.

Comme d'habitude j'ai reçu la visite d'un très grand nombre de Canadiens qui sont venus me demander des informations sur toute espèce de sujets, ainsi que sur l'immigration, bon nombre se rapportant à des questions de commerce dont l'importance devra probablement grandir eu égard à la passation du tarif Mckinley aux États-Unis, mais quant à ce point j'en parle plus particulièrement dans mon rapport du commerce.

Je puis dire que ce bureau continue d'être un lieu de rendez-vous pour les Canadiens qui viennent y chercher des renseignements.

Les capitalistes continuent à prendre intérêt aux choses du Canada sous différentes formes, et particulièrement pour ce qui est du développement des minéraux, des pêcheries et du commerce de bois, ainsi qu'à l'endroit des placements dans les entreprises canadiennes de toutes sortes.

Comme preuve du succès de ceux qui sont allés s'établir dans ce pays je vais citer la lettre suivante dans le *Scotsman* du 11 novembre :—

FERME MOUNT PLEASANT,
BREDENBURG, T. N.-O., 10 octobre 1890.

Ayant précisément terminé le battage de mon grain, et croyant qu'il serait intéressant et important pour vous d'en connaître le résultat, je vous le transmets. J'avais en tout 19 acres semés en blé, savoir, sept acres après le premier labour, 7 acres en chaume et 5 acres où on avait semé des navets et des pommes de terre. J'ai battu 600 boisseaux de blé, ce qui donne un rendement moyen de 20 boisseaux par acre pour le terrain ensemencé après le premier labour, de 31½ pour le chaume, et de 48 pour le terrain où il y avait eu des navets et des pommes de terre. J'avais 7 acres ensemencés en orge, mais le rendement a été léger, savoir, 160 boisseaux, soit environ 23 boisseaux par acre. J'attribue ce résultat aux ravages faits par les *gophers*. Quant à l'avoine, j'ai ensemencé 18 acres de chaume et j'ai battu 1,200 boisseaux, soit une moyenne de 66¼ boisseaux par acre. Quant à la qualité le grain est de premier ordre. Je n'étais pas encore assez avancé dans la récolte des pommes de terre, mais, à en juger d'après ce qui arrive, je crois que nous aurons 672 boisseaux, ou 18 tonnes par acre. Les navets semés à la volée rapporteront environ 20 tonnes par acre, et les autres produits de jardin dans la même proportion. J'ai mis en meulon environ 33 tonnes de foin, et je pourrais facilement nourrir 40 bêtes à cornes pendant tout l'hiver. Mes fils et moi avons tous ensemble 34 bêtes à cornes, toutes en parfait état, et l'année prochaine, si tout va bien, nous comptons mettre en culture 80 acres. Ceci n'est qu'un exposé de faits, et ce n'est pas un mauvais résultat pour une exploitation agricole de 2½ ans dans ce pays à l'aide d'un petit capital emprunté, et j'ai la conviction qu'on peut faire de l'argent avec la culture. Vous pourrez faire de cette lettre l'usage que vous voudrez.

Tout à vous,
WILLIAM WILSON.

Quant à la perspective de l'année prochaine, j'ai la certitude que, comme résultat du voyage des délégués fermiers, il y aura un nombre plus considérable que par les années passées de personnes qui ayant des moyens et intéressées dans des exploitations agricoles partiront, mais en même temps je ne crois pas que l'émigration ait la même proportion qu'il y a quelques années, pour des raisons semblables à celles dont j'ai parlé dans mes rapports précédents, savoir: le fait que le commerce est en général très florissant dans tout ce pays, et que la demande de garçons de ferme est aussi très considérable, la conséquence étant que tous les journaliers reçoivent de très bons salaires. Relativement à ceux qui travaillent sur les fermes il y en a beaucoup moins qu'autrefois, à cause du fait qu'une grande quantité de terre est mise en labourage et que conséquemment c'est autant de culture de moins; à raison aussi du

fait qu'on emploie beaucoup plus d'instruments aratoires dans les exploitations agr coles ; nombre de ces travaillants se rendent maintenant dans les villes voisines, où gagnent de bons salaires à d'autres travaux. Ainsi dans le cas d'une ferme de 1,0 acres lorsqu'il y a 20 ans la culture se faisait en grand, aujourd'hui c'est le contrai qui arrive, il se fait très peu de culture et la terre est presque toute en pâturage, nombre de travaillants qu'il faut sur une terre de ce genre est d'environ la moitié ce qu'il fallait il y a 20 ans. D'un autre côté, relativement à une autre catégorie do la demande est très considérable dans toutes les parties du Canada, je veux parl des servantes, il est souvent très difficile de mettre la main sur des personnes de b caractère et habiles dans ce pays, et même à des gages élevés, de sorte que nous devrions pas compter à ce qu'un grand nombre parte l'année prochaine, sauf jeunes filles qui émigrent avec leurs parents avec l'intention de s'établir dans not pays. La raison de cette rareté se trouve dans le fait qu'un très grand nombre femmes sont employées dans toutes sortes de travaux en rapport avec les gran villes, telles que les fabriques de tout genre, etc.

Relativement aux endroits qui conviennent le mieux aux diverses catégories familles émigrant dans le but de s'établir, je suis très porté à croire que celles q ayant beaucoup d'argent, désirent aller dans un nouveau district, pourraient trouv que la Colombie-Britannique est le meilleur endroit pour elles ; celles dont le capi est modique pourraient aller au Manitoba, au Nord-Ouest, dans Ontario ou dans u des anciennes provinces, selon que le chef de famille préférerait s'établir dans un l lui offrant tous les avantages de la civilisation ou qu'il serait prêt à aller dans u région nouvelle, où lui et sa famille devront faire face à du malaise pendant un c tain temps, malaise pour lequel, toutefois, il serait amplement dédommagé par l'ét due de terre beaucoup plus considérable que la famille obtiendrait avec le tem Pour ceux qui ont peu de moyens, je crois que, règle générale, le Manitoba et le No Ouest offrent les plus grands avantages. Naturellement, pour ceux qui n'ont d'argent c'est tout simplement une question de choix quant aux différentes provin auxquelles ils désirent aller.

Un nombre considérable de ceux qui ont émigré l'année dernière sont a rejoindre des amis ou apprendre la culture, et ceux-ci se sont dirigés vers les d rentes provinces, particulièrement Ontario. Règle générale il est parti une meill catégorie d'émigrants que par les années dernières, et la plupart avaient plus moins de moyens.

J'ai fait tout ce que j'ai pu pour empêcher ceux qui sont impropres à l'émigrat de partir pour nos provinces, ayant eu la visite d'un grand nombre habitués à occupations sédentaires, et dans la plupart des cas ils n'avaient ni argent ni am à rejoindre. Dans certains cas ils allaient rejoindre des amis avec lesquels ils étai en communication et qui étaient à l'aise, dans ces circonstances je leur donnai conseils et les laissai juger par eux-mêmes. Je vois avec plaisir qu'on va proba ment prendre des dispositions qui devront amoindrir considérablement les frais doivent faire ceux qui prennent des terres et s'établissent dans le Nord-Ouest e Colombie-Britannique, car les dépenses que nécessite le voyage pour atteindre régions éloignées sont très considérables.

Somme toute je crois que nous pouvons compter sur une immigration assez sidérable de l'Ecosse l'année prochaine, et particulièrement à cause des rapports délégués fermiers, qui seront publiés sous peu je crois, bien que, par suite du pré état prospère de l'agriculture en général, je ne crois pas que le nombre d'émigr soit plus considérable que celui d'il y a quelques années. Il en dépend beaucou ce qui arrivera d'ici à quelques mois, alors que l'immigration commencera à se m en mouvement dans les premiers jours du printemps.

D'après les informations que j'ai reçues de la chambre du commerce et des d rentes compagnies de steamers je donne ici le chiffre de l'émigration partie d Clyde pour le Canada en 1890 et pendant l'année précédente :

1889	4,453
1890	2,944

D'après ces chiffres on verra qu'il y a une réduction dans le nombre des émigrants cette année, ainsi que je l'entrevoyais pour les raisons que j'ai données dans mon rapport de l'année dernière et pour celles que j'indique dans le présent rapport.

Comme par les années passées, un nombre très considérable de personnes sont parties pour Liverpool pour s'embarquer pour le Canada, plus particulièrement les passagers de première et d'entrepont, vu que les moyens de logement sont beaucoup plus préférables par cette ligne que par celle de Glasgow. La compagnie Allan continue de faire escale à Halifax tous les 15 jours, ce qui est d'un très grand avantage pour ceux qui ayant peu de moyens désirent ou trouvent bon de partir pendant l'hiver, vu qu'ainsi ils arrivent d'une manière plus satisfaisante à leurs destinations diverses qu'ils ne pourraient le faire en passant par des ports des Etats-Unis.

Je suis beaucoup redevable au haut commissaire, sir Charles Tupper, pour les conseils qu'il a bien voulu me donner sur nombre de questions touchant aux intérêts de notre pays, ainsi qu'à ceux qui sont directement en rapport avec l'émigration, ayant eu aussi le concours obligeant de tous mes collègues, tant en ce pays qu'en Canada, dans les communications que je puis avoir avec eux relativement à la prospérité de nos diverses provinces.

La presse de ce pays m'a comme par la passé traité avec la plus grande courtoisie dans l'accomplissement de mes devoirs en rapport avec le Canada.

Ci-joint un rapport sur le commerce en 1890.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

THOMAS GRAHAME,

Agent du gouvernement canadien.

L'honorable

Ministre de l'agriculture,

Ottawa.

RAPPORT SUR LE COMMERCE DE GLASGOW POUR 1890.

Comparé au commerce des années précédentes, celui de cette année qui se fait entre les deux pays, de la Clyde, étant très semblable par sa nature, le service des vapeurs transatlantiques des différentes lignes étant comme autrefois, et pour ce qui est des importations les cargaisons étaient plus considérables que l'année dernière. Le lard fumé, le jambon, le saindoux et le suif ont été importés en quantité plus considérable. Les pommes, à raison de la production restreinte en Canada, ne sont pas venues en aussi grande quantité qu'on le pensait. Le bétail est venu en plus grand nombre que d'habitude.

Pour ce qui est des exportations le volume en a été satisfaisant pendant la saison, il a été expédié beaucoup plus de fer fabriqué et de ferrailles et en même temps un peu moins de fer en gueuse. Les expéditions d'animaux ont été beaucoup moins considérables que l'année dernière, et les acheteurs se plaignent des prix élévés qu'on demande pour les animaux de toute sorte en Angleterre.

Comme dans les années précédentes, je continue à recevoir de toute espèce de personnes un très grand nombre de demandes de renseignements au sujet du tarif, et je me suis toujours appliqué à y répondre de la façon la plus complète. A ce sujet je dois dire que j'ai été bien aise de recevoir un certain nombre d'exemplaires de la nouvelle édition du tarif de la douane et de l'acte des terres publiques.

Je dois dire aussi que dans nombre de questions qui se rattachent à différents départements à Ottawa, j'ai fait tout en mon pouvoir, en réponse à vos demandes, pour fournir les renseignements qu'il m'a été possible de donner.

Il a été envoyé de la Clyde au Canada, comme par le passé, un grand nombre d'animaux de race, principalement des chevaux. Par suite de l'existence de la pleuro-pneumonie dans tant de districts de l'Ecosse et dans quelques uns des plus en renom pour l'élevage, bien peu de bestiaux ont été envoyés.

La première expédition, se composant d'un taureau Galloway et de huit Ayrshires, dont deux taureaux et six vaches, est partie pour Halifax le 22 février, par le

vapeur *Hibernia*, et avait été consignée par M. Andrew Mitchell, de Barcheskie, M. Thomas Brown, Petite-Côte, près Montréal. C'étaient tous de très beaux animaux La seconde consignation, par M. George Milne au Dr Craik, de Montreal, consistai en un taureau Polled Angus, expédié le 13 août à Québec par le vapeur *Canadian*.

A l'exposition d'étalons, qui a eu lieu en mars, je me suis rencontré avec nombr de personnes engagées dans le commerce de Clydesdales avec le Canada. C'était un très belle exposition d'animaux de qualités remarquables, en général. J'ai eu d longues conversations avec plusieurs des éleveurs A l'exposition du printemps d Glasgow, il y avait aussi de très beaux étalons, mais le nombre des classes était plu grand, et l'exposition comprenait également des juments. L'exposition de la High land Society, à Dundee, a été, je crois, la plus belle que j'aie encore jamais vue. Le prix de plusieurs des animaux exposés étaient très élevés. Dans la classe des poulain d'un an il y avait au moins trois animaux que rien moins qu'une somme de quatr chiffres ne saurait acheter. Il y a eu récemment beaucoup de discussion dans l presse écossaise au sujet de la prétendue diminution de la demande pour les Clyde dales aux Etats-Unis et au Canada, l'été dernier, par suite de ce qu'un certain nombr des animaux expédiés n'étaient pas sains, surtout aux pattes. Autant que j'ai p constater il y a eu beaucoup d'exagération à ce sujet. Sans doute quelques-uns d ces animaux, par suite de la reproduction par sélection dans la même race, entr autres raisons, sont exposés à pareille infirmité, mais la chose est loin d'être général On verra par l'état que j'ai fourni (principalement des Clydesdales) pour la dernièr saison, qu'il y a eu une grande diminution comparativement à l'année précédent mais cela est en grande mesure dû aux prix élevés demandés par les éleveurs dan ce pays. Quoiqu'il en soit je suis fortement d'avis qu'un mélange d'autre sang, comm celui des Shires à celui des Clydesdales, améliore grandement les qualités et la const tution des animaux. Plusieurs des principaux éleveurs sont de cet avis, et plusieur des plus célèbres Clydesdales sont le produit de pareils croisements.

Il y avait à cette exposition de la Highland Society de très beaux bestiau Shorthorn et Highland, et de magnifiques moutons Nez-noirs et Cheviot. J'ai eu cette occasion des entretiens au sujet des différentes parties du Canada, et j'ai veill à la distribution de nos brochures.

Comme les années précédentes, je recommande fortement qu'on emploie a croisement quelques-uns des moutons les plus vigoureux, comme le Cheviot ou l Nez-noir dans le Nord-Ouest et la Colombie-Britannique, de même que dans les di tricts montagneux des autres provinces. En croisant ces moutons avec ceux d pays, ou mieux encore, lorsqu'on en aura les moyens, en accouplant un Leiceste Tup avec des brebis Cheviots ou Nez-noir, on constatera en très peu de temps un amélioration immense dans la qualité des produits, sous le rapport de la viande de la laine, ainsi que sous ceux de la vigueur et de la fécondité. Ces produits pou raient encore être à leur tour améliorés, dans les districts les plus fertiles, par l'em ploi de béliers Border Leicesters, Shropshire Downs, ou South Downs, selon l'endro ou le goût de l'éleveur. Le Cheviot métis est très satisfaisant, me dit-on, dans pl sieurs districts du Nord-Ouest.

On a envoyé de la Clyde au Canada, durant la dernière saison :

Chevaux	936
Bêtes à cornes	10
Moutons	32

On verra par ce qui précède que, les ponies compris, le nombre de chevaux considérablement diminué cette année, et cette diminution a surtout été marqué chez les Clydesdales. Les envois de bêtes à cornes ont aussi été peu nombreux pa suite de l'existence de la pleuro-pneumonie.

Je donne ici la statistique des animaux vivants arrivés du Canada dans la Clyd à Aberdeen et à Dundee, en 1890 et l'année précédente.

	Chevaux.	Bêtes à cornes.	Moutons.
1889	104	37,705	2,381
1890	141	64,222	2,207

D'après ce qui précède, on verra que le nombre des chevaux a été considérable cette année; et que le chiffre du bétail dépasse de beaucoup ce qu'il a jamais été. La proportion des pertes a été beaucoup plus forte que par le passé, à cause surtout des mauvais temps de l'automne dernier. Il n'a pas été perdu de chevaux, et parmi les moutons les pertes ont été à peu près comme à l'ordinaire.

Relativement au commerce en général, je crains bien que l'année n'ait pas été très heureuse pour les expéditeurs, tant à cause du mauvais temps qui a régné pendant une si grande partie de la saison, que parce que la qualité de plusieurs des animaux expédiés dans la dernière partie de l'année était très inférieure. Les frais d'expédition d'un animal inférieur sont aussi élevés que ceux d'un bon. La grande masse des animaux arrivés dans la première partie de la saison étaient de bonne qualité et en excellent état ; mais la qualité et l'état des animaux arrivés se sont grandement détériorés jusqu'aux dernières cargaisons, qui en contenaient bon nombre de tout à fait inférieurs.

Ceci tend à démontrer ce que j'ai si souvent fait remarquer, que les cultivateurs de notre pays devraient améliorer la race des animaux, en se servant davantage de mâles de pure race. On produirait ainsi une variété d'animaux très supérieurs. Je crois que les fermiers de nos différentes provinces font erreur en envoyant tant d'animaux d'engraissement, car non seulement eux et les expéditeurs ne peuvent y trouver autant de profit, mais encore l'effet en est d'appauvrir la terre d'où les animaux sont envoyés dans cet état. Si on les engraissait au Canada, le fumier qu'on en obtiendrait serait d'une grande valeur pour l'engraissement de la terre, et on pourrait ainsi utiliser une grande quantité de grain qui va devenir de difficile défaite par suite du tarif McKinley. Du reste, les profits seraient de toute façon plus grands pour le producteur, qui ne les laisserait pas aller à ceux des cultivateurs de ce pays qui s'occupent de l'engraissement des animaux.

Quant au remarquable développement qu'a récemment pris le commerce, surtout pendant la saison dernière, je suis surpris qu'on n'expédie pas à Glasgow un grand nombre de vaches laitières, vu que la demande est bonne à toute saison dans ce pays. Cet état de la demande est dû à ce qu'un très grand nombre de vaches sont ici en contact avec des animaux souffrant de la pleuro-pneumonie et ont à être abattues, d'un autre côté à ce qu'une grande partie des fermiers laitiers ne gardent leurs vaches qu'un an ou deux avant de les engraisser pour la boucherie. Ces animaux devraient être de bonnes races mêlées, de bonne grosseur, jeunes et bien formés. Ils commanderont ainsi des prix beaucoup meilleurs. De mai à août, époque où les pâturages sont bons, il est mieux d'expédier la vache lorsqu'elle a encore trois mois avant de vêler, et, passé cette époque, lorsqu'elle a huit mois de faits. Il faut particulièrement éviter de l'expédier à sept mois, vu qu'alors elle est exposée à perdre son veau par suite de l'excitation ou des fatigues du voyage. J'ai eu à ce sujet plusieurs entretiens avec des fermiers, qui ont exprimé la même opinion.

Les moutons qui sont arrivés étaient en général d'assez belle qualité, mais il n'en est pas venu beaucoup, attendu que le commerce de ces animaux semble ne pas être aussi bon que celui des bêtes à cornes.

Une chose que je crois de la plus haute importance dans l'intérêt du commerce des animaux est la question du mode de transport. Je crois qu'on a tort de permettre l'expédier des animaux sur les ponts de gaillards des navires comme on le fait aujourd'hui, depuis le commencement ou le milieu d'octobre jusqu'au milieu d'avril, à cause de la fréquence des tempêtes pendant cette période. Il en résulte un très grand danger, et je n'ai pas de doute que c'est à cela que sont en grande mesure dues les pertes sérieuses subies particulièrement sur les côtes de l'est, l'automne dernier. Mon opinion s'appuie sous ce rapport sur celle de capitaines de navires qui ont une grande expérience dans la navigation de l'Atlantique, et je recommanderais qu'il soit pris des mesures dans les différents ports canadiens pour faire cesser cette pratique. A ce sujet je citerai ce que dit dans le *North District Agriculturist* du 10 courant, à propos de ce que propose, le colonel Innes, de Learney :

" COMMERCE DES BÊTES À CORNES DU CANADA.

" Le colonel Innes, de Learney, l'un de ceux qui ont donné naissance au commerc du bétail canadien à Aberdeen, a écrit une lettre au ministre canadien de la marin au sujet des intérêts du commerce des bestiaux du Canada. Cette lettre touche deux côtés de la question :

(1). Le danger d'interruption du commerce par suite de quelque épidémie a Canada ; et (2) la possibilité d'améliorer les conditions de transport par des modi cations dans la construction des vapeurs employés à ce commerce. A ce sujet, colonel Innes exposa la necessité qu'il y a de construire des vapeurs spécialemer appropriés au transport des bestiaux. Pareils vapeurs devraient avoir une super tructure ou coursière entre le gaillard d'avant et la passerelle, ce qui mettrait bétail aussi à l'abri sur le pont des gaillards que dans l'entrepont. Le colonel cite désastreux voyage du steamer *Straits of Magellan*, où il a été perdu 162 bêtes cornes sur 660, et il espère qu'il se trouvera des propriétaires de bâtiments qui entr prendront de construire pareils navires, et que le parlement permettra une modific tion des règles du tonnage de nature à soustraire au jaugeage le pont des gaillar ainsi recouvert lorsqu'il ne l'est que pour la protection des animaux et non pas po celle de cargaisons d'autre nature. Si le *Straits of Magellan* eût eu une pareil superstructure, la perte eût certainement été beaucoup moindre. Dans le cours sa lettre le colonel Innes mentionne que plusieurs grands steamers à trois ponts so maintenant en voie de construction à Liverpool, pour le transport du bétail amé cain."

J'apprends, en outre, que plusieurs des navires qui se rendent aux ports de cet côte ne sont pas propres au commerce. Je suis fortement porté à croire qu'on devrait pas expédier de bétail durant l'hiver, et c'est à peu près ce qui a lieu pour bétail canadien.

Un très grand nombre d'animaux ont été expédiés à Aberdeen—ou environ le doul de l'année dernière, 17,537 bêtes à cornes, et 1,476 moutons. Sur ces nombres, 4 bêtes à cornes et 42 moutons ont péri en route. Les expéditions à Dundee ont au été considérables, si l'on songe à l'époque avancée de la saison à laquelle a commer ce commerce, qui s'est fait cette année pour la première fois avec cette ville. O été expédiés 9,151 bêtes à cornes et 120 moutons, et ont péri en route 237 bête cornes et 3 moutons.

Comme par le passé je vous envoie une lettre dans laquelle MM. John Swan Sons, de Lauriston-Place, Edimbourg, donnent leur opinion sur l'état du comme des bestiaux, commerce dans lequel ces messieurs se sont distingués depuis s origine.

" 47, LAURISTON-PLACE,
" EDIMBOURG, 26 décembre 1890.

" MONSIEUR,—La statistique vous fera voir que jamais les arrivées d'anima canadiens dans les ports de ce pays n'ont été aussi nombreuses que cette année.

" Au commencement de la saison les expéditeurs de bétail gras ont eu à c currence du bétail américain et de ce qui restait du bétail engraissé ici durant l'hiv

" Plus tard dans la saison maintes expéditions ont été dirigées sur Aberde Dundee et Glasgow, mais plusieurs ont subi de grandes pertes.

" La saison a été marquée par des résultats, selon nous, peu profitables pour expéditeurs, par suite d'un injustifiable esprit de spéculation qui a eu pour e d'augmenter les prix au Canada ainsi que le fret.

" Il y a eu cette année une assez bonne demande pour les animaux de race ces derniers sont de tous les autres animaux d'engraissement ceux qui rémunérer l'engraisseur davantage. De sorte que si les éleveurs canadiens s'appliquent à p duire des animaux de bonne race soit pour être vendus chez eux ou être expédiés ils auront l'avantage d'une demande considérable.

" Bien à vous,
" JOHN SWAN & SONS,"

Une autre question sur laquelle je crois devoir attirer votre attention. Des personnes employées dans le commerce des animaux avec Aberdeen et Dundee m'ont fréquemment dit, relativement aux derniers navires arrivés à ces ports, que les fermiers s'en sont allés avec l'argent, et qu'elles n'ont pas été payées de ce qui était convenu, et qu'on ne leur a pas procuré le passage de retour sur d'autres navires qui leur avait été promis, ce qui les laissait dans un état de destitution loin du pays. Il est difficile de dire jusqu'à quel point ces personnes ont raison. Je leur ai fait remarquer qu'elles avaient eu le tort de ne pas prendre les arrangements qu'il fallait de l'autre côté; mais il m'a paru dans une couple de cas que ces individus n'étaient pas tout à fait à blâmer, et j'ai fait ce que j'ai pu pour eux. J'ai cru qu'il serait peut-être possible de prendre à ce sujet des renseignements à Montréal avant la prochaine saison; c'est pourquoi j'ai pris la liberté de porter la chose à votre connaissance.

Relativement à l'apparition supposée de la pleuro-pneumonie à Dundee, l'automne dernier, je me suis avec beaucoup de soins employé à obtenir tous les renseignements possibles, et je vous les ai communiqués à mesure. D'après ce que j'ai pu comprendre, la chose est parvenue de ce qu'il n'y avait pas à ce port les installations nécessaires pour y faire plusieurs débarquements à la fois, en conséquence de quoi un navire avait à attendre longtemps pendant qu'un autre opérait son débarquement. Je crois qu'on a pris des mesures pour que la chose ne se renouvelle plus. Bien qu'il n'y ait au Canada aucune maladie quelconque parmi les animaux, je voudrais représenter fortement aux autorités canadiennes la nécessité des plus grandes précautions à l'avenir. On devrait faire au port d'expédition l'inspection la plus rigoureuse sous le rapport de la santé des animaux, des qualités des navires, et du nombre d'animaux embarqués.

Je regrette de dire que la pleuro-pneumonie continue à sévir sérieusement dans ce pays, et bien qu'il ait été pris des mesures rigoureuses pour y mettre fin, celles-ci n'ont pas encore réussi. Je suis encore de l'opinion que j'exprimais dans mon rapport de l'an dernier, savoir, que dans les circonstances actuelles ce qu'il y aurait de mieux à faire serait de fermer l'entrée du pays au bétail écossais au moins jusqu'à ce qu'il puisse offrir une patente nette de santé.

Comme d'habitude j'ai obtenu de la commission du havre et du bureau de douane de la Clyde, et d'autres sources, les relevés statistiques relatifs aux articles d'importation générale des possessions britanniques de l'Amérique Britannique du Nord ainsi qu'au tonnage des navires pour l'année dernière.

Pour l'exercice terminé le 30 juin 1890:—

Tonnage des voiliers	16,537
" " vapeurs	130,038
Total	146,575
Pour l'exercice terminé le 30 juin 1889:—	
Voiliers	12,342
Vapeurs	109,373
Total	121,715
Pour le dernier semestre le tonnage est estimé comme suit:—	
Voiliers	11,163
Vapeurs	124,384
Total	135,547

On verra par les chiffres ci-dessus que le tonnage est pour toute l'année beaucoup plus considérable que l'année dernière, et qu'il en est de même de l'estimation du dernier semestre. Comme je l'ai fait remarquer l'année dernière, un nombre considérable de navires venant de ports américains font escale à Halifax, et grande partie de leurs cargaisons se compose souvent de produits canadiens, qui sont comptés comme exportés de ports américains, tandis qu'ils devraient être mis au crédit de ports canadiens. Il faut aussi, comme l'année dernière, tenir compte de ce que les

importations à Aberdeen ont été beaucoup plus considérables que les années précédentes, et que pour la première fois Dundee figure cette année parmi les ports d'importation de produits canadiens.

Suit une liste des articles importés à la Clyde en 1890, que j'ai préparée comme les années précédentes:

Articles.	Quantité.	Articles.	Quantité.
Farine, qtx	285,428	Matelas, caisses	27
Blé, "	575,370	Farine de riz, sacs	25
Mais, "	537,044	Poil, baris	2
Pois "	248,535	Oléomargarine, tinettes	24
Farine d'avoine, qtx	7,215	Machines, caisses	7
Avoine, qtx	32,795	Whiskey, fûts	1
Jambon et bacon, boîtes	8,239	Eclisses, caisses	3,65
Fromage, boîtes	193,521	Clous de fer à cheval, boîtes	1,15
Beurre, colis	20,108	Graine de trèfle, sacs	3
Viandes en conserves, boîtes	16,724	Ecorces, barils	29
Bobines, sacs	907,352	Tuyaux de poêles	2,42
Seigle, qtx	59,669	Bœuf salé, boites	2,59
Pommes, barils	52,213	Ressorts, caisses	6
Peaux, séchées	27,755	Amidon, boîtes	8
Homard, caisses	103	Tinettes à beurre, vides	36,24
Phosphates, tonneaux	1,782	Amiante, sacs	4,38
Suif et saindoux, boucauts	581	Tourteaux, sacs	5,31
Huiles, barillets	4,342	Fonte, caisses	3,69
Bois, pièces	1,342,558	Planches à blanchisseuses, caisses	2,61
Meubles, colis	22	Huile à lubrifier, boîtes	2
Machines agricoles, colis	749	Manches, faisceaux	1,00
Poisson, boîtes	184	Minerai de fer, sacs	38
Alcalis, barils	90	Foin, balles	4,11
Peinture, barils	37	Harnais, boîtes	1
Douves, caisses	155,451	Œufs, caisses	11
Chaussures, caisses	48	Graine de mil, sacs	10
Sucre d'érable, boîtes	186	Acétate de chaux, sacs	34

D'autres articles, trop nombreux pour être énumérés, ont aussi été expédiés, mais en quantités insuffisantes pour mériter d'être spécifiés. Les articles sont plus variés que par le passé, et en général il a été expédié plus de ceux qui comptent parmi les principaux articles d'importation, tels que les grains, le fromage et le beurre particulièrement.

Le foin est un article dont il a été importé de grandes quantités récemment et règle générale, la qualité en est excellente. C'est surtout du sud de l'Ontario, et balles pressées d'environ $1\frac{1}{2}$ qtl. Ce foin est surtout grandement recherché de ceux qui ont grand nombre de chevaux, et s'il est de première qualité il commande 1 pour 100 de plus que la meilleure qualité de foin du pays. Le fret sur l'Atlantique varie de 25s. à 35s. par tonneau. Le prix du foin canadien varie naturellement selon la récolte du foin dans ce pays.

Au sujet de l'orge envoyée ici par le ministre de l'Agriculture pour être examinée par des spécialistes, je me suis efforcé d'obtenir l'opinion des personnes les plus autorisées. Comme je compte au nombre de mes amis personnels des experts en cette manière, je crois avoir transmis au département des renseignements absolument dignes de confiance. Le grand but à viser est l'amélioration des spécimens qui m'ont été envoyés. Il est essentiel de ne pas nettoyer trop absolument dans le but d'alourdir le boisseau, vu que cela nuit au grain pour le brassage; et il serait bon s'il était possible de donner un peu plus de corps au grain représenté par certains échantillons.

Naturellement ceci dépend en grande mesure des saisons, mais d'un autre côté on ne saurait arriver à une grande connaissance du sujet qu'au moyen de l'expérience, et on y arrivera quand les variétés que le ministre de l'Agriculture a la sollicitude de fournir aux cultivateurs seront parfaitement acclimatées au Canada, c

quand les cultivateurs auront non seulement trouvé le sol le plus propice pour elles, mais encore appris maintes autres choses à leur sujet, tel que le meilleur temps de semer, et ce qu'il y a à faire après la semaille jusqu'à ce que le grain soit en sacs. Je n'ai pas de doute que la demande sera grande pour l'orge qui atteindra le niveau de celle des échantillons que j'ai reçus et sera dans les conditions que j'ai mentionnées plus haut. Naturellement on sait qu'il faudra une année ou deux au moins avant que le Canada puisse exporter ici une grande quantité du grain capable de répondre à la demande. Chose curieuse, c'est qu'on n'attache pas autant d'importance à la couleur ici qu'au Canada, pourvu que les autres conditions soient présentes. A l'exposition des brasseurs, à Londres, en octobre, j'ai remarqué que les juges parlaient très favorablement de plusieurs des échantillons exposés.

Si je passe maintenant au commerce des volailles et des œufs, qui a été dans une si grande mesure affecté par le tarif McKinley (de même que l'a été le commerce de l'orge dont je viens de parler), je dirai que j'ai saisi maintes occasions d'obtenir des renseignements utiles à ce commerce. Je constate que le commerce de volailles, bien conduit, réussirait, mais comme en tout, du reste, le succès dépendra de la façon dont la chose sera conduite. Par exemple, des dindes expédiés malproprement ne rapporteront rien au consignataire dans ce pays et donneront une mauvaise réputation au pays d'expédition. Je regrette de dire que parfois les produits écossais arrivent au marché dans ces conditions, ce qui les fait classer parmi les produits étrangers, c'est-à-dire les produits inférieurs. Or je sais que souvent, et la chose peut se faire facilement, les dindes surtout peuvent être expédiés dans d'excellentes conditions, et alors ils sont égaux à ce qui se produit de mieux dans ce pays. Il a été un temps où il en était ainsi du bœuf canadien ; mais tous ces préjugés et ces difficultés sont disparus quand nous avons démontré que le Canada peut exporter aussi bons produits que tout autre pays du monde, en fait d'animaux vivants, de volailles, de grains, de fruits ou de tout autre produit des climats tempérés. Je suis informé que les entreprises de transport sont disposées à favoriser les intérêts du commerce des volailles et des œufs ; et sachant cela, je crois, que vu les circonstances il y a de l'avenir pour ceux qui se livreront à ce commerce, indépendamment des Etats-Unis.

Je constate qu'il a été fait une consignation de dindes à Aberdeen cet automne, mais comme le trajet a été très rude, l'entreprise n'a pas réussi aussi bien qu'elle aurait pu.

Dans les volailles (dindes) mortes dont il a été envoyé un grand nombre à Glasgow, le commerce a été très passable, les prix variant entre $6\frac{1}{2}$ et $7\frac{1}{2}$ cents la livre, et la pesanteur, de 8 à 32 livres. Il a été envoyé par M. Thomas Selden, d'Ingersoll, Ontario, à M. Thomas Russell, de cette ville, une très belle consignation de 1,200 pièces qui est arrivée en très bon état à la veille de Noël, ainsi que d'autres expéditions moins considérables. J'ai eu de M. Russell une dinde de 27 livres, et elle était d'excellente qualité.

Je recommanderais fortement qu'à l'avenir, si l'on veut expédier des dindes, on les envoie mortes, attendu que l'oiseau, s'il est vivant, doit être expédié tard dans l'automne, à une époque où la traversée est souvent rigoureuse et de nature à lui nuire beaucoup. Ce pourrait être une bonne spéculation que d'en envoyer quelques-uns en vie dans le cours de l'été, pour vendre aux fermiers, pour la reproduction. Je parle naturellement des meilleurs spécimens.

Quant aux œufs, j'ai rencontré un Canadien de Seaforth, M. Wilson, qui jusqu'à dernièrement s'est occupé de ce commerce presqu'entièrement avec les Etats-Unis. Il avait autrefois fait quelques consignations en Ecosse, mais depuis un certain temps n'avait commercé qu'avec les Etats-Unis. Comme il connaissait ce qu'il y avait à faire, il avait disposé de sa consignation avant son arrivée à Glasgow ; mais dans le cours d'une conversation il m'a dit que son entreprise avait cette fois bien tourné. Comme c'est un homme d'expérience, j'ai obtenu de lui beaucoup de renseignements. Je voudrais faire bien comprendre à ceux qui voudraient se livrer au commerce des œufs qu'il y a une différence considérable sous le rapport de ce commerce entre les idées qu'on a aux Etats-Unis et au Canada et celles qui règnent dans ce pays, parti-

culièrement sous le rapport de la grosseur des œufs. Aux Etats-Unis et au Canada un œuf est un œuf, quelle que soit sa grosseur; et si quelques-uns sont plus petits que les autres il n'y a pas pour cela de différence dans le prix. Mais ici si la consignation ne répond pas toute à un certain type sous ce rapport, cela nuit considérablement au prix du cent, comme on compte ici. Je recommanderais donc fortement aux producteurs d'œufs au Canada, d'employer à la consommation locale les œufs de faible grosseur, ou de ne garder que des poules dont les œufs sont toujours gros.

Il a été envoyé du Canada beaucoup plus de fromage que par le passé, et la grande supériorité de nos producteurs sur tous leurs concurrents a été abondamment prouvée. Je crois que je puis parler ainsi, surtout quand dans les districts les plus fameux pour la production de cet article on copie nos procédés, et l'on obtient les principaux prix dans toutes les expositions qui ont lieu en Ecosse, grâce à ces procédés.

Par suite de la faible récolte des pommes il n'en a pas été envoyé autant que d'ordinaire, mais la qualité de ce qui est venu était très bonne, à tout prendre, et les prix ont été élevés.

La demande est toujours très grande pour le blé de première qualité du Manitoba et du Nord-Ouest, et cette année des maisons de Glasgow en ont importé et vendu de grandes quantités. MM. Dulop Bros., qui sont d'importants commerçants de denrées m'apprennent qu'ils ont commandé de très grandes consignations de ce grain, mais que malheureusement, vu la grande demande venue d'ailleurs, on n'a pu leur envoyer la quantité qu'ils attendaient. Néanmoins ils en ont reçu une assez grande quantité dont j'ai vu des échantillons; les plus beaux de ceux-ci sont de beaucoup supérieurs à tout ce qui peut être produit dans ce pays ou dans tout autre pour la farine.

Les différents autres articles de commeree ont été importés à peu près dans les quantités ordinaires, et ont, autant que je sache, tous été satisfaisants.

Le bois n'est pas venu en aussi grande quantité que d'habitude, bien que la demande pour les premières qualités soit toujours très grande dans ce pays.

Le beurre canadien a aussi été plus abondant que d'ordinaire.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

THOMAS GRAHAME,

Agent du gouvernement canadien.

L'honorable sir CHARLES TUPPER, baronnet, G.C.M.G.,

Haut commissaire du Canada.

Bureaux, 17 Victoria street, London, S.W.

ANNEX

TO THE REPORT OF THE MINISTER OF AGRICULTURE FOR THE YEAR 1890

MORTUARY STATISTICS

OF THE

PRINCIPAL CITIES AND TOWNS OF CANADA

FOR THE YEAR 1890.

Printed by Order of Parliament.

ANNEXE

AU RAPPORT DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE POUR L'ANNÉE 1890

STATISTIQUE MORTUAIRE

DES

PRINCIPALES VILLES DU CANADA

POUR L'ANNÉE 1890.

Imprimé par Ordre du Parlement.

OTTAWA:
PRINTED BY BROWN CHAMBERLIN, PRINTER TO THE QUEEN'S MOST EXCELLENT MAJESTY.

1891.

ANNEX TO THE REPORT OF THE MINISTER OF AGRICULTURE FOR YEAR 1890.

MORTUARY STATISTICS

OF THE

PRINCIPAL CITIES AND TOWNS OF CANADA

FOR THE YEAR 1890.

ANNEXE AU RAPPORT DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE POUR L'ANNEE 1890.

STATISTIQUE MORTUAIRE

DES

PRINCIPALES VILLES DU CANADA

POUR L'ANNÉE 1890.

TABLE OF SUBJECTS.

INTRODUCTION ..... Pages vi and viii

TABLE I.—Diseases or other causes of death, sexes, civil conditions and ages..... " 2 to 117

TABLE II.—Diseases in the order of fatality..... " 120 to 193

TABLE III.—Deaths of illegitimate children..... " 194 and 195

TABLE IV.—Ratios of mortality to ages..... " 198 and 199

TABLE V.— " according to classes of occupations ..... " 202 and 205

TABLE VI.—Comparative mortality by months..... " 206 and 209

TABLE VII.— " " from 15 principal causes of death, by 1,000 of the population..... " 210 and 213

TABLE VIII.—Comparative mortality from 15 principal causes of death, by 1,000 deaths..... " 214 and 217

TABLE IX.—List of accidents, with ratios to 1,000 deaths and 1,000 of population..... " 218 to 227

Index ..... " 228 and 231

TABLEAU DES MATIERES.

INTRODUCTION ..... Pages vi et viii

TABLEAU I.—Maladies ou autres causes de décès, sexes, états civils et âges ..... " 2 à 117

TABLEAU II.—Maladies dans l'ordre de la fatalité ..... " 120 à 191

TABLEAU III.—Décès d'enfants illégitimes ..... " 194 et 195

TABLEAU IV.—Proportion de la mortalité par âges ..... " 198 et 199

TABLEAU V.— " " selon les classes des occupations ..... " 202 et 203

TABLEAU VI.—Etat comparatif de la mortalité par mois ..... " 206 et 207

TABLEAU VII.— " " due à 15 causes principales de décès, par 1,000 de la population. " 210 et 211

TABLEAU VIII.—Etat comparatif de la mortalité due à 15 causes principales de décès, par 1,000 décès ..... " 214 et 215

TABLEAU IX.—Liste des accidents, avec proportions par 1,000 décès et par 1,000 de la population ..... " 218 à 225

Index ..... " 229 et 231

REPORT OF MORTUARY STATISTICS

IN THE PRINCIPAL CITIES AND TOWNS OF CANADA, FOR THE CALENDAR YEAR 1890.

INTRODUCTION.

The mortuary statistics are collected and compiled under authority of th "Statistics Act," and in accordance with the regulations contained in the Order i Council assented to by His Excellency the Governor General on the 26th Decembe 1882.

Since the system has been established, thirty cities and towns have been admitte to participation in the above mentioned regulations, counting the city of Stratfor which was added to the list in January last, too late, consequently, to appear i the present yearly report.

The rate of mortality during the year 1890 has increased in some cities ar towns, while it has decreased in others, making, for the whole, a ratio of 21 deaths f every 1,000 of the population, as against 20⅔ during the year 1889. This slig increase in the general rate of mortality may safely be attributed to the univers influence of *la grippe*, which is known to have brought on many cases of lu affections, a large number of which have proved fatal. Thus it is seen that out every 1,000 deaths recorded during the year 1890, 128 are due to "lung affections as against 107 during the year previous. In Halifax, the mortality has been great increased owing to the prevalence of diphtheria in that city during the greater pa of the year; no less than 192 deaths (or nearly one-fifth of the total mortalit being due to that disease.

No change has been made in the tabulation of the present report, except t addition of a table giving a detailed statement of accidents as compiled from t death certificates of each city.

The estimates of population used in the calculations of this report have be taken from the municipal census returns, as received from the several cities a towns.

RAPPORT DE LA STATISTIQUE MORTUAIRE

DANS LES PRINCIPALES VILLES DU CANADA, POUR L'ANNÉE DU CALENDRIER 1890.

INTRODUCTION.

La statistique mortuaire est recueillie et compilée sous l'autorité de "l'Acte les Statistiques," conformément aux règlements contenus dans l'arrêté du Conseil anctionné par Son Excellence le Gouverneur Général, le 26 Décembre 1882.

Depuis l'établissement de ce système, trente villes ont été admises à la parti-ipation des règlements plus haut mentionnés, en comptant la ville de Stratford ui a été ajoutée à la liste en Janvier dernier, trop tard, conséquemment, pour paraître lans le présent rapport.

Le taux de la mortalité durant l'année 1890 a augmenté dans certaines villes andis qu'il a diminué dans d'autres; la moyenne de la mortalité pour l'ensemble es villes étant de 21 décès pour chaque 1,000 de la population, contre $20\frac{3}{5}$ durant année précédente. Cette mince augmentation dans le taux général de la mortalité pour année 1890 peut justement être attribuée à l'influence universelle de la grippe, si on considère le nombre élevé des décès causés par les "affections pulmonaires;" car est généralement admis, en effet, que la grippe a engendré de nombreux cas de aladies pulmonaires dont plusieurs ont été fatals. Ainsi, par exemple, on voit que our chaque 1,000 décès enregistrés durant l'année 1890, 128 ont été causés par des affections pulmonaires," tandis que durant l'année précédente le nombre de décès yanteu pour cause la même maladie ne s'est élevé qu'à 107.

La diphtérie qui a fait des ravages dans Halifax durant une grande partie de année a considérablement augmenté la mortalité dans cette ville; pas moins de 192 écès (ou à peu près un cinquième de la mortalité) ayant été causés par cette maladie.

Aucun changement n'a été apporté dans la disposition des tableaux du présent pport, excepté le nouveau tableau qui contient un état détaillé des accidents de haque ville, tels que compilés sur les certificats de décès.

Les chiffres de la population dont on s'est servi pour établir le taux de la mor-alité de chaque ville, ont été fournis, la plupart, par les autorités municipales.

TABLE I.

DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH, SEXES, CIVIL CONDITIONS AND AGES.

—

TABLEAU I.

MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS, SEXES, ÉTATS CIVILS ET AGES.

TABLE I. CITY OF MONTREAL.

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non-mariés.
	ZYMOTIC.	ZYMOTIQUES.						
1	Small-Pox	Variole						
2	Measles	Rougeole	33	29	62			62
3	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine	9	8	17			17
4	Diphtheria	Diphtérie	71	75	146			146
5	Catarrhal Affections	Affections catharrales	27	22	49	11	2	36
6	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	44	32	76	17	6	53
7	Whooping Cough	Coqueluche	29	45	74			74
8	Diarrhœal Affections	Diarrhées	422	372	794	13	6	775
9	Remittent Fever	Fièvre remittente	1		1			1
10	Other Malarial Diseases	Malaria						
11	Syphilis	Syphilis	10	11	21	1		20
12	Erysipelas	Erysipèle	8	11	19	2	3	14
13	Puerperal Fever	Fièvres puerpérales		13	13	9		4
14	Septicæmia	Septicémie	9	7	16	12		4
15	Other Zymotic Diseases	Autres maladies zymotiques	3	5	8	1		7
	PARASITIC.	PARASITIQUES.						
16	Thrush	Aphthes		1	1			
17	Worms and other Parasites	Vers et autres parasites						
	DIETIC.	DIÉTIQUES.						
18	Privation of Food	Défaut d'alimentation	1		1			
19	Scurvy	Scorbut		1	1	1		
20	Alcoholism	Ivrognerie	4	6	10	6		4
	CONSTITUTIONAL.	CONSTITUTIONNELLES.						
21	Rheumatism	Rhumatisme	6	9	15	6	3	6
22	Purpura	Purpura	1		1			1
23	Anæmia	Anémie	60	55	115	7	2	106
24	Cancer	Cancer	31	47	78	43	22	13
25	Scrofula and other forms of Tuberculosis	Scrofules et autres formes de Tubercule	35	33	68	15	4	49
26	Phthisis	Phthisie	216	313	529	221	26	282
27	Hydrocephalus	Hydrocéphalie	27	30	57	4		53
28	Other Constitutional Diseases	Autres mal. constitutionnelles	14	11	25	4	2	19
	DEVELOPMENTAL.	D'AGES.						
29	Premature Birth	Naissance prématurée	122	104	226			226
30	Cyanosis	Cyanosis	4	3	7			7
31	Malformations	Difformités	4	4	8			8
32	At Birth	A la naissance	19	11	30			30
33	Child Birth	Accouchement		18	18	16		2
34	Old Age	Vieillesse	12	51	63	11	44	8
35	Other Developmental	Autres maladies d'âges						

TABLEAU I. CITÉ DE MONTRÉAL.

Still-Born. — Morts nés.	AGES.																
	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non données.	
																		1
	13	26	9	6	2	56	6											2
	1	3	5	1		16	3	3	1									3
	10	16	19	28	19	92	46	5	2		1							4
	21	3	2	1	1	28	1	2	4		4	1	2	4	2	1		5
	2	2	4	1	1	10	5	4	11	17	16	6	2	1	3	1		6
	45	12	11	3	3	74												7
	679	83	5	2	2	771	3			1	2	4	2	2	5	4		8
	1					1												9
																		10
	18	1				19							1	1				11
	12					12	1	1				1	1		1	2		12
									1	5	2	4	1					13
			1			1		1		2	5	3	1	1	2			14
	1	1			2	4	2					1		1				15
	1					1												16
																		17
	1					1									1			18
																		19
											1	2	3	4				20
	1			1	1	3	2	1				1	2	2	3	1		21
	1					1												22
	98	2	1	1		102		2	1	2		3	2		2	1		23
	1					1		1			4	11	21	15	15	10		24
	15	7	1	2	2	27	3	3	8	6	11	7	2	1				25
	20	8	1	5	4	38	11	15	64	95	134	108	32	22	8	2		26
	18	12	3	10	2	45	6			2	2		1				1	27
	7	6		2		15		1		3	2	2	1	1				28
	226					226												29
	7					7												30
	8					8												31
	30					30												32
										2	9	6		1				33
															6	57		34
																		35

TABLE I. CITY OF MONTREAL. *Continued.*

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males	Females.	Totals	Married.	Widowed	Single
			Hommes.	Femmes.	Totaux.	Mariés.	Veuvage.	Non-mariés.
	LOCAL.	LOCALES.						
36	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	243	248	491	47	30	414
37	Apoplexy	Apoplexie	28	20	48	24	18	6
38	Paralysis	Paralysie	50	49	99	42	36	21
39	Insanity	Folie	1	1	2	2		
40	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	87	71	158	6	2	150
41	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	171	151	322	151	71	100
42	Lung diseases	Affections pulmonaires	399	365	764	173	92	499
43	Quinsy	Angine	2	5	7	1		6
44	Throat Affections	Affections de la gorge	66	65	131	3		128
45	Stomach diseases	Maladies de l'estomac	13	23	36	16	4	16
46	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	119	119	238	28	11	199
47	Peritonitis	Péritonite	18	21	39	14	3	22
48	Liver diseases	Maladies du foie	26	17	43	21	10	12
49	Spleen diseases	Maladies de la rate						
50	Dentition	Dentition	63	46	109			109
51	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	67	49	116	59	16	41
52	Diseases of the Uterus	Maladies de l'uterus		13	13	7	3	3
53	Carbuncle	Anthrax	1		1			1
54	Synovitis	Synovitis						
55	Joint diseases	Maladies des articulations	3	1	4	1		3
56	Skin diseases	Maladies de la peau	4	3	7	1	1	5
57	Other local diseases	Autres affections locales	6	2	8	2		6
	VIOLENT.	VIOLENTES.						
58	Fractures and contusions	Fractures et contusions	13	1	14	7	1	6
59	Gunshot and wounds	Blessures et armes à feu	4		4	4		
60	Burns and Scalds	Brûlures	4	5	9	2	1	6
61	Poison	Empoisonnements	2		2	1		1
62	Drowning	Noyades	15	1	16	3		13
63	Suffocation	Suffocation	40	25	65	1		64
64	Railway accidents	Accidents par les ch. de fer	3		3	2		1
65	Other accidents	Autres accidents	26	8	34	12	2	20
66	Infanticide	Infanticide						
67	Suicide	Suicide	7	1	8	5	1	2
68	Homicide	Homicide		1	1	1		
69	Hanged (Judicial)	Exécutions de haute justice						
	ILL-DEFINED AND NOT SPECIFIED CAUSES.	CAUSES INDÉFINIES ET NON SPÉCIFIÉES.						
70	Dropsy	Hydropisie	10	14	24	10	10	4
71	Abscess	Abcès	1	4	5	2		3
72	Hemorrhage	Hémorrhagie	7	10	17	6	1	10
73	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	423	366	789	40	69	680
74	Sudden (Unascertained)	Subite—causes inconnues	1		1			1
75	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	19	13	32	7	2	23
	Totals	Totaux	3,164	3,045	6,209	1,101	504	4,604

TABLEAU I. CITÉ DE MONTRÉAL. *Suite.*

Still-Born. Morts nés.	AGES. Under 1 year. Au-dessous de 1 an.	1 to 2. 1 à 2.	2 to 3. 2 à 3.	3 to 4. 3 à 4.	4 to 5. 4 à 5.	Total under 5. Total au-dessous de 5.	5 to 10. 5 à 10.	10 to 15. 10 à 15.	15 to 20. 15 à 20.	20 to 25. 20 à 25.	25 to 35. 25 à 35.	35 to 45. 35 à 45.	45 to 55. 45 à 55.	55 to 65. 55 à 65.	65 to 75. 65 à 75.	75 and over. 75 et plus.	Not given. Non donnés.	
....	204	53	51	20	15	343	37	18	3	7	8	7	11	20	20	17	....	36
....	1	....	1	....	....	2	....	....	....	....	2	4	4	10	14	12	....	37
....	1	....	....	....	....	1	....	1	....	....	....	6	17	21	30	23	....	38
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	39
....	97	29	4	9	6	145	1	1	1	4	1	....	3	....	2	....	....	40
....	25	2	1	2	1	31	7	7	9	9	29	29	40	47	78	36	....	41
....	206	108	40	20	25	399	21	7	13	12	41	48	45	68	65	45	....	42
....	2	2	1	....	....	5	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	43
....	13	30	25	17	16	101	26	1	....	....	3	....	....	....	....	....	....	44
....	6	1	1	....	1	9	1	1	....	2	2	3	2	9	4	3	....	45
....	159	16	7	....	1	183	1	3	5	3	6	2	6	5	16	8	....	46
....	8	1	1	....	....	10	2	2	4	4	6	3	4	....	3	1	....	47
....	6	....	1	....	1	8	....	....	....	....	3	8	7	7	3	7	....	48
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	49
....	71	35	2	1	....	109	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	50
....	6	1	....	3	....	10	2	5	4	5	16	12	23	14	14	11	....	51
....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	3	2	1	4	1	....	1	....	52
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	53
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	54
....	....	....	....	....	....	....	1	2	....	....	....	....	....	1	....	....	....	55
....	4	....	....	....	....	4	....	....	....	....	....	1	1	....	1	....	....	56
....	4	....	....	1	....	5	....	....	....	1	....	1	1	....	....	....	....	57
....	1	....	1	....	....	2	1	....	....	2	1	1	5	....	1	1	....	58
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....	2	....	....	....	59
....	....	....	3	1	2	6	....	....	....	....	....	3	....	....	....	....	....	60
....	....	1	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	61
....	....	....	....	....	....	....	5	2	....	1	3	1	3	....	1	....	....	62
....	63	....	....	....	....	63	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	63
....	....	....	....	....	1	1	....	....	....	....	....	1	1	....	....	....	....	64
....	5	....	2	....	2	9	3	1	1	3	6	4	3	1	....	3	....	65
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	66
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	3	2	1	1	....	....	....	67
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	68
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	69
....	....	1	....	....	....	1	1	....	....	....	....	3	6	2	3	8	....	70
....	1	....	....	....	....	1	1	....	1	....	1	1	....	....	....	....	....	71
....	8	....	....	....	....	8	....	....	....	....	2	5	....	....	....	2	....	72
....	616	23	8	4	2	653	1	1	1	2	4	7	4	10	31	75	....	73
....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	74
....	20	....	....	1	....	21	1	....	....	....	2	2	....	1	5	....	....	75
277	2,765	485	211	142	112	3,715	202	91	135	195	337	317	267	276	340	333	1	

TABLE I. CITY OF TORONTO.

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non-mariés.
	ZYMOTIC.	ZYMOTIQUES.						
1	Small-Pox	Variole						
2	Measles	Rougeole	10	8	18			18
3	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine	8	6	14			14
4	Diphtheria	Diphtérie	39	40	79	1		78
5	Catarrhal Affections	Affections catharrales	9	6	15	7	2	6
6	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	66	51	117	41	3	73
7	Whooping Cough	Coqueluche	5	11	16			16
8	Diarrhœal Affections	Diarrhées	106	110	216	9	1	206
9	Remittent Fever	Fièvre remittente	1	1	2			2
10	Other Malarial Diseases	Malaria	1		1	1		
11	Syphilis	Syphilis	5	4	9	1		8
12	Erysipelas	Erysipèle	3	4	7	2	1	4
13	Puerperal Fever	Fièvres puerpérales		3	3	3		
14	Septicæmia	Septicémie	9	9	18	9	2	7
15	Other Zymotic Diseases	Autres maladies zymotiques						
	PARASITIC.	PARASITIQUES						
16	Thrush	Aphthes	4	5	9			9
17	Worms and other Parasites	Vers et autres parasites						
	DIETIC.	DIÉTIQUES.						
18	Privation of Food	Défaut d'alimentation						
19	Scurvy	Scorbut						
20	Alcoholism	Ivrognerie	4		4	2	1	1
	CONSTITUTIONAL.	CONSTITUTIONNELLES.						
21	Rheumatism	Rhumatisme	4	7	11	8	2	1
22	Purpura	Purpura						
23	Anæmia	Anémie	5	7	12	4	1	7
24	Cancer	Cancer	23	36	59	43	8	8
25	Scrofula and other forms of Tuberculosis	Scrofules et autres formes de Tubercule	18	19	37	12	1	24
26	Phthisis	Phthisie	151	135	286	120	11	155
27	Hydrocephalus	Hydrocéphalie	21	19	40			40
28	Other Constitutional Diseases	Autres mal. constitutionnelles	7	7	14	2	1	11
	DEVELOPMENTAL.	D'AGES.						
29	Premature Birth	Naissance prématurée	43	30	73			73
30	Cyanosis	Cyanosis	4		4			4
31	Malformations	Difformités	6	3	9			9
32	At Birth	A la naissance	6	2	8			8
33	Child Birth	Accouchement		15	15	14	1	
34	Old Age	Vieillesse	44	56	100	29	66	5
35	Other Developmental	Autres maladies d'âges	2		2			2

TABLEAU I. CITÉ DE TORONTO.

Still-Born. — Morts nés.	AGES.																
	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
																		1
	5	8	1	4		18												2
		3	2	4	3	12	1		1									3
	2	10	7	6	6	31	38	6	1	1	1				1			4
	3				1	4				2	2	2	1	1	2	1		5
		1	2	3	1	7	4	12	19	24	26	11	9	2	2	1		6
	10	3	1		2	16												7
	154	40	6	1	1	202				1	3	1	1	2	5	1		8
		1				1			1									9
															1			10
	7					7					2							11
	3					3				1		1		1		1		12
										1	2							13
		1	1			2	1		2	1	3	3	1	3	2			14
																		15
	9					9												16
																		17
																		18
																		19
											1	1	1	1				20
										1		1	4	2	2	1		21
																		22
	4					4				2	1		2	1	1	1		23
								1			3	9	15	19	7	5		24
	5	5	3			13		3	3	3	7	3	2		2	1		25
	14	3	2	1	1	21	2	10	27	38	79	50	36	14	7	2		26
	22	6	3	1		32	6		1		1							27
	3		1	2		6			1	1	3	1	1		1			28
	73					73												29
	4					4												30
	9					9												31
	8					8												32
									2	3	8	2						33
														1	15	84		34
	1	1				2												35

TABLE I. CITY OF TORONTO. *Continued.*

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non-mariés.
	LOCAL.	LOCALES.						
36	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	95	72	167	27	5	135
37	Apoplexy	Apoplexie	33	19	52	31	11	10
38	Paralysis	Paralysie	22	15	37	21	5	11
39	Insanity	Folie		3	3	2		1
40	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	66	52	118	3	1	114
41	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	105	85	190	103	26	61
42	Lung diseases	Affections pulmonaires	219	193	412	119	27	266
43	Quinsy	Angine	1	1	2		1	1
44	Throat Affections	Affections de la gorge	27	14	41			41
45	Stomach diseases	Maladies de l'estomac	14	17	31	11	2	18
46	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	46	39	85	15	8	62
47	Peritonitis	Péritonite	19	23	42	16	4	22
48	Liver diseases	Maladies du foie	18	15	33	20	4	9
49	Spleen diseases	Maladies de la rate						
50	Dentition	Dentition	4	2	6			6
51	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies Urinaires	40	33	73	44	14	15
52	Diseases of the Uterus	Maladies de l'uterus		3	3	2		1
53	Carbuncle	Anthrax	1	1	2	1	1	
54	Synovitis	Synovitis						
55	Joint diseases	Maladies des articulations	1		1	1		
56	Skin diseases	Maladies de la peau						
57	Other local diseases	Autres affections locales		4	4	2	2	
	VIOLENT.	VIOLENTES.						
58	Fractures and contusions	Fractures et contusions	8	1	9	7		2
59	Gunshot and wounds	Blessures et armes à feu	2	1	3			3
60	Burns and Scalds	Brûlures	3	2	5			5
61	Poison	Empoisonnements	3		3	1		2
62	Drowning	Noyades	29	1	30	4		26
63	Suffocation	Suffocation	6	2	8			8
64	Railway accidents	Accidents par les ch. de fer	9	1	10	5		5
65	Other accidents	Autres accidents	14	2	16	7		9
66	Infanticide	Infanticide						
67	Suicide	Suicide	6	1	7	3		4
68	Homicide	Homicide	1		1	1		
69	Hanged (Judicial)	Exécutions de haute justice						
	ILL-DEFINED AND NOT SPECIFIED CAUSES.	CAUSES INDÉFINIES ET NON SPÉCIFIÉES.						
70	Dropsy	Hydropisie	3	11	14	9	2	3
71	Abscess	Abcès	3		3	1		2
72	Hemorrhage	Hémorrhagie	6		6	1		5
73	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	155	125	280	27	12	241
74	Sudden (Unascertained)	Subite—causes inconnues						
75	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	17	7	24	6	3	15
	Totals	Totaux	1,580	1,339	2,919	798	229	1,892

TABLEAU I. CITÉ DE TORONTO. *Suite.*

Still-Born. — Morts nés.	AGES. Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
....	68	20	10	5	4	107	8	8	5	3	5	9	5	7	8	2	..	36
....	2	.....	.....	.....	1	3	..	1	....	....	1	4	9	11	17	6	....	37
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	3	5	8	6	5	9	.....	38
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	....	1	....	1	.....	.....	39
....	83	16	6	1	.....	106	2	....	1	2	2	...	4	1	....	.....	.. ..	40
....	15	1	.....	.....	1	17	5	8	....	8	16	24	27	31	32	22	.....	41
....	119	55	14	15	6	209	17	7	12	8	24	28	25	33	29	20	....	42
....	....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	....	43
..	6	9	7	6	5	33	8	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	44
....	16	....	.....	.....	.....	16	.....	.....	1	1	....	2	2	..	7	2	....	45
....	36	7	3	.. ....	2	48	2	4	4	4	3	1	6	5	5	3	.....	46
....	6	1	.....	.....	.....	7	2	2	5	4	10	4	4	2	2	.....	.....	47
....	5	.....	.....	.....	1	6	.....	.....	.....	.....	2	6	4	7	3	5	.. ..	48
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	49
....	5	1	.....	.....	.....	6	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	50
....	5	1	.....	.....	.....	6	.....	.....	1	3	10	7	13	14	11	8	.....	51
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.. ..	52
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	53
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	54
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	...	55
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	56
....	.. ..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	1	1	...	57
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	1	3	2	1	.. ..	58
....	.....	.....	1	.....	.....	1	1	.....	1	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	59
....	.....	1	1	2	...	4	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	60
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	...	...	1	1	.....	.....	.. ..	61
....	..	2	1	.....	.....	3	5	8	4	4	...	3	.....	..	2	1	.....	62
....	7	.....	.....	.....	.....	7	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	63
....	.....	.....	.....	1	.....	1	1	1	...	1	3	1	2	.....	.....	.....	.....	64
....	.....	.....	2	.....	.....	2	.....	3	...	2	4	3	1	...	1	.....	.....	65
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	66
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	3	1	1	1	.....	.....	.....	67
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	68
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	69
....	.....	1	.....	...	.....	1	1	....	1	....	1	1	3	1	3	2	.....	70
....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	...	...	1	.....	.....	.....	.....	.....	71
....	3	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	2	...	...	.....	.....	1	.....	.....	72
....	218	11	1	1	...	231	1	...	.....	.....	2	5	10	8	11	12	.....	73
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	74
....	8	2	.....	...	.....	10	....	1	....	...	1	3	2	3	2	1	1	75
194	939	211	75	53	35	1,313	107	76	96	123	234	196	205	182	191	195	1	

TABLE I. CITY OF QUEBEC.

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non mariés.
	ZYMOTIC.	ZYMOTIQUES.						
1	Small-Pox	Variole						
2	Measles	Rougeole	2	1	3			3
3	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine	1	2	3			3
4	Diphtheria	Diphtérie	43	52	95			95
5	Catarrhal Affections	Affections catharrales	39	36	75	8	1	66
6	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	12	8	20	4		16
7	Whooping Cough	Coqueluche	29	55	84			84
8	Diarrhœal Affections	Diarrhées	120	135	255	1		254
9	Remittent Fever	Fièvre remittente						
10	Other Malarial Diseases	Malaria						
11	Syphilis	Syphilis	6	4	10	1		9
12	Erysipelas	Erysipèle		1	1			
13	Puerperal Fever	Fièvres puerpérales		6	6	6		
14	Septicæmia	Septicémie	2	1	3	1		2
15	Other Zymotic Diseases	Autres maladies zymotiques						
	PARASITIC.	PARASITIQUES.						
16	Thrush	Aphthes						
17	Worms and other Parasites	Vers et autres parasites						
	DIETIC.	DIÉTIQUES.						
18	Privation of Food	Défaut d'alimentation						
19	Scurvy	Scorbut		1	1	1		
20	Alcoholism	Ivrognerie	2	1	3	3		
	CONSTITUTIONAL.	CONSTITUTIONNELLES.						
21	Rheumatism	Rhumatisme	1	3	4	3		1
22	Purpura	Purpura	1		1	1		
23	Anæmia	Anémie		1	1			
24	Cancer	Cancer	6	18	24	18	3	3
25	Scrofula and other forms of Tuberculosis	Scrofules et autres formes de Tubercule	6	4	10			10
26	Phthisis	Phthisie	75	139	214	76	5	133
27	Hydrocephalus	Hydrocéphalie		1	1			1
28	Other Constitutional Diseases	Autres mal. constitutionnelles		1	1			1
	DEVELOPMENTAL.	D'AGES.						
29	Premature Birth	Naissance prématurée	9	7	16			16
30	Cyanosis	Cyanosis						
31	Malformations	Difformités						
32	At Birth	A la naissance	77	13	90			90
33	Child Birth	Accouchement		12	12	12		
34	Old Age	Vieillesse	52	65	117	57	45	15
35	Other Developmental	Autres maladies d'âges						

TABLEAU I. CITÉ DE QUÉBEC.

Still-Born. — Morts-nés.	AGES.																
	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
																		1
		1	1			2		1										2
		1		1		2	1											3
	7	9	17	10	15	58	30	6	1									4
	4	33	13	3	4	57	6		1			1	3	4	2	1		5
				1		1	5	3	4	3	3				1			6
	7	40	23	7	3	80	4											7
	39	194	14	1	2	250	1						1	3				8
																		9
																		10
	4	5				9							1					11
	1					1												12
											2	4						13
												1	1		1			14
																		15
																		16
																		17
																		18
											1							19
												1	1	1				20
									1						2	1		21
											1							22
									1									23
											1	7	7	2	6	1		24
	2	7				9			1									25
	3	6	3	3	4	19	8	7	24	39	57	38	9	9	3	1		26
				1		1												27
			1			1												28
	15	1				16												29
																		30
																		31
	90					90												32
										2	3	7						33
														2	24	91		34
																		35

TABLE I. CITY OF QUEBEC. *Continued.*

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non-mariés.
	LOCAL.	LOCALES.						
36	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	115	102	217	10	1	206
37	Apoplexy	Apoplexie	4	5	9	6	1	2
38	Paralysis	Paralysie	33	23	56	28	19	9
39	Insanity	Folie						
40	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	16	16	32	4		28
41	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	32	28	60	30	11	19
42	Lung diseases	Affections pulmonaires	115	107	222	87	21	114
43	Quinsy	Angine	2	2	4			4
44	Throat Affections	Affections de la gorge	7	5	12	1		11
45	Stomach diseases	Maladies de l'estomac	7	8	15	3		12
46	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	22	20	42	8	1	33
47	Peritonitis	Péritonite	4	3	7	4		3
48	Liver diseases	Maladies du foie	9	7	16	7	1	8
49	Spleen diseases	Maladies de la rate						
50	Dentition	Dentition	32	45	77			77
51	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	10		10	7	1	2
52	Diseases of the Uterus	Maladies de l'uterus		1	1	1		
53	Carbuncle	Anthrax						
54	Synovitis	Synovitis						
55	Joint diseases	Maladies des articulations	1		1			1
56	Skin diseases	Maladies de la peau	2		2			2
57	Other local diseases	Autres affections locales						
	VIOLENT.	VIOLENTES.						
58	Fractures and contusions	Fractures et contusions	3		3	1	1	
59	Gunshot and wounds	Blessures et armes à feu						
60	Burns and Scalds	Brûlures	2	6	8	3		3
61	Poison	Empoisonnements		1	1	1		
62	Drowning	Noyades	4		4	1		
63	Suffocation	Suffocation	1		1			
64	Railway accidents	Accidents par les ch. de fer						
65	Other accidents	Autres accidents	12	2	14	6		8
66	Infanticide	Infanticide						
67	Suicide	Suicide	1	1	2	2		
68	Homicide	Homicide						
69	Hanged (Judicial)	Exécutions de haute justice	1		1	1		
	ILL-DEFINED AND NOT SPECIFIED CAUSES.	CAUSES INDÉFINIES ET NON SPÉCIFIÉES.						
70	Dropsy	Hydropisie	12	19	31	21	3	7
71	Abscess	Abcès		2	2			2
72	Hemorrhage	Hémorrhagie	4	3	7	1		6
73	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	114	86	200	15	4	181
74	Sudden (Unascertained)	Subite—causes inconnues						
75	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	3	6	9	4	3	2
	Totals	Totaux	1,051	1,065	2,116	444	121	1,551

TABLEAU I. CITÉ DE QUÉBEC. *Suite.*

Still-Born. — Morts nés.	AGES. Under 1 year. / Au-dessous de 1 an.	1 to 2. / 1 à 2.	2 to 3. / 2 à 3.	3 to 4. / 3 à 4.	4 to 5. / 4 à 5.	Total under 5. / Total au-dessous de 5.	5 to 10. / 5 à 10.	10 to 15. / 10 à 15.	15 to 20. / 15 à 20.	20 to 25. / 20 à 25.	25 to 35. / 25 à 35.	35 to 45. / 35 à 45.	45 to 55. / 45 à 55.	55 to 65. / 55 à 65.	65 to 75. / 65 à 75.	75 and over. / 75 et plus.	Not given. / Non donnés.	
	35	91	30	15	6	177	13	8	2	1	4	....	4	2	5	1	....	36
	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	3	2	3	....	....	37
	....	....	....	....	....	....	1	1	....	....	3	....	3	13	14	21	....	38
	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	39
	12	9	3	....	1	25	2	....	1	....	2	1	....	....	1	....	....	40
	1	....	2	....	....	3	....	....	7	....	3	4	8	11	19	5	....	41
	9	28	20	15	5	77	8	1	4	2	14	16	24	23	34	19	....	42
	1	3	....	....	....	4	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	43
	4	....	2	2	1	9	2	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	44
	3	3	2	....	1	9	1	....	....	....	1	1	1	1	1	....	....	45
	8	9	4	....	....	21	5	2	2	....	2	1	2	1	6	....	....	46
	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	2	1	1	....	....	1	....	47
	4	1	....	....	....	5	....	....	....	2	....	....	4	3	2	....	....	48
	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	49
	13	41	22	1	....	77	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	50
	....	....	....	1	....	1	....	....	....	....	1	....	2	....	4	2	....	51
	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	52
	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	53
	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	54
	....	....	....	....	1	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	55
	....	2	....	....	....	2	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	56
	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	57
	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....	....	....	....	58
	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	59
	....	....	....	1	....	1	2	....	1	1	1	2	....	....	....	....	....	60
	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	61
	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....	....	....	1	....	....	....	62
	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	63
	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	64
	1	....	....	1	....	2	....	....	1	3	3	1	1	1	1	1	....	65
	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	66
	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	....	....	....	67
	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	68
	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	69
	....	....	....	....	1	1	....	....	1	....	1	3	6	6	5	8	....	70
	1	....	1	....	....	2	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	71
	3	2	....	....	....	5	....	....	....	1	1	....	....	....	....	....	....	72
	74	92	9	....	....	175	....	1	1	....	1	4	5	3	6	4	....	73
	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	74
	....	1	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	3	2	3	....	....	75
78	341	579	167	63	44	1,194	90	30	54	59	108	96	93	90	144	158	....	

TABLE I. CITY OF HAMILTON.

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non-mariés.
	ZYMOTIC.	ZYMOTIQUES.						
1	Small-Pox	Variole						
2	Measles	Rougeole	3	2	5			5
3	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine	2	4	6			6
4	Diphtheria	Diphtérie	5	4	9			9
5	Catarrhal Affections	Affections catharrales		1	1	1		
6	Typhus, Enteric or Typoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	14	9	23	8	2	13
7	Whooping Cough	Coqueluche	5	6	11			11
8	Diarrhœal Affections	Diarrhées	29	25	54	1	3	50
9	Remittent Fever	Fièvre remittente						
10	Other Malarial Diseases	Malaria	1	2	3	1	1	1
11	Syphilis	Syphilis						
12	Erysipelas	Erysipèle	3	3	6	2		4
13	Puerperal Fever	Fièvres puerpérales						
14	Septicæmia	Septicémie	2	5	7	5	1	1
15	Other Zymotic Diseases	Autres maladies zymotiques						
	PARASITIC.	PARASITIQUES						
16	Thrush	Aphthes						
17	Worms and other Parasites	Vers et autres parasites						
	DIETIC.	DIÉTIQUES.						
18	Privation of Food	Défaut d'alimentation						
19	Scurvy	Scorbut						
20	Alcoholism	Ivrognerie	2	2	4	2	1	1
	CONSTITUTIONAL.	CONSTITUTIONNELLES.						
21	Rheumatism	Rhumatisme	3		3	3		
22	Purpura	Purpura						
23	Anæmia	Anémie	3	1	4	3		1
24	Cancer	Cancer	11	13	24	16	3	5
25	Scrofula and other forms of Tuberculosis	Scrofules et autres formes de Tubercule	1	3	4	1	1	2
26	Phthisis	Phthisie	44	56	100	37	10	53
27	Hydrocephalus	Hydrocéphalie	1	1	2			2
28	Other Constitutional Diseases	Autres mal. constitutionnelles		4	4	2		2
	DEVELOPMENTAL.	D'AGES.						
29	Premature Birth	Naissance prématurée	5	9	14			14
30	Cyanosis	Cyanosis	1	1	2			2
31	Malformations	Difformités	1	1	2			2
32	At Birth	A la naissance	2	1	3			3
33	Child Birth	Accouchement		2	2	2		
34	Old Age	Vieillesse	21	20	41	7	30	4
35	Other Developmental	Autres maladies d'âges		1	1			1

TABLEAU I. CITÉ D'HAMILTON.

AGES.

Still-Born. — Morts nés.	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
																		1
	1	2	1			4	1											2
		1	2	1		4	1	1										3
		2	1	2		5	2	1			1							4
																1		5
		1				1			1	7	6	3	2	2	1			6
	5	4	1	1		11												7
	45	5				50								2	1	1		8
																		9
							1						1	1				10
																		11
	3					3				1					1	1		12
																		13
		1				1					2	2	2					14
																		15
																		16
																		17
																		18
																		19
												1	1		2			20
												1			1	1		21
																		22
	1					1						1	1		1			23
									1			2	7	5	8	1		24
	1					1							1	1	1			25
	1			1		2		1	12	17	34	14	10	5	4	1		26
	1		1			2												27
								1					2	1				28
	14					14												29
	2					2												30
	2					2												31
	3					3												32
										1	1							33
															6	35		34
											1							35

TABLE I. CITY OF HAMILTON. *Continued.*

DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS		
		Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non mariés
	LOCAL.	LOCALES.					
36	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	27	20	47	11	2	3
37	Apoplexy	Apoplexie	8	5	13	7	3	
38	Paralysis	Paralysie	9	9	18	8	5	
39	Insanity	Folie	4	1	5	3	1	
40	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	12	15	27	2		2
41	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	33	38	71	32	21	1
42	Lung diseases	Affections pulmonaires	78	76	154	49	20	8
43	Quinsy	Angine		1	1			
44	Throat Affections	Affections de la gorge	3	5	8	1		
45	Stomach diseases	Maladies de l'estomac	5	6	11	7	2	
46	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	9	14	23	8	4	1
47	Peritonitis	Péritonite	2	3	5	2		
48	Liver diseases	Maladies du foie	6	9	15	10	5	
49	Spleen diseases	Maladies de la rate						
50	Dentition	Dentition		2	2			
51	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	14	6	20	8	3	
52	Diseases of the Uterus	Maladies de l'uterus		3	3	2	1	
53	Carbuncle	Anthrax						
54	Synovitis	Synovitis						
55	Joint diseases	Maladies des articulations						
56	Skin diseases	Maladies de la peau	1	1	2	1		
57	Other local diseases	Autres affections locales						
	VIOLENT.	VIOLENTES.						
58	Fractures and contusions	Fractures et contusions	2	1	3	1	1	
59	Gunshot and wounds	Blessures et armes à feu	1	1	2	2		
60	Burns and Scalds	Brûlures		3	3		1	
61	Poison	Empoisonnements	3		3	3		
62	Drowning	Noyades	6		6	1	1	
63	Suffocation	Suffocation	2		2			
64	Railway accidents	Accidents par les ch. de fer	1		1	1		
65	Other accidents	Autres accidents	7	1	8	5		
66	Infanticide	Infanticide						
67	Suicide	Suicide	1	1	2	2		
68	Homicid	Homicide	1		1			
69	Hanged (Judicial)	Exécutions de haute justice						
	ILL-DEFINED AND NOT SPECIFIED CAUSES.	CAUSES INDÉFINIES ET NON SPÉCIFIÉES.						
70	Dropsy	Hydropisie	6	1	7	5	1	
71	Abscess	Abcès						
72	Hemorrhage	Hémorrhagie	3	3	6			
73	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	25	26	51	7	3	4
74	Sudden (Unascertained)	Subite—causes inconnues						
75	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	4	8	12	6	1	
	Totals	Totaux	432	435	867	275	127	40

TABLEAU I. CITÉ D'HAMILTON. *Suite.*

AGES.

Still-Born. — Morts nés.	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
....	11	7	1	1	.....	20	5	5	...	3	....	6	3	3	1	1	.....	36
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...	...	....	...	1	1	3	3	5	....	.....	37
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	....	....	.....	.....	.....	2	7	5	3	....	38
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...	.....	.....	1	.....	.....	2	1	1	....	...	39
....	17	4	..	1	.....	22	1	...	1	...	1	...	1	....	1	...	.....	40
....	2	...	.. ..	....	1	3	....	1	1	3	7	5	13	12	17	9	.....	41
....	36	21	3	3	3	66	3	1	3	3	8	11	12	14	22	10	1	42
....	.....	1	.....	.....	.....	1	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	43
....	....	1	1	2	1	5	2	.....	.....	.....	.....	...	1	.....	.....	.....	.....	44
..	2	.....	.....	.....	.....	2	...	.....	.....	.....	1	1	1	2	3	1	.....	45
....	5	1	1	.....	.....	7	3	1	...	....	2	2	3	2	2	1	...	46
....	1	.....	.....	.....	.....	1	....	1	1	....	1	1	...	.....	.....	.....	.....	47
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	2	5	3	3	.....	48
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	49
....	1	1	.....	.....	.....	2	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	50
....	1	1	.....	....	....	2	....	2	1	....	4	1	2	2	3	3	.....	51
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...	...	1	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	52
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	53
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	54
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	55
...	1	....	.. ..	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	56
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	57
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	...	1	1	.....	58
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	....	.....	.....	.....	59
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	....	1	.....	.....	60
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	....	1	.....	.....	61
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	3	.....	.....	.....	...	1	....	62
....	2	.....	.....	.....	.....	2	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...	63
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	...	64
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	3	1	1	1	.....	.....	....	65
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...	66
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	67
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	68
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	69
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	...	3	1	1	1	.....	70
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	71
....	4	.....	.....	.....	.....	4	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	....	72
....	34	2	1	.. ...	.....	37	....	....	1	.....	.....	2	2	5	1	3	.....	73
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	74
....	3	1	.. ..	.....	.....	4	.....	.....	.....	1	1	1	1	....	4	.....	....	75
54	199	56	13	12	5	285	22	15	24	43	82	60	83	75	99	78	1	

TABLE I. CITY OF ST. JOHN, N.B.

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non mariés
	ZYMOTIC.	ZYMOTIQUES.						
1	Small-Pox	Variole						
2	Measles	Rougeole						
3	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine	2	1	3			
4	Diphtheria	Diphtérie	16	17	33	1		3
5	Catarrhal Affections	Affections catharrales	6	8	14	5	1	
6	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres Typhoïdes et fièvres continues	4	6	10	4		
7	Whooping Cough	Coqueluche	2	4	6			
8	Diarrhœal Affections	Diarrhées	32	25	57	2		5
9	Remittent Fever	Fièvre remittente						
10	Other Malarial Diseases	Malaria						
11	Syphilis	Syphilis						
12	Erysipelas	Erysipèle	2	1	3			
13	Puerperal Fever	Fièvres puerpérales						
14	Septicæmia	Septicémie						
15	Other Zymotic Diseases	Autres maladies zymotiques						
	PARASITIC.	PARASITIQUES.						
16	Thrush	Aphthes						
17	Worms and other Parasites	Vers et autres parasites						
	DIETIC.	DIÉTIQUES.						
18	Privation of Food	Défaut d'alimentation						
19	Scurvy	Scorbut						
20	Alcoholism	Ivrognerie						
	CONSTITUTIONAL.	CONSTITUTIONNELLES.						
21	Rheumatism	Rhumatisme	3		3	3		
22	Purpura	Purpura						
23	Anæmia	Anémie						
24	Cancer	Cancer	4	4	8	7		
25	Scrofula and other forms of Tuberculosis	Scrofules et autres formes de Tubercule		2	2			
26	Phthisis	Phthisie	48	63	111	39	4	
27	Hydrocephalus	Hydrocéphalie	1	4	5			
28	Other Constitutional Diseases	Autres mal. constitutionnelles	1		1	1		
	DEVELOPMENTAL.	D'AGES.						
29	Premature Birth	Naissance prématurée	4	4	8			
30	Cyanosis	Cyanosis						
31	Malformations	Difformités	1		1			
32	At Birth	A la naissance						
33	Child Birth	Accouchement		3	3	3		
34	Old Age	Vieillesse	24	28	52	25	22	
35	Other Developmental	Autres maladies d'âges						

TABLEAU I. CITÉ DE ST. JOHN, N.B.

Still-Born. — Morts nés.	AGES.																
	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
																		1
																		2
			1	1		2		1										3
		4	2	5	4	15	13	3				2						4
	2	1				3	2	1		1	1	1	1	1	1	2		5
								1	1	3	2	2			1			6
	4	1	1			6												7
	49	3	3			55						1			1			8
																		9
																		10
																		11
	2	1				3												12
																		13
																		14
																		15
																		16
																		17
																		18
																		19
																		20
												1		2				21
																		22
																		23
												1	3	3	1			24
	1					1	1											25
	2	1				3		4	20	21	21	24	12	2	4			26
	2	1	1	1		5												27
															1			28
	8					8												29
																		30
	1					1												31
																		32
											2	1						33
															3	49		34
																		35

TABLE I. CITY OF ST. JOHN, N.B. *Continued.*

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non-mariés.
	LOCAL.	LOCALES.						
36	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	34	17	51	17	3	31
37	Apoplexy	Apoplexie	3	5	8	5	2	1
38	Paralysis	Paralysie	12	6	18	14	3	1
39	Insanity	Folie	2	1	3			3
40	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	12	9	21		1	20
41	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	17	12	29	23	1	5
42	Lung diseases	Affections pulmonaires	75	60	135	60	6	69
43	Quinsy	Angine						
44	Throat Affections	Affections de la gorge	15	11	26	1		25
45	Stomach diseases	Maladies de l'estomac	3	1	4	1		3
46	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	5	4	9	3		6
47	Peritonitis	Péritonite						
48	Liver diseases	Maladies du foie	1	2	3	2	1	
49	Spleen diseases	Maladies de la rate						
50	Dentition	Dentition	2	1	3			3
51	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	6	2	8	7		1
52	Diseases of the Uterus	Maladies de l'uterus						
53	Carbuncle	Anthrax						
54	Synovitis	Synovitis						
55	Joint diseases	Maladies des articulations		1	1			1
56	Skin diseases	Maladies de la peau						
57	Other local diseases	Autres affections locales		1	1			1
	VIOLENT.	VIOLENTES.						
58	Fractures and contusions	Fractures et contusions	1		1	1		
59	Gunshot and wounds	Blessures et armes à feu						
60	Burns and Scalds	Brûlures	6	1	7	2		5
61	Poison	Empoisonnements						
62	Drowning	Noyades	10	1	11	2		9
63	Suffocation	Suffocation	2		2			2
64	Railway accidents	Accidents par les ch. de fer	3		3	2		1
65	Other accidents	Autres accidents	9	3	12	6		6
66	Infanticide	Infanticide						
67	Suicide	Suicide						
68	Homicide	Homicide	1		1	1		
69	Hanged (Judicial)	Exécutions de haute justice						
	ILL-DEFINED AND NOT SPECIFIED CAUSES.	CAUSES INDÉFINIES ET NON SPÉCIFIÉES.						
70	Dropsy	Hydropisie	1	3	4	2		2
71	Abscess	Abcès						
72	Hemorrhage	Hémorrhagie						
73	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	29	29	58	30	11	17
74	Sudden (Unascertained)	Subite—causes inconnues						
75	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	1	1	2			2
	Totals	Totaux	400	341	741	269	55	417

TABLEAU I. CITÉ DE ST. JOHN, N.B. *Suite.*

Still Born. — Morts nés.	AGES.																	
	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
	10	5	1	2	1	19	4	1	2	2	2	3	4	5	5	4		36
													2	3	3			37
											1		2	2	3	10		38
												3						39
	18	2				20					1							40
							2			1	2	5	5	3	8	3		41
	21	11	5		1	38	4		2	8	7	17	16	19	18	6		42
																		43
	7	2	2	6	2	19	5	1				1						44
											1	2		1				45
	1					1	1	1	1	1	1	1			2			46
																		47
											1	1	1					48
																		49
		3				3												50
													2	3	1	2		51
																		52
																		53
																		54
										1								55
																		56
												1						57
											1							58
																		59
							1		3	1		1	1					60
																		61
				1		1	1	3	2	2		1				1		62
									1			1						63
								1					1			1		64
			1			1	2		1		2	1	1	2	1	1		65
																		66
																		67
												1						68
																		69
									1	1					1	1		70
																		71
																		72
	13					13				1			2	1	13	28		73
																		74
	1					1						1						75
32	142	35	17	16	8	218	36	17	34	43	45	73	53	47	67	108		

TABLE I. CITY OF OTTAWA.

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non-mariés.
	ZYMOTIC.	ZYMOTIQUES.						
1	Small-Pox	Variole						
2	Measles	Rougeole	3	2	5			5
3	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine	4	1	5			5
4	Diphtheria	Diphtérie	19	15	34			34
5	Catarrhal Affections	Affections catharrales	10	12	22	8	1	13
6	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	12	7	19	8		11
7	Whooping Cough	Coqueluche	1	2	3			3
8	Diarrhœal Affections	Diarrhées	66	54	120	5	1	114
9	Remittent Fever	Fièvre remittente						
10	Other Malarial Diseases	Malaria	1	1	2			2
11	Syphilis	Syphilis						
12	Erysipelas	Erysipèle	3		3			3
13	Puerperal Fever	Fièvres puerpérales		2	2	2		
14	Septicæmia	Septicémie	1	1	2			2
15	Other Zymotic Diseases	Autres maladies zymotiques						
	PARASITIC.	PARASITIQUES.						
16	Thrush	Aphthes						
17	Worms and other Parasites	Vers et autres parasites						
	DIETIC.	DIÉTIQUES.						
18	Privation of Food	Défaut d'alimentation						
19	Scurvy	Scorbut						
20	Alcoholism	Ivrognerie	5	1	6	5		1
	CONSTITUTIONAL.	CONSTITUTIONNELLES.						
21	Rheumatism	Rhumatisme	3	3	6	2		4
22	Purpura	Purpura						
23	Anæmia	Anémie	3	4	7			7
24	Cancer	Cancer	6	9	15	15		
25	Scrofula and other forms of Tuberculosis	Scrofules et autres formes de Tubercule	6	4	10	1		9
26	Phthisis	Phthisie	49	47	96	48	3	45
27	Hydrocephalus	Hydrocéphalie	8	3	11			11
28	Other Constitutional Diseases	Autres mal. constitutionnelles	1	2	3		2	1
	DEVELOPMENTAL.	D'AGES.						
29	Premature Birth	Naissance prématurée	26	19	45			45
30	Cyanosis	Cyanosis	9	3	12			12
31	Malformations	Difformités						
32	At Birth	A la naissance	1	1	2			2
33	Child Birth	Accouchement		6	6	5		
34	Old Age	Vieillesse	11	15	26	12	10	
35	Other Developmental	Autres maladies d'âges						

TABLEAU I. CITÉ D'OTTAWA.

Still-Born. — Morts nés.	AGES.																
	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
																		1
	3		1		1	5												2
	2	1	2			5												3
	1	8	5	5	3	22	12											4
	6		3	1	2	12			1			1	2	1	5			5
	1		2	1		4	1		2	3	5	2	2					6
	2	1				3												7
	106	4	1	1		112	1							2	3	2		8
																		9
							1		1									10
																		11
	2					2							1					12
											2							13
	1					1	1											14
																		15
																		16
																		17
																		18
																		19
											2	2	2					20
											1	3	1			1		21
																		22
	7					7												23
											1	1	5	5	2	1		24
	6				2	8				1			1					25
	3	2			1	6	2	3	9	7	25	19	13	8	2	2		26
	9	1				10			1									27
											1				1	1		28
	45					45												29
	12					12												30
																		31
	2					2												32
									1	1	3	1						33
															1	25		34
																		35

TABLE I. CITY OF OTTAWA. *Continued.*

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non mariés.
	LOCAL.	LOCALES.						
36	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	16	14	30	4	1	25
37	Apoplexy	Apoplexie	5	.....	5	3	.....	2
38	Paralysis	Paralysie	10	15	25	21	3	1
39	Insanity	Folie	.....	1	1	.....	.....	1
40	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	9	9	18	.....	.....	18
41	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	25	22	47	31	2	14
42	Lung diseases	Affections pulmonaires	61	52	113	35	6	72
43	Quinsy	Angine	.....	.....	.....	.....	.....	.....
44	Throat Affections	Affections de la gorge	7	4	11	.....	.....	11
45	Stomach diseases	Maladies de l'estomac	5	3	8	2	1	5
46	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	12	13	25	3	.....	22
47	Peritonitis	Péritonite	2	2	4	2	.....	2
48	Liver diseases	Maladies du foie	10	7	17	4	1	12
49	Spleen diseases	Maladies de la rate	.....	.....	.....	.....	.....	.....
50	Dentition	Dentition	27	30	57	.....	.....	57
51	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	11	4	15	11	1	3
52	Diseases of the Uterus	Maladies de l'uterus	.....	2	2	1	1	.....
53	Carbuncle	Anthrax	.....	.....	.....	.....	.....	.....
54	Synovitis	Synovitis	.....	.....	.....	.....	.....	.....
55	Joint diseases	Maladies des articulations	.....	.....	.....	.....	.....	.....
56	Skin diseases	Maladies de la peau	.....	.....	.....	.....	.....	.....
57	Other local diseases	Autres affections locales	2	.....	2	1	.....	1
	VIOLENT.	VIOLENTES.						
58	Fractures and contusions	Fractures et contusions	1	1	2	.....	.....	2
59	Gunshot and wounds	Blessures et armes à feu	.....	1	1	.....	.....	1
60	Burns and Scalds	Brûlures	3	1	4	1	.....	3
61	Poison	Empoisonnements	1	.....	1	.....	.....	1
62	Drowning	Noyades	7	1	*9	3	.....	6
63	Suffocation	Suffocation	3	3	6	.....	.....	6
64	Railway accidents	Accidents par les ch. de fer	1	.....	1	.....	.....	1
65	Other accidents	Autres accidents	7	.....	7	2	.....	5
66	Infanticide	Infanticide	.....	.....	.....	.....	.....	.....
67	Suicide	Suicide	1	.....	1	1	.....	.....
68	Homicide	Homicide	1	.....	1	.....	.....	1
69	Hanged (Judicial)	Exécutions de haute justice	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	ILL-DEFINED AND NOT SPECIFIED CAUSES.	CAUSES INDÉFINIES ET NON SPÉCIFIÉES.						
70	Dropsy	Hydropisie	1	5	6	5	.....	1
71	Abscess	Abcès	1	2	3	1	1	1
72	Hemorrhage	Hémorrhagie	3	.....	3	2	.....	1
73	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	35	23	58	10	5	43
74	Sudden (Unascertained)	Subite—causes inconnues	.....	.....	.....	.....	.....	.....
75	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	1	2	3	.....	.....	3
	Totals	Totaux	516	431	948	254	39	655

* 1, sex not given. 1 sexe non donné.

TABLEAU I. CITÉ D'OTTAWA. *Suite.*

Still-Born. — Morts nés.	AGES.																
	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non données.	
	9	5	2	.....	.....	16	4	2	2	...	1	1	1	1	2	.....	.....	36
	...	...	.....	.....	...	...	...	...	...	.....	...	1	1	....	2	1	....	37
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	2	3	6	11	2	.....	38
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	39
	10	4	2	.....	1	17	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	40
	4	.....	.....	.....	.....	4	1	1	1	1	2	5	8	7	11	6	.....	41
	28	7	10	.....	2	47	7	2	2	6	4	11	11	7	9	7	.....	42
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	43
	3	1	2	1	1	8	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	44
	1	.....	.....	3	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	1	.....	1	.....	45
	13	2	.....	.....	1	16	1	.....	1	3	1	1	1	.....	1	.....	.....	46
	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	2	.....	.....	.....	.....	.....	47
	11	.....	1	.....	.....	12	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	2	2	.....	.....	48
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	49
	35	20	2	.....	.....	57	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	50
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	2	1	2	5	1	2	.....	51
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	52
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	53
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	54
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	55
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	56
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	57
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	58
	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	59
	1	.....	1	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	60
	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	61
	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	2	1	1	1	.....	1	1	.....	.....	1	62
	6	.....	.....	.....	.....	6	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	63
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	64
	.....	.....	1	.....	.....	1	1	1	1	1	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	65
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	66
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	67
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	68
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	69
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	2	2	.....	.....	70
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	71
	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	72
	37	1	.....	.....	.....	38	.....	.....	.....	.....	...	2	3	5	6	4	.....	73
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	74
	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	...	1	.....	.....	.....	75
65	369	57	36	12	15	489	37	15	24	27	58	58	64	56	62	57	1	

TABLE I. CITY OF HALIFAX.

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non-mariés.
	ZYMOTIC.	ZYMOTIQUES.						
1	Small-Pox	Variole						
2	Measles	Rougeole	8	14	22	1		21
3	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine	2	3	5			5
4	Diphtheria	Diphtérie	95	97	192		1	191
5	Catarrhal Affections	Affections catharrales	6	7	13	2	1	10
6	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	5	2	7	1		6
7	Whooping Cough	Coqueluche	6	6	12			12
8	Diarrhœal Affections	Diarrhées	24	17	41	1	2	38
9	Remittent Fever	Fièvre remittente		2	2			2
10	Other Malarial Diseases	Malaria						
11	Syphilis	Syphilis	2	1	3	1		2
12	Erysipelas	Erysipèle	1	2	3	1	1	1
13	Puerperal Fever	Fièvres puerpérales		5	5	5		
14	Septicæmia	Septicémie		1	1	1		
15	Other Zymotic Diseases	Autres maladies zymotiques						
	PARASITIC.	PARASITIQUES.						
16	Thrush	Aphthes	1		1			1
17	Worms and other Parasites	Vers et autres parasites						
	DIETIC.	DIÉTIQUES.						
18	Privation of Food	Défaut d'alimentation						
19	Scurvy	Scorbut						
20	Alcoholism	Ivrognerie	2		2	1		1
	CONSTITUTIONAL.	CONSTITUTIONNELLES.						
21	Rheumatism	Rhumatisme	2	4	6	4	1	1
22	Purpura	Purpura						
23	Anæmia	Anémie	1		1	1		
24	Cancer	Cancer	8	14	22	13	5	4
25	Scrofula and other forms of Tuberculosis	Scrofules et autres formes de Tubercule	4	6	10	3		7
26	Phthisis	Phthisie	56	56	112	49	12	51
27	Hydrocephalus	Hydrocéphalie		3	3			3
28	Other Constitutional Diseases	Autres mal. constitutionnelles	1		1			1
	DEVELOPMENTAL.	D'AGES.						
29	Premature Birth	Naissance prématurée	9	4	13			13
30	Cyanosis	Cyanosis						
31	Malformations	Difformités		1	1			1
32	At Birth	A la naissance						
33	Child Birth	Accouchement		3	3	3		
34	Old Age	Vieillesse	22	28	50	12	34	
35	Other Developmental	Autres maladies d'âges						

TABLEAU I. CITÉ D'HALIFAX.

Still-Born. — Mort-nés.	AGES.																
	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
																		1
	7	4	4	1	1	17	4			1								2
		1		1	2	4	1											3
	8	24	21	31	20	104	60	18	8	1	1							4
	2	2		1	1	6		1			1		2	1	1	1		5
		1				1			1	1	4							6
	7	2		2		11		1										7
	33	3	1			37					1				1	2		8
	2					2												9
																		10
	1	1				2						1						11
	1					1						1				1		12
										2	3							13
											1							14
																		15
	1					1												16
																		17
																		18
																		19
										1		1						20
													2		3	1		21
																		22
											1							23
												3	4	4	9	2		24
	2	2				4	1	1		1	1	1	1					25
		1		1	1	3		6	13	15	29	17	18	9	2			26
	2					2	1											27
															1			28
	13					13												29
																		30
	1					1												31
																		32
											2	1						33
															2	48		34
																		35

TABLE I. CITY OF HALIFAX. *Continued.*

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non mariés.
	LOCAL.	LOCALES.						
36	Cerebro Spinal Affections ...	Affections cérébro-spinales...	23	16	39	8	3	28
37	Apoplexy	Apoplexie	5	3	8	2	5	1
38	Paralysis	Paralysie	16	12	28	11	7	10
39	Insanity	Folie	1	1	2	1	.....	1
40	Epilepsy and Convulsions....	Epilepsie et convulsions.....	35	34	69	2	.....	67
41	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	26	29	55	24	13	18
42	Lung diseases	Affections pulmonaires.....	75	61	136	21	18	97
43	Quinsy	Angine	1	1	2	.....	.....	2
44	Throat Affections	Affections de la gorge.....	14	16	30	.....	1	29
45	Stomach diseases	Maladies de l'estomac.....	6	5	11	5	1	5
46	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	9	7	16	6	.....	10
47	Peritonitis	Péritonite	3	2	5	3	.....	2
48	Liver diseases	Maladies du foie	5	4	9	5	1	3
49	Spleen diseases	Maladies de la rate	.....	.....	.....	.....	.....	.....
50	Dentition	Dentition	5	3	8	.....	.....	8
51	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	15	9	24	12	3	9
52	Diseases of the Uterus..	Maladies de l'uterus...	.....	.....	.....	.....	.....	.....
53	Carbuncle	Anthrax	1	.....	1	1	.....	.....
54	Synovitis	Synovitis	.....	.....	.....	.....	.....	.....
55	Joint diseases	Maladies des articulations....	2	.....	2	.....	1	1
56	Skin diseases	Maladies de la peau	1	1	2	1	.....	.....
57	Other local diseases	Autres affections locales..	1	.....	1	.....	.....	.....
	VIOLENT.	VIOLENTES.						
58	Fractures and contusions.....	Fractures et contusions	4	.....	4	.....	.....	.....
59	Gunshot and wounds	Blessures et armes à feu.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
60	Burns and Scalds	Brûlures	.....	3	3	1	1	.....
61	Poison	Empoisonnements	.....	.....	.....	.....	.....	.....
62	Drowning	Noyades	11	.....	11	9	.....	2
63	Suffocation	Suffocation	1	.....	1	.....	.....	1
64	Railway accidents	Accidents par les ch. de fer...	.....	.....	.....	.....	.....	.....
65	Other accidents	Autres accidents	1	.....	1	1	.....	.....
66	Infanticide	Infanticide	.....	.....	.....	.....	.....	.....
67	Suicide	Suicide	1	.....	1	.....	.....	1
68	Homicide	Homicide	.....	.....	.....	.....	.....	.....
69	Hanged (Judicial)	Exécutions de haute justice..	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	ILL-DEFINED AND NOT SPECIFIED CAUSES.	CAUSES INDÉFINIES ET NON SPÉCIFIÉES.						
70	Dropsy	Hydropisie	5	5	10	6	2	2
71	Abscess	Abcès	.....	.....	.....	.....	.....	.....
72	Hemorrhage	Hémorrhagie	.....	1	1	1	.....	.....
73	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	31	40	71	5	7	59
74	Sudden (Unascertained)..	Subite—causes inconnues....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
75	Not specified and ill-defined..	Non spécifiées et indéfinies....	3	4	7	1	1	5
	Totals	Totaux	556	533	1,089	225	121	743

TABLEAU I. CITÉ D'HALIFAX. *Suite.*

Still-Born. — Morts nés.	AGES.																	
	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
.....	4	6	2	2	3	17	2	2	1	3	3	3	2	3	3	.....	.....	36
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	3	4	.....	37
.....	.....	.....	1	1	.....	2	.....	.....	1	.....	1	2	2	4	10	6	.....	38
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	39
.....	49	12	3	3	.....	67	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	40
.....	3	1	.....	1	1	6	3	1	3	.....	3	4	7	5	19	4	.....	41
.....	33	21	9	9	2	74	8	2	1	5	4	7	8	3	15	9	.....	42
.....	.....		1	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	43
.....	9	5	3	4	5	26	2	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	44
.....	1	.....	.....	1	.....	2	2	.....	.....	.....	1	.....	3	.....	1	2	.....	45
.....	5	1	.....	.....	1	7	2	.....	.....	1	1	.....	2	1	2	.....	.....	46
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	2	.....	.....	1	.....	47
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	1	1	4	1	.....	48
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	49
.....	3	5	.....	.....	.....	8	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	50
.....	.....	.....	1	.....	.....	1	1	1	.....	1	1	4	3	3	6	3	.....	51
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	52
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	53
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	54
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	55
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	56
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	57
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	58
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	59
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	61
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	6	1	2	.....	1	.....	.....	62
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	63
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	64
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	65
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	66
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	67
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	68
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	69
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	1	.....	3	2	2	.....	.....	70
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	71
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	72
.....	42	8	2	.....	1	53	3	.....	.....	.....	.....	1	1	3	3	7	.....	73
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	74
.....	1	.....	1	.....	.....	2	1	.....	.....	.....	.....	1	1	1	.....	1	.....	75
53	230	100	49	58	38	475	93	33	32	40	70	50	66	42	93	95	.....	

TABLE I. CITY OF LONDON.

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non mariés
	ZYMOTIC.	ZYMOTIQUES.						
1	Small-Pox	Variole						
2	Measles	Rougeole						
3	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine	4	2	6			
4	Diphtheria	Diphtérie	1	4	5			
5	Catarrhal Affections	Affections catharrales	8	10	18	8	5	
6	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	4	2	6	1		
7	Whooping Cough	Coqueluche	2		2			
8	Diarrhœal Affections	Diarrhées	10	7	17			1
9	Remittent Fever	Fièvre remittente						
10	Other Malarial Diseases	Malaria						
11	Syphilis	Syphilis						
12	Erysipelas	Erysipèle	1		1	1		
13	Puerperal Fever	Fièvres puerpérales						
14	Septicæmia	Septicémie	1	1	2	1		
15	Other Zymotic Diseases	Autres maladies zymotiques						
	PARASITIC.	PARASITIQUES.						
16	Thrush	Aphthes						
17	Worms and other Parasites	Vers et autres parasites						
	DIETIC.	DIÉTIQUES.						
18	Privation of Food	Défaut d'alimentation						
19	Scurvy	Scorbut						
20	Alcoholism	Ivrognerie						
	CONSTITUTIONAL.	CONSTITUTIONNELLES.						
21	Rheumatism	Rhumatisme	2	2	4	2		
22	Purpura	Purpura						
23	Anæmia	Anémie	1		1			
24	Cancer	Cancer	5	8	13	8	3	
25	Scrofula and other forms of Tuberculosis	Scrofules et autres formes de Tubercule						
26	Phthisis	Phthisie	15	22	37	15	3	
27	Hydrocephalus	Hydrocéphalie	3	3	6			
28	Other Constitutional Diseases	Autres mal. constitutionnelles	3	3	6	1		
	DEVELOPMENTAL.	D'AGES.						
29	Premature Birth	Naissance prématurée	3	2	5			
30	Cyanosis	Cyanosis		1	1			
31	Malformations	Difformités						
32	At Birth	A la naissance						
33	Child Birth	Accouchement		2	2	2		
34	Old Age	Vieillesse	14	21	35	22	11	
35	Other Developmental	Autres maladies d'âges						

TABLEAU I. CITÉ DE LONDON.

Still-Born. — Morts nés.	AGES.																
	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
																		1
																		2
			2			2	3		1									3
		1		1	2	4	1											4
	1				1	2						2		7	5	2		5
								1	1	3		1						6
	2					2												7
	16	1				17												8
																		9
																		10
																		11
														1				12
																		13
	1					1								1				14
																		15
																		16
																		17
																		18
																		19
																		20
									1		1	1		1				21
																		22
	1					1												23
												2	4	5	2			24
																		25
	1					1	1	2	2	6	11	5	4	3	2			26
	4			1		5	1											27
	4					4			1			1						28
	5					5												29
	1					1												30
																		31
																		32
											2							33
															5	30		34
																		35

TABLE I. CITY OF LONDON. *Continued.*

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non-mariés.
	LOCAL.	LOCALES.						
36	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	10	9	19	6		13
37	Apoplexy	Apoplexie	2	3	5	5		
38	Paralysis	Paralysie	6	10	16	9	1	6
39	Insanity	Folie						
40	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	6	6	12			12
41	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	14	11	25	15	2	8
42	Lung diseases	Affections pulmonaires	17	30	47	20	1	26
43	Quinsy	Angine	1		1			1
44	Throat Affections	Affections de la gorge		1	1			1
45	Stomach diseases	Maladies de l'estomac	1	3	4	3		1
46	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	7	8	15	2		13
47	Peritonitis	Péritonite						
48	Liver diseases	Maladies du foie	2	6	8	6	1	1
49	Spleen diseases	Maladies de la rate						
50	Dentition	Dentition						
51	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	5	3	8	7		1
52	Diseases of the Uterus	Maladies de l'uterus		1	1	1		
53	Carbuncle	Anthrax						
54	Synovitis	Synovitis						
55	Joint diseases	Maladies des articulations						
56	Skin diseases	Maladies de la peau						
57	Other local diseases	Autres affections locales						
	VIOLENT.	VIOLENTES.						
58	Fractures and contusions	Fractures et contusions						
59	Gunshot and wounds	Blessures et armes à feu						
60	Burns and Scalds	Brûlures						
61	Poison	Empoisonnements						
62	Drowning	Noyades						
63	Suffocation	Suffocation						
64	Railway accidents	Accidents par les ch. de fer	5		5	2		3
65	Other accidents	Autres accidents	1		1	1		
66	Infanticide	Infanticide						
67	Suicide	Suicide		1	1	1		
68	Homicide	Homicide		1	1	1		
69	Hanged (Judicial)	Exécutions de haute justice						
	ILL-DEFINED AND NOT SPECIFIED CAUSES.	CAUSES INDÉFINIES ET NON SPÉCIFIÉES.						
70	Dropsy	Hydropisie	2	2	4	3		1
71	Abscess	Abcès	1	1	2	1	1	
72	Hemorrhage	Hémorrhagie						
73	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	2	6	8	3	1	4
74	Sudden (Unascertained)	Subite—causes inconnues						
75	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	3	5	8	5	1	2
	Totals	Totaux	162	197	359	152	30	177

TABLEAU I. CITÉ DE LONDON. *Suite.*

AGES.

Still-Born. — Morts nés.	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
....	6	1	2	....	.....	9	1	....	2	....	1	2	2	....	1	1	.....	36
....	....	....	.....	....	.....	....	....	....	....	....	....	....	....	3	2	.....	.....	37
....	....	.....	.....	....	2	2	.....	.....	1	....	.....	1	1	4	4	3	.....	38
....	....	....	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	39
....	10	.....	....	1	....	11	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	.....	40
....	1	....	....	....	....	1	1	....	....	3	5	1	4	5	4	1	.....	41
....	12	1	3	.....	1	17	2	....	2	....	1	1	7	6	5	6	.....	42
....	....	....	1	....	.....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	43
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	44
....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	1	....	1	1	....	....	....	....	45
....	6	.....	....	.....	1	7	1	....	1	2	2	....	....	1	1	.....	.....	46
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	.....	....	47
....	1	.....	.....	.....	.....	1	....	....	1	....	1	..	1	1	3	.....	....	48
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	49
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	50
....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1	1	....	1	1	1	2	....	51
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	..	....	....	....	52
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	53
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	54
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	55
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	56
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	57
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	58
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	59
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	60
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	61
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	62
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	63
....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....	1	1	....	....	1	....	....	64
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	65
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	66
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	67
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	68
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	69
....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....	....	1	....	1	....	70
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	..	1	....	....	....	71
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	72
....	3	....	....	....	....	3	....	....	....	....	....	....	....	....	2	3	....	73
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	74
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	3	....	3	1	....	....	75
33	76	4	8	3	7	98	14	3	15	16	28	23	26	46	41	49	.....	

TABLE I. CITY OF WINNIPEG.

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non-mariés.
	ZYMOTIC.	ZYMOTIQUES.						
1	Small-Pox	Variole						
2	Measles	Rougeole	1	3	4			4
3	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine	1	5	6			6
4	Diphtheria	Diphtérie	4	6	10			10
5	Catarrhal Affections	Affections catharrales	2	3	5	1		4
6	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	18	10	28	12	1	15
7	Whooping Cough	Coqueluche						
8	Diarrhœal Affections	Diarrhées	22	35	57		3	54
9	Remittent Fever	Fièvre remittente						
10	Other Malarial Diseases	Malaria	1		1			1
11	Syphilis	Syphilis						
12	Erysipelas	Erysipèle		1	1	1		
13	Puerperal Fever	Fièvres puerpérales		1	1	1		
14	Septicæmia	Septicémie	1	3	4	3		1
15	Other Zymotic Diseases	Autres maladies zymotiques						
	PARASITIC.	PARASITIQUES.						
16	Thrush	Aphthes	1		1			1
17	Worms and other Parasites	Vers et autres parasites	1		1			1
	DIETIC.	DIÉTIQUES.						
18	Privation of Food	Défaut d'alimentation	1		1			1
19	Scurvy	Scorbut						
20	Alcoholism	Ivrognerie						
	CONSTITUTIONAL.	CONSTITUTIONNELLES.						
21	Rheumatism	Rhumatisme						
22	Purpura	Purpura	1		1	1		
23	Anæmia	Anémie		3	3			3
24	Cancer	Cancer	2	4	6	3	2	1
25	Scrofula and other forms of Tuberculosis	Scrofules et autres formes de Tubercule		1	1			1
26	Phthisis	Phthisie	22	22	44	10	1	33
27	Hydrocephalus	Hydrocéphalie	3	3	6	1		5
28	Other Constitutional Diseases	Autres mal. constitutionnelles		2	2			2
	DEVELOPMENTAL.	D'AGES.						
29	Premature Birth	Naissance prématurée	5	5	10			10
30	Cyanosis	Cyanosis						
31	Malformations	Difformités		1	1			1
32	At Birth	A la naissance						
33	Child Birth	Accouchement		1	1	1		
34	Old Age	Vieillesse		3	3		3	
35	Other Developmental	Autres maladies d'âges						

TABLEAU I. CITÉ DE WINNIPEG.

AGES.

Still-born. — Morts nés.	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
																		1
		2				2	2											2
	1	3			1	5	1											3
			1	1	1	3	5	2										4
	3				1	4								1				5
	1		1	2		4			4	7	5	6	1		1			6
																		7
	46	5	2		1	54									2	1		8
																		9
									1									10
																		11
												1						12
											1							13
										1	2			1				14
																		15
	1					1												16
								1										17
	1					1												18
																		19
																		20
																		21
												1						22
		2				2				1								23
												1	3	1	1			24
	1					1												25
	5	1	2			8	1	3	4	6	13	4	2	2	1			26
	3	1				4				1		1						27
	1					1				1								28
	10					10												29
																		30
	1					1												31
																		32
												1						33
																3		34
																		35

TABLE I. CITY OF WINNIPEG. *Continued.*

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVIL.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Sing — No ma rié
	LOCAL.	LOCALES.						
36	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	10	10	20	2		
37	Apoplexy	Apoplexie	1	1	2	2		
38	Paralysis	Paralysie	1	2	3	3		
39	Insanity	Folie	1		1	1		
40	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	7	2	9			
41	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	12	7	19	11	2	
42	Lung diseases	Affections pulmonaires	38	23	61	10	3	
43	Quinsy	Angine						
44	Throat Affections	Affections de la gorge	1		1			
45	Stomach diseases	Maladies de l'estomac	2		2			
46	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	6	5	11	4		
47	Peritonitis	Péritonite	1	4	5	4		
48	Liver diseases	Maladies du foie	5	1	6	3		
49	Spleen diseases	Maladies de la rate						
50	Dentition	Dentition	1		1			
51	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies Urinaires	6	3	9	6		
52	Diseases of the Uterus	Maladies de l'uterus		1	1	1		
53	Carbuncle	Anthrax						
54	Synovitis	Synovitis						
55	Joint diseases	Maladies des articulations	1		1			
56	Skin diseases	Maladies de la peau		1	1			
57	Other local diseases	Autres affections locales	1		1			
	VIOLENT.	VIOLENTES.						
58	Fractures and contusions	Fractures et contusions	3	1	4	1		
59	Gunshot and wounds	Blessures et armes à feu	3	1	4	3		
60	Burns and Scalds	Brûlures		1	1		1	
61	Poison	Empoisonnements		1	1			
62	Drowning	Noyades	2	1	3	2		
63	Suffocation	Suffocation	1	1	2			
64	Railway accidents	Accidents par les ch. de fer	1		1			
65	Other accidents	Autres accidents	3	1	4	1		
66	Infanticide	Infanticide						
67	Suicide	Suicide	1		1			
68	Homicide	Homicide						
69	Hanged (Judicial)	Exécutions de haute justice						
	ILL-DEFINED AND NOT SPECIFIED CAUSES.	CAUSES INDÉFINIES ET NON SPÉCIFIÉES.						
70	Dropsy	Hydropisie	1	2	3	1	1	
71	Abscess	Abcès	1	1	2			
72	Hemorrhage	Hémorrhagie						
73	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	13	6	19		1	
74	Sudden (Unascertained)	Subite—causes inconnues	1		1			
75	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	2	3	5	1		
	Totals	Totaux	212	191	403	90	18	

TABLEAU I. CITÉ DE WINNIPEG. *Suite.*

Still-Born. — Morts nés.	AGES.																	
	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
	7	2	2	1	1	13	2	....	1	1	....	2	.. ..	....	1	. ..	.... ..	36
	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	..	....	....	37
	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	1	....	....	38
	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	39
	8	....	....	....	....	8	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	40
	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	4	5	2	3	2	....	1	41
	23	8	3	2	3	39	....	....	1	1	3	5	7	2	2	....	1	42
	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	43
	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	44
	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	45
	5	....	....	....	1	6	....	1	....	1	2	....	1	....	....	....	....	46
	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	3	....	1	....	....	....	....	47
	....	1	....	....	....	1	....	....	1	1	....	1	1	1	....	.. ..	....	48
	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	49
	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	50
	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	3	1	1	2	1	....	....	51
	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	52
	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	53
	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	54
	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	55
	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	56
	....	....	1	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	57
	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1	1	1	....	....	....	....	....	58
	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	2	....	....	....	....	....	59
	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	60
	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	61
	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1	1	....	....	....	....	....	....	62
	1	....	....	....	....	1	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	63
	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	64
	....	....	....	....	1	1	1	....	....	....	1	1	....	....	....	....	....	65
	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	66
	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	67
	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	68
	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	69
	....	....	....	....	1	1	....	....	....	....	....	....	1	1	....	....	....	70
	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....	....	....	....	....	....	....	71
	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	72
	15	2	....	....	....	17	....	....	....	....	....	....	2	....	....	....	....	73
	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	74
	4	....	....	....	....	4	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	75
27	141	27	12	6	11	197	15	7	16	26	44	40	23	17	12	4	2	

TABLE I. CITY OF VICTORIA, B.C.

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS		
			Males — Hommes.	Females — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non mariés
	ZYMOTIC.	ZYMOTIQUES.						
1	Small-Pox	Variole						
2	Measles	Rougeole		1	1			
3	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine						
4	Diphtheria	Diphtérie		4	4			
5	Catarrhal Affections	Affections catharrales						
6	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	5	1	6	3		
7	Whooping Cough	Coqueluche	3	4	7			
8	Diarrhœal Affections	Diarrhées	7	11	18	1		1
9	Remittent Fever	Fièvre remittente						
10	Other Malarial Diseases	Malaria						
11	Syphilis	Syphilis						
12	Erysipelas	Erysipèle	1		1			
13	Puerperal Fever	Fièvres puerpérales						
14	Septicæmia	Septicémie	5	2	7	2	1	
15	Other Zymotic Diseases	Autres maladies zymotiques						
	PARASITIC.	PARASITIQUES						
16	Thrush	Aphthes	1		1			
17	Worms and other Parasites	Vers et autres parasites						
	DIETIC.	DIÉTIQUES.						
18	Privation of Food	Défaut d'alimentation						
19	Scurvy	Scorbut						
20	Alcoholism	Ivrognerie	1	1	2			
	CONSTITUTIONAL.	CONSTITUTIONNELLES.						
21	Rheumatism	Rhumatisme	1	2	3	1		
22	Purpura	Purpura						
23	Anæmia	Anémie						
24	Cancer	Cancer	4	5	9	4	3	
25	Scrofula and other forms of Tuberculosis	Scrofules et autres formes de Tubercule						
26	Phthisis	Phthisie	15	17	32	7		
27	Hydrocephalus	Hydrocéphalie						
28	Other Constitutional Diseases	Autres mal. constitutionnelles						
	DEVELOPMENTAL.	D'AGES.						
29	Premature Birth	Naissance prématurée	3	1	4			
30	Cyanosis	Cyanosis						
31	Malformations	Difformités						
32	At Birth	A la naissance						
33	Child Birth	Accouchement		3	3	2		
34	Old Age	Vieillesse	4	6	10	3	5	
35	Other Developmental	Autres maladies d'âges						

TABLEAU I. CITÉ DE VICTORIA, C.B.

Still-Born. — Morts nés.	AGES.																	
	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
																		1
	1					1												2
																		3
			1			1	3											4
																		5
	1					1	1				3			1				6
	5	1			1	7												7
	13	4				17								1				8
																		9
																		10
																		11
	1					1												12
																		13
	1					1					2	1	1	1	1			14
																		15
	1					1												16
																		17
																		18
																		19
											1			1				20
											2				1			21
																		22
																		23
												2	3	4				24
																		25
							1	2	8	10	6	4	1					26
																		27
																		28
	4					4												29
																		30
																		31
																		32
									1	1	1							33
															2	8		34
																		35

TABLE I. CITY OF VICTORIA, B.C. *Continued.*

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non-mariés.
	LOCAL.	LOCALES.						
36	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	5	4	9	1		8
37	Apoplexy	Apoplexie		1	1			1
38	Paralysis	Paralysie	11	3	14	3	1	10
39	Insanity	Folie						
40	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	5	3	8			8
41	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	25	3	28	9	5	14
42	Lung diseases	Affections pulmonaires	26	7	33	9	5	19
43	Quinsy	Angine	1		1			1
44	Throat Affections	Affections de la gorge		1	1			1
45	Stomach diseases	Maladies de l'estomac		1	1	1		
46	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	7	3	10	2		8
47	Peritonitis	Péritonite						
48	Liver diseases	Maladies du foie	2	4	6	3	1	2
49	Spleen diseases	Maladies de la rate						
50	Dentition	Dentition	2	3	5			5
51	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	6	1	7	3		4
52	Diseases of the Uterus	Maladies de l'uterus						
53	Carbuncle	Anthrax						
54	Synovitis	Synovitis						
55	Joint diseases	Maladies des articulations						
56	Skin diseases	Maladies de la peau						
57	Other local diseases	Autres affections locales						
	VIOLENT.	VIOLENTES.						
58	Fractures and contusions	Fractures et contusions	3		3	2		1
59	Gunshot and wounds	Blessures et armes à feu						
60	Burns and Scalds	Brûlures		2	2			2
61	Poison	Empoisonnements	1		1			1
62	Drowning	Noyades	5		5			5
63	Suffocation	Suffocation						
64	Railway accidents	Accidents par les ch. de fer	1		1	1		
65	Other accidents	Autres accidents	1		1			1
66	Infanticide	Infanticide						
67	Suicide	Suicide	2		2			2
68	Homicide	Homicide	2		2			2
69	Hanged (Judicial)	Exécutions de haute justice						
	ILL-DEFINED AND NOT SPECIFIED CAUSES.	CAUSES INDÉFINIES ET NON SPÉCIFIÉES.						
70	Dropsy	Hydropisie	5	7	12	4	2	6
71	Abscess	Abcès						
72	Hemorrhage	Hémorrhagie	1	1	2			2
73	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	3	3	6			6
74	Sudden (Unascertained)	Subite—causes inconnues						
75	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	1	5	6	4		2
	Totals	Totaux	165	110	275	65	23	187

TABLEAU I. CITÉ DE VICTORIA, C.B. *Suite.*

Still-Born. — Morts nés.	AGES.																	
	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
	3		1		1	5				2	1			1				36
											1							37
												1	5	6	2			38
																		39
	7	1				8												40
								1			2	4	6	11	4			41
	4	1				5			1		7	5	5	5	5			42
												1						43
							1											44
										1								45
	4	2	1			7					1	1	1					46
																		47
										1	2	1			1	1		48
																		49
	3	2				5					1	3	2		1			50
																		51
																		52
																		53
																		54
																		55
																		56
																		57
											1		2					58
																		59
					1	1	1											60
													1					61
								1	1	2			1					62
																		63
											1							64
															1			65
																		66
											2							67
											1	1						68
																		69
									1			2	3	1	3	2		70
																		71
	1					1					1							72
	6					6												73
																		74
	1					1					1	2		1	1			75
11	56	11	3		3	73	6	3	5	15	41	31	34	34	22	11		

TABLE I. CITY OF KINGSTON.

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non mariés.
	ZYMOTIC.	ZYMOTIQUES.						
1	Small-Pox	Variole						
2	Measles	Rougeole						
3	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine						
4	Diphtheria	Diphtérie		2	2			
5	Catarrhal Affections	Affections catharrales	12	15	27	11	4	12
6	Typhus, Enteric or Typoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	7	3	10	4		6
7	Whooping Cough	Coqueluche						
8	Diarrhœal Affections	Diarrhées	5	11	16	1		15
9	Remittent Fever	Fièvre remittente						
10	Other Malarial Diseases	Malaria						
11	Syphilis	Syphilis						
12	Erysipelas	Erysipèle						
13	Puerperal Fever	Fièvres puerpérales		1	1	1		
14	Septicæmia	Septicémie	1	1	2	2		
15	Other Zymotic Diseases	Autres maladies zymotiques						
	PARASITIC.	PARASITIQUES						
16	Thrush	Aphthes						
17	Worms and other Parasites	Vers et autres parasites						
	DIETIC.	DIÉTIQUES.						
18	Privation of Food	Défaut d'alimentation						
19	Scurvy	Scorbut						
20	Alcoholism	Ivrognerie	1		1		1	
	CONSTITUTIONAL.	CONSTITUTIONNELLES.						
21	Rheumatism	Rhumatisme	2	1	3	2		1
22	Purpura	Purpura						
23	Anæmia	Anémie						
24	Cancer	Cancer	1	7	8	1	6	
25	Scrofula and other forms of Tuberculosis	Scrofules et autres formes de Tubercule		1	1	1		
26	Phthisis	Phthisie	17	23	40	16	2	22
27	Hydrocephalus	Hydrocéphalie	1		1			1
28	Other Constitutional Diseases	Autres mal. constitutionnelles		2	2			2
	DEVELOPMENTAL.	D'AGES.						
29	Premature Birth	Naissance prématurée	2		2			2
30	Cyanosis	Cyanosis						
31	Malformations	Difformités						
32	At Birth	A la naissance						
33	Child Birth	Accouchement		2	2	2		
34	Old Age	Vieillesse	23	33	56	16	32	8
35	Other Developmental	Autres maladies d'âges						

TABLEAU I. CITÉ DE KINGSTON.

Still-Born. — Morts nés.	AGES.																	
	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
																		1
																		2
																		3
		1				1	1											4
	5	1	1	1		8					1	7	1	5	5			5
	1					1		1	1	2	3		1	1				6
																		7
	13	1				14				1						1		8
																		9
																		10
																		11
																		12
											1							13
											1				1			14
																		15
																		16
																		17
																		18
																		19
															1			20
											1			1	1			21
																		22
																		23
												1	1	2	3	1		24
													1					25
									2	6	11	9	6	2	2	2		26
	1					1												27
				1		1	1											28
	2					2												29
																		30
																		31
																		32
											1	1						33
														1	11	44		34
																		35

TABLE I. CITY OF KINGSTON. *Continued.*

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non-mariés.
	LOCAL.	LOCALES.						
36	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	7	4	11	2	2	7
37	Apoplexy	Apoplexie	3	2	5	4	1	
38	Paralysis	Paralysie	5	1	6	2	3	1
39	Insanity	Folie		1	1		1	
40	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	6	7	13	1		12
41	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	18	8	26	17	5	4
42	Lung diseases	Affections pulmonaires	23	26	49	17	6	26
43	Quinsy	Angine	1		1			1
44	Throat Affections	Affections de la gorge	4		4			4
45	Stomach diseases	Maladies de l'estomac	1	3	4	2		2
46	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	7	5	12	3	1	8
47	Peritonitis	Péritonite		1	1			1
48	Liver diseases	Maladies du foie	1		1	1		
49	Spleen diseases	Maladies de la rate						
50	Dentition	Dentition		2	2			2
51	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	4	2	6	3	1	2
52	Diseases of the Uterus	Maladies de l'uterus						
53	Carbuncle	Anthrax						
54	Synovitis	Synovitis						
55	Joint diseases	Maladies des articulations		1	1			1
56	Skin diseases	Maladies de la peau		1	1			1
57	Other local diseases	Autres affections locales						
	VIOLENT.	VIOLENTES.						
58	Fractures and contusions	Fractures et contusions	2	1	3	1		2
59	Gunshot and wounds	Blessures et armes à feu						
60	Burns and Scalds	Brûlures	2	2	4			4
61	Poison	Empoisonnements						
62	Drowning	Noyades	7		7	3		4
63	Suffocation	Suffocation						
64	Railway accidents	Accidents par les ch. de fer	2		2			2
65	Other accidents	Autres accidents	2		2	1		1
66	Infanticide	Infanticide						
67	Suicide	Suicide						
68	Homicid	Homicide						
69	Hanged (Judicial)	Exécutions de haute justice						
	ILL-DEFINED AND NOT SPECIFIED CAUSES.	CAUSES INDÉFINIES ET NON SPÉCIFIÉES.						
70	Dropsy	Hydropisie	2	3	5	1		4
71	Abscess	Abcès	2		2	2		
72	Hemorrhage	Hémorrhagie		1	1			1
73	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	21	15	36	8	8	20
74	Sudden (Unascertained)	Subite—causes inconnues						
75	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	3		3			3
	Totals	Totaux	195	188	383	125	73	185

TABLEAU I. CITÉ DE KINGSTON. *Suite.*

Still-Born. — Morts nés.	AGES.																	
	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
.....	.....	1	... ...	. ...	.....	1	....	1	1	1	....	1	2	....	2	2	. ...	36
... ...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...	.....	.....	.. .	...	...	.....	2	3	..	.. .	37
....	....	.....	.....	.....	.....	... .	...	.....	.....	....	1	...	.....	...	2	3	....	38
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...	.....	.....	.....	...	...	.....	...	...	1	....	39
....	10	.....	.....	.....	...	10	....	..	....	2	...	...	...	.....	1	...	.....	40
....	1	....	.....	.....	.....	1	1	...	...	1	....	4	3	3	8	5	.....	41
.....	10	.....	4	2	.....	16	1	1	1	2	3	5	8	4	4	4	....	42
.....	1	...	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	43
...	1	2	....	1	....	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	44
....	2	....	.....	.....	....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	....	.....	45
.....	4	.....	1	.....	.....	5	1	1	1	....	....	1	1	1	...	1	..	46
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	47
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	..	.....	.....	48
..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	49
...	2	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	50
...	1	.....	.....	.....	..	1	....	.....	.....	.....	.....	1	1	1	2	....	.....	51
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	52
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	53
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	. ..	54
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	55
.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	56
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	57
.....	... .	....	.. ..	.....	1	1	..	....	....	.....	.....	1	.....	....	1	.....	.....	58
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	59
....	... ...	...	.....	.....	.....	....	3	1	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...	60
.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	61
.....	....	.. ..	.....	.....	.....	.....	2	....	1	....	1	.....	.....	2	1	.....	.....	62
.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...	63
.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...	64
.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	. .	65
.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	66
.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...	67
.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	68
.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	69
.....	.....	... .	1	....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	1	...	.....	1	1	.....	70
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	71
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	72
....	20	.....	.....	.....	.....	20	.....	.....	.....	.....	.....	..	...	2	6	8	.....	73
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	74
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	1	...	.....	.....	.....	.....	75
9	75	6	7	5	1	94	11	5	9	18	26	33	25	32	57	73	.....	

TABLE I. CITY OF BRANTFORD.

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non-mariés.
	ZYMOTIC.	ZYMOTIQUES.						
1	Small-Pox	Variole						
2	Measles	Rougeole		1	1			1
3	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine						
4	Diphtheria	Diphtérie	2	3	5			5
5	Catarrhal Affections	Affections catharrales						
6	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	8	3	11	4	1	6
7	Whooping Cough	Coqueluche		1	1			1
8	Diarrhœal Affections	Diarrhées	7	8	15	1		14
9	Remittent Fever	Fièvre remittente						
10	Other Malarial Diseases	Malaria						
11	Syphilis	Syphilis						
12	Erysipelas	Erysipèle						
13	Puerperal Fever	Fièvres puerpérales						
14	Septicæmia	Septicémie	2	2	4	2		2
15	Other Zymotic Diseases	Autres maladies zymotiques						
	PARASITIC.	PARASITIQUES.						
16	Thrush	Aphthes	1		1			1
17	Worms and other Parasites	Vers et autres parasites						
	DIETIC.	DIÉTIQUES.						
18	Privation of Food	Défaut d'alimentation						
19	Scurvy	Scorbut						
20	Alcoholism	Ivrognerie						
	CONSTITUTIONAL.	CONSTITUTIONNELLES.						
21	Rheumatism	Rhumatisme	1		1		1	
22	Purpura	Purpura						
23	Anæmia	Anémie						
24	Cancer	Cancer	3	3	6	5	1	
25	Scrofula and other forms of Tuberculosis	Scrotules et autres formes de Tubercule						
26	Phthisis	Phthisie	9	13	22	8	4	10
27	Hydrocephalus	Hydrocéphalie	1		1			1
28	Other Constitutional Diseases	Autres mal. constitutionnelles	1	1	2			2
	DEVELOPMENTAL.	D'AGES.						
29	Premature Birth	Naissance prématurée	2	1	3			3
30	Cyanosis	Cyanosis						
31	Malformations	Difformités						
32	At Birth	A la naissance						
33	Child Birth	Accouchement		2	2	2		
34	Old Age	Vieillesse	6	4	10	5	4	1
35	Other Developmental	Autres maladies d'âges						

TABLEAU I. CITÉ DE BRANTFORD.

Still-Born. — Morts nés.	AGES.																	
	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
																		1
		1				1												2
																		3
				1	1	2	3											4
																		5
									5	1	3		1	1				6
	1					1												7
	14					14									1			8
																		9
																		10
																		11
																		12
																		13
		1				1					2	1						14
																		15
	1					1												16
																		17
																		18
																		19
																		20
															1			21
																		22
																		23
													2	3		1		24
																		25
	1					1			2	6	8	2			3			26
	1					1												27
	1	1				2												28
	3					3												29
																		30
																		31
																		32
												1	1					33
															2	8		34
																		35

TABLE I. CITY OF BRANTFORD. *Continued.*

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non mariés
	LOCAL.	LOCALES.						
36	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	1	11	12	6		
37	Apoplexy	Apoplexie		3	3	1	2	
38	Paralysis	Paralysie		1	1		1	
39	Insanity	Folie						
40	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	3	4	7	1		
41	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	8	10	18	9	3	
42	Lung diseases	Affections pulmonaires	15	17	32	6	3	2
43	Quinsy	Angine						
44	Throat Affections	Affections de la gorge	1	2	3			
45	Stomach diseases	Maladies de l'estomac		1	1	1		
46	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	3	3	6	4	1	
47	Peritonitis	Péritonite						
48	Liver diseases	Maladies du foie		1	1			
49	Spleen diseases	Maladies de la rate						
50	Dentition	Dentition	1		1			
51	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	4	1	5	3		
52	Diseases of the Uterus	Maladies de l'uterus						
53	Carbuncle	Anthrax						
54	Synovitis	Synovitis						
55	Joint diseases	Maladies des articulations						
56	Skin diseases	Maladies de la peau						
57	Other local diseases	Autres affections locales						
	VIOLENT.	VIOLENTES.						
58	Fractures and contusions	Fractures et contusions	3		3	1	1	
59	Gunshot and wounds	Blessures et armes à feu						
60	Burns and Scalds	Brûlures						
61	Poison	Empoisonnements		1	1			
62	Drowning	Noyades	1		1			
63	Suffocation	Suffocation	1	1	2	1		
64	Railway accidents	Accidents par les ch. de fer						
65	Other accidents	Autres accidents						
66	Infanticide	Infanticide						
67	Suicide	Suicide						
68	Homicide	Homicide						
69	Hanged (Judicial)	Exécutions de haute justice						
	ILL-DEFINED AND NOT SPECIFIED CAUSES.	CAUSES INDÉFINIES ET NON SPÉCIFIÉES.						
70	Dropsy	Hydropisie		2	2	2		
71	Abscess	Abcès		1	1			
72	Hemorrhage	Hémorrhagie		1	1	1		
73	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	2	2	4	1	1	
74	Sudden (Unascertained)	Subite—causes inconnues						
75	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies		1	1			
	Totals	Totaux	86	105	191	64	23	1

TABLEAU I. CITÉ DE BRANTFORD. *Suite.*

Still-Born. — Morts nés.	AGES.																	
	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
	1		2			3	1	1		1	1	2		1	1	1		36
											1			2				37
																1		38
																		39
	2	2	2			6					1							40
	3					3			1	1	1	2	3	3	3	1		41
	8	3	1	1		13	2	1	1	2	3	3	3	2	1	1		42
																		43
			1			1	2											44
																1		45
									1	2		2		1				46
																		47
	1					1												48
	1					1												49
							1			1			2		1			50
																		51
																		52
																		53
																		54
																		55
																		56
																		57
	1					1								2				58
																		59
																		60
							1											61
									1									62
	1					1									1			63
																		64
																		65
																		66
																		67
																		68
																		69
												1	1					70
										1								71
												1						72
	2					2									2			73
											1							74
																		75
10	42	8	6	2	1	59	10	2	11	15	21	15	13	15	16	14		

TABLE I. CITY OF HULL.

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non-mariés.
	ZYMOTIC.	ZYMOTIQUES.						
1	Small-Pox	Variole						
2	Measles	Rougeole		1	1			1
3	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine						
4	Diphtheria	Diphtérie	25	18	43			43
5	Catarrhal Affections	Affections catharrales						
6	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres Typhoïdes et fièvres continues	2	2	4			4
7	Whooping Cough	Coqueluche		2	2			2
8	Diarrhœal Affections	Diarrhées	6	5	11			11
9	Remittent Fever	Fièvre remittente						
10	Other Malarial Diseases	Malaria						
11	Syphilis	Syphilis						
12	Erysipelas	Erysipèle						
13	Puerperal Fever	Fièvres puerpérales		1	1	1		
14	Septicæmia	Septicémie						
15	Other Zymotic Diseases	Autres maladies zymotiques	2		2	1		1
	PARASITIC.	PARASITIQUES.						
16	Thrush	Aphthes						
17	Worms and other Parasites	Vers et autres parasites						
	DIETIC.	DIÉTIQUES.						
18	Privation of Food	Défaut d'alimentation						
19	Scurvy	Scorbut						
20	Alcoholism	Ivrognerie						
	CONSTITUTIONAL.	CONSTITUTIONNELLES.						
21	Rheumatism	Rhumatisme		1	1	1		
22	Purpura	Purpura						
23	Anæmia	Anémie						
24	Cancer	Cancer		1	1	1		
25	Scrofula and other forms of Tuberculosis	Scrofules et autres formes de Tubercule						
26	Phthisis	Phthisie	7	13	20	17		3
27	Hydrocephalus	Hydrocéphalie						
28	Other Constitutional Diseases	Autres mal. constitutionnelles						
	DEVELOPMENTAL.	D'AGES.						
29	Premature Birth	Naissance prématurée		1	1			1
30	Cyanosis	Cyanosis						
31	Malformations	Difformités						
32	At Birth	A la naissance						
33	Child Birth	Accouchement		5	5	5		
34	Old Age	Vieillesse	4	7	11	10	1	
35	Other Developmental	Autres maladies d'âges						

TABLEAU I. CITÉ DE HULL.

Still-Born. — Morts nés.	AGES.																
	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
							1											1
																		2
	2	5	5	7	5	24	15	4										3
																		4
		1		1		2	1				1							5
	1	1				2												6
	6	3	1	1		11												7
																		8
																		9
																		10
																		11
																		12
												1						13
																		14
			1			1										1		15
																		16
																		17
																		18
																		19
																		20
												1						21
																		22
																		23
												1						24
								1	2		9	3	4	1				25
																		26
																		27
																		28
	1					1												29
																		30
																		31
											3	2						32
																11		33
																		34
																		35

TABLE I. CITY OF HULL. *Continued.*

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non-mariés.
	LOCAL.	LOCALES.						
36	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	5	3	8	1		7
37	Apoplexy	Apoplexie						
38	Paralysis	Paralysie	2	7	9	9		
39	Insanity	Folie						
40	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	1		1			1
41	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	5	3	8	6		2
42	Lung diseases	Affections pulmonaires	14	11	25	14		11
43	Quinsy	Angine						
44	Throat Affections	Affections de la gorge	8	4	12			12
45	Stomach diseases	Maladies de l'estomac						
46	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	4	1	5	2	1	2
47	Peritonitis	Péritonite						
48	Liver diseases	Maladies du foie	1		1			1
49	Spleen diseases	Maladies de la rate						
50	Dentition	Dentition	21	19	40			40
51	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	1		1	1		
52	Diseases of the Uterus	Maladies de l'uterus						
53	Carbuncle	Anthrax						
54	Synovitis	Synovitis						
55	Joint diseases	Maladies des articulations						
56	Skin diseases	Maladies de la peau	1		1			1
57	Other local diseases	Autres affections locales						
	VIOLENT.	VIOLENTES.						
58	Fractures and contusions	Fractures et contusions	1		1			1
59	Gunshot and wounds	Blessures et armes à feu						
60	Burns and Scalds	Brûlures						
61	Poison	Empoisonnements						
62	Drowning	Noyades	4		4			4
63	Suffocation	Suffocation						
64	Railway accidents	Accidents par les ch. de fer						
65	Other accidents	Autres accidents	2	1	3	2		1
66	Infanticide	Infanticide						
67	Suicide	Suicide						
68	Homicide	Homicide						
69	Hanged (Judicial)	Exécutions de haute justice						
	ILL-DEFINED AND NOT SPECIFIED CAUSES.	CAUSES INDÉFINIES ET NON SPÉCIFIÉES.						
70	Dropsy	Hydropisie	1		1	1		
71	Abscess	Abcès	2	4	6	2		4
72	Hemorrhage	Hémorrhagie						
73	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	78	75	153	2		151
74	Sudden (Unascertained)	Subite—causes inconnues						
75	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	2		2	1		1
	Totals	Totaux	199	185	384	77	2	305

TABLEAU I. CITÉ DE HULL. *Suite.*

Still Born. Morts nés.	AGES.																	
	Under 1 year. Au-dessous de 1 an.	1 to 2. 1 à 2.	2 to 3. 2 à 3.	3 to 4. 3 à 4.	4 to 5. 4 à 5.	Total under 5. Total au-dessous de 5.	5 to 10. 5 à 10.	10 to 15. 10 à 15.	15 to 20. 15 à 20.	20 to 25. 20 à 25.	25 to 35. 25 à 35.	35 to 45. 35 à 45.	45 to 55. 45 à 55.	55 to 65. 55 à 65.	65 to 75. 65 à 75.	75 and over. 75 et plus.	Not given. Non donnés.	
	1	1	3			5	2									1		36
																		37
											1	1			1	6		38
																		39
		1				1												40
									1			1		2	3	1		41
	3	3		1	2	9	1				1	3	3	6	1	1		42
																		43
	2	1	5	2		10	2											44
																		45
	1					1	1			1				1	1			46
																		47
	1					1												48
																		49
	26	14				40												50
																1		51
																		52
																		53
																		54
																		55
					1	1												56
																		57
							1											58
																		59
																		60
																		61
							3		1									62
																		63
																		64
										1			1		1			65
																		66
																		67
																		68
																		69
													1					70
	1	1		1	1	4								1	1			71
																		72
	136	10		2	1	149							1			2	1	73
																		74
								1								1		75
17	181	41	15	15	10	262	27	6	4	2	15	13	10	11	8	25	1	

TABLE I. TOWN OF CHARLOTTETOWN.

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males. — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non-mariés.
	ZYMOTIC.	ZYMOTIQUES.						
1	Small-Pox	Variole						
2	Measles	Rougeole						
3	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine	6	7	13			13
4	Diphtheria	Diphtérie						
5	Catarrhal Affections	Affections catharrales		2	2		1	1
6	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	1	2	3	1		2
7	Whooping Cough	Coqueluche	2	2	4			4
8	Diarrhœal Affections	Diarrhées	6	6	12			12
9	Remittent Fever	Fièvre remittente						
10	Other Malarial Diseases	Malaria						
11	Syphilis	Syphilis						
12	Erysipelas	Erysipèle	1		1			1
13	Puerperal Fever	Fièvres puerpérales						
14	Septicæmia	Septicémie		1	1			1
15	Other Zymotic Diseases	Autres maladies zymotiques						
	PARASITIC.	PARASITIQUES.						
16	Thrush	Aphthes						
17	Worms and other Parasites	Vers et autres parasites						
	DIETIC.	DIÉTIQUES.						
18	Privation of Food	Défaut d'alimentation						
19	Scurvy	Scorbut						
20	Alcoholism	Ivrognerie	1		1	1		
	CONSTITUTIONAL.	CONSTITUTIONNELLES.						
21	Rheumatism	Rhumatisme						
22	Purpura	Purpura						
23	Anæmia	Anémie						
24	Cancer	Cancer		5	5	2	2	1
25	Scrofula and other forms of Tuberculosis	Scrofules et autres formes de Tubercule	2		2			2
26	Phthisis	Phthisie	16	17	33	13	3	17
27	Hydrocephalus	Hydrocéphalie						
28	Other Constitutional Diseases	Autres mal. constitutionnelles						
	DEVELOPMENTAL.	D'AGES.						
29	Premature Birth	Naissance prématurée		2	2			2
30	Cyanosis	Cyanosis						
31	Malformations	Difformités						
32	At Birth	A la naissance						
33	Child Birth	Accouchement		2	2	2		
34	Old Age	Vieillesse	9	7	16	11	4	1
35	Other Developmental	Autres maladies d'âges						

TABLEAU I. VILLE DE CHARLOTTETOWN.

Still-Born. — Morts nés.	AGES. Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non données.	
																		1
																		2
	1	1	4	1	1	8	4	1										3
					1	1										1		5
								1		1		1						6
	4					4												7
	12					12												8
																		9
																		10
																		11
											1							12
							1											13
																		14
																		15
																		16
																		17
																		18
																		19
													1					20
																		21
																		22
																		23
												1	2		1	1		24
	1					1			1									25
	1	1				2	1	4	2	3	7	5	2	6	1			26
																		27
																		28
	2					2												29
																		30
																		31
																		32
											2							33
															1	15		34
																		35

TABLE I. TOWN OF CHARLOTTETOWN. *Continued.*

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non-mariés.
	LOCAL.	LOCALES.						
36	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales		2	2	1		1
37	Apoplexy	Apoplexie		1	1		1	
38	Paralysis	Paralysie	2	2	4	3		1
39	Insanity	Folie						
40	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	1	1	2			2
41	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	6	5	11	9		2
42	Lung diseases	Affections pulmonaires	7	11	18	8	3	7
43	Quinsy	Angine						
44	Throat Affections	Affections de la gorge	4	1	5			5
45	Stomach diseases	Maladies de l'estomac	1		1	1		
46	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	3	2	5	3	1	1
47	Peritonitis	Péritonite		1	1	1		
48	Liver diseases	Maladies du foie	2		2			2
49	Spleen diseases	Maladies de la rate						
50	Dentition	Dentition						
51	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	3		3	2	1	
52	Diseases of the Uterus	Maladies de l'uterus						
53	Carbuncle	Anthrax						
54	Synovitis	Synovitis						
55	Joint diseases	Maladies des articulations						
56	Skin diseases	Maladies de la peau	1		1			1
57	Other local diseases	Autres affections locales		1	1			1
	VIOLENT.	VIOLENTES.						
58	Fractures and contusions	Fractures et contusions						
59	Gunshot and wounds	Blessures et armes à feu						
60	Burns and Scalds	Brûlures	2		2			2
61	Poison	Empoisonnements						
62	Drowning	Noyades	2	1	3	1		2
63	Suffocation	Suffocation						
64	Railway accidents	Accidents par les ch. de fer						
65	Other accidents	Autres accidents	2	4	6	3	2	1
66	Infanticide	Infanticide						
67	Suicide	Suicide						
68	Homicide	Homicide						
69	Hanged (Judicial)	Exécutions de haute justice						
	ILL-DEFINED AND NOT SPECIFIED CAUSES.	CAUSES INDÉFINIES ET NON SPÉCIFIÉES.						
70	Dropsy	Hydropisie	1	1	2	1		1
71	Abscess	Abcès						
72	Hemorrhage	Hémorrhagie	2	2	4	2	1	1
73	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	4	5	9	4	3	2
74	Sudden (Unascertained)	Subite—causes inconnues						
75	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	2	2	4	2		2
	Totals	Totaux	89	95	184	71	22	91

TABLEAU I. VILLE DE CHARLOTTETOWN. *Suite.*

Still-Born. — Morts nés.	AGES.																	
	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
	1					1									1			36
														1				37
													1	1		2		38
																		39
	1					1				1								40
										1	2	2		2	1	3		41
	3		1	1		5		1		1				4	6	1		42
																		43
	1	1	1	1		4	1											44
															1			45
								1			1			1	2			46
											1							47
	1					1					1							48
																		49
																		50
													1			2		51
																		52
																		53
																		54
																		55
		1				1												56
								1										57
																		58
																		59
									1			1						60
																		61
									1		1		1					62
																		63
																		64
												1			3	2		65
																		66
																		67
																		68
																		69
														1		1		70
																		71
										1			1		2			72
	2					2									3	4		73
																		74
	1					1					1	1			1			75
2	31	4	6	3	2	46	7	9	5	8	16	13	9	15	22	34		

TABLE I. CITY OF ST. THOMAS.

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non mariés.
	ZYMOTIC.	ZYMOTIQUES.						
1	Small-Pox	Variole						
2	Measles	Rougeole						
3	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine						
4	Diphtheria	Diphtérie	1		1			1
5	Catarrhal Affections	Affections catharrales						
6	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	4	3	7	6		1
7	Whooping Cough	Coqueluche						
8	Diarrhœal Affections	Diarrhées	4	4	8	1		7
9	Remittent Fever	Fièvre remittente						
10	Other Malarial Diseases	Malaria						
11	Syphilis	Syphilis						
12	Erysipelas	Erysipèle						
13	Puerperal Fever	Fièvres puerpérales		1	1	1		
14	Septicæmia	Septicémie						
15	Other Zymotic Diseases	Autres maladies zymotiques	1		1			1
	PARASITIC.	PARASITIQUES.						
16	Thrush	Aphthes						
17	Worms and other Parasites	Vers et autres parasites						
	DIETIC.	DIÉTIQUES.						
18	Privation of Food	Défaut d'alimentation						
19	Scurvy	Scorbut						
20	Alcoholism	Ivrognerie						
	CONSTITUTIONAL.	CONSTITUTIONNELLES.						
21	Rheumatism	Rhumatisme		1	1	1		
22	Purpura	Purpura						
23	Anæmia	Anémie	3		3			
24	Cancer	Cancer						
25	Scrofula and other forms of Tuberculosis	Scrofules et autres formes de Tubercule						
26	Phthisis	Phthisie	5	8	13	7		
27	Hydrocephalus	Hydrocéphalie						
28	Other Constitutional Diseases	Autres mal. constitutionnelles						
	DEVELOPMENTAL.	D'AGES.						
29	Premature Birth	Naissance prématurée						
30	Cyanosis	Cyanosis						
31	Malformations	Difformités						
32	At Birth	A la naissance		1	1			
33	Child Birth	Accouchement		3	3	3		
34	Old Age	Vieillesse	5	8	13	6	7	
35	Other Developmental	Autres maladies d'âges						

TABLEAU I. CITÉ DE ST. THOMAS.

Still-born. — Morts nés.	AGES.																
	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
																		1
																		2
																		3
																		4
					1	1												5
									1		3	3						6
																		7
	5	2				7									1			8
																		9
																		10
																		11
																		12
										1								13
																		14
							1											15
																		16
																		17
																		18
																		19
																		20
														1				21
																		22
	2	1				3												23
																		24
																		25
										2	4	5	1	1				26
																		27
																		28
																		29
																		30
																		31
	1					1												32
											3							33
															1	12		34
																		35

TABLE I. CITY OF ST. THOMAS. *Continued.*

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS — ÉTATS CIVIL		
			Males	Females.	Totals	Married.	Widowed	Sin
			—	—	—	—	—	—
			Hommes.	Femmes.	Totaux.	Mariés.	Veuvage.	N m ri
	LOCAL.	LOCALES.						
36	Cerebro Spinal Affections ...	Affections cérébro-spinales...	1	.....	1	1	.....	..
37	Apoplexy.....	Apoplexie.....	1	1	2	1	.....	..
38	Paralysis.....	Paralysie.....	1	.....	1	1	.....	..
39	Insanity.....	Folie.....	.....	.....	.....	.....	.....	..
40	Epilepsy and Convulsions....	Epilepsie et convulsions.....	6	1	7	.....	.....	..
41	Heart and Blood Vessels Diseases.....	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	2	4	6	5	1	..
42	Lung diseases.....	Affections pulmonaires.....	17	6	23	7	1	..
43	Quinsy.....	Angine.....	.....	1	1	.....	.....	..
44	Throat Affections.....	Affections de la gorge.....	.....	.....	.....	.....	.....	..
45	Stomach diseases	Maladies de l'estomac.....	.....	.....	.....	.....	.....	..
46	Enteritis and other Affections of the Bowels.....	Entérites et autres maladies d'intestins.....	2	6	8	7	.....	..
47	Peritonitis	Péritonite.....	1	1	2	2	.....	..
48	Liver diseases	Maladies du foie.....	1	.....	1	.....	.....	..
49	Spleen diseases	Maladies de la rate.....	.....	.....	.....	.....	.....	..
50	Dentition.....	Dentition.....	.....	.....	.....	.....	.....	..
51	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires .	2	.....	2	1	.....	..
52	Diseases of the Uterus..	Maladies de l'uterus...	.....	.....	.....	.....	.....	..
53	Carbuncle.....	Anthrax.....	.....	.....	.....	.....	.....	..
54	Synovitis	Synovitis...	.....	.....	.....	.....	.....	..
55	Joint diseases.....	Maladies des articulations....	.....	.....	.....	.....	.....	..
56	Skin diseases.....	Maladies de la peau	.....	.....	.....	.....	.....	..
57	Other local diseases.....	Autres affections locales..	.....	.....	.....	.....	.....	..
	VIOLENT.	VIOLENTES.						
58	Fractures and contusions.....	Fractures et contusions	1	.....	1	1	.....	..
59	Gunshot and wounds.....	Blessures et armes à feu.....	.....	.....	.....	.....	.....	..
60	Burns and Scalds.....	Brûlures.....	.....	.....	.....	.....	.....	..
61	Poison	Empoisonnements.....	2	.....	2	1	1	..
62	Drowning	Noyades.....	1	.....	1	.....	.....	1
63	Suffocation.....	Suffocation.....	.....	.....	.....	.....	.....	..
64	Railway accidents.....	Accidents par les ch. de fer...	4	.....	4	2	1	1
65	Other accidents.....	Autres accidents	.....	.....	.....	.....	.....	..
66	Infanticide.....	Infanticide.....	.....	.....	.....	.....	.....	..
67	Suicide.....	Suicide.....	.....	.....	.....	.....	.....	..
68	Homicide	Homicide.....	.....	.....	.....	.....	.....	..
69	Hanged (Judicial).....	Exécutions de haute justice..	.....	.....	.....	.....	.....	..
	ILL-DEFINED AND NOT SPECIFIED CAUSES.	CAUSES INDÉFINIES ET NON SPÉCIFIÉES.						
70	Dropsy.....	Hydropisie.....	3	.....	3	2	.....	1
71	Abscess.....	Abcès	.....	.....	.....	.....	.....	..
72	Hemorrhage	Hémorrhagie.....	.....	.....	.....	.....	.....	..
73	Atrophy and Debility.....	Atrophie et débilité.....	.....	1	1	.....	1	..
74	Sudden (Unascertained).....	Subite—causes inconnues.....	.....	.....	.....	.....	.....	..
75	Not specified and ill-defined..	Non spécifiées et indéfinies....	1	.....	1	.....	.....	..
	Totals.....	Totaux..... ...	69	50	119	56	12	5

TABLEAU I. CITÉ DE ST. THOMAS. *Suite.*

AGES.

Still-born.	Under 1 year.	1 to 2.	2 to 3.	3 to 4.	4 to 5.	Total under 5.	5 to 10.	10 to 15.	15 to 20.	20 to 25.	25 to 35.	35 to 45.	45 to 55.	55 to 65.	65 to 75.	75 and over.	Not given.	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Morts nés.	Au-dessous de 1 an.	1 à 2.	2 à 3.	3 à 4.	4 à 5.	Total au-dessous de 5.	5 à 10.	10 à 15.	15 à 20.	20 à 25.	25 à 35.	35 à 45.	45 à 55.	55 à 65.	65 à 75.	75 et plus.	Non donnés.	
														1				36
													1		1			37
													1					38
																		39
	4	1	1			6			1									40
											2	2		2				41
	7	2	2			11	2				3	2	3	1	1			42
				1		1												43
																		44
																		45
							1			1		2	3		1			46
											2							47
				1		1												48
																		49
																		50
												1				1		51
																		52
																		53
																		54
																		55
																		56
																		57
																1		58
																		59
																		60
												2						61
			1			1												62
																		63
											1		1			1	1	64
																		65
																		66
																		67
																		68
																		69
	1					1						1			1			70
																		71
																		72
																1		73
																		74
	1					1												75
18	21	6	4	2	1	34	4		2	4	18	18	10	6	6	16	1	

TABLE I. CITY OF GUELPH.

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non-mariés.
	Zymotic.	Zymotiques.						
1	Small-Pox	Variole						
2	Measles	Rougeole	2	2	4			4
3	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine		1	1			1
4	Diphtheria	Diphtérie	5	5	10	2		8
5	Catarrhal Affections	Affections catharrales						
6	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	1	2	3	1		2
7	Whooping Cough	Coqueluche		1	1			1
8	Diarrhœal Affections	Diarrhées	4	3	7	1		6
9	Remittent Fever	Fièvre remittente						
10	Other Malarial Diseases	Malaria						
11	Syphilis	Syphilis						
12	Erysipelas	Erysipèle						
13	Puerperal Fever	Fièvres puerpérales		1	1	1		
14	Septicæmia	Septicémie						
15	Other Zymotic Diseases	Autres maladies zymotiques						
	Parasitic.	Parasitiques.						
16	Thrush	Aphthes						
17	Worms and other Parasites	Vers et autres parasites						
	Dietic.	Diétiques.						
18	Privation of Food	Défaut d'alimentation						
19	Scurvy	Scorbut						
20	Alcoholism	Ivrognerie						
	Constitutional.	Constitutionnelles.						
21	Rheumatism	Rhumatisme						
22	Purpura	Purpura						
23	Anæmia	Anémie	1	1	2		1	
24	Cancer	Cancer	3	6	9	8		
25	Scrofula and other forms of Tuberculosis	Scrofules et autres formes de Tubercule		1	1			
26	Phthisis	Phthisie	2	8	10	3	2	
27	Hydrocephalus	Hydrocéphalie						
28	Other Constitutional Diseases	Autres mal. constitutionnelles						
	Developmental.	D'Ages.						
29	Premature Birth	Naissance prématurée						
30	Cyanosis	Cyanosis						
31	Malformations	Difformités	1		1			
32	At Birth	A la naissance						
33	Child Birth	Accouchement		2	2	2		
34	Old Age	Vieillesse	4	6	10	2	7	
35	Other Developmental	Autres maladies d'âges						

TABLEAU I. CITÉ DE GUELPH.

Still-Born. — Morts nés.	AGES.																
	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
																		1
	2	1			1	4												2
				1		1												3
		1	1	1	1	4	1	3			2							4
																		5
										1			1	1				6
	1					1												7
	4	1				5	1					1						8
																		9
																		10
																		11
																		12
											1							13
																		14
																		15
																		16
																		17
																		18
																		19
																		20
																		21
									1			1						22
												1						23
											1	2	2	1	2	1		24
							1											25
					1	1			2	2	3	1		1				26
																		27
																		28
																		29
																		30
	1					1												31
																		32
										1		1						33
																10		34
																		35

TABLE I. CITY OF GUELPH. *Continued.*

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non mariés.
	LOCAL.	LOCALES.						
36	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	1	1	2	....	....	2
37	Apoplexy	Apoplexie	....	....	....	....	....	....
38	Paralysis	Paralysie	6	....	6	4	1	1
39	Insanity	Folie	....	....	....	....	....	....
40	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	2	2	4	....	....	4
41	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	7	4	11	6	4	1
42	Lung diseases	Affections pulmonaires	13	11	24	5	3	16
43	Quinsy	Angine	....	....	....	....	....	....
44	Throat Affections	Affections de la gorge	....	1	1	....	....	1
45	Stomach diseases	Maladies de l'estomac	....	....	....	....	....	....
46	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	3	2	5	3	....	2
47	Peritonitis	Péritonite	....	....	....	....	....	....
48	Liver diseases	Maladies du foie	....	1	1	1	....	....
49	Spleen diseases	Maladies de la rate	....	....	....	....	....	....
50	Dentition	Dentition	1	2	3	....	....	3
51	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	1	1	2	2	....	....
52	Diseases of the Uterus	Maladies de l'uterus	....	....	....	....	....	....
53	Carbuncle	Anthrax	....	....	....	....	....	....
54	Synovitis	Synovitis	....	....	....	....	....	....
55	Joint diseases	Maladies des articulations	1	....	1	....	....	1
56	Skin diseases	Maladies de la peau	....	....	....	....	....	....
57	Other local diseases	Autres affections locales	....	....	....	....	....	....
	VIOLENT.	VIOLENTES.						
58	Fractures and contusions	Fractures et contusions	3	....	3	2	....	1
59	Gunshot and wounds	Blessures et armes à feu	....	....	....	....	....	....
60	Burns and Scalds	Brûlures	....	....	....	....	....	....
61	Poison	Empoisonnements	....	....	....	....	....	....
62	Drowning	Noyades	1	....	1	....	....	1
63	Suffocation	Suffocation	....	....	....	....	....	....
64	Railway accidents	Accidents par les ch. de fer	1	....	1	....	....	1
65	Other accidents	Autres accidents	1	....	1	....	1	....
66	Infanticide	Infanticide	....	....	....	....	....	....
67	Suicide	Suicide	....	....	....	....	....	....
68	Homicide	Homicide	....	....	....	....	....	....
69	Hanged (Judicial)	Exécutions de haute justice	....	....	....	....	....	....
	ILL-DEFINED AND NOT SPECIFIED CAUSES.	CAUSES INDÉFINIES ET NON SPÉCIFIÉES.						
70	Dropsy	Hydropisie	1	....	1	....	....	1
71	Abscess	Abcès	....	....	....	....	....	....
72	Hemorrhage	Hémorrhagie	....	....	....	....	....	....
73	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	6	7	13	2	....	11
74	Sudden (Unascertained)	Subite—causes inconnues	....	....	....	....	....	....
75	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	....	....	....	....	....	....
	Totals	Totaux	71	71	142	45	19	78

TABLEAU I. CITÉ DE GUELPH. *Suite.*

Still Born. — Morts nés.	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
		1				1		1										36
																		37
			1			1								2	2	1		38
																		39
	3			1		4												40
											2			3	3	2	1	41
	7	4	3			14				1		1	1	2	4	1		42
																		43
				1		1												44
																		45
	2					2					1			2				46
																		47
														1				48
																		49
		3				3						1		1				50
																		51
																		52
																		53
																		54
										1								55
																		56
																		57
								1				1	1					58
																		59
																		60
																		61
							1											62
																		63
											1							64
														1				65
																		66
																		67
																		68
																		69
				1		1												70
																		71
																		72
	11					11								1	1			73
																		74
																		75
6	31	11	5	5	3	55	4	5	3	6	11	9	5	16	12	15	1	

TABLE I. CITY OF BELLEVILLE.

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non-mariés.
	ZYMOTIC.	ZYMOTIQUES.						
1	Small-Pox	Variole						
2	Measles	Rougeole						
3	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine						
4	Diphtheria	Diphtérie	1		1			1
5	Catarrhal Affections	Affections catharrales						
6	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	3		3	3		
7	Whooping Cough	Coqueluche	1		1			1
8	Diarrhœal Affections	Diarrhées	4	6	10			10
9	Remittent Fever	Fièvre remittente						
10	Other Malarial Diseases	Malaria	1		1			1
11	Syphilis	Syphilis						
12	Erysipelas	Erysipèle						
13	Puerperal Fever	Fièvres puerpérales						
14	Septicæmia	Septicémie		1	1	1		
15	Other Zymotic Diseases	Autres maladies zymotiques						
	PARASITIC.	PARASITIQUES.						
16	Thrush	Aphthes						
17	Worms and other Parasites	Vers et autres parasites						
	DIETIC.	DIÉTIQUES.						
18	Privation of Food	Défaut d'alimentation						
19	Scurvy	Scorbut						
20	Alcoholism	Ivrognerie	1		1	1		
	CONSTITUTIONAL.	CONSTITUTIONNELLES.						
21	Rheumatism	Rhumatisme						
22	Purpura	Purpura						
23	Anæmia	Anémie						
24	Cancer	Cancer	1	1	2	2		
25	Scrofula and other forms of Tuberculosis	Scrofules et autres formes de Tubercule						
26	Phthisis	Phthisie	11	17	28	14		14
27	Hydrocephalus	Hydrocéphalie						
28	Other Constitutional Diseases	Autres mal. constitutionnelles	1		1			1
	DEVELOPMENTAL.	D'AGES.						
29	Premature Birth	Naissance prématurée						
30	Cyanosis	Cyanosis						
31	Malformations	Difformités						
32	At Birth	A la naissance						
33	Child Birth	Accouchement						
34	Old Age	Vieillesse	12	9	21	21		
35	Other Developmental	Autres maladies d'âges						

TABLEAU I. CITÉ DE BELLEVILLE.

Still-Born. — Morts nés.	AGES.																	
	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
																		1
																		2
																		3
					1	1												4
																		5
											2	1						6
		1				1												7
	8		1			9	1											8
																		9
										1								10
																		11
																		12
																		13
												1						14
																		15
																		16
																		17
																		18
																		19
												1						20
																		21
																		22
																		23
													2					24
																		25
	1					1		1	2	8	7	3	3	3				26
																		27
										1								28
																		29
																		30
																		31
																		32
																		33
															3	18		34
																		35

TABLE I. CITY OF BELLEVILLE. *Continued.*

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non mariés.
	LOCAL.	LOCALES.						
36	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	7	1	8	2		6
37	Apoplexy	Apoplexie		2	2	1		1
38	Paralysis	Paralysie	3	1	4	3		1
39	Insanity	Folie						
40	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	4	1	5			5
41	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	6	4	10	8		2
42	Lung diseases	Affections pulmonaires	14	6	20	7		13
43	Quinsy	Angine						
44	Throat Affections	Affections de la gorge	3	8	11			11
45	Stomach diseases	Maladies de l'estomac						
46	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	2	5	7	4		3
47	Peritonitis	Péritonite						
48	Liver diseases	Maladies du foie	2	2	4	3		1
49	Spleen diseases	Maladies de la rate						
50	Dentition	Dentition	1		1			1
51	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies Urinaires	4	4	8	8		
52	Diseases of the Uterus	Maladies de l'uterus						
53	Carbuncle	Anthrax						
54	Synovitis	Synovitis						
55	Joint diseases	Maladies des articulations						
56	Skin diseases	Maladies de la peau						
57	Other local diseases	Autres affections locales						
	VIOLENT.	VIOLENTES.						
58	Fractures and contusions	Fractures et contusions						
59	Gunshot and wounds	Blessures et armes à feu						
60	Burns and Scalds	Brûlures	1	1	2	2		
61	Poison	Empoisonnements						
62	Drowning	Noyades	2	1	3			3
63	Suffocation	Suffocation						
64	Railway accidents	Accidents par les ch. de fer	1		1	1		
65	Other accidents	Autres accidents		1	1			1
66	Infanticide	Infanticide						
67	Suicide	Suicide						
68	Homicide	Homicide						
69	Hanged (Judicial)	Exécutions de haute justice	1		1			1
	ILL-DEFINED AND NOT SPECIFIED CAUSES.	CAUSES INDÉFINIES ET NON SPÉCIFIÉES.						
70	Dropsy	Hydropisie		1	1	1		
71	Abscess	Abcès						
72	Hemorrhage	Hémorrhagie						
73	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	8	3	11	6		5
74	Sudden (Unascertained)	Subite – causes inconnues						
75	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	3	1	4	1		3
	Totals	Totaux	98	76	174	89		85

TABLEAU I. CITÉ DE BELLEVILLE. *Suite.*

Still-Born. — Morts nés.	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
	AGES.																	
....	3	1	....	....	1	5	1	....	....	....	....	....	1	....	1	....	....	36
....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1	....	....	....	....	....	37
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3	....	1	....	38
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	39
....	3	1	....	....	....	4	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	40
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	1	....	2	3	2	....	41
....	6	1	1	2	....	10	....	....	1	....	3	....	1	3	2	....	....	42
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	43
....	2	....	1	2	1	6	5	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	44
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	45
....	1	....	....	....	....	1	....	....	1	....	2	2	1	....	....	....	....	46
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	47
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....	1	....	48
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	49
....	....	1	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	50
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....	1	3	2	....	51
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	52
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	53
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	54
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	55
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	56
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	57
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	58
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	59
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	....	....	60
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	61
....	....	....	....	....	2	2	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	62
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	63
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	64
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	65
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	66
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	67
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	68
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	69
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	70
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	71
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	72
....	2	....	....	....	....	2	....	....	....	....	....	....	....	3	4	....	2	73
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	74
....	3	....	....	....	....	3	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	75
9	29	5	3	4	5	46	7	2	5	10	19	12	12	18	16	25	2	

TABLE I. TOWN OF WINDSOR, ONT.

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non-mariés.
	ZYMOTIC.	ZYMOTIQUES.						
1	Small-Pox	Variole						
2	Measles	Rougeole						
3	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine		1	1			1
4	Diphtheria	Diphtérie	2	4	6			6
5	Catarrhal Affections	Affections catharrales		1	1		1	
6	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	2	1	3	1	1	1
7	Whooping Cough	Coqueluche						
8	Diarrhœal Affections	Diarrhées	7	3	10	1		9
9	Remittent Fever	Fièvre remittente						
10	Other Malarial Diseases	Malaria						
11	Syphilis	Syphilis						
12	Erysipelas	Erysipèle						
13	Puerperal Fever	Fièvres puerpérales						
14	Septicæmia	Septicémie	2		2			2
15	Other Zymotic Diseases	Autres maladies zymotiques						
	PARASITIC.	PARASITIQUES						
16	Thrush	Aphthes						
17	Worms and other Parasites	Vers et autres parasites						
	DIETIC.	DIÉTIQUES.						
18	Privation of Food	Défaut d'alimentation	1		1			1
19	Scurvy	Scorbut						
20	Alcoholism	Ivrognerie	2		2		1	1
	CONSTITUTIONAL.	CONSTITUTIONNELLES.						
21	Rheumatism	Rhumatisme		1	1			1
22	Purpura	Purpura						
23	Anæmia	Anémie						
24	Cancer	Cancer		3	3	3		
25	Scrofula and other forms of Tuberculosis	Scrofules et autres formes de Tubercule						
26	Phthisis	Phthisie	4	9	13	7	2	
27	Hydrocephalus	Hydrocéphalie						
28	Other Constitutional Diseases	Autres mal. constitutionnelles						
	DEVELOPMENTAL.	D'AGES.						
29	Premature Birth	Naissance prématurée	2		2			2
30	Cyanosis	Cyanosis		1	1			
31	Malformations	Difformités	1		1			
32	At Birth	A la naissance						
33	Child Birth	Accouchement		1	1	1		
34	Old Age	Vieillesse	2	3	5	1	3	
35	Other Developmental	Autres maladies d'âges						

TABLEAU I. VILLE DE WINDSOR, ONT.

Still-Born. — Morts nés.	AGES.																
	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
																		1
																		2
				1		1												3
		1	1	1	1	4	1	1										4
															1			5
									1	1				1				6
																		7
	6	3				9						1						8
																		9
																		10
																		11
																		12
																		13
	1					1				1								14
																		15
																		16
																		17
	1					1												18
																		19
												1		1				20
								1										21
																		22
																		23
											1	1		1				24
																		25
							1		1		4	3	2			2		26
																		27
																		28
	2					2												29
	1					1												30
	1					1												31
																		32
										1								33
															3	2		34
																		35

TABLE I. TOWN OF WINDSOR, ONT. *Continued.*

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non-mariés.
	LOCAL.	LOCALES.						
36	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	3	6	9	3		6
37	Apoplexy	Apoplexie	1		1			1
38	Paralysis	Paralysie	3	2	5	5		
39	Insanity	Folie						
40	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	3	2	5	2		3
41	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	7	6	13	8	1	4
42	Lung diseases	Affections pulmonaires	12	8	20	6	1	13
43	Quinsy	Angine						
44	Throat Affections	Affections de la gorge	2	1	3			3
45	Stomach diseases	Maladies de l'estomac	1	1	2		1	1
46	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	3	1	4			4
47	Peritonitis	Péritonite	1	1	2	1		1
48	Liver diseases	Maladies du foie	1	1	2	2		
49	Spleen diseases	Maladies de la rate						
50	Dentition	Dentition	1		1			1
51	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	2	1	3	1		2
52	Diseases of the Uterus	Maladies de l'uterus		1	1	1		
53	Carbuncle	Anthrax						
54	Synovitis	Synovitis						
55	Joint diseases	Maladies des articulations	1		1			1
56	Skin diseases	Maladies de la peau						
57	Other local diseases	Autres affections locales						
	VIOLENT.	VIOLENTES.						
58	Fractures and contusions	Fractures et contusions	1		1			1
59	Gunshot and wounds	Blessures et armes à feu	1		1			1
60	Burns and Scalds	Brûlures	1		1			1
61	Poison	Empoisonnements	1		1			1
62	Drowning	Noyades	2		2			2
63	Suffocation	Suffocation						
64	Railway accidents	Accidents par les ch. de fer	2		2	1		1
65	Other accidents	Autres accidents		1	1		1	
66	Infanticide	Infanticide						
67	Suicide	Suicide	4		4	3		1
68	Homicide	Homicide						
69	Hanged (Judicial)	Exécutions de haute justice						
	ILL-DEFINED AND NOT SPECIFIED CAUSES.	CAUSES INDÉFINIES ET NON SPÉCIFIÉES.						
70	Dropsy	Hydropisie	5		5	2	2	1
71	Abscess	Abcès						
72	Hemorrhage	Hémorrhagie	1		1	1		
73	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	5	8	13		2	11
74	Sudden (Unascertained)	Subite—causes inconnues						
75	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	1	4	5	1		4
	Totals	Totaux	90	72	162	51	16	95

TABLEAU I. VILLE DE WINDSOR, ONT. *Suite.*

Still-Born. — Morts nés.	AGES.																	
	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
	4		1			5	1		1					1		1		36
	1					1												37
											1	1			1	2		38
																		39
	2		1			3					1	1						40
											2	3	3	4		1		41
	8	1	1			10	1			3	1	1	1	3				42
																		43
	1		1			2			1									44
	1					1									1			45
	1	1				2						1			1			46
				1		1							1					47
											1		1					48
																		49
		1				1												50
									1			1			1			51
													1					52
																		53
																		54
										1								55
																		56
																		57
									1									58
									1									59
				1		1												60
	1					1												61
								1									1	62
																		63
										1		1						64
													1					65
																		66
											3	1						67
																		68
																		69
											1	1	1		2			70
																		71
																1		72
	10	1				11								1	1			73
																		74
	4					4							1					75
15	45	8	5	4	1	63	4	3	7	8	15	17	12	12	11	9	1	

TABLE I. CITY OF SHERBROOKE.

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non mariés
	Zymotic.	Zymotiques.						
1	Small-Pox	Variole						
2	Measles	Rougeole						
3	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine		1	1			
4	Diphtheria	Diphtérie	9	13	22			2
5	Catarrhal Affections	Affections catharrales	4	4	8	2		
6	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues		1	1	1		
7	Whooping Cough	Coqueluche						
8	Diarrhœal Affections	Diarrhées	26	20	46	1		4
9	Remittent Fever	Fièvre remittente						
10	Other Malarial Diseases	Malaria						
11	Syphilis	Syphilis						
12	Erysipelas	Erysipèle	2	1	3	2		
13	Puerperal Fever	Fièvres puerpérales		1	1	1		
14	Septicæmia	Septicémie						
15	Other Zymotic Diseases	Autres maladies zymotiques						
	Parasitic.	Parasitiques						
16	Thrush	Aphthes						
17	Worms and other Parasites	Vers et autres parasites						
	Dietic.	Diétiques.						
18	Privation of Food	Défaut d'alimentation						
19	Scurvy	Scorbut						
20	Alcoholism	Ivrognerie						
	Constitutional.	Constitutionnelles.						
21	Rheumatism	Rhumatisme		2	2	1		
22	Purpura	Purpura						
23	Anæmia	Anémie		1	1	1		
24	Cancer	Cancer	1	2	3	2	1	
25	Scrofula and other forms of Tuberculosis	Scrofules et autres formes de Tubercule	1		1			
26	Phthisis	Phthisie	13	18	31	12	3	1
27	Hydrocephalus	Hydrocéphalie						
28	Other Constitutional Diseases	Autres mal. constitutionnelles						
	Developmental.	D'Ages.						
29	Premature Birth	Naissance prématurée	1	2	3			
30	Cyanosis	Cyanosis						
31	Malformations	Difformités						
32	At Birth	A la naissance						
33	Child Birth	Accouchement						
34	Old Age	Vieillesse	4	5	9	2	7	
35	Other Developmental	Autres maladies d'âges						

TABLEAU I. CITÉ DE SHERBROOKE.

Still-Born. — Morts nés.	AGES. Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
																		1
																		2
							1											3
		3	3	3	4	13	8	1										4
	3	1				4			1					2	1			5
														1				6
																		7
	42	1		1	1	45						1						8
																		9
																		10
																		11
													1	1	1			12
												1						13
																		14
																		15
																		16
																		17
																		18
																		19
																		20
															1	1		21
																		22
											1							23
												1		1		1		24
							1											25
									4	8	11	2	4	2				26
																		27
																		28
	3					3												29
																		30
																		31
																		32
																		33
															1	8		34
																		35

TABLE I. CITY OF SHERBROOKE. *Continued.*

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non-mariés.
	LOCAL.	LOCALES.						
36	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	7	3	10	2		8
37	Apoplexy	Apoplexie		1	1	1		
38	Paralysis	Paralysie	2	4	6	4	1	1
39	Insanity	Folie						
40	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions						
41	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	7	2	9	3	3	3
42	Lung diseases	Affections pulmonaires	13	18	31	11	5	15
43	Quinsy	Angine						
44	Throat Affections	Affections de la gorge	2	3	5			5
45	Stomach diseases	Maladies de l'estomac		1	1			1
46	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	3	4	7	4		3
47	Peritonitis	Péritonite						
48	Liver diseases	Maladies du foie		1	1			1
49	Spleen diseases	Maladies de la rate						
50	Dentition	Dentition	8	6	14			14
51	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	1		1	1		
52	Diseases of the Uterus	Maladies de l'uterus						
53	Carbuncle	Anthrax						
54	Synovitis	Synovitis						
55	Joint diseases	Maladies des articulations						
56	Skin diseases	Maladies de la peau						
57	Other local diseases	Autres affections locales						
	VIOLENT.	VIOLENTES.						
58	Fractures and contusions	Fractures et contusions	1		1			1
59	Gunshot and wounds	Blessures et armes à feu						
60	Burns and Scalds	Brûlures	2		2			2
61	Poison	Empoisonnements						
62	Drowning	Noyades	2		2			2
63	Suffocation	Suffocation	1		1			1
64	Railway accidents	Accidents par les ch. de fer	1		1	1		
65	Other accidents	Autres accidents		1	1		1	
66	Infanticide	Infanticide						
67	Suicide	Suicide						
68	Homicid	Homicide						
69	Hanged (Judicial)	Exécutions de haute justice	2		2	2		
	ILL-DEFINED AND NOT SPECIFIED CAUSES.	CAUSES INDÉFINIES ET NON SPÉCIFIÉES.						
70	Dropsy	Hydropisie	1		1			
71	Abscess	Abcès						
72	Hemorrhage	Hémorrhagie		1	1			
73	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	26	20	46	4	6	36
74	Sudden (Unascertained)	Subite—causes inconnues						
75	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies		1	1	1		
	Totals	Totaux	140	137	277	59	27	191

TABLEAU I. CITÉ DE SHERBROOKE. *Suite.*

Still-Born. — Morts nés.	AGES.																	
	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
	4	1				5		1	1			2				1		36
														1				37
							1				1			1		3		38
																		39
																		40
					1	1					2	2			3	1		41
	6	5	2	1		14				2	2	2	2	3	4	2		42
																		43
	3		1	1		5												44
	1					1												45
	1					1			1		1		1	2	1			46
																		47
	1					1												48
																		49
	10	3	1			14						1						50
																		51
																		52
																		53
																		54
																		55
																		56
																		57
											1							58
																		59
			1			1		1										60
																		61
	1					1		1										62
	1					1												63
										1								64
																1		65
																		66
																		67
																		68
											1	1						69
	1					1												70
																		71
													1					72
	34	2				36							1	1	5	3		73
																		74
													1					75
3	111	16	8	6	6	147	11	4	7	11	20	13	11	15	17	21		

TABLE I. CITY OF THREE RIVERS.

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non-mariés.
	ZYMOTIC.	ZYMOTIQUES.						
1	Small-Pox	Variole						
2	Measles	Rougeole						
3	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine						
4	Diphtheria	Diphtérie		2	2			2
5	Catarrhal Affections	Affections catharrales	14	14	28			28
6	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	2	1	3			3
7	Whooping Cough	Coqueluche	8	12	20			20
8	Diarrhœal Affections	Diarrhées	17	16	33			33
9	Remittent Fever	Fièvre remittente						
10	Other Malarial Diseases	Malaria						
11	Syphilis	Syphilis		1	1	1		
12	Erysipelas	Erysipèle						
13	Puerperal Fever	Fièvres puerpérales						
14	Septicæmia	Septicémie						
15	Other Zymotic Diseases	Autres maladies zymotiques						
	PARASITIC.	PARASITIQUES.						
16	Thrush	Aphthes						
17	Worms and other Parasites	Vers et autres parasites						
	DIETIC.	DIÉTIQUES.						
18	Privation of Food	Défaut d'alimentation						
19	Scurvy	Scorbut						
20	Alcoholism	Ivrognerie						
	CONSTITUTIONAL.	CONSTITUTIONNELLES.						
21	Rheumatism	Rhumatisme	2	1	3	2		1
22	Purpura	Purpura						
23	Anæmia	Anémie	1	4	5	1	2	2
24	Cancer	Cancer	2		2	2		
25	Scrofula and other forms of Tuberculosis	Scrofules et autres formes de Tubercule		1	1			1
26	Phthisis	Phthisie	6	18	24	12		12
27	Hydrocephalus	Hydrocéphalie	4	5	9			9
28	Other Constitutional Diseases	Autres mal. constitutionnelles						
	DEVELOPMENTAL.	D'AGES.						
29	Premature Birth	Naissance prématurée	10	6	16			16
30	Cyanosis	Cyanosis						
31	Malformations	Difformités						
32	At Birth	A la naissance						
33	Child Birth	Accouchement		1	1	1		
34	Old Age	Vieillesse	10	6	16	6	6	4
35	Other Developmental	Autres maladies d'âges						

TABLEAU I. CITÉ DE TROIS RIVIÈRES.

Still-Born. — Morts nés.	AGES.																
	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
																		1
																		2
																		3
			1	1		2												4
	13	6	1	3	2	25		1	1			1						5
				2		2						1						6
	16	3		1		20												7
	29	1	2	1		33												8
																		9
																		10
																1		11
																		12
																		13
																		14
																		15
																		16
																		17
																		18
																		19
																		20
								1				1		1				21
																		22
	1					1	1						1	1	1			23
												1	1					24
		1				1												25
	1	1	1			3		1	3	2	8	6	1					26
	7	1	1			9												27
																		28
	16					16												29
																		30
																		31
																		32
												1						33
															1	15		34
																		35

TABLE I. CITY OF THREE RIVERS. *Continued.*

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males	Females.	Totals	Married.	Widowed	Single
			Hommes.	Femmes.	Totaux.	Mariés.	Veuvage.	Non-mariés.
	LOCAL.	LOCALES.						
36	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	5	4	9	1		8
37	Apoplexy	Apoplexie		1	1	1		
38	Paralysis	Paralysie	13	10	23	11	9	3
39	Insanity	Folie						
40	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	4	2	6			6
41	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	6	7	13	9	3	1
42	Lung diseases	Affections pulmonaires	3	5	8	3	2	3
43	Quinsy	Angine						
44	Throat Affections	Affections de la gorge	1	1	2	1		1
45	Stomach diseases	Maladies de l'estomac	5		5			5
46	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	2	2	4			4
47	Peritonitis	Péritonite						
48	Liver diseases	Maladies du foie	2	1	3	2		1
49	Spleen diseases	Maladies de la rate						
50	Dentition	Dentition	12	3	15			15
51	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	1	2	3	2		1
52	Diseases of the Uterus	Maladies de l'uterus						
53	Carbuncle	Anthrax						
54	Synovitis	Synovitis						
55	Joint diseases	Maladies des articulations						
56	Skin diseases	Maladies de la peau						
57	Other local diseases	Autres affections locales						
	VIOLENT.	VIOLENTES.						
58	Fractures and contusions	Fractures et contusions						
59	Gunshot and wounds	Blessures et armes à feu						
60	Burns and Scalds	Brûlures	1		1			1
61	Poison	Empoisonnements						
62	Drowning	Noyades	3		3			3
63	Suffocation	Suffocation						
64	Railway accidents	Accidents par les ch. de fer						
65	Other accidents	Autres accidents	1		1			1
66	Infanticide	Infanticide						
67	Suicide	Suicide						
68	Homicide	Homicide						
69	Hanged (Judicial)	Exécutions de haute justice						
	ILL-DEFINED AND NOT SPECIFIED CAUSES.	CAUSES INDÉFINIES ET NON SPÉCIFIÉES.						
70	Dropsy	Hydropisie		3	3			3
71	Abscess	Abcès		1	1		1	
72	Hemorrhage	Hémorrhagie						
73	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	10	8	18			18
74	Sudden (Unascertained)	Subite causes inconnues						
75	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	3	1	4			
	Totals	Totaux	148	139	287	55	23	209

TABLEAU I. CITÉ DE TROIS RIVIÈRES. *Suite.*

Still-Born. — Morts nés.	AGES.																	
	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
	1		2			3	3		1		1	1						36
													1					37
										1			3	3	4	11	1	38
																		39
	5	1				6												40
												2	5	3	2	1		41
	1				1	2					2	1		1	2			42
																		43
			1			1								1				44
	5					5												45
	2					2		1	1									46
																		47
													1	1	1			48
																		49
	8	7				15												50
								1					1	1				51
																		52
																		53
																		54
																		55
																		56
																		57
																		58
																		59
		1				1												60
																		61
								1	1		1							62
																		63
																		64
										1								65
																		66
																		67
																		68
																		69
				1		1							2					70
													1					71
																		72
	18					18												73
																		74
	2	1	1			4												75
	125	23	10	9	3	170	4	6	7	4	12	15	17	12	11	28	1	

TABLE I. TOWN OF PETERBOROUGH.

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non-mariés.
	ZYMOTIC.	ZYMOTIQUES.						
1	Small-Pox	Variole						
2	Measles	Rougeole						
3	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine						
4	Diphtheria	Diphtérie						
5	Catarrhal Affections	Affections catharrales	1	2	3	1	1	1
6	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues		2	2	1		1
7	Whooping Cough	Coqueluche						
8	Diarrhœal Affections	Diarrhées		1	1			1
9	Remittent Fever	Fièvre remittente						
10	Other Malarial Diseases	Malaria	1		1			1
11	Syphilis	Syphilis						
12	Erysipelas	Erysipèle						
13	Puerperal Fever	Fièvres puerpérales						
14	Septicæmia	Septicémie	1		1			1
15	Other Zymotic Diseases	Autres maladies zymotiques						
	PARASITIC.	PARASITIQUES.						
16	Thrush	Aphthes						
17	Worms and other Parasites	Vers et autres parasites						
	DIETIC.	DIÉTIQUES.						
18	Privation of Food	Défaut d'alimentation						
19	Scurvy	Scorbut						
20	Alcoholism	Ivrognerie						
	CONSTITUTIONAL.	CONSTITUTIONNELLES.						
21	Rheumatism	Rhumatisme	2		2	1		1
22	Purpura	Purpura						
23	Anæmia	Anémie	1		1			1
24	Cancer	Cancer		5	5	3	2	
25	Scrofula and other forms of Tuberculosis	Scrofules et autres formes de Tubercule						
26	Phthisis	Phthisie	8	2	10	4		6
27	Hydrocephalus	Hydrocéphalie	1	1	2			2
28	Other Constitutional Diseases	Autres mal. constitutionnelles						
	DEVELOPMENTAL.	D'AGES.						
29	Premature Birth	Naissance prématurée		1	1			1
30	Cyanosis	Cyanosis						
31	Malformations	Difformités						
32	At Birth	A la naissance						
33	Child Birth	Accouchement		1	1	1		
34	Old Age	Vieillesse	4	6	10	5	5	
35	Other Developmental	Autres maladies d'âges						

TABLEAU I. VILLE DE PETERBOROUGH.

Still-Born. — Morts nés.	AGES.																	
	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
							1							1		1		5
								1		1								6
	1					1												8
			1			1												10
									1									14
													1		1			21
														1				23
												1	2		1	1		24
										3	5	1		1				26
	2					2												27
	1					1												29
												1				10		34

TABLE I. TOWN OF PETERBOROUGH. *Continued.*

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non-mariés.
	LOCAL.	LOCALES.						
36	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	6	1	7	2		5
37	Apoplexy	Apoplexie	1		1	1		
38	Paralysis	Paralysie	3		3	2		1
39	Insanity	Folie						
40	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	4	3	7			7
41	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	4	4	8	5		3
42	Lung diseases	Affections pulmonaires	16	9	25	12	1	12
43	Quinsy	Angine						
44	Throat Affections	Affections de la gorge						
45	Stomach diseases	Maladies de l'estomac						
46	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	1	3	4	2	1	1
47	Peritonitis	Péritonite		1	1			1
48	Liver diseases	Maladies du foie						
49	Spleen diseases	Maladies de la rate						
50	Dentition	Dentition						
51	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	5	3	8	4	1	3
52	Diseases of the Uterus	Maladies de l'uterus						
53	Carbuncle	Anthrax						
54	Synovitis	Synovitis						
55	Joint diseases	Maladies des articulations						
56	Skin diseases	Maladies de la peau						
57	Other local diseases	Autres affections locales						
	VIOLENT.	VIOLENTES.						
58	Fractures and contusions	Fractures et contusions	1		1			1
59	Gunshot and wounds	Blessures et armes à feu						
60	Burns and Scalds	Brûlures	1		1	1		
61	Poison	Empoisonnements						
62	Drowning	Noyades	1		1			1
63	Suffocation	Suffocation						
64	Railway accidents	Accidents par les ch. de fer	1	1	2	2		
65	Other accidents	Autres accidents	1		1	1		
66	Infanticide	Infanticide						
67	Suicide	Suicide						
68	Homicide	Homicide						
69	Hanged (Judicial)	Exécutions de haute justice						
	ILL-DEFINED AND NOT SPECIFIED CAUSES.	CAUSES INDÉFINIES ET NON SPÉCIFIÉES.						
70	Dropsy	Hydropisie						
71	Abscess	Abcès						
72	Hemorrhage	Hémorrhagie						
73	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	6	2	8	2		6
74	Sudden (Unascertained)	Subite—causes inconnues						
75	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	1		1	1		
	Totals	Totaux	71	48	119	51	11	57

TABLEAU I. VILLE DE PETERBOROUGH. *Suite.*

Still Born. — Morts nés.	AGES.																
	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
	2					2					2	1		1		1		36
														1				37
							1							2				38
																		39
	3	3				6				1								40
									2	1	1		1		2	1		41
	6	2	1		1	10			1		2	1	4	3	2	2		42
																		43
																		44
																		45
	1					1							1	1	1			46
	1					1												47
																		48
																		49
																		50
									1		1	1		1	3	1		51
																		52
																		53
																		54
																		55
																		56
																		57
											1							58
																		59
											1							60
																		61
								1										62
																		63
															1	1		64
												1						65
																		66
																		67
																		68
																		69
																		70
																		71
																		72
	5					5								1	1	1		73
																		74
																1		75
17	22	5	2		1	30	2	2	5	6	13	7	9	13	12	20		

TABLE I. TOWN OF WOODSTOCK, ONT.

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non-mariés.
	ZYMOTIC.	ZYMOTIQUES.						
1	Small-Pox	Variole						
2	Measles	Rougeole						
3	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine						
4	Diphtheria	Diphtérie		1	1			1
5	Catarrhal Affections	Affections catharrales						
6	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	2	1	3	1		2
7	Whooping Cough	Coqueluche						
8	Diarrhœal Affections	Diarrhées		4	4			4
9	Remittent Fever	Fièvre remittente						
10	Other Malarial Diseases	Malaria						
11	Syphilis	Syphilis						
12	Erysipelas	Erysipèle						
13	Puerperal Fever	Fièvres puerpérales						
14	Septicæmia	Septicémie		1	1	1		
15	Other Zymotic Diseases	Autres maladies zymotiques						
	PARASITIC.	PARASITIQUES.						
16	Thrush	Aphthes						
17	Worms and other Parasites	Vers et autres parasites						
	DIETIC.	DIÉTIQUES.						
18	Privation of Food	Défaut d'alimentation						
19	Scurvy	Scorbut						
20	Alcoholism	Ivrognerie						
	CONSTITUTIONAL.	CONSTITUTIONNELLES.						
21	Rheumatism	Rhumatisme	2	1	3	2		1
22	Purpura	Purpura						
23	Anæmia	Anémie		1	1	1		
24	Cancer	Cancer	4		4	3		1
25	Scrofula and other forms of Tuberculosis	Scrofules et autres formes de Tubercule						
26	Phthisis	Phthisie	4	2	6	2		4
27	Hydrocephalus	Hydrocéphalie						
28	Other Constitutional Diseases	Autres mal. constitutionnelles	1	2	3	1		2
	DEVELOPMENTAL.	D'AGES.						
29	Premature Birth	Naissance prématurée						
30	Cyanosis	Cyanosis		1	1			1
31	Malformations	Difformités						
32	At Birth	A la naissance						
33	Child Birth	Accouchement		1	1	1		
34	Old Age	Vieillesse	4	1	5	2	3	
35	Other Developmental	Autres maladies d'âges						

TABLEAU I. VILLE DE WOODSTOCK, ONT.

Still-Born. — Morts nés.	AGES.																
	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
																		1
																		2
																		3
		1				1												4
																		5
											1				2			6
																		7
	3	1				4												8
																		9
																		10
																		11
																		12
																		13
										1								14
																		15
																		16
																		17
																		18
																		19
																		20
											1		1	1				21
																		22
											1							23
												1	2	1				24
																		25
									1		1	2	2					26
																		27
	2					2						1						28
																		29
	1					1												30
															a			31
																		32
										1								33
															1	4		34
																		35

TABLE I. TOWN OF WOODSTOCK, ONT. *Continued.*

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non-mariés.
	LOCAL.	LOCALES.						
36	Cérebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	1	1	2	1		1
37	Apoplexy	Apoplexie						
38	Paralysis	Paralysie						
39	Insanity	Folie						
40	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	1	3	4			4
41	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	2	1	3	2	1	
42	Lung diseases	Affections pulmonaires	10	10	20	8	1	11
43	Quinsy	Angine						
44	Throat Affections	Affections de la gorge	1	1	2			2
45	Stomach diseases	Maladies de l'estomac	2	2	4			4
46	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins		4	4			4
47	Peritonitis	Péritonite						
48	Liver diseases	Maladies du foie	1	1	2	2		
49	Spleen diseases	Maladies de la rate						
50	Dentition	Dentition						
51	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires		1	1	1		
52	Diseases of the Uterus	Maladies de l'uterus		1	1	1		
53	Carbuncle	Anthrax						
54	Synovitis	Synovitis						
55	Joint diseases	Maladies des articulations						
56	Skin diseases	Maladies de la peau						
57	Other local diseases	Autres affections locales		1	1			1
	VIOLENT.	VIOLENTES.						
58	Fractures and contusions	Fractures et contusions						
59	Gunshot and wounds	Blessures et armes à feu						
60	Burns and Scalds	Brûlures						
61	Poison	Empoisonnements						
62	Drowning	Noyades						
63	Suffocation	Suffocation						
64	Railway accidents	Accidents par les ch. de fer						
65	Other accidents	Autres accidents						
66	Infanticide	Infanticide						
67	Suicide	Suicide	1		1	1		
68	Homicide	Homicide						
69	Hanged (Judicial)	Exécutions de haute justice	1		1	1		
	ILL-DEFINED AND NOT SPECIFIED CAUSES.	CAUSES INDÉFINIES ET NON SPÉCIFIÉES.						
70	Dropsy	Hydropisie	1		1	1		
71	Abscess	Abcès						
72	Hemorrhage	Hémorrhagie						
73	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	2	8	10	5	2	3
74	Sudden (Unascertained)	Subite—causes inconnues						
75	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	1		1			1
	Totals	Totaux	41	50	91	37	7	47

TABLEAU I. VILLE DE WOODSTOCK, ONT. *Suite.*

Still-Born. — Morts nés.	AGES. Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
	1					1							1					
																		39
	4					4												40
														1	1	1		41
	3	1		1		5		1			2	4	1	3	4			42
																		43
			1	1		2												44
	4					4												45
	2					2		1				1						46
																		47
													1	1				48
																		49
																		50
												1						51
												1						52
																		53
																		54
																		55
																		56
	1					1												57
																		58
																		59
																		60
																		61
																		62
																		63
																		64
																		65
																		66
												1						67
																		68
											1							69
															1			70
																		71
	2					2									3	5		72
																		73
	1					1												74
																		75
	24	3	1	2		30		2	1	2	7	12	8	7	12	10		

TABLE I. TOWN OF BROCKVILLE.

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non mariés
	ZYMOTIC.	ZYMOTIQUES.						
1	Small-Pox	Variole						
2	Measles	Rougeole						
3	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine	1	3	4			
4	Diphtheria	Diphtérie	2		2	1		
5	Catarrhal Affections	Affections catharrales	3	3	6	1	4	
6	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres Typhoïdes et fièvres continues		1	1			
7	Whooping Cough	Coqueluche	1	2	3			
8	Diarrhœal Affections	Diarrhées	8	2	10	3		
9	Remittent Fever	Fièvre remittente						
10	Other Malarial Diseases	Malaria	1		1	1		
11	Syphilis	Syphilis						
12	Erysipelas	Erysipèle		1	1			
13	Puerperal Fever	Fièvres puerpérales						
14	Septicæmia	Septicémie	1		1	1		
15	Other Zymotic Diseases	Autres maladies zymotiques						
	PARASITIC.	PARASITIQUES.						
16	Thrush	Aphthes						
17	Worms and other Parasites	Vers et autres parasites						
	DIETIC.	DIÉTIQUES.						
18	Privation of Food	Défaut d'alimentation						
19	Scurvy	Scorbut						
20	Alcoholism	Ivrognerie						
	CONSTITUTIONAL.	CONSTITUTIONNELLES.						
21	Rheumatism	Rhumatisme	2	2	4	2	1	
22	Purpura	Purpura						
23	Anæmia	Anémie						
24	Cancer	Cancer		3	3	1	2	
25	Scrofula and other forms of Tuberculosis	Scrofules et autres formes de Tubercule						
26	Phthisis	Phthisie	9	12	21	11	1	
27	Hydrocephalus	Hydrocéphalie	1	1	2			
28	Other Constitutional Diseases	Autres mal. constitutionnelles						
	DEVELOPMENTAL.	D'AGES.						
29	Premature Birth	Naissance prématurée	1		1			
30	Cyanosis	Cyanosis						
31	Malformations	Difformités						
32	At Birth	A la naissance						
33	Child Birth	Accouchement						
34	Old Age	Vieillesse	3	5	8	4	3	
35	Other Developmental	Autres maladies d'âges						

TABLEAU I. VILLE DE BROCKVILLE.

Still-born. — Morts nés.	AGES.																	
	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
																		1
																		2
		2				2	2											3
					1	1									1			4
														2	3	1		5
									1									6
	3					3												7
	5	1				6						3			1			8
																		9
														1				10
																		11
		1				1												12
																		13
												1						14
																		15
																		16
																		17
																		18
																		19
																		20
								1				1	1			1		21
																		22
																		23
													1	2				24
																		25
									4	1	9	3	2	1	1			26
	2					2												27
																		28
	1					1												29
																		30
																		31
																		32
																		33
																8		34
																		35

TABLE I. TOWN OF BROCKVILLE. *Continued.*

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non mariés.
	LOCAL.	LOCALES.						
36	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	3	4	7		2	5
37	Apoplexy	Apoplexie	1	1	2		1	1
38	Paralysis	Paralysie	2	1	3	2	1	
39	Insanity	Folie						
40	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions		2	2		1	1
41	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	5	9	14	5	3	6
42	Lung diseases	Affections pulmonaires	13	14	27	11	3	13
43	Quinsy	Angine	1		1	1		
44	Throat Affections	Affections de la gorge	2	1	3			3
45	Stomach diseases	Maladies de l'estomac	1		1	1		
46	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	2	2	4		1	3
47	Peritonitis	Péritonite						
48	Liver diseases	Maladies du foie	2	1	3	2		1
49	Spleen diseases	Maladies de la rate						
50	Dentition	Dentition						
51	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	2	2	4	3		1
52	Diseases of the Uterus	Maladies de l'uterus						
53	Carbuncle	Anthrax						
54	Synovitis	Synovitis						
55	Joint diseases	Maladies des articulations						
56	Skin diseases	Maladies de la peau						
57	Other local diseases	Autres affections locales						
	VIOLENT.	VIOLENTES.						
58	Fractures and contusions	Fractures et contusions						
59	Gunshot and wounds	Blessures et armes à feu						
60	Burns and Scalds	Brûlures	1		1	1		
61	Poison	Empoisonnements						
62	Drowning	Noyades	1	1	2			2
63	Suffocation	Suffocation						
64	Railway accidents	Accidents par les ch. de fer	2		2	1		
65	Other accidents	Autres accidents						
66	Infanticide	Infanticide						
67	Suicide	Suicide						
68	Homicide	Homicide						
69	Hanged (Judicial)	Exécutions de haute justice						
	ILL-DEFINED AND NOT SPECIFIED CAUSES.	CAUSES INDÉFINIES ET NON SPÉCIFIÉES.						
70	Dropsy	Hydropisie	2	3	5	3	1	
71	Abscess	Abcès		1	1	1		
72	Hemorrhage	Hémorrhagie						
73	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	5	3	8	4		
74	Sudden (Unascertained)	Subite—causes inconnues						
75	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	1		1	1		
	Totals	Totaux	79	80	159	61	24	7

TABLEAU I. VILLE DE BROCKVILLE. *Suite.*

Still-Born. — Morts nés.	AGES.																	
	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
	2				1	3	1			1			1			1		36
														2				37
															2	1		38
																		39
	1					1								1				40
	1					1		1	1	2		1	1	1	3	3		41
	2	1		1		4	2	1	1	2	2	1	4	4	2	4		42
															1			43
	1	1				2		1										44
														1				45
		2			1	3								1				46
																		47
	1					1					1				1			48
																		49
																		50
										1		1	1		1			51
																		52
																		53
																		54
																		55
																		56
																		57
																		58
																		59
											1							60
																		61
									1	1								62
																		63
										1				1				64
																		65
																		66
																		67
																		68
																		69
				1		1								2	1	1		70
											1							71
																		72
	3					3								1	2	2		73
																		74
															1			75
	22	8		2	3	35	5	4	8	9	14	11	11	20	20	22		

TABLE I. TOWN OF CHATHAM, ONT.

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non mariés.
	ZYMOTIC.	ZYMOTIQUES.						
1	Small-Pox	Variole						
2	Measles	Rougeole						
3	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine						
4	Diphtheria	Diphtérie		1	1			
5	Catarrhal Affections	Affections catharrales	4	2	6	1	2	
6	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	1	3	4	4		
7	Whooping Cough	Coqueluche		1	1			
8	Diarrhœal Affections	Diarrhées	5	3	8	2		
9	Remittent Fever	Fièvre remittente						
10	Other Malarial Diseases	Malaria						
11	Syphilis	Syphilis		1	1			
12	Erysipelas	Erysipèle						
13	Puerperal Fever	Fièvres puerpérales						
14	Septicæmia	Septicémie	1	1	2	1		
15	Other Zymotic Diseases	Autres maladies zymotiques						
	PARASITIC.	PARASITIQUES.						
16	Thrush	Aphthes						
17	Worms and other Parasites	Vers et autres parasites						
	DIETIC.	DIÉTIQUES.						
18	Privation of Food	Défaut d'alimentation						
19	Scurvy	Scorbut						
20	Alcoholism	Ivrognerie						
	CONSTITUTIONAL.	CONSTITUTIONNELLES.						
21	Rheumatism	Rhumatisme	1		1			
22	Purpura	Purpura						
23	Anæmia	Anémie						
24	Cancer	Cancer	1		1	1		
25	Scrofula and other forms of Tuberculosis	Scrofules et autres formes de Tubercule						
26	Phthisis	Phthisie	8	11	19	6	2	
27	Hydrocephalus	Hydrocéphalie						
28	Other Constitutional Diseases	Autres mal. constitutionnelles						
	DEVELOPMENTAL.	D'AGES.						
29	Premature Birth	Naissance prématurée						
30	Cyanosis	Cyanosis						
31	Malformations	Difformités						
32	At Birth	A la naissance						
33	Child Birth	Accouchement		2	2	2		
34	Old Age	Vieillesse	5	7	12	2	10	
35	Other Developmental	Autres maladies d'âges						

TABLEAU I. VILLE DE CHATHAM, ONT.

Still-Born. — Morts nés.	AGES.																	
	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
																		1
																		2
																		3
					1	1												4
	2					2		1					1			2		5
											1	1	1		1			6
	1					1												7
	4	1		1		6									2			8
																		9
																		10
											1							11
																		12
																		13
											1	1						14
																		15
																		16
																		17
																		18
																		19
																		20
													1					21
																		22
																		23
																1		24
																		25
					1	1	2	1	4		5	2	1	1	2			26
																		27
																		28
																		29
																		30
																		31
																		32
										1	1							33
														1	2	9		34
																		35

TABLE I. TOWN OF CHATHAM, ONT. *Continued.*

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non-mariés.
	LOCAL.	LOCALES.						
36	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	3	3	6	2		4
37	Apoplexy	Apoplexie	1	2	3	3		
38	Paralysis	Paralysie	2	5	7	5	1	1
39	Insanity	Folie						
40	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	1	2	3			3
41	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	5	1	6	3		3
42	Lung diseases	Affections pulmonaires	7	3	10	2	2	6
43	Quinsy	Angine						
44	Throat Affections	Affections de la gorge	3	2	5			5
45	Stomach diseases	Maladies de l'estomac	1		1	1		
46	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	7	3	10	4		6
47	Peritonitis	Péritonite						
48	Liver diseases	Maladies du foie						
49	Spleen diseases	Maladies de la rate						
50	Dentition	Dentition		2	2			2
51	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	2	2	4	3	1	
52	Diseases of the Uterus	Maladies de l'uterus		1	1	1		
53	Carbuncle	Anthrax						
54	Synovitis	Synovitis						
55	Joint diseases	Maladies des articulations						
56	Skin diseases	Maladies de la peau						
57	Other local diseases	Autres affections locales						
	VIOLENT.	VIOLENTES.						
58	Fractures and contusions	Fractures et contusions	1		1			1
59	Gunshot and wounds	Blessures et armes à feu						
60	Burns and Scalds	Brûlures						
61	Poison	Empoisonnements						
62	Drowning	Noyades						
63	Suffocation	Suffocation						
64	Railway accidents	Accidents par les ch. de fer	1		1			1
65	Other accidents	Autres accidents						
66	Infanticide	Infanticide						
67	Suicide	Suicide	1		1	1		
68	Homicide	Homicide						
69	Hanged (Judicial)	Exécutions de haute justice						
	ILL-DEFINED AND NOT SPECIFIED CAUSES.	CAUSES INDÉFINIES ET NON SPÉCIFIÉES.						
70	Dropsy	Hydropisie		1	1		1	
71	Abscess	Abcès						
72	Hemorrhage	Hémorrhagie	1	1	2	1	1	
73	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	9	2	11	1		10
74	Sudden (Unascertained)	Subite—causes inconnues						
75	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies						
	Totals	Totaux	71	62	133	46	20	67

TABLEAU I. VILLE DE CHATHAM, ONT. *Suite.*

AGES.

Still-Born. — Morts nés.	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
....	1	2	.....	...	1	4	....	..	...	....	....	1	1	....	....	.....	.....	36
...	...	....	.....	.....	.....	...	....	....	....	....	....	....	2	....	....	.....	1	37
...	..	.....	.....	.....	.. .	.....	...	....	....	....	....	....	2	....	2	3	.....	38
...	...	.....	.....	.....	...	.....	....	....	....	....	....	..	...	....	....	.....	....	39
...	3	.....	.. ..	.....	...	3	....	....	....	....	....	....	....	....	..	...	.....	40
..	....	.....	.....	...	....	.....	...	....	1	...	..	2	....	1	2	.....	.....	41
...	1	1	1	.....	.....	3	1	....	1	.. .	1	...	1	1	1	1	.....	42
....	...	.....	.....	.....	.....	.....	...	....	....	....	....	....	....	....	...	....	.....	43
....	1	.....	1	2	.....	4	1	....	....	....	....	....	....	....	....	.....	.....	44
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	.....	.....	45
....	3	.....	1	.....	.....	4	....	...	1	1	1	1	1	1	....	.....	.....	46
....	.....	.....	....	.. ..	.....	.....	....	....	....	....	....	..	....	....	....	.....	.....	47
....	.....	.....	.....	....	.....	.....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	.....	...	48
....	.....	.....	.....	.. ..	.....	.....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	.....	.....	49
....	1	1	.....	.....	.....	2	...	....	....	....	....	....	....	...	....	.....	....	50
....	....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	.. .	....	....	1	....	3	.....	.....	51
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	...	....	....	....	1	....	..	.....	.....	52
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	..	....	....	....	.....	.....	53
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	...	....	....	....	....	....	.....	.....	54
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	.....	....	55
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	.....	.....	56
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	...	....	....	....	....	....	.....	57
....	.. ..	.....	.....	.....	.. ..	.....	....	.. .	...	...	1	....	....	....	....	....	.....	58
....	.....	.....	.. ..	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	.....	59
.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	. ..	.....	60
..	.....	.....	.....	.....	... ..	...	....	....	....	....	....	....	....	....	....	...	.....	61
..	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	.....	.....	62
..	.....	.....	....	.....	.....	. .	...	....	....	....	....	....	....	....	....	.....	.....	63
....	.....	.....	.....	...	...	.....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	..	....	64
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...	....	....	....	....	....	....	....	....	.....	.....	65
....	.. ..	.....	.....	.....	.....	.....	...	....	....	....	....	....	....	....	....	.....	.....	66
..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	.....	...	67
....	.....	.....	....	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	.....	....	68
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	.....	69
...	.....	.....	.....	.....	... .	.....	....	....	....	.. ..	....	....	....	....	.. .	1	....	70
....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	...	....	71
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	.....	.....	72
...	10	... .	.....	.....	.. ..	10	...	....	....	....	....	....	....	....	1	....	.....	73
..	...	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	.....	74
..	.....	.....	....	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	.....	75
6	27	5	3	3	3	41	5	2	7	2	12	8	13	6	19	17	1	

TABLE I. TOWN OF SOREL.

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non-mariés.
	ZYMOTIC.	ZYMOTIQUES.						
1	Small-Pox	Variole						
2	Measles	Rougeole						
3	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine						
4	Diphtheria	Diphtérie	2	2	4			4
5	Catarrhal Affections	Affections catharrales	3	2	5	2		3
6	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues						
7	Whooping Cough	Coqueluche		6	6			6
8	Diarrhœal Affections	Diarrhées	19	14	33			33
9	Remittent Fever	Fièvre remittente						
10	Other Malarial Diseases	Malaria						
11	Syphilis	Syphilis						
12	Erysipelas	Erysipèle						
13	Puerperal Fever	Fièvres puerpérales		2	2	2		
14	Septicæmia	Septicémie						
15	Other Zymotic Diseases	Autres maladies zymotiques						
	PARASITIC.	PARASITIQUES.						
16	Thrush	Aphthes						
17	Worms and other Parasites	Vers et autres parasites						
	DIETIC.	DIÉTIQUES.						
18	Privation of Food	Défaut d'alimentation						
19	Scurvy	Scorbut						
20	Alcoholism	Ivrognerie						
	CONSTITUTIONAL.	CONSTITUTIONNELLES.						
21	Rheumatism	Rhumatisme						
22	Purpura	Purpura						
23	Anæmia	Anémie						
24	Cancer	Cancer						
25	Scrofula and other forms of Tuberculosis	Scrofules et autres formes de Tubercule		1	1			
26	Phthisis	Phthisie	1	7	8	5		
27	Hydrocephalus	Hydrocéphalie	5	4	9			
28	Other Constitutional Diseases	Autres mal. constitutionnelles						
	DEVELOPMENTAL.	D'AGES.						
29	Premature Birth	Naissance prématurée						
30	Cyanosis	Cyanosis						
31	Malformations	Difformités						
32	At Birth	A la naissance						
33	Child Birth	Accouchement						
34	Old Age	Vieillesse						
35	Other Developmental	Autres maladies d'âges						

TABLEAU I. VILLE DE SOREL.

Still-Born. — Morts nés.	AGES.																	
	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
																		1
																		2
																		3
			1		1	2	2											4
	2		1			3						1		1				5
																		6
	3	3				6												7
	25	4	3	1		33												8
																		9
																		10
																		11
																		12
												2						13
																		14
																		15
																		16
																		17
																		18
																		19
																		20
																		21
																		22
																		23
																		24
		1				1												25
							1			1	3	2	1					26
	9					9												27
																		28
																		29
																		30
																		31
																		32
																		33
																		34
																		35

TABLE I. TOWN OF SOREL. *Continued.*

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non-mariés.
	LOCAL.	LOCALES.						
36	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	2	2	4	1		3
37	Apoplexy	Apoplexie		1	1	1		
38	Paralysis	Paralysie	5	3	8	5	1	2
39	Insanity	Folie						
40	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	2	2	4			4
41	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	4	6	10	5	4	1
42	Lung diseases	Affections pulmonaires	15	12	27	9	3	15
43	Quinsy	Angine						
44	Throat Affections	Affections de la gorge		1	1			1
45	Stomach diseases	Maladies de l'estomac		1	1		1	
46	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins						
47	Peritonitis	Péritonite						
48	Liver diseases	Maladies du foie	1	1	2	1	1	
49	Spleen diseases	Maladies de la rate						
50	Dentition	Dentition	4	6	10			10
51	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies Urinaires	1		1	1		
52	Diseases of the Uterus	Maladies de l'uterus						
53	Carbuncle	Anthrax						
54	Synovitis	Synovitis						
55	Joint diseases	Maladies des articulations						
56	Skin diseases	Maladies de la peau						
57	Other local diseases	Autres affections locales		1	1	1		
	VIOLENT.	VIOLENTES.						
58	Fractures and contusions	Fractures et contusions	1		1	1		
59	Gunshot and wounds	Blessures et armes à feu						
60	Burns and Scalds	Brûlures		2	2	1		1
61	Poison	Empoisonnements						
62	Drowning	Noyades		1	1			1
63	Suffocation	Suffocation						
64	Railway accidents	Accidents par les ch. de fer						
65	Other accidents	Autres accidents		2	2		1	1
66	Infanticide	Infanticide						
67	Suicide	Suicide						
68	Homicide	Homicide						
69	Hanged (Judicial)	Exécutions de haute justice						
	ILL-DEFINED AND NOT SPECIFIED CAUSES.	CAUSES INDÉFINIES ET NON SPÉCIFIÉES.						
70	Dropsy	Hydropisie						
71	Abscess	Abcès						
72	Hemorrhage	Hémorrhagie						
73	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	16	14	30	2	5	23
74	Sudden (Unascertained)	Subite—causes inconnues						
75	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	1	1	2			2
	Totals	Totaux	82	94	176	37	16	123

TABLEAU I. VILLE DE SOREL. *Suite.*

Still-Born. Morts nés.	AGES. Under 1 year. Au-dessous de 1 an.	1 to 2. 1 à 2.	2 to 3. 2 à 3.	3 to 4. 3 à 4.	4 to 5. 4 à 5.	Total under 5. Total au-dessous de 5.	5 to 10. 5 à 10.	10 to 15. 10 à 15.	15 to 20. 15 à 20.	20 to 25. 20 à 25.	25 to 35. 25 à 35.	35 to 45. 35 à 45.	45 to 55. 45 à 55.	55 to 65. 55 à 65.	65 to 75. 65 à 75.	75 and over. 75 et plus.	Not given. Non donnés.	
		1		1	1	3					1							36
													1					37
													1	1	3	3		38
																		39
	1	3				4												40
											1	2		1	2	4		41
	7	2	1	1	1	12	1				1	2	2	4	4	1		42
																		43
	1					1												44
																1		45
																		46
																		47
													1			1		48
																		49
	8	2				10					1							50
																		51
																		52
																		53
																		54
																		55
																		56
												1						57
														1				58
																		59
		1				1			1									60
																		61
			1			1												62
																		63
																		64
			1			1								1				65
																		66
																		67
																		68
																		69
																		70
																		71
																		72
	22					22										8		73
																		74
	1		1			2												75
13	79	17	9	3	3	111	4		1	1	7	10	6	9	9	18		

TABLE I. CITY OF ST. HYACINTHE.

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non-mariés.
	ZYMOTIC.	ZYMOTIQUES.						
1	Small-Pox	Variole						
2	Measles	Rougeole						
3	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine						
4	Diphtheria	Diphtérie	4	6	10			10
5	Catarrhal Affections	Affections catharrales	3	4	7	2	1	4
6	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	1	2	3	1		2
7	Whooping Cough	Coqueluche	2		2			2
8	Diarrhœal Affections	Diarrhées	15	10	25	1		24
9	Remittent Fever	Fièvre remittente						
10	Other Malarial Diseases	Malaria						
11	Syphilis	Syphilis						
12	Erysipelas	Erysipèle						
13	Puerperal Fever	Fièvres puerpérales		1	1	1		
14	Septicæmia	Septicémie						
15	Other Zymotic Diseases	Autres maladies zymotiques						
	PARASITIC.	PARASITIQUES						
16	Thrush	Aphthes						
17	Worms and other Parasites	Vers et autres parasites						
	DIETIC.	DIÉTIQUES.						
18	Privation of Food	Défaut d'alimentation						
19	Scurvy	Scorbut						
20	Alcoholism	Ivrognerie						
	CONSTITUTIONAL.	CONSTITUTIONNELLES.						
21	Rheumatism	Rhumatisme						
22	Purpura	Purpura						
23	Anæmia	Anémie		2	2	2		
24	Cancer	Cancer						
25	Scrofula and other forms of Tuberculosis	Scrofules et autres formes de Tubercule						
26	Phthisis	Phthisie	13	25	38	13	2	23
27	Hydrocephalus	Hydrocéphalie						
28	Other Constitutional Diseases	Autres mal. constitutionnelles						
	DEVELOPMENTAL.	D'AGES.						
29	Premature Birth	Naissance prématurée						
30	Cyanosis	Cyanosis						
31	Malformations	Difformités						
32	At Birth	A la naissance						
33	Child Birth	Accouchement						
34	Old Age	Vieillesse	5	3	8	1	5	
35	Other Developmental	Autres maladies d'âges						

TABLEAU I. CITÉ DE ST. HYACINTHE.

Still-Born. — Morts nés. —	AGES.																	
	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
																		1
																		2
																		3
		1	1	5		7	3											4
			1	1		2				1					1	3		5
							1		1	1								6
	2					2												7
	20	2			1	23									1	1		8
																		9
																		10
																		11
																		12
										1								13
																		14
																		15
																		16
																		17
																		18
																		19
																		20
																		21
																		22
										1			1					23
																		24
																		25
	2					2		2	3	10	11	1	6	2	1			26
																		27
																		28
																		29
																		30
																		31
																		32
																		33
																8		34
																		35

TABLE I. CITY OF ST. HYACINTHE. *Continued.*

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non-mariés.
	LOCAL.	LOCALES.						
36	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	1	6	7	4	1	2
37	Apoplexy	Apoplexie						
38	Paralysis	Paralysie	2		2	1	1	
39	Insanity	Folie						
40	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	2		2			2
41	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	11	4	15	8	3	4
42	Lung diseases	Affections pulmonaires	4	11	15	8	2	5
43	Quinsy	Angine						
44	Throat Affections	Affections de la gorge	1	1	2			2
45	Stomach diseases	Maladies de l'estomac	2	1	3	1		2
46	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	1	2	3	2		1
47	Peritonitis	Péritonite						
48	Liver diseases	Maladies du foie	1	1	2	2		
49	Spleen diseases	Maladies de la rate						
50	Dentition	Dentition	9	8	17			17
51	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	1	2	3	1		2
52	Diseases of the Uterus	Maladies de l'uterus						
53	Carbuncle	Anthrax						
54	Synovitis	Synovitis						
55	Joint diseases	Maladies des articulations						
56	Skin diseases	Maladies de la peau						
57	Other local diseases	Autres affections locales						
	VIOLENT.	VIOLENTES.						
58	Fractures and contusions	Fractures et contusions						
59	Gunshot and wounds	Blessures et armes à feu	1		1	1		
60	Burns and Scalds	Brûlures						
61	Poison	Empoisonnements						
62	Drowning	Noyades						
63	Suffocation	Suffocation						
64	Railway accidents	Accidents par les ch. de fer						
65	Other accidents	Autres accidents						
66	Infanticide	Infanticide						
67	Suicide	Suicide						
68	Homicide	Homicide						
69	Hanged (Judicial)	Exécutions de haute justice						
	ILL-DEFINED AND NOT SPECIFIED CAUSES.	CAUSES INDÉFINIES ET NON SPÉCIFIÉES.						
70	Dropsy	Hydropisie	1	1	2	2		
71	Abscess	Abcès						
72	Hemorrhage	Hémorrhagie						
73	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	27	23	50			50
74	Sudden (Unascertained)	Subite—causes inconnues						
75	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies						
	Totals	Totaux	107	113	220	51	15	154

TABLEAU I. CITÉ DE ST. HYACINTHE. *Suite.*

Still-Born. — Morts nés.	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
AGES.																		
				1	1	2					1				4			36
																		37
															1	1		38
																		39
		1		1		2												40
								1		1	1		1	2	5	4		41
	1			1		2			2		1	1	2	2	4	1		42
																		43
		2				2												44
	2					2								1				45
					1	1				1			1					46
																		47
													1		1			48
																		49
	14	2	1			17												50
										1				1		1		51
																		52
																		53
																		54
																		55
																		56
																		57
																		58
										1								59
																		60
																		61
																		62
																		63
																		64
																		65
																		66
																		67
																		68
																		69
														1	1			70
																		71
																		72
	43	3	1	1		48							1		1			73
																		74
																		75
	84	11	4	10	3	112	4	3	6	18	14	2	13	9	20	19		

TABLE I. TOWN OF GALT.

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non-mariés.
	ZYMOTIC.	ZYMOTIQUES.						
1	Small-Pox	Variole						
2	Measles	Rougeole	3		3			3
3	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine		1	1			1
4	Diphtheria	Diphtérie						
5	Catarrhal Affections	Affections catharrales	1	2	3		1	2
6	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	1		1			1
7	Whooping Cough	Coqueluche						
8	Diarrhœal Affections	Diarrhées	2	1	3			3
9	Remittent Fever	Fièvre remittente						
10	Other Malarial Diseases	Malaria						
11	Syphilis	Syphilis						
12	Erysipelas	Erysipèle						
13	Puerperal Fever	Fièvres puerpérales						
14	Septicæmia	Septicémie	2		2			2
15	Other Zymotic Diseases	Autres maladies zymotiques						
	PARASITIC.	PARASITIQUES						
16	Thrush	Aphthes						
17	Worms and other Parasites	Vers et autres parasites						
	DIETIC.	DIÉTIQUES.						
18	Privation of Food	Défaut d'alimentation						
19	Scurvy	Scorbut						
20	Alcoholism	Ivrognerie						
	CONSTITUTIONAL.	CONSTITUTIONNELLES.						
21	Rheumatism	Rhumatisme						
22	Purpura	Purpura						
23	Anæmia	Anémie						
24	Cancer	Cancer	1	2	3	3		
25	Scrofula and other forms of Tuberculosis	Scrofules et autres formes de Tubercule						
26	Phthisis	Phthisie	10	8	18	9		
27	Hydrocephalus	Hydrocéphalie						
28	Other Constitutional Diseases	Autres mal. constitutionnelles	1		1	1		
	DEVELOPMENTAL.	D'AGES.						
29	Premature Birth	Naissance prématurée	4		4			
30	Cyanosis	Cyanosis						
31	Malformations	Difformités						
32	At Birth	A la naissance						
33	Child Birth	Accouchement		1	1	1		
34	Old Age	Vieillesse	2	3	5	2	2	
35	Other Developmental	Autres maladies d'âges						

TABLEAU I. VILLE DE GALT.

Still-Born. — Morts nés. —	AGES.																
	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
																		1
	1	1				2	1											2
		1				1												3
																		4
													1	1		1		5
											1							6
																		7
	3					3												8
																		9
																		10
																		11
																		12
																		13
							1		1									14
																		15
																		16
																		17
																		18
																		19
																		20
																		21
																		22
																		23
											1		1	1				24
																		25
	3	1				4			1	4	3	4	2					26
																		27
																1		28
	4					4												29
																		30
																		31
																		32
											1							33
																5		34
																		35

TABLE I. TOWN OF GALT. *Continued.*

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non-mariés.
	LOCAL.	LOCALES.						
36	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	2	2	4	3	1	
37	Apoplexy	Apoplexie	1		1	1		
38	Paralysis	Paralysie	3	1	4	3	1	
39	Insanity	Folie						
40	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	2	3	5	2		3
41	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	2	7	9	4	2	3
42	Lung diseases	Affections pulmonaires	8	7	15	2	2	11
43	Quinsy	Angine						
44	Throat Affections	Affections de la gorge	1		1			1
45	Stomach diseases	Maladies de l'estomac		1	1	1		
46	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	4	3	7	3		4
47	Peritonitis	Péritonite						
48	Liver diseases	Maladies du foie		2	2	2		
49	Spleen diseases	Maladies de la rate						
50	Dentition	Dentition						
51	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	2	1	3	2	1	
52	Diseases of the Uterus	Maladies de l'uterus						
53	Carbuncle	Anthrax						
54	Synovitis	Synovitis						
55	Joint diseases	Maladies des articulations						
56	Skin diseases	Maladies de la peau						
57	Other local diseases	Autres affections locales						
	VIOLENT.	VIOLENTES.						
58	Fractures and contusions	Fractures et contusions						
59	Gunshot and wounds	Blessures et armes à feu						
60	Burns and Scalds	Brûlures						
61	Poison	Empoisonnements						
62	Drowning	Noyades						
63	Suffocation	Suffocation						
64	Railway accidents	Accidents par les ch. de fer						
65	Other accidents	Autres accidents	2		2	1		1
66	Infanticide	Infanticide						
67	Suicide	Suicide	2		2	2		
68	Homicide	Homicide						
69	Hanged (Judicial)	Exécutions de haute justice						
	ILL-DEFINED AND NOT SPECIFIED CAUSES.	CAUSES INDÉFINIES ET NON SPÉCIFIÉES.						
70	Dropsy	Hydropisie						
71	Abscess	Abcès						
72	Hemorrhage	Hémorrhagie	1		1	1		
73	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité						
74	Sudden (Unascertained)	Subite—causes inconnues						
75	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	1	4	5	4	1	
	Totals	Totaux	58	49	107	47	11	49

TABLEAU I. VILLE DE GALT. *Suite.*

Still-Born. — Morts nés.	AGES.																	
	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
											1	1			2			36
													1					37
												1			1	2		38
																		39
	1	2				3						2						40
	1					1			1	1	1	1		1	1	2		41
	3	5				8			1	1	2				2	1		42
																		43
												1						44
											1							45
	1		1			2	2						2		1			46
																		47
													1	1				48
																		49
																		50
												1		1		1		51
																		52
																		53
																		54
																		55
																		56
																		57
																		58
																		59
																		60
																		61
																		62
																		63
																		64
										1						1		65
																		66
												1	1					67
																		68
																		69
																		70
																		71
														1				72
																		73
																		74
										1	1	1			1	1		75
1	17	10	1			28	4		4	8	12	13	9	6	8	15		

TABLE I. CITY OF FREDERICTON.

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non-mariés.
	ZYMOTIC.	ZYMOTIQUES.						
1	Small-Pox	Variole						
2	Measles	Rougeole						
3	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine						
4	Diphtheria	Diphtérie						
5	Catarrhal Affections	Affections catharrales	2	2	4			4
6	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	2	1	3	2		1
7	Whooping Cough	Coqueluche						
8	Diarrhœal Affections	Diarrhées	8	6	14			14
9	Remittent Fever	Fièvre remittente						
10	Other Malarial Diseases	Malaria						
11	Syphilis	Syphilis						
12	Erysipelas	Erysipèle						
13	Puerperal Fever	Fièvres puerpérales						
14	Septicæmia	Septicémie		1	1	1		
15	Other Zymotic Diseases	Autres maladies zymotiques						
	PARASITIC.	PARASITIQUES.						
16	Thrush	Aphthes						
17	Worms and other Parasites	Vers et autres parasites						
	DIETIC.	DIÉTIQUES.						
18	Privation of Food	Défaut d'alimentation						
19	Scurvy	Scorbut						
20	Alcoholism	Ivrognerie						
	CONSTITUTIONAL.	CONSTITUTIONNELLES.						
21	Rheumatism	Rhumatisme	1	1	2	2		
22	Purpura	Purpura						
23	Anæmia	Anémie						
24	Cancer	Cancer		1	1	1		
25	Scrofula and other forms of Tuberculosis	Scrotules et autres formes de Tubercule						
26	Phthisis	Phthisie	3	8	11	4	1	
27	Hydrocephalus	Hydrocéphalie		1	1			
28	Other Constitutional Diseases	Autres mal. constitutionnelles						
	DEVELOPMENTAL.	D'AGES.						
29	Premature Birth	Naissance prématurée	2	1	3			
30	Cyanosis	Cyanosis						
31	Malformations	Difformités						
32	At Birth	A la naissance						
33	Child Birth	Accouchement						
34	Old Age	Vieillesse	5	4	9	3	5	
35	Other Developmental	Autres maladies d'âges						

TABLEAU I. CITÉ DE FRÉDERICTON.

Still-Born. — Morts nés.	AGES.																
	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
																		1
																		2
																		3
																		4
	2	2				4												5
							1			1					1			6
																		7
	13	1				14												8
																		9
																		10
																		11
																		12
																		13
											1							14
																		15
																		16
																		17
																		18
																		19
																		20
														1	1			21
																		22
																		23
															1			24
																		25
									2	2	4	1	1	1				26
	1					1												27
																		28
	3					3												29
																		30
																		31
																		32
																		33
															1	8		34
																		35

TABLE I. CITY OF FREDERICTON. *Continued.*

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non-mariés.
	LOCAL.	LOCALES.						
36	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	2	3	5	1		4
37	Apoplexy	Apoplexie		1	1		1	
38	Paralysis	Paralysie	3	1	4	3	1	
39	Insanity	Folie						
40	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	2		2			2
41	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	3	4	7	3	2	2
42	Lung diseases	Affections pulmonaires	10	5	15	4	2	9
43	Quinsy	Angine		1	1			1
44	Throat Affections	Affections de la gorge						
45	Stomach diseases	Maladies de l'estomac	1		1			1
46	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	2	3	5	2		3
47	Peritonitis	Péritonite		1	1			1
48	Liver diseases	Maladies du foie						
49	Spleen diseases	Maladies de la rate						
50	Dentition	Dentition						
51	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires		1	1			1
52	Diseases of the Uterus	Maladies de l'uterus						
53	Carbuncle	Anthrax						
54	Synovitis	Synovitis						
55	Joint diseases	Maladies des articulations						
56	Skin diseases	Maladies de la peau						
57	Other local diseases	Autres affections locales	1		1			1
	VIOLENT.	VIOLENTES.						
58	Fractures and contusions	Fractures et contusions						
59	Gunshot and wounds	Blessures et armes à feu						
60	Burns and Scalds	Brûlures	1	1	2			2
61	Poison	Empoisonnements						
62	Drowning	Noyades	2		2			2
63	Suffocation	Suffocation						
64	Railway accidents	Accidents par les ch. de fer						
65	Other accidents	Autres accidents						
66	Infanticide	Infanticide						
67	Suicide	Suicide						
68	Homicide	Homicide						
69	Hanged (Judicial)	Exécutions de haute justice						
	ILL-DEFINED AND NOT SPECIFIED CAUSES.	CAUSES INDÉFINIES ET NON SPÉCIFIÉES.						
70	Dropsy	Hydropisie	1		1	1		
71	Abscess	Abcès						
72	Hemorrhage	Hémorrhagie						
73	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	2		2			2
74	Sudden (Unascertained)	Subite—causes inconnues						
75	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	1		1			1
	Totals	Totaux	54	47	101	27	12	62

TABLEAU I. CITÉ DE FREDERICTON. *Suite.*

Still-Born. — Morts nés.	AGES.																	
	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
	1		1	1		3			1		1							36
																1		37
														1	2	1		38
																		39
	2					2												40
								1					1	1	2	2		41
	3	1			1	5					2	1	1	1	2	2	1	42
		1				1												43
																		44
	1					1												45
	1		1			2			1							2		46
											1							47
																		48
																		49
																		50
													1					51
																		52
																		53
																		54
																		55
																		56
											1							57
																		58
																		59
		1	1			2												60
																		61
								2										62
																		63
																		64
																		65
																		66
																		67
																		68
																		69
																1		70
																		71
																		72
	2					2												73
																		74
	1					1												75
	30	6	3	1	1	41	1	3	4	3	10	2	4	5	10	17	1	

TABLE I. TOWN OF ST. JOHNS, P.Q.

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non-mariés.
	ZYMOTIC.	ZYMOTIQUES.						
1	Small-Pox	Variole						
2	Measles	Rougeole						
3	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine						
4	Diphtheria	Diphtérie						
5	Catarrhal Affections	Affections catharrales	2	4	6			6
6	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	4	1	5	2		3
7	Whooping Cough	Coqueluche	2	1	3			3
8	Diarrhœal Affections	Diarrhées	7	7	14	1		13
9	Remittent Fever	Fièvre remittente						
10	Other Malarial Diseases	Malaria						
11	Syphilis	Syphilis						
12	Erysipelas	Erysipèle						
13	Puerperal Fever	Fièvres puerpérales		1	1	1		
14	Septicæmia	Septicémie						
15	Other Zymotic Diseases	Autres maladies zymotiques						
	PARASITIC.	PARASITIQUES.						
16	Thrush	Aphthes						
17	Worms and other Parasites	Vers et autres parasites						
	DIETIC.	DIÉTIQUES.						
18	Privation of Food	Défaut d'alimentation						
19	Scurvy	Scorbut						
20	Alcoholism	Ivrognerie						
	CONSTITUTIONAL.	CONSTITUTIONNELLES.						
21	Rheumatism	Rhumatisme	2		2	2		
22	Purpura	Purpura						
23	Anæmia	Anémie						
24	Cancer	Cancer						
25	Scrofula and other forms of Tuberculosis	Scrofules et autres formes de Tubercule						
26	Phthisis	Phthisie	2	4	6	5		
27	Hydrocephalus	Hydrocéphalie						
28	Other Constitutional Diseases	Autres mal. constitutionnelles						
	DEVELOPMENTAL.	D'AGES.						
29	Premature Birth	Naissance prématurée						
30	Cyanosis	Cyanosis						
31	Malformations	Difformités						
32	At Birth	A la naissance	3		3			
33	Child Birth	Accouchement						
34	Old Age	Vieillesse	3	4	7	3	3	
35	Other Developmental	Autres maladies d'âges						

TABLEAU I. VILLE DE ST. JEAN, P.Q.

Still-Born. — Morts nés.	AGES.																	
	Under 1 year.	1 to 2.	2 to 3.	3 to 4.	4 to 5.	Total under 5.	5 to 10.	10 to 15.	15 to 20.	20 to 25.	25 to 35.	35 to 45.	45 to 55.	55 to 65.	65 to 75.	75 and over.	Not given.	
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Au-dessous de 1 an.	1 à 2.	2 à 3.	3 à 4.	4 à 5.	Total au-dessous de 5.	5 à 10.	10 à 15.	15 à 20.	20 à 25.	25 à 35.	35 à 45.	45 à 55.	55 à 65.	65 à 75.	75 et plus.	Non donnés.	
																		1
																		2
																		3
																		4
	4	2				6												5
									2		2	1						6
	3					3												7
	9	3				12						1				1		8
																		9
																		10
																		11
																		12
											1							13
																		14
																		15
																		16
																		17
																		18
																		19
																		20
												1		1				21
																		22
																		23
																		24
																		25
			1			1				1	1		2	1				26
																		27
																		28
																		29
																		30
																		31
	3					3												32
																		33
															1	6		34
																		35

TABLE I. TOWN OF ST. JOHNS, P.Q. *Continued.*

	DISEASES OR OTHER CAUSES OF DEATH. — MALADIES OU AUTRES CAUSES DE DÉCÈS.		SEXES.			CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
			Males — Hommes.	Females. — Femmes.	Totals — Totaux.	Married. — Mariés.	Widowed — Veuvage.	Single — Non-mariés.
	LOCAL.	LOCALES.						
36	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	3	3	6			6
37	Apoplexy	Apoplexie						
38	Paralysis	Paralysie	2	2	4	2	2	
39	Insanity	Folie						
40	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions		1	1			1
41	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	4	8	12	6	3	3
42	Lung diseases	Affections pulmonaires	8	7	15	3	2	10
43	Quinsy	Angine						
44	Throat Affections	Affections de la gorge	2	2	4	1		3
45	Stomach diseases	Maladies de l'estomac		1	1		1	
46	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	2		2	1	1	
47	Peritonitis	Péritonite						
48	Liver diseases	Maladies du foie		2	2		2	
49	Spleen diseases	Maladies de la rate						
50	Dentition	Dentition		4	4			4
51	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires						
52	Diseases of the Uterus	Maladies de l'uterus						
53	Carbuncle	Anthrax						
54	Synovitis	Synovitis						
55	Joint diseases	Maladies des articulations						
56	Skin diseases	Maladies de la peau						
57	Other local diseases	Autres affections locales						
	VIOLENT.	VIOLENTES.						
58	Fractures and contusions	Fractures et contusions						
59	Gunshot and wounds	Blessures et armes à feu						
60	Burns and Scalds	Brûlures						
61	Poison	Empoisonnements						
62	Drowning	Noyades	1		1			1
63	Suffocation	Suffocation						
64	Railway accidents	Accidents par les ch. de fer	1		1			1
65	Other accidents	Autres accidents						
66	Infanticide	Infanticide						
67	Suicide	Suicide	1		1	1		
68	Homicide	Homicide						
69	Hanged (Judicial)	Exécutions de haute justice						
	ILL-DEFINED AND NOT SPECIFIED CAUSES.	CAUSES INDÉFINIES ET NON SPÉCIFIÉES.						
70	Dropsy	Hydropisie	2	3	5	3		2
71	Abscess	Abcès						
72	Hemorrhage	Hémorrhagie						
73	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	12	7	19			19
74	Sudden (Unascertained)	Subite—causes inconnues						
75	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies		1	1			
	Totals	Totaux	63	63	126	31	14	81

TABLEAU I. VILLE DE ST. JEAN, P.Q. *Suite.*

Still Born. — Morts nés.	AGES.																	
	Under 1 year. — Au-dessous de 1 an.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	Total under 5. — Total au-dessous de 5.	5 to 10. — 5 à 10.	10 to 15. — 10 à 15.	15 to 20. — 15 à 20.	20 to 25. — 20 à 25.	25 to 35. — 25 à 35.	35 to 45. — 35 à 45.	45 to 55. — 45 à 55.	55 to 65. — 55 à 65.	65 to 75. — 65 à 75.	75 and over. — 75 et plus.	Not given. — Non donnés.	
	4	1	1			6												36
																		37
												1	1		1	1		38
																		39
									1									40
								1			1			5	3	2		41
	3		2	1		6	1		1			1	2	1	3			42
																		43
	2			1		3					1							44
																1		45
															2			46
																		47
													1		1			48
																		49
		3	1			4												50
																		51
																		52
																		53
																		54
																		55
																		56
																		57
																		58
																		59
																		60
																		61
												1						62
																		63
										1								64
																		65
																		66
											1							67
																		68
																		69
							1							1	2	1		70
																		71
																		72
	14	5				19												73
																		74
												1						75
14	42	14	5	2		63	2	1	4	2	7	7	6	9	13	12		

TABLE II.

DISEASES IN THE ORDER OF FATALITY, RELIGIONS, NATIONALITIES AND OCCUPATIONS.

TABLEAU II.

MALADIES DANS L'ORDRE DE LA FATALITÉ, RELIGIONS, NATIONALITÉS ET OCCUPATIONS.

TABLE II. CITY OF MONTREAL.

	DISEASES IN THE ORDER OF FATALITY. — MALADIES DANS L'ORDRE DE LA FATALITÉ.		Total Deaths. — Total des décès.	RELIGIONS.		
				Roman Catholics. — Catholiques Romains	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Presbyterians. — Presbytériens.
1	Diarrhœal Affections	Diarrhées	794	747	26	10
2	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	789	723	36	15
3	Lung diseases	Affections pulmonaires	764	647	51	42
4	Phthisis	Phthisie	529	447	32	30
5	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	491	443	22	16
6	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	322	255	28	26
7	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	238	197	18	10
8	Premature Birth	Naissance prématurée	226	219	3	....
9	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	158	129	16	10
10	Diphtheria	Diphtérie	146	116	14	11
11	Throat Affections	Affections de la gorge	131	117	2	4
12	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	116	79	21	9
13	Anæmia	Anémie	115	114	1	.....
14	Dentition	Dentition	109	100	6	1
15	Paralysis	Paralysie	99	91	3	3
16	Cancer	Cancer	78	62	8	6
17	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	76	55	13	5
18	Whooping Cough	Coqueluche	74	67	5	1
19	Scrofula and other forms of Tuberculosis	Scrofules et autres formes de Tubercule	68	60	6	2
20	Suffocation	Suffocation	65	63	1	.....
21	Old Age	Vieillesse	63	39	11	9
22	Measles	Rougeole	62	61	.....	1
23	Hydrocephalus	Hydrocéphalie	57	45	5	5
24	Catarrhal Affections	Affections catharrales	49	44	3	2
25	Apoplexy	Apoplexie	48	34	4	5
26	Liver diseases	Maladies du foie	43	37	3	1
27	Peritonitis	Péritonite	39	31	4	3
28	Stomach diseases	Maladies de l'estomac	36	29	1	4
29	Other accidents	Autres accidents	34	18	7	6
30	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	32	32	....	.....
31	At Birth	A la naissance	30	28	.....	2
32	Other Constitutional Diseases	Autres maladies constitutionnelles	25	22	2	.....
33	Dropsy	Hydropisie	24	24	....	.....

TABLEAU II. CITÉ DE MONTRÉAL.

RELIGIONS.			NATIONALITIES. — NATIONALITÉS.					OCCUPATIONS.							
Methodists. — Méthodistes.	Baptists. — Baptistes.	Others. — Autres.	English. — Anglais.	French. — Français.	Irish. — Irlandais.	Scotch. — Ecossais.	Others. — Autres.	Agricultural. — Agricole.	Commercial. — Commerciale.	Domestic — Domestique.	Industrial. — Industrielle	Professional — Professions.	Labourers. — Journaliers.	Not Classed. — Non Classé.	
7	3	1	29	665	72	11	17	2	204	18	318	35	173	44	1
9	3	3	54	537	167	13	18	13	136	24	194	24	137	261	2
15	5	4	57	492	152	30	33	11	160	41	275	47	187	43	3
12	2	6	37	330	118	24	20	6	134	35	193	29	104	28	4
5	... ..	5	13	389	52	18	19	8	134	16	191	23	101	18	5
9	2	2	28	186	66	24	18	6	62	16	107	13	77	41	6
4	1	8	25	163	34	6	10	2	62	8	92	15	55	4	7
4	.....	.....	9	193	24	.. ..	.....	...	55	5	88	16	52	10	8
1	.....	2	16	102	19	9	12	2	29	6	69	8	29	15	9
3	1	1	13	93	23	9	8	2	37	4	51	18	33	1	10
7	1	.....	6	100	18	4	3	. ..	36	1	62	6	26	.. ....	11
4	... ..	3	14	46	42	11	3	1	37	7	35	9	19	8	12
.....	.....	....	2	99	11	2	1	.....	8	1	9	2	13	82	13
2	....	.. ..	5	90	11	.....	3	.....	28	5	42	4	29	1	14
1	.....	1	4	74	18	3	.....	4	23	6	27	6	25	8	15
1	.....	1	7	45	19	7	.....	3	15	5	22	2	21	10	16
.. ..	. .	3	11	44	9	5	7	1	23	7	21	3	18	3	17
1	.... .	....	3	54	12	4	1	.....	14	2	38	3	16	1	18
...	. ...	.....	7	46	10	3	2	.. ...	16	5	22	7	7	11	19
1	.....	.....	2	46	16	1	.....	.....	14	5	21	6	16	3	20
3	...	1	7	25	18	10	3	9	5	14	9	2	9	15	21
...	. . .	.....	2	47	10	1	2	.....	11	.....	29	3	19	.. ...	22
2	.....	.....	5	41	7	3	1	.....	11	1	28	7	7	3	23
...	...	. . .	4	34	6	1	4	....	5	3	19	....	10	12	24
1	2	2	1	22	14	9	2	1	19	4	13	1	5	5	25
1	...	1	2	29	8	2	2	2	6	2	14	3	9	7	26
1	.....	....	3	27	5	2	2	1	10	2	20	3	2	1	27
1	1	.. ..	5	17	9	4	1	1	7	4	9	3	6	6	28
1	1	1	7	9	10	4	4	.....	10	2	10	.....	11	1	29
....	.....	.....	....	14	7	.....	11	.....	5	... ..	5	... .	5	17	30
...	.....	.....	...	27	.....	.....	3	.....	10	.. ..	10	1	9	.....	31
1	.....	.....	2	16	6	1	.....	.....	6	2	8	.....	8	1	32
....	.....	.....	.. ..	19	5	.....	.....	.....	4	1	4	1	11	3	33

TABLE II. CITY OF MONTREAL. *Continued.*

	DISEASES IN THE ORDER OF FATALITY. — MALADIES DANS L'ORDRE DE LA FATALITÉ.		Total Deaths. — Total des décès.	RELIGIONS. Roman Catholics. — Catholiques Romains	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Presbyterians — Presbytériens
34	Syphilis	Syphilis	21	20	1	....
35	Erysipelas	Erysipèle	19	16	....	1
36	Child Birth	Accouchement	18	15	1	1
37	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine	17	9	5	3
38	Hemorrhage	Hémorrhagie	17	16	....	1
39	Septicæmia	Septicémie	16	11	3	1
40	Drowning	Noyades	16	9	4	3
41	Rheumatism	Rhumatisme	15	10	1	3
42	Fractures and contusions	Fractures et contusions	14	11	1	1
43	Puerperal Fever	Fièvres puerpérales	13	12	....	....
44	Diseases of the Uterus	Maladies de l'uterus	13	11	1	....
45	Alcoholism	Ivrognerie	10	7	2	....
46	Burns and Scalds	Brûlures	9	9	....	....
47	Other Zymotic Diseases	Autres maladies zymotiques	8	8	....	....
48	Malformations	Difformités	8	6	1	....
49	Other local diseases	Autres affections locales	8	5	....	....
50	Suicide	Suicide	8	6	1	....
51	Cyanosis	Cyanosis	7	7	....	....
52	Quinsy	Angine	7	7	....	....
53	Skin diseases	Maladies de la peau	7	7	....	....
54	Abscess	Abcès	5	5	....	....
55	Joint diseases	Maladies des articulations	4	3	1	....
56	Gunshot and wounds	Blessures et armes à feu	4	2	....	....
57	Railway accidents	Accidents par les chemins de fer	3	2	1	....
58	Insanity	Folie	2	2	....	....
59	Poison	Empoisonnement	2	1	1	....
60	Remittent Fever	Fièvre remittente	1	1	....	....
61	Thrush	Aphthes	1	1	....	....
62	Privation of Food	Défaut d'alimentation	1	1	....	....
63	Scurvy	Scorbut	1	1	....	....
64	Purpura	Purpura	1	1	....	....
65	Carbuncle	Anthrax	1	1	....	....
66	Homicide	Homicide	1	....	1	....
67	Sudden (Unascertained)	Subite—causes inconnues	1	1	....	....
	Totals	Totaux	6,209	5,399	377	2

TABLEAU II. CITÉ DE MONTRÉAL. *Suite.*

RELIGIONS.			NATIONALITIES. — NATIONALITÉS.					OCCUPATIONS.							
Methodists. — Méthodistes.	Baptists. — Baptistes.	Others. — Autres.	English. — Anglais.	French. — Français.	Irish. — Irlandais.	Scotch. — Ecossais.	Others. — Autres.	Agricultural. — Agricole.	Commercial. — Commerciale.	Domestic — Domestique.	Industrial. — Industrielle	Professional — Professions.	Labourers. — Journaliers.	Not Classed. — Non Classé.	
				8	7		6		2	1	1			17	34
1		1	1	12	3	2	1	1	4		4	2	3	5	35
1			1	13	3	1		1	3	4	5	2	3		36
			3	7	4		3		6		7	1	3		37
				15	1	1		1	1	2	8		2	3	38
1			2	7	4	1	2		5	3	6	1	1		39
			3	5	5	3			6	2	4	1	2	1	40
1	1		2	9	3	1			4		9	1	1		41
1			1	9	3	1			1		9		4		42
				10	2		1	1	3	5	4				43
				9	1	1	2		4	2	4		2	1	44
			2	4	4					1	3	1	3	2	45
				6	3				3		4		2		46
				5	3				2	1	3	1	1		47
				5	1	1	1		2		4	1	1		48
2				4	1	2	1		5		2		1		49
			2	5			1				7			1	50
				7							5	2			51
				6	1			1	2		4				52
				6			1	1	2		1	1	1	1	53
				4	1				1		3		1		54
			1	2	1					1	3				55
	1			1	1		2				1	1	2		56
				2	1				2				1		57
				2							1			1	58
			1		1				1		1				59
				1									1		60
					1						1				61
				1							1				62
				1					1						63
				1					1						64
				1									1		65
			1								1				66
				1										1	67
104	24	46	400	4,290	1,053	235	231	81	1,397	274	2,161	315	1,285	696	

TABLE II. CITY OF TORONTO.

	DISEASES IN THE ORDER OF FATALITY. — MALADIES DANS L'ORDRE DE LA FATALITÉ.		Total Deaths. — Total des décès.	RELIGIONS.		
				Roman Catholics. — Catholiques Romains	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Presbyterians — Presbytériens
1	Lung diseases	Affections pulmonaires	412	85	154	66
2	Phthisis	Phthisie	286	81	94	38
3	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	280	61	97	34
4	Diarrhœal Affections	Diarrhées	216	52	69	25
5	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	190	33	70	34
6	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	167	18	73	24
7	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	118	21	46	13
8	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	117	18	39	21
9	Old Age	Vieillesse	100	34	29	10
10	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	85	21	17	1
11	Diphtheria	Diphtérie	79	15	24	1
12	Premature Birth	Naissance prématurée	73	20	24	1
13	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies Urinaires	73	15	30	1
14	Cancer	Cancer	59	9	21	1
15	Apoplexy	Apoplexie	52	9	25	
16	Peritonitis	Péritonite	42	6	21	
17	Throat Affections	Affections de la gorge	41	7	15	
18	Hydrocephalus	Hydrocéphalie	40	2	17	
19	Scrofula and other forms of Tuberculosis	Scrofules et autres formes de Tubercule	37	8	16	
20	Paralysis	Paralysie	37	6	12	
21	Liver diseases	Maladies du foie	33	5	13	
22	Stomach diseases	Maladies de l'estomac	31	3	12	
23	Drowning	Noyades	30	2	12	
24	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	24	8	4	
25	Measles	Rougeole	18	4	6	
26	Septicæmia	Septicémie	18	2	8	
27	Whooping Cough	Coqueluche	16	1	7	
28	Other accidents	Autres accidents	16	6	5	
29	Catarrhal Affections	Affections catharrales	15	.....	6	
30	Child Birth	Accouchement	15	1	9	
31	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine	14	1	9	
32	Other Constitutional Diseases	Autres maladies constitutionnelles	14	8	1	
33	Dropsy	Hydropisie	14	9	5	

TABLEAU II. CITÉ DE TORONTO.

RELIGIONS.			NATIONALITIES. — NATIONALITÉS.					OCCUPATIONS.							
Methodists. — Méthodistes.	Baptists. — Baptistes.	Others. — Autres.	English. — Anglais.	French. — Français.	Irish. — Irlandais.	Scotch. — Ecossais.	Others. — Autres.	Agricultural. — Agricole.	Commercial. — Commerciale.	Domestic — Domestique.	Industrial. — Industrielle	Professional — Professions.	Labourers. — Journaliers.	Not Classed. — Non Classé.	
71	16	20	193	4	142	53	20	15	91	13	153	29	92	19	1
45	13	15	119	3	117	35	12	9	83	11	82	19	59	23	2
46	13	29	133	3	84	26	34	6	56	7	88	17	66	40	3
34	16	20	100	3	63	27	23	3	53	3	77	8	57	15	4
35	7	11	81	3	63	33	10	9	47	6	51	17	39	21	5
36	5	11	96	1	35	22	13	1	40	14	56	13	24	19	6
19	5	14	64	2	29	14	9	7	28	3	46	2	25	7	7
32	5	2	58	2	37	14	6	3	26	4	49	2	27	6	8
16	2	3	37	1	54	8	.....	8	16	1	20	5	24	26	9
24	3	7	39	.....	33	6	7	5	16	3	32	2	19	8	10
19	2	6	34	1	24	15	5	2	20	.....	28	10	16	3	11
13	2	3	38	4	26	4	1	1	19	1	26	11	15	.....	12
7	1	4	26	2	27	13	5	2	21	3	21	8	9	9	13
11	2	6	28	1	16	11	3	4	18	1	18	3	8	7	14
9	3	2	23	.....	21	5	3	3	12	4	17	4	7	5	15
9	3	1	24	.....	13	3	2	2	13	.....	16	1	5	5	16
8	3	3	28	.....	10	3	.....	.....	12	.....	17	4	7	1	17
5	2	5	18	.....	13	6	3	1	10	1	20	2	5	1	18
8	.....	2	18	1	13	2	3	1	5	4	11	1	13	2	19
7	1	3	21	. ..	9	6	1	4	9	1	7	2	7	7	20
5	.....	3	15	1	8	8	1	1	9	....	13	3	6	1	21
8	1	3	13	1	12	4	1	.. ...	7	1	17	.....	4	2	22
5	.....	2	12	.....	9	7	2	4	7	.....	10	2	7	.....	23
7	.....	3	9	1	6	2	6	3	2	2	5	1	7	4	24
4	.....	.....	8	.....	7	2	1	1	4	1	5	1	5	1	25
5	.....	.. ..	7	.... .	7	3	1	2	4	.....	7	.....	3	2	26
4	.....	.....	10	.... .	5	1	.....	....	4	.....	4	2	4	2	27
2	.....	.. ...	7	.....	6	3	.....	.....	5	....	2	1	8	.....	28
4	...	1	6	.....	5	3	1	.....	7	...	3	.....	3	2	29
2	1	... .	6	.....	7	2	.....	.....	2	2	5	1	3	2	30
1	1	1	11	.....	2	1	... .	... .	6	.....	5	..	2	1	31
2	1	1	3	.....	7	2	2	3	1	.....	4	2	3	1	32
.....	...	... .	3	. 1	9	1	.....	.....	1	.....	5	2	5	1	33

TABLE II. CITY OF TORONTO. *Continued.*

	DISEASES IN THE ORDER OF FATALITY. — MALADIES DANS L'ORDRE DE LA FATALITÉ.		Total Deaths. — Total des décès.	RELIGIONS. Roman Catholics. — Catholiques Romains	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Presbyterians — Presbyteriens
34	Anæmia	Anémie	12	....	8	
35	Rheumatism	Rhumatisme	11	5	6	..
36	Railway accidents	Accidents par les chemins de fer	10	.....	3	
37	Syphilis	Syphilis	9	.....	4	
38	Thrush	Aphthes	9	3	2	
39	Malformations	Difformités	9	....	3	
40	Fractures and contusions	Fractures et contusions	9	3	3	....
41	At Birth	A la naissance	8	2	2	
42	Suffocation	Suffocation	8	1	6	
43	Erysipelas	Erysipèle	7	3	3	....
44	Suicide	Suicide	7	3	2	
45	Dentition	Dentition	6	2	1	
46	Hemorrhage	Hémorrhagie	6	1	2	
47	Burns and Scalds	Brûlures	5	1	2	....
48	Alcoholism	Ivrognerie	4	1	1	
49	Cyanosis	Cyanosis	4	.....	3	
50	Other local diseases	Autres affections locales	4	1	1	
51	Puerperal Fever	Fièvres puerpérales	3	.....	....	
52	Insanity	Folie	3	....	....	....
53	Diseases of the Uterus	Maladies de l'uterus	3	.....	1	
54	Gunshot and wounds	Blessures et armes à feu	3	....	1	
55	Poison	Empoisonnements	3	....	2	
56	Abscess	Abcès	3	1	....	....
57	Remittent Fever	Fièvre remittente	2	.....	1	....
58	Other Developmental	Autres maladies d'âges	2	1	1	....
59	Quinsy	Angine	2	.....	.....	
60	Carbuncle	Anthrax	2	.....	1	
61	Other Malarial Diseases	Malaria	1	.....	1	....
62	Joint diseases	Maladies des articulations	1	....	1	....
63	Homicide	Homicide	1	1	....	....
	Totals	Totaux	2,919	600	1,051	4

TABLEAU II. CITÉ DE TORONTO. *Suite.*

RELIGIONS.			NATIONALITIES. — NATIONALITÉS.					OCCUPATIONS.							
Methodists. — Méthodistes.	Baptists. — Baptistes.	Others. — Autres.	English. — Anglais.	French. — Français.	Irish. — Irlandais.	Scotch. — Ecossais.	Others. — Autres.	Agricultural. — Agricole.	Commercial. — Commerciale.	Domestic — Domestique.	Industrial. — Industrielle	Professional — Professions.	Labourers. — Journaliers.	Not Classed. — Non Classé.	
1	....	1	5	.....	3	3	1	....	3	.....	4	1	3	1	34
.....	.....	.....	4	.....	7	.....	.....	.....	1	....	5	2	3	.. ....	35
2	1	.....	5	.. ...	1	4	.....	1	7	.....	.....	1	1	.....	36
1	.....	3	1	.....	4	.....	4	.....	2	.....	....	....	....	7	37
.....	1	.....	3	.....	5	1	.....	1	3	....	1	.....	3	1	38
3	1	1	6	.....	2	1	.....	1	4	.....	2	....	1	1	39
3	.....	.....	3	.....	6	.....	.....	1	1	....	3	.....	2	2	40
1	....	....	2	.....	3	3	.. ...	.....	.....	..	4	1	3	.. .	41
.....	.....	.....	4	... ..	3	1	....	.....	3	.....	3	1	.. .	1	42
.....	.....	1	2	.....	4	1	....	1	....	.....	4	.....	1	1	43
.. .	1	.....	2	.....	3	1	1	.....	3	.....	2	1	... ..	1	44
1	1	.....	3	.....	2	.....	1	1	. ...	... ..	2	.....	3	.....	45
1	... .	.....	2	.....	1	3	.....	.....	1	1	2	.....	2	.....	46
.....	1	1	3	. . . .	1	1	.....	.....	.....	.....	5	....	.....	.....	47
1	...	... ..	1	.....	1	2	.....	.. ..	1	...	1	1	.....	1	48
.....	.....	... .	3	.....	.....	.....	1	.....	... ..	.....	1	. ....	2	1	49
...	.....	.....	2	.....	1	1	.....	1	1	.....	1	... ..	1	.....	50
1	.....	....	2	.....	.. ..	1	.....	.....	1	.....	1	1	.....	.....	51
1	.....	2	2	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	....	.....	.....	2	52
...	.....	1	2	.....	.....	1	.....	.....	....	..	2	....	.....	1	53
1	....	...	2	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	1	... ..	1	.....	54
.....	.....	.....	1	....	2	. . .	.....	.....	1	.....	...	.....	.....	55
1	1	.....	.. ...	... .	3	....	.....	.. ..	1	....	.....	1	1	.....	56
1	.....	.....	2	.....	.....	....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	57
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	... ..	.....	. ....	2	.....	.....	.....	58
.....	.....	.....	.....	....	1	1	.. ..	1	.....	.....	...	.....	.....	1	59
.....	... ..	.....	1	.....	.....	1	....	. ..	.....	.....	1	. . .	.... .	1	60
.....	.....	... ..	1	.....	.....	.....	....	.....	. ...	.....	.....	1	. ....	.. ....	61
...	.....	.....	1	.....	... .	.. ..	.....	.....	.....	.... .	1	....	. ....	.....	62
.....	.....	.....	.....	.... .	1	.....	.....	....	....	.....	.....	.....	1	..	63
522	115	191	1,355	35	974	371	184	108	690	87	971	186	612	265	

TABLE II. CITY OF QUEBEC.

	DISEASES IN THE ORDER OF FATALITY. — MALADIES DANS L'ORDRE DE LA FATALITÉ.		Total Deaths. — Total des décès.	RELIGIONS.		
				Roman Catholics. — Catholiques Romains	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Presbyterians — Presbytériens
1	Diarrhœal Affections	Diarrhées	255	253	.....	.....
2	Lung diseases	Affections pulmonaires	222	197	18	4
3	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	217	212	1	3
4	Phthisis	Phthisie	214	197	11	3
5	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	200	195	4	1
6	Old Age	Vieillesse	117	95	18	1
7	Diphtheria	Diphtérie	95	91	4	....
8	At Birth	A la naissance	90	90	.....	...
9	Whooping Cough	Coqueluche	84	84	.....	.....
10	Dentition	Dentition	77	75	1	1
11	Catarrhal Affections	Affections catharrales	75	75	.....	.....
12	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	60	53	3	2
13	Paralysis	Paralysie	56	52	2	1
14	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	42	41	.....	.....
15	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	32	27	3	1
16	Dropsy	Hydropisie	31	22	7	1
17	Cancer	Cancer	24	19	1	3
18	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	20	19	1	.....
19	Premature Birth	Naissance prématurée	16	16	.....	.....
20	Liver diseases	Maladies du foie	16	16	.....	.....
21	Stomach diseases	Maladies de l'estomac	15	13	1	1
22	Other Accidents	Autres accidents	14	12	1	.....
23	Child Birth	Accouchement	12	12	.....	.....
24	Throat Affections	Affections de la gorge	12	11	.....	.....
25	Syphilis	Syphilis	10	10	.....	.....
26	Scrofula and other forms of Tuberculosis	Scrofules et autres formes de Tubercule	10	10	.....	.....
27	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	10	9	1	.....
28	Apoplexy	Apoplexie	9	7	.....	2
29	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	9	9	.....	.....
30	Burns and Scalds	Brûlures	8	8	.....	.....

TABLEAU II. CITÉ DE QUÉBEC.

RELIGIONS.			NATIONALITIES. NATIONALITÉS.					OCCUPATIONS.							
Methodists. Méthodistes.	Baptists. Baptistes.	Others. Autres.	English. Anglais.	French. Français.	Irish. Irlandais.	Scotch. Ecossais.	Others. Autres.	Agricultural. Agricole.	Commercial. Commerciale.	Domestic Domestique.	Industrial. Industrielle	Professional Professions.	Labourers. Journaliers.	Not Classed. Non Classé.	
1	.....	1	2	206	8	.....	39	5	77	4	92	7	31	39	1
3	....	...	15	161	37	3	6	9	55	7	69	19	54	9	2
.....	.....	1	2	200	4	4	7	.....	65	.....	98	11	34	9	3
1	.....	2	12	169	23	3	7	9	51	5	62	21	58	8	4
.....	.....	.....	3	148	10	1	38	.....	37	2	68	14	40	39	5
2	1	....	11	70	33	2	1	16	20	.....	28	7	41	5	6
.....	.....	.....	4	88	3	.....	....	3	34	3	34	3	18	.....	7
.....	.....	...	1	86	1	1	1	....	29	1	40	7	13	....	8
.....	.....	.....	....	81	2	....	1	.....	23	2	44	3	11	1	9
.....	.....	.....	1	75	.....	1	...	1	25	1	30	5	14	1	10
.....	.....	.....	.....	61	2	1	11	1	16	1	25	3	18	11	11
2	...	.....	3	49	4	4	....	2	17	2	21	5	11	2	12
.....	.....	1	2	46	6	.....	2	5	13	1	17	3	16	1	13
....	1	....	....	34	4	.....	4	1	15	.....	9	1	12	4	14
.....	.....	.....	3	12	11	2	4	1	4	.....	8	.....	18	1	15
1	.....	.....	3	17	8	1	2	1	8	1	9	1	9	2	16
.....	.....	.....	1	14	5	3	1	1	7	.....	4	1	10	1	17
.....	.....	.....	.....	17	2	....	1	2	4	.....	4	2	8	.....	18
.....	.....	.....	....	.....	.....	.....	16	.....	.....	.....	.....	.....	.....	16	19
.....	.....	.....	.....	8	3	.....	5	.....	3	.....	3	.....	5	5	20
.....	.....	.....	....	8	2	.....	5	...	4	.....	2	1	3	5	21
1	.....	.....	2	7	5	.....	.....	1	5	.....	3	1	4	.....	22
.....	.....	.....	.....	9	3	.....	....	....	5	.....	3	2	2	.....	23
1	.....	.....	1	6	4	.....	1	1	3	.....	3	1	3	1	24
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	9	.....	.....	.....	1	.....	.....	9	25
.....	.....	.....	....	2	1	.....	7	.....	1	.....	..	.....	2	7	26
.....	.....	.....	.....	8	2	.....	..	1	2	.....	5	.....	2	.....	27
.....	.....	1	...	4	3	1	1	1	4	.....	.....	.....	4	.....	28
.....	.....	.....	.....	5	3	.....	1	.....	.....	.....	4	.....	3	2	29
....	....	...	1	7	.....	.....	.....	.....	2	.....	5	.....	1	.....	30

TABLE II. CITY OF QUEBEC. *Continued.*

	DISEASES IN THE ORDER OF FATALITY. — MALADIES DANS L'ORDRE DE LA FATALITÉ.		Total Deaths. — Total des décès.	RELIGIONS.		
				Roman Catholics. — Catholiques Romains	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Presbyterian — Presbytérien
31	Peritonitis	Péritonite	7	7		
32	Hemorrhage	Hémorrhagie	7	6	1	
33	Puerperal Fever	Fièvres puerpérales	6	6		
34	Rheumatism	Rhumatisme	4	2	1	
35	Quinsy	Angine	4	4		
36	Drowning	Noyades	4	3	1	
37	Measles	Rougeole	3	3		
38	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine	3	2	1	
39	Septicæmia	Septicémie	3	2		
40	Alcoholism	Ivrognerie	3	3		
41	Fractures and contusions	Fractures et contusions	3	2		
42	Skin diseases	Maladies de la peau	2	2		
43	Suicide	Suicide	2	2		
44	Abscess	Abcès	2	2		
45	Erysipelas	Erysipèle	1	1		
46	Scurvy	Scorbut	1	1		
47	Purpura	Purpura	1	1		
48	Anæmia	Anémie	1	1		
49	Hydrocephalus	Hydrocéphalie	1	1		
50	Other Constitutional Diseases	Autres maladies constitutionnelles	1	1		
51	Diseases of the Uterus	Maladies de l'uterus	1	1		
52	Joint diseases	Maladies des articulations	1	1		
53	Poison	Empoisonnements	1	1		
54	Suffocation	Suffocation	1		1	
55	Hanged (Judicial)	Exécutions de haute justice	1			
	Totals	Totaux	2,116	1,985	81	

TABLEAU II. CITÉ DE QUÉBEC. *Suite.*

RELIGIONS.			NATIONALITIES. NATIONALITÉS.					OCCUPATIONS.							
Methodists. Méthodistes.	Baptists. Baptistes.	Others. Autres.	English. Anglais.	French. Français.	Irish. Irlandais.	Scotch. Ecossais.	Others. Autres.	Agricultural. Agricole.	Commercial. Commerciale.	Domestic Domestique.	Industrial. Industrielle	Professional Professions.	Labourers. Journaliers.	Not Classed. Non Classé.	
				7					3		2	1	1		31
			1	1	1		4						2	5	32
				6							5		1		33
				2	1	1		1	2				1		34
							4							4	35
			1	2	1				2		1		1		36
				3					1		1		1		37
			1	2					2		1				38
				1	1	1			1		1			1	39
				3						1	1	1			40
				2		1			2		1				41
				2							1		1		42
				2					1			1			43
				1			1				1			1	44
				1					1						45
				1							1				46
				1							1				47
				1							1				48
				1					1						49
				1							1				50
					1				1						51
				1					1						52
				1					1						53
			1											1	54
1							1							1	55
13	2	6	71	1,641	194	30	180	62	548	31	710	121	453	191	

TABLE II. CITY OF HAMILTON.

	DISEASES IN THE ORDER OF FATALITY. — MALADIES DANS L'ORDRE DE LA FATALITÉ.		Total Deaths. — Total des décès.	RELIGIONS.		
				Roman Catholics. — Catholiques Romains	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Presbyterians. — Presbytériens.
1	Lung diseases	Affections pulmonaires	154	36	41	34
2	Phthisis	Phthisie	100	41	17	13
3	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	71	12	27	15
4	Diarrhœal Affections	Diarrhées	54	14	10	7
5	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	51	7	16	5
6	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	47	2	14	13
7	Old Age	Vieillesse	41	7	10	12
8	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	27	8	4	4
9	Cancer	Cancer	24	3	7	9
10	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	23	3	7	2
11	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	23	2	3	7
12	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	20	4	7	4
13	Paralysis	Paralysie	18	2	4	7
14	Liver diseases	Maladies du foie	15	2	3	5
15	Premature Birth	Naissance prématurée	14	4	1	2
16	Apoplexy	Apoplexie	13	1	7	3
17	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	12	2	1	4
18	Whooping Cough	Coqueluche	11	2	3	4
19	Stomach diseases	Maladies de l'estomac	11	4	4	....
20	Diphtheria	Diphtérie	9	3	3	1
21	Throat Affections	Affections de la gorge	8	.....	3	1
22	Other accidents	Autres accidents	8	1	1	1
23	Septicæmia	Septicémie	7	1	3	....
24	Dropsy	Hydropisie	7	2	2	1
25	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine	6	1	1	2
26	Erysipelas	Erysipèle	6	.....	1	1
27	Drowning	Noyades	6	2	1	1
28	Hemorrhage	Hémorrhagie	6	1	3	....
29	Measles	Rougeole	5	.....	2	2
30	Insanity	Folie	5	.....	1	1

TABLEAU II. CITÉ D'HAMILTON. *Suite.*

RELIGIONS.			NATIONALITIES. NATIONALITÉS.					OCCUPATIONS.							
Methodists. Méthodistes.	Baptists. Baptistes.	Others. Autres.	English. Anglais.	French. Français.	Irish. Irlandais.	Scotch. Ecossais.	Others. Autres.	Agricultural. Agricole.	Commercial. Commerciale.	Domestic Domestique.	Industrial. Industrielle	Professional Professions.	Labourers. Journaliers.	Not Classed. Non Classé.	
29	7	7	49	4	49	37	15	10	35	7	63	6	23	10	
25	1	3	30	.....	45	17	8	3	24	6	34	6	18	9	
12	3	2	32	.....	14	18	7	5	15	2	23	6	13	7	2 3
21	2	....	22	1	21	5	5	.....	12	2	22	1	14	3	4
21	.....	2	22	.....	13	8	8	1	11	7	17	.....	13	2	5
14	2	2	23	.....	8	9	7	6	7	3	21	4	5	1	6
9	2	1	11	.....	16	10	4	4	2	.....	14	6	9	6	7
7	2	2	10	.....	9	5	3	.....	7	1	12	.....	7	.....	8
5	.....	....	7	.....	8	6	3	3	5	2	11	.....	2	1	9
8	1	2	13	.....	6	2	2	.....	6	1	12	1	3	.....	10
9	2	.....	7	.....	8	5	3	1	5	.....	10	1	3	3	11
5	.....	.....	9	.....	6	3	2	2	4	1	2	3	6	2	12
4	1	.....	7	.....	3	8	.....	2	2	.....	12	.....	2	.....	13
4	.....	1	4	2	5	2	2	2	2	.....	4	.....	5	2	14
7	.....	.....	7	.....	3	2	2	.....	1	.....	12	.....	1	.....	15
1	.....	1	7	.....	3	3	.....	.....	5	2	1	1	4	.....	16
4	.....	1	3	.....	6	2	1	1	2	1	5	.....	2	1	17
2	.....	.....	5	1	3	2	.....	.....	2	.....	6	.....	3	.....	18
3	.....	.....	4	.....	5	2	.....	2	5	.....	.....	.....	2	2	19
1	.....	1	4	.....	3	1	1	.....	2	.....	7	.....	.....	.....	20
3	1	.....	4	.....	2	2	.....	1	2	.....	5	.....	.....	.....	21
2	2	1	3	.....	3	1	1	.....	.....	.....	6	.....	2	.....	22
2	.....	1	4	.....	1	.....	2	1	2	.....	4	.....	.....	.....	23
1	.....	1	1	1	1	1	3	1	1	.....	3	1	1	.....	24
2	.....	.....	3	.....	1	2	.....	.....	.....	.....	3	1	2	.....	25
3	1	.....	4	.....	.....	1	1	.....	1	.....	2	.....	3	.....	26
2	.....	.....	2	.....	3	1	.....	.....	1	.....	3	.....	2	.....	27
2	.....	.....	2	.....	2	.....	2	.....	.....	.....	4	.....	2	.....	28
.....	.....	1	2	.....	1	1	1	.....	.....	.....	2	.....	3	.....	29
2	1	.....	.....	.....	3	1	1	3	.....	.....	2	.....	.....	.....	30

TABLE II. CITY OF HAMILTON. *Continued.*

	DISEASES IN THE ORDER OF FATALITY. — MALADIES DANS L'ORDRE DE LA FATALITÉ.		Total Deaths. — Total des décès.	RELIGIONS.		
				Roman Catholics. — Catholiques Romains	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Presbyterians. — Presbytériens.
31	Peritonitis	Péritonite	5	1	1	
32	Alcoholism	Ivrognerie	4	1	1	2
33	Anæmia	Anémie	4			2
34	Scrofula and other forms of Tuberculosis	Scrofules et autres formes de Tubercule	4	2		
35	Other Constitutional Diseases	Autres maladies constitutionnelles	4	1	1	1
36	Other Malarial Diseases	Malaria	3	1	1	1
37	Rheumatism	Rhumatisme	3	1	1	
38	At Birth	A la naissance	3	2		
39	Diseases of the Uterus	Maladies de l'uterus	3	1		
40	Fractures and contusions	Fractures et contusions	3	1	1	1
41	Burns and Scalds	Brûlures	3	1	1	
42	Poison	Empoisonnements	3			2
43	Hydrocephalus	Hydrocéphalie	2	1		
44	Cyanosis	Cyanosis	2	1		1
45	Malformations	Difformités	2		2	
46	Child Birth	Accouchement	2	1	1	
47	Dentition	Dentition	2	1		1
48	Skin diseases	Maladies de la peau	2	1		1
49	Gunshot and wounds	Blessures et armes à feu	2		1	
50	Suffocation	Suffocation	2		1	
51	Suicide	Suicide	2		1	1
52	Catarrhal Affections	Affections catharrales	1	1		
53	Other Developmental	Autres maladies d'âges	1			
54	Quinsy	Angine	1			
55	Railway accidents	Accidents par les chemins de fer	1			
56	Homicide	Homicide	1		1	
	Totals	Totaux	867	185	221	174

TABLEAU II. CITÉ D'HAMILTON. *Suite.*

RELIGIONS.			NATIONALITIES. NATIONALITÉS.					OCCUPATIONS.							
Methodists. — Méthodistes.	Baptists. — Baptistes.	Others. — Autres.	English. — Anglais.	French. — Français.	Irish. — Irlandais.	Scotch. — Ecossais.	Others. — Autres.	Agricultural. — Agricole.	Commercial. — Commerciale.	Domestic — Domestique.	Industrial. — Industrielle	Professional — Professions.	Labourers. — Journaliers.	Not Classed. — Non Classé.	
2	....	1	2	.....	1	1	1	.....	1	....	3	.....	1	.....	31
.....	.....	.....	1	.....	2	1	.....	.....	1	.....	2	.....	.....	1	32
1	.....	1	1	.....	.....	2	1	.....	2	.....	2	.....	.....	.....	33
2	.....	.....	2	.....	2	.....	.....	.....	1	.....	2	.....	1	.....	34
1	.....	.....	1	.....	2	.....	1	.....	1	.....	.....	1	1	1	35
.....	.....	.....	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	2	.....	1	.....	36
.....	.....	1	.....	.....	2	.....	1	.....	2	.....	.....	.....	.....	1	37
.....	.....	1	1	.....	2	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	1	.....	38
2	.....	.....	2	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	2	.....	.....	.....	39
.....	.....	.....	2	.....	1	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	1	.....	40
1	.....	.....	.....	.....	2	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	2	.....	41
.....	1	.....	1	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	42
.....	.....	1	.....	.....	1	.....	1	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	43
.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	44
.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	45
.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	46
.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	47
.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	48
.....	.....	1	1	1	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	49
1	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	50
.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	51
.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	52
.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	53
1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	54
.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	55
.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	56
221	29	37	325	10	272	167	93	50	180	37	348	40	160	52	

TABLE II. CITY OF ST. JOHN, N.B.

	DISEASES IN THE ORDER OF FATALITY. / MALADIES DANS L'ORDRE DE LA FATALITÉ.		Total Deaths. — Total des décès.	RELIGIONS. Roman Catholics. — Catholiques Romains	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Presbyterians. — Presbytériens.
1	Lung diseases	Affections pulmonaires	135	64	27	8
2	Phthisis	Phthisie	111	59	20	8
3	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	58	24	14	4
4	Diarrhœal Affections	Diarrhées	57	24	11	7
5	Old Age	Vieillesse	52	11	22	7
6	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	51	12	18	9
7	Diphtheria	Diphtérie	33	18	6	3
8	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	29	2	9	4
9	Throat Affections	Affections de la gorge	26	10	5	4
10	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	21	15	4	1
11	Paralysis	Paralysie	18	2	4	4
12	Catarrhal Affections	Affections catharrales	14	1	6	3
13	Other accidents	Autres accidents	12	4	1	1
14	Drowning	Noyades	11	6	2	1
15	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	10	5	1	
16	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	9	1	5	1
17	Cancer	Cancer	8	2	2	2
18	Premature Birth	Naissance prématurée	8		4	3
19	Apoplexy	Apoplexie	8	3	2	
20	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	8		3	2
21	Burns and Scalds	Brûlures	7		1	2
22	Whooping Cough	Coqueluche	6	1		
23	Hydrocephalus	Hydrocéphalie	5		1	
24	Stomach diseases	Maladies de l'estomac	4	3	1	
25	Dropsy	Hydropisie	4	1	2	
26	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine	3			
27	Erysipelas	Erysipèle	3		3	
28	Rheumatism	Rhumatisme	3	2	1	
29	Child Birth	Accouchement	3	2		
30	Insanity	Folie	3	3		
31	Liver diseases	Maladies du foie	3	1	1	
32	Dentition	Dentition	3	2		
33	Railway accidents	Accidents par les chemins de fer	3	3		
34	Scrofula and other forms of Tuberculosis	Scrofules et autres formes de Tubercule	2		2	
35	Suffocation	Suffocation	2		1	
36	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	2	1		
37	Other Constitutional Diseases	Autres maladies constitutionnelles	1			
38	Malformations	Difformités	1		1	
39	Joint diseases	Maladies des articulations	1			
40	Other local diseases	Autres affections locales	1		1	
41	Fractures and contusions	Fractures et contusions	1	1		
42	Homicide	Homicide	1			
	Totals	Totaux	741	283	181	7

TABLEAU II. CITÉ DE ST. JOHN, N.B.

RELIGIONS.			NATIONALITIES. NATIONALITÉS.					OCCUPATIONS.							
Methodists. Méthodistes.	Baptists. Baptistes.	Others. Autres.	English. Anglais.	French. Français.	Irish. Irlandais.	Scotch. Ecossais.	Others. Autres.	Agricultural. Agricole.	Commercial. Commerciale.	Domestic. Domestique.	Industrial. Industrielle	Professional. Professions.	Labourers. Journaliers.	Not Classed. Non Classé.	
14	19	3	35	....	84	13	3	1	37	9	33	5	48	2	1
15	9	.....	36	1	63	7	4	1	27	7	32	4	37	3	2
7	9	...	15	....	37	5	1	1	8	4	21	2	21	1	3
8	6	1	21	.....	29	4	3	...	22	.....	17	1	17	.....	4
6	5	1	20	...	23	6	3	4	13	.....	17	2	9	7	5
7	5	....	21	.....	21	7	2	1	13	3	15	2	14	3	6
4	2	.....	8	....	23	2	..	...	8	2	12	3	7	1	7
5	9	..	15	...	10	4	....	1	12	....	10	3	1	2	8
6	1	.....	8	1	14	2	1	....	7	2	4	2	11	.....	9
.....	1	.....	5	.....	15	1	.....	.....	4	2	7	.....	7	1	10
4	4	.....	7	....	8	3	.....	....	8	1	4	1	4	.....	11
2	2	.	7	.....	6	.....	1	...	5	1	5	2	1	.....	12
4	....	2	2	....	7	.....	3	..	3	.....	5	....	3	1	13
...	2	.....	5	.....	5	1	...	1	8	....	1	.....	1	.....	14
2	1	1	2	.....	6	..	2	.....	1	..	7	.....	2	.....	15
....	1	1	6	.....	2	1	.....	....	3	.....	2	2	2	.....	16
2	.....	.....	3	.....	3	2	.....	...	3	....	1	.....	2	2	17
1	....	....	5	.....	3	..	.....	.....	5	....	1	.....	2	.....	18
3	.....	.....	5	....	3	.....	.....	.....	3	1	1	1	2	.....	19
1	1	1	3	.....	2	2	1	....	4	.....	3	.....	1	.....	20
4	.....	.....	5	.....	..	2	.....	.....	1	.....	5	...	1	.....	21
4	1	.....	4	.....	1	...	1	..	3	.....	1	.....	2	.....	22
2	2	....	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	2	.....	23
.....	.....	.....	1	.....	3	.....	...	/1	1	.....	1	.....	1	...	24
1	.....	.....	3	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	...	...	2	1	25
1	2	....	1	....	2	....	....	.....	3	....	.....	.....	...	.....	26
....	....	....	2	.....	1	.....	.....	...	1	.....	....	.....	2	.....	27
.....	.....	.....	1	.....	2	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	1	28
..	1	.....	1	.....	2	.....	.....	....	2	.....	.....	.....	1	.....	29
...	.....	.....	....	.....	3	....	..	.....	.....	1	1	.....	1	.....	30
1	.....	.....	2	.....	1	.....	.....	...	1	...	1	1	.....	.....	31
1	.....	.....	1	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	1	.....	32
...	....	...	..	1	2	.....	.....	...	1	.....	....	.....	2	.....	33
.....	.....	.....	1	.....	.....	...	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	34
.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	35
1	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.	.....	...	1	.....	...	1	36
...	1	....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	37
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	38
...	1	....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	39
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	40
.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	41
.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	42
106	85	10	260	4	387	63	27	11	213	35	214	32	210	26	

TABLE II. CITY OF OTTAWA.

	DISEASES IN THE ORDER OF FATALITY.	MALADIES DANS L'ORDRE DE LA FATALITÉ.	Total Deaths. — Total des décès.	RELIGIONS. Roman Catholics. — Catholiques Romains	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Presbyterians. — Presbytériens.
1	Diarrhœal Affections	Diarrhées	120	94	11	6
2	Lung diseases	Affections pulmonaires	113	71	21	11
3	Phthisis	Phthisie	96	63	10	7
4	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	58	37	11	3
5	Dentition	Dentition	57	50	3	1
6	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies et cœur et des vaisseaux sanguins	47	24	7	9
7	Premature Birth	Naissance prématurée	45	38	4	2
8	Diphtheria	Diphtérie	34	32	.....	.....
9	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	30	16	6	4
10	Old Age	Vieillesse	26	13	6	2
11	Paralysis	Paralysie	25	17	3	2
12	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	25	14	5	2
13	Catarrhal Affections	Affections catharrales	22	18	3	.....
14	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	19	12	2	1
15	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	18	7	8	1
16	Liver diseases	Maladies du foie	17	14	2	...
17	Cancer	Cancer	15	10	1	1
18	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	15	4	2	2
19	Cyanosis	Cyanosis	12	12	.....	.....
20	Hydrocephalus	Hydrocéphalie	11	7	2	1
21	Throat Affections	Affections de la gorge	11	9	.....	.....
22	Scrofula and other forms of Tuberculosis	Scrofules et autres formes de Tubercule	10	9	1	...
23	Drowning	Noyades	9	2	1	...
24	Stomach diseases	Maladies de l'estomac	8	6	1	1
25	Anæmia	Anémie	7	7	.....	.....
26	Other accidents	Autres accidents	7	6	1	...
27	Alcoholism	Ivrognerie	6	4	2	...
28	Rheumatism	Rhumatisme	6	5	.....	1

TABLEAU II. CITÉ D'OTTAWA.

RELIGIONS.			NATIONALITIES. NATIONALITÉS.					OCCUPATIONS.							
Methodists. Méthodistes.	Baptists. Baptistes.	Others. Autres.	English. Anglais.	French. Français.	Irish. Irlandais.	Scotch. Ecossais.	Others. Autres.	Agricultural. Agricole.	Commercial. Commerciale.	Domestic. Domestique.	Industrial. Industrielle	Professional. Professions.	Labourers. Journaliers.	Not Classed. Non Classé.	
5	1	3	30	45	32	7	6	2	11	2	15	6	27	57	1
4	3	3	17	48	36	10	2	5	27	9	26	12	29	5	2
10	2	4	13	32	39	10	2	2	22	5	27	13	25	2	3
2	2	3	12	23	16	5	2	2	6	2	18	7	17	6	4
1	.....	2	6	41	7	1	2	.....	14	1	14	3	22	3	5
6	.....	1	9	16	15	6	1	1	10	4	8	9	14	1	6
..	....	1	4	28	8	3	2	....	7	3	14	6	10	5	7
...	1	1	1	27	4	.....	2	.....	6	3	7	3	14	1	8
3	.....	1	5	13	4	5	3	.....	5	2	7	5	9	2	9
2	1	2	4	5	14	1	2	2	3	3	7	4	5	2	10
2	1	.....	2	10	9	3	1	4	2	1	5	3	10	.....	11
3	.....	1	7	7	6	3	2	.....	6	2	9	1	6	1	12
1	....	..	1	14	4	2	1	.....	2	1	5	.....	13	1	13
2	1	1	4	8	6	.....	1	.....	1	1	2	3	12	.....	14
2	...	....	6	3	7	1	1	.....	6	.....	6	3	3	.....	15
1	.....	.....	3	5	7	1	1	....	3	.	3	.....	..	11	16
1	1	1	1	6	5	1	2	1	.....	2	7	.....	5	.. ....	17
3	1	3	6	2	6	.....	1	.....	8	1	2	1	3	.....	18
.....	...		2	4	4	.....	2	....	....	.....	.....	.....	.....	12	19
1	.....	...	3	7	.....	1	....	....	3	....	5	.....	3	.. ....	20
1	....	1	1	8	1	.....	1	....	1	....	2	1	7	.....	21
.....	....		3	5	1	1	....	.....	....	1	..	1	2	6	22
2	.....	4	1	1	2	1	4	....	1	.....	3	1	1	3	23
.....	.....		..	4	3	1	....	....	2	.....	2	1	3	.. ....	24
.....	.....		2	4	1	....	.....	.....	.....	.....	1	...	...	6	25
.....	.....	.....	1	4	2	....	....	....	1	.....	2	1	3	.....	26
.....	.....	.....	3	1	2	.....	.....	.....	2	1	.....	1	2	.....	27
.....	.....	.....	.....	1	3	1	1	.....	2	.....	2	1	1	.. ....	28

TABLE II. CITY OF OTTAWA. *Continued.*

	DISEASES IN THE ORDER OF FATALITY. / MALADIES DANS L'ORDRE DE LA FATALITÉ.		Total Deaths. — Total des décès.	RELIGIONS.		
				Roman Catholics. — Catholiques Romains	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Presbyterians — Presbytériens
29	Child Birth	Accouchement	6	5	1	
30	Suffocation	Suffocation	6	6		
31	Dropsy	Hydropisie	6	4		
32	Measles	Rougeole	5	4		
33	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine	5	3	2	
34	Apoplexy	Apoplexie	5	4	1	
35	Peritonitis	Péritonite	4	3	1	
36	Burns and Scalds	Brûlures	4	2	2	
37	Whooping Cough	Coqueluche	3	2	1	
38	Erysipelas	Erysipèle	3	2		
39	Other Constitutional Diseases	Autres maladies constitutionnelles	3		3	
40	Abscess	Abcès	3		2	
41	Hemorrhage	Hémorrhagie	3	3		
42	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	3	2		
43	Other Malarial Diseases	Malaria	2	1		
44	Puerperal Fever	Fièvres puerpérales	2	1		
45	Septicæmia	Septicémie	2	1	1	
46	At Birth	A la naissance	2	1	1	
47	Diseases of the Uterus	Maladies de l'uterus	2	1		
48	Other local diseases	Autres affections locales	2		1	
49	Fractures and contusions	Fractures et contusions	2		2	
50	Insanity	Folie	1			
51	Gunshot and wounds	Blessures et armes à feu	1			
52	Poison	Empoisonnements	1	1		
53	Railway accidents	Accidents par les chemins de fer	1			
54	Suicide	Suicide	1		1	
55	Homicide	Homicide	1	1		
	Totals	Totaux	948	648	132	

TABLEAU II. CITÉ D'OTTAWA. *Suite.*

RELIGIONS.			NATIONALITIES. NATIONALITÉS.					OCCUPATIONS.							
Methodists. — Méthodistes.	Baptists. — Baptistes.	Others. — Autres.	English. — Anglais.	French. — Français.	Irish. — Irlandais.	Scotch. — Ecossais.	Others. — Autres.	Agricultural. — Agricole.	Commercial. — Commerciale.	Domestic — Domestique.	Industrial. — Industrielle	Professional — Professions.	Labourers. — Journaliers.	Not Classed. — Non Classé.	
...	...	...	1	3	2	...	...	...	...	2	...	2	2	...	29
...	...	...	1	4	1	...	...	...	1	1	1	...	2	1	30
1	1	...	1	3	1	...	1	...	2	1	2	...	1	...	31
...	...	...	...	4	...	1	...	...	...	...	1	...	4	...	32
...	...	...	...	2	1	1	1	...	2	1	1	...	1	...	33
...	...	...	1	2	1	...	1	1	1	...	...	...	3	...	34
...	...	...	...	1	2	...	1	...	1	...	1	1	1	...	35
...	...	...	1	1	1	1	...	...	2	...	...	1	1	...	36
...	...	...	1	2	...	...	...	...	...	...	1	1	1	...	37
1	...	...	2	1	...	...	...	...	1	...	1	...	1	...	38
...	...	...	1	...	2	...	...	1	...	...	2	...	...	...	39
...	...	...	1	...	1	1	...	...	...	...	2	...	1	...	40
...	...	...	1	1	1	...	...	...	1	...	1	...	...	1	41
...	...	...	...	1	1	1	...	...	...	...	2	...	...	1	42
1	...	...	...	1	1	...	...	...	1	...	1	...	...	...	43
...	...	1	...	1	...	...	1	...	...	...	2	...	...	...	44
...	...	...	1	1	...	...	...	...	1	1	...	...	...	...	45
...	...	...	...	1	...	1	...	...	...	...	1	...	1	...	46
...	...	...	1	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...	1	47
1	...	...	1	...	1	...	...	...	...	...	1	1	...	...	48
...	...	...	...	...	2	...	...	...	...	...	...	1	1	...	49
...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	1	...	...	...	50
...	1	...	...	...	...	...	1	...	...	...	1	...	...	...	51
...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...	...	...	52
...	...	...	...	...	...	1	...	...	1	...	...	...	...	...	53
...	...	...	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	54
...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...	55
56	16	33	162	402	263	71	50	22	166	50	222	93	267	128	

TABLE II. CITY OF HALIFAX.

	DISEASES IN THE ORDER OF FATALITY. — MALADIES DANS L'ORDRE DE LA FATALITÉ.		Total Deaths. — Total des décès.	RELIGIONS.		
				Roman Catholics. — Catholiques Romains	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Presbyterian — Presbytérien
1	Diphtheria	Diphtérie	192	90	51	1
2	Lung diseases	Affections pulmonaires	136	47	40	2
3	Phthisis	Phthisie	112	59	21	1
4	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	71	41	10	
5	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	69	38	17	
6	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et vaisseaux sanguins	55	23	14	1
7	Old Age	Vieillesse	50	21	9	
8	Diarrhœal Affections	Diarrhées	41	19	10	
9	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	39	19	9	
10	Throat Affections	Affections de la gorge	30	15	9	
11	Paralysis	Paralysie	28	14	7	
12	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	24	7	9	
13	Measles	Rougeole	22	14	2	
14	Cancer	Cancer	22	7	8	
15	Enteritis and other Affections of the Bowels	Enterites et autres maladies d'intestins	16	6	4	
16	Catarrhal Affections	Affections catharrales	13	12	1	
17	Premature Birth	Naissance prématurée	13	12	1	
18	Whooping Cough	Coqueluche	12	3	2	
19	Stomach diseases	Maladies de l'estomac	11	5	3	
20	Drowning	Noyades	11	9		
21	Scrofula and other forms of Tuberculosis	Scrofules et autres formes de Tubercule	10	4	2	
22	Dropsy	Hydropisie	10	9	1	
23	Liver diseases	Maladies du foie	9	4	4	
24	Apoplexy	Apoplexie	8	1	3	
25	Dentition	Dentition	8	7		
26	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	7	3	2	
27	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	7	2		

TABLEAU II. CITÉ D'HALIFAX.

RELIGIONS.			NATIONALITIES. NATIONALITÉS.					OCCUPATIONS.							
Methodists. Méthodistes.	Baptists. Baptistes.	Others. Autres.	English. Anglais.	French. Français.	Irish. Irlandais.	Scotch. Ecossais.	Others. Autres.	Agricultural. Agricole.	Commercial. Commerciale.	Domestic Domestique.	Industrial. Industrielle	Professional Professions.	Labourers. Journaliers.	Not Classed. Non Classé.	
16	15	1	74	8	66	32	12	3	59	15	58	18	37	2	1
10	14	3	65	4	30	17	20	1	42	10	35	8	35	5	2
9	6	2	36	2	49	17	8	3	25	10	45	6	22	1	3
6	6	2	24	2	26	11	8	1	10	20	20	5	10	5	4
3	6	.....	28	3	24	8	6	.....	22	8	16	5	18	.....	5
3	4	1	15	. .	18	13	9	1	18	6	14	3	11	2	6
6	6	2	16	.....	23	5	6	1	17	5	10	4	9	4	7
6	2	....	20	.....	11	5	5	.....	13	5	10	5	6	2	8
3	2	1	15	. . .	15	8	1	.....	12	7	9	4	6	1	9
1	2	.....	13	3	6	4	4	.....	12	5	6	1	4	2	10
2	3	....	8	.....	14	3	3	.....	4	2	10	3	7	2	11
...	4	1	9	1	8	4	2	2	11	1	7	1	1	1	12
2	2	.....	9	....	9	4	.....	....	7	.....	7	2	6	.....	13
3	1	1	15	.....	5	. . .	2	.....	12	2	3	1	1	3	14
1	2	1	8	1	4	2	1	1	3	...	5	3	3	1	15
.....	.....	....	3	1	8	.....	1	. . .	5	1	3	....	4	.....	16
.....	.....	.....	4	....	7	1	1	.....	6	....	3	2	2	.....	17
4	3	.....	4	1	1	2	4	.....	3	2	2	1	3	1	18
1	. . .	.....	3	....	5	3	....	.....	4	2	2	1	2	.....	19
....	1	. ....	2	.....	6	2	1	.....	.....	...	2	1	8	.....	20
1	.....	1	4	1	3	2	....	.....	2	2	2	1	3	.....	21
..	. .	.....	6	.....	4	.....	.....	....	2	2	2	1	2	1	22
.....	.....	1	2	.....	5	1	1	1	3	....	1	2	2	.. ....	23
1	2	.....	6	....	1	1	.....	....	2	2	2	2	.....	.....	24
.....	1	.....	2	1	4	. ...	1	.....	3	1	1	.....	3	.. ..	25
.....	.....	.....	5	....	2	....	....	....	3	1	...	2	1	., ...	26
.....	2	. . .	4	.....	1	2	.....	...	1	.....	4	2	.....	.....	27

TABLE II. CITY OF HALIFAX. *Continued.*

	DISEASES IN THE ORDER OF FATALITY. — MALADIES DANS L'ORDRE DE LA FATALITÉ.		Total Deaths. — Total des décès.	RELIGIONS.		
				Roman Catholics. — Catholiques Romains	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Presbyterians. — Presbyteriens.
28	Rheumatism	Rhumatisme	6	4	2	....
29	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine	5	2	1	1
30	Puerperal Fever	Fièvres puerpérales	5	.....	2	1
31	Peritonitis	Péritonite	5	2	1	....
32	Fractures and contusions	Fractures et contusions	4	3	1	....
33	Syphilis	Syphilis	3	1	1	.....
34	Erysipelas	Erysipèle	3	.....	.....	2
35	Hydrocephalus	Hydrocéphalie	3	2	1	....
36	Child Birth	Accouchement	3	2	.....	1
37	Burns and Scalds	Brûlures	3	2	1	....
38	Remittent Fever	Fièvre remittente	2	1	1	....
39	Alcoholism	Ivrognerie	2	.....	1	1
40	Insanity	Folie	2	.....	1	....
41	Quinsy	Angine	2	.....	2	....
42	Joint diseases	Maladies des articulations	2	.....	1	....
43	Skin diseases	Maladies de la peau	2	1	1	....
44	Septicæmia	Septicémie	1	.....	.....	....
45	Thrush	Aphthes	1	1	....	.....
46	Anæmia	Anémie	1	.....	.....	....
47	Other Constitutional Diseases	Autres maladies constitutionnelles	1	.....	1	.....
48	Malformations	Difformités	1	.....	.....	....
49	Carbuncle	Anthrax	1	1	.....	....
50	Other local diseases	Autres affections locales	1	1	.....	....
51	Suffocation	Suffocation	1	.....	.....	.....
52	Other accidents	Autres accidents	1	1	.....	.....
53	Suicide	Suicide	1	.....	....	.....
54	Hemorrhage	Hémorrhagie	1	.....	.....	.....
	Totals	Totaux	1,089	515	257	1

TABLEAU II. CITÉ D'HALIFAX. *Suite.*

RELIGIONS.			NATIONALITIES. NATIONALITÉS.					OCCUPATIONS.							
Methodists. Methodistes.	Baptists. Baptistes.	Others. Autres.	English. Anglais.	French. Français.	Irish. Irlandais.	Scotch. Ecossais.	Others. Autres.	Agricultural. Agricole.	Commercial. Commerciale.	Domestic Domestique.	Industrial. Industrielle	Professional Professions.	Labourers. Journaliers.	Not Classed. Non Classé.	
			1	1	4				1		2		2	1	28
	1		2		2	1			2		3				29
1	1		1		1	3			1	1	1	2			30
	1	1	2		1	1	1		2	1		1		1	31
			1		2		1		3		1				32
		1				1	2				1	1		1	33
1			1				2					1	2		34
			1		2				2		1				35
					2	1			2		1				36
			1	1	1				1	1	1				37
			1				1					2			38
			2						1			1			39
1			1		1					1	1				40
			2						1			1			41
1			2						1		1				42
			1			1			1		1				43
1			1						1						44
					1								1		45
						1			1						46
			1											1	47
		1					1				1				48
					1						1				49
					1						1				50
			1									1			51
			1										1		52
							1		1						53
						1			1						54
83	87	20	423	30	374	157	105	14	323	113	296	94	212	37	

TABLE II. CITY OF LONDON.

	DISEASES IN THE ORDEFR OF ATALITY. — MALADIES DANS L'ORDRE DE LA FATALITE.		Total Deaths. — Total des décès.	RELIGIONS.		
				Roman Catholics. — Catholiques Romains	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Presbyterian — Presbyterien
1	Lung diseases	Affections pulmonaires	47	3	14	
2	Phthisis	Phthisie	37	9	16	
3	Old Age	Vieillesse	35	7	13	
4	Heart and Blood Vessels diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	25	3	8	
5	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	19	4	5	
6	Catarrhal Affections	Affections catharrales	18	6	4	
7	Diarrhœal Affections	Diarrhées	17	.....	7	
8	Paralysis	Paralysie	16	4	4	
9	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	15	2	4	
10	Cancer	Cancer	13	3	7	
11	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	12	2	3	
12	Liver Diseases	Maladies du foie	8	1	2	
13	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	8	.....	2	
14	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	8	1	4	
15	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	8	2	1	
16	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine	6	.....	3	
17	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	6	1	.....	
18	Hydrocephalus	Hydrocéphalie	6	.....	2	
19	Other Constitutional Diseases	Autres maladies constitutionnelles	6	1	1	
20	Diphtheria	Diphtérie	5	.....	2	
21	Premature Birth	Naissance prématurée	5	.....	.....	
22	Apoplexy	Apoplexie	5	.....	1	
23	Railway accidents	Accidents par les chemins de fer	5	.....	4	
24	Rheumatism	Rhumatisme	4	.....	.....	
25	Stomach diseases	Maladies de l'estomac	4	.....	1	
26	Dropsy	Hydropisie	4	3	1	
27	Whooping Cough	Coqueluche	2	.....	.....	
28	Septicæmia	Septicémie	2	.....	.....	
29	Child Birth	Accouchement	2	2	.....	
30	Abscess	Abcès	2	1	.....	
31	Erysipelas	Erysipèle	1	.....	1	
32	Anæmia	Anémie	1	.....	1	
33	Cyanosis	Cyanosis	1	1	.....	
34	Quinsy	Angine	1	1	.....	
35	Throat Affections	Affections de la gorge	1	.....	.....	
36	Diseases of the Uterus	Maladies de l'utérus	1	.....	.....	
37	Other accidents	Autres accidents	1	1	.....	
38	Suicide	Suicide	1	.....	.....	
39	Homicide	Homicide	1	.....	1	
	Totals	Totaux	359	58	112	

TABLEAU II. CITE DE LONDON.

RELIGIONS.			NATIONALITIES. NATIONALITÉS.					OCCUPATIONS.							
Roman Catholics. / Romains.	Baptists. / Baptistes.	Others. / Autres.	English. / Anglais.	French. / Français.	Irish. / Irlandais.	Scotch. / Ecossais.	Others. / Autres.	Agricultural. / Agricole.	Commercial. / Commerciale.	Domestic / Domestique.	Industrial. / Industrielle	Professional / Professions.	Labourers. / Journaliers.	Not Classed. / Non Classé.	
21	5	.....	29	1	9	4	4	.....	10	.....	21	2	13	1	1
7	2	1	21	.....	12	3	1	2	6	1	16	3	9	.....	2
9	...	.....	15	.....	11	8	1	2	3	...	10	3	15	2	3
9	.....	.....	9	.....	8	7	1	2	7	.....	6	2	7	1	4
3	1	.....	5	.....	9	4	1	2	3	.....	5	...	9	.....	5
3	.....	.....	5	.....	7	5	1	.....	6	1	4	2	5	.....	6
5	2	.....	9	..	4	3	1	.....	2	.....	8	1	6	.....	7
7	.....	.....	7	.....	7	1	1	2	5	1	1	.....	4	3	8
5	2	.....	9	.....	5	1	.....	.....	3	2	3	2	5	.....	9
2	.....	.....	7	1	4	.....	1	1	3	.....	.....	4	5	.....	10
4	1	.....	8	.....	3	1	.....	...	1	.....	5	.....	6	.....	11
3	.....	.....	2	.....	3	3	.....	.....	3	.....	2	1	2	.....	12
3	1	.....	4	.....	.....	4	.....	2	1	.....	3	.....	2	.....	13
2	.....	1	4	.....	3	1	.....	.....	.....	1	3	.....	3	1	14
2	1	.....	2	.....	4	1	1	1	1	1	3	1	1	.....	15
2	1	.....	6	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	4	.....	16
2	1	.....	2	.....	2	1	1	.....	1	.....	2	.....	3	.....	17
3	.....	.....	4	...	1	1	.....	.....	.....	.....	1	1	4	.....	18
3	.....	.....	3	.....	1	1	1	.....	1	.....	4	.....	1	.....	19
	2	.....	4	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	4	.....	.....	.....	20
4	.....	.....	2	.....	.....	2	1	.....	1	1	2	.....	1	.....	21
4	.....	.....	4	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	2	.....	2	.....	22
	.....	.....	3	.....	1	.....	1	.....	3	.....	1	.....	1	.....	23
2	.....	.....	1	.....	2	1	.....	.....	1	.....	2	.....	1	.....	24
2	.....	.....	3	.....	.....	1	.....	1	1	.....	.....	.....	2	.....	25
	.....	.....	3	.....	1	.....	.....	.....	2	.....	.....	2	.....	.....	26
1	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	27
2	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	28
	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	29
1	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	30
	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	31
	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	32
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	33
	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	34
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	35
	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	36
	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	37
1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	38
	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	39
3	19	2	178	2	104	56	19	18	69	9	111	24	120	8	

TABLE II. CITY OF WINNIPEG.

	DISEASES IN THE ORDER OF FATALITY. — MALADIES DANS L'ORDRE DE LA FATALITÉ.		Total Deaths. — Total des décès.	RELIGIONS. Roman Catholics. — Catholiques Romains	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Pr by ria Pr by rie
1	Lung diseases	Affections pulmonaires	61	5	23	
2	Diarrhœal Affections	Diarrhées	57	5	13	
3	Phthisis	Phthisie	44	2	13	
4	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	28	1	8	
5	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	20	2	5	
6	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	19	1	5	
7	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	19	1	4	
8	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	11	2	4	
9	Diphtheria	Diphtérie	10		6	
10	Premature Birth	Naissance prématurée	10	1	4	
11	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	9		2	
12	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	9	1	1	
13	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine	6	1	2	
14	Cancer	Cancer	6		1	
15	Hydrocephalus	Hydrocéphalie	6		4	
16	Liver diseases	Maladies du foie	6	1	1	
17	Catarrhal Affections	Affections catharrales	5	1	1	
18	Peritonitis	Péritonite	5			
19	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	5		1	
20	Measles	Rougeole	4	1	1	
21	Septicæmia	Septicémie	4		2	
22	Fractures and contusions	Fractures et contusions	4		2	
23	Gunshot and wounds	Blessures et armes à feu	4	1	1	
24	Other accidents	Autres accidents	4	1	3	
25	Anæmia	Anémie	3		1	
26	Old Age	Vieillesse	3		1	
27	Paralysis	Paralysie	3	1		
28	Drowning	Noyades	3			
29	Dropsy	Hydropisie	3	1	2	
30	Other Constitutional Diseases	Autres maladies constitutionnelles	2	1		
31	Apoplexy	Apoplexie	2			

TABLEAU II. CITÉ DE WINNIPEG.

RELIGIONS.			NATIONALITIES. NATIONALITÉS.					OCCUPATIONS.							
Methodists. — Méthodistes.	Baptists. — Baptistes.	Others. — Autres.	English. — Anglais.	French. — Français.	Irish. — Irlandais.	Scotch. — Ecossais.	Others. — Autres.	Agricultural. — Agricole.	Commercial. — Commerciale.	Domestic — Domestique.	Industrial. — Industrielle	Professional — Professions.	Labourers. — Journaliers.	Not Classed. — Non Classé.	
4	.....	18	20	....	10	15	16	6	9	7	16	3	20	....	2
10	.....	17	18	....	10	11	18	3	18	2	17	1	14	2	3
8	.....	12	12	1	8	13	10	8	11	2	7	2	13	1	4
3	1	10	10	.....	5	3	10	2	4	4	8	3	6	1	1
4	.....	3	5	.....	5	8	2	2	10	2	1	.....	4	1	5
2	2	2	6	1	3	7	2	2	7	2	1	1	5	1	6
1	1	2	6	.....	2	7	4	....	6	1	3	3	6	.....	7
2	.....	3	4	.....	3	1	3	1	4	1	2	.....	3	.....	8
.....	.....	.....	6	.....	1	3	.....	.....	6	.....	3	....	1	.....	9
1	.....	3	4	.....	2	2	2	....	2	2	3	.....	3	.....	10
1	1	3	4	.....	.....	2	3	2	.....	.....	1	.....	6	.....	11
.....	1	3	3	.....	.....	4	2	.....	1	.....	7	.....	1	.....	12
.....	.....	1	2	.....	1	2	1	1	2	.....	1	.....	2	.....	13
.....	1	2	1	.....	1	2	2	1	1	1	1	.....	2	.....	14
.....	.....	2	3	.....	1	1	1	1	1	.....	.....	1	3	....	15
1	.....	1	2	.....	1	2	1	....	2	.....	1	1	2	.....	16
1	.....	2	2	1	.....	1	1	1	.....	.....	1	.....	3	.....	17
1	.....	3	1	.....	.....	3	1	.....	.....	.....	1	1	3	.....	18
1	1	1	1	.....	1	2	1	2	1	.....	.....	.....	2	.....	19
1	.....	.....	2	.....	1	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	3	.....	20
.....	.....	1	1	.....	.....	3	.....	.....	1	1	1	.....	1	.....	21
1	.....	1	1	....	1	1	1	1	3	.....	.....	.....	.....	.....	22
.....	1	.....	1	.....	3	.....	.....	2	.....	.....	.....	1	1	.....	23
.....	.....	.....	2	.....	.....	1	1	.....	1	.....	1	.....	2	.....	24
2	.....	.....	2	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	2	.....	.....	.....	25
.....	.....	1	.....	.....	1	1	1	1	1	.....	.....	.....	1	.....	26
2	.....	.....	2	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	1	.....	27
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	1	2	.....	.....	28
.....	.....	.....	1	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	29
1	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	30
1	1	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	31

TABLE II. CITY OF WINNIPEG. *Continued*

	DISEASES IN THE ORDER OF FATALITY. — MALADIES DANS L'ORDRE DE LA FATALITÉ.		Total Deaths. — Total des décès.	RELIGIONS.		
				Roman Catholics. — Catholiques Romains	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Pr by ria — Pr by ric
32	Stomach diseases	Maladies de l'estomac	2			
33	Suffocation	Suffocation	2			
34	Abscess	Abcès	2		1	
35	Other Malarial Diseases	Malaria	1		1	
36	Erysipelas	Erysipèle	1			
37	Puerperal Fever	Fièvres puerpérales	1			
38	Thrush	Aphthes	1			
39	Worms and other Parasites	Vers et autres parasites	1			
40	Privation of Food	Défaut d'alimentation	1	1		
41	Purpura	Purpura	1			
42	Scrofula and other forms of Tuberculosis	Scrofules et autres formes de Tubercule	1		1	
43	Malformations	Difformités	1			
44	Child Birth	Accouchement	1	1		
45	Insanity	Folie	1		1	
46	Throat Affections	Affections de la gorge	1		1	
47	Dentition	Dentition	1	1		
48	Diseases of the Uterus	Maladies de l'uterus	1			
49	Joint diseases	Maladies des articulations	1			
50	Skin diseases	Maladies de la peau	1			
51	Other local diseases	Autres affections locales	1			
52	Burns and Scalds	Brûlures	1			
53	Poison	Empoisonnement	1	1		
54	Railway accidents	Accidents par les chemins de fer	1	1		
55	Suicide	Suicide	1			
56	Sudden (Unascertained)	Subite—causes inconnues	1			
	Totals	Totaux	403	35	116	

TABLEAU II. CITÉ DE WINNIPEG. *Suite.*

RELIGIONS.			NATIONALITIES. NATIONALITÉS.					OCCUPATIONS.							
Methodists. Méthodistes.	Baptists. Baptistes.	Others. Autres.	English. Anglais.	French. Français.	Irish. Irlandais.	Scotch. Ecossais.	Others. Autres.	Agricultural. Agricole.	Commercial. Commerciale.	Domestic Domestique.	Industrial. Industrielle	Professional Professions.	Labourers. Journaliers.	Not Classed. Non Classé.	
		2					2		1		1				32
1					1	1		1	1						33
1			2								2				34
						1			1						35
1			1						1						36
1			1								1				37
		1					1						1		38
		1					1						1		39
					1									1	40
	1		1								1				41
			1										1		42
						1						1			43
					1						1				44
			1						1						45
			1								1				46
			1										1		47
					1								1		48
		1					1						1		49
1					1				1						50
		1					1						1		51
1			1									1			52
					1									1	53
					1				1						54
		1	1						1						55
						1							1		56
54	11	98	134	3	71	105	90	38	102	25	93	21	116	8	

TABLE II. CITY OF VICTORIA, B.C.

	DISEASES IN THE ORDER OF FATALITY. — MALADIES DANS L'ORDRE DE LA FATALITÉ.		Total Deaths. — Total des décès.	RELIGIONS.		
				Roman Catholics. — Catholiques Romains	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Presbyterians. — Presbytériens.
1	Lung diseases	Affections pulmonaires	33	1	12	3
2	Phthisis	Phthisie	32	6	6	5
3	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	28	3	7	4
4	Diarrhœal Affections	Diarrhées	18	1	4	3
5	Paralysis	Paralysie	14	4	6	...
6	Dropsy	Hydropisie	12	2	3	4
7	Old Age	Vieillesse	10	2	3	2
8	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	10	1	...	2
9	Cancer	Cancer	9	1	5	2
10	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	9	2	3	1
11	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	8	1	2	4
12	Whooping Cough	Coqueluche	7	1	3	2
13	Septicæmia	Septicémie	7	1	4	1
14	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies Urinaires	7	...	2	...
15	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	6	2	2	1
16	Liver diseases	Maladies du foie	6	....	3	1
17	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	6	2	.....	1
18	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	6	1	1	1
19	Dentition	Dentition	5	1	1	1
20	Drowning	Noyades	5	...	2	2
21	Diphtheria	Diphtérie	4	....	2	.....
22	Premature Birth	Naissance prématurée	4	2	1	.....
23	Rheumatism	Rhumatisme	3	1	1	..
24	Child Birth	Accouchement	3	...	.....	1
25	Fractures and contusions	Fractures et contusions	3	1	1	..
26	Alcoholism	Ivrognerie	2	1	1	....
27	Burns and Scalds	Brûlures	2	....	.....	1
28	Suicide	Suicide	2	.....	.....	1
29	Homicide	Homicide	2	1	.....	...
30	Hemorrhage	Hémorrhagie	2	1	1	...
31	Measles	Rougeole	1	1	...	...
32	Erysipelas	Erysipèle	1	....	.....	...
33	Thrush	Aphthes	1	.....	.....	1
34	Apoplexy	Apoplexie	1	...	1	...
35	Quinsy	Angine	1	....	..	.....
36	Throat Affections	Affections de la gorge	1	....	1	.....
37	Stomach diseases	Maladies de l'estomac	1	....	1	...
38	Poison	Empoisonnement	1	.....	.....	...
39	Railway accidents	Accidents par les chemins de fer	1	.....	1	....
40	Other accidents	Autres accidents	1	....	.....	1
41	Totals	Totaux	275	40	80	45

TABLEAU II. CITÉ DE VICTORIA, C.B.

RELIGIONS.			NATIONALITIES. NATIONALITÉS.					OCCUPATIONS.							
Methodists. — Méthodistes.	Baptists. — Baptistes.	Others. — Autres.	English. — Anglais.	French. — Français.	Irish. — Irlandais.	Scotch. — Ecossais.	Others. — Autres.	Agricultural. — Agricole.	Commercial. — Commerciale.	Domestic — Domestique.	Industrial. — Industrielle	Professional — Professions.	Labourers. — Journaliers.	Not Classed. — Non Classé.	
5	1	11	11	.....	3	3	16	2	6	7	4	5	9	.....	1
10	....	5	10	....	5	5	12	3	12	4	6	.....	7	....	2
7	1	6	17	.....	2	2	7	2	8	2	6	1	8	1	3
9	....	1	12	....	2	1	3	1	4	1	8	.....	4	....	4
2	.....	2	8	....	2	.....	4	..	4	2	5	....	2	1	5
....	1	2	3	.....	1	5	3	2	4	2	1	.....	2	1	6
2	1	.....	3	....	1	3	3	.....	1	1	5	....	1	2	7
4	2	1	4	.....	....	1	5	1	3	.....	4	.....	2	.. ..	8
1	....	.....	6	....	1	.....	2	....	4	2	1	....	1	1	9
2	1	....	4	.....	2	2	1	.....	4	....	2	1	2	.. ..	10
1	.....	.....	4	.....	.....	3	1	.....	3	.....	4	.....	1	.. ....	11
.....	1	....	2	....	2	2	1	.....	3	....	4	.....	.....	.. ..	12
1	....	....	5	.....	....	1	1	1	1	.....	3	1	1	.. ..	13
1	.....	4	3	....	.....	.....	4	.....	1	1	....	1	3	1	14
1	.....	.....	3	.....	....	1	2	.....	3	1	2	.....	.....	....	15
1	.....	1	4	.....	.....	.....	2	.....	2	1	2	.....	1	.....	16
2	1	.....	2	.....	2	2	.....	....	1	.....	3	....	2	....	17
1	.....	2	2	....	.....	1	3	2	2	.....	.....	1	.....	1	18
2	.....	....	3	.....	.....	1	1	1	2	.....	2	.....	.....	.. ..	19
1	....	....	4	.....	....	1	....	.....	4	.....	1	.....	.....	.. ...	20
1	1	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	....	....	1	.. ....	21
1	....	.....	1	....	.....	.....	3	.....	4	....	....	....	.....	.....	22
.....	....	1	1	....	.....	.....	2	1	1	.....	.....	1	.. .	.....	23
2	.....	.....	1	.....	.....	1	1	....	2	.....	1	.....	.....	.. ..	24
1	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	2	1	.....	.....	.....	.....	25
.....	.....	.....	.....	....	1	.....	1	....	2	..	.....	....	.....	....	26
....	1	....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	....	.....	1	27
.....	.....	1	.....	.....	....	1	1	.....	.....	2	....	....	..	.. ..	28
.....	....	1	.....	....	1	.....	1	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	29
.....	..	....	1	1	.....	.....	.....	.....	..	.....	1	1	....	.....	30
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	31
.....	....	1	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.. ..	32
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	33
.....	.....	.....	1	....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.. ..	34
.....	..	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	....	1	....	.....	.....	.....	35
.....	.....	....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	36
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	37
.....	....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.. ....	38
.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	39
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	40
58	11	41	126	1	26	39	83	17	91	29	68	13	48	9	

TABLE II. CITY OF KINGSTON.

	DISEASES IN THE ORDER OF FATALITY. — MALADIES DANS L'ORDRE DE LA FATALITÉ.		Total Deaths. — Total des décès.	RELIGIONS. Roman Catholics. — Catholiques Romains	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Presbyterians. — Presbytériens.
1	Old Age	Vieillesse	56	38	8	4
2	Lung diseases	Affections pulmonaires	49	16	10	10
3	Phthisis	Phthisie	40	23	7	3
4	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	36	4	15	3
5	Catarrhal Affections	Affections catharrales	27	9	10	1
6	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	26	7	12	5
7	Diarrhœal Affections	Diarrhées	16	1	3	3
8	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	13	2	7	
9	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	12	3	1	4
10	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	11	3	5	1
11	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	10	5	2	2
12	Cancer	Cancer	8	2	1	2
13	Drowning	Noyades	7	1	2	3
14	Paralysis	Paralysie	6	2	1	2
15	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	6	2	2	1
16	Apoplexy	Apoplexie	5	1	1	2
17	Dropsy	Hydropisie	5	2	1	1
18	Throat Affections	Affections de la gorge	4	3		1
19	Stomach diseases	Maladies de l'estomac	4		3	1
20	Burns and Scalds	Brûlures	4	4		
21	Rheumatism	Rhumatisme	3		2	1
22	Fractures and Contusions	Fractures et contusions	3	1		
23	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	3		1	1
24	Diphtheria	Diphtérie	2	1	1	
25	Septicæmia	Septicémie	2			1
26	Other Constitutional Diseases	Autres maladies constitutionnelles	2		1	
27	Premature Birth	Naissance prématurée	2			
28	Child Birth	Accouchement	2			1
29	Dentition	Dentition	2			
30	Railway Accidents	Accidents par les chemins de fer	2	1		1
31	Other Accidents	Autres accidents	2	2		
32	Abscess	Abcès	2	1	1	
33	Puerperal Fever	Fièvres puerpérales	1	1		
34	Alcoholism	Ivrognerie	1			1
35	Scrofula and other forms of Tuberculosis	Scrofules et autres formes de Tubercule	1		1	
36	Hydrocephalus	Hydrocéphalie	1		1	
37	Insanity	Folie	1			
38	Quinsy	Angine	1		1	
39	Peritonitis	Péritonite	1			
40	Liver diseases	Maladies du foie	1			
41	Joint diseases	Maladies des articulations	1			1
42	Skin diseases	Maladies de la peau	1			
43	Hemorrhage	Hémorrhagie	1	1		
	Totals	Totaux	383	136	100	56

TABLEAU II. CITÉ DE KINGSTON.

RELIGIONS.			NATIONALITIES. NATIONALITÉS.					OCCUPATIONS.							
Methodists. — Méthodistes.	Baptists. — Baptistes.	Others. — Autres.	English. — Anglais.	French. — Français.	Irish. — Irlandais.	Scotch. — Ecossais.	Others. — Autres.	Agricultural. — Agricole.	Commercial. — Commerciale.	Domestic — Domestique.	Industrial. — Industrielle	Professional — Professions.	Labourers. — Journaliers.	Not Classed. — Non Classé.	
5	.....	1	5	4	44	3	.....	2	4	6	14	3	26	1	1
9	1	3	13	3	28	4	1	4	14	2	12	3	12	2	2
5	.....	2	11	2	22	4	1	1	9	5	11	2	12	.....	3
13	.....	1	16	2	10	5	3	2	6	2	14	1	6	5	4
5	.....	2	12	.....	13	.....	2	2	5	2	8	2	6	2	5
2	.....	.....	8	2	15	.....	1	3	6	.....	8	3	4	2	6
8	1	.....	8	.....	4	3	1	1	2	.....	9	.....	4	.....	7
1	.....	3	6	.....	4	2	1	.....	2	1	4	1	5	.....	8
2	1	1	4	.....	4	3	1	.....	2	.....	6	.....	3	1	9
2	.....	.....	4	.....	7	.....	.....	.....	4	.....	2	2	2	1	10
.....	.....	1	3	.....	6	1	.....	1	2	.....	2	1	4	.....	11
2	.....	1	3	.....	5	.....	.....	1	3	.....	2	.....	1	1	12
1	.....	.....	1	1	4	1	.....	.....	3	.....	1	1	1	1	13
.....	1	.....	.....	1	3	1	1	.....	2	.....	2	.....	2	.....	14
.....	.....	1	2	.....	3	1	.....	.....	1	.....	3	1	1	.....	15
.....	.....	1	2	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	1	1	16
1	.....	.....	1	1	3	.....	.....	1	1	1	2	.....	.....	.....	17
.....	.....	.....	.....	2	1	1	.....	.....	2	1	.....	1	.....	.....	18
.....	.....	.....	2	.....	1	1	.....	.....	.....	1	.....	2	1	.....	19
.....	.....	.....	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	.....	20
.....	.....	.....	1	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	1	21
2	.....	.....	1	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	1	.....	22
.....	.....	1	.....	.....	2	.....	1	.....	2	.....	.....	.....	1	.....	23
.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	24
1	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	25
1	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	26
2	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	27
1	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	28
2	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	29
.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	30
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	31
.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	32
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	33
.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	34
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	35
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	36
1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	37
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	38
.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	39
1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	41
1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	42
.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	43
68	5	18	115	20	200	34	14	19	76	21	115	27	106	19	

TABLE II. CITY OF BRANTFORD.

	DISEASES IN THE ORDER OF FATALITY. — MALADIES DANS L'ORDRE DE LA FATALITÉ.		Total Deaths. — Total des décès.	RELIGIONS. Roman Catholics. — Catholiques Romains	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Presbyterians. — Presbytériens.
1	Lung diseases	Affections pulmonaires	32	2	9	2
2	Phthisis	Phthisie	22	3	4	1
3	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	18	1	6	2
4	Diarrhœal Affections	Diarrhées	15	1	4	1
5	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	12	1	1	4
6	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	11	.....	2	1
7	Old Age	Vieillesse	10	.....	2	.....
8	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	7	.....	3	1
9	Cancer	Cancer	6	1	2	2
10	Enteritis and other Affections of the Bowels	Enterites et autres maladies d'intestins	6	.....	1	1
11	Diphtheria	Diphtérie	5	.....	1	1
12	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	5	1	2	1
13	Septicæmia	Septicémie	4	.....	1	.....
14	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	4	.....	1	.....
15	Premature Birth	Naissance prématurée	3	1	.....	.....
16	Apoplexy	Apoplexie	3	.....	.....	.....
17	Throat Affections	Affections de la gorge	3	.....	2	.....
18	Fractures and contusions	Fractures et contusions	3	1	1	1
19	Other Constitutional Diseases	Autres maladies constitutionnelles	2	.....	1	.....
20	Child Birth	Accouchement	2	1	.....	.....
21	Suffocation	Suffocation	2	.....	.....	1
22	Dropsy	Hydropisie	2	.....	1	1
23	Measles	Rougeole	1	.....	.....	.....
24	Whooping Cough	Coqueluche	1	.....	1	.....
25	Thrush	Aphthes	1	.....	.....	.....
26	Rheumatism	Rhumatisme	1	.....	.....	1
27	Hydrocephalus	Hydrocéphalie	1	.....	.....	.....
28	Paralysis	Paralysie	1	.....	.....	.....
29	Stomach diseases	Maladies de l'estomac	1	.....	1	.....
30	Liver diseases	Maladies du foie	1	.....	.....	.....
31	Dentition	Dentition	1	1	.....	.....
32	Poison	Empoisonnement	1	.....	.....	1
33	Drowning	Noyades	1	.....	.....	1
34	Abscess	Abcès	1	.....	.....	.....
35	Hemorrhage	Hémorrhagie	1	.....	1	.....
36	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	1	.....	.....	1
	Totals	Totaux	191	14	47	24

TABLEAU II. CITÉ DE BRANTFORD.

RELIGIONS.			NATIONALITIES. NATIONALITÉS.					OCCUPATIONS.							
Methodists. — Méthodistes.	Baptists. — Baptistes.	Others. — Autres.	English. — Anglais.	French. — Français.	Irish. — Irlandais.	Scotch. — Ecossais.	Others. — Autres.	Agricultural. — Agricole.	Commercial. — Commerciale.	Domestic — Domestique.	Industrial. — Industrielle	Professional — Professions.	Labourers. — Journaliers.	Not Classed. — Non Classé.	
12	4	3	21	.. ..	3	3	5	1	5	.....	15	2	9	.....	1
8	4	2	11	.....	7	2	2	....	2	.....	9	1	9	1	2
4	2	3	7	.....	5	2	4	2	2	.....	10	2	2	.....	3
6	3	.....	8	.. ..	2	4	1	1	2	.. ..	9	1	2	.....	4
4	2	.. ..	2	.....	4	6	.....	2	.....	...	8	.....	1	1	5
4	3	1	3	.....	1	1	6	.. ..	1	1	6	....	3	.....	6
4	2	2	7	.....	.....	2	1	4	1	.....	.....	.....	....	5	7
2	1	. .	4	....	.....	2	1	....	.....	2	2	1	2	....	8
.....	.....	1	3	.....	1	2	....	1	.....	.....	2	.....	2	1	9
3	.....	1	4	.....	.....	....	2	. ...	3	.....	2	....	1	.. ....	10
3	.....	.....	1	..	.....	.....	4	....	.....	1	4	.....	.....	....	11
... .	.... .	1	3	1	1	....	.....	.....	... .	.....	2	....	3	.....	12
3	.....	.....	1	.....	2	.....	1	1	.....	1	2	.....	.....	.. ....	13
1	2	....	2	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	3	.....	1	....	14
2	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	1	.....	2	....	.....	.. ....	15
3	.....	.....	2	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	16
1	...	.....	1	....	1	.....	1	.....	... .	1	1	1	.....	.. .	17
.....	.....	.....	..	.....	1	2	.....	.. ..	2	.....	.....	...	1	.. .. .	18
.....	1	.....	2	.. ...	.....	.....	..	..	1	.....	1	.....	.....	.....	19
.....	.....	1	1	.....	1	.....	.....	.. ..	1	.....	.....	.....	1	.. ....	20
1	...	...	.....	....	... ..	2	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	21
.....	.. ..	.. ..	1	.....	.....	...	1	.....	1	.....	1	.. ..	.....	.....	22
....	1	...	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	23
.....	..	.....	1	.....	.....	.....	.....	....	1	.....	.....	.....	...	.....	24
1	...	.....	1	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	25
....	.....	...	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	... ..	.....	.. ....	26
.....	.....	1	.....	.	1	.....	.....	.....	.....	...	1	.....	.....	.....	27
1	.....	.....	...	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	28
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	29
1	.....	.....	...	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	...	.....	.....	30
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	31
....	.....	.....	.. ..	....	.....	1	.....	.. ..	.....	.....	1	.....	.....	.....	32
...	.....	.....	....	....	.....	1	.....	.....	..	...	1	....	.....	.....	33
1	.....	... ..	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	...	.....	34
.....	.....	... ..	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	35
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	36
65	25	16	90	1	34	33	33	13	23	6	93	8	40	8	

TABLE II. CITY OF HULL.

	DISEASES IN THE ORDER OF FATALITY. — MALADIES DANS L'ORDRE DE LA FATALITÉ.		Total Deaths. — Total des décès.	RELIGIONS.		
				Roman Catholics. — Catholique Romains	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Presbyterians. — Presbytériens.
1	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	153	152	....	....
2	Diphtheria	Diphtérie	43	39	2	2
3	Dentition	Dentition	40	40	....	....
4	Lung diseases	Affections pulmonaires	25	25	....	....
5	Phthisis	Phthisie	20	18	....	1
6	Throat Affections	Affections de la gorge	12	10	2	....
7	Diarrhœal Affections	Diarrhées	11	10	1	....
8	Old Age	Vieillesse	11	10	....	....
9	Paralysis	Paralysie	9	9	....	....
10	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	8	7	....	1
11	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	8	7	1	....
12	Abscess	Abcès	6	6	....	....
13	Child Birth	Accouchement	5	5	....	....
14	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	5	1	3	1
15	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	4	4	....	....
16	Drowning	Noyades	4	4	....	....
17	Other Accidents	Autres accidents	3	3	....	....
18	Whooping Cough	Coqueluche	2	2	....	....
19	Other Zymotic Diseases	Autres maladies zymotiques	2	1	1	....
20	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	2	2	....	....
21	Measles	Rougeole	1	1	....	....
22	Puerperal Fever	Fièvres puerpérales	1	1	....	....
23	Rheumatism	Rhumatisme	1	1	....	....
24	Cancer	Cancer	1	1	....	....
25	Premature Birth	Naissance prématurée	1	....	....	....
26	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	1	1	....	....
27	Liver diseases	Maladies du foie	1	....	1	....
28	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	1	1	....	....
29	Skin diseases	Maladies de la peau	1	1	....	....
30	Fractures and Contusions	Fractures et contusions	1	1	....	....
31	Dropsy	Hydropisie	1	1	....	....
	Totals	Totaux	384	364	11	5

TABLEAU II. CITÉ DE HULL.

RELIGIONS.			NATIONALITIES. NATIONALITÉS.					OCCUPATIONS.							
Methodists. — Méthodistes.	Baptists. — Baptistes.	Others. — Autres.	English. — Anglais.	French. — Français.	Irish. — Irlandais.	Scotch. — Ecossais.	Others. — Autres.	Agricultural. — Agricole.	Commercial. — Commerciale.	Domestic — Domestique.	Industrial. — Industrielle	Professional — Professions.	Labourers. — Journaliers.	Not Classed — Non Classé.	
.....	1	...	7	144	1	.....	1	.....	11	2	9	4	122	5	1
.....	.....	.....	4	36	1	2	.....	.....	10	.....	4	.....	29	.....	2
.....	.....	.....	1	39	.....	..	.....	.....	2	.....	..	.....	37	1	3
.....	.....	.....	.....	25	.....	.....	.....	.....	2	...	1	1	20	1	4
.....	1	.....	...	18	1	1	.....	.....	2	.....	.....	.....	17	1	5
.....	.....	.....	1	10	.....	.....	1	.....	1	.....	2	.....	9	.....	6
.....	.....	.....	.....	10	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	1	9	.....	7
.....	.....	1	.....	10	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	11	8
.....	.....	.....	1	8	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	3	5	9
.....	.....	.....	1	6	1	.....	.....	1	1	.....	1	.....	5	.....	10
.....	.....	...	1	7	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...	1	5	2	11
.....	.....	.....	.....	6	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5	1	12
.....	.....	.....	.....	5	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	4	.....	13
.....	.....	.....	.....	2	1	1	1	1	1	.....	.....	.....	3	.....	14
...	.....	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...	...	4	.....	15
.....	.....	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	3	.....	16
.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	1	17
.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	..	.....	18
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	...	.....	.....	1	.....	.....	1	19
.....	.....	.....	...	2	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	20
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	21
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	22
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	23
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	24
.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	25
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	26
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	27
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	28
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	29
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	30
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	31
...	3	1	18	350	6	5	5	2	35	2	22	10	282	31	

TABLE II. TOWN OF CHARLOTTETOWN.

	DISEASES IN THE ORDER OF FATALITY. — MALADIES DANS L'ORDRE DE LA FATALITÉ.		Total Deaths. — Total des décès.	RELIGIONS.		
				Roman Catholics. — Catholiques Romains	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Presbyterians — Presbytériens
1	Phthisis	Phthisie	33	17	4	4
2	Lung diseases	Affections pulmonaires	18	9	2	2
3	Old Age	Vieillesse	16	4	6	3
4	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine	13	7	.....	4
5	Diarrhœal Affections	Diarrhées	12	9	2	1
6	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	11	4	.....	3
7	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	9	2	3	1
8	Other accidents	Autres accidents	6	4	1	.....
9	Cancer	Cancer	5	3	1	1
10	Throat Affections	Affections de la gorge	5	.....	1	.....
11	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	5	3	1	.....
12	Whooping Cough	Coqueluche	4	1	2	.....
13	Paralysis	Paralysie	4	.....	1	3
14	Hemorrhage	Hémorrhagie	4	2	1	1
15	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	4	1	2	1
16	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoides et fièvres continues	3	.....	.....	.....
17	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	3	.....	.....	1
18	Drowning	Noyades	3	1	.....	.....
19	Catarrhal Affections	Affections catharrales	2	1	.....	.....
20	Scrofula and other forms of Tuberculosis	Scrofules et autres formes de Tubercule	2	.....	1	.....
21	Premature Birth	Naissance prématurée	2	2	.....	.....
22	Child Birth	Accouchement	2	1	.....	.....
23	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	2	.....	.....	.....
24	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	2	.....	1	.....
25	Liver diseases	Maladies du foie	2	.....	.....	1
26	Burns and Scalds	Brûlures	2	.....	1	1
27	Dropsy	Hydropisie	2	1	.....	1
28	Erysipelas	Erysipèle	1	.....	.....	.....
29	Septicæmia	Septicémie	1	.....	.....	.....
30	Alcoholism	Ivrognerie	1	.....	1	.....
31	Apoplexy	Apoplexie	1	1	.....	.....
32	Stomach Diseases	Maladies de l'estomac	1	.....	.....	.....
33	Peritonitis	Péritonite	1	.....	.....	1
34	Skin diseases	Maladies de la peau	1	1	.....	.....
35	Other local diseases	Autres affections locales	1	.....	.....	.....
	Totals	Totaux	184	74	31	2

TABLEAU II. VILLE DE CHARLOTTETOWN.

RELIGIONS.			NATIONALITIES. NATIONALITÉS.					OCCUPATIONS.							
Methodists. — Méthodistes.	Baptists. — Baptistes.	Others. — Autres.	English. — Anglais.	French. — Français.	Irish. — Irlandais.	Scotch. — Ecossais.	Others. — Autres.	Agricultural. — Agricole.	Commercial. — Commerciale.	Domestic — Domestique.	Industrial. — Industrielle	Professional — Professions.	Labourers. — Journaliers.	Not Classed. — Non Classé.	
7		1	11		16	5	1	3	12		5		12	1	1
3	2		7	1	5	4	1		5		5	1	5	2	2
3			7		4	5		2	4		4	4	2		3
2			2		7	4			4	1	3		5		
			1		9	2			4		1		7		4
4			5		2	3	1		2		4	3	2		5
3			6		1	2			4		2	1	2		6
	1		1		4	1		2					3	1	7
			1		2	1	1		1				2	2	8
3	1		5					1	3		1				9
1			2		2	1		1			2		2		10
		1	2		1	1			1		2		1		11
			1			3			3				1		12
					2	2			1		1		2		13
			2		1	1			1	1			2		14
3			3								3				15
2			3						1		2				16
1	1		1		1	1			1		2				17
	1				1	1				1	1				18
1			2					1			1				19
					2								2		20
1			1			1			2						21
2					1	1			1				1		22
1			1			1					1	1			23
1						2					1	1			24
			1			1			1			1			25
					1	1					1		1		26
1				1									1		27
1			1						1						28
			1						1						29
					1				1						30
1			1								1				31
						1					1				32
						1							1		33
1			1								1				34
12	6	2	69	2	63	46	4	10	54	3	45	12	54	6	

TABLE II. CITY OF ST. THOMAS.

	DISEASES IN THE ORDER OF FATALITY. — MALADIES DANS L'ORDRE DE LA FATALITÉ.		Total Deaths. — Total des décès.	RELIGIONS.		
				Roman Catholics. — Catholiques Romains	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Presbyterians. — Presbytériens.
1	Lung diseases	Affections pulmonaires	23	3	2	5
2	Phthisis	Phthisie	13	3		4
3	Old Age	Vieillesse	13		3	3
4	Diarrhœal Affections	Diarrhées	8	1	1	1
5	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	8	1	4	
6	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	7		1	1
7	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	7	1	1	
8	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	6	1	2	2
9	Railway accidents	Accidents par les chemins de fer	4	3		
10	Anæmia	Anémie	3			1
11	Child Birth	Accouchement	3		1	
12	Dropsy	Hydropisie	3	1	1	
13	Apoplexy	Apoplexie	2		1	1
14	Peritonitis	Péritonite	2		1	
15	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	2			1
16	Poison	Empoisonnements	2		1	1
17	Diphtheria	Diphtérie	1			
18	Puerperal Fever	Fièvres puerpérales	1			
19	Other Zymotic Diseases	Autres maladies zymotiques	1			
20	Rheumatism	Rhumatisme	1	1		
21	At Birth	A la naissance	1	1		
22	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	1			1
23	Paralysis	Paralysie	1			
24	Quinsy	Angine	1		1	
25	Liver diseases	Maladies du foie	1		1	
26	Fractures and contusions	Fractures et contusions	1			1
27	Drowning	Noyades	1			
28	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	1		1	
29	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	1			
	Totals	Totaux	119	16	22	22

TABLEAU II. CITE DE ST. THOMAS.

RELIGIONS.			NATIONALITIES. — NATIONALITÉS.					OCCUPATIONS.							
Methodists. — Méthodistes.	Baptists. — Baptistes.	Others. — Autres.	English. — Anglais.	French. — Français.	Irish. — Irlandais.	Scotch. — Ecossais.	Others. — Autres.	Agricultural. — Agricole.	Commercial. — Commerciale.	Domestic — Domestique.	Industrial. — Industrielle	Professional — Professions.	Labourers. — Journaliers.	Not Classed. — Non Classé.	
13	.....	....	10	....	4	3	6	1	12	2	4	....	3	1	1
5	1	.....	3	....	4	4	2	1	7	1	2	.....	1	1	2
4	3	....	8	....	.....	5	.....	6	3	.....	.....	1	1	2	3
3	2	.....	4	...	2	1	1	....	4	....	2	1	1	.....	4
3	.....	.....	2	.....	3	2	1	.....	3	1	2	.....	1	1	5
4	1	.....	5	.....	1	1	....	.....	4	....	1	.....	2	.....	6
3	.....	2	2	.....	2	1	2	....	3	.....	2	.....	1	1	7
.	1	.....	4	.....	1	1	....	.....	2	1	2	...	1	.....	8
.....	.....	1	....	.....	3	....	1	...	2	.....	1	.....	.....	1	9
1	1	.....	1	.....	1	1	.....	.....	3	.....	....	.....	.....	.....	10
2	.....	.....	2	1	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	11
1	.....	.....	2	....	.....	1	....	.....	1	....	1	.....	1	.....	12
...	.....	....	.....	....	1	1	.....	....	....	....	....	.....	2	....	13
1	.....	.....	1	.....	1	.....	...	....	....	.....	....	1	1	.....	14
...	1	.....	...	.....	.....	1	1	.....	.....	...	....	.....	1	1	15
...	.....	....	. ..	.....	1	1	....	.....	....	.....	.....	.....	2	.....	16
1	.....	.....	1	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	17
1	.....	.....	...	.....	1	.....	.....	...	.....	.....	.....	.....	1	.....	18
1	.....	.....	.....	.....	....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	19
...	.....	.....	.....	....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...	1	.....	20
...	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	....	1	.....	.....	.....	.....	.....	21
...	.....	.....	....	.....	1	.....	.....	....	.....	....	1	.....	.....	.....	22
1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	23
...	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	24
.	.....	.....	1	. ....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	25
...	.....	.....	...	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	26
1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	....	1	.....	.....	.....	.....	.....	27
...	.....	.....	1	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	...	.....	.....	28
1	.....	.....	.....	...	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	29
46	10	3	50	1	28	24	16	8	52	5	20	4	21	9	

TABLE II. CITY OF GUELPH.

	DISEASES IN THE ORDER OF FATALITY. — MALADIES DANS L'ORDRE DE LA FATALITÉ.		Total Deaths. — Total des décès.	RELIGIONS. Roman Catholics. — Catholiques Romains	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Presbyterians — Presbytériens
1	Lung diseases	Affections pulmonaires	24	5	4	6
2	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	13	4	1	3
3	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	11	2	2	4
4	Diphtheria	Diphtérie	10		3	1
5	Phthisis	Phthisie	10	1	2	1
6	Old Age	Vieillesse	10	2	1	3
7	Cancer	Cancer	9		3	3
8	Diarrhœal Affections	Diarrhées	7	3		1
9	Paralysis	Paralysie	6		3	1
10	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	5		1	1
11	Measles	Rougeole	4			1
12	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	4		2	2
13	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	3		1	
14	Dentition	Dentition	3	1		1
15	Fractures and contusions	Fractures et contusions	3	2		1
16	Anæmia	Anémie	2			
17	Child Birth	Accouchement	2	1		
18	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	2			
19	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	2	1		
20	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine	1			
21	Whooping Cough	Coqueluche	1			
22	Puerperal Fever	Fièvres purpérales	1			
23	Scrofula and other forms of Tuberculosis	Scrofules et autres formes de Tubercule	1			
24	Malformations	Difformités	1	1		
25	Throat Affections	Affections de la gorge	1			
26	Liver diseases	Maladies du foie	1			
27	Joint diseases	Maladies des articulations	1			
28	Drowning	Noyades	1	1		
29	Railway accidents	Accidents per les chemins de fer	1	1		
30	Other accidents	Autres accidents	1			
31	Dropsy	Hydropisie	1			
	Totals	Totaux	142	25	23	3

TABLEAU II. CITÉ DE GUELPH.

RELIGIONS.			NATIONALITIES. NATIONALITÉS.					OCCUPATIONS.							
Methodists. — Méthodistes.	Baptists. — Baptistes.	Others. — Autres.	English. — Anglais.	French. — Français.	Irish. — Irlandais.	Scotch. — Ecossais.	Others. — Autres.	Agricultural. — Agricole.	Commercial. — Commerciale.	Domestic — Domestique.	Industrial. — Industrielle	Professional — Professions.	Labourers. — Journaliers.	Not Classed. — Non Classé.	
6	1	2	13		7	3	1	1	2		10	1	8	2	1
4	1		4		5	2	2	2	3		6	1	1		2
3			6		2	2	1	1	1	1	5		3		3
6			7		1	1	1	1			7		2		4
6			6		2	2		1			5		3	1	5
4			1		4	4	1	1		1	3		2	3	6
		1	3		3	3		3	1		3		1	1	7
3			2		4	1			2		4		1		8
2			5			1		1	1		4				9
1	2		4		1			2	2		1				10
3			3		1								4		11
			2			2			1		2		1		12
1		1	2		1			1					1	1	13
1						1	2				1		2		14
						2	1				3				15
		1				2						1	1		16
1							2				2				17
2			2					1					1		18
1			2						1		1				19
	1		1								1				20
1			1								1				21
1			1								1				22
						1			1						23
					1			1							24
1			1					1							25
1							1				1				26
1							1						1		27
					1			1							28
					1				1						29
					1						1				30
		1					1				1				31
49	5	6	66		35	27	14	18	16	2	63	3	32	8	

TABLE II. CITY OF BELLEVILLE.

	DISEASES IN THE ORDER OF FATALITY. — MALADIES DANS L'ORDRE DE LA FATALITÉ.		Total Deaths. — Total des décès.	RELIGIONS. Roman Catholics. — Catholiques Romains	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Presbyterian. — Presbytérien
1	Phthisis	Phthisie	28	11	6	
2	Old Age	Vieillesse	21	7	5	
3	Lung diseases	Affections pulmonaires	20	4	9	
4	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	11	4	3	
5	Throat Affections	Affections de la gorge	11	3	4	
6	Diarrhœal Affections	Diarrhées	10	4	2	
7	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	10	3	2	
8	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	8	1	3	
9	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	8	4	1	
10	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	7	2	3	
11	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	5	1	2	
12	Paralysis	Paralysie	4	2	1	
13	Liver diseases	Maladies du foie	4	1	1	
14	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	4	2		
15	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	3			
16	Drowning	Noyades	3	2		
17	Cancer	Cancer	2		1	
18	Apoplexy	Apoplexie	2			
19	Burns and Scalds	Brûlures	2			
20	Diphtheria	Diphtérie	1			
21	Whooping Cough	Coqueluche	1			
22	Other Malarial Diseases	Malaria	1			
23	Septicæmia	Septicémie	1			
24	Alcoholism	Ivrognerie	1		1	
25	Other Constitutional Diseases	Autres maladies constitutionnelles	1			
26	Dentition	Dentition	1	1		
27	Railway accidents	Accidents par les chemins de fer	1	1		
28	Other accidents	Autres accidents	1			
29	Hanged (Judicial)	Exécutions de Haute Justice	1		1	
30	Dropsy	Hydropisie	1		1	
	Totals	Totaux	174	53	46	18

TABLEAU II. CITÉ DE BELLEVILLE.

RELIGIONS.			NATIONALITIES. NATIONALITÉS.					OCCUPATIONS.							
Methodists. Méthodistes.	Baptists. Baptistes.	Others. Autres.	English. Anglais.	French. Français.	Irish. Irlandais.	Scotch. Ecossais.	Others. Autres.	Agricultural. Agricole.	Commercial. Commerciale.	Domestic Domestique.	Industrial. Industrielle	Professional Professions.	Labourers. Journaliers.	Not Classed. Non Classé.	
9			12	3	9	2	2	3	9		9	3	4		1
5			10		8		3	2	6	1	5		3	4	2
5			6	2	9	2	1	2	4		4	1	9		3
3			4	1	4		2		4		2	1	2	2	4
4			4	2	5				2	1	3	1	3	1	5
3	1		4	1	4		1	1	1		2		5	1	6
3			2		4	3	1	1			4		5		7
3	1		2		3	1	2		3		1	3	1		8
1			1	1	3	3		2	1		1	1	3		9
2			3	2	1		1		1		2	1	2	1	10
2			2		2		1	1	4				1		11
					2	2		1	1				1	1	12
1			1		2	1		1	1		1	1			13
1			1	1	2				1		1		2		14
1					1	2			2		1				15
1				1	2				1		2				16
1			1		1				1				1		17
2			1				1				1			1	18
2					2								2		19
1			1						1						20
1					1						1				21
1			1								1				22
1			1						1						23
			1											1	24
1			1								1				25
					1						1				26
			1										1		27
1					1									1	28
					1								1		29
			1										1		30
55	2		61	14	68	16	15	13	44	2	43	12	47	13	

TABLE II. TOWN OF WINDSOR, ONT.

	DISEASES IN THE ORDER OF FATALITY. — MALADIES DANS L'ORDRE DE LA FATALITÉ.		Total Deaths. — Total des décès.	RELIGIONS. Roman Catholics. — Catholiques Romains	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Presbyterian. — Presbyteriens
1	Lung diseases	Affections pulmonaires	20	6	4	
2	Phthisis	Phthisie	13	4		
3	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et vaisseaux sanguins	13	3	2	
4	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	13	6	3	
5	Diarrhœal Affections	Diarrhées	10	6		
6	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	9	2	3	
7	Diphtheria	Diphtérie	6		1	
8	Old Age	Vieillesse	5	2	1	
9	Paralysis	Paralysie	5	1	1	
10	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	5	1		
11	Dropsy	Hydropisie	5	2	1	
12	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	5	2	1	
13	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	4	1		
14	Suicide	Suicide	4	2		
15	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	3	1	1	
16	Cancer	Cancer	3	1	1	
17	Throat Affections	Affections de la gorge	3	1	1	
18	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	3	1	1	
19	Septicæmia	Septicémie	2			
20	Alcoholism	Ivrognerie	2		1	
21	Premature Birth	Naissance prématurée	2	1	1	
22	Stomach diseases	Maladies de l'estomac	2	1		
23	Peritonitis	Péritonite	2			
24	Liver diseases	Maladies du foie	2	1	1	
25	Drowning	Noyades	2			
26	Railway accidents	Accidents par les chemins de fer	2		1	
27	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine	1			
28	Catarrhal Affections	Affections catharrales	1			
29	Privation of food	Défaut d'alimentation	1			
30	Rheumatism	Rhumatisme	1			
31	Cyanosis	Cyanosis	1			
32	Malformations	Difformités	1	1		
33	Child Birth	Accouchement	1			
34	Apoplexy	Apoplexie	1			
35	Dentition	Dentition	1	1		
36	Diseases of the Uterus	Maladies de l'uterus	1	1		
37	Joint diseases	Maladies des articulations	1			
38	Fractures and contusions	Fractures et contusions	1			
39	Gunshot and wounds	Blessures et armes à feu	1			
40	Burns and Scalds	Brûlures	1			
41	Poison	Empoisonnements	1	1		
42	Other accidents	Autres accidents	1		1	
43	Hemorrhage	Hémorrhagie	1			
	Totals	Totaux	162	49	26	18

TABLEAU II. VILLE DE WINDSOR, ONT.

RELIGIONS.			NATIONALITIES. NATIONALITÉS.					OCCUPATIONS.							
Methodists. Méthodistes.	Baptists. Baptistes.	Others. Autres.	English. Anglais.	French. Français.	Irish. Irlandais.	Scotch. Ecossais.	Others. Autres.	Agricultural. Agricole.	Commercial. Commerciale.	Domestic. Domestique.	Industrial. Industrielle.	Professional. Professions.	Labourers. Journaliers.	Not Classed. Non Classé.	
5	.. ..	2	5	3	3	3	6	.....	6	2	4	1	7	....	1
4	2	.. .	3	.....	2	2	6	.....	5	1	3	.... .	3	1	2
6	1	.....	5	1	1	1	5	1	2	1	1	.....	7	1	3
3	.....	...	4	1	4	2	2	.....	6	1	4	.....	2	.. ....	4
2	....	1	2	1	2	1	4	1	1	1	5	.....	2	.....	5
1	1	1	2	....	2	2	3	.....	3	2	1	.....	2	1	6
....	3	.....	3	.....	...	.....	3	.....	.....	3	2	.....	1	.. ....	7
1	....	.....	1	1	1	1	1	1	1	... ..	.....	.....	2	1	8
1	1	.....	2	.....	1	1	1	1	2	.....	....	....	1	1	9
1	....	1	1	1	.....	2	1	.....	1	.....	3	.....	1	.. ....	10
2	.....	.....	3	.....	... ..	..	2	1	.....	.....	4	.....	... ..	.....	11
1	1	.....	2	....	2	1	.....	.....	1	.....	1	1	2	.. ...	12
3	.....	.....	2	.....	1	... .	1	...	.....	1	.	.....	3	.. ....	13
1	.....	1	.....	1	.....	.....	3	.....	...	1	1	... .	2	.. ....	14
....	1	.....	... .	1	.....	2	.....	1	.....	... ..	1	..	1	.. ..	15
....	.....	... ..	.....	... ..	2	1	....	1	.....	.....	1	1	... .	.....	16
1	.....	.....	1	.....	1	...	1	1	1	... ..	.....	.....	1	.. ..	17
1	.....	.....	1	1	.....	.....	1	...	1	.....	.....	1	1	.. ...	18
1	1	.....	...	.....	.....	.....	2	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	19
1	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	....	.....	1	1	.....	.....	.. ...	20
....	.....	.....	1	1	.....	.....	..	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	21
..	1	.....	....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	22
2	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	1	...	1	.....	...	.. ....	23
....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	... ..	.....	1	24
1	...	1	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	25
1	....	.....	.....	.. .	2	.. .	....	.....	1	.....	.....	.....	1	... ...	26
...	.....	.....	.....	.....	.....	1	...	.....	.....	.....	1	.....	....	.....	27
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	... ..	.....	.....	.....	...	1	.....	28
1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	29
1	...	.....	.....	.....	.....	.....	1	...	1	.....	.....	.....	.....	.....	30
1	.....	...	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	31
....	....	....	.....	...	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	32
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	33
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	34
...	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	35
.	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	36
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	37
....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	38
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	39
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	40
....	.....	.. ..	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	41
....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	42
....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	43
48	14	7	43	16	25	21	57	9	37	15	39	5	49	8	

TABLE II. CITY OF SHERBROOKE.

	DISEASES IN THE ORDER OF FATALITY. — MALADIES DANS L'ORDRE DE LA FATALITÉ.		Total Deaths. — Total des décès.	RELIGIONS. Roman Catholics. — Catholiques Romains	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Presbyterian. — Presbytérien
1	Diarrhœal Affections	Diarrhées	46	38	4	
2	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	45	37	6	
3	Phthisis	Phthisie	31	20	5	
4	Lung diseases	Affections pulmonaires	31	24	4	
5	Diphtheria	Diphtérie	22	20		
6	Dentition	Dentition	14	10	2	
7	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	10	9	1	
8	Old Age	Vieillesse	9	8	1	
9	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	9	5	3	
10	Catarrhal Affections	Affections catharrales	8		2	
11	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	7	4	3	
12	Paralysis	Paralysie	6	4	1	
13	Throat Affections	Affections de la gorge	5	5		
14	Erysipelas	Erysipèle	3	2		
15	Cancer	Cancer	3	2		
16	Premature Birth	Naissance prématurée	3	2		
17	Rheumatism	Rhumatisme	2	1		
18	Burns and Scalds	Brûlures	2	2		
19	Drowning	Noyades	2	2		
20	Hanged (Judicial)	Exécutions de haute justice	2	2		
21	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine	1	1		
22	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	1	1		
23	Puerperal Fever	Fièvres puerpérales	1	1		
24	Anæmia	Anémie	1	1		
25	Scrofula and other forms of Tuberculosis	Scrofules et autres formes de Tubercule	1	1		
26	Apoplexy	Apoplexie	1			
27	Stomach diseases	Maladies de l'estomac	1			
28	Liver diseases	Maladies du foie	1	1		
29	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	1	1		
30	Fractures and contusions	Fractures et contusions	1			
31	Suffocation	Suffocation	1	1		
32	Railway accidents	Accidents par les chemins de fer	1		1	
33	Other accidents	Autres accidents	1	1		
34	Dropsy	Hydropisie	1	1		
35	Hemorrhage	Hémorrhagie	1		1	
36	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	1	1		
	Totals	Totaux	277	208	34	

TABLEAU II. CITE DE SHERBROOKE.

RELIGIONS.			NATIONALITIES. NATIONALITÉS.					OCCUPATIONS.							
Methodists. — Méthodistes.	Baptists. — Baptistes.	Others. — Autres.	English. — Anglais.	French. — Français.	Irish. — Irlandais.	Scotch. — Ecossais.	Others. — Autres.	Agricultural. — Agricole.	Commercial. — Commerciale.	Domestic — Domestique.	Industrial. — Industrielle	Professional — Professions.	Labourers. — Journaliers.	Not Classed. — Non Classé.	
		2	5	39	1	1			11	1	17	1	15	1	1
1		2	5	35	4	2		4	5	1	13		23		2
	1	1	5	15	6	5		6	7	1	9	1	7		3
		1	3	22	5	1		8	3		7		13		4
		1		19	1	1	1		5		13	1	2	1	5
1		1	4	7	3				3		5		6		6
			1	8			1				6	1	3		7
			1	7	1			6	1		1		1		8
			3	1	5			3	1	2		1	2		9
2	1	1	6			2		1	1	1	3	1	1		10
			3	3	1					1	4		2		11
				4	1	1		1	1		4				12
				5					1		3		1		13
				2		1				1			1	1	14
1			1	2							3				15
			1	2							2	1			16
					1	1		1		1					17
				2									2		18
				2									2		19
			1	1				1			1				20
				1							1				21
				1									1		22
				1									1		23
				1									1		24
				1					1						25
1					1			1							26
		1					1		1						27
				1									1		28
					1						1				29
						1			1						30
				1							1				31
			1						1						32
				1				1							33
				1									1		34
					1			1							35
				1							1				36
6	2	10	40	186	32	16	3	34	43	9	95	7	86	3	

TABLE II. CITY OF THREE RIVERS.

	DISEASES IN THE ORDER OF FATALITY. — MALADIES DANS L'ORDRE DE LA FATALITÉ.		Total Deaths. — Total des décès.	RELIGIONS.		
				Roman Catholics. — Catholiques Romains	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Presbyterians — Presbytériens
1	Diarrhœal Affections	Diarrhées	33	33		
2	Catarrhal Affections	Affections catharrales	28	28		
3	Phthisis	Phthisie	24	21	1	
4	Paralysis	Paralysie	23	22		
5	Whooping Cough	Coqueluche	20	20		
6	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	18	18		
7	Premature Birth	Naissance prématurée	16	16		
8	Old Age	Vieillesse	16	16		
9	Dentition	Dentition	15	15		
10	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	13	13		
11	Hydrocephalus	Hydrocéphalie	9	9		
12	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	9	9		
13	Lung diseases	Affections pulmonaires	8	8		
14	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	6	5	1	
15	Anæmia	Anémie	5	5		
16	Stomach diseases	Maladies de l'estomac	5	5		
17	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	4	4		
18	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	4	4		
19	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	3	2		
20	Rheumatism	Rhumatisme	3	3		
21	Liver diseases	Maladies du foie	3	2		
22	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	3	2	1	
23	Drowning	Noyades	3	3		
24	Dropsy	Hydropisie	3	2		
25	Diphtheria	Diphtérie	2	2		
26	Cancer	Cancer	2	2		
27	Throat Affections	Affections de la gorge	2	2		
28	Syphilis	Syphilis	1	1		
29	Scrofula and other forms of Tuberculosis	Scrofules et autres formes de Tubercule	1	1		
30	Child Birth	Accouchement	1	1		
31	Apoplexy	Apoplexie	1	1		
32	Burns and Scalds	Brûlures	1	1		
33	Other Accidents	Autres accidents	1	1		
34	Abscess	Abcès	1	1		
	Totals	Totaux	287	278	3	

TABLEAU II. CITÉ DE TROIS-RIVIÈRES.

RELIGIONS.			NATIONALITIES. NATIONALITÉS.					OCCUPATIONS.							
Methodists. — Méthodistes.	Baptists. — Baptistes.	Others. — Autres.	English. — Anglais.	French. — Français.	Irish. — Irlandais.	Scotch. — Ecossais.	Others. — Autres.	Agricultural. — Agricole.	Commercial. — Commerciale.	Domestic — Domestique.	Industrial. — Industrielle	Professional — Professions.	Labourers. — Journaliers.	Not Classed. — Non Classé.	
			1	30	1		1	4	10		9	1	8	1	1
				28				4	5	1	7	1	10		2
			1	20	1	2		3	6	6	2	6	1		3
1			3	18	2			2	1	1	2	2	12	3	4
				18			2	1	4		4		9	2	5
				15			3	1	3		3		8	3	6
			1	13			2	1	2	1	4		6	2	7
				16				1	1		2		9	3	8
				15					3	1	5		6		9
				13				2	2		1	1	7		10
				8			1	1	3		2		2	1	11
				9					3		2	1	2	1	12
				8					2			1	5		13
				5		1		1	1		2		2		14
				5					1				4		15
				5					1		1		3		16
				4					1		2		1		17
				4					1				3		18
				2		1					1		1	1	19
				2		1			2				1		20
				2		1			1					2	21
			1	2							1	1	1		22
			1	2					1				1	1	23
1				2			1	1			1		1		24
				2									2		25
				2									2		26
				2					1			1			27
				1									1		28
				1									1		29
				1							1				30
				1					1						31
				1								1			32
				1									1		33
				1									1		34
2			8	259	4	6	10	22	56	10	52	16	111	20	

TABLE II. TOWN OF PETERBOROUGH.

	DISEASES IN THE ORDER OF FATALITY. — MALADIES DANS L'ORDRE DE LA FATALITÉ.		Total Deaths. — Total des décès.	RELIGIONS.		
				Roman Catholics. — Catholiques Romains	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Presbyterians. — Presbytériens.
1	Lung diseases	Affections pulmonaires	25	8	7	3
2	Phthisis	Phthisie	10	3	2	1
3	Old Age	Vieillesse	10	3	4	
4	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	8	2	2	2
5	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies Urinaires	8	2	2	2
6	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	8	3	1	1
7	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	7	1	1	
8	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	7		3	1
9	Cancer	Cancer	5	1	2	1
10	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	4	2	1	1
11	Catarrhal Affections	Affections catharrales	3	1		
12	Paralysis	Paralysie	3	1		1
13	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	2			2
14	Rheumatism	Rhumatisme	2	1	1	
15	Hydrocephalus	Hydrocéphalie	2	2		
16	Railway accidents	Accidents par les chemins de fer	2	1	1	
17	Diarrhœal Affections	Diarrhées	1			
18	Other Malarial Diseases	Malaria	1	1		
19	Septicæmia	Septicémie	1			1
20	Anæmia	Anémie	1			1
21	Premature Birth	Naissance prématurée	1		1	
22	Child Birth	Accouchement	1			
23	Apoplexy	Apoplexie	1			
24	Peritonitis	Péritonite	1			1
25	Fractures and contusions	Fractures et contusions	1	1		
26	Burns and Scalds	Brûlures	1	1		
27	Drowning	Noyades	1			
28	Other accidents	Autres accidents	1			
29	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	1		1	
	Totals	Totaux	119	34	29	18

TABLEAU II. VILLE DE PETERBOROUGH.

RELIGIONS.			NATIONALITIES. NATIONALITÉS.					OCCUPATIONS.							
Methodists. — Méthodistes.	Baptists. — Baptistes.	Others. — Autres.	English. — Anglais.	French. — Français.	Irish. — Irlandais.	Scotch. — Ecossais.	Others. — Autres.	Agricultural. — Agricole.	Commercial. — Commerciale.	Domestic — Domestique.	Industrial. — Industrielle	Professional — Professions.	Labourers. — Journaliers.	Not Classed. — Non Classé.	
6		1	7	1	14	3			3	1	12	1	8		1
4			3		5	2		1	1	1	3	2	2		2
3			4		5	1		4	1		1	2	2		3
2			3		3	2			4		2		1	1	4
1	1		2		4	2		1			2	1	4		5
3			2	1	4	1		1			2		5		6
4	1		3		2	2			2		2	2	1		7
3			3		3	1					2	1	4		8
1			1		3	1			2		1	1	1		9
			1		3				2		1		1		10
2			1		2			1			1		1		11
	1			1	1	1		1	1	1					12
			1		1						2				13
					2			1					1		14
				1	1						1		1		15
					2								2		16
1			1								1				17
					1					1					18
						1			1						19
					1								1		20
					1				1						21
1			1						1						22
	1				1				1						23
					1								1		24
					1								1		25
					1								1		26
	1					1			1						27
1					1						1				28
					1			1							29
32	5	1	33	4	64	18		11	21	4	34	10	38	1	

TABLE II. TOWN OF WOODSTOCK, ONT.

	DISEASES IN THE ORDER OF FATALITY. — MALADIES DANS L'ORDRE DE LA FATALITÉ.		Total Deaths. — Total des décès.	RELIGIONS.		
				Roman Catholics. — Catholiques Romains	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Presbyterians. — Presbytériens
1	Lung diseases	Affections pulmonaires	20	3	5	7
2	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	10	. .	3	3
3	Phthisis	Phthisie	6	.....	1	2
4	Old Age	Vieillesse	5	.....	....	1
5	Diarrhœal Affections	Diarrhées	4	.....	1	....
6	Cancer	Cancer	4	.....	1	2
7	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	4	.....	2	.....
8	Stomach diseases	Maladies de l'estomac	4	.....	1	.....
9	Enteritis and other Affections of the Bowels	Enterites et autres maladies d'intestins	4	.....	.....	3
10	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	3	....	.....	1
11	Rheumatism	Rhumatisme	3	.....	1	1
12	Other Constitutional Diseases	Autres maladies constitutionnelles	3	.....	1	...
13	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	3	. .	2	1
14	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	2	.....	1	.....
15	Throat Affections	Affections de la gorge	2	.....	1	.....
16	Liver diseases	Maladies du foie	2	.....	....	1
17	Diphtheria	Diphtérie	1	.....	1	....
18	Septicæmia	Septicémie	1	.....	....	.....
19	Anæmia	Anémie	1	.....	.....	....
20	Cyanosis	Cyanosis	1	.....	.....	1
21	Child Birth	Accouchement	1	.....	1	....
22	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	1	.....	1	.....
23	Diseases of the Uterus	Maladies de l'uterus	1	.....	.....	.....
24	Other local diseases	Autres affections locales	1	....	....	....
25	Suicide	Suicide	1	.....	....	....
26	Hanged (judicial)	Exécutions de haute justice	1	.....	1	....
27	Dropsy	Hydropisie	1	.....	.....	.....
28	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	1	.....	1	....
	Totals	Totaux	91	3	25	2

TABLEAU II. VILLE DE WOODSTOCK, ONT.

RELIGIONS.			NATIONALITIES. NATIONALITÉS.					OCCUPATIONS.							
Methodists. — Méthodistes.	Baptists. — Baptistes.	Others. — Autres.	English. — Anglais.	French. — Français.	Irish. — Irlandais.	Scotch. — Ecossais.	Others. — Autres.	Agricultural. — Agricole.	Commercial. — Commerciale.	Domestic. — Domestique.	Industrial. — Industrielle	Professional. — Professions.	Labourers. — Journaliers.	Not Classed — Non Classé.	
2	3	....	11	....	3	6	....	3	3	1	7	2	3	1	1
2	2	....	5	....	1	3	1	1	2	.....	2	1	3	1	2
2	1	.....	4	....	1	.....	1	....	1	....	3	.....	1	1	3
2	2	.....	2	.....	2	1	....	.....	.....	....	....	....	2	3	4
2	.....	1	3	....	1	....	.....	.....	.....	.....	4	.....	.....	.....	5
1	....	....	2	....	....	2	.....	1	1	.....	1	.....	1	.....	6
2	.....	....	4	.....	.....	....	....	....	.....	.....	1	.....	3	.....	7
2	1	....	3	....	....	....	1	.....	....	....	3	1	.....	.....	8
1	.....	.....	1	.....	.....	3	.....	3	....	....	.....	....	.....	1	9
2	.....	.....	2	.....	....	1	.....	1	1	....	1	....	.....	....	10
....	.....	1	1	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	1	11
....	....	2	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	3	.....	.....	.....	12
....	.....	....	1	.....	.....	1	1	....	.....	.....	1	..	1	1	13
....	.....	1	.....	....	.....	2	....	.....	.....	.....	2	....	....	.....	14
1	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	1	.....	....	1	....	....	.....	15
....	1	.....	.....	....	....	1	1	.....	1	....	1	.....	....	....	16
....	.....	.....	1	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	17
1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	18
1	....	....	.....	....	....	1	.....	....	1	....	.....	.....	.....	.....	19
....	.....	....	.....	....	.....	1	.....	....	1	.....	.....	.....	.....	.....	20
....	.....	.....	1	....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	21
....	.....	....	1	....	.....	.....	.....	....	1	....	.....	.....	.....	.....	22
....	1	....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	23
1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	24
....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	25
....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	26
....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	27
....	.....	....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	28
2	12	6	52	.....	8	25	6	11	13	1	34	5	16	11	

TABLE II. TOWN OF BROCKVILLE.

	DISEASES IN THE ORDER OF FATALITY. — MALADIES DANS L'ORDRE DE LA FATALITÉ.		Total Deaths. — Total des décès.	RELIGIONS. Roman Catholics. — Catholiques Romains	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Presbyterians. — Presbyteriens
1	Lung diseases	Affections pulmonaires	27	9	8	
2	Phthisis	Phthisie	21	8	6	
3	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	14	3	4	
4	Diarrhœal Affections	Diarrhées	10	3	1	
5	Old Age	Vieillesse	8	3	2	
6	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	8	2	5	
7	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	7	1	2	
8	Catarrhal Affections	Affections catharrales	6	3	1	
9	Dropsy	Hydropisie	5	2	1	
10	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine	4		2	
11	Rheumatism	Rhumatisme	4	2	1	
12	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	4		3	
13	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	4	1	2	
14	Whooping Cough	Coqueluche	3	1	1	
15	Cancer	Cancer	3	1	1	
16	Paralysis	Paralysie	3	1		
17	Throat Affections	Affections de la gorge	3	1	1	
18	Liver diseases	Maladies du foie	3	2		
19	Diphtheria	Diphtérie	2	1		
20	Hydrocephalus	Hydrocéphalie	2		1	
21	Apoplexy	Apoplexie	2		1	
22	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	2	1	1	
23	Drowning	Noyades	2		1	
24	Railway Accidents	Accidents par les chemins de fer	2	1		
25	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoides et fièvres continues	1	1		
26	Other Malarial Diseases	Malaria	1			
27	Erysipelas	Erysipèle	1		1	
28	Septicæmia	Septicémie	1		1	
29	Premature Birth	Naissance prématurée	1	1		
30	Quinsy	Angine	1	1		
31	Stomach Diseases	Maladies de l'estomac	1			
32	Burns and Scalds	Brûlures	1		1	
33	Abscess	Abcès	1			
34	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	1		1	
	Totals	Totaux	159	49	49	

TABLEAU II. VILLE DE BROCKVILLE.

RELIGIONS.			NATIONALITIES. — NATIONALITÉS.					OCCUPATIONS.							
Methodists. — Méthodistes.	Baptists. — Baptistes.	Others. — Autres.	English. — Anglais.	French. — Français.	Irish. — Irlandais.	Scotch. — Ecossais.	Others. — Autres.	Agricultural. — Agricole.	Commercial. — Commerciale.	Domestic — Domestique.	Industrial. — Industrielle	Professional — Professions.	Labourers. — Journaliers.	Not Classed. — Non Classé.	
6	2	.....	8	2	16	.....	1	2	4	.....	12	4	3	2	1
4	.....	.....	5	1	15	.....	.....	2	4	.....	9	2	2	2	2
2	.....	1	4	1	4	5	.....	1	4	1	3	1	2	2	3
3	2	.....	1	.....	6	2	1	.....	3	1	4	1	1	.....	4
1	...	.....	.....	.....	6	2	.....	1	.....	1	1	.....	1	4	5
1	..	.....	.....	.....	7	1	.....	2	1	.....	2	.....	2	1	6
3	1	.....	2	1	3	1	.....	.....	3	.....	3	1	.....	.....	7
...	.....	.....	....	.....	3	3	.....	1	4	.....	.....	...	1	.....	8
....	.....	.....	..	.....	4	1	.....	.....	1	.....	3	.....	1	.....	9
1	.....	.....	1	1	2	.....	.....	.....	2	.....	1	...	1	.....	10
...	.....	.....	.....	.....	4	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	1	1	11
..	.....	.....	2	.....	1	1	.....	.....	1	....	2	.....	1	....	12
...	.....	.....	1	.....	1	2	.....	.....	1	.....	1	1	1	.. ..	13
.....	1	.....	.....	.....	2	1	.....	1	.....	.....	1	.....	1	.....	14
.....	.....	1	1	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	1	1	15
1	1	... ..	.. ..	1	1	1	.....	.....	.....	.....	1	...	1	1	16
1	.....	.....	1	.. ...	1	.....	1	..	1	.....	.....	.....	2	.....	17
...	.....	1	.....	.....	3	.....	.....	.....	1	....	1	.....	1	.. ....	18
....	...	.....	.....	.....	2	.....	..	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	19
....	1	.. ..	.....	.....	2	....	.. ..	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	20
...	.....	.. .	.....	.....	.....	2	.....	.. ..	1	.....	.....	1	.....	.....	21
...	.. ..	.....	.....	.....	2	.....	....	....	1	.. ..	1	.. ..	....	.....	22
1	... .	.....	.....	.....	2	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	23
...	.....	... .	.....	.....	1	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.. ..	24
...	...	.....	.....	..	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	25
1	.....	.....	...	.....	1	.....	... ..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	26
...	.....	...	1	.....	... .	.....	... ..	.....	.....	.....	1	.. ..	.. .	.....	27
...	.....	.. ...	1	....	.....	.....	....	.....	1	.... .	.. .	...	.....	.....	28
...	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	29
...	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	30
1	...	.....	... ..	.....	1	....	....	.....	.. ..	..	...	.....	.....	1	31
...	.....	. . .	.....	1	.....	.....	.....	... .	....	.....	.....	...	1	.....	32
...	....	...	... .	....	1	.....	.....	.....	.....	... .	.....	1	.....	....	33
...	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	34
26	8	3	29	8	95	23	4	10	38	3	50	12	28	18	

TABLE II. TOWN OF CHATHAM, ONT.

	DISEASES IN THE ORDER OF FATALITY. — MALADIES DANS L'ORDRE DE LA FATALITE.		Total Deaths. — Total des décès.	RELIGIONS.		
				Roman Catholics. — Catholiques Romains	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Presbyterians — Presbytériens
1	Phthisis	Phthisie	19	3	3	1
2	Old Age	Vieillesse	12	2	2	3
3	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	11	3	2	3
4	Lung diseases	Affections pulmonaires	10	1	5	1
5	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	10	1	4	2
6	Diarrhœal Affections	Diarrhées	8	2	1	2
7	Paralysis	Paralysie	7	.....	1	2
8	Catarrhal Affections	Affections catharrales	6	1	1	3
9	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	6	2	1	1
10	Heart and Blood Vessels diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	6	.....	1	2
11	Throat Affections	Affections de la gorge	5	1	.....	.....
12	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	4	1	1	.....
13	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	4	.....	.....	1
14	Apoplexy	Apoplexie	3	1	1	1
15	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	3	.....	.....	.....
16	Septicæmia	Septicémie	2	.....	.....	1
17	Child Birth	Accouchement	2	.....	.....	.....
18	Dentition	Dentition	2	.....	.....	.....
19	Hemorrhage	Hémorrhagie	2	.....	.....	1
20	Diphtheria	Diphtérie	1	.....	.....	.....
21	Whooping Cough	Coqueluche	1	.....	.....	.....
22	Syphilis	Syphilis	1	.....	.....	.....
23	Rheumatism	Rhumatisme	1	.....	1	.....
24	Cancer	Cancer	1	.....	.....	1
25	Stomach diseases	Maladies de l'estomac	1	1	.....	.....
26	Diseases of the Uterus	Maladies de l'utérus	1	.....	1	.....
27	Fractures and contusions	Fractures et contusions	1	.....	.....	.....
28	Railway accidents	Accidents par les chemins de fer	1	1	.....	.....
29	Suicide	Suicide	1	1	.....	.....
30	Dropsy	Hydropisie	1	1	.....	.....
	Totals	Totaux	133	22	25	2

TABLEAU II. VILLE DE CHATHAM, ONT.

RELIGIONS.			NATIONALITIES. NATIONALITÉS.					OCCUPATIONS.							
Methodists. — Méthodistes.	Baptists. — Baptistes.	Others. — Autres.	English. — Anglais.	French. — Français.	Irish. — Irlandais.	Scotch. — Ecossais.	Others. — Autres.	Agricultural. — Agricole.	Commercial. — Commerciale.	Domestic — Domestique.	Industrial. — Industrielle	Professional — Professions.	Labourers. — Journaliers.	Not Classed. — Non Classé.	
6	6	.....	2	.....	5	1	11	5	2	1	1	.....	10	.....	1
4	1	.....	3	1	3	2	3	4	1	.....	2	.....	5	.....	2
1	2	.....	5	1	1	3	1	1	1	1	2	.....	6	.....	3
2	1	.....	4	.....	1	.....	5	1	2	.....	2	.....	5	.....	4
3	.....	.....	7	.....	2	.....	1	.....	1	2	1	1	5	.....	5
1	2	.....	2	3	1	1	1	.....	2	.....	1	1	4	.....	6
3	1	.....	.....	.....	1	4	2	2	.....	.....	3	1	1	.....	7
1	.....	.....	1	1	1	2	1	2	1	.....	1	1	1	.....	8
2	.....	.....	1	.....	1	1	3	.....	1	1	3	1	.....	.....	9
2	.....	1	2	.....	1	1	2	1	1	.....	1	.....	3	.....	10
4	.....	.....	2	.....	.....	.....	3	1	.....	.....	1	.....	3	.....	11
2	.....	.....	1	1	.....	.....	2	.....	.....	.....	2	.....	2	.....	12
3	.....	.....	1	.....	1	.....	2	1	1	.....	.....	.....	2	.....	13
.....	.....	.....	.....	.....	2	1	.....	.....	1	.....	2	.....	.....	.....	14
2	.....	1	2	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	2	.....	15
1	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	16
1	1	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	17
1	1	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	18
1	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	19
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	20
.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	21
1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	22
.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	23
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	24
.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	25
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	26
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	27
.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	28
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	29
.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	30
43	15	3	37	7	26	19	44	20	18	5	27	7	56	.....	

TABLE II. TOWN OF SOREL.

	DISEASES IN THE ORDER OF FATALITY. — MALADIES DANS L'ORDRE DE LA FATALITÉ.		Total Deaths. — Total des décès.	RELIGIONS.		
				Roman Catholics. — Catholiques Romains	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Presbyterians — Presbytériens
1	Diarrhœal Affections	Diarrhées	33	33		
2	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	30	30		
3	Lung diseases	Affections pulmonaires	27	26		
4	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	10	10		
5	Dentition	Dentition	10	10		
6	Hydrocephalus	Hydrocéphalie	9	9		
7	Phthisis	Phthisie	8	8		
8	Paralysis	Paralysie	8	8		
9	Whooping Cough	Coqueluche	6	6		
10	Catarrhal Affections	Affections catharrales	5	5		
11	Diphtheria	Diphtérie	4	4		
12	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	4	4		
13	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	4	4		
14	Puerperal Fever	Fièvres puerpérales	2	2		
15	Liver diseases	Maladies du foie	2	2		
16	Burns and Scalds	Brûlures	2	2		
17	Other accidents	Autres accidents	2	2		
18	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	2	2		
19	Scrofula and other forms of Tuberculosis	Scrofules et autres formes de Tubercule	1	1		
20	Apoplexy	Apoplexie	1	1		
21	Throat Affections	Affections de la gorge	1	1		
22	Stomach diseases	Maladies de l'estomac	1	1		
23	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	1	1		
24	Other local diseases	Autres affections locales	1	1		
25	Fractures and contusions	Fractures et contusions	1	1		
26	Drowning	Noyades	1	1		
	Totals	Totaux	176	175		

TABLEAU II. VILLE DE SOREL.

RELIGIONS.			NATIONALITIES. NATIONALITÉS.					OCCUPATIONS.							
Methodists. — Méthodistes.	Baptists. — Baptistes.	Others. — Autres.	English. — Anglais.	French. — Français.	Irish. — Irlandais.	Scotch. — Ecossais.	Others. — Autres.	Agricultural. — Agricole.	Commercial. — Commerciale.	Domestic. — Domestique.	Industrial. — Industrielle.	Professional. — Professions.	Labourers. — Journaliers.	Not Classed. — Non Classé.	
				32		1		4	11		14	1	3		1
			1	27			2	1	10	1	3		8	7	2
		1	1	25		1		2	4	1	11	1	4	4	3
				10				1	3		1		1	4	4
				10					3		6		1		5
				9				1	1		2	2	3		6
				8					4		1		3		7
				8					1	1	2		1	3	8
				6					2		3		1		9
				5					1		3		1		10
				4					1		2		1		11
				4					1		1	1	1		12
				4							1	1	2		13
				2					1		1				14
				2									2		15
				2					2						16
				2							1		1		17
				2							2				18
				1					1						19
				1							1				20
				1							1				21
				1										1	22
				1				1							23
				1								1			24
				1				1							25
				1					1						26
		1	2	170		2	2	11	47	3	56	7	33	19	

TABLE II. CITY OF ST. HYACINTHE.

	DISEASES IN THE ORDER OF FATALITY. — MALADIES DANS L'ORDRE DE LA FATALITÉ.		Total Deaths. — Total des décès.	RELIGIONS. Roman Catholics. — Catholique Romains	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Presbyterian. — Presbytérien
1	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	50	50		
2	Phthisis	Phthisie	38	37		
3	Diarrhœal Affections	Diarrhées	25	25		
4	Dentition	Dentition	17	16		
5	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	15	15		
6	Lung diseases	Affections pulmonaires	15	15		
7	Diphtheria	Diphtérie	10	10		
8	Old Age	Vieillesse	8	8		
9	Catarrhal Affections	Affections catharrales	7	7		
10	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	7	7		
11	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	3	3		
12	Stomach diseases	Maladies de l'estomac	3	3		
13	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	3	3		
14	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	3	3		
15	Whooping Cough	Coqueluche	2	2		
16	Anæmia	Anémie	2	2		
17	Paralysis	Paralysie	2	2		
18	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	2	2		
19	Throat Affections	Affections de la gorge	2	2		
20	Liver diseases	Maladies du foie	2	2		
21	Dropsy	Hydropisie	2	2		
22	Puerperal Fever	Fièvres puerpérales	1	1		
23	Gunshot and wounds	Blessures et armes à feu	1	1		
	Totals	Totaux	220	218		

TABLEAU II. CITÉ DE ST. HYACINTHE.

RELIGIONS.			NATIONALITIES. NATIONALITÉS.					OCCUPATIONS.							
Methodists. — Méthodistes.	Baptists. — Baptistes.	Others. — Autres.	English. — Anglais.	French. — Français.	Irish. — Irlandais.	Scotch. — Ecossais.	Others. — Autres.	Agricultural. — Agricole.	Commercial. — Commerciale.	Domestic — Domestique.	Industrial. — Industrielle	Professional — Professions.	Labourers. — Journaliers.	Not Classed. — Non Classé.	
....	....	....	.. ..	50	....	....	....	7	9	2	19	5	6	2	1
....	....	....	...	38	.. ..	. ..	....	5	6	2	14	6	4	1	2
....	....	.. ..	.....	24	....	.....	1	.....	6	1	12	2	3	1	3
...	.....	.....	....	17	.....	.....	.....	.. .	2	1	12	1	1	...	4
....	....	.....	.. ..	12	2	.. ..	1	4	3	.....	2	1	3	2	5
....	....	.....	.....	14	.....	.....	1	2	....	....	3	4	5	1	6
....	.....	.....	.....	10	.....	.. ..	...	...	3	. ....	5	.....	2	.... .	7
....	.....	.....	.....	8	.....	.....	.. ..	.. ..	....	.. ..	1	.....	2	5	8
...	...	.....	.....	7	.....	.....	.. ...	1	1	.....	1	.....	1	3	9
...	...	.....	....	7	.....	.....	.....	1	1	.....	2	.....	3	.....	10
...	.....	.....	....	3	.....	.....	.....	2	.....	.....	....	. .. .	1	.. ....	11
...	... .	.....	....	3	.....	.....	.. ..	.....	.....	. ..	3	. ...	.....	... ..	12
....	.....	.....	.....	3	.....	... ..	.....	.....	.....	....	1	. ....	2	.....	13
....	.....	.....	.. ..	3	.....	.....	.....	.....	...	.....	1	1	1	... ..	14
....	....	.....	.....	2	....	.....	.....	1	....	.....	1	.....	....	.....	15
....	.....	...	.....	2	.. ..	.....	....	.....	.....	.....	2	....	.....	.. ....	16
...	.....	.....	...	2	....	.....	.....	..	.....	.....	.....	. ...	.....	2	17
...	.....	.....	.. .	2	.....	....	....	..	.....	.....	2	.....	.....	.....	18
...	.....	....	.....	2	.....	.. ..	....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	19
..	.....	.. ..	....	2	.. ...	.....	.....	...	1	. .	1	.....	.. ..	... ..	20
.	.....	.....	....	2	....	. .	....	...	.....	.....	...	.....	1	1	21
..	. .	.....	.....	1	.....	.. ..	.....	....	.....	.....	.....	.....	1	.....	22
..	.....	.....	. ..	1	.....	.....	. .	.....	...	1	.....	.....	.....	.....	23
...	.....	.....	...	215	2	.....	3	23	33	7	83	20	36	18	

TABLE II. TOWN OF GALT.

	DISEASES IN THE ORDER OF FATALITY. — MALADIES DANS L'ORDRE DE LA FATALITÉ.		Total Deaths. — Total des décès.	RELIGIONS.		
				Roman Catholics. — Catholiques Romains	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Presbyterians — Presbytériens
1	Phthisis	Phthisie	18			9
2	Lung diseases	Affections pulmonaires	15		3	7
3	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	9		1	7
4	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	7		2	
5	Old Age	Vieillesse	5			
6	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	5		2	
7	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	5			
8	Premature Birth	Naissance prématurée	4			
9	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	4		1	
10	Paralysis	Paralysie	4		1	
11	Measles	Rougeole	3			
12	Catarrhal Affections	Affections catharrales	3			
13	Diarrhœal Affections	Diarrhées	3			
14	Cancer	Cancer	3		1	
15	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	3			
16	Septicæmia	Septicémie	2			
17	Liver Diseases	Maladies du foie	2			
18	Other accidents	Autres accidents	2		1	
19	Suicide	Suicide	2		1	
20	Scarlet Fever	Fièvre scarlatine	1		1	
21	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	1			
22	Other Constitutional Diseases	Autres maladies constitutionnelles	1			
23	Child Birth	Accouchement	1			
24	Apoplexy	Apoplexie	1		1	
25	Throat Affections	Affections de la gorge	1			
26	Stomach diseases	Maladies de l'estomac	1			
27	Hemorrhage	Hémorrhagie	1		1	
	Totals	Totaux	107		16	

TABLEAU II. VILLE DE GALT.

RELIGIONS.			NATIONALITIES. — NATIONALITÉS.					OCCUPATIONS.							
Methodists. — Méthodistes.	Baptists. — Baptistes.	Others. — Autres.	English. — Anglais.	French. — Français.	Irish. — Irlandais.	Scotch. — Ecossais.	Others. — Autres.	Agricultural. — Agricole.	Commercial. — Commerciale.	Domestic — Domestique.	Industrial. — Industrielle	Professional — Professions.	Labourers. — Journaliers.	Not Classed. — Non Classé.	
6	3	.....	6	.....	.....	11	1	3	4	.....	7	.....	3	1	1
3	.....	2	4	.....	2	9	.....	2	3	1	5	1	3	.....	2
1	.....	.....	2	.....	.....	6	1	2	2	.....	2	.....	2	1	3
2	1	.....	3	.....	1	3	.....	2	1	.....	3	.....	1	.....	4
.....	.....	.....	.....	.....	.....	5	.....	3	.....	.....	.....	1	.....	1	5
.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	1	.....	1	.....	3	1	.....	.....	6
1	1	.....	1	.....	.....	3	1	.....	1	.....	1	.....	1	2	7
.....	1	.....	.....	.....	.....	4	.....	1	.....	.....	3	.....	.....	.....	8
1	.....	.....	2	.....	.....	2	.....	.....	2	.....	2	.....	.....	.....	9
1	.....	.....	2	.....	.....	2	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	2	10
2	.....	.....	2	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	11
1	.....	.....	1	.....	.....	2	.....	2	.....	.....	1	.....	.....	.....	12
2	.....	.....	.....	.....	.....	2	1	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	13
.....	.....	.....	1	.....	.....	2	.....	.....	1	.....	1	.....	1	.....	14
1	.....	.....	.....	.....	1	1	1	.....	.....	.....	2	.....	1	.....	15
1	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	16
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	17
1	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	18
.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	19
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	21
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	22
1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	23
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	24
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	26
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	27
24	6	2	29	.....	4	67	7	18	21	1	41	3	15	8	

TABLE II. CITY OF FREDERICTON.

	DISEASES IN THE ORDER OF FATALITY. — MALADIES DANS L'ORDRE DE LA FATALITÉ.		Total Deaths. — Total des décès.	RELIGIONS. Roman Catholics. — Catholiques Romains	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Presbyterians — Presbytériens
1	Lung diseases	Affections pulmonaires	15	3	7	
2	Diarrhœal Affections	Diarrhées	14	5		4
3	Phthisis	Phthisie	11	2	5	
4	Old Age	Vieillesse	9	3	5	
5	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	7	1	2	1
6	Cerebro-Spinal Affections	Affections cérébro spinales	5	1		3
7	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	5	3		1
8	Catarrhal Affections	Affections catharrales	4	1		3
9	Paralysis	Paralysie	4	2	1	
10	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	3	2		
11	Premature Birth	Naissance prématurée	3			
12	Rheumatism	Rhumatisme	2		1	
13	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	2			
14	Burns and Scalds	Brûlures	2			
15	Drowning	Noyades	2			
16	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	2	2		
17	Septicæmia	Septicémie	1			
18	Cancer	Cancer	1			
19	Hydrocephalus	Hydrocéphalie	1			
20	Apoplexy	Apoplexie	1	1		
21	Quinsy	Angine	1	1		
22	Stomach diseases	Maladies de l'estomac	1		1	
23	Peritonitis	Péritonite	1		1	
24	Diseases of the Urinary organs	Maladies des voies urinaires	1			
25	Other local diseases	Autres affections locales	1		1	
26	Dropsy	Hydropisie	1	1		
27	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	1	1		
	Totals	Totaux	101	29	24	1

TABLEAU II. CITÉ DE FREDERICTON.

RELIGIONS.			NATIONALITIES. — NATIONALITÉS.					OCCUPATIONS.							
Methodists. — Méthodistes.	Baptists. — Baptistes.	Others. — Autres.	English. — Anglais.	French. — Français.	Irish. — Irlandais.	Scotch. — Ecossais.	Others. — Autres.	Agricultural. — Agricole.	Commercial. — Commerciale.	Domestic — Domestique.	Industrial. — Industrielle	Professional — Professions.	Labourers. — Journaliers.	Not Classed. — Non Classé.	
2	3	.....	7	.....	8	.....	.....	1	3	2	2	1	5	1	1
3	2	.....	4	.....	9	1	...	....	2	1	2	...	9	.....	2
3	1	...	7	.....	4	...	...	1	3	1	3	1	2	.....	3
1	.....	...	4	.....	5	.....	.....	1	1	1	.....	.....	3	3	4
1	2	.....	3	....	3	1	.....	.....	1	1	1	2	2	.....	5
...	1	.....	3	.....	1	.....	1	1	.....	.....	1	2	1	.....	6
1	.....	.....	1	.....	3	1	.....	.....	.....	.....	1	...	4	.....	7
...	...	...	.....	.....	1	3	.....	.....	2	...	1	.....	1	.....	8
...	1	.....	2	...	2	.....	.....	3	...	.....	.....	1	.....	.....	9
....	1	.....	.....	1	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	10
1	1	.....	2	..	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	2	.....	11
...	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	12
....	2	...	2	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	13
...	1	1	1	.....	.....	.....	1	....	.....	.....	1	....	.....	1	14
2	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	15
...	.....	.....	.....	.....	2	.....	..	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	16
1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	17
...	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	...	...	.....	.....	...	1	.....	18
1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	19
...	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	20
...	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	21
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	22
...	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	23
1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	24
...	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	25
...	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	26
	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	27
17	15	1	44	2	44	8	3	7	14	9	15	8	42	6	

TABLE II. TOWN OF ST. JOHNS, P.Q.

	DISEASES IN THE ORDER OF FATALITY. — MALADIES DANS L'ORDRE DE LA FATALITÉ.		Total Deaths. — Total des décès.	RELIGIONS. Roman Catholics. — Catholiques Romains	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Presbyterian. — Presbytérien
1	Atrophy and Debility	Atrophie et débilité	19	19		
2	Lung diseases	Affections pulmonaires	15	15		
3	Diarrhœal Affections	Diarrhées	14	14		
4	Heart and Blood Vessels Diseases	Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins	12	12		
5	Old Age	Vieillesse	7	7		
6	Catarrhal Affections	Affections catharrales	6	5		
7	Phthisis	Phthisie	6	6		
8	Cerebro Spinal Affections	Affections cérébro-spinales	6	6		
9	Typhus, Enteric or Typhoid and continued fevers	Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues	5	5		
10	Dropsy	Hydropisie	5	5		
11	Paralysis	Paralysie	4	4		
12	Throat Affections	Affections de la gorge	4	4		
13	Dentition	Dentition	4	4		
14	Whooping Cough	Coqueluche	3	2		
15	At Birth	A la naissance	3	3		
16	Rheumatism	Rhumatisme	2	2		
17	Enteritis and other Affections of the Bowels	Entérites et autres maladies d'intestins	2	2		
18	Liver diseases	Maladies du foie	2	2		
19	Puerperal Fever	Fièvres puerpérales	1	1		
20	Epilepsy and Convulsions	Epilepsie et convulsions	1	1		
21	Stomach diseases	Maladies de l'estomac	1	1		
22	Drowning	Noyades	1	1		
23	Railway accidents	Accidents par les chemins de fer	1	1		
24	Suicide	Suicide	1	1		
25	Not specified and ill-defined	Non spécifiées et indéfinies	1	1		
	Totals	Totaux	126	124		

TABLEAU II. VILLE DE ST. JEAN, P.Q.

RELIGIONS.			NATIONALITIES. NATIONALITÉS.					OCCUPATIONS.							
Methodists. Méthodistes.	Baptists. Baptistes.	Others. Autres.	English. Anglais.	French. Français.	Irish. Irlandais.	Scotch. Ecossais.	Others. Autres.	Agricultural. Agricole.	Commercial. Commerciale.	Domestic Domestique.	Industrial. Industrielle	Professional Professions.	Labourers. Journaliers.	Not Classed. Non Classé.	
			1	18				2	5	1	6		5		1
				13	2			2	2	1	2	1	5	2	2
				14				3	4		2		5		3
			1	10	1				1		6	1	2	2	4
				7				3			1		1	2	5
1			1	4	1			2	2		1		1		6
				6					1		3		2		7
				5	1			1	1		2		2		8
				5				3					2		9
				5				1					2	2	10
				4							1		2	1	11
				4							1		3		12
				4							2		2		13
1				2		1					2		1		14
				3					2		1				15
			1	1					1				1		16
				2							1			1	17
				2									1	1	18
				1					1						19
				1					1						20
				1								1			21
				1									1		22
				1					1						23
				1									1		24
				1									1		25
2			4	116	5	1		17	22	2	31	3	40	11	

TABLE III.

DEATHS OF ILLEGITIMATE CHILDREN.

TABLEAU III.

DÉCÈS D'ENFANTS ILLÉGITIMES.

TABLE III. DEATHS OF ILLEGITIMATE CHILDREN.

	CITIES. — VILLES.	Totals. — Totaux.	AGE BY MONTHS.					
			0 to 1. — 0 à 1.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5. — 4 à 5.	5 to — 5 à
1	Montreal	495	286	107	37	23	13	8
2	Toronto	51	4	12	13	7	2	3
3	Quebec	155	11	56	14	6	1	1
4	Hamilton	1			1			
5	St. John, N.B							
6	Ottawa	104	29	55	14	4		
7	Halifax	49	4	5	7	8	4	2
8	London	5	1		2	2		
9	Winnipeg							
10	Victoria, B.C							
11	Kingston	7	2		1	2	1	
12	Brantford							
13	Hull							
14	Charlottetown							
15	St. Thomas							
16	Guelph							
17	Belleville							
18	Windsor, Ont							
19	Sherbrooke	1						
20	Three Rivers	9	3	1	2		2	
21	Peterborough							
22	Woodstock, Ont							
23	Brockville							
24	Chatham, Ont							
25	Sorel	1	1					
26	St. Hyacinthe							
27	Galt							
28	Fredericton							
29	St. Johns, P.Q							

TABLEAU III. DÉCÈS D'ENFANTS ILLÉGITIMES.

AGE PAR MOIS.						AGE BY YEARS.—AGE PAR ANS.					
6 to 7. — 6 à 7.	7 to 8. — 7 à 8.	8 to 9. — 8 à 9.	9 to 10. — 9 à 10.	10 to 11. — 10 à 11.	11 to 12. — 11 à 12.	1 to 2. — 1 à 2.	2 to 3. — 2 à 3.	3 to 4. — 3 à 4.	4 to 5 and over. — 4 à 5 et au-dessus.	Ages not given. — Ages omis.	
3	2	1	1	.....	1	6	3	1	3	.....	1
1	.....	3	.....	.....	.....	3	1	2	.....	.....	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	66	.....	.....	.....	.....	3
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	6
4	1	2	2	.....	.....	7	2	1	.....	.....	7
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	8
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	9
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	11
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	12
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	13
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	14
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	15
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	16
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	17
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	18
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	19
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	21
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	22
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	23
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	24
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	26
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	27
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	28
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	29

TABLE IV.

RATIOS OF MORTALITY ACCORDING TO AGES.

TABLEAU IV.

PROPORTIONS DE LA MORTALITÉ PAR AGES.

TABLE IV. RATIOS OF MORTALITY ACCORDING TO AGES.

	CITIES. — VILLES.	Estimated Population. — Population approximative.	Deaths Total Décès.	Ratio per 1,000 of Population. — Proportion par 1,000 de population.	Deaths under 1 year. — Décès au-dessous 1 an.	Ratio per 1,000 Deaths — Proportion par 1,000 décès.	Deaths from 1 to 5 years. — Décès de 1 à 5 ans.	Ratio per 1,000 Deaths — Proportion par 1,000 décès.	Deaths from 5 to 15 years. — Décès de 5 à 15 ans.	Ratio per 1,000 Deaths — Proportion par 1,000 décès.	D'ths from 15 to 25 years. — Décès de 15 à 25 ans.	Ratio per 1,000 Deaths — Proportion par 1,000 décès.
1	Montreal.....	233,000	6,209	26·64	2,765	445·32	950	153·00	293	47·19	330	53·15
2	Toronto.....	178,000	2,919	16·39	939	321·69	374	128·13	183	62·69	219	75·03
3	Quebec.....	67,000	2,116	31·58	341	161·16	853	403·12	120	56·71	113	53·40
4	Hamilton.....	45,000	867	19·26	199	229·53	86	99·19	37	42·68	67	77·28
5	St. John, N.B..	45,000	741	16·46	142	191·63	76	102·57	53	71·52	77	103·91
6	Ottawa.....	44,000	948	21·54	369	389·24	120	126·58	52	54·86	51	53·80
7	Halifax.....	42,000	1,089	25·92	230	211·20	245	224·98	126	115·70	72	66·11
8	London.....	30,705	359	11·69	76	211·70	22	61·28	17	47·35	31	86·35
9	Winnipeg.....	25,600	403	15·74	141	349·88	56	138·96	22	54·59	42	104·22
10	Victoria, B.C..	22,500	275	12·22	56	203·64	17	61·82	9	32·73	20	72·73
11	Kingston.....	18,284	383	20·94	75	195·82	19	49·61	16	41·78	27	70·50
12	Brantford.....	14,280	191	13·37	42	219·90	17	89·00	12	62·83	26	136·13
13	Hull.....	14,000	384	27·42	181	471·35	81	210·94	33	85·94	6	15·63
14	Charlottetown..	13,600	184	13·52	31	168·48	15	81·52	16	86·96	13	70·65
15	St. Thomas.....	10,579	119	11·24	21	176·47	13	109·25	4	33·61	6	50·42
16	Guelph.....	10,548	142	13·46	31	218·31	24	169·01	9	63·38	9	63·38
17	Belleville.....	10,500	174	16·57	29	166·67	17	97·70	9	51·72	15	86·21
18	Windsor, Ont..	10,058	162	16·10	45	277·78	18	111·11	7	43·21	15	92·59
19	Sherbrooke.....	9,915	277	27·93	111	400·72	36	129·97	15	54·15	18	64·98
20	Three Rivers...	9,500	287	30·21	125	435·54	45	156·80	10	34·84	11	38·33
21	Peterborough..	9,302	119	12·79	22	184·88	8	67·23	4	33·61	11	92·44
22	Woodstock, Ont	9,222	91	9·86	24	263·74	6	65·93	2	21·98	3	32·97
23	Brockville.....	8,887	159	17·89	22	138·36	13	81·76	9	56·61	17	106·99
24	Chatham, Ont..	8,730	133	15·23	27	203·01	14	105·26	7	52·63	9	67·67
25	Sorel.....	8,181	176	21·51	79	448·86	32	181·82	4	22·73	2	11·36
26	St. Hyacinthe..	8,000	220	27·50	84	381·82	28	127·27	7	31·82	24	109·09
27	Galt.....	7,304	107	14·64	17	158·88	11	102·80	4	37·38	12	112·15
28	Fredericton.....	7,300	101	13·83	30	297·03	11	108·91	4	39·60	7	69·31
29	St. Johns, P.Q..	5,500	126	22·90	42	333·33	21	166·66	3	23·81	6	47·61

TABLEAU IV. PROPORTIONS DE LA MORTALITÉ PAR AGES.

Deaths from 5 to 35 years. Décès de 5 à 35 ans.	Ratio per 1,000 Deaths. Proportion par 1,000 décès.	Deaths from 35 to 45 years. Décès de 35 à 45 ans.	Ratio per 1,000 Deaths. Proportion par 1,000 décès.	Deaths from 45 to 55 years. Décès de 45 à 55 ans.	Ratio per 1,000 Deaths. Proportion par 1,000 décès.	Deaths from 55 to 65 years. Décès de 55 à 65 ans.	Ratio per 1,000 Deaths. Proportion par 1,000 décès.	Deaths from 65 to 75 years. Décès de 65 à 75 ans.	Ratio per 1,000 Deaths. Proportion par 1,000 décès.	Deaths over 75 years. Décès au-dessus de 75 ans.	Ratio per 1,000 Deaths. Proportion par 1,000 décès.	
337	54·28	317	51·06	267	43·00	276	44·45	340	54·76	333	53·63	1
234	80·16	196	67·15	205	70·23	182	62·55	191	65·43	195	66·80	2
108	51·04	96	45·37	93	43·95	90	42·53	144	68·05	158	74·67	3
82	94·58	60	69·20	83	95·73	75	86·50	99	114·19	78	89·97	4
45	60·73	73	98·52	53	71·52	47	63·43	67	90·42	108	145·75	5
58	61·18	58	61·18	64	67·51	56	59·07	62	65·40	57	60·13	6
70	64·28	50	45·91	66	60·61	42	38·57	93	85.40	95	87·24	7
28	78·00	23	64·07	26	72·42	46	128·13	41	114·21	49	136·49	8
44	109·18	40	99·26	23	57·07	17	42·18	12	29·78	4	9·92	9
41	149·09	31	112·73	34	123·63	34	123·63	22	80·00	11	40·00	10
26	67·89	33	86·16	25	65·27	32	83·55	57	148·82	73	190·60	11
21	109·95	15	78·53	13	68·06	15	78·53	16	83·77	14	73·30	12
15	39·06	13	33·85	10	26·04	11	28·65	8	20·84	25	65·10	13
16	86·96	13	70·65	9	48·91	15	81·52	22	119·57	34	184·78	14
18	151·26	18	151·26	10	84·03	6	50.42	6	50·42	16	134.46	15
11	77·47	9	63·38	5	35·21	16	112·68	12	84·51	15	105·63	16
19	109·19	12	68·97	12	68·97	18	103·45	16	91·95	25	143·68	17
15	92·59	17	104·94	12	74·07	12	74·07	11	67·91	9	55·56	18
20	72·20	13	46·93	11	39·71	15	54·15	17	61·37	21	75·82	19
12	41·81	15	52·27	17	59·23	12	41·81	11	38·33	28	97·56	20
13	109·24	7	58·82	9	75·63	13	109·24	12	100·84	20	168·07	21
7	76·92	12	131·87	8	87·91	7	76·92	12	131·87	10	109·89	22
14	88·05	11	69·18	11	69·18	20	125·79	20	125·79	22	138·36	23
12	90·23	8	60·15	13	97·75	6	45·11	19	142·86	17	127·82	24
7	39·77	10	56·82	6	34·09	9	51·14	9	51·14	18	102·27	25
14	63·64	2	9·09	13	59·09	9	40·91	20	90·91	19	86·36	26
12	112·15	13	121·50	9	84·11	6	56·07	8	74·77	15	140·19	27
10	99·01	2	19·80	4	39·60	5	49·51	10	99·01	17	168·32	28
7	55·56	7	55·56	6	47·62	9	71·43	13	103·17	12	95·24	29

TABLE V.

RATIOS OF MORTALITY ACCORDING TO CLASSES OF OCCUPATION.

TABLEAU V.

PROPORTIONS DE LA MORTALITÉ SELON LES CLASSES DES OCCUPATIONS.

TABLE V. RATIOS OF MORTALITY ACCORDING TO CLASSES OF OCCUPATION.

	CITIES. — VILLES	INDUSTRIAL CLASS. — CLASSE INDUSTRIELLE.			LABOURERS. — JOURNALIERS.	
		Total Deaths. — Total des décès.	Deaths. — Décès.	Ratio per 1,000 Deaths. — Proportion par 1,000 décès.	Deaths. — Décès.	Ratio per 1,000 Deaths. — Proportion par 1,000 décès.
1	Montreal	6,209	2,161	348·04	1,285	206·96
2	Toronto	2,919	971	332·65	612	209·66
3	Quebec	2,116	710	335·54	453	214·08
4	Hamilton	867	348	401·38	160	184·54
5	St. John, N.B.	741	214	288·80	210	283·40
6	Ottawa	948	222	234·18	267	281·65
7	Halifax	1,089	296	271·81	212	194·67
8	London	359	111	309·19	120	334·26
9	Winnipeg	403	93	230·77	116	287·84
10	Victoria, B.C.	275	68	247·27	48	174·55
11	Kingston	383	115	300·26	106	276·76
12	Brantford	191	93	486·91	40	209·42
13	Hull	384	22	57·29	282	734·37
14	Charlottetown	184	45	244·56	54	293·48
15	St. Thomas	119	20	168·07	21	176·47
16	Guelph	142	63	443·66	32	225·35
17	Belleville	174	43	247·13	47	270·11
18	Windsor, Ont.	162	39	240·74	49	302·47
19	Sherbrooke	277	95	342·96	86	310·47
20	Three Rivers	287	52	181·19	111	386·76
21	Peterborough	119	34	285·72	38	319·33
22	Woodstock, Ont.	91	34	373·63	16	175·82
23	Brockville	159	50	314·47	28	176·11
24	Chatham, Ont.	133	27	203·01	56	421·05
25	Sorel	176	56	318·18	33	187·5
26	St. Hyacinthe	220	83	377·27	36	163·6
27	Galt	107	41	383·18	15	140·1
28	Fredericton	101	15	148·52	42	415·8
29	St. Johns, P.Q.	126	31	246·03	40	317·4

TABLEAU V. PROPORTION DE LA MORTALITÉ SELON LES CLASSES DES OCCUPATIONS.

COMMERCIAL. COMMERCIALE.		DOMESTIC. DOMESTIQUE.		PROFESSIONAL. PROFESSIONS.		OTHERS. AUTRES.		
Deaths. — Décès.	Ratio per 1,000 Deaths. — Proportion par 1,000 décès.	Deaths. — Décès.	Ratio per 1,000 Deaths. — Proportion par 1,000 décès.	Deaths. — Décès.	Ratio per 1,000 Deaths. — Proportion par 1,000 décès.	Deaths. — Décès.	Ratio per 1,000 Deaths. — Proportion par 1,000 décès.	
1,397	225·00	274	44·13	315	50·73	777	125·14	1
690	236·38	87	29·81	186	63·72	373	127·78	2
548	258·98	31	14·65	121	57·18	253	119·57	3
180	207·61	37	42·68	40	46·14	102	117·65	4
213	287·45	35	47·23	32	43·19	37	49·93	5
166	175·10	50	52·74	93	98·10	150	158 23	6
323	296·60	113	103·77	94	86·32	51	46·83	7
69	192·20	9	25·07	24	66·85	26	72·43	8
102	253·10	25	62·04	21	52·11	46	114·14	9
91	330·91	29	105·45	13	47·27	26	94·55	10
76	198·43	21	54·83	27	70·50	38	99·22	11
23	120·42	6	31·41	8	41·89	21	109·95	12
35	91·15	2	5·21	10	26·04	33	85·94	13
54	293·48	3	16·30	12	65·22	16	86·96	14
52	436·97	5	42·02	4	33·61	17	142·86	15
16	112·68	2	14·08	3	21·13	26	183·10	16
44	252·87	2	11·49	12	68·97	26	149·43	17
37	228·40	15	92·59	5	30·86	17	104·94	18
43	155·24	9	32·49	7	25·27	37	133·57	19
56	195·12	10	34·84	16	55·75	42	146·34	20
21	176·47	4	33·61	10	84·03	12	100·84	21
13	142·86	1	10·99	5	54·94	22	241·76	22
38	238·99	3	18·87	12	75·47	28	176·10	23
18	135·34	5	37·59	7	52·63	20	150·38	24
47	267·05	3	17·05	7	39·77	30	170·45	25
33	150·00	7	31·82	20	90·91	41	186·36	26
21	196·26	1	9·34	3	28·04	26	242·99	27
14	138·61	9	89·11	8	79·21	13	128·71	28
22	174·61	2	15·87	3	23·81	28	222·22	29

TABLE VI.

COMPARATIVE MORTALITY BY MONTHS.

TABLEAU VI.

ÉTAT COMPARATIF DE LA MORTALITÉ PAR MOIS.

TABLE VI. COMPARATIVE MORTALITY FOR EACH MONTH OF THE YEARS 1889 AND 1890, BY 1,000 OF THE POPULATION.

	CITIES. — VILLES.	January. — Janvier.		February. — Février.		March. — Mars.		April. — Avril.		May. — Mai.	
		1889.	1890.	1889.	1890.	1889.	1890.	1889.	1890.	1889.	189
1	Montreal	1·99	3·00	2·08	1·92	2·21	2·09	2·58	2·33	2·51	2·
2	Toronto	1·75	1·74	1·57	1·35	1·07	1·47	1·06	1·51	1·19	1·
3	Quebec	1·87	3·74	2·09	2·53	2·48	2·19	2·53	1·94	2·42	2·
4	Hamilton	1·20	2·06	1·23	1·53	1·39	1·33	1·46	1·55	1·85	2·
5	St. John, N.B	1·88	2·16	1·95	1·59	1·84	1·47	1·35	1·40	1·28	1·
6	Ottawa	1·89	2·31	1·99	1·75	1·90	1·45	1·82	1·72	1·85	2·
7	Halifax	2·20	2·38	1·67	1·76	1·65	1·83	1·70	1·83	1·37	2·
8	London	1·10	2·05	0·57	0·97	1·55	0·97	1·10	1·15	1·21	1·
9	Winnipeg	1·41	2·65	1·41	0·89	1·51	1·36	1·39	0·85	1·35	1·
10	Victoria, B.C	1·91	2·00	1·75	1·02	1·40	1·62	1·06	1·08	1·20	0·
11	Kingston	1·64	3·66	1·45	2·18	0·92	1·91	1·21	1·42	1·61	1·
12	Brantford	1·27	2·03	1·03	1·35	1·45	1·12	1·45	1·05	0·99	1·
13	Hull	1·66	2·07	2·33	1·71	2·58	1·85	2·58	1·64	3·33	2·
14	Charlottetown	1·25	1·02	1·10	1·10	1·54	1·17	0·95	0·88	1·02	0·
15	St. Thomas	1·26	0·85	0·58	0·85	0·85	0·28	1·14	1·03	1·05	1·
16	Guelph	1·47	1·90	1·17	1·14	1·34	0·66	1·15	0·76	0·76	1·
17	Belleville	1·28	1·73	1·57	1·82	1·20	1·39	0·92	1·21	1·11	0·
18	Windsor, Ont	1·44	2·08	1·57	0·59	1·04	0·89	1·04	1·29	1·27	1·
19	Sherbrooke	1·35	2·74	1·13	3·48	1·30	1·90	1·52	1·79	1·96	2·
20	Three Rivers	2·25	3·33	2·04	1·71	1·60	2·95	1·40	2·76	2·20	2·
21	Peterborough	1·03	1·50	0·69	0·64	1·22	1·50	1·22	0·32	0·66	1·
22	Woodstock, Ont	1·32	1·47	0·66	1·13	1·32	0·56	0·84	1·24	0·36	0·
23	Brockville	*	3·03	*	1·12	*	1·68	*	1·80	*	1·
24	Chatham, Ont	1·91	2·58	0·71	1·29	0·96	1·88	0·72	1·17	1·80	1·
25	Sorel	2·06	2·68	1·92	1·46	2·72	1·46	1·55	2·20	2·33	1·
26	St. Hyacinthe	2·99	4·25	3·89	2·87	1·91	1·87	3·15	1·12	3·28	1·
27	Galt	1·64	1·77	1·49	1·36	0·97	1·36	0·69	2·05	0·41	2·
28	Fredericton	1·14	1·36	1·14	1·36	0·44	0·82	1·33	0·95	1·03	0·
29	St. Johns, P.Q	2·44	3·27	1·11	1·27	2·08	2·72	1·04	2·36	3·33	2·

* No returns.—Pas de rapports.

TABLEAU VI. ÉTAT COMPARATIF DE LA MORTALITÉ, POUR CHAQUE MOIS DES ANNÉES 1889 ET 1890, PAR 1,000 DE LA POPULATION.

June. — Juin.		July. — Juillet.		August. — Août.		September. — Septembre.		October. — Octobre.		November. — Novembre.		December. — Décembre.		
1889.	1890.	1889.	1890.	1889.	1890.	1889.	1890.	1889.	1890.	1889.	1890.	1889.	1890.	
3·59	3·16	3·62	3·77	3·13	2·27	2·84	1·91	2·21	1·98	1·77	1·53	1·71	1·84	1
0·88	1·00	1·47	1·38	1·55	1·71	1·17	1·22	1·00	1·14	0·86	1·14	0·86	1·35	2
2·61	1·98	4·22	4·70	3·28	3·00	3·47	2·31	2·61	2·38	2·60	2·01	2·15	2·37	3
1·26	1·77	2·00	1·84	1·48	1·95	1·17	1·42	1·55	1·11	1·22	1·28	1·17	1·35	4
1·38	0·83	1·49	1·06	1·89	1·48	1·59	1·28	1·66	1·73	1·01	1·15	1·49	1·26	5
1·80	1·68	2·60	2·81	2·41	1·86	2·00	2·04	1·53	1·27	1·30	1·22	1·62	1·31	6
1·32	2·35	1·58	1·92	1·81	2·57	2·35	2·54	1·29	2·33	1·31	1·95	1·76	2·11	7
1·29	0·70	0·98	0·62	1·66	0·93	1·35	1·04	1·05	0·71	0·71	0·97	0·86	1·17	8
1·27	0·93	3·00	1·32	2·96	1·67	2·61	1·32	1·71	1·17	1·17	1·17	1·60	0·66	9
1·20	1·35	1·75	0·84	1·43	1·68	1·25	0·93	0·68	0·88	1·93	0·71	0·81	0·71	10
1·61	1·09	1·84	1·36	1·21	1·80	1·15	1·36	1·44	1·20	1·61	1·09	1·27	1·96	11
0·68	0·75	1·80	1·47	1·87	1·40	1·87	1·05	1·42	0·91	1·57	0·84	1·27	0·84	12
4·66	2·71	6·00	4·50	2·38	3·14	3·30	2·21	1·23	1·85	1·23	1·71	1·76	1·42	13
0·73	1·39	1·25	1·17	1·69	1·69	1·17	1·10	1·10	0·95	1·32	0·88	0·88	1·39	14
0·57	0·94	0·94	0·85	1·03	0·75	0·75	0·94	1·22	1·32	1·32	0·75	0·85	1·13	15
0·76	0·95	1·33	1·13	0·95	1·61	1·14	1·23	1·42	1·04	0·95	0·56	0·85	1·04	16
0·82	1·21	1·81	1·61	1·72	0·76	1·36	2·19	0·81	1·04	1·63	0·76	1·09	1·23	17
1·27	1·09	2·20	1·49	1·51	2·28	1·74	1·39	1·51	0·99	0·81	1·29	0·49	1·59	18
1·63	1·90	2·45	3·93	3·20	2·62	2·88	2·01	1·92	2·52	1·71	1·51	1·71	1·71	19
2·10	2·00	3·35	3·89	2·37	3·26	2·46	1·78	2·17	2·10	1·58	1·57	1·38	1·26	20
1·00	0·43	1·42	1·07	1·63	0·75	1·74	0·96	0·65	1·93	0·87	1·07	1·52	1·07	21
1·08	0·45	0·68	0·65	1·14	1·08	1·03	0·54	1·72	0·86	1·03	0·65	1·37	0·54	22
*	1·35	*	1·91	0·90	1·68	1·47	1·12	0·56	0·90	1·13	0·78	1·35	1·46	23
0·84	0·70	1·64	0·68	1·76	1·26	2·35	1·37	1·29	0·45	1·76	1·37	1·41	1·37	24
2·33	1·58	3·42	2·44	2·81	1·46	1·95	1 83	1·46	0·97	1·10	2·07	1·34	1·58	25
3·69	2·50	2·62	3·87	4·20	3·12	2·49	1·87	2·49	1·37	1·31	1·75	1·31	1·00	26
0·41	1·23	0·54	0·54	1·36	0 41	0·68	0·95	1·23	0·95	0·54	0·95	0·27	0·54	27
1·33	0·68	4·85	1·91	1·71	1·36	2·00	0·41	0·85	1·50	1·28	1·23	0·71	1·50	28
1·87	0·90	3·60	2·36	2·00	3·27	1·80	1·09	1·80	1·81	1·40	0·36	2·80	0·72	29

TABLE VII.

COMPARATIVE MORTALITY FROM 15 PRINCIPAL CAUSES OF DEATH, BY 1,000 OF THE POPULATION.

TABLEAU VII.

ETAT COMPARATIF DE LA MORTALITÉ DUE À 15 CAUSES PRINCIPALES DE DÉCÈS, PAR 1,000 DE LA POPULATION.

TABLE VII.—COMPARATIVE MORTALITY FROM 15 PRINCIPAL CAUSES OF DEATH BY 1,000 OF THE POPULATION.

	CITIES. — VILLES.	Diarrhœal Affections — Diarrhées.	Atrophy and Debility. — Atrophie et débilité.	Lung Diseases. — Affections pulmonaires.	Phthisis. — Phthisie.	Cerebro-Spinal Affections — Affections cérébro-spinales.	Heart and Blood Vessels Diseases. — Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins.	Enteritis and other Affections of the Bowels. — Entérites et autres maladies d'intestins
1	Montreal	3·40	3·38	3·27	2·27	2·10	1·38	1·02
2	Toronto	1·21	1·57	2·31	1·60	0·93	1·06	0·47
3	Quebec	3·80	2·98	3·31	3·19	3·23	0·89	0·62
4	Hamilton	1·20	1·13	3·42	2·22	1·04	1·57	0·51
5	St, John, N.B.	1·26	1·28	3·00	2·46	1·13	0·64	0·20
6	Ottawa	2·72	1·31	2·56	2·18	0·68	1·06	0·56
7	Halifax	0·97	1·69	3·23	2·66	0·92	1·30	0·38
8	London	0·55	0·26	1·53	1·20	0·61	0·81	0·48
9	Winnipeg	2·22	0·74	2·38	1·71	0·78	0·74	0·42
10	Victoria, B.C.	0·80	0·26	1·46	1·42	0·40	1·24	0·44
11	Kingston	0·87	1·96	2·67	2·18	0·60	1 42	0·65
12	Brantford	1·05	0·28	2·24	1·54	0·84	1·26	0·42
13	Hull	0·78	10·92	1·78	1·42	0·57	0·57	0·35
14	Charlottetown	0·88	0·66	1·32	2·42	0·14	0·80	0·36
15	St. Thomas.	0·75	0·09	2·17	1·22	0·09	0·56	0·75
16	Guelph	0·66	1·23	2·27	0·94	0·18	1·04	0·47
17	Belleville	0·95	1·04	1·90	2 66	0·76	0·95	0·66
18	Windsor, Ont.	0 99	1·29	1·98	1·29	0·89	1·29	0·39
19	Sherbrooke	4·63	4·63	3·12	3·12	1·00	0·90	0·70
20	Three Rivers	3·47	1·89	0·84	2·52	0·94	1·36	0·42
21	Peterborough	0·10	0·86	2·68	1·07	0·75	0·86	0·43
22	Woodstock, Ont.	0·43	1·08	2·16	0·65	0·21	0·32	0·43
23	Brockville	1·12	0·90	3·03	2·36	0·78	1·57	0·45
24	Chatham, Ont.	0·91	1·26	1·14	2·17	0·68	0·68	1·14
25	Sorel	4·03	3·66	3·30	0·97	0·48	1·22	.....
26	St. Hyacinthe.	3·12	6·25	1·87	4·75	0·87	1·87	0·37
27	Galt	0·41	.....	2·05	2·46	0·54	1·23	0·95
28	Fredericton	1·91	0·27	2·05	1·50	0·68	0·95	0·68
29	St. Johns, P.Q.	2·54	3·45	2·72	1 09	1·09	2·18	0·36

TABLEAU VII.—ÉTAT COMPARATIF DE LA MORTALITÉ DUE À 15 CAUSES PRINCIPALES DE DÉCÈS, PAR 1,000 DE LA POPULATION.

Epilepsy and Convulsions. — Epilepsie et convulsions.	Diphtheria. — Diphtérie.	Throat Affections. — Affections de la gorge.	Diseases of the Urinary Organs. — Maladies des voies urinaires.	Paralysis. — Paralysie.	Cancer.	Typhus, Enteric or Typhoid and Continued Fevers. — Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues.	Catarrhal Affections. — Affections catharrales.	
0·67	0·62	0·56	0·49	0·42	0·33	0·32	0·21	1
0·66	0·44	0·23	0·41	0·20	0·33	0·65	0·08	2
0·47	1·41	0·17	0·14	0·83	0·35	0·29	1·11	3
0·60	0·20	0·17	0·44	0·40	0·53	0·51	0·02	4
0·46	0·73	0·57	0·17	0·40	0·17	0·22	0·31	5
0·40	0·77	0·25	0·34	0·56	0·34	0·43	0·50	6
1·64	4·57	0·71	0·57	0·66	0·52	0·16	0·30	7
0·39	0·16	0·03	0·26	0·52	0·42	0·19	0·58	8
0·35	0·39	0·03	0·35	0·11	0·23	1·09	0·19	9
0·35	0·17	0·04	0·31	0·62	0·40	0·26	.....	10
0·71	0·10	0·21	0·32	0·32	0·43	0·54	1·47	11
0·49	0·35	0·21	0·35	0·07	0·42	0·77	.....	12
0·07	3·07	0·85	0·07	0·64	0·07	0·28	.....	13
0.14	.....	0·36	0·22	0·29	0·36	0·22	0·14	14
0·66	0·09	.....	0·18	0·09	.....	0·66	.....	15
0·37	0·94	0·09	0·18	0·56	0·85	0·28	.....	16
0·47	0·09	1·04	0·76	0·38	0·19	0·28	.....	17
0·49	0·59	0·29	0·29	0·49	0·29	0·29	0·09	18
.....	2·21	0·50	0·10	0·60	0·30	0·10	0·80	19
0·63	0·21	0·21	0·31	2·42	0·21	0·31	2·94	20
0·75	.....	.....	0·86	0·32	0·53	0·21	0·32	21
0·43	0·10	0·21	0·10	.....	0·43	0·32	.....	22
0·22	0·22	0·33	0·45	0·33	0·33	0·11	0·67	23
0·34	0·11	0·57	0·45	0·80	0·11	0·45	0·68	24
0·48	0·48	0·12	0·12	0·97	.....	.....	0·61	25
0·25	1·25	0·25	0·37	0·25	.....	0·37	0·87	26
0·68	.....	0·13	0·41	0·54	0·41	0·13	0·41	27
0·27	.....	.....	0·13	0·54	0·13	0·41	0·54	28
0·18	.....	0·72	.....	0·72	.....	0·90	1·09	29

TABLE VIII.

COMPARATIVE MORTALITY FROM 15 PRINCIPAL CAUSES OF DEATH, BY 1,000 DEATHS.

TABLEAU VIII.

ÉTAT COMPARATIF DE LA MORTALITÉ DUE A 15 CAUSES PRINCIPALES DE DÉCÈS, PAR 1,000 DÉCES.

TABLE VIII—COMPARATIVE MORTALITY FROM 15 PRINCIPAL CAUSES OF DEATH BY 1,000 DEATHS.

	CITIES. — VILLES.	Diarrhœal Affections — Diarrhées.	Atrophy and Debility. — Atrophie et débilité	Lung Diseases. — Affections pulmonaires.	Phthisis. — Phthisie.	Cerebro Spinal Affections — Affections cérébro-spinales.	Heart and Blood Vessels Diseases. — Maladies du cœur et des vaisseaux sanguins.	Enteriti and othe Affectio of the Bowels. — Entérite et autre maladi d'intesti
1	Montreal	127·87	127·07	123·04	85·19	79·07	51·86	38·3
2	Toronto	73·99	95·92	141·14	97·97	57·21	65·09	29·1
3	Quebec	120·51	94·51	104·91	101·13	102·55	28·35	19·8
4	Hamilton	62·28	58·82	177·62	115·34	54·20	81·89	26·5
5	St. John, N.B.	76·92	78·27	182·18	149·79	68·82	39·13	12·1
6	Ottawa	126·58	61·18	119·19	101·26	31·64	49·57	26·3
7	Halifax	37·64	65·19	124·88	102·84	35·81	50·50	14·6
8	London	47·35	22·28	130·91	103·06	52·92	69·63	41·7
9	Winnipeg	141·43	47·14	151·36	109·18	49·62	47·14	27·2
10	Victoria, B.C.	65·45	21·81	120·00	116·36	32·72	101·81	36·3
11	Kingston	41·77	93·99	127·93	104·43	28·72	67·88	31·3
12	Brantford	78·53	20·94	167·53	115·18	62·82	94·24	31·4
13	Hull	28·64	398·43	65·10	52·08	20·83	20·83	13·0
14	Charlottetown	65·21	48·91	97·82	179 34	10·86	59·78	27·1
15	St. Thomas	67·22	8·40	193·27	109·24	8·40	50·42	67·2
16	Guelph	49·29	91·54	169·01	70·42	14·08	77·46	35·2
17	Belleville	57·47	63·21	114·94	160·91	45·97	57·47	40·2
18	Windsor, Ont.	61·72	80·24	123·45	80·24	55·55	80·24	24·6
19	Sherbrooke	166·06	166 06	111 91	111·91	36·10	32·49	25·2
20	Three Rivers	114·98	62·71	27·87	83·62	31·35	45·29	13·9
21	Peterborough	8·40	67·22	210·08	84·03	58 82	67·22	33·6
22	Woodstock, Ont.	43·95	109·89	219·78	65·93	21·97	32·96	43·9
23	Brockville	62·89	50·31	169·81	132·07	44·02	88·05	25·1
24	Chatham, Ont.	60·15	82·70	75·18	142·85	45·11	45·11	75·1
25	Sorel	187·50	170·45	153·40	45·45	22·72	56·81	
26	St. Hyacinthe	113·63	227·27	68·18	172·72	31·81	68·18	13·6
27	Galt	28·03		140·18	168·22	37·38	84·11	65·
28	Fredericton	138·61	19·80	148·51	108·91	49·50	69·30	49·
29	St. Johns, P.Q.	111·11	150·79	119·04	47·61	47·61	95·23	15·8

TABLEAU VIII.—ÉTAT COMPARATIF DE LA MORTALITÉ DUE À 15 CAUSES PRINCIPALES DE DÉCÈS, PAR 1,000 DÉCÈS.

Epilepsy and Convulsions. — Epilepsie et convulsions.	Diphtheria. — Diphtérie.	Throat Affections. — Affections de la gorge.	Diseases of the Urinary Organs. — Maladies des voies urinaires.	Paralysis. — Paralysie.	Cancer.	Typhus, Enteric or Typhoid and Continued Fevers. — Typhus, fièvres typhoïdes et fièvres continues.	Catarrhal Affections. — Affections catharrales.	
25·44	23·51	21·09	18·68	15·94	12·56	12·24	7·89	1
40·42	27·06	14·04	25·00	12·67	20·21	40·08	5·13	2
15·12	44·89	5·57	4·72	26·46	11·34	9·45	35·44	3
31·14	10·38	9·22	23·06	20·76	27·68	26·52	1·15	4
28·34	44·53	35·08	10·79	24·29	10·79	13·49	18·89	5
18·98	35·86	11·60	15·82	26·37	15·82	20·04	23·20	6
63·36	176·30	27·54	22·03	25·71	20·20	6·42	11·93	7
33·42	13·92	2·78	22·28	44·56	36·21	16·71	50·13	8
22·33	24·81	2·48	22·33	7·44	14·88	69·47	12·40	9
29·09	14·54	3·63	25·45	50·90	32·72	21·81	.....	10
33·94	5·22	10·44	15·66	15·66	20·88	26·10	70·49	11
36·64	26·17	15·70	26·17	5·23	31·41	57·59	....	12
2·60	111·97	31·25	2·60	23·43	2·60	10·41	.. ..	13
10·86	....	27·17	16·30	21·73	27·17	16·30	10·86	14
58·82	8·40	....	16·80	8·40	.. ..	58·82	....	15
28·16	70·42	7·04	14·08	42·25	63·38	21·12	.....	16
28·73	5·74	63·21	45·97	22·98	11·49	17·24	.....	17
30·86	37·03	18·51	18·51	30·86	18·51	18·51	6·17	18
....	79·42	18·05	3·61	21·66	10·83	3·61	28·88	19
20·90	6·96	6·96	10·45	80·13	6·96	10·45	97·56	20
58·82	....	....	67·22	25·21	42·01	16·80	25·21	21
43·95	10·98	21·97	10·98	.....	43·95	32·96	....	22
12·57	12·57	18·86	25·15	18·86	18·86	6·28	37·73	23
22·55	7·51	37·59	30·07	52·63	7·51	30·07	45·11	24
22·72	22·72	5·68	5·68	45·45	....	... .	28·40	25
9·09	45·45	9·09	13·63	9·09	.....	13·63	31·81	26
46·72	....	9·34	28·03	37·38	28·03	9·34	28·03	27
19·80	. . . .	.....	9·90	39·60	9·90	29·70	39·60	28
7·93	.....	31·74	.....	31·74	....	39·68	47·61	29

TABLE IX.

LIST OF ACCIDENTS WITH RATIOS TO 1,000 DEATHS AND 1,000 OF POPULATION.

TABLEAU IX.

LISTE DES ACCIDENTS AVEC PROPORTIONS PAR 1,000 DÉCÈS ET PAR 1,000 DE LA POPULATION.

TABLE IX.—DEATHS CAUSED BY ACCIDENTS.

	LIST OF ACCIDENTS WITH RATIOS TO 1,000 DEATHS AND 1,000 OF POPULATION. — LISTE DES ACCIDENTS AVEC PROPORTIONS PAR 1,000 DÉCÈS ET PAR 1,000 DE LA POPULATION.		Montreal.		Toronto.		Quebec.		Hamilton.	
			Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—
1	Fracture	Fracture	1		2					
2	" of skull	" du crâne	4		1					
3	" of spine	" de l'épine dorsale	1	1			1		1	
4	" of femur	" du fémur	1							
5	" of cervic femoris	" *cervic femoris*							1	
6	" of ribs	" des côtes	1							
7	" of hip joint	" de l'os de la hanche								
8	Acc. shot	Tués d'un coup de feu			2				1	
9	Injury from burn	Brûlures	4	5	1	2	2	6		
10	Acc. scalded	"			2					
11	Acc. poisoned	Empoisonnem'ts accidentels						1	1	
12	Lead poisoning	" avec du plomb	1		1					
13	Overdose of laudanum	" dose trop forte de laudanum			1					
14	" morphia	" dose trop forte de morphine								
15	" chloral	" dose trop forte de chloral							1	
16	" arsenic	" dose trop forte d'arsenic							1	
17	Poisoned by oil of tansy	" avec l'huile de tanaisie								
18	" eating pneumatic coloring pencil	" avec de la mine de plomb colorée								
19	Arsenical intoxication	Enivrement par l'arsenic			1					
20	Bite of an insect	Piqure d'insectes	1							
21	Drowning	Noyades	15	1	29	1	4		6	
22	Asphyxia	Asphyxie	40	24	5	2	1		1	
23	Acc. suffocation	Suffocation			1				1	
24	Smothered by earth in a drain	Suffoqués par éboulement d'un égout								
25	Smothered by well caving in	Suffoqués en creusant un puits								
26	Smothered in bed	Etouffés dans le lit		1						
27	Choked while eating	" en mangeant								
28	" under the influence of liquor	" étant sous l'influence de la boisson								
29	Strangulation	Strangulation								
30	Railway accidents	Accidents de chemins de fer	3		7	1			1	
31	Acc. killed by street car	" de tramway			2					
32	Effects of a fall	Suites d'une chute	7	1	2		4		1	
33	Fall (rupture of spine)	Fracture de l'épine dorsale en tombant					1			
34	Acc. fall from a scaffold	Tués en tombant d'un échafaudage			1					
35	" " tree	Tués en tombant d'un arbre								

TABLEAU IX.—DÉCÈS CAUSÉS PAR DES ACCIDENTS.

St. John, N.B.		Ottawa.		Halifax.		London.		Winnipeg.		Victoria, B.C.		Kingston.		Brantford.		Hull.		Charlottetown.		
Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	
																				1
				2				2				1								2
				1				1												3
																				4
																				5
																				6
		1																		7
			1																	8
	1		1		3				1		1	2	2					2		9
		2									1									10
		1								1										11
																				12
																				13
									1											14
																				15
																				16
																				17
														1						18
																				19
																				20
10	1	7	1	11				2	1	5		7		1		4		2	1	21
		3	3	1																22
1																				23
								1												24
1																				25
															1					26
														1						27
1																				28
									1											29
3		1				4		1		1		2								30
						1														31
				2															3	32
																				33
																				34
																				35

TABLE IX.—DEATHS CAUSED BY ACCIDENTS—*Continued.*

	LIST OF ACCIDENTS WITH RATIOS TO 1,000 DEATHS AND 1,000 OF POPULATION. — LISTE DES ACCIDENTS AVEC PROPORTIONS PAR 1,000 DÉCÈS ET PAR 1,000 DE LA POPULATION.		Montreal.		Toronto.		Quebec.		Hamilton.	
			Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.
36	Acc. fell out of window ..	Tué en tombant d'une fenêtre								
37	" over a balcony ...	" " d'un balcon.								
38	" on board ship....	" " à bord d'un navire.....	1							
39	Killed by a falling wall. ..	Tué par l'écroulement d'un mur.....			1					
40	" " tree....	Tué par la chute d'un arbre.								
41	" fall of a water-spout.	" d'une gouttière								
42	Cerebral hemorrhage from fall	Hémorrhagie cérébrale causée par une chute.....								
43	Injuries sustained...	Coups reçues.			1	1				
44	Injury to thigh	Blessures à la cuisse.....			1					
45	" to head	" à la tête..			1					
46	" at birth	" reçues en naissant.	1							
47	" internal..	Lésions internes....								
48	Acc. thrown from buggy...	Chutes de voiture.... . ..			1					
49	" crushed by lumber wagon.	Broyé par une voiture de charge...								
50	" run over by wagon....	Ecrasé par une voiture à la course				1				
51	" fall from carriage. ...	Chute de voiture.....	2							
52	Shock.	Secousses								
53	" after amputation.....	" après une amputation.								
54	Effects of electric shock...	Tué par une commotion électrique								
55	Killed by lightning.....	Tué par le tonnerre			1					
56	Sunstroke	Insolation.....	1	1	1					
57	Frozen	Gelés								
58	Exposure and violence.....	Maltraitement.....								
59	Blown to pieces by dynamite explosion.....	Tué par une explosion de dynamite.....								
60	Killed by boiler explosion in mill.....	Tués par une explosion de bouilloire								
61	Crushed in elevator.. ...	Broyé par un ascenseur.....			1					
62	" in machine..	" une machine.....					1			
63	Killed in phosphate mine..	Tué dans une mine de phosphate								
64	Run over by a horse.....	Tué par un cheval à la course								
65	Concussion of brain...	Ebranlement du cerveau...			2	1				
66	Collapse after operation....	Affaissement après une opération.....				1				
67	Wound of brain	Blessure au cerveau	1							
68	Traumatism.	Traumatisme	3							
69	Umbilical hemorrhage.....	Hémorrhagie ombilicale....	1	2						
70	Killed by a blow	Tué par un coup	1							
71	" accidentally.... ...	Tués accidentellement.....	17	4	6		8	2	6	
	Totals	Totaux...	107	40	74	10	22	9	22	
	Ratio per 1,000 deaths.....	Proportion par 1,000 décès..	23·67		28·77		14·65		32·2	
	" 1,000 of population	" 1,000 de la population.	0·63		0·47		0·46		0·6	

TABLEAU IX.—DÉCÈS CAUSÉS PAR DES ACCIDENTS—*Suite.*

St. John, N.B.		Ottawa.		Halifax.		London.		Winnipeg.		Victoria, B.C.		Kingston.		Brantford.		Hull.		Charlottetown.		
Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	
														1						36
																				37
2																				38
																				39
																				40
	1																			41
																				42
1												1								43
																				44
																				45
																				46
									1	1										47
																				48
														1						49
																				50
								1												51
																				52
		1						1	1											53
	1																			54
		1																		55
																		1	1	56
																				57
																				58
		1																		59
6																				60
																				61
																				62
												1								63
1																				64
			1						1	3			1	1		1				65
								1												66
								1												67
																				68
																				69
5	1	5				1		2				1				2	1	1		70
31	5	23	7	17	3	6		13	7	11	2	15	3	5	2	7	1	6	5	71
48·58		31·64		18·36		16·71		49·62		47·27		46·99		36·64		20·83		59·78		
0·80		0·68		0·47		0·19		0·78		0·57		0·98		0·49		0·57		0·80		

TABLE IX—DEATHS CAUSED BY ACCIDENTS.

	LIST OF ACCIDENTS WITH RATIOS TO 1,000 DEATHS AND 1,000 OF POPULATION. — LISTE DES ACCIDENTS AVEC PROPORTIONS PAR 1,000 DÉCÈS ET PAR 1,000 DE LA POPULATION.		St. Thomas.		Guelph.		Belleville.		Windsor, Ont.		Sherbrooke.	
			Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.
1	Fracture	Fracture							1			
2	" of skull	" du crâne										
3	" of spine	" de l'épine dorsale									1	
4	" of femur	" du fémur										
5	" of cervic femoris	" *cervic femoris*										
6	" of ribs	" des côtes										
7	" of hip joint	" de l'os de la hanche										
8	Acc. shot	Tués d'un coup de feu							1			
9	Injury from burn	Brûlures					1	1	1		2	
10	Acc. scalded	"										
11	Acc. poisoned	Empoisonnem'ts accidentels.	1									
12	Lead poisoning	" avec du plomb										
13	Overdose of laudanum	" dose trop forte de laudanum										
14	" morphia	" dose trop forte de morphine										
15	" chloral	" dose trop forte de chloral										
16	" arsenic	" dose trop forte d'arsenic	1									
17	Poisoned by oil of tansy	" avec l'huile de tanaisie							1			
18	" eating pneumatic coloring pencil	" avec de la mine de plomb colorée										
19	Arsenical intoxication	Enivrement par l'arsenic										
20	Bite of an insect	Piqure d'insectes										
21	Drowning	Noyades	1		1		2	1	2		2	
22	Asphyxia	Asphyxie									1	
23	Acc. suffocation	Suffocation										
24	Smothered by earth in a drain	Suffoqués par éboulement d'un égout										
25	Smothered by well caving in	Suffoqués en creusant un puits										
26	Smothered in bed	Etouffés dans le lit										
27	Choked while eating	" en mangeant										
28	" under the influence of liquor	" étant sous l'influence de la boisson										
29	Strangulation	Strangulation										
30	Railway accidents	Accidents de chemins de fer	4		1		1		2		1	
31	Acc. killed by street car	" de tramway										
32	Effects of a fall	Suites d'une chute	1									
33	Fall (rupture of spine)	Fracture de l'épine dorsale en tombant										
34	Acc. fall from a scaffold	Tués en tombant d'un échafaudage										
35	" " tree	Tués en tombant d'un arbre			1							

TABLEAU IX.—DÉCÈS CAUSÉS PAR DES ACCIDENTS.

Three Rivers.		Peterborough.		Woodstock, Ont.		Brockville.		Chatham, Ont.		Sorel.		St. Hyacinthe.		Galt.		Fredericton.		St. Johns, P.Q.		
Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	
					1															1
																				2
																				3
																				4
																				5
																				6
																				7
												1								8
1		1									2					1	1			9
																				10
																				11
																				12
																				13
																				14
																				15
																				16
																				17
																				18
																				19
																				20
3		1				1	1				1					2		1		21
																				22
																				23
																				24
																				25
																				26
																				27
																				28
																				29
		1	1			2		1										1		30
										1										31
																				32
																				33
																				34
																				35

TABLE IX.—DEATHS CAUSED BY ACCIDENTS—*Continued.*

	LIST OF ACCIDENTS WITH RATIOS TO 1,000 DEATHS AND 1,000 OF POPULATION. — LISTE DES ACCIDENTS AVEC PROPORTIONS PAR 1,000 DÉCÈS ET PAR 1,000 DE LA POPULATION.		St. Thomas.		Guelph.		Belleville.		Windsor, Ont.		Sherbrooke.	
			Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—
36	Acc. fell out of window....	Tué en tombant d'une fenêtre										
37	" over a balcony....	" " d'un balcon			1							
38	" on board ship ...	" " à bord d'un navire										
39	Killed by a falling wall....	Tué par l'écroulement d'un mur										
40	" " tree....	Tué par la chute d'un arbre.										
41	" fall of a water-spout	" d'une gouttière										
42	Cerebral hemorrhage from fall	Hémorrhagie cérébrale causée par une chute										
43	Injuries sustained	Coups reçus										
44	Injury to thigh	Blessures à la cuisse										
45	" to head	" à la tête										
46	" at birth	" reçues en naissant										
47	" internal	Lésions internes								1		
48	Acc. thrown from buggy...	Chutes de voiture										
49	" crushed by lumber wagon.	Broyé par une voiture de charge										
50	" run over by wagon....	Ecrasé par une voiture à la course										
51	" fall from carriage....	Chute de voiture										
52	Shock	Secousses										
53	" after amputation	" après une amputation										
54	Effects of electric shock....	Tué par une commotion électrique										
55	Killed by lightning	Tué par le tonnerre										
56	Sunstroke	Insolation										
57	Frozen	Gelés										
58	Exposure and violence....	Maltraitement						1				
59	Blown to pieces by dynamite explosion	Tué par une explosion de dynamite										
60	Killed by boiler explosion in mill	Tués par une explosion de bouilloire										
61	Crushed in elevator	Broyé par un ascenseur										
62	" in machine	" une machine										
63	Killed in phosphate mine..	Tué dans une mine de phosphate										
64	Run over by a horse.	Tué par un cheval à la course										
65	Concussion of brain	Ebranlement du cerveau			2							
66	Collapse after operation....	Affaissement après une opération										
67	Wound of brain	Blessure au cerveau										
68	Traumatism	Traumatisme										
69	Umbilical hemorrhage....	Hémorrhagie ombilicale										
70	Killed by a blow	Tué par un coup										
71	" accidentally	Tués accidentellement										
	Totals	Totaux	8		6		4	3	8	1	7	
	Ratio per 1,000 deaths	Proportion par 1,000 décès	67·22		42·25		40·22		55·55			
	" 1,000 of population	" 1,000 de la population	0·75		0·56		0·66		0·89			

TABLEAU IX.—DÉCÈS CAUSÉS PAR DES ACCIDENTS—*Suite.*

Three Rivers.		Peterborough.		Woodstock, Ont.		Brockville.		Chatham, Ont.		Sorel.		St. Hyacinthe.		Galt.		Fredericton.		St. Johns, P.Q.		
Hommes.	Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	Males—Hommes.	Females—Femmes.	
																				36
																				37
																				38
																				39
		1																		40
																				41
																				42
																				43
																				44
																				45
																				46
																				47
																				48
																				49
																				50
																				51
																				52
																				53
																				54
																				55
																				56
																				57
																				58
						1														59
																				60
																				61
		1																		62
																				63
								1												64
																				65
																				66
																				67
																				68
																				69
																				70
										2				2						71
		5	1			4	1	2		1	5	1		2		3	1	2		
7·42		50·42				31·44		15·03		34·09		4·54		18·69		39·60		15·87		
0·52		0·64				0·56		0·22		0·73		0·12		0·27		0·54		0·36		

INDEX

TO THE REPORT FOR THE YEAR 1890.

INDEX

DU RAPPORT POUR L'ANNEE 1890.

INDEX.

INTRODUCTION.....Page vi

Table of deaths for the year 1899, showing the *cause of death, Sex, Age* and *Civil Condition* of deceas with a separate column for the *Still-born:*—

For the City of Montreal.....Pages 2 to 5
" Toronto.....“ 6 to 9
" Quebec.....“ 10 to 13
" Hamilton.....“ 14 to 17
" St. John, N.B.....“ 18 to 21
" Ottawa.....“ 22 to 25
" Halifax.....“ 26 to 29
" London.....“ 30 to 33
" Winnipeg.....“ 34 to 37
" Victoria, B.C.....“ 38 to 41
" Kingston.....“ 42 to 45
" Brantford.....“ 46 to 49
" Hull.....“ 50 to 53
For the Town of Charlottetown.....“ 54 to 57
For the City of St. Thomas.....“ 58 to 61
" Guelph.....“ 62 to 65
" Belleville.....“ 66 to 69
For the Town of Windsor, Ont.....“ 70 to 73
For the City of Sherbrooke.....“ 74 to 77
" Three Rivers.....“ 78 to 81
For the Town of Peterborough.....“ 82 to 85
" Woodstock, Ont.....“ 86 to 89
" Brockville.....“ 90 to 93
" Chatham, Ont.....“ 94 to 97
" Sorel.....“ 98 to 101
For the City of St. Hyacinthe.....“ 102 to 105
For the Town of Galt.....“ 106 to 109
For the City of Fredericton.....“ 110 to 113
For the Town of St. Johns, P.Q.....“ 114 to 117

Table of deaths giving *diseases in the order of Fatality, Religions, Nationalities* and *Occupations:*—

For the City of Montreal.....Pages 120 to 123
" Toronto.....“ 124 to 127
" Quebec.....“ 128 to 131
" Hamilton.....“ 132 to 135
" St. John, N.B.....“ 136 and 137
" Ottawa.....“ 138 to 141
" Halifax.....“ 142 to 145
" London.....“ 146 and 147
" Winnipeg.....“ 148 to 151
" Victoria, B.C.....“ 152 and 153
" Kingston.....“ 154 and 155
" Brantford.....“ 156 and 157
" Hull.....“ 158 and 159
For the Town of Charlottetown.....“ 160 and 161
For the City of St. Thomas.....“ 162 and 163
" Guelph.....“ 164 and 165
" Belleville.....“ 166 and 167
For the Town of Windsor, Ont.....“ 168 and 169

INDEX.

Introduction ..... Page vii

Tableau de la mortalité pour l'année 1890, avec indication des *causes de décès*, du *sexe*, de *l'âge* et de *l'état civil* des décédés, avec colonne à part donnant le chiffre des *mort-nés* :—

Pour la Cité de Montréal ..... Pages 2 à 5
" de Toronto ..... " 6 à 9
" de Québec ..... " 10 à 13
" d'Hamilton ..... " 14 à 17
" de St. John, N.-B ..... " 18 à 21
" d'Ottawa ..... " 22 à 25
" d'Halifax ..... " 26 à 29
" de London ..... " 30 à 33
" de Winnipeg ..... " 34 à 37
" de Victoria, C.-B ..... " 38 à 41
" de Kingston ..... " 42 à 45
" de Brantford ..... " 46 à 49
" de Hull ..... " 50 à 53
Pour la Ville de Charlottetown ..... " 54 à 57
Pour la Cité de St. Thomas ..... " 58 à 61
" de Guelph ..... " 62 à 65
" de Belleville ..... " 66 à 69
Pour la Ville de Windsor, Ont ..... " 70 à 73
Pour la Cité de Sherbrooke ..... " 74 à 77
" de Trois-Rivières ..... " 78 à 81
Pour la Ville de Peterborough ..... " 82 à 85
" de Woodstock, Ont ..... " 86 à 89
" de Brockville ..... " 90 à 93
" de Chatham, Ont ..... " 94 à 97
" de Sorel ..... " 98 à 101
Pour la Cité de St. Hyacinthe ..... " 102 à 105
Pour la Ville de Galt ..... " 106 à 109
Pour la Cité de Frédéricton ..... " 110 à 113
Pour la Ville de St. Jean, P.Q ..... " 114 à 117

Tableau de décès par *maladies dans l'ordre de la fatalité, religions, nationalités* et *occupations* :—

Pour la Cité de Montréal ..... Pages 120 à 123
" de Toronto ..... " 124 à 127
" de Québec ..... " 128 à 131
" d'Hamilton ..... " 132 à 135
" de St. John, N.-B ..... " 136 et 137
" d'Ottawa ..... " 138 à 141
" d'Halifax ..... " 142 à 145
" de London ..... " 146 et 147
" de Winnipeg ..... " 148 à 151
" de Victoria, C.-B ..... " 152 et 153
" de Kingston ..... " 154 et 155
" de Brantford ..... " 156 et 157
" de Hull ..... " 158 et 159
Pour la Ville de Charlottetown ..... " 160 et 161
Pour la Cité de St. Thomas ..... " 162 et 163
" de Guelph ..... " 164 et 165
" de Belleville ..... " 166 et 167
Pour la Ville de Windsor, Ont ..... " 168 et 169

For the City of Sherbrooke ..... Pages 170 and 1
" Three Rivers. . ..... " 172 and 1
For the Town of Peterborough ..... " 174 and 1
" Woodstock ..... " 176 and 1
" Brockville .. .. " 178 and 1
" Chatham, Ont ..... " 180 and 1
" Sorel ..... " 182 and 1
For the City of St. Hyacinthe ..... " 184 and 1
For the Town of Galt ..... " 186 and 1
For the City of Fredericton ..... " 188 and 1
For the Town of St. Johns, P.Q. ..... " 190 and 1
Table of deaths of *Illegitimate Children* ..... " 194 and 1
Ratios of mortality by *Ages* ..... " 198 and 1
" " *Occupations* ..... " 202 and 2
" " *Months* ..... " 206 and 2
" from fifteen principal causes of deaths ..... " 210 to 2
List of *Accidents*, with *ratios* ..... " 218 to 2

Pour la Cité de Sherbrooke ..... Pages 170 et 171
" de Trois-Rivières ..... " 172 et 173
Pour la Ville de Peterborough ..... " 174 et 175
" de Woodstock, Ont. ..... " 176 et 177
" de Brockville ..... " 178 et 179
" de Chatham, Ont. ..... " 180 et 181
" de Sorel ..... " 182 et 183
Pour la Cité de St. Hyacinthe ..... " 184 et 185
Pour la Ville de Galt ..... " 186 et 187
Pour la Cité de Frédéricton ..... " 188 et 189
Pour la Ville de St. Jean, P.Q ..... " 190 et 191
Tableau des décès d'*enfants illégitimes* ..... " 194 et 195
Proportions de la mortalité par *âges* ..... " 198 et 199
" " *occupations* ..... " 202 et 203
" " *mois* ..... " 206 et 207
" " due à quinze causes principales de décès ..... " 210 à 215
Liste des *accidents*, avec *proportions* ..... " 218 à 225

APPENDIX

TO THE REPORT OF THE MINISTER OF AGRICULTURE FOR THE YEAR 1890.

CRIMINAL STATISTICS

FOR THE

YEAR ENDED 30TH SEPTEMBER 1890.

PRINTED BY ORDER OF PARLIAMENT.

ANNEXE

AU RAPPORT DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE POUR L'ANNÉE 1890.

STATISTIQUE CRIMINELLE

POUR

L'ANNÉE EXPIRÉE LE 30 SEPTEMBRE 1890.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT.

OTTAWA:
PRINTED BY BROWN CHAMBERLIN, PRINTER TO THE QUEEN'S MOST EXCELLENT MAJESTY.

1891.

TABLE OF SUBJECTS.

Introduction ..... Page IV.

TABLE I.—Indictable offences..... .... " 2 and following to 12

CLASS I.—Offences against the person. " 2 " 5

CLASS II.—Offences against property with violence .... " 50 " 6

CLASS III.—Offences against property without violence..... " 62 " 10

CLASS IV.—Malicious offences against the property.. ..... " 98 " 10

CLASS V.—Forgery and offences against the currency..... " 102 " 10

CLASS VI.—Other offences not included in the foregoing..... " 106 " 11

TABLE II.—Summary by Classes and Provinces with totals of each Province and of Canada.. " 128 " 1

TABLE III.—Summary convictions..... ..... " 138 " 1

TABLE IV.—Showing the number of convictions and the number of persons to each conviction from 1880 to 1890..... " 190 " 1

TABLE V.—Summary convictions and cases subject to trial by Jury..... " 196 " 2

TABLE VI.—Number of summary convictions with ratio for Cities and Towns..... " 204

TABLE VII.—Pardons and commutations..... " 206 " 2

Index—Indictable offences..... " 218

Index of Districts—Summary convictions " 220 and 221

TABLE DES MATIÈRES.

Introduction ..... Page V.

TABLEAU I.—Délits sujets à poursuite ..... " 2 et suivantes à 125

CLASSE I.—Outrages contre la personne " 2 " 53

CLASSE II.—Délits avec violence contre la propriété ..... " 50 " 65

CLASSE III.—Délits sans violence contre la propriété ..... " 62 " 101

CLASSE IV.—Offenses malicieuses contre la propriété ..... " 98 " 105

CLASSE V.—Faux et délits par rapport à la monnaie ..... " 102 " 109

CLASSE VI.—Autres délits non compris dans les classes précédentes " 106 " 125

TABLEAU II.—Récapitulation par classes et par provinces, avec totaux de chaque province et du Canada ..... " 128 " 135

TABLEAU III.—Condamnations sommaires ..... " 138 " 187

TABLEAU IV.—Indiquant le nombre de condamnations et le nombre de personnes pour chaque condamnation depuis 1880 à 1890 ..... " 190 " 193

TABLEAU V.—Condamnations sommaires et causes de la compétence d'un juré ..... " 196 " 201

TABLEAU IV.—Nombre de condamnations sommaires avec proportions pour les villes ..... " 204

TABLEAU VII.—Pardons et commutations ..... " 206 " 217

Index—Délits sujets à poursuite ..... " 219

Index des districts—Condamnations sommaires ..... " 220 et 221

CRIMINAL STATISTICS OF CANADA

FOR THE YEAR ENDED 30TH SEPTEMBER, 1890.

These statistics are collected and compiled under authority of the Act relati to Criminal Statistics, Revised Statutes of Canada, Chapter 60.

The annexed report is composed of "Indictable Offences" and "Summary C victions;" the indictable offences including the cases tried by competent magistrat with the consent of the accused, in accordance with the Acts respecting "Spee Trials," "Summary Trials by Consent" and Juvenile Offenders," Chapters 176, 1 and 178, Revised Statutes of Canada.

TABLE I is composed of the six following classes of offences into which crim and minor offences are usually divided:—

Offences against the person; offences against property with violence; offen against property without violence; malicious offences against property; forgery a other offences against currency; other offences not included in the foregoing class

TABLE II is a summary of the preceding table arranged by classes and provinc

Table III gives the number of convictions returned by Police Magistrates a other Justices of the Peace out of Sessions, in accordance with the Act respecti "Summary Convictions," Chapter 178, Revised Statutes of Canada.

TABLE IV is a comparative statement giving the number of persons convict with ratio of criminality, for each province, since the year 1880.

TABLE V is a summary giving the number of cases disposed of by the seve Courts of Justice of Canada.

TABLE VI is a comparative statement giving the number of cases disposed of the Police and Recorder Courts, in the principal Cities and Towns of Canada.

TABLE VII is a statement showing the cases in which the prerogative of me has been exercised during the year ended 30th September, 1890.

STATISTIQUE CRIMINELLE DU CANADA

POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 30 SEPTEMBRE 1890.

Cette statistique est recueillie et compilée en vertu de l'Acte concernant la statistique criminelle, Statuts Revisés du Canada, chapitre 60.

Le rapport ci-joint se compose des "délits sujets à poursuite" et des "condamnations sommaires;" les délits sujets à poursuite comprenant les cas expédiés sommairement par des magistrats compétents, avec le consentement des personnes accusées, en conformité des Actes concernant les "procès expéditifs," les "procès sommaires" et les "jeunes délinquants." Statuts Revisés du Canada, chapitres 176, 177 et 178.

Le tableau I se compose des six classes d'offenses suivantes dans lesquelles sont généralement divisés les crimes et délits:—

Outrages contre la personne; délits avec violence contre la propriété; délits sans violence contre la propriété; offenses malicieuses contre la propriété; faux et délits par rapport à la monnaie; autres délits non compris dans les classes précédentes.

Le tableau II est un résumé du tableau précédent, par classes et par provinces.

Le tableau III donne le nombre des condamnations contenues dans les rapports des magistrats de police et autres juges de paix, en vertu de la loi concernant les "condamnations sommaires," chapitre 178, Statuts Revisés du Canada.

Le tableau IV est un état comparatif donnant le nombre de personnes condamnées, avec la moyenne de criminalité pour chaque province, depuis l'année 1880.

Le tableau V est un résumé donnant le nombre de cas expédiés par les différentes cours de justice du Canada.

Le tableau VI est un état comparatif du nombre de cas expédiés par les cours de police et de *recorder*, dans les principales villes du Canada.

Le tableau VII indique les cas dans lesquels la prérogative du pardon a été exercée, durant l'année expirée le 30 septembre 1890.

FIRST PART.
INDICTABLE OFFENCES.

PREMIÈRE PARTIE.
DÉLITS SUJETS A POURSUITE.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Emprisonnés pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO GA — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	NO OPTIO — SANS OPTIO Under one year. — Moins d'un an.	Or ye an ov — U an pl
MURDER.										
Pictou, N.S.	1	1								
Madawaska, N.B.	1	1								
St. John, N.B.	2	1	1							
Totals of New Brunswick.	3	2	1							
Montmagny, Que	1			1	1					
Montreal, Que.	1	1								
Quebec, Que.	1			1	1					
Totals of Quebec	3	1		2	2					
Dufferin, Ont.	1	1								
Haldimand, Ont.	1	1								
Hastings, Ont.	2	1		1	1					
Kent, Ont.	1	1								
Lambton, Ont.	1	1								
Middlesex, Ont.	1			1	1					
Northumberland & Durham, Ont	1	1								
Oxford, Ont.	1			1	1					
Wellington, Ont.	1			1	1					
York, Ont.	4	3		1	1					
Totals of Ontario.	14	9		5	5					
Clinton, B.C.	1			1	1					
New Westminster, B.C.	2	2								
Victoria, B.C.	1	1								
Totals of British Columbia.	4	3		1	1					
The Territories.	1	1								
Totals of Canada.	26	17	1	8	8					
ATTEMPT TO MURDER.										
Montreal, Que.	1		1							
Manitoba, Eastern.	4	4								
Totals of Canada.	5	4	1							
MANSLAUGHTER.										
Cumberland, N.S.	1			1	1					
Pictou, N.S.	1			1	1					
Totals of Nova Scotia.	2			2	2					

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

SENTENCE.					RESIDENCE.		OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.				Committed to Reformatories											
Two years and under five. — D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	— — Envoyés à la prison de Réforme.	Cities and T'wns — Villes	Rural Districts. — Districts ruraux.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
MEURTRE.															
			1			1		1							
			1			1						1	1		
			2			2		1				1	1		
			1			1						1			1
			1		1		1							1	
			1			1							1		
			1		1						1		1		
			1		1					1				1	
			5		3	2	1			1	1	1	2	2	1
			1			1						1			1
			1			1						1			1
			8		3	5	1	1		1	1	3	3	2	2
TENTATIVE DE MEURTRE.															
HOMICIDE NON PRÉMÉDITÉ.															
	1					1						1			1
					1			1							1
	1				1	1		1				1			2

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ETÉ COMMISE	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS — USAGE DES LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F		
MURDER.															
Pictou, N.-E															
Madawaska, N.-B															
St Jean, N.B															
Totaux du N.-Brunswick															
Montmagny, Qué		1										1			
Montréal, Qué															
Québec, Qué	1							1						1	
Totaux de Québec	1	1						1				1		1	
Dufferin, Ont															
Haldimand, Ont															
Hastings, Ont		1						1						1	
Kent, Ont															
Lambton, Ont															
Middlesex, Ont		1								1					
Northumberl'd et Durham, O															
Oxford, Ont			1					1						1	
Wellington, Ont		1								1				1	
York, Ont		1								1					
Totaux d'Ontario		4	1					2		3				3	
Clinton, Col.-B		1						1						1	
New-Westminster, Col.-B															
Victoria, Col.-B															
Totaux de la Col.-Britann.		1						1						1	
Les Territoires															
Totaux du Canada	1	6	1					4		3		1		5	
ATTEMPT TO MURDER.															
Montréal, Qué															
Manitoba, Est															
Totaux du Canada															
MANSLAUGHTER.															
Cumberland, N.-E		1								1					
Pictou, N.-E		1						1							
Totaux de la N.-Ecosse		2						1		1					

TALEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							Remarks. — Remarques.
British Isles. — Iles Britanniques.														
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Methodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	
MEURTRE.														
			1				1							
			1									1		
			2				1					1		
			1						1					
1									1					
1									1					
1									1					
	1							1						
3	1		1					1	4					
				1								1		
				1								1		
3	1		3	1			1	1	4			2		
TENTATIVE DE MEURTRE.														
HOMICIDE NON PREMÉDITÉ.														
			1						1					
			1								1			
			2						1		1			

TABLE I. OFRENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Emprisonnés pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO GAOL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option. — Sans option Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
MANSLAUGHTER—*Concluded.*										
St. John, N.B	2	1	....	1	1	.....	.....	.....	1	....
Quebec, Que	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St. Francis, Que	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
Totals of Quebec	2	1	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
Algoma, Ont	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Bruce, Ont	3	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Carleton, Ont	2	1	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
Essex, Ont	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
Grey, Ont	6	6	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Hastings, Ont	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Northumberland & Durham, O.	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	1	.....
Oxford, Ont	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Perth, Ont	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
Welland, Ont	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
Wellington, Ont	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
Wentworth, Ont	3	1	.....	2	2	.....	.....	.....	.....	.....
York, Ont	*11	6	.....	3	3	.....	.....	.....	.....	.....
Totals of Ontario	33	20	.....	11	11	.....	.....	.....	1	.....
Manitoba, Eastern	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
New Westminster, B.C	5	.....	.....	5	5	.....	.....	.....	.....	.....
Totals of Canada	45	23	.....	20	20	.....	.....	.....	2	.....
ATTEMPT AND CARNALLY KNOWING A GIRL OF TENDER YEARS.										
St. Francis, Que	3	.....	.....	3	3	.....	.....	.....	.....	.....
Bruce, Ont	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
Carleton, Ont	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
Halton, Ont	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
Lincoln, Ont	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Middlesex, Ont	3	1	.....	2	2	.....	.....	.....	.....	.....
York, Ont	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
Totals of Ontario	8	1	.....	7	6	.....	1	.....	.....	.....
Totals of Canada	11	1	.....	10	9	.....	1	.....	.....	.....
SHOOTING, STABBING, WOUNDING.										
Annapolis, N.S	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Halifax, N.S	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
Totals of Nova Scotia	2	1	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....

* 2 jury disagreed—2 le juré ne s'est pas accordé.

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

SENTENCE.					RESIDENCE.		OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.				Committed to Reformatories.											
Two years and under five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	— — Envoyés à la prison de Réforme.	Cities and T'wns — Villes	Rural Districts. — Districts ruraux.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
HOMICIDE NON PRÉMIDITÉ—*Fin.*															
					1							1			1
	1					1	1								
	1					1	1								
	1				1							1			1
	1				1							1	1		
						1				1					1
	1					1						1			1
	1				1							1	1		
		1				1				1				1	
	1				1	1	1					1	1		1
	1				3			2	1				2		1
	6	1			7	4	1	2	1	2		5	5	1	5
1	3				2	3						1			
2	11	1			11	9	2	3	1	2		8	5	1	8
TENTATIVE ET COMMERCE CHARNEL AVEC UNE FILLE EN BAS AGE.															
	1			2	1	2	1						1		2
					1							1	1		
1					1							1			1
						1				1			1		
						1						1			1
1	1				1	1				1		1	1		1
		1			1			1					1		
2	1	1			4	3		1		2		4	4		3
2	2	1		2	5	5	1	1		2		4	5		5
USAGE D'ARMES AVEC INTENTION.															
					1	1									1
				1	1										1

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS — USAGE DES LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F		
MANSLAUGHTER—*Concluded.*															
St. Jean, N.-B.		1				1									
Québec, Qué.															
St. François, Qué.								1							
Totaux de Québec								1							
Algoma, Ont															
Bruce, Ont															
Carleton, Ont.	1							1							
Essex, Ont								1							
Grey, Ont.															
Hastings, Out															
Northumberl'd et Durham, O		1							1						
Oxford, Ont.															
Perth, Ont	1							1						1	
Welland, Ont.	1							1						1	
Wellington, Ont.		1								1				1	
Wentworth, Ont.	1	1				1		1						2	
York, Ont		3						3						3	
Totaux d'Ontario.	4	6				1		8	1	1				8	
Manitoba, Est															
New-Westminister, Col.-B.												5			
Totaux du Canada	4	9				2		10	1	2		5		8	
ATTEMPT AND CARNALLY KNOWING A GIRL OF TENDER YEARS.															
St. François, Qué.	2	1		2				1							
Bruce, Ont.		1						1						1	
Carleton, Ont.		1						1						1	
Halton, Ont.		1								1				1	
Lincoln, Ont		1				1								1	
Middlesex, Ont	1	1						2						1	
York, Ont.		1								1					
Totaux d'Ontario.	1	6				1		4		2				5	
Totaux du Canada	3	7		2		1		5		2				5	
SHOOTING, STABBING, WOUNDING.															
Annapolis, N.-E.															
Halifax, N.-E.		1		1											
Totaux de la N.-Ecosse.		1		1											

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							
British Isles. — Iles Britanniques.														
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Remarks. — Remarques.
HOMICIDE NON PREMÉDITÉ—*Fin.*														
			1				1							
			1									1		
			1									1		
					1			1		1				
			1											
			1											
			1											
	1				1			1						
			2				1				1			
	2			1				2		1				
	3		5	1	2		1	5		2	1		1	
			4											
	3		13	1	2		2	5	1	2	2	1	1	
TENTATIVE ET CGMMERCE CHARNEL AVEC UNE FILLE AU BAS AGE.														
			2		1			2				1		
			1							1				
1			1							1		1		
			1						1					
			1	1						1				1
1									1					
2			4	1					2	3		1	1	
2			6	1	1			2	2	3		2	1	
USAGE D'ARMES AVEC INTENTION.														
			1					1						
			1					1						

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Emprisonnés pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO GAOL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option. — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus
SHOOTING, STABBING, WOUNDING—*Concluded.*										
St. John, N.B	1			1	1				1	
Bedford, Que	1			1	1				1	
Iberville, Que	1	1								
Montreal, Que	7	1	1	5	5				1	
Ottawa, Que	2	2								
Quebec, Que	8	7		1		1				
Totals of Quebec	19	11	1	7	6	1			2	
Bruce, Ont	1	1								
Carleton, Ont	*2			1	1				1	
Essex, Ont	2			2	2				2	
Frontenac, Ont	3			3		3			1	
Grey, Ont	7	1		6	6			1	3	
Haldimand, Ont	3	2		1	1				1	
Halton, Ont	2			2	2					
Hastings, Ont	1	1								
Leeds and Grenville, Ont	4	3		1	1				1	
Lennox and Addington, Ont	1	1								
Middlesex, Ont	5	2		3	2		1		2	
Norfolk, Ont	1			1	1					
Northumberland & Durham, O.	1			1	1				1	
Ontario, Ont	1			1	1				1	
Renfrew, Ont	1			1	1					
Simcoe, Ont	2			2	2				2	
Stormont, Dundas and Glengary, Ont	2			2	2					
Thunder Bay, Ont	1			1	1					
Waterloo, Ont	2			2	2					
Wellington, Ont	2			2	2					
Wentworth, Ont	1			1	1					
York, Ont	71	25		46	46			4	20	
Totals of Ontario	116	36		79	75	3	1	5	35	
Manitoba, Eastern	1	1								
New Westminster, B.C	*6	1		4	4					
Victoria, B.C	2			2	2					
Totals of British Columbia	†8	1		6	6					
The Territories	1	1								
Totals of Canada	148	51	1	94	89	4	1	5	38	

* 1 jury disagreed.—1 le juré ne s'est pas accordé. † 1 *Nolle prosequi.*

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

SENTENCE.					RESIDENCE.		OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.															
Two years and under five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Cities and T'wns — Villes	Rural Districts. — Districts ruraux.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.

USAGE D'ARMES AVEC INTENTION—*Fin.*

.....	.....	.....	.....	.....	1	....	.....	.....	1	.....	....	.....	.....	1	....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
2	1	.....	.....	.....	5	.....	.....	1	.....	1	....	2	.....	.....	5
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
2	2	.....	.....	.....	6	1	.....	1	.....	1	.....	4	.....	.....	7
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	2	1	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	3
.....	.....	.....	.....	.....	4	2	2	.....	.....	.....	.....	3	2	1	3
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
....	1	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	1	.....	1	1	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	1	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....
.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	1	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	1
2	.....	.....	..	.....	1	1	1	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	1
1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
..	1	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	1	1	.....	1	.....	1
1	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	1	.....	1	1	.....	1
.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....
3	2	.....	.....	2	46	.....	.....	3	3	6	.....	30	15	.....	31
7	5	.....	.....	2	63	16	6	5	3	11	1	46	28	2	48
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
3	.....	.....	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	.....	.....	.....
1	1	.....	.....	.....	1	1	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	2
4	1	.....	.....	.....	5	1	1	.....	1	.....	.....	4	.....	.....	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
13	8	.....	.....	3	76	18	7	6	5	12	1	54	28	3	58

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS — USAGE DES LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M.	F	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F		
				H.	F	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F		
SHOOTING, STABBING, WOUNDING—*Concluded.*															
St. Jean, N.-B.		1						1							
Bedford, Qué.		1		1											
Iberville, Qué.															
Montréal, Qué.	2	3						3	1	1				1	
Ottawa, Qué.															
Québec, Qué.		1						1							
Totaux de Québec.	2	5		1				4	1	1				1	
Bruce, Ont.															
Carleton, Ont.		1								1					
Essex, Ont		2						2							
Frontenac, Ont		3				3								3	
Grey, Ont.		6				2		2	1	1				2	
Haldimand, Ont.		1				1									
Halton, Ont.		2				1				1				1	
Hastings, Ont															
Leeds et Grenville, Ont.		1							1					1	
Lennox et Addington, Ont.															
Middlesex, Ont		2						1	1	1				1	
Norfolk, Ont.		1								1				1	
Northumberl'd et Durham, O		1						1							
Ontario, Ont.		1						1							
Renfrew, Ont.	1							1						1	
Simcoe, Ont		2						1	1					1	
Stormont, Dundas et Glengarry, Ont		1				1				1					
Thunder Bay, Ont.		1								1				1	
Waterloo, Ont		2				1				1				1	
Wellington, Ont.		2						1		1				2	
Wentworth, Ont.	1							1							
York, Ont	5	41		3		12		26	3	2				24	1
Totaux d'Ontario.	7	70		3		21		37	7	11				39	3
Manitoba, Est.															
New-Westminster, Col.-B.												4			
Victoria, Col.-B.	2					1				1				1	
Totaux de la Col.-Britann.	2					1				1		4		1	
Les Territoires															
Totaux du Canada	11	77		5		22		42	8	13		4		41	4

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							
British Isles. — Iles Britanniques.														
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Remarks. — Remarques.

USAGE D'ARMES AVEC INTENTION—*Fin.*

....	.. .	....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	
.....	.....	.....	1	....	.....	.....	.....	1	.....	.....	. ...	.....	.....	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
....	3	.....	2	.....	.....	.....	.....	2	2	.....	1	...	.....	
...	.....	....	...	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
.....	.....	....	1	.....	.....	.....	....	1	...	.....	.....	...	.....	
.....	3	.....	4	.....	...	.....	.....	4	2	.....	1	.....	.....	
....	.....	... .	....	... ..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...	.....	
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	...	.....	
.....	.....	.....	...	2	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	...	.....	
..	...	.....	3	.....	.....	...	.....	2	1	.....	.....	.....	.....	
1	...	.....	4	1	.....	... .	...	....	2	3	1	.....	.....	1*a*.
..	....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	
2	....	.....	.....	..	....	.....	.....	.....	2	.....	...	.....	.....	1*a*.
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...	.....	....	.....	...	....	... .	
...	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	....	.....	.....	
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
.....	... .	.....	1	2	....	.....	.. ...	.....	1	2	.....	.....	.....	1*a*.
.....	...	... .	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1*a*.
....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.. ..	1	.....	.....	.....	
....	.....	.....	1	.....	...	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	
..	.....	.....	.....	.....	1	.....	.. ...	.....	.....	.....	1	.....	....	1*a*.
1	.....	.....	1	...	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	
1	.....	.....	1	..	.....	.....	.. ..	.....	1	.....	1	.....	....	
.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	
....	.. ..	.. ...	1	.....	1	.....	....	1	.....	.....	.....	.. ..	1	1*a*.
.....	... .	.....	2	.....	... ..	.....	.....	1	.....	....	1	.....	... .	1*b*.
.....	1	...	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	
5	10	2	19	3	7	.....	.....	25	12	4	5	.....	.....	6*a*, 1*b*.
10	11	2	38	8	10	.....	....	32	23	14	9	.....	1	12*a*, 2*b*.
...	.....	.....	.....	.....	... ..	.....	.. ..	.....	.....	.....	.. .	.....	.....	
....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	1	....	....	.....	.....	....	
...	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	1	.....	....	.....	.....	1	
....	.....	. ..	.....	.....	4	...	.....	2	.....	.....	.....	.....	1	
..	.....	.....	.....	...	.....	.....	..	.....	.....	.....	.....	.....	...	
10	14	2	43	8	15	....	....	39	25	14	10	.....	3	12*a*, 2*b*.

a { Sentence deferred. / Sentence remise. *b* { Bound to keep the peace. / Tenus de garder la paix.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Emprisonnés pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO GAOL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option — Sans option: Under one year. — Moins d'un an.	No Option — Sans option: One year and over — Un an et plus
RAPE.										
Rimouski, Que	1			1	1					
Frontenac, Ont	*1									
Haldimand, Ont	1	1								
Hastings, Ont	1	1								
Lambton, Ont	1	1								
Lincoln, Ont	1			1	1					
Oxford, Ont	*2	1								
Simcoe, Ont	1	1								
Victoria, Ont	1	1								
Wentworth, Ont	1	1								
York, Ont	†7	5								
Totals of Ontario	17	12		1	1					
New Westminster, B.C	1	1								
Victoria, B.C	2	1		1	1					
Totals of British Columbia	3	2		1	1					
The Territories	1	1								
Totals of Canada	22	15		3	3					
ATTEMPT AT RAPE.										
Queen's, P.E.I	1			1	1					
Halifax, N.S	1			1	1					
King's, N.S	1			1	1					
Totals of Nova Scotia	2			2	2					
Montreal, Que	1			1	1				1	
Carleton, Ont	1			1	1					
Frontenac, Ont	1			1	1				1	
Huron, Ont	2	2								
Welland, Ont	1	1								
York, Ont	5	1		4	4					
Totals of Ontario	10	4		6	6				1	
Clinton, B.C	1			1	1					1
The Territories	2			2	1	1			‡2	
Totals of Canada	17	4		13	12	1			4	1

*1 jury desagreed.—1 le juré ne s'est pas accordé.
†2 " —2 " "
‡1 to received 20 lashes
‡1 à recevoir 20 coups de fouet.

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

SENTENCE.					RESIDENCE.		OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.				Committed to Reformatories — Envoyés à la prison de Réforme.	Cities and T'wns — Villes	Rural Districts. — Districts ruraux.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
Two years and under five. — D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort												
VIOL.															
.....	1	.....	...	.....	...	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.
.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	3	.....	.....	.....	2	1	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	3
TENTATIVE DE VIOL.															
1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....
.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....
1	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
1	1	.....	.....	.....	1	1	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....
1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
3	.....	.....	.....	.....	3	1	.....	.....	.....	.....	.....	4	.....	.....	4
4	.....	.....	.....	.....	5	1	.....	1	.....	.....	.....	5	.....	.....	6
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	1
6	1	.....	.....	.....	9	4	1	1	.....	2	.....	8	3	.....	9

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENCE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DES LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate. — Modéré	Immoderate. — Immodéré
				M. F. H.	F	M. H.	F.	M. H.	F.	M. H.	F.	M. H.	F		
RAPE.															
Rimouski, Qué.		1				1									1
Frontenac, Ont															
Haldimand, Ont															
Hasting, Ont															
Lambton, Ont															
Lincoln, Ont						1									1
Oxford, Ont															
Simcoe, Ont															
Victoria, Ont															
Wentworth, Ont															
York, Ont															
Totaux d'Ontario						1									1
New Westminster, Col.-B															
Victoria, Col.-B		1								1					1
Totaux de la Col.-B		1								1					1
Les Territoires															
Totaux du Canada		2				2				1					3
ATTEMPT AT RAPE.															
Quean's, I. du P.-E		1						1						1	
Halifax, N.-E										1					
King's, N.-E		1										1			
Totaux de la N.-Ecosse		1								1		1			
Montréal, Qué		1								1					1
Carleton, Ont	1							1							1
Frontenac, Ont		1										1			1
Huron, Ont															
Welland, Ont															
York, Ont		4				4								2	2
Totaux d'Ontario	1	5				4		1				1		2	4
Clinton, Col.-B		1						1						1	
Les Territoires	1	1						2						2	
Totaux du Canada	2	10				4		5		2		2		6	5

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

BIRTH PLACES. LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							
British Isles. — Iles Britanniques.			Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Remarks. — Remarques.
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.												
VIOL.														
			1					1						
			1							1				
			1							1				
				1						1				
				1						1				
			2	1				1		2				
TENTATIVE DE VIOL.														
						1		1						
			1									1		
			1									1		
			1					1						
			1					1						
			1								1			
			4					3		1				1*a*
			6					4		1	1			1*a*
			1					1						
			1		1								2	
			10		1	1		7		1	1	1	2	1*a*

a Sentence deferred.—Sentence remise.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Emprisonnés pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO GAOL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No option. — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
INDECENT ASSAULT.										
Annapolis, N.S.	1			1		1			1	
Colchester, N.S.	1			1	1					*1
Cumberland, N.S	1	1								
Halifax, N.S.	1			1	1					
Yarmouth, N.S.	1			1	1			1		
Totals of Nova Scotia	5	1		4	3	1		1	1	1
St. John, N.B.	2			2	1		1			†1
Joliette, Que.	1			1	1					
Montreal, Que.	6	2		4	3	1		3		
Ottawa, Qué.	1			1	1				1	
Rimouski, Que.	1			1	1					
Terrebonne, Que.	1			1	1				1	
Three Rivers, Que.	1	1								
Totals of Quebec	11	3		8	7	1		3	2	
Brant, Ont.	2	1		1		1				1
Bruce, Ont.	1			1	1				1	
Carleton, Ont.	5	4		1	1				1	
Elgin, Ont.	1	1								
Essex, Ont.	3			3	3				1	
Frontenac, Ont.	2	1		1	1				1	
Halton, Ont.	1			1	1				1	
Hastings, Ont.	1			1	1					
Huron, Ont.	2	1		1	1					
Kent, Ont.	1	1								
Lambton, Ont.	1	1								
Leeds and Grenville, Ont.	2	2								
Lennox and Addington, Ont.	1	1								
Lincoln, Ont.	1			1			1		1	
Ontario, Ont.	1	1								
Oxford, Ont.	1	1								
Peterborough, Ont.	2			2	2				2	
Stormont, Dundas & Glengarry, Ont.	2	1		1	1					
Thunder Bay, Ont.	1	1								
Welland, Ont.	1			1	1			1		
Wellington, Ont.	3			3	3					+
Wentworth, Ont.	2	1		1	1			1		
York, Ont.	5			5	4	1			2	
Totals of Ontario	42	18		24	21	2	1	2	10	
The Territories	2			2	2				2	
Totals of Canada	62	22		40	34	4	2	6	15	

* { And 50 lashes. / Et 50 coups de fouet.

† { And 12 lashes. / Et 12 coups de fouet.

+ { And to be thrice whipped. / Et à être fouetté trois fois.

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE 1.

SENTENCE.					RESIDENCE.		OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.															
Two years and under. — Deux ans et moins.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie.	D'th. — De mort	Committed to Reformatories — Envoyés à la prison de Réforme.	Cities and T'wns — Villes	Rural Districts. — Districts ruraux.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
ATTENTAT À LA PUDEUR.															
					1							1			1
					1			1					1		
	1				1							1			
					1							1			1
	1				2	2			1			3	1		2
1					1	1				1		1			2
				1	1							1			1
1					4			2				1			4
					1		1								
				1		1									1
						1						1			1
1				2	6	2	1	2				3			7
					1					1			1		
						1	1						1		
					1			1					1		
	2				2	1		1				2	1		2
					1										
						1						1			1
						1						1			1
						1						1			1
						1						1			1
					1	1			1			1	1		1
				1		1									1
					1					1					1
					3					3			1		2
					1							1	1		
				1	5			3				2	2		3
	2			2	16	8	1	5	1	5		10	9		14
						2							2		
	3			4	25	15	2	7	2	6		17	12		25

6g—2½

* And 30 lashes.—Et 30 coups de fouet.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUOR. — USAGE DE LIQUEUR
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate. — Modéré
				M. — H.	F — F	M. — H.	F. — F.	M. — H.	F. — F.	M. — H.	F. — F.	M. — H.	F. — F.	
INDECENT ASSAULT.														
Annapolis, N.-E		1				1								
Colchester, N.-E		1						1						1
Cumberland, N.-E														
Halifax, N.-E		1										1		1
Yarmouth, N.-E		1		1										
Totaux de la N.-Ecosse		4		1		1		1				1		2
St. Jean, N.-B		1				1		1						
Joliette, Qué		1		1										1
Montréal, Qué		4				1		2		1				2
Ottawa, Qué		1				1								
Rimouski, Qué	1			1										1
Terrebonne, Qué		1		1										
Trois-Rivières, Qué														
Totaux de Québec	1	7		3		2		2		1				4
Brant, Ont		1								1				1
Bruce, Ont		1								1				1
Carleton, Ont		1								1				1
Elgin, Ont														
Essex, Ont		2						3						2
Frontenac, Ont												1		
Halton, Ont		1						1						1
Hastings, Ont		1		1										1
Huron, Ont		1		1										1
Kent, Ont														
Lambton, Ont														
Leeds et Grenville, Ont														
Lennox et Addington, Ont														
Lincoln, Ont		1						1						
Ontario, Ont														
Oxford, Ont														
Peterborough, Ont		2						1		1				1
Stormont, Dundas et Glengarry, Ont	1			1										1
Thunder Bay, Ont														
Welland, Ont		1						1						
Wellington, Ont		3						3						2
Wentworth, Ont		1						1						
York, Ont		4	1	1				2		2				2
Totaux d'Ontario	1	20	1	4				13		6		1		13
Les Territoires	2							2						2
Totaux du Canada	4	32	1	8		4		19		7		2		21

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE 1.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							
British Isles. — Les Britanniques.														
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists. — Methodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Remarks. — Remarques.
ATTENTAT À LA PUDEUR.														
			1							1				
1									1					
			1											
			1					1						
1			3					1	1	1				
			2				1		1					
			1					1						
			4					4						
			1								1			
			1					1						
			1					1						
			8					7			1			
	1									1				
			1							1				
	1							1						
			1	2				2	1					
1									1					
			1							1				1a
			1						1					1a
			1						1					
1			1					1				1		
			1								1			
			1						1					
			3					1	1			1		
	2		1					1						
			3					4					1	
2	4		15	2				10	6	3	1	2	1	2a
			2										2	
3	4		30	2			1	18	8	4	2	2	3	2a

a Sentence deferred—Sentence remise.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Emprisonnés pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO GO — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No OPTIO — SANS OPTI Under one year. — Moins d'un an.	On yea and ove — U an plu
ENDANGERING SAFETY OF PASSENGERS ON RAILWAYS.										
Cumberland, N.S.	1			1	1					
Pictou, N.S.	1	1								
Totals of Nova Scotia	2	1		1	1					
Madawaska, N.B	2	2								
Bedford, Que.	1			1	1					
Essex, Ont.	2			2	2					
Norfolk, Ont.	1			1	1					
Ontario, Ont.	2			2	1	1			1	
Simcoe, Ont.	1			1	1					
Stormont, Dundas & Glengarry, Ont.	1	1								
Totals of Ontario	7	1		6	5	1			1	
Totals of Canada	12	4		8	7	1			1	
SODOMY AND BESTIALITY.										
Beauharnois, Que	1	1								
Montreal, Qui	5	3		2	2				1	
Totals of Quebec	6	4		2	2				1	
Lambton, Ont.	2	1		1	1					
New Westminster, B.C.	1			1	1					
The Territories	1			1	1					
Totals of Canada	10	5		5	5				1	
ABORTION AND ATTEMPT TO PROCURE ABORTION.										
St. Hyacinthe, Que.	1	1								
Northumberland & Durham, O.	1	1								
York, Ont.	3	2		1	1					
Totals of Ontario	4	3		1	1					
Totals of Canada	5	4		1	1					

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

SENTENCE.					RESIDENCE.		OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.															
Two years and under five. — D'ux ans et m'ns de cinq	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Cities and T'wns — Villes	Rural Districts. — Districts ruraux.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Labourers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
EXPOSANT AU PÉRIL LES PASSAGES SUR LES CHEMINS DE FER.															
						1									1
						1									1
				1		1									1
2						2						2			2
	1				1							1	1		
					2										2
						1									1
2	1				3	3						3	1		5
2	1			1	3	5						3	1		7
SODOMIE ET BESTIALITÉ.															
1					2		1				1			1	1
1					2		1				1			1	1
	1				1							1			1
1					1							1			
1					1						1				1
3	1				5		1				2	2		1	3
AVORTEMENT ET TENTATIVE D'AVORTEMENT.															
				1	1				1						1
				1	1				1						1
				1	1				1						1

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS — USAGE DES LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F		
ENDANGERING SAFETY OF PASSENGERS ON RAILWAYS.															
Cumberland, N.-E		1		1											
Picton, N.-E															
Totaux de la N.-Ecosse		1		1											
Madawaska, N.-B															
Bedford, Qué		1		1											
Essex, Ont	2					2								2	
Norfolk, Ont		1						1							1
Ontario, Ont		2				2								2	
Simcoe, Ont		1			1									1	
Stormont, Dundas et Glengarry, Ont															
Totaux d'Ontario	2	4			1	4		1						5	1
Totaux du Canada	2	6		2	1	4		1						5	1
SODOMY AND BESTIALITY.															
Beauharnois, Qué															
Montréal, Qué	1	1				1		1						1	1
Totaux de Québec	1	1				1		1						1	1
Lambton, Ont		1						1						1	
New-Westminster, Col.-B												1			
Les Territoires		1				1									1
Totaux du Canada	1	3				2		2				1		2	2
ABORTION AND ATTEMPT TO PROCURE ABORTION.															
St. Hyacinthe, Qué															
Northumberl'd et Durham, O.															
York, Ont		1								1					
Totaux d'Ontario		1								1					
Totaux du Canada		1								1					

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							
British Isles. — Iles Britanniques.			Canada.	United States. — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists. — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Remarks. — Remarques.
England and Wales. — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.												
EXPOSANT AU PÉRIL LES PASSAGERS SUR LES CHEMINS DE FER.														
			1							1				1c
			1							1				1c
1									1					
			2									2		
			1							1				
			2						2					1a
			1							1				1a
			6						2	2		2		2a
1			7						3	3		2		2a, 1c
SODOMIE ET BESTIALITÉ.														
			2					2						
			2					2						
			1					1						
			1					1						
			4					1						
AVORTEMENT ET TENTATIVE D'AVORTEMENT.														
			1							1				
			1							1				
			1							1				

a Sentence deferred—Sentence remise. c Bound to good behaviour—A tenir une meilleure conduite.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Emprisonnés pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO GAOL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No OPTION — SANS OPTION Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
CONCEALING THE BIRTH OF INFANTS.										
Montreal, Que	1			1	1				1	
Leeds and Grenville, Ont	1	1								
Wentworth, Ont	1			1	1					
York, Ont	1	1								
Totals of Ontario	3	2		1	1					
Totals of Canada	4	2		2	2				1	
REFUSING TO PROVIDE FOR FAMILY.										
Halifax, N.S	1			1	1				1	
Montreal, Que	79	26		53	52	1			10	
Bruce, Ont	1	1								
Elgin, Ont	2	1		1	1				1	
Hastings, Ont	3			3	3				1	
Lambton, Ont	2			2	2					
Oxford, Ont	2	1		1	1					
Perth, Ont	1			1	1					
Waterloo, Ont	1	1								
Wentworth, Ont	13	13								
York, Ont	13	5		8	8				1	
Totals of Ontario	38	22		16	16				3	
The Territories	*2	1								
Totals of Canada	120	49		70	69	1			14	
DESERTING CHILD.										
Halifax, N.S	1	1								
Halton, Ont	1	1								
Middlesex, Ont	1			1	1					
Wentworth, Ont	1	1								
York, Ont	1	1								
Totals of Ontario	4	3		1	1					
Totals of Canada	5	4		1	1					

* 1 jury disagreeed—1 le juré ne s'est pas accordé.

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

SENTENCE.					RESIDENCE.		OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. — ETATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.				Committed to Reformatories.											
Two years and under five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	— — Envoyés à la prison de Réforme.	Cities and T'wns — Villes	Rural Districts. — Districts ruraux.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
SUPPRESSION D'ENFANTS.															
					1										1
					1				1						1
					1				1						1
					2				1						2
REFUS DE POURVOIR AUX BESOINS DE LA FAMILLE.															
					1							1	1		
					53			4		26		21	51	2	
					1							1	1		
					3					1		2	3		
					1	1	1			1		2			
					1							1	1		
						1				1			1		
					8					3		5	8		
					14	2	1			6		11	14		
					68	2	1	4		32		33	66	2	
DÉSERTION D'ENFANTS.															
						1	1								1
						1	1								1
						1	1								1

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DES LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F		
CONCEALING THE BIRTH OF INFANTS.															
Montréal, Qué	1								1					1	
Leeds et Grenville, Ont.															
Wentworth, Ont		1							1					1	
York, Ont															
Totaux d'Ontario		1							1					1	
Totaux du Canada	1	1							2					2	
REFUSING TO PROVIDE FOR FAMILY.															
Halifax, N.-E	1									1					1
Montréal, Qué	21	32						45		8					53
Bruce, Ont															
Elgin, Ont		1						1						1	
Hastings, Ont		3						1		2					3
Lambton, Ont	1	1								2				2	
Oxford, Ont		1								1				1	
Perth, Ont		1								1				1	
Waterloo, Ont															
Wentworth, Ont															
York, Ont		8						7		1				4	4
Totaux d'Ontario	1	15						9		7				9	7
Les Territoires															
Totaux du Canada	23	47						54		16				9	61
DESERTING CHILD.															
Halifax, N.-E															
Halton, Ont															
Middlesex, Ont		1						1						1	
Wentworth, Ont															
York, Ont															
Totaux d'Ontario		1						1						1	
Totaux du Canada		1						1						1	

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							
British Isles. — Iles Britanniques.			Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists. — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Remarks. — Remarques.
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.												
SUPPRESSION D'ENFANTS.														
			1					1						
1									1					
1									1					
1			1					1	1					
REFUS DE POURVOIR AUX BESOINS DE LA FAMILLE.														
			1					1						
1	5	2	44					49	2		2			43*a*
			1							1				
	1		2					1				2		
			1	1				1	1					2*a*
			1							1				1*a*
			1									1		
1			6		1			2	2	1	3			6*a*
1	1		12	1	1			4	3	3	3	3		9*a*
2	6	2	57	1	1			54	5	3	5	3		52*a*
DÉSERTION D'ENFANTS.														
			1							1				
			1							1				

a Sentence deferred—Sentence remise.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Emprisonnés pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO GAOL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option. — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
BIGAMY.										
Montreal, Que	3			3	2	1				
Brant, Ont	1			1	1					
Essex, Ont	2	1		1	1				1	
Frantenac, Ont	1			1	1				1	
Leeds and Grenville, Ont	1			1		1				
Simcoe, Ont	1			1	1				1	
Stormont, D'das & Glengarry, O	1			1		1				
Waterloo, Ont	1			1	1					
Wentworth, Ont	1			1	1					1
York, Ont	1			1	1					
Totals of Ontario	10	1		9	7	2			3	1
Totals of Canada	13	1		12	9	3			3	1
ABDUCTION.										
Victoria, N.B	1			1	1				1	
Grey, Ont	1			1	1				1	
Middlesex, Ont	3	1		2		1	1		2	
Simcoe, Ont	1	1								
Wentworth, Ont	4	4								
Totals of Ontario	9	6		3	1	1	1		3	
Totals of Canada	10	6		4	2	1	1		4	
ASSAULT ON FEMALES.										
Queen's, N.S	1			1	1				1	
Montreal, Que	49	22		27	27			22	3	
Three Rivers, Que	2			2			2	1		
Totals of Quebec	51	22		29	27		2	23	3	
Welland, Ont	1			1	1			1		
Wentworth, Ont.	2			2	2			2		
Totals of Ontario	3			3	3			3		
Totals of Canada	55	22		33	31		2	26	4	

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

SENTENCE.					RESIDENCE.		OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. PÉNITENCIER.				Committed to Reformatories.											
Two years and under five.	Five years and over.	Life.	D'th. — De mort	— — Envoyés à la prison de Réforme.	Cities and T'wns — Villes	Rural Districts. — Districts ruraux.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
Deux ans et moins de cinq.	Cinq ans et plus.	A vie													
BIGAMIE.															
2	1	...	...	....	2	1	1	.....	.....	...	.....	2	3	.....	.....
...	....	.....	...	1	1	....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....
...	....	.....	.....	.....	1	...	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	...
...	....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.
...	1	.....	.....	...	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	....	1	.....	...
...	....	.....	.....	.....	.....	1	1	....	.....	.....	.....	....	1	.....	....
1	....	.....	..	.....	.....	1	.....	...	.....	.....	.....	1	1	.. ..	.....
...	1	.....	.....	. ..	1	... ...	.....	...	...	...	...	1	1	....	.....
...	....	.....	.....	...	1	.....	...	...	.....	.....	1	.....	1	.....	....
...	1	.....	.....	....	1	.....	..	1	.....	.....	...	.....	1	.....	. ..
1	3	.....	.....	1	6	3	1	2	2	.....	1	3	9	....	.....
3	4	....	.....	1	8	4	2	2	2	.....	1	5	12	.....	.....
ENLÈVEMENT.															
...	.....	.....	... ..	.....	.....	1	1	.....	.....	... ..	.....	.....	.....	.....	1
...	.....	.....	.....	.....	....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....
...	.....	.....	.....	...	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	2	1	.....	1
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
...	.....	.....	.....	.....	1	2	1	.....	...	.....	.....	2	2	....	1
...	.....	.....	.....	....	1	3	2	....	.....	....	.....	2	2	.....	2
VOIES DE FAIT SUR FEMMES.															
...	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	...	.....	1	.....	.....
...	.....	.....	.....	2	26	1	.....	3	.....	11	1	5	14	1	9
...	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	1	.....	.....	...	1	2	.....	.....
...	.....	.....	.....	2	28	1	.....	4	...	11	1	6	16	1	9
...	.....	.....	.....	...	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	..	1	.....	.....
...	.....	.....	.....	.....	2	....	.....	...	1	.. ...	...	1	2	.....	.....
...	.....	.....	.....	.....	2	1	....	.....	1	.....	.....	1	3	.....	...
...	.....	.....	.....	2	30	3	. .	5	1	11	1	7	20	1	9

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS — USAGE DES LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate. — Modéré	Immoderate. — Immodéré
				M. — H.	F	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F		
BIGAMY.															
Montréal, Qué	1	2						3							
Brant, Ont	1								1						
Essex, Ont		1						1						1	
Frontenac, Ont		1						1							
Leeds et Grenville, Ont		1								1					
Simcoe, Ont		1						1						1	
Storm't, D'ndas et Gleng'ry, O		1						1						1	
Waterloo, Ont		1								1				1	
Wentworth, Ont		1						1						1	
York, Ont		1						1						1	
Totaux d'Ontario	1	8						6	1	2				6	
Totaux du Canada	2	10						9	1	2				6	
ABDUCTION.															
Victoria, N.-B								1							
Grey, Ont		1						1							
Middlesex, Ont		2						2							
Simcoe, Ont															
Wentworth, Ont															
Totaux d'Ontario		3						3							
Totaux du Canada		3						4							
ASSAULT ON FEMALE.															
Queen's, N.-E		1								1				1	
Montréal, Qué	7	15		4				18	1	1		3		2	1
Trois-Rivières, Qué	1	1							1	1				1	
Totaux de Québec	8	16		4				18	2	2		3		3	1
Welland, Ont		1				1								1	
Wentworth, Ont		2						2							
Totaux d'Ontario		3				1		2						1	
Totaux du Canada	8	20		4		1		20	2	3		3		5	1

TABLEAU 1. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							
British Isles. — Iles Britanniques.			Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Remarks. — Remarques.
England and Wales. — Angleterre et Galles.	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.												
		1	1	1					1		2			
			1							1				
				1			1							
			1									1		
				1								1		
			1						1					
			1								1			
			1						1					
1									1					
			1							1				
1			6	2			1		2	2	2	2		
1		1	7	3			1		3	2	4	2		

ENLÈVEMENT.

			1									1		
			1					1						
1			1						1	1				
1			2					1	1	1				
1			3					1	1	1		1		

VOIES DE FAIT SUR FEMMES.

			1				1							
	1		23					24						
			2					2						1a
	1		25					26						1a
			1						1					
	1		1					1		1				
	1		2					1	1	1				
	2		28				1	27	1	1				1a

a Sentence deferred.—Sentence remise.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Emprisonnés pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO GAOL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option. — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	No Option. — Sans option. One year and over. — Un an et plus.
AGGAVATED ASSAULT AND INFLICTING BODILY HARM.										
King's, N.S	1			1		1				
Yarmouth, N.S	1			1	1				1	
Totals of Nova Scotia	2			2	1	1			1	
St. John, N.B	4	1		3	3			3		
Westmoreland, N.B	1			1	1					
Totals of New Brunswick	5	1		4	4			3		
Bedford, Que	1	1								
Iberville, Que	5			5	3	2		1	4	
Joliette, Que	1			1	1					
Montmagny, Que	1			1	1				1	
Montreal, Que	78	27		51	51			46	3	
Ottawa, Que	1	1								
Quebec, Que	2			2	2				1	
St. Francis, Que	6	3		3	3			2	*1	
Three Rivers, Que	7			7	6		1	4	3	
Totals of Quebec	102	32		70	67	2	1	53	13	
Algoma, Ont	3			3	3				3	
Brant, Ont	2			2	1		1		2	
Charleton, Ont	13	4		9	9				8	
Essex, Ont	8	6		2	2			1	1	
Grey, Ont	6			6	6				4	
Hastings, Ont	5			5	5				5	
Kent, Ont	8	4		4	4			3	1	
Lambton, Ont	6	1		5	5				3	
Leeds and Grenville, Ont	1	1								
Middlesex, Ont	1	1								
Northumberland & Durham, Ont	5	2		3	2	1			3	
Ontario, Ont	3			3		2	1	1		
Stormont, D'das & Glengarry, O.	4			4	3		1	3		
Victoria, Ont	2	1		1	1				1	
Waterloo, Ont	1			1	1					
Wellington, Ont	2			2	1	1		1	1	
Wentworth, Ont	18	7		11	11			4	5	
York, Ont	†83	33		49	49			19	14	
Totals of Ontario	171	60		110	103	4	3	32	51	
Manitoba, Eastern	5			5	5			2	3	
Clinton, B.C	1			1	1				1	
New Westminster, B.C	3			3	3			1	1	
Victoria, B.C	10	4		6	6			4	2	
Totals of British Columbia	14	4		10	10			5	4	

†1, jury desagreed.—1, le juré ne s'est pas accordé. * both gaol and fined.—La prison et l'amende.

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

SENTENCE.					RESIDENCE.		OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
Penitentiary. — Pénitencier.				Committed to Reformatories											
Two years and under five. — D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	— — En voyés à la prison de Réforme.	Cities and T'wns — Villes	Rural Districts. — Districts ruraux.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Labourers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
VOIES DE FAIT GRAVES ET LÉSIONS CORPORELLES.															
1						1						1			1
					1							1			1
1					1	1						2			2
					3					1		2	1		2
1					1							1			1
1					4					1		3	1		3
					5					1	1		2		3
	1					1	1					1	1		
						1						1			
					46	5	1	18	1	8	1	14	20	1	24
					1	1		1				1	1		1
					1	2				1		2	2		1
					7			2		1		1	1		6
	1				60	10	2	21	1	11	2	19	27	1	35
					2	1	1			1		1	2		1
					2							2	2		
1					6	3		1		2		6	3		6
						2	1					1			2
					6			2	3		1		2		4
					3	2						5	1		4
					2	2		1		1		2	2		2
1					5					1		4	3		2
					3							2	1		2
1					1	2						3			3
					3	1		1		1		2			4
						1									1
					1							1			1
					1	1						2	1		1
					11			2		1		7	3		8
				1	49			1	3	9	1	32	25	1	23
3				1	95	15	2	8	6	16	2	70	45	1	65
					3	2		1				4	2		3
						1						1			1
	1				2	1			1			2	1		
					6			2				2			5
	1				8	2		2	1			5	1		6

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ETÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUOR — USAGE DE LIQUEUR	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F		
AGGRAVATED ASSAULT AND INFLICTING BODILY HARM.															
King's, N.-E		1								1				1	
Yarmouth, N.-E		1				1								1	
Totaux de la N.-Ecosse		2				1				1				2	
St Jean, N.-B		3						3							
Westmoreland, N.-B		1						1							
Totaux du N.-Brunswick		4						4							
Bedford, Qué															
Iberville, Qué		4	1					3	1	1				1	
Joliette, Qué		1						1						1	
Montmagny, Qué												1		1	
Montréal, Qué	7	36		1		8	1	28		7		6		8	
Ottawa, Qué															
Québec, Qué		2						1		1				1	
St. François, Qué	1	2						3						2	
Trois-Rivières	2	5		4		2		1						6	
Totaux de Québec	10	50	1	5		10	1	37	1	9		7		20	
Algoma, Ont		3						1		2				3	
Brant, Ont		2						2							
Carleton, Ont	2	7				2		4		3				3	
Essex, Ont	1	1						2						1	
Grey, Ont		6				4		2						6	
Hastings, Ont	2	3						4		1				1	
Kent, Ont	1	3				1		1		2				3	
Lambton, Ont	1	4						2		3				3	
Leeds et Grenville, Ont															
Middlesex, Ont															
Northumberl'd et Durham, O		3		1				2						1	
Ontario, Ont		3								2		1			
Storm't, D'das et Gleng'ry, O.	1	3				3		1						3	
Victoria, Ont		1						1						1	
Waterloo, Ont		1						1							
Wellington, Ont	1	1						1		1				1	
Wentworth, Ont		11		1		2		5		3				3	
York, Ont	5	44		1		2	2	32	1	11				21	
Totaux d'Ontario	14	96		3		14	2	61	1	28		1		50	
Manitoba, Est		5						5						2	
Clinton, Col.-B		1						1						1	
New-Westminster, Col.-B		1										3		1	
Victoria, Col.-B	2	4						3		1		2		1	
Totaux de la Col.-Britann.	2	6						4		1		5		3	

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							
BRITISH ISLES. — LES BRITANNIQUES.														
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Methodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	REMARKS. — REMARQUES.
VOIES DE FAIT GRAVES ET LÉSIONS CORPORELLES.														
			1									1		
			1									1		
			2									2		
1			2					2	1					
1									1					
2			2					2	2					
1			4					4	1					
			1					1						
			1				1							
3			36	2	4		1	35	2	1	2	1	3	1*a*, 1*b*
			1		1			2						1*a*
			2		1			3						
			7					7						
4			52	2	6		2	52	3	1	2	1	3	2*a*, 1*b*
		1	2					1	1		1			
			2					1			1			
			9					6				3		
			2					1	1					
			5		1				1	1	3		1	
1	2		2					1	1		1	2		
1	1		2					1	1	1	1			
	2	1	1	1				3	1		1			1*a*
1			2							3				
			3					1		1	1			
			3	1				3			1			1*a*
			1										1	
			1				1							
	1	1						2						
	1	2	7		1			4	5		1		1	1*a*
10	8	2	25	2	2		1	18	17	6	7			13*a*, 1*b*
13	15	7	67	4	4		2	42	28	12	18	5	3	16*a*, 1*b*
			3		2			2	1		1		1	
				1				1						
			1		1									
1	1		1		2			2				2	1	
1	1		2	1	3			3				2	1	

a Sentence deferred.—Sentence remise. *b*. Bound to keep the peace.—Tenus de garder la paix.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Emprisonnés pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO GAOL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No OPTION. — SANS OPTION Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus
AGGRAVATED ASSAULT AND INFLICTING BODILY HARM—*Concluded.*										
The Territories	3	2	....	1	1	.....	.....	.....	*1	...
Totals of Canada	302	99	...	202	191	7	4	95	73	(
ASSAULT ON AND OBSTRUCTING PEACE OFFICER.										
Queen's P.E.I	2	.....	.....	2	2	.....	.....	.....	.....	...
Cumberland, N.S	3	..	.....	3	3	.....	..	..	.....	...
Digby, N.S	1	.....	.....	1	1	.....	.....	1	.....	.....
Halifax, N.S	1	.....	.....	1	1	.....	.....	1	.....	.....
Totals of Nova Scotia	5	.....	.....	5	5	.....	.....	2	.....	...
Carleton, N.B	1	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	1	...
Westmoreland, N.B	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Totals of New Brunswick	2	1	.....	1	.....	1	.....	.....	1	.....
Montreal, Que	82	5	.....	77	77	.....	.....	68	1	.....
Ottawa, Que	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Terrebonne, Que	4	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Totals of Quebec	87	10	.....	77	77	.....	.....	68	1	.....
Brant, Ont	3	.....	.....	3	2	1	.....	1	1	.....
Bruce, Ont	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Carleton, Ont	3	.....	.....	3	3	.....	.....	.....	3	.....
Elgin, Ont	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	1	...
Essex, Ont	2	1	.....	1	1	.....	.....	.....	1	.....
Halton, Ont	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	1	...
Kent, Ont	8	5	.....	3	3	.....	.....	2	1	...
Lambton, Ont	3	1	.....	2	2	.....	.....	.....	1	.....
Lanark, Ont	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	1	.....
Lincoln, Ont	1	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....
Middlesex, Ont.	4	1	.....	3	3	.....	.....	.....	2	...
Norfolk, Ont	2	.....	.....	2	2	.....	.....	.....	.....	.....
Peterborough, Ont	1	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	1	...
Welland, Ont	4	2	.....	2	1	1	.....	2	.....	...
Wentworth, Ont	18	3	.....	15	14	.....	1	11	4	...
York, Ont	36	11	.....	25	25	.....	.....	13	8	...
Totals of Ontario	89	25	...	64	59	4	1	29	25	...
Manitoba, Eastern	1	....	.....	1	1	.....	.....	1	.....	.....
Victoria, B.C	2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
The Territories	2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Totals of Canada	190	40	...	150	144	5	1	100	27	...

* Both gaol and fined—la prison et l'amende.

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

SENTENCE.					RESIDENCE.		OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.															
Two years and under five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Cities and T'wns — Villes	Rural Districts. — Districts ruraux.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Labourers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
VOIES DE FAIT GRAVES ET LÉSIONS CORPORELLES—*Fin.*															
					1										
5	2			1	172	30	4	32	8	28	4	103	76	2	114
VOIES DE FAIT ET FAISANT OBSTACLE À UN OFFICIER DE LA PAIX.															
						2	2						1		1
2						3	2			1				1	2
						1	1							1	
					1							1	1		
2					1	4	3			1		1	1	2	2
						1	1						1		
						1	1						1		
					74	3	2	15	5	14	4	20	33	4	33
					74	3	2	15	5	14	4	20	33	4	33
					3			1		1		1	1		2
					3							3			3
					1					1			1		
					1			1							1
						1						1			1
					2	1	1			2			1		2
					2							2			2
					1							1			1
					1					1					1
					3							3			3
						2	2						1		1
						1						1	1		
					2			1				1	1		1
					14	1		1	2	4		8	7		8
					25			1		2		18	4		21
					58	6	3	5	2	11		39	17		47
					1			1							1
2					134	16	11	21	7	26	4	60	53	6	84

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DES LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. H.	F	M. H.	F.	M. H.	F.	M. H.	F.	M. H.	F		
AGGRAVATED ASSAULT AND INFLICTING BODILY HARM—*Concluded.*															
Les Territoires	....	....	....	....	..	....	....	....	..	....	....	1	..	....	..
Totaux du Canada	26	163	1	8	..	25	3	111	2	39	....	14	..	77	105
ASSAULT ON AND OBSTRUCTING PEACE OFFICER.															
Queen's, I. du P.-E	....	2	....	....	..	....	....	1	....	1	....	....	..	2	....
Cumberland, N.-E	1	2	....	....	..	....	....	1	....	2	....	....	..	....	3
Digby, N.-E	....	1	....	....	..	....	....	..	....	1	....	....	..	1	....
Halifax, N.-E	....	1	....	....	..	....	....	....	....	1	....	....	..	1	....
Totaux de la N.-Ecosse	1	4	....	....	..	....	....	1	....	4	....	....	..	2	3
Carleton, N.-B	....	1	....	....	..	....	....	....	....	1	....	....	..	1	....
Westmoreland, N.-B	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Totaux du N.-Brunswick	....	1	....	....	..	....	....	....	....	1	....	....	..	1	....
Montréal, Qué	17	47	2	1	..	8	....	40	6	10	5	5	2	6	47
Ottawa, Qué	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Terrebonne, Qué	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Totaux de Québec	17	47	2	1	..	8	....	40	6	10	5	5	2	6	47
Brant, Ont	....	3	....	....	..	1	....	2	....	....	....	....	..	....	3
Bruce, Ont	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Carleton, Ont	1	2	....	....	..	3	....	....	..	....	....	....	..	3	....
Elgin, Ont	....	1	....	....	..	....	....	....	....	1	....	....	..	....	1
Essex, Ont	....	1	....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	....	1
Halton, Ont	....	1	....	....	..	1	....	....	....	....	....	....	..	....	1
Kent, Ont	1	2	....	....	..	1	....	2	....	....	....	....	..	....	3
Lambton, Ont	2	....	....	....	..	....	....	1	....	1	....	....	..	2	....
Lanark, Ont	....	1	....	....	..	....	....	....	....	1	....	....	..	....	1
Lincoln, Ont	....	1	....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	1	....
Middlesex, Ont	....	3	....	....	..	1	....	2	....	....	....	....	..	2	1
Norfolk, Ont	....	2	....	....	..	1	....	....	....	1	....	....	..	1	1
Peterborough, Ont	....	1	....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	....	1
Welland, Ont	....	2	....	....	..	1	....	1	....	....	....	....	..	2	....
Wentworth, Ont	....	15	....	....	..	3	....	12	....	..	....	....	..	3	12
York, Ont	1	24	....	....	..	7	1	15	1	1	..	....	..	5	19
Totaux d'Ontario	5	59	....	....	..	19	1	38	1	5	....	....	..	19	44
Manitoba, Est	....	1	....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	....	1
Victoria, Col.-B	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Les Territoires	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Totaux du Canada	23	114	2	1	..	27	1	81	7	21	5	5	2	30	95

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							
British Isles. — Iles Britanniques.														
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Remarks. — Remarques.
VOIES DE FAIT GRAVES ET LÉSIONS CORPORELLES.—*Fin.*														
20	16	7	128	7	15	....	4	101	34	13	21	10	8	18*a*, 2*b*.
VOIES DE FAIT ET FAISANT OBSTACLE À UN OFFICIER DE LA PAIX.														
....	....	....	2	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2*a*.
....	....	....	3	....	....	....	....	1	1	....	1	....	....	1*a*.
....	....	....	1	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	
....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	
....	....	....	5	....	....	....	1	1	2	....	1	....	....	1*a*.
....	....	....	1	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	
....	....	....	1	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	
3	8	....	60	....	....	....	....	59	1	....	....	11	....	8*a*.
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	
3	8	....	60	....	....	....	....	59	1	....	....	11	....	8*a*.
2	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	..	1*a*.
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	
....	....	....	3	....	....	....	....	3	....	....	....	....	....	
....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	
....	1	....	2	....	....	....	....	1	1	1	....	....	....	
....	....	....	....	2	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1*a*.
..	1	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	
....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....	....	....	
....	....	....	3	....	....	....	....	2	1	....	....	....	....	1*b*.
....	....	....	2	....	....	....	2	....	....	....	....	....	....	2*a*.
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	
....	....	....	1	1	....	....	....	1	1	....	....	....	....	
2	1	....	10	2	....	....	....	7	4	2	2	....	....	
2	3	2	16	1	1	....	2	13	4	4	2	....	....	2*a*.
6	6	2	42	7	1	....	4	30	12	10	4	....	....	6*a*, 1*b*.
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	
9	14	2	111	7	1	....	6	90	15	10	5	11	1	17*a*, 1*b*.

a Sentence deferred.—Sentence remise. *b* Bound to keep the peace.—Tenus de garder la paix.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Emprisonnés pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS.				SENTENCE. COMMITTED TO GAOL — EMPRISONNÉS.		
				Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No OPTION. — SANS OPTION. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
ASSAULT AND BATTERY.										
Queen's, P.E.I	1	1								
Cape Breton, N.S.	1			1	1				1	
Cumberland, N.S.	4	1		3	3			1	1	
Halifax, N.S.	7	3		4	4				4	
King's, N.S	1			1	1				1	
Shelburne, N.S.	1	1								
Totals of Nova Scotia	14	5		9	9			1	7	
Carleton, N.B	1	1								
Northumberland, N.B.	1	1								
St. John, N.B	2			2	1		1		2	
Victoria, N.B	2	2								
Westmoreland, N.B.	1			1	1				1	
Totals of New Brunswick	7	4		3	2		1		3	
Beauharnois, Que	1			1	1			1		
Bedford, Que	1			1	1			1		
Montreal, Que	10	3		7	7			6		
Ottawa, Que	2			2	2				2	
Rimouski, Que	14	3		11	11			9	2	
St. Francis, Que.	4	1		3	3			2	1	
Terrebonne, Que	4			4	4				4	
Three Rivers, Que	1			1	1				1	
Totals of Quebec	37	7		30	30			19	10	
Algoma, Ont	1			1	1				1	
Bruce, Ont	2			2	2				1	
Carleton, Ont	7			7	7			4	3	
Elgin, Ont	2			2	2					
Essex, Ont	1			1	1			1		
Frontenac, Ont	4			4	4			1		
Grey, Ont	2			2	1	1		1	1	
Halton, Ont	5			5	5			3		
Kent, Ont	2	1		1	1			1		
Lambton, Ont	2			2	2				2	
Leeds and Grenville, Ont	3			3	3				2	
Lincoln, Ont	1			1	1				1	
Middlesex, Ont	15	2		13	12		1	3	9	
Norfolk, Ont	2			2	2			1		
Northumberland & Durham, O.	19	7		12	10	2		9	1	
Ontario, Ont	2			2	1	1		2		
Peel, Ont	1			1	1				1	

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

SENTENCE.					RESIDENCE.		OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.				Committed to Reformatories.											
Two years and under five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	— — Envoyés à la prison de Réforme.	Cities and T'wns — Villes	Rural Districts — Districts ruraux.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Labourers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
AGRESSION AVEC VOIES DE FAIT.															
						1									1
					2	1	1			1			2		1
					4			1				2	2		
						1									1
					6	3	1	1		1		2	4		3
					2					1		1			2
					1					1			1		
					3					2		1	1		2
						1						1	1		
						1	1								1
				1	6	1	1	2				3	4		3
						2	1					1	1		1
					1	10	5			1		3	8		3
						3		1				2			1
						4	4						3		1
					1							1	1		
				1	8	22	12	3		1		11	18		10
					1			1					1		
					1	1						2	2		
					4	3	2	1		3		1	5		2
						2	1								1
						1		1					1		
					3	1	1					2	1	1	2
					2					2			2		
					1	4	2				1	2	2		3
					1							1			1
					2					1		1	2		
					1	2				1		1	2		1
						1						1			1
					13				1	5		4	4	1	8
					1	1		1		1			2		
					9	3	3		1	4		3	9		3
					1	1	1					1			2
						1						1			1

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENCE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DES LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F		
ASSAULT AND BATTERY.															
Queen's, I. du P.-E.															
Cap-Breton, N.-E		1						1						1	
Cumberland, N.-E		3						2		1					2
Halifax, N.-E.		2						1		1		2		1	1
King's, N.-E.												1			
Shelburne, N.-E															
Totaux de la N.-Ecosse		6						4		2		3		2	3
Carleton, N.-B.															
Northumberland, N.-B															
St. Jean, N.-B.		2						2							2
Victoria, N.-B.															
Westmoreland, N.-B.		1						1							1
Totaux du N.-Brunswick		3						3							3
Beauharnois, Qué.		1						1							1
Bedford, Qué		1				1									
Montréal, Qué	5	2		1		1		4		1					7
Ottawa, Qué	1	1						2						1	1
Rimouski, Qué.	2	2		1				5		4	1			2	2
St. François, Qué.		3						1		2				1	1
Terrebonne, Qué.		4										3	1		
Trois-Rivières, Qué.	1							1						1	
Totaux de Québec.	9	14		2		2		14		7	1	3	1	5	12
Algoma, Ont.		1						1							1
Bruce, Ont.		2						1		1				1	1
Carleton, Ont		7				2		1		1		3		5	1
Elgin, Ont.		1						1				1			1
Essex, Ont.		1										1			1
Frontenac, Ont.		4				2		1		1				3	1
Grey, Ont.		2						1		1					2
Halton, Ont		5						4		1				5	
Kent, Ont		1								1				1	
Lambton, Ont.	1	1								2				1	1
Leeds et Grenville, Ont.		3						2		1				2	1
Lincoln, Ont.		1								1					1
Middlesex, Ont.		13				2		7		4				9	4
Norfolk, Ont.		2								2					
Northumberl'd et Durham, O	2	10				1		6	2	3				8	4
Ontario, Ont.		2				1		1						2	
Peel, Ont		1				1									1

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							
British Isles. — Iles Britanniques.			Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Remarks. — Remarques.
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.												
			1					1						
			3					2		1				
1			3				1		2					1b.
1			7				1	3	2	1				1b.
			1	1			1			1				
								1						
			1	1			1	1		1				
			1					1						
			1									1		
			7					7						
			2					1				1		
			11					11						
			3									3		
			4					3				1		
			1					1						
			30					24				6		
				1					1					
			2						1	1				1a.
			5		2			1	1	1	1	3		
			1										1	2a.
			1							1				
	1		3					2		1	1			
			2					1			1			
			4		1				2	1	2			2a.
			1							1				
	1			1				1			1			
			3					2	1					1a.
				1							1			
1	3		9				1	4	7	1				1b.
			1	1			1		1					
	1		11					4	3	4	1			
1			1					1				1		
			1					1						

AGRESSION AVEC VOIES DE FAIT.

			1					1						
			3					2		1				
1			3				1		2					1b.
1			7				1	3	2	1				1b.
			1	1			1			1				
								1						
			1	1			1	1		1				
			1					1						
			1									1		
			7					7						
			2					1				1		
			11					11						
			3									3		
			4					3				1		
			1					1						
			30					24				6		
				1					1					
			2						1	1				1a.
			5		2			1	1	1	1	3		
			1										1	2a.
			1							1				
	1		3					2		1	1			
			2					1			1			
			4		1				2	1	2			2a.
			1							1				
	1			1				1			1			
			3					2	1					1a.
				1							1			
1	3		9				1	4	7	1				1b.
			1	1			1		1					
	1		11					4	3	4	1			
1			1					1				1		
			1					1						

a Sentence deferred.—Sentence remise. *b* Bound to keep the peace.—Tenus de garder la paix.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Emprisonnés pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. Committed to Gaol — Emprisonnés. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
ASSAULT AND BATTERY—*Concluded.*										
Peterborough, Ont	13	1		12	8	3	1	12		
Prince Edward, Ont	1			1	1			1		
Simcoe, Ont	1			1	1					
Stormont, D'das & Glengarry, O.	2			2	1	1		1	*1	
Wellington, Ont	9	1		8	6	2		6	1	
Wentworth, Ont	6			6	1	1	4		5	
York, Ont	11			11	11			5	3	1
Totals of Ontario	114	12		102	85	11	6	51	32	7
Manitoba, Central	3	2		1	1			†1		
Clinton, B.C	4			4	4			2	1	1
New Westminster, B.C	1			1	1				1	
Victoria, B.C	1			1	1				1	
Totals of British Columbia.	6			6	6			2	3	1
The Territories	8			8	8			5	1	1
Totals of Canada	190	31		159	141	11	7	79	56	9
SEDUCTION.										
Montreal, Que	1	1								
Essex, Ont	1	1								
Grey, Ont	1			1		1			1	
Hastings, Ont	1			1	1					1
Huron, Ont	1	1								
Peel, Ont	1			1	1					1
Simcoe, Ont	1	1								
Stormont, D'das & Glengarry, O.	1	1								
Wentworth, Ont	1			1	1					1
York, Ont	3	2		1	1					1
Totals of Ontario	11	6		5	4	1			1	
The Territories	1	1								
Totals of Canada	13	8		5	4	1			1	
LIBEL.										
Montreal, Que	1	1								
Halton, Ont	1	1								
Stormont, D'das & Glengarry, O.	1			1	1			1		
York, Ont	2	2								
Totals of Ontario	4	3		1	1			1		

*Both gaol and fined—la prison et l'amende. †Also bound to keep peace—Et tenus de garder la paix.

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

SENTENCE.					RESIDENCE.		OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
Penitentiary. — Pénitencier.															
Two years and under five. — D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories — Envoyés à la prison de Réforme.	Cities and T'wns — Villes	Rural Districts. — Districts ruraux.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
AGRESSION AVEC VOIES DE FAIT—*Fin.*															
					9	3	2	4		3		3	11		1
					1					1			1		
						1	1							1	
						2				1		1			2
				1	4	4				3	1	3	5		3
					6					1		4	4		2
					10	1		1	2	7	1		4		7
				1	70	32	13	9	4	33	3	31	58	3	40
						1	1						1		
					1	3		1				3	1		3
					1							1	1		
					2	3		1				4	2		3
					7	1	1	1					4		
				2	96	62	28	15	4	37	3	49	88	3	58
SÉDUCTION.															
						1	1						1		
						1					1				1
						1						1			1
					1							1	1		
					1			1						1	
					2	3	1	1			1	2	2	1	2
					2	3	1	1			1	2	2	1	2
LIBELLE.															
						1									1
						1									1

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS — USAGE DES LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F		
ASSAULT AND BATTERY—*Concluded.*															
Peterborough, Ont	2	10						10		2				8	4
Prince-Edouard, Ont		1										1		1	
Simcoe, Ont		1								1					1
Storm't, D'das et Gleng'ry, O.		2						2							2
Wellington, Ont	1	7		1		1		4		2				2	3
Wentworth, Ont		6				1		5						1	5
York, Ont		11				2		7		2				11	
Totaux d'Ontario	6	95		1		13		54	2	26		6		60	37
Manitoba, Centre		1										1		1	
Clinton, Col.-B	1	3		1				1		2				2	1
New Westminster, Col.-B												1			
Victoria, Col.-B	1							1						1	
Totaux de la Col.-B	2	3		1				2		2		1		3	1
Les Territoires		2						1		1		6			
Totaux du Canada	17	124		4		15		78	2	38	1	20	1	71	56
SEDUCTION.															
Montréal, Qué															
Essex, Ont															
Grey, Ont		1						1							1
Hastings, Out			1					1						1	
Huron, Ont															
Peel, Ont	1									1				1	
Simcoe, Ont															
Storm't, D'das et Gleng'ry, O															
Wentworth, Ont		1						1						1	
York, Ont		1						1						1	
Totaux d'Ontario	1	3	1					4		1				4	1
Les Territoires															
Totaux du Canada	1	3	1					4		1				4	1
LIBEL.															
Montréal, Qué															
Halton, Ont															
Storm't, D'das et Gleng'ry, O		1						1							
York, Ont															
Totaux d'Ontario		1						1							

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE 1.

BIRTH PLACES. LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							
British Isles. — Iles Britanniques.			Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Remarks. — Remarques.
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.												
AGRESSION AVEC VOIES DE FAIT—*Fin.*														
1	1	2	7		1			5	2	2	3			
			1								1			
	1							1						1*b*.
			2					1			1			
			8					1	2	1	1	2		
3	1		2				1	4	1					1*a*.
1	5		5				1	4	4		2			2*a*.
7	14	2	70	4	4		4	33	26	14	16	6	1	9*a*., 2*b*.
1												1		
1			2		1			1				2		
					1								1	
1			2		2			1				2	1	
1			2	1				2						1*b*.
11	14	2	112	6	6		6	64	28	16	16	15	2	9*a*., 4*b*.
SÉDUCTION.														
			1					1						
			1							1				
	1							1						
1							1							
			1					1						
1	1		3				1	3		1				
1	1		3				1	3		1				
LIBELLE.														
			1										1	
			1										1	

a Sentence deferred.—Sentence remise. *b* Bound to keep the peace.—Tenus de garder la paix.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON—*Concluded.* CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Emprisonnés pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS.				SENTENCE. COMMITTED TO GAOL — EMPRISONNÉS.		
				Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No option — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	On year and over — Un an plus
LIBEL—*Concluded.*										
Manitoba, Eastern	1	1								
Victoria, B.C.	1	1								
Totals of Canada	7	6		1	1			1		
VARIOUS OTHER OFFENCES AGAINST THE PERSON.										
Montreal, Que.	31	15		16	16			15		
Ottawa, Qué.	1	1								
St. Francis, Que.	1			1	1					
Totals of Quebec	33	16		17	17			15		
Carleton, Ont.	1			1	1			1		
Halton, Ont.	1	1								
Hastings, Ont.	1			1	1					
Lennox and Addington, Ont.	1			1	1			1		
Wentworth, Ont.	22	6		16	15	1		1		
York, Ont	6	2		4	4			2	1	
Totals of Ontario	32	9		23	22	1		5	1	
The Territories	1	1								
Totals of Canada	66	26		40	39	1		20	1	
OFFENCES AGAINST PROPERTY WITH VIOLENCE. CLASS I										
BURGLARY AND HAVING BURLARS' TOOLS.										
Queen's, P.E.I	1			1	1					
Kent, N.B	1			1	1					
King's, N.B	2			2	2					
Totals of New Brunswick.	3			3	3					
Montmagny, Que.	1			1	1				1	
Montreal, Que	8	2		6	1		5		1	
Quebec, Que	2			2	2				1	
Richelieu, Que.	1			1	1					
Totals of Quebec	12	2		10	5		5		3	

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE *Fin.* CLASSE I.

SENTENCE.					RESIDENCE.		OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. PÉNITENCIER.				Committed to Reformatories.											
Two years and under. — Deux ans et moins de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	— Envoyés à la prison de Réforme.	Cities and T'wns — Villes	Rural Districts. — Districts ruraux.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
LIBELLE—*Fin.*															
						1									1
DIVERS AUTRES OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE.															
					11	5	1	4	1	4	1	4	7	...	9
						1			1						
					11	6	1	4	2	4	1	4	7		9
					1										1
						1	1								1
						1						1	1		
					16				1	3		11	13		2
					4			2		2			1		3
					21	2	1	2	1	5		12	15		7
					32	8	2	6	3	9	1	16	22		16
DELITS AVEC VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE II.															
VOL AVEC EFFRACTION ET AYANT EN POSSESSION DES OUTILS DE VOLEUR.															
						1									1
	1				1							1			1
						2						2			2
	1				1	2						3			3
						1						1			
					6					1		5			6
	1				2							2			2
					1							1			1
	1				9	1				1		9			9

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON—*Concluded.* CLASS

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE LIQU USAG LIQU
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré
				M.	F	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F	
				H.	F	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F	
LIBEL—*Concluded.*														
Manitoba, Est														
Victoria, Col.-B														
Totaux du Canada		1						1						
VARIOUS OFFENCES AGAINST THE PERSON.														
Montréal, Qué	2	14						15	1					4
Ottawa, Qué														
St. François, Qué		1										1		
Totaux de Québec	2	15						15	1			1		4
Carleton, Ont		1		1										
Halton, Ont														
Hastings, Ont		1						1						1
Lennox et Addington, Ont								1						
Wentworth, Ont		15						9	1	5		1		5
York, Ont		4						4						4
Totaux d'Ontario		21		1				15	1	5		1		10
Les Territoires														
Totaux du Canada	2	36		1				30	2	5		2		14
OFFENCES AGAINST PROPERTY WITH VIOLENCE.														CLASS I.
BURGLARY AND HAVING BURGLARS' TOOLS.														
Queen's, I. du P.-E		1		1										
Kent, N.-B		1				1								
King's, N.-B	1	1						2						
Totaux du N.-Brunswick	1	2				1		2						
Montmagny, Qué												1		
Montréal, Qué	1	5				1		5						
Québec, Qué		2						2						
Richelieu, Qué	1					1								
Totaux de Québec	2	7				2		7				1		

ABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE—*Fin.* CLASSE I.

BIRTH PLACES. LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							
BRITISH ISLES. — s BRITANNIQUES.														
g- d d les gle re les	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	REMARKS. — REMARQUES.
LIBELLE—*Fin.*														
			1										1	
DIVERS AUTRES OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE.														
2	1		11	1	1			11	3	1			1	1*b*.
			1									1		1*a*.
2	1		12	1	1			11	3	1		1	1	1*a*., 1*b*.
			1					1						
			1									1		1*b*.
			1							1				
3	2	1	9					7	5	1	2			15*b*.
			4						4					1*a*.
3	2	1	16					8	9	2	2	1		1*a*., 16*b*.
5	3	1	28	1	1			19	12	3	2	2	1	2*a*., 17*b*.
DÉLITS AVEC VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE II.														
OL AVEC EFFRACTION ET AYANT EN POSSESSION DES OUTILS DE VOLEUR.														
			1									1		
			1					1						
			1		1			1		1				
			2		1			2		1				
			1					1						
	1		5					5						
			1		1			2						
			1					1						
	1		8		1			9						

Sentence deferred—Sentence remise. *b* Bound to keep the peace—Tenus de garder la paix.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITH VIOLENCE. CLASS II.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Emprisonnés pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO G... — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No OPTION — SANS OPTION. Under one year. — Moins d'un an.	O... ye... a... ov... U... an... pl...
BURGLARY AND HAVING BURLARS' TOOLS—*Conclued.*										
Carleton, Ont	1			1	1					
Elgin, Ont	1			1	1					
Frontenac, Ont	4	2		2	2				2	
Grey, Ont	1	1								
Haldimand, Ont	2			2	2				1	
Hastings, Ont	3	1		2	1	1			1	
Kent, Ont	3	1		2	2					
Leeds and Grenville, Ont.	8	2		6	6					
Lennox and Addington, Ont	6			6	6					
Middlesex, Ont	4	1		3	1	1	1		1	
Peel, Ont	1			1	1				1	
Perth, Ont	2			2	2				1	
Peterborough, Ont	2	1		1	1					
Prescott and Russell, Ont	3			3	3					
Prince Edward, Ont	1			1		1			1	
Simcoe, Ont	6	2		4	4					
Stormont, Dundas & Glengarry, Ont	1			1		1				
Welland, Ont	1			1	1					
Wentworth, Ont	4	1		3	2		1		1	
York, Ont	27	12		15	12		3		2	
Totals of Ontario	81	24		57	48	4	5		11	
Manitoba, Eastern	2	1		1	1					
New Westminster, B.C.	*2			1	1					
The Territories	5	1		4	4					
Totals of Canada	106	28		77	63	4	10		14	
HOUSE AND SHOPBREAKING.										
Queen's, P.E.I	1			1	1					
Cumberland, N.S	1	1								
Halifax, N.S	2			2	2				1	
King's, N.S	1			1	1					
Yarmouth, N.S	2			2	2				1	
Totals of Nova Scotia	6	1		5	5				2	
Albert, N.B	2			2	2					
Gloucester. N.B	2	1		1	1					
Northumberland, N.B	2			2	2				2	
Westmoreland. N.B	3			3	1	1	1			
Totals of New Brunswick	9	1		8	6	1	1		2	

* 1 *Nolle prosequi.*

TABLEAU I. DÉLITS AVEC VIOLENCE CONTRE LA PROPRIETÉ. CLASSE II.

SENTENCE.					RESIDENCE.		OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.															
Two years and under five. — D'ux ans et m'ns de cinq	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Cities and T'wns — Villes	Rural Districts — Districts ruraux.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Labourers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
VOL AVEC EFFRACTION ET AYANT EN POSSESSION DES OUTILS DE VOLEUR—*Fin.*															
	1				1					1			1		
					1					1					1
					2					1		1			2
1					1	1				2			1		1
1					1	1			1	1					2
	1				2							2	1		1
1	5				1	5		2				4	1		5
				1	6							5			6
1					3					2		1	2		1
						1				1					1
1					1	1	1					1	1		1
					1							1			1
3					2	1						3		1	2
						1						1			1
	2				2	2		1		1		2	1		3
						1	1								1
	1					1						1	1		
1	1				3					3			1		2
6	6				15					2	2	4	1		14
15	17			1	42	15	2	3	1	15	2	26	11	1	45
1					1					1					1
1					1										
3					1	3			1		2	1			4
29	19			1	55	22	2	3	2	17	4	40	11	1	63
BRIS DE MAISONS ET DE MAGASINS.															
1						1									1
1					2							2			
1					1					1					1
1					2			1							2
3					5			1		1		2			3
2						2						2			2
1					1							1	1		
					2					1		1	2		
2	1				1	2						3	1		2
5	1				4	4				1		7	4		4

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITH VIOLENCE. CLASS II.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M.	F	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F		
				H.	F	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F		
BURGLARY AND HAVING BURGLARS' TOOLS—*Concluded.*															
Carleton, Ont		1						1						1	
Elgin, Ont		1						1						1	
Frontenac, Ont		2				1		1						1	1
Grey, Ont															
Haldimand, Ont		2				1				1				2	
Hasting, Ont		2				1		1						1	1
Kent, Ont	1	1						2						2	
Leeds et Grenville, Ont		6				1		5							5
Lennox et Addington, Ont		6		1		1		4							6
Middlesex, Ont		3						3						3	
Peel, Ont		1								1					1
Perth, Ont		2		1						1				1	
Peterborough, Ont		1						1						1	
Prescott et Russell, Ont	3											3			3
Prince Edouard, Ont		1				1								1	
Simcoe, Ont		4						3		1					4
Stormont, Dundas et Glengarry, Ont		1						1						1	
Welland, Ont		1						1							1
Wentworth, Ont		3				1		2						2	1
York, Ont		15		2		6		7						9	6
Totaux d'Ontario	4	53		4		13		33		4		3		26	29
Manitoba, Est		1				1								1	
New-Westminister, Col.-B.												1			
Les Territoires		4				1		3						2	1
Totaux du Canada	7	68		5		18		45		4		5		33	38
HOUSE AND SHOPBREAKING.															
Queen's, I. du P.-E		1		1										1	
Cumberland, N.-E															
Halifax, N.-E		1										2		1	
King's, N.-E		1										1			1
Yarmouth, N.-E	1	1		1						1				1	
Totaux de la N.-Ecosse	1	3		1						1		3		2	1
Albert, N.-B	1	1						1		1				1	1
Gloucester, N.-B			1							1					1
Northumberland, N.-B		2								2				1	
Westmoreland, N.-B	1	2				1		1		1				3	
Totaux du N.-Brunswick	2	5	1			1		2		5				5	2

TABLEAU I. DÉLITS AVEC VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE II.

BIRTH PLACES. LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							
British Isles. Iles Britanniques.			Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists. — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Remarks. — Remarques.
England and Wales. — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.												
VOL AVEC EFFRACTION ET AYANT EN POSSESSION DES OUTILS DE VOLEUR *Fin.*														
			1					1						
				1							1			
			2					2						
	1	1						1			1			
		2									1	1		
			2				1				1			
			6					1	1		3			
			6					1	5					
1			1	1			1			1				
		1									1			
			1		1				1				1	
			1							1				
			3					3						
			1							1				
1	1	1	1					2	1		1			
			1								1			1*a*
			1									1		
	1		2					3						
3			12					3	6	3	3			1*a*
5	3	5	41	2	1		2	17	14	6	13	2	1	2*a*
	1							1						
2	1		1					1	2	1				
7	6	5	53	2	3		2	30	16	8	13	3	1	2*a*
BRIS DE MAISONS ET DE MAGASINS.														
			1								1			
			2					1						
			1									1		
			1			1	1		1					
			4			1	1	1	1			1		
			2				1					1		
			1					1						
		1	1					1			1			
			2				1	1			1			
		1	6				2	3			2	1		

a Sentence deferred—Sentence remise.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITH VIOLENCE. CLASS II.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Emprisonnés pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO GAOL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	No Option — Sans option. One year and over. — Un an et plus.
HOUSE AND SHOPBREAKING—*Concluded.*										
Arthabaska, Que	2			2	2				2	
Beauharnois, Que	1	1								
Gaspé, Que	1			1	1				1	
Iberville, Que	3	1		2	2					
Montreal, Que	28	1		27	20	2	5		2	
Quebec, Que	3	2		1			1		1	
St. Francis, Que	7			7	7				6	
Totals of Quebec	45	5		40	32	2	6		12	
Carleton, Ont	1			1	1					
Frontenac, Ont	1			1	1					
Grey, Ont	4			4	3		1		1	
Hastings, Ont	12	4		8	6	1	1		7	
Kent, Ont	1			1	1					
Lanark, Ont	3			3	3					
Lincoln, Ont	3			3			3			
Middlesex, Ont	5	4		1	1				1	
Norfolk, Ont	8			8	8				1	
Northumberland & Durham, O.	2	1		1	1					
Ontario, Ont	3			3	1	2			2	
Perth, Ont	2			2	2				2	
Renfrew, Ont	1			1	1					
Thunder Bay, Ont	*1									
Victoria, Ont	1			1	1				1	
Waterloo, Ont	1			1	1					
Welland, Ont	4	1		3	3				1	
Wentworth, Ont	4	2		2	2			1	1	
York, Ont	73	24		49	48	1			37	
Totals of Ontario	130	36		93	84	4	5	1	54	
Manitoba, Eastern	3			3	3				1	
Cariboo, B.C	1			1	1					
Clinton, B.C	1			1	1				1	
Victoria, B.C	2	1		1	1					
Totals of British Columbia	4	1		3	3				1	
The Territories	†3			2	2				1	
Totals of Canada	201	44		155	136	7	12	1	73	
WAREHOUSE AND FREIGHT CAR BREAKING.										
Montreal, Que	2			2	2				2	
York, Ont	3	3								
Totals of Canada	5	3		2	2				2	

* Escaped before trial—S'est évadé avant son procès. † 1 *Nolle prosequi.*

TABLEAU I. DÉLITS AVEC VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE II.

SENTENCE.					RESIDENCE.		OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ETATS CIVILS.		
PENITENTIARY. PÉNITENCIER.															
Two years and under five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Cities and T'wns — Villes	Rural Districts. — Districts ruraux.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
BRIS DE MAISONS ET DE MAGASINS—*Fin.*															
					2		2								2
						1						1			
2					2							2			2
4	5			5	27				1	8		9	1		26
					1							1	1		
				1	4	3				2		4			7
6	5			6	34	6		2	1	10		17	2		37
1					1							1			1
						1	1						1		
					4							4			4
1					3	5			1			2	2		6
1					1							1			1
3					2	1			1			2			3
				3	3										3
					1							1			1
4	1			1	7	1				2		4	1		7
					1					1					1
					3					1		2	1		2
					2							2			2
	1				1							1			1
						1	1						1		
					1				1						1
1					3			1				1			3
					2					1		1	1		1
2				4	49			2	1	3		7	2		47
13	2			8	84	9	2	3	4	8		29	9		84
1	1				3		1			1		1			3
						1						1			1
						1	1								1
1					1						1				1
1					1	2	1				1	1			3
1					1	1									2
31	9			14	132	23	4	6	5	21	1	57	15		137
BRIS D'ENTREPOTS ET DE WAGONS DE FRET.															
					2					1		1			2
					2					1		1			2

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITH VIOLENCE. CLASS II.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F		
HOUSE AND SHOPBREAKING—*Concluded.*															
Arthabaska, Qué		2						2							2
Beauharnois, Qué															
Gaspé, Qué						1								1	
Iberville, Qué		2						2							2
Montréal, Qué	6	21		9		3		15						9	18
Québec, Qué		1						1							1
St. François, Qué	1	6		1		1		5						2	1
Totaux de Québec	7	32		10		5		25						12	24
Carleton, Ont		1				1									1
Frontenac, Ont		1						1							
Grey, Ont		4				1		3						2	2
Hastings, Ont	6	2				6		1		1				7	1
Kent, Ont	1					1									1
Lanark, Ont		3				1		2							3
Lincoln, Ont		3		3											3
Middlesex, Ont	1									1					1
Norfolk, Ont		8		2		2		3		1				6	2
Northumberl'd et Durham, O		1						1							1
Ontario, Ont		3						3						1	2
Perth, Ont		2				2									2
Renfrew, Ont		1						1						1	
Thunder Bay, Ont															
Victoria, Ont		1								1				1	
Waterloo, Ont	1					1								1	
Welland, Ont	1	2				1		2							3
Wentworth, Ont		2				1		1							2
York, Ont	17	32		18	1	23		5	1	1				18	5
Totaux d'Ontario	27	66		23	1	40		23	1	5				37	29
Manitoba, Est		3						3							3
Cariboo, Col.-B		1						1							1
Clinton, Col.-B		1						1							1
Victoria, Col.-B		1						1							
Totaux de la Col.-B		3						3							2
Les Territoires		2							1	1				2	
Totaux du Canada	37	115	1	35	1	46		56	2	12		3		59	61
WAREHOUSE AND FREIGHT CAR BREAKING.															
Montréal, Qué		2				2									2
York, Ont															
Totaux du Canada		2				2									2

TABLEAU I. DÉLITS AVEC VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE II.

BIRTH PLACES. LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							
British Isles. — Iles Britanniques.			Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists. — Methodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Remarks. — Remarques.
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.												
BRIS DE MAISONS ET DE MAGASINS—*Fin.*														
			2					2						
												1		
			1											
			2					2						
1			24	2			1	26						6*a*, 1*b*
			1					1						
1			4		2			6				1		
2			34	2	2		1	37				2		6*a*, 1*b*
			1					1						
			1							1				1*a*
			4								1	1		
			8					6		1		1		
			1							1				
	1		2					3						
			3						1					
		1						1						
			8					1	2	5				1*a*
			1							1				1*a*
			3						1	1		1		
			2						2					
1										1				
1										1				
			1							1				1*a*
			1	2				1	1				1	
			2					2						
5	2		34	7	1			22	17	5	5			5*a*, 1*b*
7	3	1	72	9	1			37	24	18	6	3	1	9*a*, 1*b*
	1	1	1					2	1					
			1					1						
1												1		
			1										1	
			2					2						
1			2					1				1	1	
			1		1				1				1	
10	4	3	121	11	4	1	4	81	27	18	9	8	3	15*a*, 2*b*
BRIS D'ENTREPOTS ET DE WAGONS DE FRET.														
			2					2						
			2					2						

a Sentence deferred—Sentence remise. *b* Bound to good behaviour—A tenir une meilleure conduite.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PORPERTY WITH VIOLENCE—*Concluded.* CLASS II.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Emprisonnés pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO GAOL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No OPTION. — SANS OPTION. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
ROBBERY AND DEMANDING WITH MENACES.										
Westmoreland, N.B.	1	.....	.....	1	1	.....	.....	....	.....	.....
Bedford, Que.	2	1	...	1	1	.....	.....	....	1	...
Montreal, Que.	9	3	.....	6	4	2	...	....	1	1
Ottawa, Que.	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Quebec, Que.	5	....	.....	5	3	1	1	.....	5	.....
Terrebonne, Que.	8	2	.....	6	6	.....	.....	....	6	.....
Totals of Quebec.	25	7	.....	18	14	3	1	....	13	1
Algoma, Ont.	1	...	.....	1	1	.....	.....	.....	1	.....
Brant, Ont.	2	1	.....	1	1	.....	.....	.....	1	.....
Elgin, Ont.	2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Frantenac, Ont.	2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Hastings, Ont.	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Huron, Ont.	2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Kent, Ont.	2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Oxford, Ont.	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Simcoe, Ont.	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	1	.....
Stormont, D'das & Glengarry, O	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
Waterloo, Ont.	2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Wentworth, Ont.	5	4	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....
York, Ont.	45	29	.....	16	14	.....	2	.....	8	.....
Totals of Ontario.	67	46	....	21	18	.....	3	.....	11	....
Manitoba, Eastern	1	..	.....	1	.	1	.....	..	.....	.....
New Westminster, B.C.	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
Totals of Canada.	95	53	..	42	34	4	4	.....	24	1
OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.										
LARCENY FROM DWELLING HOUSES.										
Ontario, Ont.	3	1	...	2	2	.....	.....	.....	†1	.....
Oxford, Ont.	5	.....	.....	5	5	.....	.....	.....	5	.....
Renfrew, Ont.	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	1	.....
Totals of Ontario.	9	1	.....	8	8	.....	.....	.....	7	.....
New Westminster, B.C.	*1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Totals of Canada.	10	1	.....	8	8	.....	.....	.....	7	.....

* { Absconded, bail estrested. / A laissé le pays, cautionnement confisqué.

† { Also bound to keep the peace. / Et tenus de garder la paix.

TABLEAU I. DÉLITS AVEC VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ—*Fin.* CLASSE II.

SENTENCE.					RESIDENCE.		OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.			D'th. — De mort	Committed to Reformatories — Envoyés à la prison de Réforme.	Cities and T'wns — Villes	Rural Districts. — Districts ruraux.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Labourers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
Two years and under five. — D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie.													
	1				1							1	1		
						1	1								1
3	1				6			2		1		3			6
					5					3		2	1		4
						6	1					5	4		2
3	1				11	7	2	2		4		10	5		13
					1					1					1
					1							1			1
					1							1			1
1					1							1			1
1					1							1			1
6	2				15	1		2		5		7	3		13
8	2				20	1		2		6		11	3		18
1					1							1			1
	1				1							1			
12	5				34	8	2	4		10		24	9		32

VOL ET DEMANDES AVEC MENACES.

DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

VOL DANS DES MAISONS HABITÉES.

						2			1						2
					5					3		2			5
						1					1				1
					5	3			1	3	1	2			8
					5	3			1	3	1	2			8

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITH VIOLENCE—*Concluded.* CLASS II.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE O LIQUOR — USAGE LIQUEU	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non donné.		Moderate — Modéré	I n d ra
				M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.		
				H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.		
ROBBERY AND DEMANDING WITH MENACES.															
Westmoreland, N.-B.		1								1					
Bedford, Qué.		1								1					
Montréal, Qué.	5	1				1		5							
Ottawa, Qué.															
Québec, Qué.	1	3				1		4						3	
Terrebonne, Qué.		6										6			
Totaux de Québec ...	6	11				2		9		1		6		3	
Algoma, Ont.		1						1							
Brant, Ont.		1						1							
Elgin, Ont															
Frontenac, Ont.															
Hastings, Ont															
Huron, Ont															
Kent, Ont.															
Oxford, Ont.															
Simcoe, Ont.		1						1							
Storm't, D'ndas et Gleng'ry, O		1						1							
Waterloo, Ont															
Wentworth, Ont.		1						1						1	
York, Ont.	2	14				5		9		2				8	
Totaux d'Ontario	2	19				5		14		2				9	1
Manitoba, Est.		1						1							
New-Westminster, Col.-B.												1			
Totaux du Canada.	8	32				7		24		4		7		12	2
OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASSE III.															
LARCENY FROM DWELLING HOUSES.															
Ontario, Ont		2		1	1									2	
Oxford, Ont.		5				2		2		1				1	
Renfrew, Ont.		1						1							
Totaux d'Ontario		8		1	1	2		3		1				3	
New-Westminster, Col.-B.															
Totaux du Canada.		8		1	1	2		3		1				3	

TABLEAU 1. DÉLITS AVEC VIOLENCES CONTRE LA PROPRIÉTÉ—*Fin.* CLASSE II.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							
British Isles. — Iles Britanniques.														
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Remarks. — Remarques.
VOL ET DEMANDES AVEC MENACES.														
...	.....	.....	1	....	.. .	.....	1	.....	.....	.....	.....	....	.....	
...	...	.....	1	.....	....	.....	.....	.....	1	.....	.....	....	.....	
2	2	.....	2	... .	.....	.....	.....	5	1	.....	.....	....	.....	
....	... .	.....	.....	.....	.. ..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	
....	.....	.....	5	.....	....	.....	.....	5	.....	.....	...	....	.....	
.	....	.....	6	....	....	.....	.....	6	....	....	.....	.....	.. ..	
2	2	... .	14	.....	.....	.....	.....	16	2	.....	.....	....	.....	
....	.....	.....	1	.....	.....	.. ..	.....	1	.....	.....	....	.....	.....	
...	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	....	
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
...	.	.....	.....	....	.....	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
....	... ..	.....	... ..	.....	.....	.....	...	.....	...	.....	.....	.....	.....	
1	.....	... ..	.....	....	.....	.....	.....	.....	1	... .	. . .	.....	.....	
....	.....	. ...	1	. ....	.....	.....	.....	1	.....	.....	...	.....	.....	
...	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
...	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	
2	2	.....	11	.....	.....	.....	.. ..	6	5	4	1	....	.....	
3	2	.....	15	.....	....	.....	.....	10	6	4	1	.....	.....	
...	.....	....	.....	....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	... .	.....	.....	.....	.....	.....	1	
5	4	.....	30	.....	1	.....	1	27	8	4	1	....	1	
DÉLILS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.														
VOL DANS DES MAISONS HABITÉES.														
1	. ..	.....	1	.....	.....	.....	.... .	1	1	.....	.....	.....	.....	1*a*
.	.....	...	.....	5	•....	.....	.....	2	.....	.....	2	.....	1	
.	.....	.....	.....	1	.....	.... .	.....	1	.. ...	.....	.....	.....	.... .	
1	.....	.....	1	6	.....	.....	.....	4	1	.....	2	....	1	1*a*
.	.....	. ....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
1	.....	.....	1	6	.....	.....	.. ..	4	1	.....	2	.....	1	1*a*

a Sentence deferred.—Sentence remise.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERRY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Emprisonnés pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO GAOL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus
BRINGING STOLEN PROPERTY INTO CANADA.										
Montreal, Que	1			1	1				1	
Algoma, Ont	1			1	1				1	
Essex, Ont	2			2	2				1	
Lincoln, Ont	1			1	1				1	
Simcoe, Ont	2	1		1	1					
Welland, Ont	2	1		1	1					
York, Ont	2	2								
Totals of Ontario	10	4		6	6				3	
Manitoba, Eastern	2			2	2					
The Territories	2			2	2				1	
Totals of Canada	15	4		11	11				5	
LARCENY FROM THE PERSON.										
Colchester, N.S	2			2	2					
York, N.B	1	1								
Bedford, Que	2	2								
Montreal, Que	23	6		17	12	1	4		6	
Quebec, Que	3	2		1	1				1	
St. Francis, Que	1			1	1					
Totals of Quebec	29	10		19	14	1	4		7	
Essex, Ont	1	1								
Frontenac, Ont	1			1	1					
Grey, Ont	2			2	1	1			2	
Northumberland & Durham, Ont	1			1	1				1	
Renfrew, Ont	2			2	1		1		1	
Wentworth, Ont	1			1	1					
York, Ont	12			12	12				9	
Totals of Ontario	20	1		19	17*	1	1		13	
Manitoba, Eastern	1			1	1					
New Westminster, B.C.	2			2	2				1	
Totals of Canada	55	12		43	36	2	5		21	

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

SENTENCE.					RESIDENCE.		OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.															
Two years and under five. — D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories — Envoyés à la prison de Réforme.	Cities and T'wns — Villes	Rural Districts. — Districts ruraux.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Labourers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
EFFETS VOLÉS APPORTÉS EN CANADA.															
					1					1			1		
					1							1			1
				1	2				1			1			2
					1				1						1
1						1				1			1		
					1					1					1
1				1	5	1			2	2		2	1		5
2					2							2			2
	1					2							1		1
3	1			1	8	3			2	3		4	3		8
VOL SUR LA PERSONNE.															
2					1	1				1		1			2
7	3				17			2		6	1	6	5		11
						1				1					1
1						1						1			1
8	3				17	2		2		7	1	7	5		13
					1					1					1
					2							2	1		1
						1						1	1		
						2				1		1	2		
1					1					1					1
1				1	12			1		1		1	2		10
2				1	16	3		1		4		5	6		13
1					1					1					1
					2							1			
3	3			1	37	6		3		13	1	14	11		29

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ETÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F		
BRINGING STOLEN PROPERTY INTO CANADA.															
Montréal, Qué		1								1				1	
Algoma, Ont		1						1						1	
Essex, Ont		2				1			1					1	1
Lincoln, Ont		1						1						1	
Simcoe, Ont		1						1						1	
Welland, Ont		1								1					1
York, Ont															
Totaux d'Ontario		6				1		3	1	1				4	2
Manitoba, Est		2						2							2
Les Territoires	1							1				1		1	
Totaux du Canada	1	9				1		6	1	2		1		6	3
LARCENY FROM THE PERSON.															
Colchester, N.-E		2				1		1							2
York, N.-B															
Bedford, Qué															
Montréal, Qué	5	12				1		14	1	1				1	1
Québec, Qué	1							1							
St. François, Qué	1							1						1	
Totaux de Québec	7	12				1		16	1	1				2	1
Essex, Ont															
Frontenac, Ont		1						1							
Grey, Ont	1	1				1		1							
Northumberl'd et Durham, O		1						1							
Renfrew, Ont	1	1						2						1	
Wentworth, Ont		1								1				1	
York, Ont	4	8		6		1		3	1	1				4	
Totaux d'Ontario	6	13		6		2		8	1	2				6	
Manitoba, Est		1						1							
New-Westminster, Col.-B												2			
Totaux du Canada	13	28		6		4		26	2	3		2		8	

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							Remarks. — Remarques.
British Isles. — Iles Britanniques.			Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.												
EFFETS VOLÉS APPORTÉS EN CANADA.														
				1									1	
			1						1					
			1	1				1						
					1			1						
				1					1					
				1					1					
			2	3	1			2	3					
				2						2				
			1										1	
			3	6	1			2	3	2			2	
VOL SUR LA PERSONNE.														
			2						1		1			
1	1		11	4				12	2	2	1			
			1					1						
			1					1						
1	1		13	4				14	2	2	1			
			1						1					1*a*.
			2								2			
			1							1				
			1		1			1					1	
				1									1	
4	1		5	2			1	2	7	1	1			1*a*.
4	1		10	3	1		1	3	8	2	3		2	2*a*.
			1								1			
														1*a*.
5	2		26	7	1		1	17	11	4	6		2	3*a*.

a Sentence deferred.—Sentence remise.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Emprisonnés pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO GAOL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No OPTION. — SANS OPTION Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
HORSE, CATTLE AND SHEEP STEALING.										
Colchester, N.S.	1			1	1					
Beauharnois, Que.	1	1								
Joliette, Que.	1	1								
Montreal, Que.	3			3	1	1	1		1	
Quebec, Que.	1			1	1					
St. Hyacinthe, Que.	2	1		1	1				1	
Totals of Quebec.	8	3		5	3	1	1		2	
Elgin, Ont.	3	2		1	1					1
Essex, Ont.	1			1	1					
Haldimand, Ont.	1			1	1				1	
Halton, Ont.	1			1	1				1	
Huron, Ont.	2			2	2					1
Kent, Ont.	3			3	3					2
Middlesex, Ont.	1			1		1			1	
Northumberland & Durham, O.	1		1							
Oxford, Ont.	3	1		2	1		1			
Peterborough, Ont.	1			1		1				
Renfrew, Ont.	1			1	1					
Simcoe, Ont.	1	1								
Stormont, Dundas & Glengarry, Ont.	2	1		1		1				
Wellington, Ont.	2			2	2				1	
Wentworth, Ont.	1	1								
York, Ont.	16	13		3	3				3	
Totals of Ontario.	40	19	1	20	16	3	1		7	4
Clinton, B.C.	1			1	1					1
New Westminster, B.C.	5	5								
Totals of British Columbia.	6	5		1	1					1
The Territories.	9	3		6	6				4	1
Totals of Canada.	64	30	1	33	27	4	2		13	6
LARCENY.										
Queen's P.E.I.	19	6		13	12	1			10	
Annapolis, N.S.	4	2		2	2					
Antigonish, N.S.	3			3	3				3	
Cape Breton, N.S.	2			2	2				2	
Colchester, N.S.	5	4		1		1			1	

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

SENTENCE.					RESIDENCE.		OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.															
Two years and under five. — D'ux ans et n'ns de inq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories — Envoyés à la prison de Réforme.	Cities and T'wns — Villes	Rural Districts. — Districts ruraux.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
VOL DE CHEVAUX, BÉTAIL ET MOUTONS.															
..	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
...	...	.....	.....	.....	...	...	.....	...	.....	.....	.....	...	.....	.....	.....
1	1	.....	.....	.....	2	1	.....	.....	.....	...	1	2	1	1	1
1	...	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	...	.....	1	.....	.....	1
...	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
2	1	.. ..	.....	...	2	3	1	.....	.....	.....	1	3	1	1	3
..	.....	.....	.....	... ..	....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	....
1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	....	....	1
..	.....	.....	.....	.....	....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....
...	.....	.....	.....	.....	...	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	...	1
...	.....	.....	.....	...	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	2	1	.....	1
...	.....	.....	.....	1	2	1	.....	2	.....	.....	.....	.....	1	...	2
...	.....	.....	.....	.....	....	1	1	...	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....
..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...	...	...
2	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	1
1	1	.....	.....	.....	1	.....	...	1	.....	.....	.....	.....	1	...	...
1	.....	.....	.....	.....	.....	1	...	.....	.....	.....	.....	1	....	.....	1
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...	.....	.....	.....
1	... ..	.....	.....	... ..	1	... ..	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....
...	1	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	2	.....	.....
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
...	.....	.....	.....	.....	3	.....	...	.....	.....	...	...	2	1	....	2
5	2	.....	.....	1	11	9	1	3	.....	2	....	11	11	.....	9
..	.....	.....	... ..	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
...	.....	.....	.....	.....	..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...	.....
...	.....	.....	.....	....	.....	1	.....	.....	.....	.. ..	....	1	.....	.....	1
...	1	... .	.....	.....	3	3	... ..	... ..	... .	1	... .	....	2	.....	1
7	5	....	.....	1	16	17	2	4	... .	3	1	15	14	1	15
LARCIN.															
3	.....	.....	.....	.....	11	2	...	.....	1	....	.....	10	3	.. ..	10
2	....	.....	.....	.... .	.....	2	....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	2
...	.....	.....	....	... ..	3	.....	1	... .	.....	.....	.....	1	.....	....	2
...	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	...	.....	.....	.....	.....	1
...	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE O LIQUOR — USAGE LIQUEU	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans. M. H.	F	16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21. M. H.	F	21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40. M. H.	F	40 years and over. — 40 ans et plus. M. H.	F	Not given. — Non-donné. M. H.	F	Moderate Modéré	In m d ra I n d
HORSE, CATTLE AND SHEEP STEALING.															
Colchester, N.-E		1						1						1	
Beauharnois, Qué															
Joliette, Qué															
Montréal, Qué		3				1		1		1					
Québec, Qué	1					1									
St. Hyacinthe, Qué		1				1									
Totaux de Québec	1	4				3		1		1					
Elgin, Ont	1									1				1	
Essex, Ont		1				1								1	
Haldimand, Ont		1						1							
Halton, Ont		1				1								1	
Huron, Ont		2				1		1						2	
Kent, Ont		3		1		1				1				2	
Middlesex, Ont	1							1							
Northumberl'd et Durham, O.															
Oxford, Ont		2						1		1				2	
Peterborough, Ont		1						1						1	
Renfrew, Ont	1					1								1	
Simcoe, Ont															
Stormont, Dundas et Glengarry, Ont		1						1						1	
Wellington, Ont		2						1		1				2	
Wentworth, Ont															
York, Ont		3				1		1		1					
Totaux d'Ontario	3	17		1		6		8		5				14	
Clinton, Col.-B		1				1								1	
New Westminster, Col.-B															
Totaux de la Col.-B		1				1								1	
Les Territoires	2	1						2		1		3		1	
Totaux du Canada	6	24		1		10		12		7		3		17	
LARCENY.															
Queen's, I. du P.-E		13		2		2		8	1					4	
Annapolis, N.-E	1	1				2								1	
Antigonish, N.-E		3		1				2						1	
Cap-Breton, N.-E		1						1				1		1	
Colchester, N.-E		1								1					

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							
British Isles. — Iles Britanniques.			Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Remarks. — Remarques.
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.												
VOL DE CHEVAUX, BÉTAIL ET MOUTONS.														
			1						1					
			3					2			1			
			1					1						
			1					1						
			5					4			1			
			1							1				
1									1					
			1				1							
1									1					
1			1							1		1		1*a*.
			1	2				1		2				
			1								1			
	1		1						1					
			1					1						
			1						1					
			1							1				
			2					1					1	
	1		2					3						
3	2		13	2			1	6	4	5	1	1	1	1*a*.
			1					1						
			1					1						
			1	1	1			1					2	
3	2		21	3	1		1	12	5	5	2	1	3	1*a*.
LARCIN.														
			13					8	1			4		
			1	1			1			1				
	1		2					1	1			1		
			1				1							
			1					1						

a Sentence deferred.—Sentence remise.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Emprisonnés pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO GAOL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option. — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
LARCENY—*Continued.*										
Cumberland, N.S.	17	4		13	12		1		2	
Halifax, N.S.	38	4		34	32	2			12	7
Hants, N.S.	3			3	3				2	
King's, N.S.	4			4	4				2	
Lunenburg, N.S.	2		1	1	1					
Pictou, N.S.	5	1		4	4				4	
Richmond, N.S	1			1	1				1	
Yarmouth, N.S.	6			6	4	2		1	5	
Totals of Nova Scotia.	90	15	1	74	68	5	1	1	34	7
Albert, N.B.	2			2	2					
Carleton, N.B	4			4	3	1			3	
Gloucester, N.B.	1			1	1				1	
Northumberland, N.B.	7			7	6	1		6	1	
Restigouche, N.B.	2			2	2					
St. John, N.B.	44	*31		13	13				13	
Victoria, N.B	1			1		1			1	
Westmoreland, N.B.	3			3	3					
York, N.B.	4			4	4				4	
Totals of New Brunswick.	68	31		37	34	3		6	23	
Arthabaska, Que.	3			3	3				2	
Beauce, Que.	1			1	1				1	
Beauharnois, Que.	2			2	2					
Bedford, Que	7	1		6	6				6	
Gaspé, Que	2			2	2				2	
Iberville, Que.	3			3	1	1	1		3	
Joliette, Que.	10	2		8	6	1	1		3	2
Montmagny, Que	1			1	1					
Montreal, Que.	624	98		526	409	39	78	22	347	10
Ottawa, Que	3			3	3				3	
Quebec, Que.	62	5		57	51	1	5		28	1
Richelieu, Que.	7			7	6		1		6	
Rimouski, Que	10	1		9	9				5	
St. Francis, Que.	29	3		26	26			4	22	
St Hyacinthe, Que.	13			13	12	1		1	3	
Terrebonne, Que.	1			1	1				1	
Three Rivers, Que	8			8	6		2		7	
Totals of Quebec	786	110		676	545	43	88	27	439	13
Algoma, Ont.	12	2		10	10				9	1
Brant, Ont	73	30	1	42	30	4	8	3	23	1
Bruce, Ont.	25	7		18	16	2			7	3
Carleton, Ont.	133	50		83	77	4	2	7	59	8

* 14 Guilty but discharged on account of youth.

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

SENTENCE.				RESIDENCE.		OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.			Committed to Reformatories.	Cities and T'wns	Rural Districts.	Agricultural.	Commercial.	Domestic	Industrial.	Professional	Labourers	Married.	Widowed	Single
Two years and under. — Cinq ans et plus.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	— — Envoyés à la prison de Réforme.	— — Villes	— — Districts ruraux.	— — Agriculteurs.	— — Commerçants.	— — Serviteurs.	— — Industriels.	— — Professions libérales.	— — Journaliers.	— — Mariés.	— — En veuvage.	— — Célibataires.
						LARCIN—*Suite.*								
3	2	.....	.....	.....	4	9	.....	1	.....	...	.....	3	2	.....	11
6	3	.....	...	6	32	.....	.....	3	5	2	3	10	2	.....	19
1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	...	.....	1
2	.....	.....	.....	.....	..	4	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	4
...	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1
...	.....	.....	.....	.. ..	4	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
...	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1
...	.....	.....	.....	.....	6	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6	.....	.....	5
0	5	.....	.....	7	51	18	2	4	5	5	3	25	5	.....	47
2	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	2
3	.....	.....	.....	.....	3	1	.....	1	.....	.....	.....	2	.....	.....	3
...	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1
...	.....	.....	.....	.....	7	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	7
2	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....
...	.....	.....	.....	.....	13	.....	.....	.....	1	.....	.....	7	4	.....	9
...	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1
...	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	3
...	.....	.....	.....	.....	3	1	.....	.....	1	.....	.....	3	.....	.....	4
...	.....	.....	.....	....	30	7	.....	1	3	1	.....	20	4	....	30
...	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	1	1	1
...	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....
...	.....	.....	.....	2	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	2
...	.....	.....	.....	.....	.....	6	.....	.....	.....	.....	.....	4	6	.....	.....
...	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
...	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	1	.....	2
...	.....	.....	.....	3	.....	8	3	.....	.....	1	.....	4	2	2	4
...	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
...	8	.....	.....	59	510	16	10	37	22	136	6	172	76	18	430
...	.....	.....	.....	.....	1	2	1	.....	.....	2	.....	.....	2	.....	1
...	.....	.....	.....	12	54	3	....	3	2	13	2	21	12	1	44
...	.....	.....	.....	1	5	1	.....	3	.....	1	....	2	1	.....	3
...	.....	.....	.....	4	....	9	2	.....	1	.....	.....	2	3	.....	6
...	.....	.....	.....	.....	7	19	...	1	.....	.....	.....	23	4	.....	21
...	.....	.....	.....	6	9	4	.....	1	..	.....	.....	5	1	.....	12
...	.....	.....	.....	...	.....	1	....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
...	.....	.....	.....	.....	3	4	1	3	....	1	.....	2	3	.....	4
3	8	.....	.....	88	595	79	17	49	25	154	8	245	113	22	534
...	.....	.....	.....	.....	....	10	.....	2	....	2	.....	5	2	..	8
...	.....	.....	.....	7	41	1	.....	2	3	4	1	12	8	.....	34
...	1	.....	.....	2	9	9	.....	1	1	4	....	4	1	1	16
...	2	.....	.....	.....	80	3	1	5	1	5	5	41	18	...	65

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS II

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENCE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE LIQUO. — USAGE LIQUE	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	
				M. — H.	F	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F		
LARCENY—*Continued.*															
Cumberland, N.-E	1	12				1	1	8		3				4	
Halifax, N.-E	4	21		7		2	1	13	1	2		6	2	12	
Hants, N.-E		1						1				2		1	
King's, N.-E		4										2	2	2	
Lunenburg, N.-E		1		1										1	
Pictou, N.-E												4			
Richmond, N.-E		1						1						1	
Yarmouth, N.-E		6		2		3		1						6	
Totaux de la N.-Ecosse	6	52		11		8	2	27	1	6		15	4	30	
Albert, N.-B	1	1						2							
Carleton, N.-B	1	3		1		3								2	
Gloucester, N.-B		1					1								
Northumberland, N.-B	3	4		6				1							
Restigouche, N.-B								2							
St. Jean, N.-B	4	9		1		1		4	1	4	2			3	
Victoria, N.-B								1							
Westmoreland, N.-B		3				3								3	
York, N.-B	2	2		2	1			1						4	
Totaux du N.-Brunswick	11	23		10	1	7	1	11	1	4	2			12	
Arthabaska, Qué	1	2		1				1		1				2	
Beauce, Qué	1							1							
Beauharnois, Qué		1		2										2	
Bedford, Qué	1	5						4	1		1				
Gaspé, Qué	1						1	1						2	
Iberville, Qué	3					1		1		1					
Joliette, Qué		4		2	1			2		3				5	
Montmagny, Qué		1		1										1	
Montréal, Qué	104	417		102	7	89	14	261	27	21	5			128	
Ottawa, Qué		3						3						1	
Québec, Qué	19	36	2	14	2	11		21	1	8				44	
Richelieu, Qué	5	1		1				4	1			1		1	
Rimouski, Qué	6			4			1	1	1	2				4	
St. François, Qué	11	13		3		10		12		1				5	
St. Hyacinthe, Qué	2	11		6		2		3				2		8	
Terrebonne, Qué		1										1			
Trois-Rivières, Qué	2	5		1		3		2		1		1		6	
Totaux de Québec	156	500	2	137	10	116	16	317	31	38	6	5		210	
Algoma, Ont	2	7				1		6		2		1		5	
Brant, Ont	22	20		16		6	2	14	1	3				29	
Bruce, Ont		18		2		9	1	5		1				17	
Carleton, Ont	11	67	1	31		19		27		3	1	2		39	

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							
British Isles. — Les Britanniques.			Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Methodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Remarks. — Remarques.
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.												
LARCIN—*Suite.*														
1	.. ..	.....	11	.....	1	....	1	4	1	4	2	.....	1	1*d.*
4	.....	.....	23	2	.....	1	1	14	5	2	....	.....	.....	
...	.....	.....	1	.. ..	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	
...	.....	.....	4	.. ..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	...	
...	.....	....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	
....	.....	.....	...	.. ..	.....	....	..	...	..	.....	.....	.....	.....	
...	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	...	
....	.....	.....	6	.....	.. ..	.....	....	1	.....	.....	.....	5	.....	
5	1	.....	51	3	1	1	4	22	7	7	3	11	1	1*d.*
.. .	.....	.....	2	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.. ..	.....	.....	
..	.....	. ...	4	.....	.....	.....	4	....	.....	.....	...	.....	.....	
....	.....	.....	1	.. ..	.....	.....	.....	1	....	.....	.....	.....	.....	
....	.....	.....	7	.....	.....	.....	.....	5	2	.....	.. ..	.....	....	
...	...	.....	2	... ..	.....	.....	....	1	....	.....	.....	.....	.. .	
....	1	.....	11	.....	1	... .	1	7	1	.....	3	1	....	
...	.....	.....	1	.....	.....	.....	...	1	.....	.....	.....	.....	...	
...	.....	.....	3	.....	.. ...	.....	2	.....	1	.....	.....	.....	.....	
...	.....	.....	4	.....	.....	.....	2	2	....	.....	.....	.....	.....	
...	1	.....	35	.....	1	. ...	10	18	4	.....	3	1	.....	
....	.....	.....	3	.....	....	.....	.....	3	... .	.....	.....	.....	.. ...	
...	.....	.. ...	1	.....	.....	.....	....	1	....	.....	.....	.....	.....	
...	.....	....	2	.. ..	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	
....	.....	....	6	....	.....	.....	.....	5	1	.....	.....	.....	....	
...	.....	.....	2	.....	.....	.....	... ..	1	.....	.....	.....	1	.....	
...	.....	.....	3	.....	.....	.....	....	3	....	.....	.....	.....	.....	
...	.....	.....	8	.....	.....	.....	....	8	.....	.....	.....	.....	.....	
...	....	...	1	.. ...	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	
17	17	2	474	2	12	.....	4	474	21	16	3	1	4	58*a*
...	.....	.....	3	.....	.....	.....	....	1	...	.....	1	.....	.....	
3	1	.. ..	50	2	1	.....	....	54	...	.....	.....	3	.....	13*a*
....	....	.....	6	.....	.....	.....	....	6	...	..	.....	.....	.....	
...	...	.....	9	.....	.. ..	.....	.....	9	.....	.....	.....	.....	.....	
11	....	.....	13	1	....	.....	.....	10	.....	.....	.....	15	.....	
...	.....	. ....	12	.. ...	1	.....	....	12	.....	.....	.....	.....	1	
..	.....	.. ..	1	.. ..	.....	.....	.....	1	...	.....	.....	.....	.....	
2	....	.. ..	5	.....	.....	.....	.....	6	1	....	.....	.....	.....	1*a*
33	18	2	599	5	14	.....	4	597	23	16	4	20	5	72*a*
...	4	....	5	.....	.....	.....	.....	4	...	.....	3	2	.....	
5	3	.....	33	1	.....	....	8	11	7	7	3	4	....	8*a*
1	1	....	16	.....	.....	.....	... ..	1	2	7	8	.....	.....	3*a*
4	2	.....	73	2	2	....	. ....	59	.....	1	1	21	1	2*a*

a Sentence deferred—Sentence remise. *d* Escaped before sentence—S'est évadé avant sa sentence.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Emprisonnés pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO G. — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	NO OPTIC — SANS OPTI Under one year. — Moins d'un an.	O ye a ov — U an plu
LARCENY—*Concluded.*										
Dufferin, Ont	1	1	....	....	....	....	....	....	....	..
Elgin, Ont	35	4	....	31	30	1	....	3	7	
Essex, Ont	30	1	1	28	27	1	....	....	26	...
Frontenac, Ont	49	8	....	41	38	3	....	....	19	
Grey, Ont	27	10	....	17	16	1	....	1	12	
Haldimand, Ont	17	4	....	13	13	....	....	....	9	...
Halton, Ont	16	7	....	9	7	2	....	....	6	
Hastings, Ont	33	10	....	23	19	3	1	5	13	
Huron, Ont	14	6	....	8	8	....	....	....	1	
Kent, Ont	*40	23	....	16	16	....	....	1	13	
Lambton, Ont	25	6	....	19	19	....	....	....	6	
Lanark, Ont	4	1	....	3	3	....	....	....	2	
Leeds and Grenville, Ont	17	2	....	15	13	2	....	....	11	...
Lennox and Addington, Ont	13	....	....	13	13	....	....	1	4	...
Lincoln, Ont	23	8	....	15	8	3	4	....	6	
Middlesex, Ont	†50	6	....	43	36	6	1	....	26	
Norfolk, Ont	10	2	1	7	7	....	....	....	3	
Northumberland & Durham, O.	28	7	....	21	18	2	1	2	16	
Ontario, Ont	11	2	....	9	6	3	....	....	5	...
Oxford, Ont	18	7	....	11	10	1	....	....	10	...
Peel, Ont	9	2	....	7	6	1	....	....	3	...
Perth, Ont	4	....	....	4	3	....	1	....	3	...
Peterborough, Ont	22	2	....	20	17	1	2	...	10	
Prescott and Russell, Ont	4	2	....	2	2	....	....	....	2	...
Prince Edward, Ont	4	....	....	4	4	....	....	....	4	...
Renfrew, Ont	3	....	....	3	2	....	1	....	2	...
Simcoe, Ont	17	1	....	16	13	3	....	....	13	...
Stormont, D'das & Glengarry, O.	16	2	....	14	11	2	1	....	9	
Thunder Bay, Ont	16	8	....	8	7	1	....	....	2	
Victoria, Ont	19	4	....	15	13	1	1	....	7	
Waterloo, Ont	26	9	....	17	15	2	....	....	4	
Welland, Ont	31	15	....	16	13	2	1	....	9	
Wellington, Ont	16	....	....	16	13	....	3	....	6	
Wentworth, Ont	‡148	49	....	98	92	2	4	8	40	
York, Ont	†818	375	....	442	434	4	4	....	306	1
Totals of Ontario	1,857	673	3	1,177	1,085	57	35	31	713	7
Manitoba, Central	7	....	....	7	7	....	....	....	7	...
Manitoba, Eastern	90	34	....	56	50	3	3	....	34	
Manitoba, Western	5	....	....	5	5	....	....	....	4	...
Totals of Manitoba	102	34	....	68	62	3	3	....	45	
Clinton, B.C	8	....	....	8	8	....	....	....	6	
New Westminster, B.C	§14	1	....	11	11	....	....	....	8	
Victoria, B.C	†41	19	....	21	18	2	1	....	16	
Totals of British Columbia	63	20	....	40	37	2	1	....	30	
The Territories	*60	9	...	50	47	1	2	....	34	
Totals of Canada	3,045	898	4	2,135	1,890	115	130	65	1,328	16

* { 1 failed to appear, bail estreated.
{ 1 n'a pas comparu, cautionnement confisqué.

† { 1 jury desagreed.
{ 1 le juré ne s'est pas accordé.

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

SENTENCE.					RESIDENCE.		OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.			D'th. — De mort	Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Cities and T'wns — Villes	Rural Districts. — Districts ruraux.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Labourers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
Two years and under five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie													
LARCIN *Fin.*															
1				3	25	6			3	4		8	3		28
				1	22	6		3	3	5	1	15	6		22
1				1	36	5	2	3	3	8		20	11	4	26
				2	10	7		5		1		5	2		15
					1	11		1		3		5			12
					6	3				1	1	3		1	8
				1	19	4			1	3	1	13	7	1	13
	2				3	5	1			2	1	2	3		5
1					13	1				4		10	3	1	10
2	1				14	2		2	4	2		8	2		14
					1	1				2					2
				2	7	8	1			2		10	5		10
					8	5	1	2				3	3		9
4					13	2	2	1		7		2	4		11
3				3	32	11	2	1	3	5	3	20	5	1	36
1					4	3			1	2		3	4		3
					14	7		2		4		13	2	1	18
				2	2	6			1	1		2	2		6
					8	3	2		1	2		5	5		6
				1	3	4				1	1	3	2	1	4
1					3	1		1	1			2	1		3
	1				14	6	2	2	3	2		4	2	2	16
					1	1						2	2		
					2	2		1				3	1		3
				1	1	2						2			3
					7	9		2	1	1		10	5		11
1				1	8	6				3		8	3		11
				1	6	2		2		1		2	2		6
					8	6	5			1		3	1		13
2	1			2	13	4		1	3	6	1	4	4	2	11
1				1	10	6	2	1	1	3		8	1	1	14
1					12	4	1	1	2	2		7		1	15
					93	5	1	4	12	16	1	30	32	2	64
12	1			30	435	7	1	29	55	33	1	160	106	12	324
38	9			61	984	184	24	74	103	142	17	457	258	31	875
					5	2				2		4	2		5
6	1				46	10	2	5	1	6		28	3	1	52
1					2	2				2			1		3
7	1				53	14	2	5	1	10		32	6	1	60
					2	6				2		6			8
1					11			2	2	2		5	2		5
1					19	2	1	4	6	3		3	3		18
2					32	8	1	6	8	7		14	5		31
5	4				14	26	13	1			3	10	9	1	23
1	27			156	1,770	338	59	140	146	319	31	813	403	55	1,610

+ { 1 absconded. 1 s'est évadé.

§ 2 *Nolle prosequi*,

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS.	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F		
LARCENY– *Concluded.*															
Dufferin, Ont															
Elgin, Ont	2	29		13		7	1	5	1	4				21	9
Essex, Ont	5	22	1	1		10	1	13	1	2				9	18
Frontenac, Ont	2	38		5		13	1	15		6	1			13	23
Grey, Ont	7	10		6		6		4		1				8	9
Haldimand, Ont	1	10		3		3		5		1		1		4	4
Halton, Ont	1	8		3		2		1		3				5	4
Hastings, Ont	3	20		5		3	1	8		6				3	10
Huron, Ont		8		2		2		3		1				6	2
Kent, Ont	5	9				2		7		5				6	8
Lambton, Ont	1	11		3		2	1	8	2	3				11	2
Lanark, Ont		2						2						1	1
Leeds et Grenville, Ont	1	13		2		3		9		1				6	9
Lennox et Addington, Ont	1	8	2	7		1		5						4	1
Lincoln, Ont		15		3		3		7		2				10	5
Middlesex, Ont	3	40		5	2	10	1	18		6		1		31	12
Norfolk, Ont	1	6				1		3		1	2			2	4
Northumberl'd et Durham, O		20		2		6		12		1				13	5
Ontario, Ont	1	7		3		1	1	2		1			1	5	2
Oxford, Ont	1	10		1		3		3		4				4	6
Peel, Ont	1	5	1	4						2	1			5	2
Perth, Ont		4				2		1		1				2	2
Peterborough, Ont	2	18		7			2	10		1				4	7
Prescott et Russell, Ont		2						1				1		2	
Prince-Edouard, Ont		4		2				1		1					1
Renfrew, Ont	2	1		1		1		1						1	2
Simcoe, Ont	3	13		1		5		4	1	5				3	13
Storm't, D'das et Gleng'ry, O	5	8		3		2		6	1	2				11	2
Thunder Bay, Ont	1	6	1	2		2		4						6	2
Victoria, Ont		14		5		3		3		3		1		13	
Waterloo, Ont	1	15		4		2		6		4	1			4	13
Welland, Ont	3	13		2		5		7		2				11	5
Wellington, Ont	2	14		3		5		6	1	1				12	2
Wentworth, Ont	2	96		34	2	12	1	26	3	18	2			56	42
York, Ont	90	350		107	7	107	9	123	16	57	15	1		199	125
Totaux d'Ontario	182	961	6	288	11	259	22	381	27	154	23	11	1	581	381
Manitoba, Centre		5				2		4				1		5	
Manitoba, Est	4	52		12	2	10		29		3				27	29
Manitoba, Ouest		3	1					4				1		2	2
Totaux de Manitoba	4	60	1	12	2	12		37		3		2		34	31
Clinton, Col.-B		8						6		2				6	2
New Westminster, Col.-B		5						3		1		7		4	
Victoria, Col.-B	6	15		2		2		15		1		1		15	4
Totaux de la Col.-Britann.	6	28		2		2		24		4		8		25	8
Les Territoires	4	13				6		10		2		32		8	
Totaux du Canada	369	1,650	9	462	24	412	41	815	61	211	31	73	5	904	859

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							
British Isles. — Iles Britanniques.														
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists. — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Remarks. — Remarques. *
LARCIN—*Fin.*														
4	2	1	22	1	1		2	9	8	7	2		2	15*a*.
1	1		16	10			1	9	2	10	2			1*a*.
3	4		29	5				18	3	3	1	16		18*a*.
		1	16					1	2	3	7			1*a*
2			8	2			2	3	5	2				4*a*
1			7	1					4	1	4			2*a*.
2	2	1	17	1				10		2		11		3*a*.
1			7						1	4	2	1		4*a*.
	1		8	3	2			9		4			1	
1	1	1	10	3				6	5	2	2			8*a*.
1		1						1			1			
1			13	1			1	4	5	2	2		1	2*a*.
			13					1	6	2	1			6*a*, 2*b*.
		1	13	1				3	1	6	3			4*a*.
8	7	1	20	7			2	9	15	8	4	4	1	10*a*.
1	1		5					1	2	1				1*a*.
1	1		18	1				5	3	4	1		1	2*a*.
2			4	2			1	2	4		1			2*b*.
1			9	1				1	1	7		1		1*a*.
2	2	1	2						6		1			3*a*.
		1	2	1				1			1	2		
7	1		11	1			1	2	6	8	2	1		3*a*.
			2					2						
	1		3					2	1	1				
			3					2	1					
3	3		9	1				6	5	3	1	1		3*a*.
4			9	1				8	3	2	1			1*a*.
		1	6	1			1	2	1	1	2		1	2*a*.
2	1		11					5	3	4		2		3*a*, 2*b*.
2		2	8	2	3			3	1	6	4		3	7*a*.
2	1		7	6				1	6	5	1	3		2*a*.
2	1		12		1			5	1	7	3			8*a*.
14	9	6	52	17			3	33	30	14	15		2	43*a*.
88	50	9	277	10	7	1	10	159	154	66	30	1	5	59*a*, 17*b*.
166	99	27	776	82	16	1	32	398	294	200	109	70	18	229*a*, 23*b*.
1		1	3		1							5		
14	6	4	23	3	5		2	19	18	5	8		4	14*a*.
2		1	1								1	2	1	
17	6	6	27	3	6		2	19	18	5	9	7	5	14*a*.
	1		4	1	2			3				3	2	
2	1	1			4			2				3	1	
4	1	1	6	4	5		1	8	1	1	1	5	4	
6	3	2	10	5	11		1	13	1	1	1	11	7	
6		1	13	1	3			2	1	4	1	6	4	4*a*, 1*b*.
233	128	38	1,524	99	52	2	53	1077	349	233	130	130	'0	

a { Sentence deferred. / Sentence remise.

b { Bound to good behaviour. / A tenir une meilleure conduite.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Emprisonnés pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO GAOL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No OPTION. — SANS OPTION Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus
FELONIOUSLY RECEIVING.										
St. John, N.B.	1			1	1				1	
Iberville, Que.	1	1								
Montreal, Que.	4			4	1	1	2		2	
Quebec, Que.	4	1		3	3				1	
St. Francis, Que	2	1		1	1				1	
Three Rivers, Que.	2			2	2				2	
Totals of Quebec	13	3		10	7	2	2		6	
Carleton, Ont.	3	1		2	2				1	
Elgin, Ont	2			2	2					
Frontenac, Ont.	1			1	1					
Kent, Ont.	1			1	1					
Lambton, Ont	2	1		1	1					
Lanark, Ont.	1			1	1					
Leeds and Grenville, Ont.	4	4								
Middlesex, Ont.	1			1		1			1	
Norfolk, Ont.	2	2								
Peel, Ont	1	1								
Peterborough, Ont.	1			1			1		1	
Renfrew, Ont	2	2								
Simcoe, Ont.	1	1								
Victoria, Ont.	2			2	2				1	
Welland, Ont.	3	3								
York, Ont.	14	12		2	2				1	
Totals of Ontario.	41	27		14	12	1	1		5	
Manitoba, Eastern	2			2	2				1	
New Westminster, B.C.	1			1	1					
Victoria, B.C.	1			1			1			
Totals of British Columbia.	2			2	1		1			
Totals of Canada.	59	30		29	23	2	4		13	
EMBEZZLEMENT.										
Halifax, N.S	1			1	1				1	
Madawaska, N.B.	1			1	1					
Arthabaska, Que.	1	1								
Bedford, Que.	1			1	1					

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

SENTENCE.					RESIDENCE.		OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.															
Two years and under five. — D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Cities and T'wns — Villes	Rural Districts. — Districts ruraux.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Labourers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
RECEL.															
....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	1	....	....	....	4	....	....	....	....	1	....	3	....	1	3
1	....	....	....	....	3	....	....	....	....	....	....	3	1	....	2
....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	....	2	....	....	....	....	....	1	....	1	1
1	1	....	....	....	8	2	....	....	....	1	....	7	1	2	7
....	....	....	....	....	2	....	....	1	....	....	....	1	1	....	1
....	....	....	....	....	2	....	....	....	....	1	....	1	1	....	1
....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1	1	....	....
....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	1	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	2	1	....	....	....	....	....	....	....	2
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	1	1	1	....	....	....	....	....	1	....	1
....	....	....	....	....	11	3	2	2	....	2	....	6	4	....	10
1	....	....	....	....	1	1	....	1	....	....	....	1	1	....	1
1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....
1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
2	....	....	....	....	2	....	....	....	....	....	....	2	....	....	1
4	1	....	....	....	23	6	2	3	....	3	....	16	7	2	19
DÉTOURNEMENT.															
....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
1	....	....	....	....	1	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
1	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	1	....	....

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.												USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M.	F	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F				
				H.	F	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F				
FELONIOUSLY RECEIVING.																	
St Jean, N.-B		1							1								
Iberville, Qué																	
Montréal, Qué		4						3		1						4	
Québec, Qué	3					1		1		1				2	1		
St. François, Qué		1		1													
Trois-Rivières, Qué		2				1					1			2			
Totaux de Québec	3	7		1		2		4		2	1			4			
Carleton, Ont		2				1		1						1			
Elgin, Ont		2						1		1				2			
Frontenac, Ont		1				1								1			
Kent, Ont		1						1						1			
Lambton, Ont		1						1									
Lanark, Ont		1				1											
Leeds et Grenville, Ont																	
Middlesex, Ont		1						1									
Norfolk, Ont																	
Peel, Ont																	
Peterborough, Ont		1						1						1			
Renfrew, Ont																	
Simcoe, Ont																	
Victoria, Ont		2				1		1						2			
Welland, Ont																	
York, Ont		2				1				1				2			
Totaux d'Ontario		14				5		7		2				10			
Manitoba, Est		2						2						2			
New Westminster, Col.-B												1					
Victoria, Col.-B		1						1						1			
Totaux de la Col.-B		1						1				1		1			
Totaux du Canada	3	25		1		7		14	1	4	1	1		17			
EMBEZZLEMENT.																	
Halifax, N.-E		1				1								1			
Madawaska, N.-B			1					1						1			
Arthabaska, Qué																	
Bedford, Qué			1							1							

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							
British Isles. — Iles Britanniques.			Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists. — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Remarks. — Remarques.
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.												
RECEL.														
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
.....	.....	.....	3	.....	1	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	
.....	1	.....	2	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	1a
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	
1	1	.....	7	.....	1	.....	.....	9	.....	.....	.....	1	.....	1a
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	
.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	1a
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1a
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1a
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	1a
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	1a
2	.....	.....	10	2	.....	.....	.....	3	4	3	2	.....	1	5a
.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	
3	1	.....	20	2	2	.....	.....	13	5	4	2	1	2	6a
DÉTOURNEMENT.														
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	
.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	

a Sentence deferred—Sentence remise.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Emprisonnés pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO GOAL. — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option. — Sans option: Under one year. — Moins d'un an.	No Option. — Sans option: One year and over. — Un an et plus.
EMBEZZLEMENT—*Concluded.*										
Bonaventure, Que	1			1	1				1	
Gaspé, Que	1			1	1				1	
Montreal, Que	19	3		16	16				15	
Quebec, Que	1	1								
Terrebonne, Que	1			1		1			1	
Totals of Quebec	25	5		20	19	1			18	
Carleton, Ont	1	1								
Essex, Ont	1	1								
Halton, Ont	1	1								
Kent, Ont	6	3		3	3				3	
Leeds and Grenville, Ont	1			1	1					1
Middlesex, Ont	2	1		1	1				1	
Norfolk, Ont	1	1								
Ontario, Ont	1			1	1					
Peterborough, Ont	3	3								
Victoria, Ont	1			1	1					
Wentworth, Ont	3	2		1	1					
York, Ont	*12	6		5	5				5	
Totals of Ontario	33	19		13	13				9	1
Manitoba, Eastern	1	1								
Victoria, B.C.	1			1	1				1	
The Territories	2			2	2				1	
Totals of Canada	64	25		38	37	1			30	1
FRAUD.										
Annapolis, N.S	1	1								
Antigonish, N.S	1	1								
Totals of Nova Scotia	2	2								
Montreal, Que	15	2		13	12		1	7	3	
Terrebonne, Que	1	1								
Totals of Quebec	16	3		13	12		1	7	3	
Brant, Ont	7	4		3	2		1	2		
Bruce, Ont	1	1								
Elgin, Ont	1			1	1					

* 1 jury disagreeed—1 le juré ne s'est pas accordé.

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

SENTENCE.					RESIDENCE.		OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ETATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.															
Two years and under five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Cities and T'wns — Villes	Rural Districts. — Districts ruraux.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Labourers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
DÉTOURNEMENT—*Fin.*															
						1	1						1		
						1						1	1		
					15	1		11	3		1	1	2		14
						1				1					1
1					15	5	1	11	3	1	2	2	5		15
					3										3
					1			1					1		
					1			1					1		
1					1			1							1
						1	1								1
					1							1			1
					5			2	2	1					5
1					12	1	1	5	2	1		1	2		11
					1			1							1
					2						1	1			2
3					32	6	2	18	5	2	3	5	7		31
FRAUDE.															
					13					7	1	5	3		10
					13					7	1	5	3		10
					3			1		1			3		
					1							1			1

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DES LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F		
EMBEZZLEMENT—*Concluded.*															
Bonaventure, Qué		1								1					
Gaspé, Qué										1				1	
Montréal, Qué		16				9		7						4	12
Québec, Qué															
Terrebonne, Qué		1				1									
Totaux de Québec		18	1			10		7		3				5	13
Carleton, Ont															
Essex, Ont															
Halton, Ont															
Kent, Ont		3		2		1								3	
Leeds et Grenville, Ont		1								1				1	
Middlesex, Ont		1								1				1	
Norfolk, Ont															
Ontario, Ont		1								1					1
Peterborough, Ont															
Victoria, Ont		1						1						1	
Wentworth, Ont		1				1								1	
York, Ont		5				2		3						4	
Totaux d'Ontario		13		2		4		4		3				11	1
Manitoba, Est															
Victoria, Col.-B		1						1						1	
Les Territoires		2				1		1						1	1
Totaux du Canada		35	2	2		16		14		6				20	15
FRAUD.															
Annapolis, N.-E															
Antigonish, N.-E															
Totaux de la N.-Ecosse															
Montréal, Qué	3	10				4		8		1				1	12
Terrebonne, Qué															
Totaux de Québec	3	10				4		8		1				1	12
Brant, Ont		3						2		1				1	2
Bruce, Ont															
Elgin, Ont		1						1							1

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							
British Isles. — Iles Britanniques.			Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Remarks. — Remarques.
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.												
DÉTOURNEMENT.—*Fin.*														
			1					1						
			1					1						
2		1	13				1	10	1	3	1			1*a*.
			1					1						
2		1	17				1	13	2	3	1			1*a*.
			3				1	2						
			1							1				
				1						1				
			1								1			
			1						1					1*a*.
			1					1						1*a*.
3		1	1						2	2	1			
3		1	8	1			1	3	3	4	2			2*a*.
1									1					
			2						1			1		1*a*.
6		3	28	1			2	17	7	7	4	1		4*a*.
FRAUDE.														
4			8		1			8	4					3*a*.
4			8		1			8	4					3*a*.
	1		2					1	1					1*a*.
			1							1				1*a*.

a Sentence deferred—Sentence remise.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PORPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Emprisonnés pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO GAOL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option. — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
FRAUD—*Concluded.*										
Essex, Ont	1			1	1			1		
Grey, Ont	1			1	1					1
Hastings, Ont	5	4		1	1				1	
Kent, Ont	2	1		1	1				1	
Leeds and Grenville, Ont	1	1								
Middlesex, Ont	1			1		1			1	
Northumberland & Durham, O.	1			1	1			1		
Prince Edward, Ont	2			2	2			2		
Simcoe, Ont	9	2		7	6		1		6	
Victoria, Ont	1	1								
Wellington, Ont	1			1	1					
Wentworth, Ont	25	15		10	10			5		
York, Ont	25	21		4	4				3	
Totals of Ontario	84	50		34	31	1	2	11	12	1
Manitoba, Eastern	3	3								
The Territories	*1									
Totals of Canada	106	58		47	43	1	3	18	15	1
FALSE PRETENCES.										
Halifax, N.S	2			2	2					
Hants, N.S	1			1	1				1	
Pictou, N.S	1			1	1					
Totals of Nova Scotia	4			4	4				1	
Madawaska, N.B	1			1	1				1	
Westmoreland. N.B	1	1								
Totals of New Brunswick	2	1		1	1				1	
Gaspé, Que	2			2	2				2	
Montreal, Que	29	16		13	11	2		3	6	
Quebec, Que	2			2	2				2	
Rimouski, Que	3	2		1	1					
St. Francis, Que	1			1	1				1	
St. Hyacinthe, Que	3	1		2	2				2	
Terrebonne, Que	1			1	1				1	
Three Rivers, Que	1			1	1				1	
Totals of Quebec	42	19		23	21	2		3	15	
Algoma, Ont	2	1		1	1				1	
Brant, Ont	11	5		6	6			2	3	
Charleton, Ont	3			3	3				2	

* 1 *Nolle prosequi.*

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ CLASSE III.

SENTENCE.					RESIDENCE.		OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.															
Two years and under five. — Deux ans et moins de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie.	D'th. — De mort	Committed to Reformatories — Envoyés à la prison de Réforme.	Cities and T'wns — Villes	Rural Districts. — Districts ruraux.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
FRAUDE—*Fin.*															
					1					1			1		
					1							1			1
					1			1					1		
					1							1	1		
					1							1	1		
					1							1			1
					2				1			2	1		1
					2	5	1		1			5	5		2
					1							1			1
				1	10			4			1	5	7		3
					4			1				2	2		2
				1	29	5	1	7	1	2	1	20	22		12
				1	42	5	1	7	1	9	2	25	25		22
FAUX PRÉTEXTES.															
1					2				1						
						1		1							1
1					1							1	1		
2					3	1		1	1			1	1		1
						1	1						1		
						1	1						1		
					2			2					2		
2					12	1	1	5	2	3	1		5		8
					2			2					2		
				1		1									1
						1						1			1
					1	1		1				1	1		1
						1				1					1
					1						1				
2				1	18	5	1	10	2	4	2	2	10		13
					1					1			1		
					6			2	1				1		4
					3				1			2			3

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DES LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M.	F	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F		
				H.	F	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F		
FRAUD—*Concluded.*															
Essex, Ont		1						1						1	
Grey, Ont		1						1						1	
Hastings, Out		1						1							1
Kent, Ont		1						1						1	
Leeds et Grenville, Ont.															
Middlesex, Ont		1						1							1
Northumberl'd et Durham, O		1						1							
Prince-Edouard, Ont	1	1										2			2
Simcoe, Ont	4	3						2		4	1			1	6
Victoria, Ont															
Wellington, Ont	1									1				1	
Wentworth, Ont		10				1		5		4				5	5
York, Ont		4						2	1	1				3	1
Totaux d'Ontario	6	28				1		18	1	11	1	2		14	19
Manitoba, Est															
Les Territoires															
Totaux du Canada	9	38				5		26	1	12	1	2		15	31
FALSE PRETENCES.															
Halifax, N.-E		2						1				1		2	
Hants, N.-E		1						1						1	
Pictou, N.-E		1								1				1	
Totaux de la N.-Ecosse		4						2		1		1		4	
Madawaska, N.-B	1									1				1	
Westmoreland, N.-B															
Totaux du N.-Brunswick	1									1				1	
Gaspé, Qué	2							2						2	
Montréal, Qué	3	10				1		10	1	1				1	1
Québec, Que		2						2							2
Rimouski, Qué		1		1										1	
St. François, Qué	1							1							
St. Hyacinthe, Qué	1	1						2							
Terrebonne, Qué		1				1									
Trois-Rivières, Qué			1							1				1	
Totaux de Québec	7	15	1	1		2		17	1	2				5	1
Algoma, Ont		1								1					
Brant, Ont		5				1		2	2			1		4	
Carleton, Ont		3				2	1							2	

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							
British Isles. — Iles Britanniques.			Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Remarks. — Remarques.
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.												
FRAUDE—*Fin.*														
			1											
			1								1			
			1									1		
			1				1							
			1							1				
			1							1				
	1		1					2						
1	1		4	1			1		3	3				1*a*.
			1					1						1*a*.
			8	2				4	3	2	1			4*a*.
1			2	1				1	1	1				1*a*.
2	3		25	4			2	9	8	9	2	1		9*a*.
6	3		33	4	1		2	17	12	9	2	1		12*a*.
FAUX PRÉTEXTES.														
			1	1										1*a*.
			1									1		
1								1						
1			2	1				1				1		1*a*.
			1					1						
			1					1						
					2			2						
1			11		1			12	1					2*a*.
			2					2						
			1					1						
			1					1						
			2					2						
	1		1					1						
1	1		18		3			22	1					2*a*.
				1						1				
2			2		1				2	1			1	1*a*.
2			1					1				2		

a Sentence deferred.—Sentence remise.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Emprisonnés pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO GA — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No option — Sans option Under one year. — Moins d'un an.	On yea an ove — U an plu
FALSE PRETENCES—*Concluded.*										
Dufferin, Ont	1	1								
Elgin, Ont	7	1		6	5		1		3	
Frontenac, Ont	1			1	1				1	
Grey, Ont	1	1								
Haldimand, Ont	1			1	1					
Hastings, Ont	1			1	1				1	
Huron, Ont	1			1	1					
Kent, Ont	6	3		3	3				3	
Lambton, Ont	1			1	1				1	
Leeds and Grenville, Ont	1			1	1				1	
Lincoln, Ont	1	1								
Middlesex, Ont	2	1		1	1				1	
Northumberland & Durham, O	2	1		1			1		1	
Ontario, Ont	6	1		5	5			3		
Perth, Ont	2	2								
Prescott and Russell, Ont	1	1								
Renfrew, Ont	1			1	1				1	
Stormont, D'das & Glengarry, O	1	1								
Thunder Bay, Ont	5	4		1	1				1	
Victoria, Ont	1	1								
Waterloo, Ont	2	1		1	1				1	
Welland, Ont	3	2		1	1			1		
York, Ont	7	2		5	5				1	
Totals of Ontario	71	30		41	39		2	6	22	
Manitoba, Eastern	5	5								
Victoria, B.C	4			4	4				3	
The Territories	3	2		1	1				1	
Totals of Canada	131	57		74	70	2	2	9	43	
VARIOUS OTHER OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE.										
Rimouski, Que	1			1	1			1		
Terrebonne, Que	1			1	1				1	
Totals of Quebec	2			2	2			1	1	
Carleton, Ont	2			2	2				2	
Halton, Ont	1	1								
Kent, Ont	15	10	1	4	4			4		
Middlesex, Ont	2			2		2			2	
Northumberland & Durham, O	1			1	1					
Victoria, Ont	1	1								
Totals of Ontario	22	12	1	9	7	2		4	4	
Victoria, B.C	1			1	1				1	

TABLEAU I DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

SENTENCE.					RESIDENCE.		OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.															
Two years and under five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Cities and T'wns — Villes	Rural Districts. — Districts ruraux.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Labourers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
FAUX PRÉTEXTES—*Fin.*															
				1	6			1	1			2	2	1	3
					1							1			1
						1		1							1
						1			1						1
					1					1		2		1	2
					1					1			1		
					1							1			1
					1							1	1		
					1			1						1	
					4			1				1	1		1
					1					1			1		
						1		1					1		
					1			1							1
					1			1							
1					2	2	1	1		1		1	3		1
1				1	33	6	1	10	4	5		12	12	3	21
					3	1		2		1		1	1		3
					1										
5				2	58	14	3	23	7	10	2	16	25	3	38
DIVERS AUTRES DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ.															
					1										1
						1	1						1		
					1	1	1						1		1
					2										2
					3	1				1		3			4
					2					1		1			2
						1		1							1
					7	2		1		2		4			9
					1			1							1

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS — USAGE DES LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F		
FALSE PRETENCES—*Concluded.*															
Dufferin, Ont															
Elgin, Ont		6		2				2		2				3	3
Frontenac, Ont		1						1							1
Grey, Ont															
Haldimand, Ont		1						1							
Hastings, Ont		1								1				1	
Huron, Ont		1				1								1	
Kent, Ont		3				1		1		1				2	1
Lambton, Ont		1						1							1
Leeds et Grenville, Ont	1									1					1
Lincoln, Ont															
Middlesex, Ont										1					
Northumberl'd et Durham, O	1									1					1
Ontario, Ont		2						2			2	1		1	1
Perth, Ont															
Prescott et Russell, Ont															
Renfrew, Ont		1						1						1	
Storm't, D'ndas et Gleng'ry, O															
Thunder Bay, Ont			1					1						1	
Victoria, Ont															
Waterloo, Ont		1				1								1	
Welland, Ont		1						1							1
York, Ont	1	3						3		1		1		4	
Totaux d'Ontario	2	32	1	2		6	1	16	3	8	2	3		21	1
Manitoba, Est															
Victoria, Col.-B		4						4						4	
Les Territoires												1			
Totaux du Canada	10	55	2	3		8	1	39	4	12	2	5		35	2
VARIOUS OTHER OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE.															
Rimouski, Qué		1		1										1	
Terrebonne, Qué		1										1			
Totaux de Québec		2		1								1		1	
Carleton, Ont		2		2											
Halton, Ont															
Kent, Ont	1	3				2		2						3	
Middlesex, Ont		2						2							2
Northumberl'd et Durham, O		1						1							1
Victoria, Ont															
Totaux d'Ontario	1	8		2		2		5						3	
Victoria, Col.-B		1						1						1	

TABLEAU 1. DÉLITS SANS VIOLENCES CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

BIRTH PLACES. LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							
British Isles. — Iles Britanniques.			Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Remarks. — Remarques.
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.												
FAUX PRÉTEXTES—*Fin.*														
			5		1		3		1				2	2*a*.
			1									1		
			1							1				1*a*.
			1							1				
1												1		1*a*.
3									3					
			1								1			
			1					1						
	1							1						
1									1					
			2						1	1				2*a*.
			1					1						
		1									1			
				1				1						
				1				1						
1			2			1			3					3*a*.
10	1	1	18	3	2	1	3	6	11	5	2	4	3	10*a*.
		1	1	2					1		2		1	
12	2	2	40	6	5	1	3	30	13	5	4	5	4	13*a*.
DIVERS AUTRES DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ.														
			1					1						
			1									1		
			2					1				1		
			2					2						
			4					2		1				
			2							1	1			
			1							1				1*a*.
			9					4		3	1			1*a*.
					1								1	

a Sentence deferred.—Sentence remise.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE—*Concluded.* CLASS III

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Emprisonnés pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO GA — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Optio — Sans optio Under one year. — Moins d'un an.	O ye a ov U an pl
VARIOUS OTHER OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE—*Conclude*										
The Territories	2			2	2				2	
Totals of Canada	27	12	1	14	12	2		5	8	
MALICIOUS OFFENCES AGAINST PROPERTY. CLASS IV										
ARSON.										
Annapolis, N.S	1	1								
Westmoreland, N.B	1			1		1				
Bedford, Que	1	1								
Montreal, Que	4	2		2	2				1	
Ottawa, Que	1	1								
Quebec, Que	*2	1								
Totals of Quebec	8	5		2	2				1	
Algoma, Ont	1	1								
Dufferin, Ont	3	2		1		1				
Essex, Ont	6	6								
Frontenac, Ont	1			1	1					
Grey, Ont	1	1								
Hastings, Ont	2			2	2					
Huron, Ont	1	1								
Lambton, Ont	1	1								
Northumberland & Durham, Ont	1			1	1					
Peel, Ont	1	1								
Stormont, D'das & Glengarry, O.	1	1								
Victoria, Ont	3	3								
Wentworth, Ont	2			2		2			1	
York, Ont	10	10								
Totals of Ontario	34	27		7	4	3			1	
Manitoba, Central	†1									
New Westminster, B.C	1			1	1					
The Territories	2			2	2					
Totals of Canada	48	33		13	9	4			2	

* { 1 jury disagreed. / 1 le juré ne s'est pas accordé.

† { Absconded, bail estreated. / A laissé le pays, cautionnement confisqué.

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ—*Fin.* CLASSE III.

SENTENCE.					RESIDENCE.		OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.															
Two years and under five. — D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories — Envoyés à la prison de Réforme.	Cities and T'wns — Villes	Rural Districts. — Districts ruraux.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
DIVERS AUTRES DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ—*Fin.*															
.....	.....	...	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	2
.....	.....	.....	.....	....	9	5	1	2	....	2	.....	6	1	.....	13
OFFENCES MALICIEUSES CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE IV.															
INCENDIE PAR MALVEILLANCE.															
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	1	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	1
.....	.....	.....	...	1	2	.....	.....	.....	.....	.....	...	1	.....	1	1
.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....
1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	2	.....	.....	.....	2	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	1	...	1
1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	1	.....	.....	.....	1	1	.....	...	.....	.....	.....	2	1	...	1
2	4	....	.....	.....	3	4	.....	1	....	.....	.....	6	2	1	4
.....	.....	.....	.....	....	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...
.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	....	....	....	.....	.....	1	.....	.....	.....
.....	2	.....	...	....	2	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	...	2
2	7	.....	.....	1	8	5	.....	2	...	.....	.....	10	2	2	8

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE—*Concluded.* CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M.	F	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F		
				H.	F	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F		
VARIOUS OTHER OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE—*Concluded.*															
Les Territoires		2						2							
Totaux du Canada	1	13		3		2		8				1		5	4
MALICIOUS OFFENCES AGAINST PROPERTY. CLASS IV.															
ARSON.															
Annapolis, N.-E															
Westmoreland, N.-B		1						1						1	
Bedford, Qué															
Montréal, Qué	1	1			1					1				1	1
Ottawa, Qué															
Québec, Qué															
Totaux de Québec	1	1			1					1				1	1
Algoma, Ont															
Dufferin, Ont		1								1					1
Essex, Ont															
Frontenac, Ont										1					
Grey, Ont															
Hastings, Ont	1	1						1		1				1	1
Huron, Ont															
Lambton, Ont															
Northumberl'd et Durham, O.		1				1									
Peel, Ont															
Storm't, D'das et Gleng'ry, O.															
Victoria, Ont															
Wentworth, Ont		2						2						1	1
York, Ont															
Totaux d'Ontario	1	5				1		3		3				2	3
Manitoba, Centre															
New-Westminister, Col.-B.												1			
Les Territoires												2			
Totaux du Canada	2	7			1	1		4		4		3		4	4

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ *Fin.* CLASSE III.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							
British Isles. — Iles Britanniques.			Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Remarks. — Remarques.
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.												
DIVERS AUTRES DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ—*Fin.*														
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
.....	.....	.....	11	.....	1	.....	.....	5	.....	3	1	1	1	1*a*.
OFFENCES MALICIEUSES CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE IV.														
INCENDIE PAR MALVEILLANCE.														
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	
.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	
.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	
1	.....	.....	6	.....	.....	.....	.....	1	2	2	.....	1	.....	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
1	1	.....	8	.....	.....	.....	.....	2	2	2	1	1	.....	

a Sentence deferred.—Sentence remise.

TABLE I. MALICIOUS OFFENCES AGAINST PROPERTY—*Concluded.* CLASS IV.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Emprisonnés pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS.				SENTENCE. COMMITTED TO GAOL — EMPRISONNÉS.		
				Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option. — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
MALICIOUS INJURY TO HORSES, CATTLE AND OTHER PORPERTY.										
Colchester, N.S	1	1								
Halifax, N.S	2			2	2			2		
Queen's, N.S	2	2								
Totals of Nova Scotia	5	3		2	2			2		
Charlotte, N.B	2			2	2				2	
York, N.B	1	1								
Totals of New Brunswick	3	1		2	2				2	
Montreal, Que	8	1		7	6		1			1
St. Francis, Que	1			1	1			1		
Totals of Quebec	9	1		8	7		1	1		1
Bruce, Ont	1			1	1					
Hastings, Ont	1			1	1				1	
Leeds and Grenville, Ont	1		1							
Northumberland & Durham, O	2			2	2			1	1	
Ontario, Ont	7			7	7			*7		
Oxford, Ont	1	1								
Peterborough, Ont	13			13	10	1	2	3	10	
Simcoe, Ont	1	1								
Stormont, Dundas & Glengarry, Ont	2			2	2					2
Welland, Ont	4	4								
Wellington, Ont	2			2	1		1	2		
Wentworth, Ont	1			1	1			1		
York, Ont	1			1	1				1	
Totals of Ontario	37	6	1	30	26	1	3	14	13	2
The Territories	4			4	4				2	
Totals of Canada	58	11	1	46	41	1	4	17	17	3
FORGERY AND OEFENCES AGAINST THE CURRENCY. CLASS V.										
Queen's P.E.I	1	1								
Cape Breton, N.S	1			1	1				1	
Cumberland, N.S	1			1	1				1	
Hants, N.S	1			1	1					
Totals of Nova Scotia	3			3	3				2	

*Also bound keep the peace—Et tenus de garder la paix.

TABLEAU I. OFFENCES MALICIEUSES CONTRE LA PROPRIÉTÉ—*Fin.* CLASSE IV.

SENTENCE.					RESIDENCE.		OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
Penitentiary. — Pénitencier.				Committed to Reformatories											
Two years and under. — Deux ans et moins de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	— — Envoyés à la prison de Réforme.	Cities and Twns — Villes	Rural Districts. — Districts ruraux.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
DOMMAGES MALICIEUX AUX CHEVAUX, BESTIAUX ET AUTRES PROPRIÉTÉS.															
					2							2			
					2							2			
						2						2	1		1
						2						2	1		1
6					6	1				1		5	1		6
						1	1						1		
6					6	2	1			1		5	2		6
						1	1								1
						1						1			1
					2					1		1			2
						7									
					12	1				3	1	1	1		12
						2				2			1		1
					1	1						2	1		1
					1							1			1
						1	1							1	
					16	13	2			6	1	6	3	1	19
1	1					4	1						2		2
7	1				24	21	4			7	1	15	8	1	28
FAUX ET DÉLITS PAR RAPPORT À LA MONNAIE. CLASSE V.															
						1	1								1
						1									1
	1					1						1			1
	1					3	1					1			3

TABLE I. MALICIOUS OFFENCES AGAINST PROPERTY—*Concluded.* CLASS IV.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ETÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DES LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F		
MALICIOUS INJURY TO HORSES, CATTLE AND OTHER PROPERTY.															
Colchester, N.-E															
Halifax, N.-E										2					
Queen's, N.-E															
Totaux de la N.-Ecosse										2					
Charlotte, N.-B		2						2						2	
York, N.-B															
Totaux du N.-Brunswick		2						2						2	
Montréal, Qué	1	6				2		4	1					2	5
St. François, Qué		1								1					
Totaux de Québec	1	7				2		4	1	1				2	5
Bruce, Ont		1						1						1	
Hastings, Ont		1						1							1
Leeds et Grenville, Ont															
Northumberl'd et Durham, O		2						2						1	1
Ontario, Ont												7			
Oxford, Ont															
Peterborough, Ont	1	12		8		3		2							4
Simcoe, Ont															
Stormont, Dundas et Glengarry, Ont		2						2						2	
Welland, Ont															
Wellington, Ont	1	1						1		1				1	1
Wentworth, Ont		1				1									1
York, Ont		1								1				1	
Totaux d'Ontario	2	21		8		4		9		2		7		6	8
Les Territoires	3							3				1		3	
Totaux du Canada	6	30		8		6		18	1	5		8		13	13
FORGERY AND OFFENCES AGAINST THE CURRENCY. CLASS V.															
Queen's, I. du P.-E															
Cap-Breton, N.-E		1						1						1	
Cumberland, N.-E		1						1						1	
Hants, N.-E		1				1								1	
Totaux de la N.-Ecosse		3				1		2						3	

TABLEAU I. OFFENCES MALICIEUSES CONTRE LA PROPRIÉTÉ—*Fin.* CLASSE IV.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							
British Isles. — Iles Britanniques.			Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Remarks. — Remarques.
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.												
			2											
			2											
			2						1					
			2						1					
4	1		2					2	3	1	1			
			1									1		
4	1		3					2	3	1	1	1		
			1								1			1*a*.
	1							1						
			2					1					1	
2		1	10					7	1	2	3			
			2					1				1		
1	1	1						1	1					
	1								1					
3	3	2	15					11	3	2	4	1	1	1*a*.
			3										3	
7	4	2	25					13	7	3	5	2	4	1*a*.

DOMMAGES MALICIEUX AUX CHEVAUX, BESTIAUX ET AUTRES PROPRIÉTÉS.

FAUX ET DÉLITS PAR RAPPORT À LA MONNAIE. CLASSE V.

			1								1			
			1							1				
			1									1		
			3							1	1	1		

a Sentence deferred.—Sentence remise.

TABLE I. FORGERY AND OFFENCES AGAINST THE CURRENCY—*Con.* CLASS V.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Emprisonnés pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO GOAL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No OPTION. — SANS OPTION Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
Beauharnois, Que	2	2								
Bedford, Que	1			1	1				1	
Montreal, Que	13	1		12	12				1	2
Quebec, Que	2			2	2					1
Totals of Quebec	18	3		15	15				2	3
Bruce, Ont	*3			2	2				1	
Carleton, Ont	1			1	1					
Elgin, Ont	1			1	1					
Haldimand, Ont	2			2	2				2	
Hastings, Ont	1			1	1					
Lambton, Ont	4	2		2	2					1
Middlesex, Ont	1	1								
Norfolk, Ont	1	1								
Northumberland & Durham, O.	1	1								
Oxford, Ont	1	1								
Peterborough, Ont	1	1								
Renfrew, Ont	1	1								
Simcoe, Ont	1			1	1					
Welland, Ont	1			1	1					
Wentworth, Ont	7	6		1	1				1	
York, Ont	15	7		8	8				5	
Totals of Ontario	42	21		20	20				9	1
Manitoba, Eastern	6			6	6				1	3
Victoria, B.C	2			2	2				1	
Totals of Canada	72	25		46	46				15	7

OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES. CLASS VI.

PERJURY AND SUBORNATION OF PERJURY.

Halifax, N.S	1			1	1					
Montreal, Que	2			2	2				2	
Terrebonne, Que	1	1								
Totals of Quebec	3	1		2	2				2	
Brant, Ont	1	1								
Grey, Ont	1			1	1					
Haldimand, Ont	2	1		1	1					
Middlesex, Ont	1			1	1					
Northumberland & Durham, O.	1	1								
Welland, Ont	1	1								
York, Ont	5	1		4	4				3	
Totals of Ontario	12	5		7	7				3	

* ury disagreeed—1 le juré ne s'est pas accordé.

TABLEAU I. FAUX ET DÉLITS PAR RAPPORT À LA MONNAIE *Fin.* CLASSE V.

SENTENCE.				RESIDENCE.		OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ETATS CIVILS.		
PENITENTIARY. PENITENCIER.			Committed to Reformatories.											
Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	— — Envoyés à la prison de Réforme.	Cities and T'wns — Villes	Rural Districts. — Districts ruraux.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
					1		1							1
4				12			3		1	3	4	5		7
				2			2							2
4				14	1		6		1	3	4	5		10
				1	1			1			1	2		
				1						1		1		
					1	1								1
					2	2								2
					1						1	1		
				2					1		1			2
				1			1					1		
				1			1							1
				1			1					1		
				8			6		1			4		4
				15	5	3	9	1	2	1	3	10		10
1				6			2	1	1	2		1		5
				1	1		1				1			2
6				36	10	4	18	2	4	6	9	16		30

AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES. CLASSE VI.

PARJURE ET SUBORNATION DE PARJURE.

				1				1						1
				2							1			2
				2							1			2
					1	1						1		
					1	1								1
					1	1						1		
				4				1	1		2	3		1
				4	3	3		1	1		2	5		2

TABLE I. FORGERY AND OFFENCES AGAINST THE CURRENCY—*Con.* CLASS V

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUOR — USAGE DE LIQUEURS
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré
				M. — H.	F	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F	
Beauharnois, Qué														
Bedford, Qué			1							1				1
Montréal, Qué		12				1		10	1					2
Québec, Qué		2						2						2
Totaux de Québec		14	1			1		12	1	1				5
Bruce, Ont		2						2						1
Carleton, Ont			1					1						
Elgin, Ont		1						1						1
Haldimand, Ont		2						1		1				
Hastings, Ont		1								1				
Lambton, Ont		2						2						2
Middlesex, Ont														
Norfolk, Ont														
Northumberl'd et Durham, O														
Oxford, Ont														
Peterborough, Ont														
Renfrew, Ont														
Simcoe, Ont		1								1				
Welland, Ont		1						1						
Wentworth, Ont			1					1						1
York, Ont		8		1		1		5	1					5
Totaux d'Ontario		18	2	1		1		14	1	3				10
Manitoba, Est		5	1					5		1				3
Victoria, Col.-B		2				1		1						1
Totaux du Canada		42	4	1		4		34	2	5				22

OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES. CLASS V

PERJURY AND SUBORNATION OF PERJURY.

Halifax, N.-E		1									1			1
Montréal, Qué	1	1						1	1					1
Terrebonne, Qué														
Totaux de Québec	1	1						1	1					1
Brant, Ont														
Grey, Ont		1							1					1
Haldimand, Ont	1								1					1
Middlesex, Ont		1							1					
Northumberl'd et Durham, O														
Welland, Ont														
York, Ont	2	2							2	1	1			1
Totaux d'Ontario	3	4							5	1	1			3

TABLEAU I. FAUX ET DÉLITS PAR RAPPORT À LA MONNAIE—*Fin.* CLASSE V.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							
British Isles. — Les Britanniques.			Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Remarks. — Remarques.
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.												
			1							1				
3			4	1	1	3		5	1		2		1	
			2					2						
3			7	1	1	3		7	1	1	2		1	
1			1						1	1				1*a*.
			1					1						1*a*.
			1							1				
			1	1					1	1				
			1									1		
			2								1	1		1*a*.
			1							1				
				1						1				
1									1					
	1		6		1		1		3	1	2		1	1*a*, 1*b*.
2	1		14	2	1		1	1	6	6	3	2	1	4*a*, 1*b*.
3			1	2				1	1	2			1	
			1	1				1		1				
8	1		26	6	2	3	1	10	8	11	6	3	3	4*a*, 1*b*.

AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES. CLASSE VI.

PARJURE ET SUBORNATION DE PARJURE.

			1					1						1*a*.
1			1					1		1				
1			1					1		1				
			1							1				
			1							1				
			1						1					
1			2		1			1	1	2				1*a*.
1			5		1			1	2	4				1*a*.

a Sentence deferred.—Sentence remise. *b*. Bound to keep the peace.—Tenus de garder la paix.

TABLE I. OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Emprisonnés pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS.				SENTENCE. COMMITTED TO — EMPRISONNEMENT.	
				Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No option. — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.
PERJURY AND SUBORNATION OF PERJURY—*Concluded.*									
Manitoba, Eastern	1	1							
New Westminster, B.C.	*3	2							
Totals of Canada	20	9		10	10				5
STEALING REGISTERED LETTERS AND OTHER MAIL MATTER.									
Gaspé, Que	1			1	1				
Quebec, Que	4			4	3		1		
Totals of Quebec	5			5	4		1		
Renfrew, Ont	1			1	1				
Wellington, Ont	1			1	1				1
Totals of Ontario	2			2	2				1
Totals of Canada	7			7	6		1		1
CARRYING UNLAWFUL WEAPONS.									
Brant, Ont	1			1	1				1
Hastings, Ont	1	1							
Ontario, Ont	1			1	1				1
Peterborough, Ont	1			1	1			1	
Wentworth, Ont	5	1		4	4			2	
York, Ont	2	1		1	1				
Totals of Ontario	11	3		8	8			3	2
Totals of Canada	11	3		8	8			3	2
OFFENCES AGAINST GAMBLING ACTS.									
Montreal, Que	17			17	17			17	
Carleton, Ont	1			1	1				1
Grey, Ont	2			2	2			1	
Kent, Ont	14	7		7	7			7	
York, Ont	4	4							
Totals of Ontario	21	11		10	10			8	1
Totals of Canada	38	11		27	27			25	1

* 1 *Nolle prosequi.*

TABLEAU I. AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES. CLASSE VI.

SENTENCE.					RESIDENCE.		OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.															
Two years and under five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Cities and T'wns — Villes	Rural Districts. — Districts ruraux.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Labourers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
PARJURE ET SUBORNATION DE PARJURE—*Fin.*															
1					7	3	3		2	1		3	5		5
VOL DE LETTRES CHARGÉES ET AUTRES MATIÈRES POSTALES.															
	1					1		1							1
	2			2	2	2		3		1					4
	3			2	2	3		4		1					5
	1				1							1			1
						1	1								1
	1				1	1	1					1			2
	4			2	3	4	1	4		1		1			7
PORT D'ARMES ILLÉGAL.															
					1							1			1
						1						1	1		
						1		1					1		
					4				1	1		2	2		2
					1										1
					6	2		1	1	1		4	4		4
					6	2		1	1	1		4	4		4
INFRACTIONS AUX LOIS DÉFENDANT LE JEU.															
					17			14		1		2	6	1	10
					1			1							1
					2							2	1		1
					7					2		5	1		6
					10			1		2		7	2		8
					27			15		3		9	8	1	18

TABLE I. OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES. CLASS VI

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUOR — USAGE LIQUEUR	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non donné.		Moderate — Modéré	
				M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.		
				H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.		
PERJURY AND SUBORNATION OF PERJURY—*Concluded.*															
Manitoba, Est															
New-Westminster, Col.-B.															
Totaux du Canada	4	6					1	6	1	1	1			5	
STEALING REGISTERED LETTERS AND OTHER MAIL MATTER.															
Gaspé, Qué						1								1	
Québec, Qué		4		2		2								3	
Totaux de Québec		4		2		3								4	
Renfrew, Ont		1						1						1	
Wellington, Ont		1						1						1	
Totaux d'Ontario		2						2						2	
Totaux du Canada		6		2		3		2						6	
CARRYING UNLAWFUL WEAPONS.															
Brant, Ont	1							1							
Hastings, Out															
Ontario, Ont		1						1						1	
Peterborough, Ont		1						1							
Wentworth, Ont		4				2		2						1	
York, Ont		1				1								1	
Totaux d'Ontario	1	7				3		5						3	
Totaux du Canada	1	7				3		5						3	
OFFENCES AGAINST GAMBLING ACTS.															
Montréal, Qué		17						15		2				5	
Carleton, Ont		1						1							
Grey, Ont		2						2						1	
Kent, Ont	3	4				2		5						7	
York, Ont															
Totaux d'Ontario	3	7				2		8						8	
Totaux du Canada	3	24				2		23		2				13	

TABLEAU I. AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES. CLASSE VI.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							
BRITISH ISLES. — ILES BRITANNIQUES.														
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists. — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	REMARKS. — REMARQUES.
PARJURE ET SUBORNATION DE PARJURE.—*Fin.*														
2			7		1			3	2	5				2*a*
VOL DE LETTRES CHARGÉES ET AUTRES MATIÈRES POSTALES.														
			1					1						
			4					4						
			5					5						
1										1				
			1							1				
1			1							2				
1			6					5		2				
PORT D'ARMES ILLÉGAL.														
			1											
			1					1			1			
		1	3					1	2		1			1*b*, 1*c*.
			1							1				1*b*.
		1	7					2	2	1	2			2*b*, 1*c*.
		1	7					2	2	1	2			2*b*, 1*c*.
INFRACTIONS AUX LOIS DÉFENDANT LE JEU.														
1	2		13	1				15	1		1			
			1					1						
			2						1		1			1*a*
			5	2			1	5			1			
			8	2			1	6	1		2			1*a*
1	2		21	3			1	21	2		3			1*a*

6*g*—8

a { Sentence deferred. / Sentence remise.
b { Bound to keep the peace. / Tenus de garder la paix.
c { $50 bail. / $50 de caution.

TABLE I. OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES. CLASS VI.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Emprisonnés pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. Committed to Gaol — Emprisonnés. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	No Option — Sans option. One year and over. — Un an et plus.
HIGHWAY OBSTRUCTING.										
Montreal, Que	1	1								
Brant, Ont	2	1		1	1			1		
Northumberland & Durham, O.	1	1								
Totals of Ontario	3	2		1	1			1		
Totals of Canada	4	3		1	1			1		
OFFENCES AGAINST REVENUE LAWS.										
Montreal, Que	1			1	1				*1	
St. Hyacinthe, Que	1			1	1				*1	
Totals of Quebec	2			2	2				2	
Totals of Canada	2			2	2				2	
KEEPING AND FREQUENTING DISORDERLY HOUSES.										
Queen's, P.E.I	2			2	2				2	
St. John, N.B	11			11	11			11		
St. Francis, Que	5			5	5			2	*2	
Three Rivers, Que	9	4		5	4		1	4		
Totals of Quebec	14	4		10	9		1	6	2	
Carleton, Ont	10	4		6	6				4	
Elgin, Ont	2			2	2				2	
Essex, Ont	1			1	1					
Kent, Ont	16	11		5	4	1			2	
Middlesex, Ont	10			10	10			2	7	
Totals of Ontario	39	15		24	23	1		2	15	
New Westminster, B.C.	50			50	50			50		
Victoria, B.C	15			15	15			13	2	
Totals of British Columbia	65			65	65			63	2	
Totals of Canada	131	19		112	110	1	1	82	21	

* Both gaol and fined—la prison et l'amende.

TABLEAU I. AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES. CLASSE VI.

SENTENCE.					RESIDENCE.		OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.															
Two years and under five. — D'ux ans et m'ns de cinq	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Cities and T'wns — Villes	Rural Districts. — Districts ruraux.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
OBSTRUANT LA VOIE PUBLIQUE.															
					1								1		
					1								1		
					1								1		
DÉLITS CONTRE LE REVENU DE L'ÉTAT.															
					1			1					1		
						1	1								1
					1	1	1	1					1		1
					1	1	1	1					1		1
TENANT ET FRÉQUENTANT DES MAISONS DE DÉSORDRE.															
					2								1		1
					11				1			2	1	1	9
				1	5							2	3		2
					5			2		3			2		3
				1	10			2		3		2	5		5
				2	6								2		4
					2										2
				1	1										1
				3	5							1			5
					10				1	2		2	3	1	6
				6	24				1	2		3	5	1	18
					50			1				4	1		43
					15										14
					65			1				4	1		57
				7	112			3	2	5		11	13	2	90

TABLE I. OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES. CLASS VI.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS — USAGE DES LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F		
HIGHWAY OBSTRUCTING.															
Montréal, Qué															
Brant, Ont		1							1					1	
Northumberl'd et Durham, O															
Totaux d'Ontario		1							1					1	
Totaux du Canada		1							1					1	
OFFENCES AGAINST REVENUE LAWS.															
Montréal, Qué		1						1						1	
St. Hyacinthe, Qué			1									1			
Totaux de Québec		1	1					1				1		1	
Totaux du Canada		1	1					1				1		1	
KEEPING AND FREQUENTING DISORDERLY HOUSES.															
Queen's, I. du P.-E		2				2								2	
St. Jean, N.-B		11						2	3	1	5				11
St. François, Qué	4	1				1	2	1				1			
Trois-Rivières, Qué	5					1		3	1					1	
Totaux de Québec	9	1				2	2	4	1			1		1	
Carleton, Ont	2	4				2				2		2		5	
Elgin, Ont		2				1		1						2	
Essex, Ont		1						1							
Kent, Ont	1	4			1	3	1							5	
Middlesex, Ont		10					4	1	2	3				7	
Totaux d'Ontario	3	21			1	6	5	3	2	5		2		19	
New Westminster, Col.-B		44					2	42			3	3		42	
Victoria, Col.-B		14		1			1				5	8		2	13
Totaux de la Col.-B		58		1			3	42			8	11		44	14
Totaux du Canada	12	93		1		1	10	12	52	4	10	8	14	66	38

TABLEAU I. AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES. CLASSE VI.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							
British Isles. — Iles Britanniques.														
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Remarks. — Remarques.
OBSTRUANT LA VOIE PUBLIQUE.														
			1									1		
			1									1		
			1									1		
DÉLITS CONTRE LE REVENU DE L'ÉTAT.														
			1					1						
			1					1						
			2					2						
			2					2						
TENANT ET FRÉQUENTANT DES MAISONS DE DÉSORDRE.														
			2									2		
			11				1	4	4	2				
			5					5						
			5					5						1a.
			10					10						1a.
1	1		4					4				1	1	
1			1						1	1				
			1											
			4	1			3			2				
2	2	1	4	1			1		4		4		1	1a.
4	3	1	14	2			4	4	5	3	4	1	2	1a.
6	15		5	14	10			27				18	5	
				14								1		
6	15		5	28	10			27				19	5	
10	18	1	42	30	10		5	45	9	5	4	22	7	2a.

a Sentence deferred.—Sentence remise.

TABLE I. OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES. CLASS VI.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Emprisonnés pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO GAOL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No OPTION. — SANS OPTION Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
ESCAPE AND ATTEMPT TO ESCAPE FROM PRISON.										
Cape Breton, N.S.	1			1		1			1	
Halifax, N.S	3			3		3			3	
Totals of Nova Scotia	4			4		4			4	
Montreal, Que	1			1			1		1	
St. Francis, Que	1			1		1			1	
Totals of Quebec	2			2		1	1		2	
Bruce, Ont	1			1		1				1
Elgin, Ont	1			1		1				
Norfolk, Ont	1			1		1			1	
Simcoe, Ont	3			3		3			3	
York, Ont	1	1								
Totals of Ontario	7	1		6		6			4	1
The Territories	2			2		2			2	
Totals of Canada	15	1		14		13	1		12	1
RIOT AND ASSAULT.										
Grey, Ont	4			4	3	1			1	
Halton, Ont	4	4								
Totals of Ontario	8	4		4	3	1			1	
New Westminster, B.C.	19			19	19					
Totals of Canada	27	4		23	22	1			1	
INDECENT EXPOSURE OF THE PERSON.										
Halifax, N.S.	1			1		1			1	
Totals of Canada	1			1		1			1	
FORCIBLE ENTRY.										
Brant, Ont	4	4								
Middlesex, Ont	1			1	1				1	
Victoria, Ont	2			2	2					
Totals of Ontario	7	4		3	3				1	
New Westminster, B.C.	1			1	1					
Totals of Canada	8	4		4	4				1	

TABLEAU I. AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES. CLASSE VI.

SENTENCE.					RESIDENCE.		OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.															
Two years and under five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Cities and T'wns — Villes	Rural Districts — Districts ruraux.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
ÉVASION ET TENTATIVE D'ÉVASION.															
					1					1					1
					1							1			1
					2					1		1			2
						1						1	1		
1						1						1			1
						1		1					1		
					1	2		1				2			3
1					1	5		2				4	2		4
						2							2		
1					3	7		2		1		5	4		6
ÉMEUTE ET VOIES DE FAIT.															
					3	1	1					3	2		2
					3	1	1					3	2		2
					19										
					22	1	1					3	2		2
EXPOSITION INDÉCENTE DE LA PERSONNE.															
					1							1			1
					1							1			1
ENTRÉE FORCÉE.															
					1							1		1	
						2	2						2		
					1	2	2					1	2	1	
					1										
					2	2	2					1	2	1	

TABLE I. OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES. CLASS VI.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F		
ESCAPE AND ATTEMPT TO ESCAPE FROM PRISON.															
Cap-Breton, N.-E.												1			
Halifax, N.-E												3			
Totaux de la N.-Ecosse												4			
Montréal, Qué		1						1							1
St. François, Qué								1							
Totaux de Québec		1						2							1
Bruce, Ont		1						1						1	
Elgin, Ont		1				1									1
Norfolk, Ont		1								1					1
Simcoe, Ont		3						3							3
York, Ont															
Totaux d'Ontario		6				1		4		1				1	5
Les Territoires								2							
Totaux du Canada		7				1		8		1		4		1	6
RIOT AND ASSAULT.															
Grey, Ont	1	3						3		1				1	3
Halton, Ont															
Totaux d'Ontario	1	3						3		1				1	3
New-Westminster, Col.-B												19			
Totaux du Canada	1	3						3		1		19		1	3
INDECENT EXPOSURE OF THE PERSON.															
Halifax, N.-E		1								1					1
Totaux du Canada		1								1					1
FORCIBLE ENTRY.															
Brant, Ont															
Middlesex, Ont		1								1				1	
Victoria, Ont		2							1	1				2	
Totaux d'Ontario		3							1	2				3	
New Westminster, Col.-B												1			
Totaux du Canada		3							1	2		1		3	

TABLEAU I. AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES. CLASSE VI.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							
British Isles. — Les Britanniques.														
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Methodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Remarks. — Remarques.
ÉVASION ET TENTATIVE D'ÉVASION.														
			1					1						
	1													
	1		1					1						
			1								1			
			1										1	
				1			1							
1	2							1	2					
1	2		2	1			1	1	2		1		1	
			2							2				
1	8		5	1			1	2	2	2	1		1	
ÉMEUTE ET VOIES DE FAIT.														
			3	1					1	1	2			3*a*
			3	1					1	1	2			3*a*
														19*a*
			3	1					1	1	2			22*a*
EXPOSITION INDÉCENTE DE LA PERSONNE.														
			1					1						
			1					1						
ENTRÉE FORCÉE.														
		1						1						
	2										2			2*a*
	2	1						1			2			2*a*
														1*a*
	2	1						1			2			3*a*

a Sentence deferred—Sentence remise.

TABLE I. OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES—*Concluded.* CLASS VI.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Emprisonnés pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO GAOL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
ATTEMPT TO COMMIT SUICIDE.										
Montreal, Que	1			1	1					
Huron, Ont	1			1	1				1	
Perth, Ont	1	1								
Wentworth, Ont	1	1								
York, Ont	4	2		2	2				1	
Totals of Ontario	7	4		3	3				2	
Clinton, B.C	1			1	1				1	
Totals of Canada	9	4		5	5				3	
CONSPIRACY.										
Montreal, Que	8	6		2	2			2		
Totals of Canada	8	6		2	2			2		
VARIOUS OTHER MISDEMEANORS.										
Pictou, N.S	1	1								
Montreal, Que	5	1		4	4			4		
Rimouski, Que	4			4	4			4		
St. Francis, Que	1			1	1					
Totals of Quebec	10	1		9	9			8		
Brant, Ont	2	2								
Carleton, Ont	1			1	1				1	
Essex, Ont	3	2		1	1				1	
Halton, Ont	1	1								
Hastings, Ont	1	1								
Huron, Ont	1	1								
Middlesex, Ont	3	3								
Northumberland & Durham, O	1	1								
Simcoe, Ont	1			1	1					
Wentworth, Ont	1	1								
York, Ont	5	1		4	4					
Totals of Ontario	20	13		7	7				2	
Victoria, B.C	7			7	7					
The Territories	1			1	1					
Totals of Canada	39	15		24	24			8	2	

TABLEAU I. AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES—*Fin.* CLASSE VI.

SENTENCE.					RESIDENCE.		OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.				Committed to Reformatories											
Two years and under. — Deux ans et moins de 5.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie.	D'th. — De mort	— — Envoyés à la prison de Réforme.	Cities and T'wns — Villes	Rural Districts. — Districts ruraux.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Labourers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
TENTATIVE DE SUICIDE.															
					1										1
					1							1	1		
					2							2	2		
					3							3	3		
						1				1					1
					4	1				1		3	3		2
CONSPIRATION.															
					2			2					2		
					2			2					2		
DIVERS AUTRES DÉLITS.															
					3	1	1	1		2			2		2
						4						4	2		2
						1									
					3	6	1	1		2		4	4		4
					1							1			1
						1						1	1		
						1	1						1		
					3	1			1			3	3		1
					4	3	1		1			5	5		2
					1										
					8	9	2	1	1	2		9	9		6

TABLE I. OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES– *Concluded.* CLASS VI.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS — USAGE DES LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F		
ATTEMPT TO COMMIT SUICIDE.															
Montréal, Qué	1						1							1	
Huron, Ont		1								1					1
Perth, Ont															
Wentworth, Ont															
York, Ont		2						1		1					2
Totaux d'Ontario		3						1		2					3
Clinton, Col.-B		1								1				1	
Totaux du Canada	1	4				1	1			3				2	3
CONSPIRACY.															
Montréal, Qué		2						1		1					2
Totaux du Canada		2						1		1					2
VARIOUS OTHER MISDEMEANORS.															
Pictou, N.-E															
Montréal, Qué	1	3					1	1		2				1	2
Rimouski, Qué		4						3		1					
St. François, Qué												1			
Totaux de Québec	1	7					1	4		3		1		1	2
Brant, Ont															
Carleton, Ont	1							1						1	
Essex, Ont		1						1						1	
Halton, Ont															
Hastings, Ont															
Huron, Ont															
Middlesex, Ont															
Northumberl'd et Durham, O															
Simcoe, Ont		1						1						1	
Wentworth, Ont															
York, Ont		4						2		1	1			4	
Totaux d'Ontario	1	6						5		1	1			7	
Victoria, Col.-B												7			
Les Territoires												1			
Totaux du Canada	2	13				1	1	9		4	1	9		8	3

TABLEAU I. AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES.—*Fin.* CLASSE VI.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							
British Isles. — Les Britanniques.			Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists. — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Remarks. — Remarques.
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.												*
TENTATIVE DE SUICIDE.														
			1					1						1*a*
1									1					
			1	1					1	1				1*a*
1			1	1					2	1				1*a*.
	1											1		
1	1		2	1				1	2	1		1		2*a*.
CONSPIRATION.														
			2					2						
			2					2						
DIVERS AUTRES DÉLITS.														
			4					4						
			4					4						1*a*.
			8					8						1*a*.
			1					1						
			1							1				
1										1				1*b*.
	1		1	2				2	1	1				1*a*, 3*b*.
1	1		3	2				3	1	3				1*a*, 4*b*.
														7*a*.
														1*a*.
1	1		11	2				11	1	3				10*a*, 4*b*.

a Sentence deferred—Sentence remise. *b* Bound to keep the peace—Tenus de garder la paix.

TABLE II

SUMMARY BY CLASSES AND PROVINCES, WITH TOTALS OF EACH PROVINCE AND OF CANADA.

TABLEAU II.

RÉCAPITULATION PAR CLASSES ET PAR PROVINCES, AVEC TOTAUX DE CHAQUE PROVINCE ET DU CANADA.

TABLE II. SUMMARY BY CLASSES AND PROVINCES.

PROVINCES.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Emprisonnés pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO GA — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Optio — Sans optio Under one year. — Moins d'un an.	Or ye an ove — U an plu
CLASS I.—OFFENCES AGAINST THE PERSON.										
Prince Edward Island	4	1		3	3					
Nova Scotia	38	10		28	26	2		4	11	
New Brunswick	25	11	1	13	10	1	2	3	7	
Quebec	444	136	2	306	297	6	3	181	44	
Ontario	741	254		479	435	30	14	128	167	
Manitoba	16	9		7	7			4	3	
British Columbia	45	13		31	31			7	7	
The Territories	25	10		14	13	1		5	6	
Totals of Canada	1,338	444	3	881	822	40	19	332	245	
CLASS II.—OFFENCES AGAINST PROPERTY WITH VIOLENCE.										
Prince Edward Island	2			2	2					
Nova Scotia	6	1		5	5				2	
New Brunswick	13	1		12	10	1	1		2	
Quebec	84	14		70	53	5	12		30	
Ontario	281	109		171	150	8	13	1	76	
Manitoba	6	1		5	4	1			1	
British Columbia	7	1		5	5				1	
The Territories	8	1		6	6				1	
Totals of Canada	407	128		276	235	15	26	1	113	
CLASS III.—OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE.										
Prince Edward Island	19	6		13	12	1			10	
Nova Scotia	100	17	1	82	76	5	1	1	36	
New Brunswick	73	33		40	37	3		6	25	
Quebec	922	153		769	624	49	96	38	492	
Ontario	2,187	836	5	1,341	1,234	65	42	52	795	
Manitoba	116	43		73	67	3	3		46	
British Columbia	80	25		51	47	2	2		36	
The Territories	79	14		63	60	1	2		43	
Totals of Canada	3,576	1,127	6	2,432	2,157	129	146	97	1,483	
CLASS IV.—MALICIOUS OFFENCES AGAINST PROPERTY.										
Prince Edward Island										
Nova Scotia	6	4		2	2			2		
New Brunswick	4	1		3	2	1			2	
Quebec	17	6		10	9		1	1	1	
Ontario	71	33	1	37	30	4	3	14	14	
Manitoba	1									
British Columbia	1			1	1					
The Territories	6			6	6				2	
Totals of Canada	106	44	1	59	50	5	4	17	19	

TABLEAU II. RÉCAPITULATION PAR CLASSES ET PROVINCES.

SENTENCE.					RESIDENCE.		OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.			D'th. — De mort	Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Cities and T'wns — Villes	Rural Districts. — Districts ruraux.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Labourers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
Two years and under five. — Deux ans et moins de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie													
CLASSE I.—OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE.															
1	.....	.....	.....	.....	1	2	2	.....	.....	.....	.....	1	2	.....	1
5	3	.....	.....	1	14	14	5	3	1	3	.....	10	8	2	14
2	.....	.....	.....	.....	10	3	2	.....	1	4	.....	6	3	1	9
6	7	.....	2	8	253	53	22	55	8	69	9	92	158	9	116
21	20	2	5	8	374	105	33	41	23	92	9	247	214	10	250
.....	.....	.....	.....	.....	4	3	1	2	.....	.....	.....	4	3	.....	4
6	6	.....	1	.....	19	11	1	3	2	.....	.....	18	3	.....	14
1	.....	.....	.....	.....	10	4	1	1	.....	.....	1	1	7	.....	2
42	36	2	8	17	685	195	67	105	35	168	19	379	398	22	410
CLASSE II.—DÉLITS AVEC VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ.															
2	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
3	.....	.....	.....	.....	5	.....	.....	1	.....	1	.....	2	.....	.....	3
7	3	.....	.....	.....	6	6	.....	.....	.....	1	.....	11	5	.....	7
15	7	.....	.....	6	56	14	2	4	1	16	.....	37	7	.....	61
36	21	.....	.....	9	146	25	4	8	5	29	2	66	23	1	147
3	1	.....	.....	.....	5	.....	1	.....	.....	2	.....	2	.....	.....	5
2	1	.....	.....	.....	3	2	1	.....	.....	.....	1	3	.....	.....	3
4	.....	.....	.....	.....	2	4	.....	.....	1	.....	2	1	.....	.....	6
72	33	.....	.....	15	223	53	8	13	7	49	5	122	35	1	234
CLASSE III.—DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ.															
3	.....	.....	.....	.....	11	2	.....	.....	1	.....	.....	10	3	.....	10
23	6	.....	.....	7	56	21	2	6	6	6	3	28	6	.....	52
9	.....	.....	.....	.....	32	8	1	2	3	1	.....	20	6	.....	31
43	13	.....	.....	89	670	97	21	72	30	175	15	271	140	25	596
48	11	.....	.....	66	1,113	217	30	103	113	165	19	520	315	34	973
11	1	.....	.....	.....	57	15	2	6	1	11	.....	35	7	1	64
4	.....	.....	.....	.....	41	10	1	10	8	8	.....	19	6	.....	38
5	6	.....	.....	.....	20	33	13	1	.....	1	4	13	12	1	29
46	37	.....	.....	162	2,000	403	70	200	162	367	41	916	496	61	1,793
CLASSE IV.—OFFENCES MALICIEUSES CONTRE LA PROPRIÉTÉ.															
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....
.....	1	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	3	1	.....	2
6	.....	.....	.....	1	8	2	1	.....	.....	1	.....	6	2	1	7
2	4	.....	.....	.....	19	17	2	1	.....	6	1	12	5	2	23
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....
1	3	.....	.....	.....	2	4	1	1	.....	.....	.....	1	2	.....	4
9	8	.....	.....	1	32	26	4	2	.....	7	1	25	10	3	36

TABLE II. SUMMARY BY CLASSES AND PROVINCES.

PROVINCES.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS — USAGE I LIQUEU	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	In moderation — In modération
				M. — H.	F	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F		
CLASS I.—OFFENCES AGAINST THE PERSON.															
Ile du Prince-Edouard	..	3	..	..	..	..	..	2	..	1	..	..	..	3	..
Nouvelle-Ecosse	2	22	..	3	..	2	..	7	..	11	..	5	..	9	1
Nouveau-Brunswick	..	11	..	..	..	2	..	10	..	1	..	..	..	1	1
Québec	76	194	3	19	..	24	1	182	12	39	6	20	3	46	19
Ontario	44	423	3	12	1	79	3	261	16	97	..	10	..	237	22
Manitoba	..	7	..	..	..	..	..	6	..	..	..	1	..	3	
Colombie-Britannique	6	12	..	1	..	1	..	8	..	5	..	16	..	9	
Les Territoires	3	4	..	..	..	1	..	5	..	1	..	7	..	4	
Totaux du Canada	131	676	6	35	1	109	4	481	28	155	6	59	3	312	45
CLASS II.—OFFENCES AGAINST PROPERTY WITH VIOLENCE															
Ile du Prince-Edouard	..	2	..	2	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2	..
Nouvelle-Ecosse	1	3	..	1	..	..	..	..	..	1	..	3	..	2	
Nouveau-Brunswick	3	8	1	..	..	2	..	4	..	6	..	..	..	5	
Québec	15	52	..	10	..	11	..	41	..	1	..	7	..	18	4
Ontario	33	138	..	27	1	58	..	70	1	11	..	3	..	72	7
Manitoba	..	5	..	..	..	1	..	4	..	..	..	..	..	1	
Colombie-Britannique	..	3	..	..	..	..	..	3	..	..	..	2	..	..	
Les Territoires	..	6	..	..	..	1	..	3	1	1	..	..	..	4	
Totaux du Canada	52	217	1	40	1	73	..	125	2	20	..	15	..	104	1
CLASS III.—OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE.															
Ile du Prince-Edouard	..	13	..	2	..	2	..	8	1	..	..	..	..	4	
Nouvelle-Ecosse	6	60	..	11	..	10	2	31	1	7	..	16	4	36	
Nouveau-Brunswick	12	24	1	10	1	7	1	12	2	5	2	..	..	14	
Québec	177	569	4	140	10	138	16	370	33	49	7	6	..	229	4
Ontario	200	1,100	7	302	12	288	23	453	33	187	26	16	1	667	4
Manitoba	4	65	1	12	2	12	..	42	..	3	..	2	..	36	
Colombie-Britannique	6	36	..	2	..	3	..	31	..	4	..	11	..	33	
Les Territoires	7	18	..	..	..	7	..	16	..	3	..	37	..	11	
Totaux du Canada	412	1,885	13	479	25	467	42	963	70	258	35	88	5	1030	9
CLASS IV.—MALICIOUS OFFENCES AGAINST PROPERTY.															
Ile du Prince-Edouard	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Nouvelle-Ecosse	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2	..	..	..	..	..
Nouveau-Brunswick	..	3	..	..	..	..	..	3	..	..	..	..	..	3	..
Québec	2	8	..	..	1	2	..	4	1	2	..	..	..	3	..
Ontario	3	26	..	8	..	5	..	12	..	5	..	7	..	8	..
Manitoba	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Colombie-Britannique	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..
Les Territoires	3	..	..	..	..	..	..	3	..	..	..	3	..	3	..
Totaux du Canada	8	37	..	8	1	7	..	22	1	9	..	11	..	17	..

TABLEAU II. RÉCAPITULATION PAR CLASSES ET PROVINCES.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							
British Isles. — Iles Britanniques.					Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Remarks. — Remarques. *
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.										
			2			1		1						2
2			24				3	7	6	3	2	3		3
2			8	1	1		4	3	3	1		1	1	
11	18	3	246	4	8		3	239	13	2	8	22	4	57
51	59	14	300	30	22		13	175	120	74	57	22	9	80
1			4		2			2	1		1	1	2	
2	1		9	3	9			7		1		5	3	
1			6	1	1			3					4	1
70	78	17	599	39	43	1	23	437	143	81	68	54	23	143

CLASSE I.—OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE.

			2					1						
			4			1	1	1	1		1	1		
		1	9		1		3	5		1	2	1		
4	3		58	2	3		1	64	2			2		7
15	8	6	128	11	2		2	64	44	28	20	5	2	12
	2	1	1		1			4	1					
1			2					1				1	2	
2	1		2		1			1	3	1			1	
22	14	8	206	13	8	1	7	140	51	30	23	11	5	19

CLASSE II.—DÉLITS AVEC VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ.

			13					8	1			4		
6	1		57	4	1	1	4	24	9	7	4	12	1	2
	1	1	37		1		10	19	5		4	1		
42	21	3	669	10	19		5	668	32	21	7	22	6	79
191	106	29	872	106	20	2	40	438	336	231	124	76	26	283
17	6	6	29	5	7		2	19	18	8	10	7	6	14
7	3	3	13	7	12		1	15	3	1	3	11	9	1
6		1	17	2	4			3	2	4	1	7	7	6
269	138	43	1,707	134	64	3	62	1194	406	272	153	140	55	385

CLASSE III.—DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ.

			2											
			3						1		1			
4	2		4					3	3	1	1	1		
4	3	2	21					12	5	4	4	2	1	1
			3										3	
8	5	2	33					15	9	5	6	3	4	1

CLASSE IV.—OFFENCES MALICIEUSES CONTRE LA PROPRIÉTÉ.

* { The numbers here represent the totals of the similar columns preceding.
{ Les chiffres dans cette colonne forment les totaux des mêmes colonnes précédentes.

TABLE II. SUMMARY BY CLASSES AND PROVINCES.

PROVINCES.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Emprisonnés pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO GAOL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option. — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
CLASS V.—FORGERY AND OFFENCES AGAINST THE CURRENCY.										
Prince Edward Island	1	1								
Nova Scotia	3			3	3				2	
New Brunswick										
Quebec	18	3		15	15				2	3
Ontario	42	21		20	20				9	1
Manitoba	6			6	6				1	3
British Columbia	2			2	2				1	
The Territories										
Totals of Canada	72	25		46	46				15	7
CLASS VI.—OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES.										
Prince Edward Island	2			2	2				2	
Nova Scotia	7	1		6	1	5			5	
New Brunswick	11			11	11			11		
Quebec	63	13		50	46	1	3	33	8	
Ontario	137	62		75	67	8		14	32	3
Manitoba	1	1								
British Columbia	96	2		93	93			63	3	
The Territories	3			3	1	2			2	
Totals of Canada	320	79		240	221	16	3	121	52	3
GRAND TOTALS BY PROVINCES.										
Prince Edward Island	28	8		20	19	1			12	
Nova Scotia	160	33	1	126	113	12	1	7	56	8
New Brunswick	126	46	1	79	70	6	3	20	36	1
Quebec	1,548	325	2	1,220	1,044	61	115	253	577	25
Ontario	3,459	1,315	6	2,123	1,936	115	72	209	1,093	156
Manitoba	146	54		91	84	4	3	4	51	4
British Columbia	231	41		183	179	2	2	70	48	16
The Territories	121	25		92	86	4	2	5	54	5
Grand Totals of Canada	5,819	1,847	10	3,934	3,531	205	198	568	1,927	215

TABLEAU II.—RÉCAPITULATION PAR CLASSES ET PROVINCES.

SENTENCE.					RESIDENCE.		OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.															
Two years and under five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Cities and T'wns — Villes	Rural Districts. — Districts ruraux.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
CLASSE V.—FAUX ET DÉLITS PAR RAPPORT À LA MONNAIE.															
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	1	.....	.....	.....	.....	3	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	3
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
6	4	.....	.....	.....	14	1	.....	6	.....	1	3	4	5	.....	10
5	.....	.....	.....	.....	15	5	3	9	1	2	1	3	10	..	10
1	1	.....	.....	.....	6	.....	.....	2	1	1	2	.....	1	.....	5
1	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
13	6	.....	.....	.....	36	10	4	18	2	4	6	9	16	....	30
CLASSE VI.—AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES.															
.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	2
.....	.....	.....	.....	.....	11	.....	.....	.....	1	.....	.....	2	1	1	9
.....	3	.....	.....	3	40	10	2	24	.....	8	.....	10	18	1	30
2	1	.....	.....	6	58	17	8	4	4	6	.....	33	31	2	42
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	85	1	.....	1	.....	1	.....	4	1	.....	58
.....	.....	.....	.....	.....	1	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....
2	4	.....	.....	9	199	30	10	29	6	15	.....	50	54	4	142
GRANDS TOTAUX PAR PROVINCES.															
6	.....	.....	.....	.....	14	6	2	.....	1	.....	.....	11	6	.....	14
31	10	.....	.....	8	79	38	8	10	8	10	3	44	14	2	74
18	4	.....	.....	.....	59	20	3	2	5	6	.....	42	16	2	58
76	34	.....	2	107	1,041	177	48	161	39	270	27	420	330	36	820
114	57	2	5	89	1,725	386	80	166	146	300	32	881	599	49	1,445
15	3	.....	.....	.....	72	18	4	10	2	14	2	41	11	1	78
13	7	.....	1	.....	150	25	3	15	10	9	1	46	10	.....	115
11	9	.....	.....	.....	35	47	15	3	1	1	7	16	23	1	41
284	124	2	8	204	3,175	717	163	367	212	610	72	1,501	1,009	91	2,645

TABLE II. SUMMARY BY CLASSES AND PROVINCES.

PROVINCES.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. H.	F	M. H.	F.	M. H.	F.	M. H.	F.	M. H.	F		
CLASS V.—FORGERY AND OFFENCES AGAINST THE CURRENCY.															
Ile du Prince-Edouard															
Nouvelle-Ecosse		3				1		2						3	
Nouveau-Brunswick															
Québec		14	1			1		12	1	1				5	10
Ontario		18	2	1		1		14	1	3				10	7
Manitoba		5	1					5		1				3	3
Colombie-Britannique		2				1		1						1	1
Les Territoires															
Totaux du Canada		42	4	1		4		34	2	5				22	21
CLASS VI.—OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES.															
Ile du Prince-Edouard		2					2							2	
Nouvelle-Ecosse		2								1	1	4		1	1
Nouveau-Brunswick		11						2	3	1	5				11
Québec	12	34	1	2		3	5	26	4	7		2	1	14	28
Ontario	12	63				7	6	38	6	10	6		2	48	26
Manitoba															
Colombie-Britannique		59		1				3	42	1		35	11	45	14
Les Territoires								2				1			
Totaux du Canada	24	171	1	3		10	13	71	55	20	12	42	14	110	80
GRAND TOTALS BY PROVINCES.															
Ile du Prince-Edouard		20		4		2	2	10	1	1				11	9
Nouvelle-Ecosse	9	90		15		13	2	40	1	22	1	28	4	51	30
Nouveau-Brunswick	15	57	2	10	1	11	1	31	5	13	7			23	42
Québec	282	871	9	171	11	179	22	635	51	99	13	35	4	315	740
Ontario	292	1,768	12	350	14	438	32	848	57	313	32	36	3	1042	774
Manitoba	4	82	2	12	2	13		57		4		3		43	47
Colombie-Britannique	12	112		4		5		46	42	10		65	11	88	33
Les Territoires	13	28				9		20	1	5		48		22	8
Totaux du Canada	627	3,028	25	566	28	670	59	1696	158	467	53	215	22	1595	1683

TABLEAU II. RÉCAPITULATION PAR CLASSES ET PROVINCES.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							
British Isles. — Iles Britanniques.			Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Remarks. — Remarques.
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.												
			3							1	1	1		
3			7	1	1	3		7	1	1	2		1	
2	1		14	2	1		1	1	6	6	3	2	1	5
3			1	2				1	1	2			1	
			1	1				1		1				
8	1		26	6	2	3	1	10	8	11	6	3	3	5

CLASSE V.—FAUX ET DÉLITS PAR RAPPORT À LA MONNAIE.

			2									2		
			2					2						1
			11				1	4	4	2				
2	3		43	1				45	1	1	1			3
9	8	3	45	9	1		6	22	16	15	13	2	3	17
6	16		5	28	10			27				20	5	27
			2							2				1
17	27	3	110	38	11		7	100	21	20	14	24	8	49

CLASSE VI.—AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES.

			19			1		9	1		1	7		2
8	1		92	4	1	2	8	34	16	11	7	17	1	6
2	1	2	68	1	3		18	31	13	4	7	3	1	
66	47	6	1,027	18	31	3	9	1026	52	26	19	47	11	146
272	185	54	1,380	158	46	2	62	712	527	358	221	109	42	398
21	8	7	35	7	10		2	26	21	10	11	8	9	14
16	20	3	30	39	31		1	51	3	3	3	37	19	28
9	1	1	30	3	6			7	5	7	1	7	15	8
394	263	73	2,681	230	128	8	100	1896	638	419	270	235	98	602

GRANDS TOTAUX PAR PROVINCES.

* { The numbers here represent the totals of the similar columns preceding.
{ Les chiffres dans cette colonne forment les totaux des mêmes colonne précédentes.

TABLE III.

SUMMARY CONVICTIONS.

TABLEAU III.

CONDAMNATIONS SOMMAIRES.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of Prince Edward Island.							
	King's.				Prince.			
	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Empri-sonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Empri-sonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.
Adulteration of Food								
Assaults	17	17						
Breach of peace								
Carrying fire-arms and unlawful weapons								
Contempt of Court								
Cruelty to animals								
Disturbing religious and like-meetings								
Fishery Acts, offences against								
Gambling Acts "								
Game Laws "								
Larceny					1	1		
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c								
Liquor License Acts, offences againtt								
Breach of Canada Temperance Act					33	31	2	
Selling liquor during prohibited hours								
" to Indians								
" without license								
Malicious injury to property								
Other damage to property								
Master's and Servant's Acts, offences against								
Medical Acts, offences against								
Militia Acts "								
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-laws, breaches of	1	1			2	2		
Exercising various callings without license								
Health By-laws, offences against								
Highways, offences relating to								
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day								
Railway Acts, offences against								
Revenue Laws "								
Seamen Acts "	2			2				
Statute Labor, offences relating to								
Threats and abusive language	1			1				
Trespass	1	1						
Vagrancy					1		1	
Drunkenness	6	6			26	25		
Indecent exposure								
Insulting, obscene and profane language								
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof								
Loose, idle, disorderly					1	1		
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	28	25		3	64	60	3	

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

Province de l'Ile du Prince-Edouard.								
Queen's.				Totals of P.E. Island. Totaux de l'Ile du P.-E.				
Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	OFFENSES.
								Falsifications de substances alimentaires.
25	19	6		42	36	6		Voies de fait.
5	5			5	5			Troubler la paix.
								Port d'armes illégal.
								Mépris de cour.
4	4			4	4			Cruauté envers les animaux.
1	1			1	1			Perturbation de réunions religieuses et autres.
								Infractions aux lois des pêcheries.
								" défendant le jeu.
								" de chasse.
				1	1			Larcin.
								Vol de chiens, oiseaux, etc.
								" bois, arbres, fruits, etc.
								Infractions aux lois des licences de boissons.
42	30	12		75	61	14		Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
								Vente de boissons durant les heures défendues.
								" aux Sauvages.
								" sans licence.
3	3			3	3			Dommages malicieux à la propriété.
								Autres dommages à la propriété.
								Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
								Infractions aux lois concernant la médecine.
								" de la milice.
								Divers petits délits.
10	10			13	13			Contraventions aux lois municipales.
								Pratiquant divers états sans licence.
								Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
2	1		1	2	1		1	Délits ayant rapport aux chemins publics.
								Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
								Infract. aux lois concernant les pharmaciens.
3	3			3	3			Profanation du dimanche.
								Infractions aux lois des chemins de fer.
								Délits contre le revenu de l'Etat.
				2			2	Infractions aux lois maritimes.
								Délits ayant rapport à la corvée.
				1			1	Menaces et langage injurieux.
				1	1			Empiètement.
4		4		5		5		Vagabondage.
55	255			287	286		1	Ivresse.
								Exposition indécente.
11	11			11	11			Langage insultant, obscène, profane.
								Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
				1	1			Conduite déréglée.
								Infractions aux lois des poids et mesures.
								Aliénation mentale.
55	342	22	1	457	427	25	5	.....Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of Nova Scotia.							
	Annapolis.				Antigonish.			
	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.
Adulteration of Food					2	2		
Assaults								
Breach of peace								
Carrying fire-arms and unlawful weapons								
Contempt of Court								
Cruelty to animals								
Disturbing religious and like meetings								
Fishery Acts, offences against								
Gambling Acts "								
Game Laws "								
Larceny								
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c.								
Liquor License Acts, offences against								
Breach of Canada Temperance Act	1	1						
Selling liquor during prohibited hours								
" to Indians								
" without license								
Malicious injury to property								
Other damage to property								
Master's and Servant's Acts, offences against.								
Medical Acts, offences against								
Militia Acts "								
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-laws, breaches of	1	1						
Exercising various callings without license.								
Health By-laws, offences against								
Highways, offences relating to								
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day								
Railway Acts, offences against								
Revenue Laws "								
Seamen Acts "								
Statute Labor, offences relating to								
Threats and abusive language.								
Trespass								
Vagrancy								
Drunkenness								
Indecent exposure								
Insulting, obscene and profane language								
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof								
Loose, idle, disorderly.								
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	2	2			2	2		

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

Provinces de la Nouvelle Ecosse.								
Cape Breton.				Colchester.				
Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	OFFENSES.
								Falsifications de substances alimentaires.
15	14		1					Voies de fait.
1	1							Troubler la paix.
								Port d'armes illégal.
								Mépris de cour.
								Cruauté envers les animaux.
7	7							Perturbation de réunions religieuses et autres.
								Infractions aux lois des pêcheries.
								" défendant le jeu.
								" de chasse.
								Larcin.
								Vol de chiens, oiseaux, etc.
								" bois, arbres, fruits, etc.
				15	15			Infractions aux lois des licences de boissons.
								Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
								Vente de boissons durant les heures défendues.
								" aux Sauvages.
								" sans licence.
								Dommages malicieux à la propriété.
12	12							Autres dommages à la propriété.
								Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
								Infractions aux lois concernant la médecine.
								" de la milice.
								Divers petits délits.
6	6							Contraventions aux lois municipales.
								Pratiquant divers états sans licence.
								Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
3	3							Délits ayant rapport aux chemins publics.
								Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
								Infract. aux lois concernant les pharmaciens.
				1	1			Profanation du dimanche.
								Infractions aux lois des chemins de fer.
								Délits contre le revenu de l'Etat.
4	4							Infractions aux lois maritimes.
								Délits ayant rapport à la corvée.
1		1						Menaces et langage injurieux.
								Empiètement.
17	14	3		3	3			Vagabondage.
								Ivresse.
								Exposition indécente.
								Langage insultant, obscène, profane.
								Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
								Conduite déréglée.
1	1							Infractions aux lois des poids et mesures.
								Aliénation mentale.
57	62	4	1	19	19			Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF NOVA SCOTIA—*Continued.*							
	CUMBERLAND.				DIGBY.			
	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Empri-sonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Empri-sonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.
Adulteration of Food								
Assaults	1	1			4	4		
Breach of peace								
Carrying fire-arms and unlawful weapons								
Contempt of Court								
Cruelty to animals	1	1						
Disturbing religious and like meetings					1	1		
Fishery Acts, offences against								
Gambling Acts "								
Game Laws "								
Larceny								
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c.								
Liquor License Acts, offences against	49	49						
Breach of Canada Temperance Act					1	1		
Selling liquor during prohibited hours								
" to Indians								
" without license								
Malicious injury to property					3	3		
Other damage to property								
Master's and Servant's Acts, offences against								
Medical Acts, offences against								
Militia Acts "								
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-laws, breaches of								
Exercising various callings without license								
Health By-laws, offences against								
Highways, offences relating to								
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day								
Railway Acts, offences against								
Revenue Laws "								
Seamen Acts "								
Statute Labor, offences relating to								
Threats and abusive language								
Trespass	2	2						
Vagrancy								
Drunkenness	12	12						
Indecent exposure								
Insulting, obscene and profane language	2	2						
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof								
Loose, idle, disorderly								
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	67	67			9	9		

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE OU AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite.*

GUYSBOROUGH.				HALIFAX.				OFFENSES.
	Sentence.				Sentence.			
Convictions Total — Condamnations.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	
								Falsifications de substances alimentaires.
5	5			115	95	7	13	Voies de fait.
				11	11			Troubler la paix.
				1	1			Port d'armes illegal.
				2		2		Mépris de cour.
				4	3		1	Cruauté envers les animaux.
				3	3			Perturbation de réunions religieuses et autres.
								Infractions aux lois des pêcheries.
				2	2			" défendant le jeu.
				1	1			" de chasse.
				1	1			Larcin.
								Vol de chiens, oiseaux, etc.
								" bois, arbres, fruits, etc.
				31	31			Infractions aux lois des licences de boissons.
								Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
								Vente de boissons durant les heures défendues.
								" aux Sauvages.
								" sans licence.
				1		1		Dommages malicieux à la propriété.
				12	7		5	Autres dommages à la propriété.
								Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
								Infractions aux lois concernant la médecine.
				3	3			" de la milice.
				5		5		Divers petits délits.
				16	16			Contraventions aux lois municipales.
								Pratiquant divers états sans licence.
				2	2			Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
				1	1			Délits ayant rapport aux chemins publics.
								Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
								Infract. aux lois concernant les pharmaciens.
				1	1			Profanation du dimanche.
				5	5			Infractions aux lois des chemins de fer.
								Délits contre le revenu de l'Etat.
				13		8	5	Infractions aux lois maritimes.
								Délits ayant rapport à la corvée.
				13	1		12	Menaces et langage injurieux.
1	1							Empiètement.
				64	2	54	8	Vagabondage.
				477	452	14	11	Ivresse.
				1		1		Exposition indécente.
				21	21			Langage insultant, obscène, profane.
								Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
				6	2	4		Conduite déréglée.
				36	35	1		Infractions aux lois des poids et mesures.
								Aliénation mentale.
6	6			848	696	97	55	Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICSIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCES OF NOVA SCOTIA—*Continued.*							
	HANTS.				INVERNESS.			
	Convictions Total	Sentence.			Convictions Total	Sentence.		
		Option of a fine.	Committed without option.	Deferred &c.		Option of a fine.	Committed without option.	Deferre &c.
	Condamnations.	Sur option	Emprisonnés sans option.	Remise, etc.	Condamnations.	Sur option	Emprisonnés sans option.	Remise etc
Adulteration of Food								
Assaults	4	4			8		1	
Breach of peace	6	6						
Carrying fire-arms and unlawful weapons								
Contempt of Court								
Cruelty to animals								
Disturbing religious and like meetings	9	9						
Fishery Acts, offences against								
Gambling Acts "								
Game Laws "								
Larceny								
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c								
Liquor License Acts, offences against								
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours								
" to Indians								
" without license								
Malicious injury to property								
Other damage to property								
Master's and Servant's Acts, offences against								
Medical Acts, offences against								
Militia Acts "								
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-laws, breaches of								
Exercising various callings without license								
Health By-laws, offences against								
Highways, offences relating to	1	1						
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day								
Railways Acts, offences against								
Revenue Laws "					6	6		
Seamen Acts "								
Statute Labor, offences relating to								
Threats and abusive language					1	1		
Trespass								
Vagrancy								
Drunkenness	22	21	1					
Indecent exposure								
Insulting, obscene and profane language								
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof								
Loose, idle, disorderly								
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	42	41	1		15	7	1	

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE—*Suite.*

KING'S.				LUNENBURG.				OFFENSES.
	Sentence.				Sentence.			
Convictions Total — Condamnations.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	
....	....	.....	....	....	....	.....	....	Falsifications de substances alimentaires.
2	2	.....	....	8	8	.....	.....	Voies de fait.
4	4	.....	.....	...	.....	.....	..	Troubler la paix.
....	....	.....	.....	1	1	.....	....	Port d'armes illégal.
.....	....	.....	.....	1	1	.....	....	Mépris de cour.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Cruauté envers les animaux.
1	1	.....	.....	....	.....	.....	.....	Perturbation de réunions religieuses et autres.
..	....	.....	....	....	...	....	....	Infractions aux lois des pêcheries.
.....	.....	.....	.....	...	.....	.....	....	" défendant le jeu.
.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	....	" de chasse.
4	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Larcin.
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	" bois, arbres, fruits, etc.
.....	.....	.....	.....	29	29	.....	.....	Infractions aux lois des licences de boissons.
2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
....	....	.....	.....	.....	....	.....	.....	Vente de boissons durant les heures défendues.
.....	..	.....	....	.....	...	.....	.....	" aux Sauvages.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" sans licence.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Dommages malicieux à la propriété.
.....	....	.....	.....	1	1	.....	.....	Autres dommages à la propriété.
.....	....	.....	.....	....	.....	.....	....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
.....	.....	.....	.....	...	.....	.....	.....	Infractions aux lois concernant la médecine.
.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de la milice.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Divers petits délits.
.....	.....	.....	.....	2	2	.....	.....	Contraventions aux lois municipales.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Pratiquant divers états sans licence.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois snr l'hygiène publique.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Délits ayant rapport aux chemins publics.
1	.....	.....	1	....	...	.....	.....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infract. aux lois concernant les pharmaciens.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Profanation du dimanche.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des chemins de fer.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits contre le revenu de l'Etat.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois maritimes.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits ayant rapport à la corvée.
1	1	.....	.....	2	2	.....	.....	Menaces et langage injurieux.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Empiètement.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vagabondage.
20	20	.....	....	4	3	1	.....	Ivresse.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Exposition indécente.
2	2	.....	....	4	2	2	.....	Langage insultant, obscène, profane.
..	....	.....	.....	.....	...	.....	.....	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Conduite déréglée.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des poids et mesures.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Aliénation mentale.
37	36	.....	1	54	51	3	.....	.....Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF NOVA SCOTIA—*Continued.*							
	PICTOU.				SHELBURNE.			
	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.
Adulteration of Food								
Assaults	17	16	1		1	1		
Breach of peace	6	6						
Carrying fire-arms and unlawful weapons								
Contempt of Court								
Cruelty to animals					2		2	
Disturbing religious and like meetings	4	4			1	1		
Fishery Acts, offences against								
Gambling Acts "								
Game Laws "								
Larceny	3	3						
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c								
Liquor License Acts, offences against								
Breach of Canada Temperance Act					2	2		
Selling liquor during prohibited hours								
" to Indians								
" without licence								
Malicious injury to property	6	6						
Other damage to property	3	3						
Master's and Servant's Acts, offences against								
Medical Act, offences against								
Militia Acts "								
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-Laws, breaches of								
Exercising various callings without license								
Health By-laws, offences against								
Highways, offences relating to								
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day								
Railway Acts, offences against								
Revenue Laws "								
Seamen Acts "								
Statute Labor, offences relating to								
Threats and abusive language								
Trespass								
Vagrancy								
Drunkenness	77	73	4					
Indecent exposure								
Insulting, obscene and profane language								
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof								
Loose, idle, disorderly	22	22						
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	138	133	5		6	4	2	

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE—*Fin.*

YARMOUTH.				Totals of Nova Scotia. Totaux de la N.-Ecosse.				OFFENSES.
Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	
				2	2			Falsifications de substances alimentaires.
20	16	4		200	166	13	21	Voies de fait.
				28	28			Troubler la paix.
				2	2			Port d'armes illégal.
				3	1	2		Mépris de cour.
				8	5	2	1	Cruauté envers les animaux.
				26	26			Perturbation de réunions religieuses et autres.
								Infractions aux lois des pêcheries.
				2	2			" défendant le jeu.
				1	1			" de chasse.
				8	8			Larcin.
								Vol de chiens, oiseaux, etc.
2	2			2	2			" bois, arbres, fruits, etc.
				124	124			Infractions aux lois des licences de boissons.
				6	6			Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
								Vente de boissons durant les heures défendues.
								" aux Sauvages.
								" sans licence.
2	1	1		12	10	2		Dommages malicieux à la propriété.
				28	23		5	Autres dommages à la propriété.
								Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
								Infractions aux lois concernant la médecine.
				3	3			" de la milice.
				5		5		Divers petits délits.
				25	25			Contraventions aux lois municipales.
								Pratiquant divers états sans licence.
				2	2			Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
				6	6			Délits ayant rapport aux chemins publics.
				1			1	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
								Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
				2	2			Profanation du dimanche.
				5	5			Infractions aux lois des chemins de fer.
				6	6			Délits contre le revenu de l'Etat.
1		1		18	4	9	5	Infractions aux lois maritime.
								Délits ayant rapport à la corvée.
				18	5	1	12	Menaces et langage injurieux.
				3	3			Empiètement.
				64	2	54	8	Vagabondage.
10	10			642	608	23	11	Ivresse.
1		1		2		2		Exposition indécente.
				29	27	2		Langage insultant, obscène, profane.
1		1		7	2	5		Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
4	2	2		62	59	3		Conduite déréglée.
				1	1			Infractions aux lois des poids et mesures.
								Aliénation mentale.
41	31	10		1,353	1,166	123	64	Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of New Brunswick.							
	Carleton.				Charlotte.			
	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Empri-sonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Empri-sonnés sans option.	D fer & — R mi et
Adulteration of Food								
Assaults	12	9	1	2	6	6		
Breach of peace					6	6		
Carrying fire-arms and unlawful weapons					1	1		
Contempt of Court								
Cruelty to animals								
Disturbing religious and like meetings								
Fishery Acts, offences against								
Gambling Acts "								
Game Laws "								
Larceny								
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c								
Liquor License Acts, offences against								
Breach of Canada Temperance Act	56	41		15		31	2	
Selling liquor during prohibited hours								
" to Indians								
" without license								
Malicious injury to property	3	2		1				
Other damage to property	3	1		2				
Master's and Servants Acts, offences against								
Medical Act, offences against								
Militia Acts "								
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-Laws, breaches of								
Exercising various callings without license					1	1		
Health By-laws, offences against								
Highways, offences relating to					1	1		
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day								
Railway Acts, offences against								
Revenue Laws "								
Seamen Acts "								
Statute Labor, offences relating to								
Threats and abusive language								
Trespass								
Vagrancy	1		1					
Drunkenness	45	45			143	143		
Indecent exposure								
Insulting, obscene and profane language								
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof								
Loose, idle, disorderly					13	13		
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	120	98	2	20	204	202	2	

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

Province du Nouveau-Brunswick.								
Gloucester.				Kent.				
Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	OFFENSES.
13	13			2	2			Falsifications de substances alimentaires.
								Voies de fait.
								Troubler la paix.
								Port d'armes illégal.
								Mépris de cour.
								Cruauté envers les animaux.
								Perturbation de réunions religieuses et autres.
								Infractions aux lois des pêcheries.
								" défendant le jeu.
								" de chasse.
								Larcin.
				1	1			Vol de chiens, oiseaux, etc.
								" bois, arbres, fruits, etc.
								Infractions aux lois des licences de boissons.
								Contraventions aux lois ds tempérance du Canada.
								Vente de boissons durant les heures défendues.
								" aux Sauvages.
								" sans licence.
11	11							Dommages malicieux à la propriété.
								Autres dommages à la propriété.
								Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
								Infractions aux lois concernant la médecine.
								" de la milice.
								Divers petits délits.
								Contraventions aux lois municipales.
								Pratiquant divers états sans licence.
								Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
								Délits ayant rapport aux chemins publics.
								Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
								Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
								Profanation du dimanche.
								Infractions aux lois des chemins de fer.
								Délits contre le revenu de l'Etat.
								Infractions aux lois maritime.
								Délits ayant rapport à la corvée.
								Menaces et langage injurieux.
								Empiètement.
								Vagabondage.
4	4							Ivresse.
								Exposition indécente.
4	4							Langage insultant, obscène, profane.
								Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre
								Conduite déréglée.
								Infractions aux lois des poids et mesures.
								Aliénation mentale.
32	32			3	3			Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of New Brunswick—*Continued.*							
	Northumberland.				St. John.			
	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.
Adulteration of Food								
Assaults	21	18	3		162	160		
Breach of peace	3	2	1		70	70		
Carrying fire-arms and unlawful weapons	1		1		2	2		
Contempt of Court								
Cruelty to animals					18	18		
Disturbing religious and like meetings	3	3			10	9		
Fishery Acts, offences against					7	7		
Gambling Acts "								
Game Laws "								
Larceny					1	1		
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c								
Liquor License Acts, offences against					128	128		
Breach of Canada Temperance Act	10	10			3	3		
Selling liquor during prohibited hours					6	6		
" to Indians								
" without license					11	11		
Malicious injury to property					3	3		
Other damage to property	1	1			3	3		
Master's and Servant's Acts, offences against								
Medical Acts, offences against								
Militia Acts "								
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-laws, breaches of	1	1			18	18		
Exercising various callings without license								
Health By-laws, offences against								
Highways, offences relating to					3	3		
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against					2	2		
Profanation of the Lord's Day					5	5		
Railway Acts, offences against					20	20		
Revenue Laws "								
Seamen Acts "					18	2	8	
Statute Labor, offences relating to								
Threats and abusive language	5	4	1		26	25		
Trespass								
Vagrancy	1	1			11	6	4	
Drunkenness	86	71	15		979	971		
Indecent exposure					1	1		
Insulting, obscene and profane language	1	1			5	5		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof					2	2		
Loose, idle, disorderly	5	4	1		4	4		
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity					1			
Totals	138	116	22		1,519	1,485	12	

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK—*Suite.*

VICTORIA.				WESTMORELAND.				OFFENSES.
Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Falsifications de substances alimentaires.
.....	.....	.....	..	20	20	.....	.....	Voies de fait.
.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	Troubler la paix.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Port d'armes illégal.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Mépris de cour.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Cruauté envers les animaux.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Perturbation de réunions religieuses et autres.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des pêcheries.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" défendant le jeu.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de chasse.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Larcin.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" bois, arbres, fruits, etc.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des licences de boissons.
.....	.....	.....	.....	47	47	.....	.....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vente de boissons durant les heures défendues
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" aux Sauvages
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" sans licence.
1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Dommages malicieux à la propriété.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Autres dommages à la propriété.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois concernant la médecine.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de la milice.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Divers petits délits.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Contraventions aux lois municipales.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Pratiquant divers états sans licence.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Délits ayant rapport aux chemins publics.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Profanation du dimanche.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des chemins de fer.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits contre le revenu de l'État.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois maritimes.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits ayant rapport à la corvée.
.....	.....	.....	.....	5	5	.....	.....	Menaces et langage injurieux.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Empiètement.
.....	.....	.....	.....	2	.....	2	.....	Vagabondage.
.....	.....	.....	.....	185	90	95	.....	Ivresse.
.....	.....	.....	..	.....	.....	.....	.....	Exposition indécente.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Langage insultant, obscène, profane.
.....	.....	.....	.....	7	5	2	.....	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Conduite déréglée.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des poids et mesures.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Aliénation mentale.
1	1	.....	.....	269	169	100	.....	.....Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of New Brunswick—*Concluded.* — Province du Nouveau-Brunswick—*Fin.*							
	York.				Totals of New Brunswick. — Totaux du N.-Brunswick.			
	Convictions Total Condamnations.	Sentence.			Convictions Total Condamnations.	Sentence.		
		Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.		Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.
Adulteration of Food								
Assaults	36	33		3	272	261	4	9
Breach of peace	4	4			84	82	2	
Carrying fire-arms and unlawful weapons					4	3	1	
Contempt of Court								
Cruelty animals	3	3			21	21		
Disturbing religious and like meetings					13	12		1
Fishery Acts, offences against	2	2			9	9		
Gambling Acts "								
Game Laws "								
Larceny					1	1		
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c					1	1		
Liquor License Acts, offences against					128	128		
Breach of Canada Temperance Act	31	28	3		180	160	5	15
Selling liquor during prohibited hours					6	6		
" to Indians	1	1			1	1		
" without license					11	11		
Malicious injury to property	4	4			22	21		1
Other damage to property					7	5		
Master's and Servant's Acts, offences against								
Medical Acts, offences against								
Militia Acts "								
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-laws, breaches of	15	15			34	34		
Exercising various callings without license					1	1		
Health By-laws, offences against					1	1		
Highways, offences relating to					5	5		
Neglecting to support family								
Pharmacy, Acts, offences against					2	2		
Profanation of the Lord's Day					5	5		
Railway Acts, offences against					20	20		
Revenue Laws "								
Seamen Acts "					18	2	8	8
Statute Labor, offences relating to								
Threats and abusive language	16	16			52	50	1	1
Trespass								
Vagrancy					15	7	7	1
Drunkenness	119	116	1	2	1,561	1,440	111	10
Indecent exposure					1	1		
Insulting, obscene and profane language					10	10		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof	1	1			10	8	2	
Loose, idle, disorderly					22	21	1	
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity					1			1
Totals	232	223	4	5	2,518	2,329	142	47

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE OF QUEBEC.

PROVINCE DE QUÉBEC.

ARTHABASKA.				BEAUCE.				OFFENSES.
Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	
....	....	....	....	....	....	....	....	Falsifications de substances alimentaires.
2	2	....	....	2	2	....	....	Voies de fait.
....	....	....	....	....	....	....	....	Troubler la paix.
....	....	....	....	....	....	....	....	Port d'armes illégal.
....	....	....	....	....	....	....	....	Mépris de cour.
....	....	....	....	....	....	....	....	Cruauté envers les animaux.
....	....	....	....	....	....	....	....	Perturbation de réunions religieuses et autres.
....	....	....	....	....	....	....	....	Infractions aux lois des pêcheries.
....	....	....	....	....	....	....	....	" défendant le jeu.
....	....	....	....	....	....	....	....	" de chasse.
1	1	....	....	....	....	....	....	Larcin.
....	....	....	....	....	....	....	....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
....	....	....	....	....	....	....	....	" bois, arbres, fruits, etc.
....	....	....	....	....	....	....	....	Infractions aux lois des licences de boissons.
18	18	....	....	15	15	....	....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
....	....	....	....	....	....	....	....	Vente de boissons durant les heures défendues
....	....	....	....	....	....	....	....	" aux Sauvages.
....	....	....	....	....	....	....	....	" sans licence.
....	....	....	....	....	....	....	....	Dommages malicieux à la propriété.
....	....	....	....	....	....	....	....	Autres dommages à la propriété.
....	....	....	....	....	....	....	....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
....	....	....	....	....	....	....	....	Infractions aux lois concernant la médecine.
....	....	....	....	....	....	....	....	" de la milice.
....	....	....	....	....	....	....	....	Divers petits délits.
....	....	....	....	....	....	....	....	Contraventions aux lois municipales.
....	....	....	....	....	....	....	....	Pratiquant divers états sans licence.
....	....	....	....	....	....	....	....	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
....	....	....	....	....	....	....	....	Délits ayant rapport aux chemins publics.
....	....	....	....	....	....	....	....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
....	....	....	....	....	....	....	....	Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
....	....	....	....	....	....	....	....	Profanation du dimanche.
3	3	....	....	....	....	....	....	Infractions aux lois des chemins de fer.
....	....	....	....	....	....	....	....	Délits contre le revenu de l'Etat.
....	....	....	....	....	....	....	....	Infractions aux lois maritimes.
....	....	....	....	....	....	....	....	Délits ayant rapport à la corvée.
....	....	....	....	....	....	....	....	Menaces et langage injurieux.
....	....	....	....	....	....	....	....	Empiètement.
2	1	1	....	1	1	....	....	Vagabondage.
....	....	....	....	....	....	....	....	Ivresse.
....	....	....	....	....	....	....	....	Exposition indécente.
....	....	....	....	....	....	....	....	Langage insultant, obscène, profane.
....	....	....	....	....	....	....	....	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
....	....	....	....	....	....	....	....	Conduite déréglée
....	....	....	....	....	....	....	....	Infractions aux lois des poids et mesures.
....	....	....	....	....	....	....	....	Aliénation mentale.
26	25	1	....	18	18	....	....	.....Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF QUEBEC—*Continued.*							
	BEDFORD.				BONAVENTURE.			
	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.
Adulteration of Food								
Assaults	8	8			3	1	2	
Breach of peace	7	7						
Carrying fire-arms and unlawful weapons	1	1						
Contempt of Court								
Cruelty to animals								
Disturbing religious and like meetings	3	3						
Fishery Acts, offences against								
Gambling Acts "								
Game Laws "								
Larceny								
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c								
Liquor License Acts, offences against								
Breach of Canada Temperance Act	3	3						
Selling liquor during prohibited hours								
" to Indians								
" without license								
Malicious injury to property								
Other damage to property								
Master's and Servant's Acts, offences against								
Medical Act, offences against								
Militia Acts "								
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-Laws, breaches of								
Exercising various callings without license								
Health By-laws, offences against								
Highways, offences relating to								
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day								
Railway Acts, offences against								
Revenue Laws "								
Seamen Acts "					1			
Statute Labor, offences relating to								
Threats and abusive language								
Trespass					2	2		
Vagrancy								
Drunkenness								
Indecent exposure								
Insulting, obscene and profane language								
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof								
Loose, idle, disorderly					1	1		
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	22	22			7	4	2	

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE DE QUÉBEC—*Suite.*

GASPÉ.				IBERVILLE.				OFFENSES.
Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Falsifications de substances alimentaires.
2	.....	2	....	3	3	.....	.....	Voies de fait.
...	.....	.....	.....	...	...	...	...	Troubler la paix.
....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	Port d'armes illégal.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Mépris de cour.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Cruauté envers les animaux.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Perturbation de réunions religieuses et autres.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des pêcheries.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" défendant le jeu.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de chasse.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Larcin.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" bois, arbres, fruits, etc.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des licences de boissons.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vente de boissons durant les heures défendues.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" aux Sauvages.
1	1	.....	.....	1	1	.....	.....	" sans licence.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Dommages malicieux à la propriété.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Autres dommages à la propriété.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois concernant la médecine.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de la milice.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Divers petits délits.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Contraventions aux lois municipales.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Pratiquant divers états sans licence.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits ayant rapport aux chemins publics.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infract. aux lois concernant les pharmaciens.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Profanation du dimanche.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des chemins de fer.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits contre le revenu de l'Etat.
1	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois maritimes.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits ayant rapport à la corvée.
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	Menaces et langage injurieux.
2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Empiètement.
1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vagabondage.
...	.....	.....	.....	2	1	.....	1	Ivresse.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Exposition indécente.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Langage insultant, obscène, profane.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Conduite déréglée.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des poids et mesures.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Aliénation mentale.
7	4	3	.....	9	6	.....	3	.....Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of Quebec—*Continued.*							
	Joliette.				Kamouraska.			
	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.
Adulteration of Food								
Assaults	3	3			3	3		
Breach of peace	3	3						
Carrying fire-arms and unlawful weapons								
Contempt of Court								
Cruelty to animals								
Disturbing religious and like-meetings					1	1		
Fishery Acts, offences against								
Gambling Acts "								
Game Laws "								
Larceny								
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c								
Liquor License Acts, offences againtt								
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours								
" to Indians								
" without license								
Malicious injury to property								
Other damage to property					1	1		
Master's and Servant's Acts, offences against					1	1		
Medical Acts, offences against								
Militia Acts "								
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-laws, breaches of								
Exercising various callings without license								
Health By-laws, offences against								
Highways, offences relating to								
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day								
Railway Acts, offences against					6	6		
Revenue Laws "								
Seamen Acts "								
Statute Labor, offences relating to								
Threats and abusive language								
Trespass								
Vagrancy								
Drunkenness	5	5						
Indecent exposure								
Insulting, obscene and profane language								
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof								
Loose, idle, disorderly								
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	11	11			12	12		

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCES DE QUÉBEC—*Suite.*

MONTMAGNY.				MONTREAL.				OFFENSES.
	Sentence.				Sentence.			
Convictions Total Condamnations.	Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Falsifications de substances alimentaires.
1	1	.....	.....	676	609	67	.....	Voies de fait.
.....	.....	.....	.....	5	5	.....	.....	Troubler la paix.
.....	.....	.....	.....	18	3	3	12	Port d'armes illégal.
.....	.....	.....	.....	2	1	1	.....	Mépris de cour.
.....	.....	.....	.....	53	50	.....	3	Cruauté envers les animaux.
2	2	.....	.....	11	11	.....	.....	Perturbation de réunions religieuses et autres.
.....	.....	.....	.....	13	13	.....	.....	Infractions aux lois des pêcheries.
.....	.....	.....	.....	10	10	.....	.....	" défendant le jeu.
.....	.....	.....	.....	8	8	.....	.....	" de chasse.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Larcin.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" bois, arbres, fruits, etc.
.....	.....	.....	.....	36	36	.....	.....	Infractions aux lois des licences de boissons.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
.....	.....	.....	.....	53	53	.....	.....	Vente de boissons durant les heures défendues.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" aux Sauvages.
.....	.....	.....	.....	107	107	.....	.....	" sans licence.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Dommages malicieux à la propriété.
.....	.....	.....	.....	202	196	.....	6	Autres dommages à la propriété.
.....	.....	.....	.....	7	2	5	.....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois concernant la médecine.
.....	.....	.....	.....	2	2	.....	.....	" de la milice.
.....	.....	.....	.....	3	3	.....	.....	Divers petits délits.
.....	.....	.....	.....	5	5	.....	.....	Contraventions aux lois municipales.
.....	.....	.....	.....	10	10	.....	.....	Pratiquant divers états sans licence.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits ayant rapport aux chemins publics.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infract. aux lois concernant les pharmaciens.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Profanation du dimanche.
.....	.....	.....	.....	27	26	1	.....	Infractions aux lois des chemins de fer.
.....	.....	.....	.....	7	7	.....	.....	Délits contre le revenu de l'Etat.
.....	.....	.....	.....	26	2	24	.....	Infractions aux lois maritimes.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits ayant rapport à la corvée.
.....	.....	.....	.....	42	17	8	17	Menaces et langage injurieux.
.....	.....	.....	.....	3	3	.....	.....	Empiètement.
1	.....	1	.....	1,634	1,357	93	184	Vagabondage.
.....	.....	.....	.....	3,349	2,764	150	435	Ivresse.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Exposition indécente.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Langage insultant, obscène, profane.
.....	.....	.....	.....	439	357	8	74	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
.....	.....	.....	.....	69	47	13	9	Conduite déréglée.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Infractions aux lois des poids et mesures.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Aliénation mentale.
4	3	1	.....	6,819	5,706	373	740	.....Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Provinces of Quebec—*Continued.*							
	Ottawa.				Quebec.			
	Convictions Total Condamnations.	Sentence.			Convictions Total Condamnations.	Sentence.		
		Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.		Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.
Adulteration of Food								
Assaults	23	23			110	103	3	4
Breach of peace	13	13			23	23		
Carrying fire-arms and unlawful weapons	2	2			4	4		
Contempt of Court	1	1			1		1	
Cruelty to animals					9	9		
Disturbing religious and like meetings	2	2			4	4		
Fishery Acts, offences against								
Gambling Acts "								
Game Laws "								
Larceny	2	2						
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c								
Liquor License Acts, offences against					7	7		
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours					18	18		
" to Indians								
" without license					39	39		
Malicious injury to property								
Other damage to property					17	17		
Master's and Servant's Acts, offences against					8	8		
Medical Acts, offences against								
Militia Acts "								
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-laws, breaches of	2	2			236	236		
Exercising various callings without license					104	104		
Health By-laws, offences against					40	40		
Highways, offences relating to					62	62		
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day					4	4		
Railway Acts, offences against					1	1		
Revenue Laws "					8	8		
Seamen Acts "					40		39	1
Statute Labor, offences relating to								
Threats and abusive language	4	4			17		1	16
Trespass	1	1						
Vagrancy	19	16	2	1	4	3	1	
Drunkenness	64	62	1	1	555	555		
Indecent exposure	3	3			2	2		
Insulting, obscene and profane language					111	111		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof					3	1	2	
Loose, idle, disorderly	4	4			259	246	13	
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	140	135	3	2	1,686	1,605	60	21

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE DE QUÉBEC—*Suite.*

RICHELIEU.				RIMOUSKI.				OFFENSES.
Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	
..	.....	.....	.....	..	.....	.....	.....	Falsifications de substances alimentaires.
13	12	1	.....	2	2	.....	.....	Voies de fait.
91	88	3	.....	.....	.....	.....	.....	Troubler la paix.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Port d'armes illegal.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Mépris de cour.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Cruauté envers les animaux.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Perturbation de réunions religieuses et autres.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des pêcheries.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" défendant le jeu.
2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de chasse.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Larcin.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" bois, arbres, fruits, etc.
2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des licences de boissons.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
4	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vente de boissons durant les heures défendues.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" aux Sauvages.
11	11	.....	.....	1	1	.....	.....	" sans licence.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Dommages malicieux à la propriété.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Autres dommages à la propriété.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois concernant la médecine.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de la milice.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Divers petits délits.
18	18	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Contraventions aux lois municipales.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Pratiquant divers états sans licence.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits ayant rapport aux chemins publics.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infract. aux lois concernant les pharmaciens.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Profanation du dimanche.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des chemins de fer.
2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits contre le revenu de l'Etat.
1	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois maritimes.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits ayant rapport à la corvée.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Menaces et langage injurieux.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Empiètement.
12	12	.....	.....	6	.....	6	.....	Vagabondage.
2	1	1	.....	2	1	1	.....	Ivresse.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Exposition indécente.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Langage insultant, obscène, profane.
2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Conduite déréglée.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des poids et mesures.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Aliénation mentale.
162	156	6	.....	11	4	7	....	.....Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of Quebec—*Concluded.* / Province de Québec—*Fin.*							
	St. Francis. / St. François.				Three Rivers. / Trois-Rivières.			
	Convictions Total Condamnations.	Sentence.			Convictions Total Condamnations.	Sentence.		
		Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.		Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.
Adulteration of Food								
Assaults	23	21	1	1	4	2		6
Breach of peace	4	3		1	11	5		6
Carrying fire-arms and unlawful weapons								
Contempt of Court								
Cruelty to animals	1	1						
Disturbing religious and like meetings								
Fishery Acts, offences against								
Gambling Acts "	2	2						
Game Laws "	3	3						
Larceny					1	1		
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c.					3	3		
Liquor License Acts, offences against	3	3			8	8		
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours					2	2		
" to Indians								
" without license	31	31			12	12		
Malicious injury to property	1	1						
Other damage to property								
Master's and Servant's Acts, offences against					1	1		
Medical Acts, offences against								
Militia Acts "								
Miscellaneous minor offences	1	1						
Municipal Acts and By-laws, breaches of	2	2						
Exercising various callings without license								
Health By-laws, offences against								
Highways, offences relating to								
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day								
Railway Acts, offences against								
Revenue Laws "								
Seamen Acts "								
Statute Labor, offences relating to								
Threats and abusive language					5	5		
Trespass	1	1						
Vagrancy	1		1		3	2		1
Drunkenness	1	1			21	21		
Indecent exposure								
Insulting, obscene and profane language								
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof					1	1		
Loose, idle, disorderly	1	1						
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	75	71	2	2	72	63		9

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE OF ONTARIO.

PROVINCE D'ONTARIO.

ALGOMA.				BRANT.				OFFENSES.
Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	
..	....	....	....	.....	.....	.....	.....	Falsifications de substances alimentaires.
49	45	2	2	69	69	.....	.....	Voies de fait.
6	6	.....	.....	2	2	.....	.....	Troubler la paix.
1	1	.....	.....	3	3	.....	.....	Port d'armes illégal.
1	1	.....	.....	.....	..	.....	.....	Mépris de cour.
5	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Cruauté envers les animaux.
.....	....	.....	.....	2	2	.....	....	Perturbation de réunions religieuses et autres.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	Infractions aux lois des pêcheries.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" défendant le jeu.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de chasse.
1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Larcin.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
.....	.....	.....	.....	3	3	.....	.....	" bois, arbres, fruits, etc.
5	5	.....	....	26	26	.....	....	Infractions aux lois des licences de boissons.
...	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
6	6	.....	.....	4	4	.....	.....	Vente de boissons durant les heures défendues.
5	3	2	.....	14	10	4	....	" aux Sauvages.
4	4	.....	.....	3	3	.....	.....	" sans licence.
2	.....	2	.....	10	10	.....	.....	Dommages malicieux à la propriété.
5	5	.....	.....	1	1	.....	....	Autres dommages à la propriété.
3	3	.....	....	10	10	.....	.....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Infractions aux lois concernant la médecine.
.....	.....	.....	.....	3	3	.....	.....	" de la milice.
1	1	.....	.....	5	5	.....	.....	Divers petits délits.
6	6	.....	.....	88	88	.....	.....	Contraventions aux lois municipales.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Pratiquant divers états sans licence.
.....	.....	.....	.....	6	6	.....	.....	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
.....	.....	.....	.....	9	9	.....	.....	Délits ayant rapport aux chemins publics.
.....	.....	.....	.....	3	1	2	....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
.....	.....	.....	.....	6	6	.....	.....	Infract. aux lois concernant les pharmaciens.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Profanation du dimanche.
.....	.....	.....	.....	17	17	.....	.....	Infractions aux lois des chemins de fer.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits contre le revenu de l'Etat.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois maritimes.
2	2	.....	.....	1	1	.....	...	Délits ayant rapport à la corvée.
8	8	.....	....	12	9	1	2	Menaces et langage injurieux.
1	1	.....	....	17	17	.....	....	Empiètement.
10	1	9	.....	24	24	.....	.....	Vagabondage.
127	103	24	.....	242	242	.....	.....	Ivresse.
1	1	.....	.....	1	1	.....	.....	Exposition indécente.
6	6	.....	.....	25	25	.....	.....	Langage insultant, obscène, profane.
22	20	2	...	.....	.....	.....	.....	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
2	2	.....	..	118	118	.....	.....	Conduite déréglée.
.....	.....	.....	...	....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des poids et mesures.
.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	.....	Aliénation mentale.
279	236	41	2	726	717	7	2	.....Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of Ontario—*Continued.*							
	Bruce.				Carleton.			
	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise etc.
Adulteration of Food								
Assaults	58	56	1	1	126	116	10	
Breach of peace	20	20			93	93		
Carrying fire-arms and unlawful weapons					7	5	1	1
Contempt of Court								
Cruelty to animals					7	7		
Disturbing religious and like meetings	6	6			2	2		
Fishery Acts, offences against	4	4						
Gambling Acts "	3	3			5	5		
Game Laws "	2	2						
Larceny					7	6		1
" of dogs, birds, &c					3	3		
" of timber, trees, fruits, &c								
Liquor License Acts, offences against	13	13			28	28		
Breach of Canada Temperance Act	6	6						
Selling liquor during prohibited hours					32	32		
" to Indians	8	8						
" without license	5	5			18	18		
Malicious injury to property	3	3						
Other damage to property	4	4			9	9		
Master's and Servant's Acts, offences against	8	8			2	2		
Medical Acts, offences against	2	2			8	8		
Militia Acts "					3	3		
Miscellaneous minor offences	1	1						
Municipal Acts and By-laws, breaches of	28	26		2	159	159		
Exercising various callings without license	6	6			2	2		
Health By-laws, offences against	5	5			1	1		
Highways, offences relating to					36	36		
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against					2	2		
Profanation of the Lord's Day								
Railway Acts, offences against								
Revenue Laws "								
Seamen Acts "								
Statute Labor, offences relating to								
Threats and abusive language	4	4			12	12		
Trespass	5	5						
Vagrancy	2		2		22	2	20	
Drunkenness	51	51			404	404		
Indecent exposure					7	7		
Insulting, obscene and profane language	21	20	1		48	48		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof	1	1						
Loose, idle, disorderly	46	46			174	174		
Weights and Measures Acts, offences against					1	1		
Insanity					1			
Totals	312	305	4	3	1,219	1,185	31	

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE D'ONTARIO—*Suite.*

DUFFERIN.				ELGIN.				OFFENSES.
Con-victions Total Con-damna-tions.	Sentence.			Con-victions Total Con-damna-tions.	Sentence.			
	Option of a fine. — Sur option	Committed without option — Emprisonnés sans option.	Deferre &c. — Remise, etc.		Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Falsifications de substances alimentaires.
11	11	.....	.....	25	25	.....	.....	Voies de fait.
11	11	.....	.....	4	4	.....	.....	Troubler la paix.
2	1	.....	1	1	.....	1	.....	Port d'armes illégal.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Mépris de cour.
.....	.....	.....	.....	2	2	.....	.....	Cruauté envers les animaux.
4	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Perturbation de réunions religieuses et autres.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des pêcheries.
.....	.....	.....	.....	7	7	.....	.....	" défendant le jeu.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de chasse.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Larcin.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" bois, arbres, fruits, etc.
3	3	.....	.....	17	17	.....	.....	Infractions aux lois des licences de boissons.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
3	3	.....	.....	3	3	.....	.....	Vente de boissons durant les heures défendues.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" aux Sauvages.
4	4	.....	.....	1	1	.....	.....	" sans licence.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Dommages malicieux à la propriété.
.....	.....	.....	.....	4	4	.....	.....	Autres dommages à la propriété.
2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Infractions aux lois concernant la médecine.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de la milice.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Divers petits délits.
2	2	.....	.....	44	39	2	3	Contraventions aux lois municipales.
1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Pratiquant divers états sans licence.
6	6	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
4	4	.....	.....	6	6	.....	.....	Délits ayant rapport aux chemins publics.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Profanation du dimanche.
.....	.....	.....	.....	21	8	13	.....	Infractions aux lois des chemins de fer.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits contre le revenu de l'Etat.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois maritime.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits ayant rapport à la corvée.
5	1	.....	4	10	8	.....	2	Menaces et langage injurieux.
.....	.....	.....	.....	16	16	.....	.....	Empiètement.
37	3	34	.....	3	1	2	.....	Vagabondage.
3	3	.....	.....	94	86	4	4	Ivresse.
1	1	.....	.....	2	2	.....	.....	Exposition indécente.
.....	.....	.....	.....	2	2	.....	.....	Langage insultant, obscène, profane.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
31	31	.....	.....	39	28	6	5	Conduite déréglée.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des poids et mesures.
2	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	Aliénation mentale.
32	91	34	7	304	262	28	14	..... Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of Ontario—*Continued.*							
	Essex.				Frontenac.			
	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.
Adulteration of Food								
Assaults	83	83			30	26	4	
Breach of peace	9	9			10	10		
Carrying fire-arms and unlawful weapons	1	1			4	1	3	
Contempt of Court								
Cruelty to animals	1	1			1	1		
Disturbing religious and like meetings	10	10			2	2		
Fishery Acts, offences against								
Gambling Acts "	3	3			1	1		
Game Laws "								
Larceny	1	1						
" of dogs, birds, &c	1	1						
" of timber, trees, fruits, &c								
Liquor License Acts, offences against	14	14			12	12		
Breach of Canada Temperance Act	1	1						
Selling liquor during prohibited hours								
" to Indians								
" without license	5	5			4	3	1	
Malicious injury to property	7	7			6	6		
Other damage to property	3	3						
Master's and Servant's Acts, offences against	10	10						
Medical Acts, offences against	1	1						
Militia Acts "								
Miscellaneous minor offences	2	2			2	1		
Municipal Acts and By-laws, breaches of	6	6			27	27		
Exercising various callings without license								
Health By-laws, offences against	3	3						
Highways, offences relating to	8	8			13	13		
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day	18	18						
Railway Acts, offences against	9	9						
Revenue Laws "								
Seamen Acts "	1	1						
Statute Labor, offences relating to					1	1		
Threats and abusive language	3	3			6	5		
Trespass	6	6			1	1		
Vagrancy	9	3	6		26	19	7	
Drunkenness	169	169			242	241	1	
Indecent exposure	13	12	1					
Insulting, obscene and profane language	45	45			17	17		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof	1	1						
Loose, idle, disorderly	11	11			13	12	1	
Weights and Measures Acts, offences against	1	1						
Insanity					2			
Totals	455	448	7		420	399	17	

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE D'ONTARIO—*Suite.*

GREY.				HALDIMAND.				OFFENSES.
Con-victions Total Con-damna-tions.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Empri-sonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	Con-victions Total Con-damna-tions.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Empri-sonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	
								Falsifications de substances alimentaires.
43	41	2	....	22	21	1	....	Voies de fait.
18	18							Troubler la paix.
				1	1			Port d'armes illégal.
								Mépris de cour.
								Cruauté envers les animaux.
14	14			13	13			Perturbation de réunions religieuses et autres.
								Infractions aux lois des pêcheries.
1	1			1	1			" défendant le jeu.
								" de chasse.
1	1							Larcin.
1		1						Vol de chiens, oiseaux, etc.
2	2							" bois, arbres, fruits, etc.
17	17							Infractions aux lois des licences de boissons.
								Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
13	13			1	1			Vente de boissons durant les heures défendues.
								" aux Sauvages.
5	5			2	2			" sans licence.
2	2			2	2			Dommages malicieux à la propriété.
6	6			1	1			Autres dommages à la propriété.
8	8			3	3			Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
								Infractions aux lois concernant la médecine.
								" de la milice.
3	2	1						Divers petits délits.
23	23							Contraventions aux lois municipales.
2	2			1	1			Pratiquant divers états sans licence.
2	2							Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
5	5			2	2			Délits ayant rapport aux chemins publics.
								Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
								Infract. aux lois concernant les pharmaciens.
				1	1			Profanation du dimanche.
								Infractions aux lois des chemins de fer.
								Délits contre le revenu de l'Etat.
								Infractions aux lois maritimes.
								Délits ayant rapport à la corvée.
14	11		3					Menaces et langage injurieux.
11	9	2		3	3			Empiètement.
41	3	38		9	3	6		Vagabondage.
64	64			8	7	1		Ivresse.
								Exposition indécente.
8	8			3	3			Langage insultant, obscène, profane.
				4	4			Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
18	18			9	8	1		Conduite déréglée.
								Infractions aux lois des poids et mesures.
								Aliénation mentale.
322	275	44	3	86	77	9	....	.....Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF ONTARIO—*Continued.*							
	HALTON.				HASTINGS.			
	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	D fer & R mi et
Adulteration of Food					10	10		
Assaults	23	23			83	75	8	
Breach of peace					11	11		
Carrying fire-arms and unlawful weapons					2	2		
Contempt of Court								
Cruelty to animals	1	1			3	3		
Disturbing religious and like meetings	8	8			4	4		
Fishery Acts, offences against	1	1			2	2		
Gambling Acts "					2	2		
Game Laws "					3	3		
Larceny	2	2			1	1		
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c.								
Liquor License Acts, offences against					23	23		
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours	2	2			3	3		
" to Indians					3	3		
" without license	1		1		1	1		
Malicious injury to property					7	7		
Other damage to property	1	1			6	6		
Master's and Servant's Acts, offences against.	2	2			10	10		
Medical Acts, offences against					2	2		
Militia Acts "					1	1		
Miscellaneous minor offences	3	3			6	6		
Municipal Acts and By-laws, breaches of	9	9			44	44		
Exercising various callings without license.								
Health By-laws, offences against	3	3						
Highways, offences relating to	2	2			4	4		
Neglecting to support family					1	1		
Pharmacy Acts, offences against	1	1						
Profanation of the Lord's Day					1	1		
Railway Acts, offences against					5	5		
Revenue Laws "								
Seamen Acts "								
Statute Labor, offences relating to								
Threats and abusive language.	1			1	32	31		
Trespass	4	4			19	16		
Vagrancy	16		16		47	4	41	
Drunkenness	19	17		2	170	166	4	
Indecent exposure	1	1			1	1		
Insulting, obscene and profane language	2	2			5	5		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof								
Loose, idle, disorderly.	6	6			15	15		
Weights and Measures Acts, offences against					2	2		
Insanity					3			
Totals	108	88	17	3	532	470	53	

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCES D'ONTARIO—*Suite.*

HURON.				KENT.				OFFENSES.
Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	
								Falsifications de substances alimentaires.
28	28			65	63	2		Voies de fait.
4	3		1	14	14			Troubler la paix.
2	2			1	1			Port d'armes illégal.
								Mépris de cour.
2	2			22	22			Cruauté envers les animaux.
8	8			13	9		4	Perturbation de réunions religieuses et autres.
								Infractions aux lois des pêcheries.
5	5							" défendant le jeu.
				1	1			" de chasse.
4	4							Larcin.
								Vol de chiens, oiseaux, etc.
1	1							" bois, arbres, fruits, etc.
7	7			16	16			Infractions aux lois des licences de boissons.
								Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
11	11			2	2			Vente de boissons durant les heures défendues.
				7	6	1		" aux Sauvages.
6	6			6	6			" sans licence.
				1	1			Dommages malicieux à la propriété.
2	2			6	6			Autres dommages à la propriété.
3	3			12	12			Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
2	2			2	2			Infractions aux lois concernant la médecine.
				3	3			" de la milice.
								Divers petits délits.
7	7			27	26		1	Contraventions aux lois municipales.
1	1			2	2			Pratiquant divers états sans licence.
				1	1			Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
				12	12			Délits ayant rapport aux chemins publics.
				1		1		Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
								Infract. aux lois concernant les pharmaciens.
				3	3			Profanation du dimanche.
								Infractions aux lois des chemins de fer.
								Délits contre le revenu de l'Etat.
								Infractions aux lois maritimes.
				8	8			Délits ayant rapport à la corvée.
1			1	7	6		1	Menaces et langage injurieux.
5	5			1	1			Empiètement.
27	20	7		11	10		1	Vagabondage.
10	10			152	152			Ivresse.
				2	2			Exposition indécente.
9	9			41	41			Langage insultant, obscène, profane.
				4	1	3		Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
1			1	6	6			Conduite déréglée.
								Infractions aux lois des poids et mesures.
4			4	1			1	Aliénation mentale.
150	136	7	7	450	435	7	8	Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF ONTARIO—*Continued.*							
	LAMBTON.				LANARK.			
	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.
Adulteration of Food								
Assaults	44	44			27	25	1	1
Breach of peace	12	12			8	8		
Carrying fire-arms and unlawful weapons	1	1						
Contempt of Court								
Cruelty to animals								
Disturbing religious and like meetings	3	3			1	1		
Fishery Acts, offences against	3	3						
Gambling Acts "	1	1						
Game Laws "	1	1						
Larceny	2	2			1	1		
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c	4			4				
Liquor License Acts, offences against	18	18						
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours	4	4			4	4		
" to Indians								
" without license	1	1			6	6		
Malicious injury to property	7	7			3	3		
Other damage to property	1	1			1	1		
Master's and Servant's Acts, offences against					1	1		
Medical Act, offences against								
Militia Acts "								
Miscellaneous minor offences	3	1	1	1				
Municipal Acts and By-Laws, breaches of	28	28			4	4		
Exercising various callings without license	2	2			5	5		
Health By-laws, offences against								
Highways, offences relating to	7	7			6	6		
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against					1	1		
Profanation of the Lord's Day								
Railway Acts, offences against	1	1						
Revenue Laws "	2	2						
Seamen Acts "								
Statute Labor, offences relating to	1	1			2	2		
Threats and abusive language	12	12			6	1		5
Trespass	5	4	1		1	1		
Vagrancy	53	48	5		40		40	
Drunkenness	198	187		11	23	23		
Indecent exposure	3	3						
Insulting, obscene and profane language	16	16			2	2		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof	5	5						
Loose, idle, disorderly	17	17			6	6		
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity	3			3	10			10
Totals	458	432	7	19	163	106	41	16

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

Province d'Ontario.								
Leeds and Grenville.				Lennox and Addington.				
Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	OFFENSES.
3	3							Falsifications de substances alimentaires.
56	51	5		26	26			Voies de fait.
								Troubler la paix.
								Port d'armes illegal.
								Mépris de cour.
2	2			2	2			Cruauté envers les animaux.
				4	4			Perturbation de réunions religieuses et autres.
								Infractions aux lois des pêcheries.
								" défendant le jeu.
2	2			1	1			" de chasse.
1	1			1	1			Larcin.
								Vol de chiens, oiseaux, etc.
								" bois, arbres, fruits, etc.
13	13			11	11			Infractions aux lois des licences de boissons.
								Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
9	9			1	1			Vente de boissons durant les heures défendues.
								" aux Sauvages.
18	18			3	3			" sans licence.
2	2			5	5			Dommages malicieux à la propriété.
8	7	1		1	1			Autres dommages à la propriété.
8	8			1	1			Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
3	3							Infractions aux lois concernant la médecine.
								" de la milice.
								Divers petits délits.
35	35			9	9			Contraventions aux lois municipales.
3	3							Pratiquant divers états sans licence.
3	3							Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
3	3							Délits ayant rapport aux chemins publics.
2	2							Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
2	2			9	9			Infract. aux lois concernant les pharmaciens.
7	7							Profanation du dimanche.
								Infractions aux lois des chemins de fer.
								Délits contre le revenu de l'Etat.
								Infractions aux lois maritimes.
								Délits ayant rapport à la corvée.
6	5	1		6	6			Menaces et langage injurieux.
11	11			1	1			Empiètement.
28	9	19		14	12	2		Vagabondage.
171	171			72	69	3		Ivresse.
1	1			1	1			Exposition indécente.
38	38			7	7			Langage insultant, obscène, profane.
3	3							Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
40	40			3	3			Conduite déréglée.
								Infractions aux lois des poids et mesures.
4			4	4			4	Aliénation mentale.
482	452	26	4	182	173	5	4	Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF ONTARIO—*Continued.*							
	LINCOLN.				MIDDLESEX.			
	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise etc.
Adulteration of Food								
Assaults	27	27			55	52		3
Breach of peace	3	3			3	1		2
Carrying fire-arms and unlawful weapons					1			1
Contempt of Court								
Crnelty to animals	1	1			20	18		2
Disturbing religious and like meetings					2	2		
Fishery Acts, offences against					2	2		
Gambling Acts "					4	4		
Game Laws "								
Larceny					2			2
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c	1	1			1	1		
Liquor License Acts, offences against	12	12			27	27		
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours	4	4			2	2		
" to Indians					4	4		
" without license	3	3			1	1		
Malicious injury to property	2	2			2	2		
Other damage to property	1	1			14	14		
Master's and Servants Acts, offences against	8	8			13	13		
Medical Act, offences against					4	4		
Militia Acts "								
Miscellaneous minor offences	1	1						
Municipal Acts and By-Laws, breaches of	28	28			66	59		
Exercising various callings without license	2	2						
Health By-laws, offences against					1	1		
Highways. offences relating to	1	1			19	18		
Neglecting to snpport family								
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day	3	3			3	3		
Railway Acts, offences against	1	1			13	13		
Revenue Laws "	1	1						
Seamen Acts "								
Statute Labor, offences relating to					1	1		
Threats and abusive language	5	5			27	17	1	
Trespass	11	11			4	4		
Vagrancy	7	1	6		69	30	35	
Drunkenness	109	105	4		363	355	3	
Indecent exposure	4	3	1					
Insulting, obscene and profane language	2	2			17	10		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof					4	1	1	
Loose, idle, disorderly	7	6	1		23	23		
Weights and Measures Acts, offences against	1	1			1	1		
Insanity								
Totals	245	233	12		768	683	40	

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE D'ONTARIO—*Suite.*

NORFOLK.				NORTHUMBERLAND AND DURHAM.				OFFENSES.
	Sentence.				Sentence.			
Convictions Total — Condamnations.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	
....	....	.....	....	3	3	.....	....	Falsifications de substances alimentaires.
28	28	.....	.....	40	39	.....	1	Voies de fait.
2	2	.....	..	9	9	.....	.....	Troubler la paix.
... ..	.....	.....	....	1	1	.....	.....	Port d'armes illégal.
... .	...	.....	.....	....	....	.....	.....	Mépris de cour.
...	....	.....	.....	1	1	.....	.....	Cruauté envers les animaux.
4	4	.....	.....	23	17	.....	6	Perturbation de réunions religieuses et autres.
.....	.. ..	.....	.....	2	2	.....	...	Infractions aux lois des pêcheries.
2	2	.....	.....	3	3	.....	...	" défendant le jeu.
1	1	....	.....	1	1	..... .	.....	" de chasse.
1	1	.....	.....	....	....	.....	.....	Larcin.
1	1	.....	....	3	3	.....	.....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
.....	.....	.....	...	2	2	.....	...	" bois, arbres, fruits, etc.
6	6	.....	....	16	15	....	1	Infractions aux lois des licences de boissons.
...	...	... .	...	.....	....	.....	.....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
2	2	....	.....	9	9	.....	.....	Vente de boissons durant les heures défendues
....	.....	... .	... ..	..	.. ..	.....	.....	" aux Sauvages
.....	.. ..	... .	... ..	8	8	.....	.....	" sans licence.
6	6	.. ..	.....	7	7	... ...	.....	Dommages malicieux à la propriété.
1	1	.....	... ..	6	6	.....	....	Autres dommages à la propriété.
..	...	.....	.....	9	8	.....	1	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
....	.... .	.....	.....	.....	.....	.....	...	Infractions aux lois concernant la médecine.
.....	.....	.....	... ..	1	1	.....	....	" de la milice.
3	3	.. ...	..	1	1	.....	.....	Divers petits délits.
1	1	....	.....	58	58	....	.....	Contraventions aux lois municipales.
.....	....	... .	...	2	2	.....	....	Pratiquant divers états sans licence.
.....	..	.....	..	2	1	....	1	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
....	.....	.....	... ..	6	6	... ...	.....	Délits ayant rapport aux chemins publics.
...	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
.....	.....	.....	....	.....	.....	.... ..	.....	Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Profanation du dimanche.
....	.....	.....	... .	3	3	.....	...	Infractions aux lois des chemins de fer.
...	.....	....	.....	.....	...	.....	.....	Délits contre le revenu de l'État.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...	Infractions aux lois maritimes.
...	.....	.....	....	8	5	3	....	Délits ayant rapport à la corvée.
4	1	.. ..	3	21	20	... ...	1	Menaces et langage injurieux.
4	4	.....	.....	20	20	.....	.....	Empiètement.
7	....	7	.....	26	1	25	.....	Vagabondage.
17	16	1	.....	120	100	18	2	Ivresse.
...	...	.....	.. ..	6	3	3	....	Exposition indécente.
2	2	.....	... ..	18	18	..... .	.....	Langage insultant, obscène, profane.
1	1	.....	.....	2	2	.....	.....	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
5	5	.. ..	.....	42	39	2	1	Conduite déréglée.
....	....	.....	....	.....	.....	.....	...	Infractions aux lois des poids et mesures.
.....	.....	.....	.....	2	.. ..	.....	2	Aliénation mentale.
98	87	8	3	482	414	51	17	.....Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of Ontario—*Continued.*							
	Ontario.				Oxford.			
	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Empri-sonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Empri-sonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.
Adulteration of Food								
Assaults	42	40	1	1	86	82	3	1
Breach of peace	7	7			6	4	2	
Carrying fire-arms and unlawful weapons								
Contempt of Court								
Cruelty to animals	2	2			3	3		
Disturbing religious and like meetings	3	3			16	16		
Fishery Acts, offences against	8	8						
Gambling Acts "	1			1				
Game Laws "								
Larceny								
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c					1	1		
Liquor License Acts, offences against	8	8			13	13		
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours	4	4						
" to Indians								
" without licence	3	3						
Malicious injury to property	6	6			3	3		
Other damage to property	3	3			1	1		
Master's and Servant's Acts, offences against	12	12			10	10		
Medical Act, offences against								
Militia Acts "					1	1		
Miscellaneous minor offences	1	1			4	4		
Municipal Acts and By-Laws, breaches of	4	4			42	42		
Exercising various callings without license					2	2		
Health By-laws, offences against					2	2		
Highways, offences relating to	4	4			8	8		
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against	1	1						
Profanation of the Lord's Day	4	4						
Railway Acts, offences against					6	6		
Revenue Laws "								
Seamen Acts "								
Statute Labor, offences relating to	1	1			1	1		
Threats and abusive language	5	3		2	8	7		1
Trespass	4	4			5	4	1	
Vagrancy	6		6		80	69	7	4
Drunkenness	15	14		1	177	176		1
Indecent exposure					3	3		
Insulting, obscene and profane language	24	23		1	25	25		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof								
Loose, idle, disorderly	8	7	1		14	14		
Weights and Measures Acts, offences against					1	1		
Insanity					4			4
Totals	176	162	8	6	522	498	13	11

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE D'ONTARIO—*Suite.*

PEEL.				PERTH.				OFFENSES.
Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	
....	....	....	....	....	....	....	....	Falsifications de substances alimentaires.
19	19	....	....	15	15	....	....	Voies de fait.
4	4	....	....	....	....	....	....	Troubler la paix.
....	....	....	....	1	1	....	....	Port d'armes illégal.
1	1	....	....	....	....	....	....	Mépris de cour.
....	....	....	....	1	1	....	....	Cruauté envers les animaux.
1	1	....	....	5	5	....	....	Perturbation de réunions religieuses et autres.
....	....	....	....	....	....	....	....	Infractions aux lois des pêcheries.
....	....	....	....	....	....	....	....	" défendant le jeu.
....	....	....	....	....	....	....	....	" de chasse.
....	....	....	....	....	....	....	....	Larcin.
....	....	....	....	....	....	....	....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
....	....	....	....	....	....	....	....	" bois, arbres, fruits, etc.
8	8	....	....	2	2	....	....	Infractions aux lois des licences de boissons.
....	....	....	....	....	....	....	....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
6	6	....	....	8	8	....	....	Vente de boissons durant les heures défendues.
....	....	....	....	....	....	....	....	" aux Sauvages.
....	....	....	....	2	2	....	....	" sans licence.
....	....	....	....	1	1	....	....	Dommages malicieux à la propriété.
....	....	....	....	1	1	....	....	Autres dommages à la propriété.
5	5	....	....	4	4	....	....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
....	....	....	....	....	....	....	....	Infractions aux lois concernant la médecine.
....	....	....	....	....	....	....	....	" de la milice.
1	1	....	....	3	3	....	....	Divers petits délits.
2	2	....	....	22	22	....	....	Contraventions aux lois municipales.
....	....	....	....	....	....	....	....	Pratiquant divers états sans licence.
2	2	....	....	....	....	....	....	Infractions aux lois snr l'hygiène publique.
2	2	....	....	1	1	....	....	Délits ayant rapport aux chemins publics.
....	....	....	....	....	....	....	....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
....	....	....	....	....	....	....	....	Infract. aux lois concernant les pharmaciens.
....	....	....	....	....	....	....	....	Profanation du dimanche.
....	....	....	....	....	....	....	....	Infractions aux lois des chemins de fer.
....	....	....	....	....	....	....	....	Délits contre le revenu de l'Etat.
....	....	....	....	....	....	....	....	Infractions aux lois maritimes.
....	....	....	....	....	....	....	....	Délits ayant rapport à la corvée.
9	7	....	2	5	5	....	....	Menaces et langage injurieux.
2	2	....	....	3	3	....	....	Empiètement.
2	....	2	....	....	....	....	....	Vagabondage.
15	14	1	....	2	2	....	....	Ivresse.
....	....	....	....	....	....	....	....	Exposition indécente.
5	4	1	....	4	4	....	....	Langage insultant, obscène, profane.
....	....	....	....	....	....	....	....	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
8	8	....	....	4	4	....	....	Conduite déréglée.
....	....	....	....	....	....	....	....	Infractions aux lois des poids et mesures.
....	....	....	....	....	....	....	....	Aliénation mentale.
92	86	4	2	84	84	....	....	.....Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF ONTARIO—*Continued.*							
	PETERBOROUGH.				PRESCOTT AND RUSSELL.			
	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.
Adulteration of Food	21	21						
Assaults	10	10			42	42		
Breach of peace	1	1						
Carrying fire-arms and unlawful weapons	1		1		1	1		
Contempt of Court								
Cruelty to animals					1	1		
Disturbing religious and like-meetings								
Fishery Acts, offences against	3	3						
Gambling Acts "								
Game Laws "	2	2			1	1		
Larceny					2	2		
" of dogs, birds, &c.								
" of timber, trees, fruits, &c								
Liquor License Acts, offences againtt	34	34			5	5		
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours					5	5		
" to Indians								
" without license	1	1			4	4		
Malicious injury to property	4	4			1	1		
Other damage to property	4	4			1	1		
Master's and Servant's Acts, offences against					8	6		2
Medical Acts, offences against					4	4		
Militia Acts "								
Miscellaneous minor offences	2	2			1		1	
Municipal Acts and By-laws, breaches of	38	38						
Exercising various callings without license	1	1						
Health By-laws, offences against	11	11						
Highways, offences relating to	3	3			1	1		
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day	6	6						
Railway Acts, offences against								
Revenue Laws "								
Seamen Acts "								
Statute Labor, offences relating to	11	11			2	2		
Threats and abusive language	3	3			27	27		
Trespass	4	2		2	16	16		
Vagrancy	25		25		3		3	
Drunkenness	109	81	27	1	4	4		
Indecent exposure	4	4						
Insulting, obscene and profane language	2	1	1					
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof	2	1	1					
Loose, idle, disorderly	13	11		2	18	18		
Weights and Measures Acts, offences against	1	1						
Insanity	6			6	3			3
Totals	322	256	55	11	150	141	4	5

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE D'ONTARIO—*Suite.*								
PRINCE EDWARD.				RENFREW.				
Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	OFFENSES.
7	7							Falsifications de substances alimentaires.
9	9			50	50			Voies de fait.
4	4			5	5			Troubler la paix.
				2	1		1	Port d'armes illégal.
				1	1			Mépris de cour.
								Cruauté envers les animaux.
6	6			1	1			Perturbation de réunions religieuses et autres.
								Infractions aux lois des pêcheries.
1	1							" défendant le jeu.
								" de chasse.
				1	1			Larcin.
								Vol de chiens, oiseaux, etc.
								" bois, arbres, fruits, etc.
2	2			14	14			Infractions aux lois des licences de boissons.
								Contraventions aux lois ds tempérance du Canada.
9	9			11	11			Vente de boissons durant les heures défendues.
				1	1			" aux Sauvages.
1	1			7	7			" sans licence.
1	1			5	5			Dommages malicieux à la propriété.
				3	3			Autres dommages à la propriété.
				2	2			Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
								Infractions aux lois concernant la médecine.
								" de la milice.
				4	4			Divers petits délits.
1	1			12	12			Contraventions aux lois municipales.
				1	1			Pratiquant divers états sans licence.
								Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
2	2			4	4			Délits ayant rapport aux chemins publics.
								Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
								Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
								Profanation du dimanche.
								Infractions aux lois des chemins de fer.
								Délits contre le revenu de l'Etat.
								Infractions aux lois maritime.
								Délits ayant rapport à la corvée.
1	1			4	2	2		Menaces et langage injurieux.
				15	15			Empiètement.
1		1		12	5	7		Vagabondage.
42	42			26	26			Ivresse.
1	1							Exposition indécente.
				13	13			Langage insultant, obscène, profane.
								Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre
				2	2			Conduite déréglée.
								Infractions aux lois des poids et mesures.
1			1					Aliénation mentale.
89	87	1	1	196	186	9	1	Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES

OFFENCES.	Province of Ontario—*Continued.*							
	Simcoe.				Stormont, Dundas and Glengarry.			
	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.
Adulteration of Food								
Assaults	68	68			61	61		
Breach of peace	5	5						
Carrying fire-arms and unlawful weapons	1	1			2	2		
Contempt of Court					3	3		
Cruelty to animals	1	1			3	3		
Disturbing religious and like meetings	3	3			8	8		
Fishery Acts, offences against								
Gambling Acts "					1	1		
Game Laws "								
Larceny								
" of dogs, birds, &c	2	2						
" of timber, trees, fruits, &c.	9	9						
Liquor License Acts, offences against	18	18			14	14		
Breach of Canada Temperance Act	5	5						
Selling liquor during prohibited hours	23	23			8	8		
" to Indians								
" without license	24	24			7	7		
Malicious injury to property					2	2		
Other damage to property	11	11			4	4		
Master's and Servant's Acts, offences against	10	10			2	2		
Medical Acts, offences against	2	2			2	2		
Militia Acts "								
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-laws, breaches of	54	54			17	17		
Exercising various callings without license	14	14			4	4		
Health By-laws, offences against								
Highways, offences relating to	7	7			6	6		
Neglecting to support family	4	2	1	1				
Pharmacy Acts, offences against	2	2						
Profanation of the Lord's Day					3	3		
Railway Acts, offences against								
Revenue Laws "								
Seamen Acts "								
Statute Labor, offences relating to								
Threats and abusive language	8	8			6	5		1
Trespass	1	1						
Vagrancy	34	21	13		12	2	10	
Drunkenness	118	112	4	2	52	52		
Indecent exposure	1	1			1	1		
Insulting, obscene and profane language	7	7			22	22		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof	4	3		1				
Loose, idle, disorderly	14	14			5	5		
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity	6			6				
Totals	456	428	18	10	245	234	10	1

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE D'ONTARIO—*Suite.*

THUNDER BAY.				VICTORIA.				OFFENSES.
	Sentence.				Sentence.			
Convictions Total Condamnations.	Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	
				3	3			Falsifications de substances alimentaires.
30	30			49	48	1		Voies de fait.
				14	9		5	Troubler la paix.
1	1							Port d'armes illégal.
								Mépris de cour.
				3	3			Cruauté envers les animaux.
				10	10			Perturbation de réunions religieuses et autres.
				1	1			Infractions aux lois des pêcheries.
1	1			3	3			" défendant le jeu.
				1	1			" de chasse.
4	4							Larcin.
								Vol de chiens, oiseaux, etc.
								" bois, arbres, fruits, etc.
4	4			8	8			Infractions aux lois des licences de boissons.
				2	2			Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
10	10			7	7			Vente de boissons durant les heures défendues
3	3							" aux Sauvages.
2	2			9	9			" sans licence.
1	1			3	2		1	Dommages malicieux à la propriété.
4	4							Autres dommages à la propriété.
11	9		2	3	3			Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
								Infractions aux lois concernant la médecine.
								" de la milice.
								Divers petits délits.
4	4			12	12			Contraventions aux lois municipales.
1	1							Pratiquant divers états sans licence.
4	3		1	4	4			Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
				1	1			Délits ayant rapport aux chemins publics.
								Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
								Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
				1	1			Profanation du dimanche.
								Infractions aux lois des chemins de fer.
2	2							Délits contre le revenu de l'Etat.
2	1		1					Infractions aux lois maritimes.
								Délits ayant rapport à la corvée.
4	4			11	8	1	2	Menaces et langage injurieux.
2	2			4	4			Empiètement.
7	7			22	1	21		Vagabondage.
110	108	2		39	32		7	Ivresse.
				2	2			Exposition indécente.
1	1			3	3			Langage insultant, obscène, profane.
36	35	1		1	1			Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
2	2			27	27			Conduite déréglée
								Infractions aux lois des poids et mesures.
1			1	6			6	Aliénation mentale.
247	239	3	5	249	205	23	21	.....Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF ONTARIO—*Continued.*							
	WATERLOO.				WELLAND.			
	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise etc.
Adulteration of Food								
Assaults	46	46			46	44	2	
Breach of peace					7	7		
Carrying fire-arms and unlawful weapons								
Contempt of Court								
Cruelty animals								
Disturbing religious and like meetings	5	5			2	2		
Fishery Acts, offences against								
Gambling Acts "					3	3		
Game Laws "								
Larceny	4	4						
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c					1	1		
Liquor License Acts, offences againts	18	18			14	13		
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours	10	10			2	2		
" to Indians								
" without license					2	1		
Malicious injury to property	4	4			3	3		
Other damage to property	1	1			1	1		
Master's and Servant's Acts, offences against	1			1	1	1		
Medical Acts, offences against	3	3						
Militia Acts "	1	1						
Miscellaneous minor offences					2	1	1	
Municipal Acts and By-laws, breaches of	21	20		1	15	13	2	
Exercising various callings without license	1	1			1	1		
Health By-laws, offences against	1	1						
Highways, offences relating to	7	7			3	3		
Neglecting to support family					3	2	1	
Pharmacy, Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day	2	2						
Railway Acts, offences against	5	5			21	9	12	
Revenue Laws "					4	4		
Seamen Acts "								
Statute Labor, offences relating to	1	1						
Threats and abusive language	8	8			7	7		
Trespass	9	9			10	8	2	
Vagrancy	11	11			97	5	92	
Drunkenness	43	39	4		23	20	3	
Indecent exposure								
Insulting, obscene and profane language	19	19			1	1		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof								
Loose, idle, disorderly	27	27			3	3		
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity					2			
Totals	248	242	4	2	274	155	115	

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE D'ONTARIO—*Suite.*								
WELLINGTON.				WENTWORTH.				
Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option — Emprisonnés sans option.	Deferre &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	OFFENSES.
....	....	....	....	2	2	....	....	Falsifications de substances alimentaires.
38	37	1	....	204	202	1	1	Voies de fait.
....	....	....	....	39	39	....	....	Troubler la paix.
1	....	1	....	....	....	....	....	Port d'armes illégal.
....	....	....	....	....	....	....	....	Mépris de cour.
1	1	....	....	31	30	1	....	Cruauté envers les animaux.
....	....	....	....	1	1	....	....	Perturbation de réunions religieuses et autres.
....	....	....	....	....	....	....	....	Infractions aux lois des pêcheries.
....	....	....	....	....	....	....	....	" défendant le jeu.
....	....	....	....	....	....	....	....	" de chasse.
....	....	....	....	3	3	....	....	Larcin.
....	....	....	....	5	5	....	....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
....	....	....	....	3	3	....	....	" bois, arbres, fruits, etc.
21	21	....	....	14	14	....	....	Infractions aux lois des licences de boissons.
....	....	....	....	....	....	....	....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
5	5	....	....	4	4	....	....	Vente de boissons durant les heures défendues.
....	....	....	....	....	....	....	....	" aux Sauvages.
4	4	....	....	4	4	....	....	" sans licence.
....	....	....	....	....	....	....	....	Dommages malicieux à la propriété.
7	7	....	....	68	67	....	1	Autres dommages à la propriété.
3	3	....	....	3	2	1	....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
....	....	....	....	....	....	....	....	Infractions aux lois concernant la médecine.
....	....	....	....	....	....	....	....	" de la milice.
....	....	....	....	2	2	....	....	Divers petits délits.
25	25	....	....	191	190	....	1	Contraventions aux lois municipales.
2	2	....	....	....	....	....	....	Pratiquant divers états sans licence.
....	....	....	....	1	1	....	....	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
6	6	....	....	5	5	....	....	Délits ayant rapport aux chemins publics.
....	....	....	....	....	....	....	....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
....	....	....	....	....	....	....	....	Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
....	....	....	....	2	2	....	....	Profanation du dimanche.
2	....	2	....	1	1	....	....	Infractions aux lois des chemins de fer.
....	....	....	....	....	....	....	....	Délits contre le revenu de l'Etat.
....	....	....	....	....	....	....	....	Infractions aux lois maritime.
....	....	....	....	2	2	....	....	Délits ayant rapport à la corvée.
9	8	....	1	6	6	....	....	Menaces et langage injurieux.
25	25	....	....	84	84	....	....	Empiètement.
13	2	11	....	120	88	29	3	Vagabondage.
38	38	....	....	825	820	3	2	Ivresse.
2	2	....	....	4	4	....	....	Exposition indécente.
3	3	....	....	61	61	....	....	Langage insultant, obscène, profane.
4	4	....	....	35	27	3	5	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
32	32	....	....	96	96	....	....	Conduite déréglée.
....	....	....	....	....	....	....	....	Infractions aux lois des poids et mesures.
....	....	....	....	1	....	....	1	Aliénation mentale.
241	225	15	1	1,817	1,765	38	14	....Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROV. OF ONTARIO—*Concl'd.* / PROVINCE D'ONTARIO—*Fin.* — YORK.				PROVINCE OF / PROVINCE DE — CENTRAL—CENTRE.			
	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Empri-sonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Empri-sonnés sans option.	Deferre &c. Remis etc.
Adulteration of Food								
Assaults	281	258	10	13	2	2		
Breach of peace	3	1		2				
Carrying fire-arms and unlawful weapons	20	17		3				
Contempt of Court	1		1					
Cruelty to animals	158	158						
Disturbing religious and like meetings	13	13						
Fishery Acts, offences against	8	8						
Gambling Acts "	7	7						
Game Laws "	1	1						
Larceny								
" of dogs, birds, &c	2	2						
" of timber, trees, fruits, &c	3			3				
Liquor License Acts, offences against	182	182						
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours								
" to Indians								
" without license	2	2						
Malicious injury to property	23	23						
Other damage to property	4	2		2				
Master's and Servant's Acts, offences against	90	89		1				
Medical Act, offences against	4	4						
Militia Acts "	2	1	1					
Miscellaneous minor offences	6	5		1				
Municipal Acts and By-Laws, breaches of	1,015	1,013		2				
Exercising various callings without license	12	12						
Health By-laws, offences against	31	31						
Highways, offences relating to	32	32						
Neglecting to support family	2		1	1				
Pharmacy Acts, offences against	3	3						
Profanation of the Lord's Day	7	7						
Railway Acts, offences against	61	58		3				
Revenue Laws "								
Seamen Acts "								
Statute Labor, offences relating to	1	1						
Threats and abusive language	57	17		40				
Trespass	255	231		24				
Vagrancy	197	172	14	11				
Drunkenness	2,087	2,078	4	5				
Indecent exposure	9	9						
Insulting, obscene and profane language	69	67	1	1				
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof	167	103	17	47				
Loose, idle, disorderly	549	544		5				
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity	33			33				
Totals	5,397	5,151	49	197	2	2		

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

MANITOBA.

MANITOBA.

EASTERN—EST.				WESTERN—OUEST.				OFFENSES.
	Sentence.				Sentence.			
Convictions Total Condamnations.	Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	
								Falsifications de substances alimentaires.
52	51		1	2	2			Voies de fait.
								Troubler la paix.
6	6							Port d'armes illegal.
								Mépris de cour.
2	2							Cruauté envers les animaux.
3	3							Perturbation de réunions religieuses et autres.
								Infractions aux lois des pêcheries.
5	5							" défendant le jeu.
1	1							" de chasse.
								Larcin.
								Vol de chiens, oiseaux, etc.
								" bois, arbres, fruits, etc.
								Infractions aux lois des licences de boissons.
								Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
2	2			4	4			Vente de boissons durant les heures défendues.
								" aux Sauvages.
3	3			6	6			" sans licence.
17	17							Dommages malicieux à la propriété.
1	1							Autres dommages à la propriété.
82	82							Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
								Infractions aux lois concernant la médecine.
1			1					" de la milice.
4	4							Divers petits délits.
80	77		3					Contraventions aux lois municipales.
								Pratiquant divers états sans licence.
5	5							Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
14	14							Délits ayant rapport aux chemins publics.
								Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
2	2							Infract. aux lois concernant les pharmaciens.
2			2					Profanation du dimanche.
								Infractions aux lois des chemins de fer.
								Délits contre le revenu de l'Etat.
								Infractions aux lois maritimes.
								Délits ayant rapport à la corvée.
14	11		3					Menaces et langage injurieux.
								Empiètement.
33		15	18					Vagabondage.
486	485		1					Ivresse.
3	3							Exposition indécente.
								Langage insultant, obscène, profane.
35	27	5	3	6	6			Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
21	21							Conduite déréglée.
7	7							Infractions aux lois des poids et mesures.
1			1					Aliénation mentale.
882	829	20	33	18	18			Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF — PROVINCE DE LA							
	CLINTON.				NEW WESTMINSTER.			
	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.
Adulteration of Food								
Assaults					31	29	1	1
Breach of peace					7	7		
Carrying fire-arms and unlawful weapons					1	1		
Contempt of Court								
Cruelty to animals					1	1		
Disturbing religious and like meetings					1	1		
Fishery Acts, offences against								
Gambling Acts "					1	1		
Game Laws "					1	1		
Larceny					1	1		
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c					1	1		
Liquor License Acts, offences against					16	13	3	
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours								
" to Indians	23	3	20		42	26	16	
" without licence					2	2		
Malicious injury to property								
Other damage to property					6	6		
Master's and Servant's Acts, offences against								
Medical Act, offences against								
Militia Acts "								
Miscellaneous minor offences					2	2		
Municipal Acts and By-Laws, breaches of					25	25		
Exercising various callings without license					1	1		
Health By-laws, offences against								
Highways, offences relating to								
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against					2	2		
Profanation of the Lord's Day								
Railway Acts, offences against	7	1	6					
Revenue Laws "								
Seamen Acts "								
Statute Labor, offences relating to								
Threats and abusive language								
Trespass					3	3		
Vagrancy					13		13	
Drunkenness					134	128	6	
Indecent exposure								
Insulting, obscene and profane language					4	4		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof								
Loose, idle, disorderly					1	1		
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	30	4	26		296	256	39	1

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

British Columbia. — Colombie-Britannique. Victoria.				Grand Totals. — Grands Totaux. Prince Edward Island. Ile du Prince-Edouard.				Offenses
Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Falsifications de substances alimentaires.
22	18	4	....	42	36	6	....	Voies de fait.
5	5	.....	...	5	5	.....	....	Troubler la paix.
6	6	.....	....	...	...	.....	.....	Port d'armes illégal.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Mépris de cour.
.....	.....	.....	.....	4	4	.....	.....	Cruauté envers les animaux.
1	1	.....	.....	1	1	.....	.....	Perturbation de réunions religieuses et autres.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des pêcheries.
33	33	.....	....	.....	.....	.....	.....	" défendant le jeu.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de chasse.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Larcin.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" bois, arbres, fruits, etc.
21	17	4	....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des licences de boissons.
...	.....	.....	.....	75	61	14	...	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vente de boissons durant les heures défendues.
11	2	9	....	.....	.....	.....	.....	" aux Sauvages.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" sans licence.
.....	.....	.....	.....	3	3	.....	.....	Dommages malicieux à la propriété.
1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Autres dommages à la propriété.
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois concernant la médecine.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de la milice.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Divers petits délits.
83	83	.....	.....	13	13	.....	.....	Contraventions aux lois municipales.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Pratiquant divers états sans licence.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
5	5	.....	.....	2	1	.....	1	Délits ayant rapport aux chemins publics.
...	...	.....	.....	.....	.....	.....	...	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infract. aux lois concernant les pharmaciens.
.....	.....	.....	.....	3	3	.....	.....	Profanation du dimanche.
2	1	1	.....	...	...	.....	...	Infractions aux lois des chemins de fer.
4	4	.....	.....	.....	.....	.....	...	Délits contre le revenu de l'Etat.
2	2	.....	.....	2	.....	.....	2	Infractions aux lois maritimes.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...	Délits ayant rapport à la corvée.
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	Menaces et langage injurieux.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	...	Empiètement.
27	9	18	.....	5	....	5	.....	Vagabondage.
335	318	17	.....	287	286	.....	1	Ivresse.
9	9	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Exposition indécente.
5	5	.....	.....	11	11	.....	.....	Langage insultant, obscène, profane.
.....	...	.....	.....	...	.....	.....	.....	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Conduite déréglée.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des poids et mesures.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Aliénation mentale.
572	519	53	.....	457	427	25	5	.....Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

GRAND TOTALS—*Continued.*

OFFENCES.	Nova Scotia. — Nouvelle-Ecosse.				New Brunswick. — Nouveau-Brunswick.			
	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.
Adulteration of Food	2	2						
Assaults	200	166	13	21	272	261	4	7
Breach of peace	28	28			84	82	2	
Carrying fire-arms and unlawful weapons	2	2			4	3	1	
Contempt of Court	3	1	2					
Cruelty to animals	8	5	2	1	21	21		
Disturbing religious and like-meetings	26	26			13	12		1
Fishery Acts, offences against					9	9		
Gambling Acts "	2	2						
Game Laws "	1	1						
Larceny	8	8			1	1		
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c	2	2			1	1		
Liquor License Acts, offences againtt	124	124			128	128		
Breach of Canada Temperance Act	6	6			180	160	5	15
Selling liquor during prohibited hours					6	6		
" to Indians					1	1		
" without license					11	11		
Malicious injury to property	12	10	2		22	21		1
Other damage to property	28	23		5	7	5		2
Master's and Servant's Acts, offences against								
Medical Acts, offences against								
Militia Acts "	3	3						
Miscellaneous minor offences	5		5					
Municipal Acts and By-laws, breaches of	25	25			34	34		
Exercising various callings without license					1	1		
Health By-laws, offences against	2	2			1	1		
Highways, offences relating to	6	6			5	5		
Neglecting to support family	1			1				
Pharmacy Acts, offences against					2	2		
Profanation of the Lord's Day	2	2			5	5		
Railway Acts, offences against	5	5			20	20		
Revenue Laws "	6	6						
Seamen Acts "	18	4	9	5	18	2	8	8
Statute Labor, offences relating to								
Threats and abusive language	18	5	1	12	52	50	1	1
Trespass	3	3						
Vagrancy	64	2	54	8	15	7	7	1
Drunkenness	642	608	23	11	1,561	1,440	111	10
Indecent exposure	2		2		1	1		
Insulting, obscene and profane language	29	27	2		10	10		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof	7	2	5		10	8	2	
Loose, idle, disorderly	62	59	3		22	21	1	
Weights and Measures Acts, offences against	1	1						
Insanity					1			1
Totals	1,353	1,166	123	64	2,518	2,329	142	47

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

GRANDS TOTAUX—*Suite.*

Quebec.				Ontario.				OFFENSES.
	Sentence.				Sentence.			
Convictions Total Condamnations.	Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	
.....	.....	.....	.....	49	49	.....	.....	Falsifications de substances alimentaires.
878	795	76	7	2,114	2,035	55	24	Voies de fait.
157	147	2	7	334	322	2	10	Troubler la paix.
26	10	3	13	58	44	7	7	Port d'armes illégal.
4	2	2	.....	7	6	1	.....	Mépris de cour.
63	60	.....	3	274	271	1	2	Cruauté envers les animaux.
23	23	.....	.....	197	187	.....	10	Perturbation de réunions religieuses et autres.
13	13	.....	.....	34	34	.....	.....	Infractions aux lois des pêcheries.
12	12	.....	.....	55	54	.....	1	" défendant le jeu.
13	13	.....	.....	15	15	.....	.....	" de chasse.
4	4	.....	.....	40	37	.....	3	Larcin.
.....	.....	.....	.....	19	18	1	.....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
3	3	.....	.....	31	24	.....	7	" bois, arbres, fruits, etc.
56	56	.....	.....	668	666	.....	2	Infractions aux lois des licences de boissons.
36	36	.....	.....	14	14	.....	.....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
77	77	.....	.....	227	227	.....	.....	Vente de boissons durant les heures défendues.
.....	.....	.....	.....	45	38	7	.....	" aux Sauvages.
203	203	.....	.....	177	174	2	1	" sans licence.
1	1	.....	.....	132	129	2	1	Dommages malicieux à la propriété.
220	214	.....	6	194	190	1	3	Autres dommages à la propriété.
17	12	5	.....	278	270	1	7	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
.....	.....	.....	.....	41	41	.....	.....	Infractions aux lois concernant la médecine.
2	2	.....	.....	15	14	1	.....	" de la milice.
4	4	.....	.....	57	50	4	3	Divers petits délits.
263	263	.....	.....	2,174	2,153	4	17	Contraventions aux lois municipales.
114	114	.....	.....	68	68	.....	.....	Pratiquant divers états sans licence.
40	40	.....	.....	89	87	.....	2	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
62	62	.....	.....	235	234	.....	1	Délits ayant rapport aux chemins publics.
.....	.....	.....	.....	17	8	6	3	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
.....	.....	.....	.....	27	27	.....	.....	Infract. aux lois concernant les pharmaciens.
4	4	.....	.....	61	61	.....	.....	Profanation du dimanche.
37	36	1	.....	166	136	27	3	Infractions aux lois des chemins de fer.
17	17	.....	.....	9	9	.....	.....	Délits contre le revenu de l'Etat.
69	2	65	2	3	2	.....	1	Infractions aux lois maritimes.
.....	.....	.....	.....	43	40	3	.....	Délits ayant rapport à la corvée.
69	26	9	34	380	291	6	83	Menaces et langage injurieux.
9	9	.....	.....	585	550	6	29	Empiètement.
1,684	1,393	105	186	1,170	577	568	25	Vagabondage.
3,999	3,410	152	437	6,553	6,399	111	43	Ivresse.
8	7	1	.....	71	66	5	.....	Exposition indécente.
112	112	.....	.....	593	580	4	9	Langage insultant, obscène, profane.
445	361	10	74	296	213	28	55	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
336	301	26	9	1,456	1,430	12	14	Conduite déréglée.
1	1	.....	.....	8	8	.....	.....	Infractions aux lois des poids et mesures.
.....	.....	.....	.....	99	.....	.....	99	Aliénation mentale.
9,081	7,845	458	778	19,178	17,848	865	465	.....Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	GRAND TOTALS—*Concluded.*							
	MANITOBA.				BRITISH COLUMBIA. — COLOMBIE-BRITANNIQUE.			
	Convictions Total — Condamnation.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.
Adulteration of Food								
Assaults	56	55		1	53	47	5	1
Breach of peace					12	12		
Carrying fire-arms and unlawful weapons	6	6			7	7		
Contempt of Court								
Cruelty to animals	2	2			1	1		
Disturbing religious and like meetings	3	3			2	2		
Fishery Acts, offences against								
Gambling Acts "	5	5			34	34		
Game Laws "	1	1			1	1		
Larceny					1	1		
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c					1	1		
Liquor License Acts, offences against					37	30	7	
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours	6	6						
" to Indians					76	31	45	
" without license	9	9			2	2		
Malicious injury to property	17	17						
Other damage to property	1	1			7	7		
Master's and Servant's Acts, offences against	82	82						
Medical Acts, offences against								
Militia Acts "	1			1				
Miscellaneous minor offences	4	4			2	2		
Municipal Acts and By-laws, breaches of	80	77		3	108	108		
Exercising various callings without license					1	1		
Health By-laws, offences against	5	5						
Highways, offences relating to	14	14			5	5		
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against	2	2			2	2		
Profanation of the Lord's Day	2			2				
Railway Acts, offences against					9	2	7	
Revenue Laws "					4	4		
Seamen Acts "					2	2		
Statute Labor, offences relating to								
Threats and abusive language	14	11		3				
Trespass					3	3		
Vagrancy	33		15	18	40	9	31	
Drunkenness	486	485		1	469	446	23	
Indecent exposure	3	3			9	9		
Insulting, obscene and profane language					9	9		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof	41	33	5	3				
Loose, idle, disorderly	21	21			1	1		
Weights and Measures Acts, offences against	7	7						
Insanity	1			1				
Totals	902	849	20	33	898	779	118	1

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

GRANDS TOTAUX—*Fin.*

The Territories. — Les Territoires.				Canada.				OFFENSES.
	Sentence.				Sentence.			
Convictions Total Condamnations.	Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	
.....	.....	.....	.....	51	51	.....	.....	Falsifications de substances alimentaires.
41	35	2	4	3,656	3,430	161	65	Voies de fait.
6	6	.....	.....	626	602	7	17	Troubler la paix.
.....	.....	.....	.....	103	72	11	20	Port d'armes illégal.
.....	.....	.....	.....	14	9	5	.....	Mépris de cour.
2	1	1	.....	375	365	4	6	Cruauté envers les animaux.
1	1	.....	.....	266	255	.....	11	Perturbation de réunions religieuses et autres.
.....	.....	.....	.....	56	56	.....	.....	Infractions aux lois des pêcheries.
.....	.....	.....	.....	108	107	.....	1	" défendant le jeu.
5	4	.....	1	36	35	.....	1	" de chasse.
5	4	.....	1	60	56	.....	4	Larcin.
.....	.....	.....	.....	19	18	1	.....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
1	1	.....	.....	39	32	.....	7	" bois, arbres, fruits, etc.
13	13	.....	.....	1,026	1,017	7	2	Infractions aux lois des licences de boissons.
.....	.....	.....	.....	311	277	19	15	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
.....	.....	.....	.....	316	316	.....	.....	Vente de boissons durant les heures défendues.
1	.....	.....	1	123	70	52	1	" aux Sauvages.
25	25	.....	.....	427	424	2	1	" sans licence.
1	1	.....	.....	188	182	4	2	Dommages malicieux à la propriété.
6	5	.....	1	463	445	1	17	Autres dommages à la propriété.
8	8	.....	.....	385	372	6	7	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
.....	.....	.....	.....	41	41	.....	.....	Infractions aux lois concernant la médecine.
.....	.....	.....	.....	21	19	1	1	" de la milice.
5	4	.....	1	77	64	9	4	Divers petits délits.
8	6	1	1	2,705	2,679	5	21	Contraventions aux lois municipales.
.....	.....	.....	.....	184	184	.....	.....	Pratiquant divers états sans licence.
.....	.....	.....	.....	137	135	.....	2	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
.....	.....	.....	.....	329	327	.....	2	Délits ayant rapport aux chemins publics.
.....	.....	.....	.....	18	8	6	4	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
.....	.....	.....	.....	33	33	.....	.....	Infract. aux lois concernant les pharmaciens.
.....	.....	.....	.....	77	75	.....	2	Profanation du dimanche.
.....	.....	.....	.....	237	199	35	3	Infractions aux lois des chemins de fer.
1	.....	.....	1	37	36	.....	1	Délits contre le revenu de l'Etat.
.....	.....	.....	.....	112	12	82	18	Infractions aux lois maritimes.
.....	.....	.....	.....	43	40	3	.....	Délits ayant rapport à la corvée.
4	.....	.....	4	538	383	17	138	Menaces et langage injurieux.
.....	.....	.....	.....	601	566	6	29	Empiètement.
23	8	15	.....	3,034	1,996	800	238	Vagabondage.
48	41	3	4	14,045	13,115	423	507	Ivresse.
1	1	.....	.....	95	87	8	.....	Exposition indécente.
.....	.....	.....	.....	764	749	6	9	Langage insultant, obscène, profane.
.....	.....	.....	.....	799	617	50	132	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
6	6	.....	...	1,905	1,840	42	23	Conduite déréglée.
4	4	.....	.....	21	21	.....	.....	Infractions aux lois des poids et mesures.
4	.....	.....	4	105	.....	.....	105	Aliénation mentale.
219	174	22	23	54,606	31,417	1,773	1,416	.....Totaux.

TABLE IV.

SHOWING THE NUMBER OF CONVICTIONS AND THE NUMBER OF PERSONS TO EACH CONVICTION FROM 1880 TO 1890.

TABLEAU IV.

INDIQUANT LE NOMBRE DE CONDAMNATIONS ET LE NOMBRE DE PERSONNES POUR CHAQUE CONDAMNATION DEPUIS 1880 A 1890.

TABLE IV—SHOWING THE NUMBER OF CONVICTIONS AND THE NUMBER OF PERSONS TO EACH CONVICTION FROM 1880 TO 1890.

OFFENCES.		Ontario.		Quebec.		Nova Scotia. — Nouvelle-Ecosse.		New Brunswick. — Nouv.-Brunswick	
		Number of convictions.	One conviction to every	Nombre de condamnations.	Une condamnation pour chaque	Number of convictions.	One conviction to every	Nombre de condamnations.	Une condamnation pour chaque
Murder, attempts at and manslaughter.....	1880	8	236,322	3	447,126	.....	.....	.....	.....
	1881	4	480,807	7	194,147	3	146,857	.....	.....
	1882	11	177,851	11	125,173	.....	.....	1	325,033
	1883	10	199,011	6	232,503	.....	.....	1	328,877
	1884	14	144,485	.....	.....	2	229,220	1	332,493
	1885	17	120,883	3	476,213	1	464,513	1	335,648
	1886	11	189,796	1	1,445,245	.....	.....	1	338,833
	1887	8	265.125	5	292,408	2	238,450	.....	.....
	1888	8	269,348	3	493,012	3	161,072	2	172,646
	1889	8	273,638	7	213,746	2	244,809	3	116,189
	1890	16	139,552	3	506,004	2	248,873	1	352,709
Rape and other offences against females.....	1880	31	60,986	11	121,943	4	108,729	.....	.....
	1881	30	64,107	12	113,252	1	440,572	2	160,616
	1882	41	47,716	5	275,381	1	446,229	2	162,516
	1883	23	86,526	12	116,252	3	150,653	1	328,877
	1884	41	49,336	24	58,842	3	152,813	2	166,246
	1885	59	34,831	34	42,019	10	46,451	3	111,882
	1886	50	41,755	36	40,145	8	58,833	6	56,472
	1887	35	60,600	27	54,150	7	68,129	4	85,512
	1888	57	37,803	28	52,823	2	241,608	1	345,292
	1889	42	52,121	38	39,374	3	163,206	3	116,188
	1890	46	48,539	42	36,143	7	71,106	2	176,354
Other offences against the person.....	1880	2,991	632	893	1,502	225	1,933	187	1,697
	1881	2,880	668	743	1,829	237	1,859	235	1,367
	1882	3,137	623	723	1,904	239	1,867	295	1,103
	1883	2,947	675	876	1,592	295	1,532	389	845
	1884	2,508	806	847	1,667	264	1,736	332	1,001
	1885	3,137	655	1,036	1,379	248	1,873	290	1,157
	1886	3,101	673	1,117	1,294	257	1,831	350	968
	1887	2,807	755	1,281	1,141	253	1,885	307	1,114
	1888	2,735	788	1,267	1,167	207	2,334	307	1,123
	1889	2,932	746	1,324	1,130	249	1,966	352	990
	1890	2,928	762	1,208	1,256	238	2,091	334	1,050
Robbery with violence, burglary, house and shop-breaking	1880	85	22,242	65	20,636	13	33,455	7	45,340
	1881	81	23,743	45	30,200	2	220,286	9	35,692
	1882	66	29,642	81	16,998	6	74,371	11	29,548
	1883	73	27,261	34	41,030	10	45,196	2	164,433
	1884	118	17,142	83	17,015	9	50,938	2	166,240
	1885	114	18,026	78	18,316	17	27,324	6	55,941
	1886	151	13,826	56	25,808	15	31,378	12	28,230
	1887	127	16,701	40	36,551	23	20,735	9	38,003
	1888	135	15,961	71	20,831	3	161,072	4	86,325
	1889	144	15,202	87	17,198	15	32,641	6	58,094
	1890	171	13,054	70	21,686	5	99,549	12	29,396
Horse, cattle and sheep stealing...	1880	28	67,520	9	149,042	.....	.....	2	158,719
	1881	28	68,686	20	67,951	.....	.....	1	321,234
	1882	26	75,245	13	105,916	1	446,229	.....	.....
	1883	20	99,505	13	107,309	2	225,979	.....	.....
	1884	21	96,323	13	108,633	.....	.....	.....	.....
	1885	33	62,273	15	95,243	1	464,513	2	167,824
	1886	14	149,125	7	206,463	1	470,666	.....	.....
	1887	27	78,555	14	104,431	2	238,450	.....	.....
	1888	17	126,752	12	123,253	.....	.....	.....	.....
	1889	29	75,486	6	249,371	.....	.....	.....	.....
	1890	20	111,614	5	303,603	1	497,746	.....	.....

TABLEAU IV—INDIQUANT LE NOMBRE DE CONDAMNATIONS ET LE NOMBRE DE PERSONNES POUR CHAQUE CONDAMNATION, DEPUIS 1880 A 1890.

Prince Edward Island. — Ile du Prince-Edouard.		Manitoba.		British Columbia. — Colombie-Britannique.		The Territories. — Les Territoires.		Canada.		OFFENSES.
Number of convictions.	One conviction to every	Nombre de condamnations.	Une condamnation pour chaque	Number of convictions.	One conviction to every	Nombre de condamnations.	Une condamnation pour chaque	Number of convictions.	One conviction to every	
.....	.....	.....	.....	....	.....	1	54,000	12	353,764	Meurtre et homicide non prémédité.
...	.....	.....	.....	8	6,182	.....	.....	22	196,582	
....	.....	.....	.....	1	56,899	.....	.....	24	183,700	
1	112,134	.....	.....	8	8,182	.....	.....	26	172,891	
.....	.....	.....	.....	2	37,626	4	16,004	23	198,604	
.....	.....	.....	.....	1	86,500	7	11,504	30	155,482	
1	116,893	....	.....	12	8,285	7	12,777	33	144,148	
2	59,261	2	60,018	5	22,857	2	49,939	26	186,720	
1	120,176	2	66,312	3	43,789	2	56,058	24	206,609	
.....	.....	2	73,272	9	16,778	1	126,471	32	158,418	
.....	.....	.....	.....	6	30,009	.....	.....	28	185,182	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	46	92,286	Viol et autres outrages contre la femme.
.....	.....	1	65,954	.....	.....	.....	.....	46	94,018	
...	.....	.....	.....	1	56,899	.....	.....	50	88,176	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	62,000	40	112,379	
1	113,699	.....	.....	.....	.....	3	21,338	74	61,728	
2	57,642	1	106,464	2	43,250	2	40,265	113	41,278	
.....	.....	.....	.....	4	24,857	1	89,441	105	45,303	
.....	.....	3	40,012	1	114,286	1	99,879	78	62,240	
.....	.....	.....	.....	1	131,366	.....	.....	89	55,715	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	126,471	87	58,269	
1	123,982	.....	.....	2	90,025	4	28,397	104	49,856	
74	1,450	64	884	5	8,600	10	5,400	4,449	954	Outrages divers contre la personne.
72	1,512	60	1,099	44	1,124	14	4,032	4,285	1,009	
67	1,649	86	894	44	1,293	2	30,000	4,593	960	
62	1,808	157	571	73	897	3	20,666	4,802	936	
66	1,723	131	796	40	1,881	3	21,338	4,191	1,089	
69	1,671	102	1,044	26	3,327	6	13,422	4,914	949	
51	2,292	92	1,181	92	1,080	4	22,360	5,064	939	
26	4,558	56	2,143	63	1,814	5	19,976	4,798	1,012	
34	3,534	45	2,947	53	2,478	29	3,866	4,677	1,060	
63	1,934	113	1,297	84	1,797	48	2,635	5,165	981	
45	2,755	77	2,158	76	2,369	55	2,065	4,961	1,045	
4	26,826	1	56,564	1	43,000	....	.....	176	24,120	Vol avec violence et effraction, bris de maisons et de magasins.
.....	.....	2	32,977	5	9,892	.....	.....	144	30,033	
.....	.....	7	10,982	2	28,449	.....	.....	173	25,484	
1	112,134	1	89,600	11	5,951	..	.....	132	34,054	
4	28,425	5	20,857	4	18,813	1	64,015	226	20,212	
1	115,285	4	26,616	2	43,250	.....	.....	222	21,011	
.....	.....	8	13,580	13	7,648	.....	.....	255	18,654	
.....	.....	5	24,007	4	28,571	.....	.....	208	23,340	
.....	.....	5	26,525	4	32,841	3	37,372	225	22,038	
1	121,852	17	8,620	12	12,583	1	126,471	283	17,913	
2	61,991	5	33,235	5	36,010	6	18,931	276	18,786	
.....	.....	4	14,141	.....	.....	.....	.....	43	98,725	Vol de chevaux, bétail et moutons.
.....	.....	2	32,977	.....	.....	10	5,644	61	70,898	
.....	.....	5	15,374	..	.....	.....	.....	45	97,973	
.....	.....	2	44,800	4	16,365	16	3,875	57	78,862	
.....	.....	1	104,288	2	37,626	1	64,015	38	120,208	
.....	.....	3	35,488	.....	.....	3	26,843	57	81,832	
.....	.....	4	27,160	.....	.....	.....	.....	26	182,957	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	43	112,900	
.....	.....	.....	.....	3	43,789	2	56,058	34	145,841	
.....	.....	1	146,545	..	.....	5	25,294	41	123,643	
....	.....	...	.....	1	180,051	6	18,931	33	157,124	

TABLE IV.—SHOWING THE NUMBER OF CONVICTIONS AND THE NUMBER OF PERSONS TO EACH CONVICTION, FROM 1880 TO 1890.

OFFENCES.		Ontario.		Quebec.		Nova Scotia. — Nouvelle-Ecosse.		New Brunswick — Nouv.-Brunswick	
		Number of convictions.	One conviction to every	Nombre de condamnations.	Une condamnation pour chaque.	Number of convictions.	One conviction to every	Nombre de condamnations.	Une condamnation pour chaque
Other offences against property	1880	1,860	1,016	771	1,739	153	2,842	95	3,341
	1881	1,462	1,315	705	1,927	155	2,842	79	4,066
	1882	1,745	1,121	653	2,108	158	2,824	99	3,283
	1883	1,479	1,345	624	2,235	166	2,722	85	3,86
	1884	2,309	876	694	2,035	179	2,561	121	2,748
	1885	1,803	1,139	846	1,688	137	3,390	89	3,771
	1886	1,721	1,213	765	1,889	131	3,593	72	4,700
	1887	1,472	1,441	720	2,030	109	4,375	59	5,795
	1888	1,802	1,196	1,034	1,430	105	4,602	97	3,559
	1889	1,851	1,182	1,142	1,310	130	3,766	71	4,909
	1890	1,776	1,256	1,007	1,507	133	3,742	74	4,766
Other felonies and misdemeanors	1880	123	15,370	50	26,827	20	21,745	3	105,808
	1881	183	10,509	51	26,647	19	23,188	4	80,309
	1882	73	26,799	14	98,350	3	148,743	6	54,171
	1883	56	35,538	23	60,653	19	23,787	1	328,87
	1884	84	24,081	50	28,244	2	229,220	5	66,49
	1885	75	27,400	46	31,057	7	66,359	2	167.82
	1886	69	30,257	38	38,033	3	156,889	2	169,41
	1887	58	36,570	46	31,783	4	119,225	.....	.....
	1888	83	25,961	43	34,396	5	96,643	2	172,64
	1889	58	37,743	26	57,547	8	61,202	6	58,09
	1890	45	49,618	41	37,024	14	35,553	.....	.....
Breaches of municipal by-laws and other minor offences	1880	7,903	239	2,716	494	563	772	329	96
	1881	7,204	267	3,397	400	436	1,010	399	80
	1882	6,813	287	3,226	426	323	1,381	511	63
	1883	6,984	285	3,528	395	353	1,280	564	58
	1884	6,487	312	2,855	495	369	1,242	588	56
	1885	8,991	228	3,002	476	512	907	354	94
	1886	8,604	242	3,467	417	460	1,023	443	76
	1887	9,896	214	3,447	424	404	1,180	470	72
	1888	11,547	186	3,372	439	377	1,282	518	66
	1889	10,404	210	3,479	430	309	1,584	422	82
	1890	9,746	229	3,926	386	437	1,139	613	57
Drunkenness	1880	5,282	358	1,348	995	677	642	850	37
	1881	5,238	367	1,400	937	737	598	1,130	28
	1882	5,548	352	1,972	698	563	792	1,353	24
	1883	6,086	327	1,546	902	600	753	1,528	21
	1884	4,694	431	1,624	870	591	776	1,402	23
	1885	5,868	350	2,163	660	768	605	1,300	25
	1886	5,453	383	2,367	610	667	705	1,290	26
	1887	6,200	342	2,947	496	462	1,032	1,011	33
	1888	6,633	325	3,360	440	501	964	1,141	30
	1889	7,059	310	3,412	438	657	745	1,383	25
	1890	6,553	340	3,999	380	642	775	1,561	22
Total convictions	1880	18,311	103	5,866	229	1,655	262	1,473	21
	1881	17,110	112	6,430	211	1,590	277	1,859	17
	1882	17,460	112	6,698	205	1,294	345	2,278	14
	1883	17,678	112	6,662	209	1,448	312	2,571	12
	1884	16,276	124	6,190	228	1,419	323	2,453	13
	1885	20,097	102	7,223	198	1,701	273	2,047	16
	1886	19,174	109	7,854	184	1,542	305	2,176	15
	1887	20,630	103	8,527	171	1,266	377	1,860	18
	1888	23,017	93	9,190	161	1,203	402	2,072	16
	1889	22,527	97	9,521	157	1,373	357	2,246	15
	1890	21,301	105	10,301	147	1,479	336	2,597	13

TABLEAU IV.—INDIQUANT LE NOMBRE DE CONDAMNATIONS ET LE NOMBRE DE PERSONNES POUR CHAQUE CONDAMNATION, DEPUIS 1880 A 1890.

Prince Edward Island. — Ile du Prince-Edouard.		Manitoba.		British Columbia. — Colombie-Britannique.		The Territories — Les Territoires		Canada.		OFFENSES.
Number of convictions.	One conviction to every	Nombre de condamnations.	Une condamnation pour chaque.	Number of convictions.	One conviction to every	Nombre de condamnations.	Une condamnation pour chaque	Number of convictions.	One conviction to every	
29	3,700	31	1,824	15	2,866	21	2,571	2,975	1,427	
29	3,755	40	1,649	40	1,236	22	2,565	2,532	1,708	
31	3,564	61	1,260	48	1,185	5	12,000	2,800	1,574	
14	8,009	64	1,400	74	884	24	2,583	2,530	1,777	
29	3,920	117	891	33	2,280	27	2,371	3,509	1,302	
11	10,480	116	918	47	1,840	51	1,579	3,100	1,504	Offenses diverses contre la propriété.
13	8,992	65	1,671	118	842	32	2,795	2,917	1,631	
17	6,972	56	2,143	71	1,609	12	8,323	2,516	1,929	
12	10,015	58	2,286	63	2,085	32	3,503	3,203	1,548	
16	7,616	76	1,928	83	1,819	46	2,749	3,415	1,484	
17	7,293	91	1,826	60	3,001	76	1,494	3,234	1,603	
1	107,303	2	28,282	1	43,000	2	27,000	202	21,015	
1	108,891	4	16,488	25	1,978	1	56,446	288	15,017	
.....	.....	3	25,624	6	9,483	1	60,000	106	41,592	
.....	.....	5	17,920	23	2,846	1	62,000	128	35,118	
.....	.....	1	104,288	2	37,626	.....	.....	144	31,722	
1	57,642	8	13,308	.....	.....	48	1,678	188	24,811	Autres crimes et délits.
1	116,893	3	36,213	8	12,428	9	9,938	133	35,766	
.....	.....	2	60,018	14	8,163	.....	.....	124	39,151	
.....	.....	1	132,624	9	14,596	2	56,058	145	34,197	
2	60,926	3	48,848	8	18,875	7	18,067	118	42,961	
.....	.....	6	27,696	7	25,721	3	37,863	116	44,699	
101	1,062	159	356	14	3,071	83	651	11,868	357	
164	664	420	157	104	475	148	381	12,272	352	
169	654	839	92	124	459	.....	.....	12,005	367	
208	539	957	93	295	222	.....	.....	12,889	348	
181	628	807	129	167	451	.....	.....	11,454	399	
285	404	738	144	111	779	6	13,421	13,999	333	Contraventions aux lois municipales et divers autres petits délits.
233	501	608	179	363	274	7	12,777	14,185	335	
191	621	238	504	313	365	7	14,268	14,966	324	
135	890	158	839	293	448	45	2,491	16,445	301	
123	998	312	469	318	475	82	1,542	15,449	328	
125	992	328	506	455	394	113	1,005	15,743	329	
260	413	10	5,656	11	3,909	.....	.....	8,438	503	
261	417	525	125	225	219	9	6,272	9,575	451	
247	447	1,504	51	322	177	.....	.....	11,509	383	
244	459	2,258	39	522	125	.....	.....	12,784	351	
246	462	1,085	96	235	320	.....	.....	9,877	462	
328	351	711	150	108	801	.....	.....	11,246	415	Ivresse.
359	326	631	172	389	256	.....	.....	11,156	426	
274	433	529	227	261	438	10	9,988	11,694	415	
287	419	479	277	370	355	36	3,114	12,807	387	
330	369	591	248	368	410	41	3,085	13,841	366	
287	432	486	342	469	384	48	2,366	14,045	369	
469	229	271	209	47	915	117	461	28,209	150	
527	206	1,054	62	451	109	204	276	29,225	148	
514	215	2,505	31	548	104	8	7,500	31,305	141	
530	211	3,444	26	1,010	65	45	1,378	33,388	135	
527	216	2,147	49	485	155	39	1,641	29,536	155	
698	165	1,683	63	297	291	123	654	33,869	138	Total des condamnations.
658	177	1,411	77	999	99	60	1,491	33,874	140	
510	232	891	134	732	156	37	2,699	34,453	141	
469	256	748	177	799	164	151	742	37,649	132	
535	228	1,115	131	882	171	232	545	38,431	132	
477	260	993	167	1,081	166	311	365	38,540	134	

TABLE V.

SUMMARY CONVICTIONS AND CASES SUBJECT TO BE TRIED BY JURY.

TABLEAU V.

CONDAMNATIONS SOMMAIRES ET CAUSES DE LA COMPÉTENCE D'UN JURÉ.

TABLE V.—SUMMARY CONVICTIONS AND CASES SUBJECT TO TRIAL BY JURY.

JUDICIAL DISTRICTS. — DISTRICTS JUDICIAIRES.	Summary Convictions. — Condamnations sommaires	CASES SUBJECT TO BE TRIED BY JURY CON- — CAUSES DE LA COMPÉTENCE D'UN JURÉ DE CONSEN-					
		By Police or other Magistrate. — Par un Magistrat de Police ou autre.			Under the Speedy Trials Act. — En vertu de l'Acte des procès expéditifs.		
		Convictions. — Condamnations.	Acquittals. — Acquittements.	Totals. — Totaux.	Convictions — Condamnations.	Acquittals. — Acquittements.	Totals. — Totaux.
PROVINCE OF ONTARIO.							
Algoma	279	8	.....	8	6	2	8
Brant	726	44	30	74	13	17	30
Bruce	312	.....	.....	.....	17	.....	17
Carleton	1,219	103	55	158	12	3	15
Dufferin	132	.....	.....	.....	.....	1	1
Elgin	304	33	5	38	12	2	14
Essex	455	34	.....	34	9	6	15
Frontenac	420	28	.....	28	17	7	24
Grey	322	25	10	35	6	1	7
Haldimand	86	1	.....	1	19	4	23
Halton	108	.....	.....	.....	20	13	33
Hastings	532	37	19	56	9	3	12
Huron	150	.....	.....	.....	12	7	19
Kent	450	46	62	108	6	7	13
Lambton	458	5	.....	5	30	9	39
Lanark	163	.....	.....	.....	7	1	8
Leeds and Grenville	482	15	.....	15	12	6	18
Lennox and Addington	182	10	.....	10	6	1	7
Lincoln	245	10	6	16	12	3	15
Middlesex	768	38	.....	38	45	10	55
Norfolk	98	2	.....	2	17	2	19
Northumberland and Durham	482	35	13	48	4	2	6
Ontario	176	12	.....	12	19	3	22
Oxford	522	10	.....	10	9	8	17
Peel	92	.....	.....	.....	10	3	13
Perth	*84	3	.....	3	4	1	5
Peterborough	322	47	.....	47	1	3	4
Prescott and Russell	150	1	.....	1	4	1	5
Prince Edward	89	4	.....	4	1	.....	1
Renfrew	196	5	1	6	4	.....	4
Simcoe	456	.....	.....	.....	28	6	34
Stormont, Dundas and Glengarry	245	8	.....	8	9	4	13
Thunder Bay	247	7	11	18	1	1	2
Victoria	249	9	.....	9	8	4	12
Waterloo	248	.....	.....	.....	23	12	35
Welland	274	19	22	41	6	5	11
Wellington	241	14	1	15	16	.....	16
Wentworth	1,817	145	107	252	4	.....	4
York	5,397	582	532	1,114	56	12	68
Totals of Ontario / Totaux d'Ontario	19,178	1,340	874	2,214	494	170	664

* No return from the Police Magistrate of Stratford—Aucun rapport reçus du magistrat de police de Stratford.

TABLEAU V.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES ET CAUSES DE LA COMPÉTENCE D'UN JURÉ.

BUT TRIED SUMMARILY BY SENT. — MAIS JUGÉES SOMMAIREMENT TEMENT.			CASES TRIED BY JURY. — CAUSES JUGÉES PAR JURÉ.			INDICTABLE OFFENCES. — DÉLITS SUJETS À POURSUITE.		
		Totals. — Totaux.						
Convictions. — Condamnations.	Acquittals. — Acquittements.	Totals. — Totaux.	Convictions. — Condamnations.	Acquittals. — Acquittements.	Totals. — Totaux.	Convictions. — Condamnations.	Acquittals. — Acquittements.	Totals. — Totaux.
PROVINCE D'ONTARIO.								
14	2	16	3	3	6	17	5	22
57	47	104	4	3	7	61	50	111
17	.....	17	9	14	23	26	14	40
115	58	173	11	7	18	126	65	191
.....	1	1	1	4	5	1	5	6
45	7	52	5	4	9	50	11	61
43	6	49	4	14	18	47	20	67
45	7	52	13	6	19	58	13	71
31	11	42	16	9	25	47	20	67
20	4	24	1	5	6	21	9	30
20	13	33	.....	4	4	20	17	37
46	22	68	5	4	9	51	26	77
12	7	19	1	7	8	13	14	27
52	69	121	2	4	6	54	73	127
35	9	44	4	7	11	39	16	55
7	1	8	.....	.....	.....	7	1	8
27	6	33	1	10	11	28	16	44
16	1	17	4	2	6	20	3	23
22	9	31	2	.....	2	24	9	33
83	10	93	8	19	27	91	29	120
19	2	21	3	4	7	22	6	28
39	15	54	7	9	16	46	24	70
31	3	34	3	2	5	34	5	39
19	8	27	1	7	8	20	15	35
10	3	13	.....	1	1	10	4	14
7	1	8	3	2	5	10	3	13
48	3	51	4	4	8	52	7	59
5	1	6	.....	.....	.....	5	1	6
5	.....	5	3	.....	3	8	.....	8
9	1	10	2	2	4	11	3	14
28	6	34	11	6	17	39	12	51
17	4	21	13	4	17	30	8	38
8	12	20	2	1	3	10	13	23
17	4	21	5	5	10	22	9	31
23	12	35	.....	1	1	23	13	36
25	27	52	3	3	6	28	30	58
30	1	31	9	.....	9	39	1	40
149	107	256	33	13	46	182	120	302
638	544	1,182	93	81	174	731	625	1,356
1,834	1,044	2,878	289	271	560	2,123	1,315	3,438

TABLE V.—SUMMARY CONVICTIONS AND CASES SUBJECT TO TRIAL BY JURY.

JUDICIAL DISTRICTS. — DISTRICTS JUDICIAIRES	Summary Convictions. — Condamnations sommaires	CASES SUBJECT TO BE TRIED BY JURY CON — CAUSES DE LA COMPÉTENCE D'UN JURÉ DE CONSEN					
		By Police or other Magistrate. — Par un Magistrat de Police ou autre.			Under the Speedy Trials Act. — En vertu de l'Acte des procès expéditifs.		
		Convictions — Condamnations.	Acquittals. — Acquittements.	Totals. — Totaux.	Convictions — Condamnations.	Acquittals. — Acquittements.	Totals. — Totaux.
PROVINCE OF QUEBEC.							
Arthabaska	26				5		5
Beauce	18				1		1
Beauharnois		2		2			
Bedford	22				7	5	12
Bonaventure	7				1		1
Chicoutimi							
Gaspé	7	1		1	6		6
Iberville	9	4	1	5	5	2	7
Joliette	11				8	1	9
Kamouraska	12						
Montmagny	4				1		1
Montreal	6,819	791	145	936	86	53	139
Ottawa	140	4		4			
Quebec	1,686	50	3	53	20	2	22
Richelieu	162	7		7	1		1
Rimouski	11	12	4	16	6	2	8
Saguenay							
St. Francis	75	28	4	32	23	1	24
St. Hyacinthe					16	1	17
Terrebonne							
Three Rivers	72	21	5	26	4		4
Totals of Quebec / Totaux de Québec	9,081	920	162	1,082	190	67	257
PROVINCE OF NEW BRUNSWICK.							
Albert					4		4
Carleton	120	1		1	4	1	5
Charlotte	204				2		2
Gloucester	32				2	1	3
Kent	3				1		1
King's					2		2
Madawaska					2	2	4
Northumberland	138	7		7	2		2
Queen's							
Restigouche					2		2
St. John	1,519	28	32	60			
Sunbury							
Victoria	1				1	2	3
Westmoreland	269				10	2	12
York	232	4		4		2	2
Totals of New Brunswick / Totaux du N.-Brunswick	2,518	40	32	72	32	10	42

TABLEAU V.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES ET CAUSES DE LA COMPÉTENCE D'UN JURÉ.

BUT TRIED SUMMARILY BY SENT. — MAIS JUGÉES SOMMAIREMENT TEMENT. Totals. — Totaux.			CASES TRIED BY JURY. — CAUSES JUGÉES PAR JURÉ.			INDICTABLE OFFENCES. — DÉLITS SUJETS À POURSUITE.		
Convictions. — Condamnations.	Acquittals. — Acquittements.	Totals. — Totaux.	Convictions. — Condamnations.	Acquittals. — Acquittements.	Totals. — Totaux.	Convictions. — Condamnations.	Acquittals. — Acquittements.	Totals. — Totaux.
PROVINCE DE QUÉBEC.								
5		5		1	1	5	1	6
1		1				1		1
2		2	1	5	6	3	5	8
7	5	12	5	1	6	12	6	18
1		1				1		1
7		7				7		7
9	3	12	1		1	10	3	13
8	1	9	2	2	4	10	3	13
1		1	3		3	4		4
877	198	1,075	53	52	105	930	250	1,180
4		4	2	7	9	6	7	13
70	5	75	12	15	27	82	20	102
8		8				8		8
18	6	24	10		10	28	6	34
51	5	56	4	3	7	55	8	63
16	1	17	1	2	3	17	3	20
			15	8	23	15	8	23
25	5	30	1		1	26	5	31
1,110	229	1,339	110	96	206	1,220	325	1,545
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.								
4		4				4		4
5	1	6				5	1	6
2		2				2		2
2	1	3				2	1	3
1		1				1		1
2		2				2		2
2	2	4		1	1	2	3	5
9		9		1	1	9	1	10
2		2				2		2
28	32	60	6	2	8	34	34	68
1	2	3	1		1	2	2	4
10	2	12				10	2	12
4	2	6				4	2	6
72	42	114	7	4	11	79	46	125

TABLE V.—SUMMARY CONVICTIONS AND CASES SUBJECT TO TRIAL BY JURY.

JUDICIAL DISTRICTS. — DISTRICTS JUDICIAIRES.	Summary Convictions. — Condamnations sommaires	CASES SUBJECT TO BE TRIED BY JURY — CAUSES DE LA COMPÉTENCE D'UN JURÉ					
		By Police or other Magistrate. — Par un Magistrat de Police ou autre.			Under the Speedy Trials Act. — En vertu de l'Acte des procès expéditifs.		
		Convictions. — Condamnations.	Acquittals. — Acquittements.	Totals. — Totaux.	Convictions. — Condamnations.	Acquittals. — Acquittements.	Totals. — Totaux.
PROVINCE OF NOVA SCOTIA.							
Annapolis	2				1		1
Antigonish	2	1	1	2	1		1
Cape Breton	67	2		2	2		2
Colchester	19				2	4	6
Cumberland	67				16	5	21
Digby	9	1		1			
Guysborough	6						
Halifax	848	27		27	21	5	26
Hants	42	2		2	2		2
Inverness	15						
King's	37				5		5
Lunenburg	54				1		1
Pictou	138	4		4	1	1	2
Queen's						2	2
Richmond					1		1
Shelburne	6					1	1
Victoria							
Yarmouth	41	8		8	1		1
Totals of Nova Scotia / Totaux de la Nouv.-Ecosse	1,353	45	1	46	54	18	72
King's, P.E.I.—I. du P.-E.	28						
Prince, P.E.I.—I. du P.-E.	64						
Queen's, P.E.I.—I. du P.-E.	365	13	6	19			
Totals of P.E. Island / Totaux de l'Ile du P.-E.	457	13	6	19			
Central Manitoba—Centre	2	2		2	5		5
Eastern Manitoba—Est	882	46	45	91	22	3	25
Western Manitoba—Ouest	18	1		1	3		3
Totals of Manitoba / Totaux de Manitoba	902	49	45	94	30	3	33
Cariboo, B.C.—C.-B.					1		1
Clinton, B.C.—C.-B.							
New Westminster, B.C.—C.-B.	296	59	7	66	30	3	33
Victoria, B.C.—C.-B.	572	34	22	56			
Totals of British Columbia / Totaux de la Col.-Britann.	868	93	29	122	31	3	34
The Territories / Les Territoires	219	15	5	20			
Totals of Canada / Totaux du Canada	34,576	2,515	1,154	3,669	831	271	1,102

TABLEAU V.—COMDAMNATIONS SOMMAIRES ET CAUSES DE LA COMPÉTENCE D'UN JURÉ.

BUT TRIED SUMMARILY BY SENT. MAIS JUGÉES SOMMAIREMENT TEMENT. Totals. Totaux.			CASES TRIED BY JURY. CAUSES JUGÉES PAR JURÉ.			INDICTABLE OFFENCES. DÉLITS SUJETS A POURSUITE.		
Convictions. Condamnations.	Acquittals. Acquittements.	Totals. Totaux.	Convictions. Condamnations.	Acquittals. Acquittements.	Totals. Totaux.	Convictions. Condamnations.	Acquittals. Acquittements.	Totals. Totaux.
PROVINCE DE LA NOUVELLE ÉCOSSE.								
1	.....	1	2	5	7	3	5	8
2	1	3	1	.....	1	3	1	4
4	.....	4	1	.....	1	5	.....	5
2	4	6	3	1	4	5	5	10
16	5	21	6	2	8	22	7	29
1	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
48	5	53	7	3	10	55	8	63
4	.....	4	1	.....	1	5	.....	5
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
5	.....	5	3	.....	3	8	.....	8
1	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	1
5	1	6	1	3	4	6	4	10
.....	2	2	1	.....	1	1	2	3
1	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	1
.....	1	1	.....	.....	.....	.....	1	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
9	.....	9	1	.....	1	10	.....	10
99	19	118	27	14	41	126	33	159
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
13	6	19	7	2	9	20	8	28
13	6	19	7	2	9	20	8	28
7	.....	7	1	2	3	8	2	10
68	48	116	10	4	14	78	52	130
4	.....	4	1	.....	1	5	.....	5
79	48	127	12	6	18	91	54	145
1	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	1
.....	.....	.....	18	.....	18	18	.....	18
89	10	99	11	2	13	100	12	112
34	22	56	30	7	37	64	29	93
124	32	156	59	9	68	183	41	224
15	5	20	77	20	97	92	25	117
3,346	1,425	4,771	588	422	1,010	3,934	1,847	5,781

TABLE VI.

NUMBER OF SUMMARY CONVICTIONS WITH RATIOS FOR CITIES AND TOWNS.

TABLEAU VI.

NOMBRE DE CONDAMNATIONS SOMMAIRES AVEC PROPORTIONS POUR LES VILLES.

TABLE VI.—NUMBER OF SUMMARY CONVICTIONS WITH RATIOS FOR CITIES AND TOWNS.

TABLEAU VI.—NOMBRE DE CONDAMNATIONS SOMMAIRES AVEC PROPORTIONS POUR LES VILLES.

CITIES AND TOWNS. — VILLES.	Municipal Population Municipale.	Summary Convictions. — Jugements sommaires.	Cases tried under the "Summary Trial and Juvenile Offenders' Acts." — Causes jugées en vertu des Actes des procès sommaires et des jeunes délinquants.	Offences Total Délits.	Ratio to 1,000 of the population. — Proportion par 1,000 de la population.
Montreal, Que	233,000	6,541	892	7,433	31·90
Toronto, Ont	178,000	4,853	1,119	5,972	33·55
Quebec	67,000	1,602	56	1,658	24·74
Hamilton, Ont	45,000	1,583	252	1,835	40·77
St. John, N.B	45,000	1,520	65	1,585	35·22
Ottawa, Ont	44,000	1,149	157	1,306	29·68
Halifax, N.S—N.-E	42,000	781	24	805	19·16
London, Ont	30,705	389	37	426	13·87
Winnipeg, Man	25,600	916	91	1,007	39·33
Victoria, B.C—Col.-B	22,500	571	56	627	27·86
Kingston, Ont	18,284	370	27	397	21·71
Brantford, Ont	14,280	530	70	600	42·01
Hull, Que	14,000	142	.....	142	10·14
Charlottetown, P.E.I—I du P.-E	13,600	349	19	368	27·05
St. Thomas, Ont	10,579	190	33	223	21·07
Guelph, Ont	10,548	82	15	97	9·19
Windsor, Ont	10,528	212	25	237	22·51
Belleville, Ont	10,500	233	70	303	28·85
St. Catharines, Ont	10,095	122	16	138	13·67
Stratford, Ont	9,987	No return.	Aucun rapport	.....	.....
Sherbrooke, Que	9,915	77	31	108	10·89
Three Rivers	9,500	64	25	89	9·36
Peterborough, Ont	9,302	221	45	266	28·59
Woodstock, Ont	9,222	231	2	233	25·26
Brockville, Ont	8,887	258	9	267	30·04
Chatham, Ont	8,730	113	104	217	24·85
Sorel, Que	8,181	32	6	38	4·64
Berlin, Ont	7,311	114	.....	114	15·74
Galt, Ont	7,304	46	.....	46	6·29
Fredericton, N.B	7,300	233	4	237	32·46
Owen Sound, Ont	7,237	114	36	150	20·72
Cornwall, Ont	6,402	107	8	115	17·96
Lindsay, Ont	6,031	106	9	115	19·06
St. Jean, Que	5,500	9	.....	7	1·27
Port Hope, Ont	5,161	154	19	173	33·52
Cobourg, Ont	4,740	115	18	133	28·05

TABLE VII.

PARDONS AND COMMUTATIONS.

TABLEAU VII.

PARDONS ET COMMUTATIONS.

TABLE VII—Cases in which the Prerogative of Mercy has been exercised during the year ended the 30th September, 1890, in favor of Prisoners committed to the following Prisons.

(*Province of Ontario.*) PROVINCIAL PENITENTIARY—KINGSTON.

CRIME.	Sentence.	Date of Sentence or Committal.	Date of Pardon or Commutation.	Conditions upon which Pardon or Commutation was granted.	Age and Sex. M	Age and Sex. F	By what Court tried.
Manslaughter	Life	May 9,'74	Sep. 3,'90	*	58		Assizes, Quebec.
"	14 yrs.	Apl. 9,'85	Nov. 21,'89	*		32	Supreme, Halifax.
"	7 "	June 14,'89	Dec. 3,'89	*	70		" Digby.
Rape	7 "	May 21,'88	Apl. 2,'90	*	23		Assizes, London.
Attempt at rape	3 "	Nov. 9,'88	May 6,'90	Remission of 6 mos.	39		" Bracebridge.
Arson	7 "	Jan. 14,'88	Feb. 21,'90	*	19		County, Brockville.
Shopbreaking	5 "	" 11,'88	Mar. 27,'90	*	41		" "
Burglary	3 "	Feb. 15,'89	" 14,'90	When he shall have served 2 years with remission	32		" Cayuga.
Forgery	5 "	Apl. 19,'88	Apl. 2,'90	When he shall have served 3 years with remissisn	27		Assizes, Welland.
"	4 "	Feb. 12,'87	Nov. 28,'89	*	26		" Toronto.
Stealing registered letters	5 "	July 18,'89	Aug. 31,'90	Sentence reduced to 18 months imprisonment		25	" Joliette.
Cattle stealing	5 "	Nov. 2,'86	Apl. 11,'90	*	33		County, Owen Sound.
Larceny	5 "	Oct. 5,'86	Nov. 21,'89	*	21		" Sarnia.
"	5 "	" 5,'86	" 21,'89	*	20		" "
"	5 "	July 23,'88	Dec. 9,'89	*	20		Police, St. Catharines.
"	5 "	" 12,'89	June 7,'90	*		47	Spec. Sess., Montreal.
"	5 "	June 22,'88	Sep. 3,'90	*	21		County, Whitby.
"	3 "	" 18,'88	" 3,'90	*	38		Gen. Sess., Belleville.
"	2½ "	Dec. 14,'88	Dec. 11,'89	*	59		Police, Toronto.

(*Province of Ontario.*) PROVINCIAL REFORMATORY—PENETANGUISHENE.

Manslaughter	5 yrs.	Apl. 6,'88	June 18,'90	*	19		Assizes, Pembroke.
Assault with intent to commit rape	*a* 2 "	Apl. 19,'87	May 16,'90	*	19		County, Cobourg.
Housebreaking	*b*	Oct. 20,'89	do 16,'90	*	13		Police, Welland.
Housebreaking with intent to commit a felony	3 yrs.	July 22,'89	Dec. 9,'89	*	12		" Hamilton.
Obstruction on railway track	4 "	June 29,'87	Jan. 3,'90	*	18		County, Barrie.
Burglary	3 "	July 22,'89	Feb. 17,'90	*	12		Police, Hamilton.
Robbery	4 "	June 30,'87	Nov. 6,'89	*	17		" L'Orignal.
Assault and robbery	3 "	Oct. 8,'88	Apl. 21,'90	*	12		" Toronto.
Horse stealing	*a* 3 "	June 4,'88	May 16,'90	*	19		County, London.
Stealing	5 "	" 25,'88	do 16,'90	*	20		" Cornwall.
Larceny	5 "	Jan. 28,'87	Dec. 13,'89	*	17		Police, Ottawa.
"	5 "	Nov. 7,'85	May 16,'90	*	18		County, Milton.
"	4 "	Sep. 5,'87	Apl. 23,'90	*	19		" Hamilton.
"	4 "	Nov. 5,'87	Mar. 57,'90	*	14		Police "
"	4 "	Oct. 19,'87	Feb. 4,'90	*	21		County, London.
"	3 "	Dec. 12,'87	Dec. 13,'89	*	16		Police, Toronto.
"	3 "	June 15,'87	Oct. 29,'89	*	15		" Peterborough.
"	3 "	Aug. 24,'88	Dec. 13,'89	*	17		County, Sarnia.
"	3 "	July 16,'88	Jan. 18,'90	*	16		Police, Chatham.

a And an indefinite period.
b Indefinite period not to exceed 5 years.
* No reason given for pardon or commutation.

TABLEAU VII—Cas où le droit de grâce a été exercé durant l'année finissant le 30 septembre 1890, en faveur des prisonniers envoyés aux prisons suivantes.

(*Province d'Ontario.*) PÉNITENCIER PROVINCIAL—KINGSTON.

CRIME.	Sentence.	Date de Sentence ou emprisonnement.	Date de Pardon ou commutation.	Conditions sur lesquelles le pardon ou commutation a été accordé.	Age et sexe. H	Age et sexe. F	Par quelle cour mis en jugement.
Homicide non prém..	A vie.	9 mai '74	3 sept. '90	*	58		Assises, Québec.
" " ..	14 ans	9 avril '85	21 nov. '89	*		32	Suprême, Halifax.
" " ..	7 "	14 juin '89	3 déc. '89	*	70		" Digby.
Viol	7 "	21 mai '88	2 avril '90	*	23		Assises, London.
Tentative de viol	3 "	9 nov. '88	6 mai '90	6 mois remis	39		" Bracebridge.
Incendie	7 "	14 janv. '88	21 fév. '90	*	19		Comté, Brockville.
Bris de magasin	5 "	11 " '87	27 mars '90	*	41		" "
Vol de nuit	3 "	15 fév. '89	14 " '90	A être libéré après avoir servi 2 ans avec rémission	32		" Cayuga.
Faux	5 "	19 avril '88	2 avril '90	A être libéré après avoir servi 3 ans avec rémission.	27		Assises, Welland.
"	4 "	12 fév. '87	28 nov. '89	*	26		" Toronto.
Vol de lettres chargées	5 "	18 juill. '89	31 août '90	Sentence réduite à 18 mois d'emprisonnement		25	" Joliette.
Vol de bétail	5 "	2 nov. '86	11 avril '90	*	33		Comté, Owen Sound.
Larcin	5 "	5 oct. '86	21 nov. '89	*	21		" Sarnia.
"	5 "	5 " '86	21 " '89	*	20		" "
"	5 "	23 juill. '88	9 déc. '89	*	20		Police, Ste. Catherine
"	5 "	12 " '89	7 juin '90	*		47	Seesions, Montréal.
"	5 "	22 juin '88	3 sept. '90	*	21		Comté, Whitby.
"	3 "	18 " '88	3 " '90	*	38		Sessions, Belleville.
"	2½ "	14 déc. '88	11 déc. '89	*	59		Police, Toronto.

(*Province d'Ontario.*) ÉCOLE DE RÉFORME—PÉNÉTANGUISHENE.

Homicide non prém..	5 ans	6 avril '88	18 juin '90	*	19		Assises, Pembroke.
Voies de fait avec intention de viol	*a*2 "	19 " '87	16 mai '90	*	19		Comté, Cobourg.
Bris de maison	*b*	20 oct. '89	16 " '90	*	13		Police, Welland.
Bris de maison avec intention de commettre une félonie	3 "	22 juill. '89	9 déc. '89	*	12		" Hamilton.
Obstruant la voie ferrée	4 "	29 juin '87	3 janv. '90	*	18		Comté, Barrie.
Vol de nuit	3 "	22 juill. '89	17 fév. '90	*	12		Police, Hamilton.
Vol	4 "	30 juin '87	6 nov. '89	*	17		" L'Orignal.
Voies de fait et vol	3 "	8 oct. '88	21 avril '90	*	12		" Toronto.
Vol de chevaux	*a*3 "	4 juin '88	16 mai '90	*	19		Comté, London.
Larcin	5 "	25 " '88	16 " '90	*	20		" Cornwall.
"	5 "	28 janv. '87	13 déc. '89	*	17		Police, Ottawa.
"	5 "	7 nov. '85	16 mai '90	*	18		Comté, Milton.
"	4 "	5 sept. '87	23 avril '90	*	19		" Hamilton.
"	4 "	5 nov '87	27 mars '90	*	14		Police "
"	4 "	19 oct. '87	4 fév. '90	*	21		Comté, London.
"	3 "	12 déc. '87	13 déc. '89	*	16		Police, Toronto.
"	3 "	15 juin '87	29 oct. '89	*	15		" Peterborough.
"	3 "	24 août '88	13 déc. '89	*	17		Comté, Sarnia.
"	3 "	16 juill. '88	18 janv. '90	*	16		Police, Chatham.

a Et une période indéfinie.
b Période indéfinie ne devant pas excéder 5 ans.
* Aucune raison donnée pour les pardons ou commutations.

TABLE VII—Cases in which the Prerogative of Mercy has been exercised during the Year ended the 30th September, 1890, in favor of Prisoners committed to the following Prisons.

(*Province of Ontario.*) PROVINCIAL REFORMATORY—PENETANGUISHENE—*Concluded.*

CRIME.	Sentence.	Date of Sentence or Committal.	Date of Pardon or Commutation.	Conditions upon which Pardon or Commutation was granted.	Age and Sex. M	Age and Sex. F	By what Court tried.
Larceny	3 yrs.	July 3,'88	Feb. 17,'90	*	16	..	Police, Hamilton.
"	3 "	Mar. 15,'88	Apl. 5,'90	*	18	..	" Toronto.
"	3 "	" 28,'88	May 16,'90	*	19	..	County, Barrie.
"	3 "	Sep. 23,'89	Sep. 23,'90	*	15	..	Police, Port Hope.
"	*a*2 "	Dec. 7,'87	Jan. 3,'90	*	17	..	County, Berlin.
"	*a*2 "	Sep. 8,'88	Mar. 27,'90	*	18	..	" "
"	*a*2 "	June 16,'87	Jan. 13,'90	*	18	..	Police, Peterborough.
"	*b*	Oct. 29,'89	July 21,'90	*	17	..	" Niagara Falls.
Vagrancy	4 yrs.	May 10,'88	May 16,'90	*	17	..	" Hamilton.
"	3 "	Mar. 7,'90	Apr. 15,'90	*	16	..	" "
"	*c*6 m's.	Aug. 9,'89	June 2,'90	*	12	..	County, Kingston.

(*Province of Ontario.*) MERCER REFORMATORY—TORONTO.

Concealment of the birth of her child	1 yr.	Nov. 9,'89	June 27,'90	*	..	22	Police, Hamilton.
Arson	1 "	" 13,'88	Oct. 24,'89	*	..	15	County, Sault Ste. Marie.
Larceny	5 "	Jan. 30,'89	Mar. 27,'90	*	..	12	" Whitby.

(*Province of Ontario.*) CENTRAL PRISON—TORONTO.

Indecent assault	*d*1 yr.	June 28,'89	Mar. 4,'90	Whip'g remitted and prisoner discharg'd	51	..	Gen. Sess., St. Thomas.
Unlawfully and maliciously wounding	6 m's.	Nov. 9,'89	Feb. 24,'90	*	37	..	Assizes, Owen Sound.
Malicious wounding	6 "	May 29,'90	Sep. 4,'90	*	23	..	Police, "
Aggravated assault	9 "	Dec. 13,'89	May 21,'90	Sentence reduced to six months	27	..	County, Ottawa.
Assault inflicting grevious bodily harm	4 "	Nov. 2,'89	Feb. 4,'90	When he shall have served 3 months	39	..	" Brockville.
Horse stealing	23 "	Feb. 28,'89	Mar. 4,'90	*	30	..	Police, Windsor.
Larceny and store breaking	6 "	Sept 24,'89	Jan. 13,'90	*	19	..	" Toronto.
Larceny	12 "	Feb. 7,'90	Aug. 30,'90	*	29	..	" Pembroke.
Obtaining money under false pretences and embezzlement	18 "	Nov. 15,'89	July 21,'90	*	34	..	Gen. Sess. Port Arthur.
Receiving stolen goods	15 "	Feb. 8,'90	Apr. 21,'90	*	20	..	Police, Ottawa.
Refusing to support wife	12 "	Mar. 17,'90	July 28,'90	*	31	..	" Toronto.
Drunkenness	40 dys	Nov. 20,'89	Dec. 18,'89	*	31	..	" Hamilton.

(*a*) And an indefinite period not to exceed 5 years.
(*b*) Indefinite period.
(*c*) 6 months and indefinite period not to exced 4½ years.
(*d*) And to receive 20 lashes one months after incarceration and 20 more one month before expiration.
* No reason given for pardon or commutation.

TABLEAU VII—Cas où le droit de grâce a été exercé durant l'année finissant le 30 septembre 1890, en faveur des prisonniers envoyés aux prisons suivantes.

(*Province d'Ontario.*) ÉCOLE DE RÉFORME—PÉNÉTANGUISHENE—*Fin.*

CRIME.	Sentence.	Date de Sentence ou emprisonnement.	Date de Pardon ou commutation.	Conditions sur lesquelles le pardon ou commutation a été accordé.	Age et sexe. H	F	Par quelle cour mis en jugement.
Larcin	3 ans.	3 juill. '88	17 fév. '90	*	16		Police, Hamilton.
"	3 "	15 mars '88	5 avril '90	*	18		" Toronto.
"	3 "	28 " '88	16 mai '90	*	19		Comté, Barrie.
"	3 "	23 sept. '89	23 sept. '90	*	15		Police, Port Hope.
"	*a*2 "	7 déc. '87	3 janv. '90	*	17		Comté, Berlin.
"	*a*2 "	8 sept. '88	27 mars '90	*	18		" "
"	*a*2 "	16 juin '87	13 janv. '90	*	18		Police, Peterborough.
"	*b*.	29 oct. '89	21 juill. '90	*	17		" Niagara Falls.
Vagabondage	4 ans.	10 mai '88	16 mai '90	*	17		" Hamilton.
"	3 "	7 mars '90	15 avril '90	*	16		" "
"	*c*6 m's.	9 août '89	2 juin '90	*	12		Comté, Kingston.

(*Province d'Ontario.*) MAISON DE RÉFORME MERCER—TORONTO.

Cachant la naissance de son enfant	1 an.	9 nov. '89	27 juin '90	*	22		Police, Hamilton.
Incendie	1 "	13 " '88	24 oct. '89	*	15		Comté, Sault Ste-Marie.
Larcin	5 "	30 janv. '89	27 mars '90	*	12		" Whitby.

(*Province d'Ontario.*) PRISON CENTRALE—TORONTO.

Attentat à la pudeur	*d*1 an.	28 juin '89	4 mars '90	Supp. du fouet remis et le prisonier libéré	51		Sessions, St. Thomas.
Blessures malicieuses	6 m's.	9 nov. '89	24 fév. '90	*	37		Assises, Owen Sound.
" "	6 "	29 mai '90	4 sept. '90	*	23		Police "
Voies de fait graves	9 "	13 déc. '89	21 mai '90	Sentence réduite à 6 mois	27		Comté, Ottawa.
Voies de fait, infligeant des blessures corporelles graves	4 "	2 nov. '89	4 fév. '90	A être libéré après avoir servi 3 mois	39		" Brockville.
Vol de chevaux	23 "	28 fév. '89	4 mars '90	*	30		Police, Windsor.
Larcin et bris de magasin	6 "	24 sept. '89	13 janv. '90	*	19		" Toronto
Larcin	12 "	7 fév. '90	30 août '90	*	29		" Pembroke.
Obtention d'arg. sous faux pretextes et détournement	18 "	15 nov. '89	21 juill. '90	*	34		Sessions, Port Arthur.
Recel	15 "	8 fév. '90	21 avril '90	*	20		Police, Ottawa.
Refus de pourvoir aux besoins de la famille	12 "	17 mars '90	28 juill. '90	*	31		" Toronto.
Ivresse	40 jrs.	20 nov. '89	18 déc. '89	*	31		" Hamilton.

(*a*) Et une période indéfinie ne devant pas excéder 5 ans.
(*b*) Une période indéfinie.
(*c*) Et une période indéfinie ne devant pas excéder 4½ ans.
(*d*) Et a recevoir 20 coups de fouets un mois après son incarsération et 20 autres 1 mois avant la fin de sa sentence.
* Aucune raison donnée pour les pardons ou commutations.

TABLE VII—Cases in which the Prerogative of Mercy has been exercised during the year ended the 30th September, 1889, in favor of Prisoners committed to the following Prisons.

(*Province of Ontario.*) COMMON JAILS.

CRIME.	Sentence.	Date of Sentence or Committal.	Date of Pardon or Commutation.	Conditions upon which Pardon or Commutation was granted.	Age and Sex. M	Age and Sex. F	By what Court tried.
Perjury	15m's.	Oct. 15,'89	May 16,'90	Sentence reduced to nine months	30		Assizes, Cayuga.
Supplying poison to procure abortion	12 "	June13,'89	Oct. 12,'89	*	72		County, Chatham.
Assault	6 "	Feb. 12,'90	June 7,'90	*	73		" "
"	3 "	June14,'89	Feb. 27,'90	*	35		Police, Belleville.
Larceny	6 "	Mar.21,'90	May 27,'90	Sentence reduced to three months	28		County, Ottawa.
"	4 "	Feb. 11,'90	Apr. 5,'90	At expiration of three months	39		" Barrie.
"	3 "	May 9,'90	July 21,'90	*	18		Police, Chatham.
Vagrancy	6 "	Sep. 24,'89	Dec. 3,'89	*	38		Magistrate, London.
"	6 "	Nov. 2,'89	" 9,'89	*		14	Police, Lanark.
"	6 "	Oct. 18,'89	Jan. 13,'90	*	77		Magistrate, Centreville
"	a5 "	July 15,'90	July 28,'90	*	10		Police, London.
"	2 "	Apl. 1,'90	Apl. 21,'90	Died on April 16, '90	*b*		" "
"	3 "	Dec. 23,'89	Jan. 28,'90	*	40		Committed at his reque
"	3 "	" 23,'89	" 28,'90	*	47		" "
"	3 "	" 11,'89	" 28,'90	*	41		" "
"	3 "	" 11,'89	" 28,'90	*	56		" "
"	3 "	" 19,'89	" 28,'90	*	30		" "
"	3 "	" 14,'89	" 28,'90	*	40		" "
"	3 "	" 2,'89	" 28,'90	*	42		" "
"	3 "	" 14,'89	" 28,'90	*	28		" "
Selling liquor to Indians	*c*	Jan. 29,'90	Mar.14,'90	Imprisonment remitted	39		Magistrate, Port Elgin
Selling liquor	*d*	Nov. 7,'89	Dec. 23,'89	*	24		Police, Brantford.

(*Province of Quebec.*) PROVINCIAL PENITENTIARY—ST. VINCENT DE PAUL.

Manslaughter	4 yrs.	Oct. 13,'88	Mar.27,'90	*	26		Queen's B., Sweetsburg
Burglary	7 "	June17,'87	June24,'90	*	36		" Montreal.
"	7 "	" 17,'87	" 24,'90	*	22		" "
Stealing a money letter from a Post letter bag	5 "	Sep. 13,'87	Sep. 13,'90	*	30		Special Sess., Sweetsb
Forgery	4 "	" 29,'88	Jan. 3,'90	Sentence reduced to 2 years	33		Queen's B., Montreal.
Stealing from the person	4 "	June14,'88	Dec. 19,'89	*	20		" "
Larceny	3 "	Jan. 19,'88	Apl. 5,'90	*	32		Sess. of Peace "

(*Province of Quebec.*) BOYS' REFORMATORY—SHERBROOKE.

Housebreaking	5 yrs.	July 28,'89	July 12,'90	*	9		Sess. of Peace, Montr

(*a*) And not to exceed 5 years Reformatory for boys.
(*b*) Age not given.
(*c*) $50 fine and 2 months imprisonment.
(*d*) Fined $50 and cost.
* No reason given for pardon or commutation.

TABLEAU VII—Cas où le droit de grâce a été exercé durant l'année finissant le 30 septembre 1890, en faveur des prisonniers envoyés aux prisons suivantes.

(*Province d'Ontario.*) PRISONS COMMUNES.

CRIME.	Sentence.	Date de Sentence ou emprisonnement.	Date de Pardon ou commutation.	Conditions sur lesquelles le pardon ou commutation a été accordé.	Age et sexe. H	F	Par quelle cour mis en jugement.
Parjure	15m's.	15 oct. '89	16 mai '90	Sentence réduite à 9 mois	30		Assises, Cayuga.
Procurant de la poison dans le but de produire l'avortement.	12 "	13 juin '89	12 oct. '89	*	72		Comté, Chatham.
Voies de fait	6 "	12 fév. '90	7 juin '90	*	73		" "
"	3 "	14 juin '89	27 fév. '90	*	35		Police, Belleville.
Larcin	6 "	21 mars '90	27 mai '90	Sentence réduite à 3 mois	28		Comté, Ottawa.
"	4 "	11 fév. '90	5 avril '90	A être libéré après avoir servi 3 mois	39		" Barrie.
"	3 "	9 mai '90	21 juil. '90	*	18		Police, Chatham.
Vagabondage	6 "	24 sept. '89	3 déc. '89	*	38		Magistrat, London.
"	6 "	2 nov. '89	9 " '89	*		14	Police, Lanark
"	6 "	18 oct. '89	13 janv. '90	*	77		Magistrat, Centreville.
"	(a)5 "	15 juil. '90	28 juil. '90	*	10		Police, London.
"	2 "	1 avril '90	21 avril '90	Mort le 16 avril 1890.	b		" "
"	3 "	23 déc. '89	28 janv. '90	*	40		Emprisonn. sur demande.
"	3 "	23 " '89	28 " '90	*	47		" "
"	3 "	11 " '89	28 " '90	*	41		" "
"	3 "	11 " '89	28 " '90	*	56		" "
"	3 "	19 " '89	28 " '90	*	30		" "
"	3 "	14 " '89	28 " '90	*	40		" "
"	3 "	2 " '89	28 " '90	*	42		" "
"	3 "	14 " '89	28 " '90	*	28		" "
Vente de boisson aux Sauvages	c	29 janv. '90	14 mars '90	Emprisonnement remis	39		Magistrat, Port Elgin
Vente de boisson	d	7 nov. '89	23 déc. '89	*	24		Police, Brantford.

(*Province de Québec.*) PÉNITENCIER PROVINCIAL—ST. VINCENT DE PAUL.

Homicide non prém.	4ans.	13 oct. '88	27 mars '90	*	26		B. Reine, Sweetsburg.
Vol de nuit	7 "	17 juin '87	24 juin '90	*	36		" Montreal.
"	7 "	17 " '87	24 " '90	*	22		" "
Vol d'une lettre d'argent dans un sac de la malle	5 "	13 sept. '87	13 sept. '90	*	30		Sessions, Sweetsburg.
Faux	4 "	29 " '88	3 janv. '90	Sentence réduite à 2 ans.	33		B. Reine, Montreal.
Vol sur la personne	4 "	14 juin '88	19 déc. '89	*	20		" "
Larcin	3 "	19 janv. '88	5 avril '90	*	32		Sessions "

(*Province de Québec.*) ÉCOLE DE RÉFORME POUR LES GARÇONS—SHERBROOKE.

Bris de maison	5ans.	28 juil. '89	12 juil. '90	*	9		Sessions, Montreal.

(*a*) Et ne devant pas excéder 5 ans d'école de réforme pour les garçons.
(*b*) Age non donné.
(*c*) $50 d'amende et 2 mois d'emprisonnement.
(*d*) $50 d'amende et les frais.
* Aucune raison donnée pour les pardons ou commutations.

TABLE VII—Cases in which the Prerogative of Mercy has been exercised during the year ended the 30th September, 1890, in favor of Prisoners committed to the following Prisons.

(*Province of Quebec.*) COMMON JAILS.

CRIME.	Sentence.	Date of Sentence or Committal.	Date of Pardon or Commutation.	Conditions upon which Pardon or Commutation was granted.	Age and Sex. M	Age and Sex. F	By what Court tried.
Felonious wounding	23 m's.	Nov. 14, '89	June 27, '90	*		22	Queen's B., Montreal.
Wounding	12 "	Aug. 5, '89	May 1, '90	*	23		Magistrate, Sorel.
Causing grevious bodily harm	9 "	Mar. 20, '90	June 7, '90	*	22		Sess. of Peace, Montreal.
Assault	12 "	" 26, '89	Dec. 27, '89	*	31		Assizes, Arthabaskaville.
"	6 "	Oct. 8, '89	Feb. 14, '90	*	31		" Sherbrooke.
Breaking into dwelling and stealing therefrom	23 "	Dec. 5, '89	Sep. 27, '90	*	24		Sess. of Peace, Montreal.
Larceny (2 cases)	12 "	July 17, '89	Jan. 3, '90	*	32		Police, Montreal.
"	12 "	" 8, '89	Mar. 13, '90	*	27		Assizes, Joliette.
"	6 "	Dec. 4, '89	Feb. 17, '90	*	27		Police, Montreal.
Vagrancy	6 "	Mar. 21, '90	June 7, '90	*	24		" "
"	3 "	Jan. 20, '90	" 7, '90	*	44		Recorder "
"	3 "	June 6, '90	July 21, '90	*		26	" "
Drunkenness and bad conduct	66 "	Dec. 26, '88	Mar. 13, '90	Broke jail 14th Jan., 1889, but surrendered himself 4th Nov., 1889	18		Magistrate, St. Johns, Q.
Drunkenness	2 "	Mar. 24, '90	May 1, '90	*	31		Recorder, Montreal.

(*Prince Edward Island, Nova Scotia and New Brunswick.*) PROVINCIAL PENITENTIARY—DORCHESTER.

Manslaughter	Life	July 4, '83	Nov. 28, '89	*	73		Supreme, Summerside, P.E.I.
Rape	"	Oct. 7, '85	Dec. 13, '89	When he shall have served 7 years with remission	49		Assizes, Annapolis, N.S.
Attempted rape	2 yrs.	July 23, '89	Jan. 18, '90	When he shall have served one years	21		" Dorchester, N.B.
Felonious, shooting and wounding	20 "	Oct. 5, '84	Feb. 4, '90	When he shall have served 12 years with remission	30		" Fredericton, "
Felonious shooting and wounding	20 "	" 5, '84	" 4, '90	When he shall have served 12 years with remission	39		" " "
Forgery	5 "	" 25, '88	Apr. 11, '90	Sentence reduced to four years	38		Assizes, Halifax, N.S.
"	5 "	June 2, '87	" 15, '90	*	61		Supreme, Port Hood, N.S.
"	4 "	Feb. 8, '89	Mar. 27, '90	When he shall have served 2 years with remission	37		" Charlottet'n, P.E.I.
Embezzlemens (1st.. And atterance of forged receipt for money (2nd)	2 " 3 "	Apr. 16, '88	Mar. 13, '90	When he shall, with remission, have served two years and a half	27		Supreme, Halifax, N.S.
Stealing money letters	5 "	Sep. 27, '87	Feb. 8, '90	*	19		Assizes, Digby, N.S.
Receiving stolen goods	6 "	June 27, '87	" 4, '90	*	30		Supreme, Pictou, N.S.
Larceny	3 "	Oct. 11, '89	Apr. 23, '90	*	25		" Amherst, N.S.
"	25 "	" 17, '87	Oct. 4, '89	*	56		" Halifax, N.S.
"	2 "	July 18, '88	Nov. 21, '89	*	27		" Dorchester, N.B.

(*a*) And $10 or 3 additional months. (*b*) And $50 or 3 additional months.
* No reason given for pardon or commutation.

TABLEAU VII—Cas où le droit de grâce a été exercé durant l'année finissant le 30 septembre 1890, en faveur des prisonniers envoyés aux prisons suivantes.

(*Province de Québec.*) PRISONS COMMUNES.

CRIME.	Sentence.	Date de Sentence ou emprisonnement.	Date de Pardon ou commutation.	Conditions sur lesquelles le pardon ou commutation a été accordé.	Age et sexe. H	F	Par quelle cour mis en jugement.
Blessures avec intent.	23m's.	14 nov. '89	27 juin '90	*		22	B. Reine, Montréal.
"	12 "	5 août '89	1 mai '90	*	23		Magistrat, Sorel.
Causant des blessures corporelles graves	9 "	20 mars '90	7 juin '90	*	22		Sessions, Montréal.
Voies de fait	12 "	26 " '89	27 déc. '89	*	31		Assises, Arthabaskaville.
"	6 "	8 oct. '89	14 fév. '90	*	31		" Sherbrooke.
Bris de maison et vol.	23 "	5 déc. '89	27 sept. '90	*	24		Sessions, Montréal.
Larcin (2 indict.)	12 "	17 juill. '89	3 janv. '90	*	32		Police "
"	12 "	8 " '89	13 mars '90	*	27		Assises, Joliette.
"	6 "	4 déc. '89	17 fév. '90	*	27		Police, Montréal.
Vagabondage	6 "	21 mars '90	7 juin '90	*	24		" "
"	6/3 "	20 janv. '90	7 " '90	*	44		Recorder "
"	3 "	6 juin '90	21 juill. '90	*		26	" "
Ivresse et mauvaise conduite	6/6 "	26 déc. '88	13 mars '90	S'est évadé le 14 janvier 1889 et s'est livré le 4 novembre 1889	18		Magistrat, St. Jean, Que.
Ivresse	2 "	24 mars '90	1 mai '90	*	31		Recorder, Montréal.

(*Ile du Prince-Edouard, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick.*) PÉNITENCIER PROVINCIAL—DORCHESTER.

Homicide non prém.	A vie.	4 juill. '83	28 nov. '89	*	73		Suprême, Summerside, I. du P.-E.
Viol	"	7 oct. '85	13 déc. '89	A être libéré après avoir servi 7 ans avec remission	49		Assises, Annapolis, N.-E.
Tentative de viol	2 ans.	23 juill. '89	18 janv. '90	A être libéré après avoir servi 1 an	21		" Dorchester, N.-B.
Blessures avec intention	20 "	5 oct. '84	4 fév. '90	A être libéré après avoir servi 12 ans avec remission	30		" Frédericton, N.-B.
Blessures avec intention	20 "	5 " '84	4 " '90	A être libéré après avoir servi 12 ans avec remission	39		" " "
Faux	5 "	25 " '88	11 avril '90	Sentence reduite à 4 ans	38		" Halifax, N.-E.
"	5 "	2 juin '87	15 " '90	*	61		Suprême, Port Hood, N.E.
"	4 "	8 fév. '89	27 mars 90	A être libéré après avoir servi 2 ans avec remission	37		" Charlottetown, I. du P.-E.
Détournement (1er). Circulation de faux reçus d'argent (2ème)	2 " / 3 "	16 avril '88	13 mars '90	A être libéré après avoir servi 2½ ans avec remission	27		Suprême, Halifax, N.-E.
Vol de lettres d'argent	5 "	27 sept. '87	8 fév. '90	*	19		Assises, Digby, N.-E.
Recel	6 "	27 juin '87	4 " '90	*	30		Suprême, Pictou, N.-E.
Larcin	3 "	11 oct. '89	23 avril '90	*	25		" Amherst, N.-E.
"	2½ "	17 " '87	4 oct. '89	*	56		" Halifax, N.-E.
"	2 "	18 juill. '88	21 nov. '89	*	27		" Dorchester, N.-B.

(*a*) Et $10 d'amende où 3 autres mois. (*b*) Et $50 d'amende où 3 autres mois.
* Aucune raison donnée pour les pardons ou commutations.

TABLE VII—Cases in which the Prerogative of Mercy has been exercised during the Year ended the 30th September, 1890, in favor of Prisoners committed to the following Prisons.

(*Nova Scotia and P. E. Island.*) COMMON JAILS.

CRIME.	Sentence.	Date of Sentence or Committal.	Date of Pardon or Commutation.	Conditions upon which Pardon or Commutation was granted.	Age and Sex M	Age and Sex F	By what Court. tried.
Indecent assault	(a)1 yr.	Oct. 3,'89	July 28,'90	25 lashes remitted	29		Supreme, Truro.
Assault	15 mos	" 3,'88	Nov. 9,'89	*	16		" Pictou.
"	3 "	Dec. 24,'89	Jan. 24,'90	*	27		County, Halifax.
Larceny	12 "	Mar. 27,'89	Oct. 22,'89	*	26		Supreme "
"	12 "	Oct. 9,'89	Jan. 13,'90	*	19		Assizes "
"	12 "	" 9,'89	" 13,'90	*	23		" "
"	12 "	" 9,'89	" 13,'90	*	20		" "
"	6 "	Aug. 13,'89	Dec. 11,'89	*	24		Police "
"	6 "	Jan. 17,'90	May 6,'90	*	27		Magistrate "
"	6 "	" 17,'90	June 7,'90	*	27		Police "
Violation of Customs Laws	(b)6 "	Dec. 24,'89	Apl 15,'90	Imprisonment remitted	58		Supreme "
Violation of Customs Laws	(c)3 "	" 24,'89	" 15,'90	Imprisonment remitted	76		" "
Violation of Canada Temperance Act	2 "	Nov. 20,'89	Dec. 9,'89	*	64		Police, Charlottetown, P.E.I.

(*Province of Manitoba.*) PROVINCIAL PENITENTIARY.

CRIME.	Sentence.	Date of Sentence or Committal.	Date of Pardon or Commutation.	Conditions upon which Pardon or Commutation was granted.	Age and Sex M	Age and Sex F	By what Court. tried.
Murder	(d) Life	Sep. 23,'85	Sep. 3,'90	*	68		Magistrates with J. P. and jury, Battleford.
Murder	(d) Life	Sep. 23,'85	Sep. 3,'90	*	42		Magistrates with J. P. and jury, Battleford.
Wounding with intent to kill	5 yrs.	May 25,'87	" 12,'90	*	38		Supreme, Regina.
Arson	14 "	Sep. 22,'85	Oct. 1,'89	*	34		" Battleford.
"	10 "	" 22,'85	June 24,'90	*	31		Speedy Trial "
Horse stealing	3 "	Oct. 24,'88	Sep. 26,'90	*	27		Supreme, Fort McLeod.
Treason felony	6 "	" 21,'85	June 24,'90	*	54		Speedy Trial, Battleford.
Larceny	6 "	Sep. 23,'88	" 24,'90	*	41		" "
Bringing stolen goods into Canada	5 "	July 7,'86	July 12,'90	Remission time lost in hospital allowed	35		Magistrate, Medecine Hat
Wounding with intent	14 "	Nov. 7,'82	Mar. 22,'90	*	38		Assizes, Winnipeg.

(*a*) And 50 lashes.
(*b*) And $600 fine.
(*c*) And $300 fine.
(*d*) Death sentence previously commuted.
* No reason given for pardon or commutation.

TABLE VII—Cas où le droit de grâce a été exercé durant l'année finissant le 30 septembre 1890, en faveur des prisonniers envoyés aux prisons suivantes.

(*Nouvelle-Ecosse et Ile du Prince-Edouard.*) PRISONS COMMUNES.

CRIME.	Sentence.	Date de — Sentence ou emprisonnement.	Date de — Pardon ou commutation.	Conditions sur lesquelles le pardon ou commutation a été accordé.	Age et sexe. H	Age et sexe. F	Par quelle cour mis en jugement.
Attentat à la pudeur.	[a]1 an.	3 oct. '89	28 juil. '90	25 coups de fouet remis	29	..	Suprême, Truro.
Voies de fait	15 m's	3 " '88	9 nov. '89	*	16	..	" Pictou.
"	3 "	24 déc. '89	24 janv. '90	*	27	..	Comté Halifax.
Larcin	12 "	27 mars '89	22 oct. '89	*	26	..	Suprême "
"	12 "	9 oct. '89	13 janv. '90	*	19	..	Assises "
"	12 "	9 " '89	13 " '90	*	23	..	" "
"	12 "	9 " '89	13 " '90	*	20	..	" "
"	6 "	13 août '89	11 déc. '89	*	24	..	Police "
"	6 "	17 janv. '90	6 mai '90	*	27	..	Magistrat "
"	6 "	17 " '90	7 juin '90	*	27	..	Police "
Violation de la loi des douanes	[b]6 "	24 déc. '89	15 avril '90	Emprisonnement remis	58	..	Suprême "
Violation de la loi des douanes	[c]3 "	24 " '89	15 " '90	Emprisonnement remis	70	..	" "
Contravention à l'acte de tempérance du Canada	2 "	20 nov. '89	9 déc. '89	*	64	..	Police, Charlottetown, I. du P.-E.

(*Province de Manitoba.*) PÉNITENCIER PROVINCIAL.

Meurtre	[d] A vie.	23 sept. '85	3 sept. '90	*	68	..	Magistrat avec le juge de paix et le juré, Battleford.
Meurtre	[d] A vie.	23 sept. '85	3 sept. '90	*	42	..	Magistrat avec le juge de paix et le juré, Battleford.
Blessures avec intention de tuer	5 ans	25 mai '87	12 sept. '90	*	38	..	Suprême, Régina.
Incendie	14 "	22 sept. '85	1 oct. '89	*	34	..	" Battleford.
"	10 "	22 " '85	24 juin '90	*	31	..	Comté "
Vol de chevaux	3 "	24 oct. '88	26 sept. '90	*	27	..	Suprême, Fort McLeod.
Trahison-félonie	6 "	21 " '85	24 juin '90	*	54	..	Comté, Battleford.
Larcin	6 "	23 sept. '88	24 " '90	*	41	..	" "
Effets volés apportés en Canada	5 "	7 juil. '86	12 juil. '90	Rémission du temps passé à l'hôpital	35	..	Magistrat, Medicine Hat.
Blessant av. intention.	14 "	7 nov. '82	22 mars '90	*	38	..	Assises, Winnipeg.

(*a*) Et 50 coups de fouet.
(*b*) Et $600 d'amende.
(*c*) Et $300 d'amende.
(*d*) La sentence de mort ayant été antérieurement commuée.
* Aucune raison donnée pour les pardons ou commutations.

TABLE VII—Cases in which the Prerogative of Mercy has been exercised during the year ended the 30th September, 1890, in favor of Prisoners committed to the following Prisons.

(*Province of British Columbia.*) PROVINCIAL PENITENTIARY—NEW-WESTMINSTER.

CRIME.	Sentence.	Date of Sentence or Committal.	Date of Pardon or Commutation.	Conditions upon which Pardon or Commutation was granted.	Age and Sex. M	Age and Sex. F	By what Court tried.
Manslaughter	14 yrs.	Dec. 4,'82	Apr. 21,'90	*	48	..	Assizes, Victoria.
"	2 "	June 4,'89	Oct. 12,'89	*	35	..	" Nanaimo.
Shooting with intent to murder	4 "	Dec. 6,'87	June 7,'90	*	18	..	" "
Shooting with intent to murder	4 "	" 6,'87	Feb. 4,'90	*	19	..	" "
Attempt to commit buggery	7 "	June 4,'88	Mar. 27,'90	*	19	..	" Kamloops.
Assault with intent to commit rape	4 "	July 27,'88	" 27,'90	*	17	..	County "
Uttering forged paper	5 "	Nov. 14,'88	June 7,'90	*	32	..	Assizes, New Westm'ter.
Forgery	2 "	Jan. 30,'90	May 16,'90	*	18	..	Supreme, Victoria.

(*Province of British Columbia.*) COMMON JAILS.

Larceny	9 m's.	May —,'89	Oct. 24,'89	*	..	19	Police, New Westm'ter.
"	1 "	Sep. 20,'89	" 12,'89	*	17	..	" Vancouver.

(*The Territories.*) POLICE GUARD ROOM—LETHBRIDGE.

Having liquor in his possession	(a)	Dec. 21,'89	Apr. 23,'90	*	60	..	Superintendent, N.W.M. Police, Lethbridge.

DEATH SENTENCE COMMUTED DURING THE YEAR ENDED 30TH SEPTEMBER, 1890.

Murder	Death	Sep. 27,'89	Jan. 2,'90	Life imprisonment, Kingston Penitentiary.	29	..	Assizes, Chatham, Ont.

(*a*) Fine $100 or 6 months.
* No reason given for pardon or commutation.

TABLEAU VII—Cas où le droit de grâce a été exercé durant l'année finissant le 30 septembre 1890, en faveur des prisonniers envoyés aux prisons suivantes.

(*Prov. de la Col.-Britannique.*) PÉNITENCIER PROVINCIAL NEW WESTMINSTER.

CRIME.	Sentence.	Date de Sentence ou emprisonnement.	Date de Pardon ou commutation.	Conditions sur lesquelles le pardon ou commutation a été accordé.	Age et sexe H	Age et sexe F	Par quelle cour mis en jugement.
Homicide non prém.	14 ans.	4 déc. '82	21 avril '90	*	48		Assises, Victoria.
" "	2 "	4 juin '89	12 oct. '89	*	35		" Nanaïmo.
Usage d'armes a feu avec intent. de tuer.	4 "	6 déc. '87	7 juin '90	*	18		" "
Usage d'armes à feu avec intent. de tuer.	4 "	6 " '87	4 fév. '90	*	19		" "
Tentative de bestialité	7 "	4 juin '88	27 mars '90	*	19		" Kamloops.
Voies de fait avec intention de viol	4 "	27 juill. '88	27 " '90	*	17		Comté "
Circulation de faux papiers	5 "	14 nov. '88	7 juin '90	*	32		Assises, New Westm'ter.
Faux	2 "	30 janv. '90	16 mai '90	*	18		Suprême, Victoria.

(*Prov. de la Col.-Britannique.*) PRISONS COMMUNES.

Larcin	9 m's.	— mai '89	24 oct. '89	*		19	Police, New Westm'ter.
"	1 "	20 sept. '89	12 " '89	*	17		" Vancouver.

(*Les Territoires.*) POSTE DE POLICE—LETHBRIDGE.

Ayant de la boisson en sa possession	*a*	21 déc. '89	23 avril '90	*	60		Surintendant de la police montée, Lethbridge.

SENTENCE DE MORT COMMUÉE DURANT L'ANNÉE FINISSANT LE 30 SEPT. 1890.

Meurtre	Mort.	27 sept. '89	2 janv. '90	A vie, pénitencier de Kingston.	29		Assises, Chatham, Ont.

(*a*) $100 d'amende ou 6 mois.
* Aucune raison donnée pour les pardons ou commutations.

INDICTABLE OFFENCES.

Abduction	Pages	30	and following to	33
Abortion and attempt to procure abortion	"	22	"	25
Arson	"	98	"	101
Assaults, aggravated	"	34	"	41
" and battery	"	42	"	49
" indecent	"	18	"	21
" on and obstructing peace officer	"	38	"	41
" on females	"	30	"	33
Attempt and carnally knowing a girl of tender years	"	6	"	9
" at rape	"	14	"	17
" to commit suicide	"	122	"	125
" to murder	"	2	"	5
Bigamy	"	30	"	33
Bringing stolen goods into Canada	"	66	"	69
Burglary and having burglar's tools	"	50	"	57
Carrying unlawful weapons	"	110	"	113
Concealing the birth of infants	"	26	"	29
Conspiracy	"	122	"	125
Deserting child	"	26	"	29
Embezzlement	"	82	"	89
Endangering safety of passengers on railways	"	22	"	25
Escape and attempt to escape from prison	"	118	"	121
False pretences	"	90	"	97
Feloniously receiving	"	82	"	85
Forcible entry	"	118	"	121
Forgery and offences against the currency	"	102	"	109
Fraud	"	86	"	93
Gambling Acts, offences against	"	110	"	113
Highway obstructing	"	114	"	117
Horse, cattle and sheep stealing	"	70	"	73
House and shopbreaking	"	54	"	61
Indecent exposure of the person	"	118	"	121
Keeping and frequenting disorderly houses	"	114	"	117
Larceny	"	70	"	81
" from dwelling houses	"	62	"	65
" from the person	"	66	"	69
Libel	"	46	"	53
Malicious injury to horses, cattle and other property	"	102	"	105
Manslaughter	"	2	"	9
Murder	"	2	"	5
Perjury and subornation of perjury	"	106	"	113
Rape	"	14	"	17
Refusing to provide for family	"	26	"	29
Revenue laws, offences against	"	114	"	117
Riot and assault	"	118	"	121
Robbery and demanding with menaces	"	62	"	65
Seduction	"	46	"	49
Shooting, stabbing, wounding	"	6	"	13
Sodomy and bestiality	"	22	"	25
Stealing registered letters and other mail matter	"	110	"	113
Various other misdemeanors	"	122	"	125
" offences against property without violence	"	94	"	101
" " the person	"	50	"	53
Warehouse and freight car breaking	"	58	"	61

DÉLITS SUJETS À POURSUITE.

Agression avec voies de fait	Pages	12	et suivantes à	19
Attentat à la pudeur	"	18	"	21
Avortement et tentative d'avortement	"	22	"	25
Bigamie	"	30	"	33
Bris de maisons et de magasins	"	54	"	61
Bris d'entrepôts et de wagons de fret	"	58	"	61
Conspiration	"	122	"	125
Délits contre le revenu de l'Etat	"	114	"	117
" divers sans violence contre la propriété	"	94	"	101
Désertion d'enfants	"	26	"	29
Détournement	"	82	"	89
Divers autres délits	"	122	"	125
Dommages malicieux aux chevaux, bestiaux, etc	"	102	"	105
Effets volés apportés en Canada	"	66	"	69
Emeute et voies de fait	"	118	"	121
Enlèvement	"	30	"	33
Entrée forcée	"	118	"	121
Evasion et tentative d'évasion	"	118	"	121
Exposant au péril les passagers sur les chemins de fer	"	22	"	25
Exposition indécente de la personne	"	118	"	121
Faux et délits par rapport à la monnaie	"	102	"	109
Faux prétextes	"	90	"	97
Fraude	"	86	"	93
Homicide non prémédité	"	2	"	9
Incendie par malveillance	"	98	"	101
Infractions aux lois défendant le jeu	"	110	"	113
Larcin	"	70	"	81
Libelle	"	46	"	53
Meurtre	"	2	"	5
Obstruant la voie publique	"	114	"	117
Outrages divers contre la personne	"	50	"	53
Parjure et subornation de parjure	"	106	"	113
Port d'armes illégal	"	110	"	113
Recel	"	82	"	85
Refus de pourvoir aux besoins de la famille	"	26	"	29
Séduction	"	46	"	49
Sodomie et bestialité	"	22	"	25
Suppression d'enfants	"	26	"	29
Tenant et fréquentant des maisons de désordre	"	114	"	117
Tentative de meurtre	"	2	"	5
" de suicide	"	122	"	125
" de viol	"	14	"	17
" et commerce charnel avec une fille en bas âge	"	6	"	9
Usage d'armes avec intention	"	6	"	13
Viol	"	14	"	17
Voies de fait et faisant obstacle à un officier de la paix	"	38	"	41
" graves et lésions corporelles	"	34	"	41
" sur femmes	"	30	"	33
Vol avec effraction et ayant en possession des outils de voleur	"	50	"	57
" dans des maisons habitées	"	62	"	65
" de chevaux, bétail et moutons	"	70	"	73
" de lettres chargées et autres matières postales	"	110	"	113
" et demandes avec menaces	"	62	"	65
" sur la personne	"	66	"	69

SUMMARY CONVICTIONS.

Algoma, Ont ..... Pages 161
Annapolis, N.S.—N.-E. ..... " 140
Antigonish, N.S.—N.-E. ..... " 140
Arthabaska, Que. ..... " 153

Beauce, Que. ..... " 153
Bedford, Que. ..... " 154
Bonaventure, Que. ..... " 154
Brant, Ont ..... " 161
British Columbia—Col--Britannique (Province). ..... " 182, 183 and 186
Bruce, Ont. ..... " 162

Canada, Grand Totals—Grands Totaux. ..... " 187
Cape Breton, N.S.—N.-E. ..... " 141
Carleton, N.B. ..... " 148
Carleton, Ont. ..... " 162
Charlotte, N.B. ..... " 148
Clintan. B.C.—Col.-B. ..... " 182
Colchester, N.S.—N.-E. ..... " 141
Cumberland, N.S.—N.-E. ..... " 142

Digby, N.S.—N.-E. ..... " 142
Dufferin, Ont. ..... " 163

Elgin, Ont. ..... " 163
Essex, Ont. ..... " 164

Frontenac, Ont. ..... " 164

Gaspé, Que. ..... " 155
Gloucester, N.B. ..... " 149
Grey, Ont. ..... " 165
Guysborough, N.S.—N.-E. ..... " 143

Haldimand, Ont. ..... " 165
Halifax, N.S.—N.-E. ..... " 143
Halton, Ont. ..... " 166
Hants, N.S—N.-E. ..... " 144
Hastings, Ont. ..... " 166
Huron, Ont. ..... " 167

Iberville, Que. ..... " 155
Inverness, N.S.—N.-E. ..... " 144

Joliette, Que. ..... " 156

Kamouraska, Que. ..... " 156
Kent, N.B ..... " 149
Kent, Ont ..... " 167
King's, N.S.—N.-E. ..... " 145
King's, P.E.I.—I. du P.-E ..... " 138

Lambton, Ont. ..... " 168
Lanark, Ont ..... " 168
Leeds and Grenville, Ont. ..... " 169
Lennox and Addington, Ont. ..... " 169
Lincoln, Ont. ..... " 170
Lunenburg, N.S.—N.-E. ..... " 145

Manitoba, Central—Centre. ..... " 180
" Eastern—Est. ..... " 181
" (Province). ..... " 180, 181 and 186
" Western— Ouest. ..... " 181

CONDAMNATIONS SOMMAIRES.

Middlesex, Ont.... Pages 170
Montmagny, Que.... " 157
Montreal, Que.... " 157

New Brunswick—Nouveau-Brunswick (Province) " 148 to—à 152 and 184
New Westminster, B.C.—Col.-B.... " 182
Norfolk, Ont.... " 171
Northumberland, N.B.... " 150
Northumberland and Durham, Ont.... " 171
Nova Scotia—Nouvelle-Ecosse (Province).... " 140 to—à 147 and 184

Ontario, Ont.... " 172
" (Province).... " 161 to—à 180 and 185
Ottawa, Que.... " 158
Oxford, Ont.... " 172

Peel, Ont.... " 173
Perth, Ont.... " 173
Peterborough, Ont.... " 174
Pictou, N.S.—N.-E.... " 146
Prescott and Russell, Ont.... " 174
Prince Edward Island—Ile du Prince-Edouard (Province).... " 138, 139 and 183
Prince Edward, Ont.... " 175
Prince, P.E.I.—I. du P.-E.... " 138

Quebec.... " 158
" (Province).... " 153 to—à 160 and 185
Queen's, P.E.I.—I. du P.-E.... " 139

Renfrew, Ont.... " 175
Richelieu, Que.... " 159
Rimouski, Que.... " 159

St. Francis, Que.... " 160
St. John, N.B.... " 150
Shelburne, N.S.—N.-E.... " 146
Simcoe, Ont.... " 176
Stormont, Dundas and Glengarry, Ont.... " 176

Territories—Territoires.... " 187
Three Rivers—Trois-Rivières.... " 160
Thunder Bay, Ont.... " 177

Victoria, B.C.—Col.-B.... " 183
Victoria, N.B.... " 151
Victoria, Ont.... " 177

Waterloo, Ont.... " 178
Welland, Ont.... " 178
Wellington, Ont.... " 179
Wentworth, Ont.... " 179
Westmoreland, N.B.... " 151

Yarmouth, N.S.—N.E.... " 147
York, N.B.... " 152
York, Ont.... " 180

RAPPORT

DU

COMMISSAIRE HONORAIRE

(M. ADAM BROWN)

REPRÉSENTANT LE CANADA

À

L'EXPOSITION DE LA JAMAIQUE

TENUE À

KINGSTON, JAMAIQUE

1891

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT.

OTTAWA:
IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE.
1891.

INDEX

Sujets	Page
Annexes :—	
A.—Produits exposés	16
B.—Circulaire	29
C.—Liste des produits ayant reçu des prix	30
D.—Nombre de prix accordés aux pays	34
E.—Rapport sur les objets exposés	36
1.—Lettre de l'honorable G. E. Foster	42
2.—Importations de la Jamaïque	46
3.—Commerce de l'hémisphère occidental	56
4.—Exportations de la Jamaïque	65
5.—Importations de la Jamaïque en 1889 ; droits d'exportations et d'importations	66, 69
6.—Bermudes	70
Bermudes	16
Bestiaux	13
Beurre	9, 12
Bois de service	13
Boulangerie	9
Câble	15
Café	14
Charbon	14
Commerce	10, 12, 13, 16
Dépenses	11
Douves	14
Echantillons des départements publics	10
Edifices de l'Exposition	6
Farine	8, 11
Fruits	11, 13
Fromage	9, 12
Grain	11
Jamaïque	8, 11
Jambon	9, 13
Lard fumé	9
Messagerie postale	15
Moutons	13
Photographies	10
Pays représentés à l'Exposition	8
Poisson	14
Pommes de terre	10
Prix	9
Représentants de maisons canadiennes	9
Steamers	15
Visiteurs à l'Exposition	8
Vues stéréoscopiques	10

ADDITIONS ET ADDENDA.

LISTE D'AUTRES PRIX ACCORDÉS AUX EXPOSANTS, QUI N'A PAS ÉTÉ REÇUE AVANT L'IMPRESSION DU RAPPORT.

D. H. signifient diplôme d'honneur ; O, signifie médaille d'or ; A, médaille d'argent ; M. H., mention honorable.

Noms.	Localité.	Echantillons.	Prix.
Archibald, W.C.	Wolfville, N.-E.	Statues	O.
Beauchamp, Mme W	Montréal, Qué.	Agavé	M. H.
Canada Shipping Co.	do	Gravures encadrées	M. H.
Canada Shoe and Leather Journal	Toronto, Ont.	Brochures	M. H.
Davies Brewing and Malting Co.	do	Ales et porter	A.
De la Borderie, P. G., et Cie	St-Malo, Man.	Beurre de crèmerie	O.
Downs, Mlles Annie et Mary	Halifax, N.-E.	Dessins sur écorce	M. H.
Farquharson, D., et Fils	Charlottetown, I.P.-E.	Amidon	M. H.
Harris, Wm.	Murray Harbour, I.P.-E	Poisson sec	A.
Harris, J., et Cie	St-Jean, N.-B	Etoffe bleue p. wagons de ch. de fer	M. H.
Hyndman, C. A.	Charlottetown, I.P.-E	Tabac noir en torquettes	M. H.
Jardine, Richard	Murray Harbour, I.P.-E	Huile de foie de morue	M. H.
Lawson, J. C.	Stanhope, I.P.-E	Carte de l'Ile du Prince-Edouard.	M. H.
Lewis, Mme Anna	Truro, N.-E	Peintures et dessins	M. H.
Lucas, Mme G. H	Hammond Plains, N.-E.	Nattes	M. H.
Martin, Saml	Bay View, I.P.-E.	Gerbe d'avoine de Tartarie	M. H.
Melliday, Frank	St-Jean, N.-B.	Modèles et moules en plâtre	A.
McCarthy, Hamilton R. C. A.	Toronto, Ont.	Statuette	D. H.
McKay, Jno.	Bowmanville, Ont.	Orge et pois	A.
McKay, John	Murray Harbour, I.P.-E	Avoine blanche	M. H.
McLeish, E. H., et Cie	Montréal, Qué.	Curiosités indiennes	M. H.
McLeod, J. D.	Charlottetown, I.P.-E.	Farine d'orge et d'avoine	A.
Munn, Stewart	Gouvernement de Québec	Poisson désossé	O.
Newberry, Fenton D.	Charlottetown, I.P.-E.	Avoine et homard en boîte	A.
Ontario Business College	Belleville, Ont.	Circulaires de collège	M. H.
Ontario Veterinary College	Toronto, Ont	do	M. H.
Peters, John, et Cie	Halifax, N.-E.	Articles en bois	M. H.
Rogers, David	Summerside, I.P.E.	Avoine blanche	M. H.
Rowe, John	Charlottetown, I.P.-E.	Chicorée	M. H.
Splicer, John	Caughnawaga, Qué.	Verroterie indienne	M. H.
Twining, Mme A. L.	Halifax, N.-E	Conserves de tomates vertes	M. H.
Turpel, J. J.	do	Vin de rhubarbe	M. H.
Waterous Engine Works Co. (Ld.)	Brantford, Ont.	Livres reliés et annonces	M. H.
Wisener, J. J.	Monaghan, I.P.-E	Farine d'avoine	A.
Wright, A. N.	Summerside, I.P.-E.	Avoine blanche et farine	A.

ADDENDA.

A la page 9 du rapport, dans le paragraphe commençant par le mot " Prix " et dans l'annexe " D," page 34, contenant la liste des prix accordés aux pays, le nombre de ces prix doit se lire comme suit :—

Diplômes d'honneur	17
Médailles d'or	94
Médailles d'argent	78
Médailles de bronze	15
Mentions honorables	37

PALAIS DE L'EXPOSITION DE KINGSTON, JAMAIQUE.

510 pieds de longueur, 81 pieds de largeur ; dôme, 114 pieds de hauteur.

RAPPORT

DU

COMMISSAIRE HONORAIRE

REPRÉSENTANT

LE CANADA A L'EXPOSITION DE LA JAMAIQUE.

A l'honorable John Carling,
Ministre de l'Agriculture,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que, conformément aux instructions reçues le 18 juillet 1890, de représenter le Canada comme commissaire honoraire à l'Exposition tenue à la Jamaïque, je suis entré de suite en fonctions, visitant les grands centres commerciaux du Canada, et m'abouchant avec les principaux meuniers et manufacturiers, afin de les engager à envoyer des échantillons des produits du Canada, que je croyais être appropriés au marché de la Jamaïque et des Antilles anglaises en général.

J'ai fait des conférences dans les principales villes du Canada, devant des assemblées convoquées par les chambres de commerce, leur procurant les renseignements que j'avais recueillis relativement aux articles qu'il conviendrait d'envoyer, ainsi qu'une statistique intéressante relative au commerce de la Jamaïque, préparée par M. George Johnston, statisticien fédéral.

J'ai visité les principales villes de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de Québec, d'Ontario, et de l'Ile du Prince-Edouard, et j'ai correspondu avec le Manitoba et la Colombie-Britannique. Partout, l'on a accueilli avec la plus vive sympathie le projet dont j'étais chargé. Le résultat a été l'envoi à la Jamaïque d'une quantité très importante de produits dont on trouvera un catalogue à l'annexe " A ". Après avoir terminé mes travaux en Canada pour assurer l'envoi de ces produits, j'ai conclu un arrangement avec les compagnies de chemins de fer, afin que le transport ne fût payé que pour aller, et que les articles renvoyés au Canada fussent transportés gratis. Les arrangements conclus avec les compagnies de steamers à Halifax différaient de ceux conclus avec les chemins de fer sur ce point, que les effets renvoyés devaient être transportés à moitié prix.

La date à laquelle le steamer devait partir d'Halifax ne me convenant pas, je me suis mis en route pour la Jamaïque *viâ* New-York, par le steamer *Hondo*, et je suis arrivé à Kingston le 25 janvier 1891. Je trouvai alors le Pavillon canadien dans une excellente condition et prêt pour l'ouverture de l'exposition. Cette cérémonie eut lieu à midi, le 27 janvier 1891. Le prince George de Galles, accompagné d'une brillante suite, ouvrit l'exposition, qui était un événement attendu avec hâte

par toutes les classes de la société de la Jamaïque. Son Altesse Royale voulut bien me faire part de la satisfaction que lui faisait éprouver le magnifique étalage fait par le Canada, et elle exprima le vif intérêt qu'elle portait à la prospérité de notre pays. L'exposition est restée ouverte jusqu'au 2 mai 1891.

DESCRIPTION DU PALAIS DE L'EXPOSITION, PAR WOLFRED NELSON, M. D., DE MONTRÉAL, CORRESPONDANT DU *MONTREAL GAZETTE.*

" Vu de la baie, il ressemble à une construction au style semi-moresque, et, dans certains détails, au palais de cristal bien connu de Sydenham, à Londres. Ses dimensions, son apparence générale, son immense dôme, offrent un magnifique coup d'œil.

Dans l'après-midi du même jour, je résolus d'y faire ma première visite. Les grandes dimensions de l'édifice, ses proportions classiques, se dessinèrent de plus en plus à ma vue à mesure que je m'en approchais.

Ses abords sont jolis et bien disposés ; des tramsways et voies carrossables y conduisent de chaque côté. Vis-à-vis l'entrée principale—dont le corps de bâtiment forme une croix—se trouvent deux mâts de pavillon. L'un d'eux porte le drapeau de la vieille Angleterre, et sur l'autre flotte l'étendard royal. Ce dernier est un don de Son Altesse Royale le prince George de Galles, en souvenir du 27 janvier, lorsque Son Altesse ouvrit avec grande pompe l'exposition de la Jamaïque.

A l'intérieur de cette entrée, à droite et à gauche, sont les bureaux de l'administration ; en face sont les tourniquets, les balustrades, etc., et au delà se déploie sous les yeux l'intérieur dans toute sa splendeur. L'édifice principal est de 510 pieds de longueur sur 81 pieds. Il est en forme de croix. Au-dessus de la section centrale s'élève le dôme au style moresque, si familier aux voyageurs qui ont visité l'Espagne. Sa hauteur est de 114 pieds, et les minarets ont 74 pieds de hauteur. Les longues nefs centrales ont une étendue de 510 pieds. Elles courent de l'est à l'ouest, et, entre elles, ou, exactement au centre du plus long axe de l'édifice, se trouvent étalés les produits de presque tous les pays. A droite et à gauche de ces nefs, sous de vastes galeries, sont les sections ou alcôves latérales remplies d'objets de toutes sortes. Au-dessus de ces alcôves sont les galeries ou balcons, qui s'étendent aussi de l'est à l'ouest sur une longueur de 510 pieds, et elles sont reliées à l'extrémité par d'autres galeries, ce qui donne une promenade ininterrompue tout autour de l'édifice, d'où l'on a une vue de toute l'exposition.

Placé à l'intérieur, sur les balcons, le point de vue est magnifique. En jetant les yeux au dehors, l'on voit les terrains et les bâtiments de l'exposition. Au fond du tableau sont les montagnes Bleues. Les balcons ou galeries ont accru considérablement l'espace destiné aux produits exposés et l'espace mural. A vrai dire, il n'y avait pas un pied à perdre. Les objets attachés aux murs couvrent seuls une surface de milliers de pieds. Au centre s'élève l'arche qui supporte le toit. Son sommet atteint une hauteur d'environ soixante-dix pieds, à partir du premier plancher. Outre le grand dôme, aux extrémités et sur les côtés de l'édifice principal (car il y en a plusieurs), il y a un grand nombre de jolis minarets du style espagnol, ou plutôt du style moresque qui subsiste encore en Espagne, et qui est reproduit partout, aujourd'hui. Du haut de ces minarets et des innombrables mâts de pavillon, flottent les drapeaux des grandes nations de la terre. Les minarets sont illuminés, le soir, par de puissantes lumières électriques, comme l'est l'édifice lui-même, à l'intérieur, où les feux combinés des lampes colorées, etc., produisent un effet grandiose et féérique.

A l'extérieur, le palais est peint en plusieurs couleurs agréables à la vue, et ces couleurs variées ajoutent à l'effet de l'ensemble.

Ses proportions sont magnifiques. Le tout présente une œuvre remplie de grâce architecturale et de luxe asiatique. En face du palais, le spectacle est attrayant et présente mille aspects divers, quelque soit la direction où se jette le regard.

Maintenant, un faible aperçu de l'intérieur. Par une matinée tropicale parfaite, je pris un siège sur le balcon oriental, près du bureau du commissaire, M. Adam Brown. Au-dessous de moi, sur une banderole traversant la pointe de la galerie, on lisait :

LA CONFÉDÉRATION DU CANADA.

Au-dessus de cette galerie orientale flotte une humble bannière qui parle au cœur de tous les Canadiens. Sur un fond d'un blanc pur sont imprimées les armes du Canada, et au-dessous on lit l'inscription suivante :

CANADA.

La première colonie anglaise souhaite la bienvenue au petit-fils de la reine d'Angleterre.

Cette fière et fidèle inscription était accompagnée des drapeaux de la Grande-Bretagne et du Canada, de banderoles, de festons de fleurs, etc., le tout ayant pour fond de tableau l'extrémité orientale, vitrée du balcon. Assis en cet endroit, je voyais au-dessous de moi et plus loin la vision ou scène suivante—mais avant de commencer une description, je dois dire que tout mon effort se réduira à un simple essai. Il me serait impossible d'exprimer fidèlement tout ce que ce tableau avait de poétique et de féérique. La beauté de la scène était indescriptible, lorsque les premiers rayons d'une matinée tropicale venaient l'animer. En bas était le rez-de-chaussée, s'étendant, comme je l'ai déjà dit, sur une longueur de plus de cinq cents pieds. Les larges allées semblaient se retrécir dans l'éloignement, et jusqu'à ce qu'elles n'apparussent plus que comme de simples lignes. Toute la partie centrale était divisée en sections, comme on les appelle dans le langage des expositions, et ces sections étaient réparties entre les diverses nations. Les sections les plus rapprochées étaient celles occupées par le Canada, l'Ecosse, l'Italie, l'Allemagne, les Antilles anglaises, etc.

Le tout était entrecoupé, à de courts intervalles, par des passages reliant les grandes nefs aux allées, sur le parcours desquelles étaient disposés les produits de l'industrie. Sur un point situé à une égale distance de l'endroit où je me trouvais placé et de l'extrémité occidentale se trouvait le petit bras de la croix, auquel j'ai déjà fait allusion, qui donne à l'édifice la forme d'une croix. Là, au centre même de la section de la Jamaïque, de gracieux palmiers, étalant leur exubérante végétation tropicale, formaient l'entourage de deux magnifiques tableaux à l'huile représentant notre gracieuse reine et son noble époux.

Le jour même auquel je fais particulièrement allusion, une partie des fleurs se trouvait dans la section centrale, c'est-à-dire de la Jamaïque. La variété en était infinie et magnifique. Une exposition de fleurs tropicales mériterait seule une visite à la Jamaïque. Il y avait là à profusion les plus éblouissantes couleurs, les plus merveilleuses nuances que la nature est capable de produire.

A droite et à gauche des allées centrales, ou du grand axe de l'édifice, sont les bas-côtés qui s'étendent sous les galeries. Une série d'arches gracieuses semble former autant d'alcôves distinctes ou de sections séparées. Les chapiteaux des colonnes qui les supportent sont couverts de drapeaux, de bannières et de banderoles, et sur plusieurs de ces colonnes s'enroulaient des festons de fleurs artificielles. Toutes les sections regorgeaient de produits, tant les demandes d'espace ont été nombreuses.

Au-dessus de tout cela et au niveau de l'endroit où j'étais assis pour bien embrasser les superbes échappées de vue qui se déroulaient sous mes yeux, étaient les galeries, pareillement divisées en alcôves ou sections au moyen des mêmes arches du style espagnol le plus pur. Leurs colonnes et leurs chapiteaux s'effaçaient également sous leurs décorations. Nulle part je ne voyais un effet désagréable ou inartistique.

Tout l'édifice est en bois et en verre. L'intérieur est peint en couleurs variées et à teintes claires. D'immenses drapeaux, bannières, banderoles, etc., étaient suspendus à la voûte ; des lanternes chinoises, des lumières électriques qui brillent partout, le soir, et mille autres choses, produisent un effet des plus artistiques. Tout ce spectacle était comme un poème décrivant la nature tropicale avec ses variétés sans fin, ses scènes si agréables à la vue. C'était une incomparable richesse de couleurs sur lesquelles se reposait agréablement la vue et qui procurait, en même temps,

du contentement à l'âme. Bref, l'ensemble de ce spectacle était une de ces choses qu'il faut voir pour s'en faire une juste idée, et qu'il faut étudier, après l'avoir vue, pour que l'image, gravée dans le souvenir, puisse se perpétuer et rester:

"A thing of beauty and a joy forever."

DESCRIPTION DE LA JAMAÏQUE.

L'île de la Jamaïque est située entre les 17° 43′ et 18° 32′ de latitude nord, et les 76° 11′ et 78° 20′ 50″ de longitude ouest; à 5,000 milles environ au sud-ouest de l'Angleterre; à 100 milles à l'ouest de Saint Dominique; à 90 milles au sud de Cuba; à 455 milles au nord de Carthagène; à 540 milles de Colon, et à 2050 milles d'Halifax *viâ* les Bermudes.

La Jamaïque est bornée au nord et à l'est par cette partie de la mer des Caraïbes qui sépare les îles de Cuba et de Saint-Dominique de la Jamaïque, et dont la partie nord-est est appelée "le Passage sous le vent," dont les eaux se mêlent à celles de l'océan Atlantique. Au sud et à l'ouest, la Jamaïque est baignée par la mer des Caraïbes.

La Jamaïque, dans sa partie la plus longue, a 144 milles; sa plus grande largeur est de 49 milles, et sa partie la plus étroite (de Kingston à la baie Annotto), est de 21½ milles. L'île est divisée en trois comtés et quatorze paroisses, savoir:—

Surrey.	Milles carrés.	Middlesex.	Milles carrés.	Cornwall.	Milles carrés.
Kingston	169⅓	Ste-Catherine	450	Ste Elizabeth	471
St-Andrew	169½	Ste-Marie	229	Trelawny	332½
St-Thomas	280	Clarendon	467	St James	227¾
Portland	310⅔	St-Anne	464	Hanover	166
		Manchester	310	Westmoreland	308½
Total	767½	Total	1,920	Total	1,505¾

Le port de Kingston est l'un des plus beaux et des meilleurs du monde.

La population de la Jamaïque est estimée à 650,000.

Les pays suivants étaient représentés à l'exposition:—L'Angleterre, le Canada, l'Ecosse, les Indes, Demerara, les Bermudes, Saint-Kitts, Saint-Thomas, Trinidad, les Barbades, Saint-Vincent, Sainte-Lucie, les îles Turques et Caïques, l'île du Grand-Caïman, les Bahama, les Etats-Unis, la Grèce, la république de la Colombie, Haïti, la Norvège, la Russie, la Suède, l'Italie, l'Allemagne, Surinam (Guyane hollandaise), la France, l'Autriche et la Hongrie.

Au delà de 304,000 visiteurs ont franchi les tourniquets depuis le jour de l'ouverture jusqu'à la clôture.

Une vue photographique d'une partie de la section canadienne, dans l'édifice principal, accompagne le présent rapport.

L'emplacement de la section canadienne était de beaucoup le meilleur de tout l'édifice.

Environ trente personnes, représentant divers exposants du Canada, se trouvaient présentes, et, à quelques exceptions près, toutes ont réussi à établir des relations commerciales très avantageuses. En sus de la correspondance volumineuse que j'ai eue avec des marchands de la Jamaïque, attirant leur attention sur le Canada, j'ai fait imprimer une circulaire marquée "B" dans le présent rapport. Je l'ai adressée à 2,000 commerçants de l'île, et je suis heureux de constater qu'un grand nombre de ces hommes d'affaires y ont répondu en me visitant, et que des relations d'affaires ont été nouées avec eux.

FARINE.

On croyait à la Jamaïque—et la même opinion s'accréditait fortement au Canada —que la farine canadienne ne se conservait pas dans les régions tropicales. Mon devoir était de tâcher de dissiper cette opinion. J'avais emmené avec moi, de Toronto, un boulanger expérimenté, M. J. B. Richardson, et acheté le four portatif de Hubbard, afin de cuire du pain sur le terrain même de l'exposition, et de démontrer pratiquement que la farine canadienne possédait toutes les qualités requises pour se conserver dans les Antilles. La farine dont je me suis servi avait été tenue en magasin pendant soixante jours avant d'être boulangée, et cela sans prendre aucune précaution pour abaisser la température. Le pain fabriqué dans ces conditions fut judicieusement distribué aux visiteurs de l'Exposition. Le verdict unanime a été que le pain était le plus beau et le meilleur que l'on eût encore mangé ou vu dans la Jamaïque. On a continué à boulanger jusqu'au 23 avril de la farine qui était arrivée à Kingston le 23 décembre précédent. Le dernier jour, j'ai fait pétrir du pain avec de la farine provenant du blé dur du Manitoba et des territoires du Nord-Ouest, et fabriquée aux moulins du Manitoba, d'Ontario et de Québec, et ce pain était aussi agréable au goût et aussi bon que le pain pétri le premier jour. Cent cinquante mille morceaux de pain, au moins, ont été distribués à la foule. Les farines exposées et dont je me suis servi ainsi provenaient des moulins appartenant aux fabricants suivants:—

W. W. Ogilvie	Montréal,
Ira Gould et Fils	Montréal,
La Compagnie du moulin du Lac des Bois	Kéwatin,
La Compagnie des Moulins Todd	Galt,
James Goldie	Guelph,
Whitlaw et Baird	Paris,
Walker, Harper et Cie	Norwich,

ainsi que des échantillons de plusieurs moulins du Manitoba envoyés par le gouvernement de cette province. Toute cette farine a été généreusement donnée par ces divers meuniers et par le gouvernement du Manitoba. En outre, j'en avais acheté une certaine quantité pour ne pas en manquer, mais je n'en ai pas eu besoin et je l'ai vendue aux particuliers, qui la recherchaient beaucoup.

FROMAGE ET BEURRE.—Afin d'offrir une exposition satisfaisante de ces deux importants produits, ils furent achetés sur le marché de Montréal des maisons suivantes : Bell, Simpson et Cie. Kirkpatrick et Cookson, Duckett, Hodge et Cie A. A. Ayer et Cie, Hodgson Frères. En outre, du fromage a été envoyé par L. C. Archibald, d'Antigonish, N.-E., F. W. Fearman, de Hamilton, Ont., et le gouvernement provincial de Québec a aussi fait un envoi de fromage. Les juges se sont accordés à déclarer que ces fromages étaient d'une qualité supérieure, et le beurre d'une qualité au moins égale à celle de tout ce qui avait été importé jusqu'alors à la Jamaïque. La Jamaïque a importé jusqu'à présent des Etats-Unis son approvisionnement de fromage et de beurre.

LARD FUMÉ ET JAMBON.—Un verdict analogue a été rendu relativement au lard fumé et au jambon du Canada.

PRIX.—Les prix décernés aux produits canadiens, qui sont énumérés dans l'annexe cotée "C," me sont parvenus à mon retour au Canada. En jetant les yeux sur l'annexe cotée "D," on verra que le Canada a obtenu 16 diplômes d'honneur, 91 médailles d'or, 70 médailles d'argent, 15 médailles de bronze, et 14 mentions honorables, ce qui lui donne la position enviable d'avoir obtenu un plus grand nombre de prix que tout autre pays représenté à l'exposition, à l'exception de la Jamaïque elle-même. Les diplômes seront bientôt adressés aux exposants heureux. Aussitôt que les renseignements requis seront reçus, les exposants recevront un avis qui leur dira où et comment ils peuvent obtenir leurs médailles, s'ils désirent les acheter.

Un rapport soigné sur chaque article exposé a été fait et figure dans l'annexe cotée "E" d'après lequel on pourra se former une idée des chances probables de relations commerciales au sujet de ces articles.

COMMERCE.—Il est satisfaisant de pouvoir constater que, déjà, il s'est établi un commerce considérable avec le Canada, par suite de l'envoi de nos produits à l'exposition. Outre les représentants qui ont été envoyés par les fabricants du Canada pour accompagner et prendre soin de ces produits et parmi ces représentants il y en avait qui agissaient pour quinze à vingt exposants chacun—plusieurs chefs de nos principales maisons de commerce ont visité également l'exposition dans l'intérêt de leur commerce, et se sont convaincus que, avec une intention convenable, un commerce rémunérateur pouvait s'établir. Plusieurs personnes qui sont allées à la Jamaïque avec des produits ont noué des relations commerciales et sont représentées à la Jamaïque et au Canada. Au moment où j'écris, je reçois des lettres d'un grand nombre d'exposants qui me parlent avec satisfaction des commandes qu'ils reçoivent.

J'ai constaté que les efforts faits par le Canada pour développer son commerce étaient accueillis avec une très vive sympathie dans la Jamaïque. Les gouvernements provinciaux suivants ont envoyé des effets d'une grande valeur à leurs propres frais, à part ceux envoyés par les particuliers. Ce sont les gouvernements de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Ile du Prince-Edouard, de Québec, d'Ontario et du Manitoba, qui tous ont reçu des diplômes d'honneur.

VUES STÉRÉOSCOPIQUES.—L'un des principaux attraits de l'exposition fut, les vues panoramatiques exhibées tous les soirs et faisant voir le Canada—depuis Halifax, N.-E., jusqu'à Victoria—par MM. Halley et Granville, de Montréal. Ces messieurs, munis de lettres de recommandation de ma part, avaient visité les diverses cités et villes du Canada afin de se procurer les fonds dont ils avaient besoin pour faire face aux frais de ces représentations. Son Excellence le gouverneur et des personnes distinguées d'Angleterre qui étaient ses hôtes à " King's House," ont pu, au moyen de ces vues, faire une excursion à travers le Canada tel que représenté sur la toile. Ayant déjà fait en réalité cette excursion moi-même, je me fis leur cicerone en cette occasion. Son Excellence voulut bien me remercier pour elle-même et ses hôtes du plaisir qu'ils avaient éprouvé en constatant la grandeur du Canada, en voyant sa prospérité, son réseau de voies ferrées, ses cités, ses manufactures, les sites pittoresques qui se rencontrent à travers les montagnes Rocheuses et jusqu'à la côte du Pacifique.

OBJETS EXPOSÉS PAR LES GOUVERNEMENTS LOCAUX.—Le concours apporté par les divers gouvernements provinciaux a été très précieux, et n'a pas peu contribué à rehausser l'attrait de la section canadienne.

Sur l'autorisation de ces gouvernements, des présents d'une très grande valeur ont été faits aux institutions de la Jamaïque. La Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique m'avait aussi autorisé à offrir aux diverses institutions et aux principaux citoyens une collection complète des magnifiques photographies de sa voie ferrée à travers les montagnes Rocheuses.

POMMES DE TERRE,—Les pommes de terre envoyées par la station agronomique centrale d'Ottawa et par les divers gouvernements locaux ont été hautement appréciées. Celles de la station agronomique furent, d'après vos instructions, présentées au directeur des jardins et plantations publics et ont été plantées dans toutes les latitudes de l'île. A la veille de mon départ de la Jamaïque, M. Fawcett, directeur des jardins et plantations, m'a dit que la croissance de ces pommes de terre progressait d'une manière satisfaisante. Une petite quantité en a été donnée à un agriculteur éminent de Gordontown, qui fit la plantation le jour même de l'ouverture de l'exposition, et j'ai eu le plaisir d'apporter avec moi, en revenant au Canada, un sac d'excellentes nouvelles pommes de terre provenant de cette semence. Lorsque l'on se sera assuré quelle est l'espèce qui convient le mieux à la Jamaïque, des commandes seront envoyées au Canada et nos pommes de terre seront cultivées régulièrement sur l'île. Lorsque la Jamaïque sera en état d'exporter de nouvelles pommes de terre en avril ou en mai, c'est-à-dire, avant que les nôtres soient prêtes pour le marché, nous y trouverons notre avantage en vendant la semence aux expéditeurs de la Jamaïque, qui à leur tour nous fourniront leurs produits dans un temps où nous en aurons besoin pour l'usage domestique, sans ruine à notre propre récolte plus tard. Les autres échantillons que je possédais furent donnés aux sociétés et aux principaux agriculteurs.

Pommes.—L'exposition de pommes faite par le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse a été très appréciée. L'île importera désormais de nous son approvisionnement de pommes.

Grain.—Le grain exposé par la station agronomique d'Ottawa, et aussi par le gouvernement d'Ontario et autres, a été l'objet d'une grande attention et a beaucoup contribué à faire connaître l'importance du Canada comme producteur de blé et comme capable de fournir au pays des tropiques leur approvisionnement de farine.

Autres produits.—L'exposition de magnifiques poissons empaillés, empruntés au musée d'Ottawa, faite par le département de la Marine et des Pêcheries, a excité beaucoup d'attention et n'a pas peu contribué au succès de la section canadienne. Les vues photographiques des édifices publics d'Ottawa ont rempli d'admiration tous les visiteurs. D'après les instructions de l'honorable ministre des Travaux publics, ces vues ont été données aux principales institutions comme une marque de l'intérêt que porte le Canada au réveil de la Jamaïque. Des états de comptes complets seront fournis au département, au retour de M. Dimock, le surintendant de la section canadienne, qui est resté en arrière pour veiller aux arrangements à faire à la clôture de l'exposition. Il avait été convenu avant mon départ de l'île, que tous les objets à renvoyer seraient placés à bord du steamer *Alpha*, qui devait prendre la mer vers la fin de mai. Je suis heureux d'apprendre par une lettre du surintendant que le nombre des effets à renvoyer au Canada est minime, et si les exposants eussent suivi le conseil qui leur avait été donné relativement aux espèces de marchandises à exposer, il ne serait pas resté un seul objet à renvoyer; mais, dans plusieurs cas, les exposants, dans leur désir de faire connaître leur manufactures sur le marché, ont exposé des articles qui ne convenaient pas à celui des Antilles.

Dépenses,—Depuis le jour où j'ai reçu ma commission, je me suis efforcé de limiter les dépenses autant que possible; mais d'une manière compatible avec l'importance qu'il y avait à ce que les produits et les industries du Canada fussent convenablement représentés. J'ai été par suite généreux pour ce qui regarde le nombre des produits envoyés.

Courtoisie de la Jamaïque,—Son Excellence le gouverneur, sir Henry Arthur Blake, C.C.M.G., m'a reçu avec une grande bienveillance, et durant mon séjour sur l'île, Elle n'a cessé de porter le plus vif intérêt à la section canadienne. J'ai de l'obligation aux membres du comité exécutif de l'exposition pour les services précieux qu'ils m'ont rendus, ainsi qu'au gérant général, qui se sont toujours montrés prêts à m'accorder ce que je leur demandais dans l'intérêt de la section canadienne.

Officiers canadiens,—La nomination de M. W. D. Dimock, de Truro, N.-E., au poste de surintendant de la section canadienne, a été un très heureux choix. J'éprouve un réel plaisir à pouvoir déclarer qu'il a rempli ses devoirs de la manière la plus honorable possible. Toujours à son poste, courtois, obligeant envers tous ceux avec qui il s'est trouvé en contact, il m'a mis en état de rendre ce témoignage que, grâce à sa vigilance incessante et à son infatigable énergie, la section canadienne a figuré le plus brillamment possible.

J'ai cru que l'intérêt du Canada me commandait de visiter les principales localités de l'île et d'y faire des conférences. Pendant mon absence, j'ai pu en toute confiance laisser les affaires de la section sous les soins exclusifs de M. Dimock, sachant d'avance qu'il saurait veiller à tous les intérêts. J'ai rencontré partout des auditoires nombreux, et, dans quelques endroits, très nombreux même. Tous paraissaient être désireux d'entendre parler des ressources du Canada.

Le commissaire représentant la province de Québec, M. Auguste Dupuis, a rendu des services très précieux. Pendant environ deux mois, il n'a cessé de s'occuper des produits exposés par le gouvernement de cette province, et a porté généralement un vif intérêt au succès de la section canadienne. Je suis heureux de reconnaître son zèle, son activité et ses efforts pour s'acquitter de la tâche qui lui était confiée. M. L. Thériault, M.P.P., a représenté la province du Nouveau-Brunswick de la manière la plus efficace possible. Je ne puis aussi parler avec trop d'éloges de l'attention apportée par E. J. Forbes, de Toronto, qui avait sous sa garde les produits envoyés par le gouvernement d'Ontario.

Je ne terminerai pas cette partie de mon rapport sans exprimer ma reconnaissance pour l'extrême obligeance et l'attention avec lesquelles j'ai été reçu par tous ceux avec qui j'ai été en rapport à la Jamaïque. L'esprit hospitalier de la population est incomparable. Le climat ne me paraît aucunement désavantageux ; c'est plutôt le contraire qui est la vérité. Je n'entreprendrai pas de faire une description de cette charmente île, où l'on trouve toutes les températures, excepté le froid. Plusieurs parties de cette île sont comme "des échappées du paradis," et il serait difficile de trouver un seul point où l'œil n'est pas frappé par des objets d'une beauté merveilleuse. On construit de bons hôtels dans les différentes parties de l'île, et là où il n'y en a pas ceux qui cherchent la santé ou la récréation peuvent facilement se procurer des logements confortables.

PERSPECTIVES DU COMMERCE.

Farine.—Le pain fait avec de la farine canadienne, sur le terrain même de l'exposition, et la distribution d'échantillons qui en a été faite au public, règlent la question de savoir si cette farine peut se conserver sous le climat de la Jamaïque. La population fut informée que la farine dont on se servait pour ce pain était arrivée dans l'île depuis soixante jours, et que l'on a fabriqué du pain avec cette farine jusqu'à la clôture même de l'exposition, c'est-à-dire, quatre mois après son arrivée dans l'île. Elle était parfaitement fraîche et fît d'aussi bon pain que celui fait lors de l'ouverture de l'exposition. L'opinion, en présence de la qualité supérieure du pain, est devenue très favorable à la farine canadienne. A prix égal, il n'y a aucun doute que la plus grande partie de la farine consommée à la Jamaïque peut être vendue par les meuniers canadiens ; et ce qui a été prouvé quant à la possibilité de la conserver dans la Jamaïque s'applique également à tous les autres pays des tropiques. Le marché devient ainsi très vaste.

On devra veiller avec soin à ce que la farine exportée soit toujours des meilleures marques et d'aussi bonne qualité que celle envoyée à l'exposition. Cette condition doit être facile à remplir, attendu que les meuniers canadiens ont maintenant à leur usage le système de mouturer le plus perfectionné du monde.

Durant la saison des pluies, sous les tropiques, les envois de cet important article devront être limités de manière à éviter toute accumulation et à ce qu'ils soient consommés dans les 30 ou 40 jours qui suivront le déchargement. Par ce moyen l'on évitera toute détérioration que pourraient causer les influences climatériques.

Les barils contenant la farine devraient être cerclés avec des cercles en noyer à demi-ronds. La raison de cette recommandation, c'est que, lorsque les barils sont vides, ils rapportent un meilleur prix pour l'embarillage des fruits que les barils à cercles plats. C'est un détail qui mérite une attention spéciale. On peut trouver dans la Jamaïque un bon marché pour l'avoine et les pois fendus. La farine d'avoine est en demande modérée; mais avec de l'activité, cette demande est susceptible de s'accroître considérablement. Les demi-barils seraient les plus convenables.

La lettre adressée par l'honorable G. E. Foster à l'Association des Meuniers est annexée au présent rapport et forme l'annexe marquée "1."

Fromage.—Les échantillons de fromage canadien exposés ont produit une impression des plus encourageantes. La dimension des meules qui convient le mieux aux pays tropicaux est de 30 à 40 livres. Il n'est pas nécessaire que les boîtes soient couvertes en toile, si elles sont solides et bien clouées. Le fromage en moule de Stilton est aussi très estimé; mais les bonnes meules du poids que je viens d'indiquer sont les mieux appropriées au marché.

Beurre.—On a sur le beurre canadien une opinion aussi favorable. La meilleure qualité devrait être mise en tinettes de 60 livres et en boîtes de fer-blanc d'une livre. Quelques-uns préfèrent les tinettes que je viens de mentionner. Le beurre d'une qualité inférieure devrait être expédié principalement dans des boîtes de fer-blanc de 5 et 10 livres, et 5 pour 100, à peu près, des envois devraient être en boîtes de fer-

blanc de 25 livres. Le beurre expédié par Isaac Wenger, d'Ayton, qui était enveloppé dans du papier à beurre et mis en boîtes de fer-blanc, a été accueilli favorablement. Ces boîtes de fer-blanc devraient être empaquetées avec soin dans des caisses de 100 livres chacune.

Jambon et lard fumé.—Les échantillons de jambons et de lard fumé ont été hautement appréciés. Ils devraient être couverts en toile et empaquetés dans des caisses.

Bois de service.—Un commerce de bois de service considérable et rémunérateur pourrait s'établir, si l'on s'en occupait d'une manière convenable. Jusqu'à présent les Antilles ont tiré des Etats-Unis la plupart de leur approvisionnement de bois de service, bien qu'une grande partie de ce bois soit tirée du Canada. Les marchands des Etats-Unis importent d'abord notre bois et l'expédient, après l'avoir trié, dans les pays tropicaux, à la Jamaïque et autres îles des Antilles anglaises. Le pin blanc est en grande demande aux Antilles. On y vend peu d'épinette; mais le marché pour le pin résineux est excellent. J'ai saisi toutes les occasions qui se sont présentées pour procurer, dans mes discours et mes entrevues, des renseignements statistiques sur l'importance du commerce de bois du Canada et sur nos exportations de bois aux Etats-Unis, et ces renseignements engageront à l'avenir, je l'espère, les marchands de la Jamaïque à demander au Canada une très grande partie de l'approvisionnement de bois dont ils ont besoin. Une question très importante au sujet du développement de ce commerce est celle du prix du transport. On fait actuellement des efforts pour obtenir l'expédition directe des marchandises de tous les points du Canada à la Jamaïque et aux autres îles des Antilles anglaises. A cette fin, les expéditeurs devront veiller à ce que leurs connaissements indiquent le pays auquel sont destinés leurs chargements. De cette façon, les registres publics tiendront compte de ce fait lorsqu'il s'agira de marchandises expédiées *viâ* les Etats-Unis. Autrement, les expéditions figureront simplement comme autant d'exportations des Etats-Unis. La même observation s'applique aux expéditions faites de la Jamaïque au Canada. J'ai vu les représentants des compagnies de chemins de fer et les propriétaires de steamers, et je leur ai fait voir quelle réduction il leur faudrait faire subir à leurs tarifs pour que nos produits puissent être livrés à la Jamaïque et aux autres îles des Antilles à des conditions aussi avantageuses que les produits reçus *viâ* New-York. La compagnie de steamers a transporté, pendant quelques mois, son fret d'Halifax à Kingston, Jamaïque, au même prix que celui demandé à New-York. J'ai conclu cet arrangement à Halifax avant de me rendre à la Jamaïque.

COMMERCE.

La population de la Jamaïque désire beaucoup nouer des relations commerciales avec le Canada et se procurer de nous ce dont elle a besoin. J'ai reçu partout l'assurance que le commerce prendra cette direction lorsque nos produits seront livrés sur le marché des Antilles à aussi bas prix que les produits des Etats-Unis.

Ma mission ne m'autorisait pas à discuter la question d'une réciprocité commerciale.

Bien que les déclarations faites par l'honorable J. E. Foster, ministre des finances, lors de sa récente visite aux Antilles, aient produit une excellente impression, on ne m'a pas paru disposé à aborder cette question. Toutefois, on est d'avis que le temps n'est pas éloigné où l'on pourra le faire.

Gros et menu bétail.—Il y a un excellent marché dans la Jamaïque pour le gros et le menu bétail, ainsi que dans les Bermudes et les autres îles des Antilles. Chaque steamer de la ligne Atlas apporte un certain nombre de moutons à Kingston, Jamaïque, et les marchands des Antilles désirent voir ce qu'ils pourraient faire avec le Canada dans cette branche de commerce. Cette question est digne de l'attention de ceux qui s'intéressent à ce commerce. Pendant mon séjour aux Bermudes, j'ai appris que des arrangements avaient été conclus avec l'*Alpha* pour le transport du bétail, et que des commandes avaient été adressées à Amherst, Nouvelle-Ecosse.

Fruits.—Outre les principaux articles qui sont consommés en Canada, tels que le café, le sucre, le rhum, le piment, le gingembre, etc., le Canada devrait se procurer directement de la Jamaïque son approvisionnement de fruits étrangers, tels

qu'oranges, ananas, cocos et bananes, dont la qualité ne peut être surpassée. Il n'y a aucune raison pour que le Canada n'importe pas directement tous ses fruits, au lieu de les acheter à New-York et Boston et de perdre le profit qu'il fait ainsi réaliser aux marchands de ces dernières localités. Ceux à qui, en Canada, j'ai envoyé des oranges et des ananas de la Jamaïque, sont unanimes à reconnaître l'excellence de ces fruits; mais il faudra tenir compte de leurs recommandations quant au choix à faire, à l'empaquetage, etc. Le commerce de fruits de la Jamaïque est encore, pour ainsi dire, à l'état de l'enfance ; mais il se développe rapidement. Dans l'espace de dix ans, le volume des exportations de fruits s'est accru de £40,000 sterling qu'il était à £337,000 sterling.

Café.—Une couple de maisons canadiennes ont fait, dans le passé, un grand commerce de café de la Jamaïque. Cette branche d'affaires est susceptible de se développer davantage, et les consommateurs du Canada en profiteraient beaucoup. Sur ma recommandation, une importante maison de la Jamaïque a, comme essai, expédié une cargaison de café par le steamer *Alpha*, sur lequel je me trouvais comme passager. Le café a été vendu le jour même de l'arrivée de l'*Alpha* à des marchands de Toronto, à des prix satisfaisants pour le vendeur comme pour l'acheteur. De nouvelles expéditions de café vont certainement suivre ce premier essai.

Douves.—Le Canada ne paraît pas avoir jusqu'à présent exporté à la Jamaïque des douves et du bois pour fonds de tonneaux. Ce bois est fourni à la Jamaïque principalement par les Etats-Unis. Ceux qui produisent ces articles au Canada feraient bien d'en essayer l'exportation à la Jamaïque.

Poisson.—La Jamaïque tire du Canada la plus grande partie de son approvisionnement de poisson. Un certain nombre d'échantillons de nos plus belles qualités de poissons qui figuraient à l'Exposition ont attiré beaucoup d'attention. On prit de nombreux renseignements au sujet de ce poisson, et je crois que le produit de même qualité obtiendrait à la Jamaïque un prix plus élevé que celui qu'on a l'habitude de payer pour les qualités inférieures.*

Charbon.—J'ai consacré beaucoup de temps à me procurer des renseignements sur la question de savoir si le Canada pourrait fournir à la Jamaïque son approvionnement de charbon. La Jamaïque est une station où beaucoup de steamers vont renouveler leur provision de charbon, et la question du charbon est par suite d'une grande importance. Le charbon canadien a été essayé et considéré comme bon. La question du transport a, cependant, empêché le développement d'un commerce de charbon avec l'île, l'obstacle étant le manque de fret pour le retour. A mon arrivée à Halifax, j'ai conversé avec MM. Cunard et Cie, qui font un grand commerce de charbon. Apprenant d'eux que le fret sur le charbon pouvait être maintenant réduit, je les mis en communication avec des marchands de la Jamaïque, et j'espère que le résultat de ces premiers pourparlers sera de créer un commerce d'exportation de charbon à la Jamaïque.

AUTRES ARTICLES D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION

Outre les articles que j'ai énumérés et que la Jamaïque peut exporter, cette île peut produire un grand nombre d'autres articles, et n'attend pour le faire qu'un débouché lui soit offert. J'ai apporté avec moi un bon nombre d'échantillons des produits de l'île que je distribuerai entre les hommes d'affaires lorsque j'en aurai l'occasion. Un coup d'œil sur le rapport spécial fait sur chaque article exposé indiquera ceux qui pourraient faire et font déjà l'objet d'un commerce entre le Canada et la Jamaïque—indépendamment de la farine, du beurre, du fromage, du jambon,—tels que les voitures, les meubles de ménage, les orgues, les pianos, la ferblanterie, les tweeds légers (notamment ceux d'Halifax), les chaussures, les vêtements confectionnés, les charrues appropriées au pays, les haches, la serrurerie, les pentures, la sellerie, les articles en bois, les matelas, les viandes de conserves, les œufs, les cordages, les réfrigérants, les poudres à pâte, divers aliments de conserve, les médecines bréve-

* M. Wm. Fauvel, M.P., gérant de la maison LeBoutillier, Frères et Cie, de Paspébiac, Q., dont les produits ont reçu un diplôme d'honneur, s'est rendu en Norvège pour étudier les divers modes de préparer le poisson, etc.

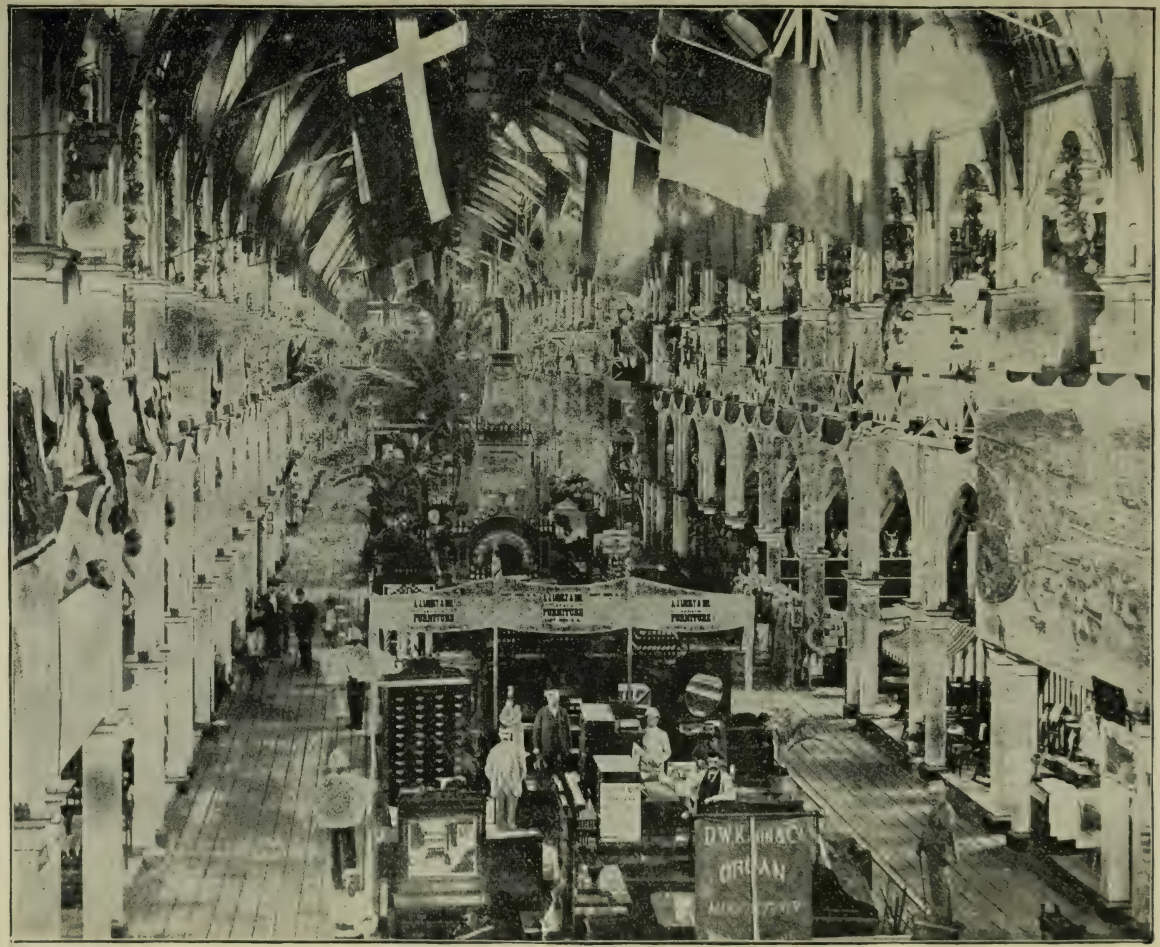

PARTIE DU DÉPARTEMENT CANADIEN, ÉDIFICE PRINCIPAL.

tées, les courroies en cuir, les bocaux à fruits, les valises, les chemises, les bêches, pelles et pics, les portes et châssis, les jalousies, ventilateurs, la bière, le whiskey, les formes de cordonniers, certaines espèces de savon, la tôle à couvrir, les pupitres pour écoles, les meubles de bureau, les cotonnades légères, de solides chaloupes à rames, le papier-tenture, le vernis, les chaises berceuses, les poêles de cuisine, et une variété d'autres articles. Le marché qui a été ouvert au Canada lors de l'exposition de la Jamaïque est celui de toutes les contrées tropicales.

MESSAGERIE POSTALE

Pendant mon séjour à la Jamaïque, j'ai conféré avec le directeur de la poste au sujet de l'établissement d'une messagerie postale entre la Jamaïque et le Canada, et j'ai communiqué le résultat de mes conférences à l'honorable directeur général des postes du Canada. Je suis heureux de pouvoir dire qu'il n'y a plus que des questions de détails à régler avant d'arriver à un arrangement complet et définitif. Pour ce qui regarde cette question, je désire déclarer qu'il est de la plus haute importance que les autorités postales du Canada soient informées assez longtemps d'avance des dates fixées pour le départ des steamers à destination des Antilles, afin que les envois des divers bureaux de poste du Canada ne manquent pas les steamers à leur départ. Jusqu'à présent, l'avis du départ de ces steamers a été non seulement irrégulièrement donné, mais encore on n'a pas donné assez de temps pour que ces avis fussent efficaces.

La banque de la Nouvelle-Ecosse possède une succursale à Kingston, dans la Jamaïque. Le gérant, M. Stavert, est des plus attentifs à l'égard de tous les Canadiens.

STEAMERS.

Je crois qu'il est de la plus haute importance de faire tout ce qui est possible pour populariser une ligne régulière de steamers à passagers entre Saint-Jean, Halifax et les Antilles anglaises. Plusieurs améliorations pourraient être faites sur les steamers qui font actuellement le service. L'*Alpha*, sur lequel j'avais pris passage, est un vapeur parfaitement solide, propre à la mer et commandé par des officiers qui inspirent de la confiance aux passagers. La table et le service sont excellents. Si l'on veut populariser cette route parmi les Canadiens, il faut procurer aux passagers le confort et toutes les commodités requises pour un voyage sous les tropiques, et il n'est que juste de dire que les agents de cette ligne, MM. Pickford et Black, font des efforts dans ce sens. J'ai constaté que l'on s'est plaint dans le passé de l'irrégularité du départ du steamer à Saint-Jean. Or, il est essentiel qu'il n'y ait aucune incertitude sur la date du départ. Il n'est que juste de dire, cependant, que le steamer qui fait maintenant le service promet d'être exact quant aux dates de son arrivée et de son départ. Pour maintenir le commerce, le service d'Halifax à la Jamaïque devrait être semi-mensuel.

Une question importante qui se rattache au commerce de fruits est celle du transport. Les steamers de la Jamaïque à destination d'Halifax ont besoin d'une meilleure ventilation pour les fruits que celle qu'ils ont aujourd'hui.

En outre, ceux qui voyagent entre Halifax et la Jamaïque devraient faire le voyage en moins de temps qu'à présent. La durée du voyage devrait être réduite à un minimum—disons d'une huitaine de jours—et des arrangements devraient être faits avec les compagnies de chemins de fer pour transporter les fruits jusque dans Ontario en beaucoup moins de temps qu'elles n'en prennent pour le fret ordinaire. Durant l'hiver, les wagons qui transportent des fruits devraient être chauffés.*

Câble.—La Compagnie du câble télégraphique d'Halifax et des Bermudes s'occupe de prolonger son câble de manière à nous relier avec toutes les îles des Antilles anglaises. On espère que ses efforts seront couronnés de succès, car il est de la plus haute importance que nous puissions correspondre par le câble télégraphique à des prix beaucoup plus bas que ceux que nous payons aujourd'hui.

Le réveil de la Jamaïque ne peut conduire qu'à de grands résultats. Son exposition a été une source d'instruction pour sa population, et les notions acquises par

* La question du transit rapide a été discutée avec les compagnies de chemins de fer. Elles en apprécient l'importance et sont disposées à donner satisfaction.

ce moyen élèveront son niveau intellectuel et produiront chez elle une nouvelle énergie. Les articles que l'on a négligé de produire jusqu'à présent seront à l'avenir cultivés ou fabriqués, ce qui développera le commerce de l'île et ouvrira un marché plus considérable aux produits canadiens.

BERMUDES.

En revenant de la Jamaïque, le steamer sur lequel je me trouvais s'arrêta à Hamilton, l'une des Bermudes, pendant près d'une journée. J'eus l'honneur d'obtenir une entrevue avec Son Excellence le gouverneur, le général John Newdegate, qui me reçut avec une grande affabilité, et se montra des plus favorables aux développement du commerce avec le Canada. J'ai vu les principaux marchands et j'ai apporté avec moi des échantillons de la farine qu'ils importent et qui convient à leurs besoins. A mon retour ces échantillons ont été distribués aux meuniers canadiens, et plusieurs d'entre eux m'ont fait rapport qu'ils pourraient facilement lui faire concurrence.

Je joins au présent rapport des renseignements statistiques relatifs au commerce des Antilles et de l'Amérique du Sud, qui ne manqueront pas d'intérêt. On trouvera cette statistique dans les annexes 2 et 3. J'ajoute aussi des tableaux montrant les exportations, les importations et les droits d'importation de la Jamaïque, dans les annexes 4 et 5, ainsi que les droits de douane des Bermudes, annexe 6. La distance entre Halifax et les Bermudes est de 750 milles, et des Bermudes à la Jamaïque, 1,300 milles.

La grande part prise par le Canada à l'exposition de la Jamaïque a beaucoup contribué au succès de cette exposition. Nos échantillons ont été pour la Jamaïque une révélation des ressources de notre pays. Le désir de cette île est de commercer avec un pays auquel elle est si étroitement alliée, au lieu de commercer avec un pays étranger, pourvu que nous puissions lui offrir les mêmes avantages. Le Canada a prouvé qu'il le pouvait au moins pour les produits que j'ai énumérés, et je ne puis mieux faire que de citer les paroles de feu le sénateur Macdonald relativement au commerce des Antilles. Les voici: "Notre destinée est entre nos propres mains et non entre celles d'une puissance étrangère, quelque rapprochée ou quelque grande qu'elle puisse être. En nous pénétrant bien de cette vérité, je crois que, si nous faisons notre devoir en toutes choses, si nous sommes fidèles aux principes qui sont la garantie non seulement de la prospérité d'une nation, mais aussi de sa stabilité; si nous sommes fidèles à nous-mêmes et à notre pays, rien ne pourra ralentir notre progrès ni retarder notre développement.

Faisons-nous tout le commerce qu'il est possible de faire et que nous devrions faire avec les Antilles? Non, nous ne le faisons pas! Or, est-il possible de l'augmenter? Nous répondons, aujourd'hui: allez et prenez toute votre part du commerce des Antilles; cette part qui est la vôtre vu votre proximité de ces régions; vu l'affinité qui existe entre leur population et la nôtre, vu la communauté d'intérêts qui existe entre elles et nous."

J'ai l'honneur d'être, M. le ministre,
Votre obéissant serviteur,
ADAM BROWN.

ANNEXE A.

POUR LES PRIX *voir* ANNEXE "C" POUR LES RAPPORTS SUR LES OBJETS EXPOSÉS *voir* ANNEXE "E."

PRODUITS EXPOSÉS À L'EXPOSITION DE LA JAMAIQUE.

CANADA.

1. ARCHIBALD, W. C., Wolfville, Nouvelle-Ecosse, statuaire:—Sujets, sir John A. Macdonald, G.C.B., et sir Charles Tupper, bart., C.M.G., haut-commissaire du Canada, à Londres, G.-B.

2. Amherst Boot and Shoe Manufacturing Co., d'Amherst, Nouvelle-Ecosse. (Agent, R. M. Browne, section canadienne)—Une collection de 180 paires de différents genres de bottes, bottines, souliers et pantoufles pour hommes, femmes, filles, garçons et jeunes enfants.
3. Anglo-American Manufacturing Co., de Wittenburg, Nouvelle-Ecosse.—Volets de châssis, jalousies, persiennes, targettes, etc.
4. Archibald, A. A., Truro, Nouvelle-Ecosse. (Agent, R. N. Browne, section canadienne)—Bogheis découverts et couverts.
5. Archibald, L. C., Antigonish, Nouvelle-Ecosse.—Fromage (Cheddar) et beurre de crèmerie.
6. Arsenault, Jos. O., Wellington, Ile du Prince-Edouard.—Homard en boîtes.
7. Aurora Agricultural Works, d'Aurora (J. Fleury et fils), Ontario.—Charrues; coupe-paille et boîte à provende.
8. Ayr American Plough Works, (William Hilborn) Ayr, Ontario.—Cultivateur "Bettschene," charrue en acier "Advance"; charrue à soc d'acier "Dominion," pour gazon; charrue générale "N° 1 A." (Agent, E. W. Burch, section canadienne.)
9. Automatic Refrigerator Co., Ottawa, Ontario.—Glacières refrigérantes. (Agent, E. B. Richardson, section canadienne.)
10. Baer, W. T. et Cie., Toronto, Ontario.—Articles électriques, y compris ceintures, vêtements pour la protection des poumons, suspensoirs abdominaux, genouillères, etc. (Agent, R. M. Browne, section canadienne.)
11. Barber & Ellis Co., Toronto, Ontario.—Livres et papeterie. (Agent, A. A. L. Stoby, section canadienne.)
12. Bartholomew, Henry, Vannessa, Ontario.—Légumes desséchés.
13. Beauchamp, Mme W., Montréal.—Agavé, fibres.
14. Bell, I. et T., Montréal.—Chaussures. (Agent, John Fulton, section canadienne.)
15. Bell Organ and Piano Co., Guelph, Ontario.—Quatre pianos droits et six orgues de salon. (Agent, D. Allan, section canadienne.)
16. Bertram, Peter, Dundas, Ontario.—Haches. Agent, R. Pirie, section canadienne.)
17. Bigelow et Cie, J. E., Truro, Nouvelle-Ecosse.—Eaux gazeuses. (Agent, T. G. D. Scotland, section canadienne.)
18. Bigney Frères, Halifax, Nouvelle-Ecosse.—Ferblanterie. (Agent, R. M. Browne, section canadienne.)
19. Bishop, William, Halifax, Nouvelle-Ecosse.—Pierres tumulaires en marbre avec socles en granit. (Agent, R. M. Browne, section canadienne.)
20. Borbridge, S. et H., Ottawa, Ontario.—Harnais, selles, valises, portemanteaux, coffres. (Agent, A. A. L. Stoby, section canadienne.)
21. Brandon Manufacturing Co, Toronto, Ontario.—Articles en bois; planches à laver; boules à jeu de croquet, pilons à pommes de terre, quilles, rouleaux à pâte, escabeaux, guipons, voitures d'enfants, jouets, ustensiles de cuisine en bois, etc. (Agent, C. R. Derch, section canadienne.)
22. Brantford Box Co., Brantford, Ontario.—Boîtes de carton et à cigares. (Agent, A. A. L. Stoby, section canadienne.)
23. Bras d'Or Lime Co., (A. Milne Fraser, secrétaire), Halifax, Nouvelle-Ecosse.—Deux barriques de chaux.
24. Bras d'Or Marble Co. (A. Milne Fraser, sec.), Halifax, Nouvelle-Ecosse.—Echantillons de marbre des carrières du Cap-Breton.
25. Breithaupt Leather Co., Berlin, Ontario.—Cuirs à semelle, à empeigne et à harnais, etc. (Agent, A. A. Stoby, section canadienne.)
26. British America Starch Co., Brantford, Ontario.—Divers échantillons d'empois.
27. Brown, George H., Belleville, Ontario.—Carrosses: Kensington, Gladstone, phaéton couvert, etc.
28. Browne, R. M., Halifax, Nouvelle-Ecosse.—Porte-parapluie pliant.

29. Brown et Webb, Halifax, Nouvelle-Ecosse.—Sirop de fruits; préparation d'huile de foie de morue de Puttner, liniment de Simpson, vin de quinine à l'orange, essences aromatiques, parfumeries, essence de présure, etc., etc. (Agent, R. M. Browne, section canadienne.)
30. Burns, John et Cie, Montréal, Québec.—Fourneau et grille de cheminée. (Agent, R. I. McLaren, section canadienne.)
31. Campbell et Fils, Toronto, Ontario.—Photographies de paysages—Vues de l'intérieur, de l'extérieur, de l'antichambre, de la serre, etc. (Agent, A. A. L. Stoby, section canadienne.)
32. Canada Veneer Co., Sherbrooke, Québec.—Cure-dents en bois; échantillons de placage. (Agent, E. W. Burch, section canadienne.)
33. Canada Shipping Co., Montréal.—Tableau encadré—steamer *Ontario.*
34. Canada Meat Packing Co., Montréal.—Viandes salées. (Agent, R. I. McLaren, section canadienne.)
35. Canada Shoe & Leather Journal, Toronto.—Brochures.
36. Canada Bung and Spile Factory (L. G. Dickinson, de Manotick, Ontario).—Une caisse d'échantillons de bondons.
37. Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, Montréal.—Porte en bois de la Colombie-Britannique; photographies encadrées de paysages des Montagnes Rocheuses, à travers lesquels passent le chemin de fer; quatre mille exemplaires d'un livre intitulé: *The New Highway to the Orient.* (La Nouvelle route de l'Orient.)
38. Canadien Office and School Furniture Company, Preston, Ontario.—Pupitres et bancs simples et doubles; bibliothèque en noyer. (Agents, A. W. Gardener et Cie, Kingston.)
39. Canadian Wire Mattress Company, Toronto.—Couchettes en fer avec sommier en fil métallique. (Agent, Duncan Grant, section canadienne.)
40. Gouvernement du Canada, Ottawa, Ontario:—
Département de l'agriculture—Céréales en épis et nettoyées. Grains en bouteilles, 80 variétés; fèves, 20 variétés; pommes de terre, 50 variétés, comme suit:

Noms des variétés de pommes de terre envoyées à l'Exposition de la Jamaïque.

1. La Favorite de Lee.
2. La Meilleure de Brownell.
3. L'Etoile blanche.
4. La Rouge du Dakota.
5. Le soleil levant, précoce.
6. Semis de Halton.
7. do de Burpee.
8. La précoce du Maine.
9. La Reine de Mai, précoce.
10. Albino, précoce.
11. Le Triomphe de Bliss.
12. L'Etat impérial.
13. Le Joyau de la Couronne.
14. La précoce de l'Ohio.
15. L'Abondance de Holborn.
16. L'Imperator.
17. L'Adirondack.
18. Le Germe blanc.
19. La Grue mangeante de Ruper.
20. Le Flocon de neige.
21. L'avant-garde.
22. La Reine des précoces.
23. Le Parangon de Thorburn.
24. Le no 1 de Clark.
25. Le Semis de Sharpe.
26. L'Oignon précoce.
27. De l'International Seed Co.
28. La Prolifique d'Alexander.
29. La Reine des Roussettes.
30. La Cloche Bleue.
31. Le Canonnier de l'Ohio.
32. Le Téléphone.
33. Le Nouvel Etat du Blaireau.
34. La Surprise de Carter.
35. La Magnum Bonum choisie.
36. La Rougeur Champêtre.
37. Le Rubis.
38. La Sucrée.
38. La Supérieure de Burpee.
40. Le Membre du Parlement.
41. La Manhattan.
42. La Précoce blanche de Dumfrie.
43. L'Améliorée de Richter.
44. Le "Great Eastern."
45. La première récolte de la feuille de frêne.
46. Le Nouveau Géant de Rose.
47. La beauté des beautés.
48. Le Vermont.
49. La Surprise de Compton.
50. La Rose précoce.

14 variétés de racines comestibles.

41. Beurre des crèmeries, envoyé par Bell Simpson et Cie, Montréal.
Fromage blanc et coloré, envoyé par Kirpatrick et Cookson; Duckett Hodge et Cie; A. A. Ayer et Cie; Hodgson Frères, Montréal.
42. *Département de la Marine et des Pêcheries*—Poisson empaillé; pavillons à signaux du Canada.
43. *Département des Travaux Publics*—L'écusson des différentes provinces du Canada. Sept photographies encadrées des édifices publics et du parlement, Ottawa, construits d'après le dessin de Thomas Fuller, architecte en chef.
44. *Département des chemins de fer et canaux*—Cinq cartes des chemins de fer du Canada, sur rouleaux, et 50 do en feuilles.
45. *Département des Postes*—Une série complète d'objets servant au service postal, consistant en sacs de malle, boîte aux lettres sur rue, cadenas scellés. Des échantillons de timbres à dater; sceaux et cadenas; des tampons à timbrer; balances et poids pour le pesage des paquets; aussi l'habillement des facteurs, comprenant le chapeau d'été, la calotte de drap et sa couverture, le casque et la collerette en fourrure, le pardessus, la tunique de drap, les pantalons de drap, la tunique de serge, les pantalons de serge, le pardessus imperméable, le manteau à capuchon, le gilet de chamois, le ceinturon, les guêtres. Aussi, la lampe, la brosse à boutons et le sac imperméable.
46. *Bibliothèque du parlement.*—Des vues photographiques de la bibliothèque.
47. Carlton, C. C., Souris, Ile du Prince-Edouard.—Homard en boîtes; maquereau de premier choix.
48. Cobban Manufacturing Co., Toronto.—Moulures, cadres, etc. (Agent, A. A. L. Stoby, section canadienne.)
49. Cockshutt Plough Co., Brantford, Ontario.—Charrue avec siège; charrue clipper, et cultivateur pointe à diamant. (Agent, R. J. McLaren, section canadienne.)
50. Cochran, C. S., Hamilton, Ont.—Photographies.
51. Cook Hardware Co, Hamilton, Ont.—Soutien de châssis de Cook, et attache dans le cadre du châssis. "L'Ami du dépeceur;" "l'Ami du faucheur," et pierre à faux. Roues d'émeri. (Agent, A. A. L. Stoby, section canadienne.)
52. Compagnie Canadienne de Conduites, Trois-Rivières, Québec.—Tuyaux en fer pour l'eau.
53. Consumers Cordage Co., Halifax, Nouvelle-Ecosse.—Cordages, corde à étendre le linge, fils de câble. (Agent, Duncan Grant, section canadienne.)
54. Copp Frères, Hamilton, Ont.—Poêle de cuisine; fourneaux à charbon ou au bois; chaudrons, trépieds. (Agent, E. W. Burch, section canadienne.)
55. Coombs, H. F., Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.—Gravures de villes canadiennes.
56. Craig et Kent, Truro, Nouvelle-Ecosse.—Chapeaux en feutre de laine. (Agent T. G. Scotland, section canadienne.)
57. Crosskill, James C. et Fils, de Halifax, Nouvelle Ecosse.—Sirop de fruits. (Agent, T. G. D. Scotland, section canadienne.)
58. Currie, Archibald, Souris, Ile du Prince-Edouard.—Poisson désossé.
59. Curts et Malcolm, Toronto,—Glacières.
60. Dalley et Cie, F. F., Hamilton, Ont.—Sirops: Mélanges de Dalley; poudre à pâte; huile et savon pour harnais; vernis à soulier et cirage espagnol.
61. Davies Brewing and Malting Co.—Bière "Gilt Edge"; porter; lager beer.
62. Davies, Daniel, Charlottetown, Ile du Prince-Edouard.—Morue sèche; merluche et égrefin.
63. S. Davis et Fils, Montréal, Québec.—Cigares.
64. De la Borderie et Cie, P. G., Saint-Malo, Manitoba. Beurre.
65. Delhi Fruit and Vegetable Canning Co., Delhi, Ontario.—Fèves, pois, maïs, pêches, prunes, cerises, fraises, mûres, tomates, citrouilles, etc. (Agent, Duncan Grant, section canadienne.)
66. De Witt et Cie, W. N., Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.—Portes et châssis.
67. Dodge Wood Split Pulley Co., Toronto, Ont.—Poulies de bois fendues.

68. Dominion Paint Company, Dartmouth, Nouvelle-Ecosse.—Peinture marine et de cuivre rouge.
69. Dominion Type Company, Montréal, Québec.—Caractère d'imprimerie. (Agent, R. G. Starke, section canadienne.)
70. Doughty, A. G.—Deux copies des Idylles du roi (*Idylls of the King*), ornées de sept illustrations et gravées en écriture sténographique; deux aquarelles d'après lesquelles des planches ont été gravées séparément; aussi des cadres contenant des planches et échantillons d'ouvrage.
71. Dufferin Gold Mining Co., Halifax, Nouvelle-Ecosse.—Echantillons de quartz aurifère.
72. Downs, Demoiselles Annie et Mary, Halifax, Nouvelle-Ecosse.—Dessins sur écorce de bouleau (dans la galerie des Beaux-Arts).
73. Drumbo Chemical Light Co., Drumbo, Ontario.—Allumettes chimiques.
74. Earle, Thomas, M. P., Colombie-Britannique (par l'intermédiaire de MM. Lucas, Park et Cie, Hamilton, Ont.)—Saumon en boîte. (Agent, Duncan Grant, section canadienne.)
75. Empire Publishing Co., Toronto, Ontario.—Dix mille exemplaires du journal l'*Empire*.
76. Excelsior Boiler Cleaner and Lubricant Manufacturing Co., Toronto, Ont.—Préparation pour nettoyer et lubrifier. (Agent, W E. Wills, section canadienne.)
77. Farquharson, Donald et Fils, Charlottetown, Ile du Prince-Edouard.—Fécule de pomme de terre.
78. Fearman, F. W., Hamilton, Ont.—Lard fumé, jambon et fromage.
79. Fitch Edson Co., Etchemin, Québec.—Bois pour allumettes. (Agent, E. W. Burch, section canadienne.)
80. Forrest et Cie, Halifax, Nouvelle-Ecosse.—Homard et saumon en boîtes.
81. Foster et Fils, S. R., Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.—Casier octogone contenant des clous et des broquettes.
82. Fuller Manufacturing Co., Trenton, Ontario.—Baldaquins et hamacs. (Agent, G. W. Dench, 14 Elletson Road, Kingston, Jamaïque.)
83. Fulton, G. O., Truro, Nouvelle-Ecosse.—Conglomérat aurifère provenant des terrains aurifères de l'exposant à Upper-Stewiake, comté de Colchester, Nouvelle-Ecosse.
84. Gale, George, et Fils, Waterville, Québec.—Couchette de fer à combinaison; lit combiné pour hôpital de Tait; lit de camp; berceau combiné. Agents, R. D. Turner, section canadienne, et Martin et Spicer, Kingston.)
85. Gananoque Carriage Co., Gananoque, Ontario.—Carrosses, phaéton complet, phaéton de parc, boghei ouvert, boghei couvert, cabriolet, gladstone. (Agents, C. W. Taylor, section canadienne, et J. W. Middleton et Cie, 23, rue King, Kingston.)
86. Gardner, R., et Fils, Montréal, Québec.—Machine pour la fabrication des biscuits. (Agent, R. I. McLaren, section canadienne.)
87. Gates, C., Fils et Cie, Middleton, Nouvelle-Ecosse.—Médecines brevetées.
88. Goldie, James, Guelph, Ont.—Farine.
89. Gould, Ira, et Fils, Montréal, Québec.—Farine.
90. Grant, James G., Charlottetown, Ile du Prince-Edouard.—Homard, maquereau, hareng, jambon, bœuf, mouton et atocas en boîtes.
91. Gray, Young & Sparling Co., Blyth, Ontario.—Sel.
92. Grand Tronc de chemin de fer du Canada, Montréal, Québec.—Carte du réseau du Grand Tronc de chemin de fer; photographie du pont suspendu sur la rivière Niagara.
93. Greening Wire Co., Hamilton, Ontario.—Câbles métalliques, feuille perforée et toile métallique; fil de fer à clôture et autres articles; articles en fer, fil métallique et bois combinés. (Agent, G. W. Burch, section canadienne.)
94. Halley Frères & Granville, Montréal.—Vues stéréoscopiques de villes et paysages canadiens.

95. Halifax Shovel Co., Halifax, Nouvelle-Ecosse. (E. L. Fernety, directeur gérant.) Pelles, pelles coniques, écopes et bêches.
96. Hamblen, J. B., et Cie, Pictou, Nouvelle-Ecosse.—Homard en boîtes.
97. Hamilton Glass Co., Hamilton, Ontario.—Jarres et bocaux à fruits.
98. Hamilton, J. S., et Cie, Brantford, Ontario.—Vins: Catawba sec, Isabelle, St-Augustin, Catawba sucré, Claret provenant de vignes cultivées en Canada. (Agents, J. S. Hamilton, B. T., section canadienne, et H. W. Cody, 125, Harbour street, Kingston.)
99. Hamilton Whip Co., Hamilton, Ontario. (T. D. Murphy, secrétaire)—Assortiment général de fouets et lanières. (Agent, E. W. Burch, section canadienne.)
100. Harlow, J. C., Shelburne, Nouvelle-Ecosse.—Valises couvertes en cuir et en zinc. (Agent, R. M. Brown, section canadienne.)
101. Harris, William, Murray Harbour, Ile du Prince-Edouard.—Morue sèche, merluche sèche, homard en boîtes.
102. Harris, J., et Cie, Saint-Jean, N.-B.—Etoffe bleue pour voitures de chemins de fer.)
103. Hart, Levi, et Fils, Halifax, Nouvelle-Ecosse.—Hareng et saumon salés; morue sèche. (Agent, F. W. Hart, section canadienne.)
104. Henderson et Potts, Halifax, Nouvelle-Ecosse.—Blanc de plomb, blanc de zinc, peintures de couleur, vernis, cirage. (Agent, Duncan Grant, section canadienne.)
105. Hilburn, Mme, Berlin, Ontario.—Tamis à farine.
106. Hochelaga, Compagnie de coton d', Montréal, Québec.—Cotonnades: coton jaune, coton ouaté, toile à voile, coutil, coton blanc et indiennes.
107. Hopper, R., et Fils, Truro, Nouvelle-Ecosse.—30 paires de formes de cordonnier de différents genres et grandeurs. (T. G. D. Scotland, section canadienne.)
108. Howe, J. et J. D., Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.—Chaises ordinaires. (Agent, S. B. Lordly, section canadienne.)
109. Hubbard Portable Owen Manufacturing Co., Toronto, Ontario.—Fours portatifs.
110. Hyndman, Chs. A., Charlottetown, Ile du Prince-Edouard.—Malt fait avec de l'orge à deux rangs.
111. Hyslop, Caufield et Cie, Toronto, Ontario.—Chemises blanches empesées, chemises de flanelle, cotonnades et pantalons en denim, gilets, vestes, etc. (Agent, E. W. Burch, section canadienne.)
112. Hickey et Nicholson, Charlottetown, Ile du Prince-Edouard.—Tabac noir en torquettes.
113. Imperial oil Co., Petrolia, Ontario.—Divers produits du pétrole; huiles, graisses et chandelles. (Agent, W. E. Wells, section canadienne.)
114. Ives, H. R., et Cie, Montréal, Québec.—Quincaillerie.
115. Jardine, A. B., et Cie, Hesheler, Ontario.—Quincaillerie.
116. Jardine, Alex. et Cie, Toronto, Ontario.—Poudre à pâte et épices. (Agent, A. A. L. Stoby, section canadienne.)
117. Jardine, Richard, Murray Harbour, Ile du Prince-Edouard.—Huile de foie de morue.
118. Jennison, C., New-Glasgow, Nouvelle-Ecosse.—Gypse.
119. Johnson fluid beef Co., Montréal, Québec.—Extrait de bœuf. (Agent, John Fulton, section canadienne.)
120. Jones, D. F., Manufacturing Co., Gananoque, Ontario.—Assortiment de pelles, écopes et bêches. (Agent, Halley Frères et Granville, section canadienne).
121. Jones, John L., Toronto, Ontario.—Epreuves de gravures sur bois encadrées, un dessin sur bois et une gravure sur bois terminée. (Agents, Halley, Frères, et Granville, section canadienne.)
122. Karn, D. W., et Cie, Woodstock, Ontario.—Pianos et orgues. (Agents, Halley Frères, et Granville, section canadienne.)

123. KAUFMAN, J. Berlin, Ontario.—Portes, châssis et jalousies.
124. KELLY, JOHN, et Cie, Charlottetown, Ile du Prince-Edouard.—Neuf barils de différentes variétés de pommes de terre.
125. KEMP MANUFACTURING Co., Toronto, Ontario.—Assortiment de ferblanterie étampée. (Agent, E. W. Burch, section canadienne.)
126. KERR'S VEGETABLE EVAPORATING Co., Kentville, Nouvelle-Ecosse. (Agent, R. W. Browne, section canadienne)—Légumes évaporés.
127. KNOWLES ET KNOTT, Brantford, Ontario.—Glacière; vélocipèdes. (Agent, Duncan Grant, section canadienne.)
128. KRAFT, E. L., et Cie., Hamilton, Ontario.—Harnais pour voiture simple; cuir tanné à l'écorce de chêne; selle piquée pour dames, couverte en peau de porc, avec bride et martingale; selle pour homme, avec bride et bricole. (Agent, Duncan Grant, section canadienne.)
129. KRAMMER, L. L., Weissenberg, Ontario.—12 livres à copier.
130. K. D. C. COMPANY, New-Glasgow, Nouvelle-Ecosse. (Agent, Frank Rice, section canadienne.) "K. D. C."
131. LABATT, JOHN, London, Ontario.—Bière. (Agent, E. W. Burch, section canadienne.)
132. "LAGER BEER BREWING COMPANY," Halifax, Nouvelle-Ecosse.—Lager Beer. (Agents, Duncan Grant, section canadienne, et Simon et Cie, Kingston.)
133. LAKE OF THE WOODS MILLING Co., Kéwatin, Ontario.—Farine brevetée ("5 Roses"); farine forte à boulanger "Keewatin."—(Agent, Duncan Grant, section canadienne.)
134. LAWRY, THOMAS ET FILS, Hamilton, Ontario.—Lard fumé, jambon, saindoux. (Agent, Duncan Grant, section canadienne.)
137. LAWSON, JAMES C., Stanhope, Ile du Prince-Edouard.—Carte de l'Ile du Prince-Edouard.
138. LEAMAN, J. A., ET Cie, Halifax, Nouvelle-Ecosse.—Bœuf et saucisse en boîtes. (Agent, Henriques et Cie, Kingston.)
139. LEBOUTILLIER, FRÈRES, Paspébiac, Québec.—Tinette de petite morue sèche, et caisse de grosse morue sèche.
140. LACHANCE, S., Montréal, Québec.—Médecines brevetées. (Agent, A. Gélinas, section canadienne.)
141. LEWIS, J., ET FILS, Truro, Nouvelle-Ecosse.—Formes à souliers unis pour hommes, femmes, jeunes garçons et jeunes enfants. Formes à souliers pour hommes, dessous en fer; formes à souliers, talon et bout en fer; formes à mocassins; bois à chevilles comprimé à la machine; rondelles en bois pour bouteilles à eau minérale; montures de souliers. (Agent, R. M. Browne, section canadienne.)
142. LEWIS, MME ANNA, Truro, Nouvelle-Ecosse.—Peintures sur écorce de bouleau; dessins au crayon; aquarelles. (Dans la galerie des Beaux-Arts.)
143. LOGAN, WM., St-Jean, Nouveau-Brunswick.—Savon. (Agents, Halley, Frères, et Granville, section canadienne.)
144. LONDON SOAP COMPANY, London, Ontario. Savons de fantaisie et à toilette.
145. LORDLY, A. J., ET FILS, St-Jean, Nouveau-Brunswick.—Meubles: buffet en acajou; table à dîner, chaises et fauteuils; bureau de toilette en cerisier; tables de fantaisie pour salon; pupitre en chêne, étagères en chêne, etc. (Agent, Stirling B. Lordly, section canadienne.)
146. LUCAS, MME GEORGE H., Hammond's Plains, Nouvelle-Ecosse. (Une indigène de la Baie Ste-Anne, Jamaïque)—Nattes portant les mots "Jamaïca Exhibition, 1891," et "H. R. H. Prince George," brodés en laine.
147. MALONE, THOMAS, jne, Trois-Rivières, Québec.—Briquettes brevetées pour allumer le feu.
148. MANITOBA, GOUVERNEMENT PROVINCIAL DU, Winnipeg.—Barils et sacs de farine; beurre; échantillons de terre; lithographies; cartes du Manitoba, destinées à la distribution.
149. MARTIN, SAMUEL, Bayview, Ile du Prince-Edouard.—Une gerbe d'avoine du Tartare

150. Marsh, W. A., et Cie, Québec.—Bottines et souliers. (Agent, John Fulton, section canadienne.)
151. Maxwell David, St. Mary, Ontario.—Faucheuse; hache-paille.
152. Metallic Roofing Company, Toronto, Ontario.—Modèle de maison avec toit et pans couverts en tôle. (Agent, E. W. Burch, section canadienne.)
153. Millar, Thomas Dippie, Ingersoll, Ontario.—Fromage en jarre.
154. Mills et McDougall, Montréal, Québec.—Tweeds canadiens. (Agent, John Fulton, section canadienne.)
155. Melliday Frank, St.-Jean, Nouveau-Brunswick.—Modèles et moulures en plâtre.
156. Misener, George A., Darmouth, Nouvelle-Ecosse.—Pupitres et bancs d'école.
157. Montmorency, Filature de Coton de, Chutes Montmorency, Québec.—Toile pour draps de lit et coutils.
158. Montréal, Filature de Coton de. (Louis Simpson, gérant), Valleyfield, Québec.—Percaline croisée, cotons satinés, batistes, flanelles ouatées, étoffes à robe. (Agent, E. W. Burch, section canadienne.)
159. Montréal, Cité de, Qué.—Grand tableau de la ville et vues photographiques.
160. Morrice D., Fils et Cie, Montréal, Québec.—Agents et exposants pour—
(1) La *Trent Valley Woollen Manufacturing Company*, Campbellford, Ontario;
(2) M. Jonathan Ellis, Port-Dover, Ontario;
(3) La *Strathroy Knitting Company*, Ontario;
(4) La Compagnie de tricots de Coaticook, Coaticook, Québec;
(5) La *Penman Manufacturing Company*, Paris, Ontario;
(6) Les filatures de coton de Ste-Croix, Milltown, Nouveau-Brunswick.
161. Moseley, Henry, Darmouth, Nouvelle-Ecosse.—Chaloupe à joints saillants, chaloupe à joints unis, huit paires de rames, six modèles de navires. (Agent, R. W. Browne).
162. McArthur, Colin, et Cie, Montréal, Québec.—Collection de papier à tenture. (Agent, John Fulton, section canadienne.)
163. MacCarthy, Hamilton, A. R. C., Toronto, Ontario.—Statuette—Séparation de Paul et Virginie.
164. McCaskill, D. A., et Cie, Montréal, Québec.—Vernis siccatif. (Agent, E. W. Burch, section canadienne.)
165. McCurdy, Mdme W. E., Baddeck, C. B., Nouvelle-Ecosse.—Pyramide de pierre à plâtre. (Agent, Duncan Grant, section canadienne.)
166. McDonald, John F., Hopewell, Nouvelle-Ecosse.—Chaises à bascule. (Agent, Duncan Grant, section canadienne.)
167. McDougall, C. B., Halifax, Nouvelle-Ecosse.—Whisky. (Agent, Duncan Grant, section canadienne; et I. Wray et Nephew, Kingston.)
168. McKay, John, Bowmanville, Ont.—Orge ondée et perlée, pois fendus. (Agent, E. W. Burch, section canadienne.)
169. McKay, John, Murray Harbour, Ile du Prince-Edouard.—Atocas.
170. McKenzie George, Thorndale, Ile du Prince-Edouard.—Avoine blanche.
171. McLaren, W. D., Montréal, Québec.—Poudre à pâte. (Agent, R. I. McLaren, section canadienne.)
172. McLaren, J. C., Belting Company, Montréal, Québec.—Colliers de travail. (Agent, R. I. McLaren, section canadienne.)
173. McClary Manufacturing Company, London, Ontario.—Poêles, poêles à l'huile; articles en étain, en cuivre et en tôle; ferblanterie étampée et vernissée, bimbeloterie. (Agent, W. A. Gunn, section canadienne.)
174. McLeish, E. H., et Cie, Montréal, Québec.—Curiosités indiennes. (Agent, A. Gélinas, section canadienne.)
175. McLeod, J. D., Charlottetown, Ile du Prince-Edouard.—Farine d'avoine, orge perlée; fécule.
176. Munn, Stewart, Montréal, Qué.—Poisson désossé.
177. National Supply Company, Ridgetown, Ontario.—Machine à laver.

178. NELSON, H. H., et FILS, Montréal, Québec.—Balais et époussettes. (Agent, R. McLaren, section canadienne.)
179. NEWBERY, FENTON T., Charlottetown, Ile du Prince-Edouard.—Avoine blanch avoine noire, homard en boîtes.
180. NOUV.-BRUNSWICK, GOUVERNEMENT DU, Frédéricton, N.-B.—Trophée de bo indigènes; bureau en panneaux de bois indigènes. (Agent, Lévite Thériau M.P.P., section canadienne.)
181. NEW ROCKLAND SLATE COMPANY, Montréal, Québec.—Laveuse en ardoise, table noir en ardoise, ardoise à couvrir.
182. NOVA SCOTIA COTTON MANUFACTURING COMPANY, Halifax, Nouvelle-Ecosse.— Coton jaune, draps de lit, ficelles à magasin, ficelles assorties et diverses couleurs, fils à tisser assortis. (Agent, E. W. Burch, secti canadienne.)
183. NOUVELLE-ECOSSE, GOUVERNEMENT DE LA, Halifax, N.-E.—

MINÉRAUX.

1 sac de gypse pulvérisé.
1 sac de gypse brut.
1 boîte contenant des échantillons de gypse brut, de spath soyeux, de gyp fibreux, etc., provenant de l'exploitation de la Compagnie des gyps de Mabou, dans le comté d'Inverness, C.-B. Matériaux employés à fabrication des engrais artificiels et des ouvrages en plâtre.
3 échantillons de pierre de taille grise, gris-clair et rouge, taillés sur chaq face, et tirés du comté de Cumberland—chaque échantillon ayant pied cube.
1 échantillon de granit piqué, du comté d'Halifax.
1 boîte contenant de la houille de différentes sortes, des mines de Sydne C.-B.
1 boîte contenant de la houille des mines de Victoria, de Low-Point, Barachois, et de la Compagnie Lingan, C.-B.
1 boîte contenant une collection des minéraux industriels de la province.
1 boîte contenant des échantillons de minerais, fondants, fer (en gueus etc., de la *Londonderry Iron Co.*, Londonderry.

RACINES ET LÉGUMES.

183½ *Pommes de terre :—*

La Rose des prairies, "Chenango," Jennie Lind, Rouge du Dakota, Oh précoce, Kings land, Irving's blue, prolifique, Beauté d'Hébron, Ch grenat, Burbank, Newyorkaise rurale, Géante américaine, Rose ta dive, Peerless, Rose précoce.

Navets :—

Tête pourpre de Suède Bangholm, chou de Siam amélioré de Laing, Elépha de Carter, chou de Siam à tête verte de Sutton, Hasard amélioré à tê verte, blanc de Jersey, Aberdean jaune, Tête pourpre plâte précoc Pierre grise, Murich précoce à tête pourpre.

Mangel wurzel :

Betterave sucrée blanche, betterave à tête verte, jaune ovoïde de Ward, Gold tankard, Mammouth rouge d'Evans, longue rouge géante de Norbiton, glo jaune de Berkshire.

Betteraves :

Rouge précoce, longue rouge unie, noire égyptienne, Bastian.

Carottes :—

Blanche courte et améliorée de Steel; longue orange intermédiaire de Jame demi-longue, corne française précoce, la guérand ou cœur de bœuf.

Panais :—

Couronne creuse améliorée, l'Etudiant.

Oignons :—
Danvers jaune, gros Whethersfield rouge.
Choux :—
Quintal pommé, Winning stads, Savoie pommé, rouge hollandais foncé.

FRUITS.

84. *Pommes :*
Nonpareille, Roussette dorée, Roussette de Cooper, Fallawater, Baldwin, Northern Spy, Stark, Ben Davis, Wagner, Mann, King of Tompkins, Pennock, pomme grise de Swazie, pomme grise, Ribston pippin, Blenheim, R. J. Greening, Spitzenburg, Beauté de Clyde, Belle rouge de Jewett, Belle fleur jaune, Gloria mundi, Bethel, Esopsis Spitzenburg, Nonpareille anglaise, Peck's pleasant, Sucrée d'hiver de Danver, Sucrée de Talman, Roussette dorée anglaise, Aromatique de Cornouailles, Roussette anglaise, Dorée de Crine, Broadwell.

Poires :
Poires d'hiver, Vicaire de Wakefield.

85. OFFICE SPECIALITY MANUFACTURING COMPANY, Toronto, Ontario. (Grayhill Manufacturing Company, Waterloo, Ontario.)—Assortiment complet de meubles de bureaux et de spécialités. (Agent, E. Maybee, section canadienne.)

86. OGILVIE, A. W., et CIE, Montréal, Québec.—Farine.

87. OLAND, S., FILS, et CIE, Halifax, N. E.—Bière en bouteilles; bière forte en bouteilles de Kilderkin. (Agent, Duncan Grant, section canadienne.)

88. O'MULLEN, P. et I. Halifax, N.-E.—Bière et porter. (Agent, R. M. Browne, section canadienne.)

89. ONTARIO BUSINESS COLLEGE, Belleville, Ontario.—Circulaires du collège.

90. ONTARIO CANNING COMPANY, Hamilton, Ontario.—Pommes, tomates, maïs et pois en boîtes.

91. ONTARIO CANOE COMPANY, Peterborough.—Chaloupe et rames; canots à côtes et avirons en cèdre; canot en planches de cèdre et avirons; canot pliant et avirons.

92. ONTARIO COTTON COMPANY, Hamilton, Ontario.—Coton à chemise. (Agent, E. W. Burch, section canadienne.)

93. ONTARIO ROLLING MILLS, Hamilton, Ontario.—Echantillons de clous.

94. ONTARIO STRAW GOODS MANUFACTURING CO., AND AMERICAN FELT HAT COMPANY (limitée), Toronto, Ontario.—Chapeaux de fantaisie en paille, couleur acajou; chapeaux de feutre noir, garnis de tresses de paille, assortis. (Agent, E. W. Burch, section canadienne.)

95. ONTARIO, GOUVERNEMENT D', Toronto. (Agent, E. I. Forbes, section canadienne.)

Du Collège d'Agriculture d'Ontario, Guelph.

200 variétés de grains en épis, avec leur paille en bottes, étant la première récolte provenant de la semence importée.

225 variétés de grains, épis, avec leur paille en bottes, récoltées la deuxième année après l'importation de la semence.

240 bocaux de grains.

Du département de l'instruction publique.

Photographies encadrées de l'Université de Toronto; du Trinity College, Toronto; de l'Ottawa Ladies College; du collège d'agriculture d'Ontario; de l'Institut d'Ontario pour les aveugles; du Collegiate Institute, Toronto; de l'école publique et modèle, Napanee; de l'école centrale, Brantford; de l'école centrale, Goderich; de l'école publique, Mitchell; de l'école primaire, Ottawa; de l'école Ryerson, Toronto; et d'un concours d'exercices militaires, Toronto. Aussi un assortiment complet de livres d'école autorisés pour les écoles publiques, les écoles modèles et les institutions collégiales d'Ontario; rapports sur l'instruction publique, etc.

195½. Collège vétérinaire d'Ontario, Toronto.—Programme du cours d'études,
196. O'Shaughnessey, R., et Cie, St-Jean, Nouveau-Brunswick. Collection de coffres, cannes à pêche pour saumon et truite, paniers de pêche.
197. Owen-Sound, Cité d', Ontario.—Vues de la cité.
198. Patriquin, Charles A., Wolfville, Nouvelle-Ecosse—Harnais. (Agent, T. G. D. Scotland.)
199. Peacock, William, Montréal, Québec.—Bâtons à manches en canne pour jeu de cricket et de balle.
200. Pender, James, et Cie, St-Jean, Nouveau-Brunswick.—Clous de fers à cheval.
201. Peters, John, et Cie, Halifax, N.-E.—Articles en bois—Seaux, cuves, etc, en bois pressé, fabriqués par la Compagnie manufacturière Eddy, de Hull, Québec.
202. Peterborough Lock Manufacturing Company, Peterborough, Ontario.—Serrures et ferrures pour constructeurs. (Agents, Halley, Frères, et Granville, section canadienne.)
203. Pineo et Clark, Berwick, Nouvelle-Ecosse.—Pupitre d'école. (Agent, W. Taylor, section canadienne.)
204. Prince-Edouard, Gouvernement de l'Ile du, Charlottetown.—Trophée; produits de la laiterie, légumes, grains, conserves de poisson.
205. Pugslay, Dingman et Cie, Toronto, Ontario.—Savon, électrique. (Agent, Duncan Grant, section canadienne.)
206. Québec, Gouvernement de.—Trophée composé d'échantillons des bois de la province; 22 échantillons de bois dur et mou; 10 caisses de bardeaux; 4 ballots de foin; 360 livres de fromage; 2 barils de pommes; 12 caisses de pommes de terre, comprenant la rose précoce, la prolifique, la grenat, la pomme de terre du Chili et la pomme de terre de la Colombie; 14 caisses de minéraux; 1 baril de phosphate; 1 baril de ciment; une caisse de pois.

(*De l'Ecole d'agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière*)—4 caisses de pommes de terre, comprenant la Charter Oak, Bural Blush, la Vermont précoce, Early sunrise, ohio précoce, Impériale, jaune du Canada, Chili, Progrès, Etat empire, rouge du Dakota, Beauté égarée, Colombie. 1 caisse d'avoine, 2 caisses de légumes, 1 sac de blé et du blé en gerbes.

(*De l'Ecole d'agriculture de l'Assomption*)—1 caisse de beurre; 2 caisses contenant de l'avoine, du blé, de l'orge, des fèves, du seigle et des oignons; aussi, 1 caisse de pommes de terre.

(*De la Société d'horticulture du comté de l'Islet*)—3 caisses de pommes de terre, comprenant la prolifique, le grenat, du Chili, la rose précoce; 2 caisses de pommes—comprenant la roussette dorée anglaise et l'espion du nord; aussi, 5 caisses de grain.

(*De J. B. Laliberté, Québec*)—Grand assortiment de fourrures.

(*De S. A. Fisher, Knowlton*)—1 caisse de beurre dans des vases de verre et de ferblanc.

(*De Stewart Munn et Cie, Montréal*)—Poisson désossé.

(*De la Canada Galvanizing and Steel Roofing Co., Montréal*)—Bardeaux en tôle d'acier.

(*De la Danville Slate Company, Danville*)—Ardoises d'écoles.

(*De la Compagnie William Johnson, Montréal*)—Oxyde de fer magnétique pourpre calciné, peinture d'oxyde de fer natif brut; peinture liquide.

(*De P. Vallière, Québec*)—Chaises. (Agent, Auguste Dupuis, section canadienne.)

207. Ralston, Robert, et Cie, Hamilton, Ontario.—Cirages de Ralston; préparation pour polir les poêles; aliments pour cheveaux et bestiaux. (Agent, E. W. Burch, section canadienne.)
208. Read, W. M., Amherst, Nouvelle-Ecosse.—Harnais. (Agents, Halley, Frères, et Granville, section canadienne.)
209. Reclining and Hammock Chairs Company, Parkhill, Ontario.—Chaises longues couvertes en cuir, en Bruxelles et en toile. (Agent, A. A. L. Stoby, section canadienne.)

210. Rhodes, Curry et Cie, Amherst, Nouvelle-Ecosse.—Comptoir, pupitres d'école, portes en cèdre et pin rouge, châssis, poteaux et barrotins d'escalier, moulures, boiseries. (Agents, Halley, Frères, et Granville, section canadienne.)
211. Richards, T. Medley, Edmundston, Nouveau-Brunswick.—Tête de caribou empaillée.
212. Robin, Charles, et Cie, Paspébiac, Québec. Morue sèche salée (moyenne).
213. Robin et Sadler, Montréal, Québec.—Courroies en cuir simples et doubles, de 3, 4, 6 et 26 pouces. (Agent, R. I. McLaren, section canadienne.)
214. Rogers, David, Sommerside, Ile du Prince-Edouard.—Avoine blanche.
215. Rolland, J. Bte, et Fils, Montréal, Québec.—Papier. (Agent, A. Gélinas, section canadienne.)
216. Roschman, Richard, Waterloo, Ontario.—Boutons d'ivoire. (Agent, E. W. Burch, section canadienne.)
217. Rowe, John, Charlottetown, Ile du Prince-Edouard.—Chicorée à l'état naturel et préparée.
218. Sandford, W. E., Manufacturing Company, Hamilton, Ontario.—Vêtements confectionnés. (Agent, R. Pirie, section canadienne.)
219. Shorey, H. et Cie, Montréal, Québec.—Vêtements confectionnés. (Agent, J. A. Nooman, section canadienne.)
220. Silver, John, et Cie, Halifax, Nouvelle-Ecosse.—Tweeds domestiques Oxford. (Agent, R. M. Browne, section canadienne.)
221. Slater, J. T., et Fils, Montréal, Qué.—Chaussures. (Agent, G. W. Burch, section canadienne.)
222. Slawson, C. H., et Cie, Ingersoll, Ontario. Fromage canadien de Stilton.
223. Splicer, John, Tekanakensen, Caughnawaga, Québec.—Ouvrages en rassades de sauvages Iroquois.
224. Slipp, John E., Sussex Vale, Nouveau-Brunswick.—Beurre en boîtes de fer-blanc. (Agent, Duncan Grant, section canadienne.)
225. Small, E. A., et Cie., Montréal, Québec.—Vêtements. (Agent, John Fulton, section canadienne.)
226. Smart Manufacturing Company, Brockville, Ontario.—Faucheuses à pelouse. (Agent, R. J. McLaren, section canadienne.)
227. Smith, J. Godfrey, Halifax, Nouvelle-Ecosse.—Sirop; amers toniques; remèdes contre la toux; parfums. (Agent, Duncan Grant, section canadienne.)
228. Stark, Compagnie Charles, Toronto, Ontario.—Montres. (Agent, A. A. R. Stoby, section canadienne.)
229. Still, J. H., St-Thomas, Ontario.—Assortiment complet d'articles en bois. (Agent, T. G. D. Scotland, section canadienne.)
230. Stormont Cotton Manufacturing Company, Cornwall, Ontario.—Cotonnades; tartan; coton à chemises. (Agent, E. W. Burch, section canadienne.)
231. Taylor, J. et J., Toronto, Ontario.—Caisses de sûreté à l'épreuve du feu et des voleurs.
232. Taylor, John, et Cie, Toronto, Ont.—Savon.
233. Taylor, Scott, et Cie, Toronto, Ont.—Planches à laver; balais; époussettes. (Agent, R. M. Browne, section canadienne.)
234. Tees et Cie, Montréal, Qué.—Pupitres à dessus roulant, en noyer noir et en chêne. (Agent, E. J. Forbes, section canadienne.)
235. Templé, E. M., Montréal, Québec.—Méthode de dessin.
236. Tessier, P., et L., St.-Jean, Terreneuve (par l'intermédiaire de William Hare, de Halifax, Nouvelle-Ecosse,) caisses de grosse et de petite morue salée. (Agents, Lascelles, DeMurcado et Cie, Kingston.)
237. Thackray, Robert, Ottawa, Ontario.—Portes en bois dur, portes, châssis et jalousies en pin.
238. Todd Milling Company, Galt, Ontario—Farine brevetée des familles et portant la marque "Our Country;" farine brevetée des boulangers, "Amulet;" farine brevetée de blé d'hiver, "Phœnix square."

239. Twining, Mde Ada L., Halifax, Nouvelle-Ecosse.—Marinade de tomates (*Chow-chow.*)
240. Truro Condensed Milk and Canning Company, Truro, Nouvelle-Ecosse.—Lait condensé. (Agents, G. Eustache Burke et Frère, Kingston.)
241. Turpel, J. J., Halifax, Nouvelle-Ecosse.—Vin de rhubarbe. (Agent, R. M. Browne, section canadienne.)
242. Union Furniture & Merchandise Company, Bass-River, Nouvelle-Ecosse.—Chaises de différents genres; couchettes suisses; berceau. (Agents, Alex. Berry et fils, 109, Harbour street, Kingston, et S. B. Lordly, section canadienne).
243. Ventilated Barrel Company, Halifax, Nouvelle-Ecosse.—Barils ventilés. (Agent, Duncan Grant, section canadienne.)
244. Victoria Wheel Works, (Robert Scott) Galt, Ontario.—Echantillons de roues, de jantes, de moyeux, de rayons. (Agent, Halley, Frères, et Granville, section canadienne.)
245. Walker, Harper et Cie, Norwich, Ontario.—Farines dites "Golden Star" et "Golden Sheaf"; avoine écrasée au laminoir; farine d'avoine; provende.
246. Walker, Hiram, et Fils, Walkerville, Ontario.—Whisky de club. (Agent, J. Hunter McNish, Kingston.)
247. Waterous Engine Works Company (limitée), Brantford, Ontario.—Cadres avec gravures; livres reliés et autres modes d'annonces. (Agent, J. S. Hamilton, section canadienne.)
248. Watson, John C., Montréal, Québec.—Echantillons de papier tenture. (Agents, Hepburn, McCarthy et Cie, Kingston.)
249. Watson et Malcolm, Kincardine, Ontario.—Meubles. (Agent, S. B. Lordly, section canadienne.)
250. Watts et Cie, A., Brantford, Ontario.—Savons électro-magiques et autres. (Agent, Duncan Grant, section canadienne.)
251. Whitlaw, Baird et Cie, Paris, Ontario.—Farines dites "Magyar," "The Star" et "Bridal rose."
252. Wilmot Spa Springs Company (limitée), Middleton, Nouvelle-Ecosse.—Bière de gingembre; eau minérale gazeuse de Spa. (Agent, R. M. Browne, section canadienne.)
253. Wisener, James J., Monaghan, Ile du Prince-Edouard.—Farine d'avoine.
254. Wenger, Isaac, Ayton, Ontario.—Beurre de crèmerie.
255. Woodburn Sarven Wheel Company of Canada, Sainte-Catherine, Ontario.—Roues brevetées de Sarven; roues à moyeu en bois, caisses de roues à courroies et poulies, etc. (Agents, Hally, Frère, et Granville, section canadienne.)
256. Wright, A. M., Summerside, Ile du Prince-Edouard.—Avoine blanche, farine d'avoine.
257. Yarmouth Duck and Yarn Company, Yarmouth, Nouvelle-Ecosse.—Toile à voile et fil à voile. (Agent, Duncan Grant, section canadienne.)

Si les articles envoyés par les divers gouvernements provinciaux avaient été catalogués en détail, le nombre en eût dépassé 500; mais les articles de chaque gouvernement sont groupés ensemble et figurent comme un seul envoi.

ANNEXE B.

EXPOSITION DE LA JAMAÏQUE, SECTION CANADIENNE,

KINGSTON, JAMAÏQUE, 25 février 1891.

CHER MONSIEUR,—Lorsque vous visiterez l'exposition je vous invite cordialement à jeter les yeux sur la section canadienne, dans l'édifice principal, et dans l'annexe réservée au Canada.

M. W. Dimock, le surintendant de la section canadienne, se tient en tout temps à son bureau, au coin nord-est de la galerie, et lui ou moi serons heureux de vous fournir tous les renseignements désirables sur les produits canadiens exposés.

Les exposants ont un grand nombre de représentants ici, et ces messieurs vous feront connaître les prix des marchandises et recevront des commandes.

Si vous n'avez pas déjà vu cette étonnante exposition des produits de tous les pays, une visite ne vous ferait pas regretter le temps qu'elle absorberait. Le Canada tient beaucoup à développer son commerce avec la Jamaïque, et, ayant cet objet en vue, il désire que ses produits soient examinés.

Vous aurez l'occasion de voir du pain fabriqué avec de la farine canadienne et d'y goûter. Ce pain est distribué, tous les jours, gratuitement, et cuit sur le terrain même de l'exposition.

Votre dévoué,

ADAM BROWN,

Commissaire honoraire.

ANNEXE "C."

EXPOSITION INTERNATIONALE, JAMAIQUE, 1891—LISTE OFFICIELLE DES PRIX.

D.H. signifient "diplôme d'honneur"; O., "médaille d'or"; A., "médaille d'argent"; B., "médaille de bronze"; M.H., "mention honorable."

Noms.	Produits.	Prix.
Canada.		
Amherst Boot and Shoe Manufacturing Company	Bottines, souliers et pantoufles	A
Archibald, A. A	Boghei	A
Archibald, L. C	Fromage Cheddar, beurre	O
Arsenault, Joseph O	Conserves de homard	O
Aurora Agricultural Works	Charrues et hache-paille	A
Ayr American Plough Works	Charrues	A
Automatic Refrigerator Company	Glacières	A
Barber Ellis Company, The	Livres et papeterie	O
Bartholomew, Henry	Légumes desséchés	O
Bell, J. et T	Chaussures	A
Bell Organ and Piano Company (Ltd.)	Orgues et pianos	O
Bertram, Peter	Haches	O
Bigelow, J. E., et Cie	Eaux gazeuses	A
Bigney Frères	Ferblanterie	B
Bishop, William	Pierres tumulaires	A
Borbridge, S. et H	Harnais, selles	A
Brandon Manufacturing Company	Articles en bois	A
Brantford Box Company, The	Boîtes en carton et cigares	A
Breithaupt Leather Company	Cuir	A
British America Starch Company	Empois	O
Brown, George H	Voitures	A
Browne, R. M	Porte-parapluie pliant	B
Brown et Webb	Sirops de fruits	B
	Préparation d'huile de foie de morue	B
	Vin d'orange à la quinine	M H
Burns, John, et Cie	Fourneau de cuisine	A
Campbell et Fils	Arrière plan photographique	O
Canada Veneer Company	Cure-dents en bois, etc	A
Canada Meat Packing Company	Viandes salées	O
Canada Bung and Spile Factory	Bondons	B
Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique	Portes en bois de la Colombie-Britannique; photographies de paysages des Montagnes-Rocheuses	O
Canadian Office and School Furniture Company	Pupitres et sièges d'école	O
Canadian Wire Mattress Company	Couchettes en fer	A
Canadien, Gouvernement —		
Ministère de l'agriculture	Céréales, grains, fèves, fromage, beurre	D H
Ministère de la marine et des pêcheries	Poisson, pavillons canadiens et à signaux	D H
Ministère des travaux publics	Ecusson des différentes provinces et photographies des édifices publics et du parlement du Canada	D H
Ministère des chemins de fer et canaux	Cartes des chemins de fer du Canada	D H
Ministère des postes	Série complète d'objets serv. au serv. post. du Can.	D H
Carlton, C. C	Conserves de homard	A
Coaticook, Compagnie manufact. de tricots de	Camisoles	A
Cobban Manufacturing Company	Moulures, cadres, etc	A
Cockshutt Plow Company	Cultivateur	A
Cochran, C. S	Photographies	O
Cook Hardware Company	Soutiens de châssis et attaches dans le cadre	A
Compagnie Canadienne de Conduites	Tuyaux en fer	A
Condensed Milk and Canning Company	Lait condensé	A
Consumers' Cordage Company, (limited)	Cordage	O
Copp Frères	Poêle de cuisine	O
Coombs, H. F	Gravures de villes canadiennes	M H
Craig et Kent	Chapeaux de feutre mous	A
Currie, Archibald	Poisson désossé	A
Dalley, F. F. et Cie	Cirage, huile et savon	O
	Sirops, mélanges de Dalley; poudre à pâte; vernis à chaussures	M H

ANNEXE C.—*Suite.*

Noms.	Produits.	Prix.
Canada.		
Davis, S., et Fils	Cigares	O
Delhi Fruit and Vegetable Canning Company.	Conserves diverses	O
DeWitt, W. N., et Cie	Portes et chassis	M H
Dodge Wood Split Pulley Company	Poulies de bois fendues	A
Dominion Type Company	Caractères d'imprimerie	O
Doughty, A. G	Deux copies "Idylls of the King"	A
Dufferin Gold Mining Company	Echantillons d'or	M H
Drumbo Chemical Light Company	Allumettes chimiques	O
Earle, Thomas, M.P.	Conserves de saumon	O
Ellis, John, et Cie.	Chemises en mérino	A
Empire Publishing Company.	Journal l'*Empire*	M H
Excelsior Boiler Cleaner and Lubricant Manufacturing Company	Préparation pour nettoyer et lubrifier	B
Fearman, F. W	Lard fumé, jambon et fromage	O
Fitch Edson Company	Bois découpé pour allumettes	A
Forrest et Cie	Conserves de homard et de saumon	O
Foster, S. R., et Fils	Clous et broquettes	O
Fuller Manufacturing Company	Hamacs à baldaquin	A
Gale et Fils, Geo.	Couchettes	O
Gananoque Carriage Company	Voitures	D H
Gardner, R., et Fils	Machines pour fabrication des biscuits	O
Gates, C., Fils et Cie	Médecines brevetées	M H
Goldie, James	Farine	O
Goold Bicycle Company	Vélocipèdes	O
Gould, Ira, et Fils	Farine	O
Grant, James E	Sel	O
Gray, Young & Sparling Company, The	Conserves diverses	O
Grand-Tronc du chemin de fer du Canada.	Carte du réseau du Grand-Tronc de chemin de fer; photograp. du pont suspendu sur la riv. Niagara.	D H
Greening Wire Company, The B.	Câble en fil de fer; feuille de métal perforée et toile métallique	O
Hart, Levi, et Fls	Poisson séché	B
Halley, Frères, et Granville	Vues stéréoscopiques	A
Halifax Shovel Company (limitée)	Pelles et bêches	A
Hamblen, J. B., et Cie	Conserves de homard	A
Hamilton Glass Company	Jarres pour fruits	O
Hamilton, J. S., et Cie	Vins	O
Hamilton Whip Company	Fouets et lanières	O
Harlow, J. C.	Valises	B
Henderson et Potts	Peintures, vernis, cirage à souliers	O
Hochelega Cotton Manufacturing Company.	Cotonnades	O
Hopper, R., et Fils	Formes de cordonnier	O
Howe, J., et J. D	Chaises ordinaires	B
Hubbard Portable Oven Manufacturing Company	Fours portatifs	O
Hyslop, Caulfield et Cie	Chemises	A
Imperial Oil Company (limitée)	Divers produits du pétrole	A
Ives et Cie, H. R.	Quincaillerie	A
Jardine et Cie, Alex.	Poudre à pâte et épices	O
Jardine, A. B., et Cie	Outils	O
Johnson Fluid Beef Company	Extrait de bœuf	O
Jones, D. F., (Manufacturing Company)	Pelles, écopes et bêches	A
Jones, John L.	Epreuves de gravures sur bois	O
Karn, D. W., et Cie	Pianos et orgues	O
Kauffman, G	Portes, châssis et jalousies	O
Kelly, John et Cie	Pommes de terre	O
Kemp Manufacturing Company	Ferblanterie étampée	O
Kerr's Vegetable Evaporating Co	Légumes desséchés	J
Knowles et Nott	Glacière	A
Kraft, E. L., et Cie	Harnais	O
K. D. C. Company	"K. D. C."	A
Labatt, John	Bière	O
Lake of the Woods Milling Company	Farine	O
Lawry, Thomas, et Fils	Lard fumé, jambon, saindoux	A
Leaman, J. A., et Cie	Conserves de bœuf	A
LeBoutillier Frères, Cie.	Tinette de pet. morue sèc. ; cais. de gros. morue sèc.	D H

ANNEXE C.—*Suite.*

Noms.	Produits.	Prix.
Canada.		
Lachance, S.	Médecines brevetées	B
Lewis, J., et Fils	Formes de cordonniers	O
Logan, Wm.	Savon	A
London Soap Company	Savons	O
Lordly, A. J., et Fils.	Meubles	O
	Buffet en acajou, table à manger en chêne	O
	Pupitre et porte-chapeau en chêne	O
Malcolm, J. G.	Glacière	A
Malone, Thomas, jne	Briquettes pour allumer le feu	M H
Manitoba, Gouvernement du	Barils et sacs de farine, beurre, échantillons de terre, lithographies, carte du Manitoba	D H
Marsh, W. A., et Cie.	Chaussures	A
Maxwell, David	Hache-paille, faucheuses	B
Metallic Roofing Company	Tôle à couvrir et lambrisser	O
Miller, Thomas Dippie	Fromage en jarre, Millar's Royal Paragon	M H
Mills et McDougal	Tweeds	O
Montmorency, Filature de coton de	Coton pour draps de lit et coutil	A
Montréal, Filature de coton de	Percaline croisée	O
Montréal, Cité de	Grand tableau de la ville et vues photographiques	O
Moseley, Henry	Chaloupes	O
McArthur, Colin et Cie	Papier à tenture	O
McCaskill et Cie, D. A	Vernis siccatif	O
McCurdy, Mme W. E	Gypse	B
McDonald, John F	Chaises à bascule	A
McDougall, C. B.	Whisky	A
McKinnon	Garde-crotte en bois dur	A
McLaren, J. C., Cie manufact. de courroies de.	Courroies	A
McLaren, W. D.	Poudre à pâte	A
McClary, Manufacturing Company	Poêles	A
National Supply Company.	Machine à laver	O
Nelson et Fils, H. A	Balais et époussettes	A
Nouveau-Brunswick, Gouvernement du	Trophée de bois indigènes	D H
New Rockland Slate Company	Ardoises	O
Nouvelle-Ecosse, Filature de coton de la.	Coton jaune pour draps de lit	A
Nouvelle-Ecosse, Gouvernement de la	Collection de minéraux	D H
Office Specialty Manufacturing Company	Meubles de bureaux et spécialités	O
Ogilvie, A. W., et Cie	Farine	O
Oland, S., Fils, et Cie	Ale	M H
Ontario Canning Company.	Légumes en boîtes	O
Ontario Canoe Company	Chaloupes, canots et avirons	D H
Ontario Cotton Company	Coton à chemise	A
Ontario Rolling Mills.	Clous	D H
Ontario Straw Goods Manufacturing Company and American Felt Hat Company (Limitée).	Chapeaux de feutre	O
Ontario, Gouvernement d'	Grains, différents art. du départ. de l'instr. pub., etc.	D H
O'Shaughnessy, R., et Cie	Valises	B
Owen-Sound, Cité de	Vues photographiques de la ville	A
Patriquin, Charles A	Harnais	B
Peacock, Wm	Bâtons pour jeu de balle	A
Penman Manufacturing Company.	Bonneterie	A
Pender, James, et Cie	Clous de fers à cheval	O
Peterborough, Cie manufacturière de serrures de	Serrures	O
Pineo et Clark.	Pupitres d'écoles	A
Prince-Edouard, Gouvernement de l'Ile du	Trophée, produits de la laiterie, légumes, grains, conserves de poisson	D H
Pugsley, Dingman et Cie	Savon électrique	O
Québec, Gouvernement provincial de	Son étalage général	D H
Ralston, Robert et Cie	Aliments pour chevaux et bestiaux	O
Read, W. M	Harnais	O
Reclining and Hammock Chair Company	Chaises longues	O
Rhodes, Curry et Cie	Portes, châssis, poteaux d'escalier	O
Richards, T. Medley	Tête de caribou empaillée	A
Robin, Charles et Cie	Morue sèche	O
Robin et Sadler	Courroies de cuir	O
Roschman, Richard.	Boutons en ivoire végétal	A
Rolland et Fils, J. B	Papier	O

ANNEXE C—*Fin.*

Noms.	Produits.	Prix.
Canada.		
Sanford, W. E., Compagnie manufacturière	Vêtements confectionnés	O
Ste-Croix, Filature de coton de	Cotonnades	A
Shorey, H., et Cie	Vêtements confectionnés	A
Silver, John, et Cie	Tweeds domestiques	A
Slater, G. T., et fils	Chaussures	O
Slawson, C. H., et Cie	Fromage Stilton canadien	M H
Slipp, John E	Beurre dans des boîtes de fer-blanc	M H
Small, E. A., et Cie	Vêtements	A
Smart, Compagnie manufacturière de	Faucheuses à pelouse	A
Smith, J. Godfrey	Remèdes contre la toux	M H
Still, J. H	Articles en bois	A
Stormont, Filature de coton de	Coton à chemises	O
Strathroy, Compagnie de tricots de	Tricots en mérino	A
Taylor, J. et J	Coffres de sûreté à l'épreuve du feu et des voleurs	O
Taylor, John, et Cie	Savons	D H
Tees et Cie	Pupitres	A
Temple, E. M	Méthode de dessin	M H
Tessier, P. et L	Morue salée	A
Thackray, Robert	Portes, châssis de pin, jalousies	O
Todd Milling Company	Farine	O
Trent Valley Woollen Company	Tweeds et flanelles	O
Truro, Comp. de lait cond. et de conserves de	Lait condensé	A
Union Furniture and Merchandize Company	Meubles de ménage	B
Ventilated Barrel Company	Barils ventilés	O
Victoria Wheel Works	Roues, jantes, moyeux et rayons de roues	O
Walker, Harper et Cie	Farine	O
Walker, Hiram, et fils	Whisky (club)	O
Watson, John C	Papier à tenture	O
Watson et Malcolm	Meubles	O
Watts, A., et Cie	Savons	O
Whitlaw, Baird et Cie	Farine	O
Wilmot, Comp. des eaux minér. Spa (limitée)	Eaux minérales gazeuses de Spa	A
Wenger, Isaac	Beurre	O
Woodburn Sarven Wheel Company of Canada	Roues	A
Yarmouth Duck and Yarn Company	Toile et fil à voile	O
Yarmouth, Manufacture de lainages de	Tweeds	A

Diplômes d'honneur	16
Médailles d'or	91
do d'argent	70
do de bronze	15
Mentions honorables	14

ANNEXE D.

PRIX ACCORDÉS AUX DIVERS PAYS.

Canada.

Médailles d'or	91
do d'argent	70
Médailles de bronze	15
Mentions honorables	14
Diplômes d'honneur	16
D'autres à recevoir.	

Section écossaise.

Médailles d'or	19
do d'argent	6
Mention honorable	1
Diplômes d'honneur	5
Médailles de bronze	3

Belgique.

Médaille d'or	1

Bermudes.

Médaille d'or	1

Colombie (république de la).

Médaille d'or	1

Demerara.

Médaille d'or	1
Médaille de bronze	1

Grèce.

Médaille d'argent	1

Haïti.

Médaille d'argent	1

Indes.

Médaille d'or	1
Médaille d'argent	1
Médailles de bronze	2

Norvège.

Médaille d'or	1

Russie.

Médaille d'or	1

St-Kitts.

Médaille de bronze	1

St-Thomas.

Médaille d'or	1

Trinité.

Médaille d'argent	1
Médaille de bronze	2
Mentions honorables	3

Suède.

Médaille d'or	1
Mention honorable	1

Section italienne.

Médailles d'or	16
Médailles d'argent	4
Diplômes d'honneur	5
Médaille de bronze	1

Section allemande.

Médailles d'or	21
Médailles d'argent	11
Diplômes d'honneur	2
Médailles de bronze	3

Section des Barbades.

Médailles d'or	14
Médailles d'argent	28
Diplômes d'honneur	2
Mentions honorables	5
Médailles de bronze	18

Section des Bahamas.

Médailles d'argent	9
Médailles de bronze	3
Diplômes d'honneur	1
Mentions honorables	4

Section St-Vincent.

Médailles d'or	23
Médailles d'or	13
Diplômes d'honneur	4
Mentions honorables	4
Médailles de bronze	6

Ste-Lucie.

Médailles d'or	2
Médailles d'argent	4
Médailles de bronze	3

Guyane hollandaise.

Médailles d'or	4
do d'argent	1
Mentions honorables	2
Médaille de bronze	1

Section de la Jamaïque.

Médailles d'or	167
do d'argent	114
Mention honorable	35
Diplômes d'honneur	25
Médailles de bronze	63

Section des îles Turques et Caïques.

Médailles d'argent	1
Mentions honorables	2
Diplômes d'honneur	1
Médaille de bronze	1

ANNEXE D.—*Fin.*

PRIX ACCORDÉS AUX DIVERS PAYS.—*Fin.*

Section de l'île du Grand Caïman.

Diplômes d'honneur	7

Section anglaise.

Médailles d'or	93
Médailles d'argent	17
Diplômes d'honneur	19
Mentions honorables	4
Médailles de bronze	7

Section française.

Médailles d'or	15
Diplômes d'honneur	7
Médailles de bronze	6
Médailles d'argent	7

Section Austro-Hongroise.

Médailles d'or	24
Diplômes d'honneur	7
Médailles d'argent	7

Section des Etats-Unis d'Amérique.

Médailles d'or	41
do d'argent	19
Diplômes d'honneur	6
Mentions honorables	7
Médailles de bronze	6

Pavillon de Lascelles, DeMercado et Cie.

Médailles d'or	18
do d'argent	11
do de bronze	4
Mention honorable	1

ANNEXE "E."

RAPPORT SUR LES OBJETS EXPOSÉS.

Voir ANNEXE "A."

N° 1.—Il n'y a pas de demandes de statues; mais celles exposées ont été beaucoup admirées.

2.—Les chaussures exposées ont été hautement appréciées; mais on les trouve un peu trop dispendieuses. Cependant, un agent voyageur pourrait établir un commerce rémunérateur.

3.—Bonne demande; mais ces articles doivent avoir la longueur et la forme voulues.

4.—Les échantillons seront vendus. Bonne demande pour bogheis à bon marché. Les fabricants devront, cependant, les faire selon le genre requis.

5.—De première qualité. Echantillons vendus aux prix de la facture. Grande demande.

6.—Echantillons en partie vendus. Demande pour produits moins chers.

7.—Les échantillons en grande partie vendus, et l'on demande des charrues de l'espèce voulue et à meilleur marché. Peu de renseignements ont été demandés sur les hache-paille.

8.—Bonne demande pour les charrues appropriées aux besoins du pays, les plus légères.

9.—Les glacières exposées sont très estimées. On préfère les genres les moins dispendieux, et les tablettes métalliques aux tablettes en bois.

10.—Pas de demandes.

11.—Fort appréciés; mais les prix sont trop élevés pour le marché,

12.—Les échantillons ont été distribués. Ils n'étaient pas, cependant, en bien bon état. Je crois que l'on pourrait en vendre.

13.—Cet échantillon a été présenté à sir Henry Blake.

14.—Les échantillons ont été fort admirés. M. John Fulton fait directement rapport aux exposants.

15.—Ils ont été confiés à un agent local qui n'a pas encore fait rapport sur ses ventes et les commandes reçues par lui. Ces instruments sont estimés.

16.—Un commerce restreint peut-être fait maintenant; mais il peut devenir bon lorsque les habitants se seront familiarisés avec ces outils.

17.—Fabriquées à meilleur marché à la Jamaïque qu'on ne peut les vendre.

18.—La ferblanterie est en bonne demande; mais il n'y avait pas de détails avec les effets.

19.—Très bonne perspective. Des agents devraient être envoyés à l'île.

20.—Harnais, selles, valises et portemanteaux légers en bonnes demande. Les lourds ne sont pas demandés.

21.—Echantillons vendus et les prix ont paru donner satisfaction.

22.—Peu de renseignements demandés.

23.— do do

24.—Pas de demandes. Echantillons donnés à l'institut de la Jamaïque.

25.—Un cuir à meilleur marché se vendrait plus aisément. Echantillons vendus.

26.—Echantillons très estimés; mais les prix sont plus élevés que ceux payés jusqu'à présent. L'empois pour la consommation locale est fabriquée dans l'île.

27.—Sont d'un prix trop élevé pour le commerce et ne sont pas tout à fait dans le genre voulu. Toutefois, les échantillons sont considérés comme étant de première classe.

28.—Pas de ventes.

29.—On fabrique dans l'île des articles semblables à une partie de ceux exposés.

30. Peu de renseignements demandés.

31.—Echantillons vendus, et un commerce peut être établi.

32.—Présentés aux sociétés.
33.—Echantillons vendus et considérés comme étant de première classe.
35.—Distribués.
36.—Pas de demandes.
37.—Considérées comme étant des produits parfaits de l'art photographique. Avec la permission de la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, des vues photographiques ont été présentées aux principaux hommes publics et aux institutions. 4,000 exemplaires de *La Nouvelle route de l'Orient* ont été distribués.
38.—Echantillons vendus. Les meubles d'école ont été admirés entre tous les autres articles. Si les prix étaient réduits quelque peu, un commerce pourrait s'établir.
39.—Les échantillons ont été détruits durant le transport.
40.—Très appréciés. Les grains ont été distribués entre les diverses institutions. Les pommes de terre et les racines ont été présentés au directeur des jardins et plantations publics. Les pommes de terre ont été semées à différentes altitudes et venaient bien. Lorsque l'on saura quelles sont les variétés qui conviennent le mieux, le Canada pourra en exporter beaucoup. La Jamaïque exporte des pommes de terre nouvelles en avril et mai.
41.—Coté A 1, on en a disposé d'une manière satisfaisante. Le beurre et le fromage ont été l'objet des plus grands éloges.
42.—On s'en est servi pour la décoration de la section canadienne et ils ont été rapportés au Canada, on les a beaucoup admirés. Les photographies des édifices publics et du parlement à Ottawa ont été présentées aux principales institutions.
44.—On les a distribués entre les principales institutions; la plus grande partie a été donnée au "Collegiate Institute".
45.—Fort admirés. Présentés au gouvernement, qui en a accusé réception très gracieusement.
46.—Présentés à lady Blake.
47.—On demande des articles à des prix plus modérés.
48.—Renseignements trop incomplets; un commerce peut-être établi.
49.—Une partie des effets a été vendue. Les charrues ont été trouvées trop lourdes pour les chevaux de la Jamaïque. On pourrait exporter à la Jamaïque des charrues et des cultivateurs s'ils étaient faits de manière à répondre aux besoins du pays.
50.—Très estimées.
51.—Les échantillons ont été confiés à Emmanuel Lyons et Fils. Des demandes ont été reçues pour tous les articles exposés.
52.—Je n'avais malheureusement reçu aucun détail à leur sujet. Les échantillons ont été confiés à l'ingénieur du gouvernement dans l'espoir d'établir un commerce.
53.—Prix un peu trop élevés. Echantillons vendus. Le cordage de manille préféré. Câbles plus lourds en demande.
54.—Bonne demande.
55.—Leur nouveauté a été remarquée avec éloges.
56.—Très estimés. Echantillons vendus. La présence d'un agent augmenterait le commerce.
57.—Articles similaires de la Jamaïque à meilleur marché.
58.—Grande demande si la marchandise est bien empaquetée.
59.—Bonne vente. Glacières considérées comme à bon marché.
60.—Un représentant actif pourrait faire un bon commerce. Echantillons estimés.
61.—Les échantillons n'étaient pas assez considérables. Bière estimée. Prix un peu trop élevé.
62.—Consommation considérable et bonne demande.

63.—Généreusement envoyés par Davis et Fils au commissaire pour les présenter aux visiteurs comme étant de bons cigares canadiens. Ils ont été considérés comme excellents par Son Altesse Royale et autres personnages distingués.
64.—Coté A 1. L'envoi ayant été mal adressé, il lui a fallu trop de temps pour arriver à destination, et par conséquent, n'était pas en aussi bon état qu'il aurait pu l'être.
65.—Avec de l'habileté, un bon commerce pourrait être établi.
66.—Un bon commerce peut être établi à des prix rémunérateurs.
67.—Pas de demandes.
68.—Les prix sont considérés comme élevés.
69.—Les imprimeurs croient qu'ils peuvent faire mieux.
70.—Très admirés; mais on n'en a pas besoin.
71.—Ils ont été l'objet d'une grande attention et produit de l'étonnement.
72.—Pas de demandes
73.— do do
74.—Coté A 1. Echantillons vendus. Le saumon de l'Orégon d'une classe inférieure trouve des acheteurs à la Jamaïque; mais l'excellence de ces échantillons a été appréciée et un commerce peut être établi.
75.—Distribués.
76.—
77.—Pas de demandes.
78.—Très appréciés, et considérés comme les meilleurs que l'on ait eu ici.
79.—Pas de demandes.
80. Une qualité à meilleur marché en demande.
81.—Les prix n'étaient pas marqués. Beaucoup de renseignements demandés à ce sujet, mais incapable d'en donner.
82.—Confiés à un agent.
83.—Très admirés.
84.—Echantillons vendus.
85.— do do . Agents permanents nommés; marchandise estimée; bon prix; beaucoup d'affaires dans cette branche.
86.—Pas de demandes.
87.—Echantillons vendus; bonne demande; il faudrait un agent.
88.—Splendide. Elle s'est conservée pendant quatre mois.
89.— do do do do
90.—Echantillons vendus. Bon commerce à faire si l'on s'en occupait.
91.—Très apprécié. On désire s'en procurer en quantité, et l'on a écrit au sujet des prix.
92.—Présentés à une institution publique.
93.—Ont été l'objet d'une grande attention; un commerce peut-être établi.
94.—Exposées gratuitement tous les soirs, et elles ont été une excellente réclame pour le Canada.
95.—Bonne demande pour pelles à manches terminés en "D" et courts. Un rabais plus considérable dans les prix assurerait un bon commerce.
96.—Prix trop élevés; des articles similaires à meilleur marché en grande demande.
97.—Un bon commerce peut être établi avec de l'activité.
98.—Echantillons promptement vendus. Agents permanents nommés.
99.—Beaucoup admirés. Un commerce pourrait être établi avec une légère réduction dans les prix.
100.—Tous vendus. Valises canadiennes en bonne demande.
101.—Morue sèche toujours en bonne demande.
102.—Employés aux décorations.
103.—Grande demande. Agent local nommé.
104.—Prix trop élevé pour le marché. Echantillons vendus.
105.—Utile. Vendu à bon marché, cet article serait recherché.

106.—Ces étoffes sont trop épaisses et trop bonnes. Plus minces et à meilleur marché, elles se vendraient bien.
107.—Echantillons vendus. Des commandes ont été envoyées pour un plus grand nombre. Bon commerce.
108.—Bon commerce avec de l'activité.
109.—Ont donné une grande satisfaction.
110.—Pas de demandes.
111.—Effets d'une qualité un peu trop belle pour le besoin. Cependant, l'excellence de ces produits assurerait un bon commerce avec de l'activité.
112.—Arrivés en mauvais état.
113.—Echantillons confiés à Emmanuel Lyons et Fils.
114.—Pas de détails fournis. Beaucoup admirés et renseignements demandés constamment.
115.—L'exécution considérée comme excellente et quelque peu trop dispendieuse.
116.—Excité l'attention, et serait bientôt reçu sur le marché avec de l'activité.
117.—Pas de demandes.
118.—C'est envoyer du charbon à Newcastle.
119.—M. John Fulton fait son rapport directement.
120.—Les pelles à longs manches ne sont pas demandées. Les autres articles en bonne demande. La plus grande partie des échantillons est vendue.
121.—Admirés.
122.—De grandes ventes ont été faites à part celle des échantillons.
123.—Echantillons vendus. Bonne demande.
124.—Très estimés. Echantillons distribués pour semence.
125.—Ferblanterie en bonne demande.
126.—Echantillons vendus. Marchandise confiée à un agent local.
126½.—On s'attend à une bonne demande.
127.—Excellente demande pour glacières à bon marché. Prix des vélocipèdes trop élevé.
128.—Effets très admirés, mais trop dispendieux pour la Jamaïque.
129.—Donnés.
130.—Grande demande.
131.—Echantillons vendus. La demande serait très grande si le prix était légèrement réduit. Cependant, bonne demande.
132.—Très estimés.
133.— do
134.—Excellente qualité; bonne demande pour les viandes salées du Canada.
137.—Donnée.
138.—Un grand nombre d'échantillons distribués. Bon commerce si les prix étaient quelque peu plus bas.
139.—Echantillons très estimés. Correspondance établie entre les principaux marchands et les exportateurs.
140.—Des spécialités comme celles-ci sont mieux vendues par un agent voyageur.
141.—Formes de cordonnier et rondelles de bouchons en bonne demande. Un agent actif ferait de bonnes affaires.
142.—Echantillons admirés, mais trop dispendieux.
143.—Il est difficile de se prononcer avant que les expéditeurs reçoivent un rapport sur les échantillons.
144.— do do do do do
145.—Echantillons vendus et bonne demande.
146.—Pas de demandes. Ont été simplement envoyés pour être exposés.
147.—Pas de renseignements demandés; mais les échantillons ont été considérés comme étant de première classe.
148.—La farine s'est très bien conservée durant tout le temps de l'exposition.
149.—Très admirés.
150.—Venaient de Trinidad et ont été laissés entre les entre les mains d'un agent à la Jamaïque.

151.—Echantillons vendus. S'ils donnent satisfaction, il y aura une bonne demande.
152.—En y mettant de l'énergie, un commerce peut-être établi.
153.—Considéré comme très bon, et même trop riche pour le commerce. L'exposant en a généreusement permis la distribution. Son Altesse Royale et d'autres personnages distingués ont exprimé une haute opinion sur ce fromage.
154.—M. Fulton fait rapport directement. Les gros tweeds, cependant, ne se vendent pas.
155.—Pas de demandes.
156.—Quelque peu dispendieux si les prix étaient réduits, il y aurait une bonne demande.
157.—Echantillons vendus. Mais la marchandise est trop bonne pour la Jamaïque ; on préfère des étoffes plus minces et à meilleur marché.
158.—M. E. Burck fait rapport directement.
159.—Fort admirées, et considérées comme l'une des parties les plus intéressantes de l'exposition.
160.—M. Fulton fait rapport directement.
161.—Echantillons vendus. Chaloupes solidement construites en grande demande.
162.—Perspectives brillantes pour ce commerce ; prix convenables ; échantillons admirés; agents nommés.
163.—Très estimée. Statuette placée dans la section des arts.
164.—Vernis siccatif, séchant rapidement, c'est-à-dire, dans l'espace de deux ou trois heures, en bonne demande.
165.—Pas de demandes.
166.—Vente facile.
167.—Très estimés. Vente facile.
168.—Pois fendus en demande. Les agents espèrent établir un commerce pour tous les articles exposés.
169.—Pas de demandes.
170.—Bonne demande pour l'avoine pesante.
171.—Echantillons vendus. Lorsque les marchands en connaîtront toutes les qualités, un bon commerce s'établira.
172.—Trop grands pour les chevaux d'ici.
173.—Les poêles et fourneaux de cuisine, et le poêles à l'huile se vendent bien. Ferblanterie en demande.
174.—Peu de demandes.
175.—Orge perlée en bonne demande. La farine d'avoine du Canada est bien aimée.
176.—Rapport des plus favorables; un commerce peut être établi.
177.—Il faut apprendre aux gens à s'en servir.
178.—Peu de demandes.
179.—L'avoine pesante en bonne demande.
180.—Très admirés.
181.—Des ardoises d'école à bon marché trouveraient un marché.
182.—Même rapport que pour les autres cotonnades.
183.—Les marchands aimeraient beaucoup à importer du charbon. Echantillons fort admirés. Le commissaire travaille à obtenir une réduction du prix du transport. Tous les autres effets envoyés par la Nouvelle-Ecosse ont été très admirés. Pommes de terre distribuées dans différentes localités.
184.—L'étalage était des plus attrayants, et il n'y a aucun doute que le Canada pourrait s'emparer du commerce de pommes.
185.—Un commerce est établi dans cette branche.
186.—Coté A-1. Farine splendide; s'est conservée pendant des mois.
187.—Cette maison jouit d'une haute réputation ici.

188.—Les effets sont arrivés ici en mauvais état.
189.—Distribuées.
190.—On a beaucoup loué ces produits. Le commissaire en a distribué une grande quantité.
191.—Fort admirés; mais considérés comme trop légers.
192.—Les juges ont bien aimé la qualité; mais l'article est réellement trop bon.
193.—Très estimés.
194.—Rien à faire dans les chapeaux de paille, qui ont été admirés; chapeaux de feutre appréciés. Prix considérés comme raisonnables.
195.—Tous les objets envoyés par le gouvernement d'Ontario ont excité beaucoup l'attention. La convention des instituteurs a porté beaucoup d'intérêt aux échantillons concernant l'éducation. Les échantillons de grains ont été distribués entre les diverses institutions d'éducation.
195½.—Distribués.
196.—Valises vendues, bonne demande; pas de demandes pour les cannes à pêche.
197.—Distribuées.
198.—Les prix des harnais considéré comme trop élevés.
199.—Prix trop élevé. Ces articles sont importés d'Angleterre.
200.—Echantillons confiés à l'agent.
201.—Un commerce peut être établi; mais ces échantillons sont arrivés en très mauvais état.
202.—Fort admirés; beaucoup de renseignements demandés; personne, là, pour en donner de bien précis; mais un commerce peut être certainement établi, et des commandes ont déjà été envoyées.
203.—Genre estimé.
204.—Coté A 1. Tout l'étalage très estimé.
205.—Qualités de ce savon très appréciées. Un bon commerce peut être établi.
206.—L'ensemble était splendide. Un rapport a été fait ditectement par le commissaire Dupuis.
207.—Bonne opinion de ces effets.
208.—Prix considérés comme trop élevés.
209.—Un commerce a été établi.
210.—Echantillons estimés; un bon commerce a été établi.
211.—Employé comme décoration.
212.—Très estimés.
213.—Les étroites sont en grande demande; les larges ne sont pas en usage.
214.—Avoine pesante en bonne demande.
215.—Prix trop élevé en comparaison avec d'autres.
216.—Fort admirés; mais aucun renseignement fourni.
217.—Pas de demandes.
218.—Considérés comme de premières classe quant à la qualité, la coupe et la confection.
219.—Cette maison a déjà établi un grand commerce avec l'île. Echantillons vendus.
220.—Tweeds d'Halifax très bien accueillis.
221.—De première qualité; mais le prix un peu trop élevé.
222.—Côté A 1.
223.—Pas de demandes.
224.—De première qualité. Bonne demande.
225.—M. John Fulton fait rapport directement.
226.—Très peu de demandes.
227.—Prix des sirops trop élevés. Les autres échantillons ont besoin d'agents.
228.—Très peu de demandes.
229.—Pas de demandes.
230.—D'une trop bonne qualité pour le marché. On devrait adopter le poids des cotonnades en usage ici.

231.—Bonne perspective. Quelques ventes ont été faites.
232.—Qualités à bas prix en demande.
233 —Echantillons pas très recommandables.
234.—Bon commerce avec de l'activité.
235.—Admirée. Si les autorités scolaires l'autorisaient, il pourrait être fait de bonnes affaires.
236.—Echantillons vendus. Bonne demande.
237.—Bon commerce dans cette branche.
238.—De première qualité. Elle s'est parfaitement conservée pendant quatre mois.
239.—Pas de demandes.
240.—Confié à un agent et l'on s'attend à de bonnes commandes.
241.—Pas de demandes.
242.—Bonne demande avec de l'activité.
243.—Si les barils envoyés à l'exposition donnent le résultat désiré, de bonnes commandes seront adressées au Canada. Un envoi d'oranges à New-York a été fait comme essai dans ces barils.
244.—Très estimés. Un commerce peut-être établi.
245.—Rapport très favorable. La farine s'est bien conservée. Des qualités supérieures seront mieux accueillies.
246.—Une très grande demande. Les juges l'ont très favorablement noté.
247.—Distribué.
248.—Bonne demande.
249.—Echantillons vendus. Des commandes ont été faites.
250.—Considéré comme très beau ; mais des savons à meilleur marché sont préférés.
251.—Côté A 1. Fortement recommandée par le rapport.
252.—Elle fait de très bon pain, surtout la " Magyar."
252.—Pas de damandes. Fabriquée dans l'île.
253.—Faible demande ; mais échantillons estimés.
254.—Coté A 1. Très approprié aux pays des tropiques.
255.—Tout l'étalage très estimé ; bonne demande.
256.—Avoine pesante en bonne demande.
257.—Il est difficile d'obtenir des commandes, vu la trop bonne qualité ; mais l'excellence de la marchandise s'imposera avec le temps.

ANNEXE N° 1.

Au secrétaire de
l'Association des Meuniers d'Ontario.

CHER MONSIEUR,—Je vous envoie sous ce pli à titre de renseignements pour votre association, un état succinct indiquant :

1. Les importations de grains et de dérivés de grains par la Guyane anglaise et les Antilles anglaises (le groupe des îles Sous le Vent, les Bahamas, les Bermudes, etc., des Etats-Unis et de l'Amérique Britannique du Nord, telles qu'elles apparaissent dans les livres bleus de l'île pour le dernier exercice.

2. Un exemple d'un envoi de ces produits sur un steamer de la ligne de Québec, de New-York à Trinidad.

3. La valeur de la farine exportée, en 1889, par les Etats-Unis aux Antilles et à la Guyane anglaise.

D'après cet état, vous verrez que ce commerce est maintenant très considérable et très important, et qu'il est presque entièrement monopolisé par les Etats-Unis.

Comme le Canada produit un surplus de blé d'une qualité au moins aussi bonne que celle du blé aux Etats-Unis, et qu'il est pourvu de moulins à farine qui ne sont en rien inférieurs aux moulins de ce dernier pays ; et vu que les ports de mer du Canada sont ouverts durant toute l'année, et que ces ports, relativement aux Antilles,

ne sont pas beaucoup plus éloignés, s'ils le sont, de la source d'approvisionnement en Canada, que ne le sont les ports de mer des Etats-Unis, il semble qu'il n'y ait aucune bonne raison pour que le présent état de choses se continue plus longtemps. Le Canada n'a pas joui jusqu'à présent des facilités qu'offre une ligne de communication directe à la vapeur avec les Antilles. C'est à cette lacune, lorsque ces mêmes facilités étaient possédées par les Etats-Unis, qu'il faut attribuer en grande partie le fait que le commerce s'est établi entre les ports de ce dernier pays et les Antilles.

Mais cette lacune est maintenant comblée, et les producteurs et marchands canadiens ont aujourd'hui à leur disposition des lignes régulières mensuelles de vapeurs qui partent de Saint-Jean et d'Halifax, font escale à la Guiane anglaise et aux Antilles anglaises, ainsi qu'aux Antilles danoises et françaises, à Cuba et aux autres principales îles espagnoles. Quelques-uns des ports d'escale de ces diverses localités sont même en correspondance avec Haïti.

Il semble donc qu'il n'y a plus de raison suffisante pour que le Canada n'ait pas la part qui lui appartient dans ce commerce.

Si on me le permet, je soumettrai à l'association certains points qu'il est nécessaire d'examiner si l'on veut atteindre ce but.

1. Le Canada doit offrir de la farine qui ne le cède en rien sous le rapport de la qualité, à celle qui accapare maintenant le marché. La demande pour les premières qualités est comparativement restreinte, la plupart de celle que l'on emploie étant de bonne qualité, mais d'un prix inférieur. Il faut examiner avec soin la qualité et la quantité dont chaque île a besoin, ce qui peut-être mieux fait sur les lieux par un représentant intelligent.

2. La farine offerte doit être garantie comme pouvant se conserver durant une période d'au moins deux mois. Le préjugé en faveur des présentes marques (surtout les marques du Saint-Laurent) et contre la farine canadienne, se manifeste dans l'assertion souvent répétée que l'on sait que ces marques se conservent, tandis que la chose n'est pas prouvée au sujet de la farine canadienne. De fait, on dit partout—bien que je ne puisse trouver que cette assertion s'appuie sur un essai quelconque—que la farine canadienne ne pourrait se conserver sous le climat des Antilles. C'est aux hommes pratiques comme ceux qui composent votre association de s'occuper de cela, de réfuter cette assertion et de dissiper les préjugés au moyen d'expériences. L'exposition de la Jamaïque offre une occasion exceptionnellement favorable pour faire des expériences sur un grand pied, et je suis heureux d'apprendre que des mesures ont déjà été prises à cette fin.

3. La farine canadienne doit être livrée aux marchands des Antilles aux prix qui sont demandés par les exportateurs des Etats-Unis, ou même à meilleur marché. On m'a souvent dit que le Canada ne pourrait pas vendre aux Antilles de la farine à aussi bon marché que les Etats-Unis, et que cette assertion s'appuyait sur les prix demandés jusqu'à présent. Mais le fait que notre sol donne un plus grand rendement par acre; que notre main-d'œuvre coûte moins cher; que nous possédons un système complet de voies de communication, réfute cette prétention. Or, avec la coopération des meuniers, des chemins de fer et des lignes de steamers, des arrangements devraient être faits pour placer la farine canadienne sur le même pied, dans les Antilles, que celle des Etats-Unis.

4. Je ne saurais trop insister sur l'importance qu'il y a, pour cette branche de commerce comme pour toute autre, d'envoyer aux Antilles des hommes qui comprennent les affaires, et qui, en s'abouchant avec les marchands locaux, introduiraient leurs marchandises et feraient des arrangements pour leur vente. Ces représentants pourraient s'enquérir de toutes les conditions et circonstances, locales ou autres, qui exercent un influence sur le commence, et assureraient un succès, lorsqu'une simple correspondance écrite échouerait certainement.

Je sais qu'il n'est pas nécessaire pour moi de soumettre ces recommandations à une association d'hommes comme ceux à qui je m'adresse; mais mes occupations ici ne m'ayant pas permis de me rencontrer avec votre association, conformément à sa bienveillante invitation, le moins que je doive faire, c'est de vous adresser quelques-

unes des observations que j'ai pu faire durant mon séjour sur l'île, et qui me paraissent mériter votre attention.

J'espère et je ne doute pas que vos délibérations vous amèneront à essayer sérieusement d'attirer au Canada une partie importante du grand commerce de farine que les Etats-Unis font actuellement avec les pays déjà mentionnés, et que cet essai sera couronné de succès.

Votre tout dévoué,

(Signé) GEO. E. FOSTER.

IMPORTATIONS de farine de blé, de farine de maïs, de maïs, de grain et de pain dans les Antilles et la Guiane anglaise, durant l'année 1889, avec les droits perçus.

Où importés.	Articles importés.	Des Etats-Unis.	De l'Amérique Britannique du nord.	Droits perçus.
Barbades	Farine, barils	73,536	3	4/2 par brl.
	Farine de maïs	46,106	2	1/3 " brl.
	Maïs et grain, boisseaux	9,609,325	135	0/3 " 100 lbs
	Pain	4,332,048		0/6 " 100 lbs
Grenade	Farine	17,774		4/0 " brl.
	Farine de maïs, lbs	146,483		2/0 " 100 lbs
	Grain, boisseaux	3,917		0/6 " boiss.
	Pain, lbs	132,226		2/0 " 100 lbs
Sainte-Lucie	Farine, barils	10,727		4/2 " brl.
	Farine de maïs, barils	347		2/0 " brl.
	Maïs, boisseaux	1,189		1/6 " boiss.
	Biscuits (de fantaisie), lbs	1,585		4/0 " 100 lbs
	do (ordinaires), lbs	438		2/0 " brl.
Saint-Vincent	Farine, barils	3,529		4/0 " brl.
	Maïs et grain	3,335		0/4 " boiss.
	Pain	1,239		1/0 " brl.
Trinité	Farine, barils	110,757		3/4 " brl.
	Farine de maïs, barils	7,081		2/0 " brl.
	Maïs et avoine, boisseaux	79,327	48,430	5/0 " boiss.
	Pain, lbs	20,998		1/6 " brl.
Jamaïque	Farine, barils	151,765		8/0 " brl.
	Farine de maïs	21,100		2/0 " boiss.
	Maïs, boisseaux	108,584		0/4 " boiss.
	Pain et biscuits, lbs	1,536,981		6/0 " 100 lbs
Guiane anglaise	Farine barils	163,291		4/2 " brl.
	Maïs et farine d'avoine, lbs	1,174,276		1/½ " 100 lbs
	Maïs, boisseaux	23,263		0/5 " boiss.
	Pain, lbs	105,468		1/4 " 100 lbs

CÉRÉALES exportées aux Antilles par le steamer *Caribbee*, de New-York, 7 novembre 1890.

	Barils de farine.	Barils de farine.	Sacs de maïs.	Barils de pain.
A Sainte-Croix	271	58	20	23
St-Kitts	581	470	459	70
Antigua	35	225	810	55
Guadeloupe	800		200	300
Martinique	725		75	29
Saint-Vincent	100		20	50
Barbades	350			69
Trinité	505			190
	3,367	753	1,584	786

VALEUR du blé et de la farine de blé exportés par les Etats-Unis à la Guiane et aux Antilles anglaises durant l'année 1889.

Aux Antilles danoises	$ 131,912
" françaises	557,764
" anglaises	2,084,043
A la Guiane anglaise	540,132
" Haï	787,919
Aux Antilles hollandaises	136,561
A Saint-Domingue	202,678
" Cuba	1,190,529
" Porto-Rico	638,210
	$6.269,748

ANNEXE "2."

JAMAIQUE—PRINCIPAUX ARTICLES D'IMPORTATION, 1887-88, MOYENNE DE DEUX ANS.

Articles.	Quantité.
Ale et bière ..... gals.	210,000
Chaussures ..... douz. prs.	20,000
Pain ..... qtx.	12,000
Beurre ..... do	6,000
Charbon ..... tonnes.	42,000
Farine de maïs ..... brls.	18,000
Cotonnades ..... $	1,350,000
Poisson sec ..... qtx.	106,300
do saumuré ..... brls.	34,000
Farine de blé ..... do	130,000
Merceries ..... $	375,000
Quincaillerie ..... $	200,000
Toiles ..... $	40,000
Bois de service ..... pds.	7,000,000
Lard ..... brls.	7,000
Savon ..... $	100,000
Valeur totale des importations, environ ..... $	7,500,000

SUBSTANCES ALIMENTAIRES, IMPORTATIONS—PAR PAYS.

	1886.	1887.	1888.
	£	£	£
Du Royaume-Uni	50,007	69,233	84,358
Des possessions anglaises	168,267	124,252	131,180
Des Etats-Unis	319 831	301,526	321,877
D'autres pays	1,019	1,074	763
Totaux	539,115	496,068	538,178

IMPORTATIONS, MEUBLES DE MÉNAGE.

Du Royaume-Uni	14,957	13,042	15,122
Des possessions anglaises	8	13	12
Des Etats-Unis	5,722	5,665	6,427
D'autres pays	350	308	307
Totaux	21,039	19,030	21,868

VÊTEMENTS, Y COMPRIS LES CHAUSSURES.

Du Royaume-Uni	337,550	356,080	519.730
Des possessions anglaises	1,203	604	180
Des Etats-Unis	11,447	12,354	10,249
D'autres pays	984	795	933
Totaux	351,186	369,833	531,091

LIQUEURS.

Du Royaume-Uni	44,091	71,640	58,336
Des possessions anglaises	175	3	4
Des Etats-Unis	1,103	1,400	3,225
D'autres pays	2,073	629	649
Totaux	47,443	73,673	62,214

TABAC, Y COMPRIS LES CIGARES.

	1886	1887.	1888.
	£	£	£
Du Royaume-Uni	314	343	555
Des possessions anglaises	...	...	...
Des Etats-Unis	9,630	13,566	12,559
D'autres pays	1,292	1,089	1,376
Totaux	11,236	14,999	14,491

QUINCAILLERIE—IMPORTATIONS.

Du Royaume-Uni	53,621	40,104	55,367
Des possessions anglaises	502	182	107
Des Etats-Unis	14,328	6,154	8,272
D'autres pays	93	54	39
Totaux	68,544	46,495	63,786

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION—IMPORTATIONS.

Du Royaume-Uni	8,143	11,580	11,734
Des possessions anglaises	6,499	4,321	5,436
Des Etats-Unis	34,591	25,260	30,601
D'autres pays	47	144	42
Totaux	49,232	41,306	47,814

MACHINES ET FOURNITURES DE PLANTATIONS—IMPORTATIONS

Du Royaume-Uni	12,541	8,242	11,673
Des possessions anglaises	1,598	225	14
Des Etats-Unis	10,184	12,796	19,231
D'autres pays	...	1,120	50
Totaux	24,324	22,383	30,969

AUTRES MACHINES ET OUTILS—IMPORTATIONS.

Du Royaume-Uni	13,070	10,404	3,904
Des possessions anglaises	11	...	...
Des Etats-Unis	1,592	1,824	8,548
D'autres pays	378	78	84
Totaux	15,052	12,307	12,538

CHARBON ET COKE—IMPORTATIONS.

Du Royaume-Uni	37,145	25,614	38,571
Des possessions anglaises	169	...	...
Des Etats-Unis	615	79	215
D'autres pays	351	...	10
Totaux	38,277	25,693	38,796

LIVRES ET AUTRES IMPRIMÉS—IMPORTATIONS.

	1886.	1887.	1888.
	£	£	£
Du Royaume-Uni	2,275	7,754	9,908
Des possessions anglaises	14	112	5
Des Etats-Unis	1,206	944	1,097
D'autres pays	37	14	5
Totaux	9,533	8,825	11,015

IMPORTATIONS DIVERSES.

Du Royaume-Uni	82,695	110,266	240,093
Des possessions anglaises	4,403	12,578	22,484
Des Etats-Unis	50,170	63,262	57,137
D'autres pays	13,350	5,594	3,126
Totaux	150,618	191,701	322,840

TRINIDAD.

Trinidad est la plus grande des îles de la mer des Caraïbes, connues sous le nom de Petites Antilles. Elle est située vis-à-vis quelques-unes des nombreuses embouchures de la rivière Orinoco et à l'est du Vénézuéla. Sa superficie est de 1,754 milles carrés, ou environ 1,120,000 acres.

Une cotisation récente fait voir la distribution suivante:—

	Acres
Territoire concédé	253,505
do non concédé	866,000

Les 253,505 acres se divisent comme suit:—

	Acres
Pour la culture de la canne à sucre	52,150
do du coco et du café	21,279
do des épices, etc	15,986
do des noix de coco	2,885
Pâturages	6,103
Terrain non cultivé	154,102
En culture	93,300
Non cultivé	160,205
Total	253,505

Vingt-six steamers (non compris ceux du Canada) font escale à Trinidad, venant des diverses parties du monde, tous les mois.

La population est estimée à 190,000 âmes.

La valeur des importations, en 1886, s'est évaluée à £2,503,514, et celle des exportations à £2,509,140, ce qui donne au commerce général une valeur totale de £5,012,654. Sur ce chiffre, cependant, la somme de £1,898,000 représente la valeur de l'or tiré des mines du Vénézuéla, lequel passe par Trinidad.

Importations de Trinidad

Des Indes Orientales anglaises	£ 58,282
De l'Amérique Britannique du Nord	58,159

De la Guiane anglaise	29,199
Des Antilles anglaises	125,064
De la France	105,371
De l'Allemagne	25,932
Du Portugal et des colonies	3,622
Des Etats-Unis d'Amérique	351,951
Des Antilles danoises	302
Des Antilles françaises	1,358
Des Antilles espagnoles	6,897
De l'Amérique du Sud (excepté Vénézuéla)	5,030
*Du Vénézuéla	1,053,327
Du Royaume-Uni	752,000

*La somme de £852,324 sur ce montant représente l'or à destination du Royaume-Uni.

Exportations de Trinidad, produits coloniaux, 1886.

	Valeur.
Au Royaume-Uni	£432,757
A l'Amérique-Britannique du Nord	14,089
En France	190,329
En Allemagne	13,748
Au Portugal	4,022
Aux Etats-Unis d'Amérique	576,608
Aux Antilles françaises	47,388
Aux Antilles anglaises	3,965
A l'Amérique du Sud	3,490

Principales importations, 1886.

Cotonnades, toiles et lainages	£	267,675
Poisson, sec et saumuré	lbs	9,300,450
Farine	barils	113,359
Quincaillerie et machines		94,276
Cuir		42,783
Bois de service, pin résineux et blanc, 7,752,200 pds.	£	38,853
Viandes, saumurées et salées	lbs	3,448,879
Riz	lbs	18,465,110
Espèces et lingots		960,007

Principales exportations.

Coco	lbs	19,798,857
Melasse	gal	2,220,288
Rhum	gal	39,395
Sucre brut	qtx	968,964
Espèces et lingots	£	948,804
Café	lbs	20,000
Noix de coco	N°	9,013,200
Asphalte, épuré	tonnes	5,406
Asphalte, brut	"	30,255

Tonnage à l'entrée et à la sortie, voiliers	280,415
" " " steamers	915,661
Total	1,196,076

Sur ce montant, 1,183,115 tonnes sont entrées et sorties du port d'Espagne.

BARBADES.

Superficie		166 m. c.
Population		181,000
Revenu public (1888)	£	162,713
Dépenses publiques (1888)		149,710
Recettes des douanes		88,736
Dette publique		30,100
A l'exclusion du cabotage. Tonnage des navires entrés et acquittés à la douane	tonnes	1,126,335
A l'exclusion du cabotage. Tonnage des navires anglais	"	988,908
Tonnage étranger	"	137,427
Tonnage des steamers	"	804,250
Total des importations	£	1,058,491
Importations de l'Angleterre		428,818
Exportations		1,074,584
Exportations en Angleterre		182,140
Exportations de sucre brut	qtx.	1,237,387

Principales importations.

Beurre, 583,825 lbs.; maïs et grain, 221,423 boisseaux; farine de maïs, 32,618 barils; farine de blé, 88,549; poisson, 50,751 quintaux; quincaillerie et métaux £33,496; toiles et cotonnades, £169,699; bois de service, 9,193,241 pieds; engrais, £23,330; viande salée, 2,078,957 lbs.; douves, 4,723,763.

Exportations.—Poisson sec, 43,933 quintaux; farine, 38,192 barils; viande salée, 807,621 lbs.; mélasse, 42,832 boucauts; rhum, 9,165 gallons; sucre brut, 68,744 barils. (£687,437.)

Les Barbades ont fait avec l'Amérique Britannique du Nord un commerce qui se chiffre comme suit:—

Importations—1888	£ 79,212
Exportations do	158,705
Total	£237,917

Quant à la population, les neuf dixièmes appartiennent à la race noire et un dixième à la race blanche.

Sur une superficie totale de 106,470 acres, 100,000 acres sont consacrés à la culture de la canne à sucre.

Le tabac est indigène. Les racines propres à la confection de l'empois ou de l'amidon donnent de grands rendements. La production de l'arrowroot est d'environ 10,000 livres par acre, ce qui donne 2,000 livres d'amidon. On a aussi fait des expériences avec des plantes fibreuses, telles que le cactus et l'herbe à soie.

LES BAHAMAS.

L'archipel des Bahamas comprend une chaîne d'îles, situées en face de la Floride. Bien que ce groupe se compose de plusieurs centaines d'îles, vingt seulement sont habitées. Les îles Turques et Caïques autrefois comprises dans le groupe des Bahamas, sont, depuis 1848, placées sous la juridiction du gouverneur de la Jamaïque.

La population des Bahamas est d'environ 50,000 âmes, dont un quart est de race blanche et le reste issu d'esclaves émancipés.

Les principaux bois qu'elles produisent sont l'acajou, le gaïac, le bois de fer, le lentisque, l'ébène, le brésil, le bois de campêche, le bois satiné, etc. Les fruits sont les oranges, citrons, limons, ananas, bananes, melons, ignames, plantains, patates, tomates, la canne à sucre, le gingembre et les noix de coco. Le tabac, le coton et les plantes fibreuses y viennent facilement. On y trouve aussi de l'ambre gris, et l'on en exporte pour environ £1,000 par année. On exporte aussi des perles pour environ £3,000 par année, et de l'éponge pour £60,000.

L'agavé, plante textile d'une grande valeur, croît parfaitement. La production de ces articles n'est pas aussi grande qu'elle pourrait l'être, surtout le tabac, le coton et les plantes textiles en général.

Ces îles pourraient être d'une grande importance pour les manufactures canadiennes, en fournissant des matériaux pour la fabrication des câbles et cordages et de la ficelle à lier; elles pourraient aussi nous fournir du coton brut et du tabac. L'industrie du sel pourrait être ranimée. Le capital canadien pourrait aussi exploiter avec profit l'ananas, tant pour son fruit que pour la feuille, qui donne une bonne matière textile.

GUIANE ANGLAISE.

Superficie (milles carrés)		109,000
Population (à l'exclusion des aborigènes)		278,000
Revenu public	£	461,941
Dépenses publiques		490,566
Recettes de la douane		247,860
Dette publique		698,251
Tonnage déclaré et acquitté à la douane	Tonnes.	558,274
Tonnage—navires anglais	do	343,160
do steamers	do	279,584
Total des importations	£	1,586,056
Total des importations de la Grande-Bretagne		918,115
Total des exportations		2,024,733
Exportations en Angleterre		1,003,306
Sucre brut exporté	Quintaux.	2,162,443

Principales importations.

290,122 livres de beurre; 60,600 tonnes de charbon; 112,505 barils de farine: 71,695 quintaux de morue sèche; 9,976,372 pieds de bois de service; machines pour £104,000; 19,217 livres de malt; des engrais pour £100,174; 470 gallons d'huile; 11,685 livres d'opium; 14,885 barils de lard; 14,500 gallons de brandevin.

Exportations.

26,795 tonnes de mélasse; 14,095 poinçons de rhum; 120,600 boucauts de sucre brut.

Commerce avec l'Amérique Britannique du Nord:—

Importations du Canada	£ 54,741
Exportations au Canada	30,427
	£115,168

Le coton, qui était autrefois un important article d'exportation, n'est plus cultivé.

Les bois de la Guiane anglaise rivalisent avec les meilleurs sous tous les rapports. La colonie est riche en gomme élastique, en huiles, en écorces médicinales des plus utiles. Ses plantes textiles sont employées à des usages variés et nombreux. On devrait s'occuper du balaba, car il est considéré, sous certains rapports, comme supérieur au caoutchouc et au gutta-percha.

La Guiane anglaise a atteint un haut degré de culture.

EXPORTATIONS DES ETATS-UNIS AUX ANTILLES ANGLAISES.

Vu que la statistique commerciale des Etats-Unis pourrait être utile aux Canadiens, voici un état détaillé des exportations des Etats-Unis aux Antilles anglaises, durant l'exercice finissant le 30 juin 1889:—

Instruments aratoires	$	4,433
Bestiaux		125,250
Chevaux		28,295

Moutons	28,324
Porcs	103
Volailles	918
Pain et biscuits	297,480
Maïs	188,879
Farine de maïs	300,833
Avoine	54,526
Farine d'avoine	153
Seigle	352
Blé	700
Farine de blé *	2,083,433
Autres céréales	69,141
Pommes sèches	1,103
do fraîches	5,264
Conserves de fruits	$ 2,049
Tous autres fruits verts, secs ou mûrs	16,126
Peaux	1,166
Houblon	2,434
Foin	29,625
Glace	35,495
Engrais artificiels	20,487
Poisson de toutes sortes	96,064
Bœuf en conserve	12,758
Bœuf frais	424
Bœuf salé et saumuré	200,964
Autre bœuf préparé	209
Suif	5,339
Lard fumé	17,829
Jambon	76,349
Lard salé	605,261
Saindoux	231,012
Mouton	93
Oléomargarine (imitation de beurre)	81,305
do (huile)	2,155
Volailles et gibier	1,043
Toutes autres espèces de viandes	79,833
Beurre (1,560,952 lbs)	272,620
Fromage	85,011
Lait	4,587
Fèves et pois	66,164
Oignons	7,969
Pommes de terre	11,540
Légumes conservés	14,354
Tous autres légumes, y compris les marinades	18,039
Bois et bois ouvrés :	
(*a*) Planches et madriers	332,648
Solives et voliges	28,470
Cercles et perches à cercles	1,582
Lattes	589
Planches à palissades, piquets et planches de couchettes	156
Bardeaux	45,067

* En sus de ce qui précède, la Guiane anglaise a reçu des Etats-Unis de la farine de blé pour $540,132, et du Honduras anglais pour $66,226. Le total des exportations des Etats-Unis aux Antilles anglaises, au Honduras anglais et à la Guiane anglaise, est de 702,443 barils.

Planches pour boîtes à sucre, $7,917 ; paquets de douves, $170,344	178,261
Douelles et fonds de tonneaux	129,154
Tout autre bois de service	7,819
(*b*) Bois de construction, scié, $2,621 ; billots, $3,606	6,227
(*c*) Articles en bois ouvrés ; portes, châssis et jalousies	7,819
Moulures et garnitures, etc	1,516
Barriques vides et barils	3,315
Meubles de ménage	52,692
Articles en bois	5,478
Tous autres bois ouvrés	27,763
Œufs	1,747
Charbon, anthracite, $5,895 ; bitumineux, $8,179	14,034
Ouvrages d'art	231
Extrait d'écorce pour tanner	1,948
Cirage	4,388
Livres et cartes géographiques	12,662
Cuivre et articles en cuivre	1,195
Briques, $765 ; briques $748	1,513
Balais et brosses	4,146
Chandelles	11,078
Voitures, etc	79,510
Produits chimiques, drogues et médicaments	79,843
Horloges et montres	5,210
Cuivre rouge, brut et ouvré	1,054
Cotonnades, colorées (1,125,591 verges)	88,784
do non colorées (647,167 verges)	70,286
Vêtements de coton	9,533
Autres cotonnades	9,789
Articles de fantaisie, parfumerie, jouets, etc	36,494
Chanvre, jute, etc., ouvrés, sacs	3,483
Cordage	39,061
Ficelle	2,650
Autres articles	2,841
Verre et verrerie	21,805
Glucose	12
Déchets de graisse	2,065
Poudres à tirer et autres explosifs	24,225
Colle-forte	431
Cheveux, et articles en	239
Miel	49
Caoutchouc, chaussures	1,063
do autres articles en	4,297
Encre d'imprimerie	2,099
Fer et acier, articles en : Coutellerie	1,031
Armes à feu	18,007
Serrures, pentures et autres ferrures de maison	21,052
Machines, N. A. S	62,643
Clous coupés	13,159
Broquettes, clous de fers à cheval, etc	7,379
Fer en feuilles	1,181
Scies et outils	15,511
Balances	5,281
Machines à coudre	12,105
Machines à vapeur fixes	1,780
Chaudières à vapeur	1,041
Poêles et fourneaux	7,608

Fil métallique	5,755
Instruments téléphoniques et télégraphiques	9,683
Tous autres articles en fer et en acier	23,063
Bijouterie et articles en or et en argent	2,072
Lampes et candélabres, etc	8,493
Plomb et articles en plomb	2,237
Cuir :—	
(*a*) Buffle, cuir sur grain, fendu et pour empeignes	1,012
(*b*) Verni	1,304
(*c*) A semelles	4,224
(*d*) Tout autre	3,372
(*e*) Chaussures (100,226 paires)	100,638
Harnais et selles	5,499
Tous autres articles en cuir	4,991
Chaux et ciment	971
Liqueur de malt en bouteilles	12,666
" non "	3,199
Marbre et pierre, à l'état brut et ouvrés	8,269
Allumettes chimiques	7,509
Instruments de musique, orgues	8,195
do do pianos	6,945
do do autres espèces	812
Munitions navales	3,213
Etoupe	1,869
Tourteaux oléagineux et farine de tourteaux	176,425
Huile, saindoux	5,717
Huiles, gras animal	626
Huiles minérales pour éclairage	167,248
Huiles à lubrifier	6,875
Huiles végétales, huile de graine de coton	34,261
" de lin	2,783
Autres espèces d'huiles	1,451
Peintures et couleurs	9,284
Papier à tenture	234
" à écrire	3,042
" tout autre	27,908
Paraffine	246
Articles en plaqué	2,667
Riz	218
Sel	797
Graines	1,250
Soie ouvrée	372
Savon de toilette	2,706
" autres espèces (726,903 lbs)	30,681
Epices	537
Spiritueux :—	
Alcool	994
Rhum	820
Whisky, *bourbon*	107,652
" de seigle	26,684
autres espèces	2,429
Essence de térébenthine	3,402
Empois	3,730
Fournitures de bureaux, à l'exception du papier	14,565
Paille et feuille de palmier ouvrées	9,901

Sucre :	
Mélasse et sirop	268
Sucre raffiné	141,464
Sucre candi et bonbons	6,441
Ferblanc en feuille et ouvré	21,818
Tabac en feuilles	129,642
Cigares	871
Cigarettes	21,634
Autres espèces de tabac	70,473
Malles et valises	11,260
Parapluies et parasols	187
Vernis	3,282
Vinaigre	2,240
Cire d'abeilles	108
Vin, en bouteilles	1,224
" non en bouteilles	1,481
Bois de chauffage	340
Tapis en laine	85
Flanelles et couvertures	359
Vêtements	3,070
Autres articles en laine	1,789
Articles en zinc	67
Café moulu	9,855
Noix	2,556
Articles non ailleurs énumérés	5,461

La valeur totale des exportations des Etats-Unis aux Antilles anglaises s'est élevée à $8,197,693, et sur ces exportations, une quantité évaluée à $5,639,568 a été transportée par des navires autres que ceux des Etats-Unis. En sus de ce qui précède, les Etats-Unis ont exporté aux Antilless anglaise pour $190,413 de marchandises étrangères, dont $43,695 en articles manufacturés et en bois; $59,699 en fèves et en pois; $23,672 en poisson; $8,494, en thé, et $13,697 en café.

ANNEXE 3.

COMMERCE DE L'HÉMISPHÈRE OCCIDENTAL.

Exportations des Etats-Unis aux pays ci-dessous nommés, en 1889.	Instruments aratoires.	Animaux.	Ouvrages d'art.	Extrait d'écorce pour tanner.	Tables de billards et poule.	Cirage.	Livres, cartes, etc.	Cuivre brut et ouvré.	Céréales.				
									Orge.	Pain et biscuit.	Maïs et farine de maïs.	Avoine.	Seigle et farine de seigle.
	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
République Argentine	1,069,320	125,485	790			20,517	92,038	4,076		410	9,395	734	
Brésil	31,848	79,363	2,464		440	8,648	130,587	5,428		11,968	28,354	210	
Etats de l'Amérique centrale	5,874	19,502	2,397		4,148	2,600	44,288	4,419	144	19,054	11,426	224	35
Chili	115,187		3,300		3,870	7,012	19,060	2,213		165			
Antilles danoises	1,049	10,185	25		23	288	572	60		3,709	57,316	979	
Equateur	979		30			311	4,119	857		1,000			138
Antilles françaises	354	125,505	10			85	102	1,195		48,423	3,027,810	1,847	
Guyane do		32	32							327	38,361	315	362
Antilles anglaises	4,033	307,050	231	1,948	577	4,388	12,662			297,480	489,712	60,300	
Guyane do	163	28,700			40	475	1,188	56	73	10,094	34,417	2,343	
Honduras do	282	561				195	215	28		3,715	2,570	120	
Haïti	121	2,752	19	57	287	1,153	38,421	493		24,298	1,338	1,599	8
Mexique	60,513	513,703	1,393	1,492	4,612	4,347	36,583	21,859	3,487	49,110	197,225	3,220	245
Antilles hollandaises	16		250	102		195	2,548	1,080		21,964	129,996	283	687
Guyane do	28	741	392			158				1,945	312	85	
Pérou	10,286	10,232	1,111		866	3,185	9,481	703		720			
Saint-Domingue	921	921	232		245	527	3,677	500		4,386	1,261	496	
Cuba	74,135	16,336	2,151		805	5,399	46,617	32,420		23,557	92,425	7,813	2,630
Porto-Rico	5,238	5,238	480		91	1,420	2,367	1,956		17,766	5,709	408	
Etats-Unis de Colombie	4,184	4,588	1,500		3,694	2,004	56,137	20,921	52	34,823	11,266	1,473	
Uruguay	125,382	3,100	72		550	999	2,276	751		495			
Vénézuéla	832	13,100	949	663	5,532	1,277	13,388	3,301		30,613	119,288	923	10
Totaux	1,510,745	1,267,094	17,828	4,262	25,780	65,183	516,326	102,316	3,756	606,022	4,258,181	83,372	4,115

Pays.	Céréales.		Briques.	Balais et brosses.	Chandelles.	Voitures et chars à chevaux.	Voitures à passagers, etc., pour chemins de fer.	Produits chimiques, drogues, teintures et médicaments.	Horloges et montres.	Charbon.		Cacao et chocolat.	Cuivre rouge, brut et ouvré.
	Blé et farine de blé.	Autres céréales.								Anthracite.	Bitumineux.		
	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
République Argentine	.....	952	.....	4,872	.....	160,893	558,994	151,771	58,475	370	600	.....	212
Brésil	4,036,246	26,274	1,037	2,395	12,829	32,387	275,853	193,386	60,506	.....	847	560	285
Etats de l'Amérique Centrale	704,134	20,922	799	5,769	12,871	44,445	8,530	215,205	9,075	93	4,494	1,302	5,769
Chili	200,936	245	.....	3,557	.....	17,060	36,583	61,491	11,449	1,431	945	.....	5,890
Antilles danoises	131,912	1,064	938	234	986	3,965	.....	2,844	213	1,703	420	191	310
Equateur	63,578	1,691	190	932	398	3,054	4,950	38,322	7,079	.....	.....	.....	.....
Antilles françaises	557,764	1,296	.....	88	.....	13,315	.....	3,733	373	1,433	81,810	.....	.....
Guiane do	25,240	1,015	.....	105	.....	173	.....	144	32	153	.....	.....	.....
Antilles anglaises	2,084,143	69,141	1,513	4,146	11,078	79,510	.....	82,854	5,210	5,895	8,176	9,855	1,054
Guiane do	540,132	7,179	32	2,532	2,747	4,365	.....	25,940	1,092	800	.....	26	70
Honduras do	66,226	1,737	.....	601	1,675	757	.....	6,768	716	.....	.....	2,459	.....
Haïti	787,919	3,732	2,164	538	4,441	25,456	.....	17,169	445	6,218	.....	21	.....
Mexique	185,746	27,007	8,100	8,548	34,179	134,873	210,412	329,487	18,172	12,229	153,497	26,427	8,532
Antilles hollandaises	136,561	3,256	4	359	1,000	4,346	.....	6,317	3,918	2,561	10,053	9	75
Guiane do	55,666	115	.....	177	188	312	.....	1,607	98	137	.....	.....	.....
Pérou	642	416	3	1,818	136	4,550	.....	31,188	5,266	.....	.....	.....	2,569
Saint-Domingue	202,678	3,631	1,070	546	4,140	8,720	.....	14,895	354	1,733	2,577	21	2,007
Cuba	1,190,529	19,093	4,922	5,851	793	67,282	.....	223,684	17,399	100,504	480,590	221	13,692
Porto-Rico	638,210	11,669	330	6,241	17,755	11,144	.....	53,325	2,338	850	6,040	20	975
Etats-Unis de Colombie	326,688	14,370	1,102	7,090	7,146	30,982	.....	168,218	4,915	278	134,532	3,625	8,459
Uruguay	277,510	5,263	.....	283	164	24,930	10,720	52,289	12,960	.....	4,257	.....	.....
Vénézuela	795,212	42,543	285	2,751	11,173	24,197	7,519	137,257	9,512	4,862	7,014	28	5,206
Totaux	13,006,682	262,511	22,489	59,433	124,699	696,716	1,113,561	1,817,894	229,597	141,250	895,852	44,765	55,105

Pays.	Cotonnades.						Articles de fantaisie.	Engrais artificiels.	Poisson.	Lin et chanvre, ouvrés.				Verre et verrerie.
	Etoffes de couleur.	Etoffes non colorées.	Vêtements.	Autres.	Poterie.	Œufs.				Cordage.	Ficelle.	Autres articles en lin et chanvre.	Fruits.	
	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
République Argentine	36,848	426,337	1,966	32,743	1,023	....	26,529	.....	51,887	33,146	144,552	961	1,000	60,112
Brésil	412,247	190,611	5,934	22,302	1,036	.....	68,244	49	17,184	8,220	14,819	5,821	7,191	23,930
Etats de l'Amérique Centrale	165,648	273,395	37,589	19,929	8,693	436	66,505	18	45,446	24,383	1,197	6,788	24,684	33,085
Chili	38,052	530,174	2,289	5,795	175	.....	22,182	.....	32,288	37,096	302	248	754	12,838
Antilles danoises	4,938	3,553	343	832	428	....	3,252	.....	10,211	962	141	258	2,022	1,327
Equateur	83,905	13,051	4,454	2,912	190	.....	26,580	.....	5,963	5,455	1,184	3,737	474	6,277
Antilles françaises	927	2,614	....	371	64	.....	448	593	15,381	2,957	98	4	1,076	1,181
Guiane do	354	409	5	215	.....	.....	.....	.....	28,450	48	119	2	729	12
Antilles anglaises	88,784	70,286	9,533	9,789	1,355	1,747	38,504	29,487	96,064	39,061	2,650	2,841	44,461	21,805
Guiane do	14,882	10,194	18	605	17	.....	2,538	.....	10,721	238	42	62	8,366	957
Honduras do	16,644	20,313	114	878	61	.....	4,491	.....	10,338	2,096	982	322	2,555	1,045
Haïti	426,506	105,253	2,262	2,690	729	.....	7,555	.....	462,491	3,638	703	1,831	3,138	8,819
Mexique	461,675	138,904	54,635	163,658	8,913	2,272	31,945	.....	35,704	23,786	667	24,475	51,091	76,838
Antilles hollandaises	32,297	15,310	3,003	110	105	.....	2,148	.....	10,553	8,310	336	228	1,705	1,649
Guiane do	105	46	77	175	.....	.....	184	.....	38,561	320	.....	.....	202	50
Pérou	16,043	87,461	1,628	1,971	248	.....	32,365	.....	6,409	25,207	218	1,185	721	10,549
Saint-Domingue	84,040	35,376	1,210	5,700	2,348	.....	3,770	.....	73,879	7,446	649	523	2,608	4,334
Cuba	13,192	56,931	12,515	43,542	3,214	518	77,557	24,991	110,291	284,138	2,188	11,858	30,981	55,178
Porto-Rico	6,610	5,727	2,087	4,303	321	.....	5,755	16,973	4,410	16,637	96	1,062	1,666	21,581
Etats-Unis de Colombie	129,569	74,404	23,422	27,012	3,194	3,019	36,936	.....	125,186	68,131	4,985	5,862	20,923	35,389
Uruguay	13,481	93,075	1,536	4,954	176	.....	21,812	.....	15,345	16,892	11,399	.....	2,023	7,421
Vénézuela	272,962	176,558	4,787	12,834	5,078	.....	15,091	.....	35,018	104,186	11,013	2,974	13,588	21,164
Totaux	2,319,709	2,329,982	169,407	363,320	37,368	7,992	494,391	72,111	1,241,780	712,353	198,340	71,042	221,958	405,541

Pays.	Colle forte.	Déchets de graisse.	Poudre à tirer et autres explosifs.	Foin.	Peaux, autres que fourrures.	Houblon.	Glace.	Articles en caoutchouc.	Encre d'imprimeur.	Instruments scientifiques, télégraphiques et téléphoniques.	Articles en fer et en acier.	Bijouterie, et or et argent ouvrés.	Lampes, candelabres, etc.	Plomb ouvré.
	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
République Argentine	125	970	17,286	934				5,117	2,059	100,245	1,141,570	13,507	60,958	3,080
Brésil	129	863	11,806	925	248		1,200	7,721	5,049	55,487	915,752	61,020	27,040	34,058
États de l'Amérique Centrale	464	7,132	116,245	1,948	637	3,475	495	25,464	1,840	41,840	754,007	7,482	12,843	7,955
Chili	29	5,702	30,125			36		8,107	432	12,896	405,970	250	9,405	5,868
Antilles danoises	25	293	86	51	93	13	2,472	205	28	765	18,867	137	741	95
Equateur	15	5	3,007			533		3,925	481	4,276	133,765	19,106	3,340	866
Antilles françaises				3,444	162	11	3,172	159	14	70	3,289		480	
Guiane do				562			989	4		5	1,851		296	
Antilles anglaises	431	2,065	24,225	29,625	1,166	2,443	35,495	6,360	2,099	9,683	196,596	2,072	8,493	2,237
Guiane do		27	768	6,669		6	12,848	95	100	70	21,137		5,157	
Honduras do	31	52	459	2,056			1,642	178	36	87	16,525	900	937	56
Haïti	467	225	88,608	289	72	115	975	804	377	1,581	214,234	17	3,526	2,468
Mexique	1,147	103,623	295,021	20,036	2,861	1,222	4,683	45,208	14,063	66,932	2,292,157	12,476	37,733	17,362
Antilles hollandaises	65	42	1,349	6,197		10	754	259	268	1,315	13,060	6,340	887	15
Guiane do				112			1,016	98		100	3,591		68	1,000
Pérou		1,520	6,305					4,559	648	16,975	140,490	1,696	8,233	2,248
Saint-Domingue	164	1,263	64,632	253	30	100		811	145	592	191,991	487	2,850	1,266
Cuba	6,167	28,067	14,664	25,296	255	394	244	27,804	6,976	21,058	1,998,018	5,537	28,326	7,694
Porto-Rico	1,080	239	3,128		89	391		2,704	1,750	2,045	107,912	9,451	6,225	2,363
Etats-Unis de Colombie	371	4,524	36,036	4,434	7	1,347	18,090	15,833	2,952	14,008	626,240	12,809	19,503	6,184
Uruguay		120	11,089		70			2,444	2,457	2,839	187,889	1,891	17,575	1,998
Vénézuéla	456	1,966	14,001	97	1,004	1,404		8,147	2,666	42,409	442,440	19,883	15,002	9,534
Totaux	11,166	158,698	738,840	102,928	6,694	11,500	84,075	166,406	44,740	395,378	9,827,301	175,061	269,618	106,347

Pays.	Cuir et articles en cuir.	Chaux et ciment.	Liqueur de malt.	Marbre et pierre, bruts et ouvrés.	Allumettes chimiques.	Instruments de musique.	Munitions navales.	Etoupe.	Tourteaux oléagineux et farine de tourteaux.	Huile, gras animal.	Huiles, minérales et raffinées.	Huiles végétales.	Peintures et couleurs.	Papier et articles en papier.	Paraffine et cire paraffine.
	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
République Argentine	30,664	2,068	5,978	4,296	...	25,240	25,981	1,059	.....	220	726,795	2,810	6,188	30,105	506
Brésil	13,391	717	14,169	4,516	456	7,890	66,361	2,005	.....	39,222	937,815	9,362	6,602	36,034	284
Etats de l'Amérique Centrale	93,563	3,893	91,177	12,605	5,197	11,321	4,812	377	6	3,068	81,456	12,368	25,186	28,727	4,677
Chili	11,075	118	1,314	3,080	...	2,686	8,300	350	.....	57,369	235,809	896	2,952	27,661	.....
Antilles danoises	13,023	383	496	707	1,534	24	77	31	8,141	458	7,822	4,763	606	851	37
Equateur	19,045	.....	668	16,864	...	8,175	50	...	.....	...	609,606	100	485	8,845	.....
Antilles françaises	1,095	.....	6,812	192	886	50	734	3	3,528	155	41,722	713	25	465	72
Guiane do	62	.....	1,073	...	1,378	13	...	8	.....	...	3,574	13	44	5	.....
Antilles anglaises	118,493	.....	15,865	8,269	7,509	15,882	3,213	1,869	176,425	6,342	174,203	38,485	9,284	28,184	246
Guiane do	11,289	971	415	1,162	54	465	3,633	83	3,265	26,297	51,660	786	120	347	.....
Honduras do	11,272	.....	4,851	283	1,481	50	623	267	.....	44	10,276	506	889	1,775	.....
Haïti	34,273	92	15,771	2,054	4,219	1,432	924	1,261	.....	5,184	32,915	4,246	6,000	3,494	.....
Mexique	88,633	1,656	182,058	10,168	1,981	14,737	6,702	617	.....	44,447	248,381	76,136	36,207	13,335	17,683
Antilles hollandaises	7,985	18,905	704	1,218	1,876	329	368	398	18	571	13,948	702	877	1,825	257
Guiane do	105	16	8,932	2,050	800	...	55	60	.....	...	14,769	...	15	...	.....
Pérou	2,181	.....	971	390	23	...	11,279	87	.....	6,011	57,172	...	489	6,117	24
Saint-Domingue	23,518	45	7,493	453	75	718	4,913	211	.....	208	41,799	935	1,499	8,046	.....
Cuba	166,334	2,780	19,312	14,243	56	460	12,135	2,394	.....	2,122	107,552	2,016	20,733	198,461	.....
Porto-Rico	10,343	16,500	514	6,382	38	959	1,509	440	20	320	97,872	3,725	3,149	49,387	295
Etats-Unis de Colombie	65,182	4,337	34,445	4,693	12,540	1,153	5,182	3,488	687	15,759	89,490	2,180	19,646	32,933	.....
Uruguay	4,293	7,679	3,317	7,726	...	5,917	29,618	2,783	.....	784	273,425	830	103	6,384	.....
Vénézuela	15,117	4,337	23,263	6,508	2,858	5,447	19,113	1,952	.....	1,343	121,749	16,817	11,604	17,301	11
Totaux	740,936	65,011	445,466	104,600	42,961	104,682	265,612	19,943	192,690	209,924	3,979,910	189,068	152,723	500,502	24,092

Pays.	Articles plaqués.	Provisions, comprenant les viandes et produits de la laiterie.														
		Bœuf.					Lard.					Mouton.	Oléomargarine et huile.	Volailles.	Autres viandes.	
		Bœuf en conserve.	Bœuf frais.	Bœuf salé.	Autre bœuf.	Suif.	Lard fumé.	Jambons.	Lard frais.	Lard salé.	Saindoux.					
	£	£	£	£	£	£	£	£	£	£	£	£	£	£	£	
République Argentine	131,561	262					13	550			86,389		3,637	20	6,342	
Brésil	32,439	3,019		795	5,708	106	103,533	628		1,289	484,799			57	2,096	
États de l'Amérique Centrale	5,836	4,500		17,580	6,143	62,752	9,142	12,621		30,547	80,000			53	11,322	
Chili	30,860	601		3,020						1,390	66,646				835	
Antilles danoises		207		4,063		535	864	6,965		24,401	16,585			36	1,193	
Équateur	2,118					141		3,230			200,017			10	135	
Antilles françaises	1,141	171	25	84,391		361	3,108	19,952		64,705	103,584			15	17,585	
Guiane do	22	771		6,166				819		15,662	16,525			20	202	
Antilles anglaises	2,667	12,758	420	200,964	209	5,339	17,829	76,346		605,261	231,012	93	2,155	1,043	79,833	
Guiane do	198	459		103,407		9,593	8,754	12,047		251,263	52,679		970	905	7,314	
Honduras do	291	781		6,346			2,810	4,462		53,254	10,428				3,269	
Haïti	310	380		41,676		1,219	69	26 793		609,557	227,647				10,773	
Mexique	9,012	2,280	1,600	779	59	319,670	9,649	31,644	103	252	128,169	62	430	247	18,615	
Antilles hollandaises	1,193	1,058		12,726		1,755	468	3,507		3,761	19,137				5,014	
Guiane do		230		28,588			9,014	2,981		55,140	848					
Pérou	6,115	574		252		2,743	182	643		1,623	94,877				353	
Saint-Domingue	311	9		2,659		39,904	1,449	8,734		24,661	55,326				3,978	
Cuba	10,699	122	367	4,392		3,521	278,842	295,148		59,943	2,541,038			518	17,932	
Porto-Rico	3,668	82		2,612		784	47,728	24,396		217,549	296,642				8,218	
États-Unis de la Colombie	10,222	2,286		27,818	139	5,709	1,680	36,751		36,484	147,223	4		330	19,214	
Uruguay	25,688					1,195	33	600			41,145			50	474	
Vénézuéla	10,308	1,267		3,575			654	69,739		1,782	477,036			30	5,789	
Totaux	284,655	31,817	2,412	551,809	12,258	455,327	495,821	638,536	103	2,058,524	5,377,752	159	7,192	3,334	220,486	

Pays.	Produits de la laiterie.	Sel.	Graines.	Articles en soie.	Savon.	Epices moulues ou preparées.	Spiritueux.	Emplois.	Articles de librairie.	Articles en paille et feuilles de palmier.	Sucre.		Feblanterie.	Tabac, non manufacture.	Tabac, manufacture.
											Sucre raffiné.	Articles de confiserie.			
	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
République Argentine	14		537	1,346	6,318		2,894	18,010	4,560	17	2,755	59	4,144	60,381	40,549
Brésil	7,736	39	496	25,556	39,638	88	84	557	10,730	5,326	933	105	5,886	5,111	5,652
Etats de l'Amérique Centrale	39,901	3,740	2,829	1,134	13,595	1,751	25,406	2,898	28,200	2,928	49,775	6,247	5,905	12,110	32,603
Chili	39	16	260		2,404		1,593	12	6,478		48,057	75	2,499	317	8,096
Antilles danoises	25,508		65	5	591	36	34,672	3,881	563	379	8,373	181	612	9,749	3,874
Equateur	3,845		161	341	584	5	1,780	30	5,699	94	15	284	234		252
Antilles françaises	134,926		63		286	6		7	44	9	365		874	71,147	43
Guiane do	4,191								5		7,971			6,145	
Antilles anglaises	362,218	797	1,256	372	33,387	537	136,945	3,730	14,565	9,901	141,464	6,441	21,818	126,642	92,978
Guiane do	31,765		7		8,329	68	137	432	789	79	1,620	83	1,046	42,133	5,612
Honduras do	19,290	37	86		2,771	93	262	77	203		6,713	161	457	2,332	3,559
Haiti	103,332	158	149		184,326	2,117	1,649	179	2,553	1,426	114,790	1,336	2,429	78,767	9,775
Mexique	41,958	1,637	2,035	7,163	37,590	5,962	14,848	7,965	47,109	2,730	58,280	6,480	19,919	122,598	11,110
Antilles hollandaises	21,456		123		1,526	122		76	545	534	9,376	1,088	876	6,268	30,715
Guiane do	3,205		26	34	131				100		371		41	5,604	168
Pérou	306		136				136	15	3,516			432	96		4,116
Saint-Domingue	26,050	607	123		9,149	327		19	2,375	602	23,520	1,311	786	188	90
Cuba	47,182	209	1,920	460	4,717	249	475	60	13,290	6,379	206	19,735	19,686	270	59,658
Porto-Rico	24,721		129	21	171	35	68	1,048	5,962	286	772	3,884	3,617	1,026	739
Etats-Unis de la Colombie	112,663	6,955	986	738	63,407	2,091	10,196	983	29,576	12,770	205,306	3,987	11,777	48,243	58,565
Uruguay	219	20		120	539	70	449	12,785	1,487		13,017		1,340	27,549	3,231
Vénézuela	112,265		1,121	1,121	1,155	966	668	102	4,085	1,142	850	8,961	4,951	16,551	73,024
Totaux	1,122,721	13,315	12,502	38,421	410,617	14,526	282,262	54,466	182,491	44,572	694,561	60,850	108,984	646,441	443 809

Pays.	Malles, valises et sacs de voyage.	Vernis.	Légumes.	Vinaigre.	Cire d'abeilles.	Vin.	Bois, et articles en bois.							Laine brute.	Articles en laine.
							Planches et madriers.	Solives et voliges.	Planches à palissade, et piquets.	Douves à boucauts de sucre.	Douves et autres bois de service.	Bois de construction, scié.	Meubles, etc.		
	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
République Argentine	36,977	11,860	1,579	...	60	118	1,921,488	133,541	5,840	45,300	63,802	65,239	328,425	.....	1,100
Brésil	6,165	4,044	47,780	.....	.....	147	340,841	587	.....	8,500	2,104	18,202	71,000	.....	2,595
Etats de l'Amérique Centrale	6,334	4,733	26,470	531	821	61,919	25,000	78	185	260	21,000	36,500	107,327	.....	11,962
Chili	4,573	5,668	1,759	140	....	41	389,114	.....	794	.....	36,000	4,728	130,000	.....	1,087
Antilles danoises	645	100	8,765	111	....	51	12,979	.....	.....	9,250	7,000	.....	17,000	.....	380
Equateur	1,166	636	573	2	.....	235	.....	.....	.....	130	275	330	9,000	.....	5,625
Antilles françaises	1,804	73	13,534	.....	.....	174	109,751	12,619	.....	167,427	27,350	.....	11,000	.....	31
Guiane do	500	.....	2,866	.....	.....	.....	.....	37	.....	.....	17	.....	2,500	.....	.....
Antilles anglaises	11,260	3,282	118,065	2,240	108	2,705	332,648	28,470	156	170,344	137,280	2,621	91,000	.....	5,944
Guiane do	73	647	15,417	259	.....	480	86,675	144	.....	.....	101,369	.....	10,000	.....	.....
Honduras do	2,029	199	7,245	222	14	964	17,396	154	.....	210	6,200	.....	4,000	.....	189
Haïti	4,586	151	18,061	3	.....	62	95,437	1,504	.....	546	2,168	3,856	42,000	.....	1,956
Mexique	11,991	17,729	57,705	846	331	34,026	375,229	26,369	112	5,454	202,541	100,518	200,000	11,141	37,002
Antilles hollandaises	5,912	126	18,411	.....	.....	11	14,480	.....	.....	.....	62	.....	18,500	.....	338
Guiane do	431	.....	698	.....	.....	.....	350	524	.....	3,297	.....	.....	3,000	.....	50
Perou	3,228	455	412	.....	.....	20	78,393	.....	.....	.....	5,000	.....	20,500	.....	297
St-Domingue	2,192	168	8,064	14	.....	18	49,777	4,236	.....	1,168	3,870	3,126	22,000	.....	298
Cuba	17,880	13,853	390,812	5	.....	382	313,864	52,366	.....	202,534	100,918	6,631	380,000	.....	3,367
Porto-Rico	8,464	1,665	16,136	.....	.....	.....	79,470	6,262	.....	143,415	17,209	6,630	41,000	.....	78
Etats-Unis de Colombie	15,514	6,049	78,673	426	191	3,394	112,835	326	.....	1,192	10,790	266	86,000	.....	12,300
Uruguay	1,459	4,986	892	20	.....	.....	412,540	40,722	8,365	1,050	60,653	4,523	53,000	.....	840
Vénézuéla	2,112	3,802	72,849	22	...	1,810	30,698	835	.....	.....	2,954	.....	56,000	.....	4,382
Totaux	145,295	80,226	906,766	4,841	1,525	106,557	4,798,965	308,774	15,452	760,077	808,553	253,170	1,703,252	11,141	89,821

IMPORTATIONS de produits agricoles des Etats-Unis par les pays ci-dessous; exportations aux Etats-Unis en 1889; aussi, exportations de farine et de blé par les Etats-Unis.

PAYS.	PRODUITS AGRICOLES.		TOTAL.		EXPORTATIONS DE FARINE PAR LES ETATS-UNIS.		EXPORTATIONS DE BLÉ PAR LES ETATS-UNIS.	
	Exportations.	Importations.	Exportations.	Importations.	Barils.	$	Boisseaux.	$
République Argentine	304,101	5,193,741	8,376,077	5,454,618	.....	.....	.....	.....
Brésil	4,903,421	52,642,737	9,276,511	60,403,804	678,972	3,651,908	415,507	384,337
Etats de l'Amérique Centrale	1,299,288	7,348,493	4,146,511	8,414,019	150,284	705,058	62,047	50,755
Chili	341,763	103,492	2,967,254	2,622,625	145	789	225,207	200,147
Antilles danoises	335,959	513,785	673,942	607,931	27,087	131,910	2	2
Equateur	275,672	480,797	755,708	695,005	13,936	63,578	.....	.....
Antilles françaises	1,326,232	99,382	1,852,111	110,053	107,070	536,012	22,981	21,752
Guiane do	82,943	.....	140,768	13,366	5,181	25,240	.....	.....
Antilles anglaises	5,539,461	14,579,986	8,197,693	15,985,562	444,317	2,083,433	610	709
Honduras do	191,448	180,524	362,623	211,465	119,012	540,132	.....	.....
Guiane do	1,231,151	4,512,593	1,643,249	4,526,181	13,465	66,226	.....	.....
Haïti	1,955,406	2,948,295	3,975,461	3,757,443	154,636	787,919	.....	.....
Mexique	9,747,381	671,627	10,886,288	21,253,601	32,114	183,318	2,280	2,428
Antilles hollandaises	365,121	90,123	619,011	194,087	27,426	136,529	25	32
Guiane do	171,700	458,925	254,626	460,243	11,212	55,666	.....	.....
Pérou	112,531	202,965	773,244	314,032	130	652	.....	.....
Saint-Domingue	390,845	1,285,873	1,150,651	1,454,261	37,646	202,678	.....	.....
Cuba	5,099,954	47,294,203	11,297,198	52,130,623	243,153	1,190,494	30	35
Porto-Rico	1,327,026	3,672,274	2,175,458	3,707,373	129,946	638,210	.....	.....
Etats-Unis de Colombie	984,115	3,669,996	3,728,961	4,263,519	61,603	326,688	.....	.....
Uruguay	360,412	2,847,828	2,027,383	2,986,964	22,119	114,559	168,259	162,941
Vénézuéla	1,805,194	10,156,454	3,703,705	10,392,569	155,857	791,007	4,848	5,205
Bolivie	2,100	1,477	6,838	2,126	.....	.....	.....	.....
Totaux	38,153,225	158,955,570	78,981,271	199,961,470	2,435,311	12,232,006	901,796	828,343

ANNEXE 4.

EXPORTATIONS.

EXPORTATIONS de la Jamaïque durant l'exercice finissant le 30 septembre 1891.

Pays où exportés.	Valeur.						Total.		
	Produits de la colonie.			Produits anglais, étrangers et d'autres colonies.					
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Royaume-Uni	525,118	19	11	77,434	0	8	602,553	0	7
Canada	36,755	17	10	157	18	0	36,913	15	7
Etats-Unis d'Amérique	793,310	4	5	16,987	19	7	810,298	4	0
Mexique	2	0	0	2	15	0	4	15	0
France	39,359	15	5	69	2	0	39,428	17	5
Allemagne	39,501	9	10	35	4	2	39,536	14	0
Autriche	11,349	6	11	7	0	0	11,356	6	11
Belgique	900	8	6	2	0	0	902	8	6
Italie	2,011	1	6				2,011	1	6
Hollande	1,646	12	3				1,646	12	3
Russie	12,608	17	2	2	16	0	12,611	13	2
Suède	3,107	11	9				3,107	11	9
Suisse	1,096	17	6	2	0	0	1,098	17	6
Antilles anglaises	13,799	13	8	4,287	0	3	18,086	13	11
do étrangères	6	10	0	65	15	2	72	5	2
Honduras anglais	2,424	3	4	86	5	0	110	8	4
Guyane anglaise	1,888	1	10	163	2	7	2,051	4	5
Etats étrangers	19,054	0	1	11,574	1	1	30,628	1	2
République d'Haïti	106	17	9	2,287	14	3	2,394	12	0
Afrique	11	6	0				11	6	0
Totaux	1,501,659	15	8	113,164	13	9	1,614,824	9	5

ANNEXE 5.

IMPORTATIONS.

IMPORTATIONS de la Jamaïque durant l'exercice finissant le 30 septembre 1889.

Pays d'où importés.	Valeur des importations.			Valeur des marchandises entrées pour la consommation.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
Royaume-Uni	884,444	14	11	859,041	14	8
Etats-Unis d'Amérique	544,530	5	3	529,097	1	9
Canada	144,353	7	9	144,259	7	1
Antilles anglaises	12,616	7	6	12,105	10	3
Indes orientales anglaises	5,166	11	11	12,526	15	1
Guyane anglaise	62	9	3	62	9	3
France	430	12	1	273	13	8
Allemagne	938	15	2	872	9	4
Haïti	1,120	17	10	761	17	10
Antilles étrangères	223	5	1	263	6	1
Etats étrangers	3,618	8	3	3,563	17	11
Antilles danoises	18	0	0	15	0	0
Amérique centrale	8	3	6	8	3	6
Mexique	63	3	8	68	3	8
Brésil	3	1	2	3	1	2
Totaux	1,597,600	3	4	1,562,922	11	3
Imposables	711,752	12	4	693,152	7	9
Ad valorem	697,706	10	7	680,743	5	4
Exemptes de droits pour l'armée et la marine	3,571	4	3	4,457	2	0
do d'après le tarif et pour la marine	184,569	16	2	184,569	16	2
Totaux	1,597,600	3	4	1,562,922	11	3

JAMAIQUE.

Droits d'importations.—Loi 11 de 1867.

	£	s.	d.
Ale, bière et porter, par gallon	0	0	6
Lard fumé, par livre	0	0	2
Orge (non perlée), par boisseau	0	0	4
Bœuf, bœuf saumuré, salé ou préparé, par baril de 200 livres	0	15	0
Bœuf, séché, salé ou préparé, par livre	0	0	1
Fèves, par boisseau	0	0	4
Pain ou biscuits, par 100 livres	0	6	0
Beurre, par livre	0	0	2
"Calavances," par boisseau	0	0	4
Chandelles (composition), par livre	0	0	2
do de suif, do	0	0	0½
do cire ou spermaceti, par livre	0	0	2
Bestiaux, par tête	0	10	0
Fromage, par livre	0	0	2
Cidre et poire, par gallon	0	0	6
Cacao, par 100 livres	0	10	0
Café, des colonies anglaises, par 100 livres	1	0	0
Maïs, par boisseau	0	0	4
Poisson sec ou salé, par 100 livres	0	3	6
do fumé, non ailleurs énuméré, par livre	0	0	0½
Poisson, gasparot, salé, par baril de 200 livres	0	2	6
Hareng salé, par baril de 200	0	2	6
do fumé, par livre	0	0	0½
Poisson salé, non ailleurs énuméré, par baril de 200 livres	0	4	6
Saumon fumé, par livre	0	4	6
do saumuré ou salé, par baril de 200 livres	0	0	2
Maquereau, salé par baril de 200 livres	0	10	6
Farine de seigle, par baril de 196 livres	0	8	0
do de blé do do	0	8	0
Poudre à tirer, par livre	0	1	0
Jambons, par livre	0	0	2
Chevaux, par tête	0	10	0
Indigo, par livre	0	0	3
Saindoux, par livre	0	0	0½
Allumettes chimiq. (lucifer et autres), par grosse de 12 douz. de boîtes ; chaq. boî. devant contenir 100 allum. ; et les boîtes contenant plus ou moins étant taxées en proportion.	0	5	0
Viande salée, par baril de 200 lbs	0	15	0
Farine (autre que celle de blé), par baril de 196 livres	0	2	0
Mulets, par tête	0	10	0
Avoine, par boisseau	0	0	4
Huile, par gallon	0	0	9
Pois (non fendus), par boisseau	0	0	4
Lard salé, par baril de 200 livres	0	15	0
Riz, par 100 livres	0	3	0
do non décortiqué, par boisseau	0	1	0
Sel, par 100 livres	0	1	0
Saucisson, sec ou salé, par livre	0	0	2
Savon, par 100 livres	0	5	6
Spiritueux, eau-de-vie, par gallon	0	10	0
do genièvre, do	0	10	0
do rhum, produit par les colonies anglaises et importé de ces colonies, par gall.	0	10	0
do whisky, par gallon	0	10	0
Esprit de vin, alcool et autres spiritueux, cordiaux ou spiritueux, par gallon	0	10	0
Sucre raffiné, par livre	0	0	2
do non raffiné, par 100 livres	0	10	0
Thé, par livre	0	1	0
Tabac, manufacturé, y compris le cavendish, par livre	0	0	6
do non manufacturé, par livre	0	0	6
do cigares, par livre	0	5	0
Langues, sèches, par livre	0	0	2
do salées, par baril de 200 livres.	0	15	0
Blé, par boisseau	0	0	9
Vins, en futailles et en bouteilles, par gallon	0	2	6
Bois, pour chaque mille pds de pin résineux, par surperficie d'un pouce d'épaisseur	0	13	0
Bois, pour chaque mille pieds de pin blanc, ou autre bois de service, par superficie d'un pouce d'épaisseur	0	9	0
Bois, bardeaux de cyprès, de plus de douze pouces de longueur, par mille pieds	0	6	0
Bardeaux de Walloba, par mille	0	6	0
do dits de Boston, et tous les bardeaux non ailleurs énumérés, par mille			
Sur toutes les marchandises et effets non ailleurs énumérés, pour quantité évaluée à $100	0	4	0
Et dans les mêmes proportions pour toutes quantités plus grandes ou moindre, de ces effets respectivement.	12	10	0

FRANCS DE DROITS.

Anes.
Oiseaux.
Livres imprimés, y compris les cartes géograph.
Briques (non compris la brique à couteaux).
Carrosses, charrettes et wagons pour les besoins agricoles.
Charbon.
Coke.
Numéraire.
Coton de laine.
Diamants.
Chiens.
Bois de teinture.
Dessins, peintures, gravures, lithographies et photographies.
Poisson frais.
Lin.
Fruits frais.
Chèvres.
Guano et autres engrais.
Machines à préparer la fibre ou à filer le coton ou la laine.
Foin et paille.
Chanvre,
Peaux crues.
Presses hydrauliques et presses d'imprimerie.
Glace.
Fer galvanisé.
Tôle à couvertures, portes et jalousies de toutes sortes.
Sangsues.
Poussière de malt.
Marbre, en dalles et en blocs.
Machines mues par force de cheval.
Ecailles de tortues.
Services de table et meubles et instruments de fanfares militaires pour l'usage de l'armée et de la marine, sur certificats de l'officier commandant.
Moulins, soit pour broyer la canne à sucre, la peinture, le café, le maïs ou les grains de toute espèce, soit pour le sciage de planches ou pour pomper l'eau, qui sont mus par la vapeur, par cheval, par le vent ou l'eau, et toutes les pièces de ces machines.
Mélasse.
Tourteaux oléagineux en gâteaux ou en poudre, et autres préparations pour la nourriture du bétail.
Combustible breveté.
Chaudières pour faire bouillir le sucre, soit en cuivre, soit en fer.
Tuyaux pour conduire les fluides,
Jeunes plantes.
Charrues, herses, cultivateurs, briseurs de mottes, sarcloirs, plantoirs, semoirs, aussi machines à coudre, et les pièces qui les composent.
Volailles.
Pompes.
Roues de chariots de chemin de fer.
Résine et poix.
Sel gemme.
Salsepareille, mais non l'extrait.
Moutons.
Douves à tonneaux, à tiercons, à poincons, et toutes les espèces de douves; aussi, tiercons, tonneaux et pipes.
Ardoises.
Soude et cendre de soude.
Spécimens d'histoire naturelle, de minéralogie et de géologie.
Alambics, ou toute partie d'alambic.
Machines à vapeur, ou toute partie de ces machines.
Porcs.
Suif, graisse et graillons.
Tuiles, marbre et poterie, et dalles ou pierre à paver.
Viande fraîche.
Etoupe.
Tortues.
Légumes frais.
Cire d'abeilles.
Cercles de bois.
Douves et fonds de futailles, en chêne ou en frêne.
Fil de fer pour clôture, poteaux et grillages ou entourages de tombes.

Tous les colis et emballages contenant des marchandises frappées du droit *ad valorem* imposé par cette loi.

Les provisions et munitions importées pour l'usage de l'armée et de la marine de Sa Majesté et consignées à l'officier placé à la tête du commissariat de Sa Majesté, au gardien du magasin militaire, ou à l'officier commandant la marine dans l'île de la Jamaïque sur la présentation de la facture et du certificat de l'officier—le dit certificat étant contresigné par l'officier commandant les forces navales, —que ces approvisionnements ont été importés seulement pour l'usage de l'armée ou de la marine.

Les provisions, les vins, les spiritueux et les liqueurs de malt importés pour l'état-major et la table des officiers de la marine, dans l'île, consignés à un officier de la marine ou à celui qui préside aux dépenses de table de la marine militaire, sur présentation de la facture ou connaissement et du certificat de l'officier—le dit certificat étant contresigné par l'officier commandant les forces navales—qu'ils ont été importés seulement pour l'usage du dit état-major ou pour la table de l'armée navale, et sur promesse écrite qu'ils ne seront pas vendus sur l'île sans un permis spécial du percepteur des douanes, le dit permis ne devant être accordé que sur paiement du droit.

Les provisions et munitions importées par le gouvernement local pour les volontaires ou pour le service public, sur le certificat du commissaire du revenu.

Les articles composant l'uniforme naval militaire et civil, pour l'usage personnel du propriétaire.

REMISES DE DROITS.

Sur les effets, denrées et marchandises sur lesquelles il aura été payé un droit *ad valorem* en vertu de cette loi ou de toute autre loi antérieure promulguée dans cette île, s'ils sont exportés dans les deux ans qui suivront leur importation, il est accordé un drawback égal au droit payé.

Sur l'exportation des marchandises ci-dessous, sur lesquelles le droit imposé par cette loi, ou toute loi antérieure, aura été payé, sans que ces marchandises aient été mises en entrepôt, si elles sont exportées dans les douze mois qui suivent l'importation, une remise égale au droit payé est accordée. Voici ces marchandises :

Farines et pain, pas moins de dix barils de chaque article.
Saindoux ou beurre, pas moins de dix demi-barils de chaque article.
Chandelles, pas moins de dix boîtes.
Savon, pas moins de vingt boîtes.
Ale, bière ou porter, pas moins de cinq barriques de chacun de ces articles, en futailles ; ni moins de quinze barils de chacun de ces articles, en bouteilles.
Bœuf, lard, poisson saumuré, pas moins de dix barils de chacun.
Riz, pas moins de cinq tiercons ou vingt-cinq sacs.
Poisson séché, pas moins de mille livres pesant.
Langues, pas moins de dix barils.
Bois de service, pas moins de cinq mille pieds.
Bardeaux, pas moins de cinq mille.

Sur l'exportation du pain ou du biscuit manufacturé dans cette île, le droit payé sur la farine employée à cette fabrication, mais ne devant pas excéder le droit imposé sur le pain ou le biscuit importé.

DROITS D'EXPORTATIONS.

EN VERTU DE LA LOI 11 DE 1867, TRANSFÉRÉS AU REVENU GÉNÉRAL PAR LA LOI 18 DE 1879.

	s.	d.
Sur le café, par tierçon (les autres colis dans la proportion de 7 quintaux par tierçon)	6	0
Sur le bois de campêche et autres bois à teinture, sur le gaïac, l'ébène et le bois de cocus, par tonne	1	0

EN VERTU DE LA LOI 11 DE 1867, AMENDÉE PAR LA LOI 20 DE 1887, AFFECTÉS AU FONDS D'IMMIGRATION.

Sur le sucre, par boucaut	3	0
N.B.—3 tierçons par 2 boucauts ; 8 barils par boucaut (les autres colis dans la proportion d'un boucaut de 17 quintaux.)		
Sur le rhum, par poinçon	2	6
N.B.—2 barriques par poinçon ; le quartaut et autres colis dans la proportion d'un poinçon de 90 gallons.		

La remise du droit d'accise, suivant la force du spiritueux, est accordée à l'exportateur lorsqu'il exporte du rhum sur lequel le droit a été payé, pourvu qu'il donne 24 heures d'avis de son intention au percepteur local, afin de lui permettre de soumettre à l'épreuve la liqueur à exporter, et afin que cette exportation se fasse sous la surveillance du percepteur des douanes. (*Voir* article 45 de la loi 10 de 1878, et les règlements publiés dans la *Gazette Officielle* du 8 octobre 1885.)

La remise du droit d'accise payé sur le rhum employé à la fabrication de cordiaux est aussi accordée au taux d'un chelin pour chaque gallon de cordial exporté, lorsqu'il est prouvé au percepteur de la douane, au port d'exportation, que le cordial est de fabrication indigène, et que le dit cordial ne contient pas moins de 20 pour 100 de rhum distillé dans l'île. (*Voir* article 46 de la loi de 1878.)

ANNEXE 6.

BERMUDES.

Tarif des droits.

	s	d
Arrowroot, non préparé, par 100 lbs	10	0
do préparé, par livre	0	6
Alcool, par gallon	5	0
Arack, do	5	0
Cordiaux, do	5	0
Genièvre, do	5	0
Eau de menthe, par gallon	5	0
Shrub, par gallon	5	0
Whisky, par gallon	5	0
Rhum, do	5	0
Vin de toutes sortes, 20 pour 100 *ad valorem*, par barrique	20	0
Liqueur de malt, cidre et poiré, en bouteilles, communément appelées bouteilles d'une pinte, par douzaine	1	0
Cigares par 1,000, ou par livre, au choix de l'importateur	1	6
Cigarettes, par livre	1	6
Tabac, autre que les cigares et cigarettes, et tabac à priser, par livre	0	6
Vaches, veaux, génisses et bœufs, par tête	4	0

Et dans tous les cas où ces droits sont imposés, ils doivent l'être en proportion des quantités.

En sus du droit sur les spiritueux, il sera perçu par le trésor public sur chaque futaille ou autre colis importé dans ces îles, contenant de l'alcool, de l'arack, de l'eau-de-vie, du genièvre, des cordiaux, de l'eau de menthe, du rhum, du shrub ou du whisky, la somme de six deniers, et sur les spiritueux qui viennent d'être énumérés, aucune remise de la taxe, par le présent imposée sur les colis, ne sera accordée. Sur toutes les marchandises importées (excepté les articles frappés de droits spécifiques et ceux énumérés dans la liste d'exemption suivante, et sur les livres qui, en conformité de l'acte intitulé : " Acte à l'effet de réglementer l'importation de livres et de protéger les auteurs anglais ", sont frappés d'un droit d'importation de 15 pour 100) un droit de 5 pour 100 *ad valorem*.

Liste d'exemptions.

Les animaux et effets importés par un fonctionnaire ou un comité public pour l'usage du public de ces îles, qui sont achetés aux frais du public et sont la propriété de ce dernier.

Bagages, comprenant les vêtements et instruments professionnels ou outils des passagers.

Les livres, non des reproductions de publications anglaises.

Les lingots, le charbon, le numéraire, les diamants.

Les câbles, machines et appareils électriques importés dans ces îles (par toute compagnie ou personne en vertu d'un contrat avec le gouvernement de Sa Majesté), afin d'établir ou maintenir une communication télégraphique avec les pays d'outre-mer.

Les fruits et légumes frais, excepté les pommes de terre.

Les chevaux et autres animaux, les porvisions et munitions de toute espèce, importés pour l'usage des forces de mer et de terre de Sa Majesté, étant la propriété de Sa Majesté, et les chevaux des officiers militaires importes dans ces îles comme étant une partie nécessaire de leur équipement.

La glace.

Les peintures, gravures, photographies, et les ouvrages de sculpture (pour monuments ou autres fins).

Les effets personnels d'habitants de ces îles morts à l'étranger, et qui ne sont pas destinés à être vendus.

Les échantillons d'histoire naturelle.

Les arbres, plantes et arbrisseaux.

Les uniformes de la marine et de l'armée de terre.